This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

[redacted]
A 3 9015 00396 419 7
University of Michigan – BUHR

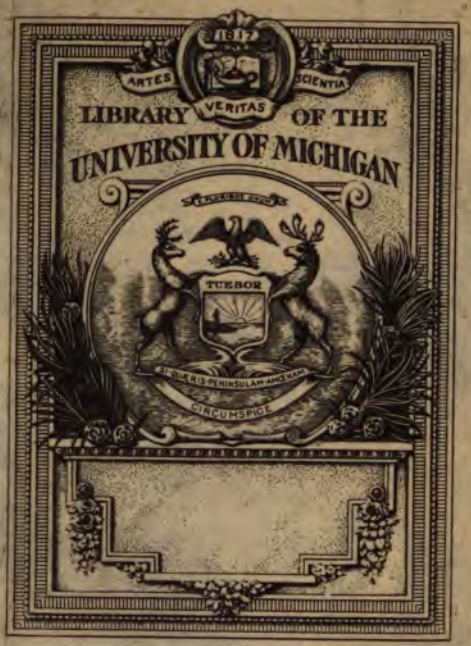

THE GIFT OF
EDWARD L. ADAMS
A.B., A.M., PH.D., HARVARD
PROFESSOR OF ROMANCE LANGUAGES
IN THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉTUDES

SUR QUELQUES POINTS

D'ARCHÉOLOGIE

ET

D'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,

IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR.

8, rue Garancière.

ÉTUDES

SUR QUELQUÈS POINTS

D'ARCHÉOLOGIE

ET

D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

PAR

M. ÉDÉLESTAND Pontas DU MÉRIL.

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
ALBERT L. HÉROLD, SUCCESSEUR.

LEIPZIG
A. FRANCK'SCHE VERLAGSHANDLUNG
ALBERT L. HEROLD.

1862

I [illegible]et

Library of
Edward L Adams
12-15-60

DES

FORMES DU MARIAGE

ET DES

USAGES POPULAIRES QUI S'Y RATTACHAIENT

SURTOUT EN FRANCE,

PENDANT LE MOYEN AGE.

Il y a cinquante ans, on n'attribuait encore à l'histoire que deux yeux : la géographie et la chronologie, et elle marchait en aveugle, poussant droit devant elle, sans s'inquiéter autrement de la route. Aujourd'hui enfin les faits n'ont plus seulement un lieu et une date; ce sont des effets et des causes: on leur découvre un sens et on cherche leur loi. L'étude du droit a été renouvelée et rattachée par des liens vivants au passé; ses principes sont devenus des résultats; ses formules, si longtemps ridicules ou baroques, nous ont livré les secrets intimes de civilisations que l'histoire officielle n'avait pas soupçonnées. La science des mots eux-mêmes s'est trouvée intelligente et féconde : on remonte logiquement le cours des âges, le dictionnaire à la main; on suit la trace de vingt peuples effacée depuis des milliers d'années, et l'on détermine leur berceau, campos ubi Troja fuit, avec une certitude que naguère les sciences mathématiques étaient seules à connaître. Il n'est pas jusqu'à ces contes, si puérils en apparence, dont les vieilles femmes endorment les enfants, qui n'aient été scrupuleusement interrogés, et l'on y a reconnu des restes de civilisations disparues, des preuves de parentés lointaines et d'influences

dont les autres témoignages avaient péri. Les coutumes populaires, les formes qu'ont prises depuis des siècles et que gardent encore les principaux évènements de la vie domestique, ont été jusqu'ici un peu négligées; non certes que, surtout en Allemagne, on n'en ait recueilli beaucoup, et avec autant de curiosité que d'intelligence; mais elles sont éparses çà et là dans vingt livres, et leur rapprochement, leurs éclaircissements réciproques et leurs mutuelles restitutions pouvaient seuls leur donner une valeur réelle. Dans l'isolement où on les lui a montrées, le lecteur n'est frappé que de leur bizarrerie; il ne sait s'il doit y voir quelque dernier vestige d'une civilisation antique ou l'invention fortuite d'une imagination désordonnée, que le caprice et l'habitude n'ont plus laissée tomber en désuétude.

Les usages observés aux funérailles ont cependant été étudiés à part, et même avec une certaine étendue (1); mais on s'est surtout occupé de l'Antiquité, et ils sont trop peu variés, au moins dans leur pensée première, pour ouvrir des sources d'information bien fécondes : ils expriment toujours, même avec les formes les plus diverses, des consolations et des espérances (2). Les idées que l'on s'est faites du mariage ont au contraire beaucoup changé, et la plupart des coutumes qui s'y rattachent sont restées assez significatives pour qu'il soit possible, avec quelque soin, de retrouver leur origine dans les différentes civilisations dont nous avons hérité sous bénéfice d'inventaire. Là, comme partout, l'habitude et la routine ont lutté victorieusement contre l'intelligence et le progrès; des formes surannées et désormais dépourvues de sens ont persisté sans raison et se sont bizarrement mêlées à celles qui leur avaient succédé. L'Inde nous en a conservé une preuve curieuse : rien qui ait eu quelque raison d'être n'y disparaît,

(1) Par Woeiriot, Porcacchi, Poullet, Guichard, Gutherius, Muret, Guasco, Gyraldus, Feydeau, etc.

(2) Voyez l'ouvrage de M. Bachofen, *Versuch über die Gräbersymbolik der Alten*, Bâle, 1859, in-8.

parce que rien n'y vit réellement, et, à une époque fort reculée, la loi y reconnaissait déjà huit espèces de mariages, caractérisées par des formes particulières, qui conféraient toutes des droits différents (1).

Le mariage ne fut d'abord qu'un amour avoué publiquement et reconnu par la tribu; on se prenait réciproquement sans autre pensée que de se prendre; la volonté de chacun restait libre et ne s'imposait aucun devoir de fidélité ni de constance (2). Les formes de ces unions sans promesses et sans obligations étaient simples : un flambeau allumé exprimait les ardeurs du mari (3), et le dénouement de la ceinture, le consentement passif de la femme à ses désirs (4). Tout en gardant

(1) Quatre, le *Brava*, le *Daiva*, le *Richisa* et l'*Asoura*, étaient même considérées comme bonnes; mais les quatre autres, le *Gandhava*, le *Prayapatia*, le *Ratschasa* et le *Paisacha*, étaient réputées mauvaises. Au reste, si grossières qu'elles fussent, les formes attestaient déjà un grand perfectionnement : c'était le fait qui se subordonnait au droit. Ainsi chez quelques anciens peuples, le mariage n'existait qu'après sa consommation matérielle, et, pour beaucoup de sauvages, notamment à Hamaii, il est encore consitué par une habitation commune; Remy, *Récits d'un vieux sauvage*, p. 20. Chez les Romains, la cohabitation devait, pour produire des effets légaux, se continuer une année entière (l. XXIV D. tit. *De ritu nuptiarum*), et cette forme de mariage (*usu*) ne conférait pas, au moins dans les premiers temps, les mêmes droits que les autres.

(2) La monogamie semble cependant avoir déjà existé dans l'ancienne Égypte (voy. Cramer, *Anecdota graeca*, t. II, p. 387, et Suidas, s. v. Ἥφαιστος, t. I, p. 916), et on lit dans la *Théogonie* d'Hésiode, fr. LXXII : ἱερὸν λέχος εἰσανάβασα.

(3) On avait continué à s'en servir dans l'Inde (*Théâtre indien*, t. I, p. 108), à Athènes (Aristophane, *Pax*, v. 1317) et à Rome; Brissonius, *De ritu nuptiarum*, p. 35. En Laponie et dans les pays scandinaves, la forme était à la fois plus poétique et plus chaste : Quidam ferunt olim excussum fuisse per ferrum et silicem ignem, in signum ardentis conjunctionis, ut in Lapponia; postea faculas praelatas esse; Loccenius, *Antiquitates Sueo-Gothicae*, p. 154. On avait même rendu cet emblème plus significatif en se servant de torches de pin dont les pommes étaient devenues, à cause de leur ressemblance avec le phallus, un symbole de la puissance génératrice de la Nature : voy. Müller, *Glaube und Kunst der Hindu*, p. 301, et Creuzer, *Symbolik*, t. II, p. 108. Une historiette d'Abstemius prouve qu'à une époque assez récente, c'était encore la fiancée qui portait le flambeau. Vir quidam prudens uxorem ducebat. Interrogatus autem ab amicis, quid sibi vellet facula illa, quam nova nupta accensam a paterna domo efferret, rursusque mariti domum ingressura accendit, et introfert : Significat, inquit, me hodie ignem, e soceri mei aedibus ablatum, in domum meam inferre; *Fabula* XCVII.

(4) On trouve encore, avec ce sens métaphorique, dans Baruch, ch. VI, v. 43 : Neque funis ejus diruptus sit; et dans l'*Odyssée*, l. XI, v. 245 : Λῦσε δὲ παρθενίην ζώνην : voy. aussi l'*Hymne à Vénus*, v. 165. Ovide faisait même écrire à Phyllis, dans son *Épître à Démophon*, v. 116 :

Castaque fallaci zona recincta mana,

et Martianus Capella disait en parlant des jeunes épouses : Cingulum ponentes in thalamis; *De nuptiis Mercurii et Philologiae*, l. II, par. 149.

sa vivacité première, la passion physique s'étudia mieux et se sentit bientôt mêlée d'un autre instinct aussi naturel et moins brutal, du besoin de se reproduire et de se perpétuer dans des enfants (1). Comme symbole du but social que se proposait désormais leur union, le nouveau mari jetait sur sa jeune épousée des poignées de ces graines qui fécondent la terre et assurent l'avenir des peuples (2) : c'était une sorte d'engagement que le mariage ne serait pas dissous capricieusement avant d'avoir produit les résultats naturels que les mariés et la société en avaient attendus. Lorsque la famille eut pris plus de consistance; lorsque, en obéissant avec bonheur, les enfants eurent, sinon créé, au moins sanctionné l'autorité paternelle, une fille ne put plus se subordonner aux volontés d'un époux avant que son père eût consenti à se démettre de ses droits, et d'abord, sans doute à titre de compensation, il vendit son consentement; le mariage fut un achat, en apparence, comme tous les autres (3) : la remise du prix constituait l'acte.

(1) L'ancienne formule hiératique des mariages grecs était Ἐπὶ ἀρότῳ παίδων γνησίων, et on la retrouve dans la forme sacramentelle employée à Rome devant le Censeur : *Ex animi sententia uxorem ducere liberum quaesendum causa*. Ce double but du mariage est parfaitement indiqué dans un passage d'Apulée : Psyché implore Junon quam cunctus Oriens Zygiam veneratur, et omnis Occidens Lucinam appellat; *Metamorphoseon* l. VI, p. 112, éd. de Pricaeus. Aussi l'Indien peut-il abandonner, dans la dixième année du mariage, la femme qui ne lui a pas donné d'enfants, et, dans la douzième, celle qui ne lui a donné que des filles. La législation chinoise est moins patiente; on peut toujours adjoindre une concubine à l'épouse qui n'a pas de fils ; Davis, *The Chinese*, t. I, p. 279.

(2) Chez les Hébreux, tous les assistants jetaient par trois fois du blé sur la tête de la nouvelle mariée; Selden, *Uxor ebraica*, p. 195. Cette cérémonie s'appelle *sacha* dans l'Inde, et elle y a pris une forme encore plus poétique : ce sont les époux eux-mêmes qui se répandent réciproquement du riz ou des perles sur la tête. En grec, κρίθη signifiait même à la fois Orge et Membre générateur (voy. Aristophane, *Pax*, v. 962-65), et il conserve encore en France ce sens obscène dans une locution populaire (dare hordeum uxori) : on avait même surnommé Vénus, la Déesse du millet, Ἀφροδίτη κέγχρις; Engel, *Kypros*, t. II, p. 126. Cette cérémonie se retrouvait en Prusse avant que le christianisme y eût pénétré (Schrader, *Germanische Mythologie*, p. 176), et elle est restée dans le mariage religieux russe : un des prêtres y jette une poignée de houblon sur la tête de la fiancée, en demandant à Dieu qu'elle soit aussi féconde. Sa popularité lui avait même fait donner, dans une haute antiquité, une forme toute symbolique. Dans un poëme historique de Kâlidâsa, le *Raghou-Vança*, quand Raghou part pour sa première expédition : Les épouses des habitants de la ville, femmes d'un âge vénérable, répandent sur lui, à pleines mains, des grains frits; ch. IV, çl. 27.

(3) Des restes s'en trouvaient encore

Mais par respect de la dignité humaine, cet achat ne fut bientôt plus qu'une forme qui établissait le droit du mari et conférait à la femme son nouvel état civil (1) : un esclavage légal, tempéré par l'amour et des enfants communs. Là où la personnalité parvint à se développer davantage, où la femme obtint le respect du législateur, même en restant soumise à l'autorité illimitée du mari, elle figura dans la célébration en personne libre, se vendit elle-même comme d'égal à égal, et toucha publiquement le prix de sa vente (2) : elle n'appor-

chez les Hébreux (*Genèse*, ch. XXIV, v. 53; ch. XXXIV, v. 12; *Exode*, ch. XXI, v. 7; *Deutéronome*, ch. XXII, v. 29), et chez les Grecs (*Odyssée*, l. VIII, v. 318-9; Aristote, *Politique*, l. II, ch. 8) : les Homérides se plaisaient même à donner pour épithètes aux jeunes filles ἑλφεσίβοιαι (assez jolies pour trouver des bœufs), et cet usage s'était conservé en Russie dans toute sa force; Ewers, *Das älteste Recht der Russen*, p. 226. Uxorem ducturus CCC solidos det parentibus ejus; *Lex Saxonica*, ch. VI, par. 1. Si quis uxorem suam sine causa dimiserit, inferat ei alterum tantum quantum pro pretio ipsius dederat; *Lex Burgundionum*, ch. XXXIV, par. 2. C'était dans le Nord une condition indispensable du mariage (voy. le *Gulathingsbôk*, ch. 104) : autrement les enfants n'appartenaient pas au père et n'en héritaient pas. On les appelait même *Hornungr*, Enfants naturels, Fils de prostituée. La Convention de 1249 montre que le mariage était alors en Prusse un véritable esclavage : Cum enim pater aliquam uxorem de pecunia communi sibi et filio emerat, hactenus servaverunt, ut mortuo patre uxor ejus ad filium devolveretur, sicut alia haereditas de bonis communibus comparata; dans Voigt, *Geschichte Preussens*, t. I, p. 554, note 1. Dans la Saxe inférieure, le mot qui exprime encore le mariage, *Brudkop*, signifie littéralement Achat d'une jeune fille. La coutume anglaise de conduire sa femme au marché, une corde au cou, était logique : on revendait ce qu'on avait acheté. Encore maintenant, en Laponie, le mari fait publiquement avant le mariage des cadeaux, dont la valeur est même fixée par l'usage, aux père, mère, frères et sœurs de sa femme; Scheffer, *Lapponia*, p. 286.

(1) Comme dans le *coemptio* des Romains, ce n'était désormais qu'une forme toute fictive, imaginaria uxoris emptio : voy. Grupen, *Tractatio de uxore romana*. Boëce dit même dans le l. XI de ses *Commentaires sur les Topiques de Cicéron* : Coemptio certis solemnitatibus peragebatur : et sese in coemendo invicem se interrogabant : vir ita, An sibi mulier Materfamilias esse vellet? illa respondebat velle. Item mulier interrogabat, An vir sibi Paterfamilias esse vellet? ille respondebat velle : itaque mulier in viri conveniebat manum, et vocabantur hae nuptiae *per coemptionem*. On lit déjà dans les *Lois de Manou*, l. II, çl. 51 : Un père qui connaît la loi ne doit pas recevoir la moindre gratification en mariant sa fille, car l'homme qui, par cupidité, accepte une pareille gratification, est considéré comme ayant vendu son enfant; trad. de Loiseleur-Deslongchamps. En 1227, le concile de Trèves défendit aussi aux parents des deux époux de recevoir, quocunque colore quaesito, aliquam pecuniam pro matrimonio contrahendo vel impediendo; dans Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. III, p. 529. Bientôt même on dota sa fille en la mariant : il y a dans l'*Odyssée*, l. XV, v. 127 : σῇ ἀλόχῳ φορέειν, et Agamemnon dit à Achille en lui offrant sa fille en mariage :

ἐγὼ δ' ἐπὶ μείλια δώσω
πολλὰ μάλ', ὅσσ' οὔπω τις ἑῇ ἐπέδωκε θυγατρί;
Iliadis l. IX, v. 147.

(2) Easque cum benedictione sacerdo-

tait plus alors seulement une dot, elle recevait un douaire (1) et passait réellement mère de famille. Enfin le mariage devint un lien commun; les deux contractants s'engagèrent réciproquement l'un envers l'autre par la volonté réfléchie d'unir à jamais leurs vies. Si sainte que pût être la cérémonie religieuse qu'on y ajoutait, elle ne faisait point le lien (2), elle le bénissait et le mettait sous la protection d'une puissance supérieure (3); mais le mariage était complet dès que les deux époux avaient manifesté leur volonté d'une manière authentique, et que l'union était consommée. Chacun de ces mariages avait donc nécessairement des formes particulières : il exprimait sa nature et son but par des symboles différents qui n'ont

tis, sicut in sacramentario continetur, accipere, sed prius eas dotali titulo debent conligare; dans Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 1108. Sed praecipiuntur (l. praecipiunt) leges humanae, sponso sponsam suam dotare; dans Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 142. Frotho III défendit aux Ruthéniens (ex imitatione Danorum) ne quis uxorem nisi emptitiam duceret. Venalia siquidem connubia plus stabilitatis habitura censebat, tutiorem matrimonii fidem existimans, quod pretio firmaretur; Saxo Grammaticus, *Historia Danica*, l. v, p. 235, éd. de Müller.

(1) Dotem non uxor marito, sed uxori maritus affert; Tacite, *Germania*, par. XVIII. Selon la loi romaine, on donnait et l'on recevait : c'était un contrat. Pour les peuples germains, c'était une donation du mari à la femme; gratuita donatio, dit la Loi des Lombards, l. II, tit. I, ch. 8. Quantum voluerit dare, quando eam desponsavit, quod Mediolaneuses dicunt accipere uxorem ad Morganaticam, alibi Lege Salica; *Liber feudorum*, l. II, tit. 29, à l'appendice des Novelles de Justinien, éd. de Paris, 1552. Mais on craignit que, trop sensible à son bonheur, le mari ne se livrât à des libéralités exagérées, et l'on voulut que sa donation eût lieu le matin des noces, avant le banquet nuptial : *ante nuptiale convivium*, dit Kilian; *antequam cum ea ad prandium discubuerit*, dit le *Speculum Saxonicum*, l. I, art. XX, par. I. Avec le temps, la signification de ce *Morganegiba* changea : on voulut le distinguer plus nettement du contrat, surtout quand les époux étaient de condition différente ou que la femme n'avait que sa beauté à donner; on attendit qu'elle l'eût réellement donnée, le Morganegiba devint le don du lendemain matin. C'était, pour ainsi dire, une conséquence naturelle du sens qu'avait pris *Osculum*, Témoignage d'un engagement irrévocable. On lit dans le Cartulaire de Beaulieu, cité par du Cange, t. V, p. 743 : Quantum ego ipse uxori meae tradidi ad habendum sive per osculum, sive per cartam traditionis, post mortem ejus S. Petro remaneat.

(2) Voy. Eichhorn, *Rechtsgeschichte*, par. 108, 183, et J. Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, p. 434-435. Le droit romain disait déjà, comme un axiome, *Consensus facit nuptias*, et le peuple répétait sous une autre forme pendant le moyen âge :

> Boire, manger, coucher ensemble,
> est mariage, ce me semble.

(3) Peut-être faut-il ne faire d'exception que pour Athènes, où le mariage civil était une représentation à la fois mythique et réelle du mariage à Samos de Jupiter avec Junon, et où une foule de dieux étaient très-positivement invoqués : voy. Böttiger, *Die aldobrandinische Hochzeit*, p. 138, note 15.

pu se trouver réunis qu'accidentellement, par l'influence anormale des civilisations antérieures et un attachement déraisonnable au passé.

Dans les pays où les femmes sont, sinon retenues au fond d'un harem, au moins soumises à une surveillance perpétuelle, il faut des intermédiaires qui suppléent à l'insuffisance des rapports personnels et arrangent complaisamment les mariages. Cette absence de liberté existait sans doute à l'origine de notre civilisation; car un usage à peu près général oblige de recourir, pour les négociations préliminaires, à des personnes étrangères, et il s'est conservé dans plusieurs provinces de véritables courtiers de mariage, qui exercent leur profession au grand jour (1) et, malgré l'espèce de mépris public où ils sont tombés (2), sont encore regardés comme des agents indispensables. Ils portent même souvent des insignes particuliers (3), et tout se passe avec solennité, selon des formes traditionnelles, qui remontent certainement à des temps très-éloignés. Ainsi pour indiquer un refus on relève les tisons du foyer (4); en les voyant retirer du feu et s'éteindre, le négociateur comprend qu'on n'est pas disposé à allumer les flambeaux de l'hymen (5). Ailleurs, on sert des œufs au goûter,

(1) On les appelle dans le Berry, *Chat-bure* (Oie) et *Chien blanc;* dans le Bourbonnais, *Gourlaud;* en Normandie, *Hardouin* (en v. fr. *Hardeau* signifiait Vaurien) et *Diolovert* (le breton *Didalvez* signifie aussi Vaurien, Fainéant); dans le Gex, *Trouillebondon*, et en Bretagne, *Bazualan*, littéralement Bâton de genêt. Ils se retrouvent dans la Campagne romaine sous le nom de *Bracco* (Chien de chasse) : on sait qu'ils remplissent en Chine une fonction sociale des plus respectées, et ils jouent un rôle nécessaire dans les mariages lapons; Scheffer, *Lapponia*, p. 279.

(2) On les considère un peu plus en Bretagne, probablement parce qu'ils y sont obligés de parler en vers.

(3) Habituellement une canne ornée de rubans de différentes couleurs, et des fleurs à la boutonnière. C'est un bouquet de sauge dans le Bourbonnais (Louis Batissier, *Voyage pittoresque*, t. II, p. 15), et, comme le nom l'indique, un bâton de genêt en Bretagne; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 362.

(4) Dans l'Orne et dans les Hautes-Alpes. Il est probable que cet usage avait été beaucoup plus général, car Thiers a blâmé, dans son *Traité des superstitions*, Les personnes qui, pour donner lieu de s'en aller aux gens qui les incommodent, lèvent en haut les tisons qui sont dans le feu, et ne les lèvent jamais, au contraire, lorsqu'elles veulent que la compagnie reste chez elles; dans Liebrecht, *Otia imperialia*, p. 227.

(5) Le style fleuri et mythologique est resté dans les traditions, et fait partie des obligations du *porteur de paroles*.

où l'on ne manque jamais de le convier (1); on lui montre que les germes de vie qu'ils contenaient ne se développeront pas. En Bretagne, la collation ne se compose que de bouillie frite; on ne lui offre ni le pain ni le sel, et cette maigre pitance est dans un tel contraste avec l'abondance et la saveur des mets qu'on lui eût servis s'il avait réussi, qu'elle signifierait à elle seule qu'on n'accueille pas bien sa demande. Dans le Berry, les parents de la jeune fille expriment leur consentement par une poire ou une pomme cachée dans la cendre du foyer : on sait quand on l'y trouve, comme par hasard, avec son bâton, que sa visite ne sera pas sans fruit (2). Quelquefois la *recherche* ne va pas, comme on dit, jusqu'*aux paroles;* il suffit, pour décourager un prétendant, que la jeune fille lui glisse dans la poche soit un peu de cendre (3), soit quelques grains d'avoine (4), ou lui envoie un chat (5).

Quand ces préliminaires avaient abouti à un engagement, on se plaisait à lui donner une forme irrévocable avant de fixer les conditions financières de son mariage, et encore maintenant, surtout dans les provinces où l'on se marie généralement sous le régime dotal, des fiançailles précèdent souvent le contrat. L'Église encouragea naturellement un usage qui la faisait pénétrer plus avant dans la société civile et augmentait considérablement son influence (6); dans un temps de forte

(1) Ribault de la Laugardière, *Les noces de campagne dans le Berri*, p. 3. Dans le Bourbonnais, c'est même toujours une omelette; Louis Batissier, *Voyage pittoresque*, t. II, p. 15.

(2) Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, t. II, p. 317. On évite ainsi des paroles qui pourraient être mal comprises, et répétées plus mal encore, et on laisse, au moins en apparence, plus de liberté à la jeune fille.

(3) La Doucette, *Usages du Val-d'Ajol* (Lorraine); dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. X, p. 166 : sans doute pour lui montrer qu'il avait brûlé inutilement.

(4) La Doucette, *Histoire et topographie des Hautes-Alpes*, p. 457. Probablement parce qu'il n'y a que les bêtes qui en mangent.

(5) *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 253 : comme le chat était consacré à Friga, la déesse des amours déshonnêtes, la jeune fille dit poliment à son amoureux qu'elle ne croit pas sa recherche sérieuse.

(6) Il avait même été défendu canoniquement de célébrer le mariage le même jour que les fiançailles : nous citerons entre autres le Rituel d'Evreux de 1621, tit. *De sponsalibus*, et celui de Rouen de 1646, tit. *De sacramento matrimonii*.

vitalité, où les passions ne connaissaient aucune limite et ne s'imposaient aucun frein, il était d'ailleurs grandement utile à la paix publique que l'on suppléât par une sanction extérieure, universellement respectée, aux défaillances de la conscience. Dans une des formes du mariage romain, le nouvel époux passait solennellement une bague de fer au doigt de son épouse (1) : c'était le premier anneau de la chaîne indissoluble qui l'attacherait désormais à sa personne et à sa vie. Ce symbolisme était expressif par lui-même ; il avait l'autorité d'une longue habitude, et l'Église l'adopta à son tour (2). L'anneau devint aussi pour elle un signe, visible à tous, de la promesse que les fiancés avaient échangée aux pieds du crucifix ; mais elle ne l'accepta qu'après en avoir écarté les vieilles idées qu'il avait d'abord exprimées, en l'appropriant à l'adoucissement des mœurs et à l'égalité des deux sexes devant Dieu que le christianisme avait introduite dans le monde. Comme du temps des Romains, il était parfaitement rond pour montrer que l'engagement qu'il représentait n'avait non plus aucune fin (3), et les innombrables superstitions, encore vivantes dans une société presque aussi païenne que chrétienne, ne permettaient pas davantage de l'enrichir de pierres précieuses ou de ciselures, auxquelles on n'eût point manqué d'attribuer des vertus magiques (4). Ce ne fut plus seulement la femme qu'un sym-

(1) Sponsae annulus ferreus mittitur, isque sine gemma ; Pline, *Historiae naturalis* l. XXXIII, ch. 1. On le portait au quatrième doigt de la main gauche (Aulu-Gelle, l. X, ch. 10 ; Macrobe, *Saturnaliorum* l. VII, ch. 13), et on continua quia in eo quaedam vena, ut fertur, sanguinis ad cor usque perveniat ; Isidore, *De divinis officiis*, l. II, ch. 15. La même raison se trouve, d'après Appion, dans Johannes de Salisbury, *De nugis curialium*, l. VI, ch. 12. L'anneau fut aussi employé par les Grecs comme symbole d'union, mais beaucoup plus tard : voy. Photius, *Bibliotheca*, p. 339, col. A, et p. 353, col. A.

(2) Tertullien, *Apologeticus*, ch. VI ; saint Clément d'Alexandrie, *Paedagogus*, l. III, ch. 11. Le quatrième concile provincial de Milan décida, en 1576 : Non dextrae sed sinistrae manus sponsae digitus induatur annulo nuptiali ; *Constitutiones*, p. 3, n° IX.

(3) Ad ostendendum quod amor ille debet habere perpetuitatem, quod nunquam finiatur nisi per mortem ; Herolt, *Sermones discipuli*, serm. XXV, éd. de Cologne, 1474. Scaliger disait aussi : Forma annuli ad perpetuam vinctionem (spectabat) ; *Poetices* l. III, ch. 100.

(4) Cette forme simple fut maintenue par l'Eglise avec d'autant plus de sévé-

bole, au moins bien malheureusement incomplet, unissait à son futur mari; chacun eut son anneau, son devoir et son droit, et le fiancé se trouva aussi indissolublement lié à sa fiancée. Pour mieux répondre à l'idée chrétienne du mariage, les bagues d'alliance ne furent plus invariablement faites de ce métal sombre et dur, qui exprimait dans toute sa crudité la *ferrea necessitas* des Romains (1) : la femme en recevait une d'or pur, comme un témoignage qu'elle serait surtout enchaînée par le mérite et les qualités solides de son fiancé, et lui en donnait une d'argent pour signifier sans doute qu'elle ne l'attacherait réellement que par sa candeur et la pureté de sa vie (2). De simple gage qu'il était d'abord (3), l'anneau devint insensiblement une forme si caractéristique du mariage qu'il suppléait à toutes les autres (4), même à la bénédiction de l'Église (5); il eut par lui-même une force sacramentelle qui

rité que dans les derniers temps du paganisme on faisait souvent de ces bagues des talismans et des amulettes : voy. Meursius, *Exercitationes criticae*, P. II, l. I, ch. 19.

(1) Tertullien disait *l. l.* : Aurum nulla noverat praeter unico digito quem sponsus oppignerasset pronubo annulo. C'est probablement par une tradition venue aussi de Rome (voy. Servius, *Ad Aeneidos* l. IV, v. 16), qu'on place encore, dans le Pays de Castres, un joug sur le cou des personnes qui se fiancent; de Nore, *Coutumes des provinces de France*, p. 90. C'est l'expression matérielle de Conjoints; *Jugué* signifie, dans toute la Gascogne, Atteler. Isidore disait, *Originum* l. IX, ch. VII, par. 9 : *Conjuges* appellati propter *jugum*, quod imponitur matrimonio conjungendis. Jugo enim nubentes subjici solent, propter futuram concordiam ne separentur; p. 315, éd. de Lindemann. Une cérémonie ridicule encore en usage dans le Poitou, *le ferrement*, se rattache probablement à la même tradition. Le lendemain du mariage, un des conviés se met un bonnet de coton sur la tête, prend un tablier de maréchal, et ferre les nouveaux époux en leur frappant légèrement le pied de son marteau; *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VIII, p. 453.

(2) Ces deux bagues figurent toujours dans les mariages selon le rite grec. Si, pour plus de commodité, on les a réunies dans l'anneau que porte la fiancée, le *Dictionnaire de Trévoux* définissait encore l'*Alliance* : Bague ou jonc que l'accordé donne à son accordée, où il y a un fil d'or et un fil d'argent.

(3) Digito pignus fortasse dedisti,

disait Juvénal, sat. VI, v. 27, et on lit à la p. 156 du Rituel à l'usage de Strasbourg, imprimé à Cologne en 1590 : Accipit sponsus annulum vel arrham de manu sacerdotis.

(4) Par lur anels s'entresaisirent,
lur fiaunce s'entrepleviret;
Lai d'Equitan, v. 181.

C'était déjà, dans le Bas-Empire, l'indice ou plutôt le symbole d'un contrat : voy. Ulpien, l. v. Cuicunque, D. tit. *De institoria actione*, par. 15, et l. XI, D. tit. *De actionibus empti et venditi*, par. 6.

(5) Li duc Rollant est entrés en la chambre,
Baisat Andain, sa bele amie gente,
Et en apres son anel li commande;
Girars de Viane, p. 181.

semblait légitimer les plus immorales connexions (1) et investissait le possesseur d'un titre positif contre lequel rien ne pouvait plus prévaloir (2). Il suffisait qu'un jeune homme, ou même un enfant, déposât, sans intention, un anneau au doigt d'une statue pour que, dans l'opinion populaire, il eût engagé irrévocablement sa vie (3).

Dans plusieurs communes de Lorraine, la fiancée prend encore maintenant, la veille de son mariage, comme dans l'Antiquité classique (4), un bain trop solennel pour n'avoir pas eu d'abord une signification religieuse (5). En Pologne (6), on se bornait jadis, ainsi qu'à Rome (7), à lui laver les pieds; la même coutume existait aussi en Prusse, mais le jour de la noce, la lustration devenait générale, et l'on aspergeait d'eau pure même les conviés, les bestiaux et tous les meubles de la

(1) Nec quisquam annulum de junco vel quacunque vili materia vel pretiosa, jocando manibus innectat muliercularum, ut liberius cum eis fornicetur, ne, dum joceri se putat, honoribus matrimonialibus se astringat; *Constitutiones Ricardi (Poore) episcopi Sarisberiensis*; ann. 1217, ch. 55.

(2) Ist der Finger beringt,
ist die Jungfer bedingt;

disait un vieux proverbe allemand. Attila se croyait déjà le droit de réclamer la main d'Honoria, sœur de l'empereur Valentinien, parce qu'elle lui avait envoyé un anneau.

(3) Voy. *De l'enfant qui mist l'anel ou doit l'image Nostre-Dame;* dans les *Miracles de la Vierge*, par Gautier de Coincy, col. 355, éd. de l'abbé Poquet. C'est une ancienne histoire de Vénus, racontée par Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. XXVI, que l'on a, contre toute convenance, appliquée à la sainte Vierge.

(4) Zoega, *Bassi-Rilievi*, P. II, n° 12; Passeri, *Picturae Etruscorum in vasculis*, t. I, pl. 30-40; Aristophane, *Lysistrata*, v. 378; Pollux, l. III, par. 43; Harpocration, *Valesii animadversiones*, p. 120, éd. de 1696.

(5) Aqua aspergebatur nova nupta; Festus, s. v. *Focum*, p. 66, éd. de Lindemann. Peut-être à cause de la raison qu'il donne s. v. *Aqua*: Aqua et igni tam interdici solet damnatis, quam accipiunt nuptae, videlicet quia hae duae res humanam vitam maxime continent; *Ibidem*, p. 3. Ovide disait également, *Fastorum* l. IV, v. 791 :

An, quod in his vitae caussa est, haec per-
[didit exul :
his nova fit conjux; haec duo magna
[putant.

Voy. aussi Valerius Flaccus, *Argonauticon* l. VIII, v. 245, et Grupen, *De uxore romana*, ch. IV, p. 135 et suivantes. Nous croirions plutôt que l'eau et le feu ont d'abord figuré dans les noces comme symboles de la fécondité.

(6) Chodzko, *Pologne historique, littéraire et monumentale*, p. 43; *Marriage customs and ceremonies adopted by all nations of the world*, p. 23.

(7) Unde et hodie faces praelucent et aqua petita de puro fonte per puerum felicissimum vel puellam quae interest nuptiis, de qua solebant nubentibus pedes lavari; Varron cité par Servius, *Ad Aeneidos* l. IV, v. 104.

maison (1). La fiancée envoyait aussi humblement la veille une chemise à son fiancé; c'était une abjuration de sa volonté: suivant une image fort expressive du moyen âge, dont nous retrouverons d'autres applications, le mari devait être le jour du mariage dans la chemise de sa femme (2). Cet usage se conserve encore en Flandre, même dans la classe élevée (3); mais on n'y voit plus qu'un témoignage de bonne éducation et d'habileté à l'ouvrage : le maire n'en est pas moins obligé d'apprendre à la femme qu'elle doit obéir à son époux.

Les registres de l'état civil furent pendant longtemps si irrégulièrement tenus et exposés à tant de chances de destruction, qu'il fallait bien prévoir leur perte et s'assurer des témoins dont on pût, au besoin, invoquer les souvenirs. La première préoccupation des mariages était donc leur célébration au grand jour (4) : si la clandestinité n'était pas, comme dans plusieurs législations encore en vigueur, une cause suffisante de nullité, c'était une tache morale qui frappait la femme dans sa dignité et dans ses intérêts (5). Telle est sans doute la raison principale de la publication des bans et de l'ancien usage de remplir toutes les formes sacramentelles sous le porche, devant la porte principale, à la vue de tous les passants (6).

(1) Voigt, *Geschichte Preussens*, t. I, p. 556.

(2) Volez-vous la costume oïr que je vous [diet
Quant vient a icel jor qu'uns sa fille marie,
La chemise sa feme a li vasles vestie
Por çou qu'ele mieux ait le cuer en sa baillie;
Chanson d'Antioche, ch. III, v. 501.

(3) Les poëmes allemands du moyen âge mentionnent souvent cet usage, et il existe encore maintenant en Silésie; Weinhold, *Die deutschen Frauen in dem Mittelalter*, p. 222.

(4) Pippin ordonna par un capitulaire de 755 : Ut omnes homines laici publicas nuptias faciant, tam nobiles quam ignobiles (dans Pertz, *Monumenta*, Leges, t. I, p. 26), et on lit dans Boerius : Sponsalia viduarum debent fieri de nocte, et non de die, ad differentiam virginum quae debent desponsari de die et convocatis amicis; dans du Cange, *Glossarium*, t. IV, p. 297, col. 2. C'était le contraire chez les Romains : on s'y préoccupait de l'heure favorable. L'Epithalame de Catulle commence par ces deux vers :

Vesper adest, juvenes consurgite. Vesper [Olympo
Expectata diu vix tandem lumina tollit;

et Festus dit positivement : Noctu nubebant; l. XIV, p. 128, éd. de Lindemann : voy. Plutarque, *Quaestiones romanae*, quest. II.

(5) On définissait le mariage de conscience, Conjugium inaequale, quod clam et sine solemnibus concubitus mutuaeque cohabitationis causa contractum, sola conjugum fide sustinetur.

(6) Matrimonium cum honore et re-

La crainte d'encourir le mécontentement de Dieu en faisant un lieu de marché de la maison de prière dut y rester étrangère, puisque l'achat de la femme était devenu une fiction qui ne produisait plus que des effets moraux (1), et qu'aujourd'hui, où, à défaut de sentiments religieux sérieux, on observe plus pharisaïquement les convenances, les mariages sont célébrés dans la partie la plus sainte de l'église. Ce besoin de compter sur la mémoire des témoins avait même donné naissance à une coutume singulièrement brutale : après l'entier accomplissement de toutes les cérémonies, les assistants se frappaient rudement, les uns les autres, pour en mieux garder le souvenir (2). Les coups de fusil dont on *salue* encore les noces dans plusieurs provinces ont eu sans doute la même cause (3) :

verentia et in facie (non enim risu et jocose nec contemnatu) Ecclesiae celebretur; Concile de Trèves (1227), ch. v, et le synode, tenu à Liége en 1287, disait aussi, tit. IX, can. 3. In conspectu Ecclesiae. Ces expressions, qui n'étaient d'abord sans doute que métaphoriques, furent prises dans un sens littéral. Statuantur vir et mulier ante ostium ecclesiae sive in faciem Ecclesiae, coram Deo et sacerdote et populo; *Missale ad usum Ecclesiae Sarisburiensis*, éd. de 1555. Neque alibi quam in facie Ecclesiae et ad ostium ecclesiae; Selden, *Opera*, t. III, p. 380. Aussi Chaucer disait-il, dans le prologue du conte de la Femme de Bath :

Husbondes at chirche dore have I had five;
Canterbury tales, v. 5588.

(1) Aussi se servait-on volontiers, comme de nos jours, de pièces de mariage n'ayant aucune valeur monétaire. On en a publié une d'origine française dans l'*Archaeologia*, t. XVII, p. 124, qui avait sur l'une de ses faces deux fleurs de lis avec la devise : *Pour espouser*, et sur l'autre un cœur dont la pointe était engagée dans deux mains qui se croisaient; au-dessous un croissant indiquait l'accroissement, et on lisait sur l'exergue : *Deuirs de foy*.

(2) Les parolles dictes, et la mariée baisée, ou son du tabour vous tous baillerez l'ung à l'aultre du soubvenir des nopces : ce sont petitz coupz de poing... Telz coups seront donnez en riant selon la coustume observée en toutes fiançailles, disait encore Rabelais, *Pantagruel*, l. IV, ch. 12. Les coups avaient été d'abord beaucoup plus sérieux. Nec silendum est, quod sub annuli impositione dorsotenus pugno sese astantes impetunt, ut eadem ratione actum corroborent; uti alapae impressione in sacramento Confirmationis et Aurati militis creatione, ut memor sit, servari solet; Olaus Magnus, *De gentium septentrionalium variis conditionibus*, l. XIV, ch. IX, p. 552, éd. de Bâle, 1567.

(3) En Normandie, dans le Gex (Depery, *Essai sur les mœurs et usages singuliers du peuple dans le Pays de Gex*, p. 13), dans le Bazadais (Lamarque de Plaisance, *Usages et chansons populaires de l'ancien Bazadais*, p. 41), en Lorraine; Richard, *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine*, p. 99. Le peuple de cette dernière province a même, selon son usage, voulu expliquer une coutume qu'il ne comprenait plus, par une raison ridicule; il prétend que si l'on ne tirait pas des coups de pistolet en abondance, la mariée ne serait pas bonne au lait; Richard, *l. l.*

on a voulu éveiller l'attention publique par un bruit inaccoutumé et impressionner vivement, au moins les organisations nerveuses. C'est à ce désir de s'assurer de nombreux témoins que doit aussi son origine un usage étrange, observé naguère encore par le peuple napolitain : les nouveaux mariés, dans leurs plus beaux atours, se livraient, en voiture découverte, à une course désordonnée à travers la ville, afin de provoquer de bruyants sifflets dont leurs meilleurs amis prenaient l'initiative (1).

Dans les temps païens, le marié portait, ainsi que tous les conviés à sa noce, des habits pompeux, de couleurs éclatantes (2), auxquels ne se rattachait probablement aucune autre idée que de mieux convenir à un jour de fête, et les longs nœuds de rubans bigarrés dont, malgré l'uniformité et l'effacement habituel de nos costumes, il orne encore son chapeau et sa boutonnière (3), en ont opiniâtrément maintenu la tradition. Quelquefois aussi, surtout dans les mariages princiers, il s'habillait de blanc (4), peut-être par imitation des initiés et des catéchumènes. Comme dans l'Antiquité (5), on lui mettait

(1) Es wird für eine üblere Vorbedeutung gehalten, je weniger gepfiffen wird; Rehfues, *Gemählde von Neapel*, t. II, p. 64.

(2) Voy. Suidas, s. v. Βαφὰ; Kretschmer und Rohrbach, *Die Trachten der Völker*, pl. IX, fig. 5, et le vase publié par d'Hancarville, *Antiquités étrusques*, t. V, pl. 71. Les anciens Germains avaient sans doute le même usage, puisque Apollinaris Sidonius disait dans son poëme v, v. 218; dans Sirmond, *Opera*, t. I, col. 1171 :

Fors, ripae colle propinquo,
Barbariens resonabat hymen, Scythicisque choraeis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.

(3) Ces *nœuds d'amour*, comme on les appelle dans plusieurs provinces, *Trulofa* en vieux-danois, *True-love-knot* en anglais, se composaient primitivement d'un ruban blanc et d'un rouge; Selden, *Opera*, t. III, p. 670. Les simples conviés sont même *marqués* d'un ruban sur l'épaule dans le Berry (Ribault de Laugardière, *Noces*, p. 16), dans le Bourbonnais (Batissier, *Voyage pittoresque*, t. II, p. 18), et dans le Poitou; Guerty, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VIII, p. 452. Dans l'Orne, le Bazadais, etc., le marié porte aussi un bouquet de fleurs.

(4) Bekleydet war mit allem Fleyss in Samat, Seyden, gantz schnee-weyss; J. Frischlin, *Hohenzollerische Hochzeit* (1598), p. 29.

(5) Voy. Gerhard, *Griechisches Mysterienbilder*, pl. V et VI, et Selden, *Uxor ebraica*, p. 192-5. Claudien disait, au commencement d'une petite pièce sur le mariage de Stilicon :

Solitas galea fulgere comas,
Stilicho, molli necte corona.

Coronant et nuptiae sponsos, disait aussi Tertullien, *De corona militum*, ch. XIII. Cet usage se conserve encore dans l'Hindoustan : Ils revêtirent Bahram d'une robe

aussi pendant le moyen âge une couronne sur la tête (1), c'était le signe distinctif des sacrificateurs (2), et sans doute en témoignage de liberté, il laissait tomber librement ses cheveux sur son cou (3). Quoique soumis à des différences de localité et de fortune dont la vraie raison nous échappe, le costume de l'épouse est resté moins arbitraire : à Rome, il était, au moins en partie, d'une blancheur immaculée (4) : on y voyait un symbole de candeur et d'innocence, et à ce titre cette couleur a fini par prévaloir dans la classe aisée. Mais, peut-être par un souvenir incomplet du *flammeum* (5), les fiancées se sont habillées pendant longtemps, le jour de leur mariage, de vêtements éclatants (6) : en Lorraine au contraire, comme si

royale, entourèrent sa tête de la couronne des nouveaux mariés; Nihal Chand, *La Doctrine de l'amour*, p. 122, trad. de M. Garcin de Tassy.

(1) Elle faisait même, comme dans le rite grec, partie intégrante des formes religieuses du mariage (voy. Muratori, *Antiquitates Italicae medii ævi*, dist. XX, col. III, et Brand, *Popular antiquities*, t. II, p. 76, éd. d'Ellis), et on lit dans une vieille liturgie qui nous a été conservée par Lorenzo Pignoria : Benedic, Domine, annulum istum et coronam istam, ut sicut annulus circumdat digitum hominis, et corona, caput; ita gratia Spiritus-Sancti circumdet sponsum et sponsam; *Epistolae*, let. I et XIX. Il y eut même un temps où tous les conviés à un mariage portaient également des couronnes; *Apostolica historia de sancto Andrea*, l. III, ch. II, et *Antiquitates conviviales*, fol. 68.

(2) Selon Hildebrand, *De nuptiis veterum christianorum*, on aurait voulu montrer par les couronnes Novellos conjuges corpus animumque a cupiditatibus hactenus illibatum gessisse, et effectivement ils n'en portaient pas quand ils se mariaient pour la seconde fois; mais cette exception s'accorde aussi parfaitement avec notre explication, et nous ne croyons pas qu'un usage conservé du paganisme puisse se rattacher à la continence antérieure du marié. Peut-être cependant ces couronnes ne sont-elles qu'un souvenir de celles que portaient les initiés aux mystères de la vie : voy. Gerhard, *l. l.* pl. I et III.

(3) Voy. Herrad von Landsperg, *Hortus deliciarum*, pl. II; Grupen, *De uxore theotisca*, p. 204, et Rudbeck, *Atlantica*, t. III, p. 617. La même idée conduisit en Allemagne à un usage tout à fait contraire : les deux époux s'y mariaient la tête rasée, mais ils se coupaient eux-mêmes réciproquement les cheveux.

(4) Aussi l'appelait-on *Toga pura*.

(5) Sans doute comme symbole des flammes de l'Amour :

Flavaque conjugio vincula portet amor;
Tibulle, l. II, él. II, v. 18.

Voy. aussi Catulle, *Carmina*, n° LXI, v. 10. Lucain semble cependant y voir plutôt un témoignage de pudeur :

Non timidum nuptae leviter tectura pudorem
Lutea demissos velarunt flammea vultus;
Pharsalia l. II, v. 360;

et Pline le rattachait à une idée étrusque dont, comme toujours, il ignorait le vrai sens : Lutei honorem antiquissimum feminis in nuptialibus flammeis concessum; *Historiae naturalis* l. XXI, ch. VIII, par. 22. Dans l'Inde, non-seulement les mariées sont habillées en jaune, mais on leur teint les mains et les pieds avec du curcuma. En Grèce, elles portaient habituellement des vêtements rouges : voy. Kretschmer und Rohrbach, *Die Trachten der Völker*, pl. IX, fig. 6.

(6) Les beaux habits de l'épousée

elles eussent voulu porter le deuil de leur virginité, elles prenaient une robe noire qu'assombrissait encore une ceinture argentée (1).

Elles dénouaient le ruban qui retenait leurs cheveux, et les laissaient flotter sur leurs épaules (2). Cet usage tout exceptionnel se rattachait aussi à des traditions païennes (3). Au moment de se marier, les jeunes Grecques offraient à Vénus une boucle de cheveux, quelquefois même leur chevelure tout entière, et ce n'était ni une pratique de dévotion ni une offrande volontaire, mais l'accomplissement d'un rite qui se retrouvait dans tous les sacrifices : avant d'immoler une victime, on la consacrait aux dieux en lui coupant quelques poils sur le front. A Rome, où la religion prit un sens beaucoup plus pratique, la fiancée n'entendit plus se sacrifier à un dieu quelconque, mais se donner à un mari, et en sa qualité de sacrificateur réel, le mari accomplissait lui-même la cérémonie, qu'il rendait encore plus fictive : il se contentait de diviser avec le fer d'une lance la chevelure de

(dans un village de Touraine) n'étoient pas moins que d'une robe rouge et d'une coiffure en broderie de faux clinquant et de perles de verre; *Mémoires de Marolles*, t. I, p. 23, 1609. On lit également dans un roman hindoui contemporain, *Mihr o Mâh* : La mariée prit un nouveau vêtement jaune et rouge. Elle orna le haut et le bas de ses oreilles de boucles et de pendants; Garcin de Tassy, *Discours à l'ouverture du cours d'hindoustani, le 8 décembre* 1851, p. 4. Dans la seconde moitié du seizième siècle, les mariées portaient à Cologne une robe jaune et une cotte violette garnie de fourrures : voy. Kretschmer und Rohrbach, *Die Trachten der Völker*, pl. LXVI, fig. 16.

(1) Richard, *Traditions*, p. 196; de Nore, *Coutumes des provinces de France*, p. 308. Dans la Bresse, la ceinture était aussi noire; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 18.

(2) Brusquet la luy mena parée, attiffée et accommodée ny plus ny moins que le jour de ses nopces, avec ses cheveux ny plus ny moins respandus sous son chapperon et sur ses espaules, comme une jeune espousée; Brantôme, *Vie des grands capitaines*, Discours LII, *Œuvres*, t. V, p. 294, éd. de La Haye, 1740. Ayant leurs cheveux espars comme espousées; *Journal de L'Estoile*, t. I, p. 205. Selon de Gaya, *Ceremonies nuptiales de toutes les nations*, p. 27, cet usage n'aurait eu lieu que dans *quelques endroits*. Il a existé aussi en Allemagne; Kretschmer und Rohrbach, *Die Trachten der Völker*, pl. LXVI, fig. 16, et Ayrer, *De jure connubiorum apud veteres Germanos*, p. 15.

(3) Junon présidait aux mariages, et Servius disait *Ad Aeneidos* l. V, v. 518 : Ad Junonis Lucinae sacra non licet accedere nisi solutis nodis. On lit également dans Ovide, *Fastorum* l. III, v. 237 :

Si qua tamen gravida est, resoluto crine [precetur,
ut solvat partus molliter illa suos.

sa femme (1). Cette prétendue lance avait seulement, selon toute apparence, un sens à la fois plus métaphorique et plus vrai : c'était le *virilis hasta* dont Vénus tenait quelquefois le symbole à la main (2). Plus tard cependant, cette tonsure mythique fut prise au sérieux et entendue dans un sens littéral; les longues chevelures flottantes parurent insensiblement un signe officiel de chasteté (3), et le rasement de la tête devint une peine afflictive qui déshonorait à jamais les prostituées et les adultères (4). Sous l'empire de ces idées, les jeunes épouses durent tenir à montrer la pureté de leur vie par la longueur de leurs cheveux (5) : le lendemain, elles les relevaient et les liaient (6); elles n'avaient plus le droit de les laisser flotter (7). Dans l'Antiquité classique, elles se couvraient déjà d'un voile

(1) Nec tibi, quae cupidae matura videbere matri,
comat virgineas hasta recurva comas;
Ovide, *Fastorum* l. II, v. 559.

Voyez aussi Plutarque, *Quaestiones romanae*, quest. LXXXVII.

(2) Voy. Winckelmann, *Description des pierres gravées du B. de Stosch*, p. 117, n° DLVIII.

(3) *In capillis esse* signifiait même dans la langue légale, *In virginitate esse:* voy. *Lex Lombardorum*, l. II, tit. IV, par. 20 et suiv., et Ludewig, *Opuscula miscellanea*, t. I, p. 779.

(4) Praecipimus, ut concubinae presbyterorum, quae super hoc de cetero confessae fuerint, vel convictae, vel diffamatae, super hoc non poterunt se purgare, publice in ecclesia, die dominico vel alio solemni die, coram populo tondeantur ; Synode de Rouen, de 1231, can. XIII; dans Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 177. Aussi était-ce, chez les anciens Germains, une injure grave que de couper les cheveux d'une jeune fille : Si qua mulier ingenua in domo sua a quocunque ingenuo, aut in via innocens discapillata fuerit, aut detracta, et testibus hoc potuerit approbari, inferat ei auctor facti sol. XII, et mulctae nomine sol. XII; *Lex Burgundionum*, tit. XXXIII, art. 1. A une époque bien plus rapprochée, on fustigeait et on coupait les cheveux de toute fille de chambre trouvée sur le pavé; Delamarre, *Traité de la police*, tit. IX, ch. 3.

(5) Heineccius nous a même conservé dans son *Historia juris civilis*, par. CCXXI, note, une vieille formule qui faisait du déliement des cheveux de l'épousée une condition légale du mariage : Wann sie mit fliegende Haaren zur Kirchen und Strassen gegangen.

(6) Des morgens si ir houbet bant;
Wolfram von Eschenbach, *Parzival*, v. 6016, éd. de Lachmann.

Ir houbt si vil schone bant
Durh den gewnlichen site;
Ulrich von Turheim, *Tristan*, v. 310, éd. de von Groote.

Je veux vous voir, un jour ou l'autre, lié aussi étroitement, par le roi Pâlaka, que les tresses parfumées d'une nouvelle mariée; *Le Chariot d'enfant*, prol.; *Théâtre indien*, t. I, p. 11.

(7) Il semble même que *Touse*, Jeune fille en vieux-français, qui se retrouve sous la forme de *Tose*, *Tosane*, dans les patois de Milan et de Bologne, est, comme l'ont pensé Ferrarius, *Origines linguae Italicae*, et Muratori, *Antiquitatum Italiae medii aevi* t. II, col. 109, une corruption de *Intonsae*. Voilà pourquoi on coupait les cheveux aux Vestales et aux veuves indiennes, à qui les seconds mariages étaient interdits; *Asiatic researches*, t. IV, p. 206.

pour aller trouver leur époux (1); c'était un usage si général et regardé comme si essentiel à la cérémonie du mariage, que *Nubere*, se Marier en latin, avait primitivement signifié se Voiler (2), et une métaphore semblable avait pris le même sens dans l'ancienne langue norse (3). Il suffit encore aux Arabes de donner un voile à une esclave pour l'élever au rang de concubine reconnue par la loi (4), et le mouchoir que le sultan jette à ses femmes pour leur manifester son choix n'a pas probablement une autre origine. On avait d'abord voulu exprimer la pudeur de la nouvelle épouse (5), et malgré l'exemple des Romains et l'autorité de la tradition, on choisit de préférence la couleur attribuée à l'innocence (6). Souvent même le voile ne couvrait pas seulement la tête, il enveloppait le corps entier et cachait aussi les pieds sous ses plis (7). Mais, comme c'était un symbole du renoncement de la femme à ce qu'elle avait eu jusque-là de plus cher, à sa pudeur de vierge, on

(1) Cet usage existait déjà dans l'Antiquité grecque (*Iliadis* l. XXII, v. 470); plus tard, les fiancées se cachèrent même le bas du visage : voy. Gerhard, *Griechisches Mysterienbilder*, pl. X. Tertullien disait aussi, *De velandis virginibus*, ch. II : Atqui etiam apud ethnicos velatae ad conjugem ducuntur, et le voile devint chez les premiers chrétiens le signe qu'une jeune fille était fiancée; *Apostolica historia de sancto Matthaeo*, l. VII, ch. 11 et 13. On en vint en Allemagne jusqu'à le regarder comme un symbole nécessaire à l'établissement de la communauté : voy. Waldschmidt, *Dissertatio de pactis dotalibus sub forma Hut bey Schleyer und Schleyer bey Hut*, Marbourg, 1714; Hachenberg, *De re vestiaria veterum Germanorum*, par. XI; Gothofredus, *De velandis mulieribus*, et Rechenberg, *De velanda muliere*.

(2) *Obnubit*, caput operit; unde et *nuptiae* dictae a capitis opertione; Festus, s. v. p. 112, éd. de Lindemann: voy. Varron, l. IV, p. 77. Tite-Live nous a même conservé cette formule : I lictor, colliga manus, caput obnubito, arbori infelici suspendito; l. I, ch. 26.

(3) *Ganga und lini*, Être fiancée, signifiait littéralement Aller sous le linge: voy. le *Rigsmal*, str. XXXVII.

(4) Michaelis, *Arabische Chrestomathie*, p. 93.

(5) Ce fut cette idée, devenue une sorte de nécessité poétique, qui, malgré les vraisemblances historiques, fit voiler la Vierge dans presque tous ses anciens portraits. Peut-être n'y a-t-il d'exception que dans la peinture des Catacombes, publiée par Bottari, *Pitture e sculture sacre*, t. II, fig. CXXVI. Aussi dans un temps où les costumes étaient réglés par l'autorité publique, les voiles furent interdits aux femmes qui avaient abjuré toute pudeur : Nulla mulier vana portet aliquam garlandam neque velum in capite (1344); dans du Cange, *Glossarium*, t. III, p. 484, col. 3.

(6) Elle était d'ailleurs adoptée par les Juifs depuis des siècles : voy. Hartmann, *Hebräerin am Putztische und als Braut*, t. I, p. 56.

(7) Voy. Köhler, *Description d'une*

se plut à y voir un témoignage de complète soumission (1), un engagement de disparaître devant la volonté de son époux et de renoncer, pour ainsi dire, à sa propre personne (2). Dans la langue religieuse du paganisme, les jeunes filles étaient le jour de leur mariage *dévouées* à Vénus, et en leur qualité de victimes (3), on les couronnait d'herbes verdoyantes ou de fleurs (4). Malgré l'idée tout autrement élevée qu'on se faisait du mariage et le juste mépris où Vénus et sa proie étaient tombées, cette couronne resta pendant le moyen âge une des parties les plus essentielles de la toilette des nouvelles épousées (5). Mais le peuple veut légitimer, au moins à ses yeux, l'attachement dénué de raison dont il s'est épris pour ses usages. Les couronnes matrimoniales devinrent dans sa pensée une récompense publique de la vertu (6) et le dernier témoignage d'une chasteté qui, comme les fleurs dont elles étaient

améthyste du cabinet de l'empereur des Russies, p. 49; Spanheim, *In Callimachum annotationes*, p. 333, et Mionnet, *Description des médailles antiques*, t. II, p. 303.

(1) Quand Rébecca se sut en présence d'Isaac, tollens cito pallium, operuit se; *Genèse*, ch. XXIV, v. 65.

(2) Feminae, dum maritentur, velantur, ut noverint per hoc se viris suis subjectas et humiles; Isidore, *De divinis officiis*, l. II, ch. 19 : voy. aussi Caillet, *Tableau du mariage*, p. 212, et Spangenberg, *Ehespiegel*, p. 32.

(3) Antiquitus quidem nulla corona nisi Deo dabatur; Pline, *Historiae naturalis* l. XVI, ch. 4 : voy. Virgile, *Aeneidos* l. III, v. 25, et Ovide, *Tristium* l. III, él. XIII, v. 15.

(4) Σοὶ κατάστεψασ' ἐγώ νιν ἦγον ὡς γαμουμένην;
Euripide, *Iphigenia in Aulide*, v. 906.

Cette couronne était di fiori mescolati con la mortella, sicome sacra a Venere; Fontani, *I riti nuziali de' Greci*, p. 48.

Nunc sociat flores, seseque ignara coronat,
Augurium fatale tori;
Claudien, *De raptu Proserpinae*, l. II, v. 140.

Voy. aussi Catulle, *De nuptiis Juliae et Manlii*, v. 6, et Festus, s. v. COROLLA, p. 48 et 391, éd. de Lindemann. Dans le fameux vase connu sous le nom de *Vaso delle Amazzoni*, la Victoire présente à Hébé qui va se marier une couronne de myrte : voy. Braun, *Vaso Apulo del real Museo Borbonico*, pl. A.

(5) Chaucer, qui suivait sans doute une source française, dit que le jour du mariage de Grisildis,

A coroune on hire hed they han ydressed;
Canterbury tales, v. 8257.

Elle était de roses au treizième siècle, selon Le Grand d'Aussi, *Vie privée des Français*, t. II, p. 247, éd. de Roquefort. Spicea autem corona (interdum florea) sponsa redimita caput, praesertim ruri, ducitur, vel manu gerit ipsam coronam; Polydore Virgile, *De inventoribus rerum*, l. I, ch. 4. Sponsarum ornatus erat coronae gestamen; Ihre, *Glossarium Sueo-Gothicum*, col. 1164, s. v. KRONA. On se marie encore maintenant dans le Nord luthérien de l'Europe, une couronne de rue sur la tête.

(6) Dans la *Moralité d'une pauvre fille villageoise, laquelle ayma mieux avoir la*

tressées, n'avait plus de lendemain (1). Autrefois on les formait en Normandie surtout de romarin (2), parce qu'on lui croyait la propriété de donner aux sens plus de force (3) et plus de puissance à la mémoire (4); mais à ce dernier titre il était aussi employé de préférence pour ces grosses couronnes de branches vertes qu'on porte encore quelquefois derrière les morts en signe d'immortalité, et les idées de deuil qu'éveillait son aspect parurent d'un trop mauvais présage pour qu'on continuât à en parer les fiancées (5). La plupart des peuples doués d'esprit pratique et un peu dépourvus de poésie, finirent d'ailleurs par trouver bien primitive et bien éphémère une simple couronne de fleurs, et lui en substituèrent une d'or (6). Ce n'était plus la candeur virginale de la jeune fille qu'ils voulaient exprimer, mais les vertus solides et les qua-

teste couppee par son pere que destre violee par son seigneur, le seigneur lui pose un chapeau de fleurs sur la tête et dit :

Or vous aurez pour decoration
de chasteté, ceste noble couronne
sur vostre chef; pour compensation
tres hautement ici vous encouronne.

Il y avait même dans le Nord une image de la Vierge sur la couronne qui restait à l'église; Olaus Magnus, *l. l.* l. XIV, ch. x, p. 553. Voy. aussi Schneider, *De coronarum gestatione*, Iéna, 1669, et la dissertation juridique de Meier, *Vom Iungffern Crantz*, Erfurt, 1693.

(1) Voilà pourquoi on brise en Grèce, mais seulement le huitième jour après le mariage, la couronne qui a servi à le célébrer; Dallaway, *Constantinople ancient and modern*, p. 375. La même raison la faisait autrefois porter en Prusse jusqu'à la naissance du premier enfant; Voigt, *l. l.* D'autres interprétations nous semblent beaucoup moins probables; ainsi, selon le *Dialogue of Dives and Pauper*, VIe Précepte, ch. II : The garlande bytokeneth gladnesse and the dignitye of the sacrament of wedloke. On y a vu aussi un symbole de l'émancipation de la jeune fille, et de sa victoire sur ses compagnes.

(2) On met ordinairement sur la teste des nouvelles mariées, je dis des personnes de peu de condition, un chapelet de romarin; Moisant de Brieux, *Origines de quelques coutumes anciennes*, p. 53. Les botanistes l'avaient même surnommé *coronarium*.

(3) Coles, *Art of simpling*, p. 73.

(4) Brand, *Observations on popular antiquities*, t. II, p. 74, éd. d'Ellis. Ophelia dit dans *Hamlet*, act. IV, sc. 5 : There's rosemary, that's for remembrance.

(5) Les mariés s'en parent encore cependant, en Lorraine, dans la Hesse (Wolf, *Beiträge zur deutsche Mythologie*, t. I, p. 104), dans la Marche (Kuhn, *Märkische Sagen*, p. 357), et Fletcher disait dans la première scène de *Woman's pride* : The parties enter with a rosemary as from a wedding.

(6) La *Chanson du vilain Hervis* dit, en parlant d'une fiancée :

A deus filz d'or sont galonez sui crins;
Un cercle d'or ot sor son chief assis;
B. I, fonds de Saint-Germain français, n° 1244, fol. XI r°, col. 2.

La mariée de Cologne a une grosse couronne d'or sur la tête dans la miniature reproduite par MM. Kretschmer et Rohrbach, *Die Trachten der Völker*, pl. LXVI, fig. 16.

lités brillantes de la femme (1), et ils crurent naïvement honorer davantage les deux époux en rehaussant l'éclat de sa coiffure, en y accumulant du clinquant et des verroteries, sinon des pierres précieuses et des perles (2). Sans changer nullement de caractère et de but, la modeste couronne des premiers temps devint un *chapeau d'honneur* (3), auquel se rattachait probablement une de ces idées grivoises qui tiennent une place si considérable dans la langue et dans les coutumes du peuple. Désormais la femme était *couverte :* le mari avait accepté la responsabilité et endossait toutes les conséquences (4).

Avant que la fiancée ne s'engageât d'une manière irrévocable, on avait voulu probablement lui donner un dernier avertissement et lui rappeler qu'elle devrait une soumission complète à son mari. Le sens du soulier que les Franks envoyaient à leur fiancée (5) n'est pas cependant parfaitement clair : les Juifs y auraient même vu une forme d'investiture et le commencement de la communauté de biens (6); mais il signifiait probablement chez les peuples germaniques que la femme aliénait sa liberté et n'agirait désormais qu'avec la permission de son mari. En signe de consentement à son

(1) Voy. Paschalius, *Coronarum* l. II, ch. XVI, p. 126. De là ce vers de Martianus Capella, l. XI, *Carmen hymenaeum :*

Conscia jam Veneris nova serta parate Na-
[paeae.

(2) Erstlich trug sie einen schönen Krantz,
auf jrem Haupt, gab einen Glantz ;
Von Silber, Gold, Berlen, Rubin,
von Edlemgstain glitzter gar schön;

J. Frischlin, *Hohenzollerische Hochzeit* (1598), p. 32.

Voy. aussi Schöpsius, *De serto virginum*, p. 7; Meier, *Deutsche Sagen aus Schwaben*, Coutumes, n° 263; Russwurm, *Eibofolke*, t. II, p. 73. Dans les îles suédoises, cette couronne se nomme *Seppul*. Elle est devenue dans le Lausiz un bonnet pointu de velours noir, appelé *Borta*, au haut duquel se détache une couronne de soie verte ou rouge.

(3) C'est le nom qu'on lui donne encore en Normandie, où elle a la grandeur d'une pièce de cinq francs. Les marchandes de fleurs artificielles étaient encore appelées *chapelières en fleurs*, dans leurs statuts de 1736.

(4) Un prince qui se croit trompé par sa femme, disait dans un poëme, au moins du treizième siècle :

Elle a chapel, si me veut fere hure;
Aubery le Bourgoing, p. 45.

(5) Voy. Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, ch. XVI et XX. Cet usage existait encore à Hambourg, en 1292; Lappenberg, *Hamburger Rechtsalterthümer*, t. I, p. 160.

(6) Hic autem erat mos antiquitus in Israel inter propinquos, ut si quando alter alteri suo juri cedebat, ut esset firma concessio, solvebat homo calceamentum suum et dabat proximo suo : hoc erat testimonium cessionis in Israel; *Ruth*, ch. IV, v. 7.

adoption et de la subordination de sa volonté, l'adopté marchait autrefois, en Scandinavie, dans les souliers de son père adoptif (1), et nous disons encore proverbialement de deux personnes unies de sentiment et de volonté qu'elles sont chaussées au même point. Quelques restes de cet usage subsistent d'ailleurs dans certaines provinces et en éclaircissent le sens : ainsi, au moment de partir pour l'église, les souliers de la mariée ne manquent jamais de se trouver égarés dans les Vosges, et tous les jeunes gens les cherchent en vain (2). Dans le Roussillon, c'est le plus proche parent du mari qui la chausse, et il lui met toujours aux pieds des souliers neufs (3). Le sens est encore plus clair dans le Berry : tous les conviés à la noce essaient de la chausser, et son fiancé seul en vient à bout (4). Des souvenirs de cet usage se sont aussi conservés en Angleterre : il y a quelques paroisses où, lorsque la fiancée sort de l'église ou de la maison paternelle, on lui jette, comme un signe de bonheur, un de ses vieux souliers sur la tête (5): dans la pensée première, le bonheur résultait sans doute du fait même du mariage, et on avait voulu seulement lui rappeler qu'il fallait désormais marcher du même pas que son mari et abjurer sa volonté (6). Cette supériorité du mari s'affirmait d'une manière plus matérielle en Allemagne : il y marchait brutalement sur le pied de sa fiancée (7), ou ses

(1) Voy. Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, p. 155.

(2) Dans le Poitou, la mariée danse encore maintenant, le jour de ses noces, avec un sabot et un soulier; Guerry, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VIII, p. 452.

(3) Henry, *Histoire de Roussillon*, t. I, p. LXXX. En Allemagne, la bru devait aussi avoir des souliers neufs; Grimm, *l. l.*, p. 156.

(4) Ribault de Laugardière, *Des noces*, p. 7 : en Allemagne, c'était aussi le fiancé qui chaussait autrefois sa fiancée le jour de ses noces; Grimm, *l. l.*

(5) *Choice notes from Notes and Queries*, folk lore, p. 261.

(6) C'est une expression symbolique de la locution française, Être en puissance de mari. En Belgique, selon Selden, *Opera*, t. III, p. 673, le mari donnait autrefois à sa femme une paire de gants rouges : c'était d'abord un témoignage de confiance (voy. Ihre, *Glossarium Sueo-Gothicum*, s. v. HANDSKE, et le Strickerre, *Karl*, p. 93, col. 2), et l'on y vit facilement une preuve d'affection que la couleur rendait encore plus significative.

(7) Voy. Weinhold, *Die deutschen Frauen in dem Mittelalter*, p. 224.

compagnons l'élevaient au-dessus d'elle sur leurs épaules et l'intronisaient dans son ménage (1). Peut-être l'épée nue qu'il tenait à la main pendant la célébration du mariage n'était-il d'abord qu'un souvenir de la haste mystique des Romains, mais elle prit bientôt un sens tout germanique et devint une menace parlante contre l'infidélité de l'épouse (2). Plus tard, l'adoucissement des mœurs et les égards chevaleresques que le plus fort tenait à honneur de montrer au plus faible en fit un simple emblème de soumission : on en croisa deux en forme de joug, et par une intelligence instinctive de la nature humaine et des conditions de la famille, on en vint à croire qu'en passant dessous, une femme acquérait des droits infaillibles au bonheur (3).

Il y avait chez les Grecs et chez les Romains des Paranymphes qui consultaient les auspices et prenaient une part réelle à la célébration du mariage (4). Quoique après l'abandon du paganisme leur rôle n'eût plus rien d'essentiel et ré-

(1) Sponsus juvenis a subeuntibus paranymphis sociisque juvenibus attollitur atque sustinentium humeris vibratur; Loccenius, *Antiquitates Sueo-Gothicae*, l. I, ch. 24. On voit dans la *Vie de Luther*, par M. Michelet, qu'aux noces de Jean Luffle, le réformateur, qui connaissait si bien les anciens usages et les aimait tant, mit un des souliers du marié sur le chevet de son lit, *afin qu'il prît ainsi la domination et le gouvernement*. C'est ainsi qu'un roi de l'île de Man, Murecardo regi Hiberniae misit calceamenta sua, praecipiens ei, ut super humeros suos in die Natalis Domini per medium domus suae portaret, in conspectu nuntiorum ejus, ut inde intelligeret, se subjectum esse Magno regi ; du Cange, t. II, p. 25, col. 2, sub v° CALCEAMENTA.

(2) César disait des Gaulois qui avaient tant de rapports de mœurs avec les Germains : Viri in uxores, sicuti in liberos, vitae necisque habebant potestatem; *De bello Gallico*, l. VI, ch. 19.

Sponsus at extraxit ensemve pyramide tersit.
Annulus in capulo fixus fuit aureus ipso,
Affert quem sponsae sponsus, dicebat et [ad se :
Annulus ut digitum circumcapit undique to- [tum,
Sic tibi stringo fidem firmam vel perpetua- [lem,
Hanc servare mihi debes aut decapitari;
Ruodlieb, fragm. XIV, v. 63.

Voy. Olaus Magnus, *Rerum septentrionalium* l. XIV, ch. 4, et Heinrich, *Nord-Friesische Chronick*, l. I, ch. II, p. 15.

(3) Thiers, *Traité des superstitions*, t. III, p. 458, éd. de 1697 : voy. aussi Delrio, *Disquisitiones magicae*, p. 454.

(4) Patrimi et matrimi pueri tres adhibebantur in nuptiis, unus qui facem praeferret ex spina alba, quia noctu nubebant, duo qui nubentem tenebant; Festus, l. XIV, p. 128, éd. de Lindemann. voy. Plutarque, *Quaestiones romanae*, quest. II; Pollux, *Onomasticon*, l. III, ch. 3; Casalius, *De ritu nuptiarum ac de jure connubiali Veterum dissertatio*; dans Gronovius, *Thesaurus antiquitatum graecarum*, t. VIII, col. 1309. Le premier paranymphe avait à Rome un nom particulier dont l'origine n'est pas connue, *Camillus*.

veillât des idées bien étrangères à la sainteté de la cérémonie, ils se sont perpétués par tradition (1), et figurent sous le nom de *Garçon d'honneur* et de *Couche-bru* dans la plupart des noces de campagne (2). Ils ont même un costume particulier qui les distingue des autres invités : l'un porte, comme le marié, des fleurs et des rubans à sa boutonnière; l'autre est habituellement vêtue de blanc, comme la fiancée (3). Par imitation des noces de Junon, l'épouse païenne était conduite chez son mari sur un char pompeux (4), et dans quelques provinces (5), une charrette couverte de draps (6) et ornée de branchages (7) marche encore en tête du cortége, bien que la bru ait depuis longtemps cessé d'y monter (8). Comme symbole de ses nouveaux devoirs, on portait derrière elle, à Athènes, le vase où se torréfiait et se broyait le blé (9). Les occupations de la femme n'étaient plus aussi primitives à Rome, et ce changement en avait amené un dans leur emblème :

(1) Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. XIV; *Leges Lombardorum*, tit. De vi publica; saint Ivon, *Epistolae*, let. CCIX. Par une métaphore qui prouve combien cet usage était resté général, il dit même dans la lettre CC : Quoniam sponsae Christi custodes et paranymphi deputati sumus.

(2) On les retrouve aussi en Angleterre : In Anglia servatur ut duo pueri, velut paranymphi, id est auspices qui olim pro nuptiis celebrandis auspicia capiebant, nubentem ad templum.... deducant; Polydore Virgile, *De inventoribus rerum*, l. I, ch. 4.

(3) Ils tiennent même, en Lorraine, une canne garnie de faveurs bleues, et s'attachent sur la manche de grosses épingles de laiton; Richard, *Traditions*, p. 199.

(4) Hésiode, *Herculis scutum*, v. 273; Aristophane, *Aves*, v. 1738; Euripide, *Helena*, v. 724; Claudien, *Epithalamium Honorii*, v. 286; saint Chrysostome, *Opera*, t. III, p. 226 D, éd. de Montfaucon.

(5) Notamment en Normandie et dans le Berry.

(6) On l'appelle dans le Berry *Charte encortinée*.

(7) Dans les mariages riches, c'est habituellement un oranger en caisse.

(8) Ce rite nuptial était aussi observé en Scandinavie (*Rigsmal*, str. XXXVII; *Lex gothlandica*, ch. XXIV, et y avait un nom particulier, *Wanicla ferþir*), et en Prusse (Voigt, *Geschichte Preussens*, t. I, p. 555) : le cocher y avait même un nom spécial, *Ketlewese*, que l'on croit venir de deux mots lithuaniens, *Kelis*, Chemin, et *Weszti*, Conduire. Cette coutume est encore suivie en Allemagne, et avec encore plus de pompe : Der Brautwagen ist auf dem Lande, besonders in Hessen, ein grosser Aerndtewagen, versehen mit Leitern, mit 4 bis 6 Pferden, mit Bändern und goldenen Papierstreifen geschmückt, bespannt. Auf demselben erheben sich zwei hohe Bogen, mit Tannenzweigen und Blumen umwunden, unter welchen fünf Personen in gerader Linie sitzen können; *Curiositäten der physisch-literarisch-artistisch-historischen Vor- und Mitwelt*, t. III, p. 157.

(9) Φρύγετρον; Pollux, *Onomasticon*, l. I, ch. 12.

entre tous les ustensiles habituels du ménage, on y choisit de préférence la quenouille et le fuseau (1), auxquels se rattachaient probablement des idées obscènes (2). Malgré les nouveaux changements survenus dans la vie de la mère de famille, ils n'en continuèrent pas moins à tenir leur place dans les noces du moyen âge (3), et sur le devant de la charrette nuptiale figure encore maintenant une quenouille chargée de filasse et ornée de longs rubans (4).

Le feu dut à sa forme pyramidale et à la puissance fécondante du soleil d'être considéré comme un symbole du phallus (5) : les ardeurs de l'amour et les flambeaux de l'hymen devinrent des métaphores si générales qu'elles entrèrent dans le langage usuel et qu'on n'aurait pas cru célébrer convenablement un mariage si l'on n'y avait allumé des torches. Les Homérides connaissaient déjà cet usage (6), qu'à une époque si grossièrement héroïque il semble impossible de rapporter à des idées de purification. Dans le Nouveau-Testament lui-même, les Vierges sages vont au-devant de leur époux avec

(1) Pline, *Historiae naturalis* l. VIII, ch. 48 (74) : les autres ustensiles étaient portés dans un vase couvert, appelé *Cumerum*.

(2) La Vénus syrienne tenait un fuseau à la main : voy. Eckhel, *Numi veteres*, p. 371. Voilà pourquoi le nom de Thalassius, le dieu de l'hymen, vient de ταλασίος, Fileur de laine, et la déesse qui présidait aux accouchements, Ilithya, était quelquefois appelée Εὐλίνος, la Bonne fileuse; Pausanias, l. VIII, ch. 21 : voy. Grupen, *De uxore romana*, p. 206, et Gebauer, *Ad Tacitum*, diss. VII, p. 231. Ce sens métaphorique s'était conservé, au moins à l'état latent, pendant le moyen âge : car, selon un axiome de droit, Praedium transibat de fuso ad lanceam, et quand une femme était renvoyée par son mari pour cause d'adultère, elle n'emportait que sa quenouille ; J. Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, p. 171.

(3) Voy. Brand, *Observations on popular antiquities*, t. II, p. 83, éd. d'Ellis. On en conserve même au Musée de Cluny, sous les nos 1828 et 1829, deux du seizième siècle, en bois sculpté et couvert de figures en ronde-bosse, qui ont certainement figuré comme symboles dans des mariages aristocratiques.

(4) Il semble même que la quenouille était devenue un symbole et une représentation de la femme, puisqu'un bigame fut condamné, en 1588, à estre mis sur une échelle, à la veue du peuple, au marché lez la halle, avecq deux quenoilles en ses bras; *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1861, p. 43.

(5) Peut-être aussi se rappela-t-on que le même mot sanscrit, *Pal*, signifiait en sanscrit Brûler et Engendrer.

(6) Νύμφας δ' ἐκ θαλάμων, δαΐδων ὕπο λαμπομενάων, ἠγίνεον ἀνὰ ἄστυ· πολὺς δ' ὑμέναιος ὀρώρει·
Iliadis l. XVIII, v. 492.

des lampes allumées (1), et les Romains donnèrent aux flambeaux un rôle officiel, et, pour ainsi dire, sacramentel dans les cérémonies du mariage (2). Quoique bien contraire aux idées de pureté et de continence que le clergé cherchait à introduire dans les noces, cette coutume s'étendit et se perpétua pendant tout le moyen âge (3). Naguère encore *accompagner la fiancée à l'église* se disait en allemand la *conduire avec des flambeaux* (4), et, dans le Midi, quand, par imitation de l'usage romain (5), les mariages se célébraient la nuit, les lois somptuaires durent se préoccuper de la quantité de torches qui s'y brûlaient, et en réglèrent le nombre (6). Il fallut même que l'Église intervînt avec ses plus grosses menaces pour mettre un terme à des pratiques superstitieuses qui se rattachaient certainement à l'ancien rôle des torches dans les mariages païens. Ainsi, encore au milieu du treizième siècle, un clerc se rendait après la cérémonie, à la maison conjugale, tenant à la main de l'eau bénite et des chandelles ardentes qu'il plaçait sous les pieds des fiancés, comme pour allumer leurs flammes aux feux consacrés de l'Église (7). Ailleurs, la nouvelle épousée croyait que son amour serait béni si elle faisait

(1) S. Matthieu, *Evangelium*, ch. XXV, v. 1, 7, 8.

(2) Conde tuas, Hymenaee, faces, et ab igni-
[bus atris
aufer, habent alias mocsta sepulchra
Ovide, *Fastorum* l. II, v. 561. [faces;
Voy. Brissonius, *De ritu nuptiarum*, p. 35; Tischbein, *Engravings*, t. I, pl. XVIII; d'Hancarville, t. I, n° LXXI, et le passage de Festus cité p. 23, note 4.

(3) Praeferuntur et faces, lampades et luminaria accenduntur; Johannes Sarisberiensis, *De nugis curialium*, l. VIII, ch. II. Voy. aussi Nicéphore, *Historia ecclesiastica*, l. XVIII, ch. 8. Dans le nord de l'Allemagne, on conduit même encore trois fois la fiancée autour du foyer où un nouveau feu est allumé; Kuhn und Schwarz, *Nordideutsche Sagen*, p. 432 et 522 : voy. aussi Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, p. 431.

(4) *Braut-fackeln*: voy. Hildebrand, *De nuptiis veterum christianorum*, cah. N, 3.

(5) Calet obvius ire
Jam princeps, tardumque cupit discedere
[solem;
Claudien, *Epithalamium Honorii*, v. 287.
Voy. p. 12, note 4.

(6) Henry, *Histoire de Roussillon*, t. I, p. LXXXI.

(7) Odon, légat apostolique en Syrie, disait en 1254 : Item et a quibusdam inolevit quoddam abominabile et horribile : videlicet quod, celebratis solemnitatibus nuptiarum, statim quidam clericus ecclesiae, in qua solemnizatum est matrimonium, portans aquam benedictam, cum pervenerit ad portam domus, in qua debent se recipere nubentes, tenens quandoque candelas accensas in manibus, ponit eas sub conjugatorum pedibus, et accipit pro hujusmodi tam improbo officio duodecim denarios vel aliud pretium; dans du Cange, t. II, p. 87, col. 3.

brûler un cierge devant l'image de la Vierge (1). On déclarait ses sentiments aux jeunes filles en leur offrant une chandelle allumée (2), et les mariés en devaient une à la jeunesse de leur village, sans doute pour lui communiquer leur flamme et la faire un jour participer à leur bonheur (3).

Dans le cortége de la mariée figure en Chine une oie (4), probablement comme emblème d'une mère féconde et dévouée à sa famille. On exprimait la même idée chez les anciens slaves par une poule noire (5), que la mère de la fiancée apportait dans la cour de la maison conjugale. Voilà pourquoi, dans plusieurs départements, on porte devant la mariée, au haut d'un bâton, une poule ornée de rubans (6), que, pour mieux représenter la candeur d'une jeune épouse, on a grand soin, dans quelques endroits, de choisir entièrement blanche (7). Aussi, par suite de la croyance, si générale au moyen âge, qu'on s'assimilait les propriétés des aliments dont on se nourrissait, les deux époux devaient-ils manger, surtout en Allemagne, le jour de leur mariage, une poule (8) ou un coq.

(1) Le suppliant et Jehan Lolier dirent qu'ilz avoient composé cellui sur qui se devoit faire le chalivari.... a IV sols parisis pour la chandelle, que les femmes mettent ardent devant l'image Nostre-Dame; *Lettres de grâce* (1409); dans du Cange, t. II, p. 88, col. 2.

(2) Dum c(h)oreae ducerentur, Bernardus, dictus La Greve..., portans in manu sua quandam candelam accensam, et eandem Sarrae, filiae Johannis Parvi-Boni, in c(h)oreis existenti, causa joci obtulerit, prout moris est juvenum facere in dicta villa de Quierrin et aliis villis circumvicinis; *Lettres de grâce* (1357); dans du Cange, *l. l.*

(3) Ad domum sponsae in sero diei iverunt, et petierunt candelam per sponsum et sponsam praedictos, prout (h)actenus extitit et est in dicta villa in similibus fieri consuetum, sibi dari; *Lettres de grâce* (1357); dans du Cange, t. IV, p. 662, col. 1.

(4) Davis, *La Chine*, t. I, p. 270.

(5) On croit encore dans quelques provinces que les poules noires sont plus fécondes et meilleures couveuses que les autres.

(6) Nous citerons seulement les Hautes et les Basses-Alpes; Ladoucette, *Histoire et topographie des Hautes-Alpes*, p. 458; de Nore, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France*, p. 9.

(7) Dans le Gex et en Lorraine; Richard, *Traditions*, p. 199. Une corde attachée à une de ses ailes permet de la faire crier quand on regarde le cortége. Cet usage serait assez difficile à comprendre s'il n'avait existé en Allemagne dans des circonstances qui le rendent plus clair. Quand les fiancés s'étaient réciproquement engagé leur foi, un enfant s'avançait avec une poule qu'il faisait crier le plus haut possible; *Zeitung von und für Teuschland*, 1791, t. III, p. 473. C'était certainement un symbole de la consommation du mariage, parce que la poule crie au moment où elle est saisie par le coq.

(8) J. Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, p. 441.

rôti (1). Cet usage subsiste encore en France (2) et explique les cadeaux de poules (3) et de coqs vivants (4), que l'on faisait autrefois aux nouveaux époux dans des localités où il n'était plus connu. C'est sans doute pour exprimer le même vœu, et en souvenance des prédilections de Priape, que dans les villages de la Calabre où des Albanais se sont établis, un des amis du mari marche en tête du cortége, monté sur un âne(5).

Du temps de la Genèse, la musique était déjà un dernier témoignage de tendresse que les parents croyaient devoir aux nouvelles épousées, quand elles quittaient définitivement leur maison (6). Au son des instruments se mêlaient dans l'Antiquité grecque des chants et des danses (7), probablement pour manifester et accroître encore la joie des nombreux assistants. Si l'on s'en rapportait à l'opinion de Pline, ces fanfares n'auraient eu à Rome d'autre but que d'annuler les mauvais présages (8); mais quand on les retrouve à Constantinople, sous les empereurs chrétiens (9), longtemps après que les sacrifices avaient cessé, il est difficile de n'y pas voir plutôt une simple tradition, dépourvue de toute signification qui lui fût propre. C'est sans doute à ce titre que la musique figura d'abord aussi, pendant le moyen âge, même aux noces de nos rois (10); mais on finit par l'apprécier en elle-même : on

(1) Voigt, *Geschichte Preussens*, t. I, p. 556; *Lohengrin*, p. 61 : il avait même un nom particulier, *Briutelhuon* et *Minnehuon*.

(2) Notamment dans le Gex et en Lorraine; Richard, *Traditions*, p. 200.

(3) Dans les Vosges; de Nore, *Coutumes*, p. 308.

(4) A Nîmes; Nizard, *Histoire de Nîmes*, p. 73.

(5) Malte-Brun, *Annales des voyages*, t. I, p. 196. Silène, le vieux Satyre, était, pour la même raison, habituellement représenté sur un âne, et c'est aussi la monture que donne à un Faune l'intaille antique du Cabinet des médailles, n° 1653.

(6) Voy. les reproches que Laban adresse à Jacob, Genèse, ch. XXXI, v. 27.

(7) *Iliadis* l. XVIII, v. 495; Hésiode, *Herculis scutum*, v. 278.

(8) Ne quid mali ominis inter sacrificandum audiretur; *Historiae naturalis* l. XXVIII, ch. 2 : voy. Plutarque, *Quaestiones romanae*, quest. XXX.

(9) Saint Chrysostome, *Opera*, t. III, p. 226, éd. de Montfaucon; Nicéphore, *Historia ecclesiastica*, l. XVIII, ch. 8.

(10) Avant que de sa chappelle ysse
Le roy, ses menestres vois querre :
Sa, seigneurs, sa venez bonne erre
Devant le roy faire mestier;

Miracle de sainte Bautheuch; dans Langlois, *Essai sur les énervés de Jumiéges*, p. 117.

comprit à son plaisir qu'elle était un témoignage de joie, et par suite un honneur pour la mariée. En voyant une jeune fille pauvrement et silencieusement accompagnée, le héros d'un de nos plus vieux poëmes

Les escuiers apele, se (*l.* si) lor dist:
Est c'epousee que menez a Ligni?
Quant jugléor n'i voi, ce poise mi (1).

Il semble même qu'on adopta insensiblement des airs particuliers que l'on regardait comme plus honorables que les autres. Ainsi, au dire d'Étienne Tabourot, lès joueurs d'instruments sonnoient la pavanne quant on meynoit espouser en face de saincte église une fille de bonne maison (2). Encore de nos jours, une musique, souvent très-rudimentaire, joue un rôle essentiel dans la plupart des noces de campagne : d'ordinaire, en Lorraine, une clarinette et un violon précèdent la fiancée; mais on se contente, dans le Berry, d'une cornemuse ou d'une vielle, et, en Normandie, de deux tambours qui battent la marche. Quelquefois le marié ne paraît point dans le cortége en allant à l'église (3); il s'y rend par un autre chemin, suivi d'un seul de ses amis : peut-être cet usage a-t-il une cause historique; mais on a voulu certainement laisser, au moins en apparence, plus de liberté à la bru, et montrer qu'elle se donnait bien volontairement à son époux.

La cérémonie du mariage commençait par l'achat de la femme. En abjurant le paganisme, les Romains durent renoncer à la forme qu'il avait recommandée et consacrée d'une manière spéciale, au mariage par *confarreatio:* ils ne pouvaient

(1) *Chanson du vilain Hervis*, B. I. fonds de S. Germain français, n° 1244, fol. XI v°, col. 2. On lit aussi dans un sermon du treizième siècle, à propos des noces de Cana : Da waren nicht Pfeifer, noch Geiger noch Tänzer noch Singer noch Spielleute wie heute bei den Brautlauften; dans Grieshaben, *Predigten*, t. II, p. 20. Voy. le *Cartulaire de Jumiéges*, t. I, p. 52, et du Cange, *Glossarium*, t. IV, p. 443, col. 1.

(2) *Orchesographie*, fol. 28 v°.

(3) Notamment en Normandie et dans le Roussillon; Henry, *Histoire de Roussillon*, t. I, p. LXXX.

rôti (1). Cet usage subsi[illegible]
les cadeaux de poule[illegible]
faisait autrefois aux no[illegible]
n'était plus connu [illegible]
vieu, et on souvenan[illegible]
les villages de la Cal[illegible]
des amis du mari n[illegible]
âne(5).

Du temps de L[illegible]
témoignage de te[illegible]
nouvelles épous[illegible]
maison (6). A[illegible]
quête grecque [illegible]
molester [illegible]
Si on s[illegible]

mari constituât un douaire à sa femme (1). Les vieux rituels lui dictaient même les paroles expresses dont il devait se servir; ainsi à Amiens, il disait à sa fiancée en lui remettant un anneau, une verge et diverses pièces de monnaie : De cet anel te espeux, de mon corps te honneure et de cet argent te deu (2). Pour se conformer à la manière de compter le plus en usage, il donnait habituellement treize pièces (3), mais le prêtre en distrayait dix pour de bonnes œuvres à son choix (4), et l'épouse en récevait trois (5), probablement en l'honneur de la sainte Trinité. Ce n'était donc là qu'un don illusoire; et chez la plupart des peuples germaniques, même convertis au christianisme, le *pretium nuptiale* (6) appartenait encore presque en entier aux parents et aux alliés de la femme : elle n'était réellement dotée que le lendemain matin, quand le mariage avait été consommé. Mais les libéralités du mari étaient alors quelquefois si exagérées que le législateur dut s'en préoccuper et obliger d'y mettre plus de modération (7). Malgré les restrictions qui en avaient réduit la signification et

(1) Nullum sine dote fiat conjugium; juxta possibilitatem fiat dos; *Jus canonicum*, can. VI, cause XXX, quest. 5. Il y avait déjà en Islande, à une époque antérieure à sa conversion au christianisme, un minimum fixé par la loi : quand la dot était moindre d'un marc (VI alna aura), le mariage était considéré comme un concubinage qui ne donnait aucun droit d'hérédité aux enfants; *Grágás*, P. IV, tit. III; t. I, p. 175.

(2) Dusevel, *Histoire d'Amiens*, p. 267, 2e édition. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la crudité du second symbole dont nous aurons à signaler quelque autre trace. On s'était probablement cru autorisé à s'en servir par le bâton que Thamar demandait à Juda; *Genèse*, ch. XXXVIII, v. 15.

(3) Naguère encore cet usage s'était conservé dans le Berry, et on appelait le don que le mari faisait à sa femme, le *treizain*.

(4) Annulo benedicto, distribuatur argentum, prout sacerdoti videbitur expedire, sed ad minus debent tres denarii reservari, disait un ancien Pontifical d'Amiens; *Archæologia Britannica*, t. XVII, p. 125.

(5) Le *Parrochiale Leodiense* de 1592 l'exigeait même positivement, p. 185.

(6) C'est l'expression de la *Loi des Burgondes*, tit. XII, art. 3. Les questions qui s'y rattachent sont cependant encore assez obscures : voy. Gundlingius *De emtione uxorum, dote et morgengaba*, et Wachter, *Glossarium Germanicum*, col. 1092.

(7) Elles ne pouvaient, chez les Visigoths, dépasser le dixième de la fortune du mari (l. III, tit. I, art. 5) : la *Loi des Lombards* (Liutprand, tit. II. art. 1) permettait d'en donner le quart, et celle des Ripuaires (tit. XXXVII, art. 2), le tiers. C'est même à ce maximum que l'usage avait fixé le douaire en Normandie, et on l'appelait le *tiers coutumier;* mais il ne portait que sur le revenu.

la valeur, le *morgengaba* ne fut que bien lentement absorbé par le douaire (1) : l'époux tenait à donner un nouveau témoignage d'amour en connaissance de cause, et la femme attachait un grand prix à le recevoir. On lit dans un vieux roman encore inédit qui, au moins dans sa forme actuelle, ne remonte pas cependant aux premiers temps de notre littérature : Donez-moi un don ! — Dame, dist li roi, doie doner don ? — Sire, dist ele, oil. Quar la coutume est tele que li barons doie doner a sa fame, la premiere nuit qu'il gist o lui, un don, et si li doit tenir. — Dame, dist il, ceste coutume est en votre pais, mes nos n'i somes mie. — Sire, dist ele, encore est plus fort en cest pais, quar il en donnent deux, mes je n'en demant ore que un (2). En s'appliquant de plus en plus à la vie usuelle, en pénétrant plus profondément les esprits de sa vraie nature et de ses conséquences, le christianisme tendait à relever la condition de la femme et à la faire épouser, comme disent si souvent les poëmes du moyen âge, *a moillier et a pair* (3). Le mariage la rendait l'égale de son mari devant les hommes; c'était véritablement, selon la langue expressive du peuple, *sa moitié :* tant que la mort n'avait point dissous leur unité en deux personnes, elle ne pouvait sans dégradation se reconnaître d'autres intérêts et recevoir ses bienfaits. Le don du matin fut désormais l'apanage, nous ne voulons pas dire la compensation, de ces unions incomplètes, où, plus désireuse de profit que d'honneur, la femme acceptait une position in-

(1) On les trouve souvent réunis dans la même phrase : Tam in dote quam in morganegiba ; Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. IX, ch. 20 : voy. aussi *Lex Ripuariorum*, tit. XXXVII, art. 1 et 2; *Lex Alamannorum*, tit. LVI, art. 1 et 2, et Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, ch. XVII.

(2) *Romanz de Marques, filz de Chaton;* B. I., fonds de Saint-Germain français, n° 1672, fol. 32 v°, col. 2. On lit aussi dans le *Klage*, v. 1368, éd. de van der Hagen :

es was Chriemhilden eigen,
Wander ir morgengâbe was.

Le don du lendemain n'avait point de forme sacramentelle : on le faisait habituellement en jetant une branche ou une paille dans le sein de la donataire, *per laisowerpum* (Marculf, *Formulae*, ch. XLIII); mais on pouvait aussi en saisir comme d'un don ordinaire, *per festucam et per handelangum :* voy. dom Bouquet, t. IV, p. 539 et 555.

(3) Voy. entre mille autres exemples, *Berte aus grans piés*, st. III, v. 47.

férieure et consentait à n'être épousée que de la main gauche.

Les peuples dont l'imagination n'est pas usée par l'asservissement à un travail manuel de tous les instants, se plaisent à donner une forme poétique à leurs moindres actions. Quand ils contractent un engagement, ils le figurent par un symbole qui leur paraît lui donner plus de force. Ainsi, pour citer un exemple, on lit dans le *Lai de l'Ombre :*

Retenez moi par un joiel,
ou par cainture, ou par anel,
Ou vous recevez un des miens,
et je vous créant qu'il n'est riens
Que chevaliers face por dame,
se j'en devoie perdre l'ame,
Si m'aït Diex, que je ne face (1).

Encore à notre époque d'industrialisme et de prose, on défie un adversaire en lui jetant son gant (2), et bien des gens, fort honnêtes d'ailleurs, se croient déliés de la promesse la plus solennelle quand ils ont rompu une paille (3). Entre tous les symboles dont on s'était successivement servi pour renforcer une promesse de mariage et pour la mieux remplir (4),

(1) Francisque-Michel, *Lais inédits*, p. 62.

(2) On s'en servait autrefois dans un sens beaucoup plus général. Ainsi, pour rester dans le sujet de cette dissertation, nous lisons dans deux formules lombardes : Per istam spatam et istum wantonem sponso tibi meam filiam.... Per illam spatam et illum wantonem ego spondeo tibi Mariam mandualdam de palatio ; dans Canciani, *Leges Barbarorum*, t. II, p. 467 A et 468 B.

(3) Ce symbole est clairement expliqué par un passage d'Isidore : Stipulatio a stipula, Veteres enim quando sibi aliquid promittebant stipulam tenentes frangebant, quam iterum jungentes sponsiones suas agnoscebant; *Originum* l. IV, ch. 24. En rompant la paille, on renonçait au bénéfice de l'engagement; on se mettait dans l'impossibilité d'en fournir la preuve : c'était une conséquence de l'investiture par *raim*. Aussi cette forme symbolique signifiait-elle, chez les Francs, la rupture d'un vassal avec son seigneur (*Lex Salica*, tit. XLVIII, LXI et LXIII), et nous disons encore dans le même sens *Rompre avec quelqu'un*, en flamand *Vriendschap breken*. On lit dans le *Romans d'Alixandre*, d'après Roquefort, *Glossaire*, t. II, p. 563, col. 1 :

Va t'en en ta contrée, rompus est li festus,

et dans le *Fabliau du Bouchier d'Abbeville*, v. 494 :

Il t'estuet rompre le festu;
Va, si vuide tost mon ostel;

dans Barbazan, *Contes et fabliaux*, t. IV, p. 16, éd. de Méon.

Voy. aussi *Le Dépit amoureux*, act. IV. sc. 4, et Noël du Fail, *Propoz rustiques*, p. 128.

(4) Voy. entre autres Schannat, *Traditiones Fuldenses*, p. 82, et Loccenius, *Antiquitates Sueo-Gothicae*, p. 154.

l'anneau avait fini par prévaloir (1). L'empreinte du cachet avait eu pendant des siècles le caractère officiel et l'autorité qu'on accorde aujourd'hui à la signature : donner son anneau, c'était en réalité remettre un blanc-seing (2), et lorsqu'il n'était marqué d'aucun signe particulier, les intéressés continuaient par habitude à y attacher la même importance. On pouvait d'ailleurs le prendre pour un premier chaînon, et l'imagination y voyait une chaîne tout entière; le peuple l'appelle même en Bretagne le *Licou* (3). Mais par cela même qu'on s'en était déjà servi en ce sens au moment des fiançailles, il semble assez peu probable qu'on ait voulu exprimer une seconde fois de la même manière une union que, comme dans l'Inde (4) et dans les Gaules (5), d'autres symboles rendaient immédiatement bien plus sensible. Le prêtre qui sanctifiait le mariage roulait quelquefois un côté de son étole autour de la main droite de chacun des époux (6); ailleurs, il les attachait avec un ruban blanc et rouge, emblème à la fois de continence et d'amour (7), ou même avec une véritable chaîne d'argent et de cuivre doré qui les prenait par la ceinture (8). Nous croirions donc plutôt que, lors de la célébration du mariage, l'anneau reprenait

(1) Peut-être même, malgré le baslatin *Viriola*, est-ce la vraie cause du nom de *Verge* qu'on lui donnait dans le moyen âge :

Anneaulx ou verge d'alliance
Ou fut escript : Mon cueur avez ;
L'Amant rendu cordelier, str. CLXXXVI.

Il m'envoya une verge qu'il portoit au doigt pour enseigne; Comines, *Cronique du roy Loys unzieme*, ch. LIV. On sait quel rôle le *raim* jouait dans les stipulations, et ce que Rabelais appelait *Baston de mariage* : voy. de l'Aulnaye, t. III, p. 468.

(2) *Genèse*, ch. XLI, v. 42; *Liber Esther*, ch. III, v. 10; ch. VIII, v. 2, etc.

(3) *C'habest*; Legonidec, *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 365.

(4) On attache ensemble les vêtements des deux époux, ou l'on roule autour d'eux une longue pièce d'étoffe : cette cérémonie s'appelle *gathdjorâ*.

(5) Voy. Tudot, *Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine*, pl. XXXIX. En Russie, le prêtre lie aussi les mains des fiancés avec des bandelettes écarlates.

(6) *Parochiale Leodiense*, p. 185, éd. de 1592; de Moléon (Lebrun des Marettes), *Voyages liturgiques*, p. 177.

(7) Nubentes post benedictionem vittae uno invicem vinculo copulantur, videlicet ne compagem conjugalis unitatis disrumpant. At vero eadem vitta candido purpureoque colore permiscetur; Isidore, *De ecclesiasticis officiis*, l. II, ch. 59, et Durandi le répète sans y changer presque rien; *Rationale divini officii*, l. I, ch. IX, n° 9.

(8) Richard, *Traditions*, p. 201.

la signification qu'il avait si souvent dans le moyen âge, et que les deux époux se donnaient ainsi l'investiture de leurs biens. Car pour montrer qu'il se dépouillait réellement, le mari ôtait souvent de son doigt l'anneau qu'il mettait à celui de sa femme; quelquefois même il y faisait passer auparavant un bâton, afin de rappeler l'ancienne forme d'investiture *par anel et par raim* (1). Voilà sans doute pourquoi les vieux poëmes n'y voyaient pas une simple formalité, et mentionnaient d'une manière expresse que leurs héroïnes avaient reçu en se mariant un anneau (2). Comme la femme n'apportait habituellement à son mari que des biens meubles dont il pouvait se saisir réellement, l'anneau était pour lui une formalité inutile qui en faisait une sorte de mensonge et en amena la suppression presque complète (3) : celui du mari servait à la fois aux deux conjoints. Il ne s'est conservé avec son vrai sens que dans le mariage solennel du doge de Venise avec la mer Adriatique et au sacre de nos rois, où le premier pair ecclésiastique du royaume leur mettait une simple bague d'or au quatrième doigt de la main gauche, comme s'ils avaient réellement épousé la France (4). D'ailleurs, quand une sentence de l'Officialité obligeait de faire bénir des rapports de concubinage devenus un objet de scandale, les condamnés se mariaient à l'église Sainte-Marine, la paroisse des prostituées, avec un anneau de paille (5), et si ce n'était pas une mordante allusion à la litière dont les maisons de débauche étaient garnies (6), qu'il

(1) Nous croirions même volontiers qu'il s'y attachait d'abord un sens obscène, et qu'on s'en était servi dans les autres investitures pour montrer que la donation était aussi volontaire et aussi irrévocable que si elle eût été faite un jour de mariage.

(2) This markis hath hire spoused with a [ring;
Canterbury tales, v. 8262.

Voy. aussi *Gudrun*, v. 4990 et 4999.

(3) A la fin du seizième siècle, l'époux recevait cependant, à Bordeaux, un anneau de sa femme (*Rituale Burdegalense* de 1596, p. 98), et Shakspere disait encore, *Twelfth night*, act. v, sc. 1 :

A contract of eternal bond of love,...
Strengthened by interchangement of your [rings.

(4) Favyn, *Théâtre d'honneur*, l. I, t. I, p. 84.

(5) Du Breul, *Théâtre des antiquitez de Paris*, p. 69.

(6) De là vient sans doute l'expression *Paillard*. On lit déjà dans Nonius Marcellus, p. 423 : *Prostibula*, quod ante *stabulum* stent, quaestus diurni et nocturni causa.

leur fallait accepter à titre de pénitence publique, au moins n'était-ce pas un emblème de la solidité et de la perpétuité du lien qu'ils allaient contracter. Il y eut cependant des localités où, selon toute apparence, on persista à ne voir dans la bague d'alliance que le signe matériel d'un lien moral, car avant de la laisser au doigt annulaire on l'entrait quelquefois successivement à tous les autres (1), ou, comme pour la fixer plus sûrement, on y passait un ruban noir qu'on tournait ensuite plusieurs fois autour du poignet (2). Les veuves ne pouvaient même se remarier dans quelques églises qu'en cachant l'anneau qui les avait liées à leur premier époux, et se couvraient soigneusement la main (3).

Les mariages étaient déjà bénis dans les temples païens (4), et une religion plus rigoureuse, qui avait proclamé la continence un devoir, se sentait doublement obligée à les purifier de ce qu'ils avaient de charnel, par la vertu mystérieuse d'un sacrement. Mais le mariage ne s'effectuait que par sa consommation (5), et l'Église ne pouvait le sanctifier d'avance, quand il n'existait pas encore (6). Il lui fallait pour ne pas être inconséquente, trouver une forme qui, sans trop offenser la chasteté, fût une véritable union matérielle et en représentât l'entier accomplissement. On aurait voulu se contenter, comme dans

(1) Cela se faisait encore dans le diocèse de Salisbury, à la fin du seizième siècle. Dans les diocèses d'Arles et de Rouen, le prêtre passait même aussi l'anneau aux doigts de la main droite : voy. Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. II, col. 365 et 367.

(2) Richard, *Traditions*, p. 203.

(3) Michelet, *Origines du droit français*, p. 37. Nous craignons cependant que ce ne soit une mauvaise interprétation d'un fait dont nous aurons à reparler.

(4) Voy. Chariton, *De Chaerea et Callirrhoe*, l. III, ch. 2; dans les *Erotici scriptores* de Didot, p. 441.

(5) Non est dubium illam mulierem non pertinere ad matrimonium, cum qua commixtio sexus non docetur fuisse; Gratianus, *De bigamis non ordinandis*, ch. v.

(6) Elle sentit seulement, au quinzième siècle, la convenance de mettre la logique de côté. Le synode tenu à Salzbourg en 1420 l'ordonna en ces termes : Matrimonia quoque quae benedicenda fuerint, non post, *ut moris exstitit*, sed ante ipsorum carnalem consummationem ac solemnitatis nuptiarum celebrationem, pro benedictionis ipsius reverentia benedicantur; dans Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. V, p. 190. Il paraît cependant que dans l'Église primitive la bénédiction précédait aussi le mariage : voy. Grotius, *Ad Matthaei Evangelium*, ch. XXV, v. 1, et Hochmannus, *De benedictione nuptiarum*, Altdorf, 1686.

l'Inde (1), d'un simple serrement de main (2); mais ce n'était encore qu'un pur symbole beaucoup trop arbitraire et trop banal pour paraître suffisamment solennel et définitif. Le baiser que se donnaient les époux était si essentiel dans les noces romaines (3), que les jurisconsultes l'avaient déclaré nécessaire à la validité des donations pour cause de mariage (4). Sans qu'on se rendît bien compte de son ancien caractère religieux, il resta après la chute du paganisme une formalité indispensable et la confirmation la plus puissante des fiançailles (5), les conjoints s'embrassèrent publiquement dans l'église avant de recevoir la bénédiction nuptiale (6). Le prêtre leur disait à Périgueux dans la première moitié du seizième siècle : Or baysas vous en nom de maridage, que sera si a Diou platz et que longament, quant y seras, y puchias demourar. Amen (7). On

(1) Cette union des mains, appelée *Pâni-grahana*, était un rite nécessaire pour le mariage des personnes de même caste ; *Mânava-dharma-Çâstra*, l. III, çl. 43 : voy. le *Râmâyana*, Adicanda, ch. LXXV, éd. de Gorresio.

(2) Bingham, *Antiquitates ecclesiasticae*, t. IX, l. XXII, ch. 3, par. 6; *Code Théodosien*, l. III, tit. V, loi 5.

(sacerdos).... tum dextram jungere dextrae
Praecipit, et firmo nectit duo pectora vinclo;
N. Frischlin, *Nuptiarum Wirtembergicarum* l. III.

Der Bischoff darauff sie ermahnt,
einander zugeben die Hand,
Und gaben sie zusamen beyd
im Namen der Dreyfaltigkeit;
J. Frischlin, *Hohenzollerische Hochzeit*, p. 38.

Shakspere définissait encore le mariage :

A contract of eternal bond of love
Confirmed by mutual joinder of your hands;
Twelfth night, act. V, sc. 1.

De là notre locution *Accorder la main*.

(3) Accedebat et plerumque osculum quod religionis erat; Hotomanus, *Observationum quae ad veterem nuptiarum ritum pertinent liber singularis*, p. 29. Quintilien disait même, à la vérité dans une déclamation, solo osculo conjuges putari.

(4) On lit dans le *Code Théodosien*, l. III, tit. V, loi 5, osculo non interveniente, sive sponsus sive sponsa obierit, totam infirmari donationem et donatori sponso vel haeredibus ejus restitui.

(5) Osculum mutui amoris signum est; saint Ambroise, *In Lucam*, l. VI : voy. Tertullien, *De velandis virginibus*, ch. II; Hekel, *Historisch-philologischen Untersuchung von den mancherlei Arten und Absichten der Küsse*, ch. IV, p. 64, trad. de Werner; Kempius, *De osculo*, et Herrenschmidius, *Osculologia*.

(6) *Manuale Ecclesiae Sarum*, fol. 69, éd. de Paris, 1553. Dato sponsae annulo, porrigit osculum; Grégoire de Tours, *De vitis Patrum*, ch. XX.

Hujus *amen* dixit procus et sibi basia fixit.
His ita conjunctis, enesis fit maxima plebis;
Laudantes Dominum, cantizabant hymenaeum;
Ruodlieb, fragm. XIV, v. 87.

Proferens annulum, eam coram omnibus subarrhavit et in osculo recepit (Othon IV, en 1209); Arnold de Lubeck, l. VII, ch. 19.

The kisse thou gav'st me in the church, here [take;
Marston, *The insatiate countesse*, act. V; t. III, p. 187, éd. de Halliwell.

(7) *Rituale Petricoriense*, fol. 16 B, éd. de 1535. Aussi, à ce moment, le prêtre ôtait à la fiancée sa couronne et di-

en vint même à attribuer au baiser une sorte de valeur officielle qui ratifiait et rendait tous les actes irrévocables : c'était un dernier sceau qu'on mettait volontiers aux conventions les plus étrangères au mariage (1). Mais toute métaphorique que fût encore cette consommation, la sainteté de l'Église en était gravement compromise, et au lieu d'un baiser donné et reçu à la face du ciel, on couvrit les deux époux d'un voile qui les dérobait à la vue de tous les assistants et autorisait toutes les suppositions (2). Cet usage, probablement emprunté aux Hébreux (3), qui se retrouve dans l'Inde (4) et en Scandinavie (5), était regardé par saint Ambroise comme une cérémonie nécessaire (6), et le pape Nicolas Ier le recommandait expressément aux Bulgares (7) dans la consultation qu'il

sait en la mettant sur la tête du fiancé :

Der Mann soll seyn des Weybes Kron,
das Haupt, und zier, der Herre schon;

J. Frischlin, *Hohenzollerische Hochzeit*, p. 38.

(1) Acquievit, interposito coram nobis fraterno osculo, quod intelligimus fidelissimum signum pacis; Stephanus Tornacensis, *Opera*, let. CIII, 2e édition. Maino, filius Gualonis, annuente Eudone filio et Vieta uxore sua, dedit Deo et sancto Albino terram de Brilchlot; pro cujus doni confirmatione Walterium monachum pater et filius in fidei nomine osculati sunt. Uxor autem illius, eo quod a femina monachum osculari insuetum habemus, Lambertum quemdam praefectum Sancti-Albini, jubente Walterio monacho, eadem sententia osculata est; *Cartulaire de Saint-Albin d'Angers*; dans du Cange, *Glossarium*, t. III, p. 890, col. 1. On trouve même cette formule dans Wenk, *Hessische Geschichte*, t. II, p. 340 : Lîhen mit gewalden henden, mit gekostem munde, als man lêhen zu rechte lîhen sol : voy. Buder, *De investigatione verae significationis formulae investiturarum feudalium Mit Hand und Munde*; Iéna, 1740.

(2) *Wenn die Deke den Kopf beschlägt*, disaient aussi les vieux jurisconsultes allemands, le mariage était parfait, et le peuple en avait fait un axiome de droit : *Ist die Decke über den Kopf, so sind die Eheleute gleich reich*; dans Simrock, *Deutsche Sprüchwörter*, no 1516. C'est là sans doute la vraie cause d'un usage du septième siècle mentionné dans la Vie de saint Emmeram : Adprehensam mulieris manum involvit pallio, et, ut moris est nuptiarum, seni sub testibus eam in matrimonium concessit; *Acta Sanctorum*, septembre, t. VI, p. 497, col. 1. On s'appropriait la fiction de l'Eglise, et l'on croyait qu'en accordant une main couverte, on la donnait réellement et irrévocablement.

(3) Ils appelaient cette espèce de voile *Taleth* : voy. Selden, *Opera*, t. III, p. 633, et Léon de Modène, *History of the rites, customs and manner of life of the present Jews*, p. 176, trad. de Chilmead. Peut-être, au reste, y a-t-il encore là un souvenir du paganisme : quand l'initiée aux mystères s'asseyait sur le trône mystique, elle était cachée sous un voile : voy. Gerhard, *Griechisches Mysterienbilder*, pl. IX.

(4) Cette cérémonie y a même un nom particulier, *mangalachta*.

(5) Settiz undir ripti;
Rigs-Mal, str. XX.

(6) Cum ipsum conjugium velamine sacerdotali et benedictione sanctificari oporteat; Lettre XIX; t. II, col. 844, éd. de Paris, 1690.

(7) Benedictionem et velamen coeleste

leur donna au milieu du neuvième siècle. On se servait habituellement pendant le moyen âge d'une de ces riches bandes de soie dont les autels étaient ornés après la célébration du saint office (1), et le poêle que quatre jeunes gens étendent encore aujourd'hui sur la tête des mariés pendant certaines prières, en a conservé la forme et l'éclat. On s'est plu à n'y voir qu'un ménagement sans importance pour la pudeur des jeunes épouses, et il est vrai qu'on le supprimait d'ordinaire lors du mariage des veuves, dont on pouvait supposer la pudeur suffisamment aguerrie (2); mais cette suppression n'était point constante. Un de nos plus vieux poëmes dit en parlant du mariage de Guibourc avec Aubery le Bourgoing :

Desous un paile que fist fere une fée
Fu la roïne benéite et sacrée (3),

suscipiunt ad exemplum videlicet quos Dominus primos homines in paradiso collocans benedixit eis dicens : Crescite et multiplicamini, disait-il, et certainement il y attachait la même signification symbolique que nous; dans Muratori, *Antiquitates Italicae medii aevi*, t. II, col. 110, et Selden, *Uxor ebraica*, p. 251. On ne regardait pas en Allemagne, à la fin du seizième siècle, que cette fiction fût encore suffisante. Quand les mariés étaient revenus de l'église, on les faisait se coucher réellement en présence de tous les conviés à la noce; un instant après ils se relevaient et allaient s'asseoir au banquet.

Protinus in lectum sacra Dorothaea locatur
Inque latus pia costa viri dedit, unde pe-
Exultant cum voce duces..... [tita est.
Illi consurgunt iterum, thalamoque relicto,
Omnes ad coenam lituis clangentibus ibant;

N. Frischlin, *Nuptiarum Wirtembergicarum* l. III; *Operum poeticorum pars epica*, p. 150, et *Ibidem*, p. 282 :

Ducitur huc (ad torum) princeps Ludovi-
[cus, et agmine pulcro
Stipata insequitur virgo, sponsoque locatur
Proxima : quam fidae componit dextera ma-
[tris;

Secundarum nuptiarum Wirtembergicarum l. II.

C'est qu'ainsi que nous l'avons déjà dit, le mariage n'était réputé conclu que lorsque la couverture avait couvert les deux époux. Il y avait un axiome de droit français qui exprimait la même idée : Femme gagne son douaire à mettre son pied au lit; d'Argentré, *Coutumes de Bretagne*, art. 429.

(1) Inolevit etiam consuetudo, ut quos in commercium carnis Ecclesiae jungit auctoritas pallio velentur altaris aut alio ab Ecclesia constituto; Johannes Sarisberiensis, *De nugis curialium*, l. VIII, ch. 11. C'était aussi quelquefois le manteau ou même la robe de l'épouse, car Philippe Mouskes le disait positivement dans des vers que nous citerons, note 3, p. 40, et Jehans de Condet parlait certainement d'un poêle dans le passage suivant :

L'aniel et la cotte tient ciere
Li escuiers, car il voit bien
k' avenu li est moult de bien;

Li dis dou Levrier, v. 1506, éd. de M. Tobler.

(2) Velamen illud non suscipit qui ad secundas nuptias migrat, disait le pape Nicolas, *l. l.* Voy. aussi Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. II, col. 368, et Strutt, *Manners and customs*, t. I, p. 76.

(3) *Roman d'Aubery le Bourgoing*, p. 37.

et Guibourc était veuve. En cela sans doute l'Église n'avait voulu que manifester sa désapprobation des seconds mariages; elle se refusait à prendre leur consommation sous son patronage comme elle leur avait pendant longtemps refusé sa bénédiction (1). Il y a même dans l'histoire de Guillaume de Jumiéges un passage où la signification de cette formalité apparaît clairement. Filiique, y est-il dit à propos des enfants naturels de Gunnor, Filiique, qui jam ex ea nati erant, interim dum sponsalia agerentur, cum patre et matre pallio cooperti sunt (2), et cela suffit pour les légitimer : le poêle donnait même à cette consommation fictive un effet rétroactif (3).

Les anciens peuples regardaient comme le meilleur témoignage d'une vie commune l'acte de couper sa nourriture avec le même couteau (4), de manger dans la même assiette (5) ou de boire dans la même tasse (6). A cette cérémonie, longtemps

(1) Le Concile de Néo-Césarée (aujourd'hui Niksara) l'avait formellement déclaré en 311.

(2) *Historia Normannorum*, l. VIII, ch. 36; dans du Chesne, p. 312.

(3) Li dus, ki les enfans ama,
Gunnor adonques espousa,
Et li fil, ki ja furent grant,
furent entr'aus III en estant :
Par desous le mantiel la mere,
furent fait loial cil troi frere;
Philippe Mouskes, *Chronique rimée*, v. 14941.

On appelait même, en Allemagne, les enfants légitimés par mariage subséquent, *Mantel-Kinder*.

(4) Rex medio cupiditatis ardore jussit afferri patrio more panem (hoc erat apud Macedones sanctissimum coeuntium pignus) quem divisum gladio, uterque libabat.... Hoc modo rex Asiae et Europae introductam (Roxanem), inter convivales ludos matrimonio sibi adjunxit; Quinte-Curce, l. VIII, par. 4. C'était aussi l'usage à Athènes : voy. Fontani, *I riti nuzziali de' Greci*, p. 25. Encore maintenant, dans le Pays de Gex, quand une mariée entre dans sa nouvelle maison, on lui présente un pain qu'elle partage avec son mari; Depery, *Essai*, p. 15.

(5) Cette coutume subsiste encore dans l'Hindoustan, où les nouveaux mariés se servent de la même feuille de bananier. Ils mangent aussi, dans le département des Basses-Alpes, de la soupe dans la même assiette (de Nore, *Coutumes*, p. 9), et cette *comessation* s'est conservée dans la Campagne romaine; Placucci Michele, *Usi e pregiudizj de' contadini della Romagna*, p. 52.

(6) Cela a encore lieu dans le département des Côtes-du-Nord; de Nore, *Coutumes*, p. 192 : voy. aussi Wackernagel, dans Haupt, *Zeitschrift für das Alterthum*, t. II, p. 553. Le jour que l'on accorde une jeune fille à son amoureux, il y a en Lorraine une collation appelée *créanter*, et les deux fiancés y boivent dans le même verre; Richard, *Traditions*, p. 184. Ce témoignage de communauté a lieu en Chine le jour du mariage. Les nouveaux époux y mangent en tête-à-tête, et, après avoir bu chacun une partie du vin qu'ils avaient dans leur tasse, ils mêlent ensemble ce qu'il en reste, se le partagent et le boivent. Cette coutume est aussi observée dans l'Hindoustan : les deux époux boivent dans la même coupe, et c'est l'épouse qui commence; Nihal Chand, *La Doctrine de l'amour*, p. 122, trad. de M. Garcin de Tassy.

toute matérielle, les Romains ajoutèrent un sens mythique : manger était la forme primitive de leurs sacrifices, et pour célébrer leur mariage, c'était de la farine qu'ils mangeaient, la chose sacrée entre toutes (1), à laquelle se rattachaient certainement des idées de copulation (2) et de procréation (3). Malgré les inconvenances de cette coutume et tous les souvenirs païens dont elle était entachée, on continua à la suivre après l'établissement du christianisme; on chercha seulement suivant l'usage à lui donner au moins une apparence chrétienne. Habituellement les époux mangeaient en même temps quelques bouchées de pain bénit (4), ou, comme encore maintenant dans l'Église grecque, ils recevaient ensemble l'eucharistie (5). Mais en accomplissant un acte de haute dévotion dans un jour si plein de préoccupations toutes mondaines, on commettait presque un sacrilége, le sentiment vraiment religieux en était blessé, et le clergé dut intervenir formellement dans l'intérêt mieux entendu des croyances. Un synode tenu à Angers dans le treizième siècle, voulut qu'à l'avenir le prêtre qui célébrerait le mariage se bornât à tremper trois morceaux de pain dans une coupe de vin bénit et les fît manger aux deux époux (6). A Autun, la ville plus romaine que gauloise, le célébrant bénissait du pain et du vin et le remettait au marié en lui disant : Prenez et donnez à votre épouse, en lui faisant aussi bonne part de loyauté que vous voulez qu'elle vous

(1) Ante, Deos homini quod conciliare [valeret
far erat, et puri lucida mica salis;
Ovide, *Fastorum* l. I, v. 337.

Quin et in sacris nihil religiosius confarreationis vinculo erat ; Pline, *Historiae naturalis* l. XVIII, ch. 3.

(2) *Molere mulierem*, signifiait même Concumbere.

(3) *Far* avait certainement une liaison étymologique avec *Pario*, puisque le mot hébreu qui signifiait Fils, se prononçait *far*. Pollear, le dieu de la puissance génératrice dans l'Inde, était représenté un phallus dans une main et un gâteau dans l'autre, et sur une intaille antique du Cabinet des médailles, n° 1678, une femme offre des gâteaux à Priape.

(4) Tertullien, *De monogamia*, ch. XI.

(5) Selden, *Uxor ebraica*, p. 248.

(6) Postea faciat sacerdos tres offas et ponat in scypho vini benedicti, et postea det unam offam sponso et unam sponsae; qua comesta, tradat tertiam sponso ut det partem sponsae. Postea dicat initium sancti Evangelii.

fasse (1). Dans les premières années du dix-huitième siècle, les prêtres du diocèse de Rouen bénissaient encore à la fin de la messe du pain et du vin qu'ils présentaient ensuite aux mariés *en témoignage de leur union et comme un symbole de la vie conjugale* (2). Le pain et le vin figuraient même autrefois, comme une partie essentielle de la cérémonie, dans le cortége qui conduit la fiancée à l'église (3), et il y a des provinces où l'on porte solennellement en tête une grosse miche (4). Immédiatement après la célébration du mariage, les époux devaient autrefois, dans le Pays chartrain, manger à la porte de l'église (5), et ils s'y croient tenus encore aujourd'hui dans le département de la Haute-Marne : on leur apporte dans le cimetière un grand vase rempli de soupe dont ils mangent plusieurs cuillerées (6). Cet usage romain s'est opiniâtrément conservé, non-seulement en Italie (7), mais en Angleterre (8), où il n'avait dû cependant arriver qu'assez tard, et le nom allemand des Mariés signifie littéralement Ceux qui ont mangé ensemble (9). Quelquefois même, notamment à Amiens (10) et à Rouen (11), la *confarréation* recommençait au moment où les époux se mettaient au lit. On croyait réelle-

(1) Thiers, *Traité des superstitions*, t. III, p. 472.

(2) De Moléon, *Voyage liturgique*, p. 420.

(3) De Gaya, *Cérémonies nuptiales de toutes les nations*, p. 10.

(4) Notamment dans le Berry. C'est aussi une tradition romaine : Novaeque nuptae farreum praeferebant ; Pline, *Historiae naturalis* l. XVIII, ch. 3.

(5) *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV, p. 248.

(6) De Nore, *Coutumes*, p. 290. Dans le Morvand, on attend à être arrivé à la maison conjugale ; mais la mariée doit aussitôt qu'elle y est entrée donner un coup de dent dans le chanteau ; *Notice sur les noces de campagne dans le Morvand*, par. IX.

(7) Nel 1370, nella chiesa di Caleppio usavasi ancora confermare la promessa di matrimonio, col mangiare e bere insieme i due conjugandi, in modo affatto simile alla confarreazione romana ; Rosa, *Dialetti, costumi e tradizioni delle provincie di Bergamo e di Brescia*, p. 117. Voy. aussi Selden, *Uxor ebraica*, p. 255. *El pan de la boda* est même resté une locution populaire en Espagne.

(8) On trouve encore dans le vieux rituel de Salisbury : Post missam benedicatur panis et vinum vel aliud quid potabile in vasculo, et gustent in nomine Domini, sacerdote dicente : Dominus vobiscum !

(9) *Mahle* signifie Festin, et *Vermählten*, Mariés.

(10) Dusevel, *Histoire d'Amiens*, p. 267, 2e édition.

(11) De Moléon, *Voyage liturgique*, p. 420.

ment donner ainsi plus de force à ses engagements; Clovis Ier disait même dans une charte datée de 504 : Miciacum concedimus, et quidquid est fisci nostri intra fluminum alveos, et per sanctam confarreationem et annulum inexceptionabiliter tradimus (1).

Une coutume encore plus générale, nous dirions presque universelle, que, pour en dissimuler l'origine (2), on avait mise sous le patronage de saint Jean (3), le disciple bien-aimé du Christ, voulait qu'avant de quitter l'église les deux époux bussent réciproquement à leur amour dans la même coupe (4). Ce lien semblait si saint, que les plus pudibonds croyaient s'être ainsi complétement donnés l'un à l'autre sans l'intervention d'aucun prêtre, et ne craignaient plus d'habiter ensemble. En vain l'Église avertissait-elle les fidèles que cette vaine cérémonie ne pouvait à elle seule ni produire ni sanctifier aucun lien (5), la

(1) Dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 303. On donnait aussi l'investiture *per panem et librum :* voy. du Cange, *Glossarium*, t. III, p. 890, col. 2.

(2) Les Athéniennes buvaient à leur banquet de nôces à la santé de leur fiancé : voy. Platner, *Beiträge zur Kenntniss des attischen Rechts*, p. 109, et Wachsmuth, *Hellenisches Alterthum*, t. II, p. 1. Il est à propos que le don d'une fille en mariage soit précédé de libations pour la classe sacerdotale; *Lois de Manou*, l. III, art. 35, trad. de Loiseleur-Deslongchamps. Aux mariages des Juifs, les deux époux devaient boire aussi, et par deux fois, du vin dans le même verre.

(3) Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, dans les diocèses de Mayence, de Wurzbourg et de Worms, les nouveaux mariés s'agenouillaient sur la dernière marche de l'autel, et le prêtre leur disait : Bibite amorem sancti Johannis, in nomine Patris et Filii et Spiritus-Sancti; après quoi ils buvaient; *Rituale*, éd. de 1671, p. 243.

(4) Quand les époux s'étaient embrassés, Det eis (sacerdos), disait le Rituel de Périgueux, ad bibendum in favorem futuri matrimonii; fol. 16 b, ch. IV, éd. de 1536. Voy. Polydore Virgile, *De rerum inventoribus*, l. I, ch. 4; Frank, *Weltbuch*, ch. CXXVIII, éd. d'Augsbourg, 1534; Guthrie, *Dissertations sur les antiquités de Russie*, p. 128, et Fibigerus ou plutôt Thomasius, *De poculo Johannis, quod vulgo appellant Johannis Trunck*, Leipsick, 1675. Ce verre de vin s'appelait même autrefois, dans le Nord, *maritale* et *uxorium;* Stiernhook, *De jure Suecorum et Gothorum vetusto*, p. 163. Dans l'Eglise grecque, on brisait ensuite la coupe de verre où les époux avaient bu; Selden, *Uxor ebraica*, p. 249. Probablement il résultait quelquefois de cette coutume des excès ou des scandales, car elle fut proscrite par le concile tenu à Milan en 1565 : Usum illum in ecclesia bibendi et frangendi cyathi et alia ejusdem generis, quae indecore fiunt, amplius ne adhiberi patiantur; tit. *Quae ad sacramentum matrimonii pertinent*, p. 39, éd. de Milan, 1599.

(5) Intelleximus nonnullos volentes et intendentes matrimonium ad invicem contrahere, nomine matrimonii potare, et per hoc credentes se ad invicem matrimonium contraxisse, carnaliter se commiscent; *Statutum synodale Andegavense*, 1277, ch. III. Malgré les objurga-

foi dans l'invocation de saint Jean et la vertu de la compotation était la plus forte (1). On lit dans un de ces vieux romans qui copiaient si fidèlement les mœurs de leur temps en leur donnant des dates impossibles : Lors ung chevalier de hault pris fut appellé qui tenoit une couppe, de precieulx pienment plaine, et la presenta a Estonne qui joyeusement la receut, puis vint a la pucelle et luy dist : Pucelle, s'il est ainsi que le mariage de vous et de moy vous plaise, je vous requiers que vous recevez ceste couppe et y beuvez. Sire, dist la pucelle, il me plaist le bon plaisir de mes amys. Adonc elle receut la couppe et la presenta a Estonne, disant : Sire, je vous prie que vous beuvez devant comme mon mary, mon amy et mon seigneur. Adonc Estonne print la couppe et beut, et puis la presenta a la pucelle, disant : Madame mon espouse et ma compaigne, beuvez apres moy. Et lors print la pucelle la couppe et beut. Ce fait, le chevalier qui avoit apporté la couppe la receut des mains de la pucelle. Et adonc la eussiez veu comment dames et chevaliers se donnoient des nopces les ungs aux autres (2). Il y avait même dans toutes les affaires comme dernière ratification ce qu'on appelait le *vin du marché*, et bien des paysans ne croient pas avoir définitivement conclu tant qu'ils n'ont pas bu ensemble (3). Dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, on se tenait encore pour irrévocablement engagé à servir le roi quand on avait, même par surprise, bu à sa santé, et au besoin les magistrats auraient pensé comme les racoleurs.

Les cérémonies religieuses ne s'arrêtaient pas là : on faisait à Rome des aspersions d'eau lustrale dans la chambre des nou-

tions de l'autorité ecclésiastique, on croyait encore, au commencement du siècle, dans le Béarn, en Picardie et en Anjou, avoir tous les droits de personnes définitivement mariées; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 392.

(1) Middleton l'appelait encore The contracting cup; *No wit, no help like a woman's*, act. II, sc. 1; t. V, p. 54, éd. de Dyce.

(2) *Roman de Perceforest*, t. III, fol. CXXXVI v°, col. 1. Toutes ces formes étaient réellement observées aussi en Norwége et en Suède : voy. Dybeck, *Runa*, t. II, p. 62 et suivantes.

(3) Voy. Toubeau, *Institutes du droit consulaire*, p. 431. Les petits cadeaux qui ont lieu à l'occasion d'un marché, s'appellent même encore maintenant, en Normandie, *du vin*.

veaux époux (1), et, sans doute par tradition, un prêtre allait aussi pendant le moyen âge bénir solennellement le lit nuptial. Nos vieux poëmes en parlent sommairement, par pure exactitude, comme d'un détail trop naturel pour avoir aucune importance (2), et le cérémonial se trouve encore avec les prières en usage dans les anciens rituels (3). Quelquefois les époux étaient assis sur le lit pendant la bénédiction (4); mais habituellement le prêtre attendait pour entrer dans la chambre qu'ils fussent couchés (5), et quand il se retirait après avoir terminé son office, on fermait les rideaux (6). Un usage, déjà si scabreux en lui-même, conserva cette forme malséante dans le diocèse de Paris jusqu'en 1577 : ce fut alors seulement que Pierre de Gondi ordonna qu'à l'avenir la cérémonie aurait lieu de jour, et au plus tard, avant le commencement du souper (7). On n'y a même pas encore entièrement renoncé en Lorraine; mais toute naïve que la dévotion y soit restée, elle comprend mieux les exigences d'une pudeur que la civilisation a peut-

(1) Voy. la peinture de ce que l'on a appelé les *Noces aldobrandines*, et Malvezzi, *Dei riti nuzziali degli antichi Romani*, p. 23.

(2) Icelui jor que le rois dut couchier,
Deus archeveskes i ot a porseignier;
Girars de Viane, p. 40.

Dans Englebiers qui molt a de bonté,
A fiués le lit benéit et sacré;
Romans d'Ansèis; B. I. n° 7191, fol. 44 r°, col. 1.

Nous pourrions encore citer *Blonde d'Oxford*, v. 4771; *Li Romans de Berte aus grans piés*, str. XIII, p. 23; etc.

(3) Gelasius en a recueilli plusieurs dans son *Thesaurus Benedictionum*, p. 185-191, et p. 209. Nous en citerons une d'après le vieux Rituel de Salisbury : Benedic, Domine; hoc cubiculum respice, qui non dormis neque dormitas. Qui custodis Israel, custodi famulos tuos in hoc lecto quiescentes ab omnibus fantasmaticis daemonum illusionibus. Custodi eos vigilantes ut in praeceptis tuis meditentur, dormientes ut te per soporem sentiant, et hic et ubique defensionis tuae muniantur auxilio. Per Dominum, etc.

(4) Douce, *Illustrations of Shakspeare*, t. I, p. 200. Il y a aussi de vieilles gravures où les deux époux sont assis, l'un au pied du lit et l'autre à la tête.

(5) On lit même dans le Rituel de Salisbury que nous citions tout à l'heure : Deinde fiat benedictio super eos in lecto tantum cum *Oremus :* Benedicat Deus corpora vestra et animas vestras, et det super vos benedictionem sicut benedixit Abraham, Isaac et Jacob. Amen. C'est ainsi qu'est représentée la bénédiction dans le *Chevalereux comte d'Artois*, p. 27, éd. de Barrois.

(6) Lors vint l'evesque qui les avoit espousé, lequel beneist le lict, et aprez chascun prist congie, et furent les courtines tirées; *Melusine*, p. 65.

(7) Il y a encore douze exhortations pour la bénédiction du lit nuptial dans le t. IV du *Recueil d'exhortations* de Pontas, publié à Paris, en 1691, in-12, avec une dédicace à Bossuet.

être un peu trop effarouchée, et la mère du mari se contente quelquefois de porter à la messe du mariage les draps du lit roulés ensemble et attachés avec un ruban de couleur (1).

La fiancée avait été conduite à l'église par ses parents propres, ses conseillers et ses guides naturels; c'était plus convenable à tous égards; mais elle est remise aussitôt après l'office à ceux de son mari (2), et peut-être n'est-ce pas une simple conséquence de son changement de famille. L'époux ne pouvait à Rome prendre possession de sa femme qu'après avoir assisté avec elle à un sacrifice (3), et nous verrions volontiers dans cette différence une autre tradition romaine. En souvenance du mariage de Junon, et sans doute aussi pour relever la pudeur publique, on paraissait déjà à Sparte violenter les jeunes filles le jour de leur mariage et les conduire de force chez leur époux (4). Mais cette coutume prit à Rome une signification encore plus patriotique; elle rappelait l'enlèvement des Sabines, l'origine réelle du peuple romain, et devint pour ainsi dire une partie du cérémonial des noces (5). Elle est restée en pleine vigueur dans la Romagne, et les plus heureuses de se donner à leur amoureux mettent dans leur résistance une apparence de vérité qui tromperait des spectateurs moins suffisamment renseignés (6). On la retrouvait aussi dans le Gex (7), la Loire-Inférieure (8), la Bresse (9), et elle avait pris en Lorraine, il y a quelques années, un caractère dramatique : afin de bien constater la violence, les amis du fiancé pénétraient

(1) Richard, *Traditions*, p. 203.

(2) De Gaya le notait déjà comme un usage général; *Cérémonies nuptiales de toutes les nations*, p. 10 et 11.

(3) Servius, *In Aeneidos* l. III, v. 136. C'était même déjà l'usage à Athènes : voy. Pollux, l. III, ch. 38, et Böttiger, *Kunstmythologie*, t. II, p. 252.

(4) Plutarque, *Lycurgue*, ch. XV, et *Quaestiones romanae*, quest. XXIX; Achilles Tatius, l. II, ch. 13 et 19.

(5) Rapi simulatur virgo ex gremio matris, aut si ea non est, ex proxima necessitudine, quum ad virum traditur, quod videlicet ea res feliciter Romulo cessit; Festus, l. XVII, p. 138, éd. de Lindemann : voy. Pline, *Historiae naturalis* l. XVI, ch. 18, et Hartung, *Religion der Römer*, p. 88.

(6) Placucci Michele, *Usi e pregiudizj de' contadini della Romagna*, p. 53.

(7) Depery, *Essai*, p. 14.

(8) *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 139.

(9) *Ibidem*, t. V, p. 19.

de vive force la veille du mariage dans la maison de la fiancée (1), et le lendemain, pour montrer toute sa vertu, la pauvre épousée se faisait emporter au domicile conjugal sur les bras de ses plus proches (2). Cette dernière coutume avait même conservé un nom latin, *Levatio novae nuptae* (3), et l'origine n'en est pas douteuse, puisque les Romains appelaient cet usage *Nubentem in altum tollere* (4). Naguère encore il subsistait dans le département de l'Orne sous une forme un peu différente : quand venait le moment d'entrer dans la chambre nuptiale, les parents du mari enlevaient la mariée sur sa chaise et la portaient triomphalement autour de la table (5).

L'esprit superstitieux des Romains avait naturellement influé sur leurs usages nuptiaux : pour détourner de leur bonheur domestique la malédiction des passants, ils cherchaient à se concilier indistinctement leur bon vouloir à tous par de petits cadeaux (6),

(1) Richard, *Traditions*, p. 188.

(2) Et me fault mener bras à bras,
Tout ainsi comme mariée ;
Moralité des enfants de maintenant; dans l'*Ancien théâtre français*, t. III, p. 43.

Aucunesfois il fait tant que el vient, et la maine par dessoubz l'esselle comme une espousée ; *Les quinze joyes de mariage*, p. 73, éd. de Jannet.

Were these two arms encompass'd with the [hands
Of batchelors to lead me to the church ;
Beaumont et Fletcher, *Scornful Lady*, act. I, sc. 1.

La bru avait aussi en Allemagne deux conducteurs :

Assunt ductores gemini ;
N. Frischlin, *Secundarum nuptiarum Wirtembergicarum* l. II,

et la même coutume se retrouve en Laponie ; Scheffer, *Lapponia*, p. 290. En Gascogne, où le meunier du village a toujours un cheval disponible, cet usage lui a même insensiblement conféré le privilége de porter en croupe la jeune mariée au logis de son époux : voy. Cénac-Moncaut, *Contes populaires de la Gascogne*, p. 19. Dans le Lausiz, on noue encore l'extrémité d'une bande de drap au bras des fiancées pour les empêcher de prendre la fuite, et on attachait autrefois leurs souliers ensemble.

(3) Voy. Loccenius, *Antiquitates Sueo-Gothicae*, p. 157, et J. Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, p. 433.

(4) Si alicui maritum mutare contigerit, non repetitur illa temporalis festivitas, non in altum tollitur, non populi frequentia procuratur ; Optatus Afer, *De schismate Donatistarum*, l. VI, p. 97, éd. de Paris, 1631.

(5) Dubois, *Archives de la Normandie*, t. II, p. 373. Chaucer disait déjà dans le *Canterbury tales*, v. 9692 :

The bride is brought a-bed as still as ston.

En Poméranie, il y a même une lutte entre les mariés et les garçons, dont le résultat est l'enlèvement de la mariée de la salle, et après lui avoir ôté sa couronne de jeune fille, on la ramène avec le bonnet des femmes.

(6) Nuces flagitantur nuptis et jaciuntur pueris ut novae nuptae intranti domum novi mariti secundum fiat auspicium ; Festus, p. 108, éd. de Lindemann. L'explication de cet usage se trouverait au besoin dans le commentaire d'Acron sur l'*Epître aux Pisons*, v. 249 : Anti-

et ces libéralités à tout venant sont encore pratiquées par les nouveaux mariés dans beaucoup d'endroits. Comme ils donnaient le plus souvent des rubans et des épingles (1), ce dernier mot en a même pris un sens figuré, et signifie un cadeau quelconque entièrement bénévole et n'ayant droit à aucune reconnaissance. Quoique oubliée depuis longtemps, la pensée première de ces présents intéressés se montre encore par les petits artifices traditionnels dont ils sont accompagnés. Quand ce sont des morceaux de gâteau que l'on distribue, on ne les coupe point, on les rompt (2), afin que leur petitesse ne soit pas imputée à une mauvaise intention, mais à un malheureux hasard, et quand c'est de la menue monnaie, on a grand soin de l'envelopper dans un morceau de papier (3) qui ne permette pas de s'apercevoir de son peu de valeur avant que la mariée soit déjà loin.

Lorsque, pendant le moyen âge, la fille d'un serf se mariait hors des terres de son seigneur, il lui fallait en obtenir la permission à prix d'argent, et ce rachat de sa personne, souvent confondu avec un autre droit du seigneur qui n'a pu exister nulle part que d'une manière exceptionnelle (4), subsiste en-

quis temporibus.... haec (cicer, nux, faba et lupinus) dabantur et spargebantur in vulgus ab his qui Ludos florales exhibebant, ad plausum et populi favorem captandum.

(1) Pro... emendo bursas, zonas, espinglies, ad dandum dominabus; Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 216 (en 1327). A une époque plus récente, les personnes riches donnaient de préférence des gants :

..... Aussi les nouveaux mariés
en donnent par honneur aux parens con-
C'est l'antique façon; [viés;
Le gan de Jean Godard Parisien (1588).

Quelquefois, selon de Gaya, ces petits présents ne se faisaient que le lendemain; *Cérémonies nuptiales de toutes les nations*, p. 12.

(2) Dans le Berry; Ribault de Laugardière, *Noces*, p. 12.

(3) En Lorraine; Richard, *Traditions*, p. 216.

(4) C'était à l'origine la liberté de se marier que la fille d'un serf devait acheter de son seigneur, puisqu'elle suivait la condition de son mari et pouvait en se mariant devenir la serve d'un autre seigneur. Sa position était à cet égard la même que celle de son frère qui ne pouvait non plus, sans y être autorisé, se faire ordonner prêtre : voy. Blount, *Antient tenures of land*, p. 21. Cum villanus maritat filiam suam extra villanagium, debet tres solidos de culagio; *Polyptique de Fescamp*, ann. 1235; dans du Cange, t. II, p. 690, col. 2 : voy. s. v. MARITAGIUM, t. IV, p. 297, col. 2, et Haltaus, *Glossarium*, s. v. HEMD-SCHILLING, col. 878. Qu'il y ait eu des seigneurs qui, dans quelques circonstances particulières, aient exigé un prix in-

core dans plusieurs provinces, mais avec une pensée toute démocratique. Les jeunes gens s'y sont insensiblement arrogé une sorte de privilége sur les filles de leur village, et ne permettent pas sans débat de leur préférer un étranger. Ce prétendu droit, pris quelquefois au sérieux (1), et formellement interdit par un concile (2), ne semble pas avoir été jamais exercé en France d'une manière bien rigoureuse (3). La jeune fille qui épousait un *horzain*, jetait seulement aux garçons qui paraissaient vouloir l'arrêter aux confins de la paroisse une balle de laine, où se trouvait une pièce d'argent, appelée *Eteur* ou *Eteuque*, et pendant qu'ils se poussaient et se repoussaient afin de s'en saisir, elle continuait son chemin sans autre embarras (4). Aujourd'hui, la barrière qu'on lui oppose n'est plus qu'un ruban qui s'abaisse à la moindre offrande (5). Cet usage a même pris dans le Roussillon une forme encore plus gracieuse : ce sont ses compagnes qui l'arrêtent en lui présentant des fleurs, et l'argent qu'elle leur donne en retour appartient, comme une sorte de rachat, à la sainte Vierge, et ne peut être employé qu'à l'entretien de sa chapelle (6).

fâme de leur permission, c'est ce qu'on ne pourrait révoquer en doute sans affirmer que les hommes du moyen âge avaient des passions moins violentes et des mœurs plus civilisées que ceux de nos jours; mais quand on veut examiner sérieusement ce point d'histoire, on reconnaît que, sauf de très-rares exceptions qui tenaient moins à l'état de la société qu'à la violence et à la grossièreté des individus, les seigneurs ne réclamaient ce prétendu droit que pour en obtenir plus facilement le rachat : ce n'était en réalité qu'un prétexte. Son nom le plus habituel, *Marcheta*, en servirait au besoin de preuve : il signifie littéralement Le petit marc, et on l'appelait ainsi parce que Malcolm III, roi d'Écosse, avait fixé, vers 1099, le prix de la permission à un demi-marc : voy. Hector Boethius, *Historia Scotorum*, p. 260. Malgré le nom de *Schurtzen* et de *Buntzen-Zins* qu'il portait en Allemagne, Haltaus le définissait très-justement, col. 1661 : Nummus pronubus ante nuptias alicui domino olim, pro consensu ejus in contractum matrimonii vel pro pretio pudicitiae, offerendum. C'était aussi l'opinion de Laurière.

(1) Il fallait acheter chez les Frisons le droit d'entrer chez son mari : voy. Siccama, *Ad Legem Frisionum*, tit. IX.

(2) Voy. les Actes du concile tenu à Milan en 1586, p. 190.

(3) Nous exceptons naturellement certains cas particuliers où il n'était qu'un prétexte.

(4) Dans le Berry.

(5) Il s'appelle dans la Romagne *il laccio*, et les deux personnes qui le tiennent à la hauteur de la ceinture, chantent au marié :

Chi vuo mnê vi di que la sposa bella
bsogna chi pêga prema la gabella.

(6) Henry, *Histoire de Roussillon*, t. I, p. LXXXVI.

Quel que fût le respect que les anciens Germains professassent pour les femmes, ils ne se piquaient d'aucune délicatesse à l'endroit du mariage. Dès qu'une fille à marier leur plaisait, ils cherchaient à l'enlever sans se préoccuper de son consentement : il leur suffisait d'être sûrs de l'obtenir quand elle ne pourrait plus le refuser (1). De nombreux exemples avaient appris que ces rapts étaient surtout à craindre au moment où une jeune fille allait appartenir irrévocablement à un autre, et, le jour du mariage, tous les amis de son fiancé l'escortaient armés en guerre, pour défendre son choix et repousser la violence par la force. En vain l'adoucissement des mœurs vint rendre ces gardes du corps inutiles, on se plut à croire que la beauté de la mariée était intéressée à ces disputes brutales, et, pour l'honorer davantage, on simulait au moins une tentative d'enlèvement (2), on criait dans l'église, on s'y poussait violemment, et l'on maltraitait même les deux époux (3). Dans une partie du Roussillon, quand les nouvelles mariées se rendent à la maison conjugale, elles sont encore aujourd'hui accompagnées de jeunes gens appelés en patois *Spades*, autrement dit Gens d'épée, qui, pendant toute la route, chargent et déchargent leurs armes, comme s'ils voulaient effrayer et décourager des assaillants (4).

Le chemin de l'église à la maison du mari est jonché de verdure et de fleurs (5), et surtout dans le Midi, dans l'an-

(1) Le mariage par rapt et violence est reconnu par la *Loi de Manou*, l. III, art. 33. On se mariait encore par rapt au seizième siècle, chez les Moscovites, les Ruthènes, les Lithuaniens et les Livoniens (Olaus Magnus, *l. l.* l. XIV, ch. 9), et cet usage aurait existé, même dans ces derniers temps, en Valachie et en Moldavie, selon le *Marriage customs and ceremonies adopted by all nations of the world*, p. 29. Il y a un proverbe allemand qui semble se rattacher aussi à la même coutume : *Wer das Glück hat, führt die Braut heim.* Cet usage existait aussi dans les temps appelés héroïques : *Ducere uxorem* était même encore, selon toute apparence, une abréviation de *Ducere uxorem domum.*

(2) Cela aurait encore existé dans les Alpes à la fin du siècle dernier, selon Hacket, *Neueste Reisen in den Jahr* 1788 *und* 89 *durch die Dacischen und Sarmatischen Karparthen*, t. I, p. 40.

(3) Voy. les Actes du concile de Sens, tenu en 1624, tit. *De Matrimonio*, fol. 16 v°.

(4) Henry, *Histoire de Roussillon*, t. I, p. LXXXV.

(5) Pol Martin, see! the streets are stre'wd [with herbs;
And here hath been a wedding, Wispe, [it seems;
Ben Jonson, *A tale of a tub*, act. III, sc. 2; t. VI, p. 182, éd. de Gifford.

cienne province romaine, on y répand de préférence des feuilles de laurier (1). A Carnac, on en offrait même cérémonieusement une branche à la mariée au sortir de l'église (2), et en Angleterre, où l'inclémence du climat avait dû cependant rendre le laurier bien rare, les convités aux noces en portaient un rameau à leur boutonnière (3). C'est encore certainement une tradition romaine. Le laurier était pour les Romains le symbole du triomphe (4), et le nouveau mari était un vainqueur (5); comme spécialement consacré à Jupiter (6), il préservait de la foudre, probablement aussi de toutes les calamités soudaines et des méchantes paroles (7); au moins dans la mythologie populaire, il attirait les génies bienfaisants, écartait les mauvais esprits (8), et nous ne savons auquel de ces titres la porte et l'intérieur des maisons, où devait se célébrer un mariage, en étaient ornés (9). Peut-être aussi cependant s'y attacha-

Voilà pourquoi Shakspere a dit dans *Romeo and Juliet*, act. IV, sc. 5 :

Our bridal flowers serve for a buried corse.

Voy. aussi Barrey, *Ram-Alley or Merrei tricks*, act. IV, sc. 1, et Armin, *Two maids of Mortlake*, act. I, sc. 1. A Cologne, on ornait pendant le carnaval le devant des maisons de branches de pin, et les enfants allaient quêter de porte en porte, un bouquet vert à la main, en chantant :

Ich bring' zum Fastelabend einen grünen [Busch.

(1) Voyez entre autres Lamarque de Plaisance, *Usages*, p. 40. En Sardaigne, on plante même une branche de laurier dans le gâteau qu'il est d'usage d'offrir à la mariée.

(2) Cambry, cité dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 251.

(3) Look! an the wenches ha' not found 'un [feut,
And do prazent 'un with a van of rosmary,
And bays to vil a bow-pot;

Ben Jonson, *A tale of a tub*, act. I, sc. 2; t. VI, p. 143.

(4) Laurus triumphis proprie dicatur, vel gratissima domibus janiaris Caesarum Pontificumque; Pline, l. XV, ch. 30. Laurea ista Apolloni vel Libero sacrata est : illi, ut deo telorum; huic, ut deo triumphorum; Tertullien, *De corona*, pag. XII. Bacchus a une couronne de laurier sur le vase en sardonyx connu sous le nom de *Coupe des Ptolémées*; Cabinet des médailles, n° 279.

(5) On irait sur son passage : *Io triumphe!*

(6) Et dabitur merito laurea vota Jovi;
Ovide, *Tristium* l. IV, él. II, v. 56.

(7) Aut si ultra placitum laudarit, baccare [frontem
Cingite, ne vati noceat mala lingua futuro;
Virgile, *Bucolica*, égl. VII, v. 27.

(8) Passerat disait, nous ne savons trop d'après quelle autorité :

Laurus amica bonis geniis longeque repellit
Nube cava tectos Lemures.

(9) Ornentur postes et grandi janua lauro,

disait Juvénal, satire VI, v. 79, et encore maintenant on suspend, dans le Languedoc, des guirlandes de laurier et de myrte à la porte de l'habitation de la mariée; de Nuce, *Coutumes*, p. 63. Bonus tota lauris obsita, tædis lucida constrepebat hymenaeum; Apulée, *Metamorphoseos* l. IV. C'était un signe de fête : Pone domi lauros, disait Juvénal, sat. IX, v. 65.

t-il, un peu par hasard (1), une de ces idées érotiques, si chères à l'esprit gaulois. Les premières maisons de débauche se donnaient pour des cabarets, et un bouchon de feuilles vertes leur servait d'enseigne. Quand la litière de paille, qu'on y avait d'abord grossièrement étendue, eut été remplacée par des jonchées de laurier, le maître annonça son luxe en suspendant une branche de laurier à la porte (2).

Ce malheur est venu de quelques jeunes veaux
qui mettent à l'encan l'honneur dans les bordeaux,
Et ravalant Phœbus, les Muses et la grace,
font un bouchon à vin du laurier du Parnasse.

a dit Regnier (3), qui savait pertinemment ces sortes de choses. Les lieux de prostitution en reçurent même le nom de *Laures*, qu'ils conservent encore dans l'argot (4). C'est par allusion à cet usage que Brantôme disait d'une de ses héroïnes : Elle vouloit encor fringuer sur les lauriers (5), et qu'on chante dans une ronde très-populaire parmi les enfants en Normandie :

Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés (6).

Ce n'était point seulement par libéralité que, le jour de leur mariage, les Romains jetaient des noix (7) : elles avaient probablement un sens métaphorique et signifiaient que le mari

(1) Nous devons cependant faire observer qu'il y a une sorte de rapport philologique entre Κῶμος, Laurier qui est devant la porte, et Κῶμος, Plainte amoureuse à la porte d'une maîtresse. On connaît aussi une pierre antique représentant d'un côté un Priape, et de l'autre une couronne de laurier avec une branche de palme et les lettres ΤΙΧΗ; Winckelmann, *Description des pierres gravées du B. de Stosch*, n° 1650.

(2) Cela signifiait d'ailleurs, avec une clarté plus que suffisante, *Ici l'on se marie*, et le *leno* y était probablement autorisé par la tradition, puisque, selon Tertullien, *De Corona militis*, Bacchus avait une couronne de laurier : voy. ci-dessus, p. 51, note 4.

(3) Satire IV.

(4) Francisque-Michel, *Dictionnaire d'argot*, p. 245.

(5) *Des dames galantes*, IVe discours.

(6) Naguère encore, en Lorraine, pour célébrer le retour du mois de mai, certainement par un souvenir plus ou moins vague des anciennes fêtes Florales, les fêtes les plus impudiques de l'Antiquité classique, les jeunes gens attachaient à leur chapeau une petite branche de laurier ou de romarin ; Richard, *Traditions*, p. 174.

(7) Spargo, marite, nuces ; tibi deserit Hesperus Oetam ;
Virgile, *Bucolica*, égl. VIII, v. 30.

Voy. Festus, p. 177, éd. de Lindemann, et Martial, *Epigrammata*, l. V, ép. XXX, v. 8.

quittait les divertissements de la jeunesse pour entrer dans le sérieux de la vie (1). Elles auraient même exprimé aussi, au dire de Pline, une idée religieuse (2) : la double enveloppe qu'il fallait briser pour arriver à l'amande semblait aux Romains un heureux symbole du mariage (3), et, sans doute par une raison mythique bonne à rappeler en pareille circonstance, Vénus avait été surnommée en Grèce la Déesse des noix (4). Quels qu'en aient été l'origine et le vrai sens, la coutume de briser des noix les jours de noces fut apportée dans les Gaules et s'y est conservée sous des formes diverses. On n'attend pas à Gaillac que la cérémonie du mariage soit terminée : lorsque les époux sont encore agenouillés au pied de l'autel, on leur jette une grêle de noix sur le dos (5). Au bal que le fiancé doit donner, dans le Gex, le jour que ses bans sont publiés à l'église pour la première fois, les invités ne manquent pas de semer des noix à pleines mains (6), et l'on en répand, en Poitou, dans la salle où se tient le festin de noces (7). Les

(1) Da nuces pueris, iners
Concubine. Satis diu
Lusisti nucibus : lubet
Jam servire Thalassio.
Concubine, nuces da;
Catulle, n° LXI, v. 131.

De là le proverbe *Nuces relinquere :* voy. Perse, sat. I, v. 10, et les différents jeux auxquels servaient les noix, dans Ovide, *Nux*, v. 73-86. Dans la Cornouaille, la mariée chante au repas de noces une chanson qui a pour refrain : Adieu, mes compagnes ; adieu pour toujours ! Souvestre, *Les derniers Bretons*, P. I, ch. II, par. 4.

(2) Quae causa eas (nuces) fecit religiosas ; Pline, *Historiae naturalis* l. XV, ch. 22.

(3) Honor his (nucibus) peculiaris, gemino protectis operimento, pulvinati primum calycis, mox lignei putaminis ; Pline, *l. l.*

(4) Καρύατις. D'ailleurs, le grec Κάρυον, Noix, avait probablement une liaison étymologique avec le sanscrit *Kar*, Créer, et les noix étaient devenues un symbole de la fécondité : voilà pourquoi on en jetait au peuple dans les fêtes de Cérès ; Festus, *De verborum significatione*, p. 185, éd. de Lindemann. Voy. Preller, *Römische Mythologie*, p. 436, et Mannhardt, *Zeitschrift für deutsche Mythologie und Sittenkund*, t. III, p. 95 et suiv. Dans la cérémonie du mariage juif, les nouveaux époux remercient le Créateur d'avoir mis le noyer dans l'Éden ; Nork (Korn), *Etymologisch-symbolisch-mythologisches Real-Wörterbuch*, t. III, p. 287. On regardait même, pendant le moyen âge, que c'était une insulte, que de planter des branches de noisetier à la porte des jeunes filles. Lesquelx compaignons trouverent que devant l'hostel d'une jeune fille de Pont-l'Evesque l'on avoit mis du may, qui estoit du bois de coudre, et leur sembloit qu'il n'estoit pas bien honneste pour le mettre devant l'ostel d'une bonne fille ; *Lettres de grâce* (1393) ; dans du Cange, t. IV, p. 198, col. 2.

(5) De Nore, *Coutumes*, p. 91.

(6) Depery, *l. l.* p. 13.

(7) Guerry, *l. l.* t. VIII, p. 452.

époux ne peuvent traverser un village en sortant de l'église, dans le département des Hautes-Alpes, sans y manger des noix confites (1). Dans le canton de Kamovet, c'est à la mariée que, peut-être par une sorte de compensation, on donne des noix toute la première nuit de ses noces (2).

En arrivant à sa nouvelle maison, l'épouse romaine la trouvait ornée de guirlandes; le seuil était oint d'huile et des bandelettes de laine pendaient le long de la porte (3): c'était, croyait-on, lui faire commencer la vie conjugale sous d'heureux auspices. La même idée se retrouve dans l'Orne; mais, comme cela devait être chez un peuple moins superstitieux, elle y a pris des formes plus pratiques et un but plus positif. L'entrée de la maison est fermée par des rubans auxquels des fleurs, des faveurs et des chapelets sont suspendus, et la mariée ne peut passer qu'après les avoir détachés elle-même et distribués aux assistants. C'est alors que s'observe presque partout un autre usage symbolique, à peu près inconnu aux Romains (4).

(1) Ladoucette, *Histoire, topographie... des Hautes-Alpes*, p. 458.

(2) Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. III, p. 160. Deux locutions allemandes : *In die Haseln gehen*, Aller, littéralement Aller dans les noisetiers, et *Das Jahr, in welchen viele Nüsse wachsen, bringe viele Kinder der Liebe*, L'année où poussent beaucoup de noix, beaucoup d'enfants de l'amour viennent au monde, semblent se rattacher à la même tradition; mais peut-être n'est-ce en réalité que l'idée de ce vaudeville où, pour arriver à la suppression du troisième arrondissement, l'autorité municipale déclarait la cueillette des noisettes interdite.

(3) Festa coronato non pendent limine serta,
Infulaque in geminos discurrit candida [postes,

disait Lucain, l. II, v. 354, des noces de Marcia où aucune des coutumes ordinaires n'avait pu être observée. Ideo novas nuptas illo (adipe lupino) perungere postes solitas, ne quid mali medicamenti infectetur; Pline, l. XXVIII, ch. 37. Regnier louait encore dans sa Xe satire :

De la graisse de loup et du beurre de may.

O egregia numinum et singularis interpretatio potestatum, ut postes virorum adipali unguine oblinerentur ab sponsis; Arnobe, *Adversus Gentes*, l. III, p. 116, éd. de Leyde, 1651. Moris enim erat antiquitus, ut nubentes puellae simul venirent ad limen mariti, et postes antequam ingrederentur, ornarentur lanis vittis et oleo ungerent; Isidore, *Etymologiarum* l. IX, ch. VIII, par. 12, p. 315, éd. de Lindemann. Voy. aussi Martianus Capella, l. II, par. 149. C'est probablement à cette idée romaine que se rattache la superstition mentionnée par Thiers : Ceux qui croient que la tête d'un loup.... est capable de les préserver de maléfice, et qui pour ce sujet l'attachent aux portes de leur logis; dans Liebrecht, *Orin imperiaïn*, p. 220.

(4) Il existait à Athènes, et d'une manière très-significative : c'était des figues que l'on jetait à la jeune épousée (voy.

On souhaite une nombreuse famille à la mariée en lui jetant des poignées de semences et de fruits. Il en a été de cette tradition populaire comme de presque toutes les autres : l'idée première s'en est obscurcie, et l'on a fini par n'y plus voir que des vœux de prospérité et d'abondance (1). Mais les grains dont on se sert de préférence en plusieurs endroits, représentent beaucoup mieux la fécondité que la richesse (2); on les jette de haut afin qu'ils puissent glisser plus facilement sous la robe de la mariée (3), et il y a des pays où cette cérémonie ne peut être remplie que par la mère du mari (4). Le sens en est resté aussi bien clair en Lorraine : le futur y porte à sa fiancée la veille du mariage une assiette de millet ou de riz au lait (5), et Polydore Virgile disait à la fin du quinzième siècle : Dum ingreditur domum, boni ominis causa, super ejus caput jacitur triticum quasi inde consecutura sit foeconditatem (6). On pratique

Aristophane, *Pax*, v. 1348), et ce n'était pas seulement à cause de la multiplicité de leurs graines; leur forme avait permis d'en faire une métaphore obscène.

(1) Vidi in quibusdam partibus, quando mulieres nubebant, et de ecclesia redibant, in ingressu domus, in faciem earum frumentum projiciebant, clamantes : Abundantia! Abundantia! quod gallice dicitur *Plenie*, *Plente*, et tamen plerumque antequam annus transiret pauperes mendici remanebant, et abundantia omni bonorum carebant; dans Wright, *Selection of latin stories*, n° CXXI, p. 111. Ce sont même des pièces de monnaie que l'on répand en Arménie sur la tête de la mariée; *Journal asiatique*, 1852, t. I, p. 46. Un vase rempli de fruits était même, dans l'Antiquité classique, un symbole de la fécondité : voy. le camée du Cabinet des médailles, n° 85, et le bas-relief publié par Winckelmann, *Monumenti inediti*, t. I, pl. 26.

(2) Ce sont des glands dans le Jura (Richard, *Traditions*, p. 207), et des graines de navette dans le Morvan; *Notice sur les noces de campagne dans le Morvand*, par. IX. On sait d'ailleurs que Vénus était quelquefois représentée une tête de pavot à la main, et c'était certainement un symbole de fertilité : voy. la description que Pausanias donne dans son second livre de la statue de Canachos. Voilà pourquoi Cérès était figurée avec des bouquets de pavot, notamment dans les deux camées antiques du Cabinet des médailles, nos 57 et 59.

(3) Por las rejas y ventanas
Arrojaban trigo tanto....
Y á la homildosa Jimena
Se le metian mil granos,
Por la marquesota, al cuello;
A su palacio de Búrgos; dans Duran, *Romancero general*, t. I, p. 487.

C'est aussi par la fenêtre, ou d'un étage supérieur, que l'on jette ce grain sur la mariée dans le Jura (Richard, *Traditions*, p. 207) et dans le Béarn; de Nore, *Coutumes*, p. 123.

(4) Depery, *Essai sur les mœurs et usages singuliers du peuple dans le Pays de Gex*, p. 15. Cet usage se retrouve en Sardaigne, et existait déjà dans la Prusse idolâtre; Schrader, *Germanische Mythologie*, p. 176 : voy. ci-dessus, p. 4, note 2.

(5) Richard, *Traditions*, p. 188.

(6) *De inventoribus rerum*, l. I, ch. 4.

ensuite une superstition toute romaine, et quoiqu'on ne puisse plus y attacher aucun sens réel, elle a conservé sa forme primitive. Pour empêcher la nouvelle épousée de heurter contre le seuil, ce qui leur eût paru du plus mauvais augure (1), les Romains la portaient sur les bras dans la maison de son mari (2), et dans beaucoup de nos campagnes on l'y porte encore (3). Elle prend aussitôt possession de son ménage en s'en occupant (4) et trouve tout exprès un petit désordre à réparer : c'est habituellement la quenouille qui est tombée (5) ou le balai qu'on a couché par terre (6) ou mis en travers de la porte (7). Quelquefois aussi les femmes qui préparent le dîner viennent en cérémonie lui présenter une de ces grandes cuillers dont on ne se sert que pour faire la cuisine (8). A Rome, le mari lui remettait alors solennellement les clefs (9), et la saisissait ainsi de tous ses biens. Comme l'anneau nuptial lui en avait déjà donné l'investiture, cette cérémonie était en France d'une inutilité complète et dut y tomber en désuétude. Mais la tradition s'en était conservée, au moins d'une manière indirecte : la femme qui voulait divorcer le signifiait par le renvoi de ses clefs (10), et quand il fallait se dessaisir des biens qui

(1) Voy. Plutarque, *Quaestiones romanae*, quest. XXIX. Ce qui faisait dire plaisamment à une servante de Plaute :

Sensim super adtolle limen pedes nova [nubta : sospes
Iter incipe hoc, ut viro tuo semper sis su- [perstes, etc.
Casina, act. IV, sc. IV, v. 1.

Tibulle disait même, *Carminum* l. I, él. III, v. 19 :

O quoties, ingressus iter, mihi tristia dixi
offensum in porta signa dedisse pedem!

(2) Transfer, omine cum bono,
Limen aureolos pedes;
Catulle, n° LXI, v. 163.

Tralata vetuit contingere limina planta;
Pharsalia, l. II, v. 359.

(3) Henry, *Histoire de Roussillon*, t. I, p. LXXXIV, etc., etc. Cette coutume existerait aussi en Chine selon Davis, *La Chine ouverte*, t. I, p. 270

(4) A son arrivée, la mère de son mari lui présente dans la Romagne un tablier de cuisine, une quenouille et un balai.

(5) Richard, *Traditions*, p. 206.

(6) Depery, *Essai sur les mœurs du Pays de Gex*, p. 15.

(7) Dans la Lorraine, le Berry, le Morvan, le Bazadais (Lamarque de Plaisance, *Usages*, p. 47) et les Landes de Gascogne; *Ruche d'Aquitaine*, t. I, p. 28.

(8) A Dommartin, près de Remiremont; Richard, *Traditions*, p. 209.

(9) Festus, *Excerpta*, s. v. CLAVIM; Tertullien, *De exhortatione castitatis*, par. XII.

(10) Mulier offensa claves remisit, domum revertit; saint Ambroise, *Opera*, let. XLVII. Comme signe légal du divorce, la Loi des Douze-Tables disait même au mari : *Claves adimito*. Voy. Godet, *Notes à la Coustume de Chaalons*, p. 36 a, éd. de 1615.

n'entraient pas dans son douaire, la veuve les jetait avec sa ceinture sur le corps de son mari (1).

Il est beaucoup trop naturel de vouloir prolonger sa joie et l'accroître encore en mangeant et en buvant ensemble, pour que nous cherchions l'origine des repas de noces dans l'histoire d'aucun peuple : c'est un sentiment qui se produit partout de lui-même; ce n'est pas un souvenir. Quoique les anciens Romains sacrifiassent un cochon le jour de leur mariage (2), nous ne rapporterions pas non plus à une tradition romaine l'usage, même beaucoup plus général qu'il ne peut l'être, de tuer un cochon pour mieux recevoir ses conviés (3). Le nouveau mari tenait autrefois table ouverte :

> Puis a festé ses genz, dont molt a assamblée,
> de gent loing et de pres qui n'i fu pas mandée,

disait un de nos vieux poëmes (4). Encore maintenant on fait

(1) Et là renonça la duchesse Marguerite à ses biens... en mectant sur sa représentacion sa ceinture, avec sa bourse et les clefs, comme il est de coustume, et de ce demanda instrumens à ung notaire publique qui là estoit present; Monstrelet, *Chronique*, l. I, ch. XVIII, p. 89, éd. de la Société de l'histoire de France.

> A peu que je ne me dessains
> Pour faire ung beau cedo bonis;
> *Farce de Colin*; dans la Bibliothèque elzévirienne, *Théâtre*, t. I, p. 228.

Voy. Pasquier, *Recherches de la France*, l. IV, ch. x, et les *Coutumes de Meaux*, art. 52 et 53; *de Châlons*, art. 30; *de Laon*, art. 16; *de Vitry*, art. 91, etc. Cet usage pourrait cependant nous être aussi venu du Nord : en y accordant sa fille en mariage, le père disait : Do tibi filiam meam ad honorem, et uxorem ad medium lectum, ad januas et claves, et ad omnem tertiam pecuniam possidendam in mobilibus bonis ac immobilibus; Olaus Magnus, *De gentium septentrionalium variis conditionibus*, l. XIV, ch. IX, p. 552, éd. de Bâle, 1567. Les *clés* y donnaient même une sorte de légitimité au concubinage : In Dania, qui in domo sua concubinam habet, et ejusdem consuetudine palam utitur, et claves illi committit, et communi victu per triennium cum illa utitur, eo elapso, justae uxoris vicem obtinebit; Stehelin, ou plutôt Müller, *De Hierologia seu benedictione sacerdotali in matrimonii negotio usitata*, ch. VII, par. 4, fol. II v°.

(2) Voy. Varron, *De re rustica*, l. II, ch. 4; Cantelius, *De nuptiis*, à la fin; Pitiscus, *Lexicon antiquitatum romanarum*, s. v. SACRIFICIUM NUPTIALE et *Porcus Troianus ossia La Porchetta*, p. 23, 2e édit. On avait d'abord tué un cochon pour mieux célébrer toutes les fêtes :

> Sus erat in pretio; caesa sue festa colebant;
> Ovide, *Fastorum* l. VI, v. 179;

et l'usage se conserva d'en sacrifier un le jour de ses noces. Probablement à l'origine, on avait choisi de préférence une truie à cause de sa fécondité.

(3) Je tuerons la grand' loriande
le jour que j' les marierons;
La fête à Colas; dans Ribault de la Laugardière, *Noces*, p. 20, et Jaubert, *Glossaire*, t. II, p. 23.

Cela se chante aussi dans le Bourbonnais; Bâtissier, *Voyage*, t. II, p. 18.

(4) *De Gautier d'Aupais*, p. 32.

habituellement ce jour-là des distributions de comestibles, et il y a des campagnes, surtout en Bretagne et en Normandie, où l'on accueille indistinctement tous les pauvres. Mais nous ne voudrions pas non plus y voir l'imitation irréfléchie d'une coutume qui avait à Athènes une raison philologique et une cause légale (1). On croit partout rendre son bonheur plus complet en le faisant partager aux autres, et il y avait déjà dans le moyen âge des gens très-empressés à lutter de faste avec leurs voisins et fort désireux de s'acquérir un renom de munificence. Pour faire montre d'activité et ne devoir son bonheur qu'à lui seul, le Romain offrait de ses propres mains, à l'occasion de son mariage, des sacrifices qu'en toute autre circonstance il laissait aux soins des prêtres (2), et une coutume analogue s'est conservée en France à travers tout le moyen âge : le marié ne s'assied pas à table et veille lui-même à ce que tous ses convives soient bien servis (3). Les Athéniennes ne sortaient pas, même ce jour-là, de leur réserve ordinaire; elles se mêlaient le moins possible avec les hommes, et mangeaient à part (4); cette division, si singulière un jour de mariage, se retrouvait en Poméranie, et malgré toutes nos habitudes de sociabilité et de galanterie, les hommes et les femmes allaient autrefois à l'église en deux troupes complétement séparées (5). Il y avait à Athènes des gâteaux qui, par un souvenir rap-

(1) Γάμος signifiait à la fois Noces et Festin, et pour établir l'état civil de la femme, on prouvait par témoins ἑστιάσαι γάμους : voy. Isæus, *De Cironis hæreditate*; dans Reiske, *Oratores attici*, t. VII, p. 201 et 207. L'usage des repas de noces existait aussi à Rome, au moins du temps des empereurs :

Signatae tabulae, dictum *Feliciter!* ingens Coena sedet;

Juvénal, sat. II, v. 119.

(2) Consensu parentum tabulis etiam maritus nuncupatus, ad nuptias officio frequenti cognatorum et affinium stipatus, templis et aedibus publicis victimas immolabat; Apulée, *Metamorphoseon* l. IV.

(3) Encores convient-il qu'il serve
à table toute la caterve;
Sermon nouveau et fort joyeulx des maulx du mariage.

Cet usage s'est conservé en Normandie et dans le Chartrain; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV, p. 250.

(4) Athénée, l. XIV, p. 644 D : Τέτταρας τραπέζας τῶν γυναικῶν εἶναι, ἐξ ἃ τῶν ἀνδρῶν. Ce n'était plus l'usage à Rome : Feminae cum viris cubantibus sedentes coenitabant; Valère Maxime, l. II, ch. I.

(5) De Gaya, *Cérémonies nuptiales de toutes les nations*, p. 10. Au reste la sé-

porté d'Orient (1), ou la signification symbolique des grains (2) et du miel (3) dont ils étaient composés, jouaient un rôle essentiel au banquet nuptial (4) : la langue n'avait même qu'un seul mot (5) pour la femme qui les préparait et celle qui avait négocié le mariage, et l'on mange encore presque partout des gâteaux sucrés d'une espèce particulière (6). Sans doute pour montrer le néant des félicités humaines, les époux juifs brisent immédiatement après la cérémonie la coupe par laquelle ils se sont donnés l'un à l'autre. La

paration des hommes et des femmes se tenait aussi dans l'ancien Nord (*Fornmannasögur*, t. IX, p. 372), et avait encore lieu à Lubeck au commencement du seizième siècle; Weinhold, *Die deutschen Frauen in dem Mittelalter*, p. 254.

(1) Comme nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, le dieu qui représentait dans l'Inde la puissance génératrice tenait un gâteau à la main.

(2) C'était ordinairement de la graine de sésame :

Ὁ πλακοῦς πέπεπται, σησαμῆ ξυμπεφάττεται;
Aristophane, *Pax*, v. 869.

(3) Καταχυσμάτα : voy. Stésichoros, fragm. II, et le Scholiaste d'Aristophane, *l. l.* On voulait que le goût de ces gâteaux répondît à leur destination : la même raison les a fait nommer en anglais *Sweetcakes*.

(4) Le Chœur dit aux spectateurs à la fin de *la Paix* : Ἂν ξυνέπηστέ μοι, πλακοῦντας ἔδεσθε : voy. aussi Lucien, *De convivio*, par. XVI. Probablement les idées qui avaient donné naissance à ce rite n'étaient pas inconnues en Italie, car Virgile disait, *Bucolica*, égl. VII, v. 33 :

Sinum lactis, et haec te liba, Priape, quotannis
Exspectare sat est: custos est pauperis horti,

et nous savons par Prudentius, *Contra Symmachum*, poëm. I, v. 113, qu'encore de son temps on offrait tous les ans des gâteaux à Priape.

(5) Δημουττόα.

(6) Cet usage, encore observé en Béarn (de Noré, *Coutumes*, p. 129), n'est plus général en France; mais il a conservé toute sa force en Allemagne et en Angleterre :

The hippocras and cakes eat and drank off;
Beaumont et Fletcher, *Scornful Lady*, act. I, sc. 1.

Ces gâteaux y sont même appelés *Bridecakes* :

Their bride-cakes be ready, our bag-pipes do play;
The wooing of Queen Catharine.

Morosinus disait même dans son *Papatus*, p. 165 : *Sumanalia*, panis erat ad formam rotae factus; hoc utuntur Papani in nuptiis. Cet usage avait certainement une signification mythique; un passage de l'*History of Jack of Newbury* ne permet pas d'en douter : There was a fair bride-cup of silver, gilt, carried before her (the bride), wherein was a goodly branch of rosemary, gilded very fair, hung about with silken ribbands of all colours. Musicians came next, then a groupe of maidens, some bearing great bride-cakes, others garland of wheat finely gilded, and they passed on to the church; dans Drake, *Shakspeare and his times*, p. 109, éd. de Paris. On pourrait même croire à un rapport philologique entre *Sol*, *Soul*, Gâteau en anglo-saxon (*Selle*, *Sille*, en flamand), et le gothique *Salva*, en anglo-saxon *Sellan*, *Syllan*, Sacrifier. Février, le mois des expiations, qui continue à commencer au temps de pénitence, s'appelait en anglo-saxon *Solmonath*, Mois des gâteaux; *Mensis placentarum*, dans le latin de Bède; *Solmuend*, en vieux-flamand, et dans l'anglais du moyen âge, *Pancake-month*.

même coutume se retrouve dans les mariages grecs, mais probablement avec une intention différente : c'est une de ces idées gracieuses qui, dans ce fortuné climat, se mêlent pour ainsi dire naturellement à toutes choses; on veut, en l'empêchant d'être profané par aucun autre usage, conserver à un vase devenu si cher tout son prestige et garder soi-même tout le charme de ses souvenirs. Il y a des pays en Allemagne où, avant de se séparer, les convives jettent à terre les verres dont ils se sont servis (1), et ce sentiment a eu dans le Bas-Languedoc des exigences encore plus étendues; on y casse, aussi à la fin du repas, toutes les assiettes et tous les plats (2). Quelquefois en Normandie la chaise de la mariée est ornée de bouquets et recouverte d'un linge blanc : c'est sans doute une coutume scandinave, devenue bien inintelligible au milieu des raffinements d'un luxe qui a pénétré jusqu'au fond des campagnes; mais une vieille légende mythologique nous apprend qu'autrefois, dans le Nord, une des recherches caractéristiques des jours de noces consistait à couvrir les tables et les chaises (3).

Dans plusieurs villages de la Beauce, les jeunes filles apportent alors deux tourterelles à moitié cachées dans une corbeille, et après les avoir embrassées, la mariée leur donne la volée. On ne saurait méconnaître un souvenir resté vivant du culte de Vénus : la tourterelle lui était jadis consacrée (4),

(1) Notamment dans le Lausiz : ce sont les femmes qui font cette exécution, et peut-être la pensée de mettre une fin au banquet n'y est-elle pas étrangère. Autrefois les deux époux y criaient, en brisant le verre dont ils s'étaient servis : Sic pereant qui conjugium nostrum dirimere aut movere rixas satagunt; Müller, *De Hierologia seu benedictione nuptiali*, ch. IV, par. XIX.

(2) On les brise aussi avec fracas dans le Poitou, mais seulement au mariage du dernier enfant d'une famille; Guerry, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VIII, p. 452.

(3) Voy. Colshorn, *Deutsche Mythologie*, p. 139.

(4) Il y a même des monuments antiques où elle est figurée comme un de ses attributs, à sa main (voy. Beger, *Thesaurus Brandenburgiensis selectus*, t. III, p. 270) et sur son sein ; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, pl. 103. L'Amour en presse une sur sa poitrine dans un camée où est représenté son mariage avec Psyché; *Choice of gems*, t. I, pl. 50.

et si ce n'était pas encore la poétique image d'un sacrifice (1), ce serait une promesse en action à la déesse des amours de ne plus retenir pudiquement ses sentiments et de les laisser désormais prendre aussi leur essor (2). Quelquefois, dans le Berry, on plante solennellement, avant la consommation du mariage, sur le toit de la maison conjugale, deux choux arrachés, l'un dans le jardin de l'époux et l'autre dans le jardin de la mariée (3). C'est sans doute une allusion à ce dicton populaire que les enfants se trouvent sous un chou (4); mais la pensée première est certainement païenne. Par sa tige droite et la multiplicité presque infinie de ses graines, le chou était devenu un symbole du phallus (5), et son mode de fructification, sa fleur sortie d'un gros ventre, l'avaient rendu cher à Vénus (6). Ce n'était pas même là le seul souvenir de cette signification érotique que les traditions populaires eussent conservé. Dans le Castrais, les mariés ne manquaient pas de manger, la première nuit de leurs noces, une soupe aux choux (7), et le mardi gras, à Verfeil, non-seulement la porte de tous les nouveaux époux de l'année était décorée de choux, mais ils se prome-

(1) Les femmes sacrifiaient quelquefois des tourterelles le jour de leur mariage (voy. le *Museo Fiorentino*, t. II, pl. 74), et Properce disait dans une élégie à sa maîtresse :

Sed cape torquatae, Venus o regina, co-
[lumbae,
ob meritum, ante tuos guttura secta focos;
Amorum l. IV, él. v, v. 63.

(2) Cette coutume se retrouve en Russie, où l'on a seulement remplacé les tourterelles par deux autres oiseaux, et c'est dans l'église même, immédiatement après la célébration du mariage, qu'on les met en liberté. A Carnac, on présente également à la mariée, au sortir de l'église, un oiseau lié par des rubans à une branche de laurier, et elle s'empresse aussi de le détacher; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 251.

(3) G. Sand, *les Noces en Berry*, à l'appendice de *La Mare au diable*.

(4) Elle est très-générale en Normandie : selon une croyance répandue en Belgique, il n'y aurait que les garçons qui sortissent d'une pomme de chou, les filles viendraient d'une touffe de romarin; Wolf, *Beiträge zur deutschen Mythologie*, t. II, p. 359.

(3) Καυλὸς, Tige de chou, signifie même quelquefois positivement Phallus, et Celse a donné à *Caulis* le sens de Mentula. On a cru aussi reconnaître des rapports philologiques entre λάγνος, Lascif, et λάχανον, Chou.

(6) On l'appelait à Athènes Ἀφροδίτη ἐν κήποις, et Pline disait : *Historiae naturalis* l. XIX, ch. IV, par. 19 : Hortoque et foco tantum contra invidentium effascinationes dicari videmus in remedio satyrica signa, quanquam hortos tutelae Veneris, etc. Peut-être même son surnom de Κωλιάς vient-il en définitive de Καυλὸς, et non du promontoire de Colias.

(7) De Nore, *Coutumes*, p. 91.

naient dans la ville montés sur un âne, l'animal consacré à Priape, et on jetait sur leur passage des fleurs et des feuilles de choux (1).

Le peuple met dans tous ses sentiments une logique excessive : il ne tiendrait nulle part pour suffisamment chères des fêtes que l'on célébrerait sans pompe et sans bruit ; pour lui paraître complètes, il faut qu'elles soient *carillonnées*. Nous ne voudrions donc pas attribuer à l'influence d'aucune tradition les danses (2) ni les chants (3) qui tiennent une si grande place dans les divertissements habituels des mariages (4). Quoique d'origine plus moderne, les représentations que viennent donner à prix d'argent des personnes étrangères à la noce (5) ne nous semblent aussi qu'une forme un peu renouvelée d'une coutume ancienne (6). Peut-être ferions-nous seulement une

(1) De Nore, *Coutumes*, p. 68 : voy. aussi *Ibidem*, p. 279, un singulier usage de la commune de Fallais, dans le département de Maine-et-Loire.

(2) On lit déjà dans l'*Odyssée*, l. XXIII, v. 134 :

Ἠμὲν ἀγιεῦσθε φιλοκέρμορος ἀρχεμόροιο,
ὧν κέν τις φαίη γάμον ἔμμεναι.

En Lorraine, le marié danse avec toutes les femmes et la mariée avec tous les hommes ; Richard, *Traditions*, p. 212.

(3) Tibia pro lituis, et pro clangore tubarum
Molle lyrae fastumque canant ;
Claudien, *De nuptiis Honorii*, v. 195.

Voy. aussi Cicéron, *Tusculanarum quaestionum* l. V, ch. 34.

(4) Nous rappellerons seulement, sans en tirer aucune conséquence précise, que saint Chrysostome se plaint, dans sa quarante-deuxième homélie sur les *Actes des Apôtres*, que pour se réjouir à l'occasion du mariage, les hommes se font animaux, qu'ils hennissent comme des chevaux et ruent comme des ânes, et naguère encore il n'y avait pas de belle noce dans le département de l'Orne sans qu'il y eût des hommes qui ruaient et galopaient sur des chevaux de carton ; *Archives de la Normandie*, t. II, p. 373.

(5) Yvon s'est approprié le canon LIV du concile de Laodicée : Non oportet ministros altaris vel quoslibet clericos, spectaculis aliquibus quae aut in nuptiis aut in coenis exhibentur, interesse ; sed antequam thymelici ingrediantur, surgere eos de convivio, et abire debere ; *Decreti* P. XI, ch. 78.

Firent les noces richement ;
assez i firent venir gent ;
Assez i ot chanté de geste ;
Chastoiement d'un père à son fils ; B. 1, fonds de Saint-Germain français, n° 1239, fol. 2 v°, col. 2.

Andan de boda en boda clerigos e cantores ;
Arcipreste de Hita, st. 1289.

Romances or historical rimes made on purpose for recreation of the common people, at Christmasse dinner or brideales ; *Art of english poesy*, cah. M, fol. 1.

(6) Voy. l'*Odyssée*, l. IV, v. 18, et le *Banquet* de Lucien, ch. XVIII. Le vers cité par Festus, *s. v.* Quasso, est sans doute tiré d'une chanson matrimoniale, ainsi que l'a conjecturé Hotomanus, *Observationum quae ad veterem nuptiarum ritum pertinent liber singularis*, p. 9. On lit dans des *Lettres de grâce* de 1390 : Pour ce aussi qu'il est accoustumé de chanter par esbatement une chanson par ceulx qui font ladite demande (d'une carte ou deux de vin que donnaient les nouveaux époux), ledit esposant res-

exception pour ces chansons de circonstance, chantées par un double chœur de garçons et de jeunes filles (1), qui, sans aucune raison réelle, ressemblent aussi par la forme aux anciens épithalames (2). Quelquefois le chanteur principal tient, la pointe en l'air, une épée nue, enfoncée dans une pomme ou dans une orange (3), et l'on ne saurait y méconnaître un symbole, probablement classique, de la célébration du mariage (4). Cela s'appelait cependant, à une époque assez reculée : *chanter le bast* (5), et ce mot, qui signifiait certainement Union charnelle, avait une origine allemande (6) :

pondi amiablement que ilz n'en auroient point se ilz ne chantoient la chançon accoustumée ; dans du Cange, t. I, p. 577, col. 2.

(1) Telle est celle que l'on appelle en Normandie *La Chanson des oreillers*, qui était déjà citée comme vieille par Noël du Fail, *Propoz rustiques*, p. 46. Les deux chœurs se sont aussi conservés dans le Béarn (de Nore, *Coutumes*, p. 123) et dans le Poitou ; Guerry, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VIII, p. 452.

(2) Catulle, n° LXII : les deux chœurs se trouvent déjà dans Aristophane, *Aves*, v. 1731 et suivants.

(3) Dans le Pays Chartrain ; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV, p. 256.

(4) C'est Vénus qui avait apporté les pommes à Chypre ; Athénée, l. III, p. 84 c. Le Scholiaste d'Aristophane, *ad Nubes*, v. 997, p. 122, éd. de Didot, disait τὸ μῆλον Ἀφροδίτης ἐστὶν ἱερόν, et Canachos l'avait représentée une pomme à la main. C'était aussi pour cela que les pommes étaient consacrées au dieu de la génération, à Bacchus, μῆλα Διονύσοιο ; Théocrite, idyl. II, v. 120. A cette idée se rattachaient le mythe de la pomme, décernée par un beau berger, qui excitait la convoitise des trois plus puissantes déesses, et celui des trois pommes d'Hypomneste qui lui gagnaient Atalante. Aussi les bergères en jetaient à leurs amants pour s'en faire aimer davantage (Théocrite, idyl. V, v. 88 ; Virgile, égl. III, v. 64), et on les regardait comme une déclaration d'amour : voy. Lucien, *Dialogues des courtisanes*, dial. XII, par. I. L'Amour lui-même se plaisait à jouer avec des baies de myrte et des grenades (mala punica ; μύρτα καὶ ῥοιὰς ἔχων ; *Daphnis et Chloe*, l. II, par. 4 ; dans les *Erotici scriptores*, p. 144, éd. de Didot), et Solon avait obligé, par une loi expresse, les nouvelles mariées de manger des coings (μῆλα κυδωνία) avant de consommer le mariage ; Plutarque, *Solonis Vita*, ch. XX, par. 5. Voilà pourquoi la grenade symbolisait la vie dans le monument de Xanthe, connu sous le nom de Tombeau des Harpies : voy. Curtius, *Archäologische Zeitung*, Janvier 1855, n° XXXIII. Un arbuste dont le fruit ressemble à de petites pommes d'un très-beau rouge, le solanum pseudo-capsicum, est encore appelé, dans différents patois, *pomme d'amour*, et la branche de laurier que dans quelques communes de la Bretagne bretonnante on présentait à la mariée au sortir de l'église, était ornée de pommes et de rubans ; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 251.

(5) Icellui Robin dist au suppliant qu'il iroient chanter le bast que on a accoustumé chanter ou pays (Normandie) la premiere nuit des nopces ; *Lettres de grâce* (1424) ; dans du Cange, t. I, p. 577, col. 3.

(6) Probablement du vieil-allemand *Bast*, Peau ; on disait dans le même sens que les veuves qui se remariaient *changeaient de peau*, et le latin *Pellex* avait sans doute une origine analogue. Le vieil-allemand *Bestan* signifiait cependant Unir

les *enfants de bast* (1) étaient les enfants naturels, ceux dont les parents n'avaient point fait légitimer leur union. Bien que les civilisations basses trouvent aux obscénités une saveur de haut goût qui leur plaît, nous attribuerions aussi volontiers à une coutume romaine ces plaisanteries grossières que l'on se permet encore par exception les jours de noces (2). Sans doute elles ne se seraient pas perpétuées malgré l'adoucissement des mœurs et les exigences de plus en plus pudibondes de l'oreille, si elles n'avaient pas été protégées par l'autorité d'une tradition non interrompue et ne s'étaient pas rattachées aux anciennes gaietés fescennines (3).

Le dénouement de la ceinture a lieu encore dans quelques endroits avec toute la solennité qu'y mettaient les Anciens (4) : il avait même quelquefois, pendant le moyen âge, une forme plus grossière. Quand le moment du coucher était venu, les jeunes filles de la noce ôtaient les bas du marié, et les jeunes gens, ceux de la mariée (5). Mais en général on se contente

grossièrement et mal, Faufiler; on dit encoré dans le même sens *Bâtir un habit*, et un homme gauche et dégingandé est *mal bâti :* ce serait alors une Union incomplète.

(1) Cil ot la soer au Bourgoing Auberi,
Fille de bast, Basin;
Roman d'Aubery le Bourgoing, p. 11.

Voy. aussi la *Chronique rimée* de Mouskes, v. 1421 et 11610.

(2) Regino Prumensis blâmait déjà ces mariages ubi amatoria cantantur et turpia aut obscoeni motus corporum choris et saltationibus efferuntur; *Chronicon*, l. I, p. 158, éd. de Wasserschleben. Selon un proverbe italien,

Per nozze e carnevale
qualunque burla vale.

(3) Pueri obscoenis verbis novae nuptulae aures restaurant; Varron, dans Nonius Marcellus, p. 357.

Non diu taceat procax Fescennina locutio;
Catulle, carm. LXI, v. 126.

Permissisque jocis turba licentior
Exsultet, tetricis libera legibus;
Claudien, *Fescennina*, III, v. 31.

C'est que les plaisanteries et la gaieté semblaient un heureux présage aux Romains; Pline, l. VI, ch. 31.

(4) Dans le Lot-et-Garonne; de Nore, *Coutumes*, p. 133. Un usage encore observé dans le Berry, montre bien clairement quel sens métaphorique on y attache : c'est le futur qui *ceintoure sa promise* au moment de partir pour l'église, après en avoir respectueusement demandé la permission à son beau-père. Dans les Hautes-Pyrénées, les amoureux demandent même aux jeunes filles qu'ils courtisent, si elles veulent agréer leur *recherche* en dénouant les cordons de leur tablier; quand elles n'y consentent pas, elles les renouent; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 389.

(5) Au mariage du comte de Pembrok avec Susanne Vere, en 1605 : At night there was... casting of the bride's left hose; Lettre de Carleton citée dans l'*Athenæum*, 1857, p. 1026. En France, les bas étaient jetés par dessus la tête. Autrefois chez les Morlakes on allait plus loin en-

maintenant de détacher la jarretière; comme le disait Olivier de La Marche :

> Le jarretier, c'est chose de value
> Et si honneste qu'homme (*l.* qu'hom') n'y doit la main mectre
> s'il n'a cest heur d'estre seigneur ou maistre (1)

Jadis, on l'enlevait de force, immédiatement après la bénédiction nuptiale : on n'attendait même pas à être sorti de l'église (2). Quelquefois encore, c'est un jeune garçon qui, à la fin du banquet, la prend adroitement sous la table (3); mais généralement les mariées la donnent elles-mêmes, et, sans doute pour signifier qu'elle ne pourra plus servir, on la coupe aussitôt par petits morceaux qui sont distribués indistinctement à toutes leurs amies. Un souvenir indirect des idées païennes est même resté dans les croyances populaires : la ceinture que la nouvelle épouse laissait dénouer à son mari était le symbole d'un sacrifice à Vénus, et il y a des provinces (4) où les jeunes filles qui parviennent à réunir sept morceaux de jarretières différentes se croient favorisées par l'amour et espèrent se marier dans l'année.

Ici se place habituellement une coutume qui remonte à cette époque patriarcale où l'on se mariait sans plus de préoccupation de l'avenir que les oiseaux des bois : les parents et les amis pourvoyaient aux premiers besoins du jeune ménage, et il comptait pour ceux du lendemain sur la Providence. La tradition en était restée en Grèce (5) et à Rome (6), et des

core; le plus proche parent de la mariée la déshabillait complétement, et cet usage se retrouve en Russie avec plus de décence.

(1) *Le Parement et triumphe des dames*, ch. IV, non paginé, éd. de Jehan Petit et Michel Le Noir. Olivier de La Marche, qui ne connaissait guère les traditions de l'Antiquité, ajoute immédiatement après :

> Qui met la main jusque a la jarretiere,
> Il pretendra de plus hault advenir.

(2) Brand, *Popular antiquities*, t. II, p. 79, éd. d'Ellis.

(3) Nous citerons entre beaucoup d'autres autorités Richard, *Traditions*, p. 210.

(4) Notamment la Normandie.

(5) Ces présents y avaient même un nom particulier, ἀναλυτήρια.

(6) Tandem novae nuptae a cognatis intimaque ei familiaritate conjunctis aliquid dabatur muneri, ipsique vicissim a marito *apophoreta* accipiebant; Dragheim, *De priscis Romanorum nuptias adornantium ritibus*, ch. IV, par. 18. Voy. aussi Brissonius, *De ritu nuptiarum*, p. 59 (au lieu de 56).

traces s'en retrouvent dans le Pays de Galles (1); mais il semble que, comme en Laponie (2) et dans quelques communes (3), on s'y bornait à subvenir largement aux franches lippées du repas de noces. S'il y fût resté une simple aumône, cet usage n'eût été le plus souvent dans les mariages juifs que ridicule pour les uns et humiliant pour les autres; il ne pouvait s'y conserver qu'en y prenant un sens métaphorique : on plaçait un vase devant les fiancés et tous les assistants y jetaient de l'orge (4); c'était évidemment pour s'associer au mariage par un symbole de sa consommation (5). Ces mœurs patriarcales durent se conserver plus longtemps qu'ailleurs dans les pays germaniques, toujours si attachés au passé (6); un ministre expliquait même, en Scandinavie, la nature de ces dons pour cause de mariage (7), et l'on avait trouvé le moyen de la rendre parfaitement claire en Allemagne : c'est dans le lit nuptial que les conviés à la noce allaient déposer leurs cadeaux (8). Cette coutume était aussi pratiquée en France, au moins en certaines provinces (9); elle garde même

(1) Voy. Owen, *Welch Dictionary*, s. v. CYMHORTH et CAWSA.

(2) Chaque convive y apporte son plat; Scheffer, *Lapponia*, p. 291.

(3) Dans le Bazadais, les fiancées vont même de porte en porte avec une besace et un baril demander pour leur dîner de noces; Lamarque de Plaisance, *l. l.* p. 49. Cette coutume a pris une forme plus gracieuse dans le Berry : les invités se cotisent pour acheter des dragées, qui s'appellent, pour la circonstance, *fricassée*, et ils les offrent dans de grands plats; Jaubert, *Glossaire*, t. I, p. 461.

(4) Selden, *Uxor ebraica*, p. 195.

(5) C'est ce que les casuistes appelaient *Emittere semen in vase debito*.

(6) Au mariage de la fille de Chilpéric, unusquisque, ut potuit, donativum dedit; Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. VI, ch. 45.

Cætera turba sua sibi dant sponsalia magna;
Ruodlieb, fragm. XIV, v. 98.

Qui vero talibus adsunt nuptiis, ut agnati, cognati, affines et amici, dona plurima, videlicet equos, boves, pecora, lectos, pannos et fruges liberaliter offerunt, ut iis felicibus auspiciis incipiant et perficiant lætiorem cohabitationem; Olaus Magnus, *l. l.* l. XIV, ch. 10.

(7) *Gifwa i brudskälen* dicitur de erano (*l.* aerano) vel munere collectitio quod sponsus die nuptiarum a convivis in pateram mittitur, habito antea brevi sermone a praesente sacerdote; Ihre, *Glossarium Sueo-Gothicum*, s. v. BRUDSKAL.

(8) Voy. *Willehalm der Heilige I*, p. 150, col. 2. Le nom de ces cadeaux exprimait habituellement en France la même idée : on les appelait en vieux-français *Cochet*, *Coquet*, *Cochetus* dans la basse-latinité, *Cochelin* dans le patois du Berry, et tous ces noms avaient sans doute des rapports philologiques avec le fr. *Côcher*, le normand *Cauquier* et le l. *Calcare*.

(9) Les fiançailles estant faictes, le filou se voit importuné de toutes parts de prendre les presens qu'on lui offroit à la foulle; *Estrange ruse d'un filou habillé en*

encore en Lorraine son but vraiment charitable et ses formes patriarcales. Il y a bien un bassin où les mariés reçoivent les présents, toujours assez insignifiants, qu'on leur fait en argent; mais à côté se trouvent de grands paniers, confiés aux bons soins de leurs marraines, dans lesquels les parents empilent les provisions et même les petits meubles nécessaires pour entrer en ménage (1). Autrefois ces présents étaient apportés en cortége au son des instruments (2), et encore maintenant, dans l'Orne, les voisins et les amis viennent en dansant reconnaître, par des dons plus considérables, les bagatelles que les nouveaux époux sont allés leur porter (3). Dans le Berry, c'est la mariée elle-même qui, conduite par sa fille d'honneur, fait la quête, le plat à la main; chacun s'empresse d'y mettre son offrande, et, sans doute pour montrer qu'elle permet de l'embrasser, elle donne indistinctement à tout le monde un de ces petits rubans qu'on appelle des *faveurs* (4).

Dans le symbolisme de l'Antiquité, le rouge représentait la plénitude et la puissance de la vie (5). Comme espérance et promesse de fécondité, la nouvelle mariée s'asseyait, dans l'Inde, sur une peau de taureau teinte en rouge, et pour exprimer la même idée d'une manière plus pratique, les Grecs et les Romains couvraient le lit nuptial d'étoffes rouges (6).

femme (sans date). Ces cadeaux se font encore en Poitou, où ils s'appellent *l'Offerte;* Guerry, *Mémoires de la Société des antiquaires*, t. VIII, p. 452. Voy. aussi les notes 2 et 4.

(1) Richard, *Traditions*, p. 209.

(2) En de certains pays (il s'agit de la France), dès que l'on est revenu de l'église au logis où se doit faire le festin, tous les parents, amis et conviés vont porter leurs présents, au son des violons ou de quelques autres instruments, dans un grand bassin qui est mis pour cela devant les nouveaux mariés; De Gaya, *Cérémonies nuptiales de toutes les nations*, p. 11.

(3) Dubois, *Archives de la Normandie* t. II, p. 373.

(4) Ribault de Laugardière, *l. l.* p. 16. Ces présents sont aussi fort usités en Allemagne et en Écosse, où ils ont même un nom particulier, *Penny weddings*.

(5) Le phallus qu'on portait dans les Dionysiaques était peint en rouge, et Tibulle disait, *Carminum* l. I, él. I, v. 17:

Pomosisque ruber custos ponatur in hortis
terreat ut saeva falce Priapus aves.

(6) Apollonius, *Argonauticon* l. IV, v. 1141; Catulle, n° LXI, v. 172; *De nuptiis Pelei et Thetidos*, v. 49, et Juvénal, sat. X, v. 334. On étendait même des vêtements de pourpre le long des chemins; Chariton, *De Chaerea et Callirrhoe*, l. III, ch. 2; dans les *Erotici scriptores*, p. 442, éd. de Didot.

Quelquefois même ils rendaient leur idée encore plus facile à saisir ; ils se servaient de préférence des habits du mari (1), et on lit dans un de nos plus vieux romans :

Et quant vint endroit le secroi
a orison, jurent li roi,
Et Gaudins, et lor trois oissors,
sor dras de soie de colors :
Si conme costume est et us,
trois chiers palies tint on desus (2).

Pour mieux honorer la jeune épouse et rappeler la forme habituelle des sacrifices, on semait aussi des fleurs sur le lit (3): cet usage s'observe encore religieusement dans quelques campagnes, et Shakspere faisait dire à Juliette, par un des personnages de sa plus touchante tragédie :

Sweet flower, with flowers thy bridal bed I strew (4).

Si religieuses que fussent les formes du mariage romain, il ne devenait complet que par sa consommation : c'était, au moins en théorie, l'union physique qui faisait le lien moral. En reconnaissant l'impuissance comme une cause de nullité, et en ordonnant au besoin le congrès en présence d'experts, la justice du moyen âge se conformait rigoureusement à l'esprit du droit écrit, et le peuple se montrait conséquent à sa manière en ne quittant les époux qu'après leur avoir *mêlé les pieds* (5), et en éprouvant avant le mariage les forces du mari. Il lui fallait quelquefois lancer par dessus la plus haute chemi-

(1) Stat torus, et picto vestes discriminat auro;
Lucain, l. II, v. 359.

Cum in matrimonia convenitis, toga sternitis lectulos ; Arnobius, *Adversus Gentes*, l. II, p. 91. Geniales lecti dicebantur a gentibus, qui novo marito sternebantur; Isidore, *Etymologiarum* l. IX, ch. 11 : voy. aussi Cicéron, *Pro Cluentio*, par. V.

(2) *Partonopeus, comte de Blois*, v. 10803. Cet usage avait encore lieu en Allemagne à la fin du seizième siècle :

Purpureoque torum consternit desuper ostro;
N. Frischlin, *Nuptiarum Wirtembergicarum* l. III.

(3) Crocumque lecto spargite;
Martianus Capella, l. IX, *Carmen hymenaeum*.

(4) *Romeo and Juliet*, act. V, sc. 3. Quelquefois on couvrait aussi en Angleterre le lit nuptial de branches de romarin ; Brand, *Observations on popular antiquities*, t. II, p. 74.

(5) C'est ce qu'on fait encore en Normandie, sans doute par allusion à l'expression latine *feminae misceri* : voy. Aeneas Silvius, *Historia Frederici III*, p. 84.

née du village un œuf, symbole de la vie encore en germe, et presque toujours les assistants le bousculaient déjà dans l'église, se le renvoyaient les uns aux autres comme une balle et le rudoyaient à leur grande joie, sans s'inquiéter autrement de la sainteté du lieu ni de la gravité de la cérémonie (1). Au moment du coucher, ces vexations recommençaient (2), et on y mettait un acharnement si futile et si dénué de raison que s'il ne continuait pas, avec plus de grossièreté, une coutume romaine (3), il remontait par une tradition non interrompue à ces temps barbares où le mari devait acheter réellement sa femme et la payer d'un prix proportionné à ses mérites (4) : c'était primitivement une galanterie. La pauvre épousée avait cependant aussi sa part dans ces violences stupides (5) : quand avec la connivence des

(1) Ludicra illa, quae in templis post conjunctionem sacerdotalem fieri consueverunt, veluti in pulsando sponso, atque alia ejusmodi generis, penitus tollantur, disait encore, en 1536, un synode tenu à Cologne, P. VII, ch. 47; dans Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. VI, p. 289. L'archevêque fut même obligé de renouveler cette défense en 1607 : voy. Binterim, *Denkwürdigkeiten der Christ-Katholischen Kirche*, t. II, P. II, p. 8.

(2) In aliquibus locis tempore sponsalium solet verberari sponsus; Nevizanus, *Sylvae nuptialis* l. III, p. 212, éd. de 1556 : voy. aussi Frank, *Weltbuch*, CXXVIII, éd. de 1534; Immermann, *Hofschulzengeschichte im Münchhausen*, et Weinhold, *Die deutschen Frauen in dem Mittelalter*, p. 262. Dans quelques communes de l'Orléanais on asseyait le mari dans un bassin plein d'eau et on l'obligeait de chanter par trois fois *Cocoriké*; la femme devait s'accroupir et crier *Cocodec*, comme une poule qui vient de pondre; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. III, p. 309.

(3) Non soliti lusere sales, nec more sabino
Excepit tristis convicia festa maritus;
Lucain, *Pharsalia*, l. II, v. 368.

(4) On l'oblige encore maintenant en Normandie à monter l'escalier de sa chambre à reculons, à faire sa prière sur le manche à balai, à embrasser la pincette et à manger de la soupe sans sel avec une cuillère dentelée. Dans le Pays Chartrain on enlève les barres du lit et l'on sème dedans du crin haché et des épingles. La plus haute société se livrait autrefois à ces puérilités : on voit dans une lettre de Carleton sur le mariage du comte de Pembrok avec Suzan Vere, datée du 7 janvier 1605, que M. Green a publiée dans le *Calendar of State Papers* : At night there was sewing into the sheets. Naguère encore cette plaisanterie était en usage dans le Pays Chartrain; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 259.

(5) Post haec ad thalamum sponsa deducebatur, in quem non nisi misere pulsata et fustibus excepta conjiciebatur; Hartknoch, *Dissertationes selectae de variis rebus Prussiae*, diss. XII, par. 6, à la fin. Zum Brautbette treibt man die Braut mit Schlägen, dit aussi Voigt, *Geschichte Preussens*, t. I, p. 556, et le même usage existait en Lithuanie; Lapner, *Der Preussisch Litthauer*, p. 41. Aistulph, roi des Lombards, était même obligé de la protéger d'une manière spéciale : Pervenit ad nos, quod dum quidam homines ad suscipiendam sponsam cujusdam sponsi cum paranymphis et troctingis ambularent, perversi homines aquam sordidam et stercora super ipsam jactassent; Loi VI; dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. II, P. II.

matrones, elle réussissait à tromper la surveillance des jeunes gens et à disparaître (1), ils la cherchaient avec une véritable fureur, comme s'ils avaient voulu se venger de la préférence qu'elle accordait à son mari, enfonçaient les portes, brisaient les fenêtres, et, lorsqu'ils parvenaient à la trouver, ils l'enlevaient à moitié nue, fût-elle déjà dans le lit nuptial, et la promenaient toute la nuit à travers les champs (2). Telle fut la cause des petites exactions que, sous le nom de *cochet* (3), *pastez* (4), *chaudel* (5), *vin-donner* (6) et *vin de couchier* (7), subissaient assez volontiers les nouveaux mariés : c'était un rachat à l'amiable de mauvais traitements entrés depuis trop longtemps dans les usages populaires pour qu'on les pût supprimer tout à coup sans aucune compensation (8). Ces grossières coutumes n'étaient pas cependant universelles : il y avait

(1) Faisant si bien le guet pour parvenir à son intention qu'il vit dérober la mariée, que les vieilles emmenèrent, comme elles ont de coutume: *Heptaméron*, nouvelle XLVIII.

(2) De Gaya, *Cérémonies*, p. 12; Richard, *Traditions*, p. 213.

(3) Die nuptiarum dicti matrimonii de sero accesseruut ad domum dicti defuncti, tunc sponsi, parentes et amici qui ad nuptias ipsas ratione amicitiae convenerant... causa solatii et quaerendi gallum seu cochetum, ut in partibus illis est moris; *Lettres de grâce* (1350); dans du Cange, *Glossarium*, t. II, s. v. COCHETUS 3.

(4) Une meslée de gens qui estoient assemblez au lieu de Semur, pour cuider avoir les pastez de certaines noces, lesquelz on a coustume de bailler aux varlets a marier; *Lettres de grâce* (1479); dans du Cange, t. IV, p. 662, col. 1.

(5) Apres le soupper d'icelles noces pour faire le chaudel ou esbatement qui se fait aux noces d'espousée communement; *Lettres de grâce* (1396) : voy. du Cange, s. v. CALENUM, t. II, p. 30, col. 2.

(6) Comme l'exposant et plusieurs autres furent alez en la paroisse de Hotot de Saint-Sulpiz au vin-donner des noces de Jehan Le François pour aulx esbatre; *Lettres de grâce* (1378); dans du Cange, t. VI, p. 843, col. 1.

(7) Lesquelz compaignons conclurent entre eulx qu'il convenoit aler en la chambre de l'espousée demander deux pots de vin pour le vin de couchier, comme l'en seult faire en teles nopces oudit païs (de Reims), disans que s'ilz ne les avoient, l'espousée ne s'en iroit pas couchier; *Lettres de grâce* (1428); dans du Cange, t. IV, p. 662, col. 1.

(8) Quant aux *plats de noces*, fercula nuptiarum, envoyés au prêtre qui avait béni le mariage, c'était une véritable rétribution, un *casuel* en nature. Il avait été d'abord invité, pour ainsi dire de droit, au banquet, et quand les indécences habituelles, rendues encore plus répulsives par les défenses des synodes, l'eurent forcé de s'en abstenir, on lui porta à domicile la part qu'il ne pouvait plus consommer sur place. On lit dans les Statuts d'Odon, évêque de Paris : Prohibetur.... ne ullus sacerdos aut capellanus exigat aliquid ante benedictionem nuptialem, sive pro testimonio ferendo, sive pro matrimonio celebrando, occasione ferculorum quae debentur pro nuptiis; dans du Cange, t. III, p. 228, col. 1.

des villages où la fille d'honneur ne perdait pas de vue un seul instant la nouvelle épouse; comme les paranymphes romaines, elle répondait de sa virginité (1) et méritait le nom de *couche-bru* qu'on lui donne encore dans plusieurs provinces. Quand sa tâche était accomplie, le mari entrait, se déshabillait et se couchait, éclairé par son garçon d'honneur, qui restait assez longtemps au chevet du lit pour avoir le droit d'attester que les époux avaient bien réellement couché ensemble, et se retirait en tenant toujours sa chandelle (2). Selon un vieil usage qui n'échappait au sacrilége que par l'excessive naïveté du peuple, on se réunissait ensuite, en Bretagne, à la porte de la chambre ou sous la fenêtre des nouveaux époux, et l'on chantait dévotement le *Veni, Creator* (3). On supposait, au bout de quelque temps, que les forces de la mariée devaient être épuisées, et on lui apportait, pour les rétablir, une soupe (4) ou une rôtie (5) dont le nom (6) et la nature étaient fixés dans chaque pays par un usage invariable. Peut-être ainsi était-ce d'abord une dernière cérémonie, à laquelle se

(1) Vos bonae, senibus viris
Cognitae bene feminae,
Collocate puellulam;
Catulle, nº LXI, v. 186.

A paranymphis, ut consuetudo decet, custodita; dans Pertz, *Monumenta*, Lois, t. II, p. 432.

(2) Cet usage n'existe plus, à notre connaissance, qu'en Bretagne; mais la locution obscène, qui s'y rattache évidemment, est trop répandue pour qu'il n'ait pas été beaucoup plus général.

(3) Legonidec, *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 373. Cet usage existait aussi dans le nord de l'Europe, et avec une circonstance singulièrement aggravante : Sunt et multae caerimoniae circa tori introitum, ut parochialis presbyter, si adsit, vel clericus, canat hymnum *Veni, creator Spiritus;* Olaus Magnus, *l. l.* l. XIV, ch. x, p. 553.

(4) De Nore, *Coutumes*, p. 198.

(5) Dans le Berry, etc. : en général, on attend maintenant au lendemain matin. En Normandie, c'est au mari qu'on la donne, et on la lui porte bruyamment quelque temps après qu'il est couché. L'usage normand semble même avoir toujours été suivi en Angleterre; car Chaucer disait déjà au quatorzième siècle :

He drinketh ipocras, clarre and vernage
of spices hot, to encresen his courage;

Canterbury tales, v. 9681, et v. 9716 :

Thus laboureth he, til that the day gan [dawe,
And than he taketh a sop in fine clarre,
and upright in his bed than sitteth he.

(6) *Chaudeau*, *Pâté*, *Tourris* ou *Fricassée de l'épousée*; en Angleterre, *Sack-posset*. Ainsi, pour en citer un seul exemple, on lit dans le *Song of Arthur of Bradley :*

And then they did foot it and toss it
till the cook brought in the sack-posset;
The bride-pye was brought forth,
a thing of mickle worth;
And so all, at the bed-side,
took leave of Arthur and his bride.

rattachait une intention mythique : car encore en Bretagne on attend le milieu de la nuit (1), et dans la partie où les anciens usages se sont le mieux conservés, dans le Finistère, ce restaurant est apporté par quatre hommes vêtus de blanc (2).

L'homme naît partout avec une foi vague à l'efficacité du sacrifice ; il espère toujours dans un coin de son intelligence se rendre plus méritant par une immolation volontaire à une idée quelconque, de ses sentiments les plus chers. Il était donc naturel que l'on crût chez la plupart des anciens peuples attirer les faveurs des dieux sur son mariage en continuant à vivre chastement les trois premières nuits (3). Ce fut sans doute par suite, non d'un caprice personnel, mais d'une croyance populaire, que le jeune Tobie les passa en prière (4), et le résultat apparent, la conjuration de la mort violente qui avait frappé les sept premiers maris de sa femme, dut en paraître la confirmation éclatante. Un concile tenu à Carthage dans le quatrième siècle fit même de ce préjugé un cas de conscience (5), et pendant longtemps, en Italie, le prêtre qui avait béni le mariage avertissait catégoriquement les époux de ne pas le consommer le premier jour (6). Expresse ou non, cette obligation existait aussi en France, et ce n'était pas une simple œuvre de dévotion, puisque le clergé forçait les amoureux trop pressés d'acheter des dispenses (7); il y a même des provinces où naguère encore on y subordonnait son amour comme à une loi de l'Église (8). L'accomplissement n'en était pas aussi facultatif en Allemagne : le

(1) De Nore, *Coutumes*, p. 198.

(2) Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 181.

(3) Dans l'Inde, à Rome et même en Grèce.

(4) *Tobias*, ch. VIII, v. 4.

(5) Le quatrième, tenu en 398, can. 13.

(6) Muratori, *Antiquitates Italicae medii aevi*, t. II, diss. XX, col. 111. Par dévotion on y ajoutait habituellement les deux jours suivants, et un vieux missel à l'usage de Lyon en faisait une obligation positive : Hic moneat eos sacerdos, ut triduo se custodiant a pollutione carnis ; dans Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. II, col. 371. Théodore disait déjà dans la seconde moitié du septième siècle : Qui in matrimonio sunt, tres noctes abstineant se a communione antequam communicent ; *Poenitentiale*, ch. XI, t. I, p. 9.

(7) Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XXVIII, ch. 41.

(8) Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. III, p. 160 ; Dubois, *Archives normandes*, t. II, p. 376.

clergé s'y montrait moins accommodant, peut-être parce que la soumission y semblait plus facile (1), et des souvenirs vivants en restent encore dans les habitudes de la classe élevée (2).

Les mariages ne se célébraient pas indifféremment en tout temps. L'Église se refusait à les bénir durant l'Avent, où elle était trop recueillie dans l'attente et trop préoccupée de la venue du Christ pour s'inquiéter des joies terrestres et de la naissance d'un autre enfant; pendant le carême, dont les austérités ne pouvaient se concilier avec les réjouissances et la mangerie des noces, et à l'époque des Rogations. Malgré l'abstinence incomplète qu'on y observait, la raison de cette interdiction, que d'ailleurs l'Église prolongeait d'une quinzaine de jours (3), n'était évidemment ni dans leur but actuel ni dans leur nature. Le peuple, si mal disposé à supporter des privations, y ajoutait même encore; il répugnait, à peu près partout et par des raisons fort diverses, à se marier durant tout le mois de mai (4). On craignait ici de tomber dans l'indigence (5); là, de devenir fou (6); ailleurs, d'épouser une femme infidèle (7). Mais la vraie raison était une tradition païenne,

(1) Voy. Pertz, *Monumenta*, Lois, t. II, p. 432, et Grupen, *De uxore theotisca*, ch. VII, par. 22.

(2) Weinhold, *Die deutschen Frauen*, p. 269.

(3) Il y a quelques différences dans les meilleures autorités : selon le *Jus canonicum*, can. X : Non oportet a.... tribus hebdomatibus ante festivitatem sancti Johannis Baptistae.... nuptias celebrare. D'après Durandi, *Rationale*, l. I, ch. IX, par. 7 : In prima die Rogationum, in mane, clauditur haec solemnitas, et durat prohibitio usque ad octavum diem post Pentecosten inclusive. Le *Floretus* disait simplement :

Adventus differt sponsos, Felix (sc. Natalis) [quoque confert;
Septuagena negat, Paschae lux nona re- [laxat;
Letania vetat, sed Trinum-numen adunat;
De tempore prohibente conjugium.

(4) Encore maintenant on appelle dans le Berry *Mariage de mai*, une union conjugale formée sous de fâcheux auspices; Jaubert, *Glossaire*, t. II, p. 570.

(5) Thiers, *Traité des superstitions*, t. IV, p. 484.

(6) Perchè credono, che li contraenti sposati in tal mese diventani pazzi; Placucci Michele, *Usi e pregiudizj de' contadini della Romagna*, p. 46.

(7) Le peuple chante encore maintenant dans l'Avranchin :

Jeunes gens, qu'êtes à marier,
oh! n'y vous mariez pas dans le mois de [mai —
j'ai vu le coucou! mé, mé,
j'ai vu le coucou.

Ovide disait, *Fastorum* l. v, v. 489 :

Hac quoque de causa, si te proverbia tan- [gunt,
mense malas maio nubere vulgus ait.

Selon Thiers, *l. l.* la même raison empêchait de se marier pendant le mois d'août.

suivie sans être comprise avec persévérance : c'est qu'à cause des Lémuries et des Jeux floraux, les Romains auraient cru se marier pendant le mois de mai sous de fâcheux auspices, et s'en abstenaient religieusement (1). Aucun préjugé populaire n'empêche de se marier le dimanche; si l'on a peu à peu préféré les autres jours (2), c'est par soumission à des convenances tout ecclésiastiques, uniquement pour ne pas déranger les habitudes du culte et ne point distraire les fidèles de leur dévotion par une curiosité inconvenante. En évitant de se marier le vendredi (3), on ne cède pas sans doute à une superstition particulière qui se rattacherait au patronage de Vénus; on reconnaît seulement une fois de plus la mauvaise influence d'un jour à jamais maudit depuis la mort du Christ. Mais le mercredi était autrefois tout spécialement réputé un jour néfaste; on serait, disait-on, trompé le jeudi (4), et il y avait sans doute au fond de cette superstition le souvenir de son ancienne consécration à Mercure : le dieu des amants ne pouvait être que funeste aux maris. Il semble aussi que la croyance à l'action dominante de la lune sur les choses de ce monde faisait préférer au moins comme un augure favorable le temps de sa croissance; car on lit dans un poëme qui remonte à nos plus vieilles traditions :

> Au croisant de la lune, que la joie fut granz!
> Esposerent lor fanmes Richiers et Floovanz (5).

La consommation du mariage se trouve quelquefois empê-

(1) Maio mense religio est nubere, disait Porphyrius, *Ad Horatii Epistolas*, l. II, ép. 2.

(2) Dans l'interdiction portée pendant le neuvième siècle, par le concile de Tribur : Si quis nupserit die dominico (dans Hartzheim, *Concilia*, t. II, p. 411, col. 1). *Nubere* avait certainement le sens obscène qu'il a conservé si longtemps dans la langue ecclésiastique. Mais il y a toujours des esprits plus rigoureux : Théodore défendait positivement de se marier le dimanche; *Poenitentiale*, ch. XXXV, t. I, p. 32.

(3) Thiers, *l. l.*

(4) Thiers, *Ibidem*.

(5) *Floovant*, v. 2259. C'est une superstition mentionnée par Burchard qui mourut en 1024 : Novam lunam observasti pro domo facienda aut conjugiis sociandis; dans Grimm, *Deutsche Mythologie*, Superstitions, p. XXXVI, éd. de 1835.

chée par une de ces défaillances imprévues que l'homme le plus vigoureux peut subir pour un temps, et à défaut de causes physiques apparentes, on les attribuait déjà dans l'Antiquité à l'influence maligne de quelque charme (1). C'était à une période de civilisation si étrangère à tout esprit scientifique une croyance trop naturelle pour que le moyen âge eût besoin de s'inspirer sur ce point d'aucune tradition. En reconnaissant l'existence de ces pratiques perverses, les plus grands docteurs se conformaient aux idées de leur époque (2), et les conciles n'obéissaient point à des souvenirs païens quand ils les frappaient des peines les plus sévères de l'Église (3). Le nom que l'on donnait à ces *noueurs d'aiguillette* était même caractéristique et portait pour ainsi dire sa date avec lui (4). Les hauts-de-chausses étaient alors habituellement lacés par devant, et quand les deux bouts du cordon qui les fermait venaient à s'emmêler et à se nouer l'un dans l'autre, on ne pouvait plus se déshabiller : c'était un fait matériel devenu logiquement une figure de rhétorique. La manière d'opérer la plus accréditée provenait bien aussi tout entière des idées du temps : elle voulait mettre au service de la magie l'esprit symbolique et la foi du moyen âge. Au moment où le prêtre passait l'anneau au doigt de la mariée, le *jeteur* de maléfice faisait trois nœuds à une corde en prononçant le nom des époux, et récitait à rebours un verset du *Miserere*. La plupart des moyens par lesquels on croyait échapper à cette incantation étaient si niaisement empiriques, qu'il est impossible d'en rattacher l'origine à rien de sensé. Tels sont, par exemple, ceux que

(1) Voy. l'histoire d'Amasis dans Hérodote, l. II, par. 181, p. 131, éd. de Didot, et Pétrone, fragment CXXVIII.

(2) Certum est, disait saint Augustin, corporis vires incantationibus et carminibus vinciri, et cette opinion était aussi positivement enseignée par saint Thomas et Pierre Lombard.

(3) Notamment celui qui se réunit à Melun en 1579. Les magistrats ne craignaient pas non plus de punir cette méchanceté de la peine capitale : le Parlement de Paris la prononça en 1582 et en 1597, et, encore en 1718, il y eut un noueur d'aiguillette brûlé par ordre du Parlement de Bordeaux ; Salgues, *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*, t. I, p. 173.

(4) On dit aussi en allemand *Das Nestel knüpffen.*

recommandait Paracelse (1) : écrire avant le lever du soleil des mots qui n'appartenaient à aucune langue, sur du parchemin vierge, ou se faire forger une fourche, un jour de dimanche, avec un fer à cheval trouvé par hasard et prononcer en même temps quelques paroles cabalistiques. Mais quelques-uns s'expliquent trop naturellement par des croyances que l'Antiquité avait professées, pour n'avoir pas eu une valeur traditionnelle. Ainsi il fallait porter sur soi du sel, l'ancien préservatif de toutes les corruptions (2); manger soit un foie de poisson, sans doute en souvenir de l'histoire du jeune Tobie (3), soit de la joubarbe, une plante consacrée à Jupiter qui devait à ce titre neutraliser les mauvais vouloirs des esprits moins puissants (4); ou suivre littéralement la recette de Pline et frotter la porte de la chambre nuptiale avec de la graisse de loup (5).

Afin, sans doute, de donner plus de publicité au mariage, l'usage s'introduisit, et se maintient encore dans la plupart des provinces, de faire à la mariée des visites auxquelles les plus simples connaissances se croient rigoureusement tenues : c'est moins une politesse facultative qu'un service réciproque. On voulait même autrefois que ces visites eussent un caractère particulier qui les distinguât sensiblement des autres : ainsi, par exemple, à Paris, on allumait des flambeaux, même en plein jour, et la mariée les recevait couchée sur un lit de parade (6). Cette dernière circonstance se rattachait probable-

(1) Dans son livre *De coelesti medicina et de characteribus*.

(2) Omnis enim ignis salietur, et omnis victima sale salietur; saint Marc, ch. IX, v. 48 : voy. aussi Arnobius, *Adversus Gentes*, l. II, par. 67, et Tacite, *Annalium* l. XIII, ch. 57.

(3) *Tobias*, ch. VIII, v. 3 et 4.

(4) On l'appelle encore vulgairement en Normandie, *Barbe de Jupiter*.

(5) Pline, l. XXVIII, ch. IX, par. 37. Proserpine, la reine des mauvais esprits, était quelquefois assimilée à un loup : Nocturnis ululatibus horrenda Proserpina, triformis Jani larvales impetus continens, disait Apulée, *Metamorphoseon* l. IX. On croit encore maintenant en Normandie que c'est en se frottant avec de la graisse de loup que les sorcières acquièrent la puissance de traverser les airs : voy. aussi Pline, l. XXVIII, ch. VIII, par. 25, et Thiers, *Superstitions anciennes et modernes*, p. 80, col. 1, éd. de 1733.

(6) De Gaya, *Cérémonies nuptiales*, p. 12.

ment à une ancienne coutume fort répandue, au moins en Angleterre : on y voulait faire croire que la consommation du mariage avait été assez complète pour que la santé de la mariée en eût été altérée, et, à titre de témoignage, elle restait couchée jusqu'au quatrième jour (1). C'était, avec des formes plus décentes, la même pensée que ces exhibitions plus ou moins sincères de linge qui avaient lieu autrefois dans le royaume de Naples le lendemain matin (2), et se font encore aujourd'hui chez les Berbères.

Le mois de l'année où la puissance créatrice de la nature est la plus active s'appelle dans l'Inde *Phalguni*, la Saison du Phallus, et l'on y dresse en l'honneur de Bhavani, la déesse qui préside aux naissances, un long bâton symbolique orné de rubans et de fleurs. Ces représentations colossales du pouvoir générateur se trouvaient aussi en Égypte (3), et des archéologues, à qui leurs études spéciales avaient au moins parfaitement appris les faits de ce genre, n'ont pas craint d'avancer que ces *phallus* élevés sur des colonnes avaient été assez multipliés pour que les Romains en aient formé leur *Palus* (4). Telle était sans doute la signification de ce bâton couronné de feuillage, que le mari devait planter à la porte de sa nouvelle épouse :

Quant vient le premier jour de may,
à son huys fault planter le may (5).

(1) Up riseth January, but freshe May
held hire in chambre til the fourthe day,
As usage is of wiwes for the beste;
Canterbury tales, v. 9733;

et le même témoignage se retrouve v. 9763.

(2) Camiccia della donzella che dopo la prima notte dello sposalizio si ha da mostrare a' parenti degli sposi tinta di sangue per onore e gloria di ambedue. Questa singolar costumanza, introdotta dalla rustica simplicità de' nostri maggiori, resta ancor nel volgo ed è tanto sagra, che laddove mancasse la verità, si supplirebbe con sangue di piccioni messovi di soppiatto, anzichè restar disonorati gli sposi; Cortese, *Vocabulario*, s. v. CAMMISA DE L'ANNORE.

(3) Emele, *Ueber Amulete*, p. 38.

(4) Creuzer n'a pas craint de le dire formellement dans sa *Symbolique :* Daher möchte wohl das römische Wort *Palus* und das deutsche Wort *Pfahl* seinen Ursprung leiten. Phallen waren auf Stangen aufgepflanzt, und man gab sonach den Stangen, den namen *Pfahl*. Cette supposition d'un passage de l'aspiration à l'articulation simple semble autorisée par le grec Πάλλαξ, Παλλακία et Παλλακή.

(5) *Sermon nouveau et fort joyeulx des maulx de mariage*. Voilà pourquoi, dans les environs de Contich, on déclare son

Pour mieux exprimer l'idée de fécondité qu'on y attachait, on y suspendait même des fruits et quelquefois des gâteaux (1).

Si le jour de leur mariage devenait réellement un jour de triomphe pour les jeunes filles qui avaient mérité leur mari par leur bonne conduite, les autres avaient à craindre la vindicte publique : on protestait volontiers par quelque avanie contre le scandale de leur vie passée, et l'on en rejetait la honte sur le mari qui l'avait acceptée. On criait habituellement dans des cornes de bœuf quand elles venaient à passer; quelquefois on lançait un chien à travers leur cortége comme s'il les avait suivies à la piste, ou on leur infligeait une injure encore plus singulière. Par une tradition qui sans doute remontait à la Rome des premiers temps (2), une couronne de paille suspendue à la porte des maisons de débauche leur servit longtemps d'enseigne (3); on appelait même contemptueusement les prostituées des *paillères*, et celles qui pratiquaient le libertinage

amour en plantant un mai sous la fenêtre de sa maîtresse (de Reinsberg-Düringsfeld, *Calendrier belge*, t. I, p. 279), et qu'au lieu d'un mai, dans les communes voisines d'Aerschot, on dresse avec charivari un arbre desséché sous les fenêtres des vieilles filles; Schayes, *L'Année belge*, p. 209. D'ailleurs, l'aubépine s'appelle *Mai* dans le centre de la France (Jaubert, *Glossaire*, t. II, p. 31) : c'est l'arbre par excellence des *Floralia*, et les habitants de la Sologne et des Vosges en attachent une petite branche aux maisons pour y attirer les bénédictions du ciel; Ligier, *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 205; *Statistique des Vosges*, P. II, p. 70. Par sa beauté et l'abondance de ses feuilles et de ses fleurs, par l'éclat de ses fruits et la forme de ses épines qui rappellent l'ongle que la flèche de l'archer Gandharva détacha de la serre du divin épervier, l'aubépine représente, ainsi que l'a déjà reconnu M. Kuhn, *Die Herabsetzung der Feuer*, l'arbre du feu dont l'épervier laissa tomber un rameau, et le Mai se trouve encore par là le mythe de la fécondation. Comme l'aubépine est un des premiers arbres à verdir, Courval-Sonnet a pu dire en employant certainement une locution populaire :

Sentant de l'archerot les brandons et les feux,
Le vert toujours au cul et la puce à l'oreille;
Satire du mariage, p. 38.

Telle est, sans doute, la véritable origine du jeu-proverbe *Je vous prends sans vert*: selon l'usage gaulois, il y a au fond une obscénité.

(1) Es jours des brandons ils (les jeunes mariés) attachoient à des arbres feuillus, devant leurs logis, des pommes, poires, gasteleis et banderolles; Noirot, *l'Origine des masques*, ch. III. *Mai* signifiait même en vieux-français, Joie, Plaisir :

Par foi, fait-il, cis a bon may
Et plus grant feste, ce me samble,
que nous n'aions trestot ensamble :
Or sont li autre en orisons
et en labor par les maisons,
Et cil bale alai fiermement
com s'il éust cent mars d'argent;
Li Tumbeor Nostre-Dame sainte Marie;
B. de l'Arsenal, B. L. F. n° 283, fol. 132 v°, col. 3.

(2) Voy. ci-dessus, p. 35.

(3) Bechmann, *De jure numellarum*, ch. IV, par. dernier.

avec plus d'élégance, disaient encore au quinzième siècle, pour ne pas être tout à fait confondues avec les autres :

> Mes joustes se font en parquets
> d'herbe vert' ou en litz parez (1).

Ce fut donc dans l'opinion populaire un moyen très-énergique de reprocher à une fille son inconduite que de répandre de la paille à la porte de sa maison et d'en joncher le chemin qu'elle devait suivre pour aller recevoir la bénédiction nuptiale (2). Dans l'intérêt des mœurs, le clergé avait même cru, en Allemagne, devoir entrer dans ces idées (3) : il obligeait les fiancées dont les désordres avaient été publics à se noter elles-mêmes d'infamie en portant, au lieu de fleurs, une couronne de paille (4). C'est sans doute aussi par une plaisante allusion aux anciens usages des filles de joie que, dans plusieurs de nos provinces, on attache encore maintenant un bouchon de paille aux bêtes que l'on mène à la foire.

C'était pour les premiers chrétiens pécher au moins contre la logique que de s'embarrasser des soins terrestres d'un ménage (5), et quoique saint Paul se crût obligé d'accorder beaucoup aux habitudes et aux préjugés des Gentils, il déconseillait fortement ses disciples des secondes noces (6). Montanus, suivi en cela par Tertullien (7), osa être plus conséquent, et les défendit en termes absolus. Heureusement c'était un

(1) Coquillart, *Le Blason des armes et des dames*, p. 181, éd. de M. Tarbé.

(2) Cette injure avait même un nom particulier en Allemagne, *Der Braut Heckerling streuen :* voy. Hoppius, *De joco*, ch. v, par. 15, et le Patronus nupturientium, *De injuriis quae haud raro novis nuptis per sparsionem dissectorum culmorum frugum, germanice Durch das Herckerling-streuen*, Quedlinburgi et Ascaniae, in-4°, sans date.

(3) Il se contentait en France de la marier avec un anneau de paille.

(4) Peut-être cette coutume a-t-elle même quelque rapport avec l'expression dont on se sert encore en anglais pour désigner pudiquement Une femme en couche, *A woman in the straw*. L'idée de paille se retrouve aussi certainement au fond de la locution normande *Epouser la vache et son veau*. Au reste, la paille était devenue un témoignage de mépris; Chaucer faisait dire à son Marchand :

> Straw for Senek, and straw for thy prover-
> bes;
> *Canterbury tales*, v. 9441.

(5) Non enim expedit hominí ad regna coelorum tendere volenti nubere; Durandi, *Rationale*, l. I, ch. IX, par. 7.

(6) *Ad Corinthios*, ép. I, ch. VII, v. 40.

(7) Il va jusqu'à dire, *De monogamia*, ch. I : Unum matrimonium novimus sicut unum Deum.

hérétique, et à ce titre ses opinions parurent, même sur ce point, suspectes à saint Jérôme. Mais si, par égard pour la faiblesse humaine, les Pères de l'Église toléraient les seconds mariages, ils y reconnaissaient une incontinence flagrante qu'il fallait expier par une pénitence publique (1), et déclaraient à jamais déchu du droit d'entrer dans les ordres sacrés le chrétien qui en avait donné le scandaleux exemple (2). L'Église alla même plus loin dans ses sévérités : elle refusa pendant longtemps sa bénédiction à des noces entachées d'une telle immoralité (3); on les célébrait honteusement pendant la nuit (4), et les enfants qui en provenaient n'avaient pas le même droit d'hérédité que ceux du premier lit (5).

Même en plein paganisme, la continence naturelle aux peuples germaniques leur avait fait réprouver les mariages des veuves (6) : c'était, dans leur opinion, causer à la famille du premier mari un dommage qu'il fallait compenser avant de passer outre (7), et la loi en déterminait les conditions (8). Lors même que les démonstrations tumultueuses ne seraient pas si naturellement agréables aux masses, l'usage d'improuver bruyamment les secondes noces serait donc devenu bien

(1) Saint Ambroise, *Liber de viduis*, ch. XII et suivants.

(2) Durandi, *Rationale*, l. I, ch. IX, par. 13. Il y avait même des chapitres de Sainte-Marie, notamment à Tirlemont et à Léau, où un second mariage était une cause d'exclusion, même pour les hommes.

(3) Un synode tenu à Ascoli en 1718 le déclarait encore, can. XII, par. 2 : Et meminerint parochi vetitam esse benedictionem secundarum nuptiarum, licet unus e contrahentibus nunquam matrimonii vinculo adstrictus fuerit. Le prêtre qui bénissait le mariage d'une veuve était même suspendu *ipso facto*, et obligé d'aller se faire absoudre à Rome. Au treizième siècle, on pouvait déjà en quelques endroits bénir le second mariage d'un homme, mais seulement avec la permission du pape ; Durandi, *Rationale*, l. I, ch. IX, par. 15.

(4) Voy. du Cange, t. IV, p. 297, col. 2, et Laurière, *Dictionnaire de droit françois*, s. v. *Noces réchauffées*.

(5) Nevizanus, *Sylvae nuptialis* l. II, p. 172, éd. de Lyon, 1556.

(6) Unum accipiunt maritum, quo modo unum corpus unamque vitam, ne ulla cogitatio ultra, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum sed tanquam matrimonium ament; Tacite, *Germania*, par. XIX.

(7) Mulier quae ad secundas nuptias traditur, *Wittemon* ejus a prioribus parentibus mariti vindicetur; *Lex Burgundionum*, tit. LXIX, art. 1.

(8) *Lex Salica*, tit. XLVI : voy. Wachter, *Glossarium Germanicum*, col. 1266.

aisément populaire (1), et sous prétexte de veiller à la moralité publique, le bas clergé en prenait volontiers l'initiative (2). Ce fut d'abord une musique ridicule (3), des sonneries de clochettes (4), des battements de chaudrons et de casserolles (5), un concert étourdissant de toutes sortes de bruits (6), auquel on ne tarda pas à donner un caractère beaucoup plus grave. Comme, selon l'Écriture, la femme ne fait avec son mari qu'une seule et même chair, on dit de celle qui se remariait : *la chair lui varie* (7), et on la força en Italie de racheter

(1) Quoyque les charivaris soient fondez sur une très ancienne coustume, ils ne peuvent pourtant pas estre autorisez, parce qu'une telle coustume est abusive et contre les bonnes mœurs; Graverol, *Arrêts notables du Parlement de Toulouse*, p. 332. Quand les veuves de la cour se remarioient, on leur faisoit des charivaris; Sauval, *Antiquitez de Paris*, t. III, p. 646. Naguère encore on donnait généralement un charivari aux veuves qui se remariaient, en Lorraine (Richard, *l. l.* p. 216) et dans le Gex; Depery, *l. l.* p. 16. Voy. aussi Martène et Durand, *Thesaurus*, t. IV, col. 582, 654, 923 et 1118. C'était si bien une manifestation publique contre l'incontinence, qu'on lit dans des *Lettres de grâce* de 1381 : Pour ce que audit lieu (de Saint-Pelerin) est coustume que chacun qui ce est mariez en l'année qui autrefois a esté mariez, doit aux diz compaignons un pot de vin, et quant il est refusant, les compaignons le mettent en une charete et le meinent en certaine eaue ou riviere; dans du Cange, t. I, p. 577, col. 3 : voy. aussi Graverol, *l. l.* et les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. VI, p. 99.

(2) Summopere caveant sacerdotes et clerici, potissime in sacris ordinibus constituti, ne intersint neque ludant in ludo quod dicitur Charevary; *Statuta synodalia dioecesis Lingonensis* (1404); tit. De ludis prohibitis, fol. 47. On lit également dans les Statuts synodaux du diocèse d'Amiens, du 24 octobre 1464 : Item inhibemus omnibus et singulis presbyteris nobis subditis, ipsos sub poena excommunicationis monentes, primo, secundo, tertio et quarto ex abundanti, ne faciant larvas seu carivaria super matrimoniis faciendis; dans Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 1271.

(3) On l'appelle même en allemand *Spottmusik*, et en anglais *Paltry music*.

(4) *Cencerrada* en espagnol, *Scampanata* en italien : Lo strepito di campanacci o d'altri strumenti che fanno i contadini alle vedove, quando si rimaritano; Politi, *Dizionario italiano*, s. v. On l'appelle *Tocsin* en Lorraine, et les sonnettes qu'on met au cou des vaches, lorsqu'elles vont paître en pleine campagne, y jouent un rôle capital dans le Gex; Depery, *l. l.* p. 16.

(5) *Pailte* en wallon. Dans sa tragédie intitulée *les Édoniens*, Eschyle disait en parlant de ceux qui accompagnaient Bacchus dans ses orgies :

Ὁ δὲ χαλκοῦοις κοτύλαις ὀτοβεῖ;
dans Strabon, l. X, p. 470.

Voy. aussi Bachofen, *Versuch über die Gräbersymbolik der Alten*, p. 57.

(6) *Frastuono* en italien. C'étoit un fort grand abus que celui du charivari que l'on faisoit au bruit des bassins, des cloches et des sifflets, à ceux qui se marioient en secondes noces; Lobineau, *Histoire de Bretagne*, p. 586.

(7) En prenant *Chère* dans une autre acception, on avait donné à *Charivari* le sens de Minauderie, Grimace, Changement de visage. Coquillart disait dans le *Monologue de la botte de foin* :

Tousjours ung tas de petit (*sic*) ris,
ung tas de petites sornettes,
tant de petiz charivaris,
tant de petites façonnetes;

OEuvres, t. I, p. 192, éd. de M. Tarbé.

Le clergé du diocèse d'Avignon avait au

sa peau (1); on prétendit en Angleterre qu'il fallait un couperet pour séparer ses os que le prêtre avait unis à ceux d'un autre (2). En France, le charivari devint une mascarade dans le vrai sens du mot (3): c'était le premier mari outragé qui revenait accompagné d'autres larves (4), et pour se conformer à leur personnage, les acteurs de cette farce funèbre portaient de grotesques et hideux déguisements (5). Les cris de plusieurs animaux y jouaient aussi un rôle considérable (6): l'âne, le coq et le bouc représentaient, dans le symbolisme du moyen âge, l'instinct le plus grossier de la nature humaine, et leurs cris semblaient reprocher à la veuve de s'y abandonner honteusement sans souci de sa dignité ni de ses souvenirs. La prétendue intervention des chats était plus significative encore (7). Leur lubricité était passée en proverbe, et dans l'an-

moins le sentiment d'un sens déshonnête; il disait dans des Statuts de 1337: Faciunt ludos obnoxios, quos ut eorum verbis contra honestatis labia utantur implacidis, nominant *chalvaricum;* dans Martène, *Thesaurus*, t. IV, col. 561. Ce *Chalvaricum* déshonnête ferait penser à *Calcare*, devenu Cocher, si l'autre étymologie n'avait pas aussi un sens obscène. Le synode tenu à Troyes en 1529 disait également: Ludum turpem et nocivum et bonis moribus contrarium; dans Thiers, *Traité des superstitions*, t. IV, p. 479.

(1) Non valet consuetudo in praejudicium matrimonii. Hoc est contra quandam consuetudinem pravorum juvenum, praecipue hujus civitatis Papiae, qui cogunt transeuntes ad secunda vota, ut solvant certum quid, et plerumque magnas faciunt molestias, dicentes se id exigere pro pelle sponsae; Rochus de Curte, *Tractatus de consuetudine*, ch. Cum tanta, n° XXIII.

(2) Le nom le plus habituel du Charivari est *Marrowbones and cleavers.*

(3) *Larvaria*, gallice *Charivari;* Synode d'Autun, 1468, can. 16; dans Martène, *Thesaurus*, t. IV, col. 506. *Larvas seu Carivaria;* Synode d'Amiens, 24 octobre 1464; dans Martène, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 1271. Falsum visagium occasione cujusdam *Chareverii;* Arrêt du Parlement de Paris, du 20 avril 1330; dans du Cange, t. II, p. 308, col. 1.

(4) In ludo qui dicitur *Charevary*, in quo utuntur larvis in figura daemonum; *Statuta synodalia diocesis Lingonensis* (1404), tit. De ludis prohibitis, fol. 47: voy. les expressions d'un autre synode de Langres, dans Noirot, *L'Origine des masques*, ch. IV, p. 84, éd. Leber, et d'un synode de Troyes, dans Bouchel, *Decretu Ecclesiae gallicanae*, l. III, tit. VI, De secundis nuptiis, ch. 11. C'est, disait Thiers en parlant du charivari, une observance superstitieuse et un reste de l'ancienne idolâtrie; *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, t. IV, p. 476.

(5) Sub turpi transfiguratione larvarum injuriosarum contumeliosisque clamoribus dictarum binarum nuptiarum, disait le synode de Troyes cité dans la note précédente: voy. aussi la note 3, p. 83.

(6) Voy. Zingerle, *Sagen, Mährchen und Gebräuche aus Tirol*, et Phillips, *Vermischte Schriften*, t. III, p. 37.

(7) Il s'appelle même en italien *Musica de' gatti*, et en allemand *Katzenmusik* et *Lamentatio catzarum.*

cienne mythologie du Nord, ils traînaient le char de Freya, que, depuis leur conversion au christianisme, ses anciens sectateurs regardaient comme la déesse des amours impudiques : c'était à ce titre qu'ils figuraient dans le sabbat des sorcières (1), et que l'on croyait encourager aux bonnes mœurs en en jetant quelques-uns dans le feu de la Saint-Jean (2). Pour ne pas voir seulement dans le charivari une plaisanterie de mauvais goût et un tapage nocturne, puni, souvent en rechignant, d'une simple peine correctionnelle (3), il suffirait de remarquer le sentiment de l'Église, qui, malgré sa constante désapprobation des secondes noces, le jugeait une indignité si monstrueuse qu'elle ne pouvait infliger à quiconque y participait un châtiment trop sévère (4).

Il n'entrait pas dans nos intentions de recueillir et d'expliquer tous les usages et toutes les superstitions qui se rattachent au mariage : beaucoup n'ont pas un caractère assez général ni assez persistant pour importer à l'histoire; ce n'est pas une coutume, mais une fantaisie et une mode. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, c'était, à la fin du dernier siècle, une habitude, parmi les hommes de la haute société, de se faire

(1) Diane, leur déesse, s'était cachée sous la forme d'un chat (Ovide, *Metamorphoseon* l. v, v. 330), et il lui était resté consacré ; Martianus Capella, l. II, p. 225, éd. de Kopp. Le dieu égyptien Boubastis était représenté avec une tête de chat (Stephanus de Byzance, s. v. Βουβάστις), et le mois de février, l'ancien mois des morts, est encore quelquefois nommé à Ypres, *Kattemaend*, Mois des chats. Aussi le diable prenait-il quelquefois la forme d'un chat; voy. Caesarius Heisterbacensis, *Dialogus miraculorum*, P. IV, ch. 33, t. I, p. 203, éd. de Strange.

(2) Un chat qui d'une course breve
monta au feu Sainct-Jean en Greve;
Le Miroir du contentement (1519).

Le mercredi de la seconde semaine de carême, on jetait aussi tous les ans, à Ypres, des chats du haut de la tour du vieux château : cet usage ne fut définitivement aboli qu'en 1818.

(3) Une sotte et malheureuse coustume (celle du charivari) qui se pratique en divers endroits du royaume, de faire impunément mille folies au mariage des femmes vefves, et d'emprunter avec des habits extravagans la liberté de dire des vilenies au mary et à l'espousée; Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, p. 236. Le charivari était, en ce cas, nominativement permis à Nîmes; *Trésor des Chartes*, registre 213, n° IX, cité par Peignot, *Histoire du charivari*, p. 95.

(4) La peine d'excommunication avait été prononcée par les synodes de Tours (1445; dans du Cange, t. II, p. 309, col. 2), et d'Amiens (1464; dans Martène, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 1271) : celui de Langres y avait ajouté une amende de dix livres (1404; *Statuta synodalia dioecesis Lingonensis*, fol. 47), et celui d'Autun, une de cent (1468); dans Martène, *Thesaurus*, t. IV, col. 506.

épiler tout le corps le jour de son mariage (1). Mais si bizarres et si désordonnés que paraissent des usages vraiment populaires, ils ont, par delà l'histoire du peuple, souvent bien des siècles avant qu'il fût appelé à la vie, une origine naturelle qui leur donne une raison et un sens. Dans l'orgueil de sa vanité on rêve une ère qui commence; on parle de révolutions qui ont renouvelé toutes choses, et l'on s'admire soi-même dans l'œuvre de ses pères : c'est prendre la pioche du manœuvre et la hache du charpentier pour la volonté de l'architecte. Si caché qu'il reste quelquefois dans ses impénétrables desseins, Dieu n'abdique point, et l'homme ne lui arrache point les rênes de la main : le plus puissant n'est en réalité que la mouche du coche. Sous des apparences toujours nouvelles, c'est le passé qui continue et se développe, qui s'appelle aujourd'hui le présent, et deviendra demain l'avenir.

(1) Il y a des endroits où la mariée croirait ne pas être heureuse si en entrant chez son époux elle n'écrasait pas un œuf sous son pied; dans d'autres, elle met avant de quitter la maison paternelle une petite pièce de monnaie dans un de ses souliers (Thiers, *Traité des superstitions*, l. x, ch. 5), et cet usage, qui n'est sans doute qu'un moyen d'empêcher les maléfices, se trouve continuer une coutume romaine : voy. Guerry, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VIII, p. 452, et Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, t. II, p. 274.

DE L'USAGE

NON INTERROMPU JUSQU'A NOS JOURS

DES TABLETTES

EN CIRE.

Lorsque M. Massmann publia, en 1841, des tablettes en cire, trouvées en Transylvanie dans une ancienne mine d'or inondée depuis longtemps (1), c'était une découverte trop singulière et trop inattendue pour ne pas être accueillie avec une certaine hésitation. Si quelques érudits s'enthousiasmèrent un peu de confiance pour l'authenticité d'une trouvaille dont les circonstances matérielles elles-mêmes n'étaient pas suffisamment connues (2), d'autres se rappelèrent le prétendu Sanchoniathon, si candidement accepté par M. Grotefend, et nièrent résolûment, sans donner aucune autre raison réelle que leur incrédulité (3). Un savant, remarquable entre tous par la sûreté et la solidité de son érudition, mais par cela même

(1) *Libellus aurarius, sive tabulae ceratae, et antiquissimae et unicae Romanæ, in fodina auraria, apud Abrudbanyam, oppidulum Transylvanum, nuper repertae, quas nunc primus enucleavit, depinxit, edidit Joannes Ferdinandus Massmann;* Lipsiae, Weigel, in-4°.

(2) Nous citerons, comme digne à tous égards d'être fort remarqué, M. Huschke, *Ueber die in Siebenbürgen gefundenen lateinischen Wachstafeln;* dans le *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, t. XII, cah. II, p. 173-219.

(3) Les érudits sont malheureusement un peu disposés

A prendre l'horizon pour les bornes du monde;

ainsi, pour en donner un exemple récent, on a vivement contesté l'authenticité du poëme latin publié dans le *Nuove pergamene d'Arborea illustrate*, Cagliari, 1849, et une dissertation de M. Martini, imprimée dans le *Memorie della R. Academia delle Scienze di Torino*, série II, t. XV, et réimprimée sous le titre de *Studj storici sulla Sardegna*, Torino, 1855, l'a mise hors de doute.

sans doute un peu enclin à ne se laisser convaincre que par des preuves diplomatiques, soumit cependant ces tablettes à une critique sérieuse (1). Mais des lacunes fâcheuses dans le récit des faits, peut-être même quelques contradictions, devaient provoquer des doutes, et l'autorité, si considérable à tous égards, de M. Letronne, avait empiété sur le jugement : il tenait pour manifestement fausses les tablettes grecques auxquelles on supposait la même origine (2), et c'était se hasarder beaucoup que d'admettre l'authenticité des autres. D'ailleurs, les données nécessaires pour se former une conviction réfléchie, tous les termes de comparaison faisaient également défaut. Les tablettes romaines du Musée de Namur sont encore inédites; on connaît très-peu en France les ouvrages de Salig (3), de Leich (4) et de Doni (5); isolé comme il était, le *Congé honorable,* publié par Maffei (6), semblait moins un témoignage à l'appui que le modèle imité maladroitement par un faussaire. Comme pendant longtemps l'absence, ou plutôt l'ignorance des monuments, avait empêché de s'occuper beaucoup de l'écriture cursive, les premiers exemples qui attirèrent l'attention devaient étonner les plus habiles paléographes et leur inspirer des soupçons. Le fragment de papyrus conservé à la Bibliothèque de Leyde, ceux du Louvre et de la Bibliothèque impériale n'avaient pas encore été déchiffrés; les deux brochures de Christophe de Murr (7) étaient très-rares et leur

(1) Dans le *Journal des Savants*, Septembre 1841, p. 555-566.

(2) Peut-être cependant cette opinion n'est-elle pas non plus définitive. Les traits pris jusqu'ici pour des accents diffèrent beaucoup trop de l'accentuation, qui a fini par prévaloir, pour nous paraître une habileté de faussaire, et on a trouvé une seconde tablette, également accentuée d'une manière très-irrégulière, qui a d'assez grands rapports avec un des fragments de poterie antique que M. Egger a publiés dans les nouveaux *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, p. 377-408. Voyez la dissertation de M. Detlefsen, *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. XXVII, p. 89-108.

(3) *De diptychis Veterum tam profanis quam sacris*; Halae Saxonum, 1713, in-4°.

(4) *De diptychis Veterum*; Lipsiae, 1743, in-4°.

(5) *De' dittici degli Antichi profani e sacri*; Lucca, 1753, in-4°.

(6) *Istoria diplomatica*, p. 32 et suivantes.

(7) *Specimina antiquissimae scripturae graecae tenuioris seu cursivae ante impera-*

sincérité avait été fortement contestée; l'*Inscriptiones Pompeianae*, de Wordsworth (1), n'avait reçu qu'une publicité fort restreinte, et, eussent-elles été moins inaperçues, les deux inscriptions publiées par le *Musée royal Bourbon* et celles qu'Avellino avait données dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* (2), auraient sans doute paru trop irrégulières et trop mal concordantes pour déranger à elles quatre l'économie de la science. Les plus osés admettaient seulement *in petto* la nécessité de certaines différences; ils sentaient que l'écriture dépend de son mode plus certainement encore que de son temps. Le style qui s'enfonçait uniformément dans une cire molle, la pointe qui rayait péniblement une muraille et le roseau qui courait sur un papyrus et y mêlait les déliés et les pleins, ne pouvaient tracer des caractères entièrement semblables : ceux des tablettes devaient être plus pointus, plus écrasés et moins réguliers. Tant que la rareté du parchemin ne permit de s'en procurer que difficilement, et moyennant de véritables sacrifices, il fut naturellement réservé aux écrivains attentifs et expérimentés, aux calligraphes de profession, et les tablettes en cire étaient souvent griffonnées, un peu au hasard, par des scribes ignorants et malhabiles. Le latin des tablettes de M. Massmann était naturellement celui que l'on parlait en Transylvanie, et les formes, encore inobservées, qui lui étaient particulières, pouvaient aussi sembler suspectes. Les immenses lectures et l'admirable exactitude de du Cange ont donné à son glossaire latin une autorité que sa nature et sa date obligent cependant de soumettre à quelques réserves. La basse-latinité était une langue vulgaire, par conséquent irrégulière, s'altérant de jour en jour davantage, se grossissant pour ainsi dire dans chaque localité de tournures et d'ex-

toris Titi Vespasiani tempore ex inscriptionibus extemporalibus classiariorum Pompeianorum; Lipsiae, 1792 : il y a malgré le titre vingt et une inscriptions latines. *Mantissa ad inscriptiones extemporales classiariorum Pompeianorum*; Lipsiae, 1793.

(1) Londres, 1837 : il y en a trente, toutes métriques.

(2) Paris, 1831, p. 12.

pressions inconnues ailleurs, et du Cange ne pouvait recueillir que les formes, relativement peu nombreuses, dont les écrivains s'étaient servis. Chaque ouvrage qui voit le jour pour la première fois en met de nouvelles en lumières, et ce que l'on sait déjà n'autorise nullement à nier ce qu'on ignore encore (1). Toutes les formes sont possibles, parce que les corruptions étaient illimitées, et ne relevaient le plus souvent que du caprice et du hasard. L'extraordinaire rareté de ces monuments en cire et leur conservation plus extraordinaire encore, devaient aussi paraître de sérieuses objections : on ne savait pas alors que les eaux minérales avaient la propriété de conserver le bois, et de nombreuses, d'importantes découvertes ont, au moins sur ce point, imposé silence à tous les doutes. D'autres tablettes toutes semblables, remontant à la même époque, ont été trouvées aussi dans des mines de Transylvanie abandonnées depuis des siècles : ce sont également des actes authentiques, et de teneur trop variée pour qu'on les puisse croire raisonnablement copiées les unes sur les autres. Celle que M. Massmann avait publiée contenait une dissolution de société, datée de l'an 167 de l'ère chrétienne; M. Ciprariu en a fait connaître une qui constatait vingt-cinq ans auparavant l'achat d'un esclave (2). Il y a dans une de celles que M. Erdy a publiées, un contrat du même genre, de l'an 129, et dans l'autre un acte d'emprunt, de l'an 162 (3). Celle que M. Detlefsen a expliquée avec tant d'érudition, semble émanée du même notaire et authentique la vente d'une maison (4). Le seul Musée de Pesth en possède jusqu'à qua-

(1) Les Bénédictins, puis Carpentier, puis M. Henschel, y avaient déjà introduit de très-grandes augmentations, et M. Diefenbach vient d'y ajouter un volume tout entier pour la basse-latinité spéciale à l'Allemagne. Voy. mes *Mélanges archéologiques*, p. 243-289.

(2) Dans le programme du gymnase de Siebenbürgen pour 1855 : elle a été réimprimée dans l'*Archäologische Anzeiger* de 1856, nº LXXXVIII.

(3) Dans les Mémoires de l'Académie hongroise de 1856, et sous le titre *De tabulis ceratis in Transylvania repertis*; Pesth, 1856.

(4) Dans le *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. XXIII, p. 636-650.

rante, toutes inédites, et dans un voyage récent, M. Mommsen en a pu voir en assez grand nombre et de nature assez diverse pour jeter de grandes clartés sur l'état social de cette province au second siècle de notre ère, et lui donner la pensée d'en reconstituer l'histoire. On en a même depuis trouvé à Memphis, sur une momie, qui semblent encore plus anciennes (1), et leur forme pourrait au besoin servir aussi de preuve et d'autorité aux autres (2).

L'histoire des tablettes en cire avait été d'ailleurs un peu négligée (3), et pour un esprit sévère, habitué à remonter à la raison des choses, il était difficile d'admettre sur la foi du premier venu, qui ne se nommait même pas, que l'usage en eût été si vulgaire dans une des parties les plus reculées de l'Empire romain. A une époque très-ancienne, les Hébreux écrivaient déjà sur des tablettes de bois (4), qu'un peuple industrieux, peut-être les Phéniciens, eut l'ingénieuse idée de recouvrir d'un enduit assez épais et assez mou pour que le style y traçât plus facilement des caractères (5). Au moment

(1) Voy. la Lettre de M. Fr. Lenormant, dans la *Revue archéologique*, 1852, p. 461, et la Réponse de M. Hase; *Ibidem*, p. 471.

(2) Elles forment un cahier de cinq feuilles, y compris le recouvrement. C'est ce que les Grecs appelaient πινακίδες, et les Romains *Pugillares :* elles n'ont que 11 centimètres de hauteur sur une largeur de 42 milimètres. On les conserve au Cabinet des médailles sous le n° 3491.

(3) Saumaise lui-même s'y était trompé : Tria haec tempora distinguenda fuere, sive quatuor potius : unum quo non, nisi ceratis tabellis utebantur : alterum, quo et harum usus fuit et praeterea chartae Aegyptiacae et membranarum. Chartarum usus Romanis innotuit sub Ptolomaeo, qui ex consilio Aristarchi grammatici, Romanis primus dono misit pergamena, sive membranae, ab Attalo Pergameno, qui etiam, Cratete grammatico faciente, Romam eas misit. Tertium tempus illud fuit, quo ceratarum tabularum ratio plane exolevit, quum solis chartis Aegyptiis membranisque ad libros et contractus scribendos utebantur, quod post Constantini aevum omnino obtinuit. Quartum et ultimum, quo quadringentis, aut quingentis abhinc annis, novae chartae genere in Europa reperto, ea, quae ex papyro Nilotica conficiebatur antiquitus, prorsus ab usu recessit; *De subscribendis et obsignandis testamentis*, p. 271. L'abbé Lebeuf a cependant traité cette question d'archéologie dans une savante dissertation (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 267-309); mais, comme il lui arrivait trop souvent, l'érudition y est plus abondante et plus variée que véritablement profonde.

(4) Et respondit mihi Dominus, et dixit : Scribe visum, et explana eum super tabulas; Habacuc, ch. II, v. 2. Nunc ergo ingressus scribe ei super buxum; Isaïe, ch. XXX, v. 8. Ce procédé était aussi en usage dans les temps héroïques de la Grèce; *Iliadis* l. VI, v. 169; *Thesmophoriazusae*, v. 770 et 775.

(5) On sait que les Phéniciens avaient

de la première guerre persique, les Grecs connaissaient ce procédé, et sans doute depuis peu de temps, puisque pour informer secrètement ses concitoyens des projets belliqueux de Darius, Démarate enleva la cire, écrivit son avertissement sur le bois, le recouvrit de cire et envoya la tablette à Lacédémone (1). Mais quelques années après, les Athéniens contractaient leurs obligations, comme en Transylvanie, sur des tablettes enduites de cire (2), probablement mêlée de poix (3). Ce mode d'écriture était donc certainement fort répandu dès le siècle de Périclès (4); mais on le généraliserait beaucoup trop en y rattachant tous les textes où la nature des tablettes à écrire n'est déterminée par aucune désignation plus précise (5). De nombreux témoignages prouvent qu'elles étaient quelquefois recouvertes de plâtre, ou seulement blanchies (6), et la réflexion suffit pour apprendre que celles où les lois étaient conservées ne se prêtaient pas si complaisamment à toutes les altérations (7).

beaucoup cultivé l'art d'écrire, et Aulu-Gelle dit qu'un Carthaginois (Hasdrubal, sive alius) pugillaria nova, nondum etiam cera illita, accepisse, litteras in lignum incidisse, postea tabulas, uti solitum est, cera collevisse ; easque tabulas tanquam non scriptas, cui facturum id promiserat, misisse; *Noctes Atticae*, l. XVII, ch. 9.

(1) Δελτίον δίκτυχον λαβὼν τὸν κηρὸν αὐτοῦ ἐξέκνησε, καὶ ἔκειτεν ἐν τῷ ξύλῳ τοῦ δέλτου ἔγραψε τὴν βασιλέος γνώμην; Hérodote, l. VII, ch. CCXXXIX, p. 385, éd. de Didot.

(2) Ὁπότε γράφοιτο τὴν δίκην ὁ γραμματεύς,
ἀπωτέρω στὰς ὧδε πρὸς τὸν ἥλιον
τὰ γράμματ' ἐκτήξαιμι τῆς ἐμῆς δίκης;
Aristophane, *Nubes*, v. 770-72.

(3) Démosthènes, *Opera*, p. 1132; Bekker, *Anecdota*, p. 278.

(4) Φέρε νυν, ἐνέγκω τὰς σανίδας καὶ τὰς γραφίδας;
Aristophane, *Vespae*, v. 848.

Le γραμματεῖον τι, où, suivant Athénée, l. II, p. 49 D, le cuisinier écrivait le menu, était aussi probablement en cire.

(5) Παῖς ἐκ τοῦ διδασκαλείου τὴν τοῦ συμμετρητοῦ δέλτον κλέψας: Ésope, fable CLIX, éd. de Furia. Τοιαῦτα μὲν ἡ θεὸς καὶ ἡ δέλτος ἔφραζεν; Héliodore, *Aethiopica*, l. II, ch. 11; dans les *Erotici scriptores*, p. 252, éd. de Didot Dans ses *Animadversiones ad Guilandinum, De papyro*, p. 16, Scaliger a soutenu que *Tabulae* signifiait toujours des tablettes recouvertes de cire, mais le contraire a été suffisamment démontré par Saumaise dans ses Notes sur Vopiscus, *In Tacitum*, ch. VIII, et par Schwarz, *De ornamentis librorum*, ch. IV, par. VI. p. 137. Nous nous bornerons à citer deux épigrammes de Martial :

Secta nisi in tenues essemus ligna tabellas,
essemus Libyci nobile dentis eburnum;
l. XIV, ép. 3.

L'autre, *Ibidem*, n° 186, prouve que *Tabella* signifiait quelquefois Une simple feuille de parchemin :

Quam brevis immensum cepit membrana [Maronem!
ipsius vultus prima tabella gerit.

(6) L'écriture était noire : on trouve déjà dans Pollux Μέλαν, Μελανδόχον et Καλάμος; *Onomasticon*, l. X, ch. XIV, p. 1217, éd. d'Amsterdam, 1706.

(7) Properce a dit en parlant des lois de Solon :

Les Romains avaient, comme les Grecs, des *albums* où s'inscrivaient les annales des pontifes et la plupart des actes publics (1); ils connaissaient l'encre comme eux (2), et se servaient déjà d'un papier grossier qu'ils cherchaient sans beaucoup de succès à polir (3). Mais, lors même que d'autres preuves plus positives ne nous seraient pas parvenues (4), le grand nombre d'images empruntées à l'usage d'écrire sur des tablettes en cire, qui sont entrées dans la langue usuelle (5), ne permettrait pas de douter que ce genre d'écriture ne fût devenu bien général. Plaute, qui peignait sous des noms grecs les mœurs et les usages connus de son public, nous apprend qu'on se servait pour les lettres les plus intimes de tablettes et de styles :

> Cape stilum propere et tabellas tu has tibi....
> Quod jubebo scribito isteic (6).

C'était sur ces tablettes que les juges inscrivaient leur verdict (7), et elles étaient trop variées pour que l'usage n'en fût

Non illas fixum caras effecerat aurum,
vulgari buxo sordida cera fuit;
Elegiarum l. III, él. XXIII, v. 7;

mais il y a dans Aulu-Gelle : In legibus Solonis illis antiquissimis, quae Athenis axibus ligneis incisae sunt; l. II, ch. 12, et Diogène de Laërte, à qui ils devaient sans doute ce détail, disait également τοῖς ἄξοσι. Encore au quatrième siècle les lois étaient publiées sur des tablettes de bois blanchi; *Codex Theodosianus*, l. II, tit. 27.

(1) Voy. le savant ouvrage de M. Leclerc, *Des journaux chez les Romains*; Paris, 1838.

(2) Nigra quod infusa vanescat sepia lympha;
Perse, *satire* III, v. 13.

Voy. aussi Ausone, *Epistola* IV, v. 74, et *Epistola* VII, v. 54. On en connaissait même plusieurs espèces (voy. Vitruve, l. VII, ch. 10), et nous savons qu'au cinquième siècle c'était habituellement, comme maintenant, gallarum gummeoque commixtio; Martianus Capella, l. III, p. 258, éd. de Kopp.

(3) Cicéron, *Ad Quintum fratrem epistolae*, l. II, let. 15.

(4) Nous n'avons que l'embarras du choix :

Vertamus vomerem in ceram, mucroneque [aremus osseo;
Atta, dans Isidore, *Originum* l. VI, ch. IX, p. 196, éd. de Lindemann.

Cera vadum tentet, rasis infusa tabellis :
cera tuae primum nuntia mentis eat;
Ovide, *Artis amatoriae* l. I, v. 437.

Tabulas a te removere memento;
Sic tamen, ut limis rapias, quid prima se-[cundo
Cera velit versu;
Horace, *Satirarum*, l. II, sat. V, v. 62.

Erant in proximo, non venabulum aut lanceae, sed stilus et pugillares : meditabar aliquid enotabamque, ut, si manus vacuas, plenas tamen ceras reportarem;
Pline le Jeune, *Epistolarum* l. I, let. 6.

(5) *Stilum infigere*, *Stilo appetere*, *Stilum vertere*, *Stilus elegans*, *Ubertas stili depascenda*, *Tabellarius*, *Testamenti tabulae*, *Rumpere testamentum*, etc.

(6) *Bacchides*, act. IV, sc. IV, v. 680.

(7) Ceratam unicuique tabellam dari cera legitima; Cicéron, *De divinatione*, ch. VII. Huic judicialis tabula committetur quam iste, non modo cera, verum etiam sanguine, si licerat, notabit; Cicé-

pas fort répandu. On en faisait d'ivoire et de toutes sortes de bois : de sapin (1), de buis (2), d'érable (3), de hêtre (4), de citronnier (5), de sycomore (6), de tilleul (7), et on les teignait également de toutes les couleurs (8). L'histoire a même recueilli des faits matériels qui donnent à cet usage une incontestable authenticité. Ainsi, César se défendit avec un style contre ses assassins (9); et le peuple, révolté des cruautés qu'Erixon avait exercées sur son fils, le tua à coups de style sur la place publique (10). Nous savons par le témoignage oculaire de Suétone, que Néron composait ses vers sur des tablettes en cire (11). Columelle disait quelques années après :

Nomine tum graio, ceu littera proxima primae
Pangitur in cera docti mucrone magistri,
Sic et humo pingui ferratae cuspidis icta
Deprimitur, folio viridus, pede candida, beta (12);

et du temps d'Ulpien, au troisième siècle de notre ère, on

ron, *In Verrem*, II, par. 32. Voy. aussi ci-dessous la note 8.

(1) Toxilo has fero tabellas tuo hero — Abi : [eccillum domi.
At ego hanc ad Lemniselenem tuam he- [ram obsignatam abletem —
Quid isteic scribtum?
Plaute, *Persa*, v. 246.

(2) Voy. la citation de Properce, note 7, p. 90, et celle d'Aurelius Prudens, note 6, p. 93.

(3) Scribebam : Veneri fidas sibi Naso mi- [nistras (tabellas)
dedicat, at nuper vile fuistis acer;
Ovide, *Amorum* l. I, él. XI, v. 27.

(4) Martianus Capella, *De nuptiis Mercurii et philologiae*, l. III, p. 258, éd. de Kopp, appelle même ces tablettes *cera fago illita*.

(5) Martial, *Epigrammatum* l. XIV, ép. 3.

(6) Comme dans les tablettes de Memphis dont nous parlions tout à l'heure.

(7) Dion Cassius, l. LXVII, p. 1114, et l. LXXII, p. 1211.

(8) Terentius Varro absolutus est a Q. Hortensio, qui, corruptis judicibus, hunc metum adjunxit ad gratiam, ut discoloribus ceris insignitas judices tabellas acciperent, ut timeret unusquisque eorum, ne fidem pactionis non servasse videretur, si non in tabula, quam unicuique datam meminisset Hortensius, ex nota cerae scilicet discoloris, absolutum Varronem reperiret; Asconius, *In Ciceronem*, p. 56.

(9) Suétone, *Julius Caesar*, ch. LXXXII : il transperça même le bras de Cassius.

(10) Sénèque, *De clementia*, l. I, ch. 14. Antyllius fut tué aussi à coups de style sur la place publique (Plutarque, *Caius Gracchus*, ch. XIII; *Vitae*, p. 1003, éd. de Didot), et on lit dans Suétone, *Caius*, ch. XXVIII : Cum discerpi senatorem concupisset (Caligula), subornavit, qui ingredientem curiam, repente hostem publicum appellantes, invaderent, graphiisque confossum, lacerandum ceteris traderent.

(11) Venere in manus meas pugillares libellique cum quibusdam notissimis versibus, ipsius chirographo scriptis, ut facile adpareret, non translatos aut, dictante aliquo, exceptos; sed plane quasi a cogitante atque generante exaratos : ita multa et deleta et inducta et superscripta fuerant; *Nero*, ch. LII.

(12) *De cultu hortorum*, l. X, v. 251.

s'en servait encore quelquefois pour écrire les testaments (1). Dans deux passages bien dépourvus de rhétorique, Quintilien nous a même attesté, avec sa clarté ordinaire, que de son temps les tablettes étaient généralement employées dans les écoles (2). Juvénal les représente aussi formellement comme le moyen le plus habituel d'instruction (3), et on en a retrouvé avec les autres monuments de la civilisation romaine dans cette ville surprise tout entière par la mort et devenue un musée conservé dans la cendre (4). Ce mode d'écriture devait s'étendre de plus en plus avec le besoin d'écrire : il permettait aux littérateurs d'effacer, jusqu'au dernier vestige, les formes qui n'exprimaient pas complétement leur pensée, et cette facilité de correction, la durée presque infinie du style et l'usage constant de la tablette, la sûreté et la force qu'il donnait à la main, le rendaient aussi plus convenable que tout autre à l'enseignement des enfants (5). Les Romains le portèrent donc avec leur civilisation dans les provinces les plus soumises à leur influence et l'y naturalisèrent (6). Martial dit en termes exprès

(1) Quodsi in codicibus sit membraneis, vel chartaceis, vel etiam eboreis, vel alterius materiae, vel in ceratis codicillis, an deleantur, videamus; *De Leg.* III, loi 52. Voy. Suétone, *Nero*, ch. XVII, et une inscription publiée par Ferretius, *Musae lapidariae Antiquorum in marmoribus*, l. II, p. 146.

(2) *De institutione oratoria*, l. I, ch. II, et l. X, ch. III, par. 31.

(3) Nonne libet medio ceras implere capaces
Quadrivio;
Satire I, v. 63, et sat. XIV, v. 190 :

Post finem autumni, media de nocte, supplicum
Clamosus juvenem pater excitat : Accipe ceras;
Scribe, puer; vigila.

Une intaille antique du Cabinet des médailles (n° 1898), publiée par M. Hase dans son édition de Léon Diacre, n° III, représente un jeune homme étudiant dans une tablette.

(4) Voy. le *Pitture antiche d'Ercolano*, t. IV, fig. 41. Pignoria a négligé de faire connaître la provenance des deux styles antiques qu'il a publiés dans son livre *De servis*, p. 224, éd. d'Amsterdam, 1674, et Montfaucon a suivi ce mauvais exemple pour les neuf dessins qu'il a donnés dans son *Antiquité expliquée*, t. III, pl. 193. Il y en a un aussi au Musée de Cluny, sous le n° 1809.

(5) On en a même, depuis quelques années, repris l'usage en Angleterre et en Allemagne, notamment dans le grand-duché de Saxe-Weimar.

(6) Aurelius Prudens dit dans son récit du martyre de saint Cassien :

Coniciunt alii fragiles inque ora tabellas
frangunt, relisa fronte lignum dissilit.
Buxa crepant cerata, genis inpacta cruentis
rubetque ab ictu curta et humens pagina.
Inde alii stimulos et acumina ferrea vibrant,
qua parte aratis cera sulcis scribitur,
Et qua secti apices abolentur et aequoris
rursus nitescens innovatur area ; hirti

Peristephanon, hym. IX, v. 47, p. 385, éd. de Dressler.

que les styles étaient un cadeau précieux pour les enfants (1) : aussi les tombeaux de l'époque gallo-romaine en contiennent-ils souvent (2), même dans les cimetières francs (3). Déjà cependant, au gré des élégants, les lignes ne se détachaient pas suffisamment sur un fond de même couleur, et ils préféraient tracer leurs lettres en noir sur des tablettes d'ivoire (4); mais l'ancien système continuait de fleurir, surtout dans les écoles (5). Le sujet de la première énigme de Symposius est précisément un style, et sa description se rapporte évidemment à celui dont les Romains s'étaient servis :

De summo planus, sed non ego planus in imo :
Versor utrinque manu, diverso et munere fungor :
Altera pars revocat quidquid pars altera fecit (6).

(1) Haec tibi erunt armata suo graphiaria [ferro;
si puero dones, non leve munus erit;
l. XIV, ép. 21.

(2) Cochet, *Normandie souterraine*, p. 106, 107, 122, 132, seconde édition; Ladoucette, *Histoire et topographie des Hautes-Alpes*, p. 409 et 412, seconde édition; Bonnin, *Antiquités gallo-romaines des Eburoviques*, pl. 37, fig. 5 et 6; Musée de Cluny, n° 1797, trouvé à Hérouval; *Revue archéologique*, Nouvelle série, t. I, p. 328; etc. A défaut de tablettes en cire, trop périssables pour avoir pu se conserver sans des circonstances particulières, on en a trouvé, notamment à Fécamp et à Lillebonne, en schiste et en ardoise, comme celles dont on a continué, probablement sans interruption, de se servir dans les écoles. Elles étaient même quelquefois sculptées sur les pierres tumulaires. Wilthemius en a publié quatre dans son *Adpendix ad Diptychon Leodiense*, et Fabretti en a fait connaître de fort curieuses : elles sont à moitié ouvertes, avec cette inscription : Soteridi fecit Auxerisis mater filiae; *Inscriptionum antiquarum explicatio*, p. 206, n° LII.

(3) Claude de Moliuet, *Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, p. 32; Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 215, et *Normandie souterraine*, p. 298 et 350, seconde édition; Corrard de Breban, *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, 1853, p. 388 et pl. XV, fig. 1. Encore au huitième siècle, saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, donnait en présent à une abbesse un style d'argent, *graphium argenteum*; let. VII; dans le *Maxima bibliotheca veterum Patrum*, t. XIII, p. 73.

(4) Languida ne tristes obscurent lumina [cerae,
nigra tibi niveum littera pingat ebur;
Martial, l. XIV, ép. 5.

C'était aussi un ancien usage; l'écriture s'effaçait avec une éponge : voy. Suétone, *Augustus*, ch. LXXXV, et *Caius*, ch. XX. Habituellement cependant on écrivait alors sur des peaux recouvertes d'ivoire; *Pugillares membranacios operculis eboreis*, comme dans une inscription recueillie par Gruter, *Thesaurus Inscriptionum*, p. 174, n° VII.

(5) Quum vero coeperit (puer) trementi manu stilum in cera ducere, vel alterius superposita manu teneri regantur articuli, vel in tabella sculpantur elementa, ut per eosdem sulcos inclusa marginibus trahantur vestigia, et foras non queant evagari; saint Jérôme, Epistola CVII; *Opera*, t. I, col. 675 c, éd. de Vallarsi. Isidore, *Originum* l. VI, ch. IX, par. I, appelle encore les tablettes de cire *Literarum materies* et *Puerorum nutrices*. Martial lui-même disait, l. XIV, ép. 7 :

Esse puta ceras, licet haec membrana vo- [cetur;
delebis, quoties scripta novare voles.

(6) A l'appendice du Phèdre, édité par Meursius, en 1615, non paginé.

Il y avait à Rome, selon Ammien-Marcellin, des banquets de grand luxe, où une trentaine de notaires, les tablettes à la main et le style dans sa gaîne, se tenaient prêts à écrire les mérites des différents plats (1). Un peu plus tard, Martianus Capella disait même, par une ingénieuse figure qu'il savait parfaitement claire à tous ses lecteurs, que toutes les fois qu'il plaît à Jupiter de penser au gouvernement du monde, les Parques affilent leurs styles et préparent leurs tablettes en cire (2). Nous savons, par un passage positif de Boëce, que ce mode d'écriture était encore général quelques années après (3). Malgré le petit nombre des monuments profanes que nous avaient légués les premiers siècles du moyen âge, et la destruction souvent systématique qui en a fait disparaître la plupart, il n'est pas encore impossible de prouver, par une suite non interrompue de citations, que les écrivains continuèrent jusqu'au quatorzième siècle, et peut-être même au delà, à suivre l'usage romain. Pour limiter un peu ces recherches et leur donner une autorité plus directe et plus décisive, nous les bornerons généralement à la France : nous ne recourrons à des témoignages étrangers que pour relier plus étroitement les autres et les rendre plus significatifs.

Ausone dictait ses ouvrages à un secrétaire qui les écrivait sur des tablettes en cire (4), et, comme le prouvent vingt pas-

(1) Maxime cum haec eadem numerantes, notarii triginta prope adsistant cum thecis et pugillaribus tabulis; l. XXVIII, ch. IV, p. 529, éd. de Valois. Le sens de *thecis* est clair; on lit dans Suétone : Vix remisit, ne cuivis comiti aut librario calamariae aut graphiariae thecae adimerentur; *Claudius*, ch. XXXV. On en trouvera tout à l'heure une autre preuve dans un passage de Grégoire de Tours, p. 93, note 4. Les pugillaires eux-mêmes avaient habituellement un étui : sur les quatre que Wilhemius a publiés *l. l.*, il y en a jusqu'à trois, ceux de Jullinus, de Potentinus et de l'Anonyme, qui sont représentés dans un étui.

(2) Stilos acuunt cerasque componunt; l. I, p. 106, éd. de Kopp. Un autre passage est même encore plus décisif : Nam sicut id quod conscribitur cera continetur et literis, sic quod memoriae commendatur in locis tanquam in cera paginaque signatur, imaginibus vero quasi literis rerum recordatio continetur; l. V, p. 461.

(3) Ut quondam celeri stilo
Mos est aequare paginae
Quae nullas habeat notas
Pressas figere literas;
Consolatio philosophiae, l. V, p. 340, éd. de Paris, 1680.

(4) Puer, notarum praepetum
Sollers minister, advola.
Bipatens pugillar expedi....
Et mota parce dextera
Volat per aequor cereum;
Ep. CXLVI.

que les styles étaient un cadeau précieux pour les enfants (1) : aussi les tombeaux de l'époque gallo-romaine en contiennent-ils souvent (2), même dans les cimetières franks (3). Déjà cependant, au gré des élégants, les lignes ne se détachaient pas suffisamment sur un fond de même couleur, et ils préféraient tracer leurs lettres en noir sur des tablettes d'ivoire (4); mais l'ancien système continuait de fleurir, surtout dans les écoles (5). Le sujet de la première énigme de Symposius est précisément un style, et sa description se rapporte évidemment à celui dont les Romains s'étaient servis :

De summo planus, sed non ego planus in imo :
Versor utrinque manu, diverso et munere fungor :
Altera pars revocat quidquid pars altera fecit (6).

(1) Haec tibi erunt armata suo graphiaria [ferro;
si puero dones, non leve munus erit;
l. XIV, ép. 21.

(2) Cochet, *Normandie souterraine*, p. 106, 107, 122, 132, seconde édition; Ladoucette, *Histoire et topographie des Hautes-Alpes*, p. 409 et 412, seconde édition; Bonnin, *Antiquités gallo-romaines des Euburoviques*, pl. 37, fig. 5 et 6; Musée de Cluny, n° 1797, trouvé à Hérouval; *Revue archéologique*, Nouvelle série, t. I, p. 328; etc. A défaut de tablettes en cire, trop périssables pour avoir pu se conserver sans des circonstances particulières, on en a trouvé, notamment à Fécamp et à Lillebonne, en schiste et en ardoise, comme celles dont on a continué, probablement sans interruption, de se servir dans les écoles. Elles étaient même quelquefois sculptées sur les pierres tumulaires. Wilthemius en a publié quatre dans son *Adpendix ad Diptychon Leodiense*, et Fabretti en a fait connaître de fort curieuses : elles sont à moitié ouvertes, avec cette inscription : Soteridi fecit Auxerisis mater filiae; *Inscriptionum antiquarum explicatio*, p. 206, n° LII.

(3) Claude de Molinet, *Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, p. 32; Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 215, et *Normandie souterraine*, p. 298 et 350, seconde édition; Corrard de Breban, *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, 1853, p. 388 et pl. XV, fig. 1. Encore au huitième siècle, saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, donnait en présent à une abbesse un style d'argent, *graphium argenteum;* let. VII; dans le *Maxima bibliotheca veterum Patrum*, t. XIII, p. 73.

(4) Languida ne tristes obscurent lumina [cerae,
nigra tibi niveum littera pingat ebur;
Martial, l. XIV, ép. 5.

C'était aussi un ancien usage; l'écriture s'effaçait avec une éponge : voy. Suétone, *Augustus*, ch. LXXXV, et *Caius*, ch. XX. Habituellement cependant on écrivait alors sur des peaux recouvertes d'ivoire; *Pugillares membranacios operculis eboreis*, comme dans une inscription recueillie par Gruter, *Thesaurus Inscriptionum*, p. 174, n° VII.

(5) Quum vero coeperit (puer) trementi manu stilum in cera ducere, vel alterius superposita manu teneri regantur articuli, vel in tabella sculpantur elementa, ut per eosdem sulcos inclusa marginibus trahantur vestigia, et f[illegible] evagari; saint Je[illegible] *Opera*, t. I, col. 67[illegible] Isidore, *Originum* l. [illegible] l. appelle encore les tabl[illegible] *rum materies* et *Puerori*[illegible] tial lui-même disait, l. XI[illegible]
Esse puta ceras, licet haec :

delebis, quoties scripta nov[illegible]

(6) A l'appendice de Phèdre, Meursius, en 1615, non paginé.

Il y avait à Rome, selon Ammien-Marcellin, des banquets de grand luxe, où une trentaine de notaires, les tablettes à la main et le style dans sa gaîne, se tenaient prêts à écrire les mérites des différents plats (1). Un peu plus tard, Martianus Capella disait même, par une ingénieuse figure qu'il savait parfaitement claire à tous ses lecteurs, que toutes les fois qu'il plaît à Jupiter de penser au gouvernement du monde, les Parques affilent leurs styles et préparent leurs tablettes en cire (2). Nous savons, par un passage positif de Boëce, que ce mode d'écriture était encore général quelques années après (3). Malgré le petit nombre des monuments profanes que nous avaient légués les premiers siècles du moyen âge, et la destruction souvent systématique qui en a fait disparaître la plupart, il n'est pas encore impossible de prouver, par une suite non interrompue de citations, que les écrivains continuèrent jusqu'au quatorzième siècle, et peut-être même au delà, à suivre l'usage romain. Pour limiter un peu ces recherches et leur donner une autorité plus directe et plus décisive, nous les bornerons généralement à la France : nous ne recourrons à des témoignages étrangers que pour relier plus étroitement les autres et les rendre plus significatifs.

Ausone dictait ses ouvrages à un secrétaire qui les écrivait sur des tablettes en cire (4), et, comme le prouvent vingt pas-

(1) Maxime cum haec eadem numerantes, notarii triginta prope adsistant cum thecis et pugillaribus tabulis; l. XXVIII, ch. IV, p. 529, éd. de Valois. Le sens de *thecis* est clair; on lit dans Suétone : Vix remisit, ne cuivis [illegible] aut librario calamariae aut [illegible] thecae adimerentur; *Claudius*, [illegible] On en trouvera tout à l'heure [illegible] preuve dans un passage de Gr[illegible] Tours, p. 93, note 4. Les [illegible] eux-mêmes avaient habituell[illegible] étui : sur les quatre que W[illegible] publiés *l. l.*, il y en a jusqu'à [illegible] de Jullinus, de Potentinus [illegible] nyme, qui sont représentés d[illegible]

(2) Stilos acuunt cerasque compon[illegible] l. I, p. 106, éd. de Kopp. Un autre [illegible] sage est même encore [illegible] sicut id quod conscribitur [illegible] tur et literis, sic quod [illegible] mendatur in locis tam[illegible] ginaque signatur, im[illegible]

[illegible] Or[illegible] et

[illegible] *Apol*[illegible] *Opera*, [illegible] Cabinet [illegible] il porte le nom [illegible] Philoxenus Soteri[illegible] l en 525. [illegible] par Wilhemius, *Dip*[illegible] l. I : il porte le même [illegible] Bourges. [illegible] par Wilhemius, *Adpend*[illegible]

sages de Martial, l'usage de ces tablettes n'était point particulier aux beaux esprits et aux antiquaires. Mais une coutume vaniteuse, qui prit vers ce temps de grands développements, le répandit bien davantage. Parmi les petits présents que l'on échangeait à l'occasion de la nouvelle année, figuraient depuis longtemps des pugillaires (1). Les candidats qui arrivaient aux dignités voulaient associer le peuple à leur joie par des largesses et des jeux : ils distribuèrent aussi de préférence des tablettes qui devenaient de véritables souvenirs (2), et en envoyèrent au loin d'assez précieuses pour être soigneusement conservées, où par surcroît de précaution ils s'étaient fait représenter dans toute leur gloire (3). Ces diptyques, habituellement en ivoire, auraient donc au besoin appris à écrire sur des tablettes en cire (4), et en maintenaient la tradition. Chaque église priait pour ses bienfaiteurs particuliers (5), et dans ces temps de fièvre religieuse, où le dogme n'était pas encore définitivement fixé, quelques-uns,

(1) Illae (pugillares et caricae)... quotidie mihi novum annum faciunt; Sénèque, let. LXXXVII.

(2) Religiosum atque votivum est, ut a quaestoribus candidatis dona solemnia potissimis atque amicissimis offerantur. In eo numero jure censemini. Offero igitur vobis eburneum diptychum et canistellum argenteum librarum duarum filii mei nomine, qui quaestorium munus exhibuit; Symmaque, *Epistolae*, suppl. let. VII, p. 302, éd. de 1604. Il en est aussi question l. II, let. 81; l. V, let. 56, et l. IX, let. 109.

(3) Les empereurs furent même obligés de réprimer cet usage : Illud etiam constitutione solidamus, ut, exceptis Consulibus ordinariis, nulli prorsus alteri auream sportulam, diptycha ex ebore dandi facultas sit, cum publica celebrantur officia. Sit sportulis nummus argenteus, alia materia diptychis; *Lex prima De expensis Ludorum;* dans le *Codex Theodosianus;* l. XV, tit. IX, l. 1.

(4) Voici la description qu'en donnait Schwarz : Confungebantur duae ejusdem formae tabellae, ex ligno, vel ebore, vel alia materia paratae, quarum utrarumque interius latus cera fuit obductum, ut ibi litterae stilo, vel graphio exarari possent; *De vetusto quodam diptycho consulari et ecclesiastico*, p. 4. Aussi *Diptychus* ou *Diptycha* avait-il pris le sens de Tablettes. DIPTYCHA, Manualis, quae et Pugillaris, et Ephemeris dicitur; *Thesaurus novus latinitatis*, probablement par Alexandre de Villedieu, p. 172; publié par Mai, *Classicorum auctorum* t. VIII : voy. aussi les notes suivantes. Jacobus Diaconus disait encore, *Sanctae Pelagiae Vita*, ch. VII : Quo illa audito, statim transmisit diptychum fabularum per eosdem pueros ita continentem : Sancto discipulo Christi; *Vitae Patrum*, p. 378, éd. de 1628.

(5) Venantius Fortunatus disait à Childebert et à Brunehaut, en parlant de saint Martin :

Nomina vestra legat patriarchis atque prophetis,
cui hodie in templo diptychus edit ebur;
l. X, ch. 7, éd. de Luchi.

même parmi les meilleurs, tombaient en indignité et devaient être rejetés des prières publiques (1). Par une pieuse coutume, qui remontait aux premières traditions chrétiennes, on recommandait aux prières de la congrégation les fidèles qu'elle venait de perdre (2); il fallait donc, pour ainsi dire, chaque jour supprimer et ajouter des noms, et les tablettes se prêtaient mieux qu'aucun autre système d'écriture à tous ces changements. Les diptyques consulaires furent donc recherchés par les chefs des diverses églises, moins encore pour l'ornement qu'ils ajoutaient aux autels que pour la facilité qu'ils donnaient au culte (3), et popularisèrent de plus en plus l'usage romain. Telle est l'origine de ceux que l'on conservait à la cathédrale d'Autun (4), à Saint-Étienne de Bourges (5), à Saint-Junien de Limoges (6), à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne (7) et aux églises Saint-Lambert (8) et Saint-Martin de Leyde (9).

(1) Hinkmar disait dans sa lettre au pape Nicolas : Rescribere mihi dignetur Apostolica vestra auctoritas, utrum eundem Ebonem inter episcopos in sacris diptychis in Ecclesia nostra nominare permittam, an, ne de cetero in episcoporum catalogo nominetur, prohibere debeam; *Opera*, t. II, p. 261, éd. de Sirmond.

(2) Saint Grégoire disait dans une des messes pour un évêque décédé : *Super diptycha*, Memento etiam, Domine, famulorum tuorum qui nos praecesserunt et dormiunt in somno pacis. — *Item post lectionem*, Istis et omnibus, etc. *Liber Sacramentorum*, p. 227, éd. de Ménard. Post illa ergo verba, quibus dicitur *In somno pacis*, usus fuit Antiquorum, sicut etiam usque hodie Romana agit Ecclesia, ut statim recitarentur ex diptychis, id est tabulis, nomina defunctorum : atque ita post lectionem nominum subjungerentur verba sequentia *Ipsis*, etc., Alcuin (?), *De divinis officiis*, ch. XL; *Opera*, t. II, p. 505, éd. de Froben. Voy. Bona, *Rerum liturgicarum* l. II, ch. XIV, p. 405 et suiv., éd. de Rome, 1671.

(3) Aussi s'en est-il conservé en assez grand nombre pour que l'ouvrage de Gori, *Thesaurus veterum diptychorum* (Florence, 1759), ait trois volumes in-folio. Voy. la dissertation de Cardona, *De diptychis sacris*, dans son *Opuscula*, p. 121-144, et Ros-Weyden, *Vitae Patrum*, Onomasticon, p. 1024, éd. de 1628.

(4) Publié par Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. I, pl. XIX, et conservé au Cabinet des médailles, n° 3263. Il porte le nom de Fl. Petrus, qui fut consul en 516.

(5) Publié par Wilthemius, *Diptychon Leodiense*, pl. II : au nom de Fl. Anastasius Paulus Probus Sabinianus Pompeius Anastasius, consul en 517.

(6) Publié par Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, t. III, p. 222, et conservé au Cabinet des médailles, n° 3262 : au nom de Flavius Felix, consul en 428.

(7) Publié par Sirmond, *Apollinaris Sidonius*, l. I, let. 6 (*Opera*, t. I, col. 1060), et conservé au Cabinet des médailles, n° 3266. Il porte le nom de Flavius Theodorus Philoxenus Sotericus Philoxenus, consul en 525.

(8) Publié par Wilthemius, *Diptychon Leodiense*, pl. I : il porte le même nom que celui de Bourges.

(9) Publié par Wilthemius, *Adpendix*

Ce mode d'écriture était devenu si général au sixième siècle que la Règle de Saint-Benoît obligeait les abbés de fournir à tous leurs moines *graphium* et *tabulae* (1) : le sens exact de ces deux mots s'était naturellement conservé dans les abbayes, et Guido Juvénal les a rendus en français par l'*eguille dont on escrit es tablettes* et *des tabletes pour escripre* (2). Une des catastrophes de la vie de Brynhild fut amenée par l'indiscrétion d'un enfant qui copia sur une tablette enduite de cire l'ordre qu'elle avait donné à un de ses exécuteurs habituels de la débarrasser d'un seigneur qui la gênait (3). Grégoire de Tours nous apprend même que la forme des styles avait été sensiblement modifiée : pour les mieux approprier à leur office de grattoirs, les deux côtés de la palette qui en formait le sommet, étaient devenus tranchants (4). Ces tablettes étaient aussi restées en usage dans le Midi, même pour les correspondances familières. Après avoir lu une lettre que lui écrivait saint Honorat, Eucherius s'écria poétiquement : « Tu as rendu son miel à la cire! (5) » et une phrase curieuse d'une sorte d'homélie, peut-être du sixième siècle, semble autoriser à croire que le peuple ne connaissait pas alors d'autre manière d'écrire : Symbolum, fratres carissimi, non in tabulis scribitur;

ad Diptychon Leodiense, p. 2 et 3 : au nom de Flavius Astyrius, consul en 494. Probablement le *Tabula devodi* (d'ivoire) mentionné dans un Inventaire du Trésor de la cathédrale de Clermont-Ferrand, qui remonte au dixième siècle (dans la *Revue archéologique*, t. X, p. 168), était un diptyque de ce genre.

(1) Ch. *De vestiariis et calciariis Fratrum*.

(2) Fol. 43 v°, éd. de Michel Le Noir, 1502.

(3) Frédégaire, *Chronicon*, ch. XL; dans dom Bouquet, t. II, p. 429.

(4) At illi, magistri sanguinem sitientes, ceratas in caput illidunt tabellas, secantes latitudinibus stilorum (à Imola, vers le milieu du troisième siècle), punctisque minutis transverberantes membra magistri; *De gloria martyrum*, l. I, ch. 43. C'est là sans doute l'origine de notre *greffoir*. Un autre passage prouve que ses lecteurs connaissaient parfaitement les styles, car il aurait pu en supprimer complétement la mention sans rien retirer de son idée : Quisquis de vigilantibus habuisset in turre lanceam, aut spatham, vel cultellum, seu grafium protulisset ex theca, fere per horae spatium tale lumen reddebatur ex universo gladio, tanquam si illud ferrum verteretur in cereum; *De virtutibus sancti Martini*, l. I, ch. 14.

(5) Beatus Eucherius, cum ab eremo in tabulis (ut assolet) cera illitis in proxima ab ipso degens insula, litteras ejus suscepisset, Mel, inquit, suum ceris reddidisti; saint Hilaire (d'Arles), *De sancto Honorato oratio funebris*, fol. 22 v°, éd. de Paris, 1578.

sed in corde susceptum memoriter retinetur (1). On avait même fait des abécédaires en cire, sans doute rendue plus dure par quelque mélange, et l'on s'en servait, au moins en Irlande, quelques années auparavant, pour apprendre à lire aux enfants (2).

Au commencement du huitième siècle, les tablettes portatives étaient encore habituellement en cire, ainsi que nous l'apprend saint Aldhelme dans l'énigme où il les a décrites :

Melligeris apibus mea prima processit origo,
Sed pars exterior crescebat caetera silvis;
Calceamenta mihi tradebant tergora dura;
Nunc ferri stimulus faciem p(r)oscindit amoenam
Flexibus, et sulcis obliquat ad instar aratri (3).

Un capitulaire de Charlemagne montre d'ailleurs qu'il existait de son temps une assez grande quantité de tablettes d'origine romaine (4), et si l'importance qu'il y attachait, le soin jaloux avec lequel il les fit rechercher (5), et l'exemple opiniâtre qu'il se plaisait à donner lui-même (6), ne répandirent pas davantage ce mode d'écriture; ils l'empêchèrent certainement de tomber en désuétude. Bien des années après, ces tablettes étaient encore assez communes pour que l'Église se soit émue

(1) *Missale gallicanum vetus;* dans Mabillon, *De liturgia gallicana*, l. III, p. 340.

(2) Nous n'en connaissons qu'un témoignage, mais il est positif : Cum in agro ipse (Mochteus) sederet, allato angelus Domini ceraculo, eum litterarum docuit elementa; *Acta Sanctorum*, Août, t. III, p. 743, col. 2. Du Cange cite un autre exemple, malheureusement assez obscur, de *Ceraculum*.

(3) Dans le *Bibliotheca veterum Patrum*, t. XIII, p. 27, et *Ibidem*, p. 26, *De elemento :*

Nascimur ex ferro, rursus ferro moribundae.

(4) *De tabulis vel codicibus requirendis;* Capitul. III, 789, par. 4; dans Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 243.

(5) Il semble même les avoir regardées comme plus importantes que les *codices*, puisqu'il les nomme les premières.

(6) Ad capitium lecti sui tabulas cum graphio habebat et quae.... de profectu et soliditate regni meditabatur, in eisdem tabulis annotabat; *Concile de Fimes* (*Sancta-Macra*, en 881), ch. VIII; dans Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IX, col. 354. C'était sans doute emprunté à Einhard : Tentabat et scribere, tabulasque et codicillos ad hoc in lectulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset, manum effigiandis litteris assuefaceret; *Vita Caroli Magni*, ch. XXV. Pagius, Gesner, Heumann et Hagenbuch ont contesté le fait, peut-être avec raison; mais la conservation de ce mode d'écriture à la fin du huitième et du neuvième siècle n'en serait que plus certaine.

du mauvais usage qu'on en faisait et ait expressément défendu de s'en servir pour consulter le sort (1). Les pugillaires romains constituaient même une partie du costume et de la dignité des clercs :

Clerice, dicticam lateri ne dempseris unquam,

disait un vers devenu proverbial (2), et nous savons, par un témoin occulaire, que le chancelier de Charles le Chauve assistait au dîner royal son album à la ceinture, et notait immédiatement tout ce qui s'y passait d'important (3). Pendant longtemps l'habitude, si puissante surtout dans les formalités d'affaires, força donc en quelque sorte les notaires de s'en servir pour recueillir exactement les intentions des parties, et préparer leurs actes (4). Très-convenables pour fixer les termes d'une stipulation, ces tablettes étaient peu propres à la composition d'ouvrages de longue haleine; elles n'étaient plus alors suffisamment portatives et se brisaient trop facilement : la cire s'écaillait en durcissant, et quand la chaleur venait à la trop ramollir, les caractères s'effaçaient, pour ainsi dire, d'eux-mêmes. On dut donc chercher à les composer de quelque matière plus commode et plus sûre; mais elles atteignaient alors à un prix trop élevé (5) pour devenir d'un usage général

(1) In tabulis vel codicibus sorte futura non sunt requirenda, et ut nullus in Psalterio vel in Evangelio, vel in aliis rebus sortiri praesumat ; Ivo, *Decreti* P. XI, ch. 52. Thiers a même encore indiqué cette pratique superstitieuse ; *Superstitions anciennes et modernes*, p. 49, éd. d'Amsterdam, 1733. Il cite aussi ailleurs, d'après le *Poenitentiale* de Théodore : In tabulis vel codicibus aut aliis, sorte furta (?) non sunt requirenda. Qui contra fecerit quadraginta dies poeniteat ; *Traité des superstitions*, t. I, p. 241.

(2) Il se trouve dans les gloses de Gratian, ch. XXIV, quest. II, par. 6, et Wilthemius, *Diptychon Leodiense*, p. 1, a publié un distique qui exprimait la même idée :

Clerice, dictica lateri sit semper amica ;
nam sine dictica vix retinebis (ea).

Les cinq pugillaires romains sculptés sur des tombeaux ont tous des cordons qui prouvent qu'on les portait à la ceinture.

(3) Non Ercambaldi sollers praesentia desit,
cujus fidam armat bina tabella manum ;
Pendula quae lateri manuum cito mem-
[bra revisat,
verbaque suscipiat, quae sine voce ca-
[nat ;

Theodulfus, *Ad Carolum regem*, v. 147, éd. de Sirmond.

(4) Propter quendam de praelatis Ecclesiae qui publice sibi duo scorta copulavit, et tertiam pellicem cui *matrimoniales tabulas* faciat jam sibi praeparavit ; *Ivonis epistolae*, let. CC, p. 86, éd. de Paris, 1647, et la même expression se retrouve *Ibidem*, let. CCXVIII, p. 92.

(5) Dans son testament du mois de

et se substituer complétement aux anciennes. On ne put commencer à y renoncer sérieusement qu'à une époque moins indifférente aux choses littéraires, lorsque la préparation des peaux eut fait de grands progrès, et on ne l'abandonna pas généralement avant que la fabrication du papier eût doté la civilisation d'un de ses plus économiques et de ses plus puissants instruments. Cette désuétude du système romain ne fut pas même alors universelle; il continua longtemps encore à être employé, et peut-être exclusivement, dans les écoles. Scot Érigène passait pour avoir été tué par ses élèves à coups de style (1); saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, se faisait un devoir d'examiner lui-même les tablettes où les étudiants avaient noté leurs leçons (2), et selon un manuscrit du treizième siècle, saint Félix *fu mis as mains des enfanz qu'il avoit enseignié, qui l'ocidrent a grèfes et a aleignes* (3). Encore en 1063, le directeur du monastère d'Ouche, si célèbre depuis sous le nom de Saint-Évroul, préparait lui-même des tablettes en cire pour les enfants qu'on y instruisait (4), et deux siècles après, Jean de Garlande disait dans un poëme spécialement destiné aux écoliers :

Est stilus, et graphium, calamus scriptoribus aptus (5).

juin 839, le comte Heccard donnait nominativement avec ses bijoux et autres choses précieuses, Tabulas saraciniscas et Tabulas corneas; *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1855, p. 198. Les premières étaient probablement des tablettes de parchemin à secret, qui fermaient comme avec une sarrasine, une herse, et les autres, des tablettes dont la couverture était en écaille ou en corne.

(1) Munificentia regis Anglorum Elfridi electus (Johannes Scotus) venit in Angliam, et apud monasterium Malmesberiense a pueris quos docebat, graphiis, ut fertur, perforatus etiam martir aestimatus est; Albericus Trium-Fontium, *Chronicon*, année 878.

(2) Ut autem adolescentes in capiendis scientiae liberalis notitiis forent agiliores, frequenter voluit tabulas eorum cernere dictales; *Vita sancti Wolfgangi*, ch. XVIII. Saint Wolfgang mourut en 997.

(3) B. I., fonds de Saint-Victor, n° 12, fol. 29 v°, col. 2.

(4) Ipse (Osbernus) propriis manibus scriptoria pueris et indoctis fabricabat, tabulasque cera illitas praeparabat; Orderic Vital, l. III, par. 7; t. II, p. 94, éd. de M. Le Prévost.

(5) *Liber de aequivocis*, v. 435; dans Leyser, *Historia poetarum medii aevi*, p. 328. Dans une chanson d'écoliers que nous a conservée un ms. du treizième siècle, écrit en Allemagne, il y a aussi

Stylus nam et tabulae
sunt feriales epulae;

Carmina Burana, p. 250.

Les tablettes des Romains étaient souvent teintes en rouge; Ovide disait à celles qui n'avaient pu toucher sa maîtresse :

> Ite hinc difficiles, funebria ligna, tabellae,
> tuque negaturis cera referta notis :
> Quam, puto, de longae collectam flore cicutae
> melle sub infami Corsica misit apis.
> At, tanquam minio, penitus medicata rubebas;
> ille color vere sanguinolentus erat (1).

Les endroits sur lesquels on voulait appeler l'attention d'une manière plus spéciale étaient ainsi naturellement marqués d'un signe rouge (2). Sur du papyrus ou du parchemin, on se serait servi d'encre, et ce n'eût plus été qu'un hasard trop accidentel pour s'être reproduit avec régularité : il a donc fallu que les traditions romaines, en fait d'écriture, eussent été fidèlement conservées pour qu'on ait indiqué aussi pendant tout le moyen âge, les passages les plus importants par des *rubriques* (3). Les écrivains de profession devaient d'ailleurs tenir, non plus par habitude, mais par intérêt, à un mode d'écriture qui se prêtait indéfiniment à tous les changements et leur permettait de s'approprier, sans qu'il en restât aucune trace, les corrections qui leur étaient suggérées. C'était, selon toute apparence, des tablettes en cire que Fredigardus, un moine de la seconde moitié du neuvième siècle, envoyait à son abbé, en le priant d'y marquer les fautes avec son style (4). Nous savons même

(1) *Amorum* l. I, el. XII, v. 7.

(2) Cerulas enim tuas miniatulas illas pertimescebam ; Cicéron, *Epistolarum* l. XVI, let. 11, et *Ibidem*, l. XV, let. 14 : Quae quidem, vereor, ne miniata cerula tua pluribus locis notandae sunt.

(3) *Rubrica* signifiait Rouge dans l'ancienne latinité, et ne s'appliquait dans ce sens spécial qu'aux titres de loi. Aurelius Prudentius disait encore, *In Symmacum* II, v. 462 :

> Cur rubrica minetur
> Quae prohibet peccare reos.

(4) Oro in prima fronte nostrae inceptionis, mi pater atque germane adelfe, ne cuilibet cornicatori nostram propaletis maeniam, ut ex hoc minime valeat pelle inflata ac fronte rugata crispare cancinum (l. cachinnum?). Quin magis humiliter flagito quo(d) clam nostram corrigatis inertiam, atque subpresse plurimas stilo calamove denotate mendas; Bibliothèque de Bourgogne, n° 10473 (onzième siècle), fol. 36. Probablement *Calamus* ne se trouve ici que par une affectation de belle latinité. Nous devons cependant reconnaître que *Stilus* avait quelquefois réellement ce sens métaphorique. On lit dans une Vie de saint Dunstan, évêque de Cantorbéry, écrite à la fin du dixième siècle : Acceptes, obsecro, sola septus connexione caritatis, horum apicellorum tenuem congeriem, vix ebenina titulatione styloque fuscanti concretam; *Acta*

positivement que pour donner plus d'exactitude à sa Vie de saint Boniface, saint Wilibald l'avait composée sur des tablettes en cire, et ne la transcrivit sur des feuilles de parchemin qu'après l'avoir soumise à l'examen de deux personnes très-instruites de tous les faits qu'il voulait raconter (1). A la fin du onzième siècle, Lisiardus écrivit aussi sur des tablettes romaines la vie de saint Arnulphus, son prédécesseur sur le siége de Soissons, et ne voulut la récrire d'une manière définitive qu'avec l'assistance d'un neveu qui ne l'avait point quitté dans ses dernières années (2). C'était même sans doute, au moins en France, un usage général, puisque Guibert de Nogent relatait comme une singularité digne de mémoire qu'il n'ébauchait pas ses œuvres sur des tablettes, mais les écrivait tout d'abord définitivement sur des pages (3). Quelques années après, les secrétaires de Baldric, abbé de Bourgueil, en Anjou, transcrivaient sur parchemin les vers qu'il avait composés sur des tablettes en cire (4). Il dit dans une autre pièce qu'au lieu d'être noires comme d'usage, celles dont il se servait étaient vertes (5), et nous a laissé une curieuse description des albums de son temps :

Attamen in vobis pariter sunt octo tabellae
quae dant bis geminas paginulasque decem.

Sanctorum, Mai, t. IV, p. 346. L'auteur venait de dire : Eatenus, inquam, ut quidquid hac in editione contra orthographiae normam compositoris vitio usurpatum repereris, imperiali potentia abradere, ac floranti pinnicula profluentis encausti in melius ab errore reformatum emendare praecipias.

(1) Wilibaldus.... vitam conversationemque.... viri Dei conscripsit.... primitus in ceratis tabulis ad probationem domni Lulli et Megingaudi, et post eorum examinationem, in pergamenis rescribendam ; *Sancti Bonifacii Vitae a Wilibaldo scriptae supplementum ;* dans les *Acta Sanctorum*, Juin, t. I, p. 476.

(2) Cuncta quae noverat (Everolphus), mihi in cera exaranti, ordine enarravit... Quae ceris impresseram, mihi adjumento fuit (Arnulphus), ut ea atramento in chartis conscriberem ; dans Surius, *Vitae Sanctorum*, Août, p. 156.

(3) Opuscula enim mea, haec et alia, nullis impressa tabulis dictando et scribendo, scribenda etiam pariter commentando, immutabiliter paginis inferebam ; *De vita sua*, l. I, ch. 16 ; *Opera*, p. 477.

(4) Qui carmina sua e tabulis ceratis in membrana referebant ; Mabillon, *Librorum de diplomatica supplementum*, p. 51.

(5) *Ibidem*. Les tablettes usuelles dont on se servait en Angleterre étaient aussi habituellement vertes (voy. ci-dessous, p. 108, note 2), et celles qu'on a conservées dans les archives municipales de

Cera namque carent altrinsecus exteriores,
sic faciunt octo quattuor atque decem (1).

C'était aussi sur des tablettes en cire, nous dit un historien contemporain, que saint Bernard, écrivait les pensées qui lui étaient inspirées par le ciel (2), et, un matin, à la grande surprise de saint Anselme, les tablettes de l'album sur lequel il composait se trouvèrent dispersées dans sa chambre; l'écriture en était à moitié effacée, et après l'avoir rétablie à grand'peine, il la fit aussitôt transcrire sur parchemin (3).

On ne peut donc voir une vaine métaphore de rhétorique dans ces vers que Raoul Tortaire adressait à un de ses amis :

Nam cum missa mihi legissem verba salutis,
arripui ceras, arripuique stylum (4);

il parlait d'un vrai style, et aurait pu, comme Baldric, en déplorer la perte, s'il fût venu à se briser après dix ans de

Hanovre sont d'un vert obscur, probablement sali par le temps; Wehrs, *Vom Papier*, p. 30.

(1) *Ibidem*. Les albums des Romains étaient moins considérables :

Gnovi edepol nomen, nam mihi istoc nomine,
Cum scribo, explevi totas ceras quattuor;
Plaute, *Curculio*, v. 418.

Le pugillaire du tombeau de Jucundus, publié par Wilthemius, *l. l.* p. 18, semble avoir eu aussi quatre pages. Celui dont parle Martial n'en avait encore que cinq, comme ceux de Memphis et du tombeau de Soteris :

Quinquiplici cera cum datur auctus (*al.* altus) honos;
Epigrammatum l. XIV, ép. 4.

Pugillarium vero forma fuit oblonga et quadrata, eminenti quadam margine circumcirca conclusa, ut vidimus Romae in veteri arca sepulchrali, in hortis Cyriaci Matthaeii; Pignoria, *De servis*, p. 220. Voy. de curieux renseignements sur la forme de ces tablettes dans Saumaise, *De modo usurarum*, p. 460, éd. de Leyde; Wilthemius, dans son ch. *De pugillaribus Veterum*, à l'appendice du *Dipytchon Leodiense*; Schwarz, *De libris plicatilibus Veterum*, Altorphii, et Walch, 1717, *De pugillaribus Veterum*, Ienae, 1756.

(2) Dictabat vir Dei, et nonnunquam scribebat in tabulis cereis (mella restituens, et quidem gratiosa prioribus); non patiebatur perire inspirata sibi divinitus; Ernaldus, *Sancti abbatis Vita*, l. II, ch. 8; *Sancti Bernardi opera*, curis Mabillon, p. 2185. 4e édition.

(3) Ille in secretiore parte lectuli sui tabulas reponit, et sequenti die nil sinistri suspicatus, easdem in pavimento sparsas ante lectum reperit, cera quae in ipsis erat, hac illac frustratim dispersa. Levantur tabulae, cera colligitur, et pariter Anselmo reportantur : adunat ipse ceram, et licet vix scripturam recuperat. Veritus autem ne qua incuria penitus perditum est, eam in nomine Domini pergameno jubet tradi; Eadmerus, *Sancti Anselmi Vita*, l. I, ch. 3; *Acta Sanctorum*, Avril, t. II, p. 872, col. 1.

(4) *Epistola* IX, v. 3; dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, quatrième série, t. I, p. 512. Il disait dans une autre pièce, *Ibidem*, p. 502 :

Eximium vatem si nasci forte Maronem
hoc aevo dederat prospera stella Venus....
Non solum macra qua scribat egebat aluta,
cerula vix mandet cui rude carmen erit.

bons services (1). Cette manière d'écrire avait cependant un défaut capital : les caractères se détachaient mal du fond de la tablette et n'étaient pas suffisamment distincts. Aussi les rendait-on quelquefois plus visibles en les enduisant d'une couleur différente (2); mais c'était renoncer à tous les mérites de cette écriture. Elle devenait lente, compliquée, se prêtait très-difficilement aux corrections et ne permettait plus de se servir une seconde fois, sans une nouvelle préparation, des mêmes tablettes. On s'en tint donc aux anciennes traditions, tant que d'heureuses découvertes ne les eurent pas remplacées avec avantage : tout inventifs qu'ils soient, les artistes eux-mêmes continuaient à tracer sur ces tablettes les esquisses de leurs œuvres (3). Notker parle d'un animal dessiné sur la cire (4), et Neckam met au nombre des ustensiles nécessaires à l'apprenti orfévre une tablette enduite de cire où il esquisse d'abord ses fleurons (5).

Pour présenter avec plus d'exactitude les comptes des dépenses publiques, les Grecs en recueillaient les éléments sur des planches (6). Dans leur amour du droit rigoureux, les Romains avaient étendu cet usage et préparaient sur des tablettes tous les actes importants (7) : au besoin ils reconnais-

(1) Il appelait son petit poëme *Carmen lugubre;* dans Mabillon, *Librorum de diplomatica supplementum*, p. 51.

(2) Dans les tablettes de Strasbourg, le creux des lettres a été peint en blanc, et il ne nous semble nullement impossible que, dans le passage cité p. 102, note 4, de la Vie de saint Dunstan, il ne s'agisse de lettres creusées d'abord sur des tablettes en cire, et ensuite marquées d'encre.

(3) C'était l'usage dans l'Antiquité classique : voy. Plutarque, *De sera Numinis vindicta*, p. 109, éd. de Wyttenbach; Pline, *Historiae naturalis* l. XXXV, ch. 7, et Böttiger, *Kleine Schriften*, t. II, p. 123 et 124.

(4) Ube ich mit minem griffele an einem wahse gerizo formam animalis; Traduction du *De consolatione Philosophiae* de Boëce, ch. 170. Ce passage est même d'autant plus significatif qu'il ne se trouve pas dans l'original.

(5) Habeat autem discipulus ejus rudis tabellam ceratam vel ceromate unctam, vel argilla oblitam, ad flosculos protrahendos et depingendos variis modis, ne in offensione procedat; *De utensilibus;* dans M. Wright, *A volume of vocabularies*, p. 118.

(6) Δανίδες : voy. Rangabé, *Antiquités helléniques*, t. I, nos 56-59. Les tablettes de Memphis contiennent aussi des notes de dépenses, qui devaient servir à un entrepreneur, nommé Παπνούθιος, probablement au lieu de Παφνούθιος, pour établir ses comptes.

(7) Lucius Titius miles notario suo testamentum scribendum notis dictavit, et antequam literis prescriberetur, vita defunctus est; *Digeste*, l. XXIX, tit. II,

saient même aux brouillons une valeur authentique (1), et assimilaient à un faux les changements qu'on y introduisait sans le consentement des parties (2). Telle est l'origine de toutes les tablettes trouvées en Transylvanie et de l'ancienne formule *Rescripsi et recognovi*, qui figure encore au bas d'un acte de 564 (3). La rareté du papier et la cherté du parchemin obligèrent de conserver un usage si économique et si simple; mais en raison même de cette simplicité, les écrivains n'avaient pas l'idée d'en parler. Ce n'est que par un hasard trop extraordinaire pour s'être renouvelé souvent qu'on a noté que l'inventaire des vases d'or et d'argent et des autres richesses de l'abbaye de Saint-Père, ordonné en 1029 par l'évêque de Chartres, fut écrit sur des tablettes en cire (4). Malheureusement ces minutes devenaient inutiles quand elles avaient été transcrites : dans son intérêt, le notaire les effaçait pour en libeller d'autres, et celles qui échappaient à cette suppression naturelle ne tardaient pas à périr par un de ces hasards sans nombre dont n'auraient pu les préserver même des soins plus prévoyants. Si donc malgré ces chances presque inévitables de destruction, une seule de ces tablettes existait encore, ce serait une preuve suffisante que l'usage en était fort répandu (5), et la Bibliothèque impériale en possède jusqu'à cinquante qui remontent toutes à une époque où les années les plus oublieuses

par. 40. De là le *Notarius* et le *Sumptum*, Résumé des actes, qui remplaçait autrefois la Minute dont la signification étymologique est toute semblable.

(1) Buttmann; dans Savigny, *Zeitschrift für Rechtswissenschaft*, t. I, p. 281.

(2) Qui in rationibus, tabulis cerisve vel alia qua re sine consignatione falsum fecerint vel rem amoverint, perinde ex his causis atque si erant falsarii puniuntur; *Lex Cornelia*, De falsis.

(3) Massmann, *Libellus aurarius*, p. 25.

(4) Episcopus cum magna clericorum et laicorum caterva ad monasterium venit, sedensque ante altare beati Petri, aurea ecclesiae atque argentea vasa, aliaque ornamenta, in ceris, hoc est in cereis tabulis, conscribi jussit; Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, t. IV, p. 352.

(5) Cocchi a dit aussi en parlant des tablettes en cire conservées à Florence : Il solo materiale di questo libro mostra la continuazione anco nei secoli a noi più vicini del costume antichissimo di scrivere nelle tavole, o nelle cere; *Lettera critica sopra un manoscritto in cera*, p. 17. Voy. les indications très-incomplètes des tablettes en cire encore existantes, qu'ont données M. Bordier, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1854, p. 141, et M. Hesse, dans le *Serapeum*, 1860, nos 23 et 24.

du moyen âge étaient passées depuis longtemps (1). Celles où un des trésoriers de saint Louis avait recueilli les éléments de ses comptes (2) sont même assez étendues pour être devenues, grâce à l'habile déchiffrement et à la pénétration de M. de Wailly, une heureuse acquisition pour l'histoire (3). Une charte royale, encore inédite, nous apprend d'ailleurs un fait d'une importance trop majeure dans cette question pour que nous ne la citions pas tout entière : elle prouve incontestablement que ces tablettes n'étaient pas un caprice particulier à un comptable préoccupé de sa commodité personnelle, mais la conséquence d'un usage général, le mode officiel de préparer et de vérifier les comptes (4). Philippus, Dei gratia Franciae rex, notum facimus quod nos attendentes gratum servicium quod dilectus et fidelis clericus noster magister Petrus de Condeto, archidiaconus Suessoniensis (5), nobis impendit, eidem dedimus et concessimus taxamentum vini quod habebamus apud Arcolium, pro quo solet nobis annuatim solvi unum dolium vini, sex modiorum vel circa ad mensuram Parisiensem, quod tamen plus valere debet, ut dicitur, ipsi et haeredibus suis, seu ab ipso causam habentibus, in perpetuum possidendum et tenendum a nobis et haeredibus nostris in feodum, ad unum stillum ferreum de servicio solvendum quelibet anno in compotis

(1) Il y en a même à Dresde, de 1426; à Hanovre, de 1428; à Munich, de 1431 à 1442 ; celles du Musée Walraf, de Cologne, sont également du quinzième siècle, et les deux tablettes d'origine allemande que l'on conserve à la Bibliothèque Impériale, Suppl. latin, n° 1390, ne remontent qu'à la première moitié du dix-septième siècle.

(2) On a cru pendant longtemps qu'elles se rapportaient au règne de Philippe le Bel, mais M. de Wailly a prouvé qu'elles remontaient à 1256 et 1257 ; *Nouveaux Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVIII, P. II, p. 548-558.

(3) Elles ont été publiées dans le t. XXI du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, p. 291-392. Celles qui sont conservées à Reims ont été déchiffrées avec la même intelligence, et seront publiées dans le prochain volume.

(4) C'était certainement aussi un usage romain ; *Tabularius* signifiait même Comptable : Herculanarum decimarum et polluctorum sumptus tabularii supputabunt, disait déjà Tertullien (*Apologeticus*, dans les *Opera*, p. 35 D, éd. de Paris, 1634), et Valens voulut qu'il remplaçât *Numerarius* dans la langue officielle ; *Codex Theodosianus*, tit. De numerariis, loi IX. On trouve déjà dans Apollinaris Sidonius, l. IV, let. II : *Tabularius in tributis*.

(5) Ces deux mots sont écrits en abrégé, et nous ne voudrions pas en affirmer la lecture.

nostris ac senatus Parisiensis compotorum nostrorum auditoribus, loco nostri. In cujus rei testimonium praesentes litteras dedimus sigilli nostri munimine roboratas. Actum Parisiis, anno Domini millesimo duocentesimo nonagesimo quarto, mense octobris (1). Plus de cent ans après, les trésoriers des grandes maisons avaient même encore, en Angleterre, l'usage de noter leurs dépenses sur des tablettes en cire (2).

Le concile tenu à Sens en 1460 rendit la décision suivante : Item acceptat decretum de tabula pendente in choro quod incipit : Ut cuncta in domo Dei ordinate procedant, et quilibet sciat quid agendum imminet, statuatur tabula aliqua continue pendens in choro, in qua quid per unumquemque ex canonicis vel aliis beneficiatis, in singulis horis per hebdomadam, aut majus tempus, legendum, cantandumve sit (3). C'était, comme on voit, une vieille coutume que le concile acceptait et remettait en vigueur (4). D'abord, sans doute, ces indications avaient été écrites sur une tablette en cire dont le nom avait pris une acception spéciale : il était alors bien plus facile au maître des cérémonies de se prêter aux changements qui convenaient à ses confrères (5). Selon l'opinion fort probable d'un écrivain très-versé dans les matières ecclésiastiques, ce serait même là l'origine du Primicier et l'explication de son nom : Primicerius eo nomine dictus, quod primus ceris esset

(1) *Cartulaire de l'église Saint-Magloire*, de Paris; B. I., fonds latin, n° 5413, p. 142. Il y a en tête : Littera admortizacionis domini Philippi de uno dolio vini quod nos habemus apud Arcolium.

(2) At countyng stuarde schalle ben,
tylle alle be brevet of wax so grene
Wrytten into bokes, without let,
that before in tabuls hase ben sett;
Boke of Curtasye, p. 23.

(3) Ch. 1; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 592.

(4) Probablement elle s'était beaucoup mieux conservée dans les monastères : le chantre y devait Servitium et processiones in festis ordinare, et singula officia in tabulis scribere; *Statuta Ordinis Praemonstratensis*, P. II, ch. 5. Les couvents de femmes avaient eux-mêmes leurs *tables :* Ordonnons qu'il y aura une sœur députée pour toute l'année pour faire la table du chapitre; en laquelle table elle marquera les sœurs qui devront dire les leçons à matines, les versets, les répons, les alleluia; dans du Cange, t. VI, p. 483, col. 3.

(5) Les tables mortuaires étaient aussi très-probablement restées en cire : Unum textum argenteum et deauratum, cum.... tabula mortuorum in eodem infixa (Inventaire de 1420); Hugo, *Ordinis Praemonstratensis annales*, Preuves, t. II, col. 591.

praepositus (1). Cette manière d'écrire sur la Table était encore en usage au prieuré de Saint-Lô, à Rouen, vers 1250 (2), et à Saint-Martin de Tours en 1393 (3); on la retrouve à la cathédrale de Sens à la fin du quinzième siècle (4), à Notre-Dame de Laon en 1662 (5); quelques années après, à l'église métropolitaine de Rouen (6), et immédiatement avant la première révolution à la cathédrale de Strasbourg (7). Ces différents exemples prouvent pleinement que ce mode d'écrire était entré dans les habitudes de l'Église, et son respect de l'autorité la rend hostile aux nouveautés; elle conserve par principe toutes les anciennes traditions : ses habitudes d'un jour font foi d'usages séculaires. Rien n'est ainsi plus naturel que ce mot de *tables* pour écrire, employé même sans complément, qui revient si souvent dans les romans du moyen âge : c'était l'expression littérale d'un fait que l'on avait sous les yeux tous les jours. Quand Guillaume au Cornez, fatigué de sa gloire, vient demander à l'abbé de Genves de le recevoir dans son monastère, l'abbé s'informe auparavant de ses connaissances :

Vos estes maistres, vos saves bien escrire?

et Guillaume répond :

En parchemin et en tables de cire (8).

Le traducteur des *Miracles de saint Éloi* disait aussi au douzième, peut-être même au treizième siècle :

Lang(u)e, mains, parchemins et chire
fauroient ains c'on péust dire,
N'escrire ses fais ne ses dis (9),

(1) Marsilius, *De beneficiorum redititibus*, tit. XV, P. II, ch. 12.

(2) Qui ad missam lectiones vel tractus dicturi sunt, in tabula cerea scripti primitus recitentur; *Ordinarium*, p. 261, éd. de Jean Prevôt.

(3) De Moléon (Lebrun des Marettes), *Voyages liturgiques*, p. 122.

(4) Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 278.

(5) Bellotte, *Observationes ad ritus ecclesiae Laudunensis redivivos*, p. 734.

(6) De Moléon, *Voyages liturgiques*, p. 275.

(7) Wehrs, *Vom Papier*, p. 30.

(8) *Moniage Guillaume*, v, 140; B. de l'Arsenal, B. L. F. n° 185.

(9) P. 79, col. 2, éd. de M. Peigné-Delacour.

et ce témoignage est d'autant plus significatif que rien de semblable ne se trouvait dans le passage correspondant de la Vie par saint Ouen (1). Lorsque dans le poëme de Gautier d'Arras Éracles conseille à Phocas de convoquer toutes les jolies filles de son empire à Rome, il lui dit :

Faites maitre vos briés en cire,
s'es trametes par vostre empire (2).

On lit également dans *Floire et Blanceflor* :

Et quand a l'escole venoient,
les tables d'yvoire prenoient :
Adonc lor véissiez escrire
letres et vers d'amors en cire (3);

dans *Floris et Lyriope :*

Ce mestiers fust pour bien escrire
et en parchemin et en cire (4);

dans le *Roman de la Rose :*

Faites i par aucun parler,
Qui soit messagiers convenables,
par vois, par letres ou par tables (5),

et dans l'*Orologe de la Mort*, qui ne remonte cependant qu'au quatorzième siècle :

Les uns apprennent a escripre
des greffes, en tables de cire;
Les autres suivent la coustume
de fourmer lettres a la plume,
Et paignent dessus les péaux
et de moutons et de véaux (6).

Un exemple encore plus moderne se trouve dans un *Mystère*

(1) Il disait seulement : Quae nunc non sufficit narrantis evolvere lingua, l. II; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 202.

(2) *Eracles*, v. 1924, éd. de M. Massmann.

(3) V. 251. Cela prouve qu'il ne faut pas prendre à la lettre les vers de Chaucer :

His felaw had a staf tipped with horn,
A pair of tables all of ivory,
and a pointel ypolished fetisly;
Canterbury tales, v. 7322.

Le fond des tablettes était en cire.

(4) B. I., fonds de Sorbonne, n° 1422, p. 528, col. 2.

(5) V. 7528.

(6) B. I, n° 7310³, p. 30, col. 1. v. 4.

de la Résurrection, joué en 1491; l'aveugle qui va être *renluminé* par le Christ, dit à un jeune vagabond qui offre de lui servir de guide :

> Je te demande, mon enfant,
> Si tu scez lire ne escripre;

et l'enfant répond :

> Oy dea! en papier ou en cire (1).

Une foule de témoignages indirects confirment encore ces preuves; ainsi, pour attirer les acheteurs, le Mercier disait dans une pièce qui se proposait de reproduire ses discours habituels :

> J'ai table, greffes et greffiers
> dont ge recois de bons deniers
> De ces clers, de bones maailles (2).

Dans la *Bataille des sept ars*, un poëme tout fictif, sans aucun autre mérite possible que des allusions continues aux choses du temps,

> .. li auctor se desfendoient
> qui de grandes plaies lor fesoient
> De canivecons et de greffes (3).

Selon un récit, écrit à l'usage du peuple et dans sa langue la plus ordinaire, une jeune fille guérie par l'intercession de saint Louis, cria ausi come se ele fust pointe d'une grefe (4), et nous lisons dans un de ces romans, où, à propos d'aventures bien impossibles, on peignait très-réellement les mœurs de son temps : Lors dist la despite Brohande : Je vous prometz que ceste pucelle n'est point morte, et je le vous prouveray tantost. Alors elle print une greffe d'argent, puis commenca a poindre la pucelle es flans, et es costez, et es reins (5). Dans

(1) B. I., n° 972 (nouveau), fol. 49 v°.
(2) *Dit du Mercier*, v. 93, éd. de Robert.
(3) P. 36, v. 250.
(4) *Miracles de saint Louis*, ch. VI; dans le *Recueil des historiens des Gaules*, t. XX, p. 129.
(5) *Percéforest*, t. III, fol. 88 r°, col. 1, éd. de Paris, 1532. Serveri de Girone disait aussi dans sa pièce *Qui bon frug :*

> Tan non escrius ab graff ni ab pena,

et l'archevêque Alfric expliquait au onzième siècle *Graphium* ou *Scriptorium*,

lière, on y voit volontiers des faits isolés, particuliers à quelques érudits, qui, dans leur amour fantasque du passé, se sont plu à renouveler des usages abandonnés depuis des siècles. Quelques esprits prévenus pourraient donc demander un supplément de preuve. A une époque assez reculée du moyen âge, l'ancien mode d'écriture avait été définitivement condamné par une invention nouvelle : le papier de chiffon coûtait moins cher que les tablettes en cire et tenait bien moins de place ; l'écriture y était plus rapide et plus nette ; il fatiguait moins la vue, convenait seul aux ouvrages un peu longs, et permettait de multiplier plus facilement les autres. S'il était vrai que malgré tous ces avantages on se fût obstiné à écrire sur des tablettes en cire, ce ne serait pas sans doute le seul exemple d'un entêtement si déraisonnable, et l'on devrait prouver en même temps que le public du moyen âge avait persévéré dans d'autres usages aussi positivement réprouvés par le progrès de l'industrie et le changement des idées.

Le christianisme avait la prétention de renouveler l'ancien monde : toutes les pratiques, toutes les superstitions, toutes les dénominations païennes que l'Église n'avait pas adoptées en les baptisant, au moins pour la forme (1), étaient devenues un danger public et un scandale. Mais les conciles avaient beau

(1) Voy. saint Grégoire, *Epistolarum* l. XI, let. 76. Fauchet avait toute raison de dire : Les ecclesiastiques employoient tous moyens pour gaigner des hommes à Jesus Christ, se servans d'aucunes des ceremonies payennes, aussi bien que des pierres de leurs temples demolis : et lesquelles employées aux bastimens de nos eglises n'estoient plus membres d'idoles ; *Antiquitez gauloises*, l. II, ch. XIX, fol. 59 v°. Le pieux et savant Casaubon n'est pas moins positif : Multa nomina superstitionis antiquae, multi ritus et ceremoniae in Ecclesia retentae, sed pia adhibita interpretatione, omnia in melius versa, planeque, pertinaci paganismo, mutatione subventum est, cum rei in totum sublatio potius irritasset ; Exercitatio XVI ad *Annales ecclesiasticas Baronii*, par. 43. Ainsi, pour sortir des généralités, la cathédrale de Cahors était un temple de Mercure, et le tombeau de saint Géry, son consécrateur, a été formé d'un ancien autel où l'on voit encore une petite idole païenne ; Cathala-Couture, *Histoire du Querci*, t. I, p. 6. L'église de Saint-Minerve, en Auvergne, a commencé aussi par être un temple de Minerve, et un hibou, sculpté sur l'autel, témoigne encore de sa première destination. Le superbe camée du Cabinet des médailles (n° 4), qui représente Jupiter, a très-honorablement figuré dans la cathédrale de Chartres, parce que, l'aigle aidant, on le prenait pour une représentation de saint Jean l'Evangéliste.

les proscrire et menacer d'excommunication les chrétiens trop fidèles aux usages de leurs ancêtres, l'habitude était la plus forte, et après dix-huit siècles d'ère chrétienne et de révolutions qui ont retourné la société comme un soc de charrue, il nous reste assez de coutumes latines pour rendre une incrédulité systématique ridicule. Les Romains se visitaient le premier jour de la nouvelle année et s'offraient réciproquement de petits cadeaux, où, grâce à un jeu de mots, ils se plaisaient à voir un symbole de bonne santé (1). Ces étrennes étaient sous la protection d'une de ces mille déesses que le paganisme avait toujours à sa disposition (2), et l'Église gallicane se crut obligée, dès les premiers temps, de les proscrire comme des choses diaboliques (3). Au douzième siècle, l'évêque de Paris, Maurice, s'élevait aussi contre les observances du jour de l'an : Hui suelent entendre a malvais gens faire et mettent leur creance en estrenes, et disoient que nus resteroit riche en l'an s'il n'estoit hui estrenés (4). Mais si multipliées, si menaçantes que fussent ces défenses, l'usage des étrennes subsista en Europe durant tout le moyen âge (5), et cependant on n'i-

(1) *Strena* signifiait en langue sabine, Santé (Lydus, *De magistratibus*, l. I, ch. IV, par. 3; Otfried Müller, *Die Etrusker*, t. I, p. 43), et *Strenuus* prouve que ce mot était connu au moins des vieux Romains.

(2) Ab exortu paene urbis Martiae strenarum usus adolevit, auctoritate Tatii regis, qui verbenas felicis arboris ex luco Strenuae, anni novi auspices, primus accepit; Symmaque, *Epistolarum* l. X, let. XXVIII, p. 262, éd. de Paris, 1604. On lit d'ailleurs dans Festus, *De verborum significatione :* Strenam vocamus quae datur religiosa die ominis boni gratia; p. 248, éd. de Lindemann.

(3) Non licet kalendis januarii vetula aut cervolo (*sic*) facere vel strenas diabolicas observare ; Concile d'Auxerre de 578, ch. I; dans Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, t. I, p. 362. Nullus christianus..... strenas aut bibitiones superfluas exerceat; saint Éloi, *Sermo;* dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 215-219. Sunt qui.... diabolicas strenas et ab aliis accipiunt et ipsi aliis tradunt; Ivo, *Decreti* P. XI, ch. 16 : voy. aussi le second synode de Tours, ch. XXIII. Faustinus, dont la patrie est incertaine, disait également dans un sermon pour les calendes de janvier : Diabolicas strenas et ab aliis accipiunt et ipsi aliis offerunt; *Acta Sanctorum*, Janvier, t. I, p. 3.

(4) *Sermon sur la Circoncision;* dans l'abbé Lebeuf, *Recueil de divers écrits*, t. I, p. 307. *Etrenne* s'employait même dans le sens général de Présent :

Lasset cum dolorose estreine
Fui née, en cest siecle, de mere;

Vie du pape Grégoire-le-Grand, p. 78, éd. de M. Luzarche.

Dans le ms. de la B. I., n° 7588², il y a aussi, avec une variante d'orthographe indifférente, *Con*, Avec.

(5) Rex autem regalis magnificentiae terminos impudenter transgrediens, a ci-

gnorait ni leur origine ni leur ancienne nature (1) : elles avaient même conservé à Marseille un nom qui en faisait une sorte de manifestation païenne (2). Encore aujourd'hui les prêtres ne craignent point d'en recevoir, et l'on continue, dans les familles les plus rigides, à se souhaiter une bonne année comme en plein paganisme (3).

Pendant les Saturnales, les maîtres oubliaient leur supériorité et dînaient avec leurs esclaves (4); selon l'usage habituel des Anciens, il y avait un roi du festin (5), et l'on continua durant tout le moyen âge à célébrer le commencement de l'année par d'étranges libertés (6), et un banquet, présidé aussi

vibus Londinensibus quos novit ditiores, die Circumcisionis dominicae, a quolibet exigit singulatim primitivas quae vulgares *Nova dona novi anni* solent appellare; Matthieu Paris, *Historia major*, ann. 1240, p. 757, éd. de 1641.

Strenam libella; fac strenam mala rubella;
Bernhardus, *Palponista*, cah. c, fol. IV.

Bacon a dit dans sa honteuse confession : I confess and declare that I received at new year's tide 100 l. from Sir John Trevor; and because it came as a new year's gift I neglected to inquire whether the cause was ended or depending. Puis en parlant d'une autre accusation : The ring was received certainly *pendente lite;* and though it were at new year's tide, it was too great a value for a new year's gift. Nous devons cependant reconnaître que le même usage semble avoir existé en Chine, bien indépendamment des traditions romaines : Si tu existais encore, je t'aurais donné une autre toilette pour passer le nouvel an; *Kouan-fou-youan* (Élégie sur la mort d'une épouse); dans les *Avadânas*, t. II, p. 175, trad. de M. Stanislas Julien. On lit aussi dans un livre faussement attribué à Ibn Wacif Schâh : Es war eine Sitte der Coptischen Könige, an jedem Neujahrstage die Magazine zu öffnen, all Kleidungsstücke und Teppiche herausbringen zu lassen und an die Truppen zu vertheilen; Wüstenfeld, *Orient und Occident*, t. I, p. 340.

(1) Strenae praeterea nitent
plures aureolae munere regio,
Olim principibus probis
Jani principiis auspicio datae;
Metellus, *Quirinalia* (XIIe siècle); dans Canisius, *Lectiones antiquae*, t. IV, p. 121, éd. de Basnage.

(2) On les appelait *pompes;* Marchetti, *Explication des usages et coustumes des Marseillois*, t. I, p. 257.

(3) Prospera lux oritur; linguisque animisque favete;
nunc dicenda bono sunt bona verba die;
Ovide, *Fastorum* l. I, v. 71, et *Ibidem*, v. 175 :
At cur laeta tuis dicuntur verba kalendis,
et damus alternas accipimusque preces!
Dans son *Kleine-Schriften*, t. III, pl. IV, Böttiger a publié une lampe antique sur laquelle on lit *Anno novo faustum felix tibi.* Voyez aussi Bellori, *Numus Antonianus novi anni auspicia exhibens*, et Rossi, *Gemme antiche figurate*, t. I, p. 113.

(4) Instituerunt diem festum, non quo solo cum servis domini vescerentur, sed quo utique honores illis in domo gerere, jus dicere permiserunt, et domum pusillam rempublicam esse judicaverunt; Sénèque, *Epistola* XLVII. Festis Saturno diebus inter alia aequalium ludicra, regnum lusu sortientium; Tacite, *Annales*, l. XIII, ch. 15.

(5) Les Grecs l'appelaient βασιλεὺς τοῦ συμποσίου, et on le trouve déjà dans Aristophane, *Acharnenses*, v. 1224. Horace disait aussi, *Odarum* l. I, od. IV, v. 18 :
Nec regna vini sortiere talis.
Apollinaris Sidonius connaissait aussi cette royauté du festin; l. IX, let. 13; dans Sirmond, *Opera*, t. I, col. 1111.

(6) Ce qu'on appelait *libertas decembrica.*

par un roi d'aventure (1), qu'une de ces associations d'idées si naturelles au peuple fit transporter au jour des Rois (2). On y mangeait, comme chez les Romains, couché (3) et une couronne sur la tête (4) : seulement ce n'était plus Vénus, la déesse des voluptés mauvaises, que l'on priait de désigner le maître du festin (5), ni même la chaste Phœbé, mais le vrai Dieu (6), et la valeur attribuée à la fève rappelait aux convives qu'ils devaient rester sobres, malgré les séductions de la bonne chère et les entraînements de la fête (7). Pour attirer

(1) La nuit de l'an, au roi du couvent (en 1535) ; de La Fons de Mélicoq, *Cérémonies dramatiques dans le nord de la France*, p. 4. Selon la *Chronique* d'Egidius li Muisis, on élisait en 1281, et d'après une ancienne coutume, un roi du festin à l'abbaye Saint-Martin de Tournai ; de Reinsberg-Düringsfeld, *Calendrier belge*, t. I, p. 21. Voy. aussi nos *Origines du théâtre moderne*, p. 27, note, et ci-dessous note 3.

(2) On faisait certainement les Rois à la romaine au treizième siècle, puisque Guillaume de La Villeneuve disait dans les *Crieries de Paris*, v. 165 :

Gastel a feve orroiz crier,

et les témoignages se suivent sans interruption jusqu'à nos jours. Ainsi nous lisons dans Gauthier de Coincy, *Miracles de la Vierge*, col. 188 :

Tel feste fait et tel criée,
com se la feve avoit trouvée ;

dans *les Sept articles* de Jean de Meung :

Tu treuves au gastel la feve ;

dans Bonaventure des Périers, *Cymbalum mundi*, p. 101, éd. de 1732 : C'est moy qui ay trouvé la feve du gasteau, et dans Regnier, sat. VII, v. 87 :

Pensant avoir trouvé la febve du gasteau,
et qu'au sérail du Turc il n'est rien de si beau.

Cette célébration archéologique était si générale, que dans une année de disette, en 1740, afin de ménager la farine pour des besoins plus réels, le Parlement de Paris crut devoir défendre de fabriquer, vendre, débiter aucuns gâteaux des Rois, soit pour vendre ou faire des présents : voy. l'arrêt dans les *Variétés historiques et littéraires*, t. V, p. 239. Ces gâteaux s'appelaient, pendant la première République, *Gâteaux du Directoire* : voy. l'annonce piquante d'un pâtissier dans la *Quotidienne* du 5 janvier 1797.

(3) In quibus (les banquets du jour de Noël qui commençait alors l'année) imperator pariter et convivae, non sedendo, ut ceteris diebus, sed recumbendo, epulantur ; Luitprand, l. VI, ch. III, p. 109, éd. d'Anvers, 1640.

(4) Quand des Rois approche la feste
sachez à qui je m'embesogne ;
je m'en vais crier : Des couronnes,
pour mettre aux rois dessus leurs testes !
Les Cris de Paris.

C'était l'usage dans l'Antiquité classique : nous citerons seulement Aristophane, *Ecclesiazusae*, v. 131-134 ; Plutarque, *Symposium*, par. V ; Horace, *Odarum* l. I, od. IV, v. 9, et Martial, l. V, ép. LXIV, v. 3-4. Voy. Lanzoni, *De coronis et unguentis in Antiquorum conviviis*, trad. de Baruffaldus.

(5) Quem Venus arbitrum
dicet bibendi !
Horace, *Odarum* l. II, od. VII, v. 25.

On se servait de dés, et le roi était désigné par la face marquée *Vénus*.

(6) Probablement l'enfant qui distribuait les gâteaux n'avait d'abord invoqué que *Phoebe*, mais les autres convives le reprenaient et disaient *Domine* : voy. les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 65, et de Reinsberg-Düringsfeld, *Calendrier belge*, t. I, p. 21. Voilà sans doute pourquoi les gâteaux des Rois sont ronds : ceux, très-variés de goût, que l'on fait en France, comme le *Cake of the twelfthe day* et le *Fuatcha grassa*.

(7) Dans les pays où l'on tenait beaucoup moins à pratiquer la sobriété, en Franconie par exemple, ce n'était pas

sur la ville la faveur des dieux, on y promenait solennellement tous les ans un taureau par les rues (1), et nous avons encore, au printemps (2), la promenade du Bœuf-gras (3). Le plus beau semble seul digne de sa destination (4); on le pare comme une victime (5), et le cortége qui l'accompagne au bruit des instruments (6), rappelle l'ancienne pompe. Quelques-uns de ses conducteurs sont même habillés, ainsi qu'à Rome, en sacrificateurs, et on l'immole aussi à la fin de la cérémonie (7). On brise encore machinalement, par une superstition dont on n'a même plus le sentiment, la coquille des œufs que

une fève qui désignait le roi, mais une pièce de monnaie; Boenus Aubanus, *Omnium gentium mores*, l. III, p. 215, éd. de 1535. Cette fève pourrait cependant être elle-même une tradition romaine; Ovide dit à propos des banquets où l'on célébrait la nouvelle année :

Pinguia cur illis gustentur larda kalendis
mixtaque cum calido sit faba farre, rogas;
Fastorum l. VI, v. 169.

(1) Populus Romanus cum lustratur suovetaurilibus, circumaguntur verres, aries, taurus; Varron, *De re rustica*, l. II, ch. I, par. 10. Peut-être ce taureau était-il une représentation mythique de Bacchus, le dieu de la Fécondité : φάνητι ταῦρος (Euripide, *Bacchae*, v. 1017); (Liberum Patrem) in Campania tauriformem celebrant Hebonem; Macrobe, *Saturnaliorum* l. I, ch. 18. Ce mythe était aussi connu de Plutarque, βοῦς δουλίρως, βοῖῳ ποδὶ; *Quaestiones Graecae*, par. XXXV, et d'Athénée, ταυρόμορφος, l. XI, p. 476. On l'appelait même ταῦρος, ταυρωπός, δικέρως : voy. Schwenck, *Etymologische mythologische Andeutungen*, p. 165.

(2) Lorsque les travaux agricoles étaient terminés : Apud Graecos servatum custoditumque, ne bovem aratorem, qui jugum traheret, vel cum aratro, vel cum plaustro, mactarent; Elien, *Variarum historiarum* l. V, ch. 14.

(3) C'était dans le nord de la France et à Anvers, pendant le carnaval; à Aix, la veille de la Pentecôte; à Marseille, la veille et l'avant-veille de la Fête-Dieu; en Espagne, la veille et le jour de la fête de saint Marc.

(4) Ce n'est pas seulement pour encourager l'agriculture qu'a lieu le concours de Poissy; on lisait dans un inventaire ancien des titres de Saint-Sulpice (Cher) : Lequel (le maistre visiteur des chairs) après collection faicte par le commissaire susdict des voix et arbitres à ce apelés, a raporté et jugé le bœuf exhibé par Anthoine Berthier l'aisné, estre le plus gras et suffisant pour estre mené et violé à la manière accoustumée; dans Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, t. I, p. 151.

(5) Juvénal disait, sat. X, v. 65 :

Pone domi lauros, duc in Capitolia ma-
Cretatumque bovem. [gnum

A la fête appelée *Testaccio*, qu'on célébrait à Rome pendant le quatorzième siècle : Ognuno dei tredici quartieri, ne' quali era allora Roma divisa, facea andare pel suo rione in giro un bel toro colle corna indorate e la testa coronata di fiori; Manzi, *Discorso sopra il gli spettacoli, le feste ed il lusso degl' Italiani nel secolo XIV*, p. 27.

(6) On l'appelle *villé*, *vielé*, *violé* : c'est cette dernière forme qu'avait adoptée Rabelais, *Gargantua*, l. I, ch. 22. En Allemagne, à Rostock, le Bœuf-gras s'appelait aussi *Piep-Ochs*, lit. Bœuf flûté; Schmidt, *Untersuchung der Fastel-Abends-Gebräuche*, p. 119, note 79, seconde édition.

(7) Quia boves solent in sacrificia daemonum multos occidere, debet eis etiam hac de re aliqua solemnitas immutari.... nec diabolo jam animalia immolent, sed ad laudem Dei in esu suo animalia occi-

l'on vient de manger (1), et il y avait naguère des provinces où les enfants chassaient les revenants en jetant des fèves (2). En Espagne, on pense faire un acte de dévotion en embrassant le pouce de sa main droite (3); on brûle en Italie, la veille de Noël, des feuilles de laurier (4), et l'on ne croirait pas, dans le Cotentin, avoir suffisamment fêté la Toussaint, si, selon une tradition païenne (5), on n'y avait fait de la galette de blé noir (6). Au seizième siècle, on continuait à appeler Dieu *Ju-*

dant, et donatori omnium de satietate sua gratias referant; saint Grégoire, *Epistola ad Mellitum*; dans Bède, *Historia ecclesiastica*, l. I, ch. 30. Othlon disait encore dans le second livre de sa Vie de saint Boniface : Pro sacrilegis itaque presbyteri habendi qui tauros et hircos diis paganorum immolant. Le laurier était, comme on sait, consacré à Bacchus : Laurea ista Appolloni vel Libero sacrata est : illi ut deo telorum; huic, ut deo triumphorum; Tertullien, *De corona militis*, par. XII. Aussi les maisons étaient-elles, à Rome, ornées de laurier les jours où le taureau sacré était promené par les rues (voy. note 5, p. 118), et l'on attache encore des branches de laurier enrubannées à tous les morceaux du Bœuf-gras.

(1) Huc pertinet ovum, ut exsorbuerit quisque, calyces cochlearumque, protinus frangi, aut eosdem cochlearibus perforari; Pline, *Historiae naturalis* l. XXVIII, ch. 4. Thiers disait dans son *Traité des superstitions* : Briser les coques des œufs mollets, après en avoir avalé le dedans, afin que nos ennemis soient ainsi brisés. Je sais que bien des gens pratiquent cette superstition sans penser à aucun mal, mais je sais aussi qu'il y en a qui la pratiquent pour l'effet que je viens de dire. Peut-être est-ce aussi par un très-vague souvenir de la superstition romaine qu'on ne jette pas les coques d'œufs au feu, dans la crainte de brûler saint Laurent une seconde fois (de Nore, *Coutumes de France*, p. 221), ou d'empêcher la poule de pondre (en Belgique); Wolf, *Beiträge zur deutschen Mythologie*, t. I, p. 221, n° CCXXXIII

(2) Dacier, *In Pauli Diaconi excerpta commentarii*, p. 426, éd. de Lindemann. Varron disait déjà, *De vita populi Romani*, l. I : Quibus temporibus, in sacris fabam jactant noctu, ac dicunt se lemures domo extra januam ejicere : voy. aussi Ovide, *Fastorum* l. V, v. 436 et suivants.

(3) C'était ainsi qu'on adorait Vénus : Admoventes oribus suis dexteram, primore digito in erectum policem residente, ut ipsam prorsus deam Venerem, religiosis adorationibus venerabantur; Apulée, *Metamorphoseon* l. IV.

(4) Rosa, *Dialetti, costumi e tradizioni di Bergamo e di Brescia*, p. 107. A une fête que l'on célébrait à Rome, pendant le moyen âge, en présence du pape, le samedi de la semaine de Pâques, un prêtre, suivi de deux acolytes, allait asperger les maisons d'eau bénite et jeter des feuilles de laurier dans le feu : voy. la citation de du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 608, col. 1. Ovide disait, en parlant de la fête principale des laboureurs, *Fastorum* l. IV, v. 742 :

Et crepet in mediis laurus adusta focis.

(5) Hodie sacra prisca, atque Natalium, pulte frittella conficiuntur; Pline, *Historiae naturalis* l. XVIII, ch. 8 (19).

(6) Matfre Ermengau disait au quatorzième siècle :

Frayres Matfres a sa cara seror
salutz corals en Dieu, nostre senhor :
Car aquest jorn de la nativitat
del filh de Dieu, est mot acostumat,
Co tu sabes, quez om fassa presen
a sos amics de neulas am pimen;

dans Bartsch, *Denkmäler der provenzalischen Litteratur*, p. 81.

A la fête de Cornumannia, dont nous parlions dans l'avant-dernière note, les prêtres distribuaient aux enfants de chaque maison, *Nebulas*, des Oublies, ou plutôt des Crêpes, comme le *Neulas* d'Ermengau. En Belgique, on mange aussi un jour de fête, habituellement le mardi-gras,

piter (1), et l'on jure encore en Normandie par son nom (2); la chasse fantastique, attribuée autrefois à Hécate, s'y nomme toujours Chasse de Proserpine (3), et les ruisseaux sont restés en Auvergne des Naïades (4). Les gens instruits croient, au moins en paroles, aux bons et aux mauvais auspices (5), et semblent encore considérer l'éternument comme un fâcheux présage (6); le peuple ne se marie pas volontiers pendant le

des crêpes (*koekebaken*) ou des galettes de sarrasin (*boekveikoeken*). A Furnes, c'est le jour de la Chandeleur, qu'on appelle même à cause de cela : *Onze lieve Vrouw roert de pan*, Notre chère Dame remue la poêle, et cet usage avait dû être général, puisque nous lisons dans une des superstitions recueillies par Thiers : Faire ce qu'on appelle des *crêpes* ou bignets, avec des œufs, de l'eau et de la farine, pendant la messe de la fête de la Purification, en sorte qu'on en ait de faites après la messe, afin de ne point manquer d'argent toute l'année; *Superstitions anciennes et modernes*, p. 81, col. 1, éd. de 1733.

(1) Seeing Faustus hath incurr'd eternal [death
By desperate thoughts against Jove's [deity;
Marlowe, *The tragical history of doctor Faustus*, act. I.

Pulci disait même dans le *Morgante maggiore*, ch. II, st. 1 :

O sommo Giove, per noi crocifisso!

(2) *Perjou*; la plante connue sous le nom de *Barba Jovis*, s'y appelle *Joubarbe*. En Bourgogne, on dit aussi *Jeu!* au lieu de *Dieu!* pour exprimer un étonnement extrême; Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 46. Saint Éloi disait dans son sermon sur les croyances païennes encore en usage : Nullus diem Jovis absque festivitatibus sanctis, nec in maio, nec ullo tempore in otio observet, et ce n'était pas un excès de zèle inutile, comme le prouve un passage de Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. II, ch. 29. Quintam feriam in honorem Jovis honorasti, disait aussi un décret synodal, recueilli par Burchard; dans Grimm, *Deutsche Mythologie*, Superstitions, p. XXXVII, 1re édit. Le souvenir d'une résistance opiniâtre de son culte à l'établissement du christianisme se conservait encore au milieu du dernier siècle à Hildesheim. Au moyen d'une contribution appelée *Jupitersgeld*, on y plantait un poteau recouvert d'un manteau et surmonté d'une couronne, et, après l'avoir renversé à coups de pierres, on le brûlait joyeusement; *Hannoversche Landesblätter*, 1833, p. 30.

(3) Amélie Bosquet, *Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 63.

(4) Qu'au plasei d'eicouta marmonta dins [la prada,
Entre de petits rocs, la cliareta naiada!
Pasturel, *L'Homs conten*, st. X.

(5) Ad primam vocem timidas advertitis aures
et visam primum consulit augur avem;
Ovide, *Fastorum* l. I, v. 179.

Saint Éloi disait dans le sermon que nous a conservé saint Ouen : Nullus observet... qualis avis cantus garriat vel quid etiam portantem videat, quia qui haec observat ex parte paganus dignoscitur; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 218. Lorsque (dans la Montagne noire) on médite un projet, s'il vient à passer près de soi des oiseaux en nombre pair, c'est une preuve qu'on réussira. Si le nombre est impair, c'est une marque de non-succès; de Nore, *Coutumes des provinces de France*, p. 101. Thiers a recueilli aussi cette superstition : Si en chemin faisant nous trouvons un certain nombre de pies ou d'autres oiseaux à notre gauche. C'est probablement le reste d'une superstition défendue par un décret spécial, antérieur au onzième siècle : Si cornicula ex sinistra eorum in dexteram illis cantaverit, inde se sperant habere prosperum iter; dans Grimm, *Deutsche Mythologie*, Superstitions, p. XXXVIII : voy. aussi Jean de Salisbury, *De nugis curialium*, l. I, ch. 13.

(6) Quae si suscipiamus, pedis offensio nobis et abruptio corrigiae et sternuta-

mois de mai (1), et pour donner une idée frappante d'une femme irritée, dont l'œil flamboie et le geste menace, nous disons qu'*elle est en Furie*. Le respect que l'on porte à ses morts de la veille, aurait dû au moins les préserver de ces ridicules souvenirs, et l'on a mis dans le tombeau de Charlemagne un bas-relief en marbre représentant l'enlèvement de Proserpine aux Enfers (2). Les païens avaient grand soin de munir les morts d'une obole pour payer le passage du Styx, et Thiers a recueilli cette formule dans son savant livre : Ceux-là tombent encore dans la superstition, qui mettent la plus grosse pièce d'argent qu'ils peuvent avoir, dans la main droite du mort, lorsqu'on l'ensevelit, afin qu'il soit mieux reçu dans l'autre monde (3). Malgré les défenses de l'autorité ecclésiastique et sa surveillance, cet usage avait traversé tout le moyen âge (4), et existe encore sans doute dans quelques campagnes reculées (5). Ces souvenirs de la vieille religion étaient même res-

menta erunt observanda; Cicéron, *De divinatione*, l. II, ch. 40. Giton, collectione spiritus plenus, ter continuo ita sternutavit, ut grabatum concuteret. Ad quem motum Eumolpus conversus, salvere Gitona jubet; Pétrone, *Satyricon*, fragm. XCVIII. Similiter et auguria vel sternutationes nolite observare; saint Ouen, *Sancti Eligii Vita*, l. II; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 215. A la fin du capitulaire de Karloman, daté des Estinnes, (apud Leptinas), 743, il y a un *Indiculus paganiarum*, dont le ch. XIII est intitulé : *De auguriis vel avium, vel equorum, vel bovum stercore, vel sternutatione.*

(1) Pour le peuple, c'est à cause du mois de Marie, de la Vierge, qu'on ne respecterait pas suffisamment; mais il est au moins très-probable que cette répugnance tient à une superstition romaine.

Si te proverbia tangunt,
mense malas Maio nubere vulgus ait,

disait Ovide, *Fastorum* l. V, v. 489 : voy. aussi Plutarque, *Quaestiones romanae*, par. LXXXVI. Cette superstition existait aussi en Italie au milieu du dix-huitième siècle (Carmelli, *Storia di varj costumi*, t. II, p. 221), et se trouve encore en Angleterre (*Notes and Queries*, t. I, p. 467) et en Écosse; *Statistical account of Scotland*, t. XVIII, p. 122. On appelle même dans le Berry *Mariage de Mai*, une union conjugale formée sous de mauvais auspices; Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, t. II, p. 270.

(2) Il se trouve encore à Aix-la-Chapelle, dans l'église où Charlemagne avait voulu être enterré. On avait déposé en même temps dans son tombeau un morceau de la vraie croix et une boucle de cheveux de la Vierge.

(3) Cité par M. Liebrecht dans sa très-curieuse édition d'une partie de l'*Otia imperialia*, p. 224, n° LXVI.

(4) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 336; Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 287; Melleville, *Histoire de la ville de Laon*, t. I, p. 179; Richard, *Traditions populaires de l'ancienne Lorraine*, p. 115, etc. Cet usage s'était même conservé à Rome; Boldetti, *Osservazioni sopra i cimeterj di Roma*, l. XI, ch. XIII, p. 495; Marangoni, *Cose gentilesche ad uso delle Chiese*, ch. LXXIII, p. 381-385.

(5) De Nore, *Coutumes des provinces de France*, p. 198, 243, 291. Un autre

tés si vivants qu'au douzième siècle on tenait à être enterré dans la plaine d'Arles, qu'une ressemblance de nom faisait confondre avec le paradis des Anciens (1). Il n'est pas jusqu'aux sacrifices, dont la tradition ne se soit conservée dans les gâteaux sucrés en forme de bouc ou de pourceau, qui se faisaient autrefois en Allemagne dans le temps de Noël (2) : le doute est ici d'autant plus difficile, qu'à une époque où la dévotion aux dieux du paganisme s'était déjà bien refroidie, on leur offrait, au lieu de véritables animaux, des gâteaux qui les représentaient (3), ou en figuraient au moins une partie (4).

Quelques vestiges de la religion païenne s'étaient même conservés sans aucun déguisement. Le culte de Diane subsistait au milieu du christianisme (5), et quoiqu'on mît la sorcel-

usage des funérailles romaines a persisté aussi malgré ce qu'il avait de choquant pour les douleurs réelles : Bessemblant au gueux, lequel interrogé s'il vouloit gaigner une pièce d'argent pour estre des pleureux à un enterrage, respondit ne pouvoir plorer, mais qu'il ne laisseroit pas d'estre bien marry ; du Fail, *Contes d'Eutrapel*, t. I, p. 192. Ces pleureurs à gages se retrouvaient naguère encore dans le Midi, et on lit dans la traduction de Quevedo : Quatre seculiers, vestus de grandes robes de frize noire, et affublez de capuchons comme ceux qu'on appelle Pleureurs, qui vont par la ville de Paris faire les semonces des enterrements ; *Le Coureur de nuit ou l'avanturier nocturne*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 155, éd. de Bruxelles, 1698.

(1) *Aleschans*, *Aliscans*, Elysii campi. Solent... corpora mortuorum a longinquis regionibus fluminis Rhodani dimitti cum pecunia sigillata, quae coemeterio tam sacro (Campi Elisii), nomine eleemosynae, confertur ; Gervasius de Tilbury, *Otia imperialia*, P. III, ch. xc, p. 990.

(2) Figurati et melliti panes, qui tempore nativitatis Christi hodieque conficiuntur, et figuram plerumque referunt animalium, verris, hirci, et similium ; Westphalius, *Monumenta inedita Mecklemburgensia*, t. I, préf. p. 17, note O : voy. une dissertation fort curieuse de Gedike sur la confiturerie plastique des Anciens et des Modernes dans le *Berliner Monatschrift*, Janvier, 1784, p. 77 et suivantes. Peut-être même le souvenir des sacrifices humains s'était-il aussi conservé ; car, à une époque assez rapprochée, ils étaient encore très-réels (voy. Lactance, *De falsa religione*, l. I, ch. 21 ; Minucius Felix, *Octavius*, par. xxx, p. 175, éd. de Cambridge, 1707 ; Tite-Live, l. xxii, ch. 57, et Lucain, *Pharsalia*, l. I, v. 444-446), et l'on fait encore des gâteaux figurant un homme, appelés *Boutertes* à Valognes et *Cochelins* à Bonneval ; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV, p. 429.

(3) Quum de animalibus quae difficile inveniuntur, est sacrificandum, de pane vel cera fiunt et pro veris accipiuntur ; Servius, *Ad Aeneidos* l. II, v. 116, et il le répète en termes un peu différents, l. IV, v. 512. On lit même dans Polydore Virgile : Sic pro bove, sic pro equo, sic pro ove, oscilla (ex cera) templis ponimus (en Italie)... auctore Catone de Re rustica, sic Romanorum moris fuit, pro bobus, ut valerent, vota facere ; *De inventoribus rerum*, l. V, ch. I, p. 298, éd. d'Amsterdam, 1671.

(4) Ὥσπερ ὁ βοῦς, πέμμα γάρ ἐστι κέρατα ἔχον πεπηγμένα, προσφερόμενον Ἀπόλλωνι, καὶ Ἀρτέμιδι, καὶ Ἑκάτῃ, καὶ Σελήνῃ ; Pollux, *Onomasticon*, l. VI, par. 76.

(5) Nullus (christianus) nomina daemo-

lerie sous son invocation (1), on la célébrait jusque dans l'église Saint-Paul de Londres (2). C'était encore au seizième siècle une croyance populaire que Vénus tenait sa cour sur le Hœrselsberg, près d'Eisenach, et l'on nommait plusieurs chevaliers qu'elle y avait accueillis avec son amabilité ordinaire (3). Il n'y a pas cent ans que les femmes célébraient à Ochsenbach, comme en plein paganisme, le culte de la Bonne Déesse (4), et dans un des faubourgs de Valognes on fête encore maintenant la Victoire sur l'emplacement d'un de ses anciens temples (5). Mais si évidents, si multipliés qu'ils soient, des sou-

num, aut Neptunum, aut Orcum, aut Dianam... credere aut invocare praesumat; Sermon de saint Eloi; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 215. Deinde territorium Trevericae urbis expetii, et in quo nunc estis monte habitaculum, quod cernitis, proprio labore construxi; reperi tamen hic Dianae simulacrum, quod populus hic incredulus quasi deum adorabat; Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. VIII, ch. 15. Saint Maxime disait au commencement du cinquième siècle, dans un sermon intitulé *De idolis auferendis de propriis possessionibus* : Quoniam sicut dicunt aut Dianaticus aut arupex est, insanum enim numen insanum solet habet pontificem; dans Muratori, *Anecdota ex manuscriptis Bibliothecae Ambrosianae*, t. IV, p. 99. Sunt quidam, qui in his duodecim noctibus subsequentibus multas vanitates exercent, qui deam, quam quidam Dianam vocant, in vulgari *die frawen unhold*, dicunt cum suo exercitu ambulare; *Sermones Discipuli* (Herolt, XIIe siècle), Pro die Nativitatis.

(1) Illud etiam non omittendum, quod quaedam sceleratae mulieres... se profitentur nocturnis horis cum Diana, paganorum dea..., equitare super quasdam bestias... ejusque jussionibus velut dominae obedire, et certis noctibus ad ejus servitium evocari; Capitulaire d'une date incertaine; dans Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 365. Nulla mulier se nocturnis equitare cum Diana, dea paganorum... profiteatur; Augerius (évêque de Saint-Lizier en 1280), *Statuta*; dans du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 838, col. 2. Cette croyance à Diane, déesse des sorcières et des enchantements, a sans doute inspiré une énigme provençale publiée par M. Bartsch : Que es luna? *Respos* : Resplandor de tenebras e doctrina de totz mals; *Germania*, t. IV, p. 314.

(2) Voy. Blount, *Ancient tenures*, p. 105. Peut-être le souvenir de Diane n'est-il pas non plus resté étranger à la grande chasse au cerf qui se trouve reproduite avec les mêmes détails sur deux frises, dans la cathédrale d'Angoulême.

(3) Entre autres Tannhäuser, sur lequel il nous reste un petit poëme, imprimé à Leipsick, en 1520 :

Nun will ich aber heben an
vom Tannhäuser zu singen,
und was er wunders hat gethan
mit Venus der Teufelinnen, etc.

Ce dernier mot signifiait seulement un Esprit élémentaire et n'était pas pris en mauvaise part. Voy. Holland, *Die Sage vom Ritter Tanhauser, dessen Leben und Lieder* (dans l'*Abendblatt zur neuen Münchener Zeitung*, nos 305, 308 et 310); Grässe, *Der Tannhäuser und Ewige Jude*, Dresde, 1861, et Kornmann, *Mons Veneris, Fraw Veneris Berg*, Francfort, 1614. Il y a aussi dans la Hesse une grotte de Venus, *Venusloch*; dans Lyncker, *Deutsche Sagen und Sitten in hessischen Gauen gesammelt*, n° 152.

(4) Fabri, *Beiträge zur Geschichte, Geographie*, etc., t. I, p. 161.

(5) La fête dure trois jours et commence le dimanche de la Pentecôte.

venirs locaux doivent paraître trop fortuits pour qu'on en puisse rien conclure, et nous insisterons de préférence sur les restes beaucoup plus généraux, et lors même que le peuple a voulu les rattacher aux croyances chrétiennes, parfaitement reconnaissables du culte de Bacchus.

Des plaisirs, d'abord particuliers à ses fêtes, furent cependant introduits peu à peu dans les autres, sans aucune autre pensée que de s'amuser davantage, et, à moins d'une conviction systématique, on ne saurait en attribuer la conservation à la persistance de la religion païenne. Ainsi, par exemple, notre carnaval s'est approprié bien des souvenirs des anciennes Dionysiaques : les déguisements dramatiques, le visage hideux des masques, les étranges libertés dont ils jouissent, leur agitation incessante et leur petite voix en sont certainement des restes, quoique, selon toute apparence, il n'y ait dans tout cela, comme on disait à Athènes, rien qui se rapporte à Bacchus (1). Mais une cause aussi générale ne peut expliquer des circonstances par trop singulières, dont quelques-unes auraient même dû révolter la pudeur publique; il a fallu qu'une tradition, religieuse à l'origine, en eût entièrement changé le caractère, et qu'une habitude non interrompue ait ensuite empêché des répugnances trop légitimes de se produire (2). Bacchus était le dieu de la vie active; il animait et fécondait la nature entière; à ce titre, le

(1) Οὐδὲν πρὸς τὸν Διόνυσον. Arnobe reprochait cependant aux païens leurs bacchanales (*Adversus Gentes*, l. v, p. 169, éd. de Leyde, 1651), et il est difficile de se refuser à les reconnaître dans le ch. XXIV de l'*Indiculus paganiarum :* De pagano cursu quem *yrias* nominant, scissis pannis vel calceis.

(2) Il avait certainement fallu les anciennes Lupercales pour faire tolérer la révoltante coutume que Baptista Mantuanus a mentionnée dans son *De sacris diebus*, l. I, cah. D, fol. I r°, éd. de Lyon, 1516.

Ista superstitio, levis haec insania, nostros
Transiit in mores : veteris contagia morbi
Hausimus.....
Per fora, per vicos, it personata libido,
Et censore carens subit omnia tuta voluptas,
Nec nuruum palmas, sed membra recondita [pulsat,
Perque domos remanent foedi vestigia capri.

Elle n'était même pas particulière à l'Italie : In locis aliquibus, praesertim inferioris Germaniae, vulgo ac plebeiis mos est, tempore quadragesimali, im fastnacht, mulieres sibi obviam factas, inhonesto joco interdum denudatis posterioribus, virga, vel etiam herba aliqua pungente feriunt ; Tillemann, *Commentatio historica moralis de nuditatibus*, ch. III, par. 2.

phallus devint son symbole (1); c'était dans ses fêtes le signe caractéristique de ses prêtres (2); les coupes à boire en affectaient la forme (3), et au commencement de ce siècle il y avait encore en France des gâteaux qui cherchaient à en reproduire aussi l'image (4). Dans les premiers temps du christianisme, le boudin noir fut sévèrement interdit (5), sans doute à cause de sa forme phallique, et le peuple continue, dans beaucoup d'endroits, à en manger de préférence dans ses bombances de carnaval (6). Pour honorer Bacchus, les païens lui offraient, en sa qualité de dieu Soleil, des gâteaux ronds (7), et c'est la forme la plus habituelle qu'on leur donne encore dans les jours de réjouissances solennelles (8). Quelquefois, pour

(1) Il était même adoré à Lampsaque sous le nom de Priape (Athénée, l. I, p. 30 B), et on lit dans saint Augustin, *De civitate Dei*, l. VII, ch. 21 : Jam vero Liberi sacra, quem liquidis seminibus, ac per hoc non solum liquoribus fructuum, quorum quodam modo primatum vinum tenet, verum etiam seminibus animalium praefecerunt.

(2) On les appelait *Phallophores* et *Ithyphalles*.

(3) Vitreo bibit ille Priapo;
Juvénal, sat. II, v. 95;

Pignoria en a fait connaître trois; *De servis*, p. 75, 76 et 77. Elles avaient même, d'après le vieux scholiaste de Juvénal, un nom particulier, *drillopotae* : voy. Casaubon, Ad Capitolinum, *Pertinax*, ch. VIII.

(4) Notamment à Brives; Dulaure, *Du culte des divinités génératrices*, p. 227: c'était certainement un usage romain, puisque Martial composa une de ses épigrammes à l'occasion d'un *Priapus siligineus*; l. XIV, ép. 69.

(5) Denique inter tentamina Christianorum botulos etiam, cruore distentos, admovetis, certissimi scilicet, illicitum penes illos esse, quod exorbitare illos vultis; Tertullien, *Apologeticus*, ch. IX. L'empereur Léon défend encore dans sa Nouvelle LVIII, Quod alii lucri, alii gulae causa in escam qua vesci vetitum est, sanguinem convertant. Voy. le fragment des *Concurrentes* de Sophilus, cité dans Athénée, l. III, p. 125 E.

(6) Les enfants allaient même, en Allemagne, chanter de maison en maison, un bouquet vert à la main :

Ich bring zum Fastel-Abend einen grünen [Busch,
habt ihr nicht Eyer, so gebet nur Wurst.

(7) Ergo rite suum Baccho dicemus honorem
Carminibus patriis, lancesque et liba fe- [remus;
Virgile, *Georgica*, l. II, v. 398.

Quidmirum, Veteres luxuriae vitio plane immersos, placentulas etiam in gyrum flexisse, atque deinceps in festo Bacchi distribuisse; Koch, *De spiris pistoriis*, ch. II. par. 3. Aegyptii annum, propter motus convertentes et vicissitudines, ita effinxere, ut draco curvus, in se flexus, suam caudam morderet: quae descriptio, quod volubili orbe circumagitur, annum designavit; Alexander ab Alexandro, *Genialium dierum* l. III, ch. 24.

(8) On en fait encore au safran à Valognes, et l'on en mangeait autrefois en Allemagne qui se nommaient, à cause de leur forme, *Kringel*. Nous croirions même volontiers que les gâteaux appelés en patois normand *Craquelin* et *Brasillé* (v. all. *Brecksel*, *Prätzel*), avaient la même origine : on *communiait* en les brisant; voy. Martinius, *Lexicon etymologicum*, s. v. BRISARE et SPIRA.

rappeler un des emblèmes de sa force (1), ces gâteaux étaient arrondis et allongés comme une corne, et par une tradition immémoriale les boulangers de différents pays font des gâteaux cornus (2), destinés primitivement aux plaisirs des jours-gras (3). Les arbres à feuillage persistant lui étaient spécialement consacrés ; ils représentaient seuls la permanence de sa puissance, et des branches de pin étaient autrefois plantées pendant le carnaval le long des maisons (4). On se mettait, pour mieux fêter le vin, une couronne de lierre sur la tête (5), et ce sont des bouchons d'arbres verts qui servent encore d'enseigne aux cabarets. La fécondité mystérieuse de l'œuf, le germe tout-puissant de vie qu'il contient, prirent facilement un sens mythique (6) et lui firent donner une place capitale dans

(1) Mite, Pater, caput huc placataque cornua vertas;
Ovide, *Fastorum* l. III, v. 789.

Cornua Liberi patris simulacro adjiciuntur, Festus, s. v. CORNUA, p. 30.

(2) *Cornudeau*, *Cornuyau*, en vieux-français; *Cornet*, en patois normand; *De la Cornuda*, en patois limousin; *Cuignet*, en patois picard : Picardi *cuignet* etiamnum appellant panem lacte subactum, et in varios angulos formatum; du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 700, col. 1 : on le trouve déjà dans une Lettre de grâce de 1467. Peut-être même ces cornes étaient-elles d'abord une représentation grossière du phallus.

(3) Comme l'étaient en Allemagne le *Heet-Weggen* et le *Wecken-Semmeln*. Les cris dans des *cornes* qui célèbrent si bruyamment le carnaval, semblent aussi empruntés aux Bacchanales. Elles étaient caractérisées par un vacarme plus ou moins musical :

Ὁ δὲ χαλκοβόειος κοτύλας ἐκτοβεῖ;
Eschyle, *Edones;* dans Strabon, l. X, p. 470.

Aut ubi curva choros indixit tibia Bacchi;
Virgile, *Aeneidos* l. XI, v. 737.

(4) Schmidt, *Untersuchung der Fastel-Abends Gebräuche*, p. 136.

(5) Tout m'est indifférent, pourvu que j'aye un verre
à l'ombre d'une treille, où, couronné de lierre,
Je noye les ennuys, les procez, les soucy,
l'ire, l'ambition et les amours aussi;
Courval-Sonnet, *Exercices du temps*, sat. XIV, p. 127, éd. de 1681.

C'est certainement une tradition de l'Antiquité :

Bacche, racemiferos hedera redimite capillos;
Ovide, *Fastorum* l. VI, v. 413, et l. III, v. 767 :

Cur hedera cincta est? hedera est gratissima Baccho.
Crinali florens hedera, procedit Iacchus;
Claudien, *De raptu Proserpinae*, l. I, v. 16.

Dans la procession bachique, publiée par M. Gerhard, *Griechische Mysterienbilder*, pl. XII, tous les initiés ont même des couronnes de lierre.

(6) Nous citerons seulement le témoignage d'Aristophane, parce que la nature de ses comédies ne lui permettait d'exprimer que des idées populaires :

Ἐρέβους δ' ἐν ἀκίρροσι κόλπαις
τίκτει πρώτιστον ὑπηνέμιον Νὺξ ἡ μελανόπτερος ᾠὸν,
Aves, v. 694.

les solennités bachiques (1); on se plut à y voir une lustration (2) et une promesse de résurrection (3). Comme la plupart des dieux Soleils qui sont sortis du naturalisme, Bacchus était mort à la fin de l'année pour renaître avec elle, et l'œuf lui était en quelque sorte personnel : il rappelait un des grands faits de sa légende et exprimait en même temps son immortalité. Encore imbus de ces idées, les premiers chrétiens crurent donc aisément faire un acte religieux et affirmer leur foi à la résurrection du jour de Pâques en se donnant le vendredi et le samedi saint des œufs (4), dont le rouge vif était un nouveau symbole de vie (5). Le clergé avait sans doute un vague souvenir de l'origine de ces œufs, car il avait voulu, sans nécessité apparente, les rattacher matériellement au christianisme par une prière toute spéciale (6); mais ils n'en jouaient pas moins

(1) Voy. Plutarque, *Quaestionum convivalium* l. II, quest. III, par. 12. Jacque de Fonteny disait encore dans son *Œuf de Pasques :*

Bacchus, quy nous donna la vigne,
tenoit tout sacrifice indigne
Et vain, où l'œuf mistic n'estoit :
des œufs en trophée on portoit
Aux festes de ses bacchanales.

L'œuf figurait également au premier rang dans les pompes d'une autre personnification de la puissance de la Nature : In Cereali pompa solet (ovum) esse primum; Varron, *De re rustica*, l. I, ch. II, p. 8, éd. de Scaliger.

(2) Grande sonat metuique jubet Septembris [et Austri
Adventum, nisi se centum lustraverit [ovis;
Juvénal, sat. VI, v. 517.

Et quoniam ad animae purgationem pertinere (Bacchanalia) dicerent, vannum quo triticum purgatur, et ovum sphaerali figura adhibebant; Alexander ab Alexandro, *Genialium dierum* l. VI, ch. 19.

(3) Voilà pourquoi on offrait des œufs aux morts (Juvénal, sat. V, v. 84, et Lucien, *Opera*, t. II, p. 129, éd. des Deux-Ponts) et l'on en plaçait si souvent dans les tombeaux : voy. Jorio, *Metodo per rinvenire e frugare gli sepolcri*, Napoli, 1824; le *Bullatino dall' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1839, p. 27; la notice de M. Gerhard sur le vase du Musée de Berlin, n° 1808, *Neuer Zuwachs*, p. 66, et M. Bachofen, *Versuch über die Gräbersymbolik der Alten*, p. 49.

(4) La vente n'en pouvait même être faite que ces deux jours-là : On y fit aussi des deffences de vendre des œufs de couleur apres Pasques, parce que les enfans s'en jouoyent auparavant, qui estoit de mauvais exemple ; *Satyre menippée de la vertu du catholicon d'Espagne*, fol. 94, éd. de 1595. Les auteurs ont ici, comme ailleurs, expliqué par une raison ridicule ce qui était contraire à leurs opinions. Ce n'est pas le lieu d'étudier avec quelque détail la nature et l'histoire des œufs de Pâques; nous ne pouvons que renvoyer aux dissertations, malheureusement très-insuffisantes, de Krask, *De ovo paschali;* de Wildvogel, *De jure circa festa Paschatos et Pentecostes*, et de Reisk, *Abhandlung vom Oster-und Johannis-Feuer*. Nous n'avons pu nous procurer celles de Harenberg, de Mickel et d'Erdmann.

(5) Le phallus qu'on portait dans les Dionysiaques était rouge, et Ovide disait, *Fastorum* l. I, v. 415 :

At ruber, hortorum decus et tutela, Priapus.

(6) Subveniat, quaesumus, Domine,

quelquefois un rôle liturgique : il y avait des églises où le clerc qui annonçait la résurrection du Christ au peuple lui montrait un œuf d'autruche enveloppé dans une étoffe de soie (1). La croyance au pouvoir de Bacchus et à sa représentation par des œufs avait aussi, selon toute apparence, donné naissance à une superstition usitée jusqu'à ces derniers temps en Westphalie : on y faisait le jour de Pâques des omelettes, dont on se gardait d'ôter les coquilles, et l'on croyait assurer l'avenir des récoltes en les promenant solennellement à travers les champs (2). Dans d'autres provinces de l'Allemagne, en Saxe (3) et en Souabe (4), les œufs de Pâques semblent même avoir conservé un souvenir plus incontestable de leur destination et de leur signification première : ils sont encore pour le peuple une promesse et un gage de fécondité (5).

tuae benedictionis gratia, huic ovorum creaturae, ut cibus salubris fiat fidelibus tuis in tuarum gratiarum actione sumentibus ob resurrectionem Domini nostri Jesu Christi, qui tecum vivit et regnat ; *Rituale romanum pro Anglia, Hibernia et Scotia*, p. 133, éd. de Paris, 1657. C'était autrefois les clercs attachés aux églises qui présidaient à la quête des œufs de Pâques, et avant de la commencer ils allaient dévotement avec les autres jeunes gens chanter *Laudes* à la paroisse principale; *Le voyageur à Paris*, t. II, p. 112.

(1) Ils chantaient en le montrant : Alleluia! Resurrexit Dominus; resurrexit leo fortis, Christus filius Dei; alleluia! De Moléon, *Voyages liturgiques*, p. 98. Probablement cette cérémonie avait lieu aussi à Amiens, puisque l'Inventaire du Trésor de la cathédrale, fait en 1535, mentionne comme se trouvant dans une des armoires un crucifix d'ivoire et deux œufs d'autruche; *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. X, p. 356. Le repas du jour de Pâques, appelé en Pologne *le Bénit*, où s'assoient indistinctement les maîtres et les domestiques de chaque maison, commence par le partage entre tous les convives d'un œuf bénit : c'est certainement une véritable communion, un acte de croyance commune à la résurrection du Christ. Cette idée n'était pas sans doute étrangère à l'omelette de deux cents œufs appelée *tanesie*, que d'après un ancien pouillé de la cathédrale d'Amiens, Jean de Saint-Fuscien devait, en 1301, à l'évêque d'Amiens, le jour de Pâques; *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. I, p. 247.

(2) Kuhn, *Gebräuche aus Westfalen*, n° 420; Flachssäen, *Norddeutsche Gebräuche*, n° 355.

(3) Schwartz, *Der Ursprung der Mythologie*, p. 229.

(4) Meier, *Schwabische Sagen*, t. II, p. 392.

(5) On y dit proverbialement *Die Ostereier bringe der Oster-Hase*, et le lièvre était un symbole de fécondité : voy. Preller, *Römische Mythologie*, p. 381, et Friedreich, *Symbolik der Natur*, p. 434 et suivantes. Dans les fouilles du clos Marc Outie, à Limoges, on a trouvé sur quatre fragments de vases des Satyres, accompagnés de lièvres ou de lapins; *Revue archéologique*, 1852, p. 425 et 427. Ce rapprochement pourrait paraître étrange si d'autres restes du culte de Bacchus ne s'étaient rattachés à la fête de Pâques. Mais le feu de joie qu'on y allumait en Allemagne, se faisait de Bocksdorn (astragalus tragacantha), littéralement Épine de bouc (Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 349), et c'était un bouc

Athènes et beaucoup d'autres villes avaient consacré deux fêtes à Bacchus : les petites Dionysiaques, celles des champs, célébraient la vendange, et les Dionysiaques de la ville, *urbana*, le vin nouveau. Quand, sous l'influence du christianisme, la puissance de Bacchus fut tombée en déshérence, un simple rapport de nom avec une de ces fêtes suffit pour en faire investir saint Urbain. Ce pourrait être un simple hasard qui, dans le chef-lieu du christianisme (1), fit mettre sous l'invocation de saint Urbain un temple autrefois consacré à Bacchus (2); mais aucune circonstance de sa vie (3) n'explique d'une manière quelconque ni ses attributs ordinaires (4), ni l'action toute-puis-

qu'on sacrifiait pendant les Dionysiaques. Dans le Harz, on semble avoir jeté autrefois un écureuil dans le feu de Pâques (voy. Wolf, *Beiträge zur deutschen Mythologie*, t. I, p. 74), et le souvenir du sacrifice d'un chien s'était conservé à Gersthof; Panzer, *Beiträge zur deutschen Mythologie*, t. II, p. 533. Nous rapporterions aussi volontiers à un ancien sacrifice une coutume encore observée, le lundi de Pâques, dans les environs de Caen : on y attache un coq par la patte; chacun lui jette une pierre jusqu'à ce que mort s'ensuive, et il appartient à celui qui l'a tué. *De siewen sprünge*, danse usitée en Westphalie le jour de Pâques, où l'on crie *Juchhäi!* et l'on frappe la terre des deux genoux, des deux coudes, des deux mains et du nez (Kuhn, *Gebräuche und Märchen aus Westfalen*, t. II, p. 150), est certainement une danse mimique d'ivrogne et un reste des Bacchanales. La Chronique de Lanercost nous a même conservé la preuve d'un véritable culte rendu positivement à Bacchus, et dans la forme la plus repoussante, précisément dans le temps de Pâques : Insuper hoc tempore apud Inverchethin (Inverkeithing, dans le comté de Fife), in hebdomada Paschae (29 mars — 5 avril 1282), sacerdos parochialis, nomine Johannes, Priapi prophana parans, congregatis ex villa puellulis, cogebat eas, choreis factis, Libero Patri circuire. Ut ille feminas in exercitu habuit, sic iste, procacitatis causa, membra humana virtuti seminariae servientia super asserem artificiata ante talem choream praeferebat, et ipse tripudians cum cantantibus, motu mimico omnes inspectantes et verbo impudico ad luxuriam incitabat; dans Kemble, *The Saxons in England*, t. I, p. 359. L'année, qui doit naturellement se régler sur le cours du soleil, a commencé pendant longtemps le jour de Pâques : il y a même encore, dans l'Orléanais, des villages où l'on y crie comme au premier jour de l'année, *An-guy-l'an-neuf;* Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I, p. 314. Nous ajouterons qu'on plantait autrefois du lierre sur les tombeaux; Menzel, *Christliche Symbolik*, t. I, p. 120.

(1) Sur la voie Appienne, à trois milles environ de la Porta di Santo Sebastiano.

(2) On a même retrouvé sous l'autel une inscription grecque, constatant que c'était bien l'ancien autel de Bacchus; Marangoni, *Cose gentilesche ad uso delle chiese*, p. 262.

(3) *Acta Sanctorum*, Mai, t. V, p. 471 et suivantes; la légende elle-même n'a recueilli aucun fait qui ait pu servir de prétexte : voy. Jacobus de Voragine, *Legenda aurea*, ch. LXXVII, p. 341, éd. de Grässe.

(4) Il était représenté avec une vigne et des raisins, et quoique le patron légal des vignerons fût saint Matthieu, ils invoquaient de préférence saint Urbain, et lui attribuaient différents miracles pour arrêter et pour augmenter la séve; Molanus, *De historia sanctarum imaginum et picturarum*, l. III, ch. 19.

sante qu'on lui croyait sur le vin de l'année (1), et dont on lui demandait compte avec tant de sans-façon. Quand le temps était beau le jour de sa fête, on rendait à sa statue les honneurs les plus respectueux (2); mais lorsque par aventure une pluie, toujours grave pour la vigne à cette époque de l'année, venait menacer les espérances des vignerons, on lui jetait à elle-même des seaux d'eau sur la tête et on la traînait ignominieusement dans la boue (3). Des souvenirs païens s'étaient d'ailleurs évidemment conservés dans la grotesque mascarade de Nuremberg (4). Le vingt-cinq mai, jour anniversaire de son martyre, saint Urbain, coiffé de sa mitre d'évêque et vêtu d'une chape rouge, semée de fleurs et de bonnets de fou, parcourait les rues de la ville sur un cheval blanc; il tenait une coupe à la main, vacillait comme un homme ivre, et s'arrêtait pour boire à tous les cabarets. Le cheval blanc était la monture ordinaire des dieux bienfaisants (5), et le rouge, la couleur habituelle du vin, était spécialement attribué à Bacchus (6); les bonnets de fou rappelaient les folies que son

(1) On disait même proverbialement en Bourgogne : *Tel saint Urbain, telles vendanges*, et en Allemagne :

Hat Urbanstag schön Sonnenschein,
verspricht er viel und guten Wein.

Le jour de sa fête, on couvrait les autels de verdure et de fleurs, comme s'il en eût été le patron :

Jam pastor Romanus adest Urbanus et illi
Est sacrata dies Juvenum quae octava ca-
[lendas
Ante venit : redolent herbis et floribus arae;
Baptista Mantuanus, *De sacris diebus*, l. I.

(2) Spectacula et ludicra, etiam extra templa, paganismum redolentia, ut cantiones et lusus qui in die sancti Urbani, circumferendo ipsius imaginem, frondibus comatam et ornatam, decantari et celebrari consueverunt, abolenda censemus et decernimus; Synode de Strasbourg, 1549, ch. XIX; dans Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. VI, p. 498.

(3) In die sancti Urbani (en Franconie) vinitores in foro aut alio publico loco mensam locant, mappis, fronde et plurimis redolentibus herbis instruunt, desuper statunculam beati pontificis statuentes, quam si dies serena est largo vino coronant, et omni honore prosequuntur, si vero pluvialis id non solum non faciunt, sed luto projiciunt et aqua immodica perfundunt; Boemus Aubanus, *Omnium gentium mores*, l. III, p. 218, éd. de 1535. Cela se passait de même en Alsace, selon Hospinianus, *De festis Christianorum*, fol. 86, éd. de Zurich, 1612.

(4) Roth, *Nürnbergisches Taschenbuch*, t. I, p. 232 et suivantes. Elle n'était pas encore tombée en désuétude au dix-septième siècle, et durait depuis un temps immémorial.

(5) Comme dieux de la lumière.

(6) Ses statues de Phelloé en Achaïe, et de Phigalia en Arcadie, étaient peintes en rouge, et ses vêtements sont rouges dans une fresque d'Herculanum; *Pitture d'Ercolano*, t. II, pl. XIII.

culte avait toujours autorisées, et les fleurs, son ancien surnom (1) et les vêtements qu'il avait portés longtemps dans ses fêtes (2). En tête du cortége marchaient, comme dans les Théories, deux ménétriers jouant d'un instrument champêtre; puis venait un homme habillé aussi de rouge et tenant à deux mains un pin orné de ses pommes et d'une foule de petits miroirs. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les arbres verts, symbolisés par le thyrse (3), étaient devenus l'attribut habituel du dieu des forces de la Nature et du vin; les pommes de pin étaient un souvenir grossier des phallophores (4), et les petits miroirs exprimaient sans doute la puissance magique du vin, son pouvoir de créer des images fantastiques (5) et d'embellir la réalité (6). A côté de saint

(1) Ἄνθιος, Ἀνθεὺς (Pausanias, l. I, ch. XXXI, par. 2; l. VII, ch. XXI, par. 4), le Fleuri; Εὐάνθης (Welcker, *Nachtrag zu Trilogie*, p. 189), le Bien fleuri. Ovide disait aussi, *Fastorum* l. V, v. 345 :

Bacchus amat flores.

(2) Voy. Denys d'Halicarnasse, *Antiquitatum Romanarum* l. VII, par. 72, éd. de Reiske, et Pollux, *Onomasticon*, l. IV, par. 14.

(3) Διόνυσος, ὃς θύρσοισι καὶ νεβρῶν δοραῖς
κεθαπτὸς;
Aristophane, *Ranae*, v. 1211.

Foemineos thyrso concitat ille choros;
Ovide, *Fastorum* l. III, v. 764.

Ac Nebrissa dei Nysaeis concita thyrsis;
Silius Italicus, *Punicorum* l. III, v. 393.

Il serait aussi inutile qu'impossible d'indiquer toutes les représentations de Bacchus avec le thyrse : nous citerons seulement le camée n° 60 du Cabinet des médailles, et la magnifique patère d'or massif, n° 2537 ; on le donnait même à ses suivants : voy. le camée n° 77, et les intailles n°s 1642 et 1645.

(4) Dans l'initiation bacchique on portait processionnellement un bâton surmonté par une pomme de pin; Gerhard, *Griechisches Mysterienbilder*, pl. XII. La pomme de pin figure aussi au haut d'un bâton et représente sans doute le phallus dans deux monuments publiés par Inghirami, *Monumenti etruschi*, t. VI, pl. XV, n°s 2 et 4. Dans un magnifique vase dionysiaque trouvé à Bernay (Cabinet des médailles, n° 2807), on a représenté sur la seconde face une pomme de pin et un feu de pommes de pin sur un autel. Dans la première face d'un autre vase dionysiaque (n° 2811), il y a aussi une petite colonne surmontée d'une pomme de pin. Voilà pourquoi le pin était consacré à la mère des dieux (Ovide, *Metamorphoseon* l. X, v. 104), et les jeunes épouses romaines portaient une torche en pin, *pineam taedam*. Le buste d'un Satyre du Cabinet des médailles (n° 3283) est aussi couronné de pin.

(5) Liber ut Erigonem falsa deceperit uva;
Ovide, *Metamorphoseon* l. VI, v. 125.

(6) Dans les traditions populaires, le verre représentait, sans doute à cause de son éclat, l'or, et par suite la richesse. Peut-être y avait-il là aussi un souvenir de l'ancien usage d'allumer avec un verre le feu de Pâques, qui symbolisait certainement le soleil de la nouvelle année, c'est-à-dire Bacchus : voy. Serrarius, *Ad Epistolas Bonifacii*, p. 343, et Letzner, *Historia sancti Bonifacii*, ch. XII. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, des idées de résurrection s'étaient attachées au souvenir de Bacchus, et quelle qu'en soit la cause, des miroirs ont été souvent trouvés avec d'autres verroteries dans les tombes gallo-romaines : bien des années après on en sculptait encore sur les tombeaux et l'on en

Urbain se tenaient un paysan, habillé à l'ancienne mode, qui veillait affectueusement sur lui à l'instar de Silène, et une femme portant aussi des verroteries dans une hotte de vendangeur (1). Le peuple suivait en criant : *Juchhei! Juchhei* (2)! *Donne-nous du beau temps, Urbain, ou tu iras dans la mare;* et le soir, quand il avait plu dans la journée, on jetait réellement un mannequin, représentant le Saint, dans une mare où l'on abreuvait les bêtes.

Ailleurs, c'est à saint Martin que s'étaient rattachés les souvenirs de Bacchus (3) : à son exemple il montait un cheval blanc (4), et sa chape devint un présage de victoire, plutôt sans doute en souvenance de la conquête de l'Inde que de ses humbles campagnes (5). Non-seulement il présidait aussi à la fertilité des champs (6), mais on écrivait son nom comme une amulette toute-puissante pour défendre les vignobles des intempéries (7). Il y avait même des vignes qui lui étaient spé-

brodait sur les draps mortuaires; *Annales archéologiques*, t. II, p. 232.

(1) Peut-être une autre transformation de Silène, γραῦς μεθύη, que selon Aristophane, *Nubes*, v. 555, Eupolis et Phrynicus avaient introduite dans leurs comédies. Ovide, *Fastorum* l. III, v. 765, et Natalis Comes, p. 489, parlent du rôle d'une vieille femme dans les fêtes de Bacchus; mais nous croirions plutôt que, selon l'usage des Bacchanales, c'était un homme travesti en femme : voy. Lucien, *De Dea Syria*, par. XXVII; Hesychius, s. v. Ἰθύφαλλοι, et Joannes Nicolaus, *De ritu Bacchanaliorum;* dans Gronovius, *Thesaurus*, t. VII, col. 199.

(2) L'*Evohé* de l'Antiquité.

(3) Hic noctu innotuit ipsi (Olao) sanctus Martinus episcopus, dicens illi : Moris in his terris esse solet, cum convivia celebrentur, in memoriam Thoreri, Odini et aliorum Asorum scyphos evacuare : hunc ut mutes volo, atque ut in mei memoriam in posterum bibatur, tua cura efficias; Oddo, *Sancti Olai Vita*, ch. XXIV, p. 102.

(4) L'homme appelé *Martinsmann* qui le représentait et, le jour de sa fête, apportait sur un chariot de forme antique un muid de vieux vin au duc de Schwerin, portait aussi, à l'instar de Bacchus, un manteau rouge; Reimann, *Deutsche Volksfeste*, p. 288.

(5) *Legenda aurea*, ch. CLXVI, p. 749, éd. de Grässe; du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 120, col. 1.

(6) Aeris serenitati, terrae fertilitati et frugum proventui praefectus est (sanctus Martinus); Voetius, *Selectae disputationes theologicae*, t. III, p. 443. Voy. Grégoire de Tours, *De virtutibus sancti Martini*, l. I, ch. 34, et Sulpice Sévère, *Opera*, dial. III, *De Martino*, p. 274, éd. de Paris, 1667. Son cercueil fit, disait-on, reverdir et fleurir tous les arbres qui se trouvèrent sur son passage; Menzel, *Christliche Symbolik*, t. II, p. 111. On lui attribuait en Angleterre même la fécondité des femmes, et elles se réclamaient très-volontiers de *Martin's hammer*. On y appelait aussi *Saint-Martin's rings*, des gages d'amour qui n'avaient d'or qu'à la surface : voy. Compton, *Commonwealth*, p. 28.

(7) Ne sitis ingratus, Martinum et te, inde [vocabit (vindemiator),
pinget et in multis nomina vestra locis;

Novidius, *Sacrorum fastorum* l. IX, fol. 117 r°, éd. de Rome, 1547.

cialement consacrées, dont il se montrait singulièrement jaloux (1), et le vin qui en provenait avait des vertus merveilleuses (2). Une année que le raisin manquait en Lombardie, il avait, disait-on, rempli tous les tonneaux du pays avec deux grappes venues à sa vigne (3), et quand on se permettait irrévérencieusement de ne pas aimer le vin, il faisait un miracle tout exprès pour forcer d'y prendre goût (4). Comme Bacchus, il le bonifiait dans les tonneaux, et avait pris leur mise en perce sous sa protection toute particulière (5); comme lui, il aimait à griser les gens (6), provoquait des chants obscènes (7) et même des représentations dramatiques (8); comme lui enfin, il aimait plus que de raison la boisson et la mangeaille (9).

(1) Miro, roi des Suèves, dit en montrant une vigne magnifique qui se trouvait devant la basilique de Saint-Martin : Cavete ne contingatis unum ex his botrionibus, ne forsitan offensam sancti antistitis incurratis. Un de ses serviteurs y toucha, et soudain sa main adhérant à la treille, devint roide, et son bras se dessécha ; Grégoire de Tours, *De virtutibus sancti Martini*, l. IV, ch. 7.

(2) Grégoire de Tours, *De gloria Confessorum*, ch. X.

(3) Après avoir raconté ce miracle, Péan Gatineau dit dans sa *Vie de Monseigneur saint Martin de Tours*, p. 103, v. 18, éd. de M. Bourassé :

Por ce beit chascuns a sa feste
De ses vins, et son celer ovre,
en remembrance de cette ovre.

(4) Grégoire de Tours, *De virtutibus sancti Martini*, l. I, ch. 33.

(5) On lisait dans un vieux calendrier de l'Eglise romaine, cité par M. Ellis dans ses notes sur Brand, *Popular antiquities*, t. I, p. 221 : Martinalia, geniale festum. Vini (*sic*) delibantur et defecantur. Vinalia, Veterum festum huc translatum. Bacchus in Martini figura.

Haec est laeta dies : ista populusque pâ-
[tresque
Luce cados relinunt, et defecata per omnes
Vina ferunt mensas : ac libera verba lo-
[quuntur.
Talis apud Veteres olim sacrata Ly(a)eo
Lux erat a priscis vocitata Pithoegia Grai(i)s
Quod signata dies aperiret dolia festus;

Baptista Mantuanus, *De sacris diebus*, l. XI, cah. 0, fol. 3 v°.

Un passage de Naogeorgus, *Regni Papistici* l. IV, p. 158, éd. de 1533, montre encore mieux quelle influence on reconnaissait à saint Martin sur le vin nouveau :

Aperit nam dolia quisque
Omnia, degustatque haustu spumosa fre-
[quenti
Musta, sacer quae post Martinus vina vo-
Efficit. [cari

(6) Le peuple appelait même l'ivresse le *mal saint Martin*; Leroux, *Dictionnaire comique*, t. II, p. 140. Voilà sans doute pourquoi le diable figurait si souvent derrière lui dans les images, qu'on l'avait surnommé l'*Estafier de saint Martin*.

(7) Quidam daemon nequissimus qui in Nivella, urbe Brabantiae, puellam nobilem anno Domini MCCXVI prosequebatur, manifeste populis audientibus dixit : Cantum hunc celebrem de Martino ego cum collega meo composui et per diversas terras Galliae et Theutoniae promulgavi. Erat autem cantus ille turpissimus et plenus luxuriosis plausibus; Thomas Cantipratensis, *Bonum universale de apibus*, l. II, ch. XLIX, par. 22.

(8) Boemus Aubanus, *Omnium gentium mores*, l. III, p. 220, éd. de 1535.

(9) On appelait même en vieil-anglais

On racontait même, avec une liberté de langue qui rappelait un peu les anciennes orgies, que dans un jour de pénurie, il avait vendu son manteau pour boire (1), et que nonobstant sa grande puissance et ses vertus canoniques, il était mort avant le temps d'une indigestion d'oie (2). Sa fête était devenue aussi celle du vin nouveau (3) : on les célébrait toutes deux à l'envi par de joyeux festins (4), et en souvenir des anciens vases à boire (5), on y mangeait superstitieusement des gâteaux arrondis comme des cornes (6). La veille, les enfants lui demandaient même, en Saxe, de faire un miracle de son

Mart, le bœuf ou la vache que l'on tuait pour les provisions d'hiver, et Rabelais disait, l. II, ch. 28 : Un chascun de l'armée commença à martiner, chopiner et trinquer de mesmes.

(1) Saint Martin war ein milder Mann,
trank gerne cerevisiam,
und hatt' doch kein pecuniam;
drum musst er lassen tunicam;
dans Vulpius, *Curiositäten*, t. VIII, p. 452.

(2) Reimann, *Deutsche Volksfeste*, p. 283. Dans les anciens calendriers, le jour de sa fête était même indiqué par une oie. Dès 1171, Othelric de Swalenberg envoya à l'abbaye de Corvei Argenteum anserem in festo sancti Martini; *Annales Corbeienses;* dans Leibniz, *Rerum Brunsvicensium scriptores*, p. 308. Voy. Frommannus, *De ansere Martiniano;* Millin, *Les Martinales, ou description d'une médaille qui a pour titre l'Oie de la Saint-Martin;* et la note suivante.

(3) *Post Martinum vinum bonum*, disait un vieux proverbe; et l'on chantait en Allemagne une chanson commençant ainsi :

Martinus schenket guten Most
und hat dabei viel schöne Kost,
auf Martin schlacht feiste Schwein;
auch wandelt sich der Most in Wein;
man isst auch gebratne Gans;
und trinkt den Most, bald halb, bald ganz.

(4) Esté, on a grant joye quant je suis en [chemin,
chascun si se gogoye la veille Sainct-[Martin,
il n'est grant ne petit qui ne boyve du [vin,
se son gaige y devoit laisser, jusqu'au [matin;
Debat de l'Iver et de l'Este; dans Sylvestre, *Poesies françoises des* XVe *et* XVIe *siecles.*

Un soir, le jour de Sainct-Martin,
Thenot au milieu du festin
Ayant desja mille verrées
d'un gosier large devorées;
Ronsard, *Gaillardise;* dans le *Cabinet satyrique*, t. III, p. 45, éd. de 1859.

Hebet ûf den becher, liebiu kint,
Und schenket in des kalten.
Sant Mertên muoz es walten,
Daz wir hînt' getrinken sô,
daz unser sêle werden vrô;
Stricker, *Martinsfest*, v. 154.

Aux jours de récréation, comme à la Saint-Martin, aux Rois et à Caresmesprenant, il ne nous faisoit pas apprester une meilleure cuisine; Sorel, *Histoire comique de Francion*, l. III, p. 126, éd. de 1858. Le concile tenu à Auxerre en 578, se croyait déjà obligé de défendre en termes absolus les veillées de Saint-Martin; dans Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, t. I, p. 362.

(5) Probablement ce n'était pas un souvenir classique, quoiqu'il y eût des vases à boire appelés Κέρατα et même *Cornes d'Amalthée* (Casaubon, *Animadversiones in Athenaeum*, l. XI, col. 786), et que les cornes à boire figurent assez souvent sur les vases dionysiaques : voy. entre autres ceux du Cabinet des médailles, n°s 2809 et 2810.

(6) Panes, qui Hannoverae *Martenshörner* audiunt, in honorem sancti Martini confecti sunt ethnicorum imitatione;

métier, de changer l'eau en vin (1) : le lendemain, leur cruche se trouvait pleine de vin jusqu'au bord, et le bon Saint n'oubliait pas de placer auprès une corne à boire (2).

Les anciennes traditions n'avaient pas même toujours cherché à se cacher sous des déguisements plus ou moins chrétiens. Le concile tenu à Constantinople en 692 était encore obligé de défendre aux vignerons de croire à Bacchus et de lui demander de vivifier le jus du raisin (3). Lorsque saint Denys (4), l'apôtre de la France, subit le martyre avec deux compagnons que, suivant le légendaire, rien ne put séparer de sa vie ni de sa mort (5), l'un devint dans la tradition populaire saint Éleuthère, traduction grecque de *Liber*, nom latin de Bacchus (6), et l'autre fut appelé saint Rustique, sans doute en souvenance du Bacchus des champs (7), que des fêtes et des spécialités différentes firent distinguer beaucoup trop du

Eccardus, *Commentarii de rebus Franciae orientalis*, t. I, p. 435. Ceux qu'on faisait à l'époque du carnaval s'appelaient même également *Martins-Hörner*; Krünitz, *Encyclopädie*, t. XXV, p. 227.

(1) Marteine, Marteine!
mach's Wasser zu Weine;
Sommer, *Sächsische Sagen*, p. 161.

On croyait également à Andros qu'il y avait un jour dans l'année où l'eau de la source de Bacchus devenait du vin; Sepp, *Das Heidenthum und dessen Bedeutung für das Christenthum*, t. I, p. 224.

(2) Voy. Marks, *Geschichte vom Martini-Abend und Martinsmanne*; Treuer, *De Martismanno*; Otto, *De diis vialibus*; Schmidius, *Martinalia scholastica*; *Martinalia*, dans Taubmanus, *Melodaesia*, p. 533, éd. de 1597; Simrock, *Martinslieder*, et la dissertation *Sur une monnaie représentant une coupe*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 1835.

(3) Neque execrandi Bacchi uvam in torcularibus exprimentes invocent; canon LXII; dans Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. VI, col. 1169.

(4) Διόνυσος, le nom grec de Bacchus.

(5) Cum quo Rusticum presbyterum et Eleutherium archidiaconum (*alias* diaconum) persecutionis furor invenit. Hi beati viri a s. Dionysii nunquam se sustinuerunt abesse praesentia : quos in unum interrogatio persecutoris invenit, sed reperire non potuit, quem a societate martyrii separaret; *Acta Sanctorum*, Octobre, t. IV, p. 927, col. 2.

(6) Ἐλεύθερος ; cette curieuse coïncidence nous a été très-obligeamment signalée par M. de Xivrey.

(7) Διονύσια τὰ κατ' ἀγροὺς. Ce ne sont là évidemment que des conjectures, et nous ne nous les sommes permises qu'à cause de l'obscurité complète où sont restées toutes les circonstances de la vie de ces deux saints. Le Bollandiste lui-même a dit : Utut sit, cum equidem nec Usuardus nec alii seu martyrologi seu scriptores, quibus tuto fidi queat, SS. Rustici et Eleutherii cum Dionysio, dum hic Roma Parisios adiit, societatem sat clare usquam edoceant, fuisse illos hunc re ipsa tum comitatos, pro certo asseverare non ausim; *Acta Sanctorum*, Octobre, t. IV, p. 898, col. 2. Au reste, que, par un hasard des plus extraordinaires, ils aient réellement porté les noms sous lesquels ils sont connus, ou que la tradition les leur ait donnés à cause de leur liaison intime avec saint Denys, il n'en résulterait pas moins

ı racontı it même, av
peu les anciennes or
ait vendu son manto
ande puissance et
temps d'une ind
ıssi celle du vin
envi par de joy
ases à boire (5)
eaux arrondis
ui demandaier

Mart, le bœuf
pour les provis
disait, l. II, ch.
nde commenca
trinquer de m
(1) Saint Marti
trank gern
und hatt'
drum mu
dans
p.
(2) Rei
283. Da
jour de
une oie.
berg
Anna
rum
Voy
wa
eri
T
v

ncement du siècle dernier, non-seulement on lui ›re, dans les pressoirs des environs de Paris, de .es où il avait un tonneau pour piédestal, mais les ıi ne lui témoignaient pas suffisamment leur respect damnés, par un tribunal de sept paysans, à rece- ›ups de verges (1) sur le derrière (2). En Alle- ı milieu du quatorzième siècle, on célébrait encore ; verre à la main (3). Peut-être ainsi quelques faits .els autorisaient-ils les soupçons de paganisme qu'ex- ıdémie romaine fondée par Pomponius Laetus : peu après, une troupe de jeunes gens très-versés dans :ns usages, sacrifia de propos délibéré, comme s'ils vécu à Athènes, dans la quatre-vingt-dixième olym- un bouc à Bacchus (4). Une pièce à peu près contem- :, *la Letanie des bons Compaignons*, finissait par 'emus :

> Dieu Bacchus, nostre tres grant maistre,
> veuillez les suppotz recongnoistre;
> Donnez nous les proprietez
> que ne soyons point desgoutez
> Et que tousjours, soir et matin,
> nous trouv(i)ons bon chair, pain et vin,
> Entre le nez et le menton,
> in secula seculorum (5);

on l'invoque encore dans une sorte de protestation contre

.etta, *Cicalata sul fascino volgarmente to jettatura*, Naples, 1812, et de Jorio, *Mimica degli Antichi investigata nel stire napoletano*, p. 89 et suiv. et pl. 7. ı appelle même, dans la Pouille, le hallus en corail que l'on suspend au cou es enfants, *Fica*.

(1) On les appelait *Ramon du baccana*, et ce dernier mot est certainement le commencement de *Bacchanalia*.

(2) L'abbé Lebeuf, *Mercure de France*, octobre 1730, p. 2185-2191. Une autre chose très-digne de remarque, c'est que ces témoignages de respect pour Bacchus n'étaient exigés que le jour de la fête de saint Bacque et le jour anniversaire du martyre de saint Denys. Peut-être cette fustigation avait-elle une signification bouffonne et se rattachait-elle à la liaison de Bacchus avec Priape.

(3) En 1351; Kotzebue, *Geschichte von Preussen*, t. II, p. 194.

(4) Théophile disait dans une *Requête au Roi*, imprimée en 1626,

> Qu'autrefois on a pardonné
> ce carnaval désordonné
> de quelques-uns de nos poëtes,
> qui se trouverent convaincus
> d'avoir sacrifié des bestes
> devant l'idole de Bacchus.

(5) Dans *Les Motz dorez* de Grosnet.

l'abandon de son culte, restée populaire en Normandie (1). On croit, en Allemagne, fertiliser les arbres en couronnant leur tronc de lierre ou de gui (2); on les arrose de cidre en Normandie (3), et on danse autour une ronde échevelée; dans le Devonshire, on se contente de boire du cidre par trois fois et de sommer le pommier, par cette puissante liqueur, de se couvrir de fleurs et de fruits (4). Une danse autour d'un mai, encore en usage dans le Midi (5), semble avoir eu pour pensée première de demander, comme dans l'Attique, une abondante récolte d'olives (6), et l'on célèbre tous les ans, au lever du soleil, près de Briançon, une danse caractérisée par des omelettes, qui a conservé jusqu'au nom de Bacchus (7). Le bonhomme de paille que les matelots ne manquent pas de mettre sur l'Elterstein quand les eaux du Rhin baissent assez pour le laisser à découvert, s'appelle aussi *Bacharach* (8), et il est facile d'y reconnaître *Bacchi ara,* que, dans son ignorance du latin, le peuple a cru le nom du mannequin, parce que la pierre en avait un autre. Naguère encore, en différents endroits de l'Italie (9), le retour des vendanges ramenait les anciennes pompes de Bacchus : comme en Grèce, des jeunes gens, grossièrement masqués, circulaient lentement dans un

(1) Bacchus n'est pas mort (*bis*),
car il vit, car il vit encor.

Des souvenirs, à la vérité bien altérés, se sont aussi conservés en Espagne, puisque dans un conte populaire, *Juan Holgado y la Muerte*, publié par Fernan Caballero, il y a, p. 84, éd. de Leipzig : Por via del dios Vaco, que es el dios de las vacas.

(2) Montanus, *Die deutschen Volksfeste*, t. I, p. 13.

(3) C'était à l'origine du vin (Bacchus), et l'on croyait, en les arrosant ainsi, que le Dieu lui-même en vivifierait les racines.

(4) Voici l'incantation d'après le *Mirror*, cité par M. Kuhn, *Sagen, Gebräuche und Märchen aus Westfalen*, t. II, p. 109 :

Here's to thee, old apple tree,
whence thou may'st bud, and whence thou [may'st blow,
and whence thou may'st bear, apples enow!
hats full, caps full!
bushel, bushel — sacks full!
and my pockets full too! huzza!

(5) Notamment à Signes, sur le revers de la Sainte-Baume.

(6) Elle s'appelle *Danse des Olivettes* : voy. les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VIII, p. 217-221.

(7) *Bacchu-ber :* la description s'en trouve dans Ladoucette, *Topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, p. 147.

(8) Wolf, *Beiträge zur deutschen Mythologie*, t. II, p. 111.

(9) A Naples; dans la Campagne de Rome, non loin de la Porta del Popolo; dans la rue Ripetta, et même à Rome, derrière le Théâtre de Marcellus.

char rustique, et attaquaient en passant quiconque se trouvait à portée de leurs invectives; parfois même ils se costumaient en Satyres, et jouaient aussi des pièces improvisées (1).

Il serait facile de multiplier ces indications et de prouver par des exemples presque innombrables que, malgré la rénovation apportée par le christianisme dans les idées, les anciennes choses ont obstinément persisté et subsistent encore. Pour qui ne s'en tient pas à l'étiquette, il s'est conservé parmi les populations d'origine latine beaucoup plus du monde romain qu'on ne le suppose : leurs instincts, leur sens logique, leur idiome, leurs superstitions (2), leurs amusements et trop souvent leurs idées, sont un héritage de leurs ancêtres. Les vaincus *mordent encore la poussière* (3), et les puissants ont *les mains longues* (4); quand on se ménage des bénéfices déshonnêtes *on ferre la mule,* comme sous le règne de Vespasien (5); les enfants jouent toujours à *pile ou face* (6); pour

(1) Vulpius, *Curiositäten*, t. II, p. 51. Pour ne pas allonger démesurément cette partie épisodique de notre étude, nous nous bornerons à indiquer en note d'abord un livre populaire sur Bacchus mentionné dans la ballade qui précède la *Légende de Pierre Faifeu; l'Entrée magnifique de Bacchus avec madame Dimanche grasse sa femme, faicte en la ville de Lyon, le 14 febvrier* 1627, Lyon, 1838, in-8°; bacchanale si complète, que, d'après des notes inédites du P. Menestrier sur l'histoire de Lyon, « on attribua avec raison aux impiétés de cette mascarade la peste cruelle dont elle fut affligée l'année suivante »; puis enfin la *Description d'un diptyque* (du treizième siècle, représentant sur une de ses faces le triomphe de Bacchus) *qui renferme un missel de la fête des fous, lequel est conservé dans la Bibliothèque de Sens*, par Millin, Paris, 1806, in-4°.

(2) On regardait encore à la fin du dix-septième siècle que c'était un présage de malheur que de broncher en sortant de chez soi; Thiers; cité par Liebrecht, *Otia imperialia*, p. 222. Cette superstition avait même pénétré en Allemagne : Wer beim Ausgehen an die Schwelle stösst, kehre alsbald zurück, sonst bar er ein Unglück; Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. cv, n° 895.

(3) Procubuit moriens, et humum semel ore [momordit;
Virgile, *Aeneidos* l. xi, v. 418.
Tum denique tellus
Pressa genu nostro est, et arenas ore mo- [mordi;
Ovide, *Metamorphoseon* l. ix, v. 60.

On dit également en allemand *Ins Grass beissen.*

(4) An nescis longas regibus esse manus?
Ovide, *Heroides*, épît. xvii, v. 166.

(5) Mulionem in itinere quodam suspicatus ad calciandas malas desiluisse, ut adeunti litigatori spatium moramque praeberet, interrogavit : Quanti calciasset? Pactusque est lucri partem; Suétone, *Vespasianus*, par. xxiii.

(6) Pueri denarios in sublime jactantes *Capita aut Navia*... exclamant; Macrobe, *Saturnaliorum* l. i, ch. 7. La forme elle-même s'est conservée près de Caen : les enfants font sur des pierres plates, d'un côté, deux ronds, et de l'autre, un triangle renversé, et les jettent en l'air en criant : *Ca pri tcha haut l'navia; Bulle-*

vilipender quelqu'un, on le fait chevaucher sur un âne (1), et si essentiellement chrétien que soit le jour de Noël, on continue de l'appeler les *Calendes* (2), parce qu'il y a trois cents ans c'était le premier jour de l'année (3). Chacun se dit avec orgueil de son pays et de son siècle, mais le vieux Romain se retrouve à fleur de peau. On est toujours un peu païen, comme on l'était à Rome, et batailleur avec délices, pour le plaisir de l'action et l'enivrement de la bataille. On rit du *chauvinisme*, parce qu'il faut bien avoir de l'esprit, mais chacun l'inventerait pour son propre compte s'il n'existait pas, au moins en

tin de la Société des antiquaires de Normandie, t. I, p. 274. On dit maintenant *Pile ou Face*, et c'est aussi deux signes caractéristiques de la monnaie :

Ores je n'ay ne croix ne pille;

Mystere de la Resurrection; B. I., n° 972, fol. 48 r°.

Voy. aussi le *Roman de Rou*, v. 2165. Selon Bulengerus, *De ludis privatis Veterum*, ch. v, *Pila* signifierait Navire, et serait la racine de *Pilote;* d'autres l'ont expliqué par Ecusson et par Porte, et nous y verrions volontiers le Poids, la Valeur de la monnaie. On dit en Italie, *Testa ove Parole*.

(1) A Cumé, en Éolie, on promenait les femmes adultères sur un âne, et elles étaient ensuite réputées infâmes, Ὀνοβάτιδες, de Ὀνοβατέω, Accoupler un âne avec une jument: Plutarque, *Quaestiones graecae*, quest. II. La raison de ce bizarre châtiment se trouve dans Lactance, *De divina institutione*, l. I, ch. 21, où il est raconté que l'âne et Priape avaient disputé *de obscoeni magnitudine*, et que l'âne l'avait emporté. C'était habituellement les maris qui s'étaient laissé battre par leurs femmes, ou même leurs voisins (Gravier, *Histoire de Saint-Dié*, p. 298), à qui l'on infligeait en France cette ridicule promenade: voy. les deux *Recueils de la chevauchée de l'asne, faicte en la ville de Lyon*, le 1er septembre 1565 et le 17 novembre 1578. A Paris, c'étaient les maris ridiculement trompés qu'on promenait sur l'âne (Brand, *l. l.* t. II, p 127, éd. d'Ellis); mais la tradition ancienne s'y était aussi probablement conservée, puisque le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, fit condamner La Neveu, fameuse pourvoyeuse, connue par deux vers de Boileau, à en parcourir les rues, montée toute nue sur un âne; *Fureteriana*, p. 224. Dans plusieurs fiefs des comtés de Berks et de Devon, les veuves qui avaient manqué à la chasteté perdaient la terre qu'elles avaient héritée de leur mari, et ne la recouvraient qu'après être venues dans la cour du château, à cheval sur un bélier noir, sa queue dans la main, et avoir chanté ces vers :

Here I am, riding upon a black ram,
like a whore as I am;
and for my *Crincum crancum*
have lost my *Bincum bancum;*
and for my tailes game
am brought to this worldly shame.
Therefore, good M. Steward, let me have
my lands againe;

Blount, *Antient tenures of land*, p. 144.

(2) Ou plutôt *Chalandes*, dans le Dauphiné. Peire Vidal disait aussi ABRIL ISSIC :

E si s'avenc entorn Nadal,
C'om apela Kalendas lai,

et on lit dans *Le tracas de la foire du Pré*, p. 30 :

A la Calendre toutefois
ils attrapent les villageois.

Le gros pain que l'on faisait dans un but superstitieux la veille de Noel, s'appelait le *Pain de Calende*.

(3) Une ordonnance de Charles IX la fit commencer au 1er janvier, en 1564. La même obstination faisait donner au 1er janvier le nom de *Noël;* une superstition, citée par Thiers, ne permettait pas de cuire du pain entre les deux Noël : voy. Liebrecht, *Otia imperialia*, p. 229.

germe, dans le cœur de tout le monde : la patrie, c'est encore le *caput orbis*, et le moins vaniteux triomphe des succès militaires de son armée. On a, par excès de sens commun, l'horreur de la poésie, et l'on se passionne, même au théâtre, de l'émotion des autres : tous les cris trouvent des échos, et toutes les émeutes des comparses. Si l'on tranchait à Rome de l'esprit fort, quand les augures étaient une institution politique ; on se targue à Paris de ne plus croire qu'à Voltaire, et l'on consulte les bonnes femmes et les tables tournantes. On méprise le passé comme un temps d'obscurantisme, et on le continue le plus qu'on peut en s'obstinant dans ses habitudes. Ainsi, pour en citer un exemple qui se lie bien étroitement au sujet de cette étude et confirme par une preuve singulière l'opinion que nous aurions voulu y défendre : malgré la grande incommodité des chiffres romains et les difficultés presque insurmontables dont ils compliquent les calculs les plus simples, naguère encore les paysans du Dauphiné continuaient opiniâtrément à s'en servir (1).

(1) Champollion-Figeac, *Nouvelles recherches sur les patois*, p. 62. Il y a même eu des coutumes, étrangères, sinon antipathiques, à la classe la plus éclairée du pays, qui se sont conservées jusqu'à nos jours avec la même obstination machinale. Ainsi, par exemple, les anciens Allemands croyaient se lier d'une manière toute particulière en se frappant dans la main (*Anteschlagan*, d'où *Hantprutto*, Contrat : voy. *Lex Visigothorum*, l. II, tit. v, par. 18), et ce singulier moyen de contracter une obligation s'établit avec eux en France. On lit dans *Li sohaiz desvez*, v. 171 :

Sire, fait elle, enfin avint;
le marchier palmoier covint;

dans Méon, *Nouveau recueil*, t. I, p. 298.

Il n'y a pas de foire en Normandie où l'on ne conclue encore cent marchés en se frappant dans la main, et la langue académique dit elle-même *Tope!* et *Topez là!*

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

N° 1. Tablette en bois de chêne composée de deux parties, divisées, chacune, en deux colonnes. Elle est enduite également sur ses deux faces de cire noircie, et a 436 millimètres de haut sur une largeur de 197 millimètres. Une petite anse en cuir placée au haut, la rend plus facile à porter, et un trou, percé aussi dans la partie supérieure, permet de l'accrocher à un clou et d'en relier plusieurs ensemble avec une ficelle. Quand les comptes ont été relevés, on efface l'écriture avec le rabot qui se trouve au haut du grand style, et on repolit la cire avec un bouchon de liége légèrement chauffé.

N° 2. Tablette entièrement semblable à la première, mais n'en formant que la moitié, avec un peu moins de hauteur, parce que le cadre en bois n'est pas tout à fait aussi large.

N° 3. Style en fer, long de 165 millimètres; le rabot du haut en a 6 de large.

N° 4. Style aussi en fer, de 121 millimètres, terminé par un demi-cercle un peu allongé, qui sert à constater si le poisson peut être vendu sans contravention aux règlements sur la pêche : son diamètre est celui d'un tournois, minimum de la grandeur que pouvaient avoir les mailles des filets.

N° 5. Grandeur naturelle du demi-cercle.

Nous ajouterons la description que Petrus de Ludewig a donnée des tablettes en usage à Halle : Constat codex duodecim tabulis. Tabulae sunt ligneae, obductae cera, verum marginatae ideo igneis striis in extremitatibus ad firmandum et continendum ceram, ne diffluerent intra limites. Quid? quod etiam ligneae striae per tabulae meditullium, ideo divisae in primam et ultimam marginem. Quas loquutiones neque Salmasius intellexit cum oculatissimis. Ex utroque latere scribi potest in tabulas singulas, stilo non ferreo, sed eburneo. Eburi enim cera minus adhaeret, quam metallo. Unius itaque tabulae margines in unoquoque latere sunt duo, quatuor in utroque; *Vita Justiniani*, p. 236. Le style que Hugo avait vu à Bruxelles se rapprochait assez dans sa partie supérieure des grands styles de Rouen : Stilus aereus est, instar ligunculi, in curva pala, ut nempe, imposito indice, firmius cerae sulci complanentur, cauda seu cuspide inter reliquos digitos inclusa. Quare qui hunc stilum verterit ad inducendas litteras, non eo utetur plane erecto, sed obliquato, omnino sicut parvo ligunculo, non sicut typo epistolari, quo signantur epistolae; *De prima scribendi origine*, ch. IX, p. 85, éd. de 1617.

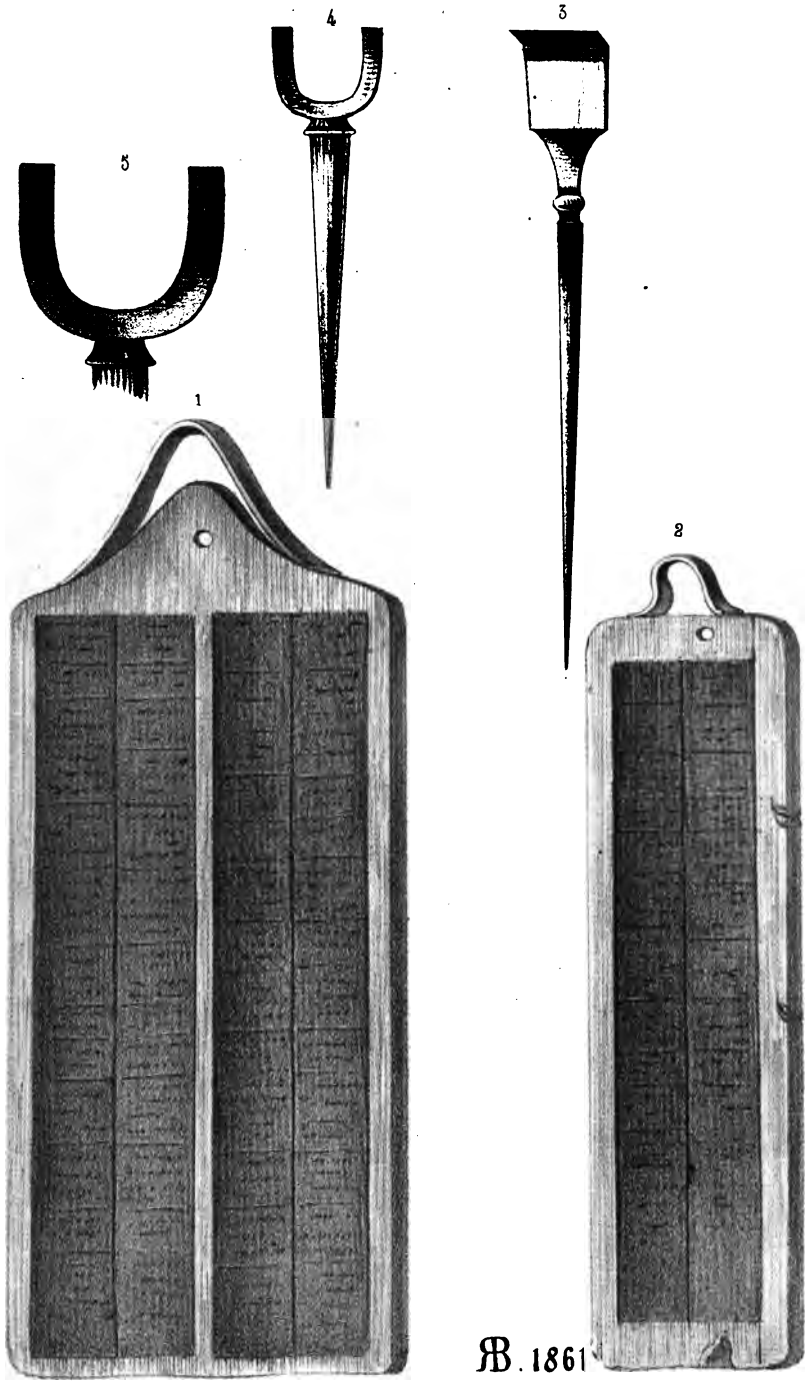

ЯВ. 1861

DU DÉVELOPPEMENT
DE
LA TRAGÉDIE
EN FRANCE.

Toutes les fêtes du christianisme étaient de pieuses commémorations et ramenaient solennellement, chaque année, son histoire sous les yeux. Mais leur idée disparut insensiblement sous le voile de poésie où elle s'était complu. Des cérémonies et des symboles, parfaitement clairs à l'origine, n'étaient plus pour les chrétiens du moyen âge que des formes, consacrées il est vrai par un long usage, mais étrangères au fond des croyances, et, dans l'impuissance de leur restituer toute la sainteté des premiers temps, le clergé voulut au moins en montrer le sens en y ajoutant de nouvelles représentations, facilement comprises par toutes les intelligences. Mêlées d'abord à la liturgie ordinaire, ces représentations partielles de la fête du jour se développèrent avec le temps; elles formèrent à elles seules un tout complet, un nouveau *mystère* (1), et se détachèrent du culte en gardant avec lui cette ressemblance de nature et de pensée,

Qualem decet esse sororum,

qui leur assuraient le respect de tous les fidèles. Plus indépendantes chaque jour, plus soigneuses de leur fortune, elles se

(1) *Mystère* signifiait primitivement Office, Service divin : voy. du Cange, t. IV, p. 594, col. 2, et Dieffenbach, *Mittel-lateinisch-hochdeutsch-böhmischer Wörterbuch*, s. v. MISTERIUM.

rapprochèrent du peuple, s'inspirèrent davantage de ses idées et de ses goûts, adoptèrent sa langue et sortirent de l'enceinte du culte. Mais longtemps encore elles se réclamèrent du patronage de l'Église : elles dressaient leurs *échafauds* dans ses dépendances (1), prenaient ses jours et ses heures (2), lui demandaient respectueusement sa bénédiction (3), et rappelaient par de nombreux emprunts à la liturgie (4) leur origine

(1) Huet disait en parlant de Villon : Il se retira enfin sur ses vieux jours à Saint-Maixent, en Poitou, où, selon la mode du temps, il faisoit des comédies sur les principaux événements de la vie de Notre Seigneur, qui se représentoient dans les cimetierres des églises aux principales fêtes de l'année ; *Huetiana*, p. 62. Le roi de Castille, Alphonse X, défendit même de les jouer ailleurs : É non lo deben facer en las aldeas, nin en los lugares viles ; *Partidas*, P. I, tit. VI, loi 34.

(2) Quod si ad memoriam festivitatum et venerationem Dei ac Sanctorum, aliquid juxta consuetudines Ecclesiae in Nativitate Domini vel Resurrectione videatur faciendum, hoc fiat cum honestate et pace, absque prolongatione, impedimento vel diminutione servitii, larvatione et sordidatione faciei ; Concile de Sens (1485) ; dans Labbe, *Concilia*, t. XV, col. 414. On lit en tête d'un manuscrit du seizième siècle : *Off the wepinge of the thre Maries :* This is a play to be played, on(e) part on Gudfriday afternone, and the other part opon Esterday afternone : the Resurrection in the morrowe ; dans le *Reliquiae antiquae*, t. II, p. 125. Quo finito, si factum fuerit ad matutinas, Lazarus incipiat *Te Deum laudamus ;* si vero ad vesperas, *Magnificat anima mea Dominum ;* dans Hilarius, *Versus et ludi*, p. 33. C'est que le *Te Deum* se chantait habituellement le matin, et le *Magnificat* le soir.

(3) Le clergé obtempérait très-facilement à leurs demandes et consentait au besoin à célébrer la messe sur le théâtre : c'est ce qui eut lieu à Bar-sur-Aube en 1408, pour le *Miracle saint Maclou* (voy. la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. III, p. 450), et à Angers, en 1486, pour le *Mystère de la Passion ;* Bodin, *Recherches sur l'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 48. Une représentation de la *Vie de Monseigneur saint Martin*, que l'on devait donner à Seurre, en 1496, ayant été empêchée le premier jour par la pluie, tous les acteurs revêtus de leur costume de théâtre, se rendirent processionnellement à l'église pour obtenir du beau temps, et on y chanta un salut à leur intention ; B. I., fonds de La Vallière, n° 51 ; dans Jubinal, *Mystères inédits du quinzième siècle*, t. I, p. XLVI. Le clergé poussait même la condescendance jusqu'à changer l'heure des offices : le 26 (mai, 1490), Jehan Moet, lieutenant du capitaine, et Foulquart, prièrent d'avancer le service de l'église les jours que l'on représenteroit *la Passion*, pour y dire, devant que commencer, la messe du Saint-Esprit, et avoir les enfants de chœur de l'église pour chanter musique en ladicte action (ce qui fut fait) ; *Mémoire de Foulquart ;* dans L. Paris, *Toiles peintes de la ville de Reims*, t. I, p. LIX.

(4) Non-seulement la plupart des Mystères et même des Moralités finissaient par le *Te Deum*, mais le *Mystere de la Resurrection* de Jehan Michel commence par l'hymne *Veni, Redemptor gentium*, et elle en est une partie essentielle. Le *Veni, Creator Spiritus* se trouve intercalé dans la *Nativité Nostre Seigneur Jhesucrist*, publiée par M. Jubinal, *l. l.* t. II, p. 63. Dans un Mystère de la Résurrection en allemand que M. Mone a inséré dans son *Schauspiele des Mittelalters*, t. II, p. 33-106, on lit, p. 42 : Jhesus surgens cantat *Resurrexi*, et c'est précisément le premier mot de l'introït de la messe du jour ; puis Siméon, p. 44, chante *Lumen ad revelationem*, et c'est une antienne qui se chante aussi à la messe du jour. Pour figurer la Trinité, non-seulement Dieu était quelquefois représenté par trois chantres, une basse, un ténor et une haute-contre, mais il ne

et leur cause première. Leur succès n'était plus cependant, comme jadis, une simple question de foi tranchée par le baptême. Les spectateurs pouvaient se montrer difficiles sans compromettre le salut de leur âme : c'était un droit dont ils n'usaient guère, mais ils l'achetaient à la porte (1), et il fallait compter sérieusement avec eux. L'unique but des Mystères n'était plus d'édifier des croyants; ils se tenaient pour obligés de plaire au public et de retrouver en agrément tout ce qu'ils avaient perdu en sainteté. Une mise en scène plus attachante soutint la curiosité et accrut l'intérêt; des détails plus matériels donnèrent à l'action plus de réalité et excitèrent plus sûrement l'admiration et la compatissance; on voulut émerveiller l'imagination par la puissance des machines et la richesse des accessoires. Ces préoccupations mondaines amenèrent la rupture définitive des Mystères avec l'Église. Le peuple y vint comme à un spectacle profane, pour oublier les soucis de la vie, et y porta un esprit plus libre et plus exigeant. L'action principale ne s'éparpilla plus çà et là en petites actions secondaires; elle retint l'attention jusqu'au bout et la concentra sur un seul sujet toujours présent à la pensée, même quand on ne l'apercevait pas sur le théâtre. Des scènes comiques rompirent la monotonie d'une représentation sérieuse et varièrent le plaisir (2). Les vilains gardaient religieusement toute leur grossièreté réelle et l'exa-

prononçait presque jamais que des paroles consacrées par la liturgie; Hase, *Das geistliche Schauspiele*, p. 24. On se permettait même de conférer les sacrements en plein théâtre, en se servant des paroles sacramentelles; ainsi saint Basile disait à Libanius dans le *Mystere de l'empereur Julien et de Libanius*, *son seneschal* :

Je te baptize, biau doulz filz,
In nomine Patris et Filii et Spiritus-Sancti.
[Amen]

dans nos *Origines latines du théâtre moderne*, p. 338.

(1) Pour assister à la représentation des *Trois Doms* qui eut lieu à Romans, en 1509, on paya un sou, les deux premiers jours, et le prix fut réduit de moitié le troisième. A Vienne, où l'on joua *la Passion* l'année suivante, il en coûtait aussi un demi-sou pour entrer au parterre.

(2) Nous citerons seulement ici la farce intercalée dans la *Vie saint Fiacre*, et le *Teufelspiel* introduit, sans aucune autre raison que le divertissement du public, dans un Mystère de la Résurrection allemand; dans Mone, *Schauspiele des Mittelalters*, t. II, p. 71-104. Nous aurons à parler tout à l'heure du Fou et des Truands.

géraient encore (1). Les truands pensaient naturellement comme des truands (2); quelquefois même ils étaient encore plus brutalement vrais, et s'exprimaient en argot (3), sans songer que la meilleure partie du public ne les comprenait pas. La laideur morale des diables répondait à la difformité de leurs traits : ils étaient maudits de Dieu, et n'avaient pas sans bonnes raisons la peau noire, des cornes et une longue queue. Les plus éminents se complaisaient à des blasphèmes bien révoltants (4), et ceux qui n'avaient pas à garder le décorum de leur rang s'appropriaient toutes les insolences de la langue des halles (5). L'art ne prenait point l'histoire à partie; il acceptait les faits tels quels, et les mettait en action à ses risques et périls, selon qu'ils s'étaient réellement passés. La foi elle-même n'eût pas souffert patiemment des altérations arbitraires; elle était trop naïve et trop imperturbablement convaincue pour ne pas retrouver partout la main de Dieu dans le gouvernement du monde, et regardait le passé tout entier comme une glorification de la Providence. La vérité quand même, avec toutes ses circonstances et toutes ses dépendances, tel était le premier article de la poétique du moyen âge (6).

(1) La pudeur des éditeurs du dix-neuvième siècle a dû remplacer leurs paroles par des points : voy. la *Nativité Nostre Seigneur Jhesucrist*, dans Jubinal, *l. l.* t. II, p. 72, et le *Towneley Mystery*, publié par M. Marriott, *Collection of english Miracle-plays*, p. 109-136.

(2) Il y en a dans presque tous les Mystères : nous citerons seulement comme une des plus développées, la scène du *Geu saint Denis*, entre Humebrouet, Menjumatin, Masquebignet et Hapelopin; dans Jubinal, *Mystères inédits*, t. I, p. 149-153.

(3) A la scène si souvent citée du *Mistere de sainct Christophe*, de Chevalet, nous ajouterons celle des Belistres, dans le l. III des *Actes des Apostres*. On faisait même quelquefois parler les Juifs dans un baragouin qui n'appartenait certainement à aucune langue : voy. entre autres le *Mystere de la saincte hostie*, et la chanson de la seconde journée du *Mystere de l'Incarnation et Nativité de Nostre Seigneur Jesus-Christ* : En nog novet, en nog novet en matherisoth, bistouare lau en dirony li gros, etc.

(4) Les exemples en sont trop communs pour qu'il soit nécessaire d'en citer; nous renverrons seulement au *Carmina Burana*, p. 89, et à nos *Origines latines du théâtre moderne*, p. 78.

(5) Satan lui-même, comme on peut le voir dans presque tous les Mystères, ne s'en faisait pas faute quand il s'adressait à ses suppôts.

(6) Exercez vous au jeu de vérité, disait-on dans le Cry pour le *Mystere des Actes des Apostres*, qui fut fait à Paris, le 16 décembre 1540, et les auteurs se vantaient naïvement que tout était vrai :

Of holy wrytte this game xal bene
And of no fablys be no way;
Ludus Coventriae, p. 18.

Les premiers Mystères représentaient les grands événements du christianisme. Dieu les avait promis bien des siècles auparavant à l'Humanité, et en avait réglé dans sa sagesse toutes les circonstances. Les personnages nécessaires à l'accomplissement de ses desseins ne pouvaient donc avoir aucune initiative ni aucune indépendance : ministres involontaires d'une volonté qu'ils ne connaissaient pas, ils marchaient incessamment devant eux sous une impulsion irrésistible, et travaillaient à l'histoire comme ces ouvriers qui ne voient jamais le droit sens de leurs œuvres. Leur donner des volontés et des passions eût semblé ravaler le christianisme et lui reconnaître une origine humaine : ils gardaient un caractère général et une vie impersonnelle, s'effaçaient à l'envi et disparaissaient dans l'ensemble des événements. Leurs pensées elles-mêmes devenaient pour ainsi dire extérieures ; elles étaient représentées par deux Anges qui se disputaient la conduite des plus importants : ils engageaient le débat en leur présence, plaidaient le pour et le contre, et quand la cause était suffisamment entendue, Dieu ou le Diable prenait la décision à son compte (1). Malgré leur forme dialoguée, ces prétendus drames n'étaient encore au fond que de l'histoire (2) : ils en conservaient l'es

Forts de leurs excellentes intentions, les acteurs s'associaient sans scrupule à cet esprit crûment historique, et ne reculaient pas même devant une nudité complète : ainsi, au moment où sainte Barbe va être déchirée à coups de fouet, l'instruction scénique du *Liber Misterii Beate Barbare virginis* dit naïvement : *Tyranni ligant eam nudam ad postem.* On sacrifiait même au besoin les exigences de la pudeur aux simples convenances de la mise en scène ; une preuve curieuse s'en trouve dans cette instruction du *Mistere du Vieil-Testament*, acte de Judith : *Icy sera licite d'avoir.... certains personnages tout nuds en maniere de penitens.*

(1) Ce débat des deux principes et sa conclusion logique formaient même le sujet de plusieurs Moralités, comme *Le Bien et Mal-advisé*, *L'Homme juste et l'Homme mondain.* Il n'était pas habituellement aussi développé dans les grands Mystères, mais les plus mauvaises actions y étaient attribuées à l'intervention active des mauvais anges ; ainsi, dans le l. IX du *Mystere des Actes des Apostres*, Satan vient inspirer à Néron la pensée de se poignarder, et il dit à Hérode dans le *Mystere de la Conception Nostre Seigneur Jhesuscrist :*

Meschant homme, fiers en ton ventre
Le cousteau, sans tant endurer.

Hérode répond :

Dyables, je ne puis plus durer ;
Il fault qu'a vous tous obéisse.

Puis il se tue.

(2) Verardi disait encore dans le prologue du drame qu'il composa, vers 1492, sur l'expulsion des Mores de Grenade :

Requirat autem nullus hic comoediae
Leges ut observentur, aut tragoediae;
Agenda nempe est historia, non fabula.

prit légendaire, les causes surhumaines, la logique matérielle, l'insensibilité, et s'inquiétaient fort peu des nécessités de la poésie dramatique.

Le sujet n'y était point resserré en un petit nombre de scènes, qui le rendaient à la fois plus vif et plus facile à saisir. La représentation se poursuivait jusqu'au bout, d'une seule traite, sans aucun entr'acte où l'action pût se donner un peu d'air et repousser dans la coulisse les circonstances gênantes qui affaiblissaient l'intérêt; elle ne s'interrompait qu'à regret, par un cas de force majeure, quand les acteurs épuisés se trouvaient contraints à prendre quelque repos ou que le déclin du jour obligeait de renvoyer la suite au lendemain (1), et l'on reprenait l'histoire juste au moment où on l'avait laissée. Malgré la bonne volonté de tout représenter, l'étendue et les complications du sujet forçaient de supprimer une foule d'événements secondaires, et, au point de vue de la réalité, ces suppressions étaient des lacunes. Bien des scènes se suivaient sans autre liaison apparente que l'ordre des temps, et passaient successivement sous les yeux comme les tableaux beaucoup trop variés d'une lanterne magique. Un spectacle si essentiellement vrai s'inquiétait peu de paraître vraisemblable. Pendant la représentation, les lieux divers où se passait l'action restaient tous à la fois sous les yeux du public. On les rangeait tous à la file en indiquant leur séparation et leur éloignement par une simple cloison (2); souvent même on les empilait au

(1) Les journées n'étaient pas, comme elles le sont devenues en Espagne, une division fictive, mais un jour réel. Dans le *Mystere de sainte Barbe*, on lit à la fin de la première journée : Hic finit prima dies misterii beate Barbare virginis; à la fin de la seconde : Finis pro secunda die, et ainsi de suite. La *Vengeance de Nostre Seigneur Jesus-Christ*, qui fut représentée devant Charles VIII, en 1491, et reprise en 1553, est divisée en quatre journées, et il y a à la fin des trois premières un discours adressé aux spectateurs pour les engager à revenir le lendemain. On lit même à la fin de la première journée du *Mystere de la Resurrection*, corrigé par Jehan Michel :

Ceux qui de Jesus vouldront voir
Jouer le ressuscitement,
si reviennent cy vistement
Demain le matin; car pour l'heure
plus ne ferons cy de demeure.

(2) On lit en tête du *Mystere de l'Incarnation et Nativité de Nostre Seigneur Jhesuscrist*, qui fut joué à Rouen, en 1474 : Estoient les establies assises en la partie

hasard sur cinq ou six de hauteur (1). On réservait seulement au Paradis l'estrade la plus élevée, et sous la figure d'une grande gueule de dragon qui s'ouvrait au besoin et vomissait des flammes (2), l'Enfer était relégué au plus bas de l'échafaud. Pour ajouter à l'attrait du spectacle, les acteurs, assis sur des gradins, décoraient les deux côtés du théâtre; chacun se levait à son tour, venait au milieu réciter son rôle, puis retournait s'asseoir (3). L'imperfection d'une pareille mise en scène et l'inhabileté des acteurs auraient rendu à d'autres spectateurs l'illusion au moins bien difficile (4); mais les Mystères n'y songeaient guère (5); ils représentaient des événements passés, uniquement pour les remettre en mémoire: leur forme dramatique n'était, comme leur pompe, qu'un

septentrionale d'iceluy (le Neuf-Marchié), depuis l'hostel de la Hache couronnée jusqu'en l'hostel où pent l'enseigne de l'Ange.... Mais les establies des six Prophètes estoient hors des autres, en diverses places et parties d'iceluy Neuf-Marchié.

(1) Voyez la dissertation de M. Berryat-Saint-Prix, dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, t. V, p. 163-211. Ces *establies* étaient étiquetées, comme le prouvent ces trois vers du prologue du *Mystere de l'Incarnation et Nativité*, dont nous parlions tout à l'heure :

Affin d'ennuy fuir nous nous tairons
Present des lieux; vous les povez cognoistre
par l'escritel que dessus voyez estre.

(2) Voy. les dessins publiés par Sharpe, *Dissertation on the Coventry Mysteries*, pl. 5, 6 et 7. A la fête de Saint-Avé, on représenta à Décise (en 1468) le *Mystere de sainte Cecile;* Jehan du Bourg, peintre, peignit la représentation; il habilla la Gueule d'Enfer; Guillaume Martin, menuisier, en fit les dents; *Archives de l'Art*, Documents français, t. I, p. 137.

(3) Dans un Mystère latin de la Nativité du Christ, dont le manuscrit remonte au treizième siècle, on lit déjà : Hoc completo, detur locus Prophetis, vel ut recedant, vel sedeant in locis suis propter honorem ludi; dans nos *Origines latines du théâtre*, p. 195 : voy. ci-dessous le passage de Scaliger, p. 160, note 1. Habituellement cependant, les acteurs se retiraient quand ils avaient entièrement fini leur rôle.

(4) L'imagination ou plutôt la foi d'un public aussi naïf se chargeait de l'illusion. A la représentation de la Passion à Ober-Ammengau, en 1860, l'auditoire, qui ne se composait de rien moins que six mille personnes, fut pris d'une folle joie au moment où le Christ chassa les vendeurs du Temple, parce qu'ils étaient habillés comme les juifs s'habillent en Bavière (*Revue Germanique*, t. XII, p. 660), et quand Judas eut reçu les trente deniers qu'il avait demandés pour livrer son maître, les spectateurs s'écrièrent tout d'une voix : Qu'il meure ! qu'il meure l'ennemi du Dieu de nos pères! *Ibidem*, p. 663.

(5) Lors d'une représentation de la Vie de sainte Dorothée, à Bautzen, sur la place du Marché, en 1412, le toit d'une maison d'où certainement on ne pouvait rien entendre, s'effondra, parce qu'il était trop surchargé de spectateurs, et trente-trois personnes furent écrasées; Flögel, *Geschichte der komischen Literatur*, t. IV, p. 290. C'est probablement la pièce que M. Hoffmann a publiée, *Fundgruben*, t. II, p. 285-295.

moyen ingénieux d'attirer plus sûrement le public. Dans ces vastes enceintes en plein air, mal disposées pour la voix, où ne cessaient presque jamais les bruits confus de nombreux spectateurs, mal à l'aise, et mécontents de ne pouvoir entendre avec suite (1), les paroles n'avaient même qu'une importance secondaire. Le sujet et tous ses détails étaient connus dès l'enfance ; les personnages, même fictifs, rentraient dans un type de convention trop général pour ne pas être facile à saisir ; avec leur forme et leurs couleurs traditionnelles, les costumes les désignaient comme une étiquette, et l'éveil de l'imagination, les efforts d'esprit nécessaires aux spectateurs pour compléter ce que l'oreille parvenait à saisir, devenaient un des principaux éléments de leur plaisir.

Quand, après de nombreuses altérations qui les rendaient de plus en plus étrangers à la liturgie, les Mystères, définitivement répudiés par l'Église, passèrent entre les mains d'entrepreneurs de spectacles, leur destination fut par cela seul toute modifiée, et leur caractère dut changer avec elle (2). Il fallait avant tout subvenir aux frais de la représentation, et l'on ne captait l'argent du public qu'à la condition de lui

(1) La preuve s'en trouve dans plusieurs anciens Mystères :

Doulces gens, un pou escoutez
pesiblement, sans noise faire :
mains de paine arez, ne doubtez,
s'il vous plaist a ung pou vous taire,
que se vous l'un l'autre boutez
ou faictes ennuy et contraire.
Or vous séez et acoutez,
et oiez sen que vueil retraire;

Martire saint Estienne; dans Jubinal, *l. l.* t. I, p. 2.

On avait même toutes les peines du monde à obtenir le silence. Lors de la représentation de la Passion, à Angers, le 20 août 1486, on désigna treize personnes *pour faire faire silence oudict jeu*, parmi lesquelles figuraient le lieutenant criminel, le lieutenant civil, le juge de la Prevosté et le procureur général de l'Université, et le Conseil de ladicte ville ordonna sur paine de prinson et d'amende arbitraire que chacun fasse silleuce... Item, et pour mieux commancer et avoir sillence, si l'on voit qu'il soit expédiant, sera dicte une messe, ou jeu, sur ung autel honnestement droissé ; *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, Ve série, t. II, p. 77. Loys des Masures disait encore dans le prologue de son *David combatant* (1557) :

Pourquoy faire il convient que le bruit et le [plaid
Cesse de toute part, et vous en patience
tous ensemble attentifs, nous prestiez au- [dience.

(2) On s'inquiéta beaucoup plus de l'effet à produire que de la vérité des faits : ainsi dans la *Nativité Nostre Seigneur Jhesucrist*, publiée par M. Jubinal, Seth cite comme autorité le premier livre de Moïse, et récite le *Pater noster*; t. II, p. 21.

plaire : son amusement devint le but principal et la grande affaire. On multiplia donc et l'on allongea les scènes comiques : le Diable prit beaucoup d'importance; tout déconfit qu'il fût toujours à la fin, il jouait en réalité le premier rôle (1), et l'on introduisit à sa suite un nouveau personnage, souvent plus inconvenant encore, mais en possession d'amuser le moyen âge par ses excentricités, le Fou (2). Les plaisanteries les plus inattendues, les plus insolentes et les plus osées, étaient réputées les meilleures parce qu'elles divertissaient davantage, et de propos délibéré on dépassait toutes les bornes (3). Le clergé ne put rester indifférent à des excès qui, sous prétexte de piété, offensaient la morale publique et compromettaient la religion jusque dans sa source : il participait sous main à la préparation des Mystères (4), et quand

(1) Lors de la représentation de la *Patience de Job* par les Confrères de la Passion, en 1478, le succès fut très-grand, et dû surtout au rôle du Diable et à celui de la femme, qui n'était pas moins diabolique ; *Journal du Théâtre françois*, t. I, p. 58; B. I., Suppl. français, n° 2036 [102]. Il se permettait même d'improviser quand il parvenait à trouver de bonnes choses. Ainsi, le premier jour de la représentation de *La vie Monseigneur saint Martin*, à Seurre, le feu prit à la culotte de Satan, et le pauvre diable fut tout brûlé ; lorsqu'il reparut sur le théâtre, il dit pour excuse à Lucifer :

> Malle mort te puisse avortar,
> paillart, fils de putain cognu,
> pour a mal faire t'enorter
> je me suis tout bruslé le cul ;

B. I., fonds de La Vallière, n° 51; dans Jubinal, *l. l.* t. I, p. XLVII.

(2) Il disait encore dans le *Miles Christianus*, une Moralité du seizième siècle :

> Ich will mich züchtig halten fyn,
> das sag ich by dem Kolben myn,
> Doch wänn kein Narr harkhommen wär,
> wurd der Platz halb syn bliben lär ;

dans Mone, *Schauspiele*, t. II, p. 413.

Quelquefois même son rôle restait en blanc, et l'acteur débitait toutes les folies qui lui venaient à l'esprit. Dans le ms. du *Mystère de sainte Barbe*, conservé à la Bibliothèque impériale, on trouve pour toute indication *Stultus loquitur;* Parfait, *Histoire du Théâtre françois*, t. II, p. 5, 30, 51, 74. Le rôle du Sot est écrit dans le *Mystere de l'Ancien et du Nouveau Testament*, qui fut représenté à Troyes en 1444, mais l'écriture est plus récente, et l'orthographe, moins régulière ; *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1re série, t. III, p. 457. Shakspere faisait encore dire à une troupe de comédiens : Let those, that play your clowns, speak no more than is set down for them : for there be of them, that will themselves laugh, to set on some quantity of barren spectators to laugh too...., that's villainous, and shows a most pitiful ambition in the fool that uses it; *Hamlet*, act. III, sc. 2.

(3) Il se permettait même d'ouvrir ses braies en faisant face au public, et, pour nous servir de l'expression un peu trop naïve des instructions scéniques, il devait pisser. Aussi le duc Albert de Prusse défendit-il expressément de faire figurer le Diable et le Fou dans les pièces de collége; Heiland, *Ueber die dramatischen Aufführungen im Gymnasium zu Weimar*, p. 4.

(4) Bien des années après leur sécularisation, c'était même encore souvent des

il ne parvenait pas à les diriger à son gré, il en contrariait (1), quelquefois même en défendait la représentation (2). A Paris,

prêtres qui jouaient les principaux rôles. Ainsi, lors de la représentation du *Mystere de la Passion*, à Metz, en 1437 : Fut Dieu un sire appelé seigneur Nicolle, de Nenfchastel en Lorraine, lequel estoit curé de Sainct-Victour de Metz, lequel fust presque mort sur la croix, s'il n'avoit esté secouru.... Et un autre prestre qui s'appeloit Jean de Nicey, fut Judas, lequel fut presque mort en pendant : car le cuer lui faillit, et fut bien hastivement despendu ; *Chronique de Metz*, citée par M. de Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, t. IV, p. 168. Non-seulement les principaux rôles des Mystères joués à Chaumont, en 1541, furent remplis par trois ecclésiastiques, mais ils reçurent cent sous d'indemnité; Jolibois, *Diablerie de Chaumont*, p. 14. Encore en 1507, les répétitions du *Mystere de la Passion*, que l'on joua à Amboise, eurent lieu dans l'église Saint-Thomas, et afin de pouvoir remplir leur rôle avec une plus grande fidélité de costume, plusieurs prêtres obtinrent l'autorisation canonique de laisser allonger leur barbe; Cartier, *Mémoires de la Société des antiquaires l'Ouest*, 1841, p. 246-247. Le 29 mai 1452, on joua même sur la place Saint-Pierre de Beauvais, un Mystère que le Chapitre avait pris ouvertement sous son patronage. On fait deffense, dit-il dans une proclamation très-malencontreuse, a ceux qui sont et seront en la ditte place de la ditte terre et jurisdiction, durant tous les jours, temps et espaces de iceux jeux et mystere de Monseigneur saint Pierre, et ce qui s'en dépend, qu'ils ne facent trouble, noise, desbats ne chose qui puest ou doibt empescher les joueurs et ne monter (*sans doute* montent) sur les hours et eschaffaux en la ditte terre et justice de mesdits sieurs du Chapitre sans permission et licence de ceux a qui il appartient, sur peine d'amende et pugnition telle que raison donnera; B. I., Papiers Grenier, paquet 20, art. 1 A, fol. 82 v°.

(1) Avant d'autoriser la représentation, il demandait souvent communication du *livre* ou du *registre*. En 1547, lors de la représentation du *Mystere de la Passion*, à Valenciennes, les originaux furent revus par sçavants doctours en théologie commis à ce faire par Monseigneur révérendissime Robert de Croy, evesque et ducq de Cambray; Lafontaine, cité par Hécart, *Recherches sur le théâtre de Valenciennes*, p. 31. En 1533, les chanoines de Saint-Fursy de Péronne permirent aux prêtres de la ville de jouer une Histoire de sainte Barbe, promisso quod presentabunt Dominis ludendum pro videndo si nullus sit (il y a un mot oublié dont la signification est claire) in dicto ludo. Etiam permissum est presbiteris ludere, promisso quod presbiteri ludentes ostendant suum rotulum Dominis canonicis; B. I., Papiers Grenier, *l. l.* fol. 83 r°.

(2) L'interdiction ne tarda pas à devenir générale, et il fut défendu aux ecclésiastiques d'assister, même comme spectateurs, à ces spectacles réprouvés : nous citerons entre autres les conciles de Bourges, 1585; d'Aix, 1585, et de Bordeaux, 1588. Celui de Strasbourg disait déjà en 1549 : Cum in multis locis nostri dioecesis abusus inoleverit, ut in templis spectacula, et ludicra peragantur et populo exhibeantur : ea etsi sacras historias contineant, tamen cum ob histrionum et personarum ineptias, ludique levitatem magis risum et cachinum nonnunquam provocent, quam ut pietatem alant, etc.; dans Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. VI, p. 498. Quoique la tolérance fût généralement plus grande en Italie, saint Charles Borromée fit décider, en 1565, par le concile de Milan, can. VIII : Quoniam pie introducta consuetudo repraesentandi populo venerandam Christi Domini Passionem et gloriosa martyrum certamina, aliorumque Sanctorum res gestas, hominum perversitate eo deducta est, ut multis offensioni, multis etiam risui et despectui sit, ideo statuimus, ut deinceps Salvatoris Passio nec in sacro, nec in profano loco agatur.... Item Sanctorum martyria et actiones non agantur, sed pie narrentur, ut auditores ad eorum imitationem, venerationem et invocationem excitentur. Une autre raison contribua en Allemagne à cette interdiction : le ministre de Breslau se plaignit, en 1582, que les acteurs s'étaient soûlés comme

déjà le foyer littéraire de la France, l'autorité civile s'en émut elle-même : pour remettre de la décence dans les spectacles, elle en réglementa l'industrie, et, conformément aux usages administratifs du moyen âge, accorda le monopole des représentations pieuses à une Confrérie (1). C'était très-commode, très-simple, et l'on avait toute raison de penser qu'à défaut de la décence habituelle aux gens *incorporés* qui fonctionnent, les Confrères de la Passion, ainsi qu'ils s'étaient nommés, respecteraient au moins leur privilége et craindraient d'encourir les sévérités du pouvoir. Mais quand le mouvement religieux et moral de la Réforme vint à se prononcer et à s'étendre, ceux-là même qui ne voulaient pas le suivre subirent sans le savoir son influence. On en appelait à son propre sentiment d'opinions reçues depuis des siècles et des plus vieilles habitudes; on sentait réellement, et l'on exigeait plus de respect pour les choses religieuses. Une mesure qui prévenait à la vérité les abus les plus scandaleux, mais autorisait tous les autres, ne parut plus une protection suffisante, et le Parlement de Paris donna satisfaction à la raison publique en prohibant indistinctement tous les Mystères (2). Cette suppression ne fut que locale; ils restèrent en province un des principaux éléments des fêtes populaires (3), et leur

des bêtes; Hase, *Das geistliche Schauspiele*, p. 113.

(1) Le 4 décembre 1402 : les lettres patentes de Charles VI se trouvent dans Parfait, *Histoire du théâtre françois*, t. I, p. 45. Malgré la popularité dont ces représentations jouissaient à Bruxelles, une ordonnance royale, datée du 26 janvier 1559, y défendit aussi divers jeulx de moralité, farces, dictiers, refrains, ballades et choses semblables engendrans schandal, ou esquels sont meslées les saintes Écriptures; Carnel, *Les Sociétés de rhétorique*, p. 24, note.

(2) Le 17 novembre 1548; *Revue rétrospective*, t. IV, p. 344.

(3) Hé! quel plaisir, disait Vauquelin de La Fresnaye,

De voir representer aux festes de village,
aux festes de la ville, en quelque eschevi-
[nage,
Au saint d'une paroisse, en quelque belle nuit
de Noël, ou naissant un beau soleil reluit,
Au lieu d'une Andromède au rocher attachée
et d'un Persé qui l'a de ses fers relachée,
Un saint George venir bien armé, bien monté,
la lance a son arrest, l'espée a son costé....
Ou voir un Abraham, sa foy, l'Ange et son
[fils;
voir Joseph retrouvé, les peuples deconfis
Par le pasteur guerrier qui, vainqueur d'une
[fonde,
montre de Dieu les faits admirables au
[monde!

Art poëtique, p. 110.

Saint-Amant disait encore dans *le Poëte crotté :*

Adieu, bel Hostel de Bourgongne,
où d'une joviale trongne
Gaultier, Guillaume et Turlupin

poétique, les idées littéraires qu'ils avaient répandues ne pouvaient plus être supprimées avec eux.

Bien des sujets profanes avaient été déjà mis en drame ou plutôt racontés avec le même esprit : tels étaient la *Prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon* (1), le *Mystère de Jovinien* (2) et l'*Histoire de Griseldis* (3). La *Destruction de Troye la Grant* jouissait même certainement d'une grande popularité (4), et l'on représentait sous le nom de *Moralités* de véritables tragédies, ainsi que le reconnaissait déjà un critique contemporain. La moralité françoise, écrivait Thomas Sibilet, represente en quelque sorte la tragédie gréque et latine, singulierement en ce qu'elle traitte faits graves et principaus, et si le François s'estoit rangé à ce que la fin de la moralité fut toujours triste et doloreuse, la moralité seroit tragédie (5). Il lui manquait seulement l'inspiration dramatique et plus d'haleine. Jodelle ne se vantait pas trop en disant à Henri II, dans le prologue de sa *Cleopatre*, en présence

font la figue au plaisant Scapin,
Où, dis-je, mes petits Confreres
estalent leurs bourrus Mysteres;

Œuvres complètes, t. I, p. 225, éd. de Livet.

(1) Elle fut représentée dans la grande salle du Palais en 1378; Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 681.

(2) Imprimé à Lyon en 1581 et en 1584, sur une vieille copie.

(3) Imprimée à Paris vers 1548 : il y a un manuscrit daté de 1395, conservé à la B. I., fonds de Cangé, n° 49. L'arrêt du Parlement de Paris qui défendait aux Confrères de jouer des *misteres sacrez*, les autorisait à jouer *aultres misteres prophanes, honnestes et licites*.

(4) On en connaît jusqu'à neuf éditions, et la première (Lyon, 1544) l'attribue au célèbre Jehan de Meung, quoiqu'elle soit très-probablement de Jacques Millet. Son nom se trouve dans la plupart des manuscrits, et Octavien de Saint-Gelais disait dans le troisième livre de son *Séjour d'honneur :*

Près de luy (Alain Chartier) vis maistre Jac-
[ques Milet
Qui mist en vers l'histoire Dardanide.

Cependant, le *Journal du Théâtre françois*, t. I, p. 64, dit qu'en 1498, les Confrères reprirent pour la seconde fois *La Destruction de Troyes la Grant avec des changements et des corrections par Jean* (*sic*) *Millet*, et ces élaborations successives étaient tout à fait dans l'esprit et les habitudes du moyen âge. Mais si l'auteur de ce *Journal* a pu consulter des documents qui ne nous sont plus accessibles, il se trompe si souvent et si grossièrement que ses assertions doivent paraître toujours assez suspectes, et nous ne le citons que sous toutes réserves.

(5) *Art poétique*, l. II, ch. VIII, fol. 62 v°. Il ajoute au feuillet suivant : Or y a il une autre sorte de moralité que celle dont je viens de parler, en laquele nous suivons allégorie ou sens moral, d'où encore retient-elle l'appellation, y traitant, ou proposition morale, et icelle déduisans amplement soubz fainte de personne

des plus savants hommes du royaume, accourus pour l'entendre :

> Nous t'apportons (ô bien petit hommage!)
> ce bien peu d'œuvre ouvré de ton langage,
> Mais tel pourtant que ce langage tien
> n'avoit jamais derobbé ce grand bien
> Des autheurs vieux : c'est une tragedie (1).

Mais, si porté qu'il pût être à s'exagérer ses mérites, Jodelle ne parlait certainement que de tragédies originales, dans la forme antique; car il avait, quelques jours auparavant, reconnu en termes exprès qu'il en existait d'autres (2).

> Aucuns aussi, de fureur plus amis,
> aiment mieux voir Polydore a mort mis,
> Hercule au feu, Iphigene à l'autel
> et Troye à sac, que non pas un jeu tel
> Que celui-là qu'ores on vous apporte,

disait-il aux spectateurs choisis devant lesquels on allait représenter sa comédie d'*Eugene*, et ce témoignage, que les circonstances où il s'est produit rendent encore plus considérable, Charles Fontaine le confirme pleinement dans son *Quintil Censeur :* Des comedies françoises en vers, certes je n'en scai point, mais des tragedies, assez de bonnes, si tu les scusses connoistre, sur lesquelles n'usurpe rien la farce et la moralité, ains sont autres poëmes à part (3). Grâce à l'imperfection de la langue et à leur nullité littéraire, ces tragédies ne nous sont point parvenues, peut-être même n'ont-elles jamais été recueillies; mais on n'en peut pas moins préjuger, avec une certitude suffisante, de leur esprit et de

attribuée à ce que véritablement n'est homme ou femme, ou autre énigme et allégorie faisant à l'instruction des mœurs.

(1) *Cleopatre* fut représentée pour la première fois au collége de Reims, dans les premiers jours de 1552. Ronsard disait aussi, dans une pièce adressée à Grevin :

Jodelle, le premier, d'une plainte hardie
françoisement chanta la grecque tragedie.

(2) Dans le *Prologue d'Eugene*. Le prologue de *Cleopatre* ne fut composé que pour la représentation du collége de Boncourt, en présence de Henri II, et selon toute apparence l'*Eugene* avait été joué lors de la première représentation au collége de Reims. D'après le *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 124, il aurait cependant été représenté un mois après les deux tragédies, *lorsque leur succès fut épuisé* (!).

(3) In-16, 1538 (?), non paginé.

leur forme. Les savants eux-mêmes, ceux qui écrivaient en latin et s'inspiraient des exemples classiques, suivaient en certains points les traditions du moyen âge. Malgré sa destination universitaire, le *Jephtes* de Buchanan n'est pas divisé en actes (1), et les scènes s'y succèdent sans se suivre. Dans le *Theoandrothanatos* de Quintianus Stoa, le précepteur de François Ier, c'est encore un Ange qui débite le prologue, comme au temps où le théâtre se dressait dans l'église (2), et la narration empiète quelquefois sur le drame (3). Tout érudit que fût Théodore de Bèze, sa *Tragedie françoise du Sacrifice d'Abraham* n'est qu'un Mystère dans sa plus ancienne et sa plus grossière forme. Le diable y joue un rôle important et se bat les flancs pour amuser les spectateurs; seulement c'était, cette fois, aux dépens des moines, et pour commencer il en portait l'habit :

Dieu est servi de ses Anges luisans,
ne sont aussi mes Anges reluisans?
Il n'y a pas jusques à mes pourceaux
à qui je n'aye enchassé les museaux.
Tous ces paillards, ces gourmands, ces ivrongnes,
qu'on void reluire avec leurs rouges trongnes,
Portants saphirs et rubis des plus fins,
sont mes suppots, sont mes vrais Chérubins (4).

(1) La version française de Florent Chrestian ne l'est pas non plus, et Brinon, qui voulait introduire plus de régularité dans la sienne, a été forcé d'en admettre jusqu'à sept. Buchanan disait, vers 1542, dans son *Autobiographie*, avoir composé ses tragédies, ut earum actione juventutem ab allegoriis (les Moralités) quibus tum Gallia vehementer se oblectabat, ad imitationem Veterum, quo posset, reverteret.

(2) Proh! quanta vobis forsan admiratio
Erit, quod atris angelus sit vestibus,
Et quod repostus candidae vestis color!
Venio Tonantis missus aeterno polo, etc.

La première édition est de Milan, 1508. Nous aurions pu citer aussi le prologue du *Jephtes* de Buchanan; mais il se proposait d'imiter le théâtre grec, et ne suivait nullement la tradition des Mystères.

(3) Au commencement du quatrième acte, par exemple.

JUDAEI.

Ab Anna ad aedes duximus Cayphae, dehinc
A Caypha oportet Pontii adeamus domum.
Et si juberet Pontius coelum peti,
Petetur, iste dummodo emoriens luat
Quicquid tot annis criminum exegit. Mori
Opus est. Eamus! Jam procul surgit domus
Ingens Pilati. Sensit armorum graves
Strepitus; fenestra prospicit totus tremens.

PILATUS.

Quae causa turbam movit? Armorum sonus
Totam per urbem saevit, et coelum quatit.

(4) *Poemata varia*, p. 199. Cette pièce fut représentée à Lausanne, ainsi que nous l'apprend le prologue; mais elle le fut aussi à Paris, en 1550, et au collége de Reims; *Journal du théâtre fran-*

Un passage curieux de la *Préface aux lecteurs* prouve même que les plus savants ne croyaient pas qu'il pût y avoir dans les tragédies aucun entr'acte : Or pour venir à l'argument que je traitte, il tient de la tragedie et de la comedie : et pour cela ay-je separé le prologue, et divisé le tout en pauses, à la façon des actes des comedies, sans toutesfois m'y assujettir (1). Bien des années après, on trouve encore des tragédies d'un seul tenant qui ne s'astreignaient pas plus que dans les premiers temps à marquer les scènes (2). Les événements arrivaient tout à coup sans être suffisamment justifiés, et s'empressaient de céder la place à de nouveaux accidents qui semblaient également leur être étrangers (3). Au lieu de représenter réellement des personnages pleins de vie, de leur donner des sentiments et des idées, et de montrer le développement graduel et animé des faits, on les racontait quand ils étaient passés, et la tragédie restait une suite de relations qu'à la façon des Messagers antiques les différents personnages venaient ajuster tant bien que mal sur la scène (4). Le diable se produisait encore en personne, sans déguisement aucun, avec ses cornes et sa queue, et mêlait ouvertement sa détestable influence aux événements (5). L'intérêt du drame appelait à son aide le plaisir beaucoup plus facile du spectacle : quand il se trouvait une bataille dans le sujet, l'action s'interrompait complaisamment, et la bataille s'engageait sur le

çois, t. I, p. 118. L'édition de 1559 (Lyon), in-8° goth., dit même qu'elle fut jouée aussi *devant le Roy, en l'Hostel de Flandres*.

(1) Page 187 : il n'y a que deux pauses.

(2) Nous citerons entre beaucoup d'autres les *Tragedies sainctes*, de Loys des Masures (1557); *Les Enfants dans la fournaise*, d'Antoine de La Croix (1561); *Josias*, par un auteur qui s'est caché sous le nom de Messer Philone (1583), et *la Thébaïde*, de Jean Robelin (1584).

(3) Le dialogue lui-même n'est pas encore lié dans les *Tragedies sainctes* de Loys des Masures.

(4) Malgré son vrai talent et ses connaissances, Jean de La Taille n'a pas cherché à mettre plus d'art dans la composition de *Saül le Furieux* (1562) et de *La Famine ou les Gabéonites* (1571). Ce décousu se retrouve même encore dans *Tyr et Sidon*, par Jean de Schelandre (1608).

(5) Dans le *David combatant*, de Loys des Masures, par exemple.

théâtre (1). Comme au beau temps des Mystères, on faisait la part des *feintes* et l'on préparait soigneusement des ébahissements au public. Un moindre vice, disait André de Rivaudeau, est de ce qu'ils appellent les machines, c'est-à-dire les moyens extraordinaires et surnaturels pour delier le nœud de la tragédie : un dieu fableux en campagne, un chariot porté par un dragon en l'air, et mille autres grossières subtilités sans lesquelles les poetes mal fournis d'inventions ou d'art, ou méprisans ce dernier, ne peuvent venir à bout de leur fusée (2). On voulait intéresser au succès de ses pièces la naïve sensibilité de la foule, celle qui pleure bêtement sans y regarder de trop près, et on lui tendait des piéges avec de grosses ficelles. Saül consultait en public la Pythonisse d'Endor (3), et l'on voyait la grande ombre blanche de Samuel; David, armé d'une simple fronde, combattait le géant Goliath sur la scène (4), et les sept Machabées étaient torturés sans pitié sur le théâtre (5). Parfois même on choisissait une catastrophe bien récente dont frémissait encore l'émotion populaire, et l'on accumulait à plaisir les détails les plus matériels et les plus crus. Ainsi, dans une tragédie de Jean Bretog (6), où un pauvre diable d'amoureux avait été condamné à la peine capitale parce que le mari, prenant trop vivement les choses, en était mort de chagrin, la potence se dressait au milieu de la scène, et au moment où le patient, la corde au cou et déjà monté à l'échelle, allait être lancé dans l'éternité, le bourreau disait au public :

Noble assistence, il vous pry' de bon cœur,
que requérez pour luy le Createur,
C'est qu'il le vueille en paradis reduire.

(1) Dans *Debora ou la Delivrance*, de Pierre de Nancel (1606), on lit au milieu du quatrième acte : *Pause; ici la bataille se donne.*

(2) Avant-parler de la tragédie d'*Aman;* dans ses *OEuvres poétiques*, p. 45.

(3) *La dame Sorciere;* dans *Saül le Furieux*, de Jean de La Taille.

(4) Dans le *David combatant*, de Loys des Masures.

(5) Dans *La Machabée*, de Jean de Virey, sieur du Gravier (1596).

(6) *Tragedie françoise a huict personnages, traictant de l'amour d'un serviteur envers sa maistresse, et tout ce qui en advint* (1571). Dans *Le beau Mystere de*

Puis il serrait la corde et s'adressait au moribond :

Va, mon amy, Dieu te vueille conduire!

Comme au temps des anciens Mystères, les nouveaux dramaturges choisissaient de préférence des sujets sanctionnés par la Bible (1), et ils les traitaient toujours selon la vérité de l'histoire, avec un désintéressement complet d'imagination, se permettant seulement d'y ajouter des chœurs qui ressemblaient le plus possible à des Psaumes. On conserva jusqu'à cette forme en carré long qu'affectaient les théâtres pendant le moyen âge; les plus décidés à pousser la résurrection de l'Antiquité à outrance, en acceptaient par habitude les inconvénients : ils goûtaient assez le spectacle pour se résigner à peu voir et à entendre encore moins. Jodelle lui-même disait à son public :

Quant au théâtre, encore qu'il ne soit
en demy-rond, comme on le compassoit,
Et qu'on ne l'ait ordonné de la sorte
que l'on faisoit, il faut qu'on le supporte (2).

La scène gardait avec la même routine son ancienne disposition, et continuait à rendre comme à plaisir l'illusion impossible : tous les décors réduits en miniature en occupaient le fond au-dessus des acteurs; et, toujours en vue, même quand ils étaient censés ailleurs, les différents personnages n'en sor-

Nostre-Dame, que les Confrères de la Passion avaient représenté en 1544, il y avait eu déjà une exécution sur le théâtre; mais, comme le condamné était un voleur, les spectateurs prenaient parti contre lui et applaudissaient; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 109.

(1) Nous avons eu déjà l'occasion de citer plusieurs pièces bibliques, et nous pourrions en ajouter quelques autres : *La deconfiture du géant Goliath*, de Joachim de Coignac (1550); le *Pharaon*, de François de Chantelouve (1575); le *Tobie*, de Me des Roches (1579), etc.; mais le plus grand nombre a disparu sans laisser aucun souvenir. André de Rivaudeau, l'auteur de l'*Aman*, disait dans un *Avant-parler*, daté du premier jour de may 1565 : Je conseille à ces songes creux de poëtes qui ont tant tiré à la courroye de l'Escriture sainte, sans faire un seul brodequin qui valust; *Œuvres poétiques*, p. 45.

(2) Prologue d'*Eugene*. Déjà cependant on avait suivi sur ce point les errements de l'Antiquité, quand on avait eu les restes d'un ancien théâtre à sa portée, comme à Bourges, à Doué et à Arles. Quelquefois même on avait cherché à en reproduire les dispositions. Ainsi les *Mystères* joués à Poitiers en 1534, le furent *en ung théatre faict en rond, fort triomphant*; Bouchet, *Annales de l'Aquitaine*, t. VI, p. 267.

taient pas avant que la pièce fût entièrement finie (1). C'était entre l'ancienne et la nouvelle forme un échange continuel d'emprunts et une sorte de communauté. *L'odieux et sanglant meurtre commis par le maudit Caïn à l'encontre de son frère Abel* devenait une tragédie (2). Un Miracle de saint Jacques, que les confrères pèlerins qui s'étaient voués à sa dévotion représentaient le jour de sa fête, s'en attribuait aussi le titre; et, pour mieux prouver son droit, il se divisait en cinq actes (3). Ainsi conçues dans l'esprit populaire du moyen âge, les nouvelles pièces concouraient, comme les anciennes, même aux fêtes religieuses. A la fin d'une tragédie de *Jeanne d'Arques*, qui venait probablement d'être jouée sur une place publique, le Chœur des filles de France disait à l'héroïne :

> Mille doctes esprits....
> ourdiront quelque ouvrage enflé de vostre honneur
> Qu'ils monstreront après, pour heureuse conqueste,
> sur un théâtre, au peuple, à un saint jour de feste (4).

(1) Nunc in Gallia ita agunt fabulas, ut omnia in conspectu sint, universus apparatus dispositus sublimibus sedibus. Personae ipsae nunquam discedunt : qui silent pro absentibus habentur; Scaliger, *Poetices* l. I, ch. XXI, p. 34, col. 1 (1561). C'était encore conformément à ces traditions qu'était disposé le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne.

(2) Tragédie morale à douze personnages, par Thomas Le Coq (1580).

(3) *Sainct Jacques*, tragedie en cinq actes et un prologue, en vers, dediée à trés-grand, trés-illustre et celeste Prince, Lieutenant general du Roi des Rois sur toute la terre universelle, et particuliérement ès provinces, royaumes et climats de Judée, Samarie et Espaigne, Mgr Sainct Jacques le Grand, représentée publiquement à Limoges par les confreres pelerins dudict Sainct, en l'année 1595, le jour et feste de Sainct Jacques, 25 juillet; Limoges, 1596. Il y a au commencement une *avant-prière* de Pèlerins, et des chœurs à la fin de chaque acte : l'auteur s'appelait Bardon, et était né à Brun. Sa pièce fut représentée à Paris la même année, et avec un grand succès, sur le théâtre du collége de Reims.

(4) Dans Parfait, t. IV, p. 162 : la pièce n'a été imprimée qu'en 1611; mais elle est certainement plus ancienne. Nous pourrions citer une autre tragédie bien postérieure : *Le Martyre de la glorieuse sainte Reine d'Alize*, par Ternet (Chastillon, sans date, chez Bourut, imprimeur de la ville et du collége), qui fut sans doute représentée. *La scène est à Alize, en la chapelle de Sainte-Reine*, et l'auteur dit dans sa dédicace à l'évêque d'Autun : Monseigneur, voici une grande sainte, qui désire de rechef d'ensanglanter les fertiles colines d'Alize; mais elle qui n'a craint autre-fois de se presenter devant le cruel Olibre, aprehende neanmoins d'entrer en cet amphiteâtre de la France sans avoir l'aprobation de vôtre Grandeur. On y retrouve le caractère populaire des anciens Mystères : sainte Reine aime mieux, p. 33,

Malgré toutes leurs différences primitives, ces deux formes du drame s'étaient assez rapprochées pour être aisément confondues. Les plus intéressés à en relever l'idée appelaient eux-mêmes les tragédies des *Mystères* (1); elles étaient également représentées en plein air, sur des places publiques (2), et Sarrazin pouvait dire de Hardy, sans outre-passer l'exagération permise à un panégyriste : Véritablement, il a tiré la tragédie du milieu des rues et des échaffauts des carrefours (3). Plus tard, à la vérité, les Mystères furent relégués dédaigneusement dans les provinces et n'agréèrent plus qu'à la dernière classe du peuple; mais ils ne disparurent pas tout à coup, sans laisser derrière eux des marques sensibles de leur passage dans l'histoire. On retrouve encore, quelques années après, même dans les tragédies françaises, leur indifférence au sujet, pourvu qu'il fût bien notoire; leur insouciance de la logique et de la vraisemblance des événements; leur besoin d'un but pratique; leurs caractères tout d'une pièce, empâtés de noir ou nimbés; leurs personnages empesés, sans variété, sans mouvement ni perspective, et ressemblant plutôt à des images byzantines peintes sur bois qu'à des hommes de chair et d'os, qui jettent de l'ombre au soleil.

Les amusements des écoles prirent naturellement, et pour

Y manger du pain bie, boire l'eau cristaline
que de sentir l'odeur d'une grosse cuisine,

et un des bourreaux dit à un de ses collègues, p. 46 :

Mettons-la toute nue, afin de voir sa chair.

(1) Or pour entendre et voir au long ceste [matiere
qui n'est mensonge ou fable, ains verité [entiere,
Vous avez (je le voy) d'affections pa- [reilles
tous ensemble attentifs les yeux et les [oreilles,
Dont soit veu ce mystere et en paix es- [couté;

Loys des Masures, *David fugitif*, prologue.

(2) Si en vain n'est ici presente l'assemblee, dont je vois ceste place autour ceinte et [comblee;
Si nous, de nostre part, en vain venus ne [sommes,
nous voulons vous montrer à tous, fem- [mes et hommes,
La puissance divine;

Loys des Masures, *David fugitif*, prologue.

En 1563, les Confrères jouèrent sans succès plusieurs pièces tragiques, comiques et Moralités, que Simon Bedouin avait fait représenter sur les places publiques cinq ou six mois auparavant; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 171. Encore en 1580, les Enfants sans souci jouèrent sur des échafauds *Le Prophète Hélie*, de Miles de Norry.

(3) *Discours sur l'Amour tyrannique de Scudéry*, non paginé.

ainsi dire d'eux-mêmes, une sorte de vernis littéraire; c'était du pédantisme, qui se complaisait dans ses pensées habituelles, autant que de l'activité et de la délicatesse d'esprit. Dès le douzième siècle, les étudiants jouaient des pièces de théâtre dans leurs jours de fête, et les composaient eux-mêmes pour leur plus grand plaisir. Telle était sans doute l'origine des petits drames d'Hilarius, et on lit en tête d'un *Jeu de Daniel*, que nous a conservé un manuscrit auquel le caractère de son écriture ne permet pas d'attribuer une date plus récente :

Ah honorem tui, Christe,
Danielis ludus iste
In Belvaco est inventus,
et invenit hunc Juventus (1).

A défaut de preuves plus positives, l'animation et la verve railleuse de l'esprit français autorisent à croire que, dans les autres colléges, ces jeux ne remontaient pas à une époque moins ancienne (2). Destinées aux joies bruyantes d'une jeunesse émancipée de tous ses devoirs, les pièces des écoliers étaient habituellement des comédies ou plutôt des farces assez vives, quelquefois même assez licencieuses pour nécessiter de sévères réprimandes et provoquer des défenses toujours un peu timides (3). L'Université ne pouvait aller tout à fait à

(1) De Coussemaker, *Drames liturgiques du moyen âge*, p. 69. Une chanson d'écoliers semble prouver que, pendant le treizième siècle, on jouait aussi des pièces dans les écoles d'Allemagne :

Stylus nam et tabulae
sunt feriales epulae
et Nasonis carmina
vel aliorum carmina;
quicquid agant alii juvenes amemus,
et cum turba plurima ludum celebremus;
Carmina Burana, p. 250.

Cet usage y avait même pénétré dans les monastères : Juniores fratres in Heresburg sacram habuere comoediam (en 1264) de Josepho vendito et exaltato; quod vero reliqui Ordinis nostri raelati male interpretati sunt; dans Leibniz, *Scriptorum Brunsvicensia illustrantium* t. II, p. 311.

(2) C'était *vetustissima consuetudo*, dit du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 226, et il cite, t. IV, p. 93, un statut du collége de Navarre, défendant aux élèves, en 1315, in festis sancti Nicolai et beatae Catharinae nullum inhonestum ludum faciant.

(3) Après avoir interdit les représentations dramatiques aux jours de fêtes ordinaires, l'Université ajoutait, le 23 novembre 1488 : Permittitur unus mimus, et ad summum duo, in praedicto festo Regum, modo prius dicto, scilicet sero in vigilia, et in die post vesperas; dans du Boulay, *l. l.* t. V, p. 783.

l'encontre de la coutume : son premier principe était la conservation du passé, et elle le conservait respectueusement, en le comprimant dans des bandelettes, comme les prêtres égyptiens conservaient leurs morts. Elle comprit qu'au lieu de supprimer violemment ces représentations, il lui fallait en prendre la direction, mêler indirectement quelque utilité à leur agrément et s'en faire un petit moyen d'instruction (1). Mais ce but général n'était pas le seul que se proposassent les maîtres : chacun désirait en même temps servir les intérêts particuliers de son collége; par des représentations applaudies et bien retentissantes, en étendre la réputation et y attirer de nombreux élèves. On recherchait de préférence les sujets qui prêtaient à un spectacle pompeux (2), et, à la barbe des Grecs et des Romains, on jouait des *tragedies farcées* sans vraie pitié, ou des *farces moralisées* sans gaieté,

(1) J'ay soustenu les premiers personnages ez tragedies latines de Bucanan, de Guerente et de Muret, qui se representerent en nostre college de Guienne avec quelque dignité. En cela, Andreas Goveanus, nostre principal, comme en toutes aultres parties de sa charge, feut sans contredit le plus grand principal de France; Montaigne, *Essais*, l. I, ch. 25. On lit même dans l'*Autobiographie* de Buchanan, à l'année 1539 : Eas enim (quatuor tragoedias) ut consuetudini scholae satisfaceret, quae per annos singulos singulas poscebat fabulas, conscripserat; *Opera*, t. I, édit. de Leyde, non paginée. Il disait même à Jacques VI dans la dédicace de son *Jephtes*, qu'il l'avait fait, quod... adolescentes a vulgari fabularum scenicarum consuetudine ad imitationem antiquitatis provocet; *Buchanani poemata*, p. 139, éd. d'Elzévir, 1638. Ces pièces n'étaient pas, comme on voit, toujours en latin : sous le règne de François Ier, Jean Guallery faisait même déjà représenter des tragédies françaises au collége de Justice, dont il était principal; La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, t. I, p. 503, éd. de Rigoley de Juvigny. L'autorité civile se crut obligée d'intervenir, et Guy Coquille disait en réclamant des défenses plus efficaces : D'ancienneté pour l'exercice de la jeunesse estoit en usage dans les colleges qu'en certaines saisons de l'année, les Regens faisoient representer comedies et dialogues en latin par leurs escoliers... Aucuns Regens... ont introduit aux colleges et comedies et farces en francois; *Commentaire sur l'Ordonnance des Estats de Blois*, p. 34. Le mal était beaucoup plus ancien que ne le croyait Guy Coquille : il y a à la B. I., fonds de Saint-Germain français, n° 624, une Moralité qui fut représentée au collége de Navarre, en 1421. Il en était de même en Allemagne : Luther avait fait dans sa jeunesse une pièce de collége, *Historie des heiligen Martirers Johannis Huss*, qui a été imprimée à Wittenberg, en 1537.

(2) Et comment fait-on dans les colléges où l'on fait des batailles, dit Ragotin? J'ai joué à La Flèche la *Déroute du Pont-de-Cé;* plus de cent soldats du parti de la reine-mère parurent sur le théâtre, sans ceux de l'armée du roi qui étoient encore en plus grand nombre; Scarron, *Roman comique*, ch. x. Sorel dit d'une pièce scolastique, composée par un régent : C'étoit une tragédie où il ne venoit que des monarques et de grands seigneurs en la scène; *Histoire comique de Francion*, l. IV.

A trompettes et tabourins,
Et gros mots qu'on ne peult entendre (1).

La connaissance du théâtre antique n'était plus cependant un secret caché dans de rares manuscrits. Sénèque se trouvait depuis longtemps à l'étalage des libraires (2), et les meilleures tragédies grecques étaient devenues accessibles aux plus simples lettrés (3). De nombreuses pièces, dont tout était moderne excepté la forme, indiquaient la voie à suivre (4), et l'exemple de l'Italie démontrait aux poëtes que le public pouvait applaudir, même en langue vulgaire, des tragédies dignes de la Renaissance (5). Dès le commencement du seizième

(1) Grevin, *Les Esbahis*, avant-jeu (16 février 1560).

(2) L'édition de Jean Petit, Paris, in-folio, est de 1491; celle in-4°, de Jean Higman et Wolfgang Hopyl, sans date, doit même être antérieure, et l'édition qu'Antoine Lambillon et Martin Sarazin ont donnée à Lyon, parut aussi en 1491.

(3) Dès les premières années du seizième siècle, Al. Pazzi avait traduit en latin l'*Électre* et l'*OEdipe Roi*, de Sophocle, et J. C. Scaliger donna une seconde version de l'*OEdipe*. Quelques années après, Jos. Scaliger mit aussi en latin l'*Ajax*, de Sophocle, et Érasme traduisit l'*Hécube* et l'*Iphigénie en Aulide*, d'Euripide (1530). Plusieurs autres traductions étaient même certainement connues, puisque Buchanan disait dans la dédicace de sa *Médée*, à Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry : Quum non ignorarem hanc a plerisque rem prius tentatam, uni Erasmo ita successisse, ut juxta ab incepto me deterrere debuerit illorum casus, atque hujus felicitas; *Buchanani poemata quae extant*, p. 495.

(4) Beaucoup se conservent encore manuscrites : Quintianus Stoa seul en avait fait quatorze sur des sujets profanes. On connaît un *Marc-Antoine* de Muret, et Buchanan disait dans le prologue du *Baptistes sive Calumnia*, sa première pièce :

Nam si vetustam fabulam quis proferat
Turbant molesti, tussiunt, et nauseant;
At si novam quis attulit, tum protinus
Vetera requirunt, comprobant, laudant, [amant.

(5) Nous ne parlerons pas des deux tragédies de Mussato (si cependant il faut continuer à lui attribuer l'*Achilles* que le nouvel éditeur, Padoue, 1843, dit d'après un manuscrit contemporain être d'Antonio de Luschis), qui étaient bien antérieures, et ne furent pas sans doute représentées, puisqu'il écrivait dans son *Epistola* IV :

Carmina sic laetam non fecit Statius urbem,
Thebais in scenis (coenis!) quum recitata [fuit;
Nec minus tragico fregit subsellia versu,
grata suis meritis sic Ecerinis erat.

Mais Verardi disait à Rome, en 1492, dans le prologue de sa pièce en prose sur la prise de Grenade, intitulée *Historia betica :*

Apporto, non Plauti aut Naevii comoedias...
Quod fabulis si in fictis tantam capere
Soletis pleno voluptatem pectore,
Quid, quaeso, res ubi narratur verissima!

Il voulait sans doute parler des représentations que Pomponius Laetus y organisa de 1478 à 1492, où l'on joua entre autres l'*Hippolyte*, de Sénèque, et après l'élection d'Alexandre VI, le 25 juillet 1492, le cardinal Raphaël Riario, un des promoteurs de ces représentations, fut obligé de quitter Rome, et séjourna plusieurs années en France. Peu de temps après, en 1515, *La Sofonisba* fut jouée avec un immense succès, et elle avait été faite pour être représentée, puisque le Trissin disait dans sa dédicace à Léon X : Manifesta cosa è, che havendosi a rappresentare in Italia, non potrebbe essere intesa da tutto il popolo, s'ella fosse in altra lingua, che in Italiana, composta; fol. 3 r°, éd. de 1572.

siècle, plusieurs pièces, aujourd'hui perdues, mais dont le titre annonce des tragédies (1), furent jouées publiquement à Paris : on cite un *Caton* de Gaberot (2), un *Dioclétien et Maximien* de Saintville (3), et un *Amnon et Thamar* de Miles de Norry (4). Quelques années après, une *Antigone*, probablement imitée de Sophocle, fut représentée avec un grand succès sur le théâtre des Confrères (5), et bientôt suivie d'autres traductions non moins heureuses : d'une *Électre* et d'une *Hécube* par Lazare Baïf (6), d'une *Iphigénie* par Sibilet (7), d'une nouvelle *Hécube* par Bouchetel, mieux accueillie encore que la première (8), et de deux *Agamemnon* d'après Sénèque, l'un par François Le Duchat (9), et l'autre par Charles Toustain (10). Toutes ces pièces, doctement élaborées, étaient, autant que possible, grecques en français : Jodelle eut le premier la pensée de rester original en devenant aussi classique; mais trop jeune encore pour bien comprendre l'Antiquité et s'inspirer réellement de son esprit, il ne sut en voir que les apparences et n'en reproduisit que les arêtes.

Cleopatre captive, sa première tragédie (11), est divisée

(1) Nous n'oserions pas cependant l'affirmer : à l'exemple du clergé, on représentait quelquefois comme des drames des compositions dont l'esprit ni la forme n'étaient nullement dramatiques. Ainsi, par exemple, *Le Séjour d'honneur*, d'Octavien de Saint-Gelais, fut joué aux Halles, en 1520, par les Enfants sans souci; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 75.

(2) En 1503, lors de la seconde entrée de la reine Anne à Paris; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 68. On y représenta aussi *La Mort de César*, par un anonyme.

(3) En 1507; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 70.

(4) En 1508; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 72.

(5) En 1530, selon le *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 77, qui la confond avec l'*Antigone*, jouée et imprimée en 1552, et l'attribue ridiculement à Jean de Baïf, qui ne vint au monde que deux ans après.

(6) En 1537 : elles furent représentées par les Enfants sans souci et les Basochiens, et « attirèrent les plus nombreuses assemblées » ; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 80. L'*Electre* fut imprimée la même année, et l'*Hécube* en 1544.

(7) Jouée en 1548 à l'Hôtel de Bourgogne, et imprimée l'année suivante.

(8) Jouée par les Basochiens en 1549, et reprise l'année suivante à l'Hôtel de Bourgogne : elle ne paraît pas avoir été imprimée.

(9) Jouée en 1551 à l'Hôtel de Bourgogne, et imprimée dix ans après.

(10) Imprimée à Paris, 1557, Martin le Jeune, et jouée probablement dans un collége quelques années auparavant. Nous aurions pu ajouter la *Médée*, d'après Sénèque, de Jan de La Peruse; mais elle ne paraît pas avoir été représentée, et ne fut imprimée qu'en 1585.

(11) Ainsi que nous l'avons dit, elle fut représentée pour la première fois, au collége de Reims, dans les premiers jours de 1552.

régulièrement en cinq actes, et un Chœur d'après l'antique occupe tous les entr'actes : s'il quittait jamais la scène, il y revenait bientôt chanter encore en façon d'intermède, ou prendre part au dialogue comme un simple personnage (1). L'action se montre à peine sur le théâtre, et n'est évidemment qu'un prétexte; les scènes, mal préparées et tout en feu dès les premiers mots, se passent en conversations éloquentes qui n'aboutissent à rien; l'art de Jodelle consiste même surtout à les commencer dans la coulisse et à ne les produire qu'au beau moment, quand les sentiments, suffisamment échauffés, autorisaient des effusions lyriques. On retrouve au commencement un prologue à la grecque, qu'imitèrent souvent les dramaturges à bout d'invention (2). L'ombre d'Antoine revient du *val ténébreux* tout exprès pour apprendre aux spectateurs ce qu'il leur est nécessaire de savoir pour bien goûter la pièce, puis disparaît sans retour. Malgré le renfort de beautés que Jodelle avait prises à pleine main dans l'*Énéide*, *Didon se sacrifiant* ne semble pas avoir obtenu l'éclatant succès de sa sœur aînée (3). Par une de ces injustices instinctives qui sont une sorte de justice rétrospective, le public fit probablement, selon son usage, payer à la seconde tragédie de Jodelle la bonne fortune un peu exagérée de la première. L'inspiration était cependant la même; le talent, au moins égal; l'action, plus réelle; et, pour nous servir de l'expression

(1) Notamment au troisième acte, dans une scène avec Seleuque.

(2) Dans la *Didon* de Guillaume de La Grange, jouée à l'Hôtel de Bourgogne en 1576, c'est aussi l'Ombre de Sichée qui ouvre le premier acte. Cette forme était familière à Hardy : l'Ombre de Patroclé fait le prologue dans sa *Mort d'Achille*, et l'Ombre d'Aristobule débite un monologue de soixante-huit vers au commencement de sa *Mariamne*. Regnier disait, sat. XI, v. 37 :

L'une comme un fantosme, affreusement [hardie,
semblait faire l'entrée en quelque tragédie!

et d'Aigaliers déclarait encore, en 1587, ces sortes d'Ombres fort autorisées : Il y en a qui font venir des Ombres sur le théâtre. Si ils les font venir avant commencer le jeu, cela n'est pas faute; mais s'ils les font venir apres les jeux commencez, et qu'elles ou qu'elle (s'il n'y en a qu'une) parle aux acteurs, cela est faillir; *Art poétique*, l. V, ch. IV, p. 281.

(3) Le *Journal du théâtre français* dit qu'elle fut fort applaudie à l'Hôtel de Bourgogne; mais les écrivains qui ont tant célébré la *Cléopatre* ne parlent point du succès de la *Didon*.

de Heinsius, c'était la même *constitution;* mais le sujet avait pris quelques développements; on l'apercevait à travers sa mémoire, et l'on sentait l'inhabileté de l'auteur à le disposer et à le conduire. Énée se montrait si odieux, que la pauvre Didon en devenait ridicule; il lui disait sans plus de périphrases :

> Je n'ay jamais aussi prétendu dedans moy
> que les torches d'hymen me joignissent à toy.
> Si tu nommes l'amour entre nous deux passée
> mariage aresté, c'est contre ma pensée (1).

Les scènes n'étaient pas même marquées, faute d'en pouvoir découvrir le joint, et l'on ne comprend bien l'entrée et la sortie des personnages qu'en supposant que Jodelle les a poussés par les épaules. Ce décousu, cette éloquence au lieu d'action, cette maigreur du sujet et sa relégation dans la coulisse se retrouvent dans toutes les tragédies profanes du temps, même dans la plus remarquable de toutes, dans le *Cesar* de Grevin (2). Chaque acte ne s'y compose que d'une seule scène et d'un Chœur : le cinquième fait seul exception; Grevin lui a donné une seconde scène, mais, par compensation, il lui a retiré le Chœur. Tous les personnages ont déjà l'ambition de se grandir, même sur des échasses, de penser en toute occasion des pensées bien frappantes et bien brèves, et ils en trouvent à la sueur de leur front (3). Ces tragédies si désireuses de bien dire, où l'on évitait l'action comme une invraisemblance et une interruption malséante de la parole, convenaient à peu près seules à un public factice de lettrés,

(1) Acte II, scène première.

(2) Selon le *Journal du théâtre françois*, il aurait été représenté à l'Hôtel de Bourgogne, dès 1558, quand Grevin n'avait encore que dix-huit ans. On sait seulement d'une manière positive qu'il fut joué au collége de Beauvais avec *Les Esbahis*, le 16 février 1560.

(3) Ainsi, Cesar dit au premier acte :

> Celuy qu'un chascun craint se doit garder [de tous,

et Cassius au second :

> Je hazarde ma vie ès mains des ennemis :
> car celuy meurt heureux qui meurt pour son [pays.

La pièce finit par cette sentence d'un soldat :

> ..... Ceste mort est fatale
> aux nouveaux inventeurs de puissance royale.

qui allait au théâtre comme on va à l'Académie, pour l'amour du bel esprit et de la rhétorique, et en ce temps-là il n'y en avait pas d'autre pour les tragédies. Les comédiens ne leur manquaient pas moins. Les Basochiens et les Enfants sans souci étaient à peine suffisants pour représenter, aux termes de leurs priviléges, des Moralités et des Farces : ils ne songeaient qu'à passer gaiement les plus folles années de leur verte jeunesse, et jouaient au pied levé pour leur propre plaisir. Les Confrères de la Passion n'avaient garde de prêter un concours régulier à des pièces si différentes de leur répertoire; ils prévoyaient facilement que des sujets profanes et des prétentions littéraires n'auraient point agréé à leurs habitués; peut-être aussi craignaient-ils d'élever leur goût et de susciter des exigences qu'ils n'auraient plus su comment satisfaire. A moins de rares circonstances et de la protection toute particulière d'un grand seigneur (1), les pièces d'un genre élevé ne parvenaient à se produire que dans l'intérieur d'un collége (2), grâce à la faveur de quelque principal (3) nourri de grec et de latin, et, par goût plus encore que par devoir, n'accueillant volontiers que celles où il retrouvait les errements des Anciens. Jean de La Taille advisait son lecteur qu'autant de

(1) Ainsi, par exemple, la *Sophonisba* de Mellin de Saint-Gelais était représentée, en 1559, au château de Blois; la *Lucrèce* de Nicolas Filleul, le 20 septembre 1566, au château de Gaillon, et l'*Aman* d'André de Rivaudeau, à l'hôtel de Guise, dans les derniers jours de janvier 1567; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 177.

(2) Les pièces de Jodelle furent représentées aux colléges de Reims et de Boncourt, et celles de Grevin au collége de Beauvais. L'*Ésaü ou le Chasseur*, du P. Belcourt, fut joué, en 1560, au collége des Bons-Enfants; l'*Achille* de Nicolas Filleul, au collége d'Harcourt, le 21 décembre 1563, et le *Néron*, de Guy de Saint-Paul, au collége du Plessis, vers 1574. Il en était de même en province : *Lyon marchand* fut représenté, en 1541, par les pensionnaires du collége de la Trinité de Lyon, et l'*Arsinoe* de Pascal Robin, en 1572, au collége d'Anjou, à Angers. Les trois pièces de Jean Behourt furent jouées aussi au collége des Bons-Enfants, à Rouen, et ce fut sans doute au collége de Poitiers qu'eut lieu, le 24 juillet 1561, la première représentation de l'*Aman*, d'André de Rivaudeau.

(3) Guillaume Le Breton disait à Jean Galland, principal du collége de Boncourt, en lui envoyant le manuscrit de sa tragédie :

Maintenant à Boncourt mon Adonis j'envoye
afin que sur la scène on l'escoute, on le voye.

Grâce à l'Université, cet *Adonis* devint *le cher mignon du roy Charles IX*, qui accorda une gratification à l'auteur, et l'on en connaît quatre éditions.

tragedies... et autres jeux qui ne sont faicts selon le vray art, et au moule des vieux, comme d'un Sophocle, Euripide et Seneque, ne peuvent être que choses ignorantes, malfaictes, indignes d'en faire cas, et qui ne deussent servir de passe-temps qu'aux vallets et menu populaire, et non aux personnes graves (1). Mais on comprenait peu le *vray art;* du Bellay, qui recommandait avec tant de force l'étude des Anciens (2), s'abstenait prudemment d'en déduire aucune règle (3), et, tout en prétendant continuer ses illustres devanciers, on ne se portait au fond comme héritier que de leur esprit littéraire, et on ne les imitait que dans leur préoccupation du style. Habituellement cependant, le sujet était, comme dans l'Antiquité, d'une authenticité incontestable, et les personnages tenaient un haut rang dans l'histoire (4); mais on n'attendait pas que, tout en les environnant de plus de respect, le temps eût permis à l'imagination d'en agir plus librement avec eux (5). Sept ans après que, par les suggestions d'une belle-

(1) *De l'art de la tragedie* (1572), fol. 4 r°.

(2) Ly donc et rely premierement, ô poëte futur, fueillette de main nocturne et journelle les exemplaires grecz et latins, puis me laisse toutes ces vieilles poësies francoyses aux Jeux Floraux de Thoulouze et au Puy de Rouan; *Deffense et illustration de la langue francoyse*, l. II, ch. 4.

(3) Il disait dans la pièce intitulée *Le Poëte courtisan :*

Tu n'apprendras de moy comment jouer il [faut
les misères des rois dessus un eschaffaut;

Œuvres françoises, fol. 110 v°, éd. de Rouen, 1597.

(4) La tragédie donc, comme dit Aristote en son *Art poetique*, est une imitation ou representation de quelque faict illustre et grand de soy mesme, comme est celuy touchant la mort de Jules Cesar; Grevin, *Discours sur le theatre*, en tête de *Cesar* (1562). Son vray subject ne traicte que de piteuses ruines des grands seigneurs; Jean de La Taille, *De l'art de la tragedie*, fol. 2 v°.

Le tragique au theatre induit devant les [yeux
les personnes des rois, des princes, des faux [dieux :
Il feint les dieux tonnans, les déesses ar- [mées;
il fait veincre par eux et fondre les armées;

Loys des Masures, *David triomphant*, prologue.

L'argument ne doit point estre feinct, mais vray; d'Aigaliers, *Art poétique*, l. V, ch. IV, p. 279. Du Verdier disait aussi dans sa *Bibliothèque françoise*, à propos de la tragédie bourgeoise de Jean Bretog : Toutesfois combien que ce soit histoire advenue, il ressent plus tost une moralité que non pas une tragedie, les préceptes d'icelle n'y étant pas observés. Mairet disait encore dans la préface de sa *Silvanire :* Le sujet de la Tragédie doit estre un sujet connu et par conséquent fondé en histoire, encore que quelquefois on y puisse mesler quelque chose de fabuleux.... La Tragédie descrit en style relevé les actions et les passions des personnes relevées.

(5) L'*Octavie*, si singulièrement attri-

mère ambitieuse, l'héritier des sultans avait péri, condamné par son propre père, Gabriel Boumin reproduisait curieusement toutes les circonstances de cette tragique aventure (1). Dès 1574, deux ans après la Saint-Barthélemy, François de Chantelouve composait, avec tout l'appareil classique, la *Tragedie de feu Gaspar de Colligni* (2). Mercure y jouait son personnage comme en pleine Grèce; seulement, sans doute pour ne pas priver les vrais promoteurs de leurs mérites aux yeux du public, il ne prenait pas le dénoûment sur son compte, et se contentait d'apporter à Charles IX les avis de Jupiter. Ce n'était, malgré sa forme, qu'un pamphlet tout frémissant des passions populaires; mais un écrivain d'un grand talent, qui devint historiographe de France, Pierre Mathieu, mit presque immédiatement en scène, avec toute l'indignation d'un honnête homme, l'assassinat royal des Guise (3), et quelques années après, dans une pièce sur la mort de Henri IV, Claude Billard exposait irrévérencieusement sur la scène le roi régnant lui-même (4). Générale-

buée à Sénèque, aurait pu servir de précédent; mais elle était peu connue, et les *Perses* d'Eschyle l'étaient encore moins.

(1) *La Soltane* fut jouée en 1560, devant Catherine de Médicis, et imprimée l'année suivante avec une dédicace au chancelier de l'Hospital, Paris, Guillaume Morel, in-4°.

(2) Jouée à l'Hôtel de Bourgogne, au commencement de 1574, et reprise l'année suivante avec un succès qui s'est longtemps soutenu. L'Amiral dit au commencement du premier acte :

O Manes noircissans ès Enfers impiteux!
o mes chers compagnons! hé que je suis [honteux
Qu'un enfant ait bridé mon effroyable au- [dace!
que me reste il, chétif, pour hontoyer ma [race
Sinon que me cacher, et du vilain licol
de mes bourrelles mains hault estraindre [mon col!

Langlet du Fresnoy en a donné une troisième édition en 1744, avec des notes et des éclaircissements historiques.

(3) *La Guysiade*, jouée par les Basochiens sur le théâtre de la Table de marbre, en 1589 : l'auteur ne mit son nom qu'à la troisième édition; Lyon, Jacques Roussin, 1589, in-8°. La copie conservée à la B. I., Suppl. fr. n° 254, diffère notablement du texte imprimé. Une autre pièce sur le même sujet, *le Guisien*, attribuée à Simon Belyard, et imprimée à Troyes, en 1592, fut jouée, la même année, par les Basochiens. Nous pouvons citer encore *la Mort du duc de Guise* (le Balafré), par Michel Bourée, jouée aux Halles, en 1584, par les Enfants sans souci, et *Adonias, ou la Mort de Charles IX*, par Messer Philone (Loys des Masures ou Jean Crespin), que les Basochiens représentèrent en 1586.

(4) Dans une tragédie de 1610, intitulée *Henry le Grand;* le Dauphin y disait :

Je ne suis jamais las
De courir tout un jour : mais si je prends [un livre,
la tête me fait mal, et m'entête, et m'enyvre,
La migraine me tient. N'en scais-je pas assez

ment, la versification comprenait son but et se faisait aussi grave que possible. Après avoir hésité entre les vers de dix syllabes et les alexandrins (1), elle s'était décidée pour les plus longs, et entrelaçait régulièrement les rimes masculines et féminines (2). Mais cette règle n'était pas encore non plus tellement positive qu'on ne s'en écartât jamais : ainsi, par exemple, Claude Rouillet écrivit sa *Philanire* en vers de dix syllabes qui se croisaient et se mêlaient librement les uns dans les autres (3). Un rhythme quelconque ne semblait pas même indispensable; malgré les Chœurs dont sa *Sophonisbe* était entremêlée, et l'autorité de son modèle, Mellin de Saint-Gelais avait gardé dans le dialogue les formes de la conversation ordinaire (4), et près de vingt ans plus tard, quoiqu'elle

pour l'aîné d'un grand roi? Tous ces rois [trepassez,
Il y a si longtemps, ne scavoient rien que [lire,
parler fort bon françois et faire bien le sire.

(1) Dans la *Cleopatre* de Jodelle, le premier et le quatrième actes sont en alexandrins, et le deuxième, le troisième et le cinquième, en vers de dix syllabes. Ces deux espèces de vers sont aussi arbitrairement mêlés dans la *Medée* de Jan de La Peruse (1554), dans l'*Aman* d'André de Rivaudeau (1561), et dans le *Saül le furieux* de Jean de La Taille (1562). Jan de La Peruse avait eu l'idée d'approprier la versification au caractère des personnages. Les acteurs secondaires de sa *Medée*, la Nourrice, le Messager et le Gouverneur des enfants parlent en vers de dix syllabes, tandis que les autres se servent du vers héroïque.

(2) La *Didon se sacrifiant*, de Jodelle, est déjà toute en alexandrins; mais le rhythme n'y est pas uniforme. Les rimes féminines ont été seules admises dans le premier et le cinquième actes : leur entrelacement avec des rimes masculines est à peu près régulier dans les trois autres, excepté à la fin du troisième et du quatrième actes où elles se retrouvent sans partage. A l'exception des Chœurs où la versification est restée plus libre, il n'y a plus que deux irrégularités dans la *Medée* de Jan de La Peruse; dans le *Cesar* de Grevin, il n'y en a qu'une seule, et la régularité est complète dans le *Saül* de Jean de La Taille. Mais il disait, dans l'Advis au lecteur qui précède la *Famine ou les Gabéonites* : Je n'ay voulu, amy lecteur, observer icy les vers masculins ny feminins (ainsi qu'en mon *Saül*); car, outre qu'on ne chante guere les tragedies ny comedies, sinon les Chœurs, ou j'ay gardé cette rigoureuse loy, il suffit que les vers, au reste, soient bien faicts, bien coulants, et representent bien nos affections et toute autre chose.

(3) Paris, Ricard, in-12, 1563, et Bonfons, in-8°, 1577. C'est encore un sujet contemporain dont Rouillet donne ainsi l'argument : Quelques années se sont passées depuis qu'une dame de Piedmont impetra du prevot du lieu, que son mari, lors prisonnier pour quelque concussion, et deja pret à recevoir jugement, lui seroit rendu, moyennant une nuit qu'elle lui preteroit. Ce fait, son mari, le jour suivant, lui fut rendu, mais ja executé de mort. Elle est esplorée de l'une et de l'autre injure, a son recours au gouverneur, qui pour lui garantir son honneur, contraint le prevot à l'épouser, et puis le fait décapiter. Cette tragédie, d'abord écrite en latin, sans doute pour quelque collége, a, comme on voit, de grandes analogies avec le *Measure for measure* de Shakspere.

(4) Traduite du Trissin et imprimée à

fût « disposée d'actes et de scènes suivant les Grecs et les Latins », la *Lucelle* de Louis Le Jars était encore en simple prose (1).

La seule règle que les poëtes tragiques observassent invariablement était l'intervention d'un Chœur à travers toute la pièce (2). C'était là le caractère essentiel qui distinguait la vraie tragédie des mauvaises continuations du drame du moyen âge. Personne ne s'y trompait, et les professeurs qui, par respect ou par habitude, ne l'admettaient pas dans les pièces sacrées qu'ils composaient pour exercer leurs élèves, ne manquaient pas d'en ajouter un quand ils venaient à mettre en scène des sujets profanes (3). Sans avoir de coryphée en titre, le Chœur français se mêlait au dialogue, comme dans l'Antiquité, et devenait au besoin un véritable personnage. Naturellement on ne comprenait pas du tout l'idée philosophique qu'Eschyle et Sophocle y avaient attachée; on le dédoublait au besoin (4) et on ne lui demandait que de s'exprimer en beaux vers : Scaliger lui-même ne savait pas qu'il pût avoir un but plus élevé que de marquer les entr'actes par des chants (5). Ramené à une fin si matérielle, on pouvait le

Paris, Philippe Danfrie, 1559, in-8°. D'après la préface de Corrozet, Mellin de Saint-Gelais n'aurait pas été seul à faire cette traduction.

(1) Jouée à l'Hôtel de Bourgogne, et imprimée en 1576. L'auteur dit dans sa dédicace à M. Anibal de Saint-Mesmyn : S'il est ainsi qu'en la tragedie ou comedie on s'efforce de representer les actions humaines au plus pres du naturel, il me semble sous vostre meilleur advis, estre plus seant les faire reciter en prose qu'en vers : parce que negotiant les uns avec les autres, l'on n'a pas accoustumé de parler en ritme, encor moins les valets, chambrieres et autres leurs semblables qui y sont souvent introduits.

(2) Il faut qu'il y ait un Chœur, c'est-à-dire une assemblée d'hommes ou de femmes qui, à la fin de l'acte, discourent sur ce qui aura esté dit devant; Jean de La Taille, *De l'art de la tragedie*, fol. 3 v°.

(3) Ainsi Frischlin qui, à l'exemple de Zieglerus, de Crocus, de Dietherus, de Zovitius Drescha, de Lorichius, de Xistus et de Naogeorgus, n'a point donné de Chœur à ses deux tragédies bibliques, en a mis un dans sa *Vénus*, dans sa *Dido* et dans son *Phasma*.

(4) Jodelle avait déjà admis dans sa *Didon* un Chœur de Troyens et un Chœur de Phéniciennes ; mais il pouvait s'autoriser de quelques tragédies classiques, où les convenances de la mise en scène avaient fait perdre de vue le rôle théorique du Chœur.

(5) Il le définissait *Pars inter actum et actum* : voy. *Poetices* l. I, ch. 49, et l. III, ch. 97. D'Aigaliers disait même que Beaubreuil et Marmet l'avaient trompé, parce qu'ils avaient mis des

remplacer indifféremment par quelque autre intermède (1), et l'inhabileté des chanteurs était quelquefois assez compromettante pour en amener bientôt l'abandon. Grevin disait déjà en tête de son *Cesar :* En ceste tragedie on trouvera par adventure estrange, que sans estre advoué d'aucun autheur ancien, j'ay faict la troupe interlocutoire de gensdarmes des vieilles bandes de Cesar, et non de quelques chantres, ainsi qu'on a accoustumé... J'ay eu en cecy esgard que je ne parloy pas aux Grecs, ny aux Romains, mais aux François, lesquels ne se plaisent pas beaucoup en ces chantres mal exercitez, ainsi que j'ay souventesfois observé aux autres endroits où l'on en a mis en jeu (2). Quelques années après, Garnier ne craignit pas de se montrer tout à fait logique, et supprima ce faux-semblant de Chœur dans sa dernière tragédie : Et, disait-il à la fin de l'argument, parce qu'il n'y a point de Chœurs, comme aux tragedies precedentes, pour la distinction des actes, celuy qui voudroit faire representer ceste Bradamante, sera, s'il luy plaist, adverty d'user d'entremets, et les interposer entre les actes, pour ne les confondre, et ne mettre en continuation de propos ce qui requiert quelque distance de temps (3).

Chœurs après le cinquième acte; il n'avait pas cru que leurs tragédies fussent finies; *Art poétique*, l. V, ch. VII, p. 291.

(1) Ainsi, *Les Amantes* de Nicolas Chrestien (1613) avaient pour intermèdes : la Conversion du roi Clovis, la Prise de Compostelle par Charlemagne, la Prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon, la Prise de Damiette par saint Louis, et la Pucelle d'Orléans qui combattait et vainquait les Anglais. D'Aigaliers disait en 1597 : Selon Scaliger, en son premier livre de l'*Art poétique*, après les actes (de comédies), il y a des joueurs de moresques, qui sautent et dansent au son des instruments, tant pour ce pendant soulager les acteurs que les spectateurs : ce que mesmes nous observons en nos tragédies; *Art poétique*, l. V, ch. I, p. 274. Francion disait encore dans le roman de Sorel, en parlant d'une tragédie que le pédant faisait représenter à ses élèves : Et même j'eus tant d'ambition, que je voulus aussi être le dieu Apollon, en une moralité latine qui se jouoit par intermèdes; *Histoire comique de Francion*, l. IV, p. 140, édit. de M. Colombey. Il y a même une tragédie latine, du P. Porée (*Agapitus*, B. I., n° 3459), où les intermèdes sont en français.

(2) *Discours sur le theatre*, en tête de *Cesar* (1562), non paginé.

(3) Le public persévéra dans ses répugnances contre le Chœur. Je n'ai point accompagné mes œuvres de Chœurs, attendu qu'on les retranche le plus souvent en représentant les histoires, disait Jean de Boissin, *La Perséenne ou la Délivrance d'Andromède*, Avis aux lecteurs (1617). Les Chœurs y sont obmis (dans la *Didon*) comme superflus à la representation, et de trop de fatigue à refondre ; *Le Théâtre d'Alexandre Hardy*, Paris, Jacques Quesnel, 1624 (premier

Les premières tragédies françaises avaient été trop défectueuses, surtout par le style, pour faire autorité, et l'ignorance était encore trop générale et trop bien portée pour qu'aucun autre modèle pût s'imposer à l'imagination et gêner l'indépendance de ses allures. Les poëtes choisissaient assez librement leurs sujets et en exposaient naïvement toutes les circonstances, sans les remanier, les arranger conformément aux us et coutumes des Anciens, et subordonner les réalités de l'histoire à de prétendues règles littéraires. Les nécessités morales elles-mêmes ne gênaient point la liberté de leurs inspirations : dans le crime d'une mère égorgeant ses enfants pour vexer leur père, ils ne voyaient, si tel était leur plaisir, qu'une leçon de fidélité conjugale (1). L'art ne se croyait encore ni responsabilité ni conscience. Quelques admirateurs passionnés *du bon précepteur Horace* gourmandaient déjà ces excès de liberté comme des fautes, et reprochaient aux dramaturges les plus autorisés de « faire à la manière des basteleurs un massacre sur un eschaffaut ou un discours de deux ou trois mois (2) » ; mais les plus révérencieux par état mettaient ces irrégularités sur le compte de l'histoire et traitaient leur sujet sans scrupule selon la vérité des choses (3). Trop mal apprécié du public pour se permettre de grandes prétentions, l'art n'aspirait encore qu'à devenir une contrefaçon de la réalité, en y ajoutant seulement le luxe des beaux vers;

volume publié), préface non paginée. J'ay encore à dire que j'ay mis à la teste de ce poëme un prologue qui n'a point esté recité au theatre, ou l'impatience françoise ne les peut souffrir non plus que les Chœurs; Desmarets, *Scipion*, Avertissement aux lecteurs (1639).

(1) La *Médée* de Jan de La Peruse finissait par ces vers que l'héroïne triomphante adressait à Jason :

Qui aura desormais de faux amant le blasme,
A l'exemple de toy se garde du danger
par qui j'apren mon sexe à se pouvoir venger.

(2) Grevin, *l. l.* Maintenant je n'en ay rien à dire, fors que ceux qui font des tragedies ou comedies de plus d'un jour ou d'un tour de soleil, comme parle Aristote, faillent lourdement; André de Rivaudeau, *Œuvres poétiques*, p. 45. Il fault tousjours representer l'histoire ou le jeu en un mesme jour, en un mesme temps et en un mesme lieu; Jean de La Taille, *De l'art de la tragedie*, fol. 3 verso.

(3) Illud magis movere jure posset, quod duas historiae partes in eandem conclusimus actionem, longo tempore distantes... talis ipsa est historia; Crocus, *Comoedia sacra cui titulus Joseph*, Epistola, p. 13.

mais le temps approchait où de meilleures conditions lui seraient faites.

Grâce à une connaissance moins restreinte de l'Antiquité et au réveil des idées littéraires, le sentiment public acquit plus de délicatesse et respecta mieux les choses respectables. Les représentations dramatiques, jadis inventées pour exciter la dévotion des fidèles, étaient devenues une occasion de scandale, et la turbulence des passions soulevées par la Réforme pouvait en faire un danger pour la paix publique : en les frappant d'une interdiction générale, le Parlement de Paris agit avec sa prudence accoutumée (1). Rien ne fut changé par son arrêt aux droits des Confrères : ils conservaient le privilége dont Charles VI les avait investis; la jouissance en était seulement un peu restreinte; ils ne purent plus représenter de pièces tirées de la Bible ni empruntées à la Vie des Saints (2). A l'inconvénient de mettre en scène des personnages grossièrement impossibles, les Moralités en ajoutaient un plus grand encore, et malheureusement inhérent à leur nature : c'était au fond, avec quelques prétentions un peu plus littéraires, des sermons très-insuffisamment déguisés, et quand on veut secouer gaiement, une heure ou deux, tous les soucis de la vie, un sermon, même en vers, qui endoctrine toujours et menace le prochain de la mort et du diable, semble un divertissement par trop mélancolique. Le jour que l'on jouait des farces, une aussi triste mésaventure n'était pas à craindre : l'esprit français y pétillait comme un joyeux vin de Champagne qui fait sauter les bouchons et bouillonne dans les verres. Mais un public encore en-

(1) Elles continuèrent seulement au théâtre du collége de Reims, qui, en sa qualité d'établissement universitaire, échappait à la juridiction du Parlement; mais il n'y eut plus de montre, même dans le quartier, et le prix d'entrée était sans doute au moins très-bas.

(2) La Cour a inhibé et deffendu, inhibe et deffend aux sieurs suppliants, de jouer les mistères de la Passion de Nostre-Sauveur, ni aultres mistères sacrez, sur peine d'amende arbitraire, leur permettant néantmoings de pouvoir jouer aultres misteres prophanes, honnestes et licites, sans offenser ny injurier aulcunes personnes; Arrêt du 17 novembre 1548; *Revue rétrospective*, t. IV, p. 344.

gourdi ou déjà blasé par les vivacités de la rue les trouvait trop fades quand elles n'étaient pas saupoudrées de sel gris, quand leur gaieté bruyante ne s'y montrait pas violente et un peu âpre à l'endroit du mariage et des autres institutions officielles, et les Confrères étaient des gens établis, ayant un quant-à-moi et se croyant un décorum bourgeois, craignant fort de manquer au respect qu'ils devaient au fils de leur père et encore plus de déchoir dans la considération de leurs voisins (1). Ils ne voulaient pas non plus cependant laisser périr leur droit de représenter en public, ils tenaient à l'honneur de leur Confrérie plus qu'à leur propre honneur : c'était le dessus de leur panier. Aussi, quand le succès de Jodelle leur eut révélé un nouveau genre plus compatible avec leur dignité, cherchèrent-ils à se l'approprier. Ils s'informaient curieusement des récréations que l'on s'accordait dans les colléges, et reproduisaient aussitôt à l'Hôtel de Bourgogne les tragédies que le public universitaire avait doctement applaudies. Leurs efforts ne furent pas sans doute inutiles à l'art dramatique : il y a dans tous les temps des gens naïfs qui admirent bénévolement tout ce qu'on représente devant eux, et l'on s'habitue sans le savoir à juger avec quelque goût comme on contracte une mauvaise habitude. Il dut même se former peu à peu un noyau d'amateurs choisis, qui apportaient au théâtre de la délicatesse d'esprit et des préoccupations littéraires. Une princesse de sang royal, Marguerite de Navarre, se trouva aussi avoir le goût des belles-lettres ; elle ne se contentait pas de leur demander, entre deux bals, des distractions un peu moins frivoles; elle les aimait pour elles-mêmes, et les cultivait sérieusement, pour son propre plaisir. Peut-être son théâtre serait-il resté avec ses Contes dans un tiroir secret de sa chambre d'études; mais une année que son mari était confiné dans ses appartements par une longue maladie, elle eut la pensée, sans doute un peu intéressée, de

(1) Ils chargeaient les Basochiens et les Enfants sans souci de défrayer leur théâtre de la grosse gaieté nécessaire à leur public.

le distraire par la représentation de ses pièces (1), et le succès en fut assez grand pour que le roi ordonnât aux comédiens attitrés de les représenter aussi à Paris (2). Un tel patronage amena des circonstances plus favorables aux développements de la poésie dramatique. Quelques-uns des seigneurs, venus au théâtre seulement pour faire leur cour, y furent rappelés par l'attrait du spectacle; le roi lui-même y retourna plusieurs fois; les pièces furent plus honnêtes; les décors et les accessoires, moins insuffisants. Le goût des plaisirs de la scène se répandit de plus en plus, monta jusque dans les premiers rangs de la société, et ils devinrent un accompagnement assez ordinaire des fêtes de la cour (3). Mais, tout en se relevant des tréteaux où il s'était tenu si longtemps, l'art dramatique avait à lutter contre des difficultés qui ne permettaient pas, surtout à la tragédie, d'atteindre encore de grands perfectionnements.

D'abord, les auteurs qui voulaient bien y consacrer leurs talents étaient nécessairement peu nombreux (4); les Confrères maintenaient rigoureusement leur privilége, et les auraient

(1) Brantôme, *Dames illustres*, p. 308; Florimond de Rémond, *Histoire de l'hérésie*, l. VIII, ch. III, p. 849.

(2) En 1547 : les Confrères représentèrent les pièces tirées de l'Histoire sainte, et les Basochiens, *Les deux filles et les deux mariées*, et *La farce de Trop, Prou, Peu, Moins; Journal du théâtre françois*, t. I, p. 111. La duchesse de Clèves fit aussi représenter par les Basochiens, en 1584, une traduction de l'*Aminta*, du Tasse, et Charles IX assistait régulièrement avec toute la cour à la première représentation des pièces de son valet de chambre favori, Cosme de La Gambe : *Alaigre, Le capitaine Boudoufle* et *Roméo et Juliette; Journal du théâtre françois*, t. I, p. 239.

(3) Grevin avait fait *la Trésorière* pour le mariage de la fille de Henri II avec le duc de Lorraine, et le *Colloque social de Paix, Justice, Miséricorde et Vérité*, par Jean de La Maisonneuve, fut représenté, à la fin de 1559, à l'occasion du mariage d'une autre fille de France, Elisabeth, avec Philippe II, roi d'Espagne. En 1564, aux fêtes de Fontainebleau, la reine fit jouer en son festin une tragi-comédie, la plus belle, et aussi bien et artistement représentée que l'on pourroit imaginer, dit Castelnau, *Mémoires*, l. V, ch. 6; t. IX, p. 449, coll. Michaud. Parmi les acteurs figuraient le duc d'Anjou, Marguerite de France, le prince de Condé, le duc de Guise et la duchesse de Nevers. Nous avons déjà parlé des représentations qui eurent lieu devant la cour, au château de Gaillon, en 1566, et au château de Blois, en 1559.

(4) Après avoir dit que Remy Belleau et Jan de La Peruse avaient joué les principaux *roulets* de la *Cleopatre* de Jodelle, Pasquier ajoute : Je ne voy point qu'apres luy beaucoup de personnes ayent embrassé la comedie; *Recherches de la France*, l. VII, ch. VII (*l.* ch. VI) p. 618.

empêchés de s'adresser à des acteurs plus maniables (1). Par leur absence complète d'éducation, de lecture et d'expérience, ils ne pouvaient choisir qu'en aveugles, sur la foi du public, des pièces déjà représentées sur un autre théâtre ou des poëtes en vogue et recommandés par leurs succès. Les écrivains nouveaux qui avaient quelque originalité et quelque sève, qui auraient voulu suivre leur propre voie et non de vieilles ornières pierreuses qui s'enfonçaient dans des bas-fonds, pouvaient à peine espérer le grand jour de la rampe, et si, contre toute vraisemblance, le public les eût applaudis, ils n'avaient aucun profit pécuniaire à en attendre. L'inhabileté de comédiens sans expérience, qui montaient sur les planches dans leurs folles années de jeunesse et se hâtaient d'en descendre dès qu'ils pouvaient donner un but plus utile à leur vie; le physique accentué, la gaucherie et la voix rauque de ceux qu'il fallait travestir en femmes; l'insuffisance et les maladresses de la mise en scène; l'agitation tumultueuse et les violences d'un auditoire désordonné (2), tout rendait l'illusion impossible (3). Les gens de naissance et de bonne éducation, tous ceux qui avaient de la délicatesse dans l'esprit ou seulement dans les habitudes s'éloignaient encore du théâtre avec une répugnance trop légitime. Sauf dans les rares occasions où il y avait un intérêt politique à prouver au commun qu'ils partageaient ses joies et

(1) En janvier 1554, et en mars 1559, les Confrères obtinrent de nouvelles lettres-patentes qui confirmèrent leurs priviléges; *Journal du théâtre françois*, t. I, p. 136 et 154.

(2) Bien des années après, des Lauriers disait encore sous le nom de Bruscambille, dans le *Prologue de l'Impatience* : A-on commencé, c'est pis qu'antan : l'un tousse, l'autre crache, l'autre pette, l'autre rit, l'autre gratte son cul; il n'est pas jusques à messieurs les pages et laquais qui n'y veulent mettre le nez, tantost faisant intervenir des gourmades reciproquées, maintenant à faire plouvoir des pierres sur ceux qui n'en peuvent mais; *Œuvres*, p. 71, éd. de Rouen, 1626. Saint-Amant lui-même pouvait dire dans *Le Poëte crotté :*

Adieu, bel Hostel de Bourgongne....
Ou maint garnément de filou....
et où tous ses supposts s'assemblent
Yvres de bierre et de petun
pour faire un tapage importun;

Œuvres complètes, t. I, p. 226-227, éd. de Livet.

(3) Nous laissons de côté les raisons qui ne tenaient pas à l'état même du théâtre; ainsi, encore du temps de l'abbé d'Aubignac, on souffrait bien qu'un acteur s'interrompît quelquefois pour demander silence; *Pratique du théâtre*, l. I, ch. 7; t. I, p. 41, édition de 1715.

ses plaisirs, ils n'y paraissaient que dans un jour de bacchanales ou par un de ces caprices des imaginations dépravées qui poussa, trois siècles après, leurs successeurs à s'encanailler aux *Porcherons*. Le fond du public se composait toujours de cette tourbe de badauds qui admire, bouche béante, les parades de la foire et pleure à sanglots sur les malheurs immérités d'une Geneviève de Brabant en carton. Une vingtaine d'années après, Jean de La Taille pouvait encore dire en toute vérité : Pleust à Dieu que les roys et les grands sceussent le plaisir que c'est de voir reciter et representer au vif une vraye tragedie ou comedie.... Je m'oserois presque assurer qu'icelles estans naïfvement jouees par des personnes propres, qui par leurs gestes honnestes, par leurs bons termes, non tirez à force du latin, et par leur brave et hardie prononciation ne sentissent aucunement ny l'escolier, ny le pedant, ny sur tout le badinage des farces, que les grands, dis-je, ne trouveroient passetemps (estans retirez au paisible repos d'une ville) plus plaisant que cestuy-cy ; j'entens apres l'esbat de leur exercice, apres la chasse, et le plaisir du vol des oiseaux (1).

Le seul public un peu élevé qui existât encore était celui qui se réunissait dans les colléges pour écouter les pièces universitaires, et il y apportait des préoccupations érudites qui, lors même que les poëtes de l'endroit eussent voulu être libres, leur auraient rendu toute liberté impossible : pour lui la Renaissance était une simple résurrection de l'Antiquité. On ne lui mettait en tragédie que des sujets dûment antiques et d'une vérité avérée. Les circonstances les plus minimes avaient été officiellement réglées par des auteurs accrédités, et on les dialoguait mot à mot, dans leur ordre naturel, sans les déprécier par des innovations menteuses. A leur insu les poëtes inventaient déjà ces *Scènes historiques*, qu'on a depuis systématiquement réinventées, où l'on fait du drame à la grâce de Dieu. Le style lui-même gardait avec respect le goût de son

(1) *De l'art de la tragédie*, fol. 4 v°.

premier terroir : c'était une mosaïque d'allusions à de vieilles histoires fabuleuses, de souvenirs mythologiques aussi surannés que les neiges d'antan, et de savantes métaphores, passées en français à travers le grec ou le latin, et continuant à s'envelopper dans quelques lambeaux de leurs anciennes draperies. Le drame s'était formé peu à peu dans des orgies de buveurs; mais on avait le vin poétique à Athènes; Bacchus y primait Apollon, et la tragédie avait conservé, même sous la plume philosophique d'Euripide, des irrégularités et des incohérences que peuvent seules expliquer son origine et son histoire. Les chants et les danses dont elle était sortie en restèrent dans l'estime des connaisseurs la partie essentielle : le sujet proprement dit leur fournissait des motifs, souvent même des prétextes tels quels, et ne semblait encore, comme aux premiers temps, qu'un épisode. Pour rétablir au moins une apparence d'unité, la musique ne s'y taisait jamais, et la déclamation y était devenue un véritable chant qui ne permettait pas aux moindres paroles de se décolorer ni de s'attiédir. Le cothurne, le grossissement des corps, et des masques aux traits plus fortement prononcés obligeaient de tout accentuer avec une énergie sans intermittences, de monter aussi les sentiments comme sur un piédestal et de penser plus grand que nature. Les personnages n'étaient plus des héros de chair et d'os, détendant quelquefois leur héroïsme et vivant de la vie de leurs semblables, mais des statues d'une beauté colossale, qui recevaient dédaigneusement les traits les plus acérés du malheur sur leur manteau de marbre blanc, et ne clignaient pas même d'un œil quand l'Olympe leur tombait sur la tête. La présence continue du Chœur et l'abaissement définitif du rideau dès le commencement du spectacle ne permettaient pas d'interrompre la représentation par aucun entr'acte, et de placer, au moins derrière la scène, des événements qui renouvelassent quelque peu les situations et délivrassent les spectateurs de la monotonie du sublime. Dans ces singuliers drames toute action était im-

possible; les caractères se croisaient les bras et ne se manifestaient qu'en détail, par le menu des sentiments, et les passions les plus violentes se drapaient dans des paroles bien retentissantes. Ce n'était pas même, comme on l'a dit de la tragédie française, une crise, mais l'instant suprême de la crise.

Telle n'était point la position de la tragédie au seizième siècle. Aucune tradition même littéraire n'empêchait ses développements et ne lui refusait ses éléments nécessaires. Le Chœur s'en détachait par la nature même des choses et se superposait au drame comme un intermède, au lieu d'y tenir, ainsi qu'à Athènes, par un de ces liens d'entrailles qui unissent la mère à sa fille. Les salles bien closes et singulièrement réduites changeaient les conditions de la déclamation : les acteurs étaient descendus d'un cothurne désormais inutile et avaient déposé des masques impossibles : ils étaient redevenus des hommes. A la beauté immobile et calme d'une sculpture colossale devaient succéder la vivacité de la passion et toute la variété de la vie d'après nature, et cependant la tragédie s'obstina à se mouler dans la même forme, à rester aussi étroite, aussi stationnaire, aussi factice, et à faire de nouveaux vers sur des pensées antiques. C'est que rien de vivant, rien de véritablement humain ne s'y rattachait encore : elle pouvait seulement, à force de pédantisme, avoir pour les lettrés des charmes particuliers. Elle voulut donc continuer le plaisir de réflexion que leur avaient procuré leurs lectures, et ils la goûtaient d'autant mieux qu'elle leur rappelait plus fidèlement le théâtre des Anciens. Dans l'impossibilité de rien peindre par elle-même, elle se fit pour être quelque chose la photographie d'une vieille enluminure.

Les tragédies de Sénèque semblent avoir été aussi composées comme des livres, pour présenter à un public choisi des exemples de rhétorique et de beau langage. L'action toute nominale ne sert en réalité qu'à relier ensemble les différentes scènes et à donner successivement la parole à tous les person-

nages. Peu leur importent les événements où ils sont mêlés; ils ne songent qu'à se faire admirer chaque fois qu'ils ouvrent la bouche, et se roidissent les bras pour penser la moindre chose. Ils n'ont à eux tous qu'un seul et même caractère, ils veulent exagérer la force (1); les jeunes filles elles-mêmes professent un stoïcisme à outrance et meurent en menaçant la mort comme des gladiateurs (2); on les dirait uniformément trempés dans une de ces fontaines qui recouvrent tout ce qu'elles touchent d'une couche de pierre. Sénèque ignorait les premières lois de la peinture : c'est en diminuant quelques objets qu'on agrandit les autres; c'est avec des ombres que l'on marque la lumière, et il ne voulait composer que pour le grand soleil. Toutes les scènes se passent sur le premier plan, et l'ensemble devient ce qu'il peut. Personne n'y entend se subordonner à personne; chacun fait de l'énergie pour son propre compte, tire à soi la sympathie du public et prétend la garder tout entière. Les monologues succèdent aux monologues, les plaidoyers aux plaidoyers; puis çà et là le dialogue se brise, le vers heurte le vers, et chaque interlocuteur frappe à tour de rôle comme les forgerons aux bras nus dont la masse de fer se lève en cadence et retombe alternativement sur l'enclume. Quels que soient leur sexe et leur âge, les divers personnages, toujours résolus et tranchants, donnent à leurs sentiments l'inflexibilité magistrale d'un arrêt. Moins tolérantes encore, leurs pensées s'agrandissent sans nécessité, se boursouflent, se généralisent et s'imposent comme un axiome (3).

(1) Ainsi OEdipe dit en parlant de lui-même, *Oedipus*, act. v, sc. 1 :

Iterum vivere atque iterum mori
Liceat : renasci semper, ut toties nova
Supplicia pendas! Utere ingenio, miser!

(2) Le Messager raconte dans *Les Troyennes*, act. v, sc. 1, à propos du meurtre de la jeune Polyxènes :

Audax virago non tulit retro gradum;
Conversa ad ictum stat, truci vultu ferox,

et quand elle tombe, c'est *prona, et irato impetu*. Euripide avait dit seulement :

Τίθνηκεν σοι παῖς πρὸς τάφῳ Πολυξένη
σφαγεῖσ' Ἀχιλλέως, δῶρον ἀψύχῳ νεκρῷ.

Le petit Astyanax lui-même a de la fermeté d'âme, *intrepidus animo*, et il se précipite au-devant de la mort sans attendre les bourreaux.

(3) Mégare ne se contente pas de résister aux menaces de Lycus, elle fait une maxime avec pointe :

Cogi qui potest, nescit mori;
Hercules furens, act. II, sc. 3.

Malgré toutes ces défectuosités, Sénèque avait partout servi d'exemple aux premiers tragiques de la Renaissance (1). Son théâtre était moins embarrassé de mythologie et plus facile à comprendre que celui d'Athènes : Scaliger lui-même, l'érudit par excellence, le prisait par-dessus les autres poëtes et recommandait de l'imiter de préférence (2). Il avait plus d'imagination que de jugement, beaucoup plus d'esprit que de goût, et devait plaire à des intelligences, encore peu cultivées, autant par ses défauts que par ses qualités. On y trouvait à chaque instant des maximes d'une morale élevée, de nobles protestations contre la puissance et les brutalités de la force; tous ses personnages gardent leur dignité dans le malheur; ils tiennent opiniâtrément leur rang d'hommes, et l'on en attribuait avec une sorte de raison l'honneur à la nature et à la forme de ses tragédies. Leur stoïcisme et leur raideur devaient séduire des imaginations chrétiennes qui comprenaient beaucoup mieux l'emportement du zèle que la mesure, parce qu'il leur était plus sympathique. Garnier les prit donc résolûment pour ses modèles : il se résigna à la même absence d'action (3); emprunta leur Chœur à deux fins, parlant au besoin comme un

(1) L'*Achilles* du quatorzième siècle se rapproche au contraire beaucoup de la tragédie d'Euripide, et nous croirions volontiers qu'il avait pour modèle quelque pièce conservée traditionnellement dans les écoles. Il n'est divisé ni en actes ni même en véritables scènes, et le Chœur est double. Après chaque entretien, un des deux Chœurs se met à chanter, et la pièce se trouve composée de six conversations et de cinq intermèdes de chant. Le dialogue est cependant assez vif, et il y a une scène entre Hécube et Paris qui rappelle la manière sentencieuse et violente de Sénèque :

I, nate Priami, callidam caedem extrue. —
Seditio regem non decet. — Quidquid licet. —
Servare regis maxima est virtus fidem. —
Fides ab alto regio distat late. —
Eruere patriam regis est culpa impii. —
Tyrannus hostem vilis haud uitus sinet. —
Hosti salutem denegans... — Tibi negas. —
Non dura mors est, odia quae secum trahit. —
Cur nunc moraris? — Fraudis occultae pudet. —
Caedem occupato sola permittit dies.

(2) Seneca quem nullo Graecorum majestate inferiorem existimo : cultu vero ac nitore Euripide majorem ; *Poetices* l. VI, ch. 6, p. 323.

(3) Il appelle encore, et avec raison, les acteurs des *entre-parleurs*, et suit aussi en cela le précepte de Scaliger : Argumentum ergo brevissimum accipiendum est; *Poetices* l. III, ch. 96, p. 145, col. 2. C'est ce que faisaient également Buchanan et Heinsius. D'ailleurs, quoique toutes les pièces de Garnier ayent été jouées aussitôt, elles n'étaient probablement pas composées en vue de la représentation. On lit en tête de la première, qui fut imprimée en 1568 : *Porcie*, tragedie françoise avec des chœurs, representant les guerres civiles de Rome,

personnage, puis remplissant les entr'actes de ses chants (1); s'appropria leurs longs monologues, leurs interminables récits (2), leurs déclamations encyclopédiques, leur dialogue vif, pressé, argumentateur (3), leur habitude de condenser les opinions en une courte maxime ou de les poser comme des sentences (4). Il y a même trouvé une langue beaucoup trop latine, des phrases démembrées faute de particules, des inversions qui bouleversent la vraie syntaxe, et des mots dont la terminaison seule est française (5). Garnier avait cependant compris que la tension continue de la pensée, la monotonie de la force et de l'emphase, fatigueraient bientôt un public qui n'était pas exclusivement composé de stoïciens, et, aux dépens même de l'unité, il assouplit et varia les formes de son style. L'élévation pompeuse de l'épopée s'y mêlait à l'humilité de l'idylle; après les sublimes images de l'ode venaient immédiatement les tournures et les expressions plus que familières de

propre pour y voir depeintes les calamités de ce temps.

(1) Quelquefois même il restait aussi lyrique au milieu d'un acte; ainsi, par exemple, il chante une fois dans la *Troade*, au milieu du premier, du troisième et du quatrième acte; deux fois dans le deuxième acte des *Juifves*, et jusqu'à trois fois dans le quatrième acte de l'*Antigone*.

(2) C'est dans son *Hippolyte* que se trouve l'original du récit de Théramène :

Si tost qu'il fut sorti de la ville fort blesme
et qu'il eust attelez ses limonniers luy-[mesme,
Il monte dans le char, et de la droite main
leve le fouet sonnant, et de l'autre le frein.
Les chevaux sonne-pieds d'une course es-[galee
vont galoppant au bord de la plaine salee :
La poussiere s'esleve, et le char balancé
volle dessus l'essieu comme un trait es-[lancé.

Pour justifier un peu ce récit, qui n'a pas moins de cent soixante-cinq vers, Thésée demande :

Quelle figure avoit ce monstre si enorme?

Et le Messager répond :

Il avoit d'un taureau la redoutable forme, etc.

Racine a préféré avec raison supposer que Thésée, abîmé dans sa douleur, laissait bavarder Théramène, comme un rhéteur uniquement occupé de bien dire, sans lui accorder aucune attention.

(3) Ainsi, par exemple, Arée dit dans *Porcie*, act. III, sc. II :

La clémence est l'honneur d'un prince dé-[bonnaire;

Octave répond :

La rigueur est toujours aux princes néces-[saire,

et ainsi de suite.

(4) Scaliger en faisait un précepte : Quum autem sententiarum duo sunt modi, utrisque tota tragoedia est fulcienda : sunt enim quasi columnae, aut pilae quaedam universae fabricae illius; *Poetices* l. III, ch. 97, p. 145, col. I.

(5) Ces formes érudites furent beaucoup plus goûtées qu'on ne le suppose généralement. Encore du temps de Balzac, l'Université, les jésuites et « les trois quarts du Parlement de Paris, et généralement des autres Parlements de France », maintenaient la gloire de Ronsard contre la cour et l'Académie; Baillet, *Jugement des Savants*, art. *Ronsard*, n° 1335.

l'épître. Pour expliquer son choix d'un gendre antipathique à sa fille, le duc Aymon disait sans difficulté :

> Ce que je prise plus en si belle alliance,
> c'est qu'il ne faudra point débourser de finance;
> Il ne demande rien (1).

Mais, tout animé que fût son style, il n'avait, non plus que celui de Sénèque, ni personnalité ni véritable vie; les différents personnages ne trouvaient jamais rien à dire, c'était toujours le poëte qui parlait par-dessus leur épaule. A l'instar de Sénèque, Garnier acceptait aussi son sujet tout fait sans trop y regarder (2). Ses pièces se composaient, pour ainsi parler, toutes seules; les événements s'y succédaient comme ils s'étaient succédé dans l'histoire; l'imagination se tenait respectueusement en dehors et croyait y mettre de l'intérêt dramatique au moyen de beaux vers. L'auteur y ajoutait seulement un Chœur, divisait le tout en cinq parties à peu près égales et plaçait des intermèdes là où ils étaient nécessaires. Tout son art consistait à exposer d'abord dans un monologue suffisamment prolongé les faits qu'il importait de connaître (3), et encore cette première scène n'était, à proprement parler, que le prologue des Anciens qu'il faisait rentrer dans la pièce. Il eut, mais seulement à la fin de sa carrière, une idée qui rendait la tragédie moins impossible et permit de la retenir jusqu'à nos jours dans la voie étroite où elle était engagée; il voulut, si l'on pouvait se servir de cette expression, décentraliser les monologues et leur donner au moins une forme plus dramatique en y introduisant des confidents qui écoutaient complaisamment tout ce qu'il fallait que les spectateurs enten-

(1) *Bradamante*, act. II, sc. Ire.

(2) Horace lui-même se prononçait contre l'invention en fait de tragédie, dans son *Épître aux Pisons*. v. 128 :

> Tuque
> Rectius Illiacum carmen deducis in actus,
> Quam si proferes ignota indictaque primus.

(3) Six de ses pièces commencent par un monologue : *Porcie*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, *Hippolyte*, *les Juifves* et *Bradamante*; les deux autres sont à peu près traduites.

dissent (1). Mais cette heureuse idée n'exerça point d'influence sur son théâtre, et il ne fut réellement novateur qu'en un point. Le stoïcisme poétique de Sénèque, peut-être aussi sa nature de Romain, le poussaient à dédaigner comme insuffisantes les catastrophes incomplètes; il n'agréait que des sujets bien horriblement rouges, où la tragédie devenait brutalement physique et prenait sur les nerfs (2). Sans doute il y a telle tragédie de Garnier dont le dénoûment ressemble aussi à une boucherie; mais il voulait ce jour-là enrichir la littérature française d'une tragédie fameuse dans toute l'Antiquité et devait en accepter toutes les nécessités (3). Quand il restait libre de suivre ses inspirations, il se contentait d'une fin plus douce; il comprenait déjà que la pitié, dont le drame doit émouvoir les âmes, n'est pas cette crispation de la chair que la populace va chercher un jour d'exécution sur la place de Grève, et qu'à moins d'abaisser le théâtre au-dessous de l'échafaud et de vouloir parodier le bourreau avec une hache en bois peint, le poëte ne doit pas ensanglanter la scène.

Si défectueuses que fussent les tragédies de Garnier, rien d'aussi complet ne s'était encore produit sur la scène française, et il avait dans le talent assez d'élévation et de nerf pour dissimuler leurs défaillances. On y trouve çà et là cette majesté de l'âme et cette hauteur de la pensée qui firent quelques années après la plus noble partie du génie de Corneille. Ainsi, pour retenir sa vieille mère désespérée qui voulait empêcher Pyrrhus de l'entraîner au supplice, Polyxène lui disait avec une fierté attendrie :

> Madame, laissez-moi, de peur que le courroux
> de ce jeune guerrier s'attise contre vous,
> Et qu'il vous face outrage en m'arrachant de force (4).

(1) Il y en a un dans *Bradamante*, act. IV, sc. VI :

> Mais voila pas Basile, honneur de nostre Grece,
> à qui tous mes secrets fidelement j'adresse.

(2) C'est ce qu'ont fait, à son exemple, les tragiques italiens du seizième siècle et l'Allemand Gryphius.

(3) *L'Antigone* : le même motif lui a fait mettre beaucoup d'action dans *la Troade*.

(4) *La Troade*, acte III.

Ailleurs, au moment de périr sous la main du bourreau pour avoir enfreint une loi qui lui ordonnait d'être mauvaise sœur, Antigone jetait à Créon cette immortelle protestation de tous les martyrs :

Non, non, je ne fais pas de vos loix tant d'estime,
que, pour les observer, j'aille commettre un crime
Et violle des Dieux les préceptes sacrez,
qui naturellement sont en nos cœurs ancrez (1).

Mais, un moment voilés par son talent, les défauts de Garnier reparurent plus choquants sous la plume de ses faibles imitateurs, et, comme il arrive trop souvent, ce fut surtout son école qui déprécia son théâtre. Peut-être cependant doit-on noter à part, même dans un aperçu aussi général, une tragédie découverte naguère dans la poussière d'une bibliothèque de province, le *Pyrrhe*, de Luc Porcheron (2). Le style y est moins tendu et moins violent; la pensée n'affecte pas à tout coup de se couler en bronze; l'inspiration a l'haleine plus longue et ne se hache pas en bouts de phrases juxtaposées comme ces pierres de mosaïque qui laissent voir la cassure (3). Mais, à cela près, c'est du Garnier de seconde qualité; la composition est aussi nulle (4); l'action n'est qu'un dialogue

(1) *Antigone*, acte IV.

(2) M. Hauréau en a parlé le premier dans son *Histoire littéraire du Maine*, t. I, p. 73, et MM. Max de Clinchamp et Raoul de Montesson l'ont publié à seize exemplaires, Paris, 1845, in-8°. Il avait été terminé en 1592.

(3) Polyxène y adresse ces vers à Diane :

Déesse, je me plains que l'humaine pru-
[dence
veuille arracher aux dieux leur saincte pro-
[vidence;
Que voyant les meschans pleins de prospe-
[rité
jouyr si seurement de leur meschanceté,
On estime le ciel et toute la nature
n'estre qu'un roulement d'une aveugle ad-
[venture!
Depuis que ceste rouille eut gaigné les es-
[prits,
que pour estre estimez entre les mieux ap-
[pris,
De la crainte des dieux on feist une risée,
la Justice traisnant sa justice brisée
Dans les astres cousins aussy tost retourna
et au fer et au feu la terre abbandonna.
Les Fureurs, qui pleuroient paravant pri-
[sonnières,
lors monstrèrent au jour leurs affreuses cri-
[nières,
Et le prince des nuictz, longuement com-
[batu,
en triomphe mena la pleurante Vertu.

(4) Il y a cependant une scène habile, mais elle est probablement empruntée à l'*Electre* de Sophocle, où elle amène une situation bien plus dramatique. Pour s'assurer si Hermione l'aime encore, Oreste fait annoncer à Pyrrhus devant elle qu'il a péri dans un naufrage, et découvre sur la figure de son ancienne amante les nouveaux sentiments dont elle est animée. On doit aussi remarquer une heureuse pensée et un

en toutes lettres sur l'affiche (1); mais cette notoriété de la rue ne semblait de la gloire qu'aux polissons qui fréquentaient le parterre, et le théâtre restait un métier de bohême et de forçat (2).

Si applaudis qu'ils fussent, les poëtes à gages se résignaient très-facilement à n'être connus que du caissier de la troupe (3); mais par hasard il s'en trouva un, encore plus homme de lettres qu'ouvrier en drames, qui ne s'inquiéta pas seulement du pain de la journée, et voulut vivre aussi de la gloire. Après avoir brassé cinq ou six cents pièces pour les besoins journaliers des comédiens (4), Hardy choisit lui-même les meilleures,

(1) Les poëtes ne firent plus de difficulté de laisser mettre leur nom aux affiches des comédiens; car, auparavant, on n'y en avoit jamais veu aucun : on mettoit seulement que leur autheur leur donnoit une comédie nouvelle d'un tel nom ; Sorel, *Bibliothèque françoise*, p. 204.

(2) Le prologue de la *Condampnacion de Bancquet*, par Nicole de La Chesnaye, nous apprend qu'en 1511, il y avait en dehors du théâtre des compositions dramatiques qui s'adressaient à un public plus relevé : Et pour ce que telles œuvres que nous appellons Jeux ou Moralitez ne sont tousjours facilles a jouer ou publicquement representer au simple peuple, et aussi que plusieurs ayment autant en avoir ou ouyr la lecture comme veoir la representacion; *Nef de Sante*, fol. i, 2 v°, col. 2, in-4° gothique, sans date.

(3) Thierri de Timofile disait, en 1584, dans la dédicace des *Napolitaines*, de François d'Amboise : L'autheur ne pensoit à rien moins qu'à mettre en lumière, Monseigneur, les comedies qu'il faisoit en la prime-vere de son adolescence.... et se contentoit.... que sur le theatre elles avoient esté veues et revenues avec un plaisir indicible.

(4) Il a dit en avoir fait six cents : Scudéry lui en attribuait jusqu'à huit cents dans sa *Comédie des Comédiens*, et Marolles ne trouvait pas ce nombre suffisant; *Mémoires*, p. 24. Guéret lui fait dire dans la *Guerre des auteurs*, p. 161 : Il me semble que deux mille vers sont bientost faits, et l'on sçait que bien souvent ils ne me coutoient que vingt-quatre heures. En trois jours je faisois une comédie, les comédiens l'apprenoient et le public la voyoit. Théophile renchérissait encore sur cette facilité qui paraît cependant suffisamment hyperbolique :

> Toy seul scais composer de vers
> trois milliers tout d'une halaine.

A en croire Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*, t. II, p. 48, il s'était engagé, moyennant une part dans les recettes, à fournir aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne six pièces par an : ce qui n'expliquerait pas la nécessité d'une production si fiévreuse. Boscheron, l'auteur d'une *Histoire du théâtre françois* manuscrite, dit à l'année 1620 : La troupe de comediens établie au Marais avoit pour soutien Hardy, de qui la reputation augmentoit tous les jours. Cet auteur s'étoit obligé de leur donner tous les ans six tragedies, et c'est par ce moyen qu'il eut une part dans leur Société ; B. I., fonds de La Vallière, n° 31, p. 62. Selon Fontenelle, *Œuvres*, t. III, p. 78 : Hardy suivoit une foule de comédiens qu'il fournissoit de pièces. Mais nous ne comprenons pas trop comment il aurait suivi plusieurs troupes à la fois, et des troupes nomades n'auraient pas eu besoin de renouveler aussi continuellement leur répertoire. Quoi qu'il en soit, Hardy n'a publié que quarante et une pièces, et l'on ne connaît plus les autres. Théophile a cependant vanté un *Renaud* qui ne figure pas dans

lements pour que les régents ne craignissent pas, avec quelque raison, de les trouver fort désireux d'exercer leur droit de correction (1); ils renoncèrent donc généralement à des récréations devenues trop dangereuses, et ne représentèrent plus sur leur théâtre que des pièces innocentées d'avance par leur langue, ou composées par des personnes discrètes et incapables de se laisser emporter à aucune méchante allusion (2). Les comédiens ne purent donc plus compter, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, sur une provision de tragédies approuvées déjà par les meilleurs juges du royaume : il leur fallut pourvoir eux-mêmes aux besoins de leur répertoire, et s'assurer au moins les moyens de varier leur spectacle. Ils prirent un auteur à l'année, comme un violon pour mener l'orchestre et un allumeur de chandelles, et leur poëte était obligé de faire et fournir tout ce qui concernait son état. C'était seulement quand ce fournisseur attitré venait à manquer, qu'après bien des visites et des révérences, les poëtes du dehors avaient quelque chance de produire leurs pièces (3), et obtenaient en outre un peu d'argent comptant (4). Après les grands succès de Théophile et de Mairet, on y ajouta cependant l'honneur de figurer

(1) Le Parlement de Paris ordonna le mardi, 23 août 1594, que Louis Leger, un des premiers régents du collége des Capettes, serait *présentement mené et conduit à la conciergerie du Palais pour être oüi et interrogé sur le contenu audit cahier;* de Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*, t. I, p. 491. Il s'agissait cependant d'une pièce qui, à en juger par le titre, n'était pas éminemment dangereuse : *la tragédie de Chilpéric, roi de France, second du nom.*

(2) Ainsi, par exemple, on sait qu'en 1580, *La Mort d'Abel*, par Le Coq, prieur de la Sainte-Trinité de Falaise, fut représentée au collége de Boncourt, et *Holopherne*, par Miles de Norry, au collége de Reims. D'Aigaliers dit dans son *Art poétique :* J'en vis représenter une (tragédie) a Montaigu, l'an mil cinq cens nonante et sept, apres les Rois, qui n'estoit qu'a quatre personnages; laquelle fust tres-bien jouée et bien faicte. Le premier dudict collége en estoit autheur, qui se nomme Loys Leger; l. V, ch. IV, p. 284.

(3) Les auteurs allaient proposer leurs manuscrits, ainsi qu'à présent, et, selon La Piralière, ces petits messieurs importunaient extrêmement les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et ceux du Marais; *Le Parnasse ou la Critique des poëtes*, Paris, 1635. Ce renseignement se rapporte, comme on voit, à une époque un peu postérieure; mais les auteurs n'avaient déjà plus aucun autre moyen de se faire jouer.

(4) M. Corneille nous a fait un grand tort, disait mademoiselle Beaupré; nous avions ci-devant des piéces de théâtre pour trois écus, que l'on nous faisoit en une nuit : on y étoit accoutumé, et nous gagnions beaucoup; *Segresiana*, p. 192.

difficulté ses personnages de place et prolongeait l'action au delà de quelques tours d'horloge (1). Il accommodait l'histoire aux convenances de ses drames, et, au risque de dépayser les docteurs qui la savaient sur le bout du doigt, ne craignait pas d'y introduire des nouveautés qui la rendissent plus saisissante (2). Il renouvelait les sujets en possession du théâtre (3), multipliait les personnages et les surprises (4), irritait à chaque instant la curiosité sans jamais la satisfaire, et quand venait enfin la dernière catastrophe, aimait mieux rassasier ou même fatiguer son public d'horreurs que de le renvoyer indifférent et impassible. Dans une tragédie si crue et devenue décidé-

l'aridité des Muses de son temps; *l. l.* p. 61. On a cru, d'après un passage de l'épistre dedicatoire des *Chastes amours de Theagene et Cariclée*, que Hardy méprisait toutes les règles, mais on l'a très-mal compris : Je sçay bien, disait-il, que beaucoup de ces frélons qui ne servent qu'à manger le miel, incapables d'en faire, trouveront à censurer sur ce qu'autres devant moy n'ont enchaîné tels poëmes à une suitte directement contraire aux loix qu'Horace prescrit en son *Art poétique*, mais que ceux là se representent que tout ce qu'aprouve l'usage et qui plaît au public devient plus que legitime, car qu'est-ce aussi de l'*Eneide* qu'un poëme continué où les personnages s'introduisent tour à tour. Hardy disait une chose très-juste, que répéta le Bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse, dans son *Jugement du Cid :* Je trouve au contraire qu'il est fort bon, par ceste seule raison qu'il a esté fort approuvé. La flatterie que Racine s'est permise dans l'épître dédicatoire d'*Andromaque* à la duchesse d'Orléans, est autrement significative : La règle souveraine est de plaire à Votre Altesse Royale, et cependant on a eu toute raison de n'y pas voir une preuve de barbarie. En parlant ainsi, Hardy ne s'appropriait point le discours ridicule que Guéret prêtait si plaisamment à La Serre : On y suoit au mois de décembre (aux représentations de sa tragédie sur Thomas Morus), et l'on tua quatre portiers de compte fait la première fois qu'elle fut jouée. Voilà ce qu'on appelle de bonnes pièces : Monsieur Corneille n'a point de preuves si puissantes de l'excellence des siennes, et je luy cederai volontiers le pas quand il aura fait tuer cinq portiers en un seul jour; *Parnasse réformé*, p. 42.

(1) Dans la *Guerre des auteurs*, de Guéret, Tristan pouvait dire à Hardy avec une vraisemblance plus que suffisante : Vous êtes venus dans un siecle où l'on.... ne trouvoit point à dire qu'un même personnage vieillist de quarante ans en vingt-quatre heures, que sa barbe et ses cheveux blanchissent dans l'intervalle de deux actes. Il pouvoit entre deux soleils passer de Paris à Rome, et c'estoit faire une comedie que de mettre une vie de Plutarque en vers; *l. l.* p. 164.

(2) Il disait dans la préface de son troisième volume : Leur premiere censure condâne entierement les fictions, ainsy que superflues, au lieu qu'une infinité de belles conceptions s'y raportent et se fortifient en leur apuy.

(3) Il empruntait *la Force du sang* et *la Belle Egyptienne* à Cervantes, *Elmire ou l'Heureuse bigamie* à Camerarius, *Gesippe ou les Deux Amis* au *Roman d'Athis et Prophilias*.

(4) C'était la grande exigence de son public. Raissyguier disait dans la préface de son *Amante :* La plus grande partie de ceux qui portent le teston à l'Hôtel de Bourgogne veulent que l'on contente leurs yeux par la diversité et le changement de la scène du théâtre, et que le grand nombre des accidents et des aventures extraordinaires leur ôtent la connoissance du sujet.

ment moderne, le Chœur, cette fiction d'un autre âge que les dramaturges s'étaient passée respectueusement de main en main, sans trop savoir pourquoi, n'avait plus sa place; aussi, après l'avoir poussé hors de l'action et relégué dans les entr'actes, Hardy finit-il par en débarrasser tout à fait la scène (1). Son dialogue n'est plus une suite de monologues : les différents personnages se répondent vraiment et conversent les uns avec les autres; ils ne sont jamais ni raisonneurs ni froids; même quand ils pensent, ils sentent leurs pensées, et conservent jusqu'à la fin le caractère un peu étroit qu'il leur a donné au commencement. Il poétise de son mieux tout ce que chacun dit; mais sa poésie, toujours extérieure et préméditée, s'applique uniformément à tout et ne connaît que les tons criards et les couleurs voyantes. Ce ne sont point des tableaux d'histoire que Hardy peint au vrai d'après la vie, mais des images solennelles et roides qu'il colore sur un fond d'or comme un enlumineur du moyen âge. Il avait d'ailleurs beaucoup plus réfléchi qu'on ne le suppose sur les choses du théâtre, et en parlait de très-bon sens. Or, écrivait-il dans une de ses curieuses et fières Préfaces au lecteur, afin que peu de lignes te crayonnent et repetent mon sentiment sur les parties esquelles consiste la perfection de la tragedie..., je diray que le sujet de tel poëme, faisant comme l'âme de ce corps, doit fuir des extravagances fabuleuses, qui ne disent rien et detruisent plûtôt qu'elles n'edifient les bonnes mœurs.... que la disposition, ignoree de tous nos rimailleurs, regle l'ordre de ce superbe palais qui n'est autrement qu'un labyrinthe de confusion (2).

Un sujet, si horrible qu'il semblerait aujourd'hui impos-

(1) Dans *Timoclée ou la Juste vengeance* (t. V, p. 1-112), l'ancienne idée du Chœur est si complétement perdue de vue, qu'il y en a trois différents. Dans les *Chastes amours de Theagene et Cariclée*, il ne s'exprime qu'une seule fois en vers lyriques (p. 64), et ne sert plus qu'à donner plus de pompe à la représentation. Nous avons déjà vu, note 2, p. 191, que Hardy l'avait ôté de sa *Didon*, et il n'y en a plus dans *Mariamne* ni dans la plupart de ses dernières pièces.

(2) Dans la dédieace du cinquième volume, à Monseigneur de Liancourt.

sible, l'attire précisément par ses horreurs, et il en fait une tragédie qu'un poëte plein de délicatesse et de goût, mais de la délicatesse et du goût des premières années du dix-septième siècle, déclarait valoir tout un livre de l'*Iliade* (1). Deux jeunes Spartiates, brutaux et farouches comme Lycurgue les avait voulus, mais avec des nuances ingénieusement trouvées, résolvent de se remettre en voyage pour revoir deux étrangères dont ils ont conservé quelque souvenir, et ils partent malgré les représentations d'un vieillard, qui les accompagne. Scédase, le père des deux jeunes filles, est forcé lui-même de quitter sa maison; mais lui obéit à une de ces nécessités de la culture des champs, auxquelles, dans l'Antiquité, un père de famille ne pouvait se soustraire. Les Spartiates arrivent, se réclament des liens de l'hospitalité, si respectée et si sainte chez les Grecs, et les jeunes filles, rassurées par cette sainteté et la présence du vieillard, obéissent aux instructions de leur père et les accueillent dans leur maison. La passion des jeunes gens se développe peu à peu, s'exaspère dans les longs entretiens que cette vie commune amène. Sous un faux prétexte, ils renvoient le vieillard, et dans une scène habilement faite, mais d'une audace incroyable, ils attentent à l'honneur de leurs hôtesses sous les yeux du spectateur (2); puis, effrayés de leur crime, l'idée leur vient aussitôt d'en assurer l'impunité par un crime encore plus horrible, et sans se cacher du public, ils égorgent leurs victimes, la joue encore moite de leurs baisers. Scédase revient alors de son voyage : ses inquiétudes, toujours croissantes, en ne retrouvant pas ses filles; les recherches qui le conduisent au puits où leurs cadavres ont été secrètement précipités, et enfin à la découverte du nom de

(1) Que c'est peu d'ouir Cupidon
en sonnets mollement s'esbattre,
au prix de voir sur le theatre
le desespoir de ta Didon!

J'ayme Renaud et Theagene,
j'en ayme encor un million,
mais plus qu'un livre d'Illion,
Scedase, mort dessus ta scene;
Théophile, *Ode au sieur Hardy.*

(2) Théane crie sur la scène :
À la force, au secours, à l'ayde, mes amis!
et Evexipe lui répond : *Te voilà mienne.*

leurs meurtriers, sont exposées avec un art jusqu'alors bien étranger à la scène française. Au cinquième acte, il est venu à Sparte demander justice et vengeance au tribunal suprême. On le voit à la barre implorant les hommes et les dieux; mais, tout en conservant les formes de l'impartialité et en voulant paraître digne de sa renommée, le tribunal se refuse à punir deux Spartiates pour venger les injures d'un Leuctrien. Désespéré de ce déni de justice plus encore que de ses autres malheurs, Scédase revient pleurer sur le tombeau de ses filles son impuissance à les venger : à défaut du sang de leurs meurtriers, il veut du moins offrir le sien à leurs mânes, et se frappe d'une main assurée (1). *Didon se sacrifiant,* que Hardy trouvait pour ainsi dire toute faite dans le quatrième livre de l'*Énéide,* montre mieux encore la richesse de son imagination et l'avancement de ses idées dramatiques. Énée n'est plus l'homme passif que lui fournissait Virgile : ce héros, par trop dévot pour un héros littéraire, qui proclamait sa résignation avec tant d'emphase qu'il rendait bien difficile aux plus compatissants de s'intéresser grandement à ses douleurs, sent enfin véritablement quelque chose quand il doit sentir, et se permet d'avoir une volonté à lui, de la dignité, et le sentiment de ses devoirs de chef. Pour mieux faire ressortir sa royale attitude, Hardy a placé en regard le Gétule Iarbe, matamore naïf qui personnifie la barbarie indomptée de l'Afrique. Quoique poussant également à l'abandon de Didon, les deux capitaines troyens représentent : l'un, le sans-façon de l'inconstance, l'épicurisme de la loi naturelle du plaisir; l'autre, le stoïcisme de la morale, l'inflexibilité du devoir qui appelle Énée en Italie. Trop jeune encore pour comprendre ses hési-

(1) Ses amis se reprochent de n'avoir pas arrêté son bras, et Evandre leur répond :

Veuf, sans aucun soulas, en l'arrière-saison,
l'âme n'a que bien fait de rompre sa prison.
Depuis que le malheur etoufe l'espérance,
l'homme doit, courageux, se tirer de sou-
[france :
L'homme doit, courageux malgré l'inique
[Mort,
ce qu'il ne peut icy le trouver dans la mort :
Un calme de durée, une heureuse franchise
une belle couronne à ses vertus acquise,
Un havre sans orage, un sejour gracieux,
où ne penetrent point les ennuis soucieux.

tations et ses retardements, son fils, impatient d'un si long repos, le presse aussi de reprendre sa course aventureuse et d'aller conquérir le royaume qui lui est promis par les dieux. Pour l'absoudre plus complétement de tout soupçon de dureté, Mercure lui-même intervient; il descend du ciel dans une de ces belles machines qui enlevaient le succès, et lui signifie pendant son sommeil l'arrêt suprême du Destin (1). Hardy craignait même encore de trop amoindrir son Énée dans le sentiment des spectateurs; il atténue d'avance l'effet des plaintes amoureuses de Didon, en la montrant d'abord trop cruellement insensible à l'amour d'Iarbe; mais après avoir pris ainsi toutes ses précautions dramatiques, il donne à ses souffrances toute l'éloquence du cœur, et n'hésite plus à lui mettre à la bouche même les *humbles prières* que Virgile n'avait que sommairement indiquées :

Balance derechef le mal que tu veux faire
de tuer ta Didon, par ses mains la deffaire.
Las! c'est bien la meurtrir que la vouloir quiter :
veuille donc ce conseil damnable rejetter.
Helas! Aenée, helas! pren pitié de ma flâme!
ne me derobe point la moitié de mon âme,
Demeure aupres de moy, que je voye tes yeux,
que je hume à long trait mon venin furieux;
Apaise en tes regars la rage insatiable
de ton tyran de frere, enfant impitoyable (2).

A la différence des tragédies de Garnier, la partie la plus faible du théâtre de Hardy est l'expression. Quoique les pièces qui nous sont parvenues aient été vraisemblablement retou-

(1) Il lui apparaît au commencement de l'acte IV :

Magnanime héros, de semence divine,
se peut-il qu'au sommeil ta paupiere s'in-
[cline!
Toy, dernier des Troyens, ronfles-tu cepen-
[dant
que la flote, exposée au suprême accident,
Verra, tardant icy tant soit peu davantage,
de fer, de feu, de sang, couvrir tout le ri-
[vage!

(2) Énée lui répond, avec une philosophie par trop stoïque :

Le temps a triomphé de plus fortes dou-
[leurs;

mais il trouve presque aussitôt des mots plus humains et plus vrais :

Trop de pitié me tient; la douleur qui te
[mine
m'arrache à ces sanglots l'ame de la poi-
[trine;
Je deteste le jour que je deusse bénir,
mais daigne à toy, Princesse, un moment
[revenir.

chées, on y retrouve encore les défauts inévitables de la précipitation : de l'inégalité et de l'incorrection; des termes impropres, familiers, parfois même bas; des inversions qui remêlent et confondent tous les mots; des constructions qui violentent et martyrisent la langue; de la tension qui s'affiche (1), et de la rudesse qui ne se cache point (2). Mais on y trouve aussi de la fermeté et de la concision, un style nerveux et fier, beaucoup d'intentions poétiques (3) et de ces sentences morales si chères au public des théâtres (4). Sous la nécessité incessante de composer pour le morceau de pain de la journée, le talent est encore malheureusement resté brut; mais on sent sous ses formes abruptes et mal venues une intelligence élevée et une nature dramatique (5).

(1) Dans la dédicace de son premier volume à Monseigneur de Montmorancy, il lui demande de pardonner à cette male vigueur que desirent les vers tragiques, à peu pres comparables aux dames vertüeuses qui ne veulent emprunter leur beauté que de la nature, vers qui demandent une égalité partout, sans pointes, sans prose rimée, sans faire d'une mouche un elephant, et sans une artiste liaison de paroles affectées, ampoules d'eau plus propres à delecter la veue des petits enfants qu'à contenter un esprit solide et judicieux.

(2) Hardy disait dans la dédicace de son troisième volume à Monseigneur le Premier : Le stile tragique un peu rude offence ordinairement ces délicats esprits de cour, qui desirent voir une tragedie, aussy polie qu'une ode ou quelque élégie; mais aucune loy n'oblige à l'impossible.

(3) Ainsi une jeune fille repousse les compliments d'un amoureux en lui disant :

Voilà pescher en l'air, peindre dessus les [ondes
ou remplir de bon grain leurs plaines infé- [condes
Que loüer un sujet incapable de los;

Scedase, act. II.

(4) Pour rassurer ses filles contre les dangers de son voyage, Scédase leur disait :

L'homme juste chemine es pays estrangers,
inviolable et seur au milieu des dangers.

Ce n'était ni une réminiscence involontaire ni une imitation des formes habituelles de Sénèque ou de Garnier, mais une théorie de style très-arrêtée. Hardy disait dans l'*Epistre dedicatoire* de son cinquième volume : La grace des interlocutions, l'insensible douceur des digressions, le naïf rapport des comparaisons, une égale bienseance observee et adaptee aux discours des personnages, un grave mélange de belles sentences qui tonnent en la bouche de l'acteur et resonnent jusqu'en l'ame du spectateur : voila selon ce que mon foible jugement a reconeu depuis trente ans pour les secrets de l'art, interdits à ces petits avortons aveuglez de la trop bonne opinion de leur suffisance imaginaire.

(5) Les critiques ont pendant longtemps jugé *ab irato* les rudesses de l'écorce; mais les plus délicats modèrent aujourd'hui leurs répugnances. M. Geruzez lui-même termine une appréciation encore un peu sévère, parce qu'un esprit si naturellement attique ne transige pas sur les questions d'élégance, en disant : L'œuvre de Hardy n'était donc pas stérile; *Histoire de la littérature française*, t. II, p. 73. M. Guizot nous

On ne distingua d'abord que deux formes de drame; Ronsard, plus ancien en cela que les Anciens, disait dans son *Élégie à Grevin :*

> Ils ont sur l'eschaffaut, par feinctes presentée,
> la vie des humains en deux sortes chantée,
> Imitant des grands rois la triste affection
> et des peuples menus la commune action :
> La plainte des seigneurs fut dicte *tragedie,*
> l'action du commun fut dicte *comedie.*

Mais une tragédie d'une solennité monotone, toute préoccupée de porter noblement son manteau de cour, qui n'éveillait pas même une curiosité indifférente, parce que, condamné d'avance par sa position de protagoniste, le héros devait fatalement mourir de la maladie du cinquième acte, ne pouvait agréer beaucoup à des spectateurs restés tels que la nature les avait faits, et par conséquent peu sensibles au ronflement des vers et à la forfanterie des sentiments. On chercha donc dès les premiers temps (1) à varier quelque peu les errements de la tragédie et à la rapprocher des habitudes du public; on se permit d'y introduire des personnages qui n'étaient pas

semble plus complétement juste : Hardy comprenait qu'un ouvrage de théâtre ne devait pas se borner à satisfaire l'esprit et la raison des spectateurs, et en même temps que le soin d'occuper leurs sens et d'ébranler leur imagination ne devait pas empêcher que le spectacle ne fût réglé par la raison et la vraisemblance; *Corneille et son temps*, p. 131. Peut-être aurions-nous seulement désiré qu'il eût tenu plus de compte du milieu où Hardy vivait, de son public habituel et, sinon de son ignorance, au moins de son inintelligence des modèles. Saint-Évremont écrivait encore bien des années après : Pour vous dire mon véritable sentiment, je croi que la tragédie des Anciens auroit fait une perte heureuse en perdant ses dieux avec ses oracles et ses devins; *Œuvres*, t. III, p. 111, éd. de 1711. On a prétendu aussi que si Hardy avait jamais joui d'une réputation véritable, il était tombé, même de son vivant, dans un oubli complet, et nous lisons dans les *Exercices de ce temps*, de Courval-Sonnet :

> Menard, Gombaut, Hardy, Malerbe, Saint-[Amants
> tenus pour demy-dieux chez tous les cour-[tisans;
> sat. XII, p. 109, éd. de 1631.

Scudéry disait encore plusieurs années après : Ce deffaut de Hardy ne mourut pas avec lui, non plus que la réputation de ses ouvrages; *Discours de la tragédie* (en tête de l'*Amour tyrannique*), p. 11.

(1) Selon l'*Histoire du Théâtre françois*, t. III, p. 454, et la *Bibliothèque du Théâtre françois*, t. I, p. 189, la *Bradamante* de Garnier, qui fut représentée en 1580, serait la première pièce qui aurait porté le titre de *tragi-comédie*, mais rien n'est moins exact. L'*Homme justifié par Foy*, de Henry de Barran, qui fut joué par les Confrères de la Passion en 1553 (*Journal du Théâtre françois*, t. I, p. 135) et imprimé à Genève en 1554, est intitulé *tragique comedie françoise.*

de condition princière; on osa leur laisser une manière de sentir et un langage conformes à leur nature (1). On alla plus loin encore : ceux qui avaient le malheur d'exciter quelque intérêt ne furent plus par cela seul inexorablement voués à la mort (2). Mais il ne suffisait pas d'inventer des sujets moins historiques et moins nobilissimes, de détendre le dialogue et d'en abaisser la trop grande sublimité au niveau des personnages; la tragi-comédie avait, il est vrai, baissé le ton d'une octave, mais elle continuait à chanter le même air : c'était le même encadrement du sujet dans les murailles d'un palais, le même pathos déclamatoire, la même prétention à la vérité d'un tableau d'histoire, même dans les actions imaginaires, et cependant elle reconnaissait humblement la supériorité de la tragédie (3). Aussi un poëte, plus audacieux ou plus ignorant que les autres, voulut-il s'inspirer décidément de sa fantaisie, mettre enfin le roman sur la scène, et, probablement à l'imitation de Virgile ou de Sannazar, il imagina la Pastorale. C'était une œuvre toute fictive, sans inspiration et sans naïveté, qui devait avoir sa base dans une littérature morte (4).

La pièce sur les Enfants dans la fournaise, qu'Antoine de la Croix fit jouer en 1561 à l'Hôtel de Bourgogne, fut appelée, sans doute pour cacher un peu le sujet, la *Tragi-comedie sans titre*; Castelnau dit qu'en 1564, aux fêtes de Fontainebleau, la reine fit jouer en son festin une tragi-comédie (*Mémoires*, liv. V, ch. VI; t. IX, p. 499, coll. de Michaud); et *La Lucelle*, de Le Jars, imprimée en 1576, est intitulée *Tragi-comedie en prose françoise*.

(1) La tragédie descrit en style relevé les actions et les passions des personnes relevées; Mairet, *Sylvanire*, préface. Aussi le *Phaëton*, de Bellaud, Lyon, 1574, était-il appelé *Bergerie tragique* pour n'estre du tout accompaigné de la gravité de personnes requises à la dignité tragique, et François Olier disait, dans la Préface au lecteur qu'il a mise, en 1608, au *Tyr et Sidon*, de Jean de Schelandre : Nous ne sommes pas en peine d'excuser l'invention des tragi-comédies, qui a esté introduicte par les Italiens (!) veu qu'il est bien plus raisonnable de mesler les choses graves avec les moins sérieuses en une mesme suite de discours, et les faire rencontrer en un mesme subject de fable ou d'histoire.

(2) Le mot de *tragi-comédie* est un terme trop usité maintenant (1639), et duquel trop de gens se sont servis pour exprimer une pièce dont les principaux personnages sont princes, et les accidents graves et funestes, mais dont la fin est heureuse, encore qu'il n'y ait rien de comique qui y soit meslé; Desmarets, *Scipion*, préface.

(3) Le succès de cette tragi-comédie (*le Prince desguisé*) fut si extraordinaire, que je n'ossai la faire suivre par une autre de même nature, et je crus que pour la surpasser, il falloit monter la lyre sur un ton plus haut. Je fis donc *la Mort de César*, qui fut ma première tragédie; Scudéry, préface d'*Arminius*.

(4) On a voulu en attribuer l'initiative

Malgré l'extravagance de leurs données, ces pastorales furent favorablement accueillies, et restèrent pendant longtemps les seules comédies avouées des honnêtes gens (1). Ce n'est donc pas ici le lieu d'entrer dans le détail de leurs causes et de leur histoire ; mais leur caractère influa puissamment sur l'esprit et le caractère de la tragédie : elles créèrent par leur succès et par l'habitude un nouveau public, plus délicat, plus vraiment français, et lui inspirèrent des goûts qu'il fallut désormais satisfaire. Elles réconcilièrent son bon sens prosaïque et moqueur avec les fictions poétiques ; elles lui apprirent à supporter l'exagération des sentiments tendres, à s'intéresser à la discussion des susceptibilités de l'esprit et du cœur, à admirer le clinquant et à se complaire aux ciselures de la forme. Les personnages inconnus à tous les dictionnaires historiques qu'on mettait sur la scène ne portèrent plus que des noms de théâtre : on voulait seulement qu'ils rendissent la rime plus facile et entrassent

aux Italiens; mais le *Sagrifizio* de Belcari est de 1554, l'*Aminta* de 1572, le *Pastor fido* de 1585, et il y avait déjà, depuis plusieurs années, des pastorales en France, puisqu'on trouve dans un acquit, daté de Bayonne, le 3 juillet 1530 : Pour achapt et façon des habillements de taffetas expressément faicts pour le jeu d'une bergerie jouée hersoir en cette ville pour la bonne venue de la reine; *Lettres de la reine de Navarre*, p. 448, éd. de Génin. Nous citerons seulement un autre exemple, d'autant plus curieux qu'il est antérieur à l'*Orfeo*, d'Angelo Politiano (Bologne, 1494), et prouve que les éléments caractéristiques des pastorales étaient connus en France un siècle plus tôt qu'on ne l'avait supposé. Dans le mois d'avril 1485, lors de l'entrée de Charles VIII à Rouen, il y avait : Quatre pasteurs et une pasteure, lesquelz chantoient alternativement apres icelles dames; et estoient les ditz pasteurs vestus de drap cleret : jaune, verd, rouge et tieullé, et les chaperons differentz selon lesdictes robes; lesquelz pasteurs furent jouer devant le roy, apres le dit moral dont est faicte mension a la premiere establie, une matere faicte sur pastourerie, et estoit une finction traictee sur bucoliques. Comme une assemblee de pasteurs faisantz convention a la bienvenue de ce dit pasteur et pour rire, venoient a ceste dicte fontaine aucuns personnaiges puisser; entre les autres, ung personnaige plus grand que ung geant, lequel ne se povoit abesser pour puisser a la dicte fontaine, et y avoit d'ung autre coste ung sot nysis qui se mocquoit de luy en faisant la moue et plusieurs scingeries au dit geant; *Entrée du Roi à Rouen;* B. I., n° 1438, fonds Saint-Germain français; publié par M. de Beaurepaire, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XX, p. 305.

(1) La reine de Navarre composoit souvent des comedies et des moralitez, qu'on appeloit en ce temps là des pastorales; Brantôme, *Dames illustres*, p. 308. Pendant près de quarante ans, on a tiré les pièces de théâtre de l'*Astrée*.... Ces pièces là s'appeloient des *pastorales*, auxquelles les comédies succédèrent. J'ay connu une dame qui ne pouvoit s'empêcher d'appeler les comédies des *pastorales* longtemps après qu'il n'en étoit plus question; *Segraisiana*, p. 144, éd. de 1721.

commodément dans la mesure. La scène ne se passait, comme on dit en Allemagne, ni dans le temps ni dans l'espace. Mais personne n'était dupe de ces appellations poétiques; chacun savait que les habits de berger étaient un déguisement de société, et les brebis que les personnages menaient paître, un décor en toile peinte qui ne bêlait jamais. Le drame ne fut plus le tableau d'un événement suranné, dont les principaux personnages avaient, comme dans les vieilles peintures, de longues banderoles qui leur sortaient de la bouche; il prétendit devenir le portrait en miniature de l'Humanité actuelle; tout en paraissant représenter des choses merveilleuses et impossibles, il renonça à l'imagination, à ses pompes et à ses œuvres, et fit de l'art d'après nature (1). Pour être plus intéressants et plus vrais, les poëtes écoutèrent aux portes et n'inventèrent que les vérités matérielles et incomplètes qu'ils avaient surprises par le trou des serrures. Mis à ce régime de fines allusions et de sentiments anecdotiques, le public apprit à ne plus apprécier, en fait de poésie, que l'esprit de société, et les dispensateurs de la renommée purent, sans réclamation aucune, dédaigner du haut de leur bon ton les malappris des colléges qui se drapaient à la mode antique dans la défroque de Sénèque. Pédante et roide la veille encore, la tragédie voulut devenir aussi aimable et galante; au cothurne mal ressemelé des Anciens elle préféra des escarpins enrubanés, et une petite oie, à la toge; elle mit des pompons à tous ses sentiments (2), des paillettes à toutes ses pen-

(1) Jacques de Fonteny disait, vers 1580, dans un sonnet qui suit la *Galatée divinement délivrée :*

Vous y remarquerez, sous noms feints de [bergers,
ainsi qu'en un miroir, mille et mille dan- [gers
Qui s'étaient préparés pour ruiner la France;

et d'Urfé écrivait à Pasquier en lui adressant son *Astrée :* Cette bergère que je vous envoie n'est veritablement que l'histoire de ma jeunesse, sous la personne de qui j'ai representé les diverses passions ou plutôt folies qui m'ont tourmenté l'espace de cinq ou six ans.

(2) Si grave et digne que fût habituellement Jodelle, sa Didon, invoquant Pluton au moment de se tuer, n'en disait pas moins :

Vostre enfer, dieu d'enfer, pour mon bien [je desire,
sachant l'enfer d'amour de tous enfers le [le pire.

Voyez dans le roman réaliste de Sorel un

sées (1), galonna toutes ses phrases (2), et frappa du bout de son éventail à la porte de la Chambre bleue : la divine Arthenice avait détrôné les neuf autres Muses. Il ne s'agissait plus d'exposer clairement une action, de parler éloquemment tout autour, et de convoyer historiquement un héros au cimetière ; mais de plaider le pour et le contre par d'ingénieuses raisons bien aiguisées par la pointe (3), d'exhaler galamment un désespoir tempéré par d'agréables madrigaux, et de mourir avec grâce, le bras arrondi et la main sur son cœur. Dans *Pyrame et Thisbé*, le chef-d'œuvre du genre, cette jolie tragédie de Théophile, qui, selon un de ses admirateurs, ne fut mise en oubli que quand tout le monde la sut par cœur (4), l'action ne fut qu'une succession de conversations; deux ou trois scènes qui n'étaient pas seulement liées par l'unité du lieu, formaient un acte; le cinquième se composait même en tout de deux monologues. Au lieu d'être logique, naturel et dans la nécessité des situations, le dénoûment n'était qu'un accident amené par une bête féroce qui se trouvait avoir soif, et se produisait sous les yeux du public avec toutes ses circonstances d'attendrissement et d'horreur. Mais le marbre qui séparait les deux malheureux amants se fendait de pitié pour qu'ils pussent se parler par la crevasse (5), et le lâche poignard

exemple curieux de la manière dont on devait alambiquer le sentiment pour ne point paraître un homme du commun et un sot; *Francion*, p. 147-9, éd. de Colombey.

(1) Marguerite, la femme de Henri IV, le refuge des gens de lettres, parloit phébus, selon la mode de ce temps-là; Tallemant, *Mémoires*, t. I, p. 87.

(2) Du Perron lui-même disait : Aux autres professions (y compris la poésie), cela est le plus excellent qui est le plus éloigné de l'intelligence et de la portée du simple peuple; *Avant-discours de rhétorique*.

(3) Dans ses entretiens avec ses familiers, Henri IV lui-même aimait à discuter des thèses bizarres : quand il est permis à un chrétien de se tuer, et autres de cette espèce. On s'y préparait comme à saluer gracieusement les dames. Bassompierre raconte dans ses *Mémoires* avoir pendant sept mois consacré une heure par jour à l'étude des cas de conscience, pour s'apprendre à fendre un fil en quatre et mieux affiler ses moustaches.

(4) Scudéry faisait dire à Beausoleil, dans la *Comédie des Comédiens* (1634) : Nous avons encore le *Pyrame* de Théophile, poëme qui n'est mauvais qu'en ce qu'il a été trop bon; car excepté ceux qui n'ont point de mémoire, il ne se trouve personne qui ne le sçache par cœur, de sorte que ses raretés empêchent qu'il ne soit rare.

(5) Voyez comme ce marbre est fendu de [pitié,

qui s'était souillé du sang de son maître en rougissait de honte (1). Thisbé disait de son cher Pyrame :

Il m'est icy permis de t'appeler mon âme.
Mon âme! qu'ay-je dit? C'est fort mal discourir;
car l'âme nous fait vivre, et tu me fais mourir :
Il est vrai que la mort où ton amour me livre
est aussi seulement ce que j'appelle vivre (2).

Avant de céder à son désespoir et de suivre sa maîtresse au tombeau, Pyrame apostrophait ainsi le lion absent, qu'il accusait injustement de l'avoir dévorée :

En toy, lion, mon âme a fait ses funerailles,
qui digeres desja mon cœur dans tes entrailles.
Reviens, et me fais voir au moins mon ennemy :
encores tu ne m'as devoré qu'à demy....
Depuis que ce beau sang passe en ta nourriture,
tes sens ont despouillé leur cruelle nature;
Je croy que ton humeur change de qualité,
et qu'elle a plus d'amour que de brutalité (3).

Avec ces raffinements de bel esprit, ce galimatias de sentiments et ces à-propos de société, la tragédie ne songeait plus à représenter l'Humanité pensante, agissante et souffrante; elle était devenue la mascarade du beau monde : mais les initiés pouvaient dire en voyant ses beaux héros enrubanés : « Je te connais, beau masque »; et les autres admiraient sur parole, quand ils voulaient absolument admirer. Une telle dégradation de la poésie dramatique eut au moins l'avantage d'ouvrir enfin la porte du théâtre à deux battants, et de le rendre accessible à tous les gens délicats. Bientôt le public qui le hanta ne fut plus une tourbe d'oisifs débraillés, en peine

Et qu'à nostre douleur le sein de ses mu-
[railles
pour receler nos feux s'entr'ouvre les en-
[trailles;
act. II, sc. Ire.

(1) Le voilà, ce poignard qui du sang de
[son maistre
s'est souillé laschement; il en rougit, le
[traistre!
act. V, sc. 2.

(2) Act. Ier, sc. Ire.

(3) La suite n'est pas moins ridicule :

Depuis que sa belle ame est icy respandue,
l'horreur de ces forests est à jamais perdue;
Les tygres, les lions, les pantheres, les ours,
ne produiront icy que de petits Amours,
Et je croy que Venus verra bientôt escloses
de ce sang amoureux mille moissons de roses;
act. V, sc. Ire.

de passer une heure ou deux, ni une coterie de société bien exclusive et bien artificielle : on y vint pour s'amuser naïvement, à sa manière, et non pour retrouver la suite des conversations fines qu'on avait entendues la veille dans les ruelles. Si ces tragédies de précieuses ridicules furent tolérées quelque temps encore de ceux qui n'en étaient pas complices en ville, c'était faute de pouvoir préférer rien de plus simple et de plus vrai : mais pour acclamer un nouveau changement, il ne leur fallait qu'un poëte qui osât rester lui-même et restituer aussi quelque naturel aux héros de théâtre. Ce poëte fut le grand Corneille, et la pièce qui, rompant enfin avec les fioritures de la pensée et les minauderies du sentiment, inaugura une autre époque dans l'histoire de la tragédie, s'appelait *le Cid*. Corneille avait d'abord pleinement accepté le mauvais goût de ses prédécesseurs (1); on en retrouve même encore de malheureux témoignages dans ses chefs-d'œuvre (2), et il avait abaissé son génie, ou plutôt son caractère, jusqu'à se reconnaître humblement obligé d'agréer, vaille que vaille, au public

(1) Le Matamore disait dans *l'Illusion comique*, act. III, sc. 10 :

Je te donne le choix de trois ou quatre morts :
Je vais d'un coup de poing te briser comme [verre,
ou t'enfoncer tout vif au centre de la terre,
Ou te fendre en dix parts d'un seul coup de [revers,
ou te jeter si haut au-dessus des éclairs,
Que tu sois dévoré des feux élémentaires;

et Clindor répondait :

Point de bruit;
J'ai déjà massacré dix hommes cette nuit.

(2) Chimène disait, dans le *Cid*, act. III, sc. 3 :

La moitié de ma vie a mis l'autre au tom- [beau ;

c'est, à la vérité, une traduction de l'espagnol :

La mitad de mi vida
ha muerto la otra mitad;

mais le vers précédent appartenait entièrement à Corneille :

Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous [en eau,

et on trouve dans la même scène :

Rodrigue dans mon cœur combat encor mon [père :
Il l'attaque, il le presse, il cède, il se dé- [fend,
tantôt fort, tantôt foible, et tantôt triom- [phant :
Mais en ce dur combat de colère et de flamme,
il déchire mon cœur sans partager mon âme.

En cela Corneille était de son temps, et nous n'entendons pas lui en faire un reproche personnel. Quoique Scudéry eût de l'enflure naturelle dans l'esprit et posât pour le grand, le jarret tendu et le poing sur la hanche, il disait aussi dans *l'Amour tyrannique*, act. II, sc. 10 :

Vos gens avec douleur semblent porter les [armes;
quand ils versent du sang ils répandent des [larmes.

Dans ses *Sentiments sur le Cid*, l'Académ-

et d'obtenir à tout prix des applaudissements (1). Heureusement pour la gloire de son pays, il avait au moins l'esprit indépendant et même raisonneur; il réfléchissait sur la meilleure constitution d'une tragédie par amour pour son art moins encore que par curiosité d'esprit et tempérament d'avocat, et croyait orgueilleusement à sa logique. Ce fut lui qui bannit les messagers du théâtre, et retira le vrai dénoûment de la coulisse (2). N'eût été son maître, comme il appelait fort servilement le cardinal de Richelieu (3), il aurait peut-être empêché Chapelain d'établir, avec l'aide de la Feuille aux bénéfices de la littérature, ces unités matérielles qui niaient tout pouvoir d'imagination à l'imagination du parterre (4), et sacrifiaient le plus bel apanage de la poésie, le don de transporter les

mie elle-même ne craignait pas de louer ce vers de l'Infante :

Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir.

(1) Puisque nous faisons des poëmes pour être représentés, notre premier but doit être de plaire à la cour et au peuple, et d'attirer un grand monde à la représentation. Il faut, s'il se peut, y ajouter des règles, afin de ne déplaire pas aux savants, et recevoir un applaudissement universel; mais surtout gagnons la voix publique; *Epître dédicatoire de la Suivante*.

(2) Il est vrai qu'on pourra m'imputer que, m'étant proposé de suivre la règle des Anciens, j'ai renversé leur ordre, vu qu'au lieu des messagers qu'ils introduisent à chaque bout de champ pour raconter les choses merveilleuses qui arrivent à leurs personnages, j'ai mis les accidents mêmes sur la scène. Cette nouveauté pourra plaire à quelques-uns, et quiconque voudra bien peser l'avantage que l'action a sur ces longs et ennuyeux récits ne trouvera pas étrange que j'aie mieux aimé divertir les yeux qu'importuner les oreilles; *Préface de Clitandre*.

(3) J'aime mieux, disait-il à propos du *Cid*, j'aime mieux les bonnes grâces de mon maître que toutes les réputations de la terre.

(4) Selon d'Olivet, *Histoire de l'Académie*, t. II, p. 152, ce fut l'auteur de *la Pucelle* qui révéla les règles des unités: il les fit seulement prévaloir. Jean de La Taille disait déjà en 1572, dans la préface de son *Saül :* Il faut toujours représenter l'histoire ou le jeu en un même jour, en un même temps et en un même lieu. Mais habituellement on n'en tenait aucun compte, et d'Aigaliers soutenait, dans son *Art poëtique*, que l'unité de temps était impossible : Les poëtes tragiques, tant grecs que latins, et mesmes nos françois, ne l'observent ny doibvent ny peuvent l'observer, attendu qu'il faut que bien souvent en une tragedie toute la vie d'un prince, roy, empereur, noble ou autre y soit representée; liv. V, ch. VIII, p. 295. Mais pour plaire au cardinal, on recourait aux expédients et aux raisonnements les plus singuliers : ainsi, dans *Cinna*, Corneille réunissait les conspirateurs dans le propre cabinet d'Auguste, et quoique la scène de sa *Proserpine* se passât tour à tour au ciel, sur la terre et dans les enfers, Claveret disait intrépidement, dans la préface, qu'on y pouvait trouver une certaine unité de lieu, la concevant comme une ligne perpendiculaire du ciel aux enfers. En sa double qualité de rival et de courtisan, Scudéry ne se contentait pas pour si peu. La scène, disait-il à propos du *Cid*, est bien dans une seule ville, mais non pas en un seul lieu; on ne sçait si les acteurs parlent dans les maisons ou dans les rues,

montagnes, la foi dans sa baguette de fée, à un esprit de réalité essentiellement contraire à sa nature (1). Si un bon sens rigoureux criait effectivement aux acteurs :

> Vous avez beau chanter et baisser le rideau,
> vous ne me trompez pas, je n'ai point passé l'eau (2),

il se refusait également à reconnaître Rodrigue sous les traits de Mondory; il ne permettait pas de se croire à Séville et de voir à travers la muraille tout ce qui se passait dans le palais d'un roi mort depuis quatre cents ans, quand on se trouvait bien réellement à Paris, dans la rue Neuve-Saint-François, regardant des comédiens se démener sur un théâtre. Mais Richelieu savait que l'habitude de la règle façonne l'esprit à l'obéissance; qu'en disciplinant le talent, en administrant les plaisirs intellectuels du public, il faisait mieux encore qu'affermir son autorité, il comprimait la vie du pays, et sous prétexte de littérature, il continuait sa politique impitoyablement hostile à toute autre grandeur que la sienne. En supprimant l'action de la vie des héros, Corneille n'entendait pas cependant rapetisser le théâtre et frapper comme un bravo au profit du ministre les supériorités à la tête (3); il se soumit seulement à des règles que son intelligence n'avouait pas, par condescendance de courtisan sans doute, mais aussi par

et le théâtre est comme une sale du commun, qui n'est affectée à personne, et où chacun pourtant peut faire ce que bon luy semble; *Discours de la tragédie*, p. 11.

(1) Que si j'ai renfermé cette pièce dans la règle d'un jour, ce n'est pas que je me repente de n'y avoir point mis *Mélite*, ou que je me sois résolu à m'y attacher dorénavant. Aujourd'hui, quelques-uns adorent cette règle; beaucoup la méprisent; pour moi, j'ai voulu seulement montrer que si je m'en éloigne, ce n'est pas faute de la connoître; *Préface de Clitandre*.

(2) Desmarets, *les Visionnaires*, act. II. sc. 4.

(3) Napoléon préférait aussi la tragédie sans mouvement, et ce n'était pas sans doute pour les seules raisons littéraires que lui a si spirituellement prêtées M. Villemain : Moi j'aime surtout la tragédie haute, sublime, comme l'a faite Corneille. Les grands hommes y sont plus vrais que dans l'histoire. On ne les y voit que dans les crises qui les développent, dans les moments de décision suprême, et on n'est pas surchargé de tout ce préparatoire de détails et de conjectures que les historiens nous donnent souvent à faux; *Souvenirs contemporains*, Première partie, p. 226.

l'inspiration secrète de son instinct, parce qu'une tragédie en conversation, uniquement remplie d'éloquence politique et de grands sentiments, convenait mieux aux facultés de son génie (1). Il se sentait malhabile à faire agir ses personnages, peut-être parce qu'il manquait lui-même de hardiesse de cœur (2) et d'initiative, et se laissa facilement persuader que la forme la plus parfaite du drame était celle où le mouvement devenait une impossibilité et une faute. Ramenée au temps vrai de la représentation, que par une subtilité de casuiste on supposait durer vingt-quatre heures, et retenue par la logique entre quatre pans de muraille, l'action ne pouvait plus être qu'une crise violente, assez extraordinaire en soi pour frapper vivement les esprits, et cependant, sinon vraisemblable, au moins suffisamment vraie pour se passer de vraisemblance (3). L'histoire, et la plus rebattue des histoires, en faisait donc nécessairement tous les frais; il fallait constamment reprendre en sous-œuvre et parfaire les mêmes catastrophes. Le public, habitué à voir et revoir sans cesse les mêmes personnages subir les mêmes infortunes, se persuada que le sujet n'était qu'un thème quelconque à remplir, et l'on put se dispenser de mettre de l'imagination dans les tragédies. Faute d'une suite d'événements qui développent les caractères et les surexcitent, ils sont obligés d'arriver tout d'abord aux dernières extrémités, et ne se montrent jamais que par le tranchant : ils réalisent ces lignes géométriques, toutes en hauteur sans aucune largeur, qui n'existent que par hypothèse. Dans des situations si constamment violentes, les différences individuelles s'effacent; c'est la nature

(1) Sa dignité demande quelque grand intérêt d'État; *Premier discours sur la tragedie*, t. X, p. 14.

(2) Il disait à Scudéry, qui l'avait insolemment provoqué : Je ne suis point homme d'éclaircissement; vous êtes en sûreté de ce côté-là; *Lettre apologétique*, t. III, p. 38, éd. de Renouard. Le traité sur l'escrime que Bufalini, oncle de Mazarin, dédia à Louis XIII, est intitulé : *Quel parti doit prendre le vrai cavalier quand il survient des querelles et des matières d'éclaircissement entre des gentilshommes.*

(3) Corneille disait sans hésiter : On en est venu jusqu'à établir une maxime très-fausse, qu'il faut que le sujet d'une tragédie soit vraisemblable; *Premier discours sur la tragédie*, t. X, p. 4.

humaine qui paraît sous l'étiquette des différents personnages (1). Leur grandeur reste toujours un peu générale, et par conséquent beaucoup trop monotone; on voudrait sympathiser avec des créatures réelles, et l'on ne peut admirer que des rêves. Ils font cependant leur possible pour vivre; ils roidissent leurs muscles; se campent fièrement la tête en arrière et se dressent sur la pointe du pied; il n'y a qu'une chose qu'ils ne fassent point, parce que les règles et le cardinal ne le permettaient pas; c'est d'ouvrir la porte et d'aller à leurs affaires: chacun traîne jusqu'au bout son boulet dans le même salon (2). Les mieux réussis font songer à ces papillons dont les ailes scintillent de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, et qui ne volent pas de fleur en fleur, ainsi qu'il est dans leur nature de papillon, attendu qu'une longue épingle leur traverse le corselet et les retient sur un bouchon. L'impossibilité matérielle d'agir les forcerait de parler, quand ils ne seraient pas créés exprès pour discourir : aussi, après avoir mis leurs pieds dans les brodequins de Lucain, ils professent la politique de la situation à l'usage du public, et s'expriment par sentences pour la commodité du poëte (3); puis ils raisonnent avec eux-mêmes et discutent contre leurs sentiments, les décrivent en détail au lieu de les manifester en bloc, et se drapent superbement dans leurs vertus. On les croirait quelque peu fanfarons et arrivés d'Espagne, mais on se tromperait; c'est le système qui les voulait ainsi; pour ne pas être réputés tout à fait morts, ils étaient obligés de prouver qu'ils étaient vivants, et faisaient leur physiologie à l'appui. S'ils paraissent exagérés

(1) Corneille a cependant dit dans *Pertharite*, act. I, sc. 2 :

Autre est celle d'un comte, autre celle d'un [roi;

mais ce jour-là il se vantait.

(2) Il faut observer l'unité d'action, de lieu et de jour; personne n'en doute; *Premier discours sur la tragédie*, t. X, p. 3.

(3) Ce qui ne l'empêchait nullement de se contredire quand la nécessité s'en faisait sentir. Ainsi Nicomède disait dans la tragédie à laquelle il a donné son nom, act. IV, sc. 3 :

Un véritable roi n'est ni mari ni père,

et Grimoald renversait cette maxime dans *Pertharite*, act. II, sc. 3 :

Et l'amant couronné doit n'agir qu'en amant.

et impossibles, c'est qu'ils sont invariables comme des statues; c'est qu'ils sont trop exhaussés sur leur piédestal, et que, par la nature même de ce drame à une seule face, le public n'aperçoit jamais leur envers. On se plaît, un peu par amour-propre, à y voir des idées plutôt que des hommes, mais Corneille n'y pouvait rien : il avait beau les concevoir comme de vrais individus et entrer avec son imagination dans leur peau, il n'était dans leur rôle d'exprimer qu'une idée, et, selon la spirituelle expression de M. Guizot, ils devenaient des *êtres sans parties* (1). A force d'unité, Émilie ressemblait très-logiquement à une Furie, qu'il est fort permis de pas trouver adorable, même en perspective; la Cléopâtre de *Rodogune* n'aurait pas cru haïr suffisamment son ennemie s'il lui était resté quelque tendresse de mère, et, dans son ardeur de chrétienne, Théodore oubliait complétement sa pudeur de vierge. Peut-être même sa soif du martyre était-elle la plus forte, et désirait-elle au fond du cœur subir un peu de cette prostitution publique à laquelle les persécuteurs l'avaient condamnée (2). Corneille n'exagérait pas cependant les conséquences de son système; ainsi que nos dramaturges de la douzième heure, il n'entendait nullement sacrifier le vrai à un beau théâtral, et ne surfaisait pas ses personnages. Sa vertueuse Pauline mourait courageusement avec Polyeucte, mais elle aurait vécu de préférence avec Sévère (3). Si grand qu'il le voulût faire, son Auguste laissait la morale de côté, comme tous les despotes qui sont parvenus par le crime, et disait carrément :

> Tous ces crimes d'État qu'on fait pour la couronne,
> le ciel nous en absout alors qu'il nous la donne (4).

(1) *Corneille et son temps*, p. 220.

(2) Elle disait, avec la résignation d'un vieux moraliste :

> Dieu, tout juste et tout bon, qui lit dans [nos pensées,
> n'impute point de crime aux actions for- [cées;

act. III, sc. 1re.

(3) Eh bien! voilà la plus honnête femme du monde qui n'aime pas son mari! Madame de Sévigné, *Lettre* du 28 août 1680.

(4) *Cinna*, act. V, sc. 2.

Quelques exagérations viennent sans doute d'une nature poétique qui voyait trop grand, mais la plupart tenaient à la nécessité de maintenir tous les personnages au maximum du sentiment et au plus haut point de la pensée. Le sublime est comme une corde roide sur laquelle on ne peut pas impunément prolonger ses exercices; bientôt, quoi qu'on fasse, la corde rompt sous les pieds, et l'on tombe avec son balancier dans l'excessif et dans le faux. L'éclatante victoire que Rodrigue avait remportée sur les Mores lui enflait tellement le cœur qu'il en oubliait la noblesse de son rôle et s'exprimait en matamore (1). Faute de mesure, le jeune Horace finissait par se croire plus Romain que son vieux père, et poussait le patriotisme jusqu'à la brutalité (2); son fratricide ne paraissait plus l'aveugle emportement d'une colère honorable dans son principe, mais un résultat de son caractère. Le temps manquait pour préparer raisonnablement et développer les passions : elles tombaient toutes faites du ciel comme des coups de soleil, et les princesses se trouvaient douées par la force des choses d'irrésistibles attraits et de charmes foudroyants (3). Aussi, dès qu'on les aimait un

(1) Est-il quelque ennemi qu'à présent je ne [doute!
Paroissez, Navarrois, Maures et Castil- [lans, etc.
act. V, sc. 1re.

(2) J'accepte aveuglément cette gloire avec [joie, etc.
jusqu'au dernier vers de la tirade, qui est sublime :

Albe vous a nommé, je ne vous connais plus;
act. II, sc. 3, et act. IV, sc. 5 :

Ma sœur, voici le bras qui venge nos deux [frères,
le bras qui rompt le cours de nos destins [contraires....
Vois ces marques d'honneur, ces témoins de [ma gloire,
et rends ce que tu dois à l'heur de ma vic- [toire.

On est beaucoup trop tenté de lui dire comme Curiace :

Mais votre fermeté tient un peu du barbare.

(3) Corneille nous a donné lui-même sa théorie dans la *Suite du Menteur*, act. IV, sc. 1re :

Quand les ordres du Ciel nous ont faits l'un [pour l'autre,
Lyse, c'est un accord bientôt fait que le [nôtre;
Sa main entre les cœurs, par un secret [pouvoir,
sème l'intelligence avant que de se voir,
Il prépare si bien l'amant et la maîtresse,
que leur âme au seul nom s'émeut et s'in- [téresse.
On s'estime, on se cherche, on s'aime en un [moment.

C'était au reste, suivant les observateurs du temps, ainsi que se passaient les choses. L'amour naît brusquement, disait la Bruyère, sans autre réflexion, par tempérament ou par faiblesse : un trait de beauté nous fixe, nous détermine; *Caractères*, t. I, p. 179, et p. 180 : L'amour qui croît peu à peu et par degrés ressemble trop à l'amitié pour être une passion violente.

peu, on les aimait immodérément; on ne devait plus leur adresser la parole, pendant toute la pièce, qu'avec ces exagérations amoureuses que le public n'aurait pas tolérées un seul moment sans beaucoup d'esprit fin et d'ingénieuse galanterie. Fût-on un héros en cheveux gris, il fallait s'exprimer comme un jeune premier de comédie qui n'a rien de plus à faire, et, pour être supportable, devenir impossible ou ridicule. Cette élévation monotone de la forme, ce rhythme invariable qui s'appliquait indifféremment aux petites et aux grandes choses, plaçaient toute la tragédie dans le faux jour d'une œuvre artificielle. C'est en vain que dans les beaux endroits les sentiments étaient à la fois sublimes et vrais, on les déclamait comme les autres dans des palais de toile peinte, à la lumière de la rampe, et la musique des vers leur donnait le ton. Dans ce monde factice, l'expression primait la pensée, sauf en quelques bouts de scène où elle reprenait son rang, et le public se trouvait obligé d'accorder une attention trop soutenue à la forme pour songer beaucoup aux personnages et compatir à leurs souffrances. Cette espèce de drame se composait surtout de beaux vers : c'était au fond pour lui servir de tremplin que le poëte y ménageait des situations violentes, où il pouvait sortir plus facilement des sentiments habituels de la vie et faire du sublime plus à son aise : le reste n'était qu'un de ces échafaudages de feu d'artifice destinés à disparaître dans les flammes ou dans la fumée. Certain que le fond s'effacerait suffisamment dans l'éclat de son style, Corneille s'en inquiétait médiocrement : le tout était de s'assurer quelques occasions de belles scènes; il ne se croyait pas même tenu de les lier les unes avec les autres, et de les légitimer par le bon sens des personnages ou la logique de leurs passions (1). Telle est cette tragédie de dé-

(1) La liaison même des scènes, qui n'est qu'un embellissement, et non pas un précepte, y est gardée; *Epître dédicatoire de la Suivante*. C'était conforme à la poétique du temps : Scudéry lui-même, qui se targuait si fièrement de ses connaissances théoriques, ne cherchait pas à mettre plus de suite dans ses tragédies. Ainsi, pour en citer un exemple, le second acte de *La mort de Cæsar* com-

clamateur et de conseiller d'État que, malgré ses défectuosités, son irrégularité et ses prétendues règles, Corneille imposa à ses successeurs par la force de son génie et l'autorité de sa gloire. Racine appartenait par son esprit à la cour de Louis XIV; il tempéra et disciplina mieux les caractères, civilisa plus complétement les passions et disposa plus ingénieusement les ficelles. Ce ne fut plus qu'une tragédie de salon où tous les personnages parlaient d'assis, se haïssaient le sourire sur les lèvres, se querellaient à mi-voix, et mouraient avec grâce; leur élégance était plus soutenue; leur vérité, plus française; leur tendresse, plus vraiment tendre: mais ils regardaient toujours un peu les jolies femmes de la salle par-dessus leur rôle, et se trouvaient trop bien élevés pour ne pas coqueter avec elles. Voltaire accepta telle quelle la tragédie de ses devanciers, sans trop y regarder, parce que, malheureusement pour lui, les unités n'étaient pas dans la Bible; il la rendit seulement plus raisonneuse, plus pratique, et l'emmancha comme une cognée. Ce ne fut plus entre ses mains qu'un pamphlet éncyclopédiste, très-destructif et très-habile, ainsi qu'en aurait pu faire le Bonhomme Richard, s'il avait eu l'esprit plus ingénieux et le tempérament plus révolutionnaire. Les tragiques à la suite bornèrent leurs aspirations à s'établir au théâtre comme garçons tailleurs de la littérature; ils levèrent les mêmes étoffes, coupèrent leurs pièces sur le même patron, y faufilèrent les mêmes situations et les bordèrent des mêmes rimes. C'était désormais de la poésie classique comme on en fait en classe, quand, pour éviter un pensum, on compte les pieds sur ses doigts et l'on assortit des centons selon les règles de M. Quicherat. Enfin de jeunes poëtes, encore très-jeunes, ceignirent de bonnes lames de Tolède, montèrent sur des échasses avec tout l'emportement de leur

mencé par une scène d'intérieur chez le Dictateur, et immédiatement après Brute et Cassie qui n'avaient pas figuré dans la première scène, s'entretiennent tranquillement de la conspiration, comme s'ils étaient dans leur propre maison.

âge et s'élancèrent à la rescousse en criant fièrement : *Tout pour l'art, rien des livres!* De leur promiscuité avec les Muses étrangères sortirent des œuvres violentes, échevelées, criardes, machinées comme un opéra, avec des portes secrètes et des armoires, des prostituées et des bandits, des bâtards et beaucoup de fautes de français : la langue aussi était une polissonne. Le génie lyrique ne put rien sauver, non plus que les larmes de toutes les dames trop sensibles de la salle : après avoir chassé à coups de pied dans le ventre la vieille tragédie de la scène, ce drame brutal disparut à son tour tout à coup, comme on disparaît au théâtre, au milieu d'une flambée de poudre de lycopode, en s'enfonçant dans le troisième dessous. Depuis cette catastrophe de l'École romantique, la scène est vide et le public attend (1).

(1) Nous ne devons pas terminer cette étude sans mentionner avec toutes les recommandations possibles un livre de M. Adolphe Ebert sur le même sujet, *Entwicklungs - Geschichte der französischen Tragödie vornehmlich im XVI Jahrhundert;* Gotha, 1856, in-8°. On y trouvera des idées aussi ingénieuses que justes sur le drame du moyen âge, et une connaissance des faits beaucoup plus étendue que dans aucun autre ouvrage.

LA VIE

ET

LES OUVRAGES

DE WACE.

Peut-être aucun poëte du douzième siècle n'est-il aussi généralement connu que l'auteur du *Roman de Rou*, et quoiqu'il nous ait donné lui-même de précieux renseignements sur sa personne, il n'en est point dont la vie soit encore soumise à de plus nombreuses et de plus graves incertitudes. On ne connaît ni l'époque même approximative de sa naissance, ni la date de sa mort, ni peut-être son véritable nom, et les formes diverses que les différents manuscrits donnent à celui qui nous est connu, ont fait croire pendant longtemps qu'elles désignaient réellement deux personnes, et que le poëme du *Roman du Brut* n'aurait eu rien de commun avec l'auteur du poëme sur l'histoire de Normandie s'ils n'eussent été à peu près contemporains. A la fin du douzième siècle, le double *V* ne s'était pas encore transformé dans tous les mots en *Gu* ou *G* dur; on disait également *Willame* et *Guillame*, et nous trouvons aussi dans le *Roman de Rou :*

Li païs a destruit e porpris e wasté (1).

Wace et *Guace* sont donc certainement deux formes du

(1) V. 2147.

même nom dont la dernière a fini par prévaloir (1). Il y a déjà dans *Girart de Rossilho :*

Gaces vescoms de Drues em pes levera (2).

Rusticien de Pise attribue la première partie du *Roman du Saint-Gréal* à Gace le Blount; dans le siècle suivant, un de nos plus agréables chansonniers s'appelait Gasse Brulés, et un Normand, l'auteur du *Déduit de la chasse,* qui écrivait dans la seconde moitié du quatorzième siècle, se nommait Gace de La Bigne (3). Un nom aussi répandu, quoique étranger à tous les calendriers, devait être une de ces formes abrégées, si communes en Normandie, et en effet les copistes moins anciens ont souvent rétabli en toutes lettres le nom d'*Eustache*. Ainsi on lit dans le *Brut* de la Bibliothèque de Vienne :

Maistre Eustaces l'a translaté (4),

et au commencement de la copie qui fait partie du manuscrit 7537 de la Bibliothèque impériale :

Maistre Huistace l'a translaté (5).

La forme *Wistace* qui se trouve à la fin :

Fist maistre Wistace cest romans (6),

(1) La première est restée dans le nom d'une famille normande dont un des membres, M. Abraham Wasse, s'est fait connaître par quelques travaux littéraires. Benoit disait déjà dans sa *Chronique rimée*, v. 36284 :

Wase esteit quens d'icel païs,
riches, mananz e esforcis;

mais l'identité n'est qu'apparente. Il parlait de l'assassin de Drogon, que Guillaume de Jumiéges, l. VII, ch. 30, appelle *Waso*; dans du Chesne, *Historiae Normannorum scriptores*, p. 284.

(2) V. 3011, p. 95, éd. de M. Francisque-Michel.

(3) Le prestre est né de Normandie :
de quatre coste de lignie,
Qui moult ont amé les oyseaulx,
de ceulx de (La) Bigne et d'Aigneaux,
Et de Clinchamp et de Buron
yssi le prestre dont parlon.

Il composa son poëme vers 1360. Dans deux manuscrits, probablement autographes, qui appartiennent à S. A. R. le duc d'Aumale, son nom est écrit *Gaces de la Buignes*; mais cette différence d'orthographe n'a ici aucune importance; Henri d'Orléans, *Miscellanies of the philobiblon Society*, t. V, p. 161.

(4) Le Roux de Lincy, *Description des manuscrits qui contiennent le Roman de Brut*, p. LXXXIV.

(5) Fol. 1 r°, col. 1.

(6) Fol. 105 r°, col. 1. Le vers est faux; il faut lire comme au commencement *Huistace*.

explique comment ce nom put d'abord devenir *Wace* et ensuite *Guace* (1).

Le trouvère à qui nous devons le *Romans de Witasse le moine* choisissait même alternativement, sans s'inquiéter de la différence, la forme qui convenait le mieux à la mesure :

> Au cinkisme dit : Va al conte,
> d'Uistasce le moigne lui conte
> Que, pour quatre iex k'il a crevés,
> en a Wasces quatre espiétés (2).

De temps immémorial, il était d'usage chez plusieurs peuples du Nord d'ajouter à son nom propre un surnom, encore plus personnel, ou un nom généalogique indiquant quel était son père. Au lieu de se modifier à chaque génération, ces seconds noms devinrent quelquefois héréditaires en France dès le onzième siècle (3), surtout parmi les possesseurs de fiefs ; mais on recevait aussi en certaines circonstances deux noms de baptême, et on les prenait assez indifféremment l'un et l'autre pour qu'il en résultât un peu d'incertitude sur l'identité des personnes (4). Nous lisons même, à la vérité un peu plus tard, dans les poésies inédites de William le Trouvère :

> Adgar ai nun, mes el i sai,
> Li plusur m'apelent Williame ;
> bien le puent faire sang (*sic*) blasme,
> Kar par cel nun fui prim[e]seinet
> e puis par Adgar baptizet (5).

Mais il s'en fallait de beaucoup qu'au douzième siècle ce fût déjà un usage général (6) : Wace n'est appelé dans tous ses

(1) La forme *Wate*, dans Aaron Thompson, *Translation of Geffry of Monmouth*, pref. p. xxv, est certainement une faute de lecture.

(2) V. 757.

(3) Voy. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Père de Chartres*, t. I, p. xcvii, et M. de Wailly, *Eléments de paléographie*, t. I, p. 188.

(4) Il y a des chartes où Eusèbe, évêque d'Angers, prend le nom de *Bruno*, et Hugues, trente-huitième évêque du Mans, celui de *Paganus*.

(5) Dans Wright, *Biographia britannica literaria*, anglo-norman period, p. 464.

(6) Encore au quatorzième siècle, on n'avait pas quelquefois d'autre nom de famille que le nom de son père. Nous voyons dans une lettre de Clément V, du 1er mai 1313, Arnaudus Bernardi de Preychaco, Guilhelmus Raimundi Dulcis ; dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, ive série, t. IV, p. 82.

ouvrages que *Maistre Wace*, et c'est ainsi seulement que le désignent les quatre anciens monuments littéraires qui en ont parlé : l'*Histoire des ducs de Normandie*, par Benoit (1), la traduction en anglais intermédiaire du *Brut*, par Layamon (2), et la *Chronique ascendante des ducs de Normandie* (3), qu'on lui a certainement attribuée par erreur. Quoique fort curieux, le quatrième est encore inédit : c'est une addition d'un jongleur anglo-normand, intercalée dans un manuscrit du *Brut* qui appartient à la cathédrale de Lincoln (4). Arrivé aux prophéties de Merlin, Wace avait sauté un livre entier de Geoffroi de Monmouth, et dit pour excuse :

Dont dist Merlins les profesies
que vous aves sovent oïes,
Des rois qui a venir estoient,
qui la tere tenir devoient.
Ne voil son livre tran(s)later
quant jo ne l'sai ente(r)preter :
Nule rien dire ne volroie
qu'issi ne fu com jo diroie (5).

Il s'est trouvé un jongleur qui a voulu compléter la traduction de Wace, et dont le travail a, malgré sa rudesse, paru assez intéressant pour être recueilli. Il continue ainsi :

Mes jo, Willame, vus dirrai
des profecies co ko je sai,
Si cum les ai oï ditées
e en altre rime translatées,
En tele rime com jo'es oï
ore vus dirai, si cum jo qui (*sic*).
Quant les profecies serrunt finées
en tele rime cume sunt ditées,
A maistre Wace repeirerai
e sun livre avant canterai.
Vortigers assis, que reis est de(s) Bertuns, etc. (6).

(1) Autresi cum fist maistre Wace;
t II, v. 23654.

(2) Þa makede a frenchis clerc,
Wace was ihoten;
t. I, p. 3.

(3) Quant un clerc de Caen qui out non mes-[tre Wace
S'entremist de l'estoire de Rou et de s'es-[trace;
Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, t. I, P. II, p. 444.

(4) Coté A, 1. 8.

(5) *Roman du Brut*, v. 7729.

(6) Dans Sau-Marte (M. Schulz), *Got-*

Un peu plus tard, Robert de Brunne disait aussi jusqu'à six fois dans onze vers consécutifs *mayster Wace* (1), et l'usage devenu général d'accoler au nom de Wace le titre de *Maistre* ou seulement un *M*, est sans doute la seule raison qui l'ait fait nommer par du Cange *Matthieu*. Huet fut le premier qui lui donna le prénom de *Robert* (2), et, ainsi qu'on l'a supposé avec beaucoup de vraisemblance, il n'avait aucune autre raison que les cinq derniers vers de la *Vie de saint Nicolas*, qu'il avait sans doute mal lus; car dans l'ancien manuscrit de Colbert, le seul que l'on connaisse en France, le sens ne présente aucune difficulté et dit tout autre chose :

Qui fait le livre (3)? Mestre Guace,
Qui l'ad de seint Nicholas feit,
de latin en romanz estreit,
A l'oes Robert, le fiz Tiout,
qui seint Nicholas moult amout (4).

Si d'ailleurs *Wace* eût été un nom de famille ou même un second nom patronymique, ce n'est pas celui-là qu'aurait porté de préférence un homme d'église, et qu'eût précédé son titre de *Maître*. Peut-être cependant, au douzième siècle, régnait-il encore à cet égard un peu d'irrégularité dans les habitudes, et ne devrait-on pas écarter par une fin de non-recevoir aussi péremptoire une opinion qui pourrait s'étayer de quelque preuve. Aussi nous croyons-nous tenu de réfuter avec certains développements une supposition bien légèrement avancée par l'abbé de La Rue, mais qu'il n'eût pas sans doute abandonnée avec tant d'insouciance, s'il avait connu des faits qui

fried's von Monmouth Historia regum Britanniae, p. 335. L'intercalation comprend dix feuillets; du fol. 48 au fol. 57 v°.

(1) Dans Hearne, *Peter Langtoft's Chronicle*, t. I, p. XCVIII : ailleurs il appelle le Roman du Brut *maistre Wace Boke*; dans Madden, *Layamon*, t. III, p. 417.

(2) *Origines de Caen*, ch. XXIV, p. 412. éd. de Rouen, 1706.

(3) Il faut sans doute lire comme dans l'édition de M. Delius :

Ci faut li livres....
Qu'il ad....

(4) B. I., n° 7268 3. 3. A, fol. 125 v°, col. 2, v. 22. Dans l'édition donnée par M. Delius d'après deux mss. de la B. Bodléienne, il y a même, v. 1522 :

A oes Osbert, le fil Thiout.

paraissent d'abord lui donner quelque fondement. Il existait réellement à Jersey une famille Wach ou Wace, dont les membres se distinguaient entre eux par des prénoms : car dans une charte sans date, mais probablement du douzième siècle, Rogerus Wach renonce au droit de prendre du bois sur une terre appartenant à l'abbaye de Saint-Sauveur qui se trouvait enclavée dans son fief, *in insula Gerseii, in parrochia Sancti-Johannis de Quercubus* (1). Du temps de Wace, une autre famille noble, dont le nom avait aussi de grandes ressemblances avec le sien, était établie dans les environs de Caen et y jouissait de considération, puisque parmi les témoins attestant que l'évêque de Bayeux avait confirmé une donation faite au prieur et aux chanoines du Plessis-Grimould par Philippe de Rosel, figurent *Willermus de Vaace et Robertus frater ejus* (2). Une charte de Guillaume, évêque de Coutances, donnant une date certaine et un caractère irrévocable à une donation faite à l'abbaye de Saint-Sauveur, *propter praedia Sancti-Helerii*, par deux prêtres, probablement originaires de Jersey, Richard de Saint-Hélier et Richard Wace, se trouve dans le cartulaire de l'abbaye (3) : elle est datée de 1120, et l'abbé de La Rue avait cru y reconnaître le nom de l'auteur du *Roman de Rou* (4). Mais cette date est une erreur évidente : en 1120, l'évêque de Coutances était Roger (5); la charte est émanée de Guillaume de Tournebu qui ne parvint à l'épiscopat qu'en 1179 (6), et appartient nécessairement à une époque où Wace, le poëte, était depuis longtemps chanoine et n'eût pas pris la qualité de simple prêtre. Mais il

(1) *Cartulaire de Saint-Sauveur*, fol. XLV v°, n° 276.

(2) T. I, paroisse de Rosel, fol. I r°, n° 2. Il s'agit sans doute des seigneurs de Vassy, et nous les avons cités de préférence à plusieurs autres, pour montrer que, comme il est trop souvent arrivé dans les recherches de ce genre, il ne faut pas conclure sans preuve positive de la ressemblance des noms à l'identité des personnes.

(3) *Cartulaire de Saint-Sauveur*, fol. LVI r°, n° 365.

(4) *Essais historiques sur les bardes*, t. II, p. 147.

(5) *Gallia christiana*, t. XI, col. 873.

(6) *Gallia christiana*, t. XI, col. 876.

y a dans la traduction du *Cartulaire de Cerisi,* conservée aux Archives du département de la Manche, une lettre sans date de Jean Le Rouz, R. Vace et J. de Arrey, chanoines de Bayeux (1), et il s'agit sans doute de Richard Wasce, car son nom se retrouve en toutes lettres parmi les chanoines qui ont souscrit comme témoins à une charte de Jean de Longchamps, trésorier de la cathédrale de Bayeux (2). Cette charte n'est pas non plus datée et pourrait autoriser à donner au poëte le prénom de *Richard* s'il ne se trouvait également dans le *Livre noir du Chapitre* une charte de l'évêque Henri II, confirmant un accord conclu *inter Ricardum Wach canonicum nostrum, et Hugonem Labe, presbyterum* (3), et cette charte est datée du 24 juin 1200 : elle est donc certainement postérieure de plusieurs années à la mort de l'auteur du *Roman de Rou* et ne permet plus de le confondre avec le chanoine Richard Wace. On connaît au contraire quatre actes diplomatiques contemporains, souscrits par un chanoine qui n'ajoute aucun prénom à son nom de Wace : comme il en est trois qui sont entièrement inédits, que beaucoup d'autres témoins y ont pris deux noms, et qu'on peut ainsi tenir leur accord pour décisif dans la question qui nous occupe, nous les indiquerons avec quelques détails.

1° Une lettre de Henri, évêque de Bayeux, datée de 1169, où sont contenus les termes d'un accord avec l'abbé de Troarn, auquel avait assisté *Wacius canonicus;* elle est relatée dans une lettre de Gislebert, abbé de Troarn, qui a été copiée dans le *Livre noir du Chapitre de Bayeux* (4).

2° Une charte de Henri, évêque de Bayeux, confirmant les priviléges et possessions de Saint-Étienne de Caen; elle est datée de 1172, *coram Magistro Acio canonico*, et a été

(1) P. 403 et 404.

(2) *Liber niger Capit. Bajocensis*, fol. XXII v°, n° 80.

(3) Fol. XVI r°, n° 56.

(4) Fol. XXXV v°.

publiée par d'Achery, dans ses *Notae ad vitam beati Lanfranci* (1).

3° Une charte de Richard du Hommet, connétable du Roi, arrêtant les termes d'un accord fait dans la chapelle épiscopale, en présence de l'évêque de Bayeux Henri II et de tout son clergé, parmi lequel figure *Wascius :* elle est datée de 1174, et a été transcrite dans le *Livre noir du Chapitre de Bayeux* (2).

4° Une charte de Henri, évêque de Bayeux, confirmant les priviléges et possessions des chanoines réguliers du Plessis; elle n'est point datée, mais les noms des témoins qui sont cités avec le *magister Wascius* paraissent indiquer une date antérieure : elle se trouve dans le cartulaire du Plessis-Grimould, conservé aux Archives du département du Calvados (3).

Il semble donc que les parents de Wace n'avaient possédé aucun fief dont il pût relever son nom, comme le faisaient plusieurs autres chanoines qui ajoutaient aussi par leur signature à l'authenticité de ces chartes. Sa famille n'avait même, selon toute apparence, aucune prétention aristocratique : car il a très-crûment sollicité, et en plus d'un endroit, la générosité des riches.

Tant ne puis luing ne proes aler,
Ne truis gaires ki rienz me dunt,

disait-il (4), aussi insouciant de sa dignité qu'un de ces misérables jongleurs qui parcouraient le pays, la vielle sur le dos, et s'arrêtaient à tous les cabarets. C'est qu'en ce temps-là les poëtes en langue vulgaire se destinaient pour la plupart aux amusements du bas peuple et menaient une vie si désordonnée que leur déconsidération retombait sur tous les autres. On ne sortait de la foule qu'en acquérant par de longs travaux le titre

(1) P. 30 et 31.

(2) Fol. XII r°, n° 45.

(3) N° 42. Plusieurs de ces faits m'ont été très-obligeamment communiqués par M. Léopold Delisle, M. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, et M. Chatel, archiviste de la préfecture du Calvados.

(4) *Roman de Rou*, v. 5314.

de *Maître*, c'est-à-dire Écrivant soi-même (1) et ne récitant point comme un simple ménestrel (2) les vers des autres. Mais au douzième siècle, ces distinctions semblaient encore bien subtiles (3) : Wace dut, sans doute, l'honorable qualification sous laquelle il est connu, moins encore à l'estime qui s'attachait à sa personne, qu'à sa prébende. Il se plaint de sa pauvreté comme un mendiant, et n'autorise, même par aucune allusion, à lui croire une distinction quelconque de famille ou un malheur domestique qui l'ait obligé à se faire poëte. Il eut certainement une jeunesse pénible, et nous croirions volontiers que son père était un de ces charpentiers que Guillaume avait réunis en si grand nombre à Saint-Valery, pour construire la flotte qui devait transporter son armée en Angleterre, et dont la plupart durent ensuite chercher de l'occupation dans quelque autre port de mer. Au moins Wace dit dans le passage très-remarquable où il en parle :

Maiz jo oï dire a mon pere
(bien m'en sovi(e)nt, maiz varlet ere),
Ke set cenz nes, quatre meins, furent,
quant de Saint-Valeri s'esmurent,
Ke nes, ke batels, ke esqueis
a porter armes e herneis (4),

et sans doute il n'eût pas préféré ce témoignage individuel, et probablement inexact, à des autorités généralement reçues (5), si des traditions de famille ne lui eussent appris que son père avait eu des facilités toutes particulières pour comp-

(1) Dans un petit vocabulaire latin-français du treizième siècle, publié par M. Chassant, *Scriba* est expliqué par Meistre.

(2) De *Minister* : les Maîtres maçons ont encore des Servants.

(3) Peire de Corbiac disait fièrement dans son *Thesaur*, v. 13 :

Si m'demandas qui soy ni d'on ni de cals [gens,
Maistre Peire ai nom, e fon mos naissemens
A Corbiac.

André Blondel, chanoine de Bayeux et poëte estimé dans sa province, prenait officiellement, comme Wace, la qualité de *Maître* Antoine Cailly, qui rima vers le milieu du seizième siècle les légendes d'une histoire de sainte Madeleine en tapisserie, s'intitulait encore *Maître*; Berty, *Revue archéologique*, nouvelle série, t. I, p. 212.

(4) *Roman de Rou*, v. 11564.

(5) Il dit lui-même, v. 11570 :

Et jo en escript ai trové,
ne sai dire s'est verité,

ter exactement les navires, et d'excellentes raisons pour s'en bien souvenir.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, Wace était originaire de Jersey; son témoignage à cet égard est positif :

En l'isle de Gersui fu nez (1),

et après avoir nommé cette île, il avait déjà ajouté dans une leçon du manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 6987 :

Cou est la terre u jou nés fui (2).

Si son père avait eu l'âge d'homme au moment de l'expédition de Guillaume, en 1066, il n'aurait pu avoir à la fin du onzième siècle beaucoup moins de soixante ans, et nous savons de Wace lui-même que, sous le règne de Henri Ier, avant 1136, il était déjà *clerc lisant*, maître enseignant, à Caen (3) : Huet ne devait pas ainsi s'écarter extrêmement de la vérité, en le croyant né vers le commencement du douzième siècle (4). Nous serions cependant tenté de le rajeunir de quelques années : il ressentit, comme une injustice, le choix que Henri II fit de Benoit pour écrire officiellement l'histoire des ducs de Normandie (5), et un septuagénaire aurait compris qu'un travail si pénible et si long ne convenait plus à son âge.

Venu jeune à Caen, Wace y commença probablement son éducation littéraire : des circonstances inconnues le firent aller en France, sans doute à Paris, car c'était seulement l'Ile-de-France que l'on désignait ainsi, et il y continua longtemps ses études. Peut-être même y fut-il employé dans quelque cour de

Ke il i out treis mille nes
ki porterent veiles e tres.

C'est le chiffre donné par Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumiéges. Benoit dit, v. 37014 : Treis mille nefs au meins, et Geffrei Gaimar enchérit encore, v. 5247 :

Cinc jors apres aunt arivez
Franceis od bien unze mil nefs.

La flotte était nécessairement fort nombreuse; on l'avait construite très-vite, et l'on n'aurait su comment lancer les grands navires. D'ailleurs, ceux que Douvres et Sandwich devaient au roi en cas de guerre n'avaient eux-mêmes que vingt-et-un hommes d'équipage; Harris Nicolas, *History of the royal navy*, t. I, p. 24.

(1) *Roman de Rou*, v. 10447.

(2) Après le v. 7940 de l'édition donnée par Pluquet.

(3) *Roman de Rou*, v. 5325.

(4) *Origines de Caen*, p. 53.

(5) *Roman de Rou*, v. 16526 et suivants.

justice; au moins il se sert volontiers des termes qui y étaient en usage, et leur donne un sens assez précis pour faire supposer qu'il avait eu l'occasion d'en acquérir une connaissance toute particulière. On ignore également quels motifs le firent revenir à Caen, où, comme il le dit aussi dans le *Roman de Rou*, il cultiva la littérature vulgaire :

De romanz fere m'entremis,
mult en escris e mult en fis (1)

Escrire semble avoir ici le sens de Traduire, et on lit dans un autre passage qui, sans être aussi catégorique qu'on pourrait le désirer, s'appliquait certainement à ses antécédents littéraires :

Mais orc (*l.* ore) puis [jeo] lunges penser,
livres escrire e translater,
Faire romans e serventeiz,
tart truverai tant seit courteis
Qui tant me duinst e mette en main
dunt j'aie un meis un escrivain (2).

Les *serventois* étaient des poésies d'utilité pratique plutôt que d'agrément, des poésies qui *servaient* réellement, et le plus souvent, au moins dans la France du Nord, où la vie politique était encore bien peu développée, à l'édification de l'auditoire (3). Les sujets les plus divers devenaient des serventois quand on leur donnait un but moral; ainsi nous lisons au commencement du *Dis de l'Oliette* :

C'est sierviches biaus et courtois
de retraire aucun sierventois

(1) *Roman de Rou*, v. 10453.

(2) Dans l'abbé de La Rue, *Essais historiques sur les bardes*, t. II, p. 169 : ce passage est un peu différent dans l'édition de Pluquet, t. I, p. 273.

(3) Voy. Ferdinand Wolf, *Ueber die Lais*, p. 306, et P. Paris, *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 613. On lit encore dans le *Doctrinal de la seconde rhétorique*, fait par Baoldit Hereut, l'an de grâce 1432 : Forme de serventoys, et est dit serventoys pour ce qu'il doibt estre servant devant et derriere a une amoureuse (*sic*) comme il s'ensuit; car cestui serventoys est servant devant et derriere, et se font ces serventoys a Lisle en Flandres, le premier dimanche devant l'Assumption nostre Dame, et doibvent parler de l'Assumption nostre Dame et de la Passion nostre Seigneur; Bibl. du Vatican, fonds de la Reine, n° 1468, fol. 106; dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. II, p. 271.

Par devant preudomme a se table.
Se (*l.* Ce) n'est pas cose moult coustable
A celui qui le seit retraire :
s'em poet on en l'eure retraire
Maint cuer d'anui et de grevance;

et l'auteur disait en finissant :

Pour ce doit li biens a tous plaire.
Jehans de Condet, qui chi finne
ses sierventois, le nous afinne (1).

Mais au douzième siècle les *serventois* se proposaient rarement un de ces enseignements moraux ; ils s'associaient plus directement au culte. C'était alors l'usage d'expliquer au peuple dans une langue à sa portée, et le plus souvent en vers, la raison des fêtes et les mérites du Saint dont on glorifiait la mémoire :

Quant nos la feste celebrons,
droiz est que l'estoire en disons :
Bien fait la feste a celebrer;
bien fait l'estoire a raconter (2).

C'est Wace lui-même qui le dit, et dans un poëme qu'il avait précisément composé dans cette intention. Pour les auteurs de ces poésies, moins encore que pour les autres, il ne s'agissait pas d'une œuvre, vraiment littéraire, qui leur rapportât de la gloire, et nous devons la plupart des prologues et des épi-

(1) *Poésies de Jehans de Condet*, p. 20. éd. de M. Tobler. Quand les serventois furent surtout cultivés dans les Puis, il s'y associa une idée de chant qui faisait dire à Ramon Vidal dans son *Dreita maniera de trobar :* La parladura francesca val mais et (es) plus avinenz a far romanz et pasturellas; mas cella de Lemosin val mais per far vers, et cansons, et serventes; *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. I, p. 191. Souvent politique dans le Midi, le sirventes y contracta au contraire des habitudes satiriques, comme on le voit dans celui de Peire Cardinal :

D'un sirventes farre non tuoill,
et dirai vos rason por que,
quar azir tort aissi com suoill
et am dreg si com fis ancse,
et qui c'aia autre tezor
hieu ai leialtat en mon cor
tant qu'enemic m'en son li desleial,
et si per so m'aziron, no m'en cal;

B. I., Suppl. français, n° 2032, fol. 149 r°, col. 1.

(2) *La Conception Nostre-Dame*, p. 9, éd. de Caen. Il serait si facile de montrer par une foule de témoignages la popularité dont jouissait cette espèce de poésie, que nous nous bornerons à citer un livre encore inédit : Sunt autem alii qui dicuntur joculatores, qui cantant gesta principum et Vitas Sanctorum, et faciunt solatia hominibus in aegritudinibus suis vel in angustiis suis; *Summa de Poenitentia* (vers 1250); B. I., fonds de Sorbonne, n° 1552, fol. 91 r°, col. 2.

logues où se trouvent leurs noms à des fantaisies tout accidentelles qui leur étaient étrangères. Ce sont des morceaux rapportés qui ne cherchent point à dissimuler leur origine de seconde main; quelquefois même, tout en s'accordant sur le fait capital, ils sont dans les divers manuscrits entièrement différents. Ainsi, par exemple, nous lisons dans l'édition de la *Conception Nostre-Dame,* donnée par MM. Mancel et Trebutien :

Se aucuns est cui Dieu ait chier,
sa parole et son mestier,
Viegne oïr que je dirai :
ja d'un seul mot n'i mentirai.
Maistre Guaces, uns clers sachanz,
nos espont et dit en romanz;

et il y a seulement dans celle de M. Luzarche :

Al nom De, qui nos doignt sa grace,
oez que nos dist maistre Gace (1)!

Peut-être ainsi plusieurs des serventois composés par Wace se trouvent-ils parmi les vieilles légendes anonymes qui nous sont parvenues : l'abbé Lebeuf lui a même attribué une *Vie de saint George* (2) qui, dans le manuscrit où il l'avait découverte, ne porte aucun nom d'auteur (3). On lit seulement au commencement :

Sages est qui s'en escrist,
il fait a plusurs profit.
Mult poet profiter a gens
un escrit u senz est ens :

(1) La même leçon se trouve avec quelques variantes d'orthographe dans le ms. de la B. I., n° 7577 [2].

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVII, p. 731 : le ms. qui portait alors le chiffre 3745 du fonds Colbert, est maintenant coté 7268 [3-3] A.

(3) On a cru découvrir le nom de l'auteur dans les lettres initiales des cinq premiers vers qui forment *Simun*; mais c'était accorder une importance quelque peu ridicule au hasard. Ces petits artifices n'avaient de raison et de but qu'à la condition d'être annoncés d'une manière quelconque aux lecteurs, et de ne laisser à ceux qui parvenaient à en trouver la clé aucun doute sur la personne de l'auteur : ici, rien n'eût mis sur la voie, et ce *Simun* n'aurait vraiment appris quelque chose, que si c'eût été le nom d'un poëte célèbre. Ces précautions vaniteuses, infiniment trop rares pour être supposées sans aucun indice, n'ont pu d'ailleurs se produire avant qu'on attachât d'importance aux œuvres littéraires, et nous doutons qu'il y en ait un seul exemple en langue vulgaire au douzième siècle, même dans une œuvre qui ne serait pas inspirée par

N'i ad rens en cest romanz
dunt li profit ne seit granz.
De seint George vus voil dire
et descrivre son martire :
Feer (*l.* Fier) fut por sa lei defendre,
ren ne volt vers Deu mesprendre :
Feï Mahon ne volt crere,
il s'en larrat enz (*l.* ains) detrere (1);

et à la fin :

Deu demustrat ben lur tort :
car chescon recut la mort;
En enfern sunt trestuz mis,
et seint George en paraïs;
Il sunt la u joie falt
et seint George en est (*sic*) halt,
Halt en paraïs celestre :
la nus doinst (Deu) trestuz estre;
La nus doinst la joie fine,
que nul jor de l'an (de)fine,
Joie et permenable vie!
Amen, amen chescon dïe (2)!

La langue est certainement fort ancienne, et ce vers de sept syllabes est trop inusité et trop peu harmonieux pour ne pas remonter aux premiers temps de la poésie française (3). Quoique le prénom de *Robert* que l'abbé Lebeuf donne à Wace puisse rendre son assertion suspecte, on répugne d'ailleurs à croire qu'un savant si estimable et si curieux des choses nouvelles, l'eût avancée sans quelque renseignement inédit dont il n'a pas indiqué la source (4). A la vérité, cette *Vie* pré-

la dévotion et l'humilité chrétienne. Ce n'est pas, comme le dit la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, série v, t. II, p. 531, supposer le hasard trop bon philologue : le hasard serait un ignorant; il aurait confondu l'orthographe habituelle en Normandie avec celle qui prévalait en Angleterre. La forme normande n'était pas *Simun*, mais *Simon* :

De seint Alban, nostre patron,
i alat l'abes dan Simon ;
Vie de saint Thomas de Canterbury, v. 775.

Li viel Willame de Moion
out ovec li maint cumpaignon.
De Cingueleiz Raol Teisson
e li viel Rogier Marmïon ;
Roman de Rou, v. 13620.

(1) Fol. 108 v°, col. 1.

(2) Fol. 117 v°, col. 2.

(3) C'est celui dont s'est servi Philippe de Thaun.

(4) Un très-jeune homme qui semble vouloir se distinguer par une critique jappante, regarde l'assertion de l'abbé Lebeuf comme une conjecture toute gratuite, parce qu'il est infiniment peu probable qu'il ait eu des renseignements qui nous manquent maintenant ; *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, série v, t. II, p. 531. Le jeune savant ignore sans doute que plusieurs manuscrits dont s'est servi Fauchet ont disparu, qu'on ne sait où sont passés une partie de ceux que du Cange avait extraits pour son *Glossarium*

cède immédiatement la *Vie de saint Nicolas*, et l'on a supposé que cet écrivain, d'ordinaire beaucoup plus attentif et plus avisé, ne s'en était pas aperçu; que, ne prenant point la peine de lire ni même de feuilleter exactement le manuscrit, il avait rapporté à la première l'attribution finale qui ne s'appliquait qu'à la seconde. Mais le manuscrit commence par une table des matières fort apparente, où ces deux *Vies* sont très-lisiblement indiquées, et, à moins d'une légèreté bien invraisemblable, le nom de saint Nicolas, qui se retrouve jusqu'à deux fois dans les quatre derniers vers, eût suffi pour avertir l'abbé Lebeuf de sa méprise. Cependant nous attribuerions plutôt à Wace une *Vie de sainte Marguerite*, dont un fragment a été conservé dans un manuscrit des premières années du treizième siècle, où se trouve aussi son poëme de la *Conception* (1). On lit à la fin :

Dames la devent molt amer
e por li Damne-De loër;
De nos pechez pardon nos face!
ci faut sa vie; ce dit Grace
Qui de latin en romans mist
ce que Théodimus escrit.
Dites *Amen*, seignor Baron :
que Deus doinst sa benéison
E nos doinst faire cel servise
que nos séons sauf au Juïze!

et nous sommes tenté de voir dans ce nom fort insolite de *Grace*, donné à un poëte très-habile du douzième siècle, qui savait le latin, une corruption de *Gace* ou *Guace* (2).

La Vie de saint Nicolas n'est, comme les autres poëmes de ce genre, qu'une simple version rimée des légendes la-

mediae latinitatis, et qu'un volume très-curieux du *Renart contrefait*, dont malgré le *Ménagiana* on avait nié l'existence, a été retrouvé tout récemment à la Bibliothèque impériale de Vienne. Nous aimons à croire que le jeune critique comprendra un jour qu'on doit le respect à ses ancêtres, qu'il appréciera mieux l'esprit chercheur, l'érudition originale, le caractère parfaitement honorable de l'abbé Lebeuf, et regrettera d'avoir cassé une assiette sur sa renommée.

(1) Bibliothèque de Tours, n° 237 : voy. Victor Luzarche, *Adam*, p. XXXVIII.

(2) Les deux vieilles Vies en vers de sainte Marguerite, que possède la B. I., fonds de Saint-Germain, n° 1856, fol. 139 v°, et n° 1860, fol. 1 r°, et celles de la

tines, où l'auteur se dispensait soigneusement de rien imaginer de son chef. C'était, ainsi que nous l'avons déjà vu par le témoignage même de Wace, de véritables *sermons* destinés à l'édification du peuple, qu'on lisait le jour de la fête des Saints dont on voulait honorer les vertus. Des registres conservés à l'archevêché de Paris prouvaient même qu'en 1632, on lisait encore dans les églises de vieilles rimes françaises sur les vies des Saints et des martyrs (1). Wace a résumé dans les premiers vers de son panégyrique la poétique du genre; ils en expliquent la cause, le caractère et la nécessité de s'y conformer à la tradition reçue dans ses moindres détails.

A ces qui n'unt lectres aprises
ne lur ententes n'i ont mises,
Deivent li clerc mustrer la lei,
parler del seint, dire pur quei
Chescone feste est contrové(e)
(et) chescone a s'unur gardée (2).

C'est sans doute une œuvre de la première jeunesse de Wace, et peut-être son début littéraire. Non-seulement elle lui était commandée, et probablement payée, par un dévot à saint Nicolas; mais il y a dans les manuscrits d'Angleterre des vers fort curieux, qui furent corrigés dans une seconde édition, où il ne prenait pas encore le titre de *maistre*, mais celui de *dans :*

Seignors, appelé sui dans Guace,
dist m'est et rové que en (*l.* jo) face

B. de l'Arsenal, B. L. F. n° 283, fol. 130 r°, et n° 301, fol. 1 r°, sont différentes de celle-ci, et nous n'avons encore pu la découvrir dans aucune autre.

(1) L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. X, p. 42. Encore maintenant, le jour de la Trinité, à la procession de Sainte-Waudru, il y a sur le *car d'or* où la châsse est placée, un prêtre qui lit aux différentes stations les miracles opérés par l'intercession de la Sainte; de Reinsberg-Düringsfeld, *Calendrier belge*, t. I, p. 386. Ces légendes furent généralement remplacées par des proses latines, plus autorisées, qui se lisaient ou se chantaient entre l'Epître et l'Evangile. Le *Noel nouveau de la description ou forme de la Messe sur le chant de Hari bouriquet*, imprimé en 1561, disait encore :

Puis une legende
ou prose, en latin,
de peur qu'on n'entende
tout son patelin,
du sainct qu'il lui plaist,
Hari, Hari l'asne,
du sainct qu'il lui plaist,
Hari bouriquet.

(2) B. I., n° 7268 3. 3. A, fol. 117 v°, col. 2.

De seint Nicholas un romanz,
qui fist miracles bels e granz (1).

Le poëme sur l'établissement de la fête de la Conception n'était, comme la Vie de saint Nicolas, qu'un supplément du culte à l'usage des laïques qui ne savaient pas les lettres : aussi n'avait-il point demandé d'efforts bien méritants à l'imagination de Wace. Il lui avait suffi de traduire en rimes le *Miraculum de conceptione sanctae Mariae,* admis par dom Gerberon dans les œuvres de saint Anselme (2); quelques chapitres de deux Évangiles apocryphes, l'*Evangelium de nativitate sanctae Mariae* et le *Protevangelium,* et le *Liber de transitu sanctae Mariae,* attribué à Méliton, évêque de Sardes. Si quelques autres détails d'une très-faible importance se sont glissés çà et là, ils se retrouvent dans saint Anselme ou dans Eadmer, et appartenaient aux croyances et aux superstitions du temps : Wace n'a tout au plus fourni que la forme. La seule partie susceptible d'une certaine originalité serait donc la relation du miracle fait en faveur d'Helsin, qui servit de prétexte à l'établissement de la fête en Normandie (3), et ce n'est aussi qu'une traduction de la prétendue légende de saint Anselme dont, malgré la langue, l'esprit est même bien plus populaire. Quoique, pour relever l'importance et défendre la nécessité de son miracle, Wace se soit avancé jusqu'à dire :

N'en fu onques parole oïe,
Qu'a nul tans aincois féist on
feste de sa conception
Dessi c'au tans le roi Guillaume (4),

elle était déjà reçue en Orient depuis plusieurs siècles. Elle est indiquée au 9 décembre dans le *Typique* de saint Sabas,

(1) V. 34, éd. de Delius. Il y a dans le ms. de la B. I., fol. 118 r°, col. 1 :
Jo sui Normanz, si ai [a] non Guace;
dit me est (*l.* m'est) et rové que jo face
De seint Nicholas en romance (*l.* un romanz),
qui fist miracles bels et granz.

(2) *Opera*, p. 507.

(3) Quae quidem scriptiunculae aliaeque similes confictae videntur, ut festa jam celebrari coepto quamdam auctoritatem conciliarent; Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, t. VI, p. 327.

(4) P. 1, v. 12, éd. de Caen.

supérieur général de tous les monastères de Palestine dans le cinquième siècle (1), et le père Combéfis a publié la traduction latine de l'office spécial composé au septième par saint André, archevêque de Crète (2). Si l'on admettait le témoignage d'une loi des Wisigoths (3), dont à la vérité Mabillon lui-même semble avoir fini par suspecter l'authenticité (4), la Conception eût été fêtée aussi dès ce temps-là en Espagne. Mais elle avait dû soulever en France de vives résistances, car encore au douzième siècle, saint Bernard réprimandait sévèrement des chanoines de Lyon qui l'avaient célébrée. Unde miramur satis quod visum fuerit hoc tempore quibusdam vestrum voluisse mutare colorem optimum, novam inducendo celebritatem, quam ritus Ecclesiae nescit, non probat ratio, non commendat antiqua traditio (5). Sans doute il n'avait fallu rien moins qu'un miracle national et que l'injonction expresse de la sainte Vierge pour gagner les Normands à cette dévotion nouvelle, et Wace mit son zèle, peut-être aussi ses espérances de clerc, et son talent d'écrivain au service de cette propagande. L'institution remontait déjà en Normandie à plus de soixante ans (6), et il se pourrait que la prédication poétique de Wace ne fût pas restée complètement étrangère à son établissement dans le reste de la France (7). Les églises n'étaient d'abord en quelque sorte que des maisons communes, où, quand elles n'étaient pas occupées par les cérémonies religieuses, les habitants de la paroisse se réunissaient pour

(1) Fol. 31, éd. de Venise, 1545 : on ne possède plus que la restitution de Jean de Damas. Voy. Cave, *Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria*, p. 296, ann. 484.

(2) Sous le titre : *Die nona decembris : Conceptio sanctae ac Dei aviae Annae.* La traduction n'est rien moins qu'exacte : saint André dit partout τὴν ἁγίαν σύλλεψιν, et Combéfis n'a jamais rendu ἁγίαν.

(3) L. XII, tit. 6 ; voy. *Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle II, p. 1098.

(4) Saint Bernard, *Opera*, l. CLXXIV, notes, col. 61, éd. de Paris, 1690, et Arevalus, *Hymnodia hispanica*, p. 227.

(5) Lettre CLXXV ; *Opera*, t. IV, p. 402, éd. de Paris, 1642.

(6) Elle avait été établie sous l'archiépiscopat de Jean de Bayeux, en 1072.

(7) En 1145. Ce ne fut pas cependant sans quelques résistances particulières qui se prolongèrent pendant plusieurs siècles ; nous en rapporterons une preuve singulière. Asserere aut sustinere quod per longum usum vel sub umbra joco-

traiter de leurs affaires ou même se livrer à leurs plaisirs (1). Pendant longtemps l'autorité ecclésiastique s'efforça en vain de les réserver exclusivement au culte : les simples prêtres voyaient avec peine un changement qui devait restreindre leur influence, et quand les conciles furent parvenus à leur but par des prohibitions répétées et des menaces sévères, quand les temples eurent cessé d'être en même temps des palais de justice, des halles d'approvisionnement et des salles de danse, on trouva des raisons plus ou moins spécieuses qui permettaient de revenir aux anciens usages sans encourir d'excommunication. Pour donner plus de force aux serments, on jurait la Commune dans les églises ; on y chantait et l'on y dansait sous prétexte de mieux témoigner sa joie de la naissance du Christ ou de sa résurrection ; afin de mieux rappeler les grands événements de la religion et d'honorer plus complétement les Saints, on y représentait avec tout le réalisme possible, des Miracles et des Mystères. Souvent sans doute les Vies des Saints et les autres légendes pieuses y étaient aussi récitées sans qu'aucun lien les rattachât à la liturgie du jour : dans l'histoire de sainte Marguerite que nous citions tout à l'heure, le poëte appelait son public *Seignor baron*, et ce n'est pas avec cette forme respectueuse qu'un prêtre, dans l'exercice de ses fonctions, se fût adressé à ses ouailles. A en juger par son début, une légende de saint George, publiée par M. Luzarche, devait avoir été aussi composée par un amateur, pour être lue dans une église en dehors des cérémonies du culte :

Bel gent, qui venuz este ensemble
oïr le bien, si com moi semble,

rum, aut aliter, sit res permissibilis aut approbata, fieri hujusmodi ludos stultorum cum istis inordinationibus quibus fieri cernuntur in sancta Ecclesia, error est in fide nostra, et in christianam religionem blasphemia. Et adhuc pejus est dicere festum hoc a Deo approbatum esse sicut festum conceptionis Virginis Mariae, quod paulo ante asseruit quidam in urbe Alisiodorensi secundum quod dicitur et narrari solet; Gerson, *Opera*, P. IV, col. 936, éd. de Paris, 1606. La Conception de Notre-Dame ne fut fêtée en Angleterre d'une manière régulière qu'en 1228, et le Saint-Siége ne se prononça qu'en 1385.

(1) Les témoignages en sont si nom-

Le bien vos sui ci venuz dire
et de saint Jorge le martyre (1).

Malgré l'ornementation habituelle des manuscrits qui nous les ont conservés, Gautier de Coincy lui-même avait certainement rimé ses *Miracles de la Vierge* pour l'édification d'un auditoire.

Qui veut oïr, qui veut entendre
en quel maniere set deffendre
La mere Dieu toz ceus qui l'aimment,
quant la prient, quant la reclaimment,
Traient (*l.* Traie) s'en ca, et ses oreilles
tende vers moi, s'orra merveilles,

disait-il (2), et plusieurs autres passages sont aussi significatifs (3). On construisit même de fort bonne heure, dans les hôtelleries et sur les places publiques, des amphithéâtres mieux disposés pour des lectures que ne l'étaient les églises. Ainsi, pour en citer une preuve, on lit au commencement d'une Vie inédite de saint Nicolas :

Or escoutez, Grans et Menours,
Qui vous séez et haut et bas (4).

Quelques années après Wace, ces séances littéraires prirent un caractère plus régulier et beaucoup plus académique : il se forma des sociétés dévouées tout à la fois à la sainte Vierge et à la poésie, qui sous le nom de *Puy de la Conception* se consacrèrent, sinon à la célébrer eux-mêmes, au moins à provoquer par des récompenses solennelles les louanges des

breux que nous n'en citerons qu'un seul, qui prouve qu'à la fin du treizième siècle cet état de choses n'était pas encore complétement changé. Inhibemus ne placita saecularia in ecclesia vel in porticu, vel in cimeterio ejusdem teneantur.... Praecipimus etiam quod joculatores, histriones, saltatrices in ecclesia, cimeterio vel porticu ejusdem, vel in processionibus, vel in rogationibus, joca vel ludibria sua exerceant, nec in dictis locis aliquae choreae fiant; *Statuta synodalia Johannis, episcopi Leodiensis, anno* 1287; dans Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 846.

(1) *La Vie de la vierge Marie*, p. 93.

(2) Col. 605, éd. de l'abbé Poquet.

(3) Par ce miracle que veuil lire
Savoir pourrez....
col. 399.
Entendez tuit, faites silence;
col. 443; etc.

(4) B. I., n° 7595 [2].

autres. L'abbé de La Rue a même prétendu avec la légèreté qu'il a trop souvent portée dans ses travaux, que le poëme de Wace pouvait être regardé comme la plus ancienne pièce palinodique qui nous soit parvenue (1); mais il ne faut qu'y jeter les yeux pour reconnaître une de ces légendes destinées à être lues en chaire, où manquaient également le rhythme musical et les retours de mélodie qui caractérisent les palinods. Il est probable, comme nous le disions tout à l'heure, que ces académies dévotes se fondèrent dans le premier enthousiasme qu'excita l'établissement de la fête. Le père Daire a même prétendu, à la vérité sans en donner aucune preuve, que le Puy d'Amiens remontait à 1181 (2); mais on sait que la confrérie du Puy-en-Velay fut fondée vers 1183 (3). Celle de Valenciennes date de 1229, et suspendit ses séances, probablement par suite de circonstances politiques, puisque, lors de son rétablissement, en 1426, elle reprit ses anciens errements. Le Puy d'Arras ne devait pas être moins ancien; mais il ne tarda pas à subir aussi une interruption, et renonça en se renouvelant à la destination toute de piété, que sans doute il s'était d'abord donnée. Le Vilains d'Arras disait déjà au treizième siècle :

> Beau m'est del Pui que je voi restoré :
> pour sostenir amour, joie et jovent
> fu establis, et de joliëté
> en ce le voil essauchier bolnement (4)

(1) *Mémoire historique sur le Palinod de Caen;* dans le *Bulletin de l'instruction publique de l'Académie de Caen*, 1re année, t. II, p. 273.

(2) *Histoire de la ville d'Amiens*, t. II, p. 108. Il suivait sans doute une vieille tradition que connaissait déjà La Morlière; *Antiquités d'Amiens*, p. 86, 3e édition. La plus ancienne date que nous connaissions se trouve dans un chant royal du manuscrit 6811 de la B. I. :

> Et commença leur confraternité
> l'an mil troys cens quatre-vingtz, tout noté,
> treize ans avec.

M. Dusevel a mentionné deux autres manuscrits où se trouvent la date de 1388 et celle de 1389; *Histoire de la ville d'Amiens*, p. 319, note 1, 2e édition.

(3) *Chronique de Saint-Denys*, t. II, p. 5, éd. de 1514.

(4) B. I., Suppl. français, n° 184, fol. 59 v°. Andrieu Douche disait aussi dans sa chanson *Quant je voi la saison venir :*

> Chancon, va t'en tout sans loisir;
> au Pui d'Arras te fai oïr
> a ceulx qui sevent chans fournir.
> La sont li bon entendéeur
> qui jugeront bien la meilleur
> de nos chancons;
> B. I., n° 7613, fol. 175 v°.

Puy avait même pris le simple sens de

Un passage d'Albericus Trium-Fontium que nous ne croyons pas avoir encore été remarqué, explique le nom singulier qu'avaient pris toutes ces associations lyriques, qui exercèrent une influence si considérable sur le développement de l'esprit littéraire, et poussèrent la poésie dans les voies nouvelles qu'elle devait parcourir (1) : Anno millesimo centesimo trigesimo. Cum beatus Bernardus quadam die venisset apud Divionem, hospitatus fuit de nocte in abbatia Sancti-Benigni, quam semper dilexit eo quod mater ejus ibi sepulta est. Audivit circa horologium, ante altare, ab angelis *Salve Regina* dulci modulamine decantari. Primo credidit fuisse conventum, et dixit Abbati die sequenti : Optime decantastis antiphonam de Podio hac nocte, circa altare beatae Virginis. Dicebatur autem antiphone de Podio eo quod Ademarus Podiensis episcopus eam fecerit (2). L'explication donnée par cette dernière phrase, nous semble, comme presque toutes les étymologies du moyen âge, une erreur évidente. Le *Salve Regina* ne devait point son nom au siége épiscopal de son auteur, mais au lieu élevé d'où il était chanté : on l'appelait *Antiphona de podio* et non *podiensis*. Albericus dit lui-

Fête, car on trouve dans le vingt-troisième Registre aux comptes de la ville d'Amiens (de 1427 à 1428) : A la taverne de l'Affiquet, le jeudi, premier jour du mois de janvier mil quatre cent vingt six, jour de l'an, pour monsr le maieur qui dina en le halle, au puy des Sos, quatre kanes de vin; Dusevel, *Notice et documents sur la fête du prince des Sots d'Amiens*, p. 9.

(1) Ses premiers efforts furent loin d'être heureux, comme on peut le voir dans le manuscrit de la B. I., nº 6811 (seizième siècle), et celui de la B. de l'Arsenal, B. L. F. nº 293 (quinzième siècle), qui contient des ballades couronnées au Puy d'Amiens; mais nous citerons de préférence le premier couplet du chant royal qui remporta le premier prix au Puy de Caen, en 1527.

Au lieu fangeux, revestu de verdure,
un puissant roy voulut esdifier
place en honneur, sans macule ou laidure,
qu'a tous vivans vouloit notifier;
ayant desir pour la magnifier
y eriger Universite close,
la bastissant pour son plaisir forclose
d'avoir en soy macule ou indescence,
parfaicte en tout, d'ouvrage si exprés
que pour son bruit et sa tres noble essence
tel onc ne fut ne sera par aprés;

dans de Bras, *Recherches et antiquités de la ville de Caen*, p. 351.

On comprend que du Bellay ait dit dans sa *Deffense et illustration de la langue francoyse*, l. II, ch. 4 : Ly donc et rely premierement, o poëte futur; feuillette de main nocturne et journelle les exemplaires grecz et latins, puys me laisse toutes ces vieilles poësies francoyses aux Jeux floraux de Thoulouse et au Puy de Rouan.

(2) Dans Leibniz, *Accessiones historicae*, t. 1, p. 263.

même que les anges l'avaient chanté *circa horologium, ante altare*, et encore maintenant, dans beaucoup d'églises, on l'entonne debout, sur les stalles supérieures. Du Cange définit *Podium* ou *Pogium :* Lectrum, analectrum in ecclesia, ad quod gradibus ascenditur (1), et différents passages de l'*Ordo Romanus* prouvent que c'était une sorte d'estrade, moins élevée que l'ambon, où s'accomplissaient certaines parties de la liturgie (2). Par une image dont l'origine remonte en Orient, on regardait que la supériorité morale devait se traduire par une élévation physique : les rois avaient des trônes, du haut desquels ils dominaient leurs sujets, et de nos jours encore les magistrats montent sur un siége pour donner plus d'autorité à leurs arrêts. Isaïe disait dans ses prophéties : Super montem excelsum ascende tu qui evangelizas Sion, exalta in fortitudine vocem tuam (3) ; et ce n'était pas sans doute pour être mieux entendus, puisqu'ils ne s'adressaient qu'au Roi, que dans le *Dolopathos* les sept Sages *montent en haut* pour raconter leurs histoires (4). On lit même dans un poëme espagnol du quatorzième siècle qu'une princesse, obligée par sa mauvaise fortune de se faire chanteuse publique et de vivre de son métier :

> Consenzó unos viesos é unos sons tales,
> que trayen grant dulzor, é eran naturales,
> finchiense de homes apriesa los portales,
> non les cabie en las plazas, subiense á los poyales (5).

Cette idée était passée dans les traditions du culte : il y

(1) Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. V, p. 318, éd. de Henschel. Le puy était, comme on sait, une partie du théâtre romain, sur le sens duquel les savants ne sont pas d'accord, probablement parce qu'il n'est pas resté invariable. Voici comme l'expliquait Scaliger : Podium inter pulpitum et proscenium. Podium depressius proscenio, altius pulpito; *Poetices* l. I, ch. 21.

(2) Voyez du Cange, *l. l.*

(3) Ch. XL, v. 9. Quand les rabbins, chargés de reconstituer le texte de la Bible, le lurent au peuple : Stetit autem Esdras scriba super gradum ligneum quem fecerat ad loquendum; Esdras, l. II, ch. VIII, v. 4.

(4) Ainsi on lit, v. 4835 :

> Tantost com li saiges hons voit
> Que li rois et tuit font silïance,
> il monte en haut, si encomence.

(5) *Libre d'Appollonio*, st. 427.

avait des parties de la liturgie, encore plus vénérées que les autres, auxquelles on croyait témoigner plus de respect en les chantant d'un lieu plus élevé. C'est ce qui fit imaginer les marches de l'autel, l'ambon et cette petite chaire réservée à la lecture de l'Evangile, dont il reste un si précieux monument dans le chœur d'Aix-la-Chapelle. Ce fut sous l'influence de cette idée que pour honorer davantage la Vierge, on chanta sa plus célèbre antienne d'une hauteur, d'un puy, et les sociétés qui se vouèrent à son culte littéraire voulurent déclarer à la fois par leur titre, et leur but et leur intention de ne couronner que des poésies dignes également d'être chantées d'un lieu élevé. Aussi dans toutes les descriptions qui nous sont parvenues des Puys, trouvons-nous mentionnée au premier rang une estrade (1). Les prix du Palinod de Caen devaient être décernés, d'après le contrat de fondation, *sur un théâtre orné de tapisseries et préparé pour le Puy* (2), et Jacques Le Lyeur écrivait encore à Jean Bouchet, au commencement du seizième siècle :

> Vray est que bien autant avois d'envie.....
> Que tant d'honneur tu feisses aux suppots,
> nobles primats, qui tiennent Puy, sus pots (3),
> Pour Nostre-Dame, en la maison des Carmes (4).

C'est que si *Puy* vient du latin *Podium*, ce n'est point, comme de Bras l'a ridiculement prétendu, *a pedum positione* (5), mais à cause de la signification réelle que *Podium* avait prise dans le moyen âge (6), et que le vieux-français

(1) Au reste, le nom grec du théâtre, Ὀκρίβας, venait de Ὄκρις, Hauteur, et Βάω, Monter: on était d'abord monté sur une table, Ἐλεὸς, et la partie la plus importante, le Θυμέλη, avait été encore plus élevée que le reste : voy. Suidas, s. v. Θυμέλη, et Pollux, l. IV, ch. XIX, par. 123.

(2) De La Rue, *Mémoire historique sur le Palinod de Caen;* dans le *Bulletin de l'instruction publique de l'Académie de Caen*, IIe année, t. I, p. 215.

(3) Probablement *Posts*, Poteau, Pilier. M. de Jolimont a imprimé dans sa *Notice historique sur la vie et les oeuvres de Jacques Le Lieur*, p. 11, *sans pots*.

(4) Dans Bouchet, *Epîtres familières*, ép. XCXVIII; cité par M. Paris, *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. III, p. 264.

(5) *Recherches et antiquités de la ville de Caen*, p. 235.

(6) Donavimus.... podium sive mon-

conservait habituellement à *Puy* (1), dont il avait fait le verbe *Puier*, Monter (2). On lit même encore dans un document du dix-septième siècle : Et alla ledit seigneur de Baufremont sur le poye dudit ourdich (3).

Sous le titre de *Conception Nostre-Dame* sont habituellement réunis dans les manuscrits trois poëmes qui contiennent toute la vie de la Vierge, et se lisaient probablement à ses trois principales fêtes. Après un prologue racontant le miracle qui avait amené l'établissement de la fête de la Conception (4), le premier, certainement de Wace, finissait sans doute au moment où, miraculeusement avertis que Dieu leur accordait la fille qu'ils avaient inutilement demandée si longtemps, saint Joachim et sainte Anne

> Au temple firent oreison
> puis s'en alerent en maison.
> Segurement ont atendu
> ce que par l'angle anuncé fu (5).

Mais aucune trace de division ne se trouve dans les manuscrits. Le second est aussi certainement de Wace, et son peu de rapport à la solennité du huit décembre, le changement de sujet et de source (6), la longueur démesurée qu'aurait eue le poëme entier, nous y font seuls voir la légende ou, comme on disait au douzième siècle, le sermon du jour où l'Église fêtait la Nativité (7). Le troisième, destiné à être lu le jour de l'As-

tem, vulgariter appellatum *de Champinac;* dans du Cange, *Glossarium*, t. V, p. 318.

(1) Ice m'a fait, si 'n seiez fiz,
passer les puis de Munt-Cenis ;
Benoit, *Chronique rimée*, v. 29173.
Icele iave que je devis,
furnist de sel tot le païs
Et sor(t) en un pui pres d'enqui,
c'om apiele le pui de Vi;
Image du monde; B. I., n° 7534, fol. 208 v°.

(2) Amont l'arbre prent a pufer;
Romans du Renart, t. III, p. 187.

(3) *Lettre de Henri d'Espiere au duc de Lorraine;* dans de Reiffenberg, *Gilles de Chin*, p. LXXIX. Rabelais disait, quelques années auparavant, en pleine France: Le moine... en grande diligence traversa le marais et gaigna au dessus le puy; l. I, ch. 48.

(4) La relation latine, attribuée sans doute par erreur à saint Anselme, est imprimée dans ses Œuvres, p. 567, éd. de dom Gerberon.

(5) P. 29, éd. de M. Luzarche; p. 28, éd. de MM. Mancel et Trebutien.

(6) La première partie suit le *Protevangelium sancti Jacobi*, et la seconde, l'*Evangelium de nativitate sanctae Mariae.*

(7) Il y avait un autre petit poëme, en-

somption, avait aussi une source différente (1), et n'est point de Wace; c'est le poëme lui-même qui le dit :

Guasce ot non cil qui fist l'escrit
qui de sainte Marie a dit
Comment concéue et criée,
comment ele fu anonciée (2),
Com faitement ele fu née
et au temple as (3) trois anz portée.
Puis oïstes qu'iluec servi
tant que quatorze anz acompli....
Or dirons, a (4) la Dieu aïe,
comment oissi (5) de ceste vie (6).

Les copistes ont seulement supprimé les derniers vers de Wace, qui ne se seraient pas prêtés à cette soudure, et que nous avons retrouvés dans un manuscrit encore inconnu :

Or deprïons la glorïeuse,
la seinte Virge precïeuse,
Si voirement com Dieux l'ot chiére,
que ele oie nostre priére
Et nos face la joie avoir
que hueil de chief ne puet véoir,
Ne bouche d'ome raconter,
n'oreille oïr, ne cuer penser,
Que Dieux, nostre sire, a promis
a ses amis, en paradis,
Et Dieux parconiers nos en face
par sa pitie, et par sa grace,
Et por l'amor seinte Marie!
Amen! Amen! que chaucun die (7)!

cune inédit, de trois à quatre cents vers, qu'on lisait aussi quelquefois dans les églises, et qui racontait *Coment la Nativite fu trovée* :

Par la Jehsu benéicon
vos ait (*l.* ai) dit la conceptïon
De la doce virge Marie,
qui mere est del roi de pitie;
Or dirai la nativité
a la dame de grant bonté,
Coment la feste fu trovée,
qui par le mont est celebrée.
Li Ancïain ne la feisoient,
quar le jor mie ne savoient;
Encor ne n'estoit (*l.* s'estoit) revelée
a créature qui fust née;

B. I., n° 7208, fol. 12 v°, col. 1.

(1) Le *De transitu Virginis Mariae liber*, de saint Méliton.

(2) Ce vers doit évidemment précéder le troisième, comme dans l'édition de M. Luzarche, et dans le ms. B. I., fonds Saint-Germain français, n° 1672.

(3) Il faut *a*, comme dans l'édition de M. Luzarche.

(4) Dans l'édition de M. Luzarche *o*.

(5) *Essi*, dans l'édition de M. Luzarche; *issi*, dans le ms. de Saint-Germain.

(6) P. 52, édition de MM. Mancel et Trebutien.

(7) B. I., fonds de Saint-Germain français, n° 1672, non paginé.

Cette réunion d'un poëme différent, que sa position accidentelle a fait seule attribuer à Wace, est d'autant plus certaine que deux manuscrits de la Bibliothèque impériale ne contiennent pas la troisième partie, le récit de l'Assomption. L'un finit par ces vers :

Eva nos fit comencement
de mal, de mort, de cheiement (1);
Comenciez nos est par Marie
retornement (2) de nostre vie.
Cele dame qui est (*l.* qu'est?) virge et mere,
qui son fil porta et son pere,
Face priëre(s) a son fil
que toz nos giéte de peril (3)!

L'autre n'a pas même cette fin; le travail de Wace s'y termine plus brusquement, mais selon toute apparence, par un caprice du copiste :

Puis n'a mie Josep douté
quan l(i) angres out si parlé.
La Vierge print, si la garda,
chastement ou lei conversa :
De lei servir et couraer,
de l'annorer et dou garder
Espous fu, non point autrement :
ou lei estoit moult cha(s)tement,
Et li tens tant ala avant
que delivrée dust de l'anfant (4).

La Société des antiquaires de Normandie a annoncé comme devant paraître dans ses *Mémoires* une Vie de Jésus-Christ par Wace, et le patronage qu'elle accorde à cette découverte ne permet pas de la passer sous silence. Sans doute, comme

(1) Chute, Péché; *chaément* dans l'édition de Caen; *haément*, certainement par erreur, dans l'édition de Tours.

(2) C'est aussi la leçon de l'édition de Caen; *restorement*, dans l'autre.

(3) B. I., n° 7208, fol. 12 r°, 2e col.

(4) N° 7577 [2], fol. 10 v°. Il y a à la B. I. un autre poëme sur l'Assomption, d'époque plus récente, qui semble avoir été fait pour être lu dans les rues :

Qui vieut oïr vers moi se traie,
car en propos ai que retraie
L'Assumtïon de Nostre-Dame,
coment fu et de cors et d'ame
De ceste terrïenne vie,
d'angles en paradis ravie,
Lassus, en la joie celestre,
ou siet delez sen fil, a destre, etc.

fonds de Notre-Dame, n° 195, fol. 233 r°, col. 1, et *Ibidem*, v°, col. 1 :

Quant vint en l'anee secunde
apres ce que pour tout le munde
Geter de mort et de misere
soufri Jhesus mort si amere,
Un jour la tres douce Marie
d'un desirrier fut si emplie,
Toute seule prist a plourer, etc.

C'est également la traduction du *Liber de Transitu*, attribué à Méliton.

nous le disions tout à l'heure, malgré le soin avec lequel les différents dépôts de manuscrits ont été fouillés depuis quelques années, il ne serait nullement impossible qu'il s'y trouvât des poésies de Wace qui n'aient pas encore été remarquées. Mais on a ajouté (1) que cette Vie se trouvait à la Bibliothèque impériale, et que le poëme sur la Conception en était la première partie, et ces détails nous semblent plus que suffisants pour regarder cette découverte comme une illusion. D'abord, le poëme sur la Conception se compose de deux légendes, non-seulement complètes en elles-mêmes, mais destinées à être lues séparément, à des époques différentes, et ne peut faire partie d'aucun autre ouvrage. L'Église avait une autre manière, beaucoup plus populaire, de rendre sensibles aux fidèles les circonstances les plus importantes de la vie du Christ: elle leur donnait une forme dramatique, et les introduisait avec toute la réalité possible dans sa liturgie. Elle représentait l'adoration des Bergers et la venue des trois Mages; dialoguait la Passion, et mettait en scène la Résurrection. Suffisamment instruit de ces dogmes fondamentaux, le peuple s'associait activement à la célébration de la fête et remplissait l'intervalle des offices par des cantiques en langue vulgaire. Les poëmes sur la vie de Jésus-Christ n'avaient donc pas une origine ecclésiastique; ils n'étaient pas composés par des clercs pour être lûs à l'église dans un but d'enseignement ou d'édification, mais par des jongleurs qui les récitaient à leur profit dans les rues (2). S'il s'en trouve qui suivent immédiatement

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. I, p. 222.

(2) Ce caractère laïque apparaît clairement dans un des poëmes, les plus habilement faits que nous connaissions, sur la naissance du Christ :

Qui vieut oïr la verité
de la sainte nativité
Jhesucrist, si escout men conte
si con l'Escripture raconte.
Veritez est que Nostre-Dame
fu virge ades de cors et d'ame,
Tout mauvais delit desprisa,
ses cuers de rien point ne brisa;
Virge concut, virge enfanta;
par sa bonté ouvré tant a,
Que nos rarons nostre heritage
qu'Adans perdi par son outrage.
Tuit savez bien, fames et home,
comment Adans manja la pomme;
N'est pas mestiers que le vos conte:
trop alongneroie men conte;

B. I., fonds de Notre-Dame, n° 196, fol. 244 v°, col. 1.

les deux poëmes de Wace, c'est une réunion trop naturellement amenée par la connexité du sujet pour qu'il soit possible d'en conclure, avec une apparence quelconque de raison, qu'ils sont du même auteur : il se sera trouvé un scribe, très-insoucieux d'histoire littéraire, qui aura voulu compléter l'histoire de l'établissement du christianisme. Mais cette réunion toute matérielle n'existe que dans un seul des six ou sept manuscrits qui nous sont connus (1), et le copiste n'a pu établir une sorte de liaison qu'en supprimant une partie que le témoignage unanime de tous les autres attribue à Wace (2). Pût-on considérer ce rapprochement accidentel comme un lien intime et prendre le silence du manuscrit pour une attribution formelle, une critique sérieuse n'hésiterait pas encore; elle se refuserait à croire de Wace un poëme si différent de sa manière habituelle et si indigne de son talent (3).

Ki velt oïr et velt savoir
de roi en roi et d'oir en oir,
Qui oil furent et dont il vinrent
qui Engleterre primes tinrent,
Qans rois i a en ordre éu,
qui ancois, et qui puis i fu,
Maistre Gasse l'a tran(s)laté
qui en conte la vérité (4),

dit Wace en commençant son *Roman du Brut*, et si chimé-

(1) Dans celui de la B. I., n° 7577 ²; aujourd'hui 1527.

(2) Qui la puissance Dieu sauroit,
et les 105 vers suivants. Il lui a fallu aussi laisser de côté les deux vers précédents :
Adonques fu nez nostre sires,
si com vos avez oi dire,
qui se trouvent dans les autres manuscrits, et changer la fin : voy. ci-dessus, p. 240. Il ne respecte nullement son manuscrit; après
Et toutes sept de son aé,
p. 37, éd. de M. Trebutien, il y a une intercalation de 80 vers :
Mais pour ce que de l'Eswangile
weil parler que n'antandes mie, etc.
fol. 7 v°.

(3) Nous en citerons un passage, que nous prenons à peu près au hasard :
Toutes avoient prins les maisons
Li riche gent de cel païs.
Dieus n'avoit cure, ce m'est vis,
De naitre en mont, en grant palais,
qui sunt de pierre et de fus fais;
Naitre vouloit en poureté
qui est plus seurs quancicheté (qu'an [richeté ?)
Les richesses ades haït
et het, de richesses fi fi.
Tant li puent con chien porri
De cel monde tuit li riche honme,
qui en deniers et en la sonme
Lor cuer mestent et lor entante,
et as poures gens n'an presantent;
fol. 11 r°, col. 1.

(4) Nous suivrons dans toutes nos citations l'édition de M. Le Roux de Lincy.

riques que fussent souvent les sources écrites dont les poëtes du moyen âge aimaient à invoquer l'autorité, cette allégation doit par extraordinaire inspirer ici quelque confiance. Ces petits stratagèmes littéraires n'étaient ni dans les habitudes ni dans le caractère de Wace; il n'y a recouru dans aucun autre de ses ouvrages, quoique plusieurs fussent certainement imités ou même traduits du latin : sa bonne foi et son désir sérieux de remonter à la vérité des choses lui paraissaient les meilleurs titres de créance. D'ailleurs, les Bretons conservaient des traditions nationales et les avaient répandues au loin, hors des pays perdus où les violences de leurs vainqueurs les avaient relégués : c'est là un fait trop souvent méconnu et trop important pour la biographie de Wace et l'histoire littéraire de l'Europe tout entière, pour que nous n'en rapportions pas quelques preuves irrécusables. Il y a dans le *Gesta Romanorum*, où furent recueillies des traditions qui circulaient depuis des siècles, une histoire dont la scène est en Angleterre, et on y lit déjà : Cum, in hiemis intemperie, post coenam noctu, familia diutius ad focum, ut potentibus moris est, recensendis antiquis historiis operam daret (1). Selon un écrivain contemporain de Wace, Alfred de Beverley, Ferebantur tunc temporis per ora multorum narraciones de hystoria Britonum, notamque rusticitatis incurrebat, qui talium narracionum scienciam non habebat (2). Un grave historien, Guillaume de Malmesbury, disait même de Henri II, dont il était aussi à peu près contemporain : Rex autem hoc ex gestis Britonum et eorum cantoribus historicis frequenter audiverat (3). Giraldus Cambrensis, qui appartient égale-

(1) Ch. CLV, p. 255, éd. de Keller. Gervasius de Tilbury disait aussi en termes trop semblables pour n'avoir pas au moins une origine commune : Cum, in hyemis tempore, post coenam noctu, familia divitis ad focum, ut potentibus moris est, recensendis Antiquorum gestis operam daret et aures accommodaret; *Otia imperialia*, P. III, ch. LIX, p. 979. Mais ce n'en est pas moins une preuve nouvelle de la popularité des anciennes traditions en Angleterre.

(2) Alvredus Beverlacensis, *Annales*, l. I, p. 2, éd. de Hearne, Oxford, 1716, in-8°.

(3) D'après M. Schulz, *Essay on the*

ment au douzième siècle par la meilleure partie de sa vie, nous a même donné un témoignage personnel et tout à fait explicite : Hoc etiam mihi notandum videtur quod bardi Cambrenses et cantatores seu recitatores genealogiam habent praedictorum principum in libris eorum antiquis et authenticis, sed tamen cambrice scriptam, eandemque memoriter tenent a Roderico Magno usque ad B(elinum) M(agnum) et inde usque ad Silvium, Ascanium et Aeneam, et ab Aenea usque ad Adam generationem linealiter producunt (1). Quelques-uns de ces récits, même parmi les plus modernes, étaient devenus assez populaires pour avoir été altérés et défigurés à la longue par beaucoup de mensonges. C'est Wace lui-même qui nous l'atteste :

En cel[e] grant païs que jo di,
ne sai se vos l'aves oï,
Furent les mervelles provées
et les aventures trovées
Qui d'Artu sont tant racontées
que a fable sunt atornées :
Ne tot menconge, ne tot voir;
tot folie, ne tot savoir;
Tant ont li contéor conté
et li fabléor tant fablé,
Pour lor contes ambeleter,
que tot ont feit fables saubler (2).

Aussi Wace n'acceptait-il pas aveuglément tout ce qu'il trouvait dans son auteur; il remontait au besoin à des sources plus vives, et interrogeait curieusement les plus versés dans les anciennes traditions :

influence of welsh tradition upon the litterature, p. 46, note 1, et l'abbé de La Rue, *Essais historiques sur les bardes*, t. II, p. 230, note : nous n'avons pas trouvé cette citation à la place qu'ils indiquent.

(1) *Cambriae descriptio*, ch. III, p. 244, éd. de Powel, 1585. John Price disait aussi dans le récit de l'inspection qu'il avait faite, sous Henri VIII, des bibliothèques des monastères : Deinde in eodem libro, ubi vita sancti Dubritii recolitur, luculenta historia fit mentio de eodem Arthuro, et de rebus ab eo gestis ad eundem fere modum, quo in historia ab Gaufredo translata memorantur. Quam quidem vitam longe ante Gaufridi tempora in ecclesia Landavensi divi Dubritii memoriae dicata, quotannis ab ipsius ecclesiae cultoribus repetitam fuisse liquet; dans Ellis, *Specimens of early english poetry*, t. I, p. 100.

(2) *Roman du Brut*, v. 10032.

Onques ne poi, lisant, trover
ne a home n'oï conter,
Qu' Engletere tréu randist
desi que Cesar la conquist (1).

Ailleurs il est plus heureux, et s'appuie sur un témoignage oral :

Encor, l'ai jo oï retraire,
si l'apele l'en *Gest(e)maire* (2).

Il ne reculait même pas devant les voyages, toujours difficiles à cette époque, et souvent périlleux ; ainsi, par exemple, nous savons que tout clerc qu'il était, il voulut aller vérifier par lui-même les merveilles, encore si accréditées parmi le peuple, de la forêt de Broceliande, et il revint se moquant gaiement de sa crédulité :

La alai jo merveilles querre,
vis la forest e vis la terre;
Merveilles quis, maiz n'es trovai;
fol m'en revins, fol i alai (3).

Quand il lui restait quelque doute, qu'il craignait de n'avoir pas suffisamment contrôlé les faits, il s'en accusait avec une naïveté qui inspire un véritable respect :

Ne me fu dit, ne jo ne l'di;
ne jo n'ai mie tot oï,
Ne jo n'ai mie tot véu,
ne demandé ne retenu (4).

Cette conscience historique si rare au douzième siècle, même chez les historiens en prose, lui avait donc sans doute fait rejeter et modifier des détails qui ne permettraient plus de reconnaître avec une parfaite certitude sa vraie source, lors même qu'elle nous serait parvenue dans toute son intégrité. Mais il y avait dans les premiers temps du moyen âge tout un cycle de traditions sur les migrations des peuples et leur établissement en Europe : quelques souvenirs en sont même

(1) V. 4932.
(2) V. 5306.
(3) *Roman de Rou*, v. 11534.
(4) *Roman du Brut*, v. 1569.

restés dans les vieilles poésies anglo-saxonnes et les poëmes teutoniques où Théodoric de Berne et Attila ont conservé un rôle. Quoique séparée du reste du monde par la nature et le caractère de ses habitants, la Grande-Bretagne avait aussi sa légende généalogique, et une forme beaucoup plus simple que celle du *Brut* se retrouve dans un poëme inédit, composé certainement en Orient, et à une époque antérieure, le *Romans de Florimont :*

Devant le tens que je vos di,
ainsi com vos avez oï,
Ot en (la) Grece un gentil roi,
qui moult fu sages de sa loi.
Larges estoit et honorez;
Phelippes estoit apelez :
Ce fu Phelippes Macemuz;
par lui fu li nons conéuz,
Que la terre ot de Macedoinne;
mais il fu nez en Babiloinne.
Sa mere fu de Grece née;
en Egypte fu mariée.
Eles estoient dui serours :
andeus orent riches seignours.
Bructus prit a fame l'ainnée;
l'autre fu Madïan donée;
Mais Bructus n'ot point de la terre :
le païs ot destruit par guerre
Et ne s'i osa remenoir :
mais assez en-porta d'avoir.
Il et Corinéus ensamble
l' en-menerent, si com moi samble,
En une ille qui fu pueplée,
de Bructo Bretaigne nommée;
De Corinéus, Cornuaille :
le voir avez oï sanz faille (1).

Pour un patriotisme aussi exigeant que celui des Bretons, ce

(1) B. I., n° 7498 4, fol. 1 v°, v. 34. Pasquier disait avec plus de réflexion qu'il n'en a d'ordinaire : Et croy à la vérité que ce que nous nous renommons de l'ancien estoc des Troyans, soit venu pour autant que nous voulons faire des nations comme des familles, esquelles l'on fonde le principal degré de noblesse sur l'ancienneté des maisons. Aussi les historiographes, voulans donner faveur aux pays, desquels ils entreprenoient le narré, se proposèrent extraire leur origine d'une des plus anciennes histoires, dont les fables grecques font mention; *Recherches de la France*, l. I, ch. XIX, p. 38. Voy. aussi Albericus Trium-Fontium, *Chronicon*, P. II, p. 3, et Ranulf Higden, *Polychronicon;* dans Gale, *Scriptores historiae britannicae*, t. I, p. 188.

n'était pas là une origine assez noble ni assez merveilleuse; il leur fallait à tout le moins, comme des peuples qui ne les valaient pas, être unis par le sang aux maîtres du monde: ils descendirent donc en ligne droite des Troyens; leur capitale s'appela la Nouvelle-Troie, et Brutus devint le petit-fils d'Enée (1). Puisqu'il arrivait de la Grèce, il y avait certainement vengé ses ancêtres, et l'on n'eut plus qu'à inventer des aventures qui fissent ressortir son courage et la grandeur du service qu'il avait rendu à sa race. Peut-être se mêla-t-il à cette histoire quelque vague souvenir d'une autre tradition, et confondit-on Brutus avec Hercule, qui, parti aussi de la Grèce, avait également visité l'Afrique et s'était avancé jusqu'à ce point extrême de l'Europe où il planta les bornes du monde; ce fut toujours la prétention des voyageurs :

Sistimus hic tantum nobis ubi defuit orbis.

Tant d'autres peuples s'enorgueillissaient des prédictions faites à leur fondateur, qu'à moins d'une infériorité blessante Brutus avait dû avoir aussi quelque révélation surnaturelle des glorieuses destinées réservées à ses descendants, et ils imaginèrent un oracle de Diane qui satisfit pleinement leur amour-propre. Toutes ces circonstances accessoires ne se trouvaient que dans les traditions bretonnes. Henri de Huntingdon lui-même ne les connaissait pas quand il écrivit son histoire; il dit seulement : Quamobrem expulsus ab Italia (Brutus) pervenit ad Galliam (2). La tradition que connaissait l'auteur *Des grants jaianz qui conquistrent Bretaigne* en différait par des circonstances essentielles : à l'en croire, il ne restait plus en Angleterre que vingt-quatre géants quand Brutus y débarqua, et il aurait accordé la vie à Gog Magog leur

(1) L'auteur primitif de *La Estoire seint Aedward le rei* ne semble pas avoir connu cette tradition, puisque nous lisons dans la traduction française, v. 786 :

Venant en la cumpeinie
Brut a la chere hardie,
Ki s'en vint a grant navie,
de la grant Troie, flur de Asie.

(2) L. 1; dans Savile, fol. 171 v°, éd. de 1596.

avoué (1). Dans le *Cronica de don Pero Niño*, publié à Madrid en 1782, il n'est pas question de Brutus; mais pour le rendre plus complétement historique, Eugenio de Llaguno en a retranché ce qu'il appelait *las fabulas caballerescas:* il y a dans le manuscrit de l'Escurial un long chapitre où Gutierre Diez avait recueilli une tradition qui s'écarte sur beaucoup de points du poëme de Wace. En venant de Grèce en Angleterre, Brutus conquiert une partie de l'Italie (2); le Troyen Corineus est devenu un *caballero Gallego*, et au lieu de précipiter le chef des géants dans la mer, il lui brise le crâne contre terre (3). La version, également inédite, que Jehan Mansel a donnée dans la *Fleur des histoires* est même entièrement différente: Helenus emmena vingt-sept des exilliez de Troies en Grece et s'en alla ou regne de Pendrasse, et yssirent de luy grans gens. Tutus (*sic*), le filz Troilus, et Francio alerent demourer en la terre de Trace, delez le fleuve de la Dinoe, et furent loing temps ensamble et puis ilz se departirent. Tuxtus alla demourer en une contree nommee Face la Petite et y habita si longuement que de lui et de ses gens issi quatre manieres de gens : c'est assavoir Astragothes, Ypogothes, Wandes et Normans. Francio, qui demoura sur la Dinoe, et ses gens fonderent une cite qu'ilz nommerent *Sicambre*, et par ce furent ilz longuement nommez Suicambriens, et furent grant temps tributaires aux Rommains, et

(1) Tant sovent se cumbatoient
qe de touz ne remanoient
Fors soulement vint e quatre,
qe vindrent a Brut combatre,
Quant primes la terre prist;
mes Brut trestouz les desconfit,
Sauf un qe fust lur avouvee
qi Gog Magog fut nomee,
A qi la vie Brut dona :
car mult de li s'enmerveilla;
dans Jubinal, *Nouveau recueil de fabliaux*, t. II, p. 370.

(2) Pues que Bruto fue despedido de los gobernadores e de las gentes de Grecia, entro en sus nabios; alcaron belas e començaron a singlar e partio en Italia. Ya Eneas hera muerto, e demando la tierra del rey Latino su bisaguelo : non se la queriendo dar, obo muchas batallas en aquella tierra, e bencio a (le nom manqué) e otros grandes hombres e gano mucha tierra; P. II, ch. 22. Nous devons la connaissance de ce supplément à l'amitié du comte Albert de Circourt.

(3) El caballero Gallego tomo de manera al rey e levolo del suelo, e soltolo, e ante que cayese, tomolo por los lomos las piernas arriba, e la cabeça ayuso, e levantolo alto e dio tal golpe con el en tierra que le quebro la cerviz, e murio luego alli; *Ibidem*.

jusques au temps de l'empereur Valentinien. Anthenor fonda Venise, comme dit est dessus. Brutus et Cornitheus s'en alerent plus avant jusques en l'isle d'Albion qui presentement est nommee *Angleterre*, et en debouterent les gayans dont cette isle estoit poeuplee et departirent la terre entre eux. Cornitheus appella sa partie de son nom *Cornouaille*, et Brutus nomma la sienne *Bretaigne*, et y fonda une cite qu'il nomma la *Nouvelle Troie* (1). Wace ne s'en était donc pas rapporté à des renseignements étrangers; il avait consulté les vraies traditions du peuple, dont il existait déjà au moins deux versions kymri, puisqu'on lit à la fin d'une des rédactions publiées dans le *Myvyrian archaiology of Wales :* Moi, Walther, archidiacre d'Oxford, j'ai traduit ce livre du kymri en latin, et à un âge plus avancé l'ai retraduit du latin en kymri (2). La traduction de Geoffroy de Monmouth était aussi publiée depuis quelques années, et le passage que nous rapportions tout à l'heure, ne s'explique d'une manière satisfaisante qu'en supposant que, selon un usage trop répandu pendant le moyen âge, Geoffroy avait ajouté à sa source avouée (3), au premier travail de Walther, des suppléments assez importants pour en avoir déterminé l'auteur à retraduire cette nouvelle rédaction dans sa propre langue. C'est sans doute la version latine, dont Geffrei Gaimar avait pu se servir pour composer son Histoire des Anglais (4); et il cite une autre source écrite, le livre anglais de Wassingburc (5), sur laquelle nous ne possédons aucun autre renseignement. Mais les livres his-

(1) B. I., n° 6734, ch. XCVII.

(2) Myfi Gwallter, Archiagon Rydychen, a droes y llfyr hwnn o ghymraec yn llandin, ac yn vy henaint y troes i ef yr ailwaith o ladin yn ghymraec; *Myvyrian Archaiology*, t. II, p. 390.

(3) Mihi... obtulit Walterus Oxineforde nsis archidiaconus... quendam britannici sermonis librum vetustissimum, qui a Bruto primo rege Britonum usque ad Cadwaladrum, filium Cadwalonis, actus omnium continue et ex ordine perpulcris orationibus proponebat; l. I, ch. I. *Vetustissimum* se rapporte sans doute aux traditions elles-mêmes, et non au livre où elles avaient été recueillies.

(4) V. 6449—6466, éd. de M. Wright: il semble même avoir voulu le dire explicitement; mais le passage est assez altéré pour ne plus être suffisamment clair.

(5) De Wassingbure un livere engleis; v. 6469.

toriques des Bretons n'inspiraient qu'un bien faible intérêt aux autres peuples, et restaient, pour ainsi dire, des titres de famille : ni Bède, ni Guillaume de Malmesbury, ni Godefroi de Viterbe, ni le grand compilateur Vincent de Beauvais n'en eurent la moindre connaissance ; il fallut à Gaimar de puissantes protections pour parvenir à les consulter, et Henri de Huntingdon écrivait à l'archevêque Varin : Quaeris a me, Varine Brito, vir comis et facete, cur patriae nostrae gesta narrans, a temporibus Julii Caesaris inceperim et florentissima regna quae a Bruto usque ad Julium fuerunt, omiserim. Respondeo igitur tibi, quod, nec voce nec scripto horum temporum saepissime notitias quaerens, invenire potui (1). Cent ans après, le poëte inédit qui dédia sa version à l'évêque de Vannes, Cadioc, disait encore en terminant :

Nil ego provectis, nil doctris scribo magistris,
Sed rudibus rude carmen; ego non verba polita...
Saxones hinc abeant; lateant mea scripta, Quirites;
Nec pateant Gallis, quos nostra Britannia victrix
Saepe molestavit; solis haec scribo Britannis (2).

A la vérité, l'histoire de Geoffroi de Monmouth était parvenue en Normandie, au moment où Wace écrivait son *Brut*, puisqu'en 1139, Robert de Thorigny, si connu depuis sous le nom de Robert du Mont, la communiqua à Henri de Huntingdon, qu'il venait de rencontrer à l'abbaye du Bec (3). Mais c'était une grande rareté dont, malheureusement pour lui et pour son histoire, Robert du Mont ne se dessaisit pas, et, si cet heureux hasard est probable, rien de positif n'autorise à croire qu'il se soit renouvelé pour Wace. Les imitations si nombreuses des littératures étrangères prouvent d'ailleurs que l'étude et la connaissance des langues étaient alors beaucoup plus faciles et plus répandues qu'on ne le supposerait d'abord. Gaimar dit positivement avoir consulté des livres bretons :

(1) Dans dom Morice, *Histoire de la Bretagne*, t. I, col. 166.

(2) B. I., n° 8491, non paginé.

(3) Dans dom Morice, *l. l.*

Il purchaca maint esemplaire,
liv[e]res engleis, e par gramaire,
E en romanz e en latin,
ainz k'en p(é)ust traire a la fin (1);

et nous savons, par le propre témoignage de Wace, qu'il était allé en Armorique, où certainement les traditions bretonnes étaient aussi populaires. Guillelmus Brito ne craignait pas même d'y faire allusion dans le poëme où il célébra Philippe-Auguste, comme si au moins les circonstances les plus importantes avaient été aussi généralement connues en France :

Tali quippe modo, circumvenientibus Anglis,
Horsus et Hengistus olim necavere britannos
Patricios omnes ad prandia falsa vocatos,
E quibus evasit solus Salebericus Eldo,
Qui rigidum nactus, fortunae munere, palum,
Mille viros sternens, indemni corpore fugit,
Ac hostes, bello renovato, postea vicit (2).

Dans plusieurs passages de son poëme, Wace affecte même de citer du breton et de l'anglo-saxon, uniquement pour justifier des étymologies qui n'étaient nullement de son sujet. Ainsi, par exemple, il dit :

Por Hamon qui aloc morut
(la fu ocis et aloc jut),
Fu puis, et est par la contrée,
la vile *Hanstone* apelée :
C'est a dire, ce m'est a vis,
la ville ou Ham estoit ocis (3);

puis quelques vers seulement après :

Gloëcestre, c'est cite Gloi (4),

et rien de semblable ne se trouve dans l'*Historia regum Britanniae*. Malgré les ressemblances continues qui, à défaut de raisons plus directes, tiendraient au caractère historique de leurs ouvrages et à des sources communes, Wace connaît d'importantes traditions que l'évêque de Saint-Asaph

(1) V. 6441—44, éd. de M. Wright.
(2) *Philippidos* l. IV, v. 466.
(3) V. 5112.
(4) V. 5208.

n'avait pas recueillies. Telle est celle-ci à propos de Guermons :

Il mist les lages et les lois
qu'encor(e) tienent les Englois (1).

Il y a dans le *Roman du Brut :*

Mais li termes ne demora,
que Lavine un fil enfanta,
Qui fu appelés Silvïus,
et ses sornoms fu Postomius (2):

et Geoffroi de Monmouth ne connaît pas ce surnom. Selon Wace, le barde Taliessin aurait annoncé la venue du Christ :

An Bretaigne avoit un devin
que l'an apeloit Thelesin :
Por bon prophete estoit tenuz,
et mult estoit de toz créuz.
A une feste qu'il feisoient,
ou li Breton ensemble estoient,
Li prïa li rois et requist
qu'aucune chose li déist
Del tans qui venoit en avant;
et cil parla, se (*l.* si) dist itant :
Home, ne soiez en tristor,
atandu avons chascun jor :
En terre est del ciel descenduz
cil qui a esté atanduz,
Qui salver nos doit, Jesus Crist.
La prophetie que cil dist,
Fu antre Bretons recordée,
de lonc tans ne fu obliée.
Il ot dist voir, pas ne manti:
a cel tans Jesus Crist nasqui;
Breton plus tost por ce créirent
quant de Crist preschier (il) oïrent (3).

Rien d'analogue ne se trouve dans aucune des sources qui nous sont parvenues. Il y avait au contraire une tradition qui racontait de quel moyen ingénieux Gormont s'était servi pour mettre le feu à Circester : quoique Tysylio (4) et Giraldus Cambrensis (5) l'eussent recueillie, Geoffroi de Monmouth

(1) V. 1231.
(2) V. 76.
(3) V. 4972—4993.
(4) P. 568 de la traduction de San-Marte.
(5) *Topographiae Hiberniae* P. III, ch. 39.

ne la connaissait pas (1), et on lit dans le *Brut* de Wace :

Oies com il l'ont alumée :
Moissons a roi et (a) glu prisent,
en escaille de uojs fu misent,
Et le fu firent ainz repondre
es prises de lin et de tondre.
As piés des moissons l'espendirent :
mervillose voisdie firent.
Al soir, qant vint a l'avesprer,
laierent lor moissons aler.
Il s'alerent al soir colchier
la ou il soloient jochier,
Es tas de blé et es buisons
et es sourondes des maisons;
Et des que li vile escaufa,
li vile esprist et aluma (2).

Il serait facile de multiplier ces preuves d'indépendance, mais pour ne pas prolonger outre mesure une discussion désormais sans but, nous n'en mentionnerons plus qu'une seule. Wace raconte que saint Augustin ayant été chassé par les habitants du Dorsetshire, qui attachèrent par mépris des queues de raie à son manteau, il pria Dieu de donner un témoignage apparent de son mécontentement et vit immédiatement sa prière exaucée :

Car trestot cil qui l'escarnirent
et qui les keues li pendirent,
Furent coë, et coës orent,
ne onques puis perdre n'es porent.
Tot cil ont puis esté coë,
qui furent de tel parenté (3).

Geoffroi de Monmouth ne parle point non plus de ce singulier miracle, et il se retrouve avec les mêmes circonstances dans une des versions kymri, dans le *Brut Tysylio* (4). Enfin

(1) Voyez l. XI, ch. 8.

(2) V. 14004 : nous avons introdnit dans le texte de M. Le Roux de Lincy, deux variantes du manuscrit de la B. I., n° 7191 [2], qui nous ont paru nécessaires pour faire un sens complet.

(3) V. 14181—86.

(4) Nicole Gille le connaissait aussi : En l'an cinq cens quatre vingt neuf, sainct Augustin fut par sainct Gregoire, lors pape de Romme, envoyé en Angleterre pour prescher et publier la foy de Jesuchrist, et a sa predication se firent baptizer Eldret, roy d'Angleterre, et sa gent. Et advint que ledit sainct Augustin alla pour prescher en ung territoire qu'on appelle Dorocestre, auquel lieu les gens d'icelluy territoire, par mocquerie et de-

dans tous les manuscrits que nous avons pu consulter, le titre est invariablement *Roman du Brut*, et le laborieux écrivain auquel nous en devons une assez bonne édition, a reconnu n'avoir imprimé que par conjecture *Roman de Brut* (1). Il est toujours dangereux de corriger sept ou huit manuscrits dont l'accord est unanime, et *Brut* signifie en kymri Histoire, Traditions : c'est même le titre que portent les deux versions galloises (2). Peut-être même *Bruit* avait-il eu aussi le sens de Tradition, Renommée, en vieux-français :

La fille est bonne (*l.* belle) et a bon bruit,

disait Belleau (3), et l'I ne doit pas remettre son origine en question puisque l'adoption n'en était pas générale. Ainsi, par exemple, on lit dans une pièce écrite en patois de Beziers :

Mon nom, mon bruch, ma renommée
volo per tout comme l'Astrée (4).

Il est donc fort probable que Wace avait réellement intitulé son poëme *Roman du Brut*, Traduction romane des traditions bretonnes. C'est ainsi certainement que l'entendaient Robert de Brunne, qui donnait à sa traduction en vieil-anglais le titre de *The Brut of England;* Rauf de Boun, qui appelait son abrégé *Le petit Bruit* (5); Layamon, qui intitulait son imitation en anglais intermédiaire *The Brut or Chronicle of Britain*, et la plupart des copistes français. Ainsi on lit dans le manuscrit n° 7515 3.3. de la Bibliothèque impériale

rision, luy attacherent à ses habillemens des reynes ou grenouilles. Et depuis ce temps, par pugnition divine, ceulx qui naissoient audit territoire ont des queues par derriere comme bestes brutes, et les appelle on Anglois couez; *Annales des Gaules*, fol. XXVII, éd. de Galiot Dupré.

(1) T. I, p. 1, note 1.

(2) *Brut Tysylio* et *Brut y Brenhined*. C'était l'expression reçue, car nous en trouvons deux exemples dans le *Myvyrian archaiology of Wales: Brut y tywysogion*, Chronique des princes, et *Brut y Saeson*, Histoire des Saxons, et il y en a deux autres dans le Livre rouge d'Oxford, col. 31 et 230.

(3) *La Reconnue*, act. III, sc. 4. Il y a aussi dans *La Reformation sur les dames de Paris, faicte par les Lyonnoises*, p. XVI, éd. de Silvestre :

Ce n'est pas tout que d'aquerir grand bruit.

(4) *Colère ou furieuse indignation de Pepesuc.*

(5) Il est encore inédit et ne se trouve à notre connaissance qu'au British Museum, dans le ms. Harléien, n° 902.

Explicit del Bruit d'Engleterre, et dans le manuscrit n° 7537 : *Cy fenist le Brut d'Engleterre*. Un vieux poëme, qui appartenait autrefois à M. Douce, est même intitulé *Le Bruyt de totes les batailles qui ont esté en Engleterre* (1). Si cependant cette opinion, conforme à tous les textes, que ne combat aucun fait, aucune raison, aucune autorité d'une nature quelconque, semblait suffisamment certaine, la question serait décidée : Wace aurait indubitablement travaillé sur un livre kymri. Un autre roman, traduit du breton, l'assurait déjà quelques années après, à une époque où ces questions d'origine pouvaient se résoudre par des traditions qui ne nous sont pas parvenues :

Ceste estoire est molt amée
e des Engles molt recordée,
Des princes, des ducs e des reis;
mult iert amée des Engleis,
Des petites genz et des granz
jusqu'a la prise des Normanz....
Puis i ad assez translatées
qui molt sunt de plusurs amées
Com est Bruit, com est Tristram
qui tant suffri poine et hahan (2).

A la vérité cependant, on trouve dans un manuscrit peu ancien de la Bibliothèque impériale :

Puis que Dex incarnatïon
prist, por nostre redemptïon,
Mil e cent cinquante et cinc ans,
Fut del latin fez cist romanz (3);

et cette indication y est répétée au commencement (4). Il

(1) Maintenant à la Bibliothèque Bodléienne, n° 128, in-4°, fol. 60—103.

(2) *Roman de Waldef*, à la Bibliothèque de Middlehill, n° 8345, in-folio (treizième siècle); dans M. Sachs, *Beiträge zur Kunde alt-französischer, englischer und provenzalischer Literatur*, p. 47.

(3) B. I., n° 7191, fol. 342 r°, col. 2. Selon l'*Historia major* de Matthieu Paris, la traduction de Geoffroi de Monmouth aurait été faite quatre ans auparavant. Anno 1151 : Eodem anno Gaudefridus Arthurus factus est episcopus Sancti-Asaph in Norwallia, qui historiam Britonum de lingua britannica transtulit in latinam. Mais ce renseignement ne nous semble pas suffisamment précis.

(4) Cil reconte la verité
qui lo latin a translaté
Si com li livres le devise;
fol. 286 r°, col. 2.

paraîtrait même qu'elle se retrouve aussi dans un manuscrit encore plus récent du British Museum (1); mais ce sont là certainement les additions très-postérieures d'un copiste qui ne pouvait par conséquent savoir à quelles sources Wace avait puisé, et qui voulait relever *son poëme* en lui attribuant une origine plus littéraire et plus respectable. L'époque où fut terminé le *Roman du Brut* semble au moins incontestable : les manuscrits s'accordent à le dater de 1155 (2), et le témoignage d'un écrivain presque contemporain confirme encore cette unanimité. Layamon nous apprend que Wace avait présenté son poëme à la reine Éléonore, sans doute quand il était encore dans sa primeur (3), et Henri II ne parvint au trône qu'en 1154.

Cet hommage ne fut probablement pas étranger à la fortune de Wace : malgré le silence prudent qu'il a gardé sur ses rapports avec elle, une princesse dont les goûts littéraires étaient si vifs dut contribuer à lui faire obtenir la prébende de Bayeux (4). Peut-être même quand ses mécontentements domestiques eurent pris un caractère politique, le mauvais vouloir du roi fit-il expier à Wace la protection qu'elle lui avait accordée quelques années auparavant, et doit-on y voir la vraie cause de sa disgrâce et de la faveur qu'obtint Benoît pour des raisons qui n'avaient assurément rien de littéraire. Nous rapprocherions donc volontiers la nomination de Wace à son canonicat de la publication du *Brut*, et nous croirions, comme l'a dit le *Gallia christiana* sans en rapporter aucune preuve, qu'il en jouissait déjà pendant l'épiscopat de

(1) N° 13, A, XXI : Ci comence le Brut ke maistre Wice (Wace, dans Warton, t. I, p. 67) translata de latin en franceis; *Le Roman de Brut*, t. I, p. I, note 1.

(2) Dans un autre manuscrit du British Museum, qui n'est que du quinzième siècle, il y aurait, selon M. Le Roux de Lincy, *mil e cent et cinkaunte anz;* mais il y a évidemment un mot oublié; *Description des manuscrits*, p. LXXXII.

(3) And he hoe yef þare æðelen
Ælienor, þe wes Henries quene,
þes heyes kinges;
t. I, p. 3.

(4) *Roman de Rou*, v. 10453.

Philippe d'Harcourt, qui mourut en 1163; mais les chartes même *vidimées* de cet évêque sont peu nombreuses, et il n'est pas à notre connaissance que le nom de Wace se trouve dans aucune. A la vérité cependant Hermant qui avait mieux étudié les anciens cartulaires que nous n'avons pu le faire, et en connaissait peut-être qui sont aujourd'hui égarés ou détruits, a prétendu aussi dans son *Histoire du diocèse de Bayeux* (1), qu'ils prouvaient que Wace avait été chanoine environ dix-neuf ans. Mais on ne savait pas encore qu'un autre chanoine eût porté le même nom dans le douzième siècle, et il y a dans ce passage une erreur ou une faute d'impression trop évidente pour ne pas gêner singulièrement la confiance : à l'en croire, Wace aurait été nommé en 1140, et le roi Henri II, auquel il a reconnu lui-même devoir sa *provende* (2), ne monta sur le trône que quatorze ans après.

Le *Roman de Rou* change deux fois de rhythme : les 750 premiers vers n'ont que huit syllabes comme le *Roman du Brut;* viennent ensuite 4414 alexandrins, en tirades monorimes irrégulières, mais le plus souvent divisées en quatrains; puis le poëme reprend sa première mesure et ne la quitte plus. Les anciens manuscrits ne contiennent que la troisième partie (3) : les deux premières n'y sont réunies que dans une copie moderne, qui n'explique point cette réunion, et l'on ignore la provenance et la date de l'original. Tous les détails personnels à Wace se trouvent dans la dernière partie; il n'est pas même mentionné d'une manière quelconque dans aucune des deux autres, et on ne les lui a attribuées toutes trois qu'au hasard, parce qu'elles racontaient également, mais sans unité et sans suite, l'histoire des Normands. Malheureusement, la critique littéraire manque de ses éléments ordinaires quand elle veut s'appliquer à des œuvres du moyen âge.

(1) P. 196.
(2) V. 10458.
(3) De La Rue, *Essais historiques sur les bardes*, t. II, p. 168.

Le talent n'y était guère que de la facilité; on improvisait sans souci de la forme beaucoup plus qu'on ne composait, et, dans la rapidité du travail, ceux-là mêmes qui avaient une personnalité n'y pouvaient laisser son empreinte. La langue était trop mal accusée et trop mouvante pour devenir caractéristique; le style existait à peine comme habitude; tous les copistes le remaniaient même à leur insu, le rajeunissaient et le *départicularisaient*, altéraient jusqu'à la pensée et traitaient sans façon le texte en chose n'appartenant à personne, l'écourtaient quelquefois et l'interpolaient presque toujours. Avec des données si incertaines, les conclusions sont nécessairement un peu hardies. Il semble cependant qu'on peut, sans trop se risquer, attribuer aussi la première partie à Wace. On y reconnaît toutes ses qualités habituelles : sa netteté de pensée; une souplesse de style, que la rime n'embarrasse jamais; une élégance, au moins relative, d'expression; une phrase vraiment narrative sans trop d'incises; de la sobriété, et même une certaine concision. D'ailleurs, la troisième partie, restée sans doute imparfaite, est complétée de la même manière dans tous les manuscrits. Elle se termine par quelques vers qui se trouvaient déjà au commencement (1), et un assez long prologue, sans liaison aucune avec le sujet, est emprunté textuellement à la première partie. Évidemment ce placage n'est point de Wace : sa dignité ecclésiastique, le sérieux de son caractère et sa facilité de plume ne permettent pas de supposer qu'il se soit cyniquement approprié un morceau de cette importance, et il y a de malencontreuses additions dont les développements exubérants et les bévues ridicules ne peuvent lui être attribués. Ainsi, par exemple, on y trouve cette plate interpolation :

E Frata (*l.* Efrata) out nun Bethléem,
e Gebus fu Jerusalem,

(1) Treis reis Henris ai conéuz, etc.

Burguine fud Allobróga (1),
e Teffun out nun Cacua (2);
Judéa fu Palestina,
e Sebaste, Samarïa.
Orlïens out nun Genabés.
Valuines out nun Aianbés,
E Roëm out nun Rotoma,
e Avrenches, Ausonïa (3).

Nous passons condamnation sur le reste; mais le docte chanoine savait pertinemment que l'ancien nom de Valognes n'était pas *Aianbes*, mais *Alauna*, et celui d'Avranches, *Ingena*, et non *Ausonia*. Il a fallu cependant quelque raison pour qu'un pareil hors-d'œuvre soit universellement accepté, malgré les additions qui le déparent, et la seule qui paraisse suffisamment probable, est la paternité notoire de Wace. Il avait sans doute commencé son histoire par le commencement, par les premiers ducs de Normandie; mais il l'aura suspendue pour arriver plus vite à des événements moins oubliés, plus sympathiques à ses contemporains, peut-être aussi mieux méritants de Henri II, et le temps ne lui aura pas permis de retourner en arrière.

Il se vante cependant d'avoir conté longuement de Rollon et de ses premiers successeurs, et, quoiqu'il parle de lui avec un peu de complaisance, rien n'autorise à suspecter sa sincérité littéraire : son affirmation nous semblerait une chose assez sérieuse pour ne pas vouloir en suspecter la sincérité. Mais il y a, comme on vient de le voir, beaucoup de vers dans ce prologue qui ne lui appartiennent point, et il est impossible de distinguer avec certitude son véritable texte des additions, sans autorité quelconque, que les copistes y ont mêlées. Selon toute apparence, la troisième partie n'a pas été plus achevée que la première : c'est un fragment non mutilé, mais imparfait, qui manquait de commencement, peut-être aussi de fin,

(1) *Allobroga* ne fut jamais un nom de province, et les Allobroges n'habitaient point la Bourgogne, mais la Viennoise.

(2) Ces deux noms sont si altérés qu'on ne les reconnaît plus.

(3) V. 5196.

et que Wace n'avait point publié. Puisqu'il entrait dans ses intentions d'écrire une histoire complète, il a donc pu anticiper sur son récit comme il anticipait sur les événements, et mentionner, comme étant déjà faite, une partie qui devait l'être nécessairement avant la publication de son livre. Il ne s'agit pas d'ailleurs de savoir s'il avait réellement composé un autre travail, détruit par accident ou encore caché dans quelque bibliothèque, mais si des raisons suffisantes permettent de lui attribuer la seconde partie, actuellement connue, du *Roman de Rou*.

On acquiert, en écrivant beaucoup, une facilité et une élégance de style que peuvent seuls donner l'exercice et l'habitude; puis l'intelligence se fatigue, dépérit, et il se trouve, à quelques années de distance, dans les œuvres du même auteur, des changements d'idées et des différences de talent qui lui font, comme on dit, plusieurs manières, et rendent, même aux plus perspicaces, son identité très-difficile à reconnaître. La question est ici beaucoup plus simple; il y a, dans la troisième partie :

> Par l'enor el seingnor Henri,
> ki del lignage Roul naski,
> Ai jo de Roul lunges conté,
> e de son noble parenté (1).

Ainsi, sa seconde partie n'était point un ouvrage de sa vieillesse; il l'avait écrite quand Henri II était son seigneur, dans toute la maturité du talent, et les variétés de style, les divergences d'esprit ne prouveraient pas seulement la différence des époques et l'influence du temps, mais la diversité des auteurs. Ce ne sont plus de rapides distiques de huit syllabes, comme dans tous les ouvrages authentiques de Wace, mais de lentes et lourdes tirades en vers alexandrins, qu'il aurait préférées du jour au lendemain, non pour donner quelque variété à une œuvre nouvelle, d'une inspiration différente,

(1) V. 5341.

mais pour terminer sans unité et sans harmonie une histoire commencée dans sa mesure habituelle; et, tout extraordinaire, toute choquante que fût cette bigarrure volontaire, il ne l'aurait pas expliquée, au moins par une mauvaise raison. Cela semble déjà bien extraordinaire; mais on ne retrouve pas davantage la netteté de sa pensée. Le style n'a plus rien de soutenu; les phrases incidentes s'emmêlent les unes dans les autres, et l'expression manque de propriété et d'élégance. La versification elle-même est malhabile; l'oreille est déroutée à chaque instant par un rhythme approximatif, et se sent blessée par des rimes insuffisantes. Ainsi, pour donner de cette diversité de manière un exemple que nous prenons à peu près au hasard, Rou

A plusors dona viles, e chastels, e citez;
Dona champs; dona rentes; dona molinz e prez;
Dona broils; dona terres; dona granz eritez,
Solonc lor genz servises e solonc lor bontez;
Solonc lor gentilesce et solonc lor aez,
A toz en Normendie retenuz e fieufez;
Mult les a paiez toz a lor volentez;
Mult les a esauciez e mult les a amez;
E bien les a paiez trestoz lor volentez,
Por co ke de lor terre les aveit amenez (1).

L'auteur de la seconde partie mêle à son récit des pensées toutes personnelles, où il est quelquefois impossible de reconnaître Wace; la vie de l'un n'était qu'un travail incessant, et l'autre disait, en commençant son histoire :

Mez por l'ovre espleiter, li vers abrigeron (!).
La veie est lunge e grief, e li labor cremon (2).

Un prêtre ne se serait pas écrié en vers, à propos de Hastainz, sans avoir même raconté en détail des méfaits qui justifiassent une explosion moins malséante de colère :

Bien en deit l'alme aler a grant confusion,
Tant il l'a deservi, e nos le conjuron (3).

(1) V. 1928.
(2) V. 753.
(3) V. 760.

et ce n'est pas le seul. Il avait dit aussi, avant de commencer l'histoire du moine dont nous parlions tout à l'heure :

Cunter l'ai oï a plusors
ki l'oirent de lur ancessors;
Mez mainte feiz par nunchaloir,
par perece e par non-savoir
Remaint maint bel fait a escrire
ki bon sereit e bel a dire (1),

et cependant cette tradition était assez populaire pour avoir donné naissance à une plaisanterie proverbiale (2). On lit au commencement de la *Chronique ascendante :*

Mil chent et seisante anz out de tems et d'espace,
Pois ke Dex en la Virge descendi par (sa) grace,
Quant un clerc de Caën qui out non mestre Wace
S'entremist de l'estoire de Rou et de s'estrace (3);

mais, quoiqu'elle ait été attribuée à Wace lui-même, son autorité, comme nous le verrons, n'est pas grande. Il n'y a d'indication de date sérieuse que pour la troisième partie. Wace y dit en parlant de Richard III et de l'abbaye de Fécamp :

Li cors de li e de sun pere
(si ke je l'vi, quer jeo i ere),
Furent de terre relevez
e trez li mestre autel posez :
La furent portez e la sunt;
li muigne en grant chierte les unt (4);

et nous savons par Robert du Mont que cette translation eut lieu en 1162 (5). Le prologue nous apprend même que Wace avait vécu sous le règne de trois Henri (6), et Henri le Jeune ne fut associé au trône qu'en 1170; mais, dans la forme où il se trouve, ce prologue ne fut certainement composé qu'après

(1) V. 5498—5503.

(2) Lunges fu puis par Normendie
retraite ceste gaberie :
Sire muine, suef alez :
al passer planche vus gardez.

(3) *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. I, P. II, p. 444.

(4) V. 7405.

(5) Dans Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. VI, p. 512.

(6) V. 5324.

le reste du poème, et l'on ne peut en rien conclure ni en rien induire. S'il était possible d'attribuer les derniers vers à Wace, et d'accorder une confiance bien entière à l'exactitude littérale des manuscrits et à la propriété des termes qu'employaient, au douzième siècle, les poètes qui avaient le plus d'esprit littéraire, il faudrait encore reculer de beaucoup l'époque où le *Roman de Rou* aurait été terminé. Il y a dans la variante du passage que nous indiquions tout à l'heure :

Treis reis Henris ai conéuz,
en Normendie toz véuz;
D'Engleterre e de Normendie
orent tuit treis la seignorie.
Li secunt Henri ke jo di
fu niés al primerain Henri,
Né de Mahelt l'empereriz,
et li tiers fu al secunt filz (1),

A s'en rapporter à la grammaire, ce *fu* signifierait que le troisième Henri n'existait plus, et il ne mourut qu'en 1184.

Wace avait, sans aucun doute, consulté des documents écrits (2), qui naturellement étaient en latin; ces vers sont positifs :

Lunge est la geste des Normanz
et a metre est griéve en romanz (3).

Il a même mentionné un livre qui paraît perdu :

A cele terme, cil nos dist
ki de Normanz l'estoire fist,
Kenut a Winceastre morut,
ki fu pere Hardekenut (4);

et l'auteur de la seconde partie a cité, comme son garant, un moine de Fécamp (5), dont certainement l'histoire ne nous est

(1) V. 16538.

(2) Il dit au commencement de la troisième partie, v. 5246 :

Des tresturnées de cest nums
e des gestes den nus pasluns,
Poi a nient séuesum dire
se l'um n'es éust fet escrire,

et en parlant de Guillaume le Conquérant, v. 10465 :

Sez faiz, sez diz, sez adventures,
ke nos trovenz as escriptures,
Sereient bien a racunter;
maiz ne povonz de tuit parler.

(3) V. 10439.

(4) V. 9759.

(5) Jo ne die mie fable, ne jo ne voil fa-
[bler;
Testimuigne m'en pot cil de Fescam
[porter;
v. 2202.

pas parvenue. Mais Wace avait consulté aussi la tradition, et s'en est soigneusement inspiré. Tous les noms ont pris, dans son *Roman*, une forme vulgaire fortement accusée : c'est *Lohier, Hue, Maheut, Heraut, Rou*, et ce dernier nom est d'autant plus remarquable qu'après le baptême de Rollo, les vieux historiens latins ne lui donnent plus que son nom chrétien, *Rotbertus* (1). Ce n'est pas une orthographe accidentelle qu'on puisse attribuer à la routine obstinée des copistes, une forme différente aurait faussé la mesure, et cependant il y avait des écrivains français, même parmi les plus populaires, qui conservaient beaucoup mieux la forme primitive. Ainsi, par exemple, on lit dans *Un miracle de la Vierge*, que nous croyons encore inédit :

En l'an del Incarnacïon
avoit nuef cenz meinz dous, adonc
Rolles, premers dux des Normanz,
vint sor Francois a moult grant janz (2).

Si Wace avait jamais lu Guillaume de Poitiers, il ne l'avait plus certainement sous les yeux; il disait :

En la terre aveit un baron,
maiz jo ne sai dire son non,
Ki mult aveit li Dus amé
e se faseit de li privé (3).

Guillaume de Poitiers a nommé le baron en toutes lettres, et relaté jusqu'à sa parenté (4). Aussi Bréquigny, qui supposait déjà d'un seul et même auteur les trois parties dépareillées dont un copiste, uniquement préoccupé des événements, a

(1) On lit même dans le *Romans du Mont-Saint-Michel*, v. 1467 :

Cil qui esteit Rous apelez,
des or meis est Robert nummez.

Plus tard la forme vulgaire a réagi sur le nom latin. Il y a dans la Chronique d'un chanoine d'Oseney : Guillelmus Longespe, filius Rollandi, primi ducis Normannorum; citée par M. Wright, *Literature and superstitions of England into middle ages*, t. 1, p. 94.

(2) B. I., n° 7208, fol. 32 r°.

(3) V. 11849.

(4) Dives quidam finium illorum inquilinus, natione Normannus, Rotbertus, filius Guimarae nobilis mulieris; dans du Chesne, *Scriptores Normannorum antiqui*, p. 199.

fait le *Roman de Rou*, en les rangeant selon l'ordre des temps, lui a-t-il donné pour sources principales Guillaume de Jumiéges et Dudon de Saint-Quentin (1), et on l'a répété sans autre examen avec assurance. C'était là cependant une recherche bien délicate, et, quel qu'il fût, le résultat devait, par la nature des choses, s'appuyer forcément sur des conjectures et rester une hypothèse. On retrouve facilement l'original d'une traduction, même retouchée, et devenue, comme on disait, une belle infidèle; on peut remonter au point de départ d'aventures fictives, et reconnaître le modèle aux expressions textuelles et aux tournures caractéristiques qu'un plagiaire impudent s'est appropriées. Mais il s'agit ici d'événements réels, racontés dans une autre langue et avec assez d'indépendance pour obliger même le juge d'admettre deux sources différentes. Avant de conclure quoi que ce soit, d'après des ressemblances inévitables dans le récit pur et simple des mêmes faits, il faudrait au moins avoir à sa disposition toutes les chroniques antérieures et pouvoir comparer successivement le *Roman de Rou* avec elles, et cette condition n'est plus possible à remplir. On sait que plusieurs ont péri, et probablement des plus importantes, puisque des historiens de profession les ont citées de préférence (2).

Des faits positifs contredisent d'ailleurs l'opinion si légèrement avancée par Bréquigny. Ainsi, par exemple, l'auteur de la seconde partie dit que, dans l'expédition entreprise contre Rouen par Othon Ier et Louis d'Outremer, ce fut le duc Richard qui tua lui-même le fils de l'Empereur (3); il sait que la défaite définitive des coalisés eut lieu près du *borc de Maupertus* (4); il raconte dans tous ses détails comment, quand Lothaire voulut forcer le passage de la Dieppe, Gau-

(1) *Notices et extraits des manuscrits*, t. V, p. 28.

(2) Voy. ci-dessus, p. 265, et *ibidem*, note 5.

(3) V. 3994—4000.

(4) V. 4275.

tier le Veneur fut fait prisonnier et délivré par le duc de Normandie en personne (1), et parle d'un conseil réuni à Meaux par Lothaire, où fut décidée la nouvelle invasion de la Normandie (2) : aucune de ces circonstances importantes ne se trouve dans Guillaume de Jumiéges, et Dudon de Saint-Quentin rapporte d'une tout autre manière celles qui étaient venues à sa connaissance. Il fait un comte de Senlis du comte de Vermandois, dont Guillaume Longue-Épée épousa la fille (3), et place l'assassinat de ce duc en 966 (4), vingt-trois ans après l'époque indiquée par Dudon et Guillaume de Jumiéges (5). Selon ses deux devanciers, l'entrevue où Louis d'Outremer exempta Richard Ier de tout service féodal, aurait eu lieu à Saint-Clair-sur-Epte, et l'auteur de la seconde partie la met à Gerberoi (6). Les noms eux-mêmes sont quelquefois différents : il appelle la sœur de Guillaume Longue-Épée qui épousa le comte de Poitiers, *Elbora* (7), et, dans Guillaume de Jumiéges, c'est *Gerloe* (8); à en croire le premier, ce fut un traître, *Guillebert Meschrel*, qui livra Evreux aux Français (9); l'autre le nomme *Gislebert Machel* (10), et, selon Dudon, la ville aurait été prise sans trahison aucune, *repentino conflictu* (11). Enfin le corps entier que Rou apporta à Jumiéges, aurait été, selon le *Roman*, celui de saint Ernolf (12), et ses deux autorités prétendues disent que c'était le corps de sainte Hameltrude (13).

La partie de beaucoup la plus importante de l'histoire de Wace est d'ailleurs trop rapprochée de son temps pour qu'un dignitaire ecclésiastique, d'une habileté si reconnue, n'eût point trouvé à recueillir, dans des souvenirs encore vivants, des

(1) V. 4612—4664.
(2) V. 4727.
(3) V. 2072.
(4) V. 2759.
(5) Ils ne sont pas d'accord sur le jour : Dudon indique le 20 décembre 943, et Guillaume de Jumiéges, le 17.
(6) V. 3773.
(7) V. 2331.
(8) Dans du Chesne, *l. l.* p. 235.
(9) V. 4734.
(10) Dans du Chesne, *l. l.* p. 246.
(11) *Ibidem*, p. 142.
(12) V. 1852.
(13) Dans du Chesne, *l. l.* p. 75 et 223.

témoignages considérables et complétement inédits. Nous ne rechercherons donc pas quelles étaient ses sources ; c'est une question d'un très-mince intérêt, dont la véritable réponse satisferait bien mal la curiosité : c'était un peu tout le monde. Il importe au contraire beaucoup de connaître son caractère d'historien, le but qu'il se proposait en écrivant, l'idée qu'il se faisait de ses devoirs et l'autorité que mérite son histoire. On ne peut pas s'y tromper : c'était un chroniqueur sans idée et sans but, comme tous ceux de son temps, qui recherchait les faits, par curiosité de badaud peut-être, mais surtout pour avoir une matière de vers. Si son *Roman* est plus circonstancié, plus pittoresque, plus vivant que les chroniques latines, c'est qu'un idiome vulgaire a l'allure moins roide et le ton moins monotone ; c'est qu'il se prête plus volontiers aux menus détails, qu'il s'abandonne plus librement aux petites inspirations du moment, en un mot, qu'il commère bien davantage qu'une langue morte. Ce n'est pas un mérite qui appartienne à Wace, mais une conséquence de la nature des choses. Les faits étaient encore assez contemporains pour qu'il jugeât de leur vérité par sentiment plutôt que par réflexion, et ce sentiment n'était pas même toujours personnel : on est alors plus préoccupé de la qualité de ses autorités que de la valeur de leur témoignage ; on l'accepte tel quel, sans y regarder, par un respect réel ou affecté, par indifférence d'esprit ou abaissement de l'âme. Une investigation sérieuse des sources et l'étude approfondie des détails étaient d'ailleurs des qualités étrangères aux meilleurs historiens du moyen âge, et Wace n'était pas né historien : c'était simplement un homme de lettres qui, par occasion et sans doute aussi par impuissance de rien imaginer de plus actuel, mettait le passé en vers. Des inexactitudes manifestes et de grossières contradictions rappellent même quelquefois d'une manière choquante le caractère tout littéraire du livre et son manque d'autorité. Ainsi, par exemple, il appelle le second fils de Geoffroi, duc

de Bretagne, tantôt *Iwun* (1), et tantôt *Johan* (2). Il dit, à l'année 986 :

A cel terme morut Lohier,
ki de France esteit rei mult fier;
N'out filz ne fille n'altre heir
ki deie en fiu sun regne aveir (3) :

Louis le Fainéant était son fils, et il ne mourut qu'en 987, après avoir régné sept ans avec lui, et quinze mois seul. Il prétend, contrairement aux meilleures autorités, que le serment de Harold à Guillaume fut prêté à Bayeux (4). Il raconte que Harold fut renversé d'un coup de lance sur la ventaille de son casque (5), et les ventailles n'étaient pas encore inventées (6). Enfin, il cite comme s'étant distingué d'une manière toute particulière à la bataille de Hastings, Roger de Montgommery (7), qui ne s'y trouvait même pas et gouvernait la Normandie pendant l'expédition de Guillaume en Angleterre (8).

Pluquet a publié aussi dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* (9), une autre histoire des ducs de Normandie en 314 vers alexandrins, que, sans doute

(1) V. 5424.

(2) V. 6585. Il en oublie complétement un troisième, *Odon*.

(3) V. 5813.

(4) A Baieues, co solent dire;
v. 10326.

Il y a, quelques vers après, une preuve plus positive encore que Wace suivait dans ce passage des traditions orales :

De suz out une filatire,
tut li meillor k'il pout eslire,
Et li plus chier k'il pout trover :
oil de boef l'ai oï nomer.

D'après Guillaume de Poitiers (dans du Chesne, *l. l.* p. 191) et Benoit (v. 36595), ce serment aurait été prêté à Bonneville-sur-Touque; Orderic Vital dit que ce fut à Rouen; dans du Chesne, *l. l.* p. 492.

(5) Herant feri sor la ventaille,
A terre le fit tresbuchier;
v. 13939.

(6) Meyrick, *Critical inquiry into the ancient armour*, t. I, p. 8. Nous devons cependant reconnaître que nous n'accordons pas une grande autorité aux preuves négatives. Pendant longtemps on ne connaissait pas d'autre preuve de l'existence des ventailles au douzième siècle que ce passage de Wace, et quelques archéologues étaient assez disposés à y voir une interpolation. Mais Chrestien de Troyes disait dans *Erec et Enide*, v. 707 :

Haubert li vest de bone maille;
puis si li lace la ventaille;
Le hiaume bon li met ou chief;
mout l'arme bien de chief en chief.

(7) T. II, p. 198, 227 et 273.

(8) Rex in illa transfretatione Rogerium de Montegomerici, quem tutorem Normanniae dum ad bellum transmarinum proficisceretur, cum sua conjuge dimiserat, l. IV; dans du Chesne, *l. l.* p. 509.

(9) T. I, P. II, p. 444-447.

sur la foi de ceux que nous citions tout à l'heure (1), on attribue également à Wace; mais la date de 1160 ne peut aucunement se rapporter à cette pièce puisqu'il y est question de la révolte des fils de Henri II, qui n'eut lieu que treize ans après. Il faudrait d'ailleurs des raisons positives pour croire que l'auteur d'une chronique aussi développée que le *Roman de Rou*, en composa ensuite un sommaire incomplet, qui ne contient aucune circonstance nouvelle, et sa réunion fortuite avec les œuvres authentiques de Wace n'en fournit pas même une bien insuffisante. Aucun manuscrit un peu ancien de cette pièce n'a encore été signalé : elle ne se trouve, à notre connaissance, que dans une copie toute moderne du *Roman*, à la fin de la seconde partie, après la paix entre Richard et Lothaire, où, soit comme épilogue, soit comme appendice, elle est tout à fait déplacée. Pour elle, Wace n'est pas même le chanoine de Bayeux qu'il était certainement depuis longtemps, mais un *clerc de Caen :* elle en parle au passé comme s'il n'existait déjà plus et ne donne pas à la fille de Rollon le même nom que le *Roman de Rou ;* ce n'est pas *Elbore*, mais *Gerbot* qu'elle l'appelle. Il est impossible de n'y pas reconnaître aussi des divergences de langue et d'orthographe, qui prouvent au moins qu'elle ne se trouvait pas primitivement dans le même manuscrit que les autres parties du *Roman*, et le style accuse des habitudes d'esprit complétement différentes. L'expression de Wace est toujours littérale et simple, et, quoique infiniment plus succincte et plus rapide, la *Chronique ascendante* affectionne les métaphores. Ainsi, par exemple, on y lit dans un passage trop altéré pour que nous cherchions à le rétablir :

Mez avarice a frait a largesce sa grace;
Ne pot li mains ovrir, plus sont gelez que glace;
Ne sai ou est reposte, ne truis train ne place,
Qui ne seit lozengier n'en alcun lieu ne place,
A plusors il fait on la coe lovinace.

(1) Voyez ci-dessus, p. 264.

Comme cette pièce se prétend faite sous un roi Henri, quand la Normandie appartenait encore aux rois d'Angleterre, nous serions tenté d'y voir un de ces pastiches littéraires, comme l'*Ordre des chevaliers bannerets* et *Les vieux memoriaux de l'Abbaye de Saint-Aubin-des-Bois*, dont l'archaïsme affecté ne permet pas de discerner l'âge. Selon quelques savants, Wace aurait composé plusieurs autres ouvrages, le *Romans du Chevalier au lion*, le *Romans d'Alexandre*, et un petit poëme sur l'origine de la maison d'Harcourt, plus récent d'environ deux cents ans; mais ce sont des erreurs manifestes et trop universellement reconnues pour que la critique ait désormais à s'en occuper.

Il nous resterait à indiquer l'époque de la mort de Wace, mais aucun document n'autorise à lui assigner une date précise, et, ainsi que nous l'avons déjà dit, les habitudes peu grammaticales du temps et les changements inintelligents que se permettaient si souvent les copistes, ôtent au vers où il parle de Henri le Jeune comme n'existant plus, presque toute son importance. Il serait au moins téméraire d'en conclure qu'il lui avait réellement survécu. Nous croirions bien plutôt qu'il cessa de vivre quelque temps seulement après la dernière charte où il avait figuré à titre de témoin. Les chanoines étaient fort souvent appelés à donner par leur présence plus d'authenticité aux actes émanés du pouvoir épiscopal, et Wace devait être un des plus considérés et des plus anciens : selon toute vraisemblance, la mort seule aurait pu l'empêcher d'assister aux chartes postérieures qui, d'année en année, furent plus soigneusement conservées. Si donc des recherches plus étendues que les nôtres ne faisaient point découvrir son nom dans quelque charte plus récente que celles que nous avons rapportées, il serait suffisamment probable que Wace mourut peu après 1174.

LA LÉGENDE

DE

ROBERT LE DIABLE.

Si courbé qu'il soit vers la terre par le dénûment et l'ignorance, l'homme ne s'absorbe point tout entier dans ses labeurs de tous les jours : il a des instants de repos où s'éveillent de plus nobles instincts, où son intelligence éprouve aussi des besoins qu'il lui faut satisfaire. Il cherche alors une cause aux phénomènes naturels qui se renouvellent sans cesse autour de lui, une raison aux événements qui influent irrésistiblement sur sa destinée, et les suppositions qui rassurent le mieux ses anxiétés et lui permettent d'espérer un meilleur avenir, se dégagent plus clairement chaque jour de sa pensée et deviennent des croyances. Il veut alors subordonner au moins ses actes les plus solennels à sa foi, s'en inspire, et s'impose des habitudes superstitieuses, sans rapport direct avec la nature des choses. Les récits, auxquels son imagination se complaît, se pénètrent insensiblement de ses idées et les mettent en action dans des légendes qui poussent et s'épanouissent sans effort comme les fleurs des champs. Quand ces croyances arbitraires sont les rêveries d'un individu isolé dans la foule, les pratiques qui en dépendaient et les histoires qui s'y rattachaient, disparaissent avec lui ; mais lorsque, par son esprit, il fait réellement partie du peuple auquel il avait été mêlé par le hasard de sa naissance et son existence tout entière, lorsqu'il en reflète les

opinions et s'émeut à l'unisson des mêmes sentiments, sa personnalité se retrouve comme l'image, plus ou moins réussie, d'un même type dans la personnalité de tous ses contemporains. Les superstitions auxquelles il a soumis sa vie, dominent la vie de tous les autres; elles répondent à des croyances communes, satisfont à des exigences générales, et, si spontanés que semblent les développements de sa pensée, si libres que soient les créations de sa fantaisie, il ne peut imaginer que des idées populaires :

Quidquid tentabit scribere versus erit.

Sans pouvoir prétendre à la valeur réelle des œuvres littéraires, les naïves traditions d'un peuple ont donc aussi des titres au plus légitime intérêt : peut-être même une critique plus désireuse d'obtenir des résultats sérieux que d'agiter des questions de pure forme devrait-elle les choisir de préférence pour objet de ses études, parce qu'elles sont moins arbitraires, moins fortuites, et par conséquent plus générales et plus vraies. C'est cependant une des conditions de leur nature de n'avoir en elles-mêmes qu'un mérite bien secondaire : on ne saurait y chercher que de la poésie au niveau du plus grand nombre. Tous les sentiments trop vifs, trop personnels au poëte, s'y mettent, pour ainsi dire, une sourdine, et s'efforcent de rester dans le diapason général; au lieu d'aspirer à un éclat et une originalité qui les mettraient en relief, toutes les expressions s'y effacent et se rapprochent du langage vulgaire, afin de se mieux fondre dans l'ensemble. L'imagination s'y inspire de la mémoire et se tient respectueusement à sa suite; la pensée elle-même y devient un écho qui reprend en sous-œuvre la phrase encore inachevée de la foule et la complète. Mais c'est précisément cette nullité littéraire, c'est cette absence absolue d'originalité et de talent qui donne tant de valeur historique à la poésie populaire : le fond et la forme des idées qui s'y manifestent sont également communs à toutes les intelligences, et

expriment la vie réelle du peuple dans ce qu'elle a de plus profond et de plus caractéristique.

Vico avait compris de quelle importance étaient ces poésies impersonnelles pour la philosophie de l'histoire; mais le génie lui-même doit venir à son heure ou se résigner à l'insuccès, et Vico relevait trop exclusivement de sa propre pensée pour être suffisamment compris de ses contemporains. Les Prolégomènes, où Wolf contesta si audacieusement l'individualité d'Homère, appelèrent enfin l'attention publique sur un sujet encore si neuf et déjà si fécond; mais des résultats profondément antipathiques aux doctrines les mieux établies compromirent pour un temps jusqu'à la croyance aux chants populaires : on les nia pour se dispenser de répondre à des raisonnements embarrassants qui présupposaient leur existence. L'histoire du Cid et les nombreuses romances encore traditionnelles en Espagne, l'admiration patriotique dont s'éprit l'Allemagne pour l'épopée des Nibelungues, et la connaissance des grands poëmes mythiques de l'Indoustan, finirent cependant par mettre la réalité d'une poésie populaire hors de question. Bientôt même on recueillit çà et là, par amour du passé, des traditions restées jusqu'alors dans la mémoire du peuple, et leur intérêt réel, le charme de la nouveauté, le désir de se venger sur la littérature officielle de sa propre ignorance et de son impuissance à la sentir, parvinrent à triompher de bien des répugnances. Les vues de Creuzer et les précieux travaux de son habile interprète, M. Guigniaut, sur le symbolisme de la mythologie, se chargèrent enfin de prouver que toutes les idées généralement admises, les plus bizarres comme les plus plates en apparence, avaient un sens caché dans les croyances et la civilisation de leur temps, et l'on conclut de cette foule d'ingénieuses explications que des traditions assez vivaces par elles-mêmes pour échapper à l'oubli, malgré le flot toujours montant des idées nouvelles, formaient un élément important de l'histoire. L'étude de ces poésies avait d'ailleurs pour les

intelligences actives une séduction étrangère à toutes les œuvres purement littéraires, qui eût suffi pour assurer leur fortune. Le sens apparent n'y est qu'un symbole dont l'imagination peut seule apercevoir la vraie signification, et aucune donnée positive, aucun lien sensible entre l'expression et la pensée ne la gêne dans ses interprétations; c'est elle qui les trouve par sa propre force, nous avons presque dit qui les crée, et l'on s'éprend pour elles d'une sorte d'intérêt passionné qui tient à la fois du sentiment d'une difficulté vaincue et de l'attrait qu'un auteur éprouve toujours pour son œuvre.

Une liberté si illimitée discréditerait même d'avance tous les résultats, et autoriserait à n'y voir qu'une contrefaçon plus ou moins sérieuse des plaisants commentaires du docteur Mathanasius, s'ils ne trouvaient une espèce de preuve dans la nature et dans l'ensemble de la tradition elle-même. Ils n'acquièrent une vraisemblance suffisante qu'à la condition de s'appliquer à des traditions dont la popularité réelle n'ait été ni locale ni fortuite; il faut ensuite qu'une forme rhythmique les ait empêchées d'être complétement dénaturées et que le succès leur appartienne en propre; qu'il n'ait tenu ni au mérite extérieur de l'expression, ni au charme de la musique qu'on y avait associée, ni au piquant d'allusions politiques qui les auraient détournées de leur pensée première Un peuple entier ne se passionne point à vide pour des symboles qu'il lui est impossible de comprendre : l'idée qu'ils enveloppent ne les eût pas rendus populaires si elle n'était à la fois assez profonde et assez claire pour se présenter en quelque sorte d'elle-même à toutes les intelligences et satisfaire les plus difficiles. Quelque indépendantes qu'elles paraissent, il y a toujours dans les diverses aventures dont se compose une tradition véritablement historique, sinon unité matérielle, au moins unité de pensée : les moindres circonstances ont leur signification et leur raison; elles concourent toutes à un but commun et contribuent, chacune pour sa part, au développement de la même

idée. Enfin, la vie d'un peuple n'est point tellement mêlée de tendances et d'aspirations diverses que ses différentes manifestations puissent s'isoler entièrement les unes des autres : à défaut de témoignages plus positifs de sa vérité dans la religion et dans l'ensemble de la civilisation, l'interprétation d'une tradition populaire doit ainsi se légitimer par d'autres traditions qui se rattachent au même ordre de sentiments et de croyances.

Lors même que ces nombreuses conditions s'y trouvent réunies, le sens philosophique des traditions n'est pas encore universellement admis : beaucoup ne consentent à y voir que des faits réels défigurés par l'ignorance; et les raisons, souvent spécieuses, avec lesquelles Voss combattit l'application du symbolisme à la mythologie se produisent ici avec bien plus de vraisemblance. Il n'est pas dans la nature positive du peuple de laisser aucun vague dans ses récits : tout y porte un nom, tout y prend une date et y reçoit une patrie. S'il est resté dans la mémoire publique quelque personnage qui se prête à y jouer un rôle, il en devient l'acteur principal et semble communiquer aux autres son existence historique. Le lieu de la scène est choisi parmi les plus célèbres, et concourt par sa notoriété et sa nature à l'authenticité et à l'effet du drame qui s'y passe. La plupart des traditions qui acquièrent de la généralité se renouent donc par un lien quelconque à l'histoire, et on les regarda pendant longtemps comme des souvenirs que le peuple avait conservés du passé : tous les détails fabuleux étaient attribués à des corruptions de la version primitive ou à de ridicules superfétations, indignes d'occuper les gens sérieux, parce qu'elles n'avaient aucun fait pour base. Mais nous croirions plutôt le peuple fort indifférent à la vérité matérielle de ses traditions : quand il garde la mémoire d'un événement ce n'est jamais pour son importance réelle, mais pour le sens souvent tout fortuit que les circonstances y ont attaché. L'histoire, même celle qu'il a faite la veille à la sueur de son front,

lui semble une lettre morte si la pensée ne la vivifie, et il ne cherche dans les récits qu'il arrange, qu'une occasion de manifester ses sentiments, et un moyen de leur donner une forme plus saisissante. Loin d'abaisser la valeur des traditions, ce système les relève donc encore; il leur reconnaît même à toutes une vérité nécessaire; seulement il ne croit pas que l'histoire soit à la surface, et n'accepte point comme un souvenir naïf du passé des fictions poétiques qui n'expriment que des idées.

S'il est une tradition qui paraisse avoir une existence positive, indépendante de l'imagination populaire, c'est sans contredit celle de Robert le Diable. On montre encore sur les hauteurs de Moulineaux les ruines du château qu'il habitait à l'époque de ses brigandages : la plupart des savants eux-mêmes attribuent à cette légende un sens purement historique, en s'appuyant sur des faits assez rapprochés de nous pour être facilement appréciés, et cependant il ne faudrait qu'une seule exception suffisamment constatée pour mettre en suspicion la légitimité des interprétations philosophiques et compromettre tous les résultats qu'on en pourrait obtenir. Ce travail ne cherche donc pas seulement à retrouver la signification secrète de toutes les circonstances de l'histoire de Robert le Diable, et à en expliquer la composition et la popularité; sa pensée est plus générale et plus élevée: il se propose surtout de réfuter une des plus fortes objections que l'on puisse opposer au symbolisme des traditions. Peut-être ainsi, malgré la futilité apparente du sujet, a-t-il au fond une véritable importance, et doit-il compter sur la bienveillance des esprits qui portent quelque intérêt à la philosophie de l'histoire.

Dans son désespoir de ne pouvoir obtenir un enfant du Ciel, la duchesse de Normandie s'oublie un jour jusqu'à en demander un au diable, et neuf mois après elle met au monde un fils d'une force et d'une beauté extraordinaires, que l'on nomme Robert. Dès son plus jeune âge, il manifeste les plus

mauvais instincts; il mord ses nourrices, tue son maître (1), s'acharne avec un plaisir tout particulier à maltraiter les prêtres. Chaque jour augmente sa force et sa méchanceté; et, après avoir essayé inutilement des réprimandes et des châtiments, son père cherche à éveiller en lui de meilleurs sentiments en lui conférant la chevalerie. Mais sa méchanceté s'en accroît encore, et le jour même il massacre les seigneurs qui venaient honorer la cérémonie de leur présence : révolté de cette incorrigible perversité, son père le chasse de sa cour, et il devient bandit. Sa vie n'est plus alors qu'une suite de forfaits; il torture les pèlerins, assassine les ermites, pille et brûle les monastères, viole les religieuses; son nom seul répand l'épouvante dans tout le pays, et on ne l'appelle plus que Robert le Diable. Surpris de l'effroi qu'il inspire, effrayé des instincts pervers qu'il se sent, il vient un jour en demander compte à sa mère, et la force, l'épée à la main, de lui révéler les circonstances de sa naissance. Une peur soudaine de l'enfer commence l'œuvre de son repentir et l'arrache à ses criminelles habitudes; il jette ses armes, revêt des habits de mendiant, et va chercher à Rome le pardon de ses péchés. Le pape les trouve trop graves pour oser l'en absoudre, et l'adresse à un ermite qui, non moins épouvanté de l'énormité de ses crimes, décline également la responsabilité d'une telle absolution, et Robert est successivement renvoyé à deux autres ermites de plus en plus solitaires. Le dernier hésite

(1) Il y a seulement dans le *Roman :*

On le vaut faire aprendre letre,
mes ne s'en porent entremetre
Ne uns, ne deus, ne trois, ne quatre;
tant ne sorent ferir ne batre ;

B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 174 v°, col. 2.

Mais le *Dit* est beaucoup plus explicite :

Quant Robert ot sept ans, son pere l'apella,
Et ly a dit : Beaux filz, tanz est des ores [mais
que soyez mis a lire; vostre livre est tout [prest.
On ly bailla un mestre qui estoit moult bon [clerc;
mes sacheiz que Robert estoit si felonniers,
Que pour tant que son mestre le blamast [ung petit,
en disans : Beaux doux sire, vous n'aves pas [bien dit;
il geta contre tere son livre pour despit,
puis sacha son cutel; or entendes qu'il fit.
Par desoubz la boudine son mestre si frapa
que des boyaulx du ventre tout plain ly en- [tama;

B. I., Suppl. franç., n° 187, fol. 112 r°, col. 2.

d'abord aussi, puis sur un ordre spécial venu du ciel, il lui impose pour pénitence de renoncer à la parole, de contrefaire l'insensé, et de ne se nourrir que d'aliments abandonnés aux chiens. Robert accepte avec joie ces conditions de son pardon et s'y soumet avec reconnaissance. Il revient à Rome provoquer les rires et les mauvais traitements de la populace, et ne s'abrite contre l'intempérie des saisons que dans la loge d'un chien qui lui cède un peu de sa paille. Après plusieurs années de cette rude expiation, son repentir trouve grâce devant Dieu, et il est choisi entre tous pour sauver Rome d'une invasion des Turcs. Au moment de trois batailles décisives, un ange lui apporte des armes blanches (1), et trois grandes victoires, dues à son courage, délivrent enfin les Romains de tout danger. A peine le combat est-il fini qu'il se dérobe à la reconnaissance de l'armée et revient à son chenil : c'est en vain que l'on suit ses pas, en vain qu'on essaye de le retenir même par la force, il échappe à toutes les recherches, et l'Empereur fait proclamer dans tout l'empire qu'il n'a qu'à se présenter pour obtenir la main de sa fille. Confiant dans sa force et l'absence de tout autre prétendant, le sénéchal se présente; mais la princesse, qui était muette de naissance, recouvre merveilleusement la parole, et déclare que le chevalier aux armes blanches est le fou qui ne vit que de la nourriture des chiens. Le sénéchal l'accuse de mensonge, jette orgueilleusement son gage de bataille et demande le jugement de Dieu. La crainte qu'il inspire glace tous les courages; l'Empereur promet inutilement la moitié de son empire à quiconque entreprendra la défense de sa fille : déjà le brasier est allumé, et sans un nouveau miracle la princesse va y être précipitée. Mais le miracle se fait, Robert reparaît couvert de ses armes célestes; il combat le sénéchal, le force d'avouer son imposture,

(1) D'unes armes qui erent blanches,
plus que la noif desor les brances;
B. 1., Suppl. franç., n° 187, fol. 189 r°, col. 2.

et l'abandonne à la justice du bourreau. Puis, quoique relevé de sa pénitence, il refuse la main de la princesse et la couronne impériale, renonce à son duché où le rappelaient la mort de son père et les dangers de ses compatriotes, retourne auprès de l'ermite vivre dans la solitude, et y meurt en odeur de sainteté.

Quelques-uns de ces détails ont disparu de la légende telle qu'on la réimprime encore dans la *Bibliothèque bleue*, mais ils se trouvent tous dans la version la plus ancienne qui nous soit parvenue, et les bases fondamentales de la tradition doivent s'y être bien mieux conservées. Elle ajoute même une circonstance encore plus décisive :

A Rome enporterent le cors;
Enterré l'ont a Saint-Johan,
chelui c'on (*l.* que l'on) dist le Latran;
Com on entre el mostier, a destre,
l'enfouirent et clerc et prestre :
La est, la gist (et) la remaint;
encore i est, encore i maint (1).

Il est donc impossible de voir dans Robert le Diable un duc quelconque de Normandie, comme l'ont voulu des écrivains qui ne connaissaient sans doute que les versions postérieures où il revient gouverner son duché après avoir épousé la fille de l'Empereur. D'ailleurs, on lit au commencement du prologue des *Croniques de Normendie :* Combien que les croniques font mention que Rollo fut le premier duc de Normendie, aucunes escritures nous recitent qu'au temps du roy Pepin, pere du roy Charlemaigne, qui lors gouvernoit le pays de Neustrie, a present appellé Normendie, fut un duc et gouverneur nommé Aubert (2). Cet Aubert est devenu dans la légende le père de Robert le Diable, qui serait ainsi antérieur à l'invasion des Normands, et si la plupart des archéologues se trompent en croyant ces chroniques du treizième siècle, on

(1) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 209 v°, col. 2.

(2) *Croniques de Normendie*, ch. 1; éd. de Rouen, 1558.

les a certainement beaucoup trop rajeunies en les attribuant à Jean Nagerel, qui n'en composa que la seconde partie (1). A la vérité, une antiquité si reculée n'est pas indiquée d'une manière aussi explicite dans les autres remaniements, mais ils en ont tous gardé quelque souvenir en rattachant au cycle de Charlemagne Richard sans Peur, le fils de Robert le Diable. Nous nous bornerons à citer le *Dit*, qui n'est encore connu que par une analyse assez incomplète de M. Pichart (2) :

La fille l'emperere ot de li un infant
c'on appella en France dant Richart le Normant;
qui fist moult de prouesce tant comme il fu vivant;
de Fesquan l'abaïe ffonda, je vous créant.
Avecques Karlemagne passa outre la mer :
les parents Guenelon ne le porrent amer;
car il ne volu onques a mauvaistié penser (3).

Une circonstance remarquable semble même autoriser à reporter l'origine de la légende jusqu'à une époque antérieure à l'érection de la Normandie en duché, c'est qu'il n'entre point dans la pénitence de Robert d'entreprendre un pieux pèlerinage en terre étrangère, et c'était là, dès le dixième siècle, le mode courant d'expiation pour les grands péchés. Ce fait, déjà si important par lui-même, devient ici d'autant plus significatif que les deux seuls ducs de Normandie auxquels on ait pu rapporter les premiers éléments de cette tradition sont allés combattre les Sarrasins en Palestine.

Un examen détaillé des analogies qu'on s'est plu à signaler dans l'histoire de Robert le Magnifique et dans celle de Robert Courte-Heuse ne tarde pas à découvrir bien d'autres invraisemblances. D'abord, quoique la mort de ces deux souverains fût encore trop récente pour qu'une circonstance historique

(1) Elle fut publiée pour la première fois à l'appendice de l'édition de 1578.

(2) *Revue de Paris*, du 6 juillet 1834.

(3) B. I., fonds de Notre-Dame, n° 198, fol. 215 r°, col. 2. Il y a aussi dans les *Croniques de Normendie*, l. l. : Le duc tantost apres alla en une guerre pour le roy Pepin, son seigneur, contre Griffon en Vermandois, en l'aide des Lorrains; et on lit en note : Car sa femme Ide (*l.* Inde) sy estoit du lignage au duc Garin et au duc Begues de Belin.

aussi capitale pût être généralement oubliée, et que les différentes versions ne s'accordent point sur le nom du père de Robert le Diable, ce n'est dans aucune ni *Richard*, ni *Guillaume*. Il y a, dans la plus ancienne de toutes, dans le *Roman :*

> Quant li enfes parfu nés
> li dus a l'esvesques mandés :
> Son propre non (il) li enselent;
> en baptesme Robert l'apelent (1);

et dans le *Dit*, qu'ont suivi les remaniements postérieurs :

> Un duc, bon justicier et hardi et appert :
> les croniques tesmoingnent qu'il avoit non *Aubert* (2).

Les passions avaient habituellement en Normandie, pendant le onzième siècle, une violence dont la brutalité des mœurs exagérait encore les excès. Des cruautés, qui dans une civilisation plus avancée auraient dénoté une méchanceté vraiment infernale, s'y reproduisaient trop souvent pour étonner personne et surexciter l'indignation publique. Ce n'est donc point d'après nos impressions et la morale de notre époque qu'il faut juger Robert le Magnifique, mais d'après l'opinion des historiens les plus rapprochés de son temps, surtout de ceux qui écrivaient en langue vulgaire, et qui, se proposant plus particulièrement de plaire au peuple, devaient se mieux conformer à ses sentiments. On lit dans la *Chronique rimée* de Mouskes :

> Cis dus Robiers, si com je truis,
> fu sos, dierves, et sainti puis (3);

mais elle avait dit auparavant :

> Par l'estore sui je bien ciers
> que preudom fu cil dus Robiers (4).

(1) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 174 v°, col. 1.

(2) B. I., fonds de Notre-Dame, n° 198, fol. 202 r°, col. 1.

(3) V. 16336.

(4) V. 16242. On y trouve aussi, v. 15818 :

> Bons chevaliers fu et crueus,
> larges, sages, vistes et preus.

Wace confirme ce jugement :

De largesce et de nobles murs
surmunta tuz sez ancessurs (1);

et Benoit s'exprime d'une manière encore plus favorable :

Mais a ceus qu'il deveit amer
e chers tenir e honorer
Ert si tres duz, si debonaire
cume l'om porreit plus retreire (2).

Il y a d'ailleurs des circonstances toutes spéciales à Robert Ier que, s'il avait eu la moindre liaison avec elle, la tradition de Robert le Diable se fût certainement appropriées. Il fut accusé d'avoir empoisonné son frère aîné Richard, et ce n'était pas une obscure rumeur dont la légende eût fort bien pu n'avoir aucune connaissance : c'était un bruit très-accrédité, qui s'appuyait sur un fait au moins vraisemblable (3), et devint assez général et assez notoire pour être recueilli par six historiens (4). Les détails réels de la pénitence de Robert le Magnifique eussent aussi trop naturellement concouru au but de la légende pour avoir été si singulièrement transformés. Il ne se contenta pas d'aller à Jérusalem,

Nuz piez, en langes, a tapin,
cum funt autre saint pelerin (5);

(1) *Roman de Rou*, v. 7461.

(2) *Histoire des ducs de Normandie*, v. 30032. On lit également dans les *Chroniques de Saint-Denys* : Ja soit ce que il fust fiers et corageus vers les rebelles et vers ses anemis, si estoit il douz et humbles vers sainte Eglise et vers ses menistres; dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 312. C'est aussi le jugement qu'en porte Guillaume de Jumiéges, l. VI, ch. 3 : Quamvis circa rebelles fuerit ferocior moribus, benevolis tamen exstitit lenis et benignus, et erga Dei cultum pius ac devotus; dans du Chesne, *Historiae Normannorum scriptores*, p. 258.

(3) Assez tost apres morut et il (Richard) et plusor autre de sa gent, et cuida l'on certainement que il fust enpoisonnez; *Chroniques de Saint-Denys*; dans le *Recueil des historiens de la France*, t. X, p. 312. La *Chronique de Normandie* (*Ibidem*, t. XI, p. 321), et Mouskes (*Chronique rimée*, v. 15808) croient également à l'empoisonnement de Richard.

(4) Johannes Bromton, *Chronicon* (dans Twysden, *Historiae anglicanae scriptores decem*, t. I, col. 910); Guillaume de Malmesbury, *De gestis regum Anglorum*, l. II (dans le *Recueil des historiens de la France*, t. X, p. 246); Henri de Knighton, *De eventibus Angliae*, l. I (dans Twysden, *Historiae anglicanae scriptores decem*, t. II, col. 2318); le *Gesta consulum Andegavensium* (dans le *Recueil des historiens de la France*, t. X, p. 256), le *Chronicon Turonense* (*Ibid.*, p. 284), et la *Chronique de Saint-Martin-de-Tours*; *Ibidem*, p. 225.

(5) Benoit, *Histoire des ducs de Nor-*

il visita tous les lieux,

> Ou Jesu Crist plus conversa,
> nuz piez, la haire enpres sa char (1).

Frappé pendant son pèlerinage par le gardien d'une porte qui ne trouvait pas qu'il marchât assez vite, il dit qu'il aimait mieux son coup de bâton que sa ville de Rouen tout entière (2), et Henri de Knighton rapporte une autre circonstance qu'une tradition qui l'aurait concerné aurait sans doute prise à la lettre et racontée comme un fait positif : Le duc tomba ensuite malade et ne put plus continuer son voyage ni à pied ni à cheval, c'est pourquoi il loua des Sarrasins qui le portaient dans une litière sur leurs épaules, et cela lui fit ordonner à un de ses sujets qui retournait en son duché de dire à ceux qui demanderaient de ses nouvelles, qu'il avait vu des diables le porter au ciel. Il appelait les Sarrasins des *diables*, et Jérusalem *le ciel* (3).

Ménage (4) et les premiers auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (5) ont préféré voir dans la révolte de Robert Courte-Heuse contre son père, et dans la part glorieuse qu'il prit à la première croisade, la base fondamentale de la tradition de Robert le Diable, et M. Deville a habilement groupé dans une dissertation spéciale (6) tous les rapprochements historiques qu'on pouvait invoquer à l'appui; mais les faits refusent aussi de se plier suffisamment à cette idée. D'abord,

mandie, v. 31601 : le même détail se retrouve dans Henri de Knighton et dans le *Gesta consulum Andegavensium*, l. I.

(1) Benoit, *Histoire des ducs de Normandie*, v. 31723.

(2) Dans Twysden, t. II, col. 2319.

(3) Post haec dux aegrotavit in itinere, quod neque ire neque equitare potuit; qua de causa conduxit Saracenos qui eum de die ferrent in feretro super humeros. Unde cuidam Normanno domum redeunti jussit dux ut Normannis rumores de duce quaerentibus diceret quod viderat daemones ducem ferre versus coelum. Saracenos vocabat *daemones*, Jerusalem *coelum*; *Ibidem*. Malgré des raisons aussi décisives, quelques écrivains ont encore soutenu dans ces derniers temps que Robert le Diable n'était autre que Robert le Magnifique : voyez de Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mouskes*, t. II, P. LVI et p. 136; Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, l. IV, ch. II, p. 328, éd. in-18, et M. Génin, *Chanson de Roland*, p. LXXI.

(4) *Ménagiana*, t. III, p. 229.

(5) T. VII, p. LXXIX.

(6) *Miracle de Notre-Dame de Robert-le-Dyable*, p. I-XXVIII.

la courte taille du fils de Guillaume le Conquérant, devenue proverbiale en Normandie (1), ne répond nullement à la haute stature que la légende attribue à Robert le Diable :

Mes plus en un seul jor croissoit
q'uns autres en sept ne feist (*l.* faisoit) (2)...
Qant Robert ot vint ans d'éage
hon ne trovast en nul parage
Si grant home, che me samble,
que Robert ne fust un piet graindre (3).

Si d'ailleurs l'histoire a gardé la mémoire des crimes de sa jeunesse (4), elle ne sait rien du fait capital de la tradition, de l'expiation par une dure pénitence, et de la sainte vie qui en fut le couronnement. Benoit a même résumé son jugement en disant (5) :

Robert, qui fu dux des Normanz,
fu chevaliers proz e vaillanz;
Mult sout d'armes, mult fu preisez
e mult par en fu essauciez;
Mais haut conseil n'out unques cher,
buën ne bel ne dreiturer.

Enfin, il y avait aussi dans les souvenirs laissés par Robert Courte-Heuse des circonstances très-significatives dont la légende de Robert le Diable n'eût pas manqué de s'emparer s'il en avait été le héros. Selon la Chronique saxonne, il se serait

(1) Erat enim loquax et prodigus, audax et in armis probissimus, fortis certusque sagittarius, voce clara et libera, lingua diserta, facie obesa, corpore pingui, brevique statura, unde vulgo *Gambarom* cognominatus est et *Brevis ocrea;* Orderic Vital, l. IV, p. 543, éd. de du Chesne.

(2) *Roman de Robert le Diable;* B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 174 v°, col. 2. Il y a seulement dans le n° 38 du même fonds, fol. 2, col. 2 :

Or enbarnist Robers et croist
Plus q'uns autres enfes assés;
mais de biauté a tous passés
Les enfans qui sont el ducame.

(3) *Roman de Robert le Diable;* B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 175 r°, col. 2.

(4) Benoit dit seulement dans son *Histoire des ducs de Normandie*, v. 39935.

Eissi voleit le tot aveir
e de tot faire au suen voleir;
Mais li peres ne li laissout,
kar par maintes feiz li desplout
Teus choses qu'il li véeit faire,
qui a plusors genz ert contraire.

Mais Orderic Vital est beaucoup plus explicite : Normannia pejus a suis quam ab externis vexabatur, et intestina peste demoliebatur; l. V, p. 572. Voyez aussi le testament de Guillaume le Conquérant; *Ibidem*, p. 659.

(5) Benoit, *Histoire des ducs de Normandie*, v. 59893.

rencontré dans une bataille avec son père, et l'aurait blessé à la main (1).

S'il éust son pere servi,
amé, créeit e obéi,
Le regne éust entiérement
e quant qu'a la corone apent;
Mais par sa coupe en est forsclos,

dit Benoit (2) : tous les historiens rapportent également qu'il fut déshérité par Guillaume le Conquérant, et Robert le Diable succède tranquillement à son père. On lit même dans la continuation du *Brut :*

Kar treis contes esluz esteient
ki treis cierges portereient
Devant le pople, en procession,
en priers, od devotion,
E a ki del ciel lumer vendreit,
de Jerusalem cil rois serroit.
Le cierge Robert, véant la gent,
del ciel receut enbrasement.
Quant Robert feut apercéu
ke la lumere li fu venu,
Du geron de son mantel
en air escuët le lumer.
De richef funt la procession
renoveler par devotion,
Lur cierges porter cum avant
e le pople apres tuit suviant.
Robert, ki fu de duer quer,
en la chandeille ke deust porter
Un limingon (*sic*) de fer mist,
e ja le (*l.* ne) mains le feu se prist,
Ki del ciel vint, véant la gent.
Ki dunke crient communement :
Robert nostre rois serra,
le siege David par droit tendra (3).

Et ce miracle, qui manifeste avec tant d'éclat les prédilections que son courage lui avait méritées, n'est point une invention fortuite, toute personnelle à un poëte à bout de souvenirs : il

(1) Her Rodbert feht viþ his fæder viþ-utan Normandige, be anum castele Gerboneþ, hatte, and hine on þa hande gevundade; p. 285, éd. d'Ingram.

(2) *Histoire des ducs de Normandie*, v. 40023.

(3) Dans Francisque-Michel, *Chroniques anglo-normandes*, t. I, p. 100.

est aussi raconté d'une manière sommaire par Henri de Knighton (1), qui n'eût certes pas trouvé qu'un jongleur en langue vulgaire pût servir d'autorité suffisante à ses récits.

Il nous reste d'ailleurs plusieurs historiens trop rapprochés du règne de ces deux ducs pour avoir ignoré les inventions que les événements de leur vie auraient inspirées au peuple, et quoique plusieurs, comme Orderic Vital et Philippe Mouskes, fussent fort curieux des traditions de ce genre et en aient recueilli un grand nombre, il n'en est pas un seul qui fasse la moindre allusion à celle-ci. Ces raisons avaient paru décisives à M. Licquet (2), et l'impossibilité de voir dans le héros de la légende le père ou le fils de Guillaume le Conquérant est également reconnue par Masseville (3) et par M. Trebutien (4). Quant à leur croyance au fils d'un *dux Albertus* qui aurait vécu à une époque antérieure à tous les renseignements, c'est une supposition toute bénévole, qui prouve seulement le désir de rattacher Robert le Diable à l'histoire, et l'impuissance de citer à l'appui aucun fait qui mérite la moindre confiance. Un savant d'un esprit chercheur, mais malheureusement un peu positif, est allé plus loin encore dans ses négations : il a rangé la plus vieille version parmi les Romans d'aventure ou de pure imagination (5), et semble ainsi ne lui reconnaître ni fondement historique ni aucune autre raison d'être que la fantaisie d'un poëte.

L'origine de cette tradition est d'ailleurs beaucoup trop

(1) Cum in sabbato paschali apud Jerosolymam inter caeteros astaret christianos, expectans ignem more solito de supernis in cereum alicujus descendere, cereus ejus divinitus accensus est, unde et ab omnibus in regem Jerosolymorum electus est. Set audita morte fratris sui regis Angliae, regnum Jerosolimitanum recusavit, non reverentiae contuitu, sed aut laboris metu aut regni Anglicani cupidine; dans Twysden, *Historiae anglicanae scriptores decem*, col. 2375. Des traditions d'une nature toute différente avaient même acquis assez de popularité pour avoir inspiré un livre islandais, imprimé à Holum en 1756, que nous ne connaissons que par une analyse extrêmement sommaire : *Roberts þattr Vilhjalmssonar ok Baldvina Jorsalakonungs.*

(2) *Histoire de Normandie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre*, t. II, p. 33.

(3) *Etat géographique et histoire sommaire de Normandie*, t. I, p. 67.

(4) *Roman de Robert le Diable*, p. 3.

(5) *Histoire littéraire de la France*,

rapprochée du temps où vivaient les deux Robert, pour que l'imagination populaire eût déjà transformé si complétement les faits. L'écriture d'un des manuscrits de la Bibliothèque impériale qui nous ont conservé le *Roman* appartient encore au treizième siècle (1), et l'autre, plus moderne seulement d'une cinquantaine d'années (2), en diffère assez par l'expression et quelques menus détails, pour ne pouvoir se rattacher immédiatement à une source commune. La plus ancienne forme s'appuie même déjà sur des documents écrits :

Or vous dirai que font a Rome
al conchille femes et home :
Si joiant sont et si haitié,
si com je l'truis en mon *treitié* (3),

et plus bas :

Si com je l'truis en mon *dité*,
de lui ont si tres grant pité (4).

A la vérité, ces sortes d'indications sont généralement fort suspectes; mais la multiplicité des versions dont aucun changement important, ni dans les idées ni dans la langue, n'ex-

t. XXII, p. 879. Mais il n'est pas resté dans tout le cours de son travail, fidèle à sa première idée, et dit, p. 880, par une heureuse inconséquence : Les seigneurs oppresseurs et tyranniques n'ont pas manqué pendant plusieurs siècles; et souvent aussi, après une vie pleine de violences, des hommes sont allés chercher, dans une sévère pénitence, le rachat d'actions qui pesaient sur leur conscience et les inquiétaient pour l'avenir. C'est une pensée de ce genre qui a inspiré à nos aïeux un *Roman*, un *Mystère* et un *Dit*.

(1) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 174 r°. Quoique le style ait quelques prétentions littéraires, de nombreuses fautes de versification témoignent d'une époque plus reculée que ne l'indiquent les caractères de l'écriture. On se contente quelquefois d'une assonance très-incomplète ou même d'un nombre approximatif de syllabes :

Ne vaut cesser onques nul ore;
nuit et jor pleure, et crie, et brale;
fol. 174 v°, col. 1.
Le cendre li rue en la bouche;
qant chou a fait, en fuies torne;
fol. 174 v°, col. 2, et *Ibidem :*

Les noriches cel aversier
redoutent tant a alaitier,
C'un cornet li afaitierent,
c'onques puis ne l'atinrent (*l.* l'alaitie-
[rent!).

Il est difficile aussi de ne pas voir un souvenir d'une version moins littéraire dans la crainte de saint Georges, qui est si singulièrement prêtée aux Turcs :

Atant lor trancha pis et gorges :
il quident que che soit saint Jorges;
S'en ont grant esmai et grant doute;
fol. 192 v°, col. 1.

(2) B. I., fonds de La Vallière, n° 38, fol. 1 r°.

(3) Fol. 206 r°, col. 1.

(4) Fol. 207 v°, col. 2.

plique le remaniement, leur insistance à s'en référer à de véritables annales (1), et le récit sommaire qu'on a pris au sérieux et ajouté aux *Croniques de Normendie*, ne permettent pas d'y voir une de ces vaines allégations dont s'autorisaient si souvent les romanciers du moyen âge.

Tout semble aussi prouver que l'auteur du *Roman* n'était pas Normand, et n'aurait pu recueillir les traditions de première main : les formes dialectales de sa langue ne sont ni assez mouillées ni assez grêles; il place le Mont-Saint-Michel en Bretagne (2), et attribue complaisamment aux Bretons et aux Français une supériorité de loyauté que, ne fût-ce que par amour-propre national, un Normand n'eût pas sans doute reconnue (3). Enfin, cette légende se répandit dans toute la France, et une popularité si générale ne serait nullement en rapport avec l'insignifiance des faits purement locaux qui lui auraient servi de base. A la forme narrative en vers de huit syllabes, qu'elle avait dès la fin du treizième siècle, on ajouta dans le quatorzième, d'abord une version dramatique (4), puis un remaniement semi-lyrique en stances de quatre alexandrins monorimes dont la Bibliothèque impériale possède jusqu'à trois exemplaires (5), et, quoique d'une date assez rapprochée, ils expriment trop souvent les mêmes idées d'une manière différente pour avoir aucune liaison immédiate les uns avec les autres. Dès le commencement de l'imprimerie, une nouvelle élaboration encore plus populaire sortit presque à la fois des

(1) Les croniques tesmoignent qu'il avoit [non Aubert;
Dit de Robert le Dyable; B. I., fonds de Notre-Dame, n° 198, fol. 202 r°, col. 1.

Si con voir on le trovet en pluseurs lués [escript;
Vie de Robert le Dyable; B. I., Suppl. français, n° 187, fol. 111 v°, col. 1.

(2) Al Mont-Saint-Michiel, en Bretaigne; B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 175 v°, col. 2.

(3) Qui que soies, Bres u Francois,
ma fille n'aures mie ancois
S'averons véu les ensegnes
devant toutes les gens estranges;
B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 204 r°, col. 1.

(4) B. I., n° 7208 [4], B. fol. 157; publiée à Rouen, in-8°, 1836, chez Frère.

(5) N° 7883 [3], fol 254 r°; fonds de Notre-Dame, n° 198, fol. 202 r°, et Supplément français, n° 187, fol. 111 r°. Selon La Croix du Maine, Jacques de La Hogue, qui vivait dans la première moitié du seizième siècle, aurait aussi composé une Vie de Robert le Diable en vers, qui serait restée inédite.

presses de Lyon (1) et de Paris (2), et malgré le grand nombre d'éditions à bas prix qui en ont été faites, son succès n'est pas épuisé, et on la réimprime encore avec des rajeunissements qui ne portent que sur le style (3). Sa vogue ne s'est pas même arrêtée à la frontière : si, peut-être à cause du talent de Hartmann von Ouwe, l'Allemagne du moyen âge semble avoir préféré la tradition de *Gregorius uf Staine*, dont l'idée fondamentale était identique, la légende de Robert le Diable n'y devait pas moins circuler aussi sous une forme traditionnelle (4). Sans une popularité véritable, on n'y eût pas publié naguère deux traductions de notre version à l'usage des campagnes (5); M. Schwab n'y aurait pas pris le sujet d'un de ses

(1) Chez Pierre Mareschal et Bernabe Chaussard, 1496, in-4° gothique.

(2) Chez maistre Nicole de La Barre, 1497, in-4° gothique. On en connaît d'autres également imprimées à Paris, par Jehan Herouf, s. d. (vers 1525), par Denys Janot (vers 1536), et par Claude Blihart (vers 1550). La *Ballade aux Lysans* qui précède la *Légende de Pierre Faifeu* prouverait d'ailleurs que *Robert le Diable* était encore fort populaire en 1531 :

De Pathelin n'oyez plus les cantiques,
de Jehan de Meun la grant jolyveté,
ne de Villon les subtilles traficques :
car pour tout vrai ils n'ont que cacquetté.
Robert le Dyable a la teste abolye;
Bachus s'endort et ronfle sur la lye;
laissez ester Caillette le folastre,
Les Quatre filz Aymon vestuz de bleu,
Gargantua qui a cheveux de plastre :
voyez les faits maistre Pierre Faifeu.

Nous rapporterons quelques autres témoignages de sa popularité au seizième et au commencement du dix-septième siècle : Bien vray est il que l'on trouve en d'aucuns livres de haute fustaye certaines propriétés occultes; au nombre desquelz l'on tient Fessipinthe, Orlando furioso, Robert le Diable, Fierabras, Guillaume sans peur, Huon de Bourdeaux, Manteville et Matabrune; Rabelais, Prol. l. II, p. 222. Dans le *Les des Relais*, on conseille aux joueurs d'instruments « de leur en aller sur les plaines qui sont auprès du chasteau de Robert le Diable apprendre quelque mouscousse nouvelle; » *Variétés historiques et littéraires*, t. V, p. 272. Si vostre valet avoit affaire à Rodomont, à Sacripan ou à Robert le Diable, j'yrois de ce pas luy faire faire raison ; *Comédie des comédiens*, act. I.

(3) Elle a encore été imprimée en 1842, dans une petite collection de légendes publiée par Charles Nodier et M. Le Roux de Lincy.

(4) Görres a même donné le sommaire d'une version allemande très-différente de la nôtre : Robert der Teufel, Herzog der Normandie, im Jahr 768, vermogte in alle Thiergestalten sich zu verwandeln; er that drei Jahre Büsse; doch nahm ihn am Ende der Teufel, führte in die Luft, and liess ihn herabfallen, dass er zerschmetterte ; *Die teutschen Volksbücher*, p. 216. Dans une censure de l'évêque d'Anvers, du 16 avril 1621, on trouve aussi parmi les Boeken, die niet alleen voor de scholen maer ook verboden zyn generalyk onder de ghemeynte, le roman *Robrecht den Duyvel*.

(5) *Robert der Teufel, eine nicht blos schauerliche, sondern auch unterhaltende und erbauliche Historie*, Reutlingen, 1844, in-8°; *Robert der Teufel*, herausgegeben von Marbach, Leipzig, Otto Wigand, in-8°, sans date.

poëmes légendaires (1), ni M. Raupach l'idée d'un drame (2). Les premières presses anglaises imprimèrent aussi deux traductions : une en vers (3) et une en prose, dont six éditions sans notables différences n'ont point lassé l'empressement du public (4). Il y eut également, en Espagne, au moins six éditions de la forme la moins élevée de cette légende (5), et non-seulement Viceno l'a dialoguée et mise au théâtre (6), mais les meilleurs auteurs dramatiques comptaient assez sur sa popularité pour y faire des allusions : Calderon lui-même s'en est permis dans deux de ses comédies profanes, dans *El Alcade de si mismo* (7) et *El conde Lucanor* (8). Des mérites extraordinaires de style ne sauraient cependant expliquer une telle célébrité (9) : lors même qu'ils n'eussent pas entièrement disparu des remaniements ultérieurs et des traductions en langues étrangères, le français n'était pas encore parvenu, même à la fin du treizième siècle, à un état de développement qui lui permît de prétendre à aucune valeur d'expression. L'art de la composition ni l'intérêt romanesque des

(1) *Romanzen von Robert dem Teufel :* une analyse assez développée en a été donnée dans la *Revue germanique* de 1835, t. IV, p. 191.

(2) *Robert der Teufel;* dans le t. II du *Dramatische Werke ernster Gattung.*

(3) *Roberte the Devyll, a metrical romance from an ancient illuminated manuscript*, London, 1798, in-8° : c'est la réimpression d'une édition donnée par Wynkyn de Worde ou Pynson, dont on ne connaît plus qu'un fragment de six feuilles et une copie manuscrite.

(4) *Robert the Devyll*, enprynted by W. de Worde, in-4°, sans date; deux éditions sous le même titre, Londres, 1596, in-12, l'une par James Roberts, et l'autre par Nicholas Ling; *The famous, true and historical life of Robert, second Duke of Normandy, surnamed Robin the Divell*, Londres, Busbie, 1591, in-4°, réimprimé en 1596 (selon M. Brunet, peut être une des deux éditions ci-dessus) et en 1599, in-4°. Ces six éditions n'ont pas empêché M. Thoms de le republier de nouveau dans son *Collection of early prose Romances*, t. I, p. 3-56.

(5) Alcala de Henares, 1530, in-4°; Séville, 1582, in-4°; Séville, 1604, in-4°; Salamanque, 1627, in-4°; Jaen et Irun, 1628, in-8°, si toutefois ces deux éditions que nous n'avons pas vues sont réellement différentes. Il y a une version portugaise, probablement d'après l'espagnol, Lisbonne, 1733, in-4°.

(6) *Roberto el Diabolo.*

(7) ¡ Y sos Roberto
El diablo!
journée II; *Comedias de don Pedro Calderon*, t. IV, p. 380, col. 2, éd. de Leipsick.

(8) Un Roberto; que Roberto
Es del diablo para mi;
journée III; *Ibidem*, t. II, p. 502, col. 1.

Quevedo en parle comme d'un livre fort populaire dans *Los Sueños*, VI; *Œuvres*, t. II, p. 185; éd. de Bruxelles, 1698.

(9) Il y a un peu plus d'esprit poétique que dans la plupart des poésies du même temps : quoique le style y ait la banalité et la platitude habituelles, l'auteur y em-

aventures ne sauraient non plus en rendre une raison suffisante. L'idée chrétienne y est trop dominante pour laisser place à la moindre incertitude, et l'inhabileté de l'auteur s'y trahit à chaque instant avec une véritable naïveté. Pour peindre avec plus de force la méchanceté de Robert, il ne trouve rien de mieux que de multiplier outre mesure chaque espèce de crime; il lui fait brûler, dans la même année, jusqu'à vingt abbayes (1), égorger à la fois jusqu'à cinquante religieuses (2), et quand il veut augmenter l'effet de son récit et donner plus de relief à quelque circonstance, il la reproduit invariablement trois fois (3). C'est donc dans l'essence même de la tradition et dans la nature de ses détails qu'il faut chercher la cause de cette popularité qui s'est étendue dans la meilleure part de l'Europe, et qui dure déjà au moins depuis six cents ans.

Dès les premiers temps du christianisme, les fidèles aimaient à se raconter, dans leurs heures de repos, des histoires du Christ sans authenticité suffisante, que recueillirent soigneusement une foule de faux Évangiles, dont il nous reste encore quelques passages et de nombreuses indications. Plus tard, quand ces traditions eurent été repoussées par l'Église, on les remplaça dans les entretiens populaires par les Actes des martyrs

ploie volontiers des métaphores ou même des périphrases. Nous en citerons quelques exemples d'après l'édition de M. Trebutien, dont le seul défaut est une exactitude trop scrupuleuse :

Car se vous i mentes granment
Ceste espee tranchant et bele
feroie boivre en vo cervele ;
cah. A, 4 v°, col. 2.

Esprevier qui vole a quaille
Ne déstent de gringor ravine
que li vers la gent sarrasine ;
cah. D, 1 r°, col. 1.

El tant que li pres reverdist
et la foille el boton norist,
Entrent paien en mer bruiant
dont les ondes vont mult ruistant;
cah. E, 3 r°, col. 2.

Quant sont rangies, as plains s'en issent;
li cheval braient et henissent,
Et les longes busines sonent;
contre solailg grant clarte donent
Cil escu qui cler estinchelent,
et cil penon al vent ventelent;
cah. F, 5 v°, col. 2.

(1) Ancois que li ans soit passés
a il vint abeies arssés.
Roman; B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 175 v°, col. 1.

(2) Venus est a une abéïe
o ses barons, o sa maisnie,
Ou il avoit soixante nonains;
Robers en ochist de ses mains
Plus de cinquante des plus beles;
le fer lor met ens es mameles :
Si les ochist et si les tue,
puis prent le feu, partout le rue;
Ibidem, fol. 176 v°, col. 2.

(3) Les Turcs assiègent Rome trois fois; trois fois l'ange apporte de la même manière des armes à Robert, et la fille de l'Empereur s'incline par trois fois devant lui et témoigne par ses signes qu'il est le chevalier aux armes blanches.

et le récit des persécutions et des tortures qu'ils avaient victorieusement supportées. Le procès verbal de l'épreuve et du triomphe satisfit d'abord à tous les besoins de l'intelligence comme à toutes les aspirations de la foi : c'était là toute la poésie du temps, et l'austère et hautain génie de saint Jérôme ne dédaignait pas de la signer de son nom. Mais quand la croyance ne fut plus aussi exclusive, ni l'enthousiasme aussi chaleureusement naïf, une simple relation du martyre n'impressionna plus suffisamment l'imagination du peuple, et elle y ajouta peu à peu des circonstances poétiques qui en rehaussaient l'effet et lui rendaient la puissance d'élever les âmes à Dieu. A l'origine, ces additions épisodiques peignaient de plus vives couleurs la sainte obstination du martyr, ou manifestaient par des témoignages surnaturels les grâces dont le ciel l'avait comblé ; mais les Saints qui n'avaient consacré leur vie qu'à la pratique des vertus et à la propagation de la foi, finirent aussi par recevoir cette glorification populaire. On voulut mettre en rapport leurs mérites avec l'éclat de leurs récompenses, et on leur prêta des emportements de zèle et des exagérations de vertu qui répondaient au christianisme idéal du temps. Les mieux connus et les plus vénérés, saint Martin et saint Ambroise eux-mêmes, devinrent des personnages poétiques et prirent une forme légendaire. Bientôt le répertoire de ces traditions religieuses s'étendit : toutes les idées qu'agita le christianisme, toutes les croyances qui vinrent à s'y développer s'exprimèrent par des légendes spéciales où la poésie se mettait au service de la foi. Les plus fameuses nous ont été conservées par les premiers hagiographes et le compilateur de la *Légende dorée;* mais une foule d'autres, moins logiques et moins appropriées aux besoins du temps, n'ont trouvé qu'une popularité passagère et se sont fondues dans des traditions analogues, d'une inspiration plus heureuse. Dans le douzième et le treizième siècles, lorsque des idées plus littéraires eurent créé les poëmes chevaleresques, et que l'humeur frondeuse du peuple

se fut mise à railler dans des fabliaux les sentiments auxquels il croyait avec une foi plus entière, et les autorités qu'il respectait davantage, la poésie légendaire gardait encore sa popularité. Les traditions sur saint Remacle (1), saint Nicolas (2), saint Georges (3), saint Thomas Becket (4) et une foule d'autres Saints, étaient même en vers (5). Orderic Vital nous apprend qu'encore en 1066, les jongleurs célébraient dans une cantilène saint Guillaume d'Aquitaine, que les romanciers en langue vulgaire ont appelé Guillaume au Cort-Nez (6), et le préambule d'une Vie en prose, qui semble composée vers ce temps, va jusqu'à dire : Quels royaumes, quelles provinces, quelles régions, quelles villes ne parlent point de la puissance du duc Guillaume, de son courage, de sa force, de ses fréquentes et glorieuses victoires? Quels concerts, quelles vigiles des Saints ne retentissent pas de ses louanges et ne redisent pas dans des chants harmonieux sa vie et sa grandeur, ses glorieux exploits sous le glorieux Charles, la vaillance et le succès avec lesquels

(1) Chapeauville, *Leodiensium historia*, t. II, p. 561.

(2) Voyez nos *Poésies populaires latines, antérieures au douzième siècle*, p. 175, et la *Vie* mise en vers français, par Wace.

(3) On lit dans la *Vie de saint Georges*, par Reinbote von Doren :

In eynem buche man uns las
das latinisch geschreben was,
So bitterliche erbeyt
dy der gute sante Jorge leit
Durch Cristum unseren herren Got.

Deux romances populaires sur le même sujet ont encore été recueillies dans le *Wunderhorn*, t. I, p. 151-156. On en connaît aussi deux versions françaises (voy. ci-dessus p. 226 et 232) et plusieurs rédactions anglaises : voy. Warton, *History of english poetry*, t. II, p. 123, 125, 425, et t. III, p. 269.

(4) Garnier de Pont-Sainte-Maxence disait même dans la *Vie* qui nous est parvenue :

Tut cel autre romaunz c'un ad fet del martyr,
clerc u lai, muine u dame, mult les i oi mentir;
ne le veir ne le plein, ne les i oi furnir (*sic*);
mes ci porreiz le veir et tut le plein oïs,
n'isterai de verite pur perdre u pur murir;

B. I., Suppl. français, n° 2636, fol. 3 v°, v. 11.

(5) Nous ajouterons encore quelques preuves à celles que nous avons données, p. 225 : In arte musica praepollebat (Hucbaldus); cantus multorum Sanctorum dulci et regulari melodia composuit; Sigbertus de Gemblours, *De scriptoribus ecclesiasticis*, ch. 107. Hymnos etiam et varios cantus in honore Sanctorum dulci et regulari melodia composuit (saint Odon, abbé de Cluny); Johannes de Trittenheim, *De scriptoribus ecclesiasticis*, ch. 292.

Libenter, presbyteri, mane vigilate :
quam leve sit Domini jugum degustate,
distincte per ordinem psalmos decantate,
saepe laborate, Vitas Patrum recitate;

De diversis ordinibus hominum, v. 129; dans M. Wright, *Poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. 233.

(6) Vulgo canitur (en 1066) a joculatoribus de illo cantilena; dans du Chesne, *Historiae Normannorum scriptores*, p. 598.

il combattit et dompta les barbares, tout ce qu'il eut à en subir, tout ce qu'il leur fit souffrir, et leur expulsion définitive, après de nombreuses défaites, de toutes les terres du royaume des Franks (1)? Un passage fort curieux d'une de ces petites chroniques si précieuses pour l'exactitude matérielle des faits, prouve qu'en 1173 la légende de saint Alexis, qui, comme nous allons le voir, a la même idée fondamentale que celle de Robert le Diable, était récitée sur les places publiques pour l'édification des fidèles : Un jour de dimanche, dit-elle, que Valdesius s'était approché d'un groupe qu'il avait vu amassé autour d'un jongleur, il fut touché de ses paroles, et le conduisant en sa maison, il se mit à l'écouter attentivement : car le sujet de son récit était l'heureuse fin du bienheureux Alexis dans la maison de son père (2). La plus ancienne version française de cette légende qui nous soit parvenue finit encore par une prière adressée à Dieu :

Aiuns, seignors, cel saint home en memorie :
si li preiuns que de toz mals nos tolget,
en icest siecle nus acat pais et glorie
et en cel altra la plus durable glorie :
en ipse verbe sin dimes pater noster — amen (3)!

(1) Quae enim regna et quae provinciae, quae gentes, quae urbes Guil(l)elmi ducis potentiam non loquuntur, virtutem animi, corporis vires, gloriosos belli studio et frequentia triumphos? Qui c(b)ori, quae vigiliae Sanctorum dulce non resonant, et modulatis vocibus decantant qualis et quantus fuerit, quam gloriose sub Carolo glorioso militavit, quam fortiter quamque victoriose Barbaros domuit et expugnavit, quanta hab (*l.* ab) eis pertulit, quanta intulit, ac demum de cunctis regni Francorum finibus crebro victos et refugas perturbavit et extulit (*l.* expulit)? B. I., n° 1240, fol. 175 v°. Cette Vie a été publiée avec quelques variantes par les Bollandistes; *Acta Sanctorum*, Mai, t. VI, p. 811-820.

(2) Is, quadam die dominica, cum declinasset ad turbam quam ante joculatorem viderat congregatam, ex verbis ipsius compunctus fuit, et eum ad domum suam deducens, intense eum audire curavit. Fuit enim locus narrationis ejus qualiter beatus Alexis in domo patris sui beato fine quievit; *Chronicon anonymi Canonici Laudunensis;* dans le *Recueil des historiens de la France*, t. XIII, p. 680. On lit aussi dans la *Vie* de saint Wandregesil : Quadam die audivit mimum cantando referentem vitam et conversionem sancti Theobaldi et asperitatem vitae ejus.

(3) Dans le *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. V, p. 318. Peut-être faut-il lire en un seul mot *sindismes* ou *saintisme*; mais cette ligne est trop corrompue pour qu'une restitution quelconque puisse avoir un caractère suffisant de certitude. Les autres versions ne manifestent pas moins l'idée dévote de cette légende. Tantôt elle commençait par le signe de la croix :

So wil ich beginnen

Le *Dit de Florence de Rome* commence également par une invocation à la Vierge :

> Pour ce que de bien faire ne puet nul mal venir,
> veil d'un fait merveilleus ma parole tenir :
> la Vierge qui de grace sait les siens raemplir,
> gart trestouz ceulz et celles qui nous voudront oïr (1) !

Cet exorde dévot devint d'un usage si général qu'il était, pour ainsi dire, entré dans la poétique du genre ; on lit même dans une version de l'*Estoire de Floire et Blancheflor*, qui, à en croire le premier vers, n'était pas seulement destinée aux auditeurs de la place publique :

> Seignor baron, or entendeiz ;
> faites pais et si escoutez
> Bone estoire, par tel senblant
> que Diex vos soit a toz garant
> Et vos deffende de toz max
> et nos doint ennuit bons ostax (2).

Cette poésie légendaire fut pendant longtemps si exclusive, et resta si dominante jusqu'au treizième siècle, qu'en l'absence d'une base historique et de toute liaison avec les grands cycles poétiques du moyen âge, on serait suffisamment autorisé à ne voir qu'une légende pieuse dans le *Roman de Robert le Diable*, lors même qu'il ne témoignerait pas lui-même en termes formels de son caractère populaire :

> eine rede fürbringen
> Von einem heiligen man ;
> dans Massmann, *Sanct Alexius Leben*, p. 45 ;

tantôt elle finissait par une véritable prière :

> Got lâze uns sin geniezen noch,
> daz wir uns der sünden joch
> kunnen menliche entslân
> unde ane tugenden bestân,
> sunder missewende,
> unz an unser ende — Amen !
> dans Massmann, *Sanct Alexius Leben*, p. 117, et *Ibidem*, p. 146 :

> Got helfe uns ze den gnâden sîn
> durch Alexius den pilgerîn,
> Der bit für uns für gots gewalt :
> Amen sprechent jung und alt !

Le caractère dévot des légendes françaises n'est pas moins manifeste ; nous nous bornerons à citer le commencement de deux versions inédites :

> Seignour et dames, entendez un sermon
> d'un saintisme home qui Allessis ot non ;
> B. I., Suppl. français, n° 632 [3], fol. 51 v°.

> Ens (*sic*) en l'onneur de Dieu le pere tout [puissant,
> qui nous fourma et fist du tout a son sem- [blant,
> vous veulge recorder une mervelle grant
> d'un mout vaillant preudomme et d'un sien [chier enfant ;
> B. I., n° 7595 [2], fol. 108 v°.

(1) B. I., fonds de Notre-Dame, n° 198, fol. 215 v°, col. 1.

(2) V. 1, p. 125 de notre édition.

Teus noveles n'oïstes onques
Con vous poriés ichi aprendre,
se vous voles vers moi entendre (1).

Aussi ne sommes-nous point surpris que le traducteur espagnol ait cru se conformer plus scrupuleusement à la pensée-mère de la tradition en y ajoutant une invocation à Dieu, Notre-Seigneur, et à sa glorieuse mère, notre médiatrice (2). Le rédacteur du *Dit* français avait déjà fini par une prière qui résumait en quelque sorte son idée :

Diex nous veille s'amour et sa grace donner! Amen (3)!

Avant que l'Église eût définitivement appliqué les principes du christianisme et en eût produit au grand jour toutes les conséquences, des dissensions intestines remettaient en question ses dogmes et même ses enseignements les plus pratiques et les plus féconds. C'était une religion de miséricorde et d'amour que son fondateur avait évangélisée, et l'on en voulut faire un implacable système de haine et d'extermination. Un des plus ardents défenseurs de l'orthodoxie contre les entreprises de l'arianisme en Occident, Lucifer de Cagliari, ne craignit pas de proclamer, avec un zèle impitoyable, l'impuissance radicale du repentir et l'inanité des souffrances qu'il s'impose. Dans sa théologie draconienne, il n'y avait d'autre remède au mal que le glaive de la justice humaine et la mort du pécheur : c'était déjà, à un point de vue plus pratique, cette théorie de bourreaux providentiels qui devaient continuer et parfaire l'œuvre du Christ. De plus doux docteurs, parmi lesquels se distingua Paul, septième évêque de Paris, rappelèrent au contraire la pensée toute charitable du christianisme ; ils soutenaient en montrant la croix que la souffrance était une

(1) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 180 v°, col. 2.

(2) En el comienço de qualquier obra humilmente devemos llamar el ayuda y favor de Dios nuestro Señor.... y porque nos otros pecadores no podemos alcançar gracia alguna de Dios sin que su gloriosa madre sea nuestra medianera; édition de Salamanque, 1627.

(3) B. I., fonds de Notre-Dame, n° 198, fol. 215 r°, col. 2.

expiation, et en concluaient, avec l'autorité d'une logique plus satisfaisante encore pour le cœur que pour la raison, que la clémence de Dieu répondait au repentir de l'homme. Cette croyance à la réhabilitation de l'âme par l'abaissement et la mortification du corps importait trop sérieusement à des populations toujours emportées vers le mal par la violence de leurs passions, et toujours désireuses de désarmer la justice de leur souverain juge, pour que la poésie populaire n'en prouvât point la vérité par quelque légende. Dans son exagération habituelle, elle choisit pour son type un jeune patricien qui, le jour même de son mariage avec une femme selon son cœur, s'arrache à toutes les joies de la famille, répudie toutes les jouissances de la fortune et du pouvoir, se fait pauvre et misérable parmi les plus misérables et les plus pauvres, et après de longues années de mortifications volontaires meurt, encore dans la force de l'âge, glorifié par Dieu et révéré des hommes, sous le nom de saint Alexis. Malgré le succès de cette légende dans toute la chrétienté (1), le sujet en était trop exceptionnel et d'une application trop bornée, pour qu'elle répondît entièrement à

(1) Pour ne pas étendre démesurément ces indications, nous nous bornerons à citer les Vies en vers. En latin, nous en connaissons une attribuée à Marbod dans l'*Acta Sanctorum*, Juillet. t. IV, p. 254; une conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leipzick, publiée par M. Leyser dans l'*Altdeutsche Blätter*, t. II, p. 272-287; une troisième publiée d'après un manuscrit de Munich, par M. Massmann, *Sanct Alexius Leben*, p. 176, et une inédite dont nous citerons le commencement et la fin :

Duxit Romanus vir nobilis Eufemianus
Anglaen uxorem, se non ignobiliorem;
Q(u)os exaltatos et (h)onoribus amplificatos
Copia cun(c)tarum ditabat divitiarum...
Illic compositum bona sollicitudo Quiritum
Ornavit, livit regaliter et sepelivit,
Felicemque torum tantus favorambit odorum
Tanquam si Roma multum spargatur aroma;

B. I., n° 1687 (XIIe siècle), non paginé. Une tragédie par de Lignières a été imprimée à Paris en 1665. M. Massmann en a publié jusqu'à huit versions allemandes dans son *Sanct Alexius Leben*, et le poëme de Konrad von Würzburg a été imprimé dans le premier cahier du *Sammlung altdeutschen Dichtungen* de Meyer et Mooyer. A la version en vieux-français, publiée dans le *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. V, p. 302-318, nous ajouterons celles de la B. I., n° 7595 [2], fol. 108 v°; Suppl. franç., n° 632 [3], fol. 51; fonds de Notre-Dame, n° 273 *bis*, fol. 30 r°, et le *Mystère*, n° 7208 [4], B, fol. 280. *La vie et légende de Monseigneur sainct Alecis*, in-4° gothique, de quatre feuillets, a été imprimée, sans doute à Paris, vers 1500; un poëme sur le même sujet a été composé en 1330 par Eustache, prieur des Chartreux (voy. les *Extraits de plusieurs petits poëmes écrits à la fin du quatorzième siècle*, p. 42), et le *Cantique et Vie de saint Alexis* se vend encore aujourd'hui dans les foires; Nisard, *Histoire de la littérature populaire*, t. II, p. 182. Il existe aussi une version provençale à la B. I., n° 7693, dont quelques

son idée : ce n'était au fond qu'une glorification du monachisme qui s'adressait surtout à des religieux déjà gagnés à la vie dévote (1). Aussi l'imagination du peuple inventa-t-elle une foule d'autres légendes du même genre, mais plus pratiques, mieux adaptées aux besoins et à la moralité de chacun, et l'une d'elles, *Grégorius du Rocher*, jouit aussi, surtout en Allemagne, d'une popularité considérable (2). Plus coupable qu'Œdipe, parce qu'il connaissait sa mère, le héros expie l'emportement brutal d'un moment en vivant dix-sept ans sur un rocher perdu au milieu des mers, qui deux fois par jour disparaît presque tout entier sous les flots. Enfin la pénitence efface le crime : Grégorius, miraculeusement conduit à Rome, est élevé au Saint-Siége, et absout lui-même sa mère, qui vient demander au pape un pardon qu'aucun autre prêtre ne se croyait le pouvoir de lui accorder. Tout dans cette légende, le crime, la pénitence et la preuve de la réconciliation du

extraits ont été publiés par M. Raynouard, *Lexique roman*, t. I, p. 575-576. On a déjà publié des fragments de deux ou trois versions en vieil-anglais ; dans Warton, *History of english poetry*, t. I, p. 146, et t. II, p. 51 ; Swan, *Gesta Romanorum*, t. I, p. 298 ; *Reliquiae antiquae*, t. II, p. 64. Il y a trois romances sur la vie et la mort de saint Alexis dans le *Romancero general* (t. II, p. 322-326), qui forme le t. XVII du *Bibliotheca de autores españoles desde la formacion del lenguaje hasta nuestros dias* ; Moreto a fait un drame intitulé : *La vida de san Alejo*, qui se trouve au commencement du dixième volume de *Comedias nuevas escogidas de los mejores ingenios de la España*, et un *Auto de santo Aleixo* a été imprimé à Evora, en 1749. Un poëme italien, à la vérité assez moderne, a été imprimé sans nom d'auteur à Trévise, à Bassano et à Trente ; mais Zambrini, *Le opere volgari a stampa dei secoli* XIII *e* XIV, p. 321, cite *Historia et vita de sancto Alexio*, in-4°, sans lieu ni date (aussi avec quelques différences d'orthographe dans le *Catalogue Libri*, n° 1231), et l'on représente encore maintenant un *Saint Alessio* dans les montagnes de la Toscane ; Ugeri, *Canti popolari toscani*, p. XXXVI. Il y avait aussi un poëme bohémien dont quelques fragments ont été publiés d'après un manuscrit du quatorzième siècle, dans le *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. XXXVII, p. 420-424. Nous ajouterons, comme preuve et explication de la popularité de cette légende, qu'elle forme le ch. 15 du *Gesta Romanorum*, l'histoire 99 (94, de l'édit. de Grässe) du *Legenda aurea*, et que Vincent de Beauvais citait déjà le *Gesta Allexii* : voy. le *Speculum historiale*, l. XIX, ch. 43.

(1) Cette intention est même positivement exprimée dans le prologue d'une des Vies anglaises : Alexis is as moche as to saye as goynge out of the lawe of maryage for to keep virginite for Goddes sake, and to renounce all the pomp and rychesses of the worlde for to lyve in poverte ; *Golden legend*, trad. de Williams Caxton, édit. de 1527.

(2) On en fit même une version populaire en prose : *Der heilige Gregor auf dem Steine*, imprimée à Cologne sans date : voyez Görres, *Die teutschen Volksbücher*, p. 244 ; Greith, *Spicilegium vaticanum*, p. 137-179, et von der Hagen, *Minnesinger*, t. IV, p. 264 et suivantes. La même tradition se trouve, mais avec des circonstances un peu différentes, dans le *Gesta Romanorum*, ch. 81.

pécheur avec Dieu, était encore, comme on voit, trop exceptionnel et en même temps trop peu merveilleux pour frapper suffisamment l'imagination de la foule et devenir une de ces paraboles usuelles qui jouèrent un si grand rôle dans la moralité du moyen âge.

Le sujet de *Robert le Diable* est beaucoup mieux approprié à son but; les moindres circonstances s'y inspirent d'une idée chrétienne, et concourent à l'impression religieuse de l'ensemble. Un fait dont peut-être on n'a pas suffisamment tenu compte dans l'appréciation des causes qui préparèrent le succès du christianisme, c'est le malheur des temps, le spectacle de la barbarie triomphante et des souffrances de la vertu, qui eût jeté le désespoir dans les âmes et le trouble dans les consciences, sans l'espoir d'une autre vie et une foi aveugle dans l'optimisme final de l'histoire. Ces idées sur l'administration du monde par une providence divine, qui trouvèrent leur plus éloquente expression dans le livre de Salvien, avaient abouti pour la foule à un manichéisme grossier, à la croyance à une lutte incessante et par conséquent à l'active intervention d'un mauvais principe dans toutes les affaires humaines. Tout mal temporel, tout désordre physique et moral s'expliqua par la puissance du démon : il est même resté dans notre langue une preuve singulièrement significative de la foi du peuple à la Providence et à l'ordre régulier et systématique des choses. *Hasard* est un mot tudesque (*Haschart*) qui signifiait primitivement Mauvais esprit, Diable, et l'Église, prenant cette étymologie à la lettre, proscrivit tous les jeux de hasard (1) : elle jugea que c'était manquer de respect à Dieu et pécher contre lui que de rechercher la faveur de cette puissance ennemie de toute loi qu'on appelle le *sort*, et de lui donner les

(1) Li autre joent d'autre part
ou a la mine ou a hasart;
Erec et Enide, v. 349.

Nous citerons entre autres l'édit de Rotharius de 379; le Concile de Tolède de 633, canon XXIX; le Concile tenu à Paris en 1212 (dans Labbe, *Sacrosancta Concilia*, t. XI, col. 77), et celui d'Albi de 1254; *Ibidem*, col. 732.

occasions de se produire. Dans cette théologie populaire, la méchanceté de Robert ne pouvait être amenée par les mauvais penchants de sa nature, mais par la prédominance du diable sur son ange gardien, et il fallait expliquer par des raisons toutes spéciales une prépondérance si contraire à l'ordre général que Dieu avait établi dans le monde. A l'origine de cette légende, dans un temps où l'on croyait à la présence réelle du démon et à son intervention personnelle dans tous les événements, la raison de cette méchanceté surnaturelle était bien facile à trouver : Robert lui appartenait par sa naissance, par la faute ou plutôt le péché de ses parents. On lit donc dans le *Roman* :

La duchoisse a le ceur dolant
qu'ele ne pot avoir enfant :
Dieu, fait ele, comme haés
que fruit doner ne me volés !
Une caitive, non poissant,
dones vous, Sire, leus (*l.* lués) enfant,
Et moi, Sire, que tant ai avoir (1)
ne puis, che m'est vis, nul avoir !
Espoir que nul pooir avés,
que vous, Sire, nul me donés.
Diable, fait ele, je te proi
que tu entenges ja vers moi :
Se tu me dones un enfant,
che (*l.* je) te proi des ore en avant (2).

La tradition est encore plus explicite quand Robert vient demander compte à sa mère de ses méchants instincts et de la terreur générale qu'il inspire :

Sa mere qui fu en fréour
li reconte par grant paour

(1) Le vers est faux et probablement corrompu.

(2) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 174 r°, col. 2. La version du manuscrit, fonds de La Vallière, n° 38, est, comme il arrive souvent, plus développée :

Dieux, fait elle, ce que poet estre!
Pour proiefe ne pour promesse
ne pour proier (*l.* aller!) a sainte Messe,
U je vous ay tant sermonné,
ne m'aves nul enfant donné.
Je cuich que pooir n'en avés,
et que si estes meschavés
Que chil qui dyable ont esté,
vous ont tolu vo poësté
Que vous soliés devant avoir :
tout aves perdu vo savoir.
Dyables, fait elle, empenés;
proi vous que d'enfant m'assenés :
Car pooir en aves greignour
de Jeshu Crist nostre seignour.
De vostre part le voel avoir
soit a folie u a savoir;

fol. 1 r°, col. 2.

De sa naissanche toute l'evre :
en la fin li dist et descevre
C'ainc ne sot tant a Dieu proier
que d'enfant li vausist aidier,
Et puis en requist le diable :
verites est ne mie fable,
Que lui méismes li dona
si tost c'on l'en araisona.
Por chou ne peut il faire bien,
que Dieus n'a en lui nule rien :
Car d'enfer vient u li mal sont;
Li mal qu'en vient (*l.* vienent) la r'iront (1).

C'est encore la raison qu'en donnent le *Dit* (2), le *Mystère* (3) et même la version populaire (4); mais les *Croniques de Normendie* la trouvaient déjà trop merveilleuse et lui en ont substitué une autre, à la fois plus naturelle et plus chrétienne, la dégradation de l'âme par le péché et une exagération de la croyance à la tache originelle que tout homme apporte dans la vie : Avint que le duc par un jour de samedi (le jour spécia-

(1) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 177 r°, col. 1.

(2) Puis qué il ne me veult nuz enfanz en- [voier
si m'en envoit le dyable, sé il m'en puet ai- [dier...
Puisque Diex n'a puissance que nus enfans [nous doint,
je le doins au déable s'en ai concéu point.

Il ajoute même que le jour de la naissance de Robert :

Les croniques tesmoignent qu'il vint une [nuée,
Si noire qu'il sambloit qu'il déust anuitier;
a tonner commenca et fort a esclairier;
les quatre vens venterent : le plus maistre [quartier
de la viex tour chaï : chascun s'ala mucier.

(3) Par ire dis : Puisque Dieu mettre
Ne veult enfant dedans mon corps
sy l'i mette le dyable lors...
Dis : Mais qu'au dyable puist il estre!
quant Dieu ne s'en veult entremettre
Que de vous puisse enfant avoir;
a li le doing;

[B. I., n° 7208 4, B. fol. 162 r°.

(4) Le texte français est si connu que nous citerons de préférence la version anglaise, imprimée par Winkyn de Worde : As he (the good duke) came home, he toke her (his ladye) in his armes, and kyssed her, and dyde his will with her, sayenge his prayers to Lorde in this wyse : O! Lord Jhesu, I beseche the that I may get a chylde, at this houre, by the whiche thou mayst be honoured and served. — But the ladye being so sore moved, spake thus folyshly, and said : In the devyle's name be it, in so muche as God hath not the power that y conceyve; and yf I be conceyved with chylde in this houre, I gyve it to the devyll, body and soule. Robert le Diable n'est pas le seul personnage à qui l'on ait attribué une telle origine : don Juan de Marana était aussi regardé comme le fils du démon, et selon une Chronique manuscrite des évêques de Cambrai, conservée à la Bibliothèque de cette ville, sous le n° 273, Jeanne de Flandre qui fit probablement pendre son père, le comte Baudouin, aurait été la fille d'un diable qui, au moment de la mort d'une jeune demoiselle, prit la place de son âme et vécut pendant neuf ans avec le comte de Flandre : voy. Me Clément, *Histoire des fêtes civiles et religieuses du département du Nord*, t. I, p. 17-21.

lement consacré au culte de la sainte Vierge) venoit de chasser en la forest de Rouveray et eust desir de coucher avec Inde sa femme; mais la dame voulut delayer la compagnie de son seigneur, lequel fut tres fort embrasé de son amour. Et comme la dame n'oza desobeir a la volonte de son mary, par couroux lui dit, que ja Dieu n'eust part a chose qu'ils fissent. Et ainsi d'iceluy duc la bonne dame conceut fruict (1). Cette seconde idée, exprimée d'une manière encore plus claire, acquit même assez de popularité en France et en Allemagne pour y avoir servi de base à des poëmes spéciaux encore inédits (2).

La terreur qu'avaient répandue dans toute la France les déprédations et les violences des Normands, décida de la patrie de Robert; l'imagination était heureuse de lui en trouver une qui s'associât si bien avec sa renommée, et on lui donna un nom qui indiquait tout d'abord ses rapports avec le diable. Le nom de *Robert* signifiait sans doute en vieil-allemand Glorieux défenseur ou Gloire éclatante (3); mais on l'avait aussi quelquefois donné à Odin, et c'était un procédé habituel aux prédicateurs du christianisme d'assimiler les dieux païens au diable. Puis quand l'usage eut altéré la forme primitive, un de ces grossiers calembours, si chers aux peuples sans culture, fit attacher à ce nom la signification de Barbe rouge (4), et la tradition de Judas, secondée peut-être par de vagues réminiscences du celtique (5), inspirait pour cette couleur des

(1) Ch. I, éd. de Rouen, 1558.

(2) *Miracle de Notre-Dame d'un enfant qui fu donné au dyable quand il fu engendrez;* B. I., n° 7208 [4], A, fol. 1 r°; *De vorlorne sone*, poëme en bas-allemand, conservé à la Bibliothèque de Stockholm, sous le n° 29 : un extrait en a été publié par M. Dasent, *Theophilus in icelandic, lowgerman and other tongues*, p. XXII-XXIII. Un des Miracles de la Vierge par Gautier de Coincy, publiés par l'abbé Poquet, col. 443-454, a aussi aux noms près le même sujet que *Robert le Diable*.

(3) *Rohberht* ou *Hruodperaht*.

(4) *Rot-Bart :* un autre composé de *Bart*, *Hage-Bart*, s'employait également dans le sens de Mauvais esprit : voy. Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz*, t. IV, col. 762.

(5) Dans les gloses galliques d'un manuscrit du neuvième siècle, conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne, sous le n° 302, *Roth* est expliqué par *Violentus;* dans Endlicher, *Catalogus codicum latinorum*, p. 199. Le rouge avait déjà un fort mauvais renom dans l'Antiquité classique; Daphnis dit de Dorcon dans le fragment de Longus, retrouvé et publié par Courier : Οὗτος δὲ καὶ πυῤῥὸς ὡς ἀλώπηξ; dans l'*Erotici scriptores*, p. 136.

répugnances qui se traduisaient par les plus malveillantes suppositions. On regardait les rouges comme ayant nécessairement un cœur faux et parjure (1) : on en vint à y voir une sorte de signalement diabolique (2), et par euphémisme on désigna le diable lui-même par le nom de *Robert* (3). Une chanson composée en Angleterre, vers le milieu du treizième siècle, disait encore :

> Competenter per Robert robbur (*sic*) designatur;
> Robertus excoriat, extorquet et minatur.
>
> Vir quicunque rabidus consors est Roberto (4),

et les voleurs y étaient appelés *Roberdes knaves* (5) et *Ro-*

(1) Im was der bart und daz har
beidîn rot und viurvar:
Von den selben horich sagen,
daz si valschiu herze tragen;
Wigalois, v. 2841, éd. de Benecke.

Le *Coronemens Looys* dit en parlant de Richard, duc de Normandie, qui était traître :

Atant ez vos le duc Richart, le ros;
v. 2097, éd. de M. Jonckbloet;

et le *Jocalis* cite comme deux raretés à peu près impossibles :

Albus si fuerit audax, rufusque fidelis;
B. de Strasbourg, fonds de Saint-Jean, n° 102 (quinzième siècle), fol. 78 v°.

Bebelius disait également dans ses *Facetiæ*, l. I, p. 55, éd. d'Amsterdam, 1660 :

Raro breves humiles vidi, rufosque fideles,

et le *Girartz de Rossilho*, v. 121, éd. de M. Michel; est encore plus explicite :

Se per traisio era signe de vos,
Cel cap que avetz negre, auriatz ros.

Voy. aussi le *Facetus*, v. 75, et le *Vilkinasaga*, ch. CLXVII. Une foule d'histoires prouvaient la nécessité d'éviter les rouges; ainsi, par exemple, la XXXIIe fable du l. II des *Rhythmicae fabulae* de M. Wright, a pour morale :

Monet nos haec fabula rufos evitare;
Quos color et fama notat, illis sociare;
Selection of latin stories, p. 168.

Les Espagnols disent encore proverbialement : *Hombre roxo y hembra barbuda de lexos los saluda*, et notre proverbe : *Méchant comme un âne rouge*, se rattache sans doute à la même idée. Nous citerons encore Boner, *Edelstein*, fable LXXIII, et le *Ruodlieb*, fragm. III, v. 452-455.

(2) Voy. Haupt, *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. V, p. 482 et suiv., et Kuhn, *Sagen, Gebräuche und Märchen aus Westfalen*, t. I, p. 8. Le diable est même appelé *Rufus* dans une histoire recueillie par M. Wright, *l. l.* n° CXVI, et Gautier Mapes avait grand soin de remarquer que le roi des nains avait des pieds de bouc et une barbe rouge; *De nugis curialium*, P. I, ch. XI, p. 15.

(3) Voy. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 287, 1re édition. On croyait naguère encore dans le Périgord, que, lorsque, sans regarder derrière soi, on se rend à minuit sonnant entre quatre chemins, une poule noire sous le bras gauche, et que l'on crie neuf fois *Robert*, le diable paraît immédiatement; de Nore, *Coutumes des provinces de France*, p. 161. Dans le dernier siècle, selon les *Mémoires de Mlle Dumesnil*, rédigés par Coste d'Arnobat, *Robouin* signifiait le Diable dans l'argot des comédiens. On avait aussi donné le nom de *Robin*, un diminutif de *Robert*, à un Esprit moins méchant et moins puissant que le diable : voy. Keightley, *The Fairy mythology*, p. 289 et suivantes, éd. de Bohn, et Halliwell, *A brief description of the ancient and modern manuscripts preserved in the public library at Plymouth*, p. 237.

(4) Dans M. Wright, *Political songs*, p. 49. On trouve dans un autre document du douzième siècle, *Ibidem*, p. 354 : Secundus dicebatur *Robertus*, quia a re nomen habuit : spoliator enim diu fuit et praedo.

(5) *Vision of Piers Ploughman*, v. 88; éd. de M. Wright.

berdes men (1). En Allemagne, où les traditions primitives s'étaient mieux conservées, on donnait naguère encore le nom de *Rupert* à un Méchant esprit qui apparaissait pendant la nuit sous la forme d'un homme noir (2) : il figurait même dans les processions bouffonnes par lesquelles le peuple de plusieurs provinces célébrait la naissance du Christ (3), et on le brûlait au milieu de la joie publique pour exprimer d'une manière plus frappante l'avénement du christianisme et le triomphe de l'Humanité sur l'Esprit du mal (4). A cette origine se rattachent aussi sans doute le *Robin Goodfellow* du peuple d'Angleterre (5) et le *Robin des bois* à qui le génie de

(1) Diverses roberies, homicides et felonies ont este faitz eintz ces heures par gentz qui sont appellez Roberdesmen, Wastours et Draghelatche; *Statut* v d'Edouard III, ch. 14. La même expression a été employée dans le *Statut* VII de Richard II, ch. 5, et l'on retrouve *Robartes men* dans le *Creed of Piers Ploughman*, v. 143.

(2) Ex Spirituum quodam genere σκοτοχάκαν dicto, quod Rupertus ille repraesentat, quem dicunt, in caveis domesticis hominem veluti nigerrimi coloris, noctu saepe, raro interdiu apparere; Wernsdorf, *De originibus solemnium natalis Christi ex festivitate natalis invicti;* dans Volbeding, *Thesaurus commentationum selectarum*, p. 149, note : voy. aussi J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 287 et 294.

(3) Diesen (Christ) begleiten die Engel, St-Peter mit dem Schlüssel, andere Apostel und dann etliche Rupert, oder verdammte Geister; Chressulder (Drechsler); *De christianorum larvis natalitiis sancti Christi nomine commendatis*, p. 134. La preuve que ce *Rupert* était une personnification de l'Esprit du mal, ressort plus clairement encore d'une sorte de drame cité dans le *Weihnachtfrazzen* de Prätorius. Nous ne le connaissons malheureusement que par l'*Alsatia* de Stöber, p. 167, mais le Knecht Ruprecht y disait lui-même :

Jch bin der alte böse Mann,
der alle Kinder fressen kann,

et ces deux vers se retrouvent à peu près sans changement dans un autre divertissement en usage aussi pendant le temps de Noël :

Glück zu, ihr Herrn, Glück zu! Ich bin [der böse Mann,
der alle Kinder stracks auf einmal fressen [kann;

dans David Trommer, *Nickerischer Poesie*, p. 28.

Ce Ruprecht est remplacé, dans quelques contrées, par un autre mannequin appelé *Bartel* (Berchtolt), dont le caractère diabolique est encore plus évident : il a la figure et les mains noires, un masque de bois d'où sort une grosse langue rouge et deux cornes. Rosa a même dit en parlant de ces divertissements du jour de Noël : Alios denique ad aeterna supplicia damnatos diabolos mendaci specie prae se ferentes; *De eo quod justum est circa festum Nativitatis Christi*, p. 48.

(4) Un usage semblable existait naguère encore à Florence, et la représentation du mauvais principe s'y appelait *la Fée Befana :* voyez Müller, *Rom, Römer und Römerinn*, t. II, p. 69.

(5) Il figurait même dans le *Wily beguiled*, une des plus vieilles pièces du théâtre anglais, et y disait : I'll go put on my devilish robes, I mean my Christmas calf's-skin suit, and then walk to the woods. O I'll terrify him, I warrant ye; dans Hawkins, *The origin of the english drama*, t. III, p. 336. Peut-être même la tradition du Rupert des Allemands n'était-elle pas inconnue en Angleterre; au moins on lit dans Sandys, *Christmas carols*, p. LXXXVIII : There is a story of Roprecht

Weber a donné une popularité universelle. Si ces souvenirs ne se sont pas conservés en France d'une manière aussi générale, la trace en est restée dans le patois de plusieurs provinces, où le diable est familièrement désigné sous le nom de *Robert*. Voilà sans doute pourquoi le peuple attacha le nom de *Robert le Diable* à d'anciennes constructions (1) trop éloignées les unes des autres pour avoir des rapports avec le héros de la légende : il voulait dire seulement qu'elles étaient hantées par un Mauvais esprit.

La provenance diabolique de Robert devait se manifester non-seulement par sa perversité, mais par la nature de ses crimes : aussi recherchait-il de préférence ceux qu'aggravaient encore l'impiété et le sacrilége. Ses victimes favorites étaient des ermites et des religieuses : dès son plus jeune âge, il aimait à s'attaquer à Dieu lui-même et à briser les vitraux de ses temples; des meurtres, dit le *Roman*,

> Chou est encore del mains;
> Car en mostier ne en capeles
> ne véist verieres si beles,
> Ne's brisast toutes al ruer,
> ains que se vausist remuer (2).

Le *Dit* l'accuse même positivement de n'avoir jamais obéi aux commandements de l'Église :

> Robert fu moult maus hons
> que char vouloit mengier entre toutes saisons :
> Il n'i espargnoit riens, veille ne quarantaine,
> vendredi n'autre jour qui fust en sa (*l.* la) semainne (3);

the robber somewhere, where the hero is also hung for certain peccadilloes, but his body disappears miraculously from the gibbet, whether by good or evil agency, is doubtful; however in no long time he suddenly appears again ready hung, but with the addition, of a pair of boots and spurs. Voy. Burton, *Anatomie of Melancoly*, p. 20, col. 1, éd. de 1676.

(1) Le fort de Moulineaux, à quatre lieues de Rouen, s'appelle encore *Château de Robert le Diable*, et l'on désigne par le nom de *Fossés de Robert le Diable* les anciens retranchements qui se trouvent dans le Maine, entre Méniers et Beaumont. John Bayley nous apprend même dans son *History and antiquities of the Tower of London*, qu'il y avait au seizième siècle une tour qui portait aussi le nom de *Robert le Diable*.

(2) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 175 r°, col. 1.

(3) B. I., fonds de Notre-Dame, n° 198, fol. 206 r°, col. 2.

et pour faire mieux ressortir la dégradation morale où il était tombé, le poëte primitif ajoute, comme dernier coup de pinceau :

Li apostoiles n'en rit mie;
il le maldist et escumenie (1).

La connexité que la légende voulait établir entre la vertu et les pratiques du christianisme apparaît encore plus visiblement dans cette demande qu'adresse la mère de Robert au duc de Normandie, résolu enfin de faire droit aux plaintes de ses sujets.

Sire, merchi, dist la duchoise!
se vous voles bien, ceste noisse
Poez esraument abaissier,
tout san faire ochire ne quassier :
Faites vo fil chevalier faire
adont (*l.* adonques) le verez retraire
Asses tost de ces grant malisse :
tout en laira son malvais visse,
Sa crualté et son mesfait,
puis qu'il sera chevalier fait (2).

C'est que l'ordre de la chevalerie était dans l'opinion populaire une sorte de huitième sacrement auquel on se préparait par le jeûne, la veille et la prière : un bain rappelait la purification des eaux du baptême, la colée était un symbole de l'expiation du passé, et le parrain du nouveau chevalier l'initiait à une vie nouvelle (3).

Quand Robert se repent enfin de ses crimes, il en sent trop l'énormité pour en demander la rémission à un simple prêtre. Il n'attend de pardon que de la puissance supérieure dont le Christ a investi son Vicaire, et part en humble pénitent pour

(1) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 175 r°, col. 2.

(2) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 175 v°, col. 1. On lit dans *Gilles de Chin*, v. 66 :

Sitost qué il fu adoubés
et qu'il fu chevaliers només
Et ses pouvres dras remua,
quant son afaire remira,
Adont mua toute s'enfance :
biax fu, de noble contenance.
Qui l'esgardast, il déist bien :
Cist ne puet falir a grant bien.

(3) Voyez l'*Ordre de la Chevalerie*, fol. 11 r° et v°; le *Roman de Perceforest*, t. II, ch. 122, et Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, siècle III, préf. p. 144, par. XCVI.

Rome. La croyance à des *cas réservés* est trop naturelle pour n'avoir pas été admise aussi pendant le moyen âge; ainsi pour n'en citer qu'une preuve, on lit dans la *Fable de l'Aronde et des Oyseaux :*

Dame arondelle, dist l'aloe,
il n'est pas moult sage qui loe
Faire dommaige a un preudomme :
aler en convenroit a Romme,
Qui en voulroit estre absols (1).

Mais le pape lui-même s'effraye du nombre et de la gravité des péchés de Robert, et n'ose prendre sur lui de l'en absoudre (2). Touché enfin de la ferveur de son repentir, il l'adresse à un ermite, retiré loin des hommes dans une forêt déserte :

Il, de par Dieu et par sa grasse,
saura moult tost, a brief espasse,
De tes pechiés la penitanche :
or ne soies plus en doutanche (3).

On reconnaît sans peine ici une nouvelle expression de l'idée-mère du christianisme, que la sainteté du médiateur doit correspondre à la grandeur de l'offense; mais tout orthodoxe qu'en fût l'inspiration, elle tendait en réalité, non-seulement à l'exaltation du monachisme, mais à l'abaissement du clergé régulier dans la personne de son chef, et à la destruction de l'Église (4). Cette foi supérieure dans l'austérité et les souffrances du premier venu aboutissait nécessairement à la néga-

(1) B. I., fonds de Navarre, n° 85, fol. 16 r°.

(2) Esmaiés est, ne set que faire;
Car tant a fait de malvaistés
et pechiés et desloiautés,
Et moult se peut esmervellier
tant par est grief a consellier,
Qué il ne set qué il en fache;
B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 178 r°, col. 2.

(3) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 178 v°, col. 2.

(4) Un autre exemple s'en trouve dans *Erec et Enide*, v. 696. Dans un petit poëme dont l'inspiration est toute semblable, le pape reconnaît même la supériorité devant Dieu du patriarche de Jérusalem :

A Romme en vient a l'apostoile,
tout li conte, riens ne li coile,
L'apostole ne soit que dire :
unes letres a fait escrire;
Au clerconnet les donne et cherche [*l.* charche) :
Biau filz, fait il, au patriarche
De Jerusalem t'en iras;
Gautier de Coincy, *Miracles de la Vierge*, col. 447.

tion des puissances hiérarchiques. Ce fut là toujours l'idée de la démagogie chrétienne : dès les premiers siècles, elle se formulait en demandant le retour à la primitive Église, et finit par devenir assez exigeante pour provoquer l'institution des Franciscains et leur assurer tout d'abord une popularité à laquelle n'atteignirent jamais les autres Ordres religieux. D'autres traces de cette disposition des esprits au radicalisme en matière ecclésiastique se retrouvent en grand nombre dans la littérature populaire : ainsi, par exemple, pour donner une haute idée du confesseur de Jovinien et du crédit céleste que ses vertus lui avaient acquis, le *Gesta Romanorum* en a fait un ermite (1). Enfin, le scandale du péché parut exiger aussi une satisfaction publique, et sous l'influence de cette idée la pénitence ne fut plus seulement un témoignage de repentir; elle devint un acte purement matériel dont la pensée était indifférente, une compensation judaïque qui devait grandir à l'égal de la faute, et mettait bien avant la sainteté d'une âme chrétienne, purifiée par la douleur du péché et élevée à Dieu par l'amour, l'orgueilleuse abstention d'un disciple de Zénon et les douleurs toutes physiques d'un fakir.

On glorifiait donc la souffrance, quelles que fussent sa nature et la moralité des circonstances qui l'amenaient. La poésie elle-même aimait à représenter d'honnêtes femmes s'efforçant par des avances de prostituée à irriter des désirs qui rendissent la résistance plus pénible et mieux méritante. Un curieux exemple s'en trouve dans le *Fabliau du Provost d'Aquilée :* sur l'injonction de son mari, une femme y oblige un ermite dans la force de l'âge à partager sa couche, et après l'avoir, par des provocations éhontées, suffisamment induit à pécher (2), le plonge dans un bain d'eau froide et recommence par trois fois cette scandaleuse mortification de sa chair (3). Cette œuvre

(1) Ch. LIX.

(2) Vers lui se tret, si l'embraça,
et li a dit : Traiez vous ça;
v. 247.

(3) Cele de ses bras le lia,
Si lui rechauffa tout le cors
tant que la froidure en fu hors;
v. 284.

d'une dévotion si singulièrement désordonnée n'est point une pure imagination de poëte : les exaltations de l'amour platonique avaient réconcilié, même dans la vie réelle, avec ce qu'elle avait à la fois de licencieux et de stoïque (1), et il est difficile de ne pas croire qu'une idée de ce genre ait influé sur la fondation de la célèbre abbaye de Fontevrault, où saint Robert d'Arbrissel voulut que les hommes et les femmes vécussent en commun, ainsi que dans les premiers monastères de l'Irlande (2). La pénitence de Robert le Diable a le mérite d'être beaucoup plus décente, mais peut-être sa bizarrerie semble-t-elle encore plus choquante, parce qu'on en comprend moins d'abord le sens :

Vous convient en la commenchaille
Que vous si fin derve vous faites
et si sot, c'as espées traites,
Et a bastons, et a machues
vous fachiés chachier par les rues (3).
Gardes, quant de chi partirés,
en tous les lieus u vous serés,
ne parles por rien que véés,
mes toudis mais mueus serés (4).
Gardes que de nule viande
Ne goustes par fain que vous viégne
ne por chosse que vous aviégne,
Se ne l'rescoves as chiens (5).

(1) On lit dans le *Livre du chevalier de La Tour* qu'une grande dame dit à l'heure de sa mort : L'en parle moult de mal de moy et de Monseigneur de Craon; mais par celuy Dieu que je doys recevoir et sur la dampnacion de mon âme, il ne me requist oncques ne me fist villennie mais que le pere qui me engendra. Je ne dys mie qu'il ne couchast en mon lict, maiz ce fut sans villennie et sans mal y penser; ch. XXV, p. 56, éd. de 1854. Voyez aussi M. Diez, *Leben der Troubadours*, p. 443; le *Minnelied* du roi Wenzel de Bohême, dans von der Hagen, *Minnesinger*, t. IV, p. 15, col. 2, et l'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, 11e journ., nouv. 8.

(2) La fondation en fut commencée en 1094, mais elle ne devint définitive qu'en 1103 Geoffroy de Vendôme disait même dans une lettre adressée à saint Robert d'Arbrissel : Cum femina noctu frequenter cubare... novum et inauditum, sed infructuosum martyrii genus.

(3) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 180 r°, col. 1.

(4) *Ibidem*.

(5) *Ibidem*, col. 2. On lit également dans le *Miracle de Robert le Dyable*, p. 83 :

Le fol gist empres, ce sachiez,
vostre chien qui s'est couchiez
Soubz le degré;

et p. 84 :

Tres chier sire, cez que diray :
J'ay fait porter au fol un lit
pour li couchier plus par delit;
Mais sachiez, Sire, en verité
il l'a en sus de li bouté.

Cette expiation par l'abaissement et la souffrance de l'orgueil, par la dégradation du coupable jusqu'à la condition d'un animal, paraissait trop naturelle aux hommes du moyen âge pour n'avoir pas eu même quelque réalité historique. Nous lisons dans le *Roman de Rou :*

Quant a Richart vint li quens Hue,
une sele a sun col pendue,
Sun dos offri a chevalchier;
ne pout plus sei humelïer :
Si esteit custume a cel jur,
de querre merci a seignur (1).

Plusieurs autres faits semblables sont racontés par les historiens (2), et les poëtes ont trop souvent imaginé ce singulier témoignage de soumission pour qu'il ne répondît pas à une idée populaire (3). Le *Poema del Cid* n'a pas craint de supposer que pour honorer davantage son roi et lui montrer son dévouement, le fier Rodrigue lui-même s'était mis à quatre pattes et avait touché l'herbe de ses dents (4). Trop de pénitences semblables à celle de Robert se trouvent d'ailleurs dans les poésies du moyen âge plus spécialement destinées au peuple, pour n'avoir pas eu une raison d'être dans les idées du temps et un sens légitime. Ainsi dans le *Fabliau de l'ermite qui s'enivra*, le pénitent

Son chemin a Rome atorna

(1) T. I, p. 368.

(2) Wace dit un peu plus loin (*Ibidem*, p. 379), en parlant de Guillaume Ier, comte de Bellesme, qui s'était révolté contre Robert le Magnifique :

Tant le destreint et assailli,
ke Willame vint a merci,
Nuz piez, une sele a sun col.

Voyez aussi Guillaume de Malmesbury, *De gestis Anglorum*, l. III (dans Savile, *Rerum anglicarum scriptores post Bedam praecipui*, p. 97), et Otto de Frisingen, *De gestis Frederici*, l. II, ch. 28. Lors de la dernière révolte, des officiers anglais passaient une corde au cou des Indiens, les attachaient à un poteau et mettaient de l'avoine devant eux; *The Times*, cité dans le *Journal des Débats* du 26 octobre 1858.

(3) *Girars de Viane*, v. 1184, éd. de Bekker; *Doon de Maïence*, v. 6839; *Fierabras*, v. 2690; *La grant malice des femmes*; dans les *Poésies françoises des quinzième et seizième siècles*, t. V, p. 311.

(4) Los hinoios e las manos en tierra las [dnció :
Las yerbas del campo á dientes las tomó ;
v. 2031.

On lit aussi dans *Gui de Bourgogne*, v. 1930 :

Baron, ostes vos armes et si vous desarmez,
Ales tuit a la tere sans chauce et sans soller,
A genous et a paumes encontre lui alez :
Qui tel secors amaine bien doit estre ho- [norez.

Nus et nuz piez comme desvez (1).
. . . . . En une boue se mist,
son lit d'un pou de fuerre fist
Que dedens la boue trova (2).

On lit également dans le *Dit des trois chanoines :*

La boue li getoient et savates et fiens;
de quan que li faissoient ne dissoit nule riens;
plus de sept ans entiers ne mengoit nulle riens,
quant il vouloit menger il le toloit aus chiens (3).

La *Chanson de saint Alexis* n'est pas moins explicite :

Soz le degret ou il gist sur sa nate,
iluec paist l'um del relef de la table (4).
Li serf sum pedre ki la maisnede servent,
lur lavadures li getent sur la teste (5).
Tuz l'escarnissent, si l'tenent pur bricun (6);

et un exemple beaucoup plus moderne se trouve encore dans l'*Histoire des deux nobles et vaillants chevaliers Valentin et Orson :* Premièrement donc tu changeras ton habit et pauvrement iras vestu. Ton corps tant travailleras que de nul tu ne puisses estre cogneu, puis apres iras en la cite de Constantinople et soubs les degrez de ton palais tu te logeras et y seras sept ans sans parler, si Dieu tant de' vie te donne. Et ne mangeras, ne boiras fors du relief que l'on donne aux pauvres (7). C'est là aussi certainement une exagération des idées que le monachisme avait cherché à satisfaire, et à ce titre elles se recommandaient déjà au respect de populations enthousiastes des austérités et des mérites de la vie monastique. Mais cette recommandation indirecte n'a pas encore suffi à la tradition ; elle a exprimé d'une manière plus sensible le caractère profondément chrétien de la pénitence de Robert le Diable et en a fait tracer les conditions par la main même de Dieu :

(1) V. 306.
(2) V. 323.
(3) B. I., fonds de Notre-Dame, n° 198, fol. 37 v°.
(4) St. L, v. I.
(5) St. LIII, v. 3.
(6) St. LIV, v. 1.
(7) P. 190, éd. de Bonfons. Encore au commencement du quatorzième siècle, le moine Jacopone de Todi, un des grands poëtes religieux dont se glorifie l'Italie, contrefit le fou par humilité et se complut à provoquer les insultes des enfants.

A tant vit une main estendre
devant lui, qui prent a tendre
Un petit brief, et il l'a pris,
lit les lestres qu'il ot el brif,
Tout en outre, de chief en c(h)ief (1).

Il fallait donc en montrer l'efficacité par des faits éclatants, et prouver qu'en la subissant avec un repentir si consciencieux, Robert s'était acquis non-seulement le pardon de ses crimes, mais la faveur toute spéciale du Ciel. Aussi est-il choisi de préférence aux chevaliers dont aucune faute n'avait souillé la vie, pour sauver la capitale du monde chrétien de l'invasion des Sarrasins. Ce n'est pas même assez non plus pour la légende que de manifester indirectement par sa victoire l'élection que Dieu en avait faite pour son champion, elle en a voulu donner un témoignage irrécusable, et un ange lui apporte du ciel des armes dont la blancheur est un symbole de son retour à l'innocence.

Le dénouement de la tradition primitive continuait à exalter la vie solitaire et à montrer par l'exemple du héros combien la sainteté de l'âme était préférable aux grandeurs de la puissance. Robert y poussait le détachement des intérêts matériels jusqu'à rester insensible aux prières de ses anciens sujets, et à les abandonner sans défense au pillage des ennemis et aux exactions des barons (2). L'Empereur voulait même en vain le récompenser en lui donnant la main de sa fille et tout son empire :

Dist Robert : Sire, avoi tolés (3)!

(1) B. I., fonds de la Vallière, n° 80, fol. 179 v°, col. 2.

(2) Quatre de ses vassaux lui disent en versant d'abondantes larmes :

Sire, ne vous demores mie
ne por ami, ne por amie,
Que vous ne lor ailliés aidier,
c'a tort les voillent enplaidier
Chil qui sont de vostre parage;
cascun jor font grant damage
As homes de vostre terre,
que tous ont essilliés par guerre;
B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 208 v°, col. 1.

Il leur répond, *Ibidem*, col. 2 :

Signor, oiés :
par Dieu vous prie qu'en pais soiés.
En vostre terre ales ariere,
que je sui chil qui jamais n'ere
Au siécle un jor, tant com je vive;
ains garderai (*l.* gardrai) m'arme la chai- [tive,
C'anemis ne la puist sosprendre
ne faire a vanité entendre :
Ne voilg pas perdre paradis.

(3) B. I., fonds de la Vallière, n° 38, fol. 25 r°, col. 1. Il y a dans le manuscrit n° 80 : avos colcs.

Ja se Dieu plaist, le fieus Marie,
m'arme que par forche ai garie
Ne metrai a perdisïon :
trestout vostre procession (*l.* possessïon)
Vous guerpis et vo fille bele;
ja, se Dieu plaist, la damoiselle
Ne sera par moi vïclée,
ne baissie (*l.* baissiée), né acolée,
Ne de nul deduit n'aurai cure
tant comme l'arme el cors me dure.
Ains m'en irai avoec l'ermite
qui en la forest grant abite (1).

Il trouve sa vraie récompense, la seule qui fût digne d'une pénitence aussi rude, dans une sainteté que de nombreux miracles attestent (2), et dans la vénération qu'inspirent ses reliques (3). Mais quand les mérites, un peu égoïstes, de la vie d'ermite, furent moins universellement appréciés; quand les populations obéissantes à leurs seigneurs temporels regardèrent la supériorité politique comme une sorte de droit divin, et l'acceptèrent pour un signe de prééminence morale, Robert le Diable ne déserta plus le rang auquel Dieu l'avait appelé, et reprit le gouvernement de son duché aussitôt qu'il fut définitivement réhabilité de ses fautes. On peut même par un heureux hasard saisir, pour ainsi dire, sur le fait, le passage à cette seconde tradition. Après que Robert a dit dans le *Mystère :*

Des ores mais vie d'ermite
Voulray mener (4);

l'Ermite, son confesseur, lui répond :

Robert, sachiez : Diex ordener
Autrement a voulu de toy.

(1) B. I., fonds de La Vallière, n° 80, fol. 209 r°, col. 1.

(2) Pur lui fist Dieu mainte miracle
En cest siècle, ains qu'il finast
ne que sa vie aterminast;
Ibidem, fol. 209 v°, col. 1.

(3) Elle était assez grande pour pousser les fidèles au vol :

A cel conchille issi avient
c'uns riches hom del Puï i vient;
De saint Robert conquist la vie,
et cil en sa tombe ravie
L'oïssement qu'il i trova;
Ibidem, col. 2.

(4) P. 122.

Entens, il te mande par moy
Et m'en a bien fait mencïon,
que prengnes sans dilacïon
La fille, et ne la laisses mie.

C'est encore par esprit de pénitence et de soumission chrétienne qu'il remonte à son rang naturel, épouse la fille de l'Empereur, et retourne gouverner les sujets qu'il avait hérités de son père.

Peut-être nous sommes-nous étendu sur cette légende plus longuement que n'y autorisaient son importance réelle et la nouveauté des idées que nous en avons tirées : on pouvait affirmer d'avance que l'inspiration d'une tradition du moyen âge était chrétienne, et conclure de sa popularité que les moindres circonstances répondaient à sa pensée. Mais, nous l'avons dit an commencement de ce travail, nous voulions surtout, en introduisant le symbolisme dans l'étude de notre vieille littérature, la montrer sous une face nouvelle, et prouver aux intelligences trop exclusivement classiques qu'elle ne méritait pas tous leurs mépris. Il serait sans doute bien inutile de chercher dans des poésies populaires la régularité systématique d'une œuvre d'art, et ce cachet du talent qui se révèle par l'indépendance des pensées et l'originalité des expressions; mais elles ont des mérites particuliers auxquels ne sauraient prétendre les poésies d'un caractère plus élevé, qui aspirent à des créations idéales : elles expriment des sentiments réels, des idées communes à tous, et donnent la vraie moyenne de la civilisation du temps. C'est d'elles surtout qu'Aristote n'a pas craint de déclarer, dans un livre admiré des esprits les plus positifs depuis deux mille ans, que la poésie était à la fois plus philosophique et plus instructive que l'histoire (1). Au lieu de ces jouissances de bel esprit, toujours un peu égoïstes et un peu creuses, même pour les intelligences le plus savamment littéraires, on trouve dans les traditions les

(1) Διὸ καὶ φιλοσοφώτερον καὶ σπουδαιότερον ποίησις ἱστορίας ἐστίν; *Poetica*, ch. IX, par. 3.

plus insignifiantes en apparence des renseignements sur le fond même de la civilisation, que ne saurait fausser aucune de ces mille circonstances accidentelles qui trompent si souvent les historiens. Dans ces poésies si négligées de tous et si dédaignées des demi-savants qui tiennent leur gravité intéressée à ne voir dans le passé que des faits matériels et ne consentent à croire qu'aux vérités officielles, à l'histoire passée par-devant notaire et enregistrée dans les cartulaires, il y a donc une source toute nouvelle et bien féconde d'enseignements. Depuis les premières années du dix-neuvième siècle les bornes de la science ont singulièrement reculé; on sait davantage du passé, et on le sait beaucoup mieux : on a senti quelles précieuses indications pouvaient fournir les langues sur l'origine, le mélange et le caractère des peuples. Il reste à interroger les mœurs, les usages, les superstitions; à entreprendre sur les idées le travail si glorieusement poursuivi sur les mots par les Burnouf, les Grimm et les Bopp; à étudier la poésie populaire dans ses origines et dans son vrai sens. Elle n'aura plus rien à envier, même aux inspirations du génie, le jour où l'on sentira enfin généralement que l'importance de l'histoire est moins encore dans la vérité matérielle des détails, que dans l'esprit qui la vivifie, dans le développement progressif de l'Humanité, et, pour tout dire en un mot, dans la raison des événements par laquelle Dieu se manifeste dans le temps plus clairement encore qu'il ne se révèle dans l'espace par l'ordre immuable et l'éternelle variété des choses.

LES

ROMANCES ESPAGNOLES.

Le nom de *Romance* nous reporte à un temps déjà bien ancien où le peuple avait sa langue à part, le *roman*, et se plaisait à entendre des compositions naïves qui lui exprimaient ses sentiments et ses idées. Toutes les nations néo-latines eurent sans doute à l'origine des traditions assez simplement racontées pour que la poésie se cachât derrière l'histoire, et suffisamment versifiées pour que le rhythme donnât plus d'entrain au conteur et saisît plus vivement l'attention de la foule. Mais leurs différences de nature ne tardèrent pas à s'accuser davantage, et le caractère particulier de chacune se refléta dans sa littérature usuelle. Curieuse de tous les faits, sympathique à tous les sentiments, enthousiaste de tous les grands coups d'épée, mais d'un tempérament peu poétique et l'oreille dure à la musique, la France se plut à des récits bien circonstanciés et bien réels, où la fiction évitait les excès d'imagination comme une sottise et se faisait plus vraisemblable et plus simple que l'histoire. Ses Romances devinrent des Chansons de geste, des poëmes sans poésie d'aucune sorte. Depuis la grande invasion des Barbares, l'Italie manqua de sujets qui entretinssent son répertoire : pour avoir des traditions communes, il faut de l'unité et une histoire, et des municipalité d'une indépendance farouche, séparées les unes des autres par des rivalités de boutique et un compte courant de *vendette*, ne forment pas plus un pays que des tumulte de rues et des guet-apens ne font

une histoire nationale. Puis la langue était si musicale que, les yeux à demi fermés, battant la mesure avec la tête, on écoutait volontiers les vers pour le plaisir de l'oreille (1) : les poëtes s'apprirent à chanter à l'instar du rossignol, sans avoir rien à dire, et la Romance ne fut plus qu'un *Canzone* (2). En Espagne au contraire, et nous y comprenons le Portugal (le Portugal est un accident historique; ce n'est pas même une expression géographique), en Espagne, où les mêmes sentiments et les mêmes intérêts se développaient et se renouvelaient comme les feuilles et les fleurs du même arbre, où, selon l'expression du poëte, le temps était l'image mobile de l'immobile éternité, les traditions et les plaisirs de la veille devaient rester ceux du lendemain. Malheureusement cependant les vieilles Romances se sont insensiblement transformées : elles ont suivi pas à pas les variations de la langue, et se sont conformées aux changements extérieurs des mœurs; puis des poëtes de profession ont voulu les débarbouiller de leur antiquité et les embellir à leur usage, s'en faire un gagne-pain ou un moyen de célébrité, et il n'en est plus resté que le sujet

(1) Il y a même dans un chant qui, au moins en cela, est vraiment populaire :

S'io canto tutto il giorno, il pan mi manca,
e se non canto, mi manca o ogni modo;

dans Tigri, *Canti popolari toscani*, p. XIX.

(2) Nous ne connaissons que *Donna Lombarda*, publié par Marcaoldi, *Canti popolari*, p. 177, et réimprimé avec beaucoup de soin par M. Nigra, *Rivista contemporanea*, t. XII, p. 32 et suiv., où se retrouvent l'esprit historique, la gravité de ton et le caractère à la fois poétique et impersonnel de la Romance. *Clotilde*, que M. Nigra a publié aussi, *l. l.* p. 54 et suiv., ne nous semble pas d'origine italienne, et devrait sa popularité, s'il est réellement populaire, non à ses qualités propres, mais à des circonstances tout accidentelles. Le terroir ne convenait pas aux Romances, et elles ont complétement disparu : mais les *Stornelli* s'appellent encore dans la montagne de Pistoie, *Romanzetti* (Tigri, *l. l.* p. XXVIII), et Matteo Spinello disait en parlant de son contemporain Manfred : Lo re la notte esceva per Barletta cantando strambotti e canzuni, che iva pigliando lo frisco, e cón isso ivano dui musici siciliani ch'erano gran romanzatori. L'existence de chants historiques nous est même attestée par des témoignages positifs. Ainsi Malvezzi disait au commencement du quinzième siècle : A miei giorni i giovanni contadini prendono diletto cantando canzoni in cui si celebrano nomi di re e trastulli di donzelle reali; *Cronaca di Brescia*, l. II, ch. 22. Tout récemment encore M. Vigo est allé jusqu'à dire : Ed io ho rinvenuto trai manoscritti della Luchesiana di Girgenti non pochi cantici lirici e descrittivi su memorabili casi di Messina del 1672, da' quali gli storici potrebbero trar giovamento; *Canti popolari siciliani*, p. 4.

et l'étiquette. Mais le sujet, rappelle trop souvent ces métaux précieux, jadis la richesse d'un pays, qui reçoivent successivement vingt empreintes et dont le titre baisse à toutes les refontes, et l'étiquette s'applique à des vers de nature si diverse, historiques ou de pure fantaisie (1), amoureux ou comiques (2), didactiques ou dévots, purement narratifs (3), ou lyriques, que *Romance* est aujourd'hui un nom banal qui ne désigne plus qu'une petite pièce de poésie en vers de huit syllabes, souvent même mal comptées, et personne ne chicane sur le nombre. Si, par aventure, il nous restait encore quelques Romances primitives, telles qu'elles ont été improvisées du douzième au quinzième siècle sur les bords du Guadalquivir ou dans les vallons de la Sierra-Morena, dont une main respectueuse aurait seulement enlevé la rouille qui empêchait d'en apprécier la beauté, nul ne pourrait le savoir : la plus ancienne édition ne remonte qu'au milieu du seizième siècle (4), et aucun ma-

(1) Si l'on en excepte le Cid, aucun héros n'a inspiré plus de Romances que Bernaldo del Carpio, et les critiques les plus nationaux, Pellicer, Mantuano, Mondejar, etc., reconnaissent que selon toute apparence il n'a pas même existé. S'il est cité plusieurs fois dans le *Crónica general*, c'est toujours d'après les chansons de geste : E algunos dicen en sus cantares de gesta, que fué este D. Bernardo; fol. 225, éd. de Zamora, 1541 : voy. aussi fol. 237.

(2) On les appelle même *burlescos*.

(3) Ainsi, par exemple, la Romance de Grimaltos et Montesinos, *Muchas voces oi decir* (dans Wolf, *Primavera*, t. II, p. 251) est un véritable fabliau, et une autre qui appartient à la même tradition, *En las salas de Paris* (*Ibidem*, p. 273), un petit roman de chevalerie.

(4) *Cancionero de romances*, Emberes, Martin Nucio, sans date. Avant la dernière publication de M. Wolf, on regardait encore comme antérieur *La Silva de varios romances*, Zaragoza, 1550, Estévan G. de Najéra. Selon M. Ticknor, *History of spanish litterature*, t. I, p. 110, quelques Romances auraient cependant été déjà imprimées en 1511 dans le *Cancionero general* de Valence, et il y en avait certainement dans celui de Séville, Cromberger, 1540. M. Gayangos en a vu quatre ou cinq imprimées sur des feuilles volantes de 1512 à 1514; Wolf, *Studien zur Geschichte der spanischen und portugieschen Nationalliteratur*, p. 738. Personne n'a malheureusement songé à recueillir les mélodies, et sans doute il est trop tard. M. Duran a cependant dit dans son *Romancero general*, t. I, p. LIV, note 14 : La música primitiva de los cantos populares se ha perdido del todo, cuando la de los Romances se conserva inalterable. Esta parece un gemido prolongado y monótono, pero que no deja de producir su efecto cuando acompaña las danzas pausadas del pais. Mais nous ne pouvons admettre ni cette singulière distinction entre les chants populaires et les Romances, ni cette uniformité de mélodie pour toutes les Romances, si différente qu'en fût l'inspiration : la plus simple, la plus facile et la plus commune aura sans doute fini par prévaloir, en se simplifiant encore davantage; mais on ne peut nullement conclure du chant actuel à la mélodie primitive. M. Duran a lui-même reconnu l'existence de plusieurs

nuscrit ne nous a conservé de plus vieilles leçons. L'émulation d'archaïsme, qui s'était emparée des faiseurs de poésie populaire, et la grossièreté naturelle des soldats, qui, le soir, devant leurs tentes, chantaient en les traduisant dans la langue des camps les traditions dont leurs grand'mères avaient bercé leur enfance, ont même, selon toute apparence, singulièrement interverti la chronologie des Romances. Si l'on en excepte quelques traits originaux qui ont échappé au badigeon littéraire, ce sont précisément les plus récentes qui paraissent les plus anciennes, et les plus réellement antiques que l'on croirait les plus modernes.

Si ces anachronismes de la langue, et quelquefois des idées, ne permettent pas à la critique de rétablir l'ordre des temps et d'y ranger chaque Romance à sa date, elle n'est point forcée d'accepter comme une nécessité du sujet le chaos des premiers Romanceros. Elle peut, en se donnant quelque peine, distinguer le vieux naturel des falsifications du neuf, et la rudesse naïve d'un poëte qui chante, ainsi que l'oiseau des bois, les sentiments que le bon Dieu lui a donnés, des affectations de naïveté qu'on a méditées à sa table de travail, et de la rusticité apocryphe d'un bel esprit qui s'est drapé dans un sarrau. Mais il y avait dans les Romances originales un goût si prononcé de terroir et un esprit tellement national, que pour peu qu'on fût Espagnol de race, il n'était pas malaisé de les contrefaire. Leur gravité un peu solennelle n'était ni un artifice de composition ni une bonne fortune du talent : elle se retrouve, même sans qu'il le sache, dans le ton et les moindres paroles de tout homme pénétré de la vérité de ce qu'il raconte et de sa propre importance. Cette roideur de l'inspiration et son

mélodies ; il dit en parlant de la Romance du comte Arnaldos, n° 286 : Aquí en el canto debia pronunciarse haciendo muda la última sílaba, como sucede aun, cuando la gente del campo entona esta clase de romances; t. I, p. 153. Nous pensons comme Me Caballero, mais en nous permettant d'en tirer des conséquences fort différentes : Es (el romance) tan peculiar del pueblo, que solo á estas gentes, y de entre ellas, á pocos, se lo hemos oido cantar á la perfeccion : parécenos que los que lo hacen, lo hacen como por intuicion ; *La Gaviota*, t. I, p. 128.

impassibilité apparente, cette simplicité d'expression si dédaigneuse de la rhétorique et des ambages, cette imagination qui ne déviait jamais de la droite ligne, tenaient à la volonté bien arrêtée des poëtes de garder leur *quant à moi* et d'*être ceux qu'ils étaient* (1). Leur poésie n'avait qu'un but : redire avec les mêmes sentiments les traditions qu'on leur avait apprises, et ils les répétaient, en conscience, comme des gens d'honneur qui témoigneraient devant une cour de justice. Mais malgré cette opiniâtreté à mettre leur imagination au service de leur mémoire, malgré cette préoccupation constante de leur dignité, c'était le vrai souffle de la poésie qui agitait leur âme. Les Romances en sortaient d'un seul jet, sans ébarbements ni coups de lime, sans ornementation ni soudure d'aucune sorte; tout le pittoresque du sujet se mettait naturellement en relief, toutes les circonstances qui concouraient à l'effet se dégageaient des autres, se groupaient, chacune à la meilleure place, et s'adressaient à l'intelligence, non en détail, mais dans leur ensemble, comme une réalité. Ce n'était pas le simple récit d'une histoire des temps passés, mais un témoignage vivant et frémissant encore des passions du moment.

Quelques caractères trahissaient cependant les imitations le mieux réussies. Les Romances de première formation sont moins développées, moins logiques, moins préoccupées de l'effet et des personnages; elles supposent une tradition, plus présente à tous les souvenirs, qui les mette en scène, les complète et les conclue; malgré l'apparence, leur sujet véritable n'est point la relation d'un événement poétique, mais le sentiment, l'émotion populaire qu'il a dû exciter parmi les contemporains : ce sont, en un mot, les moins personnelles et les moins littéraires. Naguère encore ces différences étaient plutôt soupçonnées que reconnues; l'âge d'une Romance était une question de tact que chacun décidait à l'aventure, selon ses impressions du moment, et des distinctions si peu réelles ne

(1) *Yo soy quien soy.*

pouvaient satisfaire la critique. Elle en était réduite à réunir confusément ensemble toutes les Romances qui se rapportaient au même héros ou aux mêmes aventures, et à admirer sur échantillon le chaos. M. Huber fut le premier qui voulut y introduire un ordre plus systématique, qui distingua les différentes couches et en expliqua l'histoire; mais il ne songeait qu'au Romancero du Cid, et la plus grande difficulté d'une théorie était précisément l'immense variété des sujets et la diversité des inspirations. M. Duran avait consacré son honorable vie à recueillir des Romances; il les sentait plus, les admirait mieux que personne, et pouvait dire avec Horace : *Digito callemus et ore;* mais il appréciait aussi beaucoup la quantité; il tenait à ne point dépouiller la littérature espagnole de la moindre pierrerie de son écrin; par orgueil national et amour d'antiquaire, il aimait mieux y laisser du strass, et au lieu de choisir avec goût dans la masse des Romances, d'arranger avec ordre les plus vieilles et celles qui sont vraiment belles, d'en composer un véritable bouquet (1), il songeait surtout à en montrer une brassée (2). Un savant dont l'activité féconde s'est fait un domaine de toute la poésie du moyen âge, M. Ferdinand Wolf, a pris les ingénieuses idées de M. Huber pour point de départ; mais il les a étendues, complétées, et avec cette opiniâtreté de travail particulière aux Allemands, avec cette conscience d'érudition qui croit ne rien savoir tant qu'il lui reste quelque chose à apprendre, il a reconnu des différences d'origine et de nature qui lui ont permis d'établir enfin de véritables catégories (3). Peut-être sont-

(1) Les éditeurs qui n'avaient pas la passion du complet, appelaient volontiers leur recueil *Florista, Flor, Rosa* ou *Primavera.*

(2) Il a enfin introduit une classification, quelquefois même trop subtile, dans son *Romancero general;* mais avec une loyauté aussi digne de sa science que de son caractère, il a reconnu que l'initiative ne lui appartenait pas. Los trabajos de los escritores alemanes que me precedieron, han influido en los mios; t. I, p. v, et p. viii : Por eso las primeras antologías de romances regularmente concebidas y bien pensadas se han hecho en Alemania.

(3) Il ne s'en est pas tenu à ce très-difficile travail de classification; il a réuni en deux élégants volumes tout ce que peut désirer le lecteur qui veut appro-

elles encore trop exclusivement historiques, trop extérieures; peut-être ne tiennent-elles pas suffisamment compte de l'ordre réel des dates : mais la critique peut déjà, grâce à elles, s'orienter dans le pêle-mêle des recueils de Romances, et apprécier l'esprit et le caractère de chacune, son importance et son rôle dans l'histoire littéraire.

Il y a d'abord toute la famille des Romances primitives, celles où le poëte ne sent point et ne pense point pour son compte; où, à proprement parler, sa personne n'existe pas; où il n'est qu'un écho retentissant dans l'air, mais un écho intelligent, qui, sans but, sans intention ni prétention d'aucune sorte, et comme au hasard, répète, en leur donnant une expression plus poétique et plus vivante, les sentiments qui bruissent dans la rue. Ces Romances étaient trop vraiment populaires pour ne pas agréer au peuple : il aimait à s'entendre redire avec toute la vivacité de la poésie et tous les charmes de la musique ses propres pensées. Les séductions d'une vie errante et sans travail fixe, et la facilité du succès, créèrent donc bientôt une classe entière de jongleurs qui parcouraient le pays, la guitare à la main, et publiaient des Romances sur les places publiques. Tous ces colporteurs de poésie avaient *reçu du ciel* une imagination active, et les vers dont ils s'étaient meublé la mémoire et qu'ils récitaient à chaque instant pour quelques maravédis, leur donnaient une sorte de savoir-faire poétique. Il leur fallait suppléer aux insuffisances de leur mémoire, compléter les fragments de Romances qu'ils venaient à apprendre, rajeunir les expressions par trop archaïques et les idées surannées (1), et naturellement, quand

fondir la nature de la poésie espagnole, et celui qui ne cherche que son plaisir : *Primavera y flor de Romances*, Berlin, Asher, 1856. Son recueil contient 198 Romances, et il n'en est pas une seule que nous en voulussions retrancher ; mais quelques-unes, à notre avis très-anciennes ou très-belles, nous semblent y manquer : telles sont parmi les premières, *Ese buen rey Don Alfonso* (dans Duran, *Romancero general*, t. I, p. 575), et *Reinando el rey Don Alfonso* (*Ibidem*, p. 414), et parmi les secondes, *A los piés de Don Enrique*, probablement de Góngora (*Ibidem*, t. II, p. 43), et *Si el caballo vos han muerto*, par Lope de Vega ; *Ibidem*, p. 45.

(1) Ils faisaient par nécessité ce dont

leur répertoire passait de mode, quand tout en conservant quelque succès d'estime il ne faisait plus d'argent, ils le renouvelaient en composant eux-mêmes d'autres Romances plus conformes aux convenances de leur auditoire (1). Ces secondes Romances n'avaient déjà plus la spontanéité des premières : c'étaient des œuvres travaillées, réfléchies, où le jongleur pensait lui-même le mieux qu'il pouvait, et ne parlait qu'en son propre nom ; mais il était du peuple, il sentait et pensait comme lui ; aucune prévention de collége, aucune réminiscence littéraire, aucune admiration officielle ne faussait son instinct national, et l'habitude de redire les premières Romances lui en avait, pour ainsi dire, inoculé les sentiments, les idées et la langue. Souvent la mise en scène était seule vraiment différente ; le même thème continuait sous une forme nouvelle, et l'on conservait aussi textuellement des phrases entières, devenues par un long usage des *dépendances* du genre, que chacun s'appropriait sans façon comme les mots du dictionnaire (2). Enfin il y eut des lettrés, sans contact aucun avec le peuple et en différant complétement par leurs habitudes et leurs idées, qui, par un caprice d'imagination, choisirent la forme des Romances de préférence à toute autre, et s'en servirent, comme d'une variété de la poésie lyrique, pour des inspirations qui leur étaient toutes personnelles. Ces Romances littéraires n'ont plus que le nom et les caractères extérieurs du genre : sa versification libre, son vers court et facile

Ordoñez de Montalto se vantait comme d'un mérite dans sa réimpression de l'*Amadis de Gaule*, Saragosse, 1521 : Coligió de los antiquos originales, quitando muchas palabras superfluas, y poniendo otras de mas polido y elegante estilo.

(1) Ils avaient même grand soin de s'en vanter ; ainsi on lit dans une collection de feuilles volantes (*pliegos sueltos*), conservée à la Bibliothèque Ambrosienne : *Primer quaderno de la segunda parte de varios Romances los mas modernos que hasta hoy se han cantado.*

(2) The old spanish ballads have often a resemblance to each other in their tone and phraseology ; Ticknor, *History*, t. I, p. 125. Nous citerons comme exemples :

Vanse dias, vienen dias. —
Ya se parte el carcerero ;
ya se parte, ya se va. —
Jornada de quince dias
en ocho la fuera á andar. —
Mensajero eres, amigo ;
no mereceis culpa, non.

Voy. *Don Quijote*, P. II, ch. 10

comme la prose, ses habitudes impersonnelles de récit que ne suspend jamais aucune réflexion ni aucun retour de l'auteur sur lui-même. En réalité, elles appartiennent à la poésie ordinaire, à celle qui se développe également chez tous les peuples, et n'y forme pas même une espèce à part : ce sont de petites histoires, des épîtres didactiques, de simples effusions lyriques ou même des ballades, comme toutes les autres, dont le style affecte seulement plus de simplicité et de vulgarité (1).

Il n'est pas de peuple qui n'ait gardé de son passé, quel qu'il soit, des souvenirs où se complaît son orgueil, et où, dans ses jours d'abattement, se reprennent ses espérances. On a raconté d'abord les faits et gestes d'un particulier très-connu, mais il s'est trouvé que l'aventurier rappelait une conquête, que le chef de bande représentait tous les malcontents, et l'anecdote biographique est devenue une page d'histoire : si le peuple ne s'était pas dit : *De me, nomine mutato, res agitur*, il ne s'en fût pas embarrassé la mémoire. Ces souvenirs de la veille feront les traditions du lendemain; on se les transmettra pieusement de génération en génération, mais en éliminant peu à peu toutes les circonstances qui complétaient la vérité des faits sans rien ajouter à l'importance historique et au sens de l'ensemble. Sans y songer, par l'instinct de l'imagination qui chante naturellement en nous, on veut aussi plaire à l'oreille, et l'on donne au récit une harmonie extérieure, un rhythme qui satisfait un besoin réel de l'esprit et en même temps soulage la mémoire. Ce n'est plus une simple tradition que chacun modifie, c'est de la poésie, définitivement cristallisée, que n'a signée aucun auteur, mais que pense également tout le monde. Malgré sa forme historique, elle ne raconte plus réellement aucun fait particulier, arrivé telle année dans un lieu déterminé; elle célèbre une gloire na-

(1) Lope de Vega disait dans son *Arte nuevo de hacer comedias*, avec une naïveté curieuse chez un homme d'un si grand talent :

Porque como las paga el vulgo, es justo
hablarle en necio, para darle gusto.

tionale, redit une admiration commune, chante une douleur du Peuple, une idée, un sentiment, qui tiennent à sa nature et se sont développés avec lui. L'imagination de personne ne surajoute aucune beauté de fantaisie au sujet qui l'a mise en éveil; nul travail d'artiste ne polit sa forme; elle pense comme elle peut, s'exprime comme elle pense, bien sûre que les échos qui la rediront apporteront au besoin leur mot à son œuvre, qu'elle aussi *s'accroîtra en marchant*, et que bientôt elle courra les rues sous la forme qui lui convenait davantage.

Ces traditions poétiques se retrouvent chez presque tous les peuples dès les premiers temps de leur histoire : Achille chantait déjà les exploits des héros (1), sans doute en rhapsode plutôt qu'en poëte, et l'on a reconnu sur un monument de l'ancienne Égypte les traces d'un refrain populaire (2). Mais au dire de Strabon, l'Espagne se distinguait des autres pays par son amour du chant (3) et le soin avec lequel les vieilles poésies y étaient conservées (4). Le passage où Silius Italicus a parlé des goûts et des habitudes de ses compatriotes est plus précieux encore; c'est un témoignage qui s'appuyait certainement au moins sur des souvenirs d'enfance :

> Misit dives Callaecia pubem,
> Barbara nunc patriis ululantem carmina linguis,
> Nunc, pedis alterno percussa verbere terra,
> Ad numerum resonas gaudentem plaudere caetras (5).

Ce chant hurlé semble bien différent du gémissement psal-

(1) Τῷ ὄγε θυμὸν ἔτερπεν, ἀειδε δ'ἄρα κλέα ἀνδρῶν; *Iliadis* l. IX, v. 189.

(2) Champollion, *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie*, p. 196.

(3) L. III, p. 233 et 249, édit. d'Amsterdam, 1707.

(4) Καὶ τῆς παλαιᾶς μνήμης ἔχουσι τὰ συγγράμματα καὶ ποιήματα, καὶ νόμους ἐμμέτρους ἑξακισχιλίων ἐτῶν, ὥς φασι; l. III, p. 204. A en croire les Espagnols, ce fut même Tubal, petit-fils de Noë, qui après s'être établi dans le pays, précisément cent quarante ans après le Déluge, dió las leyes en coplas; *Origen de las dignidades de España*, p. 2. Cette date aurait grand besoin de s'appuyer sur un manuscrit contemporain, et Salazar de Mendoza a négligé de nous dire où il l'avait prise. On sait seulement que la guitare espagnole est représentée dans les tombeaux des anciens Egyptiens (Wilkinson, *A popular account of the ancient Egyptians*, t. II, ch. 5), et que la musique des fellah reste aussi toujours lente et monotone, même quand les mots expriment des sentiments mobiles et passionnés.

(5) *Punicorum* l. III, v. 345.

modique et monotone de la Romance moderne, mais c'est bien là ce peuple d'amateurs de chansons qui, selon l'expression de Lope de Vega, chantent encore aux frais de leur gosier quand ils sont en prison (1). Ces premières poésies périrent sans doute lors de l'établissement des Visigoths en Espagne et de la rénovation du caractère national qui en fut la conséquence. Il y a une influence plus puissante encore que la séduction des idées avancées et la contagion des sentiments vrais, c'est la domination des fortes volontés sur les esprits sans initiative et sans ressort. Quelques rares souvenirs échappèrent cependant à ce renoncement du passé : telle est cette maison d'Hercule à Tolède, si soigneusement fermée avec un cadenas, parce que le jour où elle viendrait à s'ouvrir, la ruine de l'Espagne serait prochaine (2); il est difficile de n'y pas reconnaître une vague réminiscence du temple de Janus et du voyage où Hercule fixa les bornes du monde à la pointe de Cadix. La mémoire de Didon subsistait aussi dans les traditions populaires avec des détails inconnus à tous les auteurs classiques : ce n'était pas une fascination de l'amour dont elle se punissait par une mort volontaire, mais un odieux attentat qu'en bonne justice le pieux Énée eût expié par vingt-cinq années de travaux forcés (3). Un fait plus curieux encore, c'est que malgré les cent coups de fouet qui défendaient d'y croire (4), les auspices par les oiseaux avaient conservé l'autorité d'une superstition et probablement d'une habitude (5).

(1) A costa de garganta cantareis
aunque en la prision estareis.

(2) Cette tradition a été recueillie dans le *Crónica del rey Don Rodrigo* et dans plusieurs Romances : voy. le *Romance del rey Don Rodrigo como entro en Toledo en la casa de Hércules;* dans M. Wolf, *Primavera*, t. I, p. 6.

(3) C'est le sujet de la Romance *Por los bosques de Cartago;* dans M. Wolf, *Primavera*, t. II, p. 7. Beaucoup d'autres traditions sur Didon semblent avoir été particulières à l'Espagne : voy. le *Crónica general de España*, P. I, ch. 51-57.

(4) *Fuero juzgo*, l. VI, tit. XI, loi 3.

(5) Ainsi, par exemple, on lit dans la Romance *Ruy Velasquez de Lara :*

Catado se han que agüeros
malos mostrado se habian;

dans Duran, *Romancero general*, t. I, p. 445. Nous pourrions citer aussi le *Poema del Cid*, v. 11 et 12, 867, 2624, etc. C'était bien une superstition, sinon tout à fait spéciale à l'Espagne, au moins beaucoup plus populaire que dans le reste de l'Europe.

Peluis qui fu d'Espaigne né...
Al cors des estoiles luisans

Peut-être même faut-il supposer que l'esprit de l'ancienne poésie avait survécu à sa forme pour s'expliquer complétement le caractère des Romances espagnoles et les singulières différences qui les distinguent de la vieille poésie des deux peuples voisins, dont les éléments dominants étaient cependant parfaitement semblables. Elles sont nourries d'événements rapides, dramatiques : elles n'aiment point, comme la poésie portugaise, à se reposer de leur sujet *pede in uno*, et à méditer sur sa nature et sa portée, au lieu de conclure; jamais surtout, comme les chants des troubadours, elles n'oublient si parfaitement la pensée pour la forme que le lecteur puisse croire qu'elles n'avaient préalablement rien senti ni rien imaginé, et ne se proposaient que d'aligner bien industrieusement des rimes enjolivées çà et là de quelques périphrases.

L'invasion triomphante des Mores changea de nouveau les sources de la poésie nationale; l'histoire officielle le disait elle-même en déplorant les désastres de l'Espagne : Oubliées sont ses chansons; sa langue lui est devenue étrangère et l'étonne comme des sons étranges (1). Les anciens habitants n'avaient pas été seulement dépouillés de leurs champs et de leur patrie, la plupart en furent chassés par les violences et la politique insolente des vainqueurs, ou s'en bannirent eux-mêmes volontairement pour continuer ailleurs leur résistance. Refoulés sur les cimes des Asturies, entre le ciel et les abîmes, aucune autre ressource ne leur restait que le courage du désespoir, et ils acceptèrent résolûment cette dernière chance. Une défaite même glorieuse leur semblait encore une sorte de trahison envers leur foi : il fallait mourir de pied ferme et gagner au moins les palmes du martyre. Ils se résignèrent à un héroïsme

et al vol des oisiax volans
Les avantures connissoit;
Roman de Brut, v. 14598.

Vincent de Beauvais disait aussi en parlant de Silvestre II : Ibi (à Séville) didicit et cantus avium et volatus mysterium; *Speculum historiale*, l. XXIV, ch. 98.

(1) Olvidados son le sus cantares, e el su lenguage ya tornado es en ageno e en palabra estraña; *Crónica de España*, P. II, fol. 203 r°, édit. de Zamora, 1541.

incessant comme à une nécessité de leur position, et cette conscience d'une mort toujours imminente leur fit bientôt mépriser toutes les joies de la vie, et leur imprima une gravité sévère qu'aucune distraction apparente ne tempérait plus. De pareils hommes pouvaient être quelquefois écrasés par le nombre, mais on ne pouvait les vaincre qu'après les avoir tués : ils s'habituèrent donc à se tenir pour invincibles et à compter au besoin sur des miracles, non sur ces prodiges, à peine croyables, qu'opèrent des mains invisibles, mais sur des exploits souvent plus merveilleux encore, qui ne demandent qu'un grand cœur et une épée bien affilée. Bientôt ils attaquèrent à leur tour et commencèrent cette longue victoire de cinq cents ans où ils reconquirent pied à pied le royaume de leurs ancêtres. En vain les Mores étaient plus nombreux et aussi braves; *Dieu le voulait*, ils avançaient toujours, et des succès si improbables leur donnèrent foi en eux-mêmes : ils se proclamèrent dans leur pensée le peuple des grandes choses, et, à titre d'Espagnol, chacun se guinda sur son orgueil comme sur un piédestal dont il ne voulut plus descendre. Tous auraient cru indignes de leur grandeur des sentiments qui n'auraient pas été exagérés et une expression dépourvue d'emphase; ils parlaient de leur pot-au-feu solennellement comme un héros de tragédie, et auraient pu, sans se déranger de leurs habitudes, poser pour ces rois des vieilles images qui se mettent au lit et vaquent à leurs besoins la couronne sur la tête. A défaut d'un de ces liens un peu extérieurs qui forment les autres peuples et les constituent en faisceau, ils avaient la solidarité du péril, une communauté de croyances et de haines, et la fraternité de la gloire. Tous portaient d'ailleurs également le titre d'*Espagnol*, et si quelqu'un avait pu oublier cette parenté du nom et de l'héroïsme, de nouveaux dangers à braver ensemble et des exploits accomplis à frais communs en eussent bientôt réveillé le souvenir. L'éducation n'avait de privilége pour personne; c'était pour tous celle d'un soldat appelé par sa naissance à la

défense commune et à confesser sa foi sur le champ de bataille. La noblesse était de droit commun : tout Espagnol riche d'une épée et d'un cheval qui lui permît de s'en mieux servir, était aussi noble que les Infants de race royale et ne payait que l'impôt du sang. On ne dérogeait que par l'impossibilité matérielle d'agir en noble. Dans cette guerre de partisans poursuivie par un peuple entier, levé en masse, chacun se battait en volontaire pour sa patrie et pour son compte. Au moment du danger, le plus capable prenait le commandement, du chef de son courage, et les autres reconnaissaient cet ascendant naturel du mérite, et obéissaient, en se promettant de commander le lendemain. Dans les brusques changements de position qu'amenaient à chaque instant les dévastations des Mores et les conquêtes de leurs terres, la misère ni la richesse ne pouvaient autoriser des prétentions ni créer de préventions d'aucune sorte; elles étaient l'une et l'autre un accident trop passager pour qu'on s'en exagérât l'importance, et ne détruisaient pas l'égalité de la race et la démocratie de la vie militaire. Ceux-là même qui étaient passés grands sur le champ de bataille ne conservaient leur grandeur qu'à la condition d'en supporter les charges; il ne suffisait pas d'enlever ses soldats à travers les escadrons ennemis, il fallait pourvoir à leur entretien : aussi les signes d'un haut rang n'étaient-ils point des galons de fantaisie dont on se chamarrait les manches; mais une marmite que le chef faisait porter devant lui comme l'explication de sa suprématie et une reconnaissance de ses obligations. Les femmes étaient aimées pour elles-mêmes et choisissaient aussi selon leurs véritables préférences; leurs époux étaient des amants, et elles s'associaient à leur vie, non plus seulement par la reconnaissance, mais par les instincts du cœur et leur foi à une sympathie commune. Elles réclamaient comme un droit leur part dans cette existence d'alertes continuelles et de dangers renaissants, et en jouissaient comme d'un lien de plus; souvent même elles oubliaient qu'elles étaient femmes pour devenir

aussi des héroïnes, et ne s'en souvenaient plus que quand leurs maris ou leurs enfants avaient besoin de leurs tendresses et de leurs soins. Enfin, sans y penser et sans le savoir, elles se montraient parées de leurs deux séductions naturelles les plus irrésistibles : l'affection courageuse et le dévouement, et en trouvaient la seule récompense qu'elles n'eussent pas repoussée : un amour constant et exalté. Sans doute ce n'était pas ce culte chevaleresque imaginé par les héros de roman, où le bel esprit et la mode engagent plus avant que le cœur : il ressemblait plutôt à une de ces superstitions irréfléchies qui pénètrent insensiblement dans les habitudes et courbent les âmes les plus fières sans parvenir à réduire entièrement leur indépendance. Mais après les accès de révolte et les violences, l'amour reprenait son respect, retrouvait ses instincts de délicatesse et voulait expier sa sauvagerie en cédant à des entraînements involontaires de subordination et de douceur. Trop essentiellement braves pour ne pas apprécier le courage pour lui-même, quel que fût son drapeau, ces nouveaux Espagnols se croyaient le droit d'interrompre de leur chef la vendetta de leur patrie, et de prendre même des Mores en estime ; mais à l'heure où ils en usaient, ils n'en gardaient pas moins contre le peuple tout entier une haine intense à qui la cruauté souriait comme une vengeance trop longtemps différée, et le sang versé plaisait comme un témoignage éclatant de la victoire. Celle qui n'était pas suffisamment rouge ne leur semblait pas même complète, et ils la poussaient par principe jusqu'au meurtre. Un tel peuple ne pouvait accepter les faits accomplis, c'eût été ratifier sa défaite ; il en appelait des circonstances du moment à ses rêves d'avenir, et de la réalité des choses à sa propre dignité. Son orgueil ne se trouvait de place selon son mérite que dans l'utopie, et il dédaignait de toucher à la terre autrement que par la plante de ses pieds. L'histoire elle-même n'était point pour lui un simple récit du passé, mais une expression épique de ses sentiments et la légende de ses idées. C'était déjà la

nation qui n'avait plus besoin que du génie de Cervantes pour produire le *Don Quichotte*. Ce singulier roman dont le héros semble emprunté aux petites-maisons n'est point, comme on l'a dit si superficiellement, un livre qui apprend à se moquer de tous les autres; c'est un vrai tableau d'histoire, une photographie morale du peuple espagnol où sont reproduits ses nobles sentiments, ses aspirations élevées, son désintéressement chevaleresque et cette absence de bon sens pratique qui le fait se jeter avec enthousiasme dans tous les piéges à loup et donner majestueusement du nez contre toutes les murailles. Aussi, monomanie à part, l'auteur pensait-il en réalité comme son héros : les mésaventures que sa malencontreuse imagination lui attire ne sont au fond que les déceptions habituelles de la vie, et pour empêcher qu'on évaluât trop haut le gros bon sens qui lui manque, Cervantes en a mis en regard la caricature sous la figure de Sancho Pança et de son âne.

Un peuple chez qui la poésie était ainsi entrée dans ses habitudes de tous les jours, portait de l'enthousiasme dans ses sentiments les plus usuels et recherchait les impossibilités pour le plaisir de les vaincre et de se prouver une fois de plus sa force. Il exagérait naturellement ses moindres pensées jusqu'à l'enflure, ne connaissait ni les périphrases ni les nuances, ne préparait rien, ne mesurait rien, et se montrait à tout propos flamberge au poing, comme un héros de théâtre dont une crise a mis l'énergie en scène. Il n'avait point à invoquer les neuf Muses et à prendre la peine de créer des sujets; tout lui était matière à poésie et provoquait son inspiration. On ne l'a pas suffisamment reconnu dans l'appréciation des grands poëtes : les natures les plus poétiques sont précisément celles qui inventent le moins. Elles aperçoivent tant de poésie dans toutes les histoires dont leur imagination leur fait les honneurs, que, comme le disait Shakspeare, elles n'éprouvent aucun besoin de dorer l'or et de peindre les ailes des papillons. Aussi les épopées les plus nationales de l'Espagne sont-elles vraiment

exactes ainsi que Mézeray. L'*Austriada* de Rufo n'est malgré la pompe de la forme qu'une chronique rimée de don Juan d'Autriche qu'aurait pu contre-signer son valet de chambre, et l'*Araucana*, si admiré de Voltaire, est en réalité le journal d'un aventurier, très-véritablement cette fois écrit avec son épée. Si l'histoire à laquelle Alonso d'Ercilla participait tous les jours par son courage et ses souffrances, s'est trouvée de la poésie, c'est la fortune de la guerre qui l'a voulu ainsi : il n'y avait aucune préméditation de sa part. Voilà pourquoi, malgré l'exubérance d'imagination de ses habitants, il n'est point de pays plus pauvre que l'Espagne en contes populaires (1); elle n'a que des légendes de dévotion bien platement miraculeuses, qu'elle admet comme articles de foi au même titre que les autres. Le merveilleux lui-même semble

(1) Elle en avait cependant aussi (v. Luis de Leon, *La perfecta casada*, par. VI, et Quevedo, *Obras*, t. I, p. 570, éd. de Bruxelles, 1660), et quelques-uns lui étaient propres. Ainsi Cervantes disait dans le *Coloquio que passó entre Cipion y Berganza:* Aquellas (cosas) que á ti te deven parecer profecías, no son sino palabras de consejas, ó cuentos de viejas, como aquellos del Caballo sin cabeza y de la Varilla de virtudes, con que se entretienen al fuego las dilatadas noches del invierno; *Obras*, p. 241, éd. de 1849. Il est même au moins très-probable que le récit mensonger qu'improvisait Persio dans *La gran Cenobia* de Calderon (journ. I; t. I, p. 80, éd. de Leipsick) devait son comique à ses rapports avec un conte populaire. Mais la plus grande partie de ces contes était sans doute d'origine étrangère. Nous retrouvons dans les Romances : *Valentin et Orson* (n° 1281-2 du *Romancero general*), *Amadas* (n° 1291-2, *Ibid.*), *Griselidis* (n° 1273-5, *Ibid.*), *Crescentia* (n° 1269-70, *Ibid.*) et *Der Jude im Dorn* (n° 110 du recueil de Grimm; n° 1265, *Ibid.*). M. Duran a mentionné deux traditions orales (Préf. p. XXII), *El cuento de la reina convertida en paloma* et *El cuento del negro Gafitas de la Lux*, qui se trouvent dans le *Pentamerone*, journ. II, conte 7, et journ. V, conte 4, et celle qu'il a mise en vers sous le titre de *Leyenda de las tres toronjas del vergel de Amor* est *Le tre cetre* du *Pentamerone*, journ. V, conte 9. Les vingt rondallas catalans publiés par M. Milá (*Observaciones sobre la poesia popular*) ont aussi des sources étrangères ou une date toute récente. Sur les neuf contes andalous recueillis par Me Fernan Caballero (*Cuentos y poesias populares andaluces*), il n'en y a qu'un véritablement espagnol, *La buena y la mala fortuna*, et les personnages vivaient encore naguère; p. 58, note, éd. de Leipsick. La plupart ne peuvent même, au moins dans leur forme actuelle, remonter à plus de vingt ans, et ont une origine littéraire. Ainsi, par exemple, dans *La oreja de Lucifer* le diable jure *por via de Napoleon;* dans *Juan Holgado y la Muerte*, la Mort *era mas amarilla y mas descarnada que un pergamino de Simancas*, et le *Suegro del diablo* assure que *todo marchaba ligero, derecho, y sin tropiezo, como por un camino de hierro*. Le recueil que vient de publier M. Goizueta (*Tradiciones y cantos vascongados*) et celui qu'a promis depuis longtemps M. Aguilo, confirmeront aussi certainement notre opinion, que partage un critique aussi perspicace qu'érudit, M. Dozy; *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen âge*, t. I, p. 649.

n'y avoir pénétré que dans quelques Romances venues de France, dont on n'a pas suffisamment surveillé les détails à la frontière (1). Sans entrer plus avant dans l'examen des faits, on pourrait donc l'affirmer avec une vraisemblance suffisante : il y avait au fond même des plus vieilles Romances une tradition populaire remontant assez haut dans le passé pour être restée sur la route, si une forme poétique n'en eût déjà lié les différentes parties ensemble.

Quelques esprits judicieux, parmi lesquels il faut même compter M. Wolf, l'ont cependant contesté. Ils croient le peuple espagnol trop neuf et trop imperturbablement fier de sa grandeur pour s'inquiéter beaucoup de ces grandes traditions épiques d'où une seconde génération de poëtes ait pu extraire les Romances qui nous sont parvenues. Sans doute les nations renouvelées par des invasions étrangères ou violemment modifiées par des désastres intérieurs, oublient bientôt, dans la préoccupation d'idées nouvelles et de sentiments différents, un passé définitivement clos, que rien d'actuel ne leur rappelle plus. Mais *on est toujours le fils de quelqu'un*, et malgré l'absence de textes auxquels se rattachent nos conjectures, nous supposerions volontiers au peuple espagnol plus d'attachement à ses quartiers de noblesse et un patriotisme plus rétroactif. Il fut pendant longtemps trop occupé de la question de vie et de mort qu'il lui fallait débattre tous les matins avec les Arabes, pour songer beaucoup à recueillir des traditions surannées, et ses rapports avec les autres pays étaient trop irréguliers et trop défectueux pour qu'il soit possible de rien induire du silence de leur littérature. L'exemple de la France montre combien en ces sortes de choses les apparences sont souvent trompeuses : peut-être fut-elle encore plus éprouvée

(1) Telles sont les deux Romances sur Reinaldos, *Estábase Don Reinaldos* (dans la *Primavera*, t. II, p. 335), et *Ya que estaba Don Reinaldos* (*Ibidem*, p. 346), et la Romance de la Infantina, *A cazar va el caballero* (*Ibidem*, p. 74). Nous ne parlons pas avec intention des bribes de féeries qui lui sont arrivées beaucoup plus tard par la voie de l'Italie.

que l'Espagne par de grandes calamités historiques, et on l'a crue longtemps aussi dépourvue d'annales poétiques. Il n'en était rien resté dans la mémoire publique : on citait seulement quelques rares allusions qu'on ne comprenait pas toujours, et de prétendues références invoquées par des livres en langue étrangère et d'un caractère trop peu sérieux pour ne pas rendre ces allégations au moins bien suspectes. C'est, pour ainsi dire, de nos jours que les nombreuses Chansons de geste, récitées par les jongleurs pendant plusieurs siècles, se sont retrouvées dans la poussière de quelques bibliothèques, et cependant elles ont certainement joui d'une popularité bien étendue. Ainsi, pour n'en citer qu'une preuve, un des plus vieux poëtes qui ait gardé un nom, Chrestien de Troyes, disait dans un poëme naguère inédit :

D'Erec, le fil Lac, est li contes,
que devant rois et devant contes
Depecier et corrompre suelent
cil qui de conter vivre vuelent (1).

Quoique se rapprochant de la poésie espagnole primitive par la naïveté de l'inspiration, la simplicité du style et les mêmes préoccupations historiques, nos Chansons de geste en différaient sans doute par des caractères essentiels. Avec ses voyelles sourdes et étouffées, avec une accentuation qui disparaissait en quelque sorte dans l'appesantissement naturel de la voix sur la dernière syllabe des mots, le vieux-français se prêtait mal à une mélodie qui donnât quelque agrément à des banalités, et il n'était pas encore assez formé ni assez riche pour suppléer au charme des idées par le mérite de l'expression. Nos premiers poëmes ne purent donc devenir populaires qu'en éveillant la curiosité par la nationalité du sujet, et en la soutenant par l'enchaînement continu et la rapidité des aventures. A côté de cette poésie toute narrative, psal-

(1) V. 19, éd. de M. Bekker. Il y a dans le manuscrit de la B. I., n° 6987, fol. 281 v° : Cil qui contrerimoier vuelent.

modiée au son de la vielle, d'une voix monotone, il s'en développa une autre plus accentuée, plus travaillée, où des sentiments personnels se substituèrent insensiblement au tumulte des événements, où le sujet n'était plus que le thème d'un chant, souvent même le prétexte de l'accompagnement. Peut-être les parties les plus goûtées des Chansons de geste, celles que, pour capter plus sûrement la faveur de leur auditoire, les jongleurs répétaient de plusieurs manières et souvent sur des rimes différentes, auraient-elles pris un jour des formes moins rudimentaires, reçu une mélodie plus marquée et échappé, par une expression moins insuffisante, à l'oubli où le reste devait disparaître si longtemps. Mais les longues agitations du quatorzième et du quinzième siècles suspendirent les plaisirs de l'intelligence et refoulèrent le progrès des lettres; il en sortit une France plus vivante et plus active, plus impatiente de l'avenir, et l'esprit public se détourna avec une sorte de dégoût d'un passé qui ne rappelait que des souffrances et des désastres.

Aucune de ces circonstances ne se produisit en Espagne. La langue y était plus sonore, plus musicale, et, toujours raide même en ses plaisirs, le Peuple avait des instincts de chant qui le poussaient à donner des formes moins arbitraires à ses vieilles traditions. Pendant plusieurs siècles, l'histoire y fut comme enrayée; les mêmes dangers entretenaient les mêmes passions, et, quoique posée de jour en jour sur un plus grand territoire, la question de salut public restait en permanence. Dans cette longue immobilité des choses, les idées de la veille devenaient aisément celles du lendemain, et le Peuple continuait à se servir, pour exprimer ses sentiments, des poésies qu'il trouvait déjà toutes faites dans sa mémoire : d'autres n'auraient pas eu comme elles l'autorité de la tradition et la consécration de l'habitude. A la vérité, ces textes primitifs ont disparu depuis longtemps; mais il n'est point besoin d'autres preuves matérielles de leur existence que les Romances elles-mêmes. Elles commencent brusquement comme des fragments,

sans introduire les personnages, sans rappeler ni préparer les événements au milieu desquels ils sont jetés; les plus vieilles sont pour la plupart, historiquement parlant, incomplètes, disproportionnées et un peu décousues. Sous l'éternelle jeunesse de la poésie on devine la vétusté d'une tradition, et l'on n'aperçoit dans aucune l'unité et l'harmonie d'une œuvre originale. Quelquefois même elles s'arrêtent tout court en plein sujet et laissent aux souvenirs du public le soin de conclure (1). L'existence de ces traditions n'est pas d'ailleurs seulement une conjecture vraisemblable par toutes les raisons possibles, parce qu'elles étaient dans la nature concentrée et batailleuse du Peuple, qu'elles flattaient son orgueil, entretenaient son courage et souriaient à son patriotisme : c'est un fait officiel, attesté publiquement par un roi, et un roi qui s'est acquis un grand renom de savoir. Dans le célèbre code de ses lois, Alphonse X prescrivait à tous les nobles, comme un des devoirs d'une haute naissance, de se faire raconter pendant leurs repas les grands faits d'armes de leurs ancêtres (2), et le *Crónica de España,* la plus ancienne de toutes les compositions historiques, s'est approprié quelques-unes de ces relations populaires. Elle les a abrégées, décolorées, épurées des circonstances trop manifestement impossibles; mais le ton poétique de certaines parties, leurs développements trop succincts ou d'une longueur exubérante (3), leur place quelquefois un peu arbitraire, leur manque de cohésion et leur esprit à part (4),

(1) Corneille l'avait déjà reconnu dans la préface du *Cid* avec une profondeur de critique qui s'est bien rarement démentie : Ces sortes de petits poëmes sont comme des originaux décousus de leurs anciennes histoires.

(2) Que los juglares non dixiesen ant'ellos cantares sinon de gesta ó que fablasen de fecho d'armas; *Las Siete Partidas*, P. II, tit. XXI, loi 20. Elle est intitulée : *Como ante los caballeros deben leer las historias de los grandes fechos de armas quando comieren.*

(3) Quoiqu'il dût à plusieurs titres paraître plus important à l'auteur ou l'inspirateur de la Chronique, le règne de saint Ferdinand, son propre père, dont la poésie populaire n'avait pas encore eu le temps de s'occuper beaucoup, est plus abrégé que tous les autres, et au contraire l'histoire du Cid est démesurément longue.

(4) La partie où il est question du Cid est une véritable biographie dont il reste constamment le centre, et ne se trouve pas à sa place.

trahissent des origines diverses et les procédés malhabiles d'un travail de marqueterie. La plupart des vieilles traditions avaient au moins, comme la Chronique rimée du Cid, un rhythme approximatif qui en complétait l'effet et en assurait la durée, et le succès dont elles jouissaient, les habitudes qu'elles avaient créées, forçaient même les poëtes qui affectaient des prétentions plus élevées, à se servir aussi des formes accoutumées de la poésie populaire. Ainsi le Poëme du Cid, que l'auteur avait laborieusement composé dans son cabinet pour le plaisir littéraire du lecteur, n'en disait pas moins, comme s'il eût parlé en plein air à des auditeurs turbulents : *Écoutez ce que mon Cid Ruy Diaz a dit* (1), et la première partie se termine par un avertissement emprunté aux usages des jongleurs : *Ici finissent les vers de cette chanson* (2). Un témoignage curieux prouve même avec quelle facilité d'improvisation les anciens poëtes donnaient une forme rhythmique à leurs récits. Dans un poëme du treizième siècle, *Li libre d'Apolonio,* où, selon la coutume du temps, un sujet venu de l'Antiquité servait d'occasion et de cadre à la peinture des mœurs contemporaines, Tarsiana, déguisée en jongleuse, raconte au peuple attroupé sur la place publique ses propres aventures, et elle les met en bonnes rimes comme une Romance, sans même avoir besoin de marquer la mesure par aucun instrument (3). La versification, déjà bien moins libre, des Romances qui nous sont parvenues, est elle-même si facile qu'encore à présent des paysans illettrés l'improvisent sans effort (4).

Il semble aussi que, malgré l'indigence ou le sérieux habi-

(1) Mio Cid Ruy Diaz odredes lo que dixo; v. 1032.

(2) Las coplas deste cantar aquis' van acabando; v. 2286.

(3) Quando con su viola huvo bien solazado,
a sabor de los pueblos huvo asaz cantado,
tornóles á rezar un romanze bien rimado,
de la su razon misma por do avia pasado; st. 428.

(4) Os nossos mais rudos camponezes improvisam em seus serões e festas com uma facilidade que deve espantar os extrangeiros : mas observe-se que o metro d'estes improvisos é sempre sem excepção alguma o da redondilha de oito syllabas; Almeida-Garett, *Romanceiro*, t. I, p. 9.

tuel de l'imagination espagnole, on exagère outrageusement sa nullité, nous dirions plutôt son indifférence en matière littéraire. Le théâtre, si prodigieusement riche; le théâtre, la seule partie de la littérature qui soit restée en communication directe avec le peuple, proteste victorieusement contre cette accusation systématique d'impuissance. Si fictives qu'elles fussent en apparence, nos Chansons de geste elles-mêmes respectaient aussi jusqu'à un certain point la réalité : elles développaient l'histoire, l'interprétaient, la transposaient souvent, mais ne l'inventaient presque jamais (1). D'irrécusables mentions nous apprennent d'ailleurs que l'Espagne avait également ses *Cantares de gesta* (2), d'abord sans doute aussi historiques que les nôtres (3), mais ensuite embellis par instinct, idéalisés de plus en plus, créés à nouveau, et en détachant les parties les plus populaires, en les popularisant encore davantage, en les arrangeant en Romances, les rédactions subséquentes hâtèrent l'oubli de la forme primitive. On peut même encore prendre en quelque sorte la poésie sur le fait : il y a des cycles entiers, celui des Sept Infants de Lara par exemple, où l'imagination eut certainement plus de part que l'histoire, et cependant ils ne nous sont parvenus que découpés en fragments qui se continuent sans se suivre, et n'auraient pas même été suffisamment compris, s'ils ne se fussent référés à d'autres œuvres poétiques plus complètes et presque aussi populaires. Ces poëmes de première formation ne sont pas entièrement perdus, quoique

(1) *Geste*, du latin *Gesta*, les Actions, comme dans la locution moderne *faits et gestes*, signifiait dans son acception rigoureuse Histoire nationale, Domestica facta :

> Tuit li baron escrit en geste
> furent mandé a cele feste;

Romans de Florimont; B. I., n° 7498 4, fol. 2 r°, col. 2, v. 32.

(2) E algunos dizen en sus cantares de gesta que fue este Don Bernaldo (del Carpio) fijo de doña Tiber, hermana de Carlos el Grande de Francia; *Crónica de España*, P. III, fol. 30 v°.

(3) E dizen los cantares que casó (Bernaldo) estonces con una dueña que havie nombre doña Galinda, fija del conde Alardos de Lare, e que hovo en ella un fijo que dezien Galin Galindes, que fue despues muy buen cavallero e mucho esforçado.... Nin dezimos que assi fuesse, ca non lo sabemos por cierto, sinon quanto oymos dezir a los juglares en sus cantares; *Crónica de España*, P. III, fol. 45 v°.

sans doute ils aient été renouvelés comme nos plus vieilles Chansons de geste, et que ces retouches les aient aussi déplorablement altérés. On en retrouvera sans doute au moins des vestiges dans la Chronique rimée de Fernand Gonzalez (1), et celle du Cid, que MM. Ferdinand Wolf et Francisque Michel ont publiée dans ces derniers temps, en a conservé les principaux caractères, peut-être même quelques pages en nature (2). C'est la même simplicité de forme, la même absence de prétentions littéraires, la même imperfection de rhythme, la même absorption des traditions populaires, et sous couleur de raconter officiellement les faits, la même insouciance et la même transformation de la vérité historique. Parmi beaucoup d'événements fort étrangers à l'histoire réelle, figure une fiction très-accréditée dans nos propres Chansons de geste : l'invasion de la France par une armée venue de l'autre côté des Pyrénées et le siége de Paris. Seulement le chef n'est plus un roi sarrasin poussé par la haine du christianisme, mais le Cid lui-même, un champion de l'orgueil espagnol; il vient frapper avec son poing aux portes de Paris, et les insolentes rodomontades qu'il adresse à Charlemagne et au Pape du haut de sa grandeur montrent par un nouvel exemple quel développement la poésie avait déjà pris en Espagne quand on lui a donné la forme psalmodiante de la Romance (3). Pendant le treizième siècle, on n'en accordait pas moins à ces *Cantares*

(1) La plus grande partie est encore inédite.

(2) Ainsi, par exemple, il y a dans le *Crónica general*, fol. 287, col. 1 : É por esto dixeron los *cantares* que pasara (Don Fernando I) los puertos de Aspra á pesar de los Franceses, et qu'à cause de l'honneur qu'il gagna en France on l'appela *el par de Emperador*. On lit également dans le *Crónica rimada*, v. 758 :

Por esta rrason dixieron : el buen don Fer-
[nando par fue de emperador;

v. 769 :

A pesar de Francesses los puertos de Aspa
[passó ;

et cette coïncidence est d'autant plus significative, que *Por esta rrason dixieron* est évidemment une glose.

(3) En las puertas de Paris fue ferir con la
[mano,
A pessar de Francesses fue passar commo
[de cabo.
Paróse antel Papa, muy quedo estido :
« ¡ Qué es esso, Francesses e Papa Romano !
Sye upre oy desir que doce pares avia en
[Francia lidiadores : ¡llamadlos !
Sy quisieren lidiar comigo, cavalguen muy
[privado : »

v. 1001, et v. 1067 ;

Dévos Dios malas gracias ay, Papa Romano,
Que por lo por ganar venimos, que non por
[lo ganado.

épiques une valeur historique : tout en reconnaissant le rôle un peu arbitraire que l'imagination avait usurpé çà et là dans leur rédaction (1), les compilateurs d'histoire comptaient avec eux (2), et ils n'eussent certes pas professé ce respect pour les misérables récits que des aveugles de naissance auraient chantonnés en tendant leur sébile à la charité publique. Il y a plus : beaucoup de Romances gardent encore un ton purement narratif (3), trop différent de l'esprit semi-lyrique de la plupart des autres, pour n'avoir pas une raison en dehors du sujet et du genre, qui tienne à des souvenirs antérieurs, peut-être même à d'anciennes habitudes, et il en est qui se prolongent au delà de toute mesure (4), qui pour une simple chanson eussent été vraiment d'une étendue par trop extraordinaire et d'une longueur impossible. Ce n'est pas une aventure particulière qu'elles chantent à demi-voix, c'est une histoire complète qu'elles racontent. On reconnaît même à l'œil nu, dans quelques-unes des plus vieilles, les traces d'un travail de seconde main : là aussi, selon un mot spirituel, la couture décèle la reprise. Ainsi, par exemple, il y a deux Romances du Cid sur le même sujet qui se composent, pour plus de moitié, des mêmes vers (5), et un fragment mal déguisé d'une Romance encore plus ancienne sur les Infants de Lara a été également incrusté dans toutes les deux (6). On retrouve souvent des circonstances trop étranges ou trop miraculeuses pour avoir été inventées sponta-

(1) E dizen en los cantares que la (Zamora) tovo cercada siete años, mas este non podrie ser, ca non reynó el (el rey Sancho) mas de siete años, segun que fallamos en las crónicas; *Crónica de España*, P. IV, fol. 214 v°.

(2) Quoique le style en ait été rajeuni, on reconnaît même facilement, dans plusieurs Romances encore existantes sur Bernaldo del Carpio, les sources où a puisé le *Crónica de España* : voy. *Contándole estaba un dia* (dans Duran, t. I, p. 419), *Antesque barbas tuviese* (*Ibidem*, p. 435) et *Mal mis servicios pagaste; Ibidem*, p. 436.

(3) Telles sont les deux Romances sur le comte Claros, *Media noche, era por filo* (dans Wolf, t. II, p. 358), et *A caza va el emperador* (*Ibidem*, p. 372), et la Romance sur Don Gayferos, *Asentado está Gayferos*; dans Duran, t. I, p. 248.

(4) La Romance du comte Dirlos, *Estábase el conde Dirlos* (dans Duran, t. I, p. 198), a près de treize cents vers.

(5) *En Búrgos está el buen rey* (dans le *Primavera*, t. I, p. 100) et *Dia era de los Reyes; Ibidem*, p. 103.

(6) Los hijos de Doña Sancha, etc.
A Calatrava la Vieja; dans le *Primavera*, t. I, p. 61.

nément à plusieurs reprises (1), des formes banales de vers qui, si l'on y eût pensé, eussent été bien facilement remplacées par d'autres (2), des expressions singulières qu'aucune raison de talent, de pensée ni de terroir ne poussait l'imagination à produire deux fois (3), et à moins de se rebiffer contre la logique, on est forcé d'en conclure qu'antérieurement aux Romances qui nous sont parvenues, il y avait en circulation un fonds commun de formes et de traditions poétiques, où les jongleurs du moyen âge vivifiaient leur inspiration et se fournissaient de style.

Peut-être, au reste, notre dissidence avec M. Wolf est-elle beaucoup plus apparente que réelle : nous ne voulons pas dire non plus qu'il ait existé des poésies antérieures aux Romances; elles sont, pour nous comme pour lui, le produit original du peuple, la forme première et la base de sa littérature. Mais nous croyons qu'elles étaient d'abord plus naïves, plus étroitement historiques, moins grammaticales et moins rigoureusement mesurées, enfin plus grossièrement populaires, et qu'avec le temps, le progrès de la langue et du goût public, ces Romances primitives ont été corrigées, insensiblement transformées et remplacées complétement par celles qui nous sont parvenues. Il s'agit entre nous d'une question de date plutôt que d'origine, d'histoire plutôt que d'appréciation littéraire. Par opposition au

(1) Voy. par exemple les détails de la prise de Valencé dans *Apretada está Valencia* (dans Duran, t. I, p. 534) et le *Crónica del Cid*, ch. 183 ; la croix miraculeuse faite par les anges pour Alfonse le Chaste, dans *Reinando el rey Don Alfonso* (dans Duran, t. I, p. 414) et le *Crónica de España*, P. III, fol. 29.

(2) Il y a jusqu'à trois Romances qui commencent par ce vers : *Hélo, hélo, por dó viene* (dans Duran, t. I, p. 159, p. 545, et t. II, p. 666). Une Romance sur Don Gayferos et une de celles sur le comte Claros commencent par *Media noche era por filo* (dans Wolf, t. II, p. 248 et 358) : ce vers est passé aussi dans *Don Rodrigo de Padilla* (dans Duran, t. II, p. 40), et l'on retrouve au commencement d'une des Romances du Cid et des Infants de Carrion, *Mediodia era por filo; Ibidem*, t. I, p. 553.

(3) Ainsi, pour nous borner à un seul exemple, qu'il serait trop facile de multiplier, il y a dans le v. 16 du *Crónica rimada del Cid*, qui n'est connu que depuis quelques années :

Vos estades sobre buena mula gruessa, e
[yo sobre buen cavallo,

et dans une Romance qui n'appartient pas au même cycle, *Castellanos y Leoneses*, dans le *Primavera*, t. I, p. 51 :

Vos venis en gruesa mula,
yo en lijero caballo.

latin, dont les lettrés conservaient encore l'usage, on qualifia également du nom de *Romance* toutes les compositions en langue vulgaire, et cette désignation générale n'en préjugeait aucunement la nature ni la forme. Pour les jongleurs, qui vivaient cependant plusieurs siècles après l'extinction du latin, les poëmes épiques les plus laborieusement composés continuaient à s'appeler des Romances (1), et c'est encore maintenant sous ce nom que les plus grossières complaintes et les chansons à boire se vendent dans les rues (2). Une tradition ne peut s'établir et se conserver, elle n'existe qu'à la condition d'être facile à retenir, de s'assujettir à une mesure quelconque qui vienne en aide à la mémoire et retienne ensemble par un véritable lien les idées et les mots. Aussi chez tous les peuples qui ont pris eux-mêmes l'initiative de leurs développements, la poésie a-t-elle toujours précédé la prose : il en est même beaucoup où, comme les plus vieilles traditions, les premières lois ont été écrites en vers. L'espagnol était d'ailleurs une langue trop musicale, trop régulièrement remplie de syllabes accentuées et résonnantes pour que l'oreille ne cherchât pas sans y penser à en régulariser et à en compléter l'harmonie. Les hasards ou plutôt les instincts de l'improvisation ont même introduit dans les contes grossiers que les bonnes femmes racontent aux enfants pour tromper leurs impatiences, des phrases plus cadencées qui atteignent souvent à un véritable rhythme et deviennent une portion intégrante du conte (3). Il y avait donc déjà dans les premières traditions historiques, dans les plus anciennes Romances, et nous mettons en tête

(1) Voy. Huber, *Crónica del Cid*, introd. p. XXXVIII, et *De primitiva cantilenarum popularium epicarum apud Hispanos forma*, p. 13, et Wolf, *Ueber die Romanzen-Poesie der Spanier*, p. 73.

(2) Y nótese que como en tiempo de Bergadan y de este monarca se llama todavía *cansó* toda poesía cantada y tradicional, reservándose el nombre *romance* (*romanso*) para los pliegos vendidos por los ciegos y en las esquinas ; Milá, *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 91.

(3) Nous devons la connaissance de ce fait curieux à M. Duran, *Leyenda de las tres toronjas del Vergel de Amor*, p. XII ; mais nous sommes loin de prendre à la lettre tous les mots dont il s'est servi : Algunos refrancillos ó versos intercalados, que han pasado incólumes de boca en boca desde tiempo *inmemorial*.

les récits des rencontres entre les chrétiens et les Mores sur les frontières (1), des vers involontaires, qui se sont de plus en plus multipliés, et sans en changer l'esprit narratif (2), leur ont insensiblement donné une forme plus rhythmique, que faisait ressortir une sorte de récitation psalmodiée avec accompagnement de guitare (3).

Les langues sont devenues beaucoup plus expressives qu'elles ne l'étaient dans l'Antiquité : c'est là le progrès qu'elles ont atteint au détriment de la richesse des formes grammaticales. Le sentiment et la pensée y influent sur la prononciation, et affectent la valeur matérielle des lettres; il est donc impossible au rhythme d'arriver désormais à cette régularité mathématique qu'une prosodie, qui ne respectait pas même toujours la forme et l'esprit des mots, avait jadis donnée à la mesure. Mais peut-être n'est-il aucun idiome où le rhythme soit plus clairement indiqué par la nature de la langue et mieux marqué qu'en espagnol. La sonorité constante des voyelles, une prononciation emphatique ressemblant à une sorte de déclamation, une

(1) C'est ce qu'on appelle *Romances fronterizos* : dans la forme où ils nous sont parvenus, ils sont tous fort modernes.

(2) Il s'en trouve quelques souvenirs dans les vieilles Romances; ainsi, par exemple, nous lisons dans *Cabalga Diego Lainez* :

Entónces habló su padre,
bien oiréis lo que ha hablado;
dans Duran, t. I, p. 481.

Le *Crónica general* disait même encore, P. III, fol. 33 B : E agora sabed los que esta estoria oydes, que maguer que los juglares cantan en sus cantares, e dizen en sus fabras.

(3) La mélopée des poésies en dialecte bable, nom du patois des Asturies, où, selon toute apparence, la versification des Romances s'est développée, fournirait encore probablement des renseignements très-précieux sur leur rhythme primitif, mais la pensée n'en est jamais venue en Espagne : on aime mieux la musique de M. Yradier. Dans un voyage littéraire qu'il vient de faire dans les Asturies, un critique très-distingué, M. Amador de los Rios, n'est pas même parvenu à recueillir le texte d'aucune Romance en bable, et quoiqu'il trouve le fait des plus extraordinaires, il en conclut sans hésiter : Ni aun siquiera ha sobrevivido en los cantares que hoy guarda la tradicion oral, el dialecto nativo de las montañas asturianas; *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. III, p. 270. Il ne semble pas savoir que Jovellanos en a publié deux, *Ven mas cedo q'antiyer* et *En cangas hay bones moces* (*Obras*, t. VI, p. 52 et 54, éd. de Barcelone, 1809), et que le *Coleccion de Poesias en dialecto asturiano*, imprimé à Oviédo en 1839, en contient trois : *Los Enamorados de la Aldea*, p. 243, *La Paliza*, p. 251, et le *Romance al pleito entre Oviedo y Mérida sobre la posesion de las cenizas de Santa Eulalia*, p. 44, par Gonzales Regueza, dont, selon l'éditeur asturien, p. VII, les poésies popularizadas entre sus paisanos, aun hoy los aficionados á nuestro dialecto las recitan con satisfaccion, encareciendo la buena memoria de su autor.

accentuation traditionnelle presque toujours régulière, y offraient à la versification des éléments naturels, trop heureusement préparés pour que le peuple leur ait préféré des fictions arbitraires ou les imitations impuissantes d'une poésie étrangère. Les premiers vers étaient ainsi, selon toute apparence, composés d'un petit nombre de pieds qui se reproduisaient successivement sans différence choquante, et des syllabes accentuées sur lesquelles la voix s'appesantissait davantage en accusaient la fin (1). Peut-être cependant le chant ecclésiastique, la psalmodie des prières dont la versification n'était pas métrique, apprit-elle dès l'origine à allonger les vers sans en trop briser la cadence, en y introduisant aussi une espèce de parallélisme (2). Mais avec le temps un rhythme si vague ne suffit plus, et l'on s'efforça de le compléter; on rendit plus sensible la liaison des syllabes qui en terminaient les deux principales périodes par le rapport de leurs voyelles. Cette consonnance si défectueuse,

(1) Cette opinion, qui s'appuierait au besoin sur le rhythme si imparfait du *Vida de santa Maria Egipciaca*, et de l'*Adoracion de los santos Reyes*, est partagée par le savant M. Duran : Presumo que los cantos primitivos se construirian en versos cortos, donde la entonacion supliese el número exacto de sílabas y la libertad de apoyarlas ó abreviarlas al pronunciarlas, á la falta de ritmo y verdaderos consonantes; *Romancero general*, t. I, p, LIII. Le marquis de Santillane disait encore en plein quinzième siècle dans sa Lettre au Connétable du Portugal : Infimos son aquellos (vulgares) que sin ningunt orden, regla, ni cuento, facen estos romances è cantares, de que la gente baja è de servil condicion se alegra; dans Sanchez, *Poesias castellanas anteriores al siglo* XV, t. I, p. LIV. Dans le *Poema del Cid*, qui est cependant une œuvre littéraire, et d'un auteur fort habile, le nombre des syllabes varie de huit à vingt-quatre, et le vers du *Crónica rimada* est encore plus irrégulier. Ces imperfections de rhythme sont aussi assez fréquentes dans les Romances, et les premiers imprimeurs en ont certainement corrigé beaucoup. Car l'éditeur du *Cancionero llamado Guirnalde esmaltada de galanes y eloquentes decires de diversos autores*, publié sans lieu ni date, mais au commencement du seizième siècle avant l'impression d'aucun recueil de Romances, disait en parlant des raisons qui auraient dû le détourner de son entreprise : Lo otro porque no viniessen a ser sovajadas de los rusticos, las linguas de los quales casi siempre o siempre suelen ser corrompidores de los sonorosos acentos y concordes consonantes y hermanables pies.

(2) M. Pidal disait en 1841, dans le *Revista de Madrid*, à propos des deux vieux poëmes que nous avons cités dans la note précédente : Yo pienso que estas composiciones se hicieron para ser cantadas por los juglares en la misma especie de música ó canto llano, en que se entonan los salmos y antifonas de la Iglesia, que están en prosa, y en que aun hoy mismo solemos oir cantar el *Todo fiel cristiano* del P. Astete en las escuelas, y las canciones de la *Aurora* y del *Nacimiento*, por las calles. Il est vrai que M. Pidal n'en tire pas les mêmes conséquences que nous, et nous ignorons si le chant des cantiques qu'il cite confirmerait encore aujourd'hui notre opinion.

qui nous semble disparaître sous la pression des consonnes, était pour les Espagnols une source abondante d'harmonie, et, comme ils le disaient eux-mêmes, la *musique* du vers (1). Puis enfin l'oreille devint encore plus difficile, plus exigeante; on ne s'accorda plus tant de licence dans la numération des syllabes, et, pour en mieux faire ressortir la symétrie, on subdivisa chaque hémistiche en deux parties secondaires : l'emphase avec laquelle on appuyait sur les syllabes qui jouaient un rôle déterminant dans la mesure, avait déjà devancé et nécessité la règle (2). L'élément de la versification des Romances n'est donc ni le vers de huit syllabes, ni, ainsi que l'ont prétendu quelques critiques modernes, le distique (3), ni, selon une ancienne opinion qui se rapproche beaucoup plus de la vérité, le quatrain (4); mais un verset de quatre pieds à peu près

(1) *Asonar* signifiait Mettre en musique. Michaute escribió así mismo un grant libro de baladas, canciones, rondeles, lays, virolais è asonó muchos dellos, disait le marquis de Santillane, *l. l.* p. LV.

En qualesquier instrumento vienen mas [asonados;
l'Archiprêtre de Hita, st. MCDLXXXIX.
Cantigas bien asonadas;
Cancionero de Baenà, p. 266, col. 1.

(2) Le vers de la Romance est composé d'à peu près huit syllabes, et une assonance, qui porte habituellement sur les deux dernières, lie les vers pairs deux à deux.

(3) MM. Grimm, Diez, Dozy, Pidal, etc. Dans le *Cancionero de diversas obras de nuevo trobadas*, Tolède, 1527, Montesinos réunissait déjà, comme MM. Grimm, deux lignes en un seul vers :

Por las cortes de la gloria y por todo lo po- [blado,
De ti, noble Magdalena, maravillas han so- [nado,
Dizen que tu coraçon quien lo hizo lo ha [mudado, etc.

(4) Juan Rufo, *Seyscientos apotegmas*, Tolède, 1596, fol. 26, se sert indifféremment de l'expression *primera copla* ou de *quartete*, et Rengifo a dit dans son *Arte poetica española*, ch. XXXIV, p. 38 : Lo que causa la facilidad es la composicion del metro, que toda es de una redondilla multiplicada. Dans la plupart des Romances véritablement anciennes, cette division subsiste encore et a été marquée par des coupures dans quelques éditions, notamment dans la réimpression du *Romancero* de Depping qu'a donnée l'*Ocios de Españoles emigrados*. Les auteurs modernes de Romances s'y sont même, pour la plupart, rigoureusement astreints, entre autres Quevedo, Góngora et le prince d'Esquilache. L'influence du chant ecclésiastique s'est naturellement fait sentir ailleurs, quoique à un degré moindre, parce que les autres langues n'étaient ni aussi mélodiques ni aussi graves, et cette division en quatrains, le rhythme habituel des Proses de l'Eglise, se retrouve dans les plus vieilles poésies populaires de tous les pays chrétiens. Nous citerons seulement la complainte latine sur la destruction du monastère de Mont-Glonne (dans nos *Poésies populaires latines antérieures au douzième siècle*, p. 255), la Passion provençale du dixième siècle (publiée par M. Champollion-Figeac, dans le t. IV des *Mélanges* de la Collection des *Documents historiques* publiés par le Gouvernement, et tirée à part, *Passion de N. S. Jésus-Christ et passion de saint Léger*, p. 16-37), et une Passion en patois brescian du quatorzième siècle; dans Rosa, *Dialetti, costumi e tradizioni delle provincie di Bergamo e di Brescia*, p. 135-143.

égaux (1), que divisait en deux des hémistiches rimant intérieurement, comme dans les vers léonins. Le dernier mot de cette forme de versification, sa perfection artistique, c'est le quatrain monorime à syllabes rigoureusement comptées, qui se retrouve si souvent dans les poésies savantes du treizième et du quatorzième siècles (2).

Tant de vieilles Romances ont péri avec les voix qui les chantaient, qu'à moins d'accorder trop d'intelligence aux hasards qui ont épargné les autres, il n'est plus possible d'en apprécier entièrement le caractère primitif : on sait seulement qu'elles ont poussé comme mûrissent les moissons, sous le soleil de l'Espagne et la main de Dieu (3). Leur histoire elle-même est devenue une impossibilité. La tradition qui nous les a transmises n'avait point la passion des vieilles choses pour l'amour exclusif du passé; elle s'est beaucoup moins inquiétée d'en conserver le texte littéral que de continuer à plaire au public. Un jour, elle en retranchait des détails qui n'étaient plus dans les goûts ou dans les convenances du moment; le lendemain, elle y soudait vaille que vaille des circonstances nouvelles; à en croire le titre, c'était bien toujours la même Romance, seulement on en avait transformé le sujet et renouvelé tous les vers. La fatalité du genre le voulait ainsi. Chantées par le peuple dans ses heures d'inspiration, les Romances n'avaient de raison d'être qu'en restant populaires, qu'en changeant avec lui lorsque ses sentiments venaient à changer. A ce prix seulement elles trouvaient des échos dans toutes les poi-

(1) C'est le nom que les Espagnols donnaient aux périodes rhythmiques, quelle que fût leur longueur : Los Catalanes, Valencianos, y aun algunos del reyno de Aragon fueron è son grandes oficiales desta arte. Escribieron primeramente en trovas (tirades) rimadas, que son pies ó bordones largos de silabas, è algunos consonaban è otros non; Marquis de Santillane, *l. l.* p. LVI. Hay en nuestro vulgar castellano dos generos de versos o coplas. El uno quando el pie consta de ocho silabas o su equivalencia que se llama *Arte real;* Juan de La Enzina, *Arte de poesia castellana*, ch. V.

(2) Fablar curso rimado per la quaderna [via
a sillabas cuntadas, ca es grant maestria;
Poema d'Alejandro, st. II.

(3) C'est ce que Lope de Vega a dit plus poétiquement, comme il lui appartenait de le dire :

Estos romances. . . . . .
Nacen al sembrar los trigos.

trines, et nourrissaient les aveugles qui les redisaient dans les rues. Aussi, quoiqu'ils fussent trop heureux de raviver par quelque imitation d'un genre si primitif et si spontané pour d'autres leur muse à bout d'efforts, les beaux esprits affectaient-ils de le croire le premier syllabaire des poëtes (1), et de la poésie pour les petites gens (2). Il ne fallait à la vérité ni une imagination bien puissante pour inventer des Romances, ni une grande intelligence pour les comprendre. C'était de l'histoire naïve, même quand tous les faits étaient supposés; de l'histoire sans exorde, sans transitions, sans une réflexion qui soufflât une opinion au public, sans un sentiment quelconque, personnel au poëte, qui avertît que c'était là une œuvre qu'il récitait à son heure, et non le libretto d'une scène d'histoire, évoquée par l'imagination, qui se reproduisait réellement sous les yeux (3) : il suffisait d'être Espagnol pour la voir. Indifférentes à toute théorie littéraire, ces libres floraisons du sentiment public passent tour à tour du récit au dialogue et du dialogue à la forme narrative. Tantôt, elles laissent leurs héros dans le bleu du ciel et une chronologie quelconque; tantôt, elles le posent sur une sorte de théâtre et indiquent comme une didascalie l'époque et l'endroit précis où va se passer la scène. Peu leur importent les décors et les accessoires, mais elles tiennent à garder la vraie nature de tous les personnages, et, si la vérité le veut ainsi, elles leur attribueront sans respect humain des sentiments d'une simplicité arcadienne ou des actes d'une grossièreté de bête fauve. Toutes les circonstances s'y mettent en relief, pour ainsi dire, d'elles-

(1) Lope de Vega le dit positivement dans une de ses préfaces : Algunos quieren que sean los romances la cartilla de los poetas, et il ajoute : Pero yo no lo siento así. A une époque bien plus reculée, un poëte presque royal, l'Infant Juan Manoel, en avait fait aussi qui n'ont pas encore été retrouvées : voy. M. Lemcke, *Handbuch der spanischen Literatur*, t. I, p. 59.

(2) C'est l'expression du marquis de Santillane : voy. p. 346, note 1.

(3) Ce caractère est si marqué, que selon M. Ticknor, *History of spanish literature*, t. I, p. 149, note, une des plus belles Romances du cycle des Infants de Lara, *A Calatrava la Vieja* (dans le *Primavera*, t. I, p. 61), was evidently arranged for singing at a puppet-show or some such exhibition : voy. le *Don Quijote*, P. II, ch. 26.

mêmes; tous les faits marchent au but par la ligne la plus courte, entraînant avec eux le sujet et l'auditeur en avant. Jamais cependant, malgré leur origine et leurs prétentions historiques, les Romances ne cherchent dans l'exposition d'un événement une réalité à raconter, mais un effet à produire, une signification poétique à l'usage du peuple; elles simplifient de plus en plus les traditions, elles les condensent et en écartent les détails, même essentiels, qui n'ajouteraient pas suffisamment à l'impression de l'ensemble.

Pour les apprécier véritablement, il faut oublier pour un instant ses admirations d'habitude et se départir de leurs exigences, se laisser toucher par l'émotion, enfin, qu'on nous passe le mot, se refaire une naïveté de circonstance. Il s'y trouve peu de ces beautés selon la formule, dont on professe le mérite dans les écoles. Aucune habileté de plume n'y soutient la pensée qui défaille et ne fait illusion sur l'absence de l'inspiration par l'éclat des épithètes et le luxe des périphrases. Le style n'y prétend point à une harmonie continue qui plaise au moins à l'oreille; il est rapide, recherche le tour le plus vif, préfère le terme le plus juste et s'en rapporte pour le reste au hasard. Rien n'y chatoie à l'œil qui ne brille réellement à l'esprit : la pensée fait en quelque sorte son expression, et le sentiment, son image, sans que personne se préoccupe beaucoup de la façon. C'est, en un mot, de la poésie toute primitive qui ne relève que d'elle-même. Les horizons de l'imagination ne sont pas étendus; elle est toujours un peu pressée d'arriver à son but, et ne s'attarde point à énumérer des détails et à créer des beautés qui ne soient pas absolument nécessaires. Mais le sentiment qui l'anime et la pousse est vivant : il admire, il hait, il souffre vraiment, et trouve dans tous les cœurs naïfs des sympathies qui s'éveillent à sa voix et vibrent avec lui. L'expression habituellement simple ne s'élève qu'avec la pensée, et le contraste en fait mieux alors ressortir l'élévation. Elle reste constamment naturelle, même dans les mouvements d'une pas-

sion excessive, et cette naïveté un peu systématique en accroît la puissance; on sent bientôt que le sentiment n'y est pas un artifice de langage, et on se laisse aller à l'émotion qui gagne, sans craindre d'être dupe et de s'émouvoir bêtement d'une figure de rhétorique. La passion y est trop actuelle pour résumer ses causes et s'amortir dans des généralités. Elle entre immédiatement dans le détail et la succession des choses, mais si pleines de vie qu'elle les montre tour à tour, aucune n'a rien d'individuel et n'existe à part des autres. Comme ces coups de pinceau si différents de couleur et de pensée dont un tableau se compose, elles concourent toutes, chacune selon son pouvoir, à l'expression de la même idée, et disparaissent dans l'ensemble. Souvent enfin le sentiment moral manque : le but à atteindre, la passion à satisfaire, légitiment la violence et la ruse; il y a des brutalités de mœurs, des sauvageries de langage, des indulgences et des partialités pour le mal, qui trahissent une civilisation incomplète et une intelligence mal élevée.

La couleur locale, la réalité du temps, étaient beaucoup mieux respectées que la vérité des faits. C'était en reconnaissant ses horizons, ses usages et ses croyances, que le peuple se retrouvait comme dans un miroir et se passionnait pour des héros qui vivaient de sa vie. Il fallait donc le peindre en beau en restant dans le vrai, présenter ses aspirations et ses prétentions comme des réalités déjà acquises, en un mot le laisser dans son cadre et l'idéaliser selon son amour-propre et son goût. Dans cette utopie du caractère espagnol la première place appartenait à l'orgueil, à un orgueil rude à lui-même, sans grand souci ni de son élévation sociale ni de sa renommée, indifférent même aux trous de son manteau, et se consolant de tous les accidents et de tous les mécomptes de la vie en s'enveloppant dans sa majesté de théâtre. De là une personnalité fortement colorée, une volonté coupante et trempée comme la lame d'une épée, un parti pris de penser avec sa

propre pensée sans se mettre aux écoutes de personne, une habitude naïve de tout juger par rapport à soi selon sa conscience ou sa passion du moment, une puissance d'action effrénée dans le bien et dans le mal, qui se répand au dehors à tout propos, uniquement pour se maintenir en exercice et se donner à soi-même le spectacle de sa force. L'Espagnol des Romances n'en a pas moins foi en lui, il se vénère en personne et ne parle jamais de lui-même que le chapeau à la main; on dirait un culte dont il serait à la fois le fétiche et le prêtre. Il ne suppose point qu'aucune vertu puisse être trop haute pour lui, aucun sacrifice trop douloureux, aucune abnégation trop difficile, et il pousse le courage jusqu'à l'exagération, la magnanimité jusqu'à la duperie, l'honneur jusqu'à la férocité et au ridicule. Il retrouve cependant quelque humilité lorsqu'il pense à la toute-puissance de Dieu, alors il s'incline; mais sa foi est plutôt un acte de superstition qu'une œuvre de raisonnement. Sa prière reste toujours celle d'un soldat sous les armes, qui plie le genou au commandement du capitaine, mais en murmurant un peu contre la discipline, et aimerait mieux prouver sa foi en risquant bravement sa vie et exterminant pieusement quelque chien d'infidèle. Il n'accepte pas seulement l'isolement où son orgueil le tient renfermé, il s'y complaît; il lui semble qu'à se communiquer facilement aux autres on commette son âme et l'on manque aux égards dûs à sa personne: si ses moyens le lui permettaient, il se traiterait volontiers comme ces monarques d'Orient qui s'emprisonnent eux-mêmes dans leur palais, et ne croient leur dignité suffisamment garantie que quand ils ont mis des factionnaires à la porte. Ses compatriotes ont du moins l'honneur d'avoir un peu du même sang dans les veines, et il se contente de les tenir à distance; mais un étranger, quel qu'il soit, il le méprise, et si leurs croyances ne coïncident pas exactement sur tous les points, malheur à lui! C'est un ennemi qui doit se garder de sa haine et ne jamais en approcher de la longueur

d'une épée. Il respecte galamment toutes les femmes, et ce n'est ni par tendresse de cœur ni par souvenir de sa mère, mais par respect pour lui-même. Il sent sa force et s'abstient généreusement d'en abuser. Dans l'amour tel qu'il le comprend, il y a surtout de la jalousie du propriétaire qui craint qu'on n'attente à la valeur de sa chose; il est énergique et violent plutôt que tendre; loyal et constant, mais par amour-propre plus que par sentiment ou par raison, et lors même qu'il exagère la méfiance jusqu'à l'insulte, il la trouve assez naturelle pour ne pas prendre la peine d'en dissimuler les excès. A ses paroles les plus douces se mêle toujours une sorte de rugissement : c'est comme un tigre dompté dont l'œil garde encore une inquiétude sauvage, et qui, dans ses plus grandes soumissions, laisse apercevoir les pointes de ses griffes.

Cette personnalité si carrée de tout Espagnol, cette individualité si fortement marquée, ont même prévalu, et peut-être pour la première fois, contre l'unanimité de sentiments qui caractérise la poésie populaire. Il y a des divergences d'opinion, un côté droit et un côté gauche, même dans des Romances à peu près contemporaines. Ainsi, par exemple, la plupart n'admettent pas de morale particulière à l'usage des princes, et parlent de Don Pèdre de Castille avec colère comme en parle l'histoire (1) : c'est le roi *cruel* qui gouverne la hache à la main et, après avoir calomnié sa femme, la fait égorger dans les règles, pour lui préférer plus commodément sa maîtresse. Probablement même l'esprit des plus anciennes n'était nullement monarchique : dans cette terre classique de l'orgueil et de l'indépendance, une autorité sans autre force que la violence et sans autre droit qu'une possession usurpée de la veille ne pouvait être bien populaire. Les Romances avaient donc sans doute pensé tout d'abord comme la Chronique rimée du Cid, où le vieux Diego Laynez recommandait à son fils de

(1) Nous citerons comme exemple la Romance de Sepúlveda, *Fallecido es el buen Rey;* dans Duran, t. II, p. 44.

servir le roi qu'il consentirait à servir loyalement, parce qu'il se devait à lui-même d'être loyal, mais de s'en garder à l'égal d'un ennemi mortel (1). Il fallut de longues années pour que le *loyalisme* castillan prît définitivement le dessus et que le hautain patriotisme des enfants des Goths devînt une vertu de courtisan (2).

Mais ce royalisme quand même de la Romance contraste alors si singulièrement avec la conduite des héros qu'il est facile d'y reconnaître une opinion systématique, ou du moins une volonté opiniâtre contre laquelle rien ne saurait prévaloir : c'est de la politique, ce n'est plus un sentiment naïf et profond. Les faits ont beau changer de caractère, suivre une autre direction, prendre une signification différente, l'esprit des *romanciers* s'obstine à rester monarchique (3). En ces temps anciens les rois recouraient très-facilement à la violence, c'était même là leur moyen ordinaire de gouvernement : la Romance les en accuse formellement et prouve son dire par des scènes d'histoire; mais quand, après avoir subi patiemment de longues injures, le héros enfin poussé à bout en appelle à son courage, elle devient inconséquente et n'ose pas approuver sa rébellion ou même la blâme ouvertement. Dans le cycle de Bernaldo del Carpio, ses opinions royalistes ont même passé toutes les bornes de la justice et de la moralité publique : c'est l'amour exalté d'un fils que, sans y être autorisée par aucune tradition bien rigoureusement historique, elle a mis aux prises

(1) Al rey que vos servides, servillo muy sin [arte :
Assy vos aguardat dél como de enemigo [mortal;
v. 375.

On pourrait même croire que *sin arte* signifiait Sans zèle, Sans sympathie, comme dans la phrase, *No tener arte ni parte en alguna cosa*, s'il n'y avait quelques vers après, v. 392 :

Aguardat vuestro señor sin engaño e sin [arte.

(2) Voyez *A los piés de Don Enrique* (dans Duran, t. II, p. 43); mais nous devons reconnaître que cette belle Romance n'est pas des plus anciennes, et que la conjecture qui l'attribue à Góngora est au moins très-vraisemblable.

(3) Il y a même dans *En Santa Agueda de Búrgos :*

Haced la jura, buen Rey,
no tengais d'eso cuidado
Que nunca fué rey traidor,
ni papa descomulgado;
dans Duran, t. I, p. 524.

avec la fidélité du vassal. Depuis bien des années le comte de Saldaña expie dans un emprisonnement solitaire le crime d'avoir été aimé en légitime mariage par une princesse du sang royal, la propre sœur du roi. Parvenu à l'âge d'homme, son fils découvre le secret de sa naissance et veut noblement acheter la liberté de son père par d'éclatants services; mais en vain il couvre comme d'un bouclier la Castille de sa vaillante épée, arrête les invasions des Mores et repousse une armée de Français commandés par Roland; en vain, au fort d'une bataille, il donne son cheval au roi et lui sauve la vie au grand péril de la sienne, l'ingrat Alphonse se rit après le danger de toutes ses promesses et dénie au héros le prix de son sang; puis enfin, quand l'indignation croissante du Peuple ne lui permettrait plus d'ajouter à tous ses manquements de foi un nouveau parjure, il fait arracher les yeux du comte et n'ouvre les portes de la prison qu'à son cadavre. C'en était trop, même pour la loyauté de Bernaldo : il répond à cette féroce ironie par un défi à peine en rapport avec l'injure, et va chercher parmi les plus mortels ennemis du roi, là seulement où il en peut trouver, des auxiliaires de sa vengeance. Mais la Romance cesse alors de s'intéresser à sa cause, elle l'appelle même *véritable démon* (1), et comme si elle eût craint que tant d'injustice et de cruauté ne laissât la conscience publique incertaine, elle met dans sa propre bouche des axiomes de soumission qui réprouvent d'avance sa révolte et le condamnent (2).

Dans une Romance fort curieuse, *le comte Alarcos* (3), l'obéissance stupide du vassal ne recule pas même devant le meurtre, et ce n'est point une œuvre de haute justice à laquelle les impitoyables nécessités de la moralité publique l'obligeaient de pourvoir : la victime n'avait jamais transgressé

(1) *Y él se fué hecho un demonio;* dans *Mal mis servicios pagaste.*

(2) Señor, rey sois, y harédes
á vuestro querer y guisa;
dans *En corte del casto Alfonso.*
De servir no os dejaré
miéntras que tenga la vida;
dans *En Luna está preso el Conde.*

(3) *Retraida está la Infanta;* dans le *Primavera*, t. II, p. 111.

aucune loi ni péché même par la pensée contre la dignité royale. Ce n'était pas non plus un étranger dont la mort, parfaitement indifférente, n'eût soulevé que la conscience, qu'il fallait assassiner, mais une épouse, dans toute la fraîcheur de sa jeunesse et de sa beauté, dont le seul crime était d'inspirer trop d'amour à son mari et de contrarier par son existence la passion d'une Infante. Une fois le meurtre consommé, le comte devra changer les draps du lit et procéder à de nouvelles noces, et il s'y résout incontinent, non sans une amère douleur, mais sans résistance. Il ne prend pas même le temps de s'habituer un peu à l'idée d'égorger une femme innocente qu'il aime, et de se livrer ensuite aux embrassements d'une autre qui le contraint à s'en faire le bourreau : au petit jour, après avoir passé la nuit avec elle, il l'abat d'une main sûre comme un boucher. Ce n'est point là un de ces événements impossibles, que l'imagination fantasque d'un despote accomplit quelquefois après boire; c'est selon toute apparence une pure invention de poëte sans aucune réalité matérielle, mais d'une vérité morale assez constante pour avoir été acceptée comme un chapitre d'histoire par toutes les populations de la Péninsule. Les noms seuls sont différents, et cette diversité prouve encore mieux que la légende exprimait une idée populaire. Peut-être la forme trop développée et trop lâche de la Romance castillane annonce-t-elle un poëte de profession fort capable, en un moment d'urgence, de rester entièrement original et de n'emprunter rien au public (1). La version portugaise, telle au moins que l'a publiée M. Almeida-Garett (2), pourrait aussi ne pas appartenir à la poésie populaire : l'habileté de la composition, l'heureux choix des détails, le bonheur de toutes les expressions, l'élégance de la versification, indiquent même plutôt un esprit laborieux et fort sensible aux beautés littéraires, qu'un rimeur naïf, improvisant à la grâce de Dieu. Mais à la

(1) Elle est attribuée dans plusieurs feuilles volantes à Pedro de Riano.

(2) *Conde Yanno;* dans son *Romanceiro*, t. II, p. 44-55.

rudesse de la Romance catalane (1), à ses lacunes, à son dialogue heurté, à sa précipitation maladroite, il faut bien reconnaître une vieille tradition assez connue pour se permettre de sauter par-dessus les transitions et de courir au dénoûment par la ligne droite.

Quelquefois cependant le Cid, la grande popularité du moyen âge et de la poésie espagnole, tient à plus haut prix son indépendance et fait passer sa dignité de Castillan avant ses devoirs de vassal; mais ce n'est point dans les Romances que préférait le peuple et qu'il chantait davantage parce qu'elles exprimaient plus complétement ses sentiments (2). Dans celles-là au contraire les disgrâces du Cid lui viennent de la fidélité obstinée qu'il garde à son premier roi : leur cause première est son refus de reconnaître la souveraineté d'Alphonse VI avant qu'il se soit purgé par un serment solennel de toute complicité dans le meurtre de son frère. On sent dans ses défiances et ses exigences hautaines un dernier témoignage de dévouement à la mémoire de Don Sanche et l'acharnement d'une vengeance secrète plutôt encore que les scrupules d'une conscience jalouse de la moralité du pouvoir, qui tient le crime pour une cause de déchéance. Les premières Romances du Cid appartenaient d'ailleurs bien plus à l'histoire qu'à la poésie populaire : on le chantait, pour ainsi dire, sur place, à la date des événements (3) : il avait vraiment posé et gardait dans les enluminures du peuple beaucoup de sa nature réelle (4). Il y avait

(1) *El conde Floris;* dans Milá, *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 118.

(2) Ainsi, par exemple, on lit dans *De Rodrigo de Vivar :*

Pláceme, Rey mi señor,
Don Rodrigo respondia,
En esto y en todo aquello
que tu voluntad sería;

dans Duran, *Romancero general*, t. I, p. 486.

(3) Le *Gesta Roderici Campidocti* dit même positivement qu'on le célébrait déjà de son vivant : Si autem exieris ad nos in plano et separaveris te a monte tuo, eris ipse Rodericus, quem dicunt *Bellatorem* et *Campeatorem*, p. 35. Le Cid mourut en 1099 (1137 de l'ère espagnole), et nous lisons dans une biographie poétique d'Alphonse VII, écrite peu de temps après sa mort, arrivée en 1157 :

Ipse Rodericus *Mio Cid* semper vocatus,
De quo cantatur quod ab hostibus haud su-
[peratus,
Qui domuit Mauros, comites quoque do-
[muit nostros;

dans Sandoval, *Historia del rei Don Alonso VII*, p. 276.

(4) Nous ne parlons naturellement que

dans son esprit chevaleresque de la brutalité de soudard (1), son héroïsme était doublé de perfidie (2), et son patriotisme grandement tempéré par l'avidité du capitaine d'aventuriers (3). Mais les faits se dégagèrent insensiblement de toutes les scories de la réalité; l'histoire rejeta son écume, et l'on admira poétiquement l'héroïsme du grand *batailleur*, la victoire pour elle-même et la grandeur du nom castillan. Comme dans toutes les conceptions véritablement épiques, il était devenu une synthèse : à son nom propre de Ruy Diaz s'étaient substitués dans les traditions populaires les glorieux sobriquets de *Campeador* et de *Cid*, et quiconque avait combattu bravement entre tous ou forcé les Mores de le reconnaître pour leur vainqueur s'était bientôt confondu avec lui (4). Malgré les contradictions et les impossibilités dont fourmillait l'ensemble de ces Romances, le peuple y croyait naïvement et les répétait avec enthousiasme : il faisait vivre le Cid vingt-cinq ans avant sa naissance (5), lui donnait et lui retirait trois frères (6) et une

des Romances primitives, de celles dont le *Crónica rimada* a conservé partout l'esprit et reproduit fort souvent le texte. Nous citerons, comme exemple, son indépendance aristocratique, qui ne se retrouve que dans une seule des Romances actuelles, *En Santa Gadea de Búrgos* (dans Duran, t. I, p. 524), mais dont le poëme latin publié par Sandoval, *l. l.*, nous a conservé une preuve historique :

Castellae vires (*scil.* viri) per saecula (*l.* sae-
[cela) fuere rebelles.
Inclita Castella, clens saevissima bella,
Vix cuiquam regum voluit submittere col-
[lum;
Indomite vixit, coeli lux quamdiu luxit.

(1) Dixo estonce don Rodrigo : Querria mas
[un clavo,
Que vos seades mi señor, nin yo vuestro
[vassallo ;

Crónica rimada, v. 408.

C'est au roi de Castille qu'il parle ainsi, et on retrouve un écho affaibli de cette grossièreté dans la Romance *Gabalga Diego Laínez*; dans Duran, t. I, p. 481.

(2) Il avait appris son métier de soldat à l'école des Mores, qui mettaient en pratique la maxime de Mahomet, *Al-harbo khod'haton*, Faire la guerre, c'est tromper.

(3) Le *Poema del Cid* lui-même n'a nullement voilé ce côté de son caractère ; nous citerons, entre beaucoup d'autres, le v. 1024 :

Plógo a Mio Cid, ca grandes son las ga-
[nancias.

(4) Les écrivains qui se piquaient de quelque exactitude, le distinguaient de ses homonymes en l'appelant *El de Bivar* ou *Castellanus*, et encore selon Masdeu, *Historia critica de España*, t. XX, p. 370 : Hube otros Castellanos con el mismo nombre y appellido. Cervantès lui-même fait dire au Chanoine, l'homme lettré et de bon jugement qui le représente dans son livre : En lo de que hubo Cid no hay duda, ni ménos Bernardo del Carpio; pero de que hicieron las hazañas que dicen, creo que la hay muy grande ; *Don Quijote*, P. I, ch. 49.

(5) Le document le plus digne de confiance, le *Gesta Roderici Campidocti*, le fait naître seulement en 1050, et le *Crónica del Cid*, qui, quoique traduit de l'arabe, s'accorde avec la plupart des poésies, le dit né en 1026. Lucas, évêque de Tuy, et Roderic, de Tolède, en parlent pour la première fois à l'année 1071.

(6) Los tres son de su mujer,

troisième fille (1), travestissait en une héroïne de tragédie la vraie Chimène qui ne songeait qu'à cacher sa vie sous ses jupes et à se trouver le plus souvent possible dans une position intéressante (2), et admettait des alliances avec les maisons royales dont aucun parchemin n'avait conservé le moindre souvenir (3). C'est que par exception ces Romances remontaient jusqu'aux événements qu'elles rappelaient : comme on l'a dit avec esprit, elles étaient réellement trop vieilles pour mentir, et aux noms près c'était vraiment de l'histoire. Aussi, malgré leurs nombreux et récents remaniements, malgré l'effacement de leur poésie, leurs prétentions au bien dire et leur esprit moderne, les Romances qui célèbrent le Cid ont-elles conservé plus d'expressions et de formes archaïques que les autres (4), et si l'on en excepte les compositions toutes littéraires de Sepúlveda, peut-être n'en est-il pas trois dont le sujet soit emprunté à ces vieilles chroniques où, faute de souvenirs plus vivants, les romanciers des autres cycles ont si largement puisé (5). Cette antiquité d'une tradition poétique

pero el otro era bastardo;
Y aquel que bastardo era,
era el buen Cid Castellano;
Ese buen Diego Laínez; dans le *Primavera*, t. I, p. 94.

Dans une autre Romance, *Cuidando Diego Laínez* (Duran, t. I, p. 478), il est aussi question des frères du Cid.

(1) Su mujer Doña Jimena
será de mi captivada;
Su hija Urraca Hernando
será (la) mi enamorada;
Hélo, hélo, por dó viene; dans le *Primavera*, t. I, p. 175.

Les deux filles qui épousent les Infants de Carion, sont appelées tantôt Cristina et Elvira, tantôt Maria et Sol.

(2) Chimène se plaint même au roi Ferdinand d'être privée de son mari :

¡ Y que de noche y de dia
le traigais atraillado
Sin soltalle para mi
sino una vez en el año!...
Y cuando mis brazos toca,
luego se duerme en mis brazos;
En los solares de Búrgos; dans Duran, t. I, p. 495.

Cette Romance n'est pas fort ancienne, mais elle s'appuyait certainement sur une vieille tradition : on avait même fait aussi une Romance de la réponse du roi, *Pidiendo á las diez del dia;* dans Duran, *Ibidem*.

(3) On lit même dans le *Poema del Cid*, v. 3733 :

Ved qual ondra crece al que en buen ora [nació.
Quando Señoras son sus fijas de Navarra è [de Aragon.
Hoy los reyes de España sos parientes son.

(4) Ainsi, pour en citer un seul exemple, *Agua*, Eau, y signifie encore Rivière :

El buen Cid se llegó al agua;
Hélo, hélo, por dó viene; dans le *Primavera*, t. I, p. 175.

Il y a quelques vers auparavant :

Fasta llegar cabe un rio
adonde una barca estaba.

(5) Peut-être ne faut-il excepter que *Guarte, guarte, rey Don Sancho* et *De Zamora sale Dolfos*, qui semblant extraites

nous est d'ailleurs attestée par la plus positive des preuves, un chant populaire encore écrit en latin (1), et des traces incontestables s'en retrouvent, pour ainsi dire, à chaque ligne dans la *Chronique rimée*. Peut-être même n'est-ce pas une œuvre individuelle, ayant une inspiration qui lui soit propre, et ne faut-il y voir qu'une mosaïque de Romances beaucoup plus anciennes, qu'une main insouciante d'aucun autre lien a industrieusement rangées selon l'ordre des temps (2). Évidemment plus jeune, au moins par les idées et l'ensemble de la langue, quoiqu'il remonte encore au treizième siècle (3), le *Poëme*, dont quelques critiques ont fait si complaisamment une sorte de document diplomatique, s'appuie aussi sur des Romances moins judaïquement conservées (4). Le poëte, car il y a cette fois un véritable poëte, les a réunies dans un but plus littéraire; il n'a point craint de les retravailler, souvent même de les refondre. Mais leur esprit est resté naïf, et leur ton populaire; leur langue semi-asturienne trahit, non peut-être leur origine, mais les habitudes de langage que la Muse espagnole avait contractées dans sa première patrie, et leur versification moins prime-sautière, ses prétentions à une forme plus érudite, laissent encore apercevoir l'accentuation rude et la liberté un peu sauvage de leur ancien rhythme.

du *Crónica del Cid*, ch. LXI et LXII, et encore M. Wolf les a-t-il insérées dans son *Primavera*, t. I, p. 137 et 138. Une autre Romance sur le sujet de la première, *Rey Don Sancho, rey Don Sancho*, ne se trouve à notre connaissance que dans le *Rosa española*, et nous semble de Timoneda.

(1) Nous l'avons publié dans nos *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 308-314.

(2) M. Pidal a parfaitement reconnu ce caractère primitif de la Romance : La *Crónica rimada del Cid* est casi toda un romance de ocho silabas imperfecto, y sin grande esfuerzo se pudiera escribir una gran parte de ella en esta forma, con muy pequeñas variaciones; *Cancionero de Baena*, préf. p. XXVI.

(3) Il y a, même en Espagne, des gens qui entendent singulièrement le patriotisme et l'orgueil national : on a gratté un c de la date afin de vieillir le manuscrit d'un siècle, et publié un fac-similé de fantaisie; Ticknor, *Historia de la literatura española*, notas y adiciones de los traductores, t. I, p. 495.

(4) M. Pidal ne s'y est pas non plus mépris, *l. l.* p. XXV. Mais si nous ne nous trompons, M. Tapia est allé beaucoup trop loin en disant : El hallarse en él tantos versos de ocho sílabas no hubo de ser efecto de pura casualidad, sino de intercalacion hecha de propósito, tomándolos de las canciones populares; *Historia de la civilisacion española*, t. I, p. 268. Le *Poema del Cid* a un véritable auteur qui composait lui-même ses vers et n'écrivait pas, comme un Pauvre diable sans inspiration et sans idée,

Ce qu'il avait jadis entendu dire.

Il ne faut pas d'ailleurs s'y tromper : la forme narrative et le nom très-réel des personnages ne sont le plus souvent qu'un prétexte. Le sujet véritable de la Romance n'est point un événement, si plein de poésie que l'ait fait le hasard; mais une idée morale, profondément entrée dans la vie du Peuple, à laquelle le prétendu récit donne une expression plus vive et plus saisissante. A l'origine de toutes les sociétés destinées à prendre place au soleil et à concourir aux développements de l'Humanité, s'est reproduit un fait qui pouvait seul rapprocher des individus séparés les uns des autres par des besoins communs et des passions différentes, qui a commencé partout le noyau des peuples et formé pendant longtemps leur force défensive la plus résistante : c'est l'unité et la perpétuité de la famille, la solidarité de tous les membres dans l'injure d'un seul et le devoir d'en poursuivre la vengeance quoi qu'il en puisse advenir. Ce sentiment naturel qu'affaiblissent bientôt l'égoïsme de l'intérêt personnel, les luttes sans cesse renaissantes de la vie et l'idée un peu factice du patriotisme, l'orgueil des Espagnols du moyen âge, leur habitude de tout sentir à outrance et de verser le sang de leurs ennemis, en avaient exagéré les exigences et ne lui marchandaient pas sa satisfaction. Les Romances se plaisaient à rappeler ces rachats du sang par le meurtre; elles aimaient à célébrer les héroïnes qui accomplissaient bravement ces justices de famille à coups de couteau et refusaient, même à l'amour qu'elles avaient allumé, le bénéfice des circonstances atténuantes (1). L'histoire des Sept Infants de Lara eût mérité d'être renouvelée des Atrides : c'est sur sa propre famille qu'on y poursuivait la vengeance des crimes commis contre sa famille. Pour venger l'injure de sa femme, Rodrigo de Lara livre ses sept neveux à l'épée des Mores. Vingt ans après, Mudarra le Bâtard veut venger à son tour la mort de ses frères sur son oncle; il le

(1) Voy. *Cuán traidor eres, Marquillos!* dans le *Primavera*, t. II, p. 23, et *A caza iban, á caza*; *Ibidem*, p. 22.

frappe traîtreusement ainsi qu'il les avait frappés, et en *reconnaissant* la tête de son propre frère que le meurtrier lui apportait suspendue au poitrail de son cheval, Gonzalo Bustos le *reconnaît* pour son vrai fils, et de ce jour-là ses chagrins sont finis (1). Dans cette organisation primitive de la famille, le chef était investi d'un droit illimité sur les filles et même sur les sœurs dont il ne s'était point dessaisi en faveur d'un époux. Il y a une Romance où, pour consoler un ami de la perte de sa maîtresse, un frère lui offre de sa pleine autorité les caresses de la plus belle de ses sœurs (2), et il n'était pas même besoin d'expliquer une amitié si extrême par un de ces services extraordinaires avec lesquels la reconnaissance ne peut compter sans ingratitude : on y croyait comme à une vérité de tous les jours. La première conséquence du mariage était de transmettre au mari ce droit de vie et de mort sur la personne de sa femme : elle n'était point en Espagne comme dans les autres civilisations son épouse et son égale, mais sa chose, une chose à sa merci dont il usait et abusait souverainement. Quand le comte Alarcos reçoit l'ordre de tuer sa femme, il pense à son amour, à sa douleur, à son enfant qu'elle allaite encore, mais n'éprouve pas le moindre scrupule et l'assassine avec toute la sérénité d'une bonne conscience. Ce droit de haute et basse justice était si généralement reconnu et si facilement mis en pratique, que la moralité publique avait fini par regarder le meurtre de la femme, souvent même un meurtre aggravé de cruautés inutiles, comme le juste châtiment d'une infidélité quelconque : le plaignant connaissait lui-même de son offense et exécutait la sentence sans que la police eût rien à y revoir (3). Dans un livre composé au quinzième siècle pour l'éducation de ses filles, un gentilhomme très-expérimenté leur

(1) Que hoy se acaban mis trabajos;
Despues que Gonzalo Bustos; dans Duran, t. 1, p. 455.

(2) Si la quieres por mujer,
si la quieres por amiga;
Compañero, *compañero*; dans le *Primavera*, t. II, p. 69.

(3) Voy. *Fuero Juzgo*, l. III, tit. IV, l. 1, 3,4, et *Siete Partidas*, P. VII, tit. XVII, l. 13.

disait encore à propos des épouses adultères : Encore ne scay-je guières de royaulmes aujourd'uy, fors le royaulme de France et d'Angleterre, et en ceste Basse-Alemaigne, de qui l'en n'en face justice dès ce que l'en en puet scavoir, et qui ne meurent dès ce que l'en en scet la vérité : c'est-à-dire en Rommenie, en Espaigne, en Arragon et en plusieurs autres royaulmes. En aucuns lieux l'en leur couppe les gorges, en autres lieux l'en les murtrist à touaillons, en autres lieux l'en les emmure (1). La victime elle-même n'avait pas la pensée de contester la justice du bourreau et d'en appeler à un juge moins prévenu et plus miséricordieux : elle acceptait son assassinat comme une expiation légitime et tendait la gorge au poignard. Dans une des Romances les plus dramatiques et les plus populaires du Romancero, l'épouse coupable va même au-devant du châtiment : après avoir à titre de femme cherché à expliquer les circonstances qui l'accusent, honteuse de ses mensonges, elle dit loyalement à son *bon* mari de la tuer, parce qu'elle a bien mérité la mort (2). En retour de cette autorité sauvage, la femme n'avait qu'un droit, celui de se dévouer sans réserve et sans terme; mais alors tout lui était permis, même la révolte contre les volontés royales et la ruse, et les rois reconnaissaient que leur souveraineté s'arrêtait là où commençait l'intérêt d'un époux (3). Quand il s'agissait de racheter son mari de l'esclavage, une vertueuse Espagnole ne craignait même pas de se mettre elle et ses filles à la discrétion du vainqueur (4), fût-il Sarrasin et fort accoutumé à user

(1) *Livre du chevalier de La Tour-Landry*, ch. CXVIII.

(2) Matadme con ella vos,
Que aquesta muerte, buen conde,
bien os la merezco yo;
Blanca sois, señora mia; dans le *Primavera*, t. II, p. 52.

(3) C'est le roi Don Sanche de Léon qui le dit lui-même dans la Romance :
Mas tuvisteis gran razon,
como mujer de alto estado,
En librar vuestro marido
como vos lo habeis librado;
El rey Don Sancho Ordoñez; dans Duran, t. I, p. 464.

A la vérité cette Romance est de Sepúlveda, mais elle est tirée d'une vieille chronique, et il s'en trouve une plus ancienne sur le même sujet, *Preso está Fernan Gonzales*, dans le *Cancionero de romances* de 1570 et le *Rosa española* de Timoneda.

(4) Si esto no bastare, el conde,
á tres hijas que yo parí : .....

sommairement de ses captives. C'était là l'idéal du dévouement conjugal, et sans songer à rien reprendre dans cette étrange preuve d'amour, le mari de la Romance se contentait de trouver le marché mauvais : son corps ne valait plus seulement un maravédis, parce que la mort y était entrée avec ses blessures.

Malgré une certaine communauté d'origine, les Romances espagnoles avaient de bien autres mérites que ces grossières chansons de manœuvres avinés, qui subsistent surtout par l'air auquel les paroles se sont attachées et l'entraînement de l'habitude. Ces chansons-là ne peuvent guère prétendre qu'à une célébrité de cabaret et à l'immortalité des bonnes femmes qui les ont chantées dans leur enfance. Mais il y a dans les Romances une inspiration soutenue, une élévation de pensée et une grâce vigoureuse de fleur des champs, qui les élevaient bien au-dessus du niveau de l'intelligence publique. La poésie y avait pressenti l'avenir, et il fallait à la civilisation bien des années pour regagner l'avance qu'elle avait prise, et des siècles pour la devancer à son tour. La versification était assez simple pour ne point la vieillir avant le temps par des recherches d'archaïsme et des affectations de bel esprit en travail; l'accentuation et la dignité naturelle de la langue suffisaient à peu près au rhythme, et la musique, qui en relevait l'harmonie, était trop facile et trop naïve pour être de longtemps supplantée par aucune autre. Pendant les sept siècles que dura la guerre avec les Mores, la société fut comme fixée dans un *statu quo* d'efforts physiques et d'alarmes; sa vie était un combat incessant, où rien ne changeait que le champ de bataille. Il lui fallait tourner sur elle-même dans un cercle vicieux de périls sans cesse renouvelés, et de triomphes remis en question le lendemain; force lui était de s'émouvoir chaque jour des mêmes sentiments que la veille et de repenser constamment les mêmes idées.

Y si no bastare, conde
señor, védesme aquí á mí;
Del Soldan de Babilonia; dans le *Primavera*, t. II, p. 414.

Quand, délivrée du sabre arabe toujours levé sur sa tête, elle fut certaine de vivre encore le mois prochain, elle put enfin marcher en avant et rompre avec son passé; mais en suivant à la dérive le flot qui les emportait dans un monde nouveau, beaucoup se retournaient avec amour vers celui de leur jeunesse. Beaucoup regrettèrent l'égalité du danger et de la lutte, la liberté du volontaire qui n'avait d'ordres à recevoir que de son courage et s'était si complétement incarné son pays et sa foi, qu'en se battant pour un roi par la grâce de Dieu, il croyait encore se battre pour son compte. On continua donc à chanter les vieilles Romances comme un regret de la civilisation poétique et morale qu'elles avaient chantée, comme une protestation contre une hiérarchie sociale poussée tout à coup sur le sol comme poussent des champignons vénéneux après un jour de pluie. Le mal-contentement du présent est d'ailleurs une des conséquences de la conscience ingouvernable, du caractère un peu théâtral et de l'esprit rectiligne du peuple espagnol : il hait la réalité parce qu'il la méprise et croit à l'utopie parce qu'il a foi en lui (1). Cette opposition intime du Peuple à la société officielle produit ailleurs l'estime des bandits qui se mettent bravement en guerre avec elle, et, dès qu'il s'y joint quelque contrariété nouvelle, la retraite dans les montagnes. Mais en Espagne l'insurrection contre l'ordre établi resta morale; chacun vécut davantage en soi-même, s'enveloppa plus soigneusement dans son manteau et s'attacha plus opiniâtrément à ses Romances. On se fit du Romancero une sorte de Marseillaise, une Marseillaise pacifique qui se contentait de défier publiquement le présent d'éteindre les regrets du passé, mais qui, si l'indépendance du pays venait à être de nouveau menacée

(1) Ce besoin de rêver en l'air est si irrésistible, que, malgré son orgueil national, il préfère les blondes, *les filles du soleil*, qui ne se trouvent que bien exceptionnellement en Espagne. Les Romances disent de Chimène :

Y los cabellos que al oro
disminuyen su color;
dans Duran, t. I, p. 496;

et de la demoiselle qui vint reprocher au roi en plein conseil de payer un tribut de cent jeunes filles :

A quien el rubio cabello
bordaba de oro los hombros;
dans Duran, t. I, p. 416.

par une invasion étrangère, pouvait servir aussi d'appel aux armes et devenir un cri de guerre (1). Les changements de la langue auraient pu seuls désaffectionner promptement le Peuple de ses Romances, et ce fut le contraire qui arriva : elles étaient si présentes à tous les souvenirs qu'elles empêchèrent longtemps la vieille langue de trop vieillir, et donnèrent aux formes, devenues enfin insolites, comme un parfum de poésie qui les rendait plus piquantes. Encore au seizième siècle, Lope de Vega crut ajouter un nouvel attrait à deux de ses comédies en les écrivant tout entières dans un style archaïque (2), et le succès prouva l'habileté de son calcul.

Cet amour obstiné du Peuple pour ses vieilles Romances ne pouvait cependant leur conserver toute leur primeur d'antiquité. Les aveugles qui avaient le monopole de leur débit étaient bien obligés de subvenir aux défaillances de leur mémoire, et cette poésie naturelle leur était trop familière, sa libre versification se rapprochait trop du ton et des allures d'une conversation aisée pour qu'ils s'inquiétassent beaucoup de s'en épargner la peine. La sonorité de la langue et l'habitude de la poésie leur rendirent l'oreille plus exigeante; le rhythme, plutôt indiqué que marqué, des anciennes Romances ne les satisfit plus complétement, et sans intention, par le seul instinct de l'esprit cherchant son plaisir, ils comptèrent plus exactement les syllabes, et substituèrent, quelquefois même hors de place, des consonnances moins imparfaites aux assonances primitives (3). A la place des expressions qui n'étaient plus facilement entendues, et des allusions aux usages tombés en

(1) Les Romances, qui, dans le dernier siècle, étaient complétement dédaignées, au moins des lettrés, retrouvèrent tout à coup une popularité générale quand Napoléon eut provoqué la guerre de l'indépendance.

(2) *Las famosas Asturianas* et *El caballo vos han muerto*.

(3) Nous citerons, comme exemple, une Romance présentée à Henri III, de Castille, vers 1405 :

> En la fontana de Xodar
> vi a la niña de ojos bellos
> E finqué ferido dellos
> sin tener de vida un horo;

dans Clavigo, *Vida del gran Tamorlan*; disc. prélim. par Argote de Molina, p. 6, éd. de 1782.

désuétude qu'on n'aurait plus suffisamment comprises, ils tâchaient d'introduire des idées et des formes de langage plus contemporaines, qui fussent plus sympathiques à l'auditoire. Quelquefois sans doute aussi ils transposaient le sujet de la Romance comme un chanteur à bout de moyens en transposerait la musique; ils en conservaient l'inspiration, les sentiments, les idées, la plupart des expressions et des vers, mais en lui donnant une autre mise en scène, en la plaçant dans un cadre différent, en la mettant à jour avec les préoccupations du moment. Il arrivait à chaque instant ce qui s'est encore produit dans un temps où la poésie était bien moins active, pour la Romance de Mambru : ce soldat, revenu d'abord sans doute de quelque périlleuse expédition contre les Mores, qui apportait la nouvelle de sa mort à sa femme et lui offrait comme consolation son cœur et sa main, est devenu un particulier très-connu dans Madrid, rentré chez lui de la veille après s'être bravement battu dans la dernière guerre. Aussi n'est-il plus aujourd'hui une seule Romance dont la forme remonte au delà du quinzième siècle; mais les plus modernes gardent encore presque toutes quelques souvenirs d'une langue archaïque (1), et l'on retrouve dans un grand nombre des restes plus significatifs d'une époque antérieure. Telles sont ces nombreuses sonnettes que les seigneurs pendent au poitrail de leurs chevaux (2); ces rois qui connaissent des discords de

(1) *Él conde Lucanor* ne remonte qu'au quatorzième siècle, et dans l'édition qu'Argote de Molina en a publiée dans le seizième, il a mis un index des mots qui de son temps n'étaient déjà plus en usage, et la plupart se retrouvent dans les Romances.

(2) Con trescientos cascabeles
al rededor del petral;
Media noche era por filo, dans le *Primavera*, t. II, p. 358.

Voy. *Huon de Bordeaux*, v. 6483; *Gaufrey*, v. 2026; *Gui de Bourgogne*, v. 2335; *Fierabras*, v. 4117; Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. xxx, ch. 85; *Richard Cœur de Lion*, v. 1517, dans Weber, *Metrical Romances*, t. II, p. 60; Dozy, *Recherches*, t. II, p. 87. Cet usage était même beaucoup plus ancien qu'on ne l'a cru : un des chevaux du bas-relief du monument de Reims, connu sous le nom de Jovin, a de petites sonnettes, et dans le portrait équestre de Roger, fils du roi Roger Guiscard, le cheval a des sonnettes au poitrail : voy. Gautier d'Arc, *Histoire des conquêtes des Normands*, Atlas, pl. IV, fig. D. Du temps de Cervantès, les juments des paysans endimanchés avaient encore muchos cascabeles en los petrales; *Don Quijote*, P. II, ch. 20.

leur peuple dans un fauteuil à dossier (1) ou inclinent leur justice devant la volonté des Cortès (2), et ce châtiment parlant qu'on infligeait à l'impudeur des femmes adultères en leur coupant le devant de leurs robes (3). Ailleurs, c'est une crudité et une grossièreté d'expressions qui ne sauraient appartenir qu'à une civilisation encore dans les langes; c'est doña Lambra qui compare les couches fécondes de sa belle-sœur, la mère des sept Infants de Lara, à la portée d'une truie (4), ou le père du Cid qui le menace du nom de *fils de mauvaise garce*, et, dès le quatorzième siècle, le mot dont il se sert n'appartenait qu'à la langue d'un portefaix en colère (5).

L'immobilité est une des impossibilités de la vie : la société vint donc aussi à se modifier. Si lente à se mouvoir que la civilisation soit en Espagne, les événements avaient marché et l'avaient forcée de la suivre, au moins de loin, et en restant le plus possible engagée dans le passé. Quand le courage opiniâtre des Espagnols leur eut assuré une supériorité définitive sur les Mores, ils n'eurent plus dans leurs idées chrétiennes la surexcitation de martyrs toujours prêts à confesser leur foi sur un champ de bataille. La rancune de foyers dévastés, la vengeance d'un frère égorgé dans une embuscade, ou d'une sœur enlevée dans une chasse aux vierges et violée dans quelque harem, cessèrent d'entretenir et d'irriter leurs haines. Des fortunes extraordinaires ne s'improvisèrent plus dans une

(1) Sentado está el señor Rey
en su silla de respaldo;
De su gente mal regida
desavenencias juzgando;
dans Duran, t. I, p. 484.

(2) Si yo prendo ó mato al Cid,
mis Cortes se volverán;
Y si no hago justicia
mi alma lo pagará;
Dia era de los Reyes; dans le *Primavera*, t. 1, p. 103.

(3) Yo te cortaré las faldas
por vergonzoso lugar,
Por cima de las rodillas
un palmo y mucho mas;
¡ Ay Dios, qué buen caballero! dans le *Primavera*, t. I, p. 65.

Une ancienne loi avait même obligé les femmes de mauvaise vie de ne porter que des robes courtes : voy. le *Romancero castellano*, t. I, p. 92, éd. de Leipzig, 1844.

(4) Mas callais vos, Doña Sancha,
que no debeis ser escuchada,
Que siete hijos paristes
como puerca encenagada;
A Calatrava la Vieja; dans le *Primavera*, t. I, p. 61.

(5) Hijo te dirán de puta,
que yo traidor ne sería;
El Octavo rey Alfonso; dans Duran, t. II, p. 11.

rapide incursion sur la terre ennemie, et ne disparurent pas aussi vite qu'elles avaient été acquises, dans un pillage autorisé par le drapeau arabe. Les positions sociales perdirent de leur mobilité et de leur incertitude; à moins d'aventures de plus en plus insolites, chacun eut le jour de sa naissance une place marquée pour toute sa vie, et prit en grandissant les sentiments particuliers et l'esprit de sa classe. Les rois, longtemps les chefs et les premiers défenseurs de leurs sujets, s'en séparèrent et mirent au service de leurs intérêts le pouvoir qu'ils avaient reçu pour protéger les autres. Les *ricos-ombres*, qui leur avaient si souvent disputé la suprématie du courage et de la victoire, ambitionnèrent comme un honneur de porter leur livrée, ou boudèrent contre eux-mêmes, se déclarèrent en principe contre une autorité quelconque, et s'isolèrent fièrement dans un prétendu parti politique qui ne se composait le plus souvent que de leur seule personne. Dès le treizième siècle, il se forma un ordre à part, non sans doute plus noble, mais plus belliqueux, plus spécialement brave que le reste du peuple. Pour y entrer, il ne fallait d'abord prouver que son courage; puis, devenu de jour en jour plus exclusif, plus sévèrement fermé à quiconque était resté en dehors, il eut ses mœurs à lui, ses idées spéciales et ses plaisirs qu'on ne pouvait lui renouveler du passé. Bientôt cet ordre fut une caste, avec toutes les prétentions d'une aristocratie de hasard qui s'est établie subrepticement à l'encontre de l'histoire. Les quelques grands qui gardaient au fond du cœur les vraies traditions de leur famille et se croyaient obligés par leur naissance envers les libertés du peuple comme envers la puissance des rois, furent abattus par la jalousie et la servilité de tous les autres, et l'orgueilleuse individualité du caractère espagnol disparut de l'histoire, après la déroute de Villalar, avec les derniers restes de l'indépendance publique. La popularité des Romances, les enseignements de la poésie, auraient pu seuls conserver les anciennes idées nationales et rappeler les vieilles

mœurs, au moins comme un idéal à atteindre, un regret et une espérance. Mais les malheurs que le pays eut à subir détournèrent violemment les esprits des plaisirs littéraires. Pendant les horreurs du règne de Pierre le Cruel, c'était déjà beaucoup que de vivre; puis vinrent les dissensions soulevées par l'héritage de Henri de Transtamare et les guerres, plus civiles aussi qu'étrangères, avec le Portugal. Quand l'Espagne eut enfin retrouvé quelque repos, les sentiments avaient pris un autre cours; les idées s'étaient entièrement renouvelées; pour s'intéresser à des Romances si complétement surannées, il fallait avoir la passion des antiquités. Les colporteurs d'anciennes poésies, qui en vivaient si facilement autrefois, furent obligés de compléter leur pain de chaque jour par la mendicité, une mendicité qui devenait un métier de toutes les heures, et cherchait à se consoler de ses souffrances habituelles par la liberté du désordre et les abrutissements de la débauche. Le mépris légitime qu'encoururent ces derniers représentants de la poésie des ancêtres retomba sur elle tout entier; on plaignait volontiers les malheureux abandonnés par l'incurie de leur famille à sa contagion et à ses excitations, et les citadins se la mettaient réciproquement à l'index comme une chose malsaine à la raison et dépravante.

Le peuple des campagnes resta plus fidèle à ses anciens plaisirs. Sancho, la personnification si complète du bon sens crédule et madré d'un paysan sans culture, explique son sentiment par une allusion à une Romance du Cid que nous avons encore (1), et quoique fort contredisante de sa nature et beaucoup moins versée dans les traditions populaires, sa femme trouvait l'autorité suffisante, et le respect lui fermait la bouche. Mais avec le temps le niveau de la poésie s'abaissa aussi dans les villages; la forme elle-même devint aussi plus prosaïque, plus grossière; les images si colorées et si vives de la poésie

(1) *Don Quijote*, P. II, ch. 5 : il s'agit de la Romance *Acababa el rey Fernando;* dans Duran, t. I, p. 497.

d'autrefois furent remplacées par ces métaphores vulgaires dont abonde le langage des halles : pour réclamer l'attention, on ne craignait pas de recommander à ses auditeurs d'élargir assez les oreilles pour ressembler à des mules de la Manche (1). Aux anciens sujets, aux aventures héroïques du passé se substituèrent insensiblement les événements de la veille (2) et les rumeurs de la journée, les scandales de la place publique, les exploits commis sur les grands chemins et le supplice des fameux criminels avec leurs dernières paroles (3). La Romance ne fut plus qu'une gazette plus ou moins rimée, une âpre chansonnette ou une plate complainte. Ce fut pour ce public mal civilisé qu'on inventa d'abord le genre picaresque, les mémoires intimes de la vie des mendiants et des chenapans, où le vice n'avait que l'excuse du cynisme, et la poésie bornait ses prétentions à reproduire aussi la grossièreté du langage de ses héros et à exhiber quelques échantillons d'argot (4). On ne se déclara plus du parti de la liberté contre les entreprises des rois; on fut jaloux des nobles, envieux des riches, et l'on vanta le *buen rey netto* qui opprimait également tout le monde. On pardonna même, sans y regarder de bien près, le meurtre de Blanche de Bourbon : ce n'était qu'une reine égorgée par amour pour une fille du peuple, et l'on appela l'adultère couvert de son sang *Don Pedro le Justicier* (5).

(1) Todo el mundo me esté atento,
alargando las orejas
De manera que los hombres
mulos manchegos parezcan;

El violin encantado; dans Duran, t. II, p. 253.

(2) Beaucoup de Romances populaires encore existantes sont de véritables gazettes du temps de Charles-Quint et de Philippe II. Il y en a même une catalane, jouissant d'une certaine popularité, *La muerte de Bach de Roda*, qui se rapporte à un événement arrivé pendant la guerre de la succession de Charles II; dans Milá, *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 144.

(3) Cervantès parle d'un ancien soldat, devenu voleur, qui De cada niñería que pasaba en el pueblo componia un romance de legua y media de escritura; *Don Quijote*, P. I, ch. 51.

(4) Ces Romances ont même un nom particulier : *Jácaras*; de *Jaque*, Soutenneur de mauvais lieu.

(5) M. Duran a pu dire avec justice, mais en négligeant d'appliquer ses vues à l'histoire des Romances : Así los que sufrian llamaban tiranos á ciertos reyes, miéntras que los que gozaban los llamaban justos. Nuestro rey Don Pedro fué tanto mas *popular*, cuanto destruyendo á los rebeldes poderosos que le hostigaban, acudia al pueblo para dominarlos. On ne craignait même pas de calomnier la victime :

Entre las gentes se dice,

Au lieu d'exprimer comme autrefois un sentiment moral élevé, de célébrer par un acte de foi l'action d'une Providence qui tient en sa main le fil de tous les événements et mène l'Humanité à grandes guides, les Romances barbotèrent dans une dévotion exagérée jusqu'à la niaiserie (1); elles rimaillèrent ces grossières légendes qui du tombeau de saint Jacques et de la sacristie de Notre-Dame del Pilar se répandaient dans tous les bas-fonds de la chrétienté. Telle est la Romance catalane qui raconte l'histoire d'un pèlerin de Galice pendu sur le faux témoignage d'une fille d'auberge dont il avait pieusement dédaigné les caresses. En revenant longtemps après, son père et sa mère le trouvent causant familièrement du haut de sa potence avec la sainte Vierge, et quand le bailli, convaincu de son erreur par un chapon rôti qui prend son vol et se met à chanter, l'a fait décrocher, il s'en retourne chez lui par la grâce de saint Jacques, comme si aucune malencontre ne lui fût arrivée (2). Mais en renonçant aux sujets épiques et romantiques, en se contentant d'un public plus restreint et plus humble, les Romances se rapprochèrent davantage de ses pensées de tous les jours et prirent naturellement sa langue (3). Elles ne furent plus nationales, mais locales; elles appartinrent désormais, non à la poésie du peuple espagnol, mais à la fantaisie d'un ménétrier de village, au dialecte particulier et à

mas ne por cosa sabida,
Que la reina Doña Blanca
dal Maestre esta parida;

dans Zúñiga, *Anales de Sevilla*, t. II, p. 305.

C'est à ce point de vue populaire que se sont naturellement ralliés les dramaturges obligés de compter avec le public : voy. *El Cierto por l'incierto* de Lope de Vega, *El Médico de su honra* de Calderon, *El valiente Justiciero* de Moreto, et même *El Montañes Juan Pascual* d'un anonyme.

(1) On les appelle en portugais, selon qu'elles sont dévotes ou légendaires, *Canções ao divino*, ou *Lendas de milagro*.

(2) Dans Milá, p. 106. Le sujet de cette Romance se retrouve dans un Miracle italien : *La Rapresentazione d'uno miracolo di tre pellegrini che andavano a S. Jacopo di Galitia*, dont on connaît trois éditions, toutes trois in-4° et imprimées à Florence dans le seizième siècle, et un Miracle provençal dont M. Arnaud a publié un fragment, *Ludus sancti Jacobi*, Marseille, 1858.

(3) Dans les *Cántigas* du roi Alfonse X de Castille il y a des pièces en galicien; le *Cancionero general* de Hernando del Castillo contient plusieurs Romances en dialecte valencien, et M. Milá a publié dans la brochure que nous avons déjà citée plusieurs fois, soixante-sept Romances catalanes de différents genres.

la littérature de quelques auberges. Certes, elles n'en ont pas moins aussi leur intérêt; la plupart sont plus fraîches et plus vivantes que les Romances adoptées par les lettrés et souvent corrigées par l'un ou par l'autre de ce qu'elles avaient de plus saillant : peut-être même y trouverait-on des restes beaucoup plus vraisemblables de la poésie primitive. Si on en cherche dans ces nichées de maisons si bien cachées dans les plis du terrain que le voyageur en voit fumer les toits sans les apercevoir, dans ces cabanes isolées comme une caverne de brigands dans les gorges des montagnes, et dans les huttes de bergers perchées sur les cimes les plus abandonnées, elles payeront largement les fatigues de la route et la peine qu'on aura prise de les recueillir (1).

En sortant du commun du peuple pour se constituer en aristocratie, la noblesse officielle prit aussi des sentiments à part; elle se donna des préjugés de race et, qu'on nous passe le mot, des idées pur sang. Elle n'eût plus suffisamment goûté les plaisirs de la foule, et il se trouva des jongleurs qui endossèrent sa livrée et l'amusèrent exclusivement, ainsi qu'elle voulait être amusée. Les Mores, refoulés et désormais emprisonnés dans le petit royaume de Grenade, comme dans un de ces lazarets isolés du reste de la terre où l'on fait la part de la peste, lui inspiraient presque autant de mépris que de haine : elle ne se fût plus souvenue sans une certaine humiliation des dangers dont ils avaient jadis assiégé ses ancêtres, et pour obtenir son patronage, la poésie dut lui en épargner la mémoire. Le Cid n'y fut plus l'athlète de l'Espagne chrétienne, le Seigneur des Mores et le conquérant de Valence, mais Ruy Diaz de Bivar, le héros dont l'âme aussi fortement trempée que son épée ne s'inclina jamais même devant une femme; l'hi-

(1) M. Mariana Aguiló a fait annoncer, il y a quelques années, qu'il avait recueilli en Catalogne, dans le royaume de Valence, dans les montagnes de l'Aragon et sur les versants des Pyrénées, une foule de Romances qui se chantaient encore dans tous les différents dialectes de cette partie de l'Espagne; mais il n'est pas à notre connaissance qu'elles soient publiées.

dalgo dont la valeur n'attendit pas le nombre des années et racheta du premier coup la dignité de sa famille; le Castillan qui, pour garder son propre honneur, ne craignit pas d'insulter le roi de ses soupçons et lui dicta les conditions auxquelles il voulait bien condescendre à lui obéir. Les poëtes de cette seconde époque savent qu'ils ne travaillent plus pour un public de compte à demi avec eux dans leurs vers, et ils chantent à la sueur de leur front. Ils ne détachent plus de quelque tradition, qui sert à la fois de prologue et de dénoûment, un fragment plus ou moins mutilé : c'est une œuvre vraiment littéraire qu'ils composent; ils se préoccupent de son unité, commencent à un commencement et aboutissent à une vraie fin. Pour s'assurer la bienveillance de leur noble auditoire, ils encensent ses vanités et abondent dans ses mépris : ils défient les rois d'attenter à son indépendance (1), célèbrent sa justice et sa force (2), et gratifient les vilains d'un cœur porté à la trahison et facile à toutes les infamies (3). Peu leur importe l'autorité de traditions environnées d'un long respect; ils ne s'inquiètent que de l'effet à produire et préfèrent des mensonges battant neuf qui distraient la bonne compagnie, à de vieilles vérités qui courent les rues et ne seraient plus assez amusantes (4). L'histoire la plus avérée n'est pour eux qu'un thème des plus élastiques, qui admet toutes les variations et se prête à tous les embellissements (5). Les héros, jadis assez mal-appris et d'une activité si déréglée, deviennent des dis-

(1) Que en España los hidalgos
ningun tributo han pagado.
Quien el tributo quisiere
muy caro le habrá comprado;
En Búrgos está el buen rey; dans le *Primavera*, t. I, p. 191.

(2) Y que no sufren los tuertos
los que han de buenos blason;
Non es de sesudos homes; dans Duran, t. I, p. 480.

(3) El villano otorgó luego
que siempre en villanos se halla
Un vil acometimiento,
y una obra infame y baja;
No contento el rey Don Pedro; dans Duran, t. II, p. 39.

(4) Les poëtes eux-mêmes se plaignaient de cette éternelle répétition des mêmes sujets. On lit dans une Romance satirique du *Romancero general*, que M. Duran n'a point comprise dans sa collection :

Y porque para escribir
romances, coplas y letras
De tan sabidas historias
es sabida menos ciencia;
Que me da á mí que el mundo.

(5) Ainsi, par exemple, dans une des plus poétiques Romances, *Sale la estrella de Vénus* (dans Duran, t. I, p. 14),

coureurs éternels, et posent en faisant les beaux bras bien plutôt qu'ils n'agissent. Leur sensibilité au point d'honneur est un sujet inépuisable de grandes phrases, et semble surtout jalouse de se prouver à elle-même qu'elle existe réellement. Ils ont le courage bavard et commencent volontiers par enterrer les ennemis qu'ils tueront plus tard; leur amour *africain*, comme ils l'appellent quelquefois, est une galanterie bien enrubanée qui s'épanche en subtils raisonnements tout brodés d'antithèses. Le fonds commun des vieilles Romances, les traditions nationales, même transformées, ne pouvaient plus suffire; il y avait antipathie entre les mœurs taciturnes et démocratiques de l'ancienne société et les prétentions de la nouvelle. Les poëtes furent obligés d'aviser, de recourir à des fictions toutes fictives et à des importations étrangères. Cette société si éprise des grands coups d'épée qui n'avaient pas le sens commun, si désintéressée de toutes les questions d'argent et d'existence matérielle, si amoureuse de l'amour, si royaliste quand même et si prompte à entrer en campagne contre les rois, si meurtrière et si courtoise, en un mot si chevaleresque, retrouvait beaucoup de ses idées, de ses aspirations et même de sa vie réelle dans les poëmes imaginés en France deux ou trois siècles auparavant. Aussi toute notre première littérature épique fut-elle mise en Romances : chaque jongleur s'empara un peu insolemment du morceau qui lui convenait, comme d'un bien propre, jadis usurpé sur ses ancêtres, et il se trouva de fins connaisseurs qui crurent naïvement à l'initiative des imitateurs et aux mauvais procédés des imaginations trop pressées qui les avaient devancés. Au fait, l'élévation morale de nos romans de chevalerie, l'esprit d'entreprise de leurs héros, la barbarie à demi vernissée de leurs mœurs et leurs utopies historiques, répondaient si parfaitement à toutes les tendances du peuple espagnol, que s'ils n'eussent déjà existé il les aurait

le poëte a supposé sans façon qu'un siècle après l'expulsion des Mores de Séville, c'était encore un More qui en était alcade.

sans doute inventés. Quatre cents ans après, le charme durait encore, et ils étaient restés la récréation favorite et le bréviaire des paysans (1). Pour rappeler les esprits éclairés à une appréciation plus sérieuse des choses, et à un sentiment plus vrai de la vie, il ne fallait rien moins que l'ironie pratique du *Don Quichotte* et l'engouement national dont se prit l'Espagne pour cet excellent livre, si tristement révolutionnaire. Chacun se fit complice par amour-propre et approuva hautement des railleries dont souvent il s'avouait tout bas ne pas comprendre la justice : dans la crainte de fournir un nouveau sujet de risée aux autres, il y en eut même beaucoup, et parmi les meilleurs, qui, sauf à se demander pardon de la liberté grande, rirent indécemment d'eux-mêmes et se souffletèrent en effigie, sur les deux joues du pauvre chevalier.

Une vogue nationale accueillit plus favorablement encore d'autres Romances de fantaisie où figuraient des personnages à noms arabes, et l'on fut censé y raconter, d'après le bruit public, de véritables histoires moresques (2). Les causes qui avaient créé dans l'Espagne chrétienne une aristocratie de fait, n'étaient ni accidentelles ni locales; elles tenaient surtout à la prééminence que les familles plus spécialement vouées au maniement des armes acquièrent inévitablement dans un état de guerre qui se prolonge pendant des siècles, et les mêmes circonstances exercèrent dans la partie encore mahométane de la Péninsule une influence toute semblable. Il y eut aussi des Mores plus riches que les autres, plus adroits, plus robustes et plus indifférents au danger, qui formèrent une classe à part et se trouvèrent naturellement plus en rapport avec la chevalerie espagnole. Ils étaient ennemis par la croyance et les intérêts de leur patrie, et se combattaient avec acharnement sur le

(1) Y se hallan en un librito que comprehende varios Romances de este género á los doce Pares de Francia; y es el libro que mas saben de memoria los rústicos, y niños; Sarmiento, *Memorias para la historia de la poesia*, par. 528.

(2) On trouve encore dans *Tanta Zayda y Adalifa*, une Romance, assez moderne, destinée à combattre l'engouement public :

Dejaron los graves hechos
de su vencedora patria,

champ de bataille; mais rentrés sous leur tente, ils se sentaient attirés les uns vers les autres par la sympathie de la profession et l'estime réciproque que le courage inspire toujours aux braves. Bientôt ils voulurent à l'envi conquérir aussi à grands coups d'épée leur approbation et leur louange, souvent même, haine de race à part, mériter leur amitié, et il y eut entre eux comme une émulation avouée de courtoisie et une coquetterie secrète de bravoure et d'amabilité. Les Mores plaisaient facilement, même aux hommes, par la grâce, la politesse innée de leurs manières, et leurs habitudes à la fois efféminées et guerrières : sans oser se les approprier entièrement, beaucoup parmi leurs ennemis enviaient le faste un peu théâtral et l'élégance réelle de leurs vêtements. Aussi quand leurs costumes n'appartinrent plus qu'à l'histoire, quand on ne craignit plus en les revêtant de commettre une sorte d'apostasie extérieure et de s'assimiler à des mécréants (1), on s'en para comme du plus agréable déguisement dans toutes les fêtes où l'on cherchait la gaieté, l'oubli des peines de la vie, en commençant par s'oublier soi-même (2). Non, sans doute, qu'on se piquât de les reproduire avec la fidélité d'un antiquaire ou d'une élégante du dix-neuvième siècle se composant une toilette pour un quadrille historique; on songeait surtout à se faire bien chatoyant, à l'instar des Mores, et l'on se chamarra de rubans, on se bariola d'or et d'argent, on s'empanacha de plumes d'autruche; enfin, on inventa ces habits impossibles de velours et de satin, de paillettes et de grelots, que les danses moresques

Y mendigan de la ajena
invenciones y patrañas;
dans Duran, t. I, p. 128.

(1) Aucune Romance moresque ne se trouve dans les collections de feuilles volantes antérieures à 1580.

(2) Voy. de Madrazo, *Recuerdos y bellezas de España*, p. 249. On lit même dans une Romance du seizième siècle, citée par M. Wolf, *Studien*, p. 352 :

Déjad ya los pespuntados,
lechugillones fruncidos,
Diferenciados en sedas,
que es trage de los Moriscos.

Cette mode était passée en Portugal; Garcia de Resende disait dans son *Miscellania* :

Sempre nas festas reaes,
seram os dias principaes
festa Mouros avia;

Memorias da Academia real de Lisboa, t. V, P. II, p. 42, note.

exhibèrent par toute l'Europe, et qui se retrouvent encore, un peu fripés, sur le dos des saltimbanques. Le peuple lui-même s'intéressa vivement aux faits et gestes de personnages si brillamment vêtus, et entra avec sympathie dans tous leurs sentiments. Perez de Hita imagina son roman des guerres civiles de Grenade, et, ravis d'une popularité qui venait, pour ainsi dire, d'elle-même au-devant de leurs vers, les poëtes s'efforcèrent de satisfaire plus complétement la curiosité publique en ouvrant boutique de Romances moresques (1). Ce n'était pas seulement une heureuse occasion d'ajouter à l'harmonie des vers par des noms sonores et d'intéresser *a priori* par la description de beaux habits bien miroitants au soleil; l'imagination en agissait sans façon avec tous ces sujets : elle créait les personnages, combinait les aventures, taillait en plein dans le possible et dans l'impossible, sans qu'aucun souvenir vînt jamais la démentir. Ces Mores-là n'étaient pas dans l'histoire; ils ne relevaient que de la poésie qui les avait inventés; ils vivaient et mouraient à sa guise, et se passaient très-résolûment de la permission des savants. S'ils avaient quelque chose des vrais Mores, c'est qu'ils étaient assez bons Espagnols pour leur ressembler par les qualités qui leur étaient communes, par la vivacité d'esprit, un amour effréné de batailles, une loyauté chevaleresque, des instincts farouches de jalousie et un despotisme envers les femmes à peine tempéré par la galanterie.

Sans doute afin de leur supposer comme aux autres une base historique et une raison d'être dans des traditions populaires, on s'est plu à dire que ces Romances moresques avaient été traduites de l'arabe. Le fait en lui-même n'avait rien d'impossible : les goûts et les habitudes des Mores étaient aussi devenus dominants; tout extérieure et frelatée que fût

(1) Ce goût s'étendit aussi en Portugal : Francisco Rodrigues Lobo et Francisco Manuel de Mello s'y distinguèrent parmi les poëtes qui firent des Romances moresques, et ont conservé une sorte de réputation.

leur civilisation, elle avait sur quelques points une supériorité séduisante. Parmi les Espagnols qui n'avaient point courageusement emporté leur patrie dans les montagnes des Asturies, il y en eut beaucoup qui oublièrent jusqu'à leur propre langue, et il existe encore à la Bibliothèque de l'Escurial des manuscrits assez nombreux dont l'espagnol est écrit en caractères arabes. D'ailleurs, il s'était formé un langage intermédiaire, probablement plus voisin de l'arabe (1), qui permettait même aux Espagnols restés indépendants de connaître aisément la littérature moresque, et de transposer dans leur idiome les poésies qui les auraient frappés (2). Mais aucun fait d'une nature quelconque n'autorise à croire qu'il ait existé des Romances arabes, et pour peu que l'on étudie la littérature et le génie particulier des Mores, on reconnaît aussitôt que des poésies si impersonnelles et si vives n'étaient pas plus dans leurs goûts que dans leurs facultés d'imagination. D'abord, leur idiome vulgaire, le seul que les Espagnols pussent apprendre dans leurs relations avec eux, ne servait qu'aux familiarités du pot-au-feu et aux *enjôlements* du Bazar : la poésie avait sa langue réservée, qui en différait par une grammaire infiniment plus riche, une syntaxe bien plus flexible et un vocabulaire tout autre, où les mots avaient conservé des formes plus primitives et enveloppaient presque toujours leur vrai sens dans une image. Quoiqu'elle fût devenue aristocratique par sa destina-

(1) Apartóse con un Moro,
que bien sabe el aljamía ;
Muy grande era el lamentar; dans Duran, t. I, p. 444.

On l'appelait même *Algarabia*, notre Charabia ; il y a dans un conte populaire recueilli par Mᵉ Fernan Caballero : Sale el Comedante al que le cuentan en su algarabia lo que pasa ; *Cuentos y poesias populares*, p. 25, et dans son *Tesoro*, fol. 31 vᵒ, col. 2, Covarrubias explique *Algaravia* par la langua de los Africanos. C'est selon Monlau : Lo perteneciente á los árabes, y tambien el árabe ; *Diccionario etymológico*, p. 199.

(2) La représentation de combats figurés avec des Mores qui se reproduit encore aujourd'hui, prouverait au besoin que la prédilection pour les Arabes et leurs idées n'était pas aussi populaire qu'on s'est plu à le supposer. Entre las cuales (danzas) hace particular mencion de una compuesta de Moros y cristianos que figuraban un reñido combate : danza que aun se conserva en nuestros dias en algunos pueblos de España; Soriano Fuertes, *Historia de la musica española desde la venida de los Fenicios hasta el año de* 1850, t. I, p. 125.

tion, et que la psalmodie musicale dont l'accompagnait le jongleur l'eût probablement rendue plus lyrique, la poésie des Romances moresques restait fidèle à l'esprit populaire du genre et en gardait les intentions narratives. La poésie arabe, au contraire, aimait à se balancer ainsi que dans un hamac entre le ciel et la terre, à regarder les yeux à demi fermés dans le bleu et à peindre la Nature brin à brin, sans perspective et sans air, pour l'amour de la peinture; elle se préoccupait au moins autant de la musique des paroles que de leur signification, et se réservait, comme un plaisir de luxe, aux gens de loisir que l'étude avait préparés de longue date à en jouir. Loin de se cacher derrière les événements et de les raconter sérieusement à l'instar d'un témoin qui recueille ses souvenirs, le poëte y veut donner une haute idée de lui-même : quel que soit le sujet, il s'agit toujours en réalité d'une exhibition de son savoir-faire. Aussi ne s'inquiète-t-il que des beautés de son style; il le cisèle, le polit, le vernit, le pomponne, le surdore; son élégance à outrance rappelle ces parures monstrueuses, tout enguirlandées de fausses fleurs et de pierreries, que l'on donnerait si volontiers pour un peignoir de mousseline blanche et une petite fleur des champs. En place de sentiments, il y a des métaphores excessives qui se coudoient, et le plus souvent créent elles-mêmes ce qu'elles expriment. Les idées les plus simples s'évanouissent dans l'éclat des allégories chargées de les faire valoir, comme ces édifices trop brillamment illuminés dont les contours disparaissent noyés dans la lumière. La pensée de l'homme est si absente de cette rhétorique à jet continu, que, tout ébloui, on se demande parfois s'il y a eu vraiment un poëte, et si les beaux esprits de Bagdad n'auraient pas inventé aussi quelque ingénieuse machine à la Jacquart où la poésie se fabriquait toute seule, pourvu qu'un ouvrier en style eût chargé le métier de métaphores et renouât les fils qui venaient à se rompre. Pour rattacher, même indirectement, les Romances moresques à la littérature

arabe, il y faudrait donc supposer une autre poésie plus historique et plus humble, plus pensée sinon plus sentie, qu'aucun témoignage n'eût mentionnée, et cette hypothèse, sans autre raison que le besoin de la cause, s'accorderait aussi mal avec la nature particulière de la civilisation orientale qu'avec le caractère général de sa poésie. La classe illettrée n'y connaît point d'autres plaisirs littéraires que ces improvisations de café dont les contes des *Mille et une Nuits* ont réalisé l'idéal, et il n'y a jamais rien de sérieux ni dans les sentiments ni dans les idées. L'auditoire entend garder une demi-somnolence d'imagination que ne trouble aucune préoccupation, et le conteur s'arrange en conséquence : il ne trouve que des aventures frivoles qu'on peut suivre nonchalamment sans plus d'effort de pensée qu'il n'en faut pour regarder la fumée de son chibouque monter en spirales, blanchir et disparaître. A la différence des Romances moresques, ces récits ne donnent habituellement aux soldats que des rôles de comparses, et les aventures de leur profession n'y deviennent jamais le centre d'aucune sympathie. Au lieu d'y exciter l'enthousiasme et de réveiller énergiquement les âmes endormies comme une fanfare de trompettes, la guerre n'y est représentée qu'à l'état de violence; elle n'y apporte que la désolation et ne laisse après elle que la ruine et des malédictions (1).

Dans ces Romances, le poëte n'était donc pas dominé par une tradition qui le fît son esclave et lui dictât ses moindres idées; il disposait vraiment de son sujet, le complétait, y ajoutait des circonstances qui en augmentaient l'intérêt, se permettait de penser lui-même et de sentir avec une sorte d'indépendance. Le style n'était plus abandonné, la bride sur le cou, à tous les hasards de l'inspiration du moment; il devenait

(1) Quoique la croyance à l'influence littéraire des Arabes soit aujourd'hui à peu près abandonnée, nous croyons devoir indiquer l'excellent résumé que M. de Circourt a donné de la question dans un ouvrage dont le mérite est bien supérieur à sa renommée; *Histoire des Mores Mudejares*, t. III, p. 302-332.

plus soutenu, plus vigoureux, plus constamment harmonieux, et n'évitait plus, comme une impropriété, des images et des comparaisons, appartenant réellement au poëte, qui lui donnaient un caractère moins général et une vie moins indéterminée (1). Mais les Romances moresques n'avaient acquis cet esprit littéraire qu'en perdant les plus précieuses qualités du genre : la naïveté et souvent la sincérité de l'inspiration. Ce n'était déjà plus de la poésie populaire et purement naturelle, ainsi que disait Montaigne (2), et cependant le poëte n'y était pas encore tout à fait libre, ni surtout suffisamment personnel : c'était un simple conteur, qui, même en inventant, affectait de n'être qu'un écho et de répéter, sans y rien changer, les rumeurs de l'histoire. L'esprit de ces Romances les empêchait d'ailleurs de trouver une faveur générale dans les masses : leurs peintures séduisantes des mécréants blessaient directement la foi de quelques vieux chrétiens et semblaient à beaucoup d'autres un scandale public et une injure. Il y eut même des poëtes qui reprochèrent vertement à leurs malencontreux confrères d'avoir voué, comme des renégats, leur talent au culte de Mahomet (3), et quelques-uns, ne prenant conseil que de leur fanatisme, donnèrent brutalement tous les Mores de la poésie au diable (4). Rien d'intime ni de senti ne recommandait d'ailleurs ces Romances : elles n'évoquaient aucun souvenir de gloire, ne flattaient aucun sentiment patriotique, n'endormaient aucune souffrance ; leur frivole succès n'avait que la raison d'une mode et n'en eut que la durée. Mais la verve poétique des civilisations primitives, plus sensitives qu'intelligentes, s'épuisait tous les jours : l'Espagne, délivrée enfin des soucis du lendemain et des ressouvenirs de la défaite de Gua-

(1) Ainsi, par exemple, il est dit de Gazul dans la *Sale la estrella de Vénus:*

Y con ella un fuerte Moro
semejante á Rodamonte;
dans Duran, t. I, p. 14.

(2) *Essais*, l. 1, ch. 64.

(3) Renegaron de su ley
los romancistas de España,
Y ofrecieron á Mahoma
las primicias de sus gracias;
Tanta Zayda y Adalifa; dans Duran, t. I, p. 128.

(4) ¡ Valga al diablo tantos Moros !
dans Duran, t. I, p. 135.

dalete, entrait dans sa période de réflexion, et le peuple, si longtemps compacte comme un régiment un jour de bataille, était désormais trop complexe, trop divisé par les intérêts divers des provinces et les habitudes des différentes classes, pour qu'on remplacât les Romances surannées par de plus jeunes et de plus vivantes. La poésie de pur instinct avait fait son temps : au lieu de Romances nationales, il y eut des complaintes toutes personnelles et des chansons de circonstance auxquelles le talent pouvait seul obtenir une popularité bien plus restreinte et plus passagère. Les conditions de la poésie étaient complétement changées; il fallait que ces vieilles histoires, si dénuées jusqu'alors d'invention, fussent renouvelées par le sentiment et la pensée, que ces humbles chants des temps primitifs prissent une forme moins simple et moins brève, qu'aux efflorescences naïves d'une poésie qui s'ignorait elle-même succédât un style portant enfin ses propres couleurs et se parant à l'air de son visage, qui entrât dans le sujet au lieu de rester à la porte, se diversifiât, se passionnât avec lui, et ne racontât plus seulement un bout d'histoire, mais révélât un poëte. La poésie s'adressait désormais à des imaginations plus actives et plus rebelles; elle devait satisfaire des curiosités plus réfléchies, des goûts plus exigeants et devenus plus lettrés. Ce fut cette œuvre difficile que le théâtre tenta au seizième siècle, et du sentiment populaire, élevé et fécondé par l'esprit littéraire, sortit le drame de Lope de Vega et de Calderon.

DE LA

TAPISSERIE DE BAYEUX

ET DE

SON IMPORTANCE HISTORIQUE [1].

Peu de monuments ont été plus souvent publiés que la Tapisserie de Bayeux (2), et des reproductions, moins intelligentes et moins soigneuses, en donneraient encore une idée bien plus complète que ne pourraient le faire les plus habiles descriptions. Mais il reste à expliquer quelques détails inconnus aux historiens de la conquête d'Angleterre; il reste surtout à s'affranchir de toutes les préoccupations systématiques qui dénaturent la valeur des choses. Ces grossières broderies en laine ont dû flatter au plus haut point l'esprit propriétaire des archéologues de la banlieue (3); elles peuvent sembler merveilleusement curieuses aux amateurs d'érudition ou d'images; mais une critique sérieuse s'inquiète seulement de leur date et du pays où en vint la première pensée, de la connaissance réelle qu'avait des événements la personne qui voulut en conserver ainsi le souvenir, de ses préventions, de ses intérêts,

(1) La première ébauche de cette étude a paru dans une revue littéraire dont le cadre n'admettait pas le cortége de preuves nécessaires aux travaux d'érudition, et nous nous sommes dispensé de les rétablir pour les faits généralement connus et d'une vérification très-facile.

(2) Par Lancelot, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VI et VIII; Montfaucon, *Les monuments de la monarchie françoise*, t. I et II; Ducarel, *Anglo-Norman antiquities*, 1766, in-f°; Stothard, *The Tapestry of Bayeux*, 1816-23, in-f°; Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Atlas; M. Jubinal, *Tapisseries*, d'après les dessins de Sansonetti, et M. Collingwood Bruce, *The Bayeux Tapestry elucidated*, Londres, 1856.

(3) MM. Pluquet, Delauney, Lambert, etc.

et, pour tout dire en un mot, de l'importance historique de son œuvre.

Il n'est pas dans nos habitudes de traiter dédaigneusement les traditions : nous sommes très-disposé à leur croire une cause sérieuse et une raison d'être, mais à la condition qu'elles aient acquis une popularité étendue et soient à peu près contemporaines des événements auxquels elles se rattachent. Or ces deux conditions manquent également à la tradition qui attribue la Tapisserie de Bayeux à la reine (1), ou, selon l'interprétation très-arbitraire de lord Littleton et de l'abbé de La Rue, à l'impératrice Mathilde : la notoriété n'en a jamais été que fort restreinte, et rien n'autorise à lui accorder une antiquité reculée. Dans un inventaire, dressé en 1476, des ornements appartenant à la cathédrale de Bayeux, cette broderie est appelée sans autre désignation *Une tente tres longue et estroicte de telle a broderie de ymages et escripteaulx, faisans representation du conquest d'Angleterre* (2), et les inventaires postérieurs lui donnent le nom de *Toilette de la Saint-Jean*, puis de *Toilette du duc Guillaume*. Nous ne savons pas même qu'aucun document écrit, d'une date quelconque, ait jamais mentionné cette tradition et nommé la toile de Bayeux, *Tapisserie de la reine Mathilde*. Une raison positive rend même cette origine tout à fait invraisemblable : c'est qu'il n'y a dans la Tapisserie pas un fil d'or, d'argent ni de soie, et que les grandes dames jugeaient ces ma-

(1) C'est, si nous ne nous trompons, Lancelot qui en a parlé le premier en 1730, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VIII, p. 605; mais probablement d'après des renseignements reçus par Montfaucon, qui n'avaient rien de bien positif : L'opinion commune à Bayeux est que ce fut la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui la fit faire. Cette opinion, qui passe pour une tradition dans le pays, n'a rien que de fort vraisemblable; *Les monuments*, t. II, p. 2. Quoique, comme on le verra, nous croyions cette tradition beaucoup plus ancienne, elle soulève des objections si graves, que M. Thierry avait cru pouvoir dire, dans sa Lettre à M. de La Fontenelle de Vaudoré, qu'elle n'était plus soutenue par personne (*Histoire de la Conquête*, t. I, p. 504, éd. de 1859); mais M. Collingwood Bruce l'a reprise pour son compte et l'a soutenue dans l'ouvrage que nous citions tout à l'heure, p. 2, 3 et 13.

(2) Publié par Lancelot, *Mémoires de l'Académie*, t. VIII, p. 604 : il y a par erreur *eserpteaulx*.

tières précieuses seules dignes de leurs nobles mains. On lit encore dans un poëme de date bien plus récente :

> D'un mantel furent affublées
> qu'en une isle furent (*l.* firent) deus fées :
> Ne firent pas oevre vileine;
> onques n'i ot oevre de laine (1).

L'opinion toute municipale, qui se plaît à croire que l'évêque Odon a dirigé l'exécution, n'est qu'une allégation sans la moindre preuve, et, même *à priori*, des plus invraisemblables. Nous admettons volontiers que les prélats du onzième siècle ne pratiquaient pas nécessairement toutes les vertus chrétiennes; beaucoup étaient sans doute trop préoccupés des intérêts temporels de leur siége et de leur grandeur personnelle pour regarder l'humilité comme un de leurs premiers devoirs; mais ce n'en serait pas moins, selon toute apparence, calomnier un des plus habiles que de lui supposer bénévolement une vanité assez excessive pour se faire ainsi représenter lui-même dans toute sa gloire et se décerner sans vergogne, à la face du crucifix, la meilleure part de la victoire de Hastings (2). Dans la frise de la partie où sont représentés les faits et gestes des Normands en Angleterre, il y a un homme nu qui d'une main offre une bourse à une femme également nue, et de l'autre tient une hache. Peu après, le viol devient encore plus flagrant : une femme à genoux semble implorer un homme déjà dépouillé de ses vêtements, et lors même que l'évêque n'eût pas reculé devant l'idée d'exposer de telles obscénités dans son église, l'homme intelligent aurait compris qu'ainsi placées, ces scènes allaient directement à l'encontre de son but. Il ne pouvait glorifier son souvenir qu'en évitant soigneusement d'appeler l'attention sur les brutalités inséparables d'une conquête. D'ailleurs, si par impossible cette tapisserie se fût déjà

(1) *De Florance et de Blancheflor*, v. 21; dans les *Fabliaux et contes*, t. IV, p. 355, éd. de Méon.

(2) Au moment décisif, quand les Normands découragés reculaient en désordre, il est représenté les ramenant au combat avec cette légende : *Hic Odo episcopus baculum tenens confortat pueros.*

trouvée à Bayeux en 1105, lors du sac de la ville et de l'incendie de la cathédrale, elle n'aurait pu manquer d'y être détruite. Lors même que par devoir d'historien à peu près contemporain, Wace n'aurait pas voulu remonter aux sources et approfondir les faits, il les aurait connus en sa qualité de chanoine, et il les résume en disant :

Tote fu l'iglise destruite
e la richesce fors conduite (1).

Les pillards purent sauver à leurs risques et périls des objets précieux et faciles à cacher, comme le plateau trouvé à Risley (2); mais une toile sans valeur intrinsèque qui excitât la convoitise, et d'un transport très-malaisé, ne fut point certainement disputée de préférence à l'incendie. Aussi les antiquaires les plus intelligents ont-ils imaginé un autre système; ils ont compris que la Tapisserie ne pouvait être antérieure à une destruction si radicale, et ont supposé qu'elle avait été fabriquée quelques années après pour l'église cathédrale de Bayeux, sur l'ordre exprès du Chapitre qui en avait fourni ou approuvé les dessins (3). De preuve directe ou indirecte, il

(1) *Roman de Rou*, v. 16228. Un archéologue de bonne volonté s'est plu naguère à supposer qu'elle fut sauvée de l'incendie : C'est ainsi que fut préservée sans doute la Tapisserie de Bayeux, qui resta en Normandie; M. de Tonstain, *Essai historique sur la prise et sur l'incendie de la ville de Bayeux*, p. 53. Un autre chanoine de Bayeux, qui avait eu la mauvaise chance d'assister en personne à l'incendie, est entré dans des détails qui ne permettent pas d'accueillir cette supposition toute patriotique.

Ecclesiae demum culmen fumare supre-
[mum,
Vidimus ardentis. Tunc claussae millia
[gentis
Tacta metu mortis, properavit erumpere
[portis;
Sed timor hostilis vetat, et radiantia pilis
Agmina condensis, in limine plurimus en-
[sis.....
Infima linquentes et templi summa pe-
[tentes,
Credo volavissent ad sidera si potuissent;

Serlo, *De capta Bajocensium civitate*, v. 43, et v. 156 :

Praedam ducentes, thesauros effodientes.
Rem miserae gentis, sua crimina magna
[luentis,
Aut raptam sparsit fera gens, aut ignibus
[arsit,
Flammaque destruxit, qua turbo per omnia
[duxit;

dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XI, P. II, p. 170 et 173.

(2) Dans le comté de Derby, en 1729. Il est en argent, avec des bas-reliefs antiques, et l'on y avait gravé : *Exsuperius episcopus Ecclesiae Bagensi dedit.*

(3) M. Bolton Corney, *Recherches et conjectures sur la Tapisserie de Bayeux*, trad. dans la *Revue anglo-française*, IIe série, 2e livraison; M. Augustin Thierry, *Lettre à M. de La Fontenelle de Vaudoré;* Lingard, *History of England*, t. I, note à la fin du volume.

n'y en a pas la moindre : le rôle que joue Odon est de l'histoire; son omission eût été un mensonge, et les obscénités dont nous parlions tout à l'heure seraient encore plus inexplicables. Mais si cette origine n'était pas la vraie, il deviendrait impossible de voir dans la Tapisserie un témoignage sinon contemporain, au moins officiel, et de s'en servir comme d'un document historique. C'est une supposition pour le besoin d'une conjecture, et fût-il possible de citer à l'appui quelque raison, au moins apparente, un fait très-significatif ne permettrait pas de l'admettre. D'après le *Roman de Rou*, Odon portait scrupuleusement son surplis, même un jour de combat (1); il observait en cela un devoir canonique (2), et des chanoines préoccupés de rendre honneur à sa mémoire auraient eu grand soin de le rappeler : c'était une compensation assez nécessaire de ses penchants belliqueux, et aucune trace ne s'en trouve dans la broderie de Bayeux (3). Aux yeux du Chapitre, cette origine de la *toilette* eût naturellement ajouté à son prix; elle l'aurait beaucoup mieux désignée dans les inventaires qu'aucune autre dénomination, et cependant elle n'est indiquée dans aucun. Il y a plus encore : le hasard nous a conservé un fragment d'anciennes coutumes, recueillies à la fin du treizième siècle par un chanoine; il y est justement question des étoffes dont la cathédrale était ornée les jours de fête, et la Tapisserie, qui dans cette hypothèse eût été alors dans toute sa nouveauté, n'y est aucunement mentionnée. A cette époque, dit Robert Langevin, les tentures étaient propres, et il ajoute qu'on les recouvrait de soieries (4).

(1) Un haubergeon aveit vestu
De sor une chemise blanche;
Ie fut li cors; juste, la manche;
Roman de Rou, v. 13254.

Le sens est parfaitement clair, mais quelques mots semblent transposés; il faut peut-être lire :

De sor un haubergeon vestu
Aveit une chemise blanche;

(2) Voy. la note de M. Le Prévost, *Ibidem*, t. II, p. 220, note 2.

(3) Odon y a, comme tous les guerriers de quelque importance, une tunique juste en cuir ou en toile épaisse parsemée de petits morceaux de corne ou de fer.

(4) Et sciendum est quod in sabbato Paschae, in mane, antequam vocentur personae et canonici ad servitium, paratur ecclesia circumquaque, interius, cum mundis cortinis, quibus, maxime inter chorum et altare, supponuntur calcitri

Pour supposer à cette broderie une origine aussi exceptionnelle, il faudrait au moins qu'elle fût aussi une exception, qu'aucune autre église que celle de Bayeux ne fût ornée dans les occasions solennelles de riches étoffes et de tapisseries. A cent preuves purement historiques qu'il serait facile de rapporter, nous préférerons ici le témoignage de quelques poëmes en langue vulgaire : ils omettent les circonstances qui ne seraient pas très-facilement comprises, et au lieu de raconter un fait particulier expriment une coutume. Pour célébrer dignement la dédicace du Mont-Saint-Michel, selon Guillaume de Saint-Pair,

Cortines tendent el mostier
trestot entor cil marruglier;
Pailles roez mestent desus :
quant cen ont fait, si revunt jus
Le cuer portendre et apresteir,
les cergiés mestre et alumeir (1).

Avant d'être armés chevaliers, Jehan de Dammartin et ses frères

A la nuit alerent villier,
Si com drois fu, a sainte eglize,
ou il eut en parement mise
Mainte courtine bonne et belle (2).

Pour montrer avec quel air de fête et quelle magnificence une statue de la Vierge était accueillie, Gautier de Coincy ne trouvait rien de plus significatif que cette comparaison :

De granz cendaus et de samis,
de chiers poiles et de tapis
La meison ont faite si bele
c'onques ne moustier ne chapele
Ne fu plus bele encourtinée (3).

Cette coutume remontait aux premiers siècles du christia-

et panni serici pulchriores quos habemus in ecclesia : voy. de La Rue, *Recherches sur la Tapisserie de Bayeux*, p. 45.

(1) *Roman du Mont-Saint-Michel*, v. 875.

(2) *Roman de Blonde d'Oxford*, v. 5895.

(3) *Miracles de la sainte Vierge*, col. 222, éd. de l'abbé Poquet. Gautier avait déjà dit dans la colonne précédente :

Dras de lin, toiles et buschaus
A ses puceles fait tost prendre ;
la maison fait ausi portendre
Com se fust une haute eglise.

On lit déjà dans un poëme, sans doute

nisme (1), et traversa tout le moyen âge (2) : encore à la fin du seizième siècle (3), la fabrique d'une des premières églises de Paris se crut obligée d'acquérir à grands frais des tapisseries qu'on y tendait les jours de fête (4). On préférait sans doute que ces tentures fussent en rapport au moins indirect avec la solennité (5), mais ce n'était souvent qu'un décor tout extérieur (6),

contemporain, sur la translation du corps de saint Corneille, à Compiègne, dans le neuvième siècle :

Emicabat namque templum sericis in pal-
[liis,
Aureis argenteisque, in coronis splendidis;

dans l'abbé Lebeuf, *Recueil de divers écrits*, t. I, p. 371.

C'était un moyen si reconnu de manifester sa joie, qu'on lit dans un règlement de l'abbaye de Cluny, fait en 1009 : In festivitatibus magnis sit ipsa domus (*hospitalis*) ornata cum cortinis et palliis; dans Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, t. IV, l. LIII, p. 208.

(1) Si quis pustulae percutiatur vulnere, ad propinquum quod fuerit beati Martini oratorium habeatur perfugium, et aut ex velo januae, aut palliolis quae pendent de parietibus, quidquid primum raptum fuerit, fit salubre; Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, ch. 13.

(2) Apud nos festis diebus templa et domus nuptiales aulaeis exornantur; Polydore Virgile, *De inventoribus rerum*, l. V, ch. I, p. 297, éd. de 1671. L'*Inventaire du Thesor de Fescamp*, fait le 5 décembre 1362, mentionne Un drap de quoy l'en pare le grant autel a l'Asumpcion (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, IVe série, t. V, p. 160 : il est appelé dans l'*Inventaire* de 1375 Un drap de l'Assumption Nostre-Dame; *Ibidem*, p. 168) et La tele de l'Apocalisse (*Ibidem*, p. 162), et on lit dans le testament de Jean d'Auriole, évêque de Montauban, daté du 3 février 1518 : Item lego vitam beatorum Stephani protomartyris et sancti Martini confessoris, etiam in tapissaria, ecclesiae meae praedictae, quas etiam feci seu fieri feci, meis sumptibus, causa ornandi dictum chorum ab extra; *Annales archéologiques*, t. III, p. 95.

(3) En 1584 et 1586.

(4) Dans l'église paroissiale de La Madeleine : elles coûtèrent douze cent quarante-neuf écus vingt-cinq sous six deniers; Berty, *Revue archéologique*, nouvelle série, t. I, p. 212.

(5) Les tapisseries, dont nous parlions dans la note précédente, représentaient l'histoire de sainte Madeleine; Berty, *l. l.* Au commencement du dix-huitième siècle, L'eglise de Saint Martin au Bourg étoit toute garnie de tapisseries de la vie de saint Martin; *Description de la ville d'Amiens*, publiée par M. de Beauvillé, dans son *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*. Le trente-et-un décembre, on expose à l'église Il Gesu de Rome des tapisseries représentant la vie de saint Ignace de Loyola. Grégoire de Tours dit en parlant des fêtes qui eurent lieu lors du baptême de Clovis : Velis depictis adumbrantur plateae, ecclesiae cortinis adornantur; *Historia ecclesiastica Francorum*, t. I, p. 216, éd. de la Société de l'histoire de France. Le blanc était la couleur des catéchumènes. Le premier lundi de carême, toutes les églises de Belgique sont, en signe de deuil, tendues de bleu ou de gris, et on l'appelle en flamand *Blauwen maendag*, Le lundi bleu.

(6) Cortinae in festivitatibus extenduntur in ecclesiis propter ornatum, ut per visibiles ornatus ad invisibiles moveamur. Quae sunt quandoque variis coloribus coloratae, ut permissum est, ut ex diversitate colorum ipsorum notetur, quod homo, qui est Dei templum, ornatus esse debet varietate seu diversitate virtutum; Durandi, *Rationale divini officii*, l. I, ch. III, par. 39. En 1608, lors de la réception, à Rome, des ducs de Segni et de Santo-Gemini, comme chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, les colonnes de l'église de Saint-Louis des Français étaient couvertes de damas cra-

représentant des chasses (1), du feuillage (2) ou des histoires étrangères (3), quelquefois même nullement religieuses. Ainsi, pour en citer un exemple qui sera en même temps une preuve, un peu avant la date que les antiquaires attribuent à la Tapisserie de Bayeux, la veuve du duc de Northumberland avait donné à l'église d'Ely une tenture, sans doute du même genre, où la vie non moins profane de son mari était représentée (4). Les légendes elles-mêmes étaient bien dans l'esprit et les habitudes du moyen âge : il y en avait aussi, et certainement d'après un usage accrédité, dans les tapisseries commandées tout exprès pour servir à l'ornement de l'église de la Madeleine, puisque maître Antoine Cailly, *praticien en rhétorique*, reçut cinq livres pour faire *les rimes des histoires* (5). Au reste, les dimensions de ce monument, d'autant plus curieux qu'on ne lui connaît pas d'analogue, seraient à elles seules une preuve irrécusable de sa destination primitive : elles sont trop irrégulières pour s'être prêtées à aucun autre usage (6), et s'expliquent naturellement par le haut prix auquel les soieries et les étoffes brodées s'étaient élevées pendant le moyen âge. Souvent les *courtines* des églises n'étaient à proprement parler que de longues bandes

moisi et de satins bigarrés à fleurs; de L'Estoile, *Journal du règne de Henry IV*, t. III, p. 463, éd. de 1741.

(1) Fecit insuper quosdam mirae pulchritudinis pannos, sagittariis et leonibus et ceteris quibusdam animantibus figuratos, qui in navi ecclesiae festis solemnibus appenduntur (vers le commencement du onzième siècle); *Historia Monasterii sancti Florenti Salmurensis;* dans Martène, *Amplissima collectio*, t. V, col. 1130.

(2) On admire une tenture de tapisserie en verdure dont cette église (des Bénédictines) est ornée aux fêtes solennelles; *Description des curiosités de Valognes*, réimprimée dans les *Archives annuelles de Normandie*, t. II, p. 219.

(3) Quand Jean le Bon, roi de France, entra à Laon, en 1350, le chœur était tendu d'étoffes peintes, et la nef, de tapisseries représentant des sujets tirés de la Bible; Malleville, *Histoire de la ville de Laon*, t. I, p. 203.

(4) Ædelfrida domina... cortinam gestis viri sui intextam atque depositam, depictam in memoriam probitatis ejus huic ecclesiae donavit; *Historiae Elensis* l. II, ch. 7; dans Gale, t. I, p. 494.

(5) Berty, *Revue archéologique*, nouvelle série, t. I, p. 212. On void plusieurs tapisseries chez les grands qu'on peut appeler des livres en peinture ou figures. De tels personnages feints estant representez, leurs noms ont esté escrits à costé d'eux, outre que leur visage, leurs actions et leurs habits aident à les faire connoistre; Sorel, *Bibliothèque françoise*, p. 168.

(6) Elle a 70 mètres 34 centimètres de long sur une hauteur de 50 centimètres.

qui entouraient le chœur et la grande nef; au quinzième siècle le Pogge les appelait même des *ceintures* (1), et nos litres en conservent encore et la destination et la forme.

Dès le temps des Homérides, la broderie cherchait à rivaliser avec la peinture : à les en croire, Hélène représentait sur un tissu les combats que se livraient pour elle les Grecs et les Troyens (2). Catulle ne craignait pas non plus de parler de la courte-pointe qui recouvrait le lit nuptial de Thétis, comme d'un vrai tableau :

Haec vestis priscis hominum variata figuris,
Heroum mira virtutes indicat arte (3).

Il fallait donc que la broderie s'étudiât réellement à représenter les objets, à donner un sens littéral à ce qui n'avait été d'abord qu'une métaphore hardie.

Seu pingebat acu, scires a Pallade doctam,

disait Ovide (4), et l'assimilation était encore plus générale dans Virgile :

Horrida sanguineo pinguntur praelia cocco (5).

Mais lorsque l'indifférence de la barbarie eut laissé périr les anciens procédés de la peinture, il ne resta plus que la broderie qui pût fixer les souvenirs sur la toile et les sauver de l'oubli, et elle devint réellement un art plastique. *Broder* était au douzième siècle, dans la langue du temps de la Tapisserie, un véritable synonyme de *peindre*. C'était sans songer à donner une forme poétique à sa pensée que l'auteur de *Floire et Blanceflor* pouvait dire de son héroïne :

Un jour avint que la meschine
ouvroit es chambre la roïne
Un confanon qui iert le roi,
ou el paignoit et lui et soi (6).

(1) Ecclesiarum omnia ornamenta, aurea atque argentea, inter quae zona illa quae cingebat templum; *Facetiae*, fol. 21 v°.

(2) *Iliadis* l. III, v. 126-128.

(3) *Nuptiae Pelei et Thetidos*, v. 50.

(4) *Metamorphoseon* l. VI, v. 23.

(5) *Ciris*, v. 31. Il avait dit deux vers auparavant :
Ergo palladiae texuntur in ordine pugnae.

(6) V. 143.

On montrait dès le huitième siècle un linceul attribué à la sainte Vierge, où elle avait peint à la navette l'image du Christ entouré de ses douze Apôtres (1), et Guillaume de Lorris ajoute à sa description du vêtement de pourpre que portait la Richesse :

> Pourtraictes y furent d'orfroys
> hystoyres d'empereurs et roys (2).

On lit encore dans un inventaire des meubles qui se trouvaient au château de Pau en 1634 : Plus, une pièce de tapisserie d'environ deux aunes de hauteur et autant de largeur, où est tiré le roy François Ier, monté sur un cheval blanc, en haute lisse de soye et filet d'or, avec un escripteau en lettre d'or et de fleurs de lys : *Franciscus primus* (3). Ainsi placé dans la demeure d'une sœur passionnée, ce portrait avait sans doute une sorte de ressemblance, et l'on pouvait au moins rêver le reste (4). C'était au moyen de ces broderies et de ces tapisseries que l'on retraçait pendant le moyen âge les événements dont on voulait conserver de vivants souvenirs : ainsi, pour nous borner à un exemple plus en rapport avec le sujet de cette étude qu'aucun autre, un inventaire des meubles du duc de Bourgogne, dressé en 1420, indique ung grant tapiz de haulte lice, sanz or, de l'istoire du duc Guillaume de Normandie comment il conquist Engleterre (5).

(1) Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle III, P. II, p. 507.

(2) *Roman de la Rose*, v. 1068, éd. de 1735. Il s'agit aussi certainement de broderie dans ce passage du *Roman de Bauduin de Sebourc :*

Une malette prist ou l'istoire ert boutée,
Li dras qui fu escris de painture dorée ;
ch. II, v. 953 ; t. I, p. 60.

Voy. aussi Douet-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France*, p. 110.

(3) Francisque-Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, t. II, p. 398, note 3.

(4) On a exposé, il y a quelques mois, au Musée de Cluny, un portrait de Jeanne d'Arc en tapisserie du temps, et nous lisons dans le *Roman du vilain Hervis :*

Floire le voit, s'ait sa regne tirei,
Et voit le draip, se l'prent a regarder ;
Et voit la forme dou fort roi coronné,
De sun chier peire qui l'avoit enjandrei ;
Et voit la forme la roïne a vis cler,
Sa chiere meire que l'porta en ces lez ;
Et voit sa forme qu'ert portraite delez,
Et joste lui Béatris a vis cler,
Sa douce suer qu'il souloit tant amer ;

B. I., fonds de Saint-Germain français, n° 1244, fol. 29 v°, col. 2.

(5) De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, IIe P., t. II, p. 277, n° 4277. On lit même dans *Le triumphe de dame Verolle* (1539) : Celluy (le triumphe de Julius Cesar) est seul celebré et en la bouche de tous ; de celluy seul on faict longs comptes et recitz ; de celluy seul sont tis-

A défaut de témoignages extérieurs, on a cherché des preuves intrinsèques, et l'on a fait parler la Tapisserie. On a résolûment affirmé que tout y est si merveilleusement exact qu'un contemporain, et des mieux placés, pouvait seul avoir une connaissance des faits aussi complète, et qu'à moins de s'inscrire en faux contre l'opinion unanime des savants et de nier que la paléographie fût une science, la forme qu'avaient les caractères des légendes tranchait la question et servait de date. Nous aurons malheureusement à revenir beaucoup sur la première de ces affirmations, nous présenterons d'abord quelques observations sur la seconde. Malgré la part très-grande que se fait la fantaisie dans tout ce qui dépend de la volonté; malgré les diversités de tout genre qui spécifient les différentes écritures et les approprient à la personnalité de chacun, elles conservent un caractère général qui prévaut à chaque époque et se rattache par l'influence de l'habitude et l'esprit d'imitation à la forme qui précède immédiatement et à celle qui suit. En d'autres termes, l'écriture a réellement et nécessairement une histoire. Mais nous craignons que dans le désir de donner une base plus scientifique à la paléographie, on n'ait pas suffisamment reconnu la diversité des Écoles et les habitudes différentes qui leur étaient propres, les usages particuliers à chaque pays, les dissemblances naturelles et les modifications involontaires que la différence de l'âge amenait inévitablement dans la manière d'écrire. Quelques écrivains appartenaient encore au passé; d'autres avaient sur ce point devancé l'avenir. On a, même en théorie, complétement négligé une foule de hasards individuels, comme des goûts archéologiques et des fantaisies d'innovation, qui ont dû cependant se produire trop

sues riches tapisseries et peinctures trassées. Nous ajouterons seulement la tapicerie de l'istoire de Fremigny (la bataille de Formigny; de La Saussaye, *Histoire du château de Blois*, p. 132), la tapisserie ou esteit en historе tout le fait des Liegois et le bataille d'iceulx (1414; *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1858, p. 322, note) et la tapisserie représentant les engagements des flottes anglaises et espagnoles que Pine a publiée; *Tapestry of the House of Lords*, grand in-folio, Londres, 1739.

souvent pour ne pas rendre bien délicate et quelquefois bien erronée l'appréciation de l'époque où remonte une écriture. Pour être devenues générales, des habitudes qu'aucune convention n'avait pu arrêter ni aucune autorité imposer, avaient d'ailleurs une cause réelle. Si la mode du moment entrait pour beaucoup dans les préférences qui les avaient déterminées, la commodité de l'écrivain, ses convenances particulières, n'en restaient pas moins la première raison de la forme qu'il donnait à ses lettres. Le mode d'écrire exerçait donc une influence inévitable sur le caractère de l'écriture. Les déliés et les pleins se ressemblaient bien davantage les uns aux autres quand il fallait, pour marquer les lettres, enfoncer un stylet dans une tablette de cire, et la plume qui courait rapidement sur une feuille de parchemin leur donnait des formes plus arrondies et moins régulières que le ciseau qui les creusait à loisir dans la pierre. Celles que l'aiguille traçait avec de la laine sur une toile avaient donc nécessairement aussi des tendances et des formes spéciales, qu'on peut apprécier d'une manière générale; elles étaient sans doute plus carrées, plus régulières et moins hardies. Mais dans l'absence d'aucun autre document du même genre, il est impossible d'en reconnaître les variations et de leur assigner une date même approximative.

Les costumes et les armes des personnages, leur tenue, leurs usages, les mœurs que représente la Tapisserie semblent d'abord des indices moins incertains. Après les avoir bien étudiés, un savant, qui avait fait de l'archéologie l'occupation principale de sa vie, Montfaucon, n'a pas craint de prononcer un jugement singulièrement affirmatif. Ce qui est certain, a-t-il dit, c'est que le monument est incontestablement de ce temps-là (1). Cela lui paraissait même tellement évident qu'il n'en a pas donné la moindre preuve. A la vérité, les armoiries ne figurent nulle part, pas même sur le bouclier de Guillaume; les casques, tous à nasal, sont en fer de couleur naturelle et

(1) *Les Monuments de la Monarchie françoise*, t. II, p. 2.

en forme de bonnets pointus; pour toute cuirasse, les guerriers portent encore d'épaisses tuniques que recouvrent çà et là des plaques de métal ou de corne; les arcades des monuments sont demi-circulaires et les faucons n'ont pas de chaperon (1). Montfaucon se sera probablement cru autorisé à en conclure que la Tapisserie remontait au moins au douzième siècle. S'il s'agissait de prouver qu'elle n'est pas antérieure, ces indices seraient sans doute suffisants; mais il n'en résulte nullement qu'elle ne puisse être postérieure, et de bien des années. Des hommes sans instruction ni éducation, sans idées ni prétentions d'aucune espèce, n'expriment que ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux et réellement entendu; leur absence d'imagination et de culture leur donne une autorité que de plus développés n'auraient pas. Sous quelque forme que leur témoignage se produise, ce n'est pas une opinion personnelle qui prend une initiative quelconque, c'est un écho du peuple entier qui se répète, un sentiment général qui trouve un organe et s'affirme. Mais entre la Tapisserie et les événements qu'elle représente, il y a eu nécessairement un artiste qui les a dessinés sur des cartons. C'est une conséquence de la nature même des choses : évidemment une broderie qui avait des prétentions à la vérité de l'histoire ne pouvait être laissée à l'arbitraire d'une dizaine d'ouvrières ignorantes. Quelques années seulement auparavant, saint Dunstan était obligé de dessiner le modèle d'un simple vêtement sacerdotal que voulait broder une femme pieuse (2). Au quinzième siècle, quoique les ouvrières fussent sans doute plus intelligentes et n'eussent à exécuter, pour ainsi dire, qu'un sujet de fantaisie, l'histoire de Job, il fallut acheter un patron dix-huit livres (3), et on lit dans une quittance de 1529 : Pour commencer l'achapt des estouffes et autres choses necessaires pour besogner en une

(1) Les chaperons furent introduits de l'Orient vers 1200 : voy. Beckmann, *History of inventions and discoveries*, t. I, p. 330, trad. de Johnston.

(2) *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle V, p. 664.

(3) En 1440 : de La Fons-Mélicocq, *Revue archéologique*, 1861, t. I, p. 90.

tapisserie de soye que le seigneur (François Ier) leur a ordonné faire pour son sacre, suivant les patrons que ledit seigneur a fait baisser a ceste fin (1). Une preuve manifeste de l'existence de ces cartons se trouve d'ailleurs dans la Tapisserie elle-même; il y en a eu d'intervertis, et les ouvrières n'ont pas même eu l'intelligence de s'en apercevoir : la maladie d'Edward n'a été reproduite qu'après sa mort et ses funérailles (2).

On ne peut donc y voir de plein droit, sans aucun document qui l'atteste, le témoignage d'un contemporain qui aurait représenté naïvement, dans l'intérêt de la vérité, des événements et des choses qu'il avait vus lui-même. C'est le travail d'un artiste, probablement sans liaison personnelle avec les événements, qui s'est renseigné sur leur teneur et sur leurs circonstances, avec plus ou moins de soin, et a voulu, même à son insu, faire une œuvre de son métier (3). Il a mis quelque imagination dans le choix des accessoires, dans la nature et la disposition de ses dessins; il a cherché, sans se préoccuper exclusivement de l'histoire, à y introduire plus de mouvement, plus d'unité et en même temps plus de variété. Ainsi la chute de Guillaume en débarquant (4) et la scène si curieuse où Raoul de Conches et Galtier Giffard refusent de porter la ban-

(1) B. I., Collection de Fontanieu, portefeuille 216. Les cartons des *histoires* de sainte Madeleine, dont nous avons déjà parlé, étaient encore, en 1790, dans les archives de la paroisse; Berty, *Revue archéologique*, 1860, t. I, p. 212.

(2) Ce n'est pas même la seule : *Ubi nuntii Wilielmi ducis venerunt ad Widonem* se trouve avant *Hic venit nuntius ad Wilgelmum ducem*, quoique le messager lui ait appris la nouvelle qui le détermine à envoyer des députés à Wido. Il est aussi fort probable que le tableau qui représente les fiançailles d'Ælfgyva n'est pas à sa place : au lieu de suivre immédiatement l'arrivée de Harold, il ne devrait se trouver qu'après la guerre de Bretagne.

(3) M. Collingwood Bruce, qui attribue cependant la Tapisserie à la reine Mathilde, est allé jusqu'à dire, par des raisons qu'il n'a point spécifiées, et que notre connaissance, sans doute très-incomplète des monuments figurés du onzième siècle, ne nous permet pas de deviner : The style of the work induces us to believe that the artist was an Italian. The postures into which many of the figures are thrown are not English or French, but Italian; *The Bayeux tapestry*, p. 14.

(4) Quant li dus primes fors issi,
sor sez dous palmes fors chaï;
Roman de Rou, v. 11711.

nière normande, parce qu'ils aiment mieux combattre avec leurs gens (1), sont passées sous silence comme trop épisodiques ; mais pour sortir un peu des faits d'armes et varier la mise en scène, il s'est plu à représenter avant la Bataille l'incendie insignifiant d'une maison (2) et la cuisine des Normands (3).

Différentes particularités, fort négligées jusqu'ici, nous font cependant attribuer aussi à cette tapisserie une antiquité très-reculée. D'abord, quoique sans aucun doute elle soit inexacte et même impossible, la tradition de son origine nous semble réellement fort ancienne. Pour donner une plus haute idée du lit que le roi de Constantinople offrait à ses hôtes, un vieux poëte ajoutait :

> Li cuvertures fud bons que Maseuz uverat,
> Une fée mult gente que li reiz dunat :
> Melz en vaut li conreiz del tresor la amiral (4).

La fée Maseuz avait donc, au douzième siècle, une réputation proverbiale d'habileté, et pour exprimer d'un seul mot son admiration de la Tapisserie, on aura dit que c'était l'œuvre de Maseuz. Les derniers souvenirs de cette fée auront bientôt péri comme tant d'autres, et, afin de conserver un sens, son nom sera devenu dans la bouche du peuple *Maheuz*, c'est-à-dire en dialecte normand Mathilde. On se rappelait d'ailleurs vaguement qu'une duchesse de Normandie avait fait des tapisseries à personnages pour sa cathédrale (5) ; on savait que la reine Mathilde avait donné des étoffes brodées à une

(1) Voy. le *Roman de Rou*, v. 12718 et suivants.

(2) *Hic domus incenditur.*

(3) *Hic coquitur caro et hic ministraverunt ministri.* Nous pourrions en dire autant du tableau suivant : *Hic fecerunt prandium.*

(4) *Charlemagne*, v. 430, éd. de M. Francisque-Michel. On lit aussi dans le fabliau *Du mantel mautaillé*, v. 192 :

> Onques uns hom ne vit si bel,
> Quar une fée l'avoit fet ;

dans M. Wolff, *Ueber die Lais*, p. 346, et le peuple dit encore proverbialement *Travailler comme une fée.*

(5) Elle (Gonnor, femme de Richard Ier) fit aussi des draps de toutes soyes et de broderies, empreints d'histoires et d'images de la vierge Marie pour decorer l'eglise Nostre-Dame de Rouen ; Nagerel, *Histoire et cronique de Normandie*, ch. LXII, fol. 44 v°, éd. de Rouen, 1589.

église (1), et c'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour qu'on lui attribuât une tapisserie brodée, appartenant à une cathédrale, où les exploits de son mari étaient représentés. Le nom de *Tapisserie,* que les savants comme le peuple donnent si improprement à cette toile brodée, semble lui-même un témoignage d'antiquité, car il ne se trouve dans aucun inventaire connu, et c'est précisément le mot dont on se servait en vieux-français. La magnifique broderie, d'après des dessins de Raphaël, qui représentait la danse des Hébreux autour du veau d'or (2), et les toiles de la première moitié du quinzième siècle, où la Loire était peinte, de Roanne au Croisic (3), avec toutes ses sinuosités et sa bordure de villes et de châteaux, s'appelaient également des *Tapisseries* (4). On lit même dans une vieille épigramme :

> Dessus ung drap tapissoit une dame
> le dieu d'Amour par Chasteté vaincu (5).

Au temps de la Conquête, les chevaux entiers paraissaient seuls dignes d'être montés par des guerriers : *Waranno,* le nom bas-latin d'un cheval de combat, signifiait même littéralement Etalon de guerre (6), et, au dire des vieux trouvères, le plus beau témoignage de générosité dont pussent s'honorer les grands princes était le don d'un cheval entier (7). Le rimeur de *la Bataille d'Aleschans* l'a mentionné comme une circonstance extraordinaire et digne de mémoire :

> Margos venoit moult aïrément;
> N'ot pas destrier, ainz chevauche jument (8).

(1) On lit dans le testament de la reine Mathilde : Ego Mathildis Regina, do Sanctae-Trinitati Cadomi casulam quam apud Wintoniam operatur uxor Alderati; *Cartularium Sanctae-Trinitatis;* B. I., n° 5650.

(2) Musée de Cluny, n° 1705.

(3) Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans,* t. I, p. 290.

(4) Dans l'*Inventaire des meubles du roy quy sont dans le chasteau de Pau,* dressé en 1634, il y a encore un chapitre intitulé *Des tapisseries de broderie.*

(5) *D'Amour et d'une Dame,* imprimé à la suite des *Blasons domestiques* de Corrozet.

(6) De *Warre* et *Reino.*

(7) Me sui mis a trover dou meilor cristian,
C'onques cist carter (*l.* saïst *ou* séust can-[ter) jogléors en roman,
Ni qui mais donast robes ni cheval interan;
L'Entrée en Espagne; dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* IVe série, t. IV, p. 223.

M. Guessard a lu par erreur *juteran,* qui ne fait aucun sens.

(8) V. 5987, éd. de M. Jonckbloet.

Les chevaux coupés étaient encore si rares que l'on pouvait, en dépit de la langue, prendre le mot commun, dont on avait dû se servir, pour un nom propre qui ne s'appliquait qu'à un seul :

> Puis a fait un eslais por Vairon assaier;
> Fort le trueve et séur, remuant et legier (1).

Mais la multiplicité et la longueur des guerres, l'énorme destruction de chevaux qu'elles entraînaient toujours, forcèrent bientôt à employer concurremment des juments, et insensiblement elles se multiplièrent assez pour que, dans l'intérêt des armées, il fallût, malgré leur moindre vigueur, préférer les chevaux hongres aux autres. Dès la fin du treizième siècle, *Vairon* avait repris sa signification générale :

> L'en li a moiné un vairon;

disait le poëme de *Floire et Blancheflor* (2), et tous les chevaux de la Tapisserie sont entiers. Leur sexe est même trop énergiquement caractérisé pour qu'on n'y voie rien de plus qu'un détail plastique : ce n'est pas seulement un fait réel que l'artiste a représenté, c'est un détail de mœurs qu'il a voulu mettre en relief.

D'ailleurs, malgré la séduction que le talent si poétique de M. Thierry a su donner à son système, les animosités de race ne se perpétuaient pas, au moyen âge, pendant des siècles : les difficultés matérielles de la vie étaient trop grandes, et les âmes n'étaient pas assez fières. Quand les générations qui avaient lutté les armes à la main étaient disparues avec leurs mépris et leurs rancunes, il n'y avait plus dans le même pays que des riches et des pauvres, groupés confusément ensemble par des intérêts communs, sans distinction d'origine, et l'esprit de la Tapisserie est incontestablement anglo-saxon. Elle

(1) *Chanson des Saxons*, t. I, p. III. On lit également dans *Gui de Nanteuil*, v. 983 :

> Puis li firent Veiron en la plache amener;

et dans un dit intitulé *Du plait Renart de Dammartin contre Vairon son roncin* :

> Vairon avoit a non cel roncin que je di;

dans Jubinal, *Nouveau recueil de fabliaux*, t. II, p. 23.

(2) V. 955, p. 153 de notre édition.

remonte à un temps où la question des nationalités survivait à la décision des événements, où les souvenirs de la lutte passionnaient encore les esprits. D'abord, les cinquante-cinq scènes dont elle se compose, commencent à l'entrevue où Harold demande l'autorisation de passer en Normandie, et finissent à sa mort; elle se suivent réellement comme les scènes d'un drame historique, et forment un ensemble complet. Il fallait, non-seulement pour la consolation du patriotisme anglais, mais pour la satisfaction de l'esprit religieux, si intolérammment logique pendant le moyen âge, établir une liaison sensible entre le parjure qu'avait amené le voyage de Harold et sa défaite. C'est incontestablement lui qui lie ensemble tous ces tableaux séparés les uns des autres par un arbre; il en est la cause première et en reste le centre. La supposition qu'il y avait autrefois une suite, où se trouvait le couronnement de Guillaume, n'est pas seulement dénuée de toute espèce de preuves, elle est contraire à l'unité de la composition et à la pensée de l'auteur : c'est une invention pour le besoin de la cause qui ne s'explique que par la nécessité de changer la nature du sujet pour l'approprier à ses idées.

Selon la version normande, Harold avait entrepris son voyage en Normandie pour annoncer à Guillaume que le roi l'avait enfin désigné pour son héritier (1); mais il semble au moins bien peu probable qu'Edward eût précisément chargé de cette mission le plus ambitieux et le plus puissant de ses sujets, celui que l'opinion nationale appelait au trône, et qui devait par conséquent être le plus blessé de son choix et le plus hostile à ses intentions. L'explication qu'en donnent les écrivains anglais est beaucoup plus vraisemblable (2). Edward avait confié au duc de Normandie la garde d'otages qui lui

(1) C'est ce que disent Guillaume de Poitiers, Guillaume de Jumiéges, Orderic Vital et Benoît. Wace raconte aussi cette version, mais il ajoute, v. 10747 :

Ne sai mie ceste achoison,

et regarde évidemment l'autre comme plus vraisemblable.

(2) Voy. Eadmer, Siméon de Durham, Alfred de Beverley, Roger de Hoveden et Brompton.

répondaient de la fidélité de Godwin : c'étaient le propre frère et le neveu de Harold, et non-seulement leur assistance eût été utile à ses projets, mais il avait trop le pressentiment de sa lutte prochaine avec Guillaume pour ne pas vouloir, même aux risques de quelques dangers personnels, les retirer de ses mains (1). La Tapisserie n'est pas explicite sur ce point; elle montre seulement Harold conférant avec Edward avant son départ, et au lieu de lui enjoindre de partir pour une ambassade si désagréable, le roi semble combattre son dessein et lui adresser des représentations sévères (2). D'ailleurs, jeté par la tempête sur une terre étrangère, Harold est, selon le droit commun du temps, saisi comme une épave et retenu prisonnier (3) : Guillaume intervient dans son seul intérêt, et quand ses demandes menaçantes ont forcé le comte de Ponthieu à le lui remettre, Harold ne recouvre pas sa liberté, ainsi que l'eût fait de plein droit l'ambassadeur d'un prince ami, chargé d'apporter une nouvelle aussi agréable. Il lui faut auparavant concourir, certainement malgré lui, à une expédition qui rendra le duc de Normandie plus puissant, plus redoutable à ses prétentions, et où il s'aliénera, peut-être sans retour, un allié naturel qui aurait pu lui être bien utile au jour de la lutte. Les historiens normands ne disent presque rien de cette insignifiante expédition de Bretagne; ils l'ont mentionnée seulement en passant (4); mais, grâce à la présence de Harold, la

(1) C'est même la version de la *Chronique de Normandie* (dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XIII, p. 222), et celle que préférait Wace; *Roman de Rou*, v. 10729. D'autres historiens, Guillaume de Malmesbury, Robert du Mont et Henri de Huntingdon, disent, peut-être pour atténuer ce que la conduite de Guillaume aurait eu d'odieux, que Harold avait été poussé sur la côte de France par une tempête.

(2) Le justicier d'Edward y tourne le tranchant de sa hache du côté de Harold, et Wace dit, v. 10732 :

Del rei Ewart a pris congié,
Et Ewart bien li desveia
e defendi e conjura
K'en Normendie ne passast.

(3) Ce droit odieux qui s'exerce encore en bien des endroits sur les biens des naufragés, s'appelait *droit de lagan*, et ne fut aboli en France qu'en 1191 : voy. Thierry, *Recueil des monuments inédits du Tiers-Etat*, t. I, p. 115.

(4) Wace dit seulement, v. 10812 :

Chevals et armes li duna,
et en Bretaingne le mena,
Ne sai de veir treiz feiz u quatre,
quant as Bretuns se dut combatre;

Tapisserie en reproduit les moindres détails, la fuite de Conan au moyen d'une échelle (1) et l'incendie de Dinant (2); elle s'est plu surtout à montrer l'armée de Guillaume prête à périr dans les sables, en passant le Coesnon, et sauvée par le courage et la force du prince anglais (3). Les ambitieux se piquent rarement de reconnaissance : Harold n'en fut pas moins forcé de reconnaître les droits de son rival et de lui engager sa foi sur des reliques. C'était un fait trop avéré pour être passé sous silence, mais la Tapisserie l'amoindrit autant qu'elle peut en diminuant le nombre des reliques (4), et, contrairement aux récits normands, Harold ne s'y abaisse à aucune hypocrisie (5) : il jure debout et détourne la tête. Dans le tableau, qui précède la communication faite à Ælfgyva par un clerc, Harold est représenté en conférence avec Guillaume : il y convenait, selon toute apparence, de son mariage avec la princesse, et certainement y renouvelait, d'une manière quelconque, ses promesses; mais la Tapisserie n'a point voulu appuyer de son témoignage les accusations, matériellement justes, des Normands : elle a supprimé la légende qui explique tous les autres tableaux (6). Quand les héritiers directs venaient à manquer, les rois anglo-saxons désignaient eux-mêmes leur successeur (7) : si ce n'était pas un droit officiel

et Benoît, l'historien officiel des ducs de Normandie, n'est pas plus explicite :

Por aler essillier Bretons,
vers lui torcenos e felons
Qui ne l'deignoent sopleier,
le mena od sei osteier.

Guillaume de Poitiers s'y étend un peu davantage, mais il est loin de raconter tous les détails que la Tapisserie a représentés.

(1) *Et Conan fuga vertit.*

(2) *Hic milites Willelmi ducis pugnant contra Dinantes.*

(3) *Hic Haroldus dux trahebat eos de arena.*

(4) Il n'y a que deux reliquaires, et Wace dit, v. 10828, que Guillaume

Toz li corz sainz fist demander,
et en un liu tuz asembler;
Tut une cuve en fist emplir,
puis d'un poele les fist covrir.

(5) Quant Heraut out li sainz baisiez
et il fu suz levez en piez;
Roman de Rou, v. 10849.

La fu li serremenz jurez,
que Heraut meisme a devisez;
Benoit, *Chronique*, v. 36596.

(6) Il n'y en a pas non plus dans le tableau qui représente la construction de la flotte. La place manquait, mais le sujet était très-suffisamment expliqué par la légende précédente : *Hic Willelmus dux jussit naves edificare.*

(7) Voy. Palgrave, *The rise and progress of the English commonwealth*, p. 560.

écrit dans un texte de loi, c'était une coutume dont l'existence et l'utilité n'étaient plus discutées, et un tableau spécial montre Edward déclarant à son lit de mort son choix à ses grands vassaux (1). Dans le tableau suivant, ils apportent la couronne à Harold (2); sa légitimité est proclamée, et il figure immédiatement après sur son trône avec tous les insignes royaux (3). La Tapisserie l'appelle alors respectueusement le roi, et continue à nommer son compétiteur le duc (4) : cette légende serait à elle seule une profession de foi politique et un certificat d'origine. Le pape Alexandre II, un des plus puissants protecteurs de Guillaume, repoussait du siége de Cantorbéry Stigant, qu'y avait appelé le vœu des Anglo-Saxons; en cela encore la Tapisserie est d'une opinion contraire aux Normands : elle donne à Stigant le titre d'*archiepiscopus*, et sans aucune autre raison que de manifester son esprit saxon, elle le représente avec un pallium de primat (5). Les documents normands racontent avec affectation que, la veille de la bataille de Hastings, Guillaume offrit bravement à son adversaire de terminer leur querelle par un combat singulier, et qu'effrayé du châtiment que méritait son parjure, Harold s'y refusa comme un lâche. Ce fait qui, dans un temps où l'on ne connaissait guère d'autres vertus que le courage et la piété aux reliques, grandissait encore le Normand et rabaissait l'Anglais dans l'opinion publique, la Tapisserie l'a complétement passé sous silence. Une dernière circonstance est encore plus significative : le peuple voyait dans les comètes des astres

(1) *Edwardus rex in lecto alloquitur fideles.* Benoît dit, v. 36656 :

Herout, de coveitise espris,
senz autre conseil qui 'n fust pris,
Saisi le reigne demanois.

Guillaume alla jusqu'à prétendre que c'était encore lui qu'Edward avait choisi à son lit de mort (Baronius, *Annales ecclésiastiques*, t. XVII, p. 287); mais tout en voulant expliquer ce choix par les insistances, au moins déplacées, de Harold, Wace lui-même a reconnu, v. 10963, qu'il avait été désigné pour successeur légitime d'Edward.

(2) *Hic dederunt Haraldo coronam regis.*

(3) *Hic residet Harold rex Anglorum.* Harold tient même à la main le globe surmonté d'une croix.

(4) Voy. ci-dessus, p. 403, note 7.

(5) Dans le tableau où Harold est représenté la couronne sur la tête, et certainement pour montrer que Stigant l'avait sacré.

de sinistre augure; leur apparition lui semblait annoncer quelque grande calamité prochaine, et immédiatement avant l'expédition de Guillaume, la Tapisserie consacre un tableau à la représentation d'une comète que les Anglais se montrent les uns aux autres avec épouvante (1).

Même au douzième siècle, on ne défendait pas les causes perdues pour l'honneur des principes et l'amour du droit pur : cette partialité pour Harold ne se comprend bien que chez un Anglo-Saxon, blessé dans ses intérêts personnels par la Conquête et resté fidèle au vieux drapeau du pays. Il se serait alors inquiété surtout des circonstances qui intéressaient sa race; étranger à la Normandie, les informations qu'il lui aurait fallu prendre pour suppléer aux traditions à sa portée, n'auraient pas toujours abouti, et il ignorerait certaines choses purement normandes. Il y a dans la Tapisserie, au grand étonnement des archéologues, des détails surabondants et d'étranges omissions, que peut seule expliquer cette hypothèse, et qu'elle implique. Nous n'insisterons pas sur les tableaux entièrement saxons qui précèdent le voyage de Harold, ni même sur ceux qui représentent, avec un soin si minutieux, sa mise en possession du pouvoir, et jusqu'aux funérailles d'Edward : les ignorances et les erreurs sont beaucoup plus significatives (2). Malgré le retentissement que dut avoir une nouveauté si singulière, la Tapisserie ne sait point qu'il y eût dans l'armée d'invasion un Normand dont le cheval fût tout bardé de fer (3);

(1) *Isti mirantur stellam.* Venisti, lui disait poétiquement un moine de Malmesbury, jam venisti, multis matribus lugende; diu est quod te vidi; sed modo terribiliorem te intueor patriae excidium vibrantem; Ranulph Hygden, *Polychronicon*, l. VI; dans Gale, *Rerum anglicarum scriptores*, t. III, p. 281.

(2) Nous avons déjà vu que la Tapisserie ne mentionne point la chute de Guillaume en débarquant, qui émut tant son armée, ni l'étrange refus de porter sa bannière que firent successivement deux de ses meilleurs guerriers.

(3) Vint Willame, li filz Osber,
son cheval tot covert de fer;
Roman de Rou, v. 12627.

M. Deville a révoqué en doute la vérité de ce renseignement, parce qu'aucun autre témoignage ne prouve que l'on cuirassât déjà les chevaux au milieu du onzième siècle; *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. V, p. 81. Ces raisons négatives nous ont toujours paru des plus insuffisantes, et Wace n'a mentionné cet armement du cheval de Willame qu'à cause de la singularité. Peut-être d'ailleurs citerait-on aussi diffi-

elle ignore que Guillaume fit résolûment détruire sa flotte afin que ses soldats ne pussent attendre leur salut que de la victoire (1). La duchesse Mathilde avait payé de ses deniers le vaisseau amiral, et il était resté assez célèbre en Normandie pour que Wace l'ait décrit dans son poëme :

Sor li chief de la nef devant,
ke marinier apelent Brant,
Out de coivre fet un enfant,
saëte et arc tendu portant;
Verz Engleterre out son vïaire,
et la faseit semblant de traire (2).

Il y a aussi dans la Tapisserie un enfant en sculpture sur le vaisseau qui portait Guillaume et sa fortune; mais contrairement à tous les usages, il est à la poupe, et au lieu de tirer de l'arc, il sonne de la trompette (3). La Tapisserie a voulu trois fois représenter des Français, sans doute bien connus sur le continent, qui avaient figuré d'une manière importante dans l'histoire de la Conquête, mais il s'est toujours trouvé qu'elle ignorait leurs noms propres (4), et elle leur en a donné d'anglo-saxons, qui les qualifiaient et désignaient seulement leur rôle. L'un, probablement un éclaireur, est appelé *Wadard* (5), de *Wad*, Aller, Avancer, et *Ar*, Messager ou En avant. Le second, un espion, a nom *Vital* (6): *Wit* signifiait Savoir, Apercevoir, et *Al*, Tout (7). Le troisième est intitulé

cilement une mention claire et précise qui se rapportât au temps de Wace, où cependant il y avait incontestablement *des chevaux tout couverts de fer*.

(1) Dunc fist a toz dire e crier,
et as mariniers comander
Ke li nes fussent despecies,
a terre traites e percies,
Ke li coarz ne revertissent
ne par li nes ne s'enfoïssent;
Roman de Rou, v. 11731.

La Chronique de l'abbaye de la Bataille dit même que Guillaume les fit brûler : voy. Benoît, *Chronique*, t. III, p. 192, note de M. Francisque-Michel.

(2) *Roman de Rou*, v. 11549.

(3) Une autre description contemporaine, publiée par lord Lyttelton, donne aussi un cor à l'Enfant; mais, comme Wace, elle le met à sa place naturelle : In prora ejusdem navis fecit fieri eadem Mathildis infantulum de auro, dextro indice monstrantem Angliam et sinistra manu imprimentem cornu eburneum ori; *Life of Henry the second*, t. I, p. 614, éd. de Dublin.

(4) Elle ne connaît pas d'autres Normands que les deux frères de Guillaume, l'évêque de Bayeux et le comte de Mortain, au nom duquel elle donne même une forme tudesque, *Rotbert*.

(5) *Hic est Wadard.*

(6) *Hic Willelmus interrogat Vital si vidisset exercitum Haroldi.*

(7) Il y avait sans doute des *Vitalis*

Turold, et plusieurs Normands ont réellement porté ce nom; il y en a même plusieurs inscrits dans le *Domesday-book*, parmi les copartageants de l'Angleterre (1) : mais le personnage de la Tapisserie n'en est pas moins certainement une invention anglo-saxonne. D'abord, malgré les détails circonstanciés où sont entrés les dix ou douze chroniqueurs contemporains qui nous ont raconté le règne de Guillaume, ce Turold n'est mentionné dans aucun; il leur est aussi inconnu que les deux Saxons si singulièrement placés dans l'état-major de l'armée normande, et le rôle qu'il joue est trop particulier pour ne pas avoir une raison historique, au moins dans les idées et les usages du temps. Plus petit, certainement à dessein, que les autres personnages, il n'a ni armes ni tonsure, et à la différence de tous les nobles saxons et normands, il porte une longue barbe. Dans le premier tableau où la Tapisserie le représente, il tient les chevaux des messagers normands à la porte de Guy de Ponthieu, et paraît dans le second comme envoyé du comte pour apaiser Guillaume et s'engager à lui remettre Harold. Ce Turold, qui garde les chevaux et traite publiquement des affaires les plus délicates avec les princes, qui parle familièrement au duc de Normandie, et à qui un soldat met sans respect aucun la main sur la tête, qui n'était ni homme d'armes ni clerc, ne peut être qu'un parvenu de l'intelligence, et, même au douzième siècle, on n'arrivait en France que par l'Église. En Angleterre, au contraire, il y avait de temps immémorial des bardes, des lettrés qui vivaient dans la domesticité des grands, les entretenaient de poésie dans leurs heures de loisir, et, quand survenaient des circonstances graves, devenaient diplomates et débattaient leurs intérêts

dans l'armée normande, mais les noms saxons sont les seuls auxquels la Tapisserie ne donne pas la forme latine, et encore au cas direct : elle dit *Harold*, *Gyrdh*, mais toujours *Willelmus* et *Wido*. Si ce Vital eût été réellement Français, il s'appellerait donc *Vitalis*, à l'accusatif *Vitalem*, ou aurait gardé par exception sa forme vulgaire *Vitau* ou *Guitau*.

(1) T. II, p. 404, etc. C'était aussi le nom du précepteur de Guillaume, et celui du successeur de son frère à l'évêché de Bayeux.

avec les plus puissants. Dans son ignorance de cette diversité d'usages, l'auteur de la Tapisserie a supposé très-naturellement pour un Anglo-Saxon, mais d'une manière absurde s'il eût été Normand, que l'envoyé du comte de Ponthieu était un poëte, et il lui a donné l'air chétif, le physique malvenu et le costume bizarre des bardes (1). Comme *Wadard* et *Vital*, son nom est une étiquette; *þurh* augmentait la valeur des mots auquel il était joint, et *Ald*, dans quelque dialecte *Old*, signifiait Vieux; philologiquement parlant, *Turold* était l'Homme des anciens jours, le Sage conseiller et le Poëte (2).

A côté de ces lacunes, il y a des détails mal connus des historiens normands et qu'un Anglais pouvait très-facilement savoir. Ainsi Wace disait, d'après une tradition populaire :

> Un des Engleiz ki out véu
> li Normant toz rez e tondu,
> Kuida ke tuit proveires feussent
> e ke messes canter péussent;
> Kar tuit erent tonduz e rez,
> ne lor esteit guernon remez (3).

On se rappelait sans doute la barbe inculte que portait Edward pendant son voyage en Normandie (4), et l'on supposait, probablement avec une sorte de mépris, que tous les Saxons étaient aussi poilus et aussi hérissés. Mais en se civilisant davantage, ils avaient appris les recherches de la toilette : à l'exception de Harold et de quelques autres en très-petit nombre qui ont d'élégantes moustaches, la Tapisserie les représente aussi *tondus et ras* que les Normands, et même d'après le *Roman de Rou*, malgré les vers, peut-être interpolés, que nous citions tout à l'heure (5), c'est sa représentation qui

(1) Sa tunique de cérémonie est bigarrée, fendue par devant et ornée de déchiquetures en pointes comme celle des Fous et des Diables de théâtre.

(2) On avait même donné à *Alder* ou *Older* le sens d'Auteur. Selon Miss Agnes Strickland, *Queens of England*, t. I, p. 66, éd. de 1851, une tradition normande attribuerait les dessins de la Tapisserie à Turold, mais elle a sans doute été trompée par quelque complaisant mal informé : cette tradition n'existe point et, selon toute apparence, n'a jamais existé.

(3) V. 12238.

(4) Il l'a encore dans la Tapisserie, ainsi que sur ses monnaies.

(5) Il dit un peu plus loin, v. 12252 :

est exacte (1). Les heaumes à nasal, en usage à la fin du onzième siècle, ne cachaient pas le bas du visage; la barbe des Saxons les aurait donc très-visiblement distingués des Normands, et Wace dit en termes positifs que pour ne pas se battre entre eux, ses compatriotes furent obligés d'adopter des signes de reconnaissance (2). D'autres chroniqueurs sont encore plus affirmatifs : ils racontent qu'à la fin de la bataille, quand les rangs des Anglais eurent été rompus et que les combattants furent mêlés, ils ne se reconnaissaient plus qu'à la langue (3).

On étendait sur les cercueils, en Normandie, un drap mortuaire sanctifié par une grande croix (4), qui servait successivement à toutes les inhumations (5). En Angleterre, au con-

N'unt mie barbe ne guernons,
co dist Heraut, com nos avons.

(1) En cela, comme en tout le reste, elle n'a cependant rien de régulier ni, par conséquent, de véritablement historique. Ainsi il y a jusqu'à trois tableaux où Harold n'a pas de moustaches : dans sa première scène avec Edward, dans le tableau qui a pour légende *Et ibi eum tenuit*, et dans celui où Guillaume l'amène à son palais. Il nous semble au moins inutile de relever les autres irrégularités : les moustaches du comte de Ponthieu, la barbe d'un des Normands dans le tableau du repas, etc.

(2) E tuit orent fet cognoissances
Ke Normant altre conéust
et k'entreposture n'éust;
Ke Normant altre ne ferist
ne Franceiz altre n'océist;
Roman de Rou, v. 12815.

(3) *Chronique de Normandie*, dans le *Recueil des historiens de France*, t. XIII, p. 236; Eadmer, l. I, p. 6, éd. de Selden.

(4) On en trouve de nombreuses preuves dans les anciennes miniatures, et la croix n'y est pas habituellement blanche, comme maintenant, mais noire ou rouge, parce que la fréquente commémoration de la mort violente des martyrs avait insensiblement fait du rouge la couleur de deuil de l'Eglise. On lit même dans le *Roman de Perceval* :

Sus la biére avoit par honnour
Un grant samit vermeil grigois
et une crois par mi l'o(r)frois;
B. I., Suppl. fr. n° 430, fol. 134 r°, col. 1.

Si plus tard on cherchait, surtout dans les funérailles des princes, à donner une haute idée de leur richesse

(Adont le fist porter tost et incontinant,
Et couvrir d'un drap d'or, a loi d'omme [poissant;
Chronique de Bertrand du Guesclin, t. I, v. 6343),

le signe du christianisme n'en était pas entièrement banni, sauf peut-être en certains cas exceptionnels dont il faut toujours admettre la possibilité quand il ne s'agit que d'usages. Ainsi, malgré la pompe toute royale des obsèques de Charles VI, il y avait *un drap de veloux noir a la croix blanche, lequel couvroit ledit charriot;* Monstrelet, *Chronique*, ann. 1461.

(5) On ensevelissait même les plus pauvres dans leurs propres vêtements : Vestes autem cuilibet mortuo erant propriae; Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. II, col. 1029, et *Ibidem*, col. 1034 : Quin et ipsi pauperes vestibus amicti sepeliebantur. Cette inégalité, même devant la mort, devait blesser les sentiments les plus intimes d'une religion qui enseignait que tous les hommes étaient frères, et soit pour la dissimuler, soit pour assurer à tous des funérailles décentes, l'Eglise recouvrait également tous les morts d'un *Pallium ecclesiasticum, Palla mortuorum*. Wace dit de Hastings, contrefaisant le

traire, chacun recouvrait ses morts d'étoffes précieuses, relevées encore par des ornements de fantaisie, et dans l'espérance de servir ainsi au salut de leur âme, ces *baldaquins*, comme on les appelait, étaient souvent donnés aux églises (1). C'est un drap de ce genre qui figure dans le tableau des obsèques du roi Edward : il est violet, tout semé de broderies en or, sans aucun symbole chrétien, et cette absence, d'autant plus singulière pour un Normand que la piété d'Edward était bien connue, n'aurait pas sans doute été reproduite avec cette exactitude judaïque si le public à qui la Tapisserie était destinée ne l'avait eue tous les jours sous les yeux (2). De chaque côté du corps marche un enfant de chœur agitant une sonnette, et cet usage anglais (3), qui se conservait naguère encore dans quelques paroisses (4), semble aussi n'avoir jamais été suivi en France (5).

mort pour pénétrer dans une ville ennemie :

D'un drap de seie fu covert,
come se mort fu li covert;
Roman de Rou, v. 645.

Voy. aussi le *Mystere de saint Clement*, p. 181. Que même au onzième siècle, il n'y ait pas eu en Normandie des familles qui aient tenu à fournir elles-mêmes des poëles qui n'eussent jamais servi, c'est ce que nous ne voudrions pas nier d'une manière absolue; mais nous ne nous souvenons pas d'avoir vu citer ni dans les historiens ni dans les inventaires des églises aucun de ces *baudekini* si nombreux dans les inventaires anglais.

(1) Voy. entre autres l'inventaire, de 1295, de l'église Saint-Paul de Londres; dans Dugdale, *Monasticon Anglicanum*, t. III, p. 325. La plus ancienne mention que nous connaissions du *Palla mortuorum* se trouve dans le can. XII du synode tenu à Oxford en 1287.

(2) Pour apprécier ces considérations à leur valeur, il faut se rappeler que rien n'était plus étranger à l'esprit du moyen âge que la *couleur locale* si prisée de nos jours. On peignait et l'on écrivait, non d'après la réalité des choses, mais conformément aux usages et aux idées du public : c'est son amusement que l'on avait en vue, et non une vérité matérielle que personne n'aurait reconnue ni appréciée.

(3) Le concile tenu à Merton en 1300 imposait à toutes les paroisses l'obligation de se procurer campanae manuales pro mortuis; dans Labbe, *Concilia*, t. XI, P. II, col. 1437. Dunbar disait encore dans le *Will of Maister Andro Kennedy :*

I will no preistis for to sing
Dies illae, dies irae,
nor yet no belles for to ring,
sicut semper solet fieri;

dans Andrew, *History of Great Britain*, t. I, p. 314.

(4) John Sinclair disait en 1796, à propos de la paroisse de Borrowstowness : He (the beadle) walks before the corpse to the churchyard, ringing his bell; *Statistical account of Scotland*, t. XVIII, p. 439, note.

(5) Selon Durandi, *Rationale divini officii*, l. I, ch. IV, par. 15, campanae in processionibus pulsantur ut daemones timentes fugiant, ce qui a lieu encore dans beaucoup de campagnes, et malgré l'opportunité il ne parle point de celles qu'on aurait sonnées à la main dans les enterrements. A la vérité, Lancelot a prétendu dans les *Mémoires de l'Académie*, t. VIII, p. 635, que le pape Innocent III en avait parlé dans ses lettres; mais au moins à la place indiquée par du Cange, l. III, let. 7,

Le temps vint où la politique obligea les rois normands d'honorer la mémoire d'Edward le Confesseur; mais en désignant Harold pour son successeur, il avait condamné les prétentions de Guillaume, et il serait bien étrange qu'avant sa canonisation (1), quand beaucoup d'Anglo-Saxons prolongeaient au moins sourdement leur résistance, un Normand eût, sans nécessité aucune, fait intervenir Dieu dans ses funérailles (2), et proclamé ainsi sa sainteté et le respect que méritaient ses volontés dernières. Dans le tableau où Harold est représenté sur son trône, la couronne en tête, il tient à la main droite une verge couverte de feuilles : c'est un détail significatif, beaucoup trop rare pour n'avoir pas eu sa raison dans une tradition nationale, et un dessinateur du parti normand ne l'aurait pas reproduit volontiers (3). Harold soutient de l'autre main un globe surmonté d'une croix, et cela devait sembler à des étrangers une énormité : les empereurs avaient seuls la prétention de tenir le monde chrétien dans leur main. Mais un Saxon devait savoir que dans son pays l'insigne principal de la royauté, le sceptre, était posé sur une boule et terminé par une croix (4), et il a pu regarder comme indifférente la longueur du bâton de la croix. D'après la tradition normande, Harold portait sur son étendard un homme armé brodé en or (5); mais la Tapis-

il n'est question que des *Pulsatores et Exequiales*, des Porteurs de contraintes et des Exécuteurs de la justice.

(1) Il fut canonisé par Alexandre III, le septième jour des ides de février 1161 : voy. Baronius, *Annales*, ad hunc annum, n° I.

(2) Une main dont le bras se perd dans des nuages, désigne du haut du ciel l'église de Saint-Paul comme le lieu de sa sépulture. C'était une représentation, devenue assez commune, de Dieu le Père, que l'on voit déjà sur quelques médailles d'empereurs romains. Elle se retrouve sur la tête de Louis le Débonnaire dans la miniature de l'*Ademari Chronicon* du neuvième siècle (B. I. n° 5927), et sur celle de Charles le Chauve dans la Bible destinée à son usage particulier, qui se conserve au Musée des Souverains.

(3) Cette verge avait la prétention d'annoncer un règne florissant : nous aurons l'occasion d'en reparler.

(4) Sceptrum, quod susceperat, consurrexit de rotundo globo aureo, quem tenebat in manu chirothecata, et habebat in summitate signum crucis; Thomas Walsingham, *De coronatione Ricardi II*, p. 196. Le globe surmonté d'une croix figure aussi sur le revers des monnaies de Théodebert, fils de Thierri Ier (526-558); mais c'est un ange qui le tient dans sa main.

(5) Memorabile quoque vexillum Heroldi, hominis armati imaginem intextam ex auro purissimo, disait Guillaume de

serie ne la connaît pas; elle a reproduit l'ancienne bannière saxonne avec sa croix inscrite dans un triangle, qu'un Anglais de vieille race pouvait seul connaître : si son erreur, très-probable, infirme singulièrement son autorité, elle prouve en se trompant la patrie de son auteur. Les Normands ne connaissaient pas d'autre couronne saxonne que celle qu'ils avaient vue sur les sceaux d'Edward, et que Guillaume s'était appropriée; nous ne savons si, comme il est arrivé souvent lors des envahissements de l'étranger, Harold a voulu réellement exciter le patriotisme en rappelant aux Anglais leur glorieux passé et l'indépendance de leurs ancêtres, mais au lieu de fermer la couronne royale, la Tapisserie lui a laissé sa forme primitive : un simple cercle orné de fleurons à trois pétales (1). Les légendes fournissent de nouvelles preuves, et plus incontestables encore, d'origine anglaise (2). Les Normands étaient trop fiers de leur noblesse de race pour se confondre avec les habitants de l'Ile de France : non-seulement Guillaume de Jumiéges avait grand soin d'énumérer les différentes populations qui avaient concouru à l'expédition, mais il mettait ses compatriotes en première ligne (3), et si mêlés que fussent tous ces soldats, Benoît les désigne toujours par le nom général de *Normands*. Quelques années après, quand les seigneurs venus des différentes provinces pour avoir leur part du butin (4) se furent établis en Angleterre, il fallut bien dans la langue légale les appeler

Poitiers (dans du Chesne, p. 206), et la description qu'en donne Guillaume de Malmesbury est toute semblable; *De gestis regum Anglorum*, l. III; dans Savile, p. 101, éd. de 1601.

(1) Plusieurs monnaies d'Edward en ont une semblable : voy. Ruding, *Plates of the coinage of Great-Britain*, t. III, pl. xxv, fig. 15, 16, 33 et 34. Elle figurait déjà sur les médailles de Canut; *Ibidem*, pl. xxiii, fig. 10, 13, 14 et 16.

(2) Nous ne voulons pas insister sur la forme des lettres, qui, comme nous l'avons dit, nous semble assez peu significative; le signe de la conjonction copulative est cependant bien moins penché et bien moins arrondi que dans l'écriture latine : voy. surtout la légende *Ubi Harold et Wuido parabolant*.

(3) Ingentem quoque exercitum ex Normannis et Flandrensibus ac Francis et Britonibus aggregavit; dans dom Bouquet, t. XI, p. 51 : voy. aussi Wace, v. 11544 et suiv., et la note suivante.

(4) Galli namque et Britones, Pictavi et Burgundiones, aliique populi Cisalpini ad bellum transmarinum convolaverunt et anglicae praedae inhiantes; Orderic Vital; dans du Chesne, p. 494.

Français, afin de les désigner également tous (1); mais les Normands n'admettaient pas volontiers cette dénationalisation nominale. Quoique déjà un peu éloigné des événements, Wace lui-même ne leur ôtait leur nom propre que lorsqu'il y était forcé par les exigences de la rime (2), et cette exception rend leur dénomination habituelle encore plus significative. Ces distinctions de provinces n'importaient aucunement aux écrivains saxons; tous les envahisseurs étaient également leurs ennemis; tous venaient de France, et ils les appelaient indistinctement les *Français*. C'est le nom que, comme la *Chronique saxonne* (3) et Geffrei Geimar (4), la Tapisserie leur donne constamment (5), et par une prédilection dont il est impossible de méconnaître la cause, elle ne les nomme qu'après les Anglais, même au moment où ils en sont vainqueurs (6).

L'auteur devait être assez lettré pour ne pas donner à son latin une empreinte fortement marquée de son langage habituel. On trouve cependant dans les légendes des formes d'orthographe saxonnes : *Ceastra* pour *Castra* (7), *Eadwardus* pour *Edwardus* (8) et *At* pour *Ad* (9), le *G* y garde le son *hi* (10), et l'*Y*, celui de la diphthongue *eu* (11). Il y a de grossiers solécismes et des singularités qui ne sauraient s'expliquer que par l'influence d'une langue étrangère, et la montrent, pour ainsi dire,

(1) C'est ainsi que Guillaume disait en tête d'un acte imprimé dans la collection de Wilkins : Willielmus, rex Anglorum, dux Normannorum, omnibus suis Francis et Anglis, salutem.

(2) *Roman de Rou*, v. 13236, 13306, 13331 ; mais il les avait positivement distingués, v. 12477 :

Eissi se contindrent Engleiz,
e li Normanz e li Franceiz
Tote nuit firent oreisons.

(3) *Frencan*, *Frencisce men*, *Frencyscan*, p. 263 et ailleurs.

(4) V. 5248 et ailleurs.

(5) *Hic Franci pugnant et ceciderunt qui erant cum Haraldo.*

(6) *Hic ceciderunt simul Angli et Franci in prelio.*

(7) Dans la légende citée ci-dessous, note 9.

(8) *Hic portatur corpus Eadwardi :* c'est aussi l'orthographe de Florentius de Worcester (*Monumenta historica*, p. 642), et celle de Geimar, v. 4785, etc. L'orthographe de *Pevensæ* est aussi fort remarquable : c'est la forme anglo-saxonne, et l'*Æ* ne se trouve jamais dans les mots latins : *Edificare*, *Prelium*.

(9) *Iste jussit ut foderetur castellum at Hastenga ceastra.*

(10) *Hic venit nuntius ad Wilgelmum ducem.*

(11) Dans le nom du frère de Harold, qui est écrit comme dans la Chronique saxonne, Gyrð.

du doigt. Ainsi l'anglo-saxon avait la faculté dont jouit encore l'allemand de pouvoir composer des mots. Au lieu de Prendre la fuite, il disait en un seul mot *Flyht-tyrnan*, littéralement Tourner fuite, et cette composition se retrouve deux fois dans le latin de la Tapisserie : *Et Conan fuga vertit; Et fuga verterunt Angli.* Harold *navigue la mer*, par une mauvaise traduction littérale de l'anglo-saxon *Sælidan*, Naviguer (1), et quoiqu'il soit poussé par la tempête dans le comté de Ponthieu, une translation encore plus inintelligente de la légende originale l'y fait aborder *les voiles pleines de vent* (2), au lieu de Carguées, Roulées autour des mâts, *Fullvindan*. Guillaume *édifie des vaisseaux* (3), parce que *Macan* avait les différentes acceptions de notre verbe Construire. La double signification de *Ceaster*, Camp et Château, a trompé le latiniste des légendes, et il fait *Creuser un château* aux Normands (4); il appelle l'Angleterre comme en anglo-saxon, *Anglicam terram* (5), et confond les deux adverbes de lieu *Ibi* et *Ubi*, qui s'exprimaient en anglo-saxon par un seul et même mot, *þær* (6). Odon *confortat pueros* (7), parce que le saxon *Cniht*, comme le vieil-anglais *Child*, signifiait à la fois *Miles* et *Puer*, et Guillaume exhorte très-ridiculement les Normands à combattre *Sapienter* (8), parce que *Wise*, Habilement, Avec adresse, se prenait quelquefois dans cette acception. Un Saxon, habitué à donner le même mode à toutes les conjugaisons, devait distinguer assez mal l'actif du passif, et le tableau qui représente l'arrivée des Normands à Hastings a pour légende : *Et hic milites festinaverunt Hastinga ut cibum raperentur*. Les verbes gouvernaient habituellement en anglo-saxon le génitif

(1) *Hic Harald mare navigavit.*

(2) *Et velis vento plenis venit in terra Vuidonis comitis.*

(3) *Hic Willelm dux jussit naves edificare.*

(4) Voy. p. 413, note 9.

(5) *Hic Harold dux reversus est ad anglicam terram.*

(6) *Ubi Harold et Vuido parabolant. Ubi nuntii VVuilielmi ducis venerunt ad Vuidonem.*

(7) *Hic Odo episcopus, baculum tenens, confortat pueros*; voy. *Beowulf*, v. 2439.

(8) *Hic Willelm dux alloquitur suis militibus ut prepararent se viriliter et sapienter ad prelium.*

ou le datif, et on lit dans les légendes : *Hic Willelm dux alloquitur* (1) *suis militibus; Iste nuntiat* (2) *Haroldum regem de exercitu Willelmi ducis.* Le préposition *De* est employée avec des acceptions si diverses que ce n'est plus le mot latin, mais une traduction littérale de l'*Of* des Anglo-Saxons (3), et il est impossible de ne pas reconnaître l'origine de cette tournure si étrangère à la langue latine : *Hic nuntiatum est Willelmo de Harold,* dont une forme équivalente est encore de nos jours usitée en anglais. L'influence du saxon est allée jusqu'à lui faire emprunter une lettre, la dentale douce aspirée, qu'aucune langue romane n'a jamais connue : le nom du frère de Harold est écrit, comme dans la charte de Saint-Denys, *Gyrð,* et cette orthographe est d'autant plus significative que tous les écrivains latins qui en ont parlé, l'appellent par erreur *Word, Worth* ou *Gurth* (4). Une dernière preuve est tellement évidente que, pour se refuser à en admettre la conséquence, il a fallu être bien aveuglé par des préoccupations ou céder bien complaisamment à ses désirs. Afin de lier plus sûrement Harold à ses intérêts, Guillaume lui avait promis la main d'une de ses filles, dont la vie resta si obscure, que son nom lui-même n'acquit aucune notoriété, mais qui s'appelait probablement *Adèle* (5) ou *Agathe* (6). La scène encore inexpliquée qui suit immédiatement la conférence de Guillaume avec Harold, représente une princesse dans sa chambre avec un clerc qui semble lui donner un soufflet, et il y a pour légende : *Ubi clericus et Aelfgyva.* On reconnaît là tout d'abord un mot anglo-saxon qui signifie Fée bienfaisante (*Ælf-gyfa*) ou Don d'un Bon esprit (*Ælfes-gyfu,* comme Dieudonné) : ce n'est

(1) Comme l'anglo-saxon *Sprecað.*

(2) Il y avait sans doute dans l'original *Recað* ou *Tæcað.*

(3) Il avait toutes les significations des deux prépositions latines *Ab* et *De.*

(4) Geimar l'appelle *Gerd,* v. 5265; Wace, *Guert,* v. 9813, et Benoît, v. 34026, *Geest.*

(5) Guillaume de Jumiéges, l. VIII, p. 310, la nomme *Adalisa;* Wace, v. 10821, *Ele,* et Benoît, v. 36625, *Aëliz.*

(6) Orderic Vital, l. V, p. 573 : l'un signifie la Noble, et l'autre la Bonne.

pas un nom propre normand, mais un titre d'honneur que les princesses portaient assez souvent en Angleterre, et l'auteur de la Tapisserie a pu seul le donner à la fille de Guillaume, puisque le projet d'alliance qui l'aurait mise en rapport avec ses compatriotes fut abandonné presque aussitôt. Des Anglais avaient déjà joint ou substitué au nom particulier d'une princesse normande cette appellation qui semble être devenue un nom commun et avoir conféré une sorte de nationalité saxonne. Florentius de Worcester disait dans sa *Chronique des chroniques :* La même année (1002), le roi Éthelred épousa Emma, qu'on appelle en saxon *Alfgyva*, fille de Richard Ier, duc de Normandie (1), et ces deux noms se trouvent réunis, contre l'usage du temps, dans plusieurs documents à peu près contemporains (2).

Peut-être au lieu de frapper la princesse, comme on l'a cru jusqu'ici, le clerc se borne-t-il à lui toucher l'oreille. Mais il n'importe au sens du tableau : c'est un acte symbolique, et certainement beaucoup plus germanique que roman (3). Quand tout se traduisait en métaphores et s'exprimait par des symboles, on eut naturellement la pensée de prendre à témoin d'un engagement en touchant l'oreille de ceux qui l'avaient entendu. Virgile, l'ingénieux collecteur des traditions nationales, disait avec son élégance habituelle :

Cum canerem reges et praelia, Cynthius aurem
Vellit et admonuit (4),

(1) Eodem anno Emmam saxonnice Alfgyvam vocatam, ducis Normannorum primi Ricardi filiam, rex Æthelredus duxit uxorem. Cet usage devint même plus général après la Conquête : les dames normandes qui se mariaient en Angleterre prenaient le nom de *Mathilde*, en mémoire de la femme de Guillaume le Conquérant; Lingard, *History of England*, t. I, p. 326.

(2) Voy. le *Saxon chronicle*, p. 175, 212, 232, édit. d'Ingram, et l'*Eucomium Emmae*, v. 176. On lit même dans une charte de 997, publiée par Selden, dans son *Evidentiae Ecclesiae Cantuariensis :* Ego Elfgyva Ymma Regina.

(3) Nous ne le regardons pas cependant comme un indice d'origine anglo-saxonne, puisqu'on lit dans une charte normande de 1034 : Qui cum requireret cur sibi Hunfridus permaximum colaphum dedisset, respondit : Quia tu junior me es, et forte multo vives tempore, erisque testis hujus rationis, cum res poposcerit; *Gallia christiana*, t. XI, app. col. 201.

(4) Egl. VI, v. 3. Pline allait jusqu'à dire : Est in aure ima memoriae locus, quem tangentes antestamur; *Historiae naturalis* l. XII, ch. 45.

et l'on voit, sur un jaspe du Musée de Florence, une main pinçant une oreille entre le pouce et l'index, avec cette inscription : MNHMONEIH (1). La *Loi Bavaroise* l'indiquait même encore comme le moyen légal de faire appel aux souvenirs des témoins (2), et d'assez nombreux documents prouvent que cet usage se conserva longtemps (3). Mais il y avait des pays moins judaïquement attachés aux anciennes coutumes, où le vrai sens du signe se perdit, et l'on y substitua une interprétation toute matérielle. Dans la pensée que la douleur physique était autrement vivace que de simples idées, on les plaça sous sa sauvegarde; on crut en rendre la mémoire plus durable en les unissant avec elle dans un seul et même souvenir. On trouve déjà dans la *Loi des Ripuaires :* Qu'il donne des soufflets à tous les enfants et leur tire les oreilles afin qu'ils puissent lui en prêter un bon témoignage (4). Dans un poëme traditionnel, au moins du treizième siècle, un père qui venait d'adresser d'importantes recommandations à son fils,

> Lors le fiert de la paulme sur le viz, qu'il ot gras;
> Puis luy a dit : Beaul filz, bellement et par gas
> Pour ce t'ay je feru, que ja ne l'oubliras (5).

Cet usage devint même si populaire qu'on se frappait réciproquement par pure tendresse à Pâques (6) et à Noël (7),

(1) Qu'on se souvienne! Le même sujet se retrouve sur un camée antique du Cabinet des médailles, n° 275, avec l'inscription MNHMONEY, et l'on connaît beaucoup d'autres monuments semblables.

(2) Ille testis per aurem debet esse tractus, quia sic habet lex vestra; *Lex Bajuariorum*, tit. xv, ch. 2.

(3) Voy. Falkenstein, *Nordgauische Geschichte*, ch. LII, doc., 16 (de 1087). On lit même encore dans un titre de 1163 : His testibus adhibitis, ex more Bavarico, per auriculas tractis; dans Spiers, *Fortsetzung Archivalischen Nebenarbeiten*, p. 226.

(4) Si quis villam aut vineam, vel quamlibet possessiunculam ab alio comparaverit, et testamentum accipere non potuerit, si mediocris est, cum sex testibus, quod si magna, cum duodecim ad locum traditionis, cum totitem numero pueris accedat, et sic, eis praesentibus, pretium tradat, et possessionem accipiat, et unicuique de parvulis alapas donet, et torqueat auriculas, ut ei in postmodum testimonium praebeant; tit. IX, *De traditionibus et testibus adhibendis*, art. 1.

(5) *Doon de Mayence*, v. 2478. L'auteur ajoute :

> Lors le mist en son euer, ne le mescroiez [mie.

Pour Souffleter quelqu'un, on disait même vulgairement en Allemagne : *Einem einen Denck-Zedul geben.*

(6) Durandi le mentionne dans son *Rationale divini officii*, sans en indiquer la cause : In plerisque etiam regionibus mulieres secunda die post Pascha verberant maritos suos, die vero tertia mariti uxores suas.

(7) Il était autrefois fort étendu (voy.

pour s'empêcher d'oublier ses devoirs de chrétien. A une époque assez récente, les parents conduisaient leurs enfants aux exécutions et leur rappelaient à coups de verges les conséquences d'une vie criminelle (1). Quelquefois même, en Allemagne, quand on plantait la borne de quelque champ, on soufflétait par prévision des enfants, afin qu'ils se rappelassent plus exactement la place (2). C'est aussi certainement un soufflet mnémotechnique que le clerc donne à la jeune princesse dans la Tapisserie : il venait de lui apprendre qu'elle était fiancée avec Harold, et voulait lui en imprimer plus vivement le souvenir (3).

Un travail si considérable et si coûteux n'a pu cependant être entrepris par pure fantaisie; quelque probantes que soient ces différentes raisons, elles auraient besoin d'une dernière confirmation pour être entièrement satisfaisantes. On devrait encore prouver que la Tapisserie avait aussi en Angleterre une raison d'être et une destination qui aient quelque vraisemblance. Malheureusement il faut se contenter ici de simples conjectures plus ou moins probables, mais que, si l'on n'y met beaucoup de bon vouloir, on ne peut considérer comme des preuves. L'histoire, même anecdotique, recueille rarement les faits de cette nature : leur importance est trop minime, et leur

Cotgrave, *Dictionary*, s. v. INNOCENTER, et Hospinianus, *De festis Christianorum*, fol. 112 r°, éd. de 1593) et subsiste encore en Bavière; on y appelle même le jour de Noël *Pfeffertag*, Le jour des tapes, et on chante :

Da komme ich her getreten
mit meiner frischen Gerten,
Mit meinen frischen Mut
schmeckt der Pfeffertag gut.

(1) Parentes in nonnullis provinciis liberos suos adducunt ad locum supplicii, cum aliquis homo facinorosus illuc trahitur, morte sua luiturus peccati sui poenam; et interim dum ille necatur, parentes virgis caedunt liberos suos, ut, alieni periculi memoria excitati, noverint se cautos et sapientes esse debere; Baluze, *Capitularia*, t. II, p. 997, éd. de 1677.

(2) Grimm, *Deutsche Rechts Alterthümer*, p. 545. On se servait quelquefois en France d'un moyen beaucoup plus agréable pour donner de la mémoire : Le 28 septembre 1513, le prévôt d'Orléans fit brûler vingt-quatre poinçons qui n'étaient pas jaugés à la mesure d'Orléans, et ordonna que pour perpétuer ce jugement dans l'esprit des enfants d'Orléans, les valets de l'exécuteur présenteraient au crieur, dans des sacs, des noix qu'il jetterait au peuple pour souvenance de cette exécution faite aux sons du clairon; Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I, p. 360.

(3) Rabelais disait encore : Les paroles dites, et la mariée baisée, au son du tabour vous tous baillerez l'un à l'autre du souvenir des nopces, ce sont petits coups de poing; l. IV, ch. 12.

intérêt trop privé. Les moines saxons étaient naturellement du parti de Harold, le champion de leur race (1), et l'empressement des Normands à s'emparer des meilleurs bénéfices dut leur rendre sa mémoire plus chère : les rancunes du présent avivaient encore les regrets du passé. Plusieurs abbayes avaient été d'ailleurs fondées ou enrichies par des personnes de sa famille, et elles se plaisaient toutes, par politique ou par reconnaissance, à honorer d'une manière toute spéciale leurs bienfaiteurs. Les églises des monastères ne se croyaient nullement engagées par les vœux de pauvreté des moines; elles étaient comme les autres décorées aux grandes fêtes de riches tentures (2), et dans un pays où l'art de la broderie était si répandu et si florissant (3), l'idée a dû s'offrir, pour ainsi dire, d'elle-même à quelque abbé plus reconnaissant ou plus mécontent d'exposer à la vénération de ses compatriotes l'histoire de Harold dans une suite de tableaux à l'aiguille. On s'expliquerait alors ces bordures, si inexplicables dans toute autre hypothèse, qui, précisément au moment où va s'engager la bataille de Hastings, protestent si énergiquement contre la guerre en mettant sous les yeux ses plus hideuses conséquences. La glorification, un peu exagérée, de l'évêque de Bayeux cesserait aussi de paraître une preuve d'origine normande : pour être Saxons, des moines n'en étaient pas moins gens d'Église, et à ce titre, ils s'intéressaient par esprit de corps à la gloire

(1) Ainsi, pour n'en citer qu'une preuve qui dispense de toutes les autres, l'abbé de Hida vint se faire tuer pour lui avec douze de ses moines; Dugdale, *Monasticon anglicanum*, t. I, p. 210.

(2) Aula erat sanctae Dei genitricis Mariae holosericis palliis aliorumque velorum tam decora introrsus circumamicta varietate, ut multi qui ad diem convenerant festam, faterentur nunquam antea sic decenter eamdem vidisse ornatam basilicam (l'église de Saint-Fleuri-sur-Loire, en 883); Aimoin, *Miracula sancti Benedicti*, l. II; dans les *Acta Ordinis sancti Benedicti*, IVe siècle, P. II, p. 372. Lors de l'entrée de François Ier à Angoulême, le 30 mai 1526 : Estoyent ladicte esglize et cloistre desdicts Prescheurs tendus de tapysserie de tous coustés; Castaigne, *Entrées solennelles dans la ville d'Angoulême*, p. 15. On avait même peint des tentures sur l'abside de l'église de Saint-Denys, lors de sa première construction, vers 630; Viollet-le-Duc, *Revue archéologique*, avril 1861, p. 302. Voy. pour d'autres peintures murales encore plus anciennes l'*Athenæum*, n° 1793, p. 331.

(3) Voy. Guillaume de Poitiers, *Gesta Guillielmi ducis* (dans du Chesne, p. 211) et *Acta Sanctorum*, Mai, t. VI, p. 380.

d'un prélat, même de race normande. Harold avait fondé, à Waltham, une riche abbaye dont le nom se présente naturellement à la pensée, et une singulière coïncidence rend dès l'abord cette conjecture très-vraisemblable. Les historiens du parti normand font tous sacrer Harold par Stigand, un intrus à qui le pape refusa de conférer aucun des droits d'un évêque, et nient ainsi la validité de son sacre. Les chroniqueurs anglais prétendent au contraire que Harold avait été couronné par l'archevêque d'York, dont les pouvoirs ne pouvaient pas être contestés : le moine de Waltham est le seul qui, malgré ses préoccupations patriotiques et ses sentiments d'homme d'Église, s'écarte sur ce point des traditions nationales (1), et c'est aussi l'opinion que, contrairement à son esprit et à ses intérêts, la Tapisserie a suivie. Un hasard aussi inintelligent n'a pu, selon toute apparence, se produire deux fois : une double forme de la même version est, à tous les points de vue, beaucoup plus vraisemblable ; la Tapisserie aura exprimé l'opinion probablement inexacte de l'abbaye, ou son témoignage aura trompé le moine. Guillaume le Conquérant avait d'ailleurs un intérêt considérable à ce que l'histoire de Harold fût représentée publiquement à Waltham. Le jour de sa victoire, il refusa brutalement à la mère de son ennemi la triste consolation de lui rendre les derniers devoirs (2) ; il ne voulait même pas qu'il fût inhumé en terre sainte, mais dans les sables du rivage, sous un monceau de cailloux (3), comme un parjure, un impie et un chien. Mais quand, malgré toutes les recherches, on n'eut pu retrouver son corps, il prévit que sa mort serait niée, que son retour serait attendu, et que les Saxons garderaient pendant de longues années leur inimitié et leurs espérances (4).

(1) Voy. Francisque-Michel. *Chroniques anglo-normandes*, t. II, p. 243.

(2) Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 234, éd. de 1859.

(3) Jurans quod potius praesentis littora [portus
illi committet aggere sub lapidum ;
Wido, *Carmen de Hastingae proelio*, v. 583 ; dans les *Chroniques anglo-normandes*, t. III, p. 27.

(4) Voy. Giraldus Cambrensis, *Itinerarium Walliae*, l. II, ch. 11, et le *Vita Haroldi ;* dans les *Chroniques anglo-normandes*, t. II, p. 145, et *passim*.

Sa politique voulut au moins diminuer le danger et fit reconnaître à point nommé les restes introuvables de Harold; elle inspira une légende qui allait au-devant de l'incrédulité et expliquait le succès de nouvelles démarches, qui devaient rester plus infructueuses que les premières (1). Comme le dit Wace, sans se douter des conséquences qu'on en devait tirer :

> Li reis Heraut fu emportez,
> et a Varham fu enterrez;
> Mais jo ne sai ki l'emporta,
> ne jo ne sai ki l'enterra (2).

Loin d'être caché comme un appel incessant aux rancunes et à la révolte, le tombeau fut mis dans un lieu apparent, et l'on écrivit dessus en gros caractères : *Hic jacet Harold infelix.* Si la piété des moines voulut rendre un hommage plus éclatant à la mémoire de leur fondateur, et peut-être aussi attirer à leur monastère de nombreux pèlerins, Guillaume le vit avec plaisir : au besoin il aurait provoqué une reconnaissance qui servait si bien ses intérêts.

Nous sommes donc très-porté à croire la Tapisserie fort ancienne; nous la supposons même volontiers à peu près contemporaine de Harold; mais, quelle que soit sa date, elle ne mérite nullement la confiance qu'on lui a si bénévolement accordée sur la foi d'une tradition, qui n'existe pas, et d'une origine, qu'elle dément elle-même (3). Les inexactitudes et les lacunes que nous avons déjà relevées seraient plus que suffisantes pour détruire l'autorité d'un document diplomatique, et nous avons à en signaler bien d'autres, et qui sont encore

(1) Currunt ad cadavera, et vertentes ea huc et illuc, domini regis corpus agnoscere non valentes... mulierem, quam ante sumptum regimen Anglorum dilexerat, Editham, cognomento *Swannes-Hals*, quod gallice sonat Collum cigni, secum adduxere; *De inventione sanctae crucis Walthamensis;* dans les *Chroniques anglo-normandes*, t. II, p. 249.

(2) V. 14093.

(3) Cela avait été déjà parfaitement reconnu, non-seulement par M. Augustin Thierry, dans sa *Lettre à M. de La Fontenelle de Vaudoré* (*Histoire de la conquête*, t. I, p. 504, éd. de 1859), mais par un archéologue qui n'était pas cependant doué d'un esprit critique bien pénétrant : La Tapisserie indique elle-même qu'elle a été fabriquée en Angleterre; de La Rue, *Recherches sur la Tapisserie de Bayeux*, p. 126.

plus significatives. Lors de l'expédition de Guillaume en Bretagne, elle fait passer son armée par le Mont-Saint-Michel (1), un cône de granit planté au milieu de la mer et des sables, où il est impossible que l'on passe pour aller dans un endroit quelconque. Elle donne au Coesnon un nom inconnu à tous les géographes (2); ignore celui de Dol et lui laisse sa forme romane (3); prend un peuple de l'ancienne Gaule, *Redones*, pour une ville de son propre temps, *Candate*, et en estropie le nom (4); fait également de Dinant un peuple, *Dinantes* (5), et lui suppose des fortifications en bois (6), parce qu'elles étaient encore plus communes en Angleterre que les autres (7). Les habits du clerc normand qui s'entretient avec Ælfgiva sont bigarrés comme l'étaient ceux des clercs saxons (8). Au lieu d'être armé par Guillaume avant la guerre de Bretagne, ainsi que le dit positivement Wace (9), conformément à une tradition romaine (10), Harold ne reçoit d'armes dans la Tapisserie qu'après la campagne, quand elles ne peuvent plus être utiles à personne. Il y prête son serment debout, et pour montrer sa vénération des reliques et la sainteté de son engagement, on jurait à genoux (11). Elle fait boire les Normands

(1) *Hic Willelm dux et exercitus ejus venerunt ad Montem Michaelis.*

(2) *Hic transierunt flumen Cosnonis:* il s'appelait *Lerra.*

(3) *Venerunt ad Dol :* son nom latin était *Dola* ou *Dolensis urbs.*

(4) *Rednes.*

(5) *Hic milites Willelmi ducis pugnant contra Dinantes :* les historiens appellent Dinant, *Dinantium*, et quelquefois *Dinanum.*

(6) Ce n'est pas seulement la couleur qui l'indique : les Normands cherchent à y mettre le feu.

(7) Il existe encore en Angleterre d'anciens châteaux-forts, où les trous dont on se servait pour dresser les échafaudages quand ils étaient menacés de quelque siége sont restés apparents : nous citerons entre autres Guildford Castle et Tintagel Castle.

(8) Guillaume de Malmesbury le dit positivement, et c'est ainsi que la Tapisserie les a représentés aux funérailles d'Edward. Elle connaît au contraire parfaitement les usages saxons : Stigand n'y a pas plus de mitre que n'en ont les autres évêques dans les miniatures du *Benedictionale* de saint Æthelwold, et du poëme de Cædmon.

(9) *Roman de Rou*, v. 10812 :

Chevals et armes li duna
et en Bretaingne le mena.

(10) Voy. Brissonius, *Selectarum ex jure civili antiquitatum* l. II, ch. 7 : *De militum cingendorum et discingendorum ratione.*

(11) Devant les saints a genollons se mist,
Leva la main, deseure l'estandi ;
Roman de Garin ; dans du Cange, t. III, p. 932, col. 3.
Lunete, qui molt fu cortoise
La fist isnelement fors traire
un molt precieus sautëaire,

dans des cornes (1), parce que telle était la coutume des Anglo-Saxons(2); elle ne donne point de croupières aux chevaux, et non-seulement ceux des Normands en avaient habituellement (3), mais elles distinguaient en France le cheval noble du roncin (4). Il y a des armoiries, probablement de fantaisie, sur un grand nombre de boucliers (5), et par une ignorance ou une indifférence fort étrange s'il s'agissait d'un autre monument, les lions normands n'y sont figurés nulle part, pas même sur les voiles du vaisseau de Guillaume (6). D'après la

Et la dame a genolz s'est mise;
Chevalier au lyon, v. 6618.

Quant li essoine sont jugié a loial, on doit fere aporter les sains avant, et cil se doit agenoiller qui prover les vielt par sairement; de Fontaines, *Le Conseil*, ch. V, par. 1, p. 37, éd. de M. Marnier. Aussi est-ce à genoux, suivant Wace, que Harold avait prêté son serment : voy. ci-dessus, p. 403, note 5.

(1) Dans un des tableaux qui précèdent la bataille, ayant pour légende : *Hic fecerunt prandium*.

(2) Statim ex improviso e latere propinator adstabat celebri cultu, vultu hilari, manu exposita cornu grande gestans, auro gemmisque ornatum, sicut apud antiquissimos Anglos usus habet; Gervasius de Tilbury, *Otia imperialia*, par. III, ch. LX, p. 980. On lit même dans Eadmer, qui écrivait sous la domination normande : Aliquando delectat hominem domum interius ornatam conspicere, ebriosos in ea decantantes audire, ibidem et vinum cornibus deauratis potare; *De similitudinibus sancti Anselmi*, ch. XVIII, p. 155. On conserve encore dans le Trésor de la cathédrale d'York la corne à boire d'Ulphe. Une miniature du dixième siècle, publiée par MM. Bordier et Charton dans leur *Histoire de France*, t. I, p. 229, représente un grand banquet où l'on ne se sert au contraire que de coupes et de vases en forme de bouteille.

(3) Elles étaient déjà connues des Romains (Postilenae) et semblent avoir été toujours usitées en France. On en trouve au commencement du neuvième siècle, dans une figurine en bronze de Charlemagne (Bordier et Charton, *l. l.*, p. 187), et, vers la fin, dans un manuscrit de la B. I., fonds de Saint-Germain latin, n° 434, fol. 108, r° et v°; au dixième, dans une Bible latine que nous citions à la fin de la note précédente (Bordier et Charton, *l. l.*, p. 231); au onzième, dans une autre Bible de la B. I., n° 6, t. II, fol. 129 v°, et dans les portraits du roi Roger Guiscard et de son fils; Gautier d'Aro, *Histoire des conquêtes des Normands*, atlas, pl. 4, fig. C et D. Nous devons cependant reconnaître qu'il n'y en a pas sur les sceaux de Guillaume le Conquérant, de Boëmond, d'Antioche, ni de Richard II, d'Angleterre, et qu'on lit dans *Gui de Nanteuil*, v. 1009 :

Baiart li amenerent, onques n'i ot croupiére;
Il ot sele d'yvoire a merveillez legiére;

mais le poëte ne l'aurait pas sans doute remarqué si ce n'eût pas été une circonstance extraordinaire.

(4) Saint Bernard ordonnait positivement à ses moines d'en avoir toujours : Habeant in sellis suis pectoralia et postas (*Regula Ordinis Cluniacensis*, P. I, ch. 9), et Hugon V disait dans ses statuts : Sine postelia et sella regulari, non multum pretiosa, ullus priorum nostrorum equitare praesumat; dans du Cange, *Glossarium*, t. V, p. 372, col. 1.

(5) C'est fort souvent un dragon ailé dont la queue est retroussée d'une manière particulière. Selon M. Collingwood-Bruce, *The Bayeux Tapestry elucidated*, p. 50, le diable est représenté deux fois, précisément sous cette forme, dans le manuscrit où se trouve la paraphrase de Cædmon. Ce serait une nouvelle preuve très-significative de l'origine anglo-saxonne de la Tapisserie.

(6) Selon M. Thierry, *Histoire*, t. I, p. 219, qui avait certainement une autorité, les trois lions y étaient peints en plusieurs endroits.

tradition recueillie par Wace (1), Odon était armé, le jour de la bataille, d'un simple bâton, et il tient dans la Tapisserie un casse-tête, comme plusieurs autres guerriers (2). Son cheval était blanc, dit le *Roman de Rou* (3), et elle lui en a donné un d'un bariolage impossible : il est verdâtre, avec la queue blanche, une jambe et trois pieds nankin, et pour varier, le quatrième est violet. Les choses anglaises elles-mêmes, les plus notoires et les plus importantes, ne sont pas toujours représentées avec exactitude. Il n'y a aux funérailles d'Edward ni croix, ni encensoirs, ni cierges (4), et au lieu de précéder le corps, revêtu de son costume d'office, le clergé suit en habits séculiers (5). Les Saxons ont, à l'instar des Romains, une tunique avec une sorte de chlamyde attachée sur l'épaule gauche, et au lieu d'être ronds avec une bosse au centre, leurs boucliers sont plats (6) et en forme d'ovale très-allongé, comme ceux des Normands (7). Il y avait au haut du sceptre royal une

(1) Un baston teneit en son poing;
Roman de Rou, v. 13259.

(2) Ainsi, pour n'en citer que deux exemples fort significatifs, dans le tableau où Guillaume interroge Vital et dans celui où il soulève son casque pour montrer qu'il n'a pas été tué, il tient à la main une arme entièrement semblable. La légende dit à la vérité *baculum tenens*, mais ce bâton a une pointe de chaque côté; c'est ce que les Anglo-Saxons nommaient *Stæf-sweord*, et l'auteur de la légende n'aura pu traduire que la première partie de son nom. Nous devons cependant reconnaître que *Baston* signifiait quelquefois en vieux-français une arme de guerre :

Et bastons de fer aguissiez;
Jacques Bretex, *Le Tournois de Chauvenci*, v. 3802.

Item, s'il advient que l'un desdits bastons rompe, tant lances, espées, haches et courtes dagues; Vulson de La Colombière, *Science historique*, p. 491; mais évidemment Wace ne lui donnait pas cette signification.

(3) Sor un cheval tot blanc séeit;
v. 13257.

(4) Encontre, o grant procession,
vindrent li clers e li clerjon;
Croiz portent et encensïers;
Roman de Rou, v. 669.

Ne riens ne la puet conforter
que son seignor en-voit porter
Devant li en la biére mort.....
L'eve benéoite et les croiz
Et li cïerge aloient avant
avoec les dames d'un covant
Et li texte et li ancenssier
et li clerc;
Chevalier au Lyon, v. 1160.

(5) Cierges manda li Loherains Garins
Et fist les crois et encensiers venir;
Grant luminaire ot environ espris:
Qui dont véist provaires revestis;
Romans de Garin le Loherain, t. II, p. 265; éd. de M. Paris.

Voy. Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. II, col. 1045 et 1047.

(6) Ils sont encore ronds dans une Bible du onzième siècle (B. I., n° 6, t. II, fol. 5 r°), et étaient quelquefois convexes, même en France, après la Conquête : voy. l'*Archaeologia*, t. XXIV, p. 270.

(7) Il y a cependant quelques exceptions : ainsi ceux de Lewine et de Gyrd sont ronds avec la boucle au centre, et ce sont précisément ceux de tous les Saxons qui connaissaient le mieux l'armement des étrangers et devaient s'en approprier les premiers les perfectionnements.

colombe, sans doute comme une promesse de mansuétude et d'amour (1), et par allusion à un Évangile apocryphe (2), pour représenter Harold comme un élu du ciel, la Tapisserie lui met à la main une branche verdoyante qui bourgeonne (3). Le pallium de Stigand est violet, contrairement à tous les usages, parce que le blanc, la couleur consacrée, n'aurait pas suffisamment ressorti sur la toile. La bannière de Guillaume est représentée cinq fois, toujours avec des couleurs différentes, et, comme si la Tapisserie eût voulu méchamment ridiculiser la naïveté des antiquaires à venir, elle ajoute à cette bigarrure tantôt trois et tantôt cinq banderoles. Il ne fallait que connaître un peu l'esprit du moyen âge pour en être sûr : l'auteur ne s'est pas plus inquiété de l'exactitude des peintures que de la critique des faits; il a voulu reproduire les choses de son temps et de son pays, celles qu'il avait habituellement sous les yeux et que son public comprenait mieux (4) : sa pensée dominante était de lui plaire, comme on plaît aux enfants, par l'agencement et la diversité des couleurs, par la multiplicité des détails et l'unité variée de l'ensemble. Sa Tapisserie est une curiosité,

(1) Brompton disait en parlant du couronnement de Richard Ier, roi d'Angleterre : Willelmus Marescallus portans sceptrum regale, in cujus summitate signum aureum crucis erat : et alter, scilicet Willelmus, comes Saresberiensis, portans virgam regalem, habentem columbam in summitate; dans Twisden, *Historiae Anglicanae scriptores decem*, p. 1159 : voy. aussi sur les insignes royaux de Richard II, Thomas Walsingham, dans Camden, *Anglica*, p. 196. Le sceptre de Dagobert, conservé autrefois au Trésor de Saint-Denys, se terminait aussi par une colombe.

(2) Secundum hanc ergo prophetiam (Esaiae) cunctos de domo et familia David, nuptui habiles, non conjungatos, virgas suas allaturos ad altare praedixit, et cujuscunque post allationem virga florem germinasset, et in ejus cacumine spiritus Domini in specie columbae consedisset, ipsum esse cui virgo commendari et desponsari deberet; *Evangelium de Nativitate sanctae Mariae*, ch. VII. Childebert II était aussi représenté sur son tombeau, trouvé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1656, avec un sceptre terminé par des enroulements qui imitaient du feuillage.

(3) A cet Evangile se rattachait aussi sans doute un usage tout contraire, mentionné par Gautier de Coincy :

Tele ribaude et avolée
ki porté a verge pelée
Plus de sept ans par le païs ;

Miracles de la Vierge, l. II; dans du Cange, t. VI, p. 846, col. 2.

Ces vers ne se trouvent pas dans l'édition de l'abbé Poquet.

(4) Ainsi, par exemple, dans tous les manuscrits de Froissart que nous avons eu l'occasion d'examiner, ce sont les usages du quinzième siècle qui sont peints dans les miniatures, et non ceux du quatorzième. Voy. aussi Strutt, *Manners, customs of the inhabitants of England*, t. I, p. 3.

fort intéressante sans doute, mais ce n'est pas de l'histoire (1) : autant en chercher dans les anciens Mystères et dans les romans de la Table ronde.

(1) Lord Lyttelton l'avait déjà à peu près reconnu : Upon the whole, I apprehend that this boasted monument was rather formed upon vulgar tradition than history, and deserves no credit against the testimony of a good contemporary writer; *History of the life of the king Henry the second*, t. I, p. 486, éd. de 1768.

LES CONTES

DE BONNES FEMMES.

Le hasard des événements et les calculs de la diplomatie peuvent rapprocher des hommes étrangers les uns aux autres et les agréger sous une législation commune, comme on enferme dans un même parc des animaux achetés à plusieurs foires; mais ils ne sauraient créer des rapports moraux, établir des ressemblances et nouer des sympathies, en un mot, former un peuple. Cela n'appartient qu'à l'histoire : elle seule développe les affinités de nature, use par un frottement continu les caractères trop en saillie des races différentes, discipline les tendances opposées, et parvient à fondre dans un milieu également sympathique à tous les diversités d'esprit et les indépendances de volonté. Alors seulement, tout en gravitant librement, chacun dans sa voie, les individus sont unis par une force de cohésion morale et vivent véritablement d'une vie nationale. Leurs besoins deviennent les mêmes; leurs intérêts, communs; leurs croyances, identiques; leurs habitudes, semblables : le sentiment de chacun est le plus souvent le sentiment de tous les autres, et ils portent, pour ainsi dire, naturellement leurs idées comme fleurissent et fructifient ensemble des arbres de même espèce qui ont grandi sur le même sol. Un peuple assez sûr de son pain du lendemain pour se reposer le septième jour et s'accorder le luxe des plaisirs de l'esprit, se

forme donc bientôt une littérature, commune à tous, qui lui rappelle ses meilleurs souvenirs, l'encourage dans ses plus chères espérances et lui renvoie comme un écho ses propres pensées. D'abord, grossière et mal venue, elle tâtonne longtemps et se perfectionne en marchant : sa dernière expression est la plus précise, la plus générale et la plus substantielle; alors elle ne change plus qu'insensiblement, et on la transmet à ses enfants telle à peu près qu'on l'a reçue de ses pères. Cette nature impersonnelle de la littérature populaire la condamne à rester commune, sans originalité véritable et sans grandeur : quelle que soit la forme dont on l'ait relevée, ce n'est pas à proprement parler de la poésie, elle n'invente et ne crée rien, c'est toujours de l'histoire, non sans doute la chronique d'événements réels, mais le roman des sentiments du peuple et l'utopie de ses idées.

Au fond même, ces narrations ne sont le plus souvent, comme dans les moralistes du moyen âge, qu'une forme plus insinuante d'enseignement, et ce caractère didactique devient presque exclusif dans les contes appropriés aux enfants : le récit n'est plus alors que le prétexte d'une leçon. S'il a conservé la plupart de ses qualités primitives, s'il continue à paraître sérieux et naïf, c'est un peu par nécessité de pédagogie et beaucoup par entraînement de la mémoire. On se borne à écarter de la version reçue les détails qui en rendaient la signification trop obscure, et empêchaient la *morale* de s'appliquer en quelque sorte d'elle-même aux devoirs et aux nécessités de la vie. Ces *exemples*, ainsi que les appelaient nos vieux sermonnaires, n'enseignent pas seulement, comme les fables, l'économie de la fourmi et les autres vertus des bêtes et du Bonhomme Richard; ils veulent développer aussi l'imagination, élever le sentiment et former le caractère. Malgré leur futilité apparente, les contes consacrés à l'enfance sont donc en réalité beaucoup plus dignes d'attention et d'estime que les autres traditions populaires. Ceux-là ne sont point devenus

une lettre morte, dont le sens s'est perdu depuis des siècles : tous les sentiments et les idées qu'ils expriment semblent encore si importants à l'avenir du pays que l'on cherche à en semer le germe dans les générations naissantes. Ils forment par leur ensemble tout un système d'éducation, que par l'expansion naturelle de son esprit le peuple se donne à lui-même, et pour peu qu'on y regarde, on peut l'y voir en pied, non avec ses verrues, sa veste de travail et ses rides, comme le représenterait un peintre en veine de franchise; mais avec son costume national des jours de fête, dans l'âge heureux de l'amour et de l'espérance, tel enfin qu'il aime à se croire et que le comprennent les poëtes qui pensent et qui rêvent.

Un peuple ne succède point à ses devanciers sous bénéfice d'inventaire; il demeure, quoi qu'il en ait, bien engagé dans son passé par ses habitudes et ses idées; le mort saisit le vif, comme disent les légistes, et l'histoire continue. Mais la plupart de ces souvenirs héréditaires restent à l'état latent; les altérations involontaires et les transformations qu'ils ont subies les rendent méconnaissables, même à l'œil grossissant des savants. En Italie, où la mémoire de la grandeur romaine était cependant protégée par une sorte de religion populaire, le valeureux Énée n'est plus qu'une pauvre reine qui soupire pour l'ingrat Didon (1). Le farouche fils de Thésée était devenu un ermite, qui obtenait une des meilleures places du ciel par les mérites de sa chasteté (2), et Salomon, bizarrement confondu avec Hercule, avait filé dans les rues de Rome pour l'amour d'une femme (3). Quelquefois même les anneaux se-

(1) Quando il figliuol della regina Enea
Fu presentato al genitor Didone;

Le disgrazie della mea, oct. CI; dans Tigri, *Canti popolari toscani*, p. 412.

(2) N'en tout le monde n'a ermite,
non pas voire saint Ipolite
Qui fu plus durs que diamans,
qui ne devenist fins amans,
Se un mois ost sejourné la;

Romans de la Poire; B. I., n° 7996.

(3) Exemple avon de Salomon,
Qui jadis fust si sage homme,
y filla par les rues de Romme;
Tant fut d'amour de femme esprint;

Sermon joyeulx pour rire.

Cette inexactitude de la tradition n'autorise nullement à révoquer en doute sa popularité. D'après une miniature du Psautier de la reine Marie, conservé au British Museum, Q. B. VII, ce serait la reine d'Egypte elle-même, et non la femme de Putiphar, qui aurait tenté Jo-

crets qui rattachaient les traditions à l'Antiquité classique se sont brisés, et il faut pour en comprendre la raison et la provenance qu'un renseignement, jusqu'alors inconnu, remette sur la voie. Ainsi naguère encore on se demandait inutilement par quel hasard singulier des papillons de nuit avaient été appelés des *Faunes* (1), et nous savons aujourd'hui que, selon une vieille croyance populaire, les Faunes sortaient des arbres à l'état de larves; et que par une première métamorphose, avant de devenir hommes des bois, il leur poussait des ailes (2). Beaucoup plus indifférents que les autres traditions populaires à la nature de leurs récits, les contes pour les enfants racontent pour raconter et admettent volontiers l'impossible et l'absurde quand ils tiennent l'imagination en éveil (3) ou aboutissent, même un peu forcément, à une idée morale. Nul scrupule de vérité ni de logique ne leur a fait émonder les anciens souvenirs, et ils en ont gardé fidèlement d'assez matériels pour venir en aide à la philosophie de l'histoire et prouver que, comme on se plaît encore quelquefois à le redire, le christianisme n'a point du tout supprimé le vieux monde, et que nous sommes toujours les fils des Grecs et des Romains. Ainsi, pour ne point multiplier démesurément ces indications, dans le seul recueil de MM. Grimm (4), il se trouve un musicien qui attire les animaux comme Orphée (5), un prince intrépide qui, à l'instar d'Énée, ferme avec deux tranches de pain la gueule des lions

seph, et cette altération d'un texte positif de la Bible, amenée sans doute par le désir de glorifier davantage le jeune patriarche, se retrouve dans les sculptures de la maison chapitrale de Salisbury.

(1) Cela ne semble pas une simple altération du grec φάλαινα, puisque le bohémien *Müra* réunit aussi cette double signification, et qu'on donne à un autre genre de papillons le nom de *Satyres*.

(2) Fauni nascuntur de vermibus natis inter lignum et corticem, et postremo procedunt ad terram, et suscipiunt alas et eas amittunt; postmodum efficiuntur homines silvestres. Et plurima cantica de eis poetae cecinerunt; *De monstris* (sixième siècle); dans M. Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques*, p. 20.

(3) Gervasius de Tilbury disait déjà dans le treizième siècle : Solent adolescentiae sectatores non minus figmenta venari quam vera... non minus fabulis quandoque delectantur quam rebus gestis; *Otia imperialia*, P. III, ch. XLII, p. 974.

(4) *Kinder und Hausmärchen*, Gottingue, 1857, 2 vol. petit in-8°. Nous devions à l'immense renommée des auteurs, non moins qu'aux sept éditions de leur recueil, d'en faire le centre de cette étude.

(5) N° VIII, *Le merveilleux musicien*.

qui lui barraient le passage (1), une princesse qui, ainsi qu'Atalante, s'offre pour prix de la course à quiconque veut y risquer sa tête et est également vaincue (2), une fontaine qui jaillit comme l'Hippocrène sous le pied d'un cheval (3), et une chemise aussi innocente en apparence et aussi brûlante que la robe de Déjanire (4). Un puissant prince y veut, comme Psamméthichus, épouser la femme qui pourra chausser une pantoufle dont il s'est follement épris (5); l'aventure si complexe d'Ulysse dans la caverne de Polyphème s'y est conservée avec toutes ses circonstances (6), et Mercure y est appelé comme en plein paganisme *le très-puissant Mercure* (7). Les travaux d'Hercule signifiaient dans le moyen âge, comme en pleine Antiquité, d'immenses difficultés vaincues, et quoique ce gros et épais héros fût déplorablement entaché de paganisme, et d'une moralité des moins édifiantes, il était proposé à l'imitation des fidèles même dans les églises (8). On continuait à

(1) N° XCVII, *La source de vie*. Psyché, dont l'histoire était certainement populaire pendant le moyen âge, emporte aussi deux gâteaux pour pénétrer dans le Tartare; Apulée, *Metamorphoseon* l. VI.

(2) N° LXXI, *Les six compagnons qui viennent à bout de tout*. Le souvenir d'Atalante se retrouve aussi dans le *Gesta Romanorum*, ch. LX.

(3) N° CVII, *Les deux compagnons en voyage*. Le peuple croit même encore que le cheval a la propriété de découvrir les sources, et que les Esprits des eaux en prennent volontiers la forme; Wolf, *Beiträge zur deutschen Mythologie*, t. II, p. 306.

(4) N° VI, *Le fidèle Jean*.

(5) N° XXI, *Cendrillon*.

(6) N° CXCI des premières éditions, retranché de la dernière, comme n'étant pas suffisamment traditionnel; c'est un conte du *Dolopathos*, v. 8230-8570, qui se trouve aussi chez les Serbes; Vuk Stephanowitsch Karadschitsch, *Volksmärchen der Serben*, n° XXXVIII : voy. W. Grimm, *Die Sage vom Polyphem*, dans les *Abhandlungen der K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, pour 1857, p. 1-30.

(7) *Grosmæchtigen Merkurius;* dans le n° XCIX, *L'Esprit en bouteille :* voy. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 136 et suiv. Dans son *Declaration of popish imposture*, p. 57, Harsenet appelait encore (en 1602) le Prince des fées *Mercury*. L'histoire de Mercure et d'Argus avait même été recueillie dans le *Gesta Romanorum*, avec les changements nécessités par les croyances chrétiennes. Erat quidam homo cupidus, nomine Mercurius, subtilis valde in arte musicali, qui miro modo vaccam habere cupiebat; ch. CXI, p. 176, éd. de Keller.

(8) Ils sont représentés dans les bas-reliefs du jubé de Saint-Etienne, de Limoges. C'est probablement par une allusion métaphorique à ses travaux qu'Hercule figurait dans la fête populaire, où la ville de Louvain célébrait tous les ans sa délivrance, au dixième siècle, d'un long siége. On y voyait, selon une relation de la fin du seizième siècle, Gigantea Herculis effigies, equo nigro insidentis; dans Molanus, *De historia sanctarum imaginum*, p. 506, éd. de Paquot.

menacer les enfants méchants du loup (1), et l'idée ridicule qui en avait fait un épouvantail de préférence à d'autres animaux plus terribles, la croyance qu'il prenait d'abord la voix de ses victimes (2), était aussi restée populaire (3). Si tous ces témoignages d'une liaison immédiate avec le monde antique ne semblaient pas encore assez positifs, nous citerions comme preuve irrécusable l'histoire de Midas, telle qu'on la raconte au fond de la Bretagne : Le roi Portzmarc'h avait des oreilles de cheval, et pour que ses barbiers ne le fissent pas connaître au public, il ne manquait pas de les mettre à mort chaque fois qu'ils remplissaient leur office auprès de lui. Un intime ami du prince lui fit un jour la barbe et ne fut pas décapité; cependant il dut s'engager, par serment, à ne jamais dire à personne quelle était l'infirmité du souverain. Il prêta ce serment, mais ne pouvant résister au besoin de laisser échapper cette confidence de sa poitrine, il alla faire un trou et se soulagea. Des roseaux vinrent à pousser dans cet endroit, et les anches de hautbois que les bardes prirent à ces roseaux répétèrent toutes, dès qu'on souffla dedans: Portzmarc'h! le roi Portzmarc'h a des oreilles de cheval (4).

(1) On disait même proverbialement en Picardie :

Biaux chires leups, n'escoutez mie
mere tenchant chen fieux qui crie.

(2) Vox quoque Moerim
Jam fugit ipsa : lupi Moerim videre priores;
Virgile, Écl. IX, v. 53.

Ésope, Λύκος καὶ Γραῦς; Donatus, *ad Terentii Adelphos*, act. III, sc. 1.

(3) Rapax autem bestia et cruoris appetens; de quo rustici aiunt, vocem hominem perdere, si eum lupus prior viderit; Isidore, *Originum* l. XII, ch. II, par. 24, p. 383, éd. de M. Otto. La nature si est telle, que quand il (li lous) voit un homme ains que li homs le voie, li homs pert la vois que il ne puet mot dire, et se li homs voit le lou avant, li lous pert sa force et son hardement; Richart de Fournival, *Bestiaire d'amour*; B. I., Suppl. fr. n° 766, non paginé. Jehanne la Sauvage dist que se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura povoir de lui meffaire, et pareillement la personne au loup; *Les Evangiles des Quenouilles*, journ. III, ch. 4, glose.

(4) De Nore, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France*, p. 219. Midas avait sa raison d'être dans la mythologie grecque : le suivant de Bacchus, qui changeait en or tout ce qu'il touchait, qui fructifiait tout, avait reçu des oreilles d'âne comme un emblème du pouvoir générateur. Le nom du roi breton lui avait donné une sorte de liaison avec ce mythe : *Marc'h* signifie Cheval. Dans un vase publié par Creuzer, *Zur Gallerie der alten Dramatiker*, pl. 2, Marsyas est représenté avec une queue et des oreilles de cheval; le radical Μαρ, Cheval, existait aussi en grec : voy. Pausanias, l. X, ch. XIX, par. 6, et Élien, *Variarum historiarum* l. IX, ch. 16. Cette histoire, connue aussi en Orient (voy. Benfey, *Pantschatantra*, t. I, p. XXII, et Dunlop, p. 471, note 153,

On a voulu aussi découvrir dans les contes pour les enfants des traces d'influence arabe et rapporter à des accidents d'histoire des analogies qui tiennent au fond même de l'intelligence humaine, et ont pu se produire naturellement sans aucune assistance étrangère. Quand l'imagination joue avec elle-même, sans autre règle que son caprice et sans autre but que son plaisir, elle conçoit l'impossible, combine l'imprévu, ordonne l'invraisemblable et fait du monde réel un mirage où ne s'agitent que des fantômes. C'est ainsi qu'elle travaille chez les Arabes, en fermant les yeux et en tournant le dos à la réalité : leurs inventions les plus sérieuses restent des songes volontaires, et ces exagérations du merveilleux amusent trop les enfants pour ne pas se retrouver à peu près partout dans les contes à leur usage, comme la feuille d'argent qui enveloppe également tous les médicaments salutaires. Dans ce fouillis d'imaginations sans base, où la fantaisie rêve la bride sur le cou, au grand galop de ses quatre chevaux, les détails sont trop variés et les aventures trop nombreuses pour que leur originalité ne se rencontre jamais avec aucune autre : l'impossible lui-même a des limites; pris en soi, chacun de ses éléments est une réalité. A moins d'être bien positivement résolu à ne reconnaître à l'imagination que le pouvoir de rapiécer de la friperie et de raviver les vieux galons, on ne saurait donc conclure aucune parenté historique de pareilles ressemblances. Pour admettre de préférence une origine étrangère, même comme conjecture, il faudrait au moins trouver à côté de ces efflorescences de l'imagination des traditions populaires sérieuses qui auraient une source arabe incontestable. A la vérité, on en a signalé deux qui semblent d'abord empruntées

trad. de Liebrecht), se retrouve en Irlande (dans Kletke, *Märchensaal*, t. II, p. 131) et en Servie (n° XXXIX du recueil de M. Wuk Stephanowitsch Karadschitsch) : dans un rondalla catalan (*La Caña del Riu de arenas*, cité par M. Milá, *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 178), un roseau prend également la parole et dénonce le meurtre d'un jeune homme enterré sous ses racines, et cette tradition se retrouve dans le n° XXVIII de MM. Grimm, *L'os chantant*.

au Koran; mais elles circulaient déjà en Orient longtemps auparavant, et ce ne sont pas les Arabes qui les ont apportées en Europe. L'une est la légende de cet Ermite, qui s'indigne, comme nous l'eussions tous fait, contre les actes bien injustes et bien criminels en apparence qu'il voit commettre à un Ange (1), et quand les raisons lui en sont dévoilées, s'humilie devant la sagesse qui gouverne le monde (2). Mais elle était déjà connue en Occident avant le douzième siècle (3), et l'inspiration en est aussi chrétienne que musulmane: elle enseigne à se soumettre avec respect aux décrets de la Providence et à ne point se permettre de condamner ce qu'on ne saurait comprendre. L'autre est le Sirat, ce pont tranchant comme une lame de rasoir, par où doivent passer les âmes aux risques de chanceler sous le poids de leurs péchés et de tomber dans l'abîme (4). Les Arabes ont certainement porté partout cette croyance avec eux (5); mais il en est déjà question dans une lettre de saint Boniface (6): on la retrouve, d'après d'anciennes traditions, dans les *Miracles de Notre-Dame*, par Gautier de Coincy (7), et

(1) Voy. le *Koran*, sur. XVIII, v. 64-81; les *Mille et un jours*, contes XXVII, XXVIII, XXIX, et von Hammer, *Rosenöl*, t. I, p. 162.

(2) Dans Méon, *Nouveau recueil de fabliaux*, t. II, p. 216-235; Wright, *Selection of latin stories*, n° VII; *Gesta Romanorum*, ch. LXXX, éd. de M. de Keller, et *El libro de los enxemplos*, n° CLXI. On la retrouve à l'appendice des Contes de MM. Grimm, dans la légende VIII, *La bonne vieille mère*, et dans une autre tradition allemande; *Deutsche Sagen*, t. I, p. 175. Le poëme de Parnell, *The Hermit*, est probablement imité du français.

(3) Elle se trouve déjà dans les *Vies des Pères*, dont les éléments remontaient à des traditions plus vieilles que le mahométisme; mais comme l'édition la plus connue, celle de Ros-Weyd, ne la contient pas, nous la publions à la fin de cette étude, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine. Elle est probablement d'origine juive; les rabbins lui avaient même donné plusieurs formes: voy. l'histoire du rabbi Akiba, dans le *Berachoth*; Hurwitz, *Hebrew tales*, p. 18-21, seconde édition.

(4) Voy. von Hammer, *Rosenöl*, t. I, p. 315 et suiv., et Weil, *Biblische Legenden der Muselmänner*, p. 277-8. Ce pont est aussi probablement d'origine rabbinique: voy. Levi, *Parabole, leggende e pensieri raccolti dai libri talmudici*, p. 86.

(5) A la Maladetta, dans le département de la Haute-Garonne, il y a entre des précipices épouvantables un passage fort étroit et très-difficile que l'on appelle *Pas* ou *Pont de Mahomet*.

(6) Igneum piceumque flumen bulliens... super quod lignum pontis vice positum erat; Lettre XXI.

(7) Tuit doutent Longpont et Malpas....
Le pont ne puet passer nule ame,
se ne l'aïe nostre Dame.
La mer du pont si roide cuert,
cui nostre Dame ne secuert
Tost est chéuz, tost est noiez;

col. 88, éd. de l'abbé Poquet.

dans la *Légende dorée* (1); et le peuple avait, dans plusieurs provinces où les Sarrasins n'avaient pu s'établir, de vieilles prières à moitié magiques, pour obtenir de passer sans encombre ce dangereux pont (2). Il y croyait aussi probablement à Naples (3); et dans les contrées de l'Europe les plus inaccessibles à l'influence arabe, en Scandinavie et en Irlande, on munissait soigneusement les morts d'une forte chaussure qui leur en rendît l'épreuve moins périlleuse (4).

Dans les climats, à peine modifiés par le cours régulier des saisons, où les convulsions de la Nature ne rappellent point à l'homme par des preuves terribles sa dépendance d'une puissance supérieure, le merveilleux qui semble si puéril aux fauteurs trop gourmés du bon sens et autres pédants de l'incrédulité, est une nécessité de l'éducation des enfants. Il faut

(1) Ch. L, *De sancto Patricio*, et ch. CLXIII, *De commemoratione animarum:* voyez aussi J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 794 et 1036.

(2) D'vant l'paradis un' petit' planche
qu'est pas pus belle et pas pus grande
qu'un cheveu d'tête à ma boune ange,
la diction d'Dieu ceux qui saront
par le dessur y passeront;
les ceux qui saront pas mourront,
au bout d' la planch' demeureront
et maudiront clercs et curés
qui n' les ont pas ben baptisés;
La sainte Quarantaine de Marie-Magdeleine.

Une autre prière analogue est également populaire en Berry :

Qui veut savoir les conditures,
les conditures de not' Seigneur, etc.

Voy. Jaubert, *Dictionnaire du patois du Berry*, 2e Supplément, p. 10. Wolf n'a pas fait connaître la provenance de celle qu'il a publiée dans son *Beiträge zur deutsche Mythologie*, t. I, p. 260 :

Pécheurs et pécheresses, venez à moi parler...
ceux qui la Barbe à Dieu sauront,
par-dessus la planche passeront,
et ceux qui ne la sauront
au bout de la planche s'assiseront,
crieront, braieront :
mon Dieu, hélas!
malheureux état!
est comme petit enfant
qui Barbe à Dieu n'apprend.

L'*Annuaire du département de l'Ain*, de 1845, a publié une prière rimée du même genre en patois bressan.

(3) Tu vaje a lo Maciello, dove passaraje pe lo Ponte de lo capillo sta negra perzona : perzò pe arremediare a lo pericolo tujo, piglia ste ssette fusa; *Pentamerone*, Ve journée, IVe conte; t. II, p. 159, édit. de 1788.

(4) Finn Magnussen, *Lexicon Mythologicum*, p. 425, note. Ce pont figure aussi comme épouvantail dans la mythologie parse, où il s'appelle *Tschinevad*, et même dans les croyances rudimentaires des Sauvages de l'Amérique du Nord : They came to a very high rock, the edge of which was as sharp as the sharpest knife. Waiting at its hither end, they turn to essay the dangerous test of their good or bad deeds, the unerring trial of their guilt or purity, stood many souls of Dahcotahs and others whom Akkeewaisee had known on the earth. He stood and beheld the punishment of the bad and the blessed escap of the good from the dreadful ordeal to which all alike were subjected; Jones, *Traditions of the north-american Indians*, t. I, p. 228. Cette croyance se retrouve également chez les Choctaws; Catlin, *Letters and notes on the manners, customs and conditions of the north-american Indians*, t. II. p. 127.

élever leur imagination au-dessus des réalités si bornées de leur expérience, et leur apprendre à ne pas chercher uniquement à leurs pieds la raison des effets et la cause première des causes. Les Grecs en sentaient déjà la nécessité, quoique leurs dieux se mêlassent complaisamment de tous les détails de leur vie (1), et à une époque où l'on ne pouvait se mettre à la fenêtre sans voir passer quelque miracle, les premiers chrétiens avaient imaginé un merveilleux spécial qui est peut-être arrivé jusqu'à nous de grand'mères en grand'mères (2). Chez les peuples dont l'esprit lourd résiste à ces petits ébranlements, ou dont les tendances raisonneuses s'attaquent volontiers même aux histoires qui les ont émus, on a jugé bon de donner au merveilleux un caractère plus menaçant et de disposer par de vaines terreurs aux enseignements de la religion. Les dieux qui avaient présidé aux éléments, les Nymphes, les Naïades, les Sylphes et les Gnômes, se trouvaient par leur origine et leur domicile habituel de plain-pied avec l'Humanité, et pouvaient intervenir naturellement dans le cours des choses; mais ils étaient justement suspects de continuer la vieille religion et semblaient, sinon un danger, au moins une irrévérence pour les croyances chrétiennes (3). Le diable était un personnage beaucoup trop considérable pour que l'imagination en usât sans façon avec lui : c'eût été lui manquer bien sensiblement de respect que

(1) Μῦθοι λέγονται, διὰ τὸ κλεινὰς εὐθυμίας ἕνεκα, καὶ παρηγορίας μύθους διεξέναι τοῖς παισί; Plutarque, *Thésée*, ch. XXIII, par. V, p. 12, édit. de Didot. Lucien parle aussi, comme fort connus, des contes absurdes des bonnes femmes; *Le menteur d'inclination*, par. II et IX.

(2) Jam si et in totam fabulam initietur, nonne tale aliquid dabitur te in infantia inter somni difficultates a nutricula audisse, Lamiae turres et pectines Solis; Tertullien, *Adversus Valentinianos*, p. 644; *Opera*, édit. de Paris, 1566. On retrouve quelque chose de pareil dans le *Pentamerone*, 2e journée, 1er conte, et dans le *Kinder und Hausmärchen*, n° XII. C'étaient certainement des souvenirs mythologiques : Lucien, *l. l.* par. II, cite même comme servant à effrayer les enfants Mormo et Lamia.

(3) Les poëtes italiens de la Renaissance, qui étaient presque aussi païens que chrétiens, attribuaient cette origine aux fées :

Queste, ch' or Fate, e dagli Antichi foro
già dette Ninfe e Dee con più bel nome;
Ariosto, *I cinque canti*, ch. I, str. 9.

Voy. aussi l'*Orlando innamorato*, l. III, ch. VII, str. 7. Il est cependant vrai que les Nymphes étaient quelquefois appelées *Fatuae*, et quelques savants ont rattaché ce nom à *Fatum* : voy. Hartung, *Die Religion der Römer*, t. II, p. 231 et suivantes.

de le traiter comme un de ces Manducus ridicules dont on tirait la ficelle quand on leur voulait faire ouvrir la mâchoire, et l'on aurait craint de le provoquer à se mêler trop sérieusement de ses affaires. On chercha donc sur l'arrière-plan de quelque mythologie moins compromise des agents de merveilleux plus innocents, et l'on trouva, probablement dans le chaos semi-indien des mythes celtiques (1), des créatures déshéritées du droit de faire elles-mêmes leur destinée, qui avaient reçu comme une sorte de compensation le pouvoir d'exercer une influence irrésistible sur la destinée des autres (2). Cette suspension du libre arbitre, le plus bel apanage de l'homme, s'exprimait par une image sensible : on donnait, au moins temporairement, à ces êtres dégradés la forme de quelque animal soumis aussi, sans résistance possible, à la domination brutale de ses instincts. Il y a, dit un vieux dictionnaire chinois, trois mauvaises voies : l'état des damnés que consume le feu des enfers, la condition des démons et celle des animaux (3). D'abord sans doute cette condition avait été une justice et une expiation : C'est, disait une fée indienne, à cause de mes mauvaises actions que j'ai reçu ce corps de dragon (4). Les

(1) (Robin) disoit... aussi que un jour les espia (les fées), lorsqu'elles se retiroient en leurs caverneux rocz, et que soudain qu'elles aprochoient d'une petite mote, elles s'esvanouyssoient; Noël du Fail, *Propoz rustiques*, p. 52. En Auvergne et en Bretagne, les deux provinces de France où les souvenirs celtiques se sont le mieux conservés, on croit encore que les fées habitent les monuments druidiques; de Nore, *Coutumes des provinces de France*, p. 175 et 208. Elles passent même encore en Suède pour être plus puissantes le jour où l'on fête le retour du soleil dans toute sa force; Arndt, *Reise in Schweden*, t. I, p. 235. Il existe, nous oserions presque dire, une preuve philologique de cette influence. La superstition, si populaire pendant le moyen âge, du *loup garou*, a eu sans doute pour origine la double acception en breton de *Guillou*, Diable et Loup. Ce mot était même passé aussi dans la langue avec sa signification celtique, *Couriv le Guilledou*, littéralement Le diable noir.

(2) C'est une idée indienne : le brahmanisme enseignait qu'une pénitence rigoureusement accomplie investissait les plus grands criminels d'une puissance surnaturelle qui pouvait devenir menaçante même pour les dieux.

(3) *Dictionnaire Fan-i-ming-i-tsi;* cité par M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, t. I, p. 143, note.

(4) Hiouen-thsang, *Mémoires sur les contrées occidentales*, t. I, p. 327. Telle était aussi la destinée de Mélusine dans la tradition populaire. Peut-être par souvenance des Sirènes, Couldrette ne lui a imposé que la moitié de cette métamorphose :

La regarde, s'y apparçoit
Mellusigne qui se baignoit;

fées aimaient donc à faire le mal, parce que leur nature était perverse (1), qu'elles souffraient de leur impuissance à se relever de cette dégradation honteuse, et enrageaient d'être si laides; car elles inspiraient une terreur trop générale pour qu'on ne leur crût pas aussi une laideur plus qu'humaine, et on y ajouta, comme un appendice de leur puissance, une grande vieillesse : l'âge de l'insensibilité, de la méchanceté froide et des rancunes contre la vie (2). En Bretagne, la patrie européenne des fées, elles sont toutes malfaisantes, et l'ancienne croyance à leur difformité s'est conservée dans une locution populaire : *Laide et difforme comme une vieille fée* (3). Mais le christianisme avait trop bien enseigné aux hommes que la souffrance rachetait des châtiments les mieux mérités, pour ne point accorder aux fées le bénéfice de la réhabilitation morale et n'en pas admettre aussi de bienfaisantes : il y eut des coups

Jusqu'au nombril la voit si blanche
comme la nesge est sur la branche...
Mais queue et desoubz de serpent,
grant et horrible vraiement.
D'argent et d'azur fu burlée;
fort s'en debat, l'eaue a troublée;

Livre de Luzignen, p. 141.

Malebruns dit dans *Huon de Bordeaux*, v. 5379 :

Et jou meïsmes serai par toi grevés,
Qu'il m'estevra ma penance dobler
trente huict ans serai luitons en mer,
Aveuc les trente que jou i doi ester.

Cette croyance a certainement contribué au respect superstitieux que l'on porte aux cigognes : Je vous dy pour certain que les cygoignes, qui en l'esté se tiennent en ce pays et en yver s'en retournent en leur pays, qui est entour le mont de Synay, sont par delà creatures comme nous; *Evangiles des Quenouilles*, journ. VI, ch. 18. La religion sanscrite admettait pleinement des Esprits malfaisants et dégradés (voy. le *Mânava*, l. XII, çl. 59-72), et quelques-uns étaient personnifiés sous la forme d'animaux : les Nâgas avaient, comme Mélusine, une face humaine et une queue de serpent. Aussi les contes de fée sont-ils encore maintenant populaires dans l'Hindoustan : nous connaissons un recueil en bengali, *Bandu Bilas*, Calcutta, 1851, et dans son *Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 217, M. Zenker en a cité un autre, traduit du sanscrit, *Madhub Malati*, sans date.

(1) Dans les idées chrétiennes toute puissance supérieure à l'Humanité était une puissance diabolique et par conséquent malfaisante. C'est ce qui distingue si profondément la Fée, le Géant et le Nain, du Génie et de la Péri, qui n'ont rien de commun avec le christianisme.

(2) On appelait le Diable, le *Vieux des anciens jours* (un ancien nom de Saturne, Ζεὺς Ἀλδήμητος), *Guillou coz*, le Vieux loup, en breton, et *Old Nick*, en anglais, et la méchanceté des vieilles femmes était proverbiale.

Allecto, torvam faciem et furialia membra
Exuit, in vultus sese transformat aniles;

disait Virgile, *Aeneidos* l. VII, v. 415, et on lit dans Piccart, *Observationum politicarum* dec. IX, ch. 6 :

Hoc solum monachus nimirum a daemone [distat,
quod quidquid vafer hic suggerit, ille [facit
At si juncta dolis anus adjuvet et colat astu,
audebunt Erebi depopulare domum.

(3) L'espagnol *Fea* signifie encore Laide, Difforme.

de baguette pour le bien comme pour le mal, et le monde visible et invisible fut livré à l'imagination sans condition et sans réserve. Les fées perdirent avec leur méchanceté la laideur, le signe particulier de réprobation qui les avait d'abord caractérisées : leur beauté devint aussi merveilleuse; en leur qualité de femme, ce fut leur première puissance (1), et pour protester plus efficacement contre les mauvais bruits qui avaient couru sur leur compte, on y ajouta une blancheur angélique (2). Enfin, sans s'expliquer catégoriquement sur leur origine, on eut grand soin d'assurer qu'elles n'avaient aucun lien de parenté avec le mauvais principe, et qu'un bon chrétien pouvait accepter leurs bienfaits en sûreté de conscience (3). Mais elles n'en restaient pas moins soumises à une impérieuse nécessité, et on leur attribua naturellement le sexe le plus faible, le plus souvent opprimé et le plus dépourvu d'initiative; on continua à les appeler d'un nom qui exprimait leur condition fatale, des *Fées* (4), et on leur supposa, comme aux femmes impressionnables et mal élevées de ce temps-là, des passions sans causes,

(1) Si bele créature ne fu onques trouvée :
Che est angre du chiel ou je croi que [ch'est fée;
Doon de Maience, v. 3658.

Tele est hideuse comme estrie;
tele est vielle, noire et restrie
Qui plus est gent(e) c'une fée
quant (ele) est painte et atifée;
Gautier de Coincy, *Miracles*; col. 471.

(2) Ele est assez plus blanche que seraine [ne fée;
Gui de Nanteuil, v. 798.

Si ot plus blanc le front que n'est nois sor [jalée,
Et la color ot fresche et moult bien colorée.
Il sanble (a) qui l'esgarde que ce soit une [fée;
Parise la Duchesse, v. 3081.

(3) Après avoir dit dans *Gaufrey*, v. 5771 :

Je sui le vostre pere, mes ainsi sui faé
Que je vois par le monde tout a ma vo- [lenté,
Mes que ne fache mal homme crestïenné
N'a fame crestïenne : si me fu il donné
Quant Dex le m'otroia, le roi de majesté;
Et est par faërie et par sa volenté,

Malabron ajoutait, v. 8213 :

Je ne sui pas déable ne je ne sui maufé,
Ains sui de la partie au roi de majesté.

(4) Quelquefois *Faées*, Soumises à la destinée, Enchantées :

Au chemin m'a rataint cest grant dyable faé;
Doon de Maience, v. 4504.

Dans *Maugis d'Aygremont*, Bayard, le cheval de Renaud, *estoit fayé;* les bottes du *Petit Poucet* sont fées (*Cabinet des fées*, t. I, p. 75); la cassette de *Finette Cendron* est fée (*Ibidem*, t. II, p. 496), et certains lutins se nomment encore en Normandie des fés; Amélie Bosquet, *Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 130. Mais comme on appelait aussi les Parques *Fata* (dans Gruter, p. XCVIII, inscr. 1), *Dominae fati* (Ovide, *Tristia*, l. V, él. III, v. 17), et que ce sens actif était d'un tout autre intérêt pour le peuple, il devint dominant, et, ainsi que le dit le *Roman de Lancelot du Lac*: En celuy temps estoit appelé *faé* cil qui s'entremettoit d'enchantements. Amyot a même traduit plusieurs fois Μοῖρα par Fée.

des colères sans mesure, des vouloirs et des dévouloirs sans raison (1). Aucune impossibilité spéciale n'en restreignant le nombre, on les multiplia indéfiniment; on en fit la cheville ouvrière et le plus bel ornement des contes d'enfants. Grâce à leur intervention, le merveilleux pouvait succéder au merveilleux, l'impossible était possible, l'invraisemblable devenait une réalité, et au bon moment le dénoûment sortait de terre sous la forme d'un feu dévorant ou tombait du ciel avec un heureux mariage et beaucoup d'enfants.

A côté des fées figurent quelquefois d'autres épouvantails d'une nature plus terrible, une personnification de la force brutale vue au microscope et poussée au noir. Ces Croquemitaines gigantesques n'ont ni passions, ni caractère, ni individualité qui leur soit propre; on ne les désigne même que par leur nom générique d'*Ogre*, et leur savoir se borne à sentir la chair fraîche et à croquer les enfants avec de grandes dents. Ils semblent trop grossiers et trop mal inventés pour que l'imagination moderne ne les ait point reçus tout faits de la mémoire, et nous les retrouvons aussi dans l'Inde sous le nom de *Râkschas* (2). Nous citerons seulement en preuve un passage de l'épisode de Kountî, dans le *Mahabhârata :* Pendant que Kountî dormait avec ses fils, non loin de son lieu de repos veillait le géant Hidimba, appuyé à un tronc d'arbre. Comme un nuage dans la saison des ténèbres, les yeux du monstre étaient sombres; les dents lui sortaient au loin de la bouche; jamais il n'était suffisamment repu de chair, et la faim lui creusait alors les entrailles. Longues étaient ses cuisses, longues aussi ses

(1) Quand les prétendues merveilles qu'on leur attribuait trouvèrent dans les développements de la civilisation des explications naturelles, il fallut bien reconnaître que les fées ne se mêlaient pas à tout propos des choses qui ne les regardaient pas. La logique des bonnes femmes et des poëtes en conclut qu'elles avaient changé de caractère, qu'elles se préoccupaient beaucoup plus de leur dignité et n'intervenaient plus qu'à leur corps défendant dans les petites affaires de chacun. Courval-Sonnet disait dans les *Exercices de ce temps*, sat. VI :

Elle arrive aussi tost en cheveux bien coiffée,
à pas lents et tardifs ainsi comme une fée.

(2) C'étaient, selon le *Sânkhâyana soûtras*, des *Selagas*, des Malfaiteurs par excellence; Müller, *History of ancient sanskrit literature*, p. 39.

jambes; sa barbe était rouge et sa chevelure rouge; effroyablement gros de la ceinture, du cou et des épaules, ses oreilles étaient larges comme une raie. Ce géant aux yeux sombres, difforme et terrible à voir, avait déjà dans sa pensée saisi les fils de Pândous, les nobles héros; avide de chair et depuis longtemps affamé, il se les était appropriés dans sa pensée. Semblable à un nuage épais dont le soleil couchant eût empourpré le sommet, le géant aux membres puissants et aux dents aiguës tendit ses doigts en l'air, les passa dans sa chevelure hérissée, ouvrit en bâillant ses larges mâchoires et regarda deux fois tout autour. Quand il eut senti la chair fraîche, il parla ainsi à sa sœur : Enfin s'offre à moi la nourriture bien-aimée que je convoite depuis si longtemps : l'eau m'en tombe vraiment des lèvres, et la langue m'en cuit dans la bouche (1). Si cette tradition, que les populations européennes auraient naturellement rattachée à un nom latin qui leur était plus familier (2), n'était pas réellement arrivée jusqu'à nous, nous verrions volontiers dans nos Ogres un souvenir d'ennemis

(1) Voy. aussi Holtzmann, *Indische Sagen*, t. I, p. 131; les *Voyages de Sindbad le Marin*, et le *Visir puni* des *Mille et une nuits*.

(2) *Orcus* était, dans la vieille langue, une personnification de la mort :

Mihi sex menses satis sunt vitae, septimum [Orco spondeo;
Caecilius, *Hymnis;* dans Cicéron, *De finibus*, l. II, ch. VII, par. 22.

Tollat bona fide nos Orcus nudas in cato- [nium;
Laberius, *Staminariae;* dans Aulu-Gèle, l. XVI, ch. VII, par. 4.

Trimalchion disait, à propos du squelette apporté sur la table du banquet :

Sic erimus cuncti, postquam nos auferet [Orcus,
ergo vivamus, dum licet esse bene;
Pétrone, *Satyricon*, fragm. XXXIV.

L'Orcus était certainement connu dans les Gaules comme un être redoutable, puisque saint Eloi disait dans un sermon contre les restes du paganisme : Nullus nomina daemonum, aut Neptunum, aut Orcum, aut Dianam... invocare praesumat; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 215, et le nom de l'Ogre en italien (Orco) et en vieil-espagnol (Uerco) en est certainement dérivé. Mais nous doutons que le mot français en vienne aussi. Ogre est un nom générique qui désigne des hommes, à la vérité plus robustes et plus méchants, mais aussi mortels, beaucoup moins avisés que les autres, et ne s'en distinguant au fond que par un goût très-prononcé pour la chair d'enfant. *La Loi salique* prononçait une amende considérable contre des êtres à part qui mangeaient de la chair humaine : Si stria hominem comederit, et convicta fuerit, VIIIM denarios, qui faciunt solidos CC, culpabilis judicetur; ch. LXVII, par. 3, et Herold a cité dans son commentaire plusieurs autres témoignages de cette croyance. Ce passage du R d'une syllabe marquée de l'accent tonique dans une syllabe muette serait fort insolite, et nous rattacherions plutôt *Ogre* au norse *Ygr*, *Uggr*, Féroce, Terrible, qui se retrouvait sans doute avec des variantes insignifiantes dans les dialectes bas-allemands.

de géants, atteints et convaincus d'être les plus forts, les plus braves ne compromettent nullement leur courage ni leur renommée, et pour arracher aux lutins les trésors qu'ils détiennent méchamment, les plus vertueux emploient le mensonge et l'escroquerie sans aucun scrupule de conscience. Dans cette réaction révolutionnaire contre la nature les nains sont devenus de grands personnages, ils marchent victorieusement avec leur esprit contre les puissances qui n'ont que des nerfs au bout des bras : l'exagération, nous dirions volontiers la personnification de cette idée, se trouve chez presque tous les peuples sortis de la civilisation du moyen âge, sous le nom et la forme du *Petit-Poucet* (1). Le diable lui-même se fait attraper comme un sot, et ce n'est point, selon les us et coutumes des légendes, grâce au bon secours de quelque puissance du ciel qui triche; c'est tout simplement parce que l'homme est plus malin que lui et plus futé (2). A la différence des autres traditions populaires, ces contes supportent même impatiemment la supériorité de l'intelligence et se plaisent à la révoquer en doute : tantôt ils parent la bêtise de toutes les séductions de l'amabilité (3); tantôt ils en font un moyen de succès (4), et la regardent comme un droit à gouverner le

(1) *Lo Ptiot Pousset*, dans le fragment en patois lorrain publié par Oberlin, *Essai sur le patois lorrain*, p. 161; *Tum Tumbe the little*, dans Tabart, *Collection of popular stories for the nursery*, t. III, p. 37; *Daumesdick*, dans le n° XXXVII; *Däumling*, dans le n° XLV; *Hänsel* dans le n° XC, et seulement *El hijo menor* en espagnol; dans Milá, *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 182. Les bottes qui font marcher aussi vite que le vent se trouvent dans un poëme italien en octaves, du quinzième siècle, *La historia delliombruno*. Il y avait déjà dans la littérature grecque une sorte de Petit Poucet qui mettait du plomb dans ses chaussures pour ne pas être emporté par le vent; Aristarque nous a même appris qu'il pesait exactement une obole : voy. Élien, *Variarum historiarum* l. IX, ch. 4, et le *National review*, n° X, p. 398.

(2) N° XXIX, *Le diable aux trois cheveux d'or*; n° CI, *Peau d'ours*; n° CXXVI, *Le diable et sa grand'mère*; n° CLXXXIX, *Le cultivateur et le diable* : c'est *le Diable de Papefiguières*, de Rabelais.

(3) N° LIX, *Le Placide et la Catherinette*: il y a d'autres versions où l'idée est plus clairement exprimée.

(4) N° XXXII, *Jean le Nigaud*; n° LXII, *La reine des abeilles* : la même idée se retrouve dans *Perronik l'Idiot* (Souvestre, *Le foyer breton*, p. 192), *Varniello* et *Lo Gnoronte* du *Pentamerone* (journ. I, v. 4, et journ. III, nouv. 8), et *Bertuccio* de Straparole, nuit XI, conte 2. Le fond de ces différentes traditions vient sans doute de l'Orient, où l'on professe un respect religieux pour les insensés : voyez *Les aventures du gourou Paramarta*; dans

monde (1). La société est organisée patriarcalement, vaille que vaille, à l'instar de la famille; on est roi comme on est père, un peu par accident, mais cet accident-là n'est jamais discuté, et l'on jouit d'un pouvoir absolu. On peut même à l'occasion oublier son rang sans que personne y trouve à redire : c'est là surtout que les rois épousent des bergères, et quand les princesses du sang sont bonnes et suffisamment belles, un honnête et brave ouvrier peut prétendre à leur main et distancer tous les princes. La propriété n'inspire pas non plus un respect illimité : sans doute à l'origine de ces contes la prescription n'avait pas encore suffisamment *patronné* le genre humain, et le droit de la force brutale à s'approprier la richesse ne semblait pas tellement sacré qu'on ne pût employer à l'encontre l'adresse et la ruse. Tranchons le mot : le brigandage était une profession comme une autre (2); on avait seulement à risquer en plus la potence; mais lorsqu'on n'avait pas eu de malheurs avec le bourreau, le vol paraissait même aux propriétaires les plus encroûtés une annexion suffisamment honnête, et quand il avait bien fait sa main le maître voleur vivait avec considération de ses rentes (3). En ce temps de simplicité

Dubois, *Fables et contes indiens*, p. 231-238. Quelques souvenirs de cette idée se retrouvent encore dans *Parceval le Gallois* et dans *Le Chevalier au cygne*.

(1) N° LXIII, *Les trois plumes;* n° CLI, *Les trois paresseux :* à la même idée se rattache le n° CVI, *Le pauvre garçon meunier et son chat*, et on la trouve souvent dans les moralistes et les sermonnaires du moyen âge, dans Holcot, Felton, Bromyard, etc.

(2) N° CXXIX, *Les quatre frères habiles;* l'ancien n° CXCI, *Le voleur et son fils*, et le n° CXCIII, *Le maître voleur*.

(3) Pour le mieux approprier à son petit public, M. Martin, qui a traduit le conte CXXIX, t. I, p. 122, a cru devoir y introduire des changements qui en faussent le caractère. Autrefois les voleurs adroits et hardis obtenaient facilement la considération qu'on accordait en Italie aux bandits avant qu'on affectât de les prendre pour d'honnêtes soldats déguisés. Thiers cite même comme une superstition populaire : Dérober quelque chose à son voisin afin de faire cesser le mal qui nous tourmente. Dans le *Caerl ende Elegast*, réimprimé par M. Hoffmann de Fallersleben dans la quatrième partie de ses *Horae Belgicae*, non-seulement Elegast, un des plus braves et des plus loyaux guerriers de Charlemagne, vole sur les grands chemins; mais l'empereur lui-même se fait voleur pour une nuit par l'ordre exprès de Dieu. Un ange lui apparait et lui dit :

..... Staet op, edel man,
doet haestliken u cleder an,
Wapent u ende wart stelen.

Voyez aussi le *Disciplina clericalis*, ch. XXV, p. 70, édit. de Schmidt; *Parisela-Duchesse*, v. 884-893; le *Dolopathos*,

primitive, la passion du teutonisme n'était pas encore inventée : on se contentait modestement de chercher à faire des hommes, sans savoir que nous changions de nature en passant la frontière, et que l'amour de nos semblables était borné au nord par un fleuve et au midi par une montagne. Tout au plus exceptait-on de cette unité de l'espèce humaine le Juif, qui, selon la poétique, un peu réaliste en cela, du moyen âge, voulait artificieusement reprendre avec usure, sou à sou, ce que les gouvernements lui avaient violemment extorqué en gros, et se montrait en général avide, méchant et de mauvaise foi.

Tous les personnages ne sont pas cependant affublés au hasard d'une nature uniforme ; ils sont même, pour ainsi dire, classés systématiquement comme dans les comédies primitives, et sauf certaines exceptions qui tiennent aux époques différentes où se forme toujours une littérature populaire, leur caractère se trouve déterminé d'avance par leur catégorie et leur étiquette. Ainsi la petite Fille est assez régulièrement obéissante et pieuse ; la Sorcière, haineuse et vindicative ; le Géant, crédule et bête ; le Nain, susceptible et fantasque ; le Forgeron, envieux et brutal ; le Cordonnier, sournois et intéressé ; le Tailleur, vantard, jovial et bon enfant. Quoique encore moins variés, les animaux sont beaucoup plus curieux à étudier et plus significatifs : ce sont de véritables personnages qui viennent, au moins indirectement, de l'extrême Orient, du pays de la métempsycose. L'observation n'a rien à y réclamer ; ils ne mettent point en scène, ainsi que dans l'apologue, l'instinct particulier de leur espèce, leurs habitudes naturelles et leur vrai caractère ; on n'a voulu les montrer que par leurs bons côtés, dans les circonstances les plus propres à leur con-

v. 7984 et suiv.; W. Mapes, *De nugis curialium*, p. 101 ; Asbjörnsen, *Norske folkeeventyr*, p. 216, édit. de 1852; Benfey, *Pantschatantra*, p. 295; *Germania*, t. V, p. 54, et *De Baret et de Haimet*, où il est dit d'un voleur, v. 121 :

Molt par fu saiges hom et buens ;
Contes et fabliaux, t. IV, p. 295, éd. de Méon.

Cette croyance se retrouve déjà dans *Le Chevalier au lyon*, de Chrestien de Troye, p. 135 et suiv., éd. de Holland.

cilier la sympathie, et on y réussit, au moins dans les contes : ils y comptent avec l'homme de clerc à maître et vivent avec lui sur le pied de camaraderie. On leur a même donné une moralité plus constante et plus ferme : c'est sur eux que, sans aucune intention de satire, l'on compte pour enseigner par l'exemple la reconnaissance (1) et l'amour de la justice (2). Leur science des hommes et des choses est aussi plus étendue et plus sûre : on leur a attribué la connaissance de l'avenir, sans doute par réminiscence des augures (3), et quand un homme vient à être changé en bête, il l'acquiert aussitôt par le fait même de sa métamorphose, comme une conséquence de sa nouvelle forme (4). Quelques animaux sont cependant doués d'une manière toute spéciale ; ainsi le serpent a, grâce à une sagesse supérieure, pénétré plus profondément que les autres dans les secrets de la Nature (5), et en raison de son état habituel de gardien des trésors cachés, on supposait qu'il enrichissait infailliblement les hommes qu'il honorait de sa

(1) N° LXII, *La reine des abeilles;* ancien n° CIV, *Les animaux reconnaissants;* n° CVII, *Les deux compagnons en voyage.* La tradition orientale primitive est plus complète, plus satirique, et par cela même moins propre à l'éducation des enfants : voyez nos *Poésies inédites du moyen âge*, p. 244.

(2) N° LVIII, *Le chien et l'épervier;* n° CVII, *Les deux compagnons en voyage.*

(3) N° VI, *Le fidèle Jean;* n° XCIII, *Le corbeau;* n° CVII, *Les deux compagnons en voyage* : voyez aussi Gervasius de Tilbury, *Otia imperialia*, liv. III, ch. XCV, et Campbell, *Popular tales of the west Highlands*, n° XXXIX. La prescience des animaux est reconnue dans le *Koran*, sur. XXVII ; mais on ne peut lui attribuer non plus une origine orientale aussi moderne : voyez l'*Iliade*, l. XIX, v. 408-417 ; la XVIIIe fable ésopique publiée par *Rochefort*, et le *Fafnis-mâl*. Tibulle disait même, en exprimant certainement une croyance populaire :

Fataque vocales praemonuisse boves ;
Amorum l. II, él. V, v. 78.

Dans les environs de Morlaix on croit encore que l'oiseau qui chante répond aux questions, et indique les années de la vie et l'époque du mariage ; de Nore, *Coutumes des provinces de France*, p. 226.

(4) N° XCIII, *Le corbeau;* n° CLXI, *Blancheneige et Rougerose.*

(5) N° XVI, *Les trois feuilles du serpent.* C'est sans doute une idée d'origine orientale : voyez le *Pantcha-tantra*, ch. I, p. 121, trad. de Dubois ; Hiouen-thsang, *Mémoires sur les contrées occidentales*, t. I, p. 133 et 152 ; le *Directorium humanae vitae*, ch. XIV ; les *Mille et un jours*, p. 541, édit. de *Loiseleur-Deslongchamps*, et Stier, *Ungarische Märchen und Sagen*, p. 107. L'Antiquité classique connaissait cependant cette tradition (voy. Hyginus, *fabula* CXXXVI, et Apollodore, *Bibliotheca*, l. III, ch. III, par. 1), qui se retrouve dans une histoire probablement d'origine celtique, *Le lai d'Eliduc;* mais au lieu d'un serpent, c'est une belette (*Musteile*, v. 1032), et cette variante est d'autant plus remarquable que les belettes sont encore maintenant appelées *Fairies*, dans le Cornwall ; *Choice notes from Notes and Queries*, Croyances populaires, p. 79.

familiarité (1). Quelle que soit la classe d'histoire naturelle ou surnaturelle à laquelle ils appartiennent, tous les personnages parlent habituellement la même langue et conversent ensemble sans avoir besoin d'études (2). Ce sont là sans doute les plus vieux contes, ceux qui remontent à un temps où le peuple, encore isolé des autres nations, n'avait pas eu l'occasion de remarquer plusieurs idiomes; mais souvent aussi les animaux ont un langage spécial, quelquefois même très-varié et particulier à chaque espèce (3), que les hommes ne parviennent à

(1) N° CV, *Histoire du serpent noir.* Sans doute l'origine de cette tradition est orientale, car elle se trouve dans le *Pantcha-tantra* (Wilson, *Analytical account*, p. 176-178); *Les mille et un jours*, p. 624, édit. de Loiseleur-Deslongchamps; *Ésope*, fable CXLI, édit. de Coray; *Marie de France*, t. II, p. 267; *Ragnar Lodbrokssaga*, ch. I; Barachias Nikdani, *Parabolae vulpium*, p. 84; Mone, *Auzeiger*, 1837, col. 174; le *Gesta Romanorum*, ch. CXLI; Grimm, *Deutsche Sagen*, t. I, p. 220, etc.

(2) N° I, *Le roi grenouille;* n° II, *Le chat et la souris en société*, etc. En ce temps que les bestes parloient, disent les *Chroniques de Saint-Denis* (dans le *Recueil des historiens de France*, t. III, p. 165): voy. aussi *De gestis Francorum*, l. I, ch. 10, et *La vie du saint hermite Regnart*; dans Chabaille, *Supplément au Roman du Renart*, p. 379. Le peuple croit encore que la nuit de Noël la parole leur est rendue avec la connaissance de l'avenir: *Mémoires de l'académie celtique*, t. IV, p. 94; Pluquet, *Contes populaires de l'arrondissement de Bayeux*, p. 38; Richard, *Traditions populaires de l'ancienne Lorraine*, p. 54; Souvestre, *Le foyer breton*, p. 219; Rosa, *Dialetti, costumi e tradizioni delle provincie di Bergamo e di Brescia*, p. 118.

(3) N° XXXIII, *Les trois langues :* un homme apprend la langue des chiens, des oiseaux et des grenouilles. En une terre estoit un homme a qui Dieu avoit donné tant de science qu'il entendoit ce que les bestes et les oiseaux disoient; *Livre des merveilles;* B. I., n° 6849, fol. 111 v°, col. 2). Li Egyptians sont si saiges qu'ilz exposent les songes et entendent (le) chant des oyseaulx et le glatissement de toutes bestes; Pseudo-Callisthène; B. I., n° 7517, fol. 6 r°. Cette tradition, qui se retrouve jusque chez les nègres (Koelle, *African native litterature*, p. 143), avait été universellement acceptée en Grèce (voy. Platon, *Politica*, p. 272; Xénophon, *Socratis memorabilia*, l. II, ch. VII, par. 13, et Böttiger, *Kunstmythologie*, t. I, p. 95 et suiv.), et fournit à Cratès le sujet d'une comédie, *Les bêtes* (Θηρία; voy. Bergk, *Commentationes*, p. 278). Elle resta populaire pendant tout le moyen âge; l'auteur du *Romans d'Eneas* disait de Ramnes :

Molt fu sages;
d'oisiaux savoit tos les langages;
dans Alexandre Pey, *Essai*, p. 17.

Nous citerons, entre beaucoup d'autres témoignages, le *Ludus septem Sapientum*, cah. L, fol. 2 v°, et fol. 5 r°; Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. XXIV, ch. 98; le *Rosenöl*, t. I, p. 144 et 183; le *Cabinet des Fées*, t. XVI, p. 85 et 146; t. XXXIX, p. 173; le *Gesta Romanorum*, ch. LXVIII, Molini, n° LXXI; Wuk Stephanowitsch, *Volksmärchen der Serben*, n° III; Rochholz, *Alemannisches Kinderspiel*, p. 66 et suiv.; Tharsander, *Der Thiere Vernunft und Sprache* (dans le *Schauplatz ungereimter Meynungen*, t. II, p. 814-860), et Baër, *Ornitophonia, sive harmonia melicarum avium*, Bremae, 1697, in-4°. Un naturaliste assez distingué, Dupont de Nemours, a même cru avoir appris la langue des oiseaux, et a bravement communiqué ses observations à l'Académie des Sciences dans trois séances consécutives : voy. ses *Mémoires sur différents sujets d'histoire naturelle*, 1807 ou 1813.

comprendre qu'à force de travail ou en mangeant de la chair de serpent (1).

Tout le recueil est exempt de cet amour excessif de la nature morte, de cette sentimentalité expansive à propos d'un ruisseau qui coule ou d'un arbre aux feuilles verdoyantes, qui défrayent d'idées la mauvaise poésie allemande : le peuple en sa sagesse jugeait ces confidences d'une importance médiocre pour la moralité et pour l'amusement public. Si l'on en excepte un seul conte, dont l'idée-mère peut même ne pas sembler suffisamment claire (2), et quelques menus détails d'un autre, peut-être amenés par un caprice de la fantaisie (3), ce recueil ne contient non plus aucun souvenir de sabéisme ni de cet ancien culte des éléments dont tant de restes ont été conservés par les superstitions populaires, les bonnes femmes sont de trop bonnes chrétiennes, au moins en paroles (4). Les idées chrétiennes y

(1) N° XVII, *Le serpent blanc*. On lit déjà dans Pline : Qui credit... quae Democritus tradit, nominando aves; quarum confuso sanguine serpens gignatur, quem quisquis ederit, intellecturus sit alitum colloquia ; *Historiae naturalis* l. X, ch. XLIX, par. 70 : voyez aussi J. Grimm, *Deutsche Sagen*, t. I, n° CXXXI; Pröhle, *Kinder und Volksmärchen*, n° VII; Kuhn et Schwarz, *Norddeutsche Sagen*, n° CLXXVIII; Grant Stewart, *The popular superstitions and festive amusements of the Highlanders of Scotland*, p. 82; *Fafnis-mâl* (dans l'*Edda Sæmundar*, t. II, p. 181 et suivantes); Saxo Grammaticus, l. V, p. 72, et J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 637 et 1166. Dans le *Caerle ende Elegast*, on entend aussi la langue des animaux en se mettant dans la bouche une herbe qui n'est pas nommée, et le peuple croit encore maintenant en Bretagne qu'il suffit d'avoir touché à l'Herbe d'or; Souvestre, *Le foyer breton*, p. 48.

(2) N° CXV, *Le clair soleil met tout en lumière*. Il y a dans Apulée, *Metamorphoseon* l. II : Quippe quum deterrimae versipelles, in quodvis animal ore converso, latenter arrepant; ut ipsos etiam oculos Solis et Justitiae facile frustrentur; et l. III : Solis et Justitiae testatur oculum. C'est évidemment la même idée, et elle avait déjà été exprimée dans l'*Odyssée*, l. XX, v. 356. Malgré ce rapport positif, nous ne pouvons croire une origine classique à cette tradition, pas plus qu'au *Solarliod*, str. XXIII, et au proverbe allemand : *Es wir nichts so fein gesponnen, es kommt endlich an die Sonnen;* elle remonte beaucoup plus haut. Encore maintenant le maître-autel est toujours exposé au soleil levant, et dans l'ancienne Eglise les néophytes qui venaient de recevoir le baptême soufflaient trois fois le diable vers l'occident, puis se tournaient vers l'orient et adoraient Dieu; saint Denys, *De ecclesiastica hierarchia*, ch. I; saint Basile, *De Spiritu-Sancto*, ch. XXVII.

(3) Dans le n° LXXXVIII, *L'alouette qui chante et qui sautille*, l'héroïne invoque le Soleil, la Lune et le Vent, et en obtient des talismans qui la font échapper à tous les dangers.

(4) Nos traditions puériles et honnêtes n'ont pas gardé non plus de souvenirs apparents du druidisme, et cependant ils ont été bien opiniâtres. Nullus dominos solem aut lunam vocet, neque per eos juret, quia creatura(e) Dei sunt et necessitatibus hominum jussu Dei inserviunt; saint Éloi ; dans d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 216. Grégoire de Tours disait encore : Ecce dies Solis adest. Sic enim

sont elles-mêmes fort enveloppées, sauf dans un très-petit nombre de contes légendaires d'une date assez moderne, et même ceux-là poussent surtout à l'amour de Dieu ou de la sainte Vierge, et à la charité envers le prochain. Jamais le clergé n'y intervient d'une manière active et prépondérante : aussi n'est-ce pas certainement lui qui a tenu la plume; le seul enseignement qu'il pratiquât était le catéchisme, et aucun prédicateur volontaire n'a entendu faire le prône à sa place et quêter pour les besoins de l'Église. Il y a même deux contes d'une inspiration très-irrévérencieuse, où le bon Dieu est attrapé par de mauvais garnements qui crochètent la porte du paradis et s'y installent en dépit de leurs péchés; mais ils appartiennent tous deux à notre vieille littérature (1), et n'ont

barbaries diem dominicam vocitare consueta est; *Historiæ ecclesiasticæ Francorum*, l. III, ch. 13. Saint Ivon était même obligé de rappeler aux chrétiens qu'il leur est défendu converso corpore ad nascentem se solem convertant et curvatis cervicibus in honorem se splendidi orbis inclinent; *Decreti* l. XI, par. 88.

Quant il furent vestu et il orent lavé,
Et encontre orïent Damedieu aoré;
Doon de Maïence, v. 5739.

Obliviscentes domini sui creatoris, alii solem et lunam et sidera colebant (les Bohémiens); Ms. du douzième siècle; dans le *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. XXXVII, p. 291. Dans un livre singulièrement intitulé *Deux pans de la tapisserie de Jehan Germain, évesque de Châlon-sur-la-Suone*, le prélat, qui mourut en 1460, s'élevait contre les *charienceulx* et autres mauvais chrétiens qui font honneur au soleil, a la lune, aux estoilles, qui sont creatures corporelles, et qui, a ceste occasion, a la nouvelle lunne ostent leurs chapperons, s'agenouillent; B. I., n° 7027. On lit dans les *Evangiles des Quenouilles*, journ. II, ch. 14, glose : Celui qui perchoit le croissant a plaine bourse, il le doit saluer et incliner devotement, et pour certain il multipliera toudis celle lunoison, et journ. III, ch. 14 : Cellui qui souvent benist le soleil, la lune et les estoilles, ses bieus lui multiplieront au double. Rabelais mentionnait encore dans l'énumération des bévues de Gargantua, qu'il pissoit contre le soleil; l. I, ch. XI, éd. de Burgaud des Maretz. Les petites filles chantent en Normandie, quelquefois même elles rechantent quand elles sont grandes :

Lune, lune, belle lune,
faites me voir en mon dormant
le mari que j'aurais en mon vivant.

Nous ne parlons pas de toutes les superstitions qui se rattachent au solstice d'été, baptisé du nom de la Saint-Jean, ni des feux qu'on allumait respectueusement le jour de Pasques, pour célébrer la nouvelle année.

(1) N° LXXXI, *Compagnon sans souci*, et n° LXXXII, *Le ménétrier*. Ce dernier conte est encore populaire en Normandie (voy. aussi *Histoire et divertissement du bonhomme Misère*, Troyes, chez Garnier), en Gascogne (dans Cénac-Moncaut, *Contes populaires de la Gascogne*, p. 57); en Espagne (dans Fernan Caballero, *Clemencia*, p. 275-277) et en Lithuanie; dans Schleicher, *Litauische Märchen*, p. 108. On lui avait déjà donné une forme poétique pendant le moyen âge : *De saint Pierre et du Jougleor* (dans le *Recueil de fabliaux*, t. III, p. 282, édit. de Méon), et *Du vilain qui conquist le paradis par plaid* (Ibid., t. IV, p. 114). Une légende de ce genre est même racontée de saint Yves; Millin, *Antiquités nationales*, 1792, n° XXXVII, p. 21, note 28, et M. Magnin, *Journal des Savants*, 1858, p. 274.

passé le Rhin qu'en contrebande, dans la mallette de quelque jongleur. Ces contes savent d'ailleurs qu'ils n'ont pas charge d'âme et songent si constamment à former de bons Allemands qui occupent honorablement leur place dans le monde, qu'ils ne s'inquiètent pas beaucoup de l'autre. A peine le moindre Revenant y sort-il du tombeau, même pour se promener innocemment (1), et quand la Mort y figure, c'est à l'état de simple personnage, sans poser devant le public à l'égyptienne, comme un mémento de notre destinée ou une menace prochaine à l'adresse de l'impiété et du vice.

Ces contes ne sont cependant pas tous des chapitres détachés d'un même cours de morale à l'usage de l'enfance. Il en est qui se proposent un but plus immédiat, qui voudraient seulement distraire de petits ennuis ou tempérer par le plaisir des impatiences trop pétulantes : le sujet est alors ce qu'il peut; on compte surtout pour le succès sur la singularité et l'imprévu des détails (2). Quelques-uns ne semblent même qu'un ramassis confus d'absurdités et d'extravagances que nous comprenons tout au plus comme une sorte de *tread-mill* imposé à l'esprit de l'enfant; tels sont le *Fléau tombé du ciel* (3) et les *Nouvelles du pays de Cocagne* (4). Mais nous avions aussi pen-

(1) Les Revenants qui y figurent sont, comme dans le n° IV, *Histoire d'un homme qui voulait apprendre à avoir peur*, des spectres ou des enchantements semblables au Grendel du *Beowulf*, qui n'ont rien de chrétien : voyez Gervasius de Tilbury, *Otia imperialia*, l. III, ch. LIX, p. 979, et Bartholinus, *De causis contemptae mortis a Danis*, p. 255. Cette absence est d'autant plus remarquable qu'il y a dans la littérature populaire des livres d'un caractère tout opposé : tel est *Eine schöne lesenswürdige Historie von dem unschätzbaren Schloss in der afrikanischen Höhle Xara*, et que, malgré une opinion très-généralement reçue, les Revenants étaient connus en Orient bien avant que le christianisme ait pu les y porter. Nous en rapporterons seulement un exemple : Si, disait la reine-mère à Bâlâdîtya, vous faites mourir cet homme (le roi Mahirakoula), pendant douze ans vous le verrez devant vous, avec son visage pâle et décharné; Hiouen-thsang, *Mémoires sur les contrées orientales*, t. I, p. 193. Les Sauvages eux-mêmes croient aux Revenants, et cherchent à les apaiser par des danses et des cérémonies superstitieuses; Catlin, *Letters and notes on the manners, customs and condition of the north-american Indians*, t. I, p. 246.

(2) Nous citerons comme exemple le n° XCIV, *La fille de paysan avisée*, dont on trouvera plus loin la traduction.

(3) N° CXII.

(4) N° CLVIII : Je suis allé dans le Pays de Cocagne, et j'y ai vu suspendus à un léger fil de soie Rome et le siége de saint Pierre; il y avait un homme sans pieds qui surmontait un cheval à la course, et un sabre parfaitement affilé qui traversait un pont, etc. Il y a à la fin : *Alors une*

dant le moyen âge de ridicules *fatrasies* (1) où le non-sens était à peine relevé par des jeux de mots; le monde élégant du dix-huitième siècle applaudissait sans trop rougir la *Cocatrix* de Collé, et le public des théâtres du Boulevard, le vrai peuple parisien, s'amuse tous les soirs à gorge déployée des plus méchants coq-à-l'âne (2). D'autres contes, aussi fades pour nous, ont une saveur beaucoup plus allemande; peut-être même auraient-ils encore du succès dans plus d'une maison à bière, à la fin de la soirée. Ils ne pouvaient être suffisamment goûtés, même par les enfants, que chez un peuple trop foncièrement naïf et honnête pour se permettre avec son esprit de tous les jours ce que nous appelons nous-mêmes des *mensonges joyeux*. C'est à ce titre de peinture nationale que nous

poule chanta kickériki, mon conte est fini, kickériki, et le peuple dit encore en Normandie après une histoire qu'il tient pour une bourde, et, par euphémisme, pour un rêve : *Alors le coq chanta kickériki, et mon conte a fini.* Le Pays de Cocagne, si vanté et si souvent chanté dans le moyen âge et depuis (voy. Schmidt, *Beiträge zur Geschichte der romantischen Poesie*, p. 85), est un produit de l'imagination grecque. C'était bien un Pays de Cocagne que désirait Nicophron, poëte de la vieille comédie, dans ses *Sirènes :* Qu'il neige de la farine, qu'il pleuve de la purée, qu'il tombe des pains tout cuits, que des ruisseaux de jus roulent des viandes rôties dans les rues, et que des gâteaux viennent dans la bouche se faire croquer d'eux-mêmes; dans Athénée, l. VI, p. 269.

(1) Voyez un curieux article de M. Leclerc dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 492-511.

Les unge disans de gracieux fatras;
Le Pas de la bergiere maintenu aux tournois de Tarascon, v. 1059.

Il y a même dans *Le vergier d'honneur*, fol. 133, une pièce intitulée *Double fatras fatrouillé.* Il semble que *Fatras* aurait signifié littéralement Tromperie, Détour.

Le regnart fait plusieurs fatras
Pour decepvoir coq ou geline,

disait Robert Gaguin dans *Le passe-temps d'Oysiveté* : le fatras littéraire serait alors un mot pris dans un sens différent de celui qu'on aurait d'abord paru lui donner. Aussi ledit Fabri baille une aultre espece de Rithme qu'il nomme *Epilogue*, ung terme grec qui signifie Recapitulation, ou Reprise des choses devant dictes; laquelle espece, comme il dict, les Picardz nomment en leur langaige *Fatras;* Gracian du Pont, *Art et science de rhetoricque metrifiee* (1539), fol. 37 r° : voy. aussi Pierre Lefèvre, *Art de pleine rhetorique* (1521), l. II, fol. 29.

(2) On cherchait seulement autrefois à les rendre plus piquants par une sorte de jeux de mots tout philologiques, qui les rapprochait de la *fatrasie.* Le courtisan grotesque sortit un jour *intercalaire* du palais *de la bouche*, vêtu de verd *de gris;* il avoit un chapeau *de fleurs*, un manteau *de cheminée* doublé de la frise *d'une colonne*, un rabat *de jeu de paulme*, une chemise *de bastion*, un pourpoint de treillis *de prison*, les manches *de gens de pied*, les chausses à bande *de violon*, les canons *de baterie*, les bas *de mulet*, les souliers à meule *de moulin;* Adrien de Montluc, comte de Cramail, *Les jeux de l'inconnu*, ch. 3. L'*Histoire de Camouflet, souverain potentat de l'Empire d'Equivopolis*, in-12, Paris, 1752, pourrait aussi être citée comme un modèle de ce genre ridicule, ainsi que le *Vervingétorix*, du marquis de Bièvre.

reproduisons, malgré sa grossière enluminure, le *Conte des mensonges du Dietmarsh :* Je vais vous raconter quelque chose. J'ai vu voler deux poulets rôtis; ils volaient à tire-d'aile, en tournant le ventre vers le ciel et le dos à l'enfer; sur le Rhin nageaient, pas trop vite et sans faire trop de bruit, une enclume et une meule de moulin, et une grenouille, assise sur la glace, mangeait un soc de charrue le jour de la Pentecôte. Il y avait trois paysans qui voulaient prendre un lièvre; ils marchaient sur des béquilles et des échasses: le premier était sourd; le second, aveugle; le troisième, muet, et le quatrième ne pouvait remuer ni pied ni patte. Voulez-vous savoir comment cela est arrivé? L'aveugle fut le premier à voir le lièvre courant dans la campagne; le muet le cria au cul-de-jatte, et le cul-de-jatte le prit au collet. Il y avait des gens qui voulaient naviguer en terre ferme; ils tendaient leur voile au vent et couraient des bordées dans la plaine; mais quand ils passèrent sur une haute montagne, ils furent malheureusement submergés. Une écrevisse chassait un lièvre à la course, et sur le faîte d'une maison perchait une vache qui était montée par l'escalier. Dans ce pays-là les mouches sont aussi grosses que nos chèvres. Ouvrez la fenêtre, que les mensonges puissent s'envoler (1). Nous avons aussi dans cette littérature en dehors du bon sens, un morceau fort apprécié des écoliers qui font leurs premiers vers français et se piquent d'aimer la poésie :

Un jour qu'il faisait nuit, je dormais éveillé,
tout debout dans mon lit sans avoir sommeillé, etc. (2)

(1) N° CLIX : on dit aussi proverbialement en Normandie après une histoire incroyable : Ouvrez la fenêtre, que les mensonges s'en aillent. Les contes de ce genre sont trop multipliés pour ne pas être très-sympathiques à l'esprit allemand : il y en a dans l'Odenwald (Wolf, *Deutsche Hausmärchen*, p. 422), dans le Holstein (Müllenhoff, *Sagen, Märchen und Lieder der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg*, n° XXXII), en Souabe (Meier, *Deutsche Volksmärchen aus Schwaben*, n° LXXVI), et dans le Sauerland; Grimm, *Haus und Kindermärchen*, n° CXXXVIII. Ils sont également populaires en Norwége (Asbjörnsen, *Norske Folkeeventyr*, n° XXXIX), et en Lithuanie (Schleicher, *Litauische Märchen*, p. 37). Naturellement les contes de ce genre sont aussi populaires en Gascogne : voy. Cénac-Moncaut, *Voyage dans les comtés d'Astarac et de Pardiac*, p. 225.

(2) Dans la troisième livraison de son *Deutsche Volkslieder*, M. Simrock a pu-

L'esprit de ces contes était à l'origine très-avancé, l'imagination y empiétait vaillamment sur la réalité : alors, comme on dit au Palais dans les affaires politiques, les nourrices étaient subversives. Le monde a quelque peu tourné depuis; mais on ne peut vraiment pas en rendre les contes responsables : autant s'en prendre à Galilée. Ils ont en leur temps plaidé pour la civilisation contre la barbarie, pour le fer contre le cuivre (1), et la chevelure bien peignée de l'homme policé contre les cheveux incultes du sauvage (2). Ce merveilleux, si puéril aujourd'hui, auquel le public des grandes personnes n'accorde pas même la valeur des machines d'Euripide, a eu d'abord sa raison d'être et un sens très-moral. L'élixir de longue vie (3)

blié, d'après une tradition orale, une chanson qui a de grands rapports avec ce petit poëme :

Un jour qu'il faisait nuit
le tonnerre sans bruit, etc.

(1) A cette croyance à la puissance du fer se rattache sans doute l'origine du marteau de Vulcain et de Thor, des tenailles de saint Dunstan, du pouvoir des forgerons (Völundr, etc.) et de leurs luttes victorieuses contre le diable, si fréquentes dans les traditions populaires. Encore maintenant il y a en basse Normandie bien des paysans qui regardent comme un bonheur tout particulier la trouvaille d'un fer à cheval, et on lit dans les *Evangiles des Quenouilles*, journ. II, ch. 16 : Qui treuve le fer d'un cheval ou partie d'icellui, il aura bonne fortune. Cette puissance mythique fut sans doute pour beaucoup dans la croyance à l'impénétrabilité de certaines armes défensives. Chrestien de Troyes disait encore dans *Erec et Enide*, v. 704 :

La pucele meïsme l'arme :
n'i ot fait charaie ne charme.

La même idée faisait croire une meilleure trempe aux épées marquées de caractères quelconques, aux *branes lettrés* : voy. *Gerars de Viane*, v. 2689, le *Roman de Roncevaux*, p. 29, *Huon de Bordeaux*, v. 5098, et *Fierabras*, v. 3574.

(2) Cette idée a produit les enfants qui laissent tomber, quand on les peigne, des rubis et des perles : n° XCVI, *Les trois petits oiseaux;* Straparole, *Tredeci piacevole notti*, nuit IV, conte 3; Madame d'Aulnoy, *La princesse Belle-Etoile* et *Les mille et une nuits*, t. VII, p. 277. Les peignes figuraient, sans doute par une raison semblable, dans la pompe de la Bonne Déesse : Quae pectines eburneos ferentes gestu brachiorum, flexu digitorum, ornatum atque oppexum crinium regalium fingerent; Apulée, *Metamorphoseon* l. XI, et nous avons déjà vu, p. 436, note 2, les peignes du Soleil.

(3) N° XCVII, *L'eau de vie*, et une variante du n° LX, *Les deux frères;* t. III, p. 103. On la retrouve dans la tradition de Psyché sous le nom d'*eau de beauté* et dans le *Trojanische Krieg*, de Chuonrat de Würzburc, où elle s'appelle, v. 10658, *lieht von golde rôt*. L'eau qui guérit figure aussi dans un conte bohémien, *Jaromil, le fils du Charbonnier;* dans Wolf, *Zeitschrift für deutsche Mythologie*, t. II, p. 439 : voy. d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, s. v. KHEDHER. Dans le n° LVII, *L'oiseau d'or*, elle est remplacée par un oiseau d'or, et il y a un saga encore inédit, *Saga af Artus Fagra*, qui, suivant Peringskjöld, est l'Historia de tribus fratribus, Carolo, Wilhialmo atque Arturo, cognomine Fagra, regis Angliae filiis, qui ad inquirendum phoenicem, ut ea curaretur morbus immedicabilis patris illorum, in ultimas usque Indiae oras missi sunt. La même idée se retrouve dans une Romance espagnole, *Las princesas encantadas;* dans Duran, *Romancero general*, nos 1263 et 1264.

n'était rien moins qu'un acte de foi à la science, et la réclame, car il y avait déjà une réclame, n'indiquait point l'adresse du pharmacien : cet élixir-là ne s'obtenait qu'avec beaucoup de courage et de grandes fatigues, toujours largement récompensées (1). L'attrait, ce magnétisme de toute la personne, qui n'est ni l'esprit ni la grâce, et encore moins la beauté, devint un véritable charme, un don de naissance que la fée elle-même ne pouvait plus reprendre (2) : la poésie avait encore ici les deux pieds dans la réalité, et voulait expliquer ce qu'elle ne comprenait pas. Au temps de l'âge d'or, on se prouvait son amour en se donnant des pommes, sans doute parce qu'on n'avait rien de plus luxueux à s'offrir, et l'on y mordait ensemble à belles dents; tout primordial que fût ce procédé, la tradition le conserva comme une démonstration très-convaincante (3). Mythologiquement parlant, cela signifiait d'ailleurs, pour quiconque y mettait un peu de bonne volonté : Vous êtes la plus belle des belles, et toutes les jeunes

(1) La fontaine de Jouvence avait aussi sans doute un but hygiénique, mais il s'y rattachait probablement des souvenirs mythologiques. Cyavana, l'épouse de Soukanyâ, se rajeunissait en se plongeant dans un lac d'où l'on sortait avec l'âge que l'on désirait. C'était une tradition déjà populaire au douzième siècle :

Une fontaine i cort par son canel;
De paradis vient li ruis sans fauser.
Il n'est nus hom qui de mere soit nés,
Qui tant soit vieus ne quenus ne mellés
Que se il puet el ruis ses mains laver,
Que lués ne soit meschins et bacelers;
Huon de Bordeaux, v. 5540.

Encore i a autre merveille
c'onques n'oïstes sa pareille,
Que la fontaine de Jovent
qui fet rajovenir la gent;
dans Barbazan, *Fabliaux et contes*, t. IV, p. 180, éd. de Méon.

(2) Cette impuissance des Pouvoirs supérieurs à retirer leurs dons et à rétracter leurs malédictions est un des traits les plus singuliers et les plus caractéristiques de la mythologie indienne. On lit déjà dans *Huon de Bordeaux*, p. 105 :

Fées i vinrent ma mere revider.
Une en i ot qui n'ot mie son gré,
Si me donna tel don que vous véés
Que jou serole petis nains bocerés....
Quant ele vit qu'ensi m'ot atorné,
A sa parole me vaut (*i.* veut) puis amender.

La lutte, si fréquente dans les contes, de bonnes et de mauvaises fées qui douent et maudissent les enfants au moment de leur naissance, se retrouve aussi dans le Nord à une époque fort reculée : voy. le *Saga Gautreks konungs;* dans le *Fornaldar sögur nordrlanda*, t. III, p. 22.

(3) Le Scholiaste d'Aristophane, *Ad Nubes*, v. 997, p. 122, éd. de Didot, disait τὸ μῆλον Ἀφροδίτης ἐστὶν ἱερόν, et Canachos l'avait représentée une pomme à la main. Aussi regardait-on les pommes comme une déclaration d'amour (voy. Lucien, *Dialogues des courtisanes*, dial. XII, par. I, et le *Museo Borbonico*, t. III, pl. 4), et on les avait consacrées au dieu de la génération, à Bacchus (Théocrite, idyll. II, v. 120) : elles figuraient même à ce titre dans les Mystères; saint Clément d'Alexandrie, *Cohortatio ad gentes*, t. I, p. 15, éd. de Potter.

filles y en mettaient beaucoup. Les bonnes femmes supposèrent seulement que les pommes étaient d'or, et purent, moyennant cette variante, leur attribuer, avec une vraisemblance très-suffisante, les vertus les plus merveilleuses (1). A une époque où les rois signaient avec un cachet, l'anneau qui en servait exerçait réellement le pouvoir, et sa puissance prenait des proportions fabuleuses quand il était constellé et rayonnait comme une étoile (2): l'heureux propriétaire semblait alors s'être asservi les astres; les génies eux-mêmes n'avaient plus qu'à s'incliner et à obéir (3), et ils ont continué dans les contes (4). Il y a de cela bien des siècles, nous ressemblions tous plus ou moins à l'Oncle Tom; les meilleurs maîtres commandaient en menaçant du bâton, même quand ils le cachaient derrière leur dos, et en pleine Europe, pour exprimer une obéissance qui ne connaît ni les hésitations ni les mauvais vouloirs, nous disons encore par euphémisme *obéir à la baguette*. Le souvenir instinctif des propriétés du bâton a donc, comme il arrive pour tous les souvenirs, survécu à son

(1) Il y eut des pommes qui chantaient (Straparole, nuit IV, conte 3; Madame d'Aulnoy, *La princesse Belle-Etoile*), des pommes dont la seule odeur guérissait de tous les maux (n° XVII, *Le serpent blanc;* Snorri, *Edda*, ch. VII; Gervasius de Tilbury, *Otia*, p. 895; Helwig, *Jüdische Geschichten*, n° XXXVIII), des pommes qui font parler (Wolf, *Zeitschrift für deutsche Mythologie*, t. II, p. 439), des pommes qui, à chaque bouchée, faisaient allonger le nez d'un pied (*Gesta Romanorum*, ch. XII; n° CXXII, variante, t. III, p. 122; Prætorius, *Weltbeschreibung*, t. II, p. 452; *Fortunatus*); mais en général la tradition était respectée, et les pommes restaient des pommes d'amour, comme celles d'Atalante : voy. le *Gesta Romanorum*, ch. LX; *L'homme de fer*, le n° CXXXVI de MM. Grimm; *Les lièvres merveilleux*, dans Wolf, *Deutsche Märchen und Sagen; Les trois citrons*, dans le *Pentamerone*, journ. V, conte 9; Straparole, nuit III, conte 4; *Incarnat, blanc et noir*, dans le *Cabinet des fées*, t. XXXI, et *La princesse sur la montagne*, dans Dasent, *Popular tales from the Norse*, p. 89.

(2) Eusèbe appelait les pierres brillantes λίθους ἐμψύχους; *Praeparatio evangelica*, l. I, ch. 10.

(3) Aussi en attribuait-on l'invention à Prométhée, le plus grand bienfaiteur qu'ait eu l'Humanité (Isidore, *Originum* l. XVI, ch. VI, par. 1), et à Salomon, le plus sage des hommes et le plus puissant des rois; Gervasius de Tilbury, *Otia imperialia*, l. I, ch. XX, p. 901.

(4) Puis n'a garde de nule chose
Cil qui l'anel an son doi a,
que ja véoir ne le porra
Nuls hom, tant ait les ialz overz;
Chevalier au lyon, v. 1030.

Soz ciel n'a home qui soit vis,
desqu'il l'aura (l'anel) en son doi mis,
Qui ja puis criembre enchantement :
feu, arme, venin ne serpent
Ne li puent faire enconbrier ;
Benoît de Sainte-More, *Guerre de Troies*, v. 469.

pouvoir réel; puis il y avait dans l'Inde un arbre apporté du ciel par la foudre, que l'on vénérait moins encore pour son origine et sa beauté (1) que pour ses merveilleuses propriétés. Sous son écorce brûlait éternellement le feu, toujours prêt à en sortir, et la vache dont le lait était tari redevenait féconde quand une de ses branches l'avait touchée selon les rites (2). Cette croyance aux vertus d'une baguette devint une tradition qui se greffa sur des ressouvenirs beaucoup plus personnels, que l'on se répéta de peuple en peuple sans en comprendre la cause. La Grèce donna pour attribut au tout-puissant Hermès une baguette d'or (3); les Romains en mirent une divine à la main de leur Providence (4), et crurent qu'il suffisait d'une baguette pour chasser tous les maux de sa maison comme une volée d'oiseaux sauvages (5). C'était avec une baguette que Moïse faisait jaillir l'eau des rochers, et que saint Patrice expulsait à la fois tous les serpents de l'Irlande (6). Ému de tant de merveilles, le peuple fit d'une baguette d'abord le

(1) Son feuillage était *ailé* pour rappeler l'épervier divin qui l'avait apporté, et la couleur éclatante de ses fleurs ou de ses fruits semblait un indice du feu qu'il recélait. On finit par se préoccuper davantage de la facilité avec laquelle on obtenait le feu, et l'on préféra à des arbres qui remplissaient mieux les autres conditions de la tradition le Ficus religiosa. Ce fut en Europe le Sorbier (*Rountree, Witchwood*, en anglais), l'Aubépine qui jouait un si grand rôle dans les superstitions populaires du premier mai, et le Coudrier, sans doute à cause de la forme droite et ronde de ses jets, de la non-apparence de ses fleurs (Prolem sine matre creatam), de la signification mythique des noix et de l'exemple qu'avait donné Jacob.

(2) Cette superstition avait été aussi apportée en Europe. Le premier dimanche de mai, à la chapelle de Sainte-Brie ou Brigitte, dans le diocèse de Namur, une foule de villageoises viennent faire bénir des baguettes qui ont le don de guérir les vaches malades qu'elles ont touchées; de Reinsberg-Düringsfeld, *Calendrier belge*, t. I, p. 317. Dans le nord de l'Europe, on se sert d'une branche de sorbier, mais on a voulu *dépayenniser* la superstition, et en frappant la vache, on lui donne un nom, on la baptise. Cette coutume se retrouve en Sologne, mais avec des formes encore plus chrétiennes; on y baptise les veaux le vendredi saint en les frappant de trois coups de baguette et en disant : A l'avenir, tu t'appelleras N..., et je défends au loup de te manger. Les assistants répondent : Non, non, le loup ne te mangera pas; Légier, *Traditions et usages de la Sologne;* dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 205-217.

(3) Ὄλβου καὶ πλούτου ῥάβδον χρυσείην, τριπέτηλον;
Hymne à Mercure, v. 527.

(4) *Quasi virgula divina* y était même devenu une expression proverbiale : voy. Cicéron, *De officiis*, l. I, ch. 44.

(5) Sic fatus, spinam, qua tristes pellere [posset
a foribus noxas (haec erat alba), dedit;
Ovide, *Fastorum* l. VI, v. 129.

(6) Giraldus Cambrensis, *Topographia Hiberniae*, P. III, ch. 34.

symbole, puis la cause du pouvoir des fées, et il crut à sa puissance avec une foi entière comme à une vérité attestée par la Bible et par la Vie des Saints. Aujourd'hui même, les raisonnements indignés des philosophes du dix-huitième siècle et les sourires systématiques des bourgeois du dix-neuvième n'y peuvent rien : en vain les fées, très-mal contentes des impertinences de la physique et des prétentions du suffrage universel, se sont retirées des affaires, c'est encore par la vertu d'une baguette que les escamoteurs accomplissent tous leurs petits miracles sur les places publiques, et que les *sourciers* découvrent les eaux cachées dans le sein de la terre quand le hasard les favorise.

Ces contes ont habituellement un dénoûment heureux et n'entretiennent que des idées gaies et des espoirs couleur de rose : ils croiraient aller à l'encontre de leur but en n'attendant pas le nombre des années, en désenchantant leurs petits auditeurs des illusions de l'enfance. Quelquefois cependant, par un amour puritain de la vérité vraie ou dans le désir de fortifier la sensibilité contre les adversités inévitables de la vie, et, comme dit Aristote, de purger par la pitié, ils finissent brutalement par une catastrophe de mélodrame et laissent l'enfant sous le coup (1). Certes, nous évaluons aussi haut que pas un l'esprit impersonnel d'un peuple, mais la composition de ces contes ne nous en semble pas moins trop habile pour être involontaire; la perfection n'est point si naturelle qu'elle pousse au soleil comme les roses sur un rosier, et nous en rapportons une trop large part au talent de MM. Grimm pour en faire honneur à l'esprit allemand. Le conteur laisse la parole aux événements, et n'intervient jamais de sa personne, même pour signer son nom aux beaux endroits et dire au public : C'est moi, applaudissez. Une main ingénieuse a dû choisir dans la tradition,

(1) Comme dans la légende v°, *La nourriture de Dieu*, et dans la IX°, *Le banquet céleste*, dont M. Baudry a même cru devoir changer le dénoûment dans son élégante et, malgré ses infidélités systématiques, très-fidèle traduction.

ainsi qu'on choisit dans une corbeille de fleurs pour composer un bouquet; elle en a d'abord écarté les réflexions oiseuses et les circonstances incidentes qui surchargeaient le récit et en retardaient la marche; puis les éditeurs auront suppléé aux détails nécessaires qui s'étaient perdus en chemin; ils auront développé les événements trop condensés et trop obscurs, préparé les péripéties trop brusques et donné même au merveilleux sa logique et sa vraisemblance relative. Si ces contes ne sont point l'œuvre vraiment personnelle de MM. Grimm, c'est qu'ils les ont imaginés comme imaginerait un écho assez intelligent pour devancer la voix qu'il amplifie et porte au loin; c'est qu'ils ont voulu s'oublier eux-mêmes pour penser d'après l'esprit du peuple et écrire avec sa langue (1).

Le besoin de cette littérature des enfants s'est fait sentir chez tous les peuples, et, les bonnes aidant, ils sont tous parvenus à le satisfaire : les petits Nègres et les Peaux-Rouges ont eux-mêmes leurs contes de fées (2). Mais le but seul est resté invariable : les contes de chaque pays ont un caractère qui leur est propre et des visées différentes; partout c'est un enseignement indirect qui, en paraissant jouer avec le passé, prépare efficacement l'avenir, et l'on pourrait dire à un enfant avec l'assurance d'un proverbe : Redis-moi ce qu'on te raconte, et je te dirai qui tu seras. L'imagination si facile et si gracieuse des Grecs trouvait de la poésie pour les plus humbles enseignements; elle recouvrait d'une feuille d'or les premiers enseignements de l'enfance et leur donnait la forme d'une histoire (3). Les

(1) Ils ont même tenu à conserver le patois dans lequel les contes leur avaient été racontés : ainsi le n° XIX est en poméranien; le n° XLVII, en hambourgeois; le n° LXXXII, en patois de Bohême, et le n° CXXXVIII, en patois du Sauerland.

(2) Voyez Jones, *Traditions of the north-american Indians*, Londres, 1830, et Koelle, *African native litterature or proverbs, tales and fables*, Londres, 1854.

(3) Τὸν μῦθον πρῶτον ἀξιοῦσι προσάγειν τοῖς νέοις, διότι τὰς ψυχὰς αὐτῶν πρὸς τὸ βέλτιον ῥυθμίζειν δύνατται; Hermogènes, *Progymnasmata*, ch. I : voy. aussi Platon, *De Republica*, l. II, p. 377 B; Plutarque, *De educatione puerorum*, ch. V, et Strabon, l. I, ch. II, p. 51, éd. de Siebenkees. Nous supposons naturellement un but moins sérieux aux contes absurdes, pour amuser les enfants, mentionnés par Lucien (*Le menteur d'inclination*, par. II et IX) et aux récits de ces bergers μυθολογήσαντες, dont il est parlé dans *Daphnis et*

bonnes femmes pensaient déjà comme leur compatriote de Rome :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Si, pour faire la police, quelques-uns de leurs récits, trop poussés au noir, excitaient une de ces petites terreurs qui, en satisfaisant notre besoin inné de croire au delà de notre expérience, amènent un développement de l'intelligence, ils se rattachaient par des liens assez intimes aux vérités de la mythologie pour ne pas être à proprement parler des contes d'enfant (1). A Rome, au contraire, où l'esprit national n'appréciait en littérature que l'expression littérale du bon sens et les formules du droit, ces contes devinrent sans doute courts, logiques, bourrés de sens commun (2), et empruntèrent leur merveilleux aux légendes religieuses et aux traditions domestiques. Mais on ne les en tenait pas moins pour de véritables puérilités (3), et ils y acquirent ce renom d'inanité proverbiale qui les a si injustement compromis près des gens qui veulent être graves pour être quelque chose. Rome n'est plus désormais qu'un Musée d'antiquités et une sacristie, et faute de pouvoir vivre honorablement dans le présent, l'Italie s'est résignée à vivoter aussi du passé : les contes dont le sujet n'a point disparu sous les

Chloé, l. III, par. IX; dans les *Erotici scriptores*, p. 158.

(1) Tels étaient les récits où figuraient Gorgone, Lamia, Ephialtès, les Furies, les Harpies et les Mormolyques.

(2) Igitur Aesopi fabellas quae fabulis nutricularum proxime succedunt, narrare... condiscant, disait Quintilien, *De institutione oratoria*, l. I, ch. 9. Nous avons encore l'histoire de Psyché, dont Apulée disait en commençant : Ego te narrationibus lepidis anilibusque fabulis protinus avocabo (*Metamorphoseon* l. IV), et ces caractères lui conviennent bien peu; mais Apulée était Africain, et le nom seul de *Psyché* prouverait que ce conte avait une origine grecque.

(3) Nam qui omnes etiam indignas lectione schedas excutit, anilibus quoque fabulis accommodare operam potest; Quintilien, l. I, ch. 8.

Nutrices inter lemmata
Lallique somniferos modos;
Ausone, *Epist.* XVI, v. 78.

Non est inanis aut anilis fabula;
Prudentius, *Peristephanon*, hym. IX, v. 18.

Hoc totum fabularum genus, quod solas aurium delicias profitetur, e sacrario suo in nutricum cunas sapientiae tractatus eliminat; Macrobe, *Somnium Scipionis*, l. I, ch. II, p. 6, éd. de 1670. Quid illas aniles fabulas, de hominibus aves, et de feris homines, et de hominibus arbores atque flores? Minucius Felix, *Octavius*, par. XX, p. 118, éd. de Cambridge, 1707. Tels étaient sans doute ces *alogiae maniae* dont il est parlé dans Pétrone, *Satyricon*, fragm. LVIII.

couleurs chatoyantes de l'imagination arabe et ses empâtements ordinaires y ont conservé leurs prétentions historiques. On dirait qu'ils cherchent à former des Ciceroni plutôt que des hommes. Ils habillent à leur usage les souvenirs de l'Antiquité (1), racontent la fondation des cités et de leurs monuments (2), ou s'étendent indéfiniment sur les merveilles des villes (3) et les œuvres plus merveilleuses encore des grands hommes du cru (4). Ils n'ont rien appris de moderne que les exploits des brigands de la montagne, et ils les redisent avec orgueil et sympathie : le brigandage est l'Opposition constitutionnelle du pays (5), et les contes populaires représentent la Presse. Aucun peuple n'est à la fois plus oriental par le caractère et plus monacal par l'esprit que le peuple espagnol : à ce double titre il aime la morale toute faite, les principes extérieurs et les routes royales qui conduisent en ligne droite au bien. Ses meilleurs livres moraux sont des recueils d'exemples où la vertu est enseignée mot à mot, et, pour ainsi dire, du bout du doigt : l'esprit s'y munit d'une foule de formules approuvées par les supérieurs, qui dispensent de l'ennui de penser par soi-même et du danger de consulter sa conscience : l'honnêteté n'est plus qu'une affaire de mémoire et de patenôtre. Les contes pour les enfants affectent déjà ces allures sèches et doctrinales : ce sont des analyses qui suppriment soigneusement tous les détails de la route pour arriver plus vite

(1) Pour ne citer que le plus ancien recueil, il y a dans le *Cento novelle antiche* des histoires de Narcisse, de Socrate, de Diogène, de Trajan, d'Hercule, de Sénèque et de Caton.

(2) Ainsi, par exemple, Ser Giovanni Fiorentino a raconté dans ses *Novelle*, certainement d'après la tradition, la fondation de Rome, celle de Florence et sa destruction par Attila. Dans un des plus récents recueils, celui de Curti, *Tradizioni e leggende di Lombardia*, il y a, t. I, p. 15, *La prima chiesa cristiana in Milano*; p. 65, *Il primo asilo d'infanzia*; p. 193, *Il leone di Porta Renza*; t. II, p. 27, *L'ospedale di San Nazzaro de' Porci*; p. 147, *Il campanile di Gorgonzola*.

(3) Voyez le *Mirabilia urbis Romae*, le *Chronica di Parthenope*, *passim*, et la *Chronique rimée de Mantoue*, par Buonamente Aliprando.

(4) C'est là certainement l'origine première et la cause des *Faictz merveilleux de Virgile* : voyez nos *Mélanges archéologiques*, p. 466, note 5.

(5) Cette étude date de 1859; nous ne qualifierions pas aujourd'hui cette Opposition-là de *constitutionnelle*.

au bel endroit de l'histoire, à la fin (1), et, comme leur nom l'indique (2), de petits conseils à fleur de terre sur la manière de se conduire profitablement parmi les hommes, et de gagner le ciel en ressemblant convenablement aux autres.

Nos bons aïeux avaient déjà pendant le moyen âge une bienveillance à tout bât et une sympathie toujours prête à leur pousser à la peau; mais, un peu par méfiance naturelle, beaucoup dans la crainte d'être attrapés, et peut-être aussi par un avertissement secret de leur conscience, ils n'en étaient pas moins très-disposés à suspecter la véracité des autres. Aucune position ne leur semblait offrir à cet égard la moindre garantie: ils jalousaient toutes les supériorités comme une injustice et un passe-droit, les discutaient incessamment et les révoquaient en doute dans les plus petites choses. Il leur fallait du neuf, n'en fût-il plus au monde, mais ils ne l'acceptaient que provisoirement, jusqu'à bonne et sûre vérification, et ne croyaient définitivement qu'au merveilleux qu'ils avaient palpé et mesuré en long et en large (3). L'esprit était la seule distinction sociale qu'ils

(1) Nous connaissons l'idée favorite de ces contes par un passage de Quevedo : Mas dixera, segun mostrava passion, si no llegara una pobre muger, cargada de bodigos, y llena de males y plañiendo. Quien eres (la dixe) muger desdichada? La Manceba del Abad, respondiò ella, que anda en los cuentos de niños, partiendo el mal con el que le va á buscar; assi dizen las empuñadoras de las consejas, y el mal para quien le fuere á buscar y para la Manceba del Abad; *Visistas de los Chistes*; dans les *Obras*, t. I, p. 570, édit. de Bruxelles, 1660. Il n'y en a pas moins encore çà et là quelques miettes, très-peu considérées, de l'imagination des Mores : tels étaient *El cuento del Cavallo sin cabeça* et *La varilla de virtudes* dont Cervantes a parlé dans son *Coloquio de los perros*. On lit même dans le *Sueños* de Quevedo : Je l'ay oui dire dans mon enfance, répondis-je; mais je tenois cela pour des contes de vieilles et de nourrices pour endormir les petits enfants; *OEuvres*, t. II, p. 58, éd. de Bruxelles, 1698. Un passage du *Dias geniales* de Rodrigo Caro pourrait cependant faire croire que la question n'a pas encore été suffisamment examinée. Il dit que les gens de la campagne commençaient leurs contes par *Erase lo que era : el mal que se vaya, el bien que se venga : el mal para los Moros, el bien para nosotros;* et c'est là certainement une forme très-populaire.

(2) *Conseja*. Y vera que estandose sentada con sus mugeres volteando el huso de la mano y contando consejas... se texe la tela y se labra el paño; Luis de Leon, *La perfecta casada*, par. VI. *Conseja* est, selon Covarrubias, Cuento fingido que se endereça a sacar della algun buen consejo, de donde tomò el nombre de *Conseja*.

(3) On appelle encore les histoires invraisemblables des *contes à dormir debout*, non qu'elles soient assez ennuyeuses pour endormir quoi qu'on en ait; mais parce qu'elles sont si dénuées de logique et de vraisemblance, que pour y croire il faut prendre les rêves pour des réalités.

reconnussent volontiers dans les autres, et la crédulité leur semblait de la bêtise de vieille femme; aussi craignaient-ils de ne point paraître, n'importe à qui, suffisamment incrédules, comme un malheur qui les eût frappés dans la considération qu'ils se portaient à eux-mêmes. Avec cette ambition de montrer de l'esprit quand même, ils ne pouvaient se contenter de répéter naïvement les sornettes dont ils avaient été bercés dans leur enfance; ils voulaient à tout le moins s'en approprier quelques détails, et y mêlaient toutes sortes d'inventions nouvelles. Ce n'étaient plus de simples traditions populaires qui n'appartenaient à personne et que l'on répétait modestement, comme on les avait apprises, mais des œuvres à grandes prétentions où chacun battait la caisse et sonnait la trompe pour sa gloire. Mais avant de s'amoindrir insensiblement et de disparaître sous des ornements ambitieux et peu sympathiques au peuple, beaucoup de ces contes, encore populaires en Allemagne, étaient entrés dans la littérature écrite. Nous les retrouvons, tantôt développés dans un long poëme, tantôt réduits à un détail épisodique, dans le *Chevalier au cygne* (1), *Amis et Amil* (2), le *Lai del fresne* (3), le *Romans de Renart* (4), l'*Enfant bénit* (5), les *Faictz merveilleux de Virgile* (6) et *Fortunatus* (7). Quelques-uns figuraient déjà dans ces vieux

(1) N° XLIX, *Les six cignes :* nous en avons aussi une version populaire.

(2) N° VI, *Le fidèle Jean :* le même sacrifice de l'amour paternel à l'amitié se retrouve dans *Le dit des trois pommes*, publié par M. Trebutien, et dans l'*Hystoire de Olivier de Castille et de Arthur d'Algarbe, son loyal compagnon.*

(3) N° CXXXV, *La fiancée loyale :* un autre lai de Marie de France, *Le lai d'Eliduc*, a aussi de grands rapports avec le n° XVI, *Les trois feuilles de serpent.*

(4) N° LVIII, *Le chien et le moineau ;* dans le t. III, p. 195-216, édit. de Méon.

(5) Légende n° IX, *Le banquet céleste :* c'est évidemment le fabliau intitulé dans le *Recueil* de Barbazan, t. II, p. 420, édit. de Méon, *Du varlet qui se maria a Nostre-Dame, dont ne volt qu'il habitast a autre.*

(6) N° XCIX, *L'esprit en bouteille :* cette tradition est aussi appliquée à Paracelse, et se trouve au commencement des *Mille et une nuits* et du *Diablo cojuelo*, de Guevara, l'original de notre *Diable boiteux* : elle se retrouve aussi dans un poëme en bas-allemand dont Weber a donné l'analyse; *Metrical romances*, t. III, p. 328-330. Ce détail a disparu de la version imprimée par Guillaume Nyverd, mais il est resté dans les textes allemand et anglais qui avaient certainement une source française : voy. Dunlop, *History of fiction*, t. I, p. 370, éd. de Philadelphie, 1842.

(7) N° CXXII, *L'herbe à l'âne :* notre

recueils de fables ésopiques que l'on apprenait par cœur dans toutes les écoles (1). D'autres sont également de simples apologues, et, quoique la version grecque ne nous soit point parvenue, jouissaient certainement d'une popularité aussi étendue (2) : il y en a même un dont l'idée reparaît sous trois formes différentes (3). Les plus graves érudits en connaissaient plusieurs et les avaient écrits en latin (4); on pourrait supposer

version populaire est probablement traduite de l'espagnol; puisqu'on lit en tête de l'édition de 1670 :

Si Fortunatus doit sa gloire
a celui qui est son auteur,
il n'en doit, à ce qu'on peut croire,
guères moins à son traducteur;
car l'un est cause qu'il s'envole
dans la région espagnole.

Mais l'histoire, déjà recueillie dans le *Gesta Romanorum*, circulait certainement en France avant la traduction de d'Alibray. *Die Trugedia mit* 22 *Personen, der Fortunatus mit dem Wunschseckel*, de Hans Sachs, fut d'après l'ancienne édition in-folio, terminé le 4 mars 1553, et *The pleasant comedie of old Fortunatus*, de Thomas Decker, fut représenté devant la reine aux fêtes de Noël 1599. Quant à la version italienne, Napoli, 1676, elle est traduite du français : voy. Quadrio, *Storia d'ogni poesia*, t. IV, p. 408. Probablement il y a au fond de ce conte une tradition classique; on lit dans Pétrone, fragm. XXXVIII : Sed quomodo dicunt (ego nil scio, sed audivi) quum modo Incuboni pileum rapuisset, thesaurum invenit.

(1) Le nº XVIII, *La paille, le charbon et la féve*, est la fable CXXIVe de l'édition de Furia, et le nº LXXXVI, *Le renard et les oies*, la LIVe de Furia : elle se retrouve aussi dans le *Castoiement; Recueil de fabliaux*, t. II, p. 89, édit. de Méon. Le nº CLXXVI, *Le temps de la vie*, est dans Babrius, nº LXXIV, et dans Furia, nº CCLXXVIII.

(2) Le nº V, *Le loup et les chevreaux*, est dans le *Romulus*, l. II, fable X; dans Barachias Nikdani, *Parabolae vulpium*, p. 80; dans Marie de France, fable LXXX, et M. W. Grimm a cité, *Kinder und Hausmärchen*, t. III, p. 5, un fragment qui indique une autre forme populaire française : *Meunier, meunier, trempe-moi ma patte dans ta farine blanche. — Non! — Non? — Non! non! — Alors je te mange.* Le nº LXXV, *Le renard et le chat*, se trouve en prose latine dans J. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. 421; et avec quelques différences dans Barachias Nikdani, p. 347, et dans M. Wright, *Latin stories*, nº LXII : cette fable est certainement l'origine première d'une des aventures du *Roman de Renart;* v. 1929 et suivants.

(3) Les nºs XLVIII, *Le vieux sultan;* CII, *Le roitelet et l'ours;* CXXXII, *Le renard et le cheval.* Ces fables ne se trouvent plus dans nos recueils, mais il y en a une où la même idée est développée, dans Barachias Nikdani, *Parabolae vulpium*, p. 104.

(4) Le nº XXIX, *Le diable aux trois cheveux d'or*, est dans le *Gesta Romanorum*, ch. XX; le nº CXXII, *L'herbe à l'âne*, et le nº CLI, *Les trois paresseux*, dans le ch. XCI; le nº CLXXVII, dans les sermons de Bromyard (voyez Wright, *Latin stories*, nº XXXIII et p. 223) et dans l'*Æsopus* de Camerarius, p. 347. Quelques-uns ont été mis en vers, et à une époque fort reculée : le nº LXI, *Le conte pour rire*, est l'*Unibos* (dans Grimm, *Gedichte des* XI *Jahrhunderts*, p. 354); le nº CXLVI, *La rave*, est le *Rapularius* (dans Mone, *Anzeiger*, t. VIII, col. 561), et le nº CXLIV, *L'ânon*, l'*Asinarius* (*Ibidem*, col. 551) : quoique les deux manuscrits de Vienne et de Strasbourg, qui nous l'ont transmis ainsi que le poëme précédent, ne remontent qu'au quinzième siècle, le commencement prouve que la tradition était beaucoup plus ancienne :

Rex fuit ignotae quondam regionis et urbis,
sed regis nomen pagina nulla docet;

et on la trouve déjà dans le *Sinhâsana Dvâtrinsati:* voy. Wilford, *Essay on Vicramaditya*, dans l'*Asiatic researches*, t. IX, p. 147-149, édit. de Londres. Il y

sans trop d'invraisemblance une version française intermédiaire à ceux qui se retrouvent dans toutes les littératures étrangères (1), et d'autres, oubliés depuis, circulaient encore sans doute de bouche en bouche, au moment où Philippe de Vigneulles (2), Bonaventure des Périers (3), Rabelais (4) et

en a même un, le n° XLVII, *Le genévrier*, encore populaire en Provence, selon *le Globe*, 1830, n° CXLVI, qui, s'il ne remontait pas au meurtre de Zagreus par sa belle-mère, ou même à l'histoire d'Osiris (voy. saint Clément d'Alexandrie, *Cohortatio ad Gentes*, t. I, p. 15, édition de Potter; Nonnus, *Dionysiaca*, l. VI, v. 174, et Plutarque, *De Iside et Osiride*, ch. XXXV) aurait probablement une source historique française : voy. Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. IX, ch. 31.

(1) Il faudrait seulement en excepter le *Conde Lucanor*, le *Tredeci piacevole notti*, le *Pentamerone* et une foule d'autres contes, venus de l'Orient, sans doute par plusieurs routes. Ainsi le conte de la reconnaissance des animaux et de l'ingratitude de l'homme, que racontait Richard Cœur de Lion (dans Matthieu Paris, *Historia major*, p. 240, éd. de 1571 : voy. aussi le *Gesta Romanorum*, ch. CXIX) est dans le *Pantcha-Tantra*, ch. I, p. 121, trad. de Dubois, et dans le *Directorium humanae vitae*, ch. XIV. Le *Lais de l'Oiselet* (dans le *Recueil de fabliaux*, t. III, p. 114, éd. de Méon) et la fable LXXIX de Marie de France, *Dou leu et d'un vileins* (voy. le *Gesta Romanorum*, ch. CLXVII; *La légende dorée*, ch. CLXXX, et von Aretin, *Beiträge*, t. X, p. 1247), se retrouvent dans la *Doctrine de l'amour*, de Nihal Chand (p. 49, trad. de M. Garcin de Tassy), et dans l'*Anecdota Graeca*, de Boissonade; t. IV, p. 79. Le fabliau *Du convoitox et de l'envieus* (dans le *Recueil de fabliaux*, t. I, p. 91), la XXIIe fable d'Avianus, est dans le *Pantschatantra*, t. I, p. 498, trad. de Benfey. L'*Histoire de l'homme saulvaige*, dans le *Roman de Merlin*, t. II, fol. 19 v°, que Straparole a reproduite avec beaucoup de changements, selon son usage (nuit IV, cont. 1), était déjà dans le recueil de Somadeva (t. I, p. 35, trad. de Brockhaus), et l'on pourrait multiplier presque indéfiniment ces rapprochements. Voy. le savant travail de M. Benfey sur le *Pantschatantra*, et l'article de M. Köbler sur *Les faits et gestes de Maître Nasr-eddin*, dans l'*Orient und Occident*, p. 431-448.

(2) Le n° CLXIV, *Henri le Paresseux*, dans l'*Athenæum* (français), 1853, p. 1137.

(3) Le n° CXX, *Les trois compagnons*: c'est la nouvelle XXII des *Contes*.

(4) Le n° CLXXXIX; dans le l. IV, ch. 45-47. Rabelais disait, l. I, ch. 28 : Grandgousier escrit au foyer avec un baston bruslé d'un bout, dont on escharbotte le feu, faisant à sa femme et famille de beaux contes du temps jadis; et l. II, ch. 29 : Panurge leur contoit les fables de Turpin, les exemples de saint Nicolas et le conte de la Cigoingne. Noël du Fail nous a même conservé de bien curieux détails : Le bonhomme Robin, après avoir imposé silence, commençoit à conter De la cigoigne, du temps que les bestes parloient, ou Comme le renard desroboit le poisson, Comme il fit batre le loup aux lavandières, lorsqu'il l'aprenoit a pescher (ce sont deux branches du *Roman de Renart*); Comme le chat et le chien alloient bien loing; Du lyon, roy des bestes, qui fist l'asne son lieutenant et (*sans doute* lequel) voulut estre roy du tout; De la corneille qui en chantant perdit son fromage; De Melusine; Du loup-garou; De cuir d'Asnette; Du moyne bourré (*peut-être* bourru); Des fées; *Propos rustiques*, p. 51, éd. de 1732. Un historien, très-curieux par état des traditions populaires, disait même déjà au treizième siècle :

> Pluseurs reparlent de Guerart,
> du lou, de l'asne, de renart,
> De faëries et de songes,
> de fantosmes et de mensonges;
>
> Guyart, *Prologue des royaux lignages*, p. 5.

Jacques Bretex faisait sans doute aussi allusion à un conte populaire dans ces vers (483 et suivants), du *Tournois de Chauvenci* :

> Je di, et si voil bien c'on saiche

d'Ouville (1) les ont racontés.

Les meilleurs contes publiés par Perrault : les *Fées* (2), la *Belle au bois dormant* (3), *Barbebleue* (4), le *Petit Chaperon-Rouge* (5), *Cendrillon* (6), le *Petit-Poucet* (7),

Que Ferris cuidoit toutes voies
que li rois li gardat ses oies,
Tant estoit de fier contenant.

Mais il y a dans la vie de saint Guthlac, un Anglais qui vivait dans le huitième siècle, un passage bien autrement significatif : Guthlacus... non garrula matronarum deliramenta, non vanas vulgi fabulas, non ruricolarum bardigiosos vagitus, non falsidica parasitorum frivola... imitabatur; *Vitae Sanctorum*, avril, t. II, p. 39.

(1) Le n° XCVIII, *Le docteur universel;* dans le t. II, p. 150, édit. d'Amsterdam, 1732. Ce conte est encore traditionnel en Normandie et en Gascogne (Cénac-Moncaut, *Contes populaires de la Gascogne*, p. 150); on l'a mis en vaudeville sous le titre de *Pierrot ou le Diamant perdu;* il se retrouve avec quelques différences dans Schleicher, *Litauische Märchen*, p. 115; dans le recueil de Sacchetti, *Messer Barnabo e l'abate* (probablement l'origine de notre dicton proverbial : *Devenir d'évêque meunier*); dans Folengo, *Orlandino*, ch. VIII, st. 38, 39 et 64-67; dans Bürger, *Kaiser und Abt*, et Malcolm a recueilli une tradition de ce genre en Perse : voyez le *Kisseh-khân*, Berlin, 1829, p. 44.

(2) Voyez les n°s XIII et XIV; dans le *Pentamerone*, journ. III, cont. 10, et journ. IV, cont. 7. Le tonneau garni de pointes d'acier et de lames de rasoirs, où la pauvre princesse devait être roulée du haut d'une montagne, est le supplice qui fut infligé à Régulus, selon le *Lybica*, d'Appien.

(3) Le n° L, où le conte est incomplet; mais nous le croirions volontiers d'origine allemande : *Dornrose*, Eglantine, littéralement Rose d'épine, le nom de l'héroïne, se dit en allemand *Schlafrose*, Rose dormante, et la mythologie norse racontait qu'Odin avait endormi profondément la valkyrie Brynhild en la frappant d'une épine.

(4) MM. Grimm l'avaient compris dans leur première édition, n° LXII, et il figure encore dans le recueil de Meier, *Deutsche Volksmärchen aus Schwaben aus dem Munde der Volks gesammelt*, n° XXXVIII. Quelques traits se retrouvent dans le n° XLVI, et deux livres allemands mentionnent comme populaire au commencement du dix-huitième siècle un conte du roi Barbebleue; Westphalius, *De consuetudine ex sacco et libro tractatio*, p. 225, et Schmidt, *Untersuchung der Fastel-Abends Gebräuchen*, p. 22. On a prétendu que ce conte se rapportait à un sire de Retz qui fut la terreur de la Bretagne, au quinzième siècle, et une source historique ne nous semble nullement invraisemblable.

(5) Le n° XXVI.

(6) Le n° XXI. *Cendrillon*, sans doute La sœur cadette : elle s'appelle dans la version norse (voy. Maurer, *Isländische Volkssagen der Gegenwart*, p. 280), *Askefis* ou *Espen Askefjis*, littéralement Qui remue la cendre et allume le feu, et c'est le sobriquet que les cadets portent presque partout en Norwége. De là *Finette Cendron*, de madame d'Aulnoy, et le nom que lui donnent le *Pentamerone* et la version serbe, *La gatta cennerentola* et *Popelka* ou *Popelawa*, littéralement La chatte des cendres, de l'âtre. Le dictionnaire écossais de Jamieson explique *Assiepet*, *Ashypet*, *Ashiepattle* (*Aschenputtel*, dans le recueil de MM. Grimm), par *A neglected child*, *employed in the lowest kitchenwork :* comme la cadette était la plus faible, elle devenait souvent la souffre-douleur de la famille, et l'on avait supposé ou qu'elle gardait la maison, comme dans le conte de Perrault, ou qu'en signe de deuil, elle s'asseyait dans la cendre : voy. l'*Odyssée*, ch. VII, v. 153, 169, et ch. XI, v. 190-191. Bretel disait dans une chanson, *Lambert, se vous amies loiaument:*

Qant ele puet, a lui (sc. à l'ami) vient [achesmée,
et au mari wancendrée.

(7) Voyez les n°s XV, XXXVII et XLV. Nous avons déjà cité une version lorraine: il y en a une encore populaire en Basse-Normandie, et Cambry a dit qu'on le racontait en Bretagne depuis un temps immémorial.

Peau-d'âne (1) et les *Souhaits ridicules* (2) se trouvent aussi dans le recueil de MM. Grimm, et l'absence de toute date n'autorise point à les croire imités du français. Le succès qu'ils avaient obtenu sous leur première forme eût dispensé d'y rien changer de l'autre côté du Rhin ; on se fût borné à les répéter en allemand, et ils diffèrent de la version française par des circonstances qui, quoique essentielles, n'en affectent point la signification, et n'avaient aucune raison d'être. D'ailleurs, sauf une exception qui n'est peut-être pas définitive (3), il n'est pas un seul conte de Perrault qui ne se retrouve également dans quelque autre recueil (4), et le titre sous lequel il les a donnés au public : *Contes de ma mère l'Oye* (5), *Histoires du temps passé*, prouve qu'il ne s'attribuait nullement l'honneur de les avoir inventés. On ne saurait non plus supposer qu'il ait arrangé lui-même des contes d'origine allemande ; quelques phrases sont évidemment traditionnelles : tel est par exemple le fameux dialogue dans la Barbebleue, *Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Je ne vois*

(1) Le n° LXV.

(2) Les n°s LXXVII et CXXXV : voyez ci-après, p. 473, note 6.

(3) *Riquet à la houppe.*

(4) *Le chat botté* a été recueilli en Saxe par M. Halterich et sera publié prochainement ; il se retrouve dans Asbjörnsen, *Norske Folkeeventyr*, p. 200 ; Cavallius, *Svenska folk-sagor*, n° XII ; Straparole, XIe nuit, conte I, et le *Pentamerone*, IIe journée, conte 4. Le chat est évidemment dans ce conte le génie protecteur de la maison : Straparole l'a même appelé, l. l. *Fatata*. La terreur qu'il inspire s'explique naturellement par une métamorphose ordinaire des sorcières : Scimus quasdam, in forma cattarum a furtiva vigilantibus de nocte visas ac vulneratas, in crastino vulnera truncationesque membrorum ostendisse ; *Otia imperialia*, P. III, ch. XCIII, p. 992. Un exemple s'en trouve dans une variante du n° LX, *Les deux frères ;* Grimm, t. III, p. 103. Bodin parlait de cette métamorphose comme d'un fait très-fréquent et très-positif (*De la démonomanie des sorciers*, l. II, ch. 6), et l'on croit encore en Suède que Skadi se change en chatte la nuit de la Valpurgie ; Arndt, *Reise in Schweden*, t. I, p. 235. Les diables eux-mêmes sont représentés sous la forme de chats dans Gautier de Coincy, *Miracles de la Vierge*, col. 435 et 436 : voy. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 1051 et suivantes, et ci-dessus p. 83. Un des principaux crimes reprochés aux Templiers était même l'adoration d'un chat. *L'adroite princesse* est dans le *Pentamerone*, IIIe journée, conte 4, et *Griselidis* est une histoire réelle que Boccace avait rendue populaire dans toute l'Europe ; *Décaméron*, journ. X, nouv. 10.

(5) Probablement *Ma mère l'aïeule, ma mère-grand*. Beroalde de Verville disait déjà dans *Le moyen de parvenir*, par. XXVI : Un jour il advint que ma mère-grande nous fit un conte de Robin mon oncle.

Et ne m'esmeus non plus, quand leur dis-[cours fourvoye,
que d'un conte d'Urgande ou de ma mère [l'Oye,

rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie (1), et il y a un de ces contes dont l'existence antérieure est attestée par plusieurs témoignages irrécusables. L'auteur d'une *Lettre sur Peau-d'âne* qui parut en 1694 (2), quelques mois seulement après sa publication, disait déjà, comme une chose universellement connue, que les nourrices la contaient aux petits enfants (3), et Perrault avait écrit cinq ans auparavant dans son *Parallèle des anciens et des modernes :* Les fables milésiennes sont si puériles, que c'est leur faire assez d'honneur que de leur opposer nos contes de Peau-d'âne et de la Mère l'Oye (4). En 1678, pour exprimer son goût effréné pour les plus mauvais contes, la Fontaine n'avait imaginé rien de plus convaincant que cette preuve :

Si Peau-d'âne m'étoit conté,
J'y prendrois un plaisir extrême (5).

disait Regnier, sat. xv, v. 129. Selon Oudin, *Curiositez françoises*, p. 118, les *Contes de ma commère l'Oye* seroient des fables ou niaiseries. Guéret lui donnait sans doute un sens moins général : Cyrano disait que les œuvres de Scarron n'étaient qu'un pot-pourri de peaux d'asne et de contes de ma mère l'Oye; *Guerre des auteurs anciens et modernes*, p. 196. M. Vogl a publié à Vienne un recueil sous le titre de *Erzählungen eines Grossmütterchens*, et M. Grimm en cite un russe, intitulé *Spaziergänge eines Grossvaters*, Moscou, 1819. Perrault semble cependant avoir parlé d'un conte particulier de la Mère l'Oye, et Ekkehardus disait dans un passage très-important pour l'existence de ces contes dans les premières années du moyen âge : Inde (par l'œuvre du démon) fabulosum illud confictum est de Karolo magno quasi de mortuis in id ipsum ressuscitato et alio nescio quo nihilominus redivivo, fribolum quoque illud de ansere quasi dominam suam deducente, multaque id genus; *Chronicon universale* (anno 1096); dans Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. VI, p. 215. Probablement un de ces mauvais calembours, si prisés de l'esprit gaulois, avait rendu cette locution encore plus populaire : c'est ce qui est arrivé aussi pour un vieux conte de la cigogne (p. 465, note 4), dont on a fait des contes de grue : voy. Oudin, *l. l.*, p. 117; Adrien de Montluc, *Comédie des Proverbes*, act. II, sc. 2, et Odet de Tournebœuf, *Les Contents*, act. III, sc. 6.

(1) Nous pourrions citer aussi : *Elle alla tant que la terre put la porter*; *Il vient de douze mille lieues de là*; *Je vais manger ma viande*, etc. On peut même saisir en quelque sorte la tradition populaire sur le fait : Cendrillon avait dans la version primitive des pantoufles *de menu vair*, et lorsque le peuple n'a plus compris cette expression, il lui en a donné de *verre*.

(2) Dans le *Recueil de pièces curieuses et nouvelles tant en prose qu'en vers*, t. II, p. 21-105.

(3) L'auteur ajoute : Il pourroit bien être que c'est de cette sorte que la fable se débitoit et se rendoit intelligible dans son origine; mais comme elle est fort vieille, et que la tradition en a passé au travers de plusieurs siècles par les mains d'un peuple fort imbécile de nourrices et de petits enfants.

(4) Cité par Walckenaër, *Lettres sur les contes de fées attribués à Perrault et sur l'origine de la féerie*, p. 17. Nous n'avons pas trouvé ce passage dans la seconde édition : sans doute Perrault le supprima après avoir publié sa version rimée de *Peau d'âne*.

(5) Liv. VIII, fable IV.

Près de trente ans auparavant, Scarron lui-même citait *Peau-d'âne* comme une histoire proverbialement plate et vulgaire (1), et Bonaventure des Périers a publié, d'après une tradition déjà très-incomplète et très-altérée, l'histoire merveilleuse d'une jeune fille injustement persécutée, qui, quoique fort différente du conte de Perrault, se rattachait aussi à une véritable métamorphose en âne (2) dont on avait cherché à diminuer l'invraisemblance. En une ville d'Italie y avoit un marchand, lequel, après qu'il se vit passablement riche, délibéra de se reposer, et achever joyeusement le demourant de sa vie avec sa femme et ses enfants; et pour cette considération, se retira en une métairie qu'il avoit aux champs. Or, pour ce qu'il étoit homme d'assez bonne chère, et qu'il aimoit la gentillesse d'esprit, plusieurs bons personnages le visitoient, et entre autres, un gentilhomme d'ancienne maison et son voisin, lequel, pour le désir qu'il avoit de joindre quelques pièces de terre du marchand avec les siennes, lui fit accroire qu'il désiroit grandement que le mariage se fît de son fils avec la puînée de ses filles, nommée Pernette, pourvu qu'il l'avançât en quelque chose. Le marchand, entendant assez bien où tendoit le gentilhomme, qui le moquoit, l'en remercia gracieusement, comme celui qui n'eût jamais pensé tel bien lui devoir advenir. Toutefois, ces propos parvenus aux oreilles du fils du gentilhomme et de la fille du marchand, ils osèrent bien, chacun en droit soi, sonder les cœurs et les affections l'un de l'autre. Ce qui fut conduit si dextrement, que, de propos familier, ils se promirent mariage, et se résolurent d'en avertir leurs parents. Quelque temps après, le fils du gentilhomme s'adressa

(1) On changea de discours deux ou trois fois pour se garantir d'une histoire que l'on croyoit devoir être une imitation de *Peau-d'âne; Roman comique*, P. I, ch. VIII : voyez le passage de Guéret cité en note dans la page précédente. C'est probablement le même conte que *Cuir d'asnette*, dont il est parlé dans les *Propoz rustiques*, quoique Oudin, *l. l.*, p. 117, parle des *Contes de Peau d'asnon*.

(2) Comme dans le roman de Lucien et d'Apulée, dans le petit poëme latin publié par M. Mone, *Anzeiger*, t. VIII, col. 551, et dans le conte CXLIV du recueil de MM. Grimm.

au père de Pernette, lequel il combattit avec telles raisons emmiellées de promesses de l'avantager en son propre, qu'il le rangea à sa volonté, et qu'elle lui demeureroit à femme, pourvu que sa mère y consentît. Or il faut entendre que les sœurs de Pernette étoient jalouses de son aise et de ce qu'elle marchoit la première; tellement que, pour divertir leur père de sa promesse, elles lui mirent à sus choses et autres. D'autre part, la mère, qui se repentoit de l'avoir jamais portée en son ventre, ne voulut consentir à ce mariage, si, avant toutes choses, Pernette ne levoit de terre, et avec sa langue, grain à grain, un boisseau plein d'orge, qu'à cette fin elle lui feroit épandre. Outre plus, le marchand voyant que ce mariage ne plaisoit à sa femme, et prenant pied à ce que ses autres filles lui avoient dit, il voulut que dès lors en avant Pernette ne vêtît autre habit qu'une peau d'âne qu'il lui acheta, pensant par ce moyen la mettre au désespoir et en dégoûter son ami. Pernette, au contraire, redoubloit son amour par la rigueur qu'on lui tenoit, et se promenoit souvent vêtue de cette peau. Ce qu'entendant son ami, il s'en va voir le marchand, lequel faisant bonne mine et plus mauvais jeu, lui dit qu'il vouloit tenir promesse, mais que sa femme vouloit telle chose qu'il lui conta, être faite. Pernette, oyant ces propos, se présente à son père, et lui demande quand il vouloit qu'elle se mît en besogne. Son père, ne pouvant honnêtement rompre sa promesse, lui assigna jour. Elle n'y faillit pas, et comme elle étoit environ ces grains d'orge, ses père et mère faisoient soigneuse garde, si elle en prendroit deux en une fois, afin de demeurer quittes de leurs promesses. Mais comme la constance rend les personnes assurées, voici arriver un nombre de fourmis, qui se traînèrent où étoit cette orge, et firent telle diligence avec Pernette, et sans qu'on les aperçût, que la place fut vue vide (1). Par ce moyen, Pernette fut mariée à son

(1) Elles rendent le même service dans le n° LXII, *La reine des abeilles*, et dans le *Pentamerone*, journ. V, conte 4 : l'origine de cette tradition se trouve sans

ami, duquel elle fut caressée et aimée comme elle l'avoit bien mérité. Vrai est que tant qu'elle véquit, le sobriquet *Peau-d'âne* lui demeura (1). D'ailleurs, on aperçoit encore sous la versification de Perrault des restes d'une tradition populaire : cette princesse, que le roi son père veut épouser, n'est point de son invention (2), non plus que les trois robes *couleur du temps, couleur de la lune* et *couleur du soleil*. Le peuple seul pouvait dire de la pauvre princesse : *Elle alla donc bien loin, bien-loin, encore plus loin*, et : *C'est la plus vilaine bête après le loup*. Il a seul inventé cette cassette où étaient ses diamants et ses belles robes qui la suivait sous terre, et si Perrault se fût mis en frais d'imagination, il eût certainement trouvé un dénoûment moins exactement semblable à celui de *Cendrillon* (3).

doute dans l'histoire de Psyché, qui, comme nous le verrons, était certainement populaire pendant le moyen âge : Ruunt aliae, superque aliae sepedum populorum undae, summoque studio singulae granatim totum digerunt acervum; Apulée, *Metamorphoseon* l. VI.

(1) Conte CXXIX, p. 369, édit. de Charles Nodier.

(2) La même circonstance oblige également une princesse de recourir à un moyen désespéré dans un de nos poëmes les plus répandus du moyen âge, *La Mannekine*, publiée par M. Francisque-Michel. Elle se retrouve dans la légende de sainte Dipné ou Dympné du *Flores Sanctorum* de Ribadeneyra, et dans le poëme de *La belle Helaine*, attribué sans raison suffisante à Alexandre de Bernay (B. de la ville de Lyon, n° 685), mis en prose en 1448 par Jehan Wauquelin (B. de Bruxelles, n° 9967), et publié plusieurs fois sous une forme populaire : *Histoire de la belle Heleine de Constantinople, mère de saint Martin de Tours en Tourraine, et de saint Brice, son frère*. Un poëme chevaleresque, inconnu à Melzi, est annoncé dans le premier *Catalogue Libri*, n° 1125, sous ce titre : *Istoria pianevola della regina Oliva e come suo padre la voleva per moiere e come se taio la mane*, Venetia, in-4°. Le commencement se retrouve dans un conte lithuanien, *De la belle-fille d'un roi* (dans Schleicher, *Litauische Märchen*, p. 10) : son père veut l'épouser également parce qu'elle est seule aussi belle que la reine, et elle lui demande avant de prendre la faite un manteau de peau de pou, un habit d'argent, un anneau de diamant et des souliers d'or.

(3) La plupart des contes de madame d'Aulnoy avaient eux-mêmes certainement une base traditionnelle : ainsi *Gracieuse et Percinet* a des rapports avec *La racine d'or* du *Pentamerone*, journ. V, conte 4, que probablement elle ne connaissait pas de nom et que certainement elle n'eût pas compris. *La belle aux cheveux d'or* est encore populaire en Normandie. *L'oiseau bleu* est le *Lai d'Ywenec* de Marie de France. *Finette Cendron* commence comme *Le Petit Poucet* de Perrault et *Le petit Jean et la petite Marguerite* de MM. Grimm. *La chatte blanche* a des analogies incontestables avec leurs trois nos LXIII, CVIII et LV. Le n° XXIV, *Frau Holle*, se retrouve aussi à peu près dans les contes de madame de Villeneuve, et le commencement de *La belle et la bête* de madame de Beaumont est le même que celui du n° LXXXVIII, *L'alouette qui chante et qui sautille*.

Mais pour connaître, pour apprécier tous les rapports qui existaient, même au plus bas de l'échelle, entre l'imagination populaire de l'Allemagne et celle de la France, il faudrait avoir plus profondément fouillé qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans la littérature traditionnelle de toutes nos provinces. Sans doute nous avons beaucoup trop d'esprit pour répéter naïvement les histoires de nos pères; mais il s'est trouvé çà et là de vieilles femmes qui n'avaient que la prétention d'amuser les petits enfants, et quelques restes ont échappé, plus ou moins mutilés, mais encore reconnaissables. Le peuple goûte surtout en Normandie les réponses salées des bossus et les subtilités des maquignons; il aime à démontrer, par des exemples frappants, qu'il doit remplir ses devoirs de chrétien, au moins le dimanche (1); il raconte volontiers en citant ses autorités les faits et gestes de Revenants qui, faute de s'être réconciliés entièrement avec l'Église, parcourent le monde comme des vagabonds et tourmentent leurs plus proches jusqu'à ce qu'ils en aient obtenu de bonnes prières, argent comptant, et le repos éternel. Tel est son répertoire favori : on ne le prendra jamais à redire, ainsi qu'en Allemagne, des histoires qui glorifient la simplicité aux dépens de la finesse (2) et les triomphantes aventures de voleurs qui se moquent de la force publique :

(1) Il redit encore maintenant l'histoire, si répandue pendant le moyen âge, de ces danseurs mal avisés, qui, pour avoir troublé l'office divin, furent condamnés à danser sans relâche toute une année : voyez entre autres Matthaeus Westmonasteriensis, *Flores historiarum*, l. I, ad ann. 1012; Guillaume de Malmesbury, *Gesta regum Angliae*, ch. CLXXIV; Trithemius, *Chronicon coenobii Hirsaugiensis*, p. 47; Lycosthenes, *Chronicon prodigiorum ac ostentorum*, p. 372; Pineda, *Monarquia ecclesiastica*, l. XVII, ch. 12, et l. XIX, ch. 19, et Herolt, *Sermones Discipuli*, serm. XXXVII, *De chorea;* édit. de Cologne, 1474, in-folio. Eustache, prieur des Chartreux, en fit une légende rimée en 1330, *De ceux qui carolerent un an pour empeschier le divin service* (à la B. d'Avranches); mais nous préférons donner à la fin de cette étude un récit en prose, d'après un manuscrit de la B. I. où l'on a cru reconnaître l'écriture d'Orderic Vital.

(2) On y raconte un trait qui se retrouve dans le n° XXXII, *Jean le Nigaud :* sa mère recommande aussi à un imbécile de donner des coups d'œil aux jeunes filles, et il leur jette les yeux de ses brebis; mais on se garde bien de le faire réussir comme en Allemagne. On y raconte aussi quelques fragments d'une autre histoire inspirée par la même idée, *Maître Jean l'habile homme*, qui se retrouve plus complète dans Cénac-Moncaut, *Contes populaires de la Gascogne*, p. 32.

tout est arrangé dans sa mémoire au plus grand avantage de la propriété, et les plus habiles fripons sont immanquablement *pincés* par la maréchaussée et *coffrés dans la pouche à cailloux* (1). Malgré toutes ces différences d'idées et de mœurs, on raconte encore en Normandie, comme en Allemagne, le *Fils ingrat* (2), le *Grand-père et le petit-fils* (3), les *Messagers de la Mort* (4), les *Trois Filandières* (5), les *Trois souhaits* (6), *Gretel l'avisée* (7), le *Violon enchanté* (8), les *Quatre compagnons* (9) et le *Fidèle*

(1) C'est ainsi que, sans doute par allusion à quelque tradition qui ne nous est pas connue, le peuple appelle les prisons. Le Duchat disait déjà qu'on donnait aux cachots le nom de *Boîtes aux cailloux*; mais l'explication qu'il en donne (*Ducatiana*, p. 465) est ridicule.

(2) N° CXLV : il se trouvait déjà comme un fait notoire dans Thomas de Cantimpré (*Bonum universale de apibus*, l. II, ch. 7), et dans Caesarius de Heisterbach; *Dialogorum de miraculis* l. VI, ch. 22. On en avait fait aussi une moralité sous le titre de *Mirouer et exemple moralle des enfants ingratz*, qui a été réimprimée à Aix, Pontier, 1836.

(3) N° LXXVIII : on en avait fait aussi un fabliau en vieux-français; t. IV, p. 479, édit. de Méon : c'est aussi le sujet de *La houce partie* (*Ibidem*, p. 472), et d'une fable de Le Monnier, p. 68.

(4) N° CLXXVII : voyez ci-dessus p. 465, note 4.

(5) N° XIV : ce conte circule aussi en Suède (Cavallius, *Folk-sagor och äfventyr*, n° XI), dans les duchés allemands (Müllenhoff, *Sagen, Märchen und Lieder*, p. 410), en Lithuanie (Schleicher, *Litauische Märchen*, p. 12), en Espagne (*Las animas*, dans Fernand Caballero, *Cuentos y poesias populares andaluces*, p. 63 : c'est le seul conte de la collection auquel nous soyons disposé à croire une certaine antiquité), et se retrouve dans le *Pentamerone*, journée IV, conte 4, *Le sette cotenelle :* voy. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 387 et 1215.

(6) N° CXXXV, *La fiancée noire et la blanche*, et la seconde partie du n° LXXXVII, *Le pauvre et le riche*. Ce conte recueilli par Philippe de Vigneulles (*Athenæum*, 1853, p. 1137), et par Perrault, se trouvait déjà dans notre vieille littérature : *Le folet*, par Marie de France, *Poésies*, t. II, p. 140, et *Les quatre souhais saint Martin;* dans Méon, t. IV, p. 386. Peu de contes remontent à une date plus reculée et ont joui d'une popularité plus étendue : nous citerons seulement *Syntipas*, p. 84, et *Les sept visirs* (Scott, *Tales, anecdotes and letters*, p. 154) : un conte fort différent du *Pantcha-tantra* (dans Wilson, *Analytical account*, p. 193) paraît en avoir été la première forme.

(7) N° LXXVII : c'est le *Dit des pardriz;* dans Barbazan, t. III, p. 181, édit. de Méon. Désaugiers en a fait un vaudeville, *Le dîner de Madelon*.

(8) N° CX, *Le juif dans les épines*. Déjà dans *Daphnis et Chloé* (l. II, ch. XXVI et XXVIII, dans les *Erotici scriptores*, p. 151), le chalumeau de Pan produisait des effets merveilleux, et la tradition disait au douzième siècle du cor d'Auberon :

Qu'il(l) n'est nus hons qui tant ait povretés,
S'il ot le cor et tentir et sonner,
K'au son del cor ne l'estuece canter;
Huon de Bordeaux, v. 3241.

Ce conte est aussi populaire en Gascogne (*La flûte du berger Meyot;* dans Cénac-Moncaut, *l. l.* p. 107) : c'est le sujet d'une des farces de carnaval de J. Ayrer (*Fastnachtsspiel von Fritz Dölla;* dans l'*Opus theatricum*, p. 97), et il était connu aussi en Scandinavie (*Herrauds ok Bosa saga*, p. 49), en Italie (*Il Mambriano*, ch. III, st. 62) et en Espagne, où l'on en a fait une Romance, *El violin encantando;* dans Duran, *Romancero general*, n° 1265.

(9) N° LXXI : *Six viennent à bout de tout*, et n° CXXXIV : *Les six serviteurs*.

Ferenand (1). Peut-être parmi tous ces bouts de contes, concentrés dans quelques phrases, n'en est-il qu'un seul qui ait conservé ses développements naturels et une forme traditionnelle à peu près immuable, et il se trouve aussi dans le recueil de MM. Grimm. C'est une nouvelle histoire du Paradis perdu, moins le serpent, mais avec la faiblesse originelle de l'homme et l'ambitieuse cupidité de la femme. Des circonstances par trop féeriques la rendent d'une croyance fort difficile en Allemagne (2); mais on lui a donné en Normandie une forme plus chrétienne et plus pratique : ce ne serait après tout qu'un miracle aussi possible que beaucoup d'autres, et l'on y peut croire fermement, pourvu qu'on aît une foi suffisante.

Il y avait ici près un bonhomme si pauvre, si pauvre, qu'on l'appelait le bonhomme Misère (3). Un jour qu'il avait pris sa besace et qu'il cherchait son pain le long des chemins, il rencontra deux messieurs très-bien couverts, qui regardaient at-

C'est *Belle-Belle ou le chevalier fortuné*, de Mme d'Aulnoy; *Le coffret de la princesse*, encore maintenant populaire en Gascogne (dans Cénac-Moncaut, *Voyage dans les comtés d'Astarac et de Perdiac*, p. 209, et *Les sept frères Siméon*, de la tradition russe. On le retrouve en Norwége (Asbjörnsen, no XXIV), en Italie (*Pentamerone*, journ. V, conte 8), et il circulait probablement en Orient : voy. *Le cabinet des fées*, t. XXXIX, p. 421-478. Fine-Oreille, qui entendait pousser l'herbe, figure aussi dans un conte breton; dans La Villemarqué, *Contes bretons*, t. II, p. 120.

(1) No CXXVI : le conte normand se rapproche cependant beaucoup plus de *La belle aux cheveux d'or* de madame d'Aulnoy, et de *Corvetto* du *Pentamerone*, journ. III, conte 7. Il serait facile de poursuivre ces rapprochements dans les autres littératures; mais dans l'impossibilité de tout citer, nous n'en indiquerons plus qu'un seul. Le *Corps sans âme* est un des contes les plus curieux qui se redisent encore en Normandie. La forme primitive a disparu depuis longtemps : on sait seulement qu'il s'agissait d'un géant, séduit par les perfides caresses d'une femme, qui lui révélait que son âme était dans un œuf de pigeon, et mourait quand l'œuf était écrasé, et ce conte se retrouve avec toutes ces circonstances en Islande (dans Dasent, *Popular tales from the North*, p. 47) et dans les montagnes d'Ecosse. Il y a même deux formes : *Le jeune roi d'Easaidh Ruadh* (Righ og Easaidh Ruagh) et *La fille de la mer* (A. inhaighdean mhara); dans Campbell, *Popular tales of the west Highlands*, t. I, p. 1, et p. 71.

(2) C'est le no XIX, *Le pêcheur et sa femme*. Le même conte se retrouve dans l'histoire du Pêcheur des *Mille et une nuits*, et l'*Athenæum français* a publié la traduction d'un conte russe sur le même sujet; année 1855, p. 686.

(3) Ce conte n'a rien de commun que le titre avec l'*Histoire nouvelle et divertissante du bonhomme Misère*, imprimée à Troyes, cette année, sur laquelle M. Champfleury vient de publier une curieuse étude.

tentivement à droite et à gauche : c'était le bon Dieu et M. saint Pierre qui voulaient s'assurer par eux-mêmes si le percepteur ne pressait pas trop le pauvre monde (1), et ils n'étaient pas contents. « La charité, s'il vous plaît, je suis le bonhomme Misère. — Tu es grand et fort, » dit saint Pierre en le regardant de travers, « et la mer est pleine de poissons ; mais tu te crois peut-être un gentilhomme pour ne pas travailler. — On ne peut pas pêcher avec la main, » répondit le bonhomme Misère ; « saint Pierre lui-même, qui était pourtant un grand saint, avait des filets, et encore ne trouvait-il pas que le métier fût bon, puisqu'il a mieux aimé être crucifié la tête en bas que de suer plus longtemps à la peine. Si peu que vous voudrez, mes bons messieurs, et je serai content. — Donne-lui une fève (2), » dit le bon Dieu, « et recommande-lui d'être content. » Saint Pierre secoua la tête, mais il mit la main à sa poche : « Tiens, » dit-il, « grand fainéant, le bon Dieu veut que tu sois content ; » et il lui donna une fève. Le bonhomme s'en revint tout joyeux, et il

(1) Cette intervention personnelle des dieux dans les choses ordinaires de la vie était dans l'Antiquité une croyance salutaire, nous dirions presque nécessaire, et les exemples en sont assez nombreux. Nous n'en citerons qu'un, et le plus célèbre de tous, celui qui se trouve dans l'histoire de Philémon et Baucis :

Jupiter huc, specie mortali, cumque parente
Venit Atlantiades positis caducifer alis.
Mille domos adiere, locum requiemque petentes, etc.

Ovide, *Metamorphoseon* l. VIII, v. 626.

Il semble que la croyance chrétienne à une Providence et à l'omniprésence de Dieu dans l'espace et dans le temps, aurait dû tarir une source de contes si peu orthodoxes. Mais les peuples du moyen âge étaient si mal gouvernés que le besoin de croire à ces inspections du bon Dieu et de ses Saints resta plus fort que les enseignements du catéchisme : c'était un recours contre les injustices d'ici-bas et une espérance toujours ouverte. L'*Histoire du bonhomme Misère* que nous citions dans la dernière note en offre un autre exemple qui se trouve déjà avec une forme toute païenne dans Cintio dei Fabrizii, *Libro dell' Origine dei volgari proverbii*, prov. I, *La Invidia non morite mai*, et nous ajouterons le n° LXXXVII de MM. Grimm, *Le pauvre et le riche*, et les contes norses, *Le maître forgeron* et *L'oiseau de Gertrude*; dans Dasent, *Popular tales from the norse*, p. 106 et 230.

(2) Les fèves avaient pendant le moyen âge une vileté proverbiale :

De quoi ne donroit pas Girars vaillans deus feves ;

Girart de Rossillon, v. 926.

Mais peut-être se rattachait-il d'abord à cette fève une signification mythique : le cadeau aurait été alors tout à fait digne du donateur. On attribuait aux fèves, dans l'Antiquité classique, la vertu d'éloigner les mauvais Esprits : voy. Varron, cité dans Nonius Marcellus, s. v. LEMURES, p. 135 ; Ovide, *Fastorum* l. II, v. 576, l. V, v. 438, et ci-dessus p. 119, note 2.

raconta à sa femme qu'il avait vu le bon Dieu. « Tant mieux pour toi, si cela t'a soupé, » répondit-elle. « Qu'est-ce que tu veux que j'en fasse de ta fève? Le bon Dieu aurait dû te donner un peu de bois pour la faire cuire, un peu de beurre avec un peu de sarriette pour l'embeurrer, et seulement une cuiller d'argent pour la manger. Mais personne ne se soucie des pauvres. » Le bonhomme trouva aussi qu'une fève crue était un bien petit régal pour deux personnes, et, comme il n'avait pas de jardin, il la planta dans l'âtre de sa chaumière. La fève ne tarda pas à pousser; elle grandissait à vue d'œil (1); le soir, elle sortait déjà par le haut de la cheminée, et le lendemain matin on n'en voyait plus la cime : le curé lui-même ne put l'apercevoir avec ses lunettes. Deux jours après, la femme dit à son mari : « Le bon Dieu ne t'a pas attrapé; sa fève était vraiment d'une bonne espèce; va cueillir ce qu'il nous faut pour notre dîner. » Le bonhomme ne lui répondait jamais; il ôta ses sabots et monta d'échelette en échelon; il regarda en bas, la terre était à peine grosse comme un grain de sénevé; mais il avait beau chercher, il ne voyait pas plus de cosses que dans le fond de sa main. Il monta plus haut, s'arrêta pour souffler, monta encore, et se trouva devant une grande maison toute dorée : c'était le paradis (2). Il y avait un marteau à la porte, il frappa, *Pan! pan!* « Qui va là? » demanda saint Pierre. — « C'est moi, grand saint Pierre; vous savez bien, le bonhomme Misère. J'étais venu chercher quelque chose pour notre dîner, mais il paraît que les fèves ne granissent pas beaucoup dans le paradis, parce que sans doute vous aimez mieux les pois, et je voudrais bien avoir un morceau de pain.... du blanc, si cela ne vous fait rien. — Tu en auras, » dit saint Pierre, « et à discrétion, avec de la viande et

(1) Dans *Finette Cendron* de madame d'Aulnoy, il y a aussi un gland qui croît à vue d'œil; *Cabinet des Fées*, t. I, p. 484.

(2) Un conte allemand a recueilli aussi la tradition d'un chou-pomme qui devient assez grand pour qu'un paysan s'en serve comme d'une échelle pour arriver jusqu'au ciel : voy. MM. Grimm, *Kinder und Hausmärchen*, t. III, p. 193, 3e édition.

du vin. » Le bonhomme redescendit d'échelette en échelon, et trouva la table mise ; il mangea beaucoup, but encore davantage, et se coucha le cœur content ; mais sa femme se tourna toute la nuit dans son lit. Le lendemain elle se réveilla de bonne heure. « On ne peut pas dormir dans cette misérable cranière (1), » lui disait-elle ; « on craint toujours que les murailles ne vous tombent à monceau sur la tête : saint Pierre est bon, il ne t'eût pas refusé une maison plus solide et plus grande ; mais tu ne penses jamais à rien. » Le bonhomme ne répondit pas et siffla *Nicolas Tuyau ;* c'était sa manière de dire *non*. Mais à déjeuner sa femme ne mangea pas : « La vue de ces vieux meubles m'ôte l'appétit, » dit-elle en soupirant, « et j'ai peur d'être écrasée ; mais cela t'est bien égal, tu en épouserais une autre. » Le bonhomme secoua la tête, ôta ses sabots, et monta d'échelette en échelon ; il n'allait pas aussi vite que la première fois, pourtant il arriva à la porte, *Pan ! pan !* « Qui va là ? — C'est votre pauvre bonhomme Misère. — Que me veux-tu encore ? — Ah ! bienheureux saint Pierre, on n'est pas en sûreté dans ma masure ; quand ce ne serait que par humanité, vous devriez me la faire recrépir, en l'élevant seulement d'un premier sur cave et en l'agrandissant d'un pavillon à droite et à gauche, avec un petit degré (2) devant, un jardin derrière et un cochet (3) dessus ; elle menace ruine dès que le vent vient à se fâcher ; la nuit dernière ma pauvre femme n'a pu dormir, parce que les rats déménageaient. — Soit, » dit saint Pierre, « tu auras une maison bourgeoise, solide comme une prison ; mais n'y reviens pas : je ne puis pas passer mon temps à faire des miracles pour ton usage particulier, et je n'aime pas les qué-

(1) Vieille maison tombant en ruines, en patois normand : *Cranny* signifie Crevasse en anglais, et *Cranner*, Boucher des fentes, en vieux-français.

(2) Perron, en patois normand : il s'employait aussi en vieux-français dans le sens d'Escalier.

Soz le degrot, ou il gist sur sa nate;
Chanson de saint Alexis, st. L, v. 1.

(3) Girouette en patois normand, parce qu'elle a habituellement la forme d'un petit coq.

mands. » Le bonhomme redescendit d'échelette en échelon, et ne se reconnut pas chez lui : il y avait une grille devant la cour, des canards qui nageaient sur une mare bien propre, des poules qui caquetaient à la porte d'un poulailler, et des fauteuils dans toutes les chambres. Inutile de vous dire que la femme était bien contente : ce jour-là elle s'assit dans tous ses fauteuils et se regarda dans toutes ses glaces; le lendemain, elle vêtit et dévêtit toutes ses robes; le surlendemain, elle donna des ordres à ses servantes toute la journée; mais, le quatrième jour, elle s'ennuya beaucoup, et ne sachant plus que faire chez elle, elle alla se promener dans la campagne. Elle revint toute triste et se coucha sans souper. « Croirais-tu bien, » dit-elle à son mari, dès qu'il fut éveillé, « que j'ai rencontré hier notre voisin, et qu'il ne m'a pas saluée? — Il y a des gens si mal élevés, » répondit le bonhomme Misère; « mais je n'y puis que faire : on ne doit le respect qu'au roi et à la reine. — Eh bien, » s'écria-t-elle tout en colère, « pourquoi ne serions-nous pas roi et reine comme les autres? Si tu l'avais demandé à saint Pierre, il est juste et ne te l'aurait pas refusé.... Certainement, » lui redit-elle le lendemain, « saint Pierre ne pourrait pas te le refuser; le bon Dieu lui a dit qu'il voulait que tu fusses content! » Et tous les matins elle lui répétait aussitôt qu'il ne dormait plus : « Est-ce aujourd'hui que tu vas le demander à saint Pierre? » Quelquefois même elle le réveillait tout exprès, et ne manquait jamais de verser quelques larmes. D'abord le bonhomme ne répondit rien, puis il haussa les épaules, puis il lui ordonna de le laisser tranquille, et elle pleurait de plus en plus tous les jours et se plaignait d'être bien malheureuse; enfin, dans un moment de mauvaise humeur, il lui dit un matin : « Laisse-moi tranquille, ce sera demain. » Elle l'embrassa deux fois, fut charmante toute la journée, et descendit à la cuisine pour que le dîner fût prêt à l'heure. Son mari vit bien qu'il était inutile de chercher midi à quatorze heures. Il prit le lendemain ses habits du di-

manche et monta d'échelette en échelon. Arrivé à la porte, il frappa, l'oreille bien basse, *Pan! pan!* « Te revoilà donc, importun, » s'écria saint Pierre sans ouvrir la porte; « je le savais bien que tu serais insatiable. — Grand saint, » répondit humblement le bonhomme, « pardonnez-moi encore cette fois, comme je pardonne à ceux qui m'ont offensé. C'est ma femme qui l'a voulu; elle est un peu tourmentante, mais elle a du bon : la vue de la misère lui fend le cœur, et elle assure que si elle était reine et que je fusse roi, les pauvres gens ne seraient plus si pauvres. — Puisque c'est par charité que tu me demandes d'être roi, » lui répondit saint Pierre, « je veux bien te l'accorder encore; mais n'y reviens pas, car il t'arriverait malheur. » Le bonhomme redescendit d'échelette en échelon, et trouva sa femme assise sur un trône et recevant les hommages de ses courtisans. Elle fut au comble de la joie deux jours durant; mais le troisième, elle aperçut un cheveu blanc sur sa tête, et s'étonna que le bon Dieu laissât vieillir les reines. Le lendemain, elle voulut manger de la galette chaude, et, comme elle aimait beaucoup les choses qu'elle aimait un peu, elle en mangea tant et tant qu'on fut obligé d'aller chercher un docteur en toute hâte; le jour suivant, elle apprit que la femme du premier ministre était morte subitement, et c'en fut fait de son bonheur. Elle devint toute songeuse, ne mangea guère le reste de la semaine, et dit à son mari le dimanche : « Tu avais raison, la royauté ne nous empêchera pas d'être malades, peut-être même de mourir : ce n'est pas cela qu'il fallait demander; mais si tu étais le bon Dieu et que je fusse la sainte Vierge, nous n'aurions plus rien à désirer. » Le bonhomme crut qu'elle était folle, et l'engagea à se promener au grand air. « Je le savais bien, » reprit-elle le lendemain, « que tu ne m'avais jamais aimée, et cependant j'étais plus jeune que toi et n'ai jamais écouté les galants : j'étais bien sotte! » Il haussa les épaules et alla fumer sa pipe dans le jardin. Le surlendemain, elle continua sur le même air :

« Quand un roi ne veut pas ressembler à un porc à l'engrais, il doit avoir de l'ambition et désirer de devenir bon Dieu, ne fût-ce que pour donner à chacun de ses sujets le temps qui convient à son blé. » Les jours avaient beau se suivre, ils se ressemblaient tous; mais aux prières succédèrent les reproches, puis vinrent les injures et les menaces; elle mit même le bonhomme au pain sec, mais il fut héroïque. Malheureusement il s'impatientait quelquefois, l'homme n'est pas parfait, et un jour qu'elle l'avait bien tarabusté, il s'écria tout hors de lui : « Te tairas-tu, madame Bon-bec? » et il lui appliqua sa main dans le dos en manière de bâillon. Alors elle cria de toutes ses forces : « Mon mari m'a battue ! » pleura beaucoup, puis pleura encore plus fort, et répondit à toutes les consolations de ses filles de chambre : « Mon mari m'a battue! » Le bonhomme comprit qu'il n'avait plus qu'à obéir; il tira sans mot dire du côté de la fève, et monta d'échelette en échelon. Il ne se pressait pas, pourtant il arriva, se gratta la tête, et frappa bien discrètement à la porte : *Pan! pan!* Il entendit une grosse voix qui disait : « Je parie que c'est encore ce mauvais bonhomme. — Hélas! oui, mon bon saint Pierre, » répondit-il, « et je suis perdu si vous n'avez jamais eu de femme. — Pas si bête, » reprit brusquement le grand Saint, « et mal te viendra de t'être cru plus avisé que moi, car tu vas redevenir aussi pauvre qu'avant de m'avoir rencontré. » Le bonhomme voulait demander grâce et conserver au moins quelques rentes; mais il se retrouva sur la terre, et aperçut à la porte de sa chaumière sa femme qui filait comme autrefois de mauvaises étoupes : rien n'était changé, seulement la chaumière menaçait encore plus ruine, et les vêtements de la femme étaient encore plus délabrés. Dès qu'elle le vit, elle se leva toute colère et lui reprocha de prendre toujours conseil du tiers et du quart, et de ne pas être un homme; mais il alla couper un bâton dans la haie, et elle se tut. Bientôt après, elle mourut du chagrin d'avoir tout perdu par sa convoitise : quant au bonhomme Misère,

il se consola en pensant qu'il avait perdu aussi sa femme, et continue à chercher son pain. Si vous le rencontrez, faites-lui la charité pour l'amour de Dieu.

Aux deux volumes qui contiennent ces contes, M. W. Grimm en a ajouté un troisième, où il indique avec une érudition sans pareille les analogies qu'il a reconnues dans les littératures étrangères. Mais ses lectures fussent-elles encore plus infinies, de pareilles indications seraient nécessairement bien incomplètes. Beaucoup de contes, qu'une origine commune rendait entièrement semblables à ceux que le peuple allemand a conservés, ont péri ailleurs sous l'influence de circonstances différentes, et une foule d'autres se redisent encore dans les veillées de quelque hameau bien éloigné de l'Allemagne, sans avoir jamais été recueillis. Des indications aussi succinctes sont d'ailleurs obligées de s'en tenir aux ressemblances matérielles qui frappent à la première vue, et il y a des pays où les traditions sont incessamment reprises en sous-œuvre, interprétées et modifiées par l'imagination populaire. Avec le temps, les faits historiques eux-mêmes perdent quelquefois leur signification locale; ils deviennent de pures idées qui n'auront bientôt plus ni date ni patrie, et, en y regardant attentivement, on reconnaît, dans des puérilités qui se répètent du bout des lèvres pour amuser les enfants, d'anciens mythes longtemps environnés du respect des peuples. Ainsi, par exemple, il est probable que l'histoire de Psyché circula longtemps en Europe telle à peu près qu'Apulée l'avait racontée (1); mais on n'eût

(1) La version d'Apulée était fort répandue, puisque c'est d'après elle que Fulgentius, l. III, ch. 6, et le premier des mythographes publiés par le cardinal Mai (*Classicorum auctorum fragmenta*, t. I, p. 231) ont parlé de l'histoire de Psyché. Mais M. O. Jahn, *Archäologische Beiträge*, p. 121 et suivantes, a montré que, si l'on en excepte quatre, les pierres gravées assez nombreuses, qui représentent l'Amour et Psyché, ont une autre origine, et M. Conze a soutenu dans sa dissertation *De Psyches imaginibus quibusdam*, qu'il n'y en a qu'une seule qui puisse avoir été inspirée par Apulée. Ses *Métamorphoses* étaient d'ailleurs bien peu lues dans le moyen âge, et du Bellay a cité dans *La deffense et illustration de la langue francoyse*, l. II, ch. 4, une pièce commençant par *Amour avecques Psyches*, mieux digne d'estre nommée chanson vulgaire qu'ode lyrique. Félibien parle dans ses *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellens peintres*,

point intéressé les hommes du moyen âge en leur parlant de la nature mystérieuse de l'amour, qui s'évanouit dès que le sentiment ne se suffit plus à lui-même et qu'on en veut chercher curieusement la cause, et l'autre partie du mythe, la curiosité originelle de la femme, n'aurait été qu'une redite sans autorité d'un récit dogmatique de la Genèse. *Psyché* est donc devenue *Mélusine* (1), une légende grossière où l'indiscrétion d'un amant est punie par la perte de sa maîtresse et la fin de ses prospérités (2). Les changements en bêtes, si fréquents dans les contes d'enfants, nous sont sans doute venus de plus loin encore : ils appartiennent à une civilisation qui posait en principe l'unité de la substance vivante et la dépendance réci-

t. I, p. 325, d'une tapisserie de Psyché, exécutée d'après les dessins de Raphaël, qui se conservait au Garde-Meuble, et Calderon composa sur ce sujet, certainement populaire en Espagne, un auto intitulé *Psiquis y Cupido*, qui fut joué à Tolède, et a été imprimé dans ses *Autos sacramentales*, t. II, p. 47-70. Cette légende avait même été portée dans l'Inde (voy. Dunlop, notes, p. 99, trad. de Liebrecht), et Buchon a dit dans son *Voyage en Morée* qu'elle était encore populaire en Grèce. Elle circulait aussi certainement en France, à la fin du dix-septième siècle. Rien ne peut être trop fabuleux dans ce genre de poésie, disait Perrault : les contes de vieille, comme celui de Psyché, en fournissent les plus beaux sujets; *Parallèle des anciens et des modernes*, t. III, p. 282, édition de 1692. Madame d'Aulnoy, qui avait beaucoup trop d'esprit pour copier niaisement la *Psyché* de La Fontaine, a publié deux contes, *Le mouton* et *Le serpentin vert*, qui ont, surtout le dernier, les plus singuliers rapports avec la tradition grecque (voy. le *Cabinet des Fées*, t. II, p. 163-213), et le premier n'est même qu'un fragment. Nous avons déjà vu dans un conte de Bonaventure des Périers une jeune fille, haïe de ses sœurs aînées et persécutée également en haine d'un amour qu'elle a innocemment inspiré, recevoir des fourmis la même assistance que Psyché dans la version d'Apulée. Nous aurons bientôt l'occasion de montrer en détail, à propos des romans d'Alexandre, combien de traditions, se rattachant directement à l'Antiquité, circulaient en dehors des livres à travers toute l'Europe du moyen âge. Nous citerons seulement ici l'histoire d'Admète et Alceste, qui semble n'avoir pu venir d'un texte latin, puisqu'il n'en est question que dans deux livres bien ignorés du moyen âge, dans un maigre récit d'Hyginus et une interprétation allégorique de Fulgentius, et se retrouve dans Gower, *Confessio amantis*, l. VII (*Works*, t. III, p. 145), et dans *The court of Love*, de Chaucer; *Works*, p. 334.

(1) Cette légende est déjà racontée comme un fait historique par Gervasius de Tilbury, *Otia imperialia*, l. I, ch. 15, et par Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, l. II, ch. 127. Mélusine dit à Raymon, dans le roman de Couldrette : Vous me jurerez

...Que jamais jour de vo vie,
pour parole que nul vous die,
Le samedy n'enquerrerez.
n'enquestez (*l.* n'enquester) aussi ne ferez
Quel part le mien corps tirera,
n'ou il yra, ne qu'il fera;
Livre de Luzignen, v. 660.

(2) Un tel sujet devait plaire naturellement aux dames; aussi fut-il mis de bonne heure en prose française, traduit en allemand (voyez Görres, *Die teutschen Volksbücher*, p. 234), et traité sous d'autres noms : *Partenopeus de Blois*, *Le lai de Lanval*, etc.

proque de l'organisation physique et de la vie morale. Il semblait naturel à des Hindous imbus de ces idées que l'homme qui montrait pendant le jour les instincts brutaux et farouches d'un loup, devînt la nuit un véritable loup et courût les champs en hurlant. Cette transformation n'était plus en Europe qu'une figure de rhétorique; mais on la prit à la lettre, et l'on y crut superstitieusement sur la foi d'anciennes réminiscences (1). Tout en gardant la parole et les sentiments de famille, le jeune garçon changé en chevreuil devait en prendre aussi les instincts : c'était la peau qui faisait la bête, et il entrait en chasse malgré lui dès qu'il entendait l'aboiement des chiens (2). Lorsque cette conception première vint à se modifier, on voulut au moins légitimer cet écart apparent des lois de la Nature par quelque dérogation bien exceptionnelle à ses habitudes. Ainsi, la jeune fille de la tradition normande, qui, sans l'avoir mérité par une faute, devenait biche toutes les nuits, restait blanche.

Celles qui vont au bois, c'est la mère et la fille,
La mère va chantant, et la fille soupire :
Qu'avez-vous à pleurer, Marguerite, ma fille?
—J'ai un grand ire en moi, je n'ose vous le dire :
Je suis fille sur jour et, la nuit, blanche biche;
La chasse est après moi, les barons et les princes (3).

(1) Peut-être même les traditions classiques n'y étaient-elles pas étrangères : dans l'*Odyssée*, Minerve se changeait en aigle (l. III, v. 372) et en hirondelle (l. XXII, v. 240), et il suffisait aux deux principaux personnages d'une comédie d'Aristophane de manger une certaine racine pour qu'il leur poussât des ailes; *Aves*, v. 654. Dans Apulée, *Metamorphoseon* l. III, la magicienne Pamphilé se change aussi en hibou en se frottant d'un onguent. Selon M. Halliwell, *Rambles in western Cornwall by the footsteps of the Giants*, on croit encore en Cornouaille que le roi Arthur attend, sous la forme d'un corbeau, le moment de son retour sur la terre.

(2) Da schallte das Hörnerblasen, Hundegebell und das lustige Geschrei der Jäger durch die Bäume, und das Rehlein hörte es und wäre gar zu gerne dabei gewesen! « Ach, » sprach es zum Schwesterlein, « lass mich hinaus in die Jagd, ich kanns nicht länger mehr aushalten; » n° XI, *Le petit frère et la petite sœur; Kinder und Hausmärchen*, t. I, p. 59, 7e édition.

(3) Vaugeois, *Antiquités de la ville de Laigle et de ses environs*, p. 584. La fée que Gugemer tue à la chasse était aussi une biche blanche :

En l'espeisse d'un grant buissun,
vit une bisse od sun foün;
Tute esteit blaunce cele beste:
perches de cerf out sur sa teste;

Lai de Gugemer; dans les *Poésies de Marie de France*, t. I, p. 56.

Quand l'homme se crut enfin d'une autre race que les animaux des bois, les métamorphoses en bêtes ne furent plus qu'une sorte de travestissement à temps, et l'on se retrouvait un homme aussitôt que la peau dont on avait été enveloppé par une force supérieure venait à être brûlée (1). Plus tard enfin, comme dans nos différentes versions de *Peau d'âne*, ce n'est plus même un simple déguisement qui trompe tous les yeux pour les besoins du conte, mais une habitude systématique de saleté : pour redevenir soi-même, il suffisait de se décrasser.

Peut-être n'est-il pas un seul de ces contes qui ne fournît matière à des considérations historiques où la civilisation et la poésie seraient également intéressées. Malheureusement, même en se restreignant beaucoup, les preuves à l'appui exigent certains développements; mais nous espérons que la nouveauté, sinon l'intérêt du sujet, nous servira d'excuse, et nous prendrons pour exemple un des rares contes de MM. Grimm qui n'ont pas été traduits en français. Quand l'intelligence commença à prévaloir sur la force et à réclamer ses droits au gouvernement du monde, les défis barbares où l'on engageait à

(1) Comme dans l'*Asinarius*, le n° CXLIV, *L'ânon*, et même déjà un conte du *Pantcha-tantra* (Wilson, *Analytical account*, p. 165-168), imité par Straparole (*Il Re-Puerco*, II° nuit, conte I), et par madame d'Aulnoy, *Le prince Marcassin;* dans le *Cabinet des fées*, t. IV, p. 395. L'idée primitive s'est bien mieux conservée dans un conte du *Vîkrama-Upâchyâna* (Wilford, *Asiatic researches*, t. IX, p. 147-149) : le Gand'harva disparaît quand la peau est brûlée. Deux traditions de cette espèce se trouvent dans les contes populaires serbes, recueillis par Wuk Stephanowitsch : dans l'un (n° X) l'homme-serpent est à jamais perdu pour sa femme, à moins de choses impossibles, dont elle vient à bout par la protection des astres et des éléments; dans l'autre (n° IX), il s'échauffe en même temps que sa peau, et on ne parvient à l'empêcher de brûler avec elle qu'en lui jetant beaucoup d'eau. Dans le *Lai du Bisclaveret*, de Marie de France (*Poésies*, t. I, p. 178-198), le malheureux loup-garou, à qui sa femme a méchamment pris ses habits, est même obligé de rester loup, et ne recouvre sa première forme que quand on les lui a rendus. Cette idée se trouve aussi, quoique un peu enveloppée, dans le *Satyricon* de Pétrone; pour devenir loup, il suffit de se dépouiller de ses habits et de leur donner une preuve de mépris : Ille exuit se, et omnia vestimenta secundum viam posuit... At ille circumminxit vestimenta sua et subito lupus factus est; fragm. LXII. A cette ancienne croyance à la facilité de métamorphoses, que semblaient encore attester des faits quotidiens d'histoire naturelle (le papillon, le hanneton, la grenouille, etc.), se rattachent sans doute la forme et la signification du latin *Versipellis* et de l'anglais *Turncoat*.

plaisir sa liberté et sa vie devinrent en Orient des luttes d'esprit. Les conséquences restaient les mêmes, il y allait toujours de la tête; mais au lieu de se battre comme un gladiateur, il ne fallait plus que deviner une énigme bien obscure ou éluder par quelque subtilité des difficultés insurmontables. Le christianisme supprima naturellement de pareils enjeux : l'exercice de l'intelligence ne fut plus un duel à fer émoulu; mais avant d'être tout à fait civilisés, les rois se plurent pendant longtemps à considérer l'esprit comme un titre tout-puissant à leurs faveurs, et à remettre en sa considération les châtiments les mieux mérités. Dans un sermon pour l'octave de Pâques, Ratherius, mort évêque de Vérone en 974, racontait l'histoire d'un roi qui, jugeant les vieillards des bouches inutiles, avait ordonné à tous ses sujets de tuer leur père. Seul, un jeune homme cache le sien, et acquiert, grâce à ses conseils, un renom de sagesse qui lui attire la haine des courtisans. Excité par leurs faux rapports, le roi enjoint au jeune homme de lui amener, sans doute sous peine de la vie, un esclave, un ami et un ennemi. Par l'avis de son père, il amène son âne chargé de nourriture, sa chienne et sa femme. Celle-ci se récrie avec indignation, et se vante à haute voix de n'avoir dit à personne qu'il avait désobéi au roi et conservé la vie à son père (1). Dans le *Dolopathos*, une des versions les plus anciennes, au moins par le cadre, du *Roman des sept Sages*, l'histoire est devenue un peu plus compliquée aux dépens du sens primitif : il ne s'agit plus que de montrer la perversité naturelle de la femme. L'ordre du roi est général, et tous les barons doivent lui présenter leur plus cher ami, leur plus dangereux ennemi, le meilleur de leurs serviteurs et leur plus habile jongleur : pour satisfaire à cette dernière condition, le baron avisé ajoute

(1) Dans d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 395, édit. de La Barre. Enenkel a remplacé l'esclave par le jongleur, que nous retrouverons dans les traditions suivantes; dans Mone, *Anzeiger*, 1833, col. 239. Zinkgraf (Weiderer) dit seulement le meilleur ami et l'ennemi le plus acharné; *Apophthegmata*, P. IV, p. 155.

son enfant à son chien, à sa femme et à son âne (1). Malgré la signification mystique qu'on a voulu donner à la version du *Gesta Romanorum*, l'idée-mère du conte y est plus clairement exprimée. Un chevalier est tombé dans la disgrâce du roi, et ne peut obtenir son pardon qu'en venant à la cour en cavalier et en fantassin, avec son plus fidèle ami, son meilleur jongleur et son plus perfide ennemi. Il confie à sa femme qu'il vient de tuer un étranger et en a caché le cadavre dans son écurie, puis il va à la cour, une jambe sur le dos de son chien, avec son enfant et sa femme. Après avoir expliqué les qualités de son chien et de son enfant, il soufflette sa femme, sous prétexte qu'elle regarde le roi avec impudence. Furieuse d'être ainsi maltraitée publiquement, elle l'accuse de meurtre, indique un moyen certain de constater son crime, et l'on ne trouve dans l'écurie que le corps d'un veau (2). Ce n'est plus un châtiment que l'on évite, mais un riche mariage que l'on obtient, dans la tradition que le Saga de Ragnar Lodbrock a recueillie. Avant de céder à la passion que lui inspire une princesse cachée sous des habits de paysanne, Ragnar veut être sûr que son intelligence répond à sa beauté : il lui fait dire de venir à ses vaisseaux sans être nue ni habillée, sans être à jeun quoique n'ayant pas déjeuné, et sans être seule ni accompagnée de personne (3). Aslauga vient avec un chien, après avoir mordu dans une gousse d'ail, et n'ayant pour tout vêtement que ses longs cheveux et un filet de pêcheur (4). Cette tradition se retrouve dans le recueil de MM. Grimm,

(1) V. 6555-6972. Ces quatre demandes se retrouvent dans un conte allemand en prose, publié d'après un manuscrit du quinzième siècle dans l'*Altdeutsche Blätter*, t. I, p. 140-154; dans un conte du *Novelle antiche* : Come un re per mal consiglio della moglie uccise i vecchi di suo reame, et dans l'*Hystoria de la reyna Sebilla* : voyez M. Ferdinand Wolf, *Ueber die neuesten Leistungen der Franzosen*, p. 133.

(2) Ch. CXXIV, p. 197, édit de M. de Keller : c'est la version qu'a suivie Pauli, *Schimpf und Ernst*, p. 38, édit. de Strasbourg, 1654; seulement le chevalier vient un pied dans l'étrier et un pied à terre.

(3) Hvork i vil eg ad hun sie klædd nie oklædd, hvorke mett nie omett, fari hun ej einsaman, og skal henne tho einginn madur fylgia.

(4) Ch. IV; dans Biörner, *Nordiska Kampadater*.

mais plus étendue et pour ainsi dire doublée : ce n'est plus un simple épisode, c'est une histoire indépendante et complète.

Il y avait autrefois un pauvre paysan qui ne possédait pas un pouce de terre; il n'avait rien en propre qu'une petite maison et une fille unique. Il dit à sa fille : « Nous ferions bien de demander à monseigneur le roi un petit coin de bonne terre. » Quand le roi sut combien ils étaient pauvres, il leur donna un bout d'herbage, qu'ils tournèrent pour y semer un peu de blé et en tirer quelque récolte. Lorsqu'ils eurent à peu près tout labouré, ils trouvèrent dans la terre un mortier d'or massif. « Écoute, » dit le père à sa fille, « puisque monseigneur le roi a été si bon pour nous et nous a donné le champ, il faut lui offrir notre trouvaille. » Ce n'était pas l'avis de sa fille, et elle disait : « Père, nous avons bien le mortier, mais nous n'avons pas le pilon, et nous serons obligés de le fournir aussi; mieux vaut nous taire prudemment. » Il ne voulut pas la croire, prit l'or, le porta au roi en lui disant qu'il l'avait trouvé dans son champ, et le pria d'en accepter l'hommage. Le roi prit le mortier, et lui demanda s'il n'avait rien trouvé de plus. « Non, » répondit le paysan. Alors le roi lui dit qu'il fallait lui fournir aussi le pilon. Le paysan eut beau jurer qu'il ne l'avait pas trouvé, le vent emporta toutes ses paroles : on le mit en prison, et on lui dit qu'il n'en sortirait qu'après avoir fourni le pilon. Comme les guichetiers étaient obligés de lui apporter tous les matins du pain sec et de l'eau, la pitance ordinaire de la prison, ils l'entendirent qui criait : « Ah! si j'avais écouté ma fille; ah! ah! si j'avais écouté ma fille! » Ils allèrent faire leur rapport au roi, et lui dirent que le prisonnier criait toujours : « Ah! si j'avais écouté ma fille! » et ne voulait ni boire ni manger. Alors le roi ordonna aux guichetiers d'amener le prisonnier, ce qu'ils firent aussitôt, et il lui demanda pourquoi il criait toujours : Ah! si j'avais écouté ma fille! « Que vous a-t-elle donc dit, votre fille? — Elle m'avait bien averti de ne pas apporter le mortier, parce qu'il

me faudrait fournir aussi le pilon. — Puisque votre fille est si avisée, faites-la venir que je la voie. » Force fut donc à la fille de paraître devant le roi; il lui demanda si elle avait réellement autant d'esprit qu'on lui en donnait, puis lui dit qu'il allait la mettre à l'épreuve, et que si elle pouvait satisfaire à sa *devinaille* (1) il l'épouserait. Elle s'engagea à y satisfaire, et le roi lui dit : « Viens à moi sans être habillée ni nue, sans être portée ni voiturée, sans être dans le chemin ni hors du chemin : si tu le fais, je t'épouserai. » Alors elle s'en alla, ôta jusqu'à sa chemise, de sorte qu'elle n'était pas habillée; prit un filet de pêcheur et s'en enveloppa tout entière, de sorte qu'elle n'était pas nue; loua un âne, attacha le filet à sa queue, de sorte qu'il la traînait et qu'elle n'était ni portée ni voiturée; fit marcher l'âne dans le fossé et touchait à la chaussée par le bout du pied, de sorte qu'elle n'était ni dans le chemin ni hors du chemin. Quand elle arriva, le roi dit qu'elle avait compris la devinaille et en avait rempli toutes les conditions. Alors il fit délivrer son père de la prison, la prit avec lui comme sa femme, et lui recommanda l'honneur de sa couronne. Quelques années après, un jour que monseigneur le roi assistait à la parade, il arriva que des paysans qui avaient vendu du bois s'arrêtèrent devant le palais avec leurs charrettes : les unes étaient traînées par des bœufs et les autres par des chevaux. Un des paysans avait attelé trois juments à la sienne; un des autres charretiers s'empara en son absence d'un jeune poulain qui courait en liberté, et l'attacha entre les deux bœufs qui traînaient sa voiture. Sitôt que les deux paysans se trouvèrent ensemble, ils commencèrent à se disputer, à crier et à se battre : le maître des bœufs voulait garder le poulain, et soutenait qu'il lui appartenait du chef de ses bœufs; l'autre disait que non, que le poulain lui appartenait du chef de sa jument, et qu'il était le sien. La contestation

(1) C'est le nom qu'on donne encore maintenant en Normandie à ces sortes de questions.

fut portée devant le roi, et il jugea que le poulain devait rester à celui qui le possédait : il resta ainsi au paysan qui n'y avait aucun droit. L'autre s'en alla pleurant et se lamentant sur la perte de son poulain. Mais comme il avait entendu dire que la reine était bien affable, parce qu'elle était sortie de pauvres gens, il s'en fut la trouver et lui demanda si elle ne pouvait pas l'aider à recouvrer son poulain. Elle dit : « Oui, si vous voulez me promettre de ne pas me trahir, je vous en donnerai le moyen. Demain matin, à l'heure où le roi se montre à ses soldats, vous vous placerez au milieu de la rue par laquelle il passe avec un grand filet de pêcheur; vous le traînerez comme si vous pêchiez, et le tirerez comme s'il était plein de poisson. » Puis elle lui enseigna ce qu'il devait répondre aux questions que le roi ne manquerait pas de lui faire. Le lendemain, à l'heure dite, le paysan prit un filet et pêcha sur la voie publique. Quand le roi l'aperçut en passant, il haussa les épaules, et envoya son coureur savoir ce que faisait cet imbécile. Le paysan donna pour réponse : « Je pêche. » Alors le coureur lui demanda comment il pouvait pêcher où il n'y avait pas d'eau, et le paysan répondit : « Il n'est pas plus impossible à un filet de rapporter du poisson dans un chemin qu'à deux bœufs de rapporter un poulain. » Le coureur répéta fidèlement la réponse, et le roi se fit aussitôt amener le paysan; il lui dit que sa réponse ne venait pas de lui, mais d'un autre, et qu'il voulait savoir qui. Le paysan ne voulait pas le lui apprendre, et disait : « Dieu sait si la réponse vient de moi. » Mais on l'étendit sur une botte de paille, et on le battit tant et tant, qu'il fut obligé d'avouer que c'était la reine qui lui avait fait la langue. Quand le roi fut revenu chez lui, il dit à la reine : « Puisque tu as été si fausse envers moi, je ne veux plus de toi pour femme; ton temps est passé, tu retourneras dans la chaumière de paysan d'où tu étais venue. » Il lui permit seulement d'emporter, comme dernier souvenir, ce qu'elle avait de plus précieux et de plus cher. Elle répondit :

« Oui, cher sire, puisque tu me l'ordonnes, je l'emporterai; » et elle le serra dans ses bras, l'embrassa, et dit qu'elle voulait fêter leur dernier jour de ménage. Alors on apporta par son ordre du vin pour boire avec lui à leur séparation; mais c'était un breuvage fortement soporifique. Le roi en but un long trait, et elle n'y goûta que du bout des lèvres : bientôt après il tomba dans un profond sommeil. Quand elle s'en fut assurée, elle appela un domestique de confiance, prit un beau linge bien blanc et en couvrit le roi; puis elle le fit porter par deux hommes dans une voiture qui attendait tout exprès à la porte, et le conduisit à sa pauvre chaumière. Elle le coucha dans son petit lit, et il y dormit tout d'un somme un jour et une nuit. Quand il s'éveilla, il regarda autour de lui, et dit : « Ah! mon Dieu, où suis-je donc? » Et il appela ses domestiques, mais il n'y en avait aucun. Enfin sa femme vint près du lit, et lui dit : « Mon bien-aimé roi, vous m'avez commandé d'emporter du palais ce que j'avais de plus précieux et de plus cher, et comme je n'ai rien de plus précieux et de plus cher que toi, c'est toi que j'ai emporté. » Les larmes vinrent aux yeux du roi, et il dit : « Chère femme, tu seras toujours la mienne, et moi je serai toujours le tien; » et il la reconduisit dans son palais, fit célébrer son mariage avec elle une seconde fois, et ils continuent encore à vivre ensemble (1).

Le même conte se trouve aussi chez les Serbes, et, comme on devait s'y attendre, avec des circonstances plus primitives; mais, peut-être parce que le peuple y croyait davantage, il a cherché instinctivement à en rendre l'ensemble plus naturel et plus vraisemblable.

Jadis vivait dans une chaumière un pauvre homme qui n'avait qu'une seule fille; mais elle était très-avisée, et avait parcouru tout le pays pour ramasser des aumônes; aussi avait-

(1) N° XCIV, *Die kluge Bauerntochter:* la même histoire est racontée dans Zingerle, *Kinder und Hausmärchen*, t. I, p. 160; Pröhle, *Märchen für die Jugend*, n° XLIX, et Colshorn, *Märchen und Sagen*, n° XXVI.

elle appris à son père à parler sagement et à rendre les riches charitables. Il arriva un jour que le pauvre homme rencontra l'Empereur, et sollicita humblement quelque charité. L'Empereur lui demanda d'où il était et qui lui avait appris à parler si sagement, et il dit à l'Empereur d'où il était et que c'était sa fille qui le lui avait enseigné. « Et ta fille, » demanda alors l'Empereur, « qui le lui a appris? » Le pauvre homme répondit : « C'est Dieu qui a été son maître, et notre pauvreté est bien digne qu'un grand prince en ait pitié. » Alors l'Empereur lui remit trente œufs et parla ainsi : « Porte ces œufs à ta fille et dis-lui qu'elle y fasse éclore des poulets, je l'en récompenserai royalement; mais si elle n'y réussit pas, mal lui en viendra. » Le pauvre homme revint chez lui tout en larmes, et répéta à sa fille les paroles de l'Empereur. La fille vit bien aussi que les œufs étaient cuits, mais elle n'en dit pas moins à son père d'avoir confiance en elle et de se tenir tranquille. Le père suivit son conseil et alla dormir. Elle prit un pot, l'emplit d'eau et de fèves, et le mit au feu. Le lendemain matin, quand les fèves furent cuites, elle appela son père, et lui dit d'atteler les bœufs à la charrue et d'aller labourer le long du chemin par où devait passer l'Empereur, « et, » ajouta-t-elle, « lorsqu'il te verra, tu prendras des fèves, tu les sèmeras et crieras : Hardi, mes bêtes, que Dieu m'assiste et me fasse récolter des fèves cuites! Et quand l'Empereur te demandera comment il est possible de faire pousser des fèves cuites, tu répondras : C'est aussi possible que de faire éclore des poulets dans des œufs cuits. » Le pauvre homme suivit le conseil de sa fille : il alla labourer sur le bord de la route, et s'écria dès qu'il vit venir l'Empereur : « Aïe! mes bêtes, pour que Dieu m'assiste et que je récolte des fèves cuites. » Quand l'Empereur l'entendit, il s'arrêta au milieu du chemin et lui dit : « Mais, laboureur, comment des fèves cuites peuvent-elles pousser? » Le pauvre homme répondit : « Glorieux Empereur, aussi bien que des poulets peuvent éclore dans des œufs cuits. » L'Em-

pereur devina que sa fille lui avait appris sa réponse; il le fit saisir par ses domestiques et amener devant lui : « Prends ce paquet de laine, » lui dit-il, « et fabrique-m'en des voiles et des cordages autant qu'il en faut pour les agrès d'un vaisseau; s'il y manque rien, il t'en coûtera la tête. » Bien chagrin, le pauvre homme prit le paquet, revint en pleurant trouver sa fille, et lui raconta tout; mais sa fille l'envoya encore se coucher, et lui promit de tout arranger pour le mieux. Le lendemain, elle ramassa un petit éclat de bois, réveilla son père, et lui dit : « Va porter ce morceau de bois à l'Empereur pour qu'il t'en fasse une quenouille, un fuseau et un métier à tisser; dès qu'il t'aura outillé, tu lui feras tout ce qu'il t'a demandé. » Le pauvre homme suivit encore une fois les instructions de sa fille; il alla trouver l'Empereur et répéta tout ce qu'elle lui avait dit. L'Empereur comprit d'où venait la réponse; il fut étonné et chercha ce qu'il devait imaginer; enfin il prit un petit verre, le donna au pauvre homme, et parla ainsi : « Porte ce verre à ta fille, et commande-lui de me vider la mer au plus vite; j'ai envie de m'y promener à pied sec. » Le pauvre homme obéit en pleurant, et remit le verre à sa fille; mais elle le consola et l'assura qu'elle satisferait l'Empereur. Le lendemain matin, elle appela son père, et l'envoya porter une livre d'étoupe à l'Empereur. « Tu lui diras qu'il doit d'abord étouper tous les ruisseaux et tous les fleuves de la terre, après quoi je viderai la mer (1). » Le pauvre homme y alla et répéta l'observation de sa fille. L'Empereur fut forcé de reconnaître qu'elle était beaucoup plus avisée que lui, et envoya son père la lui chercher. Il y alla, et quand ils furent arrivés tous deux et se furent inclinés devant l'Empereur, il ordonna à la jeune fille de deviner ce qu'on entendait de plus loin, et elle répondit aussitôt : « Glorieux Empereur, ce qu'on entend de plus loin, c'est le tonnerre et les mensonges. » Alors l'Empereur se prit

(1) C'est une réponse attribuée à Ésope par Planudes, qui se retrouve dans *Messér Barnabo e l'abate*, de Sacchetti.

la barbe, et la montrant aux messieurs de son conseil, il leur commanda de l'estimer. Ils l'estimèrent à un haut prix, à l'envi les uns des autres; mais la jeune fille dit en élevant la voix qu'ils ne l'avaient pas suffisamment appréciée. « La barbe de l'Empereur, » ajouta-t-elle, « vaut autant que trois jours de pluie pendant les chaleurs de l'été. » L'Empereur fut ravi et dit : « C'est la jeune fille qui a le mieux deviné; » et il lui demanda si elle voulait être sa femme. Il ne cessa de l'en prier jusqu'à ce qu'elle y consentît. Enfin elle s'inclina et dit: « Glorieux Empereur, tout ce que tu désires doit arriver; je te prierai seulement de me promettre par écrit une chose que sans doute je ne pourrai pas réclamer, c'est que si tu devenais jamais méchant pour moi et que tu me chassasses de ton château, il me serait permis d'emporter ce que j'aurais de plus cher. » L'Empereur y consentit volontiers, et l'écrivit sur une feuille de papier. Quand quelques mois furent passés, il arriva effectivement que l'Empereur devint si méchant pour l'Impératrice, qu'il lui dit : « Je ne veux plus de toi pour femme, quitte mon château, et va-t'en où tu voudras. » L'Impératrice répondit : « Illustrissime Empereur, je t'obéirai; permets-moi seulement de passer encore ici la nuit; demain je m'en irai. » Il voulut bien y consentir. Alors l'Impératrice mit dans le vin du souper de l'eau-de-vie et des herbes enivrantes, et excita l'Empereur à boire. Elle lui disait : « Bois, Empereur, et sois content : demain nous nous séparerons, et je ne crois pas avoir été plus heureuse le jour où nous nous sommes unis. » L'Empereur s'enivra, et lorsqu'il fut endormi, l'Impératrice le fit porter dans une voiture qui attendait à la porte, et l'emmena dans une caverne creusée dans le roc. Quand l'Empereur se réveilla et vit où il se trouvait, il s'écria : « Qui m'a amené dans cette caverne? » L'Impératrice répondit : « C'est moi qui t'y ai amené. » L'Empereur lui demanda : « Pourquoi l'as-tu fait? Ne t'ai-je pas dit que tu n'es plus ma femme? » Elle répondit en montrant la feuille de papier : « C'est bien

vrai que tu me l'as dit; mais tu m'as promis aussi, et tu l'as signé, que lorsque je m'en irais, j'aurais le droit d'emporter avec moi ce que j'aurais de plus cher, et c'est toi. » Quand l'Empereur l'eut entendue, il l'embrassa et la ramena dans son château (1).

La fin, si parfaitement semblable des deux contes, n'est point sans doute un de ces emprunts immédiats qu'on a si souvent supposés, faute de rien voir au delà :

C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde;

et aujourd'hui nous avons tous vu au moins des cartes de géographie. Le dénoûment du conte serbe est d'ailleurs plus fidèle à son idée, et certainement plus antique : toujours avisée, la jeune fille avait prévu le changement de l'Empereur; elle y a pourvu et regagne son amour par la même finesse qui le lui avait gagné. Dans le conte allemand, au contraire, c'est l'imprudence de la reine qui provoque son malheur, et sans la sentimentalité nationale, c'en était fait de son avenir : le mari se croit réellement très-cher à sa femme, et répond à un sentiment qui le touche par une nouvelle flambée d'amour. Mais au fond, peu importe l'époque et le pays où les deux traditions se sont séparées (2) : à ces tournois intellectuels des grands

(1) Wuk Stephanowitsch, *Volksmärchen der Serben*, n° XXV : *Von dem Mädchen das an Weisheit den Kaiser übertraf.*

(2) Elles sont encore réunies dans un conte lithuanien, publié par M. Schleicher, *Litauische Märchen*, p. 3; mais nous ne sommes pas assez convaincu de son caractère populaire pour nous en faire un nouvel argument. Nous nous bornerons à en donner une traduction, où nous avons cherché à corriger des corruptions évidentes. Un jour que voyageaient un seigneur et son cocher, ils arrivèrent à une maison où une jeune fille filait. Le seigneur envoya le cocher à la jeune fille lui demander quelque chose de sa maison pour un homme altéré; mais elle répondit : Je n'ai rien de barbu à son service, et peut-être ne voudra-t-il pas se contenter de ce qui coule sans bruit. Le seigneur qui avait compris le sens caché de sa réponse, lui dit : Puisque tu es si avisée, je veux l'être aussi; sois-le davantage. Si tu sais venir à moi, sans être nue ni habillée; ni à cheval, ni à pied, ni en voiture; ni sur le chemin, ni sur le sentier des piétons, ni à côté du chemin; en été et en hiver, je t'épouserai. Elle se déshabilla, s'enveloppa d'un filet, monta sur un bouc, alla chez le seigneur en suivant l'ornière, entra dans une remise et se plaça entre un traîneau et une voiture. Ainsi elle était venue sans être nue ni habillée, ni à cheval, ni à pied, ni en voiture, ni sur le chemin, ni sur le sentier des piétons, ni à côté du chemin, et elle se trouvait également en été et en hiver. Mais le seigneur ne voulait pas la prendre pour femme : il la ren-

avec les petits, où l'esprit court la bague uniquement pour faire montre de sa souplesse; à ce despotisme illimité qui commande l'impossible sous peine de mort; à ces caprices soudains qui bouillonnent aussitôt et prennent la violence d'une passion; à cette répudiation brutale, sans souci de la foi promise ni de la loi religieuse, on ne peut méconnaître une première origine orientale. Si quelques convictions réfractaires nous demandaient de leur montrer les étapes de la tradition quand elle est venue en Europe et de leur nommer les importateurs, nous l'avouerions en toute humilité, l'histoire littéraire n'a point de cartulaire à son service, et il lui faut souvent suppléer aux noms propres et aux dates par la réflexion et des inductions : c'est moins commode et, sans doute aussi, moins sûr. Mais malgré leur incrédulité à tout ce qui n'est pas un fait bien matériel et dûment constaté la loupe à la main, les naturalistes admettent sans hésiter que la semence des plantes agrestes qui fleurissent entre les plates-bandes de leur parterre y est apportée par les vents, et cependant ils ne retrouvent pas non plus dans l'air la trace de son passage.

voya chez elle avec des œufs cuits, en lui disant qu'il ne l'épouserait pas avant qu'elle les ait fait couver par une poule. La jeune fille fit cuire de l'orge et l'envoya au seigneur pour qu'il la semât; dès que l'orge aura poussé et entrera en épi, elle fera éclore les poussins. Le seigneur dit en haussant les épaules : A quoi bon? Cette orge ne pourra certainement pas germer, et elle ne pourra pas faire du gruau pour ses poulets. Il fut condamné par ses propres paroles, et force lui fut de l'épouser. Quelque temps après, trois paysans, qui s'étaient associés pour faire des charrois, voulurent se séparer, et vinrent trouver le seigneur pour qu'il fît rendre à chacun ce qui lui appartenait. L'un avait fourni le fouet; l'autre, la charrette; le troisième, une jument, et il était né un poulain. Le premier disait : C'est le poulain de mon fouet; le second : C'est le poulain de ma voiture, et le troisième : C'est le poulain de ma jument. Le seigneur ne se trouva pas en état de terminer leur différend et les renvoya à sa femme. Elle leur fit emporter un filet et les mena pêcher sur une montagne; mais ils désespérèrent de rien prendre. Alors elle leur dit : Il ne vous est pas plus impossible de pêcher du poisson sur une montagne, qu'à un fouet et à une charrette de produire un poulain : il n'y a qu'une jument qui puisse rapporter des poulains.

APPENDICE.

LA JUSTICE DE LA PROVIDENCE [1].

Erat quidam monachus solitarius in Egypto, qui rogabat Deum, dicens : Ostende mihi judicia tua. Et dum multum deprecaretur, una die astitit ei angelus Domini in similitudine cujusdam senis, dicens : Veni, ingrediamur istum heremum, et requiramus sanctos patres ut audiamus ab eis verbum, et benedicamur ab ipsis. Et ingressi heremum, post multos labores invenerunt speluncam, et pulsantes egressus est ad eos senex quidam, vir sanctus, et videns eos cum gaudio suscepit et post laborem lavavit pedes eorum, et posita mensa refecit eos, et sternens eis quod habebat, pausaverunt. Mane autem facto, cum gaudio dimisit eos, et exeuntes tulit ille angelus absconse catinum in quo comederant et abierunt. Videns ille frater quod fecerat, dixit intra se : Quid visum est huic seni ut homini sancto isto qui nos cum tali caritate suscepit, raperet ei catinum istum? Et dum iter facerent misit post eos abbas ille filium suum, dicens (*sic*) : Reddite catinum quem sustulistis vobiscum. Respondens ei angelus dicens (*l.* dixit) : Ante nos est frater cui dedi eum, veni et recipe eum. Et dum ambularet cum eis, impulit eum angelus Domini per praecipitium, et confractus totus, mortuus est. Videns frater ille quod fecerat, contristatus timuit, dicens : Vae mihi quod factum

(1) Bibl. Mazarine, n° 566, fol. 129 r°, col. 2. M. Leclerc avait déjà signalé ce conte dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 129.

est homini tali bono! Non sufficiebat quod catinum rapuimus, adhuc et filium ejus interfecimus. Et ambulantibus eis in heremo per tres dies, invenerunt cellam ubi erat quidam abbas senex cum duobus discipulis suis. Et dum pulsarent, misit ad eos unum de discipulis suis dicens (*sic*) : Qui estis? Quid quaeritis? Responderunt, dicentes: De labore sumus, et volumus benedici a te et audire verbum. Mandat eis senex ille dicens : Discedite vos; non mihi vacat. Dicunt ei : Rogamus te, suscipe nos hac nocte in cellam tuam ut repausemus modice, quia de grandi labore sumus. Et iterum mandavit eis : Recedite hinc. Utquid ambulatis sicut vagi per heremum et non residetis in cellulis vestris? At ipsi coeperunt supplicare, dicentes : Vespera est, et ne a feris interficiamur suscipe nos hac nocte tantum. Vix aliquando praecepit abbas ille discipulo suo, dicens : Duc eos intus in stabulum. Et vespere facto, rogabant, dicentes: Ut (*l.* Vel) modicum lumen praestetur (nobis) ut videamus ubi jacere debeamus (*sic*). Et non eis concessit. Post modicum vero petebant, dicentes : Propter Deum vel modicum aquae nobis detur! Tunc (unus) ex discipulis ejus misericordia ductus, absconse abbati suo, dixit eis : Rogo vos ut nesciat abbas meus, de annona mea modicum panis do vobis et aquam. Et manserunt sic tota nocte illa in terra. Mane autem facto, dicit (*sic*) ille angelus ad unum de discipulis ejus : Roga dominum abbatem ut det nobis orationem, et habemus quid (cupimus?) offerre ei. Audiens haec, abbas ille quia aliquid accepturus esset ab eis, mox descendit, et obtulit ei ille angelus catinum illum quem tulerat ab illo viro sancto, et accepto, reclusit se et praecepit eis ut ambularent. Videns autem haec, ille frater qui cum eo comitabatur, nesciens quia angelus esset, indignatus est et dixit ei : Recede a me; non ultra jam tecum alicubi progredior. Ecce quanta fecisti ut homini illi tam bono et sancto, qui nos cum tanta caritate et gratia suscepit, catinum ejus rapuisti et filium ejus interfecisti, et isti homini pessimo qui Deum non timet, nec ante conspectum suum

eum (*sic*) ponit, nec alicui miseretur, ipsi dedisti eum. Respondit angelus et dicit (*sic*) ei : Nonne rogasti Deum ut tibi ostenderet judicia sua? Et (*l.* Ego) missus sum (ea) monstrare tibi. Catinum illum quem a sancto viro sustuli non erat de bono, et non decebat ut ille vir tam sanctus et bonus in cella sua aliquid de malo haberet. Sed quod erat de malo venit ad malum, ut addatur ei in ruinam. Filium autem ejus ideo interfeci, quod si eum non interfecissem, in hac nocte ipse patrem suum occideret (*sic*). Videns autem hoc, ille frater cecidit in faciem suam ante pedes ejus, cognoscens quia angelus Domini esset. Qui statim recessit ab eo. At ille cognovit quia justa sunt judicia Dei.

LES DANSEURS MAUDITS [1].

Prodest saltivago res haec nova miraque mundo.

Romanus orbis novit et hodierna juventus recolit, homines nova inquietudine corporum divinitus percussos et ubivis gentium pervagatos : ex quibus quattuor nobis conspecti, et adhuc superesse possunt aliqui.

Primo tantae novitatis relationem dilectae Christo virgini Edithae dedicamus : apud quam tantae cladis collega memorabiliter sanatus est unus, nomine Teodricus. Hic quoque multis terris sacrisque oratoriis pererratis ac mari permenso, novum spectaculum in anglicam Britanniam, ipsique regnatori Eadwardo in admirationem venerat debitam, tandemque piam requietionis sanctae Edithae contigerat basilicam. Cepere plerique rudes hominem, quasi vecordem, horrere, et ipsae sacrae virgines tantam miseri poenam flere. Verum ille, prudentia notabilior, exponit causam suam, et testem de pera profert cartam, quam in persona illius chori, dictaverat Bruno, Tullanus

1) B. I., n° 6503, fol. 61 r°.

episcopus, in medio civitatis; qui postea, papa Leo dictus, sanctissimum lumen emicuit nostri temporis. Cujus descriptionis vel narrationis hic sensus est memorabilis.

In nocte natalis Dominis lucifera, qua lux saeclorum est orta, nos duodecim, socii in vanitate et insania, venimus ad locum qui dicitur Colebecca, ad basilicam dedicatam sancto Magno martiri, sanctaeque Buccestrae ejus sorori. Dux nobis erat nomine Gerlevus; caeteri quoque duodecim majoris fidei gratia inserendi. Sic fuimus dicti : Teodricus, Memoldus, Odbertus, Bovo, Girardus, Wetzelinus, Azelinus, Folpoldus, Hildebrandus, Alwardus, Benna, Odricus. Quid moramur infelicitatem nostram exponere? Tota causa haec erat damnosi conventus nostri, ut uni sodalium nostrorum in superbia et in abusione, puellam raperemus, parrochiani presbyteri filiam, nomine Rodberti : puella vero dicebatur Ava. Non virginalis nativitas Domini, non Christianitatis memoria, non totius fidelis populi ad ecclesiam concurrentis reverentia, non divinae laudis audita praeconia, impudentiam nostram a tanta temperavit audacia. Mittimus geminas puellas, Mersuinden et Vuibecynam, quae similes similem de ecclesia allactarent (*sic*) ad iniquitatis nostrae choream, quam venabamur praedam. Quid hoc aucupio facilius? Adducitur Ava ut avicula irretita, colligitque advenientes Bovo, tam aetate prior quam stulticia. Conserimus manus, et chorollam confusionis in atrio ordinamus. Ductor furoris nostri, alludens, fatale carmen orditur Gerlevus :

Aequitabat Bovo per silvam frondosam,
Ducebat sibi Mersuinden formosam :
Quid stamus? Cur non imus?

Istud joculare inceptum, justo Dei judicio, miserabile nobis est factum. Istud enim carmen noctes et dies incessabiliter girando, per continuum redintegravimus annum. Quid multa? Finitis nocturnalibus sacris, prima missa tantae noctis reverentiae debita, incipitur : nos majori strepitu quasi Dei ministros ac Dei laudes nostro perdendo choro superaturi,

debachamur. His auditis, presbyter de altari ad ecclesiae januam congreditur, nosque emissa voce ut divinitati daremus honorem et more christianorum intraremus ad divinum officium, contestatur. Sed cum nemo adquiescere vel audire vellet obdurato corde, sacerdos, divino zelo, Dei ultionem per sanctum Magnum martyrem imprecatus est nobis. Et ab isto, inquit, officio, ex Dei nutu, amodo non cessetis. Dixerat, atque ita nos prolata sententia alligavit ut nullus nostrum ab incepto cessare, nullus ab alio dissolvi potuerit. At presbyter mittit filium, nomine Azonem, ut raptam de medio nostrum in ecclesiam adducat Avam, suam sororem; sed non ita resolubilem injecerat nobis manicam, nimisque tarde ei filiae salus venit in memoriam. It ille patrio praecepto, arreptamque manu sororem trahebat. Inauditum saeculis miraculum! Totum brachium secutum est, suaque compage avulsum in manum trahentis ultro recessit, atque illa cum reliquo corpore sociali choro inseparabilis adhesit. Maximoque hoc majus additur prodigium, quia exhausto brachio nulla unquam gutta sanguinis effluxit. Refert filius patri munus lamentabile; refert partem natae quasi ramum de arbore, caetero corpore remanente, cum tali animadversione : En, pater, suscipe; haec est soror mea, haec filia tua quam me jussisti adducere. Tum ille luctuosus et sero poenitens sententiae suae, solum brachium sepelit superstitis natae. Miracula miraculis repensantur. Sepultum membrum invenit, sequenti die, summotenus projectum; iterum sepelit, iterum postera die inhumatum repperit. Tercio sepelit, tercio nichilominus die altius ejectum offendit (*sic*). Quod ultra temptare timens in aecclesia brachium recondidit. Nos nullo momento intermittimus chorizando circumire, terram pede pulsare et lacrimabiles plausus ac saltus dare, eandemque cantilenam perpetuare. Semper vero insultabat nostrae pene (*l.* poenae?) cantilenae regressus : Quid stamus? Cur non imus? Qui nec restare, nec circulum nostrum mutare potuimus. Sicut autem nullus alius rerum nobis dabatur modus, ita

quicquid est humanae necessitatis nec fecimus nec passi sumus. Revera enim in toto anno illo districtae expeditionis nostrae nec comedimus nec bibimus nec dormivimus, sed neque famem, neque sitim, neque somnolentiam, nec quicquam carnalis conditionis sensimus. Nox, dies, estas torrida, hiems gelida, tempestates, inundationes, nives, grandines universaque aeris intemperies omnino nos non tetigere; nec lassati sumus circulationis diuturnitate. Non capilli, non ungulae nostrae crescebant; non sunt attrita vestimenta nostra. Ita clemens erat poena; ita suaviter nos torquebat superna clementia. Quas terras hec fama non adiit? Quae gens, quae natio ad hoc spectaculum non cucurrit? Ipse christianissimus imperator Henricus, ut audivit (accurrit?). A facie altissimi Imperatoris ut cera a facie ignis defluxit (fletus?); suffususque ubertim lacrimis judicia Domini vera magnificavit. Tum humana benignitate jussit super nos tecta a caeli turbine defensoria fabricari, sed frustra laboraverunt artifices lignarum (*sic*), quia quicquid in die aedificabatur, in nocte penitus evertebatur. Hoc semel, hoc bis, hoc etiam tercio coeptum et cassatum est. Sic nobis cum toto anni circulo sub nudo aere rotatis, rediit mundo fausta et remediabilis nox dominici natalis. Illa nos alligavit; illa reversa absolvit. In eadem quippe hora temporis revoluti qua vel coepimus jocari vel constricti sumus ore sacerdotali, repentina violentia, quasi in ictu oculi, singulis manibus ab invicem sumus excussi, ut nullus ab alio posset retineri. Eodemque impetu aecclesiam ingressi, subitoque in pavimentum projecti, post longas vigilias triduo integro obdormivimus immoti. Tertio demum die, ubi per resurgentem a mortuis surreximus et erecti sumus, tu, comes longae inquietudinis; tu, causa et exemplum tantae animadversionis, quae dextram amiseras datum (*sic*) sociis praevaricationis, jam tuos labores finieras et somno perpetuae pacis, ut credimus, dedita quiescebas Ava puella, paterna virga nobiscum percussa; nobis surgentibus, jacebas mortua, stupor et tremor omnibus haec

videntibus facta. Beata, cujus periit unum membrum ne perires tota, quae divinis flagellis a correptione servata et moriendo a morte es liberata! Ipse quoque presbyter Rodbertus, proxima morte filiam est secutus. Brachium vero puellae insepelibile, imperator Henricus auro argentoque fabricatum ad exemplum Dei magnalium in aecclesia jussit dependere. Nos licet ab invicem essemus dissoluti, tamen eosdem saltus et rotatus quos simul feceramus fecimus singuli, atque ita singuli jactu membrorum videbamus tumultuari. Stipat nos frequens populus et intuetur nos quasi tunc primum coepissemus. Notant vestes nostras, crines et ungulas et coetera spectabilia, inveniuntque eodem modo omnia quo fuerant ante fera discrimina, munda, nitida et integra. Ita ergo ab invicem, quasi conversa in aliam vindicta poenam, sumus sejuncti, ut qui prius non poteramus separari, jam non possimus amplius aggregari; ita vagamur per omnes terras dispersi, ut quibus antea nusquam licuit prodire, jam nusquam liceat stabiles durare. Quocumque fugimus, iste nos rotatus membrorum fugat et comitatur, jamque nobis plures anni tam districtae evagationis censentur. Propicius Deus propicietur quicumque (*sic*) piis precibus nostram vicem miseratur!

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 6, note 2, aj. à la fin :

Voy. Sahme, *De matrimonio legitimo absque benedictione sacerdotali*, Halae, 1744, in-4°.

P. 8, note 6, aj. à la fin :

Institutum est ut jam pactae sponsae non statim tradantur, potius ne vilem habeat maritus datam, quam non suspiraverit sponsus dilatam; *Jus canonicum*, tit. XXXIX, ch. XXVII, quest. 2. En Suisse, on se préoccupait davantage des atteintes à la chasteté; il était défendu à la fiancée de sortir de chez elle, excepté pour aller à l'église : la loi forçait même à Genève de se marier dans les six mois; Lavat, *Liber Judicum*, ch. XIV, par. 86. Voy. Wassaeus, *De sponsalibus et nuptiis*, Vitemberg, 1602, in-4°, et Gundelfinger, *De sponsalibus*, Jenae, 1660, in-4°.

P. 9, note 4, aj. à la fin :

Il paraît cependant qu'il y avait quelquefois trois pierres précieuses, peut-être en honneur de la sainte Trinité :

Trait a un anelet, dont il l'ot esposée,
Ou deus riches pierres preciöses et cleres,
Et la tierce y estoit, qui ert vaillant et clere;
Aye d'Avignon, v. 2000.

P. 11, note 1, aj. à la fin :

On tient qu'il n'y a meilleur moyen de faire l'amour que masqué, car il est permis de donner aux dames des anneaux, ce qui n'est pas sans impudique signification; du Verdier, *Diverses leçons*, l. II, ch. XIX, p. 123.

P. 11, note 5, aj. au commencement :

C'est, selon toute apparence, une tradition, puisque les fiancés devaient aussi prendre un bain, au douzième siècle :

Je vous semons as noces qu'o moi venez [mengier. —
Jé irai voirement, fet li dus Berengiers;
Si vos rooingnerai quant vos serez bain- [gniez;
Aye d'Avignon, v. 126.

P. 13, note 1, aj. à la fin :

Martène a publié un autre *Denier tournois — pour epouser; De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. II, col. 346.

P. 15, note 2, aj. à la fin :

et Bosseck, Στεφανώματα *sponsi et sponsae*, Lipsiae, 1740.

P. 15, note 6, aj. au commencement :

Ele avoit afublé un grant mantel hermine :
La vousure est d'un paile vermeill d'amora- [vine;
Aye d'Avignon, v. 192.

Puis a fait sa serour noblement achesmer :
De riches dras de soie vestier et aourner,
D'un mantel de fin or le (*l.* la) fist on afu- [bler;
Li Romans de Bauduin de Sebourc, ch. V, v. 769.

De paño de Lóndres fino
era el vestido bordado,
Unas garnachas muy justas
con un chapin colorado;
A Jimena y á Rodrigo; dans Duran, *Romancero general*, t. I, p. 486.

P. 16, note 2, aj. au commencement :

Ses cheveus li fist on par espaulez couler;
Li Romans de Bauduin de Sebourc, ch. V, v. 774.

P. 19, note 6, aj. à la fin :

et Laeger, *De jure cunagii*, par. IX.

P. 20, l. 7, aj. (4 bis).

(4 bis) Des branches de romarin figurent dans la caricature du *Harlot's progress*, de Hogarth, qui représente l'enterrement, et Gay disait dans son *Pastoral dirge :*

To shew their love, the neighbours far and [near,
followed, with wistful look, the damsel's [bier :
Sprigg'd rosemary the lads and lasses bore,
while dismally the parson walk'd before.

P. 24, note 8, aj. au commencement :

Cet usage semble même se conserver en Espagne, car on lit dans une Romance que M. Amador de Los Rios vient de recueillir dans les Asturies :

Es verdad, diz Gerineldo,
contigo quiero casare. —
Ya mandan á los criados
los coches aparejare :
Cuando se estaban montando,
echaron rico cantare;

dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, t. III, p. 391.

P. 25, note 2, aj. au commencement :

Μίτος, Fil, signifie dans les hymnes orphiques Hominis semen, et Eustathius dit, *Ad Iliadis l.* XVIII, v. 590, qu'Ariadne avait donné à Thésée ἐγκόλπα μίτου.

Ibidem, aj. à la fin :

Ce sens métaphorique explique un passage fort singulier des *Evangiles des Quenouilles*, journée VI, prologue : Pluiseurs des escolières estoient desja venues, qui commencoient à desvuider et haspler leurs fuséez, car filer ne povoient pour l'onneur du samedy et de la Vierge Marie.

P. 29, note 1, l. 3, ajoutez :

Quant espousée a la pucele,
mainte harpe et mainte vïele
Et maint estrument sanz mentir
i oissiez le jour retentir;

Gautier de Coincy, *Miracles de la Vierge*, col. 636, éd. de l'abbé Poquet.

P. 30, l. 9, aj. la note suivante :

Si l'on prenait à la lettre deux passages de Gaius, cette formule aurait eu un sens différent, et le mariage eût été un simple *achat* et non une *coemption :* Coemtione in manum conveniunt per mancipationem, id est per quandam imaginariam venditionem; *Institutionum* l. I, par. 113, et par. 119 : Eaque res ita agitur : adhibitis non minus quam quinque testibus, civibus Romanis puberibus, et praeterea alio ejusdem conditionis, qui libram aeneam teneat, qui appellatur *Libripens*, is qui mancipio accipit, hominem tenens ita dicit : Hunc ego hominem (meum esse ajo, isque mihi emtus est hoc aere aeneaque libra); deinde pucutit libram idque aes dat ei, a quo mancipio accipit, quasi pretii loco. C'était la femme qui fournissait l'aes (voy. Nonius Marcellus, p. 531); et le mari le prenait : elle achetait en même temps qu'elle se vendait, et Gaius n'a voulu expliquer, dans le dernier passage, que la forme ordinaire de la mancipation.

P. 31, note 3, aj. au commencement :

Treize deniers l'ay achetée;
mais par ma foy c'est trop vendu :
qui pour son (*l.* ce) prix me l'a baillée,
que par son col fust il pendu !

Gringoire (!), *Contredicts de Songe-Creux.*

P. 33, note 3, l. 6, ajoutez :

A Athènes, on partageait aussi en deux une pièce de monnaie, comme symbole de la conclusion d'un marché; Pollux, *Onomasticon*, l. IX, par. 71.

P. 37, note 5, l. 2, ajoutez :

Volentiers vous prendrai a per et a moil- [lier. —
Sire, dist la pucele, vous l'estuet fian- [chier. —
Volentiers, par ma foi, che dist le fix Gar- [nier. —
As fois (*sic*) entreplevir se vont entrebai- [sier;

Gui de Nanteuil, v. 556.

P. 37, note 6, aj. à la fin :

Probablement ce baiser sur la bouche paraissait aussi un symbole d'égalité. Du Verdier dit avoir lu dans un titre de 1352 : Pro quibus rebus, fundis et possessionibus ipse fecit homagium ligium dicto domino de Luriaco, ut assuetum est, genibus flexis, manus suas junctas tenendo inter manus ipsius domini ejusque pollices osculando; *Diverses leçons*, l. II, ch. X, p. 105, éd. de 1610. Cet usage devait même être bien répandu, puisqu'il a produit une forme de politesse respectueuse et une expression banale qui n'est pas encore tombée en désuétude : *Je vous baise les mains.*

P. 38, note 7, aj. à la fin :

Voy. Faber, *De conscensione tori conjugalis*, Tubingue, 1735, in-4°.

P. 47, note 2, l. 11, ajoutez :

On se contentait quelquefois de tenir

les fiancées par la main. Quand Elienor épousa Esmeret :

Doy roy si l'adestroient, de le gent lozen-
[giére;
Ou palais l'amenerent, qui estoit fais de
[piére;

Li Romans de Bauduin de Seboure, ch. v, v. 787.

Je le tiens par la main
Tout ainsi comme une espousée;

Gringoire, *Vie Monseigneur saint Louis;* dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, t. III, p. 335.

P. 48, note 1, l. 4, ajoutez :

Je vous asseure que cellui qui estrine sa dame d'espinceaux à grosses testes, que l'amour en devient plus ardant et plus durable; *Les Evangiles des Quenouilles*, journ. II, ch. 20, glose.

Ibidem, l. 12, ajoutez :

Il l'en dona le gant a l'or paré;

Chevalerie Ogier de Danemarche, v. 2489.

De gans, d'aumosniére de soie
et de cainture te contoie;

Roman de la Rose, v. 2165, éd. de Méon.

P. 50, note 1, aj. à la fin :

Voy. Brissonius, *Selectarum ex jure civili antiquitatum* l. I, ch. XVIII.

P. 56, note 9, aj. à la fin :

Les clés avaient déjà pris ce sens métaphorique en hébreu : voy. Isaïe, ch. XXII, v. 22; *Evangelium secundum Matthaeum*, ch. XVI, v. 19; *Apocalypsis beati Johannis Apostoli*, ch. III, v. 7.

P. 57, note 2, aj. à la fin :

En Égypte, on sacrifiait un cochon, la veille de la fête de Bacchus, le dieu de la fécondité; Hérodote, l. II, par. XLVIII, p. 88, éd. de Didot.

P. 57, note 4, aj. à la fin :

Ki venir vout as nopces i fu bien conreiés;

Roman de Rou, P. II, v. 1925.

P. 58, note 1, l. 6, ajoutez :

et Plutarque, *Quaestionum convivalium* l. IV, quest. 3 : *Cur in nuptiis plurimi ad coenam vocentur.*

P. 59, l. 9, aj. la note suivante :

Après quoy le vase estant vuide, on le donne à l'époux, qui en le jettant à terre de toute sa force, le met en pièces, afin de mêler dans la rejouissance une idée de la mort qui, nous brisant comme un verre, nous apprend à ne nous point enorgueillir; Modena, *Coustumes des Juifs*, P. IV, ch. 3.

P. 60, l. 1, aj. la note suivante :

Du Cange, *Glossarium mediae graecitatis*, s. v. κοτύρτον κοτνὸν.

P. 60, note 1, aj. à la fin :

Voy. Faes, *Mantissa in Doughtei de calicibus eucharisticis librum*, p. 12.

P. 60, note 4, l. 4 :

Brandenburgiensis l. *electoralis Brandenburgicus*

P. 61, note 4 : Elle est très-générale *l.* Il est très-général

P 62, note 5, aj. au commencement :

Verum Paphia remeantis filiae gratulatione concussa, annuit puero praecinere nuptiale carmen; Martianus Capella, *De nuptiis Philologiae*, l. IX, p. 305, éd. de 1599.

et à la fin :

Voy. Busmann, *De carminibus nuptialibus*, Helmstadt, 1710, in-4°.

P. 63, note 4, aj. au commencement :

La statue de Héra, la grande déesse des mariages grecs, tenait à la main une grenade, une pomme rouge (*Grenatapfel*); Pausanias, l. II, ch. XVII, p. 4. Sur une pierre gravée, où sont représentées les noces de l'Amour et de Psyché, un Amour leur met une corbeille de pommes sur la tête; dans Spon, *Miscellanea*, pl. VII, fig. 3. Aussi, comme la chasteté était un devoir imposé aux Mystes (Emeric David, *Jupiter*, p. CCLXIII), il leur était défendu de toucher aux pommes et aux grenades; Porphyre, *De abstinentia*, l. IV, par. XVI, p. 353.

Ibidem, l. 10, ajoutez :

A ce titre, elles jouaient même un grand rôle dans les Mystères : voy. saint Clément d'Alexandrie, *Cohortatio ad Gentes*, p. 15 et 19; *Opera*, t. I, éd. de Potter.

P. 73, note 7, aj. au commencement :

Il y en a encore pour le jourd'huy qui superstitieusement font scrupule de se marier à tel mois (de mai), et ce pour estre exempt, disent-ils, de jalousie; du Verdier, *Diverses leçons*, l. II, ch. VII, p. 97, éd. de 1610.

P. 75, note 2, aj. à la fin :

Voy. Zielinski, *De conjugibus incanta-*

tis, earumque separatione, Jena, 1741., in-4°.

P. 77, note 3, aj. au commencement :

Hérodote, l. II, ch. XLVIII, p. 88, éd. de Didot.

P. 78, note 1, aj. à la fin :

A Leipsick, les jeunes filles plantaient à la porte des nouvelles mariées un arbre, crotalis conspicuam, crepundiis patellisque et supellectili id genus varia, quibus lepidissime miscentur panni versicoloris segmenta, et elles chantent une chanson commençant par ces mots :

Wir bringen der Braut eine Meye,
der Blümlein sint mancherleye;

Hilscher, *De ritu dominica Laetare*, par. XVII, note.

Les Espagnols appellent même les Mais *Arboles de enamorados*.

P. 83, note 3, aj. à la fin :

En 1620, le charivari était encore autorisé dans le ressort de Beaune (Merlin, *Répertoire de jurisprudence*, t. II, p. 203, éd. de 1812), et ce fut seulement en 1616 qu'un arrêt du Parlement de Dijon défendit *de plus mener le charivari* en Bourgogne ; *Ibidem*, p. 205.

P. 89, note 1, aj. à la fin :

Le Musée du Louvre possède aussi quatre tablettes en cire, provenant de deux pugillaires, qui ont été trouvées en Égypte, dans les fouilles dirigées par M. Mariette : elles sont couvertes de caractères grecs qui n'ont pas encore été lus, et ne portent qu'un numéro provisoire, 5274, que nous croyons celui de leur envoi. En 1855, M. Stobart en a rapporté quatre autres, également écrites, mais en caractères démotiques, qui ont été déchiffrées par M. Brugsch. Elles contiennent les résultats d'observations astronomiques qui semblent avoir été faites du temps de Trajan et d'Adrien, et se trouvent maintenant à Liverpool, dans le musée de M. Mayer.

P. 93, note 1, aj. au commencement :

Haec ita, ut in his tabulis cerisque scripta sunt, ita do, ita lego, ita testor, itaque vos, Quirites, testimonium mihi perhibetote ; et hoc dicitur *Nuncupatio;* Gaius, *Institutionum* l. II, par. 104.

P. 93, note 3, aj. à la fin :

Voy. aussi le traité faussement attribué à Lucien, *Amores*, par. XLIV.

P. 96, note 4, aj. à la fin :

Juvénal avait dit, Sat. IX, v. 36 :

..... Te blandae assidue densaeque tabellae
Sollicitent;

et le vieux Scholiaste, ad. v. 35, l'explique par *blandis te epistolis et diptychis sollicitet*.

P. 97, note 9, l. 3, ajoutez :

Nous aurions pu citer encore Hagenbuch, *De diptycho Brixiano Boethii consulis*, Zurich, 1749 ; le diptyque du consul Areobindus, publié en 1857 par M. Vögelin, dans le t. XI des *Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich*, et Negelein, *De vetusto quodam diptycho consulari et ecclesiastico*, Altorf, 1742. A en juger d'après la gravure, ce diptyque ne serait pas, comme le croyait Negelein, de 361, et ne se rapporterait pas aux consuls Taurus et Florentius, mais à Clementinus, et ne remonterait qu'à 513. Voy. la *Lettre au citoyen Millin, sur l'origine des diptyques consulaires*, par Coste, Paris, 1803, et les trois ouvrages cités p. 86, notes 3, 4 et 5.

P. 99, note 6, l. 13, ajoutez :

Le poëte saxon disait certainement d'après Einhard, l. V, v. 253 :

Scribere tentabat, nam circumferre solebat
secum cum parvis codicibus tabulas;
Ac ponens ipsas ad cervicalia lecti
regalis, nunquam fecit abesse sibi ;

et il y a dans l'extrait qui se trouve habituellement dans Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. XXV, ch. I : Tentabat et ipsemet scribere tabulasque ferebat, ut cum vacuum tempus esset, manum litteris assignandis assuesceret. Ce passage d'Einhard est évidemment corrompu ; Charlemagne ne portait pas de tablettes dans son lit, sous son oreiller : mais si le fait qu'il raconte, et qu'on a si souvent répété, n'est pas réel, il y avait certainement des usages bien connus qui le rendaient vraisemblable.

P. 100, note 1, l. 11, ajoutez :

Nous avions eu raison de douter de la leçon de Thiers ; il y a dans Ivo, *Decreti* P. XI, ch. 52 : In tabulis vel codicibus sorte futura non sunt requirenda.

P. 102, note 2, aj. à la fin :

Nec titulus minio, nec cedro charta notetur;
Ovide, *Tristium* l. I, él. I, v. 7.

P. 102, note 3, ligne 3, ajoutez :

Perlege rubras
Majorum leges ;
Juvénal, Sat. XIV, v. 192.

Excepto si quid Masuri rubrica vetavit ;
Perse, Sat. V, v. 90.

P. 104, col. 2, l. 1, lisez : Altorphii, 1717, et Walch,

P. 104, note 3, aj. à la fin :

Quoiqu'il n'entrât pas dans nos intentions de rapporter des témoignages étrangers à la France, nous croyons devoir en citer un que la date et le lieu rendent fort curieux et fort significatif. Busch, qui mourut en 1478, dit, en parlant d'un moine qu'il avait encore vu à son couvent : Venit ad eum aliquando frater quidam juvenis, diebus se dicens celebribus non sine magno taedio in cella posse consistere, nesciens quid ageret cum Deo nondum sciret vacare. Cui benigne respondit quod haec verba, *Miserere mei, Deus*, aut alia his similia, scriberet in dictica, et statim complanando, iterum ea deleret dicens : *Domine Deus meus, ad honorem tuum haec feci ;* Busch, *Chronici Windesemensis* (en Saxe), l. II, p. 587, éd. de Ros-Weyd.

P. 112, note 5, aj. à la fin :

Il y a aussi dans une sorte d'inventaire d'objets ayant appartenu à Jeanne de France, épouse répudiée de Louis XII : Tablettes d'yvoire a trois feuillets, fermées d'argent et figurées sur les couverts (*Manuscrits recueillis par Téchener*, t. I, p. 247), et l'on vient de trouver à la cathédrale de Chichester, dans un cercueil de plomb, un pugillaire d'ivoire où sont sculptées des figures de saints ; *Athenæum* du 18 janvier 1862, p. 87. Mais, ainsi que nous l'avons dit, ces tablettes recouvertes d'ivoire étaient quelquefois, surtout à une époque rapprochée de nous, en parchemin ou en peau-d'âne.

P. 116, note 6, aj. à la fin :

Est et illud ab ethnicis profectum, quod nunc per dominica natalitia nostri ministri potestatem in dominos habent, atque unus eorum Dominus creatur cui ceteri familiares lasciviendo parent, una cum ipso Patre familias ; Polydore Virgile, *De inventoribus rerum*, l. V, ch. 11.

P. 119, note 2, aj. à la fin :

Nos quoque pristinum morem adhuc retinentes iis praesertim diebus, fabacea pulmenta distribuimus quae *mortualia* nominantur ; Bonifacius, *Ludicra historia*, l. II, préf., p. 50.

P. 119, note 3, aj. à la fin :

Les Indiens adoraient aussi le soleil en se baisant la main ; Lucien, *De saltatione*, par. XVII.

P. 120, note 2, aj. à la fin :

Voy. Letzner, *Teutsche Corbey Chronick*, ch. XVIII.

P. 121, note 4, aj. à la fin :

Voy. Seyffertb, *De nummis in ore defunctorum repertis*, Lipsiae, 1709, in-4°.

P. 122, note, col. 2, l. 13 : *Boutertes* l. *Bourettes*

P. 122, note 5, aj. à la fin :

Nul qui veult gaignier au jeu de dez ne se doit jamais asseoir, pour jouer, son dos devers la lune, où qu'elle soit lors, ains lui doit tourner le visage, ou se ce non, jamais il n'en levera sans perte ; *Evangiles des Quenouilles*, journ. II., ch. 11. Voy. la dissertation de Meinhard, *De selenolatria*, et notamment le ch. II.

P. 125, note 3, aj. à la fin :

Une de ces peintures grecques qu'on appelle étrusques, a même représenté un vase ayant une espèce de goulot formé par un phallus, qu'un jeune homme porte à sa bouche ; de Witte, *Catalogue des vases étrusques de Lucien Bonaparte*, n° 102.

P. 125, note 7, aj. au commencement :

On regardait même assez ridiculement que le jour du sabbat lui devait son origine et son nom (*Sabazius*) ; Plutarque, *Quaestionum convivalium* l. IV, ch. dernier : voy. Macrobe, *Saturnaliorum* l. I, ch. XVIII, et Welcker, *Nachtrag zu Trilogie*, p. 190.

P. 126, note 2, aj. à la fin :

Des gâteaux avec de nombreuses protubérances, πόπανα πολυόμφαλα, figuraient déjà dans les anciens Mystères parmi les objets spécialement consacrés à Bacchus ; saint Clément d'Alexandrie, *Cohortatio ad Gentes*, p. 19 ; *Opera*, t. I, éd. de Potter.

P. 127, note 2, aj. à la fin :

Summus sacerdos taeda lucida, et ovo, et sulphure, solemnissimas preces de casto praefatus ore, quam purissime purificatam (navem), Deae nuncupavit ; Apulée, *Metamorphoseon* l. XI.

P. 127, note 4, aj. à la fin :

Dans le faubourg Saint-George d'Eisenach, on célèbre encore maintenant, le quatrième dimanche de carême, une fête appelée *Der Sommergewinn*, La conquête de l'Été, ce qui signifie certainement le commencement de la nouvelle année : la place et toutes les rues sont couvertes d'œufs peints de toute couleur et d'oiseaux grossièrement fabriqués par des enfants; Wolf, *Zeitschrift für deutsche Mythologie*, t. II, p. 103.

P. 131, note 1, aj. à la fin :

Voy. Buonarroti, *Osservazioni sopra alcuni medaglioni antichi*, p. 447, et Panofka, *Cabinet de Pourtalès*, pl. XXXVIII. Cette prédilection de Bacchus fit même enjoindre aux courtisanes de porter des fleurs sur leurs vêtements; Suidas, s. v. ἑταίρα; Artémidore, l. II, ch. 3; Samuel Petit, *Ad Leges atticas*, p. 476.

P. 131, note 4, aj. au commencement :

Aussi les thyrses avaient-ils si souvent à leur sommet des pommes de pin, que selon Hesychius on leur en donnait le nom : Κῶνοι τοὶ θύρσοι.

P. 131, note 6, aj. au commencement :

Les miroirs figuraient dans les Mystères comme étant spécialement consacrés à Bacchus (saint Clément d'Alexandrie, *Cohortatio ad Gentes*, p. 15; *Opera*, t. I, éd. de Potter), et ils étaient devenus un emblème du caractère mimique de son culte : οἷον Διονύσου ἐν κατόπτρῳ; Plotin, l. IV, ch. III, par. 12. Aussi en retrouve-t-on dans la pompe de la Bonne-Déesse, qui avait tant de rapports avec Bacchus : Aliaeque nitentibus speculis pone tergum reversis, venienti deae obvium commonstrarent obsequium; Apulée, *Metamorphoseon* l. XI. En persan, *Giam* signifie encore Verre à boire et Miroir; d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, s. v. GIAM.

Ibidem, l. 3, ajoutez :

Voilà pourquoi quelques personnes regardent encore en Normandie et en Angleterre comme un signe de malheur de briser un miroir; *Notes and Queries*, 1861, p. 490.

P. 133, note 7, aj. à la fin :

Voy. une chanson en allemand et en latin dans nos *Poésies populaires antérieures au douzième siècle*, p. 170, notes, et Aufsess, *Anzeiger für Kunde des deutschen Mittelalters*, 1832, p. 14.

P. 135, note 2, ajoutez :

Pontanus, *De festis martinalibus*.

P. 139, note 1, aj. à la fin :

Le martyre de saint Baccus (1313); dans Jubinal, *Contes, dits, fabliaux*, t. I, p. 250-65; *Eglogue sur le retour de Bacchus*, par Calvi de La Fontaine (vers 1530), et *Le testament de Bacus*, Chambéry, 1649, facétie en vers, dont on ne connaît qu'un exemplaire.

P. 142 : igneis *l.* ligneis

P. 143, l. 4 : complu *l.* complue

P. 152, note 2, l. 14 : *l.* cachinnum, et aj. l. 17 :

Grabow disait encore cependant en 1689 : Abusus est irreligiosos ludos magnis sumptibus apparare, et apparatos effusa malitia sacris in locis, ne dicam in religiosis templis, agere; *Judicium de hodiernis comoediis*, p. 22.

P. 160, note 4, aj. à la fin :

La légende de saint Armel, mise en vers français sous forme de tragédie (!) par de Baudeville, fut aussi représentée, en 1600, à Ploërmel : elle a été publiée à Saint-Brieux, en 1855, par M. Sigismond Ropartz.

P. 163, note 1, aj. à la fin :

Les Jésuites étaient beaucoup plus sévères; on lit dans leur *Règle* : Tragoediarum et comoediarum quas nisi latinas et rarissimas esse opportet, argumentum sit latinum et pium, nec quidquam actibus imponatur quod non sit latinum et decorum, nec persona mulieris vel habitus imponatur; *De ratione studiorum*, n° XIII.

P. 173, note 1, aj. à la fin :

Louis XIV et la reine dansèrent encore dans les entr'actes d'une tragédie italienne intitulée *Ercole amante*; Menestrier, *Des ballets anciens et modernes*, p. 266.

P. 190, note 3, aj. à la fin :

A en croire Sorel, tous les poëtes auraient abandonné le théâtre quand il commençait à devenir populaire : Il n'y a pas aussi fort long temps qu'il n'y avoit à Paris et par toute la France qu'un seul homme qui travaillast pour de telles représentations, qui estoit le poëte Hardy; *Maison des jeux*, journ. I, l. 3, t. I, p. 409, éd. de 1657. Mais c'est là une in-

exactitude évidente : les autres dramaturges ont été oubliés, si tant est qu'ils aient jamais eu un nom quelconque, parce qu'ils ne méritaient pas qu'on s'en souvînt, et Hardy, qui avait une part de société dans l'exploitation du théâtre du Marais, ne l'aurait pas systématiquement diminuée pour gagner le petit écu tout sec dont parlait mademoiselle Beaupré.

P. 222, notes, col. 2, l. 3 : *Maître* l. *Maître*.

P. 232, note 1, aj. à la fin :

Le concile de Bâle disait encore dans un décret du 9 juin 1435, intitulé *De spectaculis in ecclesia non faciendis* : Neque etiam mercantias seu negotiationes nundinarum in ecclesia quae domus orationis esse debet, et etiam in cimeterio exerceri amplius permittant.

P. 234, note 2, aj. à la fin :

On a prétendu aussi que la confrérie de l'Immaculée Conception de Rouen fut établie vers la fin du onzième siècle; mais on sait seulement qu'elle existait depuis longtemps en 1489, et que sans renoncer à son but primitif, elle prit alors le nom d'Académie, et renouvela ses statuts. En 1515, elle fut transférée de l'église Saint-Jean au couvent des Carmes.

P. 263, note 6, ajoutez :

Povretez li a fait user
Le blanc chainse tant que as coutes
en sont andeus les manches routes ;

Erec et Enide, v. 1558.

P. 270, note 6, aj. à la fin :

Grant sont li cri (et) grant li hu
qe (*l.* qu') Hector a un roi abatu ;
Prendre le volt et retenir
et as lor par force tolir ;
Par la ventaille le tenoit,
fors de la presse le traioit ;

Benoît de Sainte-More, *Guerre de Troies ;* dans le *Germania*, t. II, p. 207.

La ventaille se mettait avant le casque qui achevait de la fixer :

Hiaume lacié sor la vantaille ;

Bretex, *Les tournois de Chauvenci*, v. 641. La visière était au contraire attachée au casque, et se levait et s'abaissait à volonté : Messire Pierre de Savédra fait déclouer et oster la visière de son bacinet, tellement qu'il avoit tout le visage découvert, et mettoit sa teste hors de son bacinet, comme par une fenestre. D'autre part saillit le seigneur de Charny, vestu de sa cotte d'arme, le bacinet en teste, la visière close. Mais incontinent qu'il apperceut sa partie sans visière, tout froidement il leva la sienne et la recula tout derrière son bacinet; Olivier de La Marche, *Mémoires*, p. 183.

P. 308, note 3, aj. à la fin :

Eustache Deschamps disait dans sa *Ballade du Chevalier d'armes :*

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
il vous convient mener nouvelle vie ;
devotement en oroison veillier ;
pechie fuir, orgueil et villenie ;
l'esglise devez deffendre ;
la vefve, aussi l'orphenin entreprendre ;
estre hardis et le peuple garder ;
prodoms, loyaulx, sans rien de l'autrui prendre,
ainsi se doit chevalier gouverner.

P. 320, note 1, aj. à la fin :

Le livre d'Alonzo, *Historia de las hazanas y hechos del invencible caballero Bernardo del Carpio*, Toledo, 1586, n'est qu'un roman composé en grande partie d'après les Romances.

P. 320, notes, col. 2, l. 3, ajoutez :

La B. de l'Escurial possède un manuscrit du dix-septième siècle, intitulé : *Lecciones varias del Cancionero general, impreso en Amberes por Martin Nucio, año de* 1557, *en* 8°, *cotejado con la impresion de Cromberger en Sevilla, año* 1540, *en folio ;* Ebert, *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. IV, p. 63.

P. 322, l. 3, déviait *l.* dévie

P. 333, l. 32, Shakspeare *l.* Shakspere

P. 371, note 3, l. 1, et ailleurs Cervantès *l.* Cervantes

P. 385, l. 10, Littleton *l.* Lyttelton

P. 390, note 5, l. 20, catéchumènes *l.* néophytes

P. 401, note 1, l. 3 et ailleurs, Benoît *l.* Benoit

P. 409, note 4, aj. à la fin :

On lit également dans une relation du convoi d'Anne de Bretagne : Umbella ex villoso serico panno nigro, cum alba cruce ; dans Montfaucon, *Monuments de la Monarchie françoise*, t. IV, p. 131 ; voy. aussi pl. xv, p. 130.

P. 448, note 2, aj. à la fin :

C'est par souvenir de la langue des ani-

maux qu'on a imaginé ce dialogue si populaire en Normandie parmi les enfants. *Te v'la bîne aîse*, dit une jeune brebis broutant péniblement de mauvaises herbes dans un chemin, et un vieux mouton lui répond en la regardant par dessus la haie : *Bel et bien, bel et bien*. Quelque chose de semblable se retrouve en Suisse. Junges Lamm am Abend : *Mä wend au bald hei!* Das alte darauf : *Mä wend no nes paar Schmäleli Abbissä*. Der Hälibock : *Mä wällä geäh* ; dans Rochholz, *Alemannisches Kinderlied und Kinderspiel aus der Schweiz*, p. 97.

P. 448, note 3, aj. à la fin :

Apollonius de Thyane prétendait aussi comprendre la langue des oiseaux : Marsilius Ficinus raconte d'après le l. III du *De abstinentia*, de Porphyre, qu'il avait entendu Hirundinem aliis nuntiare asinum prope urbem onustum tritico occidisse, triticumque humi diffusum.

P. 449, l. 14 : populaires, *l.* populaires :

TABLE DES MATIÈRES.

Des formes du mariage et des usages populaires qui s'y rattachaient, surtout en France, pendant le moyen âge. 1
De l'usage non interrompu jusqu'à nos jours des tablettes en cire. 85
Du développement de la tragédie en France. 143
La vie et les ouvrages de Wace. 214
La légende de Robert le Diable. 273
Les Romances espagnoles. 318
De la Tapisserie de Bayeux et de son importance historique. . . 384
Les Contes de bonnes femmes. 427
Appendice. 496
Additions et corrections. 503

M. E. Eg

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITT
SUR LE XVIe SIÈCLE.

DES REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES

ET PARTICULIÈREMENT

DE LA COMÉDIE POLITIQUE

DANS LES COLLÉGES,

PAR M. E. COUGNY,

DOCTEUR ÈS LETTRES,

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES DE SEINE-ET-OISE, ETC.

I

Ce qui caractérise surtout le XVIe siècle, c'est le règne de l'opinion publique. Auparavant, cette puissance n'avait pas même de nom. Il y avait la renommée, qui était et qui sera toujours le monstre bizarre, énorme, décrit par les poëtes, le monstre ailé, rapide, aux mille oreilles, aux mille bouches, accueillant et répandant, sans en faire la différence, le faux et le vrai. En dehors de la religion, point de pensée commune appliquée à des besoins généraux. Il était si difficile de se réunir, de parler et de s'entendre! Partant, peu ou point de contrôle; nulle discussion ni sur des théories, ni sur de grandes affaires; point de conscience générale, point d'opinion publique.

Dès la fin du XVe siècle tout change; un souffle nouveau circule : la fille du libre examen allait naître chez les vieilles nations de l'Europe. Elle vint à point pour aider à leur régénération. Les circonstances étaient favorables. Le régime de l'autorité appliqué à tout, même aux mouvements les plus légitimes de la pensée humaine, avait fait son temps : il était usé. On ne voulait plus même du sommeil, — sommeil souvent troublé, — où, durant tant

de siècles, il avait enseveli les esprits. On voulait vivre, remuer, s'ébattre, courir le monde, celui des idées comme celui de la terre et des mers. On n'avait pas trop peur des tempêtes. De grands événements, de profondes secousses, se succédaient d'heure en heure. Depuis longtemps déjà, des quatre points cardinaux des voix s'élevaient qui exprimaient les mêmes plaintes, les mêmes désirs, les mêmes espérances. Alors seulement des moyens de communication rapides, sûrs, saisissant, rapprochant des pensées éparses, commencent à les fondre en un puissant concert, et préparent l'opinion.

Quelques-uns la confondent avec la renommée

Qui tousiours bruit et se travaille en vain [1];

elle représente pour eux les erreurs et les passions du vulgaire, ils l'appellent « une dangereuse et téméraire maistresse [2]. » Mais, en dépit des protestations de ces esprits chagrins, étroits, attardés, ou troublés par les misères du temps, la puissance nouvelle s'étend, s'affermit, parle de plus en plus haut. Elle s'impose partout, on la respecte, elle trouve des organes jusque chez ses ennemis.

Cette liberté de parole, cette *parrhésie*, παρρησία, ainsi que disaient les savants parisiens [3], qui se plaisaient à chercher dans ce mot grec l'étymologie du nom de la grande ville, comme pour la rapprocher de la démocratique cité athénienne; cette hardiesse à dire sa pensée sur toutes choses et sur toutes personnes trouva naturellement dans la jeunesse ses plus chauds partisans. Les *Enfants sans souci*, les *Clercs de la bazoche*, toutes ces *confréries* qui, à certains jours de fêtes, avaient le privilége d'amuser le peuple, en s'amusant elles-mêmes, s'en donnèrent à cœur joie. Il reste de curieux monuments de cette sorte de comédie aristophanesque, dont les étranges livres de Rabelais offrent, dans leur genre, une image assez complète.

[1] Remi Belleau, cité par Du Vair, *De la constance et consolation*, etc. t. I, p. 906, édit. de Genève, 1621.

[2] Du Vair, *ibid.* — Cf. Pascal, *Pensées*, I, c. VI, p. 3. Elle devient chez lui une *maîtresse d'erreur*.

[3] Voir Rabelais, *Gargantua*, l. I, c. XVII : « *Parrhésiens* en grécisme, c'est-à-dire *fiers en parler*. » — Cf. Guill. Le Breton, *Philippe Ier*.

Que l'opinion publique, pour faire entendre sa voix, ait eu recours à la presse, au théâtre; qu'elle ait usé avec audace du livre et de la scène, en attendant qu'elle envahît le sermon et lançât du haut de la chaire l'anathème et le sarcasme, c'est un signe du temps, qui ne doit pas être négligé dans une histoire des idées de ce siècle; mais il n'y a rien là dont il faille s'étonner : toute force a besoin d'instruments et les prend où ils se trouvent. Un fait bien plus significatif, c'est l'intérêt de plus en plus marqué que prend aux affaires publiques la jeunesse des colléges. Jusque-là ces grammairiens, ces artiens, ces théologiens, ces futurs légistes, ces futurs médecins, tous ces écoliers destinés au monde ou à l'Église, ont vécu à peu près à l'écart et d'une vie qui leur était propre. S'ils ont eu des idées et des passions communes, c'est principalement dans leurs études qu'il en faut chercher les objets. Leur sympathie pour un maître persécuté les pousse par milliers à sa suite; ils sont réalistes ou nominaux; c'est pour des questions de doctrine qu'il s'émeuvent, qu'ils s'emportent. Mais on ne les voit nulle part s'occuper de ce que nous appelons la *politique*, s'y intéresser en commun, dire leur mot sur les actes du prince et de ses ministres. L'université, à laquelle ils appartiennent, est un État dans l'État; elle a ses lois particulières, dont elle est jalouse à l'excès. Tous ses membres, tous ceux qui lui touchent de près ou de loin, à quelque titre que ce soit, jouissent de ses priviléges. C'est un monde à part, une patrie intellectuelle où, maintenues nominalement, s'effacent en réalité toutes distinctions de race et de pays : c'est l'immense officine où se forment et s'arment pour l'avenir ceux qui tiennent la société entière par la religion, par la loi, par la vie même de chaque individu. Quand l'université a été blessée dans l'un de ses membres, si humble, si obscur qu'il soit, elle ferme les portes de ses colléges, elle refuse aux esprits leur pain de chaque jour, et tout cède, tout supplie pour qu'elle fasse cesser ce jeûne, cette famine des intelligences. A elle, à elle seule le droit d'instruire les générations, comme au parlement le droit d'appliquer la loi, à l'Église le droit de diriger les consciences. C'est avec ce droit assez mal défini qu'elle est arrivée à la fin du xve siècle. Mais, comme sur le reste de la nation, les

nements de cette époque ont agi sur elle ; elle a été plus profondément remuée qu'elle ne le croit, et, malgré son attachement aux choses du passé, malgré le respect apparent qu'on a encore pour sa vieille constitution, tout change en elle, pour elle et contre elle. Bientôt ses priviléges exclusifs seront contestés; il lui faudra combattre pour sa défense, presque pour son existence, *pro aris et focis*. Elle vaincra, mais ses victoires ne la consoleront pas de ses pertes; du moins elle sentira le besoin d'entrer dans le mouvement général auquel obéit la société, et, pour soutenir une concurrence dangereuse, elle se prêtera à des améliorations depuis trop longtemps nécessaires.

Cet esprit nouveau se montre dans l'université de Paris dès les premières années du XVIe siècle. Le mot de *réforme* est alors dans toutes les bouches. Partout on parle d'abus à corriger; partout on signale le *vieux monde* comme tombant en ruines; partout on songe à en construire un autre. Sans doute bien des essais ressemblent à la ville fantastique que croient bâtir, loin des terrestres misères, les *oiseaux* d'Aristophane; mais de ce que quelques-uns érigent la cité nouvelle au milieu des nuages, ou, comme dans la comédie de Gringore[1], sur les piliers de la sottise, faut-il condamner tous les efforts et l'universel désir d'obtenir un état meilleur? L'université elle-même pensa d'abord tout autrement. Sa voix se mêle au concert de réclamations qui s'élèvent de toutes parts. Bien entendu, elle ne croit pas avoir elle-même un grand besoin de réformes, et si elle en demande, ce n'est pas pour elle.

Ce rôle de l'université doit être bien compris; ce n'est pas comme corps constitué qu'elle le prend : on s'occupe chez elle des affaires publiques, parce que ce sont les affaires de tout le monde. Ses colléges, ses régents, ses écoliers, ne font plus comme auparavant un peuple séparé, indifférent à tout ce qui se passe en dehors du pays latin, s'enfermant dans la citadelle de ses priviléges, comme, chaque soir, derrière les portes et les murailles dont il barre les rues et les quartiers où il est chez lui. Cette po-

[1] De P. Gringore, et non de Jean Bouchet, comme le veut M. de la Vallière. Elle nous semble procéder du livre de Gringore, *Les abus du monde*, Lyon, Anth. Du Ry, in-8° gothique. C'est le même esprit et c'est aussi le même style.

pulation, presque toute jeune et ardente, vit de plus en plus de la vie commune; elle est entraînée dans le tourbillon de ce siècle, où, après les grandes misères des siècles précédents, suivies de la violente compression de Louis XI, tout le monde voulait vivre à sa guise et dépenser en toutes manières son activité : mouvement immense, dont s'alarmèrent bientôt non-seulement la royauté, mais le parlement, mais l'université elle-même.

Comme le reste de la nation, l'université commença par se laisser aller à cet appétit de vie, à cette activité hardie, bruyante, sensuelle, insatiable, qui est si bien dépeinte dans le *Gargantua* et le *Pantagruel*. On trouve l'ancienne discipline trop sévère, et elle le laisse dire, elle le dit elle-même. Un de ses régents les plus estimés, qui devint recteur en 1500, Tixier de Ravisy (Ravisius Textor), fait à plusieurs reprises la peinture des traitements affreux qu'on inflige aux enfants. Les classes sont des chambres de tortures; les maîtres, des bourreaux[1]. Ces maîtres, il les envoie au fond du Tartare, il en fait le repas des démons : « Mangez, seigneurs, mangez ces tyrans dont le fouet déchire, souvent pour des riens, le tendre corps des enfants?... » Le fameux tableau d'Érasme est dépassé[3]. En même temps, il n'est pas rare qu'elle lâche la bride à ses écoliers, et souvent on les voit, accompagnés de leurs régents, se promener par la ville et par les faubourgs, enseignes déployées; ils vont même prendre aux champs leurs ébats. On loue chez les fripiers des armes, des tambours; on s'adresse aux joueurs d'instruments, on se donne des aubades entre colléges. Quelquefois

[1] Diceres esse *plagiarios, carnifices et tortores*... Denudant nos (c'est un écolier que l'on fait parler ainsi) a calcaneo scapularum tenus, lacerant, tundunt, mutilant, pedibus conculcant, parietibus illidunt. Sola oculorum torvitate et contractione superciliorum nos adeo plerumque terrent, ut mallemus in Orci culum incidisse. Quodque summæ infelicitatis et extremæ crucis est argumentum, quum in nos ita sæviunt et debacchantur, non auderemus præ metu hiscere, nec *my* quidem aut *gry* facere. Quod si addiderimus verbum, ictibus pluunt, et colaphis grandinant. » (Textoris *Epistolæ*, LXXI, p. 95, Roterodami, ex officina Arnoldi Leers, CIↃ IↃ CLI, in-16.)

[2] Textoris *Dialogi*, même édit. p. 45. — Cf. p. 31.

[3] Voyez *De pueris instituendis*, p. 436, 437 (*Opera omnia*, t. I, in-fol. Basil. Froben, 1540).

un collége en entraîne un autre, et le mouvement gagne tout le pays latin. Il se forme ainsi des bandes, de vraies armées de quelques milliers de jeunes gens qui se croient à peu près tout permis. Paris, ces jours-là, est à eux, grâce aux priviléges de l'université, et en dépit des règlements. C'est ce qu'on appelle faire des *landis* [1], comme qui dirait courir les foires, parce que d'abord ces bruyantes excursions avaient lieu pour la foire de Saint-Denis, qu'on appelait l'endit (*indictum*). Bientôt, on trouva cent occasions de les renouveler. Au 1er mai, on allait aux bois cueillir du feuillage pour en décorer la porte des maîtres ou des colléges. Quand on payait aux régents leur « salaire, » c'était avec des cérémonies bizarres, des jeux bruyants : c'étaient encore des *landis* [2]. A de certaines époques de l'année, ces promenades des écoliers devenaient de véritables mascarades, des *momeries*, selon l'expression du temps [3].

[1] Voir dans Félibien (*Hist. de Paris*, t. V, *preuves*) un arrêt du parlement (17 juillet 1518), qui nous a fourni la plupart de ces détails. Il avait « esté adverty que aulcuns régens de ceste ville et université ont délibéré mener jouer leurs escolliers, tant en ceste dicte ville que fauxbourgs et aux champs, qu'ils appellent les *Lendits*, avec armes, tambours et enseignes déployées, et, desbauchans les uns les autres, vont de collége en collége donner des aubades; le tout au *contempt et mespris des arrests de ladicte Cour, prohibitifs de ce faire sur certaines grandes peines : dont sont advenus cy-devant* et peuvent encore advenir plusieurs inconvéniens, » etc. « La Cour a ordonné et ordonne que inhibitions et deffenses seront faites *auxdicts régens*, sur peines de privation des priviléges de ladicte université et de leur régence, et oultre de cent escus d'amende applicables aux pauvres, de faire aucuns landits (*sic*), ne mener jouer leurs escolliers aux champs, ny en la ville et fauxbourgs, avec tabourins, armes et enseignes desployées; et aux fripiers de ceste ville et fauxbourgs de leur louer aucunes armes, tabourins, ny enseignes; et oultre, à tous sonneurs de tabourins et joueurs d'instrumens de n'accompagner lesdicts régens et escolliers. » Ces arrêts durent être souvent renouvelés. Voir dans Crevier (*Histoire de l'Université*, t. V, *passim*, et notamment p. 383, 449 et 480) des faits qui se rapportent aux années 1548, 1549, 1550, 1554. Voir surtout dans Du Boullay (*Hist. Univ. Paris.* t VI, p. 379, 433, 434 et 475) les textes des arrêts du parlement et des règlements universitaires.

[2] Voir Ménage, *Les origines de la langue françoise*, in-4°, Paris, 1650, à l'article LANDI (p. 412). On y trouve réunis beaucoup de curieux détails sur les mœurs des écoliers.

[3] Voir Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1044. Cf. *preuves*, t. III, p. 647 et suiv., t. IV, p. 634, 674, 765 et 766. — Crevier, *Hist. de l'Univ.*, t. V, p. 191. Il renvoie à Du Boullay, t. VI, p. 186.

Mais les divertissements favoris des écoles étaient les jeux scéniques, les *jeux* par excellence, comme en latin *ludi*.

L'établissement des premiers théâtres un peu réguliers remonte au règne de Charles VI : c'est l'époque où se forment les premières compagnies dramatiques. Des faits nombreux attestent que la jeunesse des colléges imita de bonne heure ces amusements, et que l'usage de jouer des comédies avec des écoliers pour acteurs se répandit partout. Rabelais raconte qu'étudiant à Montpellier, il joua avec ses camarades de l'université « la *Morale comédie* de celuy qui avoit espousé une femme mute[1]. » Jean Bouchet, un de ses amis, qui fut poëte et historien, remplit à Poitiers et ailleurs le rôle du diable dans le *Mystère de la Passion*.

Les farces avec danses et chansons étaient surtout goûtées des écoliers[2]. A Paris, les jours où l'on pouvait s'en donner la joie, on quittait les tabards de brunette et les housses ou longues capes de même étoffe et de même couleur imposés par les règlements[3] ; on prenait les habits somptueux ou bizarres qui convenaient à chaque personnage. Ces divertissements se renouvelaient à toutes les fêtes scolaires, à celles de saint Remi, de saint Martin, de saint Nicolas, de sainte Catherine, de l'Épiphanie. Crevier, le digne disciple de Rollin, dit que ces jours saints en étaient profanés[4].

Tout le monde était bien un peu de cet avis, et les arrêts, les règlements de toutes sortes se succédaient pour empêcher sous des peines sévères tous désordres dans ces jeux. On fixa les jours et les heures où ils pourraient avoir lieu, et l'on en limita le nombre. Dès 1483, on prohiba dans les costumes l'usage des étoffes de soie et généralement des objets précieux ; mais on interdit surtout les personnalités blessantes. Les pièces durent être visitées et examinées avec soin avant la représentation[5]. On statua

[1] *Pantagruel*, l. III, c. XXXIV, édit. Charpentier, 1841.

[2] Textoris *Dialogi*, p. 155. — Cf. *Actes de l'assemblée générale de l'Université*, 25 décembre 1483, dans Du Boullay, t. V, p. 762.

[3] Voir dans Launoy (*Hist. colleg. Navarr.* in-4°, t. I, p. 47) les règlements du collége de Navarre.

[4] *Histoire de l'Université*, t. IV, p. 433.

[5] Voir les textes dans Du Boullay, t. V, p. 762 et 777.

même, en 1487, qu'elles ne pourraient être jouées que sous la direction d'un maître et régent[1]. Quelques-uns, surtout dans le parlement, auraient vu avec plaisir la suppression complète de ces sortes d'amusements, où la loi recevait presque toujours des atteintes qui restaient impunies. L'université se montrait en général plus accommodante : elle était pour ses innombrables enfants une bonne mère (*alma mater*), au moins aux jours de fêtes. Elle permettait difficilement d'ailleurs qu'on intervînt dans ses affaires. Elle laissait donc gronder, sans trop s'en émouvoir, ceux qui ne voulaient pas accorder à la jeunesse, dans toute l'année, quelques jours de joyeuse folie; elle réservait pour le temps du travail sa rigoureuse discipline. Sur les jeux dramatiques, de très-bons esprits, dans les conditions les plus différentes, partagèrent sa manière de voir. Ange Politien, faisant jouer à des écoliers de Florence les *Ménechmes* de Plaute, disait dans un *prologue* de sa façon :

« Ceux qui condamnent nos comédies sont eux-mêmes de grands comédiens : singes des Curius, leur vie n'est que bacchanales. Ce sont surtout de certains braîllards, des têtes légères, des frocards, des pieds de bois, des gens ceints de cordes : mines refrognées, torcous, sot bétail. Ils se séparent des autres par le dehors, par l'habit; et leur visage est la boutique où ils font marchandise de leur sainteté revêche. Ils s'arrogent une sorte de censure, une tyrannie[2], et le peuple effrayé tremble sous leurs menaces[3]. »

Cette violente invective, qui copie Juvénal et annonce Rabelais, est tout à fait dans le ton de l'époque : elle date de la fin du xve siècle, et d'un temps où les luttes littéraires, presque toujours compliquées d'animosités religieuses, n'admettaient guère les armes courtoises. Cinquante ans plus tard, Marc-Ant. Muret, « prêtre, jurisconsulte et citoyen romain, » faisant représenter à Ferrare,

[1] « Placuit Nationi et Facultati quatenus nulli *sine aliquo ductore magistro ac regente* ad ludos comœdiarum intenderent. » (Du Boullay, *loco cit.*)

[2] Érasme appelle les mêmes personnages πτωχοτυράννους. (*Epistol.* Édit. Sim. Colin., 1523, in-8°, fol. 138 verso.)

[3] Ange Politien, *Illustr. viror. Epistol. ab Ang. Politiano partim scriptæ, partim collectæ*, Paris, Jehan Petit, 1526, in-4°, l. VII, epist. xv, fol. 142 recto.

à la demande du cardinal Hippolyte d'Este, son protecteur, le *Phormion* de Térence par de jeunes écoliers de familles nobles (*adolescentuli nobiles*), répondit aussi, sinon avec autant de force, du moins sans âpreté haineuse, aux détracteurs de ce genre de divertissement.

« Si l'on pense, dit-il dans un *prologue* par lequel il remplace celui de Térence et que pourrait avouer le poëte latin, si l'on pense qu'il est peu décent de montrer sous le masque des jeunes gens de la noblesse, de les produire sur la scène et d'en faire presque des comédiens, voici ce que nous pouvons répliquer : C'est surtout par leur fin que se jugent les actions des hommes. Montez-vous sur le théâtre pour gagner votre vie, et pour donner à rire à des cuisiniers et à des bouchers; faites-vous des grimaces; dites-vous des paroles grossières; vous battez-vous à coups de poings; puis exigez-vous du public, pour tout cela, un vil salaire : vous méritez le nom d'*histrions;* vous en avez la réputation. Rien de pareil chez-nous [1]. »

Ces jeux dramatiques des colléges étaient souvent, on le voit, des représentations de pièces antiques, des comédies latines, des tragédies grecques traduites en latin. — Le latin, d'après les règlements universitaires, était la seule langue autorisée dans les écoles pour l'usage commun. — Mais, en France, les théâtres scolaires semblent avoir eu, surtout dans les premiers temps, un caractère plus original. On y jouait, comme sur ceux de la ville, des *farces*, des *moralités*, des *sotties* : ce sont les mots qui traduisent, dans les arrêts du parlement relatifs à ces jeux, les mots latins *joci, comœdiæ, sermones, dialogi*, dont se servent les auteurs de ces pièces. Un passage du prologue d'un de ces petits drames, joué vers 1500 au collége de Navarre, ne laisse aucun doute sur la ressemblance des deux théâtres, à la langue près. « Je suis, dit *Môria* (c'est-à-dire Folie, on pourrait traduire *Mère Sotte*), je suis Môria pour les Grecs; les Latins m'ont donné un autre nom : ils m'appellent *Sottise*. Voyez-vous ces bavards dont la langue galope

[1] « M. Antonii Mureti, j. c. et civis R. *Hymnorum sacrorum liber;* ejusdem *alia quædam poemata*, Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium, in officina Rob. Stephani, » 1576, in-16, p. 18.

sous l'aiguillon d'une inépuisable impudence? Voyez-vous ces personnages qui chantent leur gloire et leurs ancêtres? Allons! saluez le sang des dieux... Et ceux-ci, quel front! chacun d'eux est un Virgile. Et ceux-là qui font de grands bras dans le vide, les grands Scipions ne leur vont pas au genou. Ils peuvent tous, ils en ont le droit, faire voile pour Anticyre où verdit l'ellébore... Eh bien! tous suivent mes lois, les lois de Sottise; Sottise est leur maîtresse à tous. Voyez donc à applaudir cette reine cornue[1]. Sus! serviteurs de Sottise! Je suis heureuse, heureuse, quand mon peuple obéit à mes ordres... »

Cet appel ne fait-il pas penser à l'annonce si souvent citée du spectacle des Enfants sans souci?

Sots lunaticqs, sots estourdis, sots sages,
Sots de villes, de chasteaux, de villages,
Sots rassotez, sots nyais, sots subtils,
Sots amoureux, sots privez, sots sauvages,
Sots vieux, nouveaux et sots de tous les ages,
Sots barbares, estranges et gentils,
Sots raisonnables, sots pervers, sots rétifs,
Votre prince, sans nulles intervalles,
Le mardi-gras, jouera ses jeux aux halles.

Dans les colléges la convocation était bientôt faite : maîtres et disciples, tous les gens de la maison, « toute la bande[2], » formaient l'assistance; on invitait en outre quelques personnages considérables[3] : cela faisait un auditoire nombreux, intelligent, pour qui nul détail n'était perdu. Une pièce du même collége et de la même époque nous donne sur ces amusements scolastiques des renseignements intéressants. Nous y apprenons qu'ils n'étaient pas exclusivement dramatiques, et que, dans ces sortes de *montres* intellectuelles, on récitait des œuvres poétiques de plus d'un genre.

C'est le jour de la Saint-Remi, jour de grande fête pour les écoles

[1] *Cornigera*; allusion au bonnet à longues oreilles que portaient les fous sur le théâtre et ailleurs.

[2] *Tota caterva*. (Rav. Text. *passim*, et notamment p. 155 et 281.)

[3] « Nunc ne verbis majoribus aures vestras oneremus, *viri percelebres*, » etc. (*Id. ibid.* p. 238.)

de l'université. Le théâtre est dressé dans la docte maison fondée, depuis deux siècles environ, par la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel. Toutes les classes sont en liesse, et chacune contribue pour sa part aux divertissements communs. La Muse Calliope, qui paraît d'abord sur la scène, se faisant l'interprète des sentiments de tous, exprime le plaisir qu'elle prend à ces fêtes de la jeunesse :

« Jamais la joie ne fait plus vivement palpiter mon cœur; jamais je ne suis plus heureuse que les jours où j'entends retentir sur le théâtre les douces paroles des chansons, et des jeux plaisants le gai ramage. »

Ces fêtes de l'intelligence rappellent à la bonne Muse les beaux temps où elle régnait avec ses sœurs dans la Grèce et à Rome. Aux concerts qui montent dans les airs, aux accents d'allégresse qui se répandent partout, il lui semble qu'Apollon a pris pour son unique demeure, pour son temple de prédilection le collége de Navarre. Rien, dans toute l'antiquité, ne lui paraît préférable aux savants travaux qui s'y font. On voit bien que c'est un des hôtes du logis qui lui prête ce langage. « Les uns, dit-elle, y composent des chants lyriques dignes de Pindare; plusieurs y aiguisent la fine épigramme; quelques-uns s'arment du fouet de la satire; d'autres font pleurer et gémir l'élégie. Chacun, et c'est là ce qu'il y a de plus admirable, a sa place marquée; chaque classe (*lectio quæque*) vient à son rang. »

Déjà les trois premières ont paru, et toutes les trois ont conquis des palmes nouvelles. Une seule, la quatrième, est absente. « Veut-elle donc, dit la Muse, s'abstenir de nos jeux accoutumés? Craint-elle de ne pouvoir mériter de prix? » A l'appel inquiet de Calliope paraît la Quatrième Classe, *Lectio Quarta;* elle s'avance sur la scène, sous la figure d'une jeune fille, les yeux baignés de larmes, enveloppée d'habits de deuil de la tête aux pieds; elle exhale sa douleur en longs gémissements. « Tu veux donc, lui dit la déesse, anéantir les fêtes antiques de saint Remi, et, seule, enterrer nos vieilles mélodies? Tes compagnes se livrent à leurs jeux, et chacun encourage leurs épiques récits, leurs scènes tragiques ou les chants hardis de leur lyre. Remets donc à demain ta tristesse

et tes pleurs; aujourd'hui, tout rit, tout bondit de joie : c'est bientôt la Saint-Remi : »

Nunc omnia rident,
Vicino plaudunt omnia Remigio.

On voit que les réjouissances duraient plusieurs jours; les règlements furent impuissants à les réduire à la veille et au jour même de la fête : l'usage fut le plus fort. *Lectio Quarta,* cédant enfin aux longues sollicitations de l'aimable Muse, avoue pourquoi, après avoir montré déjà un visage chagrin, un mois auparavant, « quand la noble fête du roi Louis avait attiré à Navarre tant d'hommes d'une gravité austère, » elle paraît encore le front chargé d'ennuis. Rien ne saurait la consoler de la perte d'un maître bien-aimé qui lui a été ravi naguère. — Si elle ne peut faire diversion à ses larmes, qu'elle s'en rassasie, Calliope le lui permet : qu'elle chante son malheur; qu'elle remplace pour cette fois les jeux accoutumés, les satires et les gentilles amourettes par la funèbre élégie et des complaintes comme en demandent les tombeaux.

La classe inconsolable obéit. « Levez-vous, dit-elle, nourrissons désolés, votre mère vous l'ordonne. Ne nous montrons pas rebelles aux anciens usages; ne méprisons pas les ordres de la divine Calliope. Ce fut de tout temps la coutume de donner des spectacles sur ce théâtre[1], quand arrive la fête de saint Remi. Parlons, comme l'ont fait nos sœurs : toute l'assemblée le demande, et les yeux sont fixés sur vous. »

Trois écoliers, que le poëte appelle des athlètes (*pugiles*), jouent une *moralité* dont le sujet est l'instabilité des choses humaines. Plaisirs, richesses, puissance, noblesse, la science, la force, tout s'écoule, tout passe, tout arrive à la mort, comme le bon maître que pleure la jeunesse si inopinément privée de ses leçons. Il était robuste, courageux; il était dans la fleur de ses ans; il avait une piété sincère... Il espérait bien, il y a peu de temps, prendre part

[1] « Hoc spectacula ferre theatro. »

aux jeux de ce jour, et conduire bravement l'équipage de sa flotte, c'est-à-dire de sa classe :

Et quartæ classis ducere remigium.

Ce petit drame nous montre assez bien ce qu'étaient ces solennités scolaires : à côté des comédies plus ou moins bouffonnes, plus ou moins hardies, il y avait place pour d'autres compositions poétiques; il y avait place aussi pour la grasse bombance. On commençait même par là, et ce n'était pas la partie la moins goûtée de la fête [1]. *Lectio Quarta,* avant de dire le motif de son abstention, donne à entendre, avec une naïve fierté, qu'elle aurait pu, elle aussi, figurer honorablement dans les jeux de la Saint-Louis, mais son tour venait trop tard. « Et il n'y a plus de dieu, ajoute-t-elle, quand les vins écument dans le cerveau : le ventre bien lesté, après la table, ne demande que le lit. Qui a bien dîné s'ennuie aux longs discours : »

Saturis nimius tædia sermo parit.

II

Que, dans des circonstances exceptionnelles, comme la perte d'un maître aimé et estimé, les colléges aient mêlé à leurs fêtes de famille des scènes lugubres, il n'y a rien là qui doive étonner : il est naturel de pleurer en voyant vide la place de l'absent qui ne reviendra jamais. Ce qui est plus surprenant, c'est que ces funèbres pensées furent très-ordinaires en ces solennités destinées au plaisir. C'était un legs du moyen âge. On souffrait tant durant ces longs siècles pleins de sombres violences, que l'esprit ne pouvait guère se dérober à l'image de la mort. On la voyait sous toutes ses formes. Dans les joies inquiètes qu'on saisissait au passage, comme dans les misères sans issue dont on était environné, elle apparaissait toujours pour donner, là un avis redoutable, ici une amère consolation. Sans doute, la religion chrétienne, en prê-

[1] « Ne plenos epulis lædent mea verba gulosos,
Qui saturi quærunt solvere ventris onus. »

chant le détachement des biens de ce monde, en ne permettant pas à l'homme d'oublier un seul moment ses *fins dernières*, en les lui mettant sans cesse dans l'esprit et sous les yeux par plusieurs de ses cérémonies, par les peintures murales de ses églises[1], de ses cloîtres, de ses *charniers*, par les gigantesques tableaux, d'une naïveté si éloquente, sculptés aux portails des grandes cathédrales, donnait à ces pensées un singulier développement et des racines profondes. C'était une obsession de tous les instants.

Mais, indépendamment de cette influence, il y en avait une autre bien plus puissante, celle des angoisses quotidiennes. Sans cesse assaillie des plus impitoyables fléaux, volontiers l'humanité embrassait la mort comme une espérance. Et puis, on la bénissait comme la grande *redresseuse* des torts, comme la reine d'égalité : *Mors omnia æquat*[2]. C'est le thème favori des prédicateurs.

Ces idées remplissent le moyen âge; elles règnent encore au XVIe siècle : on n'avait rien fait pour donner à la vie des couleurs plus rassurantes. Les livres de prières offrent à chacune de leurs pages une scène de la funèbre procession d'Holbein. Ces tableaux, en se succédant sans interruption, font tournoyer devant les yeux la terrible danse macabre. C'est plus qu'un rêve. Dans l'interminable ronde, à la place des personnages abstraits du roi, du chevalier, du marchand, du prêtre, on substitue, par le travail insensible de l'imagination et du souvenir, tel ou tel qu'on a connu, des amis, des voisins qu'on a vus passer. Bientôt on entre soi-même dans le branle, avec les siens, entraîné par ceux qu'on a perdus.

Le théâtre rivalise avec le sermon, et reproduit, en le développant de mille manières, l'implacable *memento* du cloître : « Il faut mourir ! »

L'universel débordement de vie sensuelle qui commença sous le règne de Louis XII donna, par le contraste, un nouveau relief à

[1] Voir dans la *Monographie de la cathédrale de Nevers*, par M. l'abbé Crosnier, in-8°, 1854, p. 221, la reproduction d'une de ces funèbres peintures par M. Ant. Cougny. Tout le monde connaît celles de la Chaise-Dieu, du Campo-Santo de Pise et bien d'autres.

[2] Voir la table des *Sermons* de Menot, in-8°, 1526.

ces pensées de mort. En vain les mondains, les heureux, protestaient et ne voulaient pas qu'on troublât leurs joies. « Madame la régente, mère du grand roy François Ier, haïssoit fort, dit Brantôme, les discours et jusqu'aux prescheurs qui parloient de mort en leurs sermons... La feue reyne de Navarre, sa fille, n'aimoit non plus ces chansons et prédications mortuaires que sa mère [1]. » Ces lieux communs de « gens ignares, à bout de leurs leçons, » comme disait Louise de Savoie, s'imposaient aux imaginations au milieu même de la splendeur des fêtes; cette aimable reine Marguerite, qui ne voulait pas qu'on lui parlât de mort, voulut voir mourir une de ses femmes, et ne se fit pas grâce d'un seul des spasmes de l'agonie [2].

Les théâtres scolaires, comme les autres, et plus que les autres, se plurent à mettre en action cette formidable antithèse. Ravisius Textor, dont le recueil poétique contient à peu près tout ce qui nous reste du drame scolastique à cette époque, a plusieurs fois introduit la Mort sur la scène de son collége de Navarre : il ne l'a jamais fait sans originalité et surtout sans grandeur. Nous en trouvons la preuve dans la seconde de ces pièces qu'il appelle simplement *dialogues*, peut-être parce que le mot *comœdia*, qu'il a pourtant hasardé deux ou trois fois, lui paraissait trop profane.

La Mort n'y est point ce hideux squelette aux os blancs et branlants qu'on se figure d'ordinaire : c'est, comme dans la marche funéraire d'Holbein, la reine de la dernière heure, qui n'est connue que d'elle et de Dieu. Dure au riche et au puissant orgueilleux, qu'elle raille, elle sourit volontiers, et non sans douceur, aux faibles et aux petits. Elle rappelle aussi, et peut-être plus encore, la profonde conception des anciens, pour qui la Mort n'était pas toujours, comme dans l'*Alceste* d'Euripide, l'ennemie de Phébus et d'Hercule, c'est-à-dire de la Vie, mais l'auxiliaire de la Nature, détruisant, dissolvant, pour fournir des éléments et un champ libre à la force qui féconde.

Dans cette moralité de Textor, un des plus grands drames de son recueil, figurent d'abord trois mondains (*Mundani*), qui exposent

[1] Brantôme, *Dames galantes*, t. II, p. 331.

[2] Brantôme, *Dames illustres*, p. 319, 320.

à qui mieux mieux leur manière d'entendre la vie. Vivre, pour eux, c'est ne se soucier de rien, c'est contenter tous ses désirs; c'est remplir d'œuvres inutiles une existence toujours désœuvrée, ennuyée de ses amusements. Tandis qu'ils cherchent comment ils useront leurs jours, et qu'ils s'applaudissent d'occuper à de fades plaisirs une vie dont parfois ils ne peuvent se dissimuler le vide et la fuite rapide, la Mort arrive, la Mort qui leur dit que vivre comme ils font c'est vraiment mourir. Mais ils ne peuvent ni ne veulent changer de régime, et la sévère déesse, qui n'a pu les persuader, — idée de génie, — appelle à son secours la Nature.

LA MORT.

« Eh quoi! Nature, te voilà couchée dans le sommeil? Ô Nature humaine, tu dors!... Lève-toi, sors de ton repos.

LA NATURE.

« Qui est-ce qui m'appelle?

LA MORT.

« Moi, le terme suprême, la Mort.

LA NATURE.

« Est-tu cette fière et implacable guerrière dont le glaive sanglant égorge tous les êtres mortels?

LA MORT.

« Je la suis.

LA NATURE.

« Que veux-tu?

LA MORT.

« Peux-tu bien dormir sur une couche moelleuse, sans sortir de ton calme?

LA NATURE.

« Ai-je donc quelque nouveau sujet de douleur?

LA MORT.

« Ne vois-tu pas tes fils se donner à Vénus, à la volupté, et mêler à de vains amusements de stériles loisirs? »

La Nature, dont l'aveugle indulgence est, plus que la Mort, cruelle à elle-même et à ses propres enfants, a peine à comprendre les reproches qui lui sont adressés. Pour lui ouvrir les yeux, il

faut qu'un damné lui vienne faire la peinture de ses souffrances. Voilà l'image de la véritable mort, de la mort sans retour et sans remède, de l'anéantissement. Car rien ne sort de là, et le damné ne sait pas même reconnaître le mal qui l'a perdu. Tout ce qu'il peut faire, c'est d'avertir la Nature : s'abandonner comme elle fait, c'est se renier, c'est laisser le champ libre au néant, à un état pire que le néant; car s'il est quelque chose de pire que cesser d'être, c'est d'être et de ne pas suivre sa loi, de méconnaître sa fin, de ne pas faire le bien de tout son pouvoir.

La Nature s'est émue; mais le remède à ses maux, qui le lui indiquera? La Mort. Elle lui conseille d'envoyer par le monde un voyageur, un messager qui, de sa voix retentissante comme le tonnerre, arrête les peuples égarés, et dont la parole soit une semence de vertus. Le messager (*Peregrinus*) obéit; il part. Dans la scène suivante, il reparaît; il a déjà parcouru tout le monde. Il y a vu le mal régner sans partage : en Italie, la luxure et la guerre, — la guerre civile! — en Espagne, l'orgueil; en Angleterre... Ici le voyageur enveloppe sa pensée; il a l'air d'avoir peur d'en trop dire. « La nation est grosse de mystères; elle cherche à atteindre des hauteurs, des cimes qui me semblent sortir des ténèbres du Tartare. » L'obscure clarté de ces paroles ne rappelle-t-elle pas la grande phrase apocalyptique de Bossuet sur les mêmes événements : « Quand Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil...; quand il permet à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines, et de répandre partout un chagrin superbe et un esprit de révolte[1]... »

Le messager a partout rappelé les peuples à leur devoir : « c'est, dit-il, comme s'il avait labouré le sable des rivages. » Mais le remède! crie encore la Nature. La Mort la renvoie à la Justice. Vainement la Nature l'appelle : *Consurge, soror Justitia, exsurgas!*... — « Ou bien la Justice est endormie, ou bien elle est morte et couchée dans la tombe : »

Justitia obdormit, vel mortua tota recumbit.

Pourtant aux cris désespérés de la Nature, qui ne peut que lan-

[1] *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*

guir sans elle, elle s'éveille, elle se lève... Elle? non, son heure n'est pas encore venue; mais sa sœur, la Vérité, qui, toute meurtrie, tout endolorie, se traîne hors de la caverne froide, sombre, profonde, où les hommes l'ont reléguée. Que peut-elle par elle-même? Rien; il lui faut, pour la servir, des cœurs, des têtes, des bras de bonne volonté. La Nature lui avoue qu'elle n'en saurait trouver, et la Vérité, délaissée, se résigne à mourir.

LA VÉRITÉ.

« Adieu donc, Nature!

LA NATURE.

« Adieu, ma sœur!

LA VÉRITÉ.

« Je retourne au ciel, et tandis que, mourante, je pars, personne ne me reconnaît... »

Le monde se trouve de nouveau livré au mal, au désordre. Deux démons, avec la Chair, le Vice et la Volupté, qui sont les suppôts de l'enfer, paraissent sur le théâtre. Il y a là une scène qu'on dirait inspirée des plus étranges tableaux de Dante. C'est un banquet que servent aux démons leurs ministres fidèles. Ces serviteurs zélés ont fait bonne chasse parmi les humains; ils en offrent à leurs maîtres la sanglante proie.

LA CHAIR.

« Seigneurs, vite! prenez place à ces tables somptueuses.

LA VOLUPTÉ.

« Remplissez de viandes votre estomac chancelant. »

Et chacun de s'empresser autour d'eux. Après le premier service, on leur donne à laver; ils se font des politesses réciproques, et ils se remettent à dévorer leur pâture.

PREMIER DÉMON.

« Apportez le reste du festin.

SECOND DÉMON.

« Apportez la cervelle de ce gras moine qui a déshonoré la religion.

LA CHAIR.

« La voici. Mangez avec rage; déchirez à belles dents.

LE VICE.

« Rongez les chairs bouillies de ce docteur ès sciences sacrées, qui, plongé dans le duvet d'un lit, engourdi en de paresseux loisirs, n'a pas semé la sainte parole.

PREMIER DÉMON.

« Quel morceau délicieux !

SECOND DÉMON.

« Rien de plus exquis que le corps d'un docteur engraissé dans la paresse. »

Et ainsi de suite, et ils mangent — ces démons — à bouche que veux-tu. Voici une langue d'avocat, un foie de procureur, de grasses cuisses de président... Ce sont mets de leur goût, et il y en a bien d'autres; et plus ils mangent, plus ils ont faim, et cette orgie remplit leur cœur d'une joie féroce. Enfin ils songent à porter aux enfers les reliefs du festin que leur a fourni la terre, quand apparaît une femme à l'air viril, au front sévère et sillonné de rides : c'est la Vertu. La faim la dévore, elle vient demander un peu de nourriture à ces misérables mortels qui livrent tout et jusqu'à eux-mêmes en proie aux monstres du Tartare. Les démons en ont peur d'abord. « Il faut, disent-ils, chasser de la terre cette mauvaise fille. » Mais la Chair, le Vice et la Volupté les rassurent, et la Vertu indignée s'écrie :

« Ô race ingrate, c'est le créateur du ciel, c'est le père de la Vertu qui, dans sa grande bonté, vous a faits, et vous ne voulez rien donner à sa fille affamée! Le monde entier va donc être la pâture de l'aboyant Averne? Tout va donc descendre au noir séjour des mânes? Ah! donnez du moins à la Vertu un peu de nourriture. — Prêtres, donnez-lui à manger... Je chante pour des sourds. — Rois, nourrissez la Vertu... Ils se taisent. — Vénérable sénat, viens en aide à la Vertu... Il n'entend pas. — Nobles consuls, s'il en est quelqu'un que touche la gloire du ciel, donnez-moi quelque chose à manger... Personne ne me répond. — Homme, qui que tu sois, laisse à la Vertu quelques miettes... Partout l'homme refuse à la Vertu le moindre aliment... Eh bien! puisque personne ne veut nourrir la Vertu, épuisée de faim, désespérée, je m'en vais... »

Elle partie, l'esprit du mal, le génie du chaos et du néant, domine plus que jamais sur la terre. Il entonne déjà un chant de triomphe : « Dansons, rions; musiciens, prenez vos cithares!... » La Nature seule proteste contre cette victoire, qui serait sa déchéance. « Il faut, dit-elle, il faut à toute force rappeler à la vie la Justice morte; il faut nourrir la Vertu; il faut rendre témoignage à la noble vierge méconnue. Ô livre saint, il faut que tu recouvres la parole, ou bien mon peuple va descendre dans les ombres infernales. — Telle est, mes pères, en peu de mots, ma conclusion; adieu ! »

Ce drame repose sur une grande idée : répudiant par indolence ses forces vivifiantes, la justice, la vérité, la vertu, l'humanité passe, s'évanouit. C'est un fruit trop mûr où se pourrit même la semence qui le devrait régénérer. La Nature, cette mère féconde, abdiquera-t-elle devant cette sénilité honteuse? Laissera-t-elle mourir sans ressource, et de cette lâche mort, l'homme, son chef-d'œuvre? Voilà la question dramatique, comme on dit. L'auteur s'est contenté de la poser dans une suite de pathétiques tableaux. Point de dénoûment. Quel pouvait-il être? Le triomphe universel du mal, la ruine des ruines. Le poëte le laisse seulement entrevoir. Le proclamer eût été décourageant : il a mieux aimé finir par cet appel de la Nature, qui laisse du moins l'espérance.

Il serait difficile de nier l'effet que devaient produire sur de jeunes esprits ces imposantes leçons, qui empruntaient aux circonstances tant de gravité. Ou je me trompe bien, ou ces pièces de collége, faites pour des spectateurs d'élite et se rattachant par mille détails aux usages de la vie commune, aux intérêts généraux de l'humanité, aussi bien qu'aux événements du jour, durent mettre en circulation une multitude d'idées morales. Quelques-unes de ces semences restèrent longtemps enfouies, mais pour éclater avec plus de force et donner au monde, quand l'heure fut venue, la moisson de la justice. En attendant, plus d'une âme, en ce siècle d'orages et de vie ardente, leur a dû, au moins en partie, sa vaillance et sa grandeur.

On peut trouver que de pareilles pièçes ressemblent beaucoup à des sermons dialogués : les contemporains de Ravisius Textor,

qui pouvaient entendre des prédicateurs tels que les Maillard et les Menot, n'auraient rien trouvé d'étrange à cette assimilation. Le théâtre, en son sérieux emploi, était bien pour eux l'auxiliaire de la chaire, et cela est si vrai que plus d'un drame, à cette époque, porte le titre de sermon [1]. Rappelons-nous d'ailleurs qu'un des prédicateurs alors les plus goûtés du peuple, Jean Raulin, fut directeur du collége de Navarre, où enseignait Ravisius. Pour les hôtes de la studieuse maison, comme pour le public de la ville, la transition était toute naturelle et facile des sermons de Raulin aux drames de Ravisius ou aux *moralités* de Gringore.

La pièce qui précède celle que nous avons analysée, et qui est la première du recueil, confirme ce rapprochement. Michel Menot, dans un de ces sermons qu'il prêchait en français [2], et dont il ne nous reste que les plans en latin, avec quelques indications assez rares en langue vulgaire, s'écriait : « Ô mondains qui êtes ici, n'avez-vous pas connu ceux qui vous ont précédés, parents et amis? Ne sont-ils pas morts et déjà pourris dans la terre? » — « Oui,

[1] *Sermon* joyeux et de grande value.
A tous les foulx qui sont dessoubz la nue,
Pour leur monstrer à saiges devenir,
Moyennant ce, que, le temps advenir,
Tous sotz tiendront mon conseil et doctrine;
Puis congnoistront clèrement, sans urine,
Que le monde pour sages les tiendra
Quand ils auront de quoy : notez cela.
(*Ancien Théâtre François*, t. II, 37e pièce; Bibliothèque elzévirienne.)

[2] Il n'y a pas de doute possible à ce sujet. Nous n'avons bien que des notes rédigées en latin pour des sermons qui étaient prononcés en français. Menot, après une assez longue citation de l'Apocalypse, s'écrie : « Ô mes amis, c'est beaucoup de latin; je me sers trop du latin. » (Fol. 181, col. 1.) Ajoutons que, presque à chaque page, se trouvent dans Menot des indications comme celles-ci : *Dic totam historiam; Hic dic historiam de Onia sacerdote; Clama; Jacob, Deus Pater; Joseph, Christus in hunc mundum pro salute fratrum*, etc. Il se réfère même à des sermons de Raulin, de Huet, de Maillard : *Vide feria sexta ante Adventum Domini, post prandium, in Maillardo*, etc. fol. 16, et *alibi*. La plupart des citations des Pères et des Docteurs sont indiquées par un mot ou deux. Il en est de même de beaucoup de développements; il y a un nombre infini de *et cetera*. Quelques-unes de ces ébauches n'ont qu'une page ou une page et demie. Ajoutons qu'il y a une collection de 2es parties pour des sermons sur la pénitence.

père; mais ils étaient anciens. » — « C'est tout ce que je demande. Après les vieux les jeunes, et il n'est personne qui se puisse tirer des mains de la mort. Vous, demoiselles, qui êtes pleines de vanité, je vous prie, quand vous visiterez les sépultures de vos parents et amis, demandez-leur, criez-leur aux oreilles : « Ô mon père, quel est le barbier si dur, si cruel, si inhumain « qui de son rasoir vous a rasé jusqu'aux os? Quels sont les assas- « sins si pervers, si impitoyables qui vous ont tué et dépouillé, « et ne vous ont laissé que votre chemise nouée sur les épaules « comme à un truand et à un chétif mendiant? » Ils vous répondront : « Je suis un ver, je ne suis pas un homme; je suis l'opprobre des « hommes et l'abjection du peuple. » — Je vous prie, quand vous serez là, et que vous en aurez le temps, prenez la tête d'une reine, d'une duchesse ou d'une grande dame, qui fut sur toutes autres excellente en beauté; comparez avec cette tête celle d'une pauvre servante qui, dans ce monde, jadis gagna sa vie à porter la lessive et à laver les écuelles; y voyez-vous quelque différence[1]? »

C'est le fond des ballades de Villon sur *les dames* et sur *les seigneurs du temps jadis*. M. Gérusez cite même un passage où l'allusion est plus apparente[2]. Eh bien! l'année peut-être où le brave cordelier Menot prêchait ainsi, Textor faisait jouer une *moralité* qui n'était que la mise en scène des deux fameuses ballades du poëte parisien.

Dans cette pièce[3], à côté des femmes illustres paraissent des hommes de diverses nations, célèbres par leurs vertus ou par leurs crimes : Hector, Achille, Samson, Virgile, Xerxès, Néron, Sardanapale, les nobles héros, le poëte divin et les lâches tyrans; et, avec eux, Hélène, Laïs, Thisbé, Lucrèce, c'est-à-dire la beauté, la volupté, l'amour et la foi conjugale. Tant de grandeur, d'éclat,

[1] *Feria quinta post Cineres.* (Fol. 6 recto, col. 1 et 2.)

[2] Il ne se trouve pas dans l'édition de 1526, Paris, Claude Chevallon, in-8°, la seule que j'aie pu consulter. Pour la citation de M. Gérusez, voir son *Cours d'éloquence française*, t. II. On lira avec intérêt tout ce qui concerne ces anciens prédicateurs, p. 77-123.

[3] J'ai déjà fait connaître ce petit drame, et quelques autres que j'analyse dans ce mémoire, par une monographie de Ravisius Textor, qu'a publiée l'*Annuaire de la Nièvre* en 1848.

de gloire, de génie, de vertu, tout cela a passé comme *les neiges d'antan:* le mélancolique refrain de Villon est sur toutes les lèvres.

Dans ses portraits d'Hélène et de Laïs, le grave régent de Navarre se souvient même beaucoup trop de certains détails qui convenaient mieux à l'imagination et aux regrets de l'écolier de Paris. On s'étonne aussi que, dans Lucrèce, il ne voie guère que la beauté et, pour parler comme Villon, ce

Corps féminin qui tant est tendre,
Polli, souëf, si gratieux [1]...

En vain la Terre se plaint amèrement qu'on lui ravisse ainsi chaque jour ses plus beaux, ses plus glorieux enfants; le Temps, faucheur impitoyable, et la Mort qui marche avec lui ne cessent d'accomplir leur mystérieuse mission.

Ravisius Textor reproduit cette même idée de l'égalité de tous les êtres devant la suprême loi dans un autre dialogue, intitulé simplement *Mors et Viator,* « la Mort et le Pèlerin. » Ce petit drame à deux a eu l'honneur d'être traduit en vers presque du vivant de l'auteur, en 1546 [2]. En voici un court extrait :

LE PÈLERIN.

Pourquoy as-tu ces égaux poix
Et la balance?

LA MORT.

Afin qu'égale,
Iuste, sans faveur, loyale
Par tous réputée ie sois.

LE PÈLERIN.

N'espargnes-tu nul quelquefois?

[1] Le docte régent manie d'ailleurs assez lourdement le pinceau quand il s'agit de ces délicates peintures : on voit qu'il n'a guère l'expérience des choses dont il parle, et si l'on s'en rapportait à lui, on prendrait une étrange idée du langage de la galanterie à cette époque :

Ecce ego candidior niveis Lucretia cycnis,
Tòtaque plumeolis mollior anseribus,
Et cera tractabilior, peponeque molli
Mollior, et tenera dulcior auricula...
(*Dialogues*, p. 14.)

[2] Par Jean Parradin de Louhans, dans le volume intitulé *Micropædie;* Lyon, Jean de Tournes, 1546, in-8°.

LA MORT.

Non certes.

LE PÈLERIN.

Pour quelle raison?

LA MORT.

En tout lieu et toute saison
De tous veux estre égale dicte
Et iuste, sans plus redicte.

LE PÈLERIN.

Prens-tu les saiges, à sçavoir moi?

LA MORT.

Mort est le saige Salomon.

LE PÈLERIN.

Prens-tu aussi les gens de guerre?

LA MORT.

Hector est mort et mis en terre...

On croirait lire une des pièces écrites et jouées en français à cette époque. Il n'y avait, en effet, entre les drames populaires et les dialogues scolaires de Ravisius Textor d'autre différence que la langue. Il est même plus que probable que le théâtre du collége et celui de la ville se faisaient de mutuels emprunts. C'était, du reste, le même milieu ou peu s'en faut, et partant la même opération.

A côté des *Moralités* proprement dites, il y a, parmi les *Dialogues* de Ravisius Textor, de véritables *comédies*, comme il les appelle quelquefois, des *farces*, des *sotties*, selon les noms dont on se servait communément alors. Dans les farces, les personnages sont souvent bouffons [1], dans les autres ils sont presque

[1] Voir le dialogue très-amusant dont les acteurs sont deux Thrasons (fanfarons), avec leurs valets Mistylle et Taratalla, deux noms empruntés par Ravisy à une épigramme de Martial (I, 51) :

Si tibi Mistyllus cocus, Æmiliane, vocatur,
Dicetur quare non Taratalla mihi?

et procédant de ce vers répété par Homère toutes les fois qu'il décrit la cuisine de ses héros :

Μίστυλλόν τ'ἄρα τ'ἄλλα καὶ ἀμφ' ὀβελοῖσιν ἔπειραν.

Les fanfarons, cela va sans dire, bafoués, sans qu'ils s'en aperçoivent, par leurs valets, se retirent en faisant plus que jamais étalage de leur chimérique grandeur :

— « Qui pourrait nier ma force redoutable ?

— « Qui ne verrait en moi l'égal de Jupiter ? »

tous allégoriques, et quelques-uns peuvent nous sembler bien étranges.

Nous avons déjà vu figurer sur la scène la Quatrième Classe (*Lectio Quarta*). D'autres pièces nous montrent Finance (*Pecunia*), le Péché, l'Oubli de la mort, la Pensée de la mort, le Libre Arbitre, le Bien public, etc. Sous cette forme, un peu froide, de l'allégorie, qui toutefois devait s'animer à la représentation par des costumes, un langage, des gestes, des traits caractérisant chaque rôle et faisant d'une idée abstraite un personnage vivant, tous ces drames présentent des leçons de morale pratique, mais non banale. L'auteur est un ferme chrétien, mais c'est aussi un disciple des anciens : il associe les Pères de l'Église et les grands philosophes de l'antiquité, et il forme, des idées qu'il puise à ces sources diverses, des combinaisons assez souvent étranges, mais souvent aussi d'une puissance remarquable. Jamais néanmoins il n'oublie qu'il écrit pour la jeunesse, et que ces écoliers qui rempliront devant leurs camarades les divers rôles de ses pièces doivent les premiers en retirer les fruits, en invitant les autres à en prendre leur part.

Un de ces petits drames moraux donnera une idée des autres. Finance (*Pecunia*) paraît sur la scène : elle vante ses charmes, qui règnent sur le monde; elle rappelle avec complaisance la passion qu'elle inspire à tous les hommes : « J'ai eu, dit-elle, j'ai encore mille amants. On ne cesse de me courtiser; il en est beaucoup avec qui je me marie, quand ils m'ont conquise par de longs travaux. Plusieurs sont des êtres dégénérés; je les refuse. A plusieurs je donne la pâture, et de tous les maris que j'unis à mon sort aucun ne me nourrit, c'est moi qui leur donne à manger. » Un paresseux, qui vient ensuite, s'arrangerait fort d'une pareille condition; il est encore plus émerveillé quand Finance lui dit son nom, et lui apprend que c'est elle qui donne aux hommes tout ce qu'ils désirent. Il voudrait bien épouser une femme si puissante et si riche. Finance, à qui il se fait connaître naïvement pour ce qu'il est, le traite de fou et l'engage, pour mériter sa main, à prendre conseil de Labeur. Mais à peine le paresseux a-t-il aperçu ce nouveau personnage, sorte de géant aux bras velus, aux mains

calleuses, à la face ridée, à la mine sévère, qu'il en a peur. Il lui demande toutefois ce qu'il faut faire pour épouser Finance. Mais à tout ce que lui propose Labeur, il répond toujours : « Je ne saurais, je ne pourrais. » Tous les métiers lui semblent pénibles ou rebutants. Alors arrive le laborieux, à qui Labeur promet qu'il épousera Finance, sa bien-aimée, après de longues années de travail :

Post multas hiemes tibi cara Pecunia nubet.

III

Quelques-uns de ces *dialogues* purement moraux contiennent des allusions à des faits contemporains, et là où l'on s'attendait le moins à en rencontrer. Une des plus originales de ces compositions dramatiques met en scène Épicure donnant à deux de ses disciples des leçons de morale facile. Mais au moment où il veut leur démontrer qu'il faut vivre dans les plaisirs, la Maladie arrive, qui entreprend de lui prouver son erreur. Le philosophe soutient contre elle que la volupté est le souverain bien, et, comme il défend son opinion avec énergie, sa redoutable adversaire perd patience et fond sur lui. Il tombe dans une sorte de sommeil, précurseur de la mort. Il rêve, et prononce des paroles incohérentes : « Les armes retentissent... Le laboureur attelle ses bœufs à la charrue... Voilà les Suisses ! les murailles sont forcées... Apportez du vin... Chargez vos bras du bouclier... On peut sécher ses pleurs et s'asseoir au joyeux banquet. »

Et plus loin : « Armée de son fouet redoutable, Bellone accourt, elle frémit... Voici le taureau qui mugit dans le champ... Je serai roi. »

Ses disciples, effrayés, voudraient, à cette heure suprême, obtenir de lui un acte de foi, — de foi chrétienne, — un mot de prière : « Épicure, oh ! dis, dis : *Pater noster;* dis : Christ, mon doux sauveur ! » Mais Épicure est mort sans être revenu de son horrible délire ; et un affreux démon, « un diable aux grandes cornes noires[1], » vient pour emporter son âme. Un ange accourt et la défend. Dans

[1] « Cacodæmona nigris cornibus elatum. »

la dispute, le diable étale la longue liste des méfaits du philosophe, et le céleste avocat s'avoue vaincu. Alors on voit l'âme d'Épicure, on l'entend maudire la mère qui lui a donné le jour, la nourrice qui l'a allaité, la volupté qui l'a perdu. Ses disciples, épouvantés, veulent, pour faire leur salut, s'enfuir au désert; le Monde cherche à les retenir, et leur offre le repos, des plaisirs, des honneurs; il leur donnera la mitre des pontifes ou la couronne des rois.

« La royauté! répond l'un d'eux, nous n'en voulons pas; elle est toujours sous les armes, au milieu des chevaux, des traits, des feux; elle craint toujours pour son diadème. Du jour où François a pris les rênes de l'État, et qu'il a possédé ce royaume des lis, si ardemment convoité, aussitôt les Suisses en armes ont soulevé des tempêtes, et le Maure sanguinaire a volé aux combats. Voici le Français forcé de franchir encore les Alpes et de porter la guerre aux peuples de l'Ausonie. Naguère les Anglais dirigeaient contre lui d'injustes attaques, et de l'autre côté, les Espagnols avaient soif de son sang. Les lis tremblent : ils vont encore être battus de l'orage. Ne vois-je pas en même temps les Turcs enragés réunir leurs efforts pour abattre les saintes lois de notre foi? »

Cette tirade rappelle les embarras de François Ier au début de son règne : elle ne manquait pas de hardiesse. Quelques années plus tard, elle n'eût pas été tolérée. François en vint de bonne heure à ne pouvoir souffrir que le premier venu, c'est-à-dire le peuple, tout le monde, se mêlât de ses affaires, des affaires publiques, dont il avait fait les siennes. Cependant l'habitude chez tous était si bien prise de s'occuper de ce qui était de l'intérêt de tous, qu'on avait peine à s'en défendre. Ravisius saisit durant ce règne une autre occasion, où il pouvait le faire sans danger.

Une guerre avec l'Angleterre était imminente : or il n'y avait rien qui troublât davantage les esprits, encore tout pleins des affreux souvenirs du siècle précédent. Le poëte du collége de Navarre fit, à ce sujet, une pièce politique, dont les personnages étaient: Rumeur sinistre, Concorde, Bien public, France, Hymen, Angleterre, un pillard.

C'était en 1518. « Il y avoit eu, dit Mézerai, quelques commen-

cemens de discorde entre le roy de France et celuy d'Angleterre. Leur conseil, avant que les choses s'aigrissent davantage, trouva bon de rejoindre leurs esprits par une nouvelle alliance. Pour cet effet, l'admiral[1], estant allé à Londres, fit un traité qui portoit : que le roy d'Angleterre donneroit sa fille unique, alors agée de quatre ans, au Dauphin, qui n'en avoit pas encore un accomply[2]... »

Il est vraisemblable que Textor saisit l'occasion de quelque solennité scolaire pour rassembler autour de son théâtre, au collége de Navarre, les personnages les plus distingués du royaume; et c'est sans doute devant de hauts dignitaires de l'Église, de la cour, du parlement et de l'université, qu'apparut d'abord son principal personnage, Rumeur sinistre, vêtue comme les anciens poëtes nous représentent la Discorde ou les Furies, une torche incendiaire à la main, les yeux hagards, la bouche écumante. Vive et profonde dut être l'impression produite sur les esprits, quand éclatèrent ces sauvages paroles :

« Pourquoi ne rampe-t-il plus sur le monde, le vieux fléau de la Guerre? Vont-ils donc renaître ces jours si vantés de l'âge d'or?... Fureur, Colère, implacable Haine, compagnes de Mars, que font-elles? Où sont les dards, les glaives, les boucliers? Eh quoi! partout le sommeil de la Paix! L'Europe s'endort et le sang ne coule plus! La France cesse d'attiser le feu de sa vieille querelle; l'Angleterre, oublieuse des combats, penche aussi vers la paix : c'est plus merveilleux, en vérité, que de voir la douce brebis jouer sans peur avec le loup...

« Ohé! qu'est-ce donc? Par l'enfer! quoi qu'en dise un chétif peuple en ruines, un vulgaire imbécile, moi, je ne puis croire que la Guerre se soit endormie, sans que la Haine ait au moins lancé quelque dévorante étincelle... Oh! le feu de la fureur brûle encore, je le sens; suscitons l'ardeur guerrière dans le cœur des Français, pressons de l'aiguillon les peuples de l'Angleterre, pour qu'ils secouent le joug de la Paix.

« France! France! tu dors, et l'Angleterre ourdit ses perfides

[1] Bonnivet.

[2] Mézerai, *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, in-4°, t. II, p. 423.

trames. Tu dors, Angleterre, et la France traîtresse t'entoure de ses piéges... Que fais-tu, stupide Albion? Les Français s'apprêtent à briser ton sceptre souverain... France stupide, tu te vautres dans la mollesse, et déjà l'Anglais tend ses voiles; il accourt, il accourt, il inonde tes rivages, il ébranle tes remparts. Les voilà par milliers; ils vont égorger tes enfants, dévaster tes églises, disperser les reliques des saints et porter le ravage jusque dans le sanctuaire. Ne les entends-tu pas frémir comme des lions furieux? Ô France insensée, plus aveugle que la taupe, tu dors, et l'Anglais arrache tes lis superbes; il t'outrage, il déchire ton flanc, il a soif de ton sang! Et de vengeance tu n'as souci : venge-toi, insensée, venge-toi!... »

Heureusement, au milieu de ces odieuses provocations, Concorde et Bien public viennent faire entendre leurs conciliantes paroles. France les entend la première. Mais par quel lien unir les deux peuples rivaux? « Chez toi, lui répond la Concorde, grandit un royal rejeton; à la cour d'Angleterre croît une douce fleur : ne peut-on allier le prince français et la vierge bretonne! Ainsi l'amitié rapprochera les pères, et, par les nœuds d'un futur mariage, assurera une paix longue et fortunée. » Hymen est le messager naturel de cet heureux projet. Il va trouver Angleterre : « Salut, noble patrie des glorieux triomphes! riche Albion, valeureuse guerrière, pays des fertiles moissons et des forêts ombreuses que ne dévaste jamais le loup ravisseur. La France, cette mère de toute richesse, cette douce nourrice des trésors de la terre, ce rempart de la justice, ce sanctuaire de la vraie religion, cet éblouissant flambeau de toutes les vertus, cette rose du monde, te salue par ma voix. »

Qui aurait pu résister au charme d'une parole si courtoise? Angleterre, ravie tout d'abord, demande pourtant, avec sa prudence habituelle, quelques explications. Concorde et Bien public se chargent de les lui donner. Hymen s'en mêle aussi, et, à eux trois, ils font l'éloge le plus pompeux et le plus complet des deux nations qu'on veut unir, et qui paraissent si bien faites pour s'entendre Chemin faisant, ils décochent aux autres peuples des traits satiriques, qui ne sont pas toujours de fort bon goût, mais qui parfois ne

manquent pas d'intérêt, en nous révélant les idées du temps. Ainsi nous aimons à retrouver, dans les vers du vieux poëte, les Italiens de tous les temps, « avec leurs corps maigres et fluets, et leurs gestes excessifs; » les géants d'Allemagne, aux larges épaules, à l'esprit pesant comme leurs corps; les Suisses, ivrognes renforcés, au ventre proéminent; les Espagnols enfin, « demi-Maures, » comme les appelle aussi un des malins rimeurs de la *Satire Ménippée*. Ces portraits étaient à la mode, toujours avec le trait ailé, piquant : les Français n'y étaient pas plus épargnés que les autres. Les prédicateurs eux-mêmes ne se refusaient pas ce moyen de leur dire leur fait[1].

Angleterre s'est laissé gagner par l'aimable galanterie des messagers de France. « Allez, dit-elle, et annoncez au roi porte-lis que son amitié me plaît, et que ma fille, en épousant le Dauphin, formera entre nous le lien d'une paix éternelle. » Hymen s'empresse de porter la réponse tant désirée, et France arrive bientôt en poussant des cris d'allégresse : *Clamet io populus!*... Les deux nations se promettent à l'envi tout un avenir de gloire et de bonheur, dès que la douce vierge d'Angleterre sera unie au gentil Dauphin de France. Tout le monde est dans la joie, à l'exception d'un pillard, qui vient tout dolent sur la scène accroître encore par ses risibles plaintes l'ivresse générale. Il regrette la guerre et ses fécondes rapines, et maudit cette paix qui va le forcer « à laisser aboyer en vain son ventre affamé. »

[1] Mich. Menot, dont les sermons nous ont déjà fourni la matière de plus d'un rapprochement intéressant, dit quelque part avec sa verve maligne :

« Allez à la foire de Lyon, ou ailleurs : vous trouvez des Flamands, des Lombards, des Allemands, des Anglais, des Vénitiens, des Espagnols, etc. Vous les reconnaissez aisément à leurs habits. Vous ne rencontrez pas un Français, car le Français change incessamment sa manière de se vêtir. Aujourd'hui il veut des vêtements longs, demain il les voudra courts. Il faut qu'ils soient tantôt amples et tantôt serrés, qu'ils couvrent le cou ou qu'ils le laissent découvert. Ah! il n'est pas étonnant si cette année il court tant de catarrhes : on ne s'habille pas. On dit qu'il y a à Venise une cour où sont peints des hommes de tous les pays avec leurs costume national. Le Français seul y est représenté nu, avec trois aunes d'étoffe sur les épaules et des ciseaux à la main. A la plume, on connaît l'oiseau, l'oie, la poule etc. le Français, non. » (*Sermon pour le second jour après le troisième dimanche de carême*, fol. 36, col. 4.)

Dans un autre dialogue, dont la composition est évidemment de beaucoup antérieure, figurent l'empereur Maximilien, la Fureur guerrière et la Paix. Le poëte, qui nous a expliqué assez complaisamment le sujet de ces scènes dramatiques, n'a pas pris la peine d'en indiquer la date, ce renseignement lui a semblé inutile à ses contemporains. On est donc réduit sur ce point à des conjectures. Nous ne croyons pas qu'elles s'éloignent beaucoup de la vérité, grâce aux fréquentes allusions de l'auteur à des événements qui venaient de s'accomplir. Ainsi il est question dans cette pièce de la promenade conquérante de Louis XII à travers l'Italie septentrionale, où quinze jours lui suffirent pour mettre à ses pieds le Milanais et l'orgueilleuse république de Venise abattue à Aignadel (1509). C'est donc probablement à cette même année qu'il faut rapporter la composition de ce petit drame.

Maximilien, cet esprit si bizarre, sans cesse en contradiction avec lui-même, « opiniastre et inconstant, entreprenant et timide, qui rouloit mille fantaisies et mille desseins[1], » qui un moment pensa sérieusement à se faire élire pape[2], Maximilien s'inquiète des succès du roi de France, son allié. La position formidable que Louis XII prend en Italie lui porte ombrage. L'ambition, plus violente que jamais, agite son cœur. Il s'irrite des obstacles qui renaissent à chaque pas devant lui et que favorisent ses inexplicables lenteurs. Toutes les incertitudes de cet esprit flottant ont été vivement peintes par le vieux poëte, son contemporain.

C'est au milieu du trouble qui aveugle l'Empereur qu'arrive la Fureur guerrière, pour attiser dans son âme le feu qui s'y rallume. Dans une émouvante peinture, elle lui montre la puissance des Césars, dont il est l'héritier, abaissée devant les drapeaux de la France, et le prince jure de laver ses affronts dans le sang des peuples. A cet horrible serment la Fureur applaudit. Mais la Paix arrive alors tout éplorée : « Où cours-tu ? s'écrie-t-elle; quelle furie te tourmente? Quelle rage est entrée dans ton cœur? Est-ce là la

[1] Mézerai, *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, in-4°, t. II, p. 423.

[2] Hénault, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, in-8°, p. 286. L'auteur cite une lettre de Maximilien à sa fille Marguerite, et renvoie au *Recueil des lettres de Louis XII*, t. IV, p. 1.

foi que tu as jurée au roi qui *porte les lis*?... Veux-tu donc, sacrilége, briser les liens sacrés de la concorde? »

Ici s'engage entre la Fureur et la Paix un dialogue animé, lutte ardente, dont le prix est la volonté de l'Empereur. Longtemps la première l'emporte : Maximilien veut tout immoler pour assouvir sa soif insatiable de gloire et de puissance, et la Paix, désespérée, va céder la place à son ennemie; mais l'incertitude ordinaire de César, un instant dominée par la passion, reprend le dessus; il se trouble, il hésite au moment d'adopter un parti. Les sentiments violents qui soulèvent dans son cœur un orage éternel l'ont harassé; il est las de ces combats incessants qui tourmentent sa vie. La mort lui semble un refuge assuré; il a hâte d'y courir, et déjà il a saisi son épée... Mais la Paix retient son bras que pousse la Fureur, et Maximilien, vaincu, reconnaît combien sa douce ennemie est préférable à la mauvaise conseillère qui remplit tous ses jours d'amertume et de peines. Il se joint à elle pour maudire la Fureur, qui se retire devant leurs imprécations, et la scène se termine par un hymne où la Paix chante la gloire et le bonheur de la France.

Cette paix inespérée avait rempli de joie le cœur de Louis XII. De Bourges, où il se trouvait alors, il donna avis au prévôt des marchands et aux échevins de Paris du traité qu'il venait de conclure avec son « très-cher et très-amé frère et cousin l'Empereur; » il ordonna des fêtes « solennelles pour en rendre louanges et graces » à Dieu [1]. Les colléges voulurent sans doute s'associer à la joie du bon roi qui les aimait tant, et contribuer pour leur part aux réjouissances publiques. C'est par la pièce que nous venons d'analyser que le collége de Navarre marqua ses sentiments, qui étaient ceux de tout le monde.

[1] Voir dans Félibien (*Histoire de Paris*, V, *preuves*, p. 329) la lettre du roi, datée de Bourges, 14e jour de mars 1509 (v. st.), et l'ordonnance relative aux fêtes : « Par quoy nous vous prions et mandons que en nostredicte ville de Paris vous en faictes incontinent faire lesdicts feux de joye, et que chacun se trouve et assiste aux processions solennelles que escrivons à ceux de l'Église dudict lieu faire faire pour rendre louanges et graces et mercier nostredict Créateur de ladicte paix, et le prier et requérir dévotement pour l'entretènement et la conservation d'icelle, etc. »

Voilà certainement, autant qu'on en peut juger par de sèches analyses, des scènes qui ont dû exciter l'intérêt des contemporains : elles n'en sont pas non plus dénuées à nos yeux. Outre l'attention qu'elles méritent comme œuvres littéraires, elles nous révèlent encore un côté curieux des mœurs politiques de nos pères. Nous voyons comment, à défaut de journaux, ils avaient su, en imitant Aristophane, au sein d'une monarchie absolue, faire du théâtre l'organe des remontrances qu'ils adressaient au pouvoir, remontrances le plus souvent respectueuses, quelquefois, nous l'avons vu, assez énergiques, assez audacieuses, pour irriter des maîtres jaloux, auxquels on ne pouvait pas toujours, à moins d'être leur *fou en titre d'office*, dire impunément la vérité.

Un autre drame aux scènes d'une énergie plus incroyable encore a dû s'échapper tout brûlant de l'âme du poëte, dans les premières années du XVIe siècle, alors que l'horizon s'assombrissait de plus en plus, et que de sourdes rumeurs passaient dans toute la chrétienté. Comme quelques autres, il est mêlé de prose et de vers. Les personnages sont : l'Église, qui se plaint des désordres auxquels elle est en proie; deux évêques, à qui elle demande un remède à ses maux; trois hypocrites, de ceux qui, comme dit Jean de Meung,

> La poureté vont preschant,
> Et les richesses vont peschant.

Leur air modeste en impose aux évêques, qui leur confient toutes les charges ecclésiastiques, en dépit des avis d'un fou, d'un de ces *fols sages* dont le privilége était de dire librement la vérité à tous et sur tout. Une troupe de musiciens, suivis de trois autres personnages, une courtisane, Bacchus, un riche, servent aux épreuves que les évêques font subir aux hypocrites, et dont ces derniers sortent vainqueurs, en opposant à tout leur abstinence et leur humilité. Car ils savent, comme le disait à la même époque Pierre Gringore, en ses *Abus du monde*, que

> Les papelards qui font les chattemites
> Aulcuns pasteurs abusent en leurs parcs.

« Par bulles, » ajoutait ce poëte,

> Par bulles sont voluntaires hermites,
> Et vallent pys que lyons et lyépars.
> Je ne dy pas qu'ilz sont frères frapars;
> Mais ilz mettent, sans grand crainte ou mereur,
> En l'Église souvente foys erreur.

Dans le *dialogue* de Ravisius, c'est l'Église qui paraît d'abord, l'Église errante et désolée : « Dieux immortels! » s'écrie-t-elle dans son langage, naïve et plaisante imitation de l'antiquité païenne, « Dieux immortels, comme je suis maltraitée! Par Hercule! personne aujourd'hui ne mène une vie plus affligée. Il n'y eut jamais de nation si barbare, si sauvage, qui se soit élevée contre moi avec autant d'audace que les hommes de ce siècle... Mais si je ne puis trouver un remède plus propice, je vais déclarer aux pasteurs le mal qui me consume... Salut donc à vous, vénérables évêques!

PREMIER ÉVÊQUE.

« Salut, sainte Église, ma fille!

L'ÉGLISE.

« Mon malheur et celui du genre humain m'ont forcée à venir ici.

SECOND ÉVÊQUE.

« Et pourquoi, ma fille?

L'ÉGLISE.

« Demander du secours.

PREMIER ÉVÊQUE.

« Est-il donc quelque maladie qui te tourmente?

L'ÉGLISE.

« Oui, oui, et si grande que j'ose à peine la révéler.

SECOND ÉVÊQUE.

« Si nos faibles vertus peuvent t'apporter quelque soulagement,

nous ferons l'office de médecins. Découvre-nous donc la cause de ton mal.

L'ÉGLISE.

« Évêques, mes brebis meurent par troupeaux..

PREMIER ÉVÊQUE.

« Elles meurent! Bon Jupiter! Qu'entends-je?

L'ÉGLISE.

« Des bandes de loups les dévorent.

SECOND ÉVÊQUE.

« Ô dieux! qu'est-ce à dire?

L'ÉGLISE.

« C'est que peu à peu tout périt.

PREMIER ÉVÊQUE.

« Que font donc nos curés et nos vicaires?

L'ÉGLISE.

« Ils n'ont aucun souci du salut de l'Église.

SECOND ÉVÊQUE.

« Ne prêchent-ils pas de temps en temps au peuple la voie du salut?

L'ÉGLISE.

« Eh! par Jupiter! que prêcheraient-ils? Ce sont presque tous des ignorants qui ne savent ni A ni B (*elementarii, idiotæ*).

PREMIER ÉVÊQUE.

« Des ignorants! Parles-tu sérieusement, ou bien veux-tu plaisanter?

L'ÉGLISE.

« Il n'y a point de plaisanterie à faire ici. J'ai vu bien des ânes (le texte porte *vitulas*) qui pourraient leur donner des leçons... Oui la plupart de vos prêtres en sont à l'*A b c* (*abecedarii*), un grand nombre ne savent pas lire, et, pour que leurs auditeurs ne s'aperçoivent pas de leur honteuse ignorance, ils sautent souvent par-

dessus certains mots qui les pourraient arrêter... Ils ont tous fait vœu de chasteté; mais vous n'en trouveriez pas beaucoup qui ne paillardent plus librement que des muletiers et des valets. Plusieurs laissent croître leur chevelure, et, à la manière des Lombards, portent des barbes parfumées. D'autres paraissent en public en habits de soie; ils ont des vêtements disposés avec tant de coquetterie qu'on les prendrait pour de folles danseuses.

PREMIER ÉVÊQUE.

« Tes paroles m'épouvantent, si elles sont vraies.

L'ÉGLISE.

« Vraies comme des oracles! Ils se soucient moins de leur troupeau et du salut des âmes que des grenouilles du marais. Pourvu qu'ils tondent leurs brebis, les rasent jusqu'à la peau, les écorchent même, voilà leur affaire... D'autres sont ivrognes, et, comme des suppôts de Bacchus, ils passent la nuit et le jour à faire bombance. Enfin, pour tout dire en un mot, on n'en saurait trouver un qui ne soit corrompu, souillé... On en voit même qui se font marchands, qui achètent, qui vendent, font des enchères publiques, prêtent à usure : on dirait des trafiquants arabes. »

L'Église continue d'exposer les maux qui la désolent; alors survient le fou, qui renchérit encore sur ces tristes peintures de la dégradation des ministres sacrés : « Quand ils vont à l'autel, on dirait des porcs qui vont à l'étable[1]... »

L'ÉGLISE.

« Je prévois pour les chrétiens de grandes calamités, si vous n'arrêtez les progrès du fléau. »

Parole prophétique comme celle que, deux cents ans auparavant, Jean de Meung, après avoir retracé le tableau d'une dépravation semblable, écrivait dans son *Roman de la Rose* :

Par mon chief! grand mal en venra...

— « Mais quels remèdes à ces désordres? » disent les évêques.

— « Quels remèdes! réplique l'Église. Donnez pour pasteurs à

[1] Le texte porte : « Quum ad *aram* properant, videntur esse porci ad *hara m*, » jeu de mots intraduisible.

vos brebis des hommes qui aient souci des âmes, qui ne songent point à s'enrichir, qui prêchent de parole et d'exemple, distinguent la brebis saine de la brebis malade, portent sur la plaie gangrenée une main courageuse, demeurent avec leur troupeau et se tiennent en garde contre les embûches des loups. »

Excellents conseils! mais l'embarras est de trouver de ces pasteurs modèles.

Alors « voici venir des *philosophes*, enveloppés de longs manteaux : leur maintien grave et sévère respire une sainteté merveilleuse. » Ce sont nos hypocrites,

Affublant leur renardie
Du manteau de papelardie [1].

Ils arrivent en marmottant d'humbles litanies et force passages de l'Écriture. Les bons évêques en sont dupes; mais le fou répond à leurs psalmodies par ce verset de l'Évangile : « Gardez-vous des faux prophètes qui viendront vers vous sous le vêtement des brebis, cachant des loups dévorants. »

Les *papelards* s'apitoient sur le sort de l'espèce humaine, au salut de laquelle nul ne songe, excepté eux, et ils se mettent en devoir de prêcher au peuple la pénitence. Ils commencent par chanter, avec force sanglots, une complainte en prose rimée sur la Passion de Jésus-Christ, qui se termine, comme le *Dies iræ*, par un tableau effrayant du jugement dernier et des supplices réservés, dans l'enfer, aux pécheurs endurcis.

PREMIER HYPOCRITE.

Hei! quid dicet creatura,
Tanto referta vitio,
Summo Deo responsura
In tremendo judicio?

DEUXIÈME HYPOCRITE.

Hic æterna miseria,
Luctus et stridor dentium;
Hic tristis querimonia
Damnatorum gementium.

[1] Jean de Meung, *Roman de la Rose.*

TROISIÈME HYPOCRITE.

Quid dices, homo mortalis,
Quum tot patebunt tormenta,
Quum lucebit flamma talis
Et tot mittentur lamenta?

Le fou lui-même en est ému. « Plût au ciel, s'écrie-t-il, que votre cœur ne fît pas mentir votre langue, et que vos œuvres fussent telles que vos paroles, frères frocards (*cucullati*) ! » Les moines continuent leurs jérémiades et s'emparent complétement de l'esprit des évêques, malgré les avis réitérés du fou, qui ne cesse de répéter son verset de saint Matthieu : « Attendite a falsis prophetis, qui venient ad vos in vestimentis ovium; intus autem sunt lupi rapaces. » En vain il essaye d'éclairer les trop confiants prélats. « L'hypocrisie, leur dit-il, se loge sous le froc; et la haine, oh! il n'y a point d'hommes dont le cœur soit plus rempli de fiel, point d'hommes plus avides; toujours prendre, ne jamais donner, c'est leur devise.

— « Mais ils mènent une vie réglée, austère, détestant le vice et la débauche.

— « Oui, c'est pour cela que vous leur voyez à presque tous ce ventre *omnipotent*, cette face incrustée de rubis, de saphirs, le nez orné de bourgeons, les yeux rouges et l'estomac proéminent... »

Plusieurs de ces traits semblent avoir servi à Rabelais pour peindre ses *Gastrolâtres* [1].

Enfin, sur les instances du fou, les évêques se décident à mettre leurs saints à l'épreuve : ils leur envoient d'abord des chanteurs, dont les accents voluptueux pourront ébranler leur vertu. Mais les musiciens en sont pour leurs frais d'harmonie : ils s'en vont bientôt, chargés de malédictions.

Une courtisane, alors, se charge d'amollir ces cœurs farouches.

[1] « Les gastrolatres... joyeulx, mignars, douilletz aulcuns, aultres tristes, graues, seueres, rechignez; tous ocieux, rien ne faisans, point ne trauaillans;... craignans (selon qu'on en pouoyt juger) le ventre offenser et amaigrir... Ilz tous tenoyent Gaster pour leur grand Dieu *omnipotent.* » (*Pantagruel*, l. IV, c. LVIII.)

L'auteur, qui jusqu'ici s'est exprimé en prose, fait parler en vers quelques-uns de ses personnages :

LA COURTISANE.

Salut, sombres Catons au sévère visage!

PREMIER HYPOCRITE.

Salut, la belle fille aux regards pleins de feu !

LA COURTISANE.

Pourquoi cet affreux air de gravité sauvage?

DEUXIÈME HYPOCRITE.

Aux cœurs mous et changeants la force semble un jeu...

LA COURTISANE.

Pourquoi toujours de pleurs vous noyer la paupière?

TROISIÈME HYPOCRITE.

L'heure en fuyant nous dit : Songez-vous au trépas?

LA COURTISANE.

Songer au noir trépas! eh! de l'heure dernière
Croyez-vous que vos pleurs ralentiront le pas?
Quittez ce ton maussade, et de ce front farouche
Laissez la joie enfin illuminer les traits,
Et des doux mots qu'exhale une amoureuse bouche
Savourez l'éloquence et les charmes secrets.

PREMIER HYPOCRITE.

Cette bouche des vers un jour sera la proie.

LA COURTISANE.

En mes beaux yeux l'amour scintille avec la joie.

DEUXIÈME HYPOCRITE.

Que de beaux yeux déjà, lançant de doux éclairs,
Ont été par la mort jetés en proie aux vers!...

LA COURTISANE.

Mon corps au lis de la vallée
Ferait honte par sa fraicheur,
Sur l'aile du vent envolée
La neige envirait sa blancheur....

TROISIÈME HYPOCRITE.

Sous l'ombrage embaumé dort souvent la vipère ;
Un teint fleuri, souvent, cache l'immonde ulcère.

La courtisane continue d'étaler ses attraits dans ce vif et hardi langage, qui ne déplaisait pas à nos pères; mais les hypocrites la repoussent avec de sévères paroles. Le fou n'est pas dupe de cette apparente sagesse; mais elle vaut aux hypocrites de la part de la fille qu'ils ont si malmenée une attestation de vertu. C'est tout ce qu'ils voulaient. *Abstinence-Contrainte* et *Faux-Semblant,* dans le poëme de Jean de Meung, ne demandent pas autre chose, et ces deux héros du *Roman de la Rose* sont, comme nos hypocrites, les dignes ancêtres du bon monsieur Tartufe.

Bacchus, qui remplace la courtisane, n'est pas plus heureux qu'elle : l'hypocrisie est la plus forte. Il cède le champ de bataille à un autre lutteur, à Plutus, que le poëte appelle simplement le riche (*Dives*). Mais les appas de la richesse sont aussi impuissants que les charmes de l'amour et les délices de la table. Les évêques sont plus que jamais convaincus de la sainteté des trois dévots personnages, et ils les appellent pour leur confier les meilleurs emplois ecclésiastiques (*pinguia sacerdotia*) : à l'un la cure de Saint-Pierre au diocèse de Reims, celle de Saint-Theudebert de Sens, avec un canonicat à Meaux; au deuxième, la cure de Saint-Nicolas en Lorraine, de Saint-Arnoul en Ardennes et de Saint-Gengoux en Bourgogne; au troisième, quatre cures et deux canonicats. Le poëte comique, on le voit, ne se contente pas d'indications vagues, et, s'il ne donne pas les noms propres, peu s'en faut : on peut s'en passer. Il signale en même temps avec énergie une des plaies de l'Église, la pluralité des emplois confiés à un même titulaire, ce qui l'obligeait de recourir à ces « suppléants, chapelains, vicaires, » dont parle Gringore,

gens tributaires,
Qui à ferme ont imposts et malletoste [1].

[1] Cet abus du cumul était général. Tout le monde, à cette époque, le signale avec indignation. Il est intéressant toutefois de noter la différence des plaintes. Ravisius, le régent du noble collége de Navarre, ne reproche guère aux prélats qu'un excès d'indulgence et de confiance. Le cordelier Menot, comme Gringore, s'en prend à tous et principalement aux évêques. Chez lui, ils ne se contentent pas de prêter la main à d'énormes abus; ils en veulent pour eux-mêmes les profits. Menot rappelle (fol. 36 recto) l'histoire d'un prélat qui, déjà pourvu de

Le fou seul proteste toujours et toujours en vain. L'effet pourtant ne tarde pas de suivre ses sinistres prédictions. L'Église reparaît avec de nouveaux pleurs, de nouveaux gémissements : car les hypocrites, qui ont recueilli les fruits de leur adresse, se livrent à tous les scandaleux excès qui semblaient naguère leur inspirer tant d'horreur[1]. Bientôt, en effet, on les voit passer au milieu d'un espèce de cortége bachique. Interpellés par les évêques, ils se gardent bien de répondre, « car, dit le fou, ils ne peuvent plus parler, ils ont leur os à ronger, qui leur clôt la bouche[2]. » Et les pasteurs trompés sont réduits à répéter avec le fou, dont ils ont méprisé les sages avis, le verset de saint Matthieu : « Attendite a falsis prophetis, » etc.

Voilà certes un tableau dramatique qui ne manque pas d'intérêt, au moins de cet intérêt des peintures vraies, vivantes, variées comme la réalité, d'un style libre dans ses allures, mais toujours

deux évêchés, en demandait un troisième au roi Louis XII, et à qui ce prince répondit : « Je t'en donnerai tant que le diable emportera le tout... » Et, en effet, ajoute le prédicateur, « cet indigne évêque ne jouit pas longtemps de ses bénéfices : il mourut peu après. » Et ailleurs (fol. 110, col. 3) : « Illud est omni rationi contrarium ut unus clericus in una vel in pluribus ecclesiis plures principatus et dignitates obtineat, cum singula officia in ecclesiis assiduitatem exigant personarum. »

[1] Menot nous fournit encore ici un curieux rapprochement : « Hypocritæ conversationem Domini accipiunt ad tempus : cum sunt coram hominibus faciunt sanctificetur, ut quædam feminæ orantes in plateis, comedentes pedes crucifixi et facientes parvum os... » (fol. 31, col. 4); et ailleurs (fol. 110, col. 4) : « O quot sunt qui ferunt habitum sanctitatis, et tamen sunt pessimi quando se reperiunt *à l'escart*, locis remotis... »

[2] Dans la peinture de ses hypocrites, Ravisius semble avoir eu en vue le portrait de *Papelardie*, ainsi tracé par Gringore (*Les Abus du monde*) :

Papelardie, soubz saincte fiction,
Ronge et mengue crucifix; par ainsi
On croit qu'elle ait quasi le cueur transi
Pour servir Dieu en grant dévotion,
Et toutesfois c'est son intention
Qu'on luy apporte croce, crois ou chapeau;
Pour, ce cas faict, par réformation,
En praticquant ceste déception,
De crocheter bénéfice nouveau.

approprié au caractère et à la position des personnages. Aucun des contemporains de Ravisius ne nous semble avoir possédé et pratiqué comme lui cet art des nuances caractéristiques, qui exige un sentiment exquis des convenances. Ici l'auteur, il est facile de le voir, n'a pas cherché à nouer une savante intrigue : il n'a voulu comme le fou de sa comédie, que protester hautement contre de scandaleux abus; et l'on frémit en pensant que ces avertissements, répétés depuis tant d'années par tant de voix sincères, se perdaient comme dans le désert, si bien que l'orage put éclater furieux, sans qu'on fût en mesure de parer ses coups : on ne sait que trop, hélas! tout ce qui s'ensuivit.

IV

De pareilles scènes étaient possibles sous Louis XII. Non-seulement ce prince encouragea P. Gringore; mais il refusa d'user de rigueur envers ce poëte populaire à l'occasion d'un trait, d'ailleurs assez bénin, qu'on l'accusait d'avoir dirigé contre lui. Dans la sottie intitulée *Les Abus du monde,* Sot corrompu prétend que la libéralité ne peut plus trouver place au milieu de la société renouvelée :

Libéralité interdite
Est aux nobles par avarice :
Le chef mesme y est propice.

Ce chef, dit-on, c'était le roi.

Louis voulut que les théâtres de la ville fussent libres; il fit plus, il laissa expressément les mêmes droits à ceux des colléges : « Je veux, disait-il, qu'on joue en liberté, et que les jeunes gens déclarent les abus qu'on fait en ma cour, puisque les confesseurs et autres qui font les sages ne veulent rien dire : pourvu qu'on ne parle de ma femme, car je veux que l'honneur des dames soit gardé [1]. »

[1] Ce fait est raconté dans les *Annales d'Aquitaine,* 4e partie, c. XI, fol. 194 r°, in-4°, 1557. — L'auteur de ce livre, Jean Bouchet, dit avoir entendu lui-même cette parole de la bouche du roi : « Je fus quelque jour présent, luy parlant au sieur de la Trémoille des jeux que faisoient les bazochiens à Paris, et *aussi de*

François Ier se montra, dit-on, d'abord aussi libéral; mais ces bonnes dispositions ne durèrent pas longtemps, et les mémoires du temps, ceux de Brantôme surtout, font assez comprendre pourquoi il changea vite. Il se crut tout permis comme homme et comme roi. Or la licence, où qu'elle soit, ne peut souffrir près d'elle la vraie liberté. On se sentit tout de suite mal à l'aise, comme dans une atmosphère de tyrannie. Une crainte vague s'empara des esprits. Dans une des comédies morales de Ravisius que nous avons analysée, la Nature demande à son envoyé ce qu'il a vu dans le monde. « Que font les rois? » lui dit-elle. — « Les rois, répond le messager, il serait dangereux d'en parler. » Du reste la compression ouverte, violente, ne se fit pas longtemps attendre. Le même auteur, dans une de ses élégantes lettres en prose, qui n'ont d'autres défauts que d'être trop pauvres en renseignements historiques, constate avec tristesse les rigueurs du nouveau règne contre les théâtres scolaires. « Il n'y a rien de nouveau ici : pour la fête des Rois trois ou quatre colléges seulement ont joué des mimes et des comédies, et encore sans le moindre aiguillon satirique; chacun, instruit par le malheur d'autrui, a craint pour sa tête, en se rappelant les pauvres diables qui, accusés du crime de lèse-majesté

ceux des colléges, qui parloient des seigneurs de la cour et de ceux qui estoient le plus près de sa personne, » etc.

Les *Annales d'Aquitaine* sont attribuées par le *Dictionnaire des Anonymes* à Jean Bouchet et à Ant. Ardillon. C'est une erreur; Jean Bouchet est seul l'auteur de ce livre, ainsi que le prouve la dédicace : « A révérend père en Dieu et mon très-honoré seigneur frère Anthoine Ardillon, abbé de la Fontaine-le-Comte, Jean Bouchet de Poitiers rend très-humble salut. »

Je ne sais où les auteurs de l'*Histoire universelle du Théâtre* (t. XI, première partie, p. 269-270) ont pris le récit qu'ils attribuent aussi à Jean Bouchet : « Le bon roi Louis XII se plaignoit que, de son temps, personne ne luy vouloit dire la vérité, ce qui estoit cause qu'il ne pouvoit savoir comment son royaume estoit gouverné, » etc. — Dans sa harangue aux états d'Orléans (1561), le chancelier l'Hôpital rappela cet esprit généreux de Louis XII : « Le bon roy Louis XIIe prenoit plaisir à oyr jouer farces et comédies, mesmes celles qui estoient jouées en grande liberté, disant que par là il apprenoit beaucoup de choses qui estoient faictes en son royaume, que autrement il n'eust sceu. » (*Commentaire sur l'estat de la religion et république sous les roys Henry et François seconds et Charles neufvième*, 1565, sans lieu ni nom d'imprimeur, in-8°; l. IV, fol. 125 verso.)

royale et féminine, ont été moins conduits que traînés vers le roi, chargés de fers. — Maître Durand, j'en suis marri, est encore en prison[1]... »

Quelle est cette « majesté féminine » qu'il était si dangereux de blesser? La mère du roi assurément, la duchesse d'Angoulême. Un arrêt du parlement la mentionne spécialement parmi les personnes que doivent respecter les écoliers dans leurs jeux[2]. Ce même arrêt nomme bien aussi la reine ; mais il n'est pas probable que personne se soit jamais permis d'attaquer la bonne princesse, qui avait hérité des vertus et de la popularité de Louis XII, son père. Quelques années plus tard, ces sévères défenses auraient pu se rapporter à deux autres femmes, qui furent à des titres différents l'objet des vives affections de François Ier : sa maîtresse, Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, et Marguerite, sa sœur, reine de Navarre. Toutes deux furent en butte aux traits malins de la scène et de la chanson, Marguerite surtout, « la Marguerite des Marguerites, sa mignonne, » comme il l'appelait.

Le roi lui passait tout, à cette sœur bien-aimée, même ses tendances vers les nouveautés religieuses, pour lesquelles il se montrait d'ailleurs si implacable. Il dut être profondément affecté de la voir jouée sur le théâtre d'un collége de Paris : du collége de

[1] *Epist.* Joann. Ravis. Textor, L. V, p. 45, de ma notice sur Ravisius Textor, insérée dans l'*Annuaire de la Nièvre* de 1848.)

[2] « En 1515 (vieux style), le 5 janvier, le parlement ayant mandé les principaux des colléges de Navarre, de Bourgogne, des Bons-Enfants, de la Marche, du Cardinal Lemoine, de Boncourt, d'Harcourt, du Trésorier, leur fit défendre de jouer ou de permettre jouer en leurs colléges aucunes farces, sottises, ou autres jeux contre l'honneur du Roy, de la Reine, de la duchesse d'Engoulesme, mère du Roy, des princes, des seigneurs de son sang et autres de sa cour, sur peine de punition telle que le parlement jugeroit devoir estre faicte. » (D. Félibien, *Hist. de Paris*, in-folio, t. II. Cf. t. IV, *preuves*, p. 634, le texte de l'arrêt.) — La défense fut plus générale en 1525. « Du vendredy 29 décembre. La Cour a ordonné et ordonne que défenses seront faictes au recteur et chancelier de l'université de cette ville de Paris et aux principaux de *tous* les colléges de ladite université de ne souffrir et permettre jouer ès dicts colléges ne ailleurs, par les escoliers et supposts de ladite université, aucunes farces, mommeries ou sottises, à la feste des Rois prochain venant, » etc. (Félibien, *Hist. de Paris*, t. II. Cf. t. IV, *preuves*, p. 674. — Voir Crevier, *Hist. de l'Université de Paris*, t. V, p. 191, 229 et *alibi*.)

Navarre, disent quelques-uns [1]. J'en doute; l'esprit, dans cette maison, n'était nullement rétrograde : nous l'avons vu par les œuvres de Ravisius, qui y était en si haute estime. On y devait plutôt avoir des sympathies pour cette princesse, qui, par son titre, était comme la propre reine et la patronne naturelle du collége, pour cette amie des savants et des libres penseurs, qui, poëte elle-même et savante, faisait jouer, dans son château de Pau, des comédies satiriques de sa façon. Je croirais plus volontiers que ce furent les pauvres *capètes* de Montaigu, ces rudes caractères, aigris, roidis, rendus féroces par une féroce discipline, qui la transformèrent, à ce qu'on raconte, « en furie d'enfer. » Noël Béda, le farouche théologien qui fit condamner par la Sorbonne le livre de Marguerite intitulé *le Miroir de l'âme pécheresse*, était principal du collége de Montaigu. Sa sévérité contre les novateurs, quels qu'ils fussent, était extrême. Érasme, pour lui, sentait le fagot, et les *Colloques* étaient un livre pernicieux. A sa requête, ils furent proscrits de l'université. Du reste, il suffisait qu'on eût la parole un peu libre, moins que cela, qu'on montrât dans l'exposé des doctrines religieuses quelque souci de l'élégance, pour encourir sa colère et s'attirer de sa part de rudes attaques. Aux yeux de ses contemporains aussi savants que lui, et plus *humanisés*, Béda était un *barbare :* c'est le nom qu'on lui donnait. Il représente la tradition catholique du moyen âge dans son inflexible rigueur. L'université avait un instant marché avec lui dans cette voie droite, mais âpre et dure. Le doux Érasme en avait été stupéfait, et il ne put cacher sa joie quand cette réaction passagère sembla vaincue [2];

[1] Th. de Bèze, *Hist. ecclésiastique*, t. I, p. 13. — Vincent, *Recherches sur les commencements et les premiers progrès de la réformation en la ville de la Rochelle*, p. 42.

[2] « Audio non sine summa voluptate Parisiorum Academiam pristinis suis studiis, in quibus hactenus haud dubie primam laudem possidebant, ac etiamnum possident, propensis animis trium linguarum amplecti cognitionem, et ad purissimos sacrorum voluminum fontes subinde recurrere; neque sentire cum istis aliquot sibi parum amicis, qui putant has literas cum vera theologia pugnare, quum nullæ magis omnibus disciplinis famulentur. Id partim Gallici ingenii tribuo candori, partim eximii præsulis Stephani Poncherii sapientiæ, viri instaurandis optimis literis ac veræ pietati divinitus facti; sed imprimis optimo regi Francisco. » (*Epistolæ*, édit. de Sim. Colin, 1523, fol. 115 recto.)

quand surtout l'*Académie* de Paris, comme il dit dans son latin délicat, cette reine ancienne et légitime des belles études, admit, sans craindre pour la foi, le haut enseignement des *trois langues*, l'hébreu, le grec et le latin, sous les auspices du sage évêque Étienne Poncher, et sous le patronage du roi. Ravisius avait montré plus de colère contre « ces restes des Goths et des Vandales, dont les barbarismes insultaient encore l'antique majesté de Rome, » contre « ces *philosophâtres* qui croyaient les saintes lettres incompatibles avec l'éloquence, cette souveraine du monde[1]. » Béda tenait pour cette monstrueuse et ridicule langue de l'école, qui n'était la langue d'aucun peuple, d'aucune époque, et qu'il prenait pour la langue de l'Église. Rendons-lui cette justice qu'il n'était pas moins attaché aux vieilles idées, qui, pour lui, étaient les seules vraies. Il craignait qu'à travers toutes ces tentatives, tous ces remuements d'idées et de langage, ces nouveautés, ces beautés fleuries, la pensée catholique ne fût altérée ou seulement assaillie du doute : la foi ne pouvant exister qu'à la condition d'être une, stricte, absolue. C'est lui principalement qui eût voulu supprimer au nouveau collége de France les leçons de langue grecque et de langues orientales, sous prétexte qu'elles donnaient lieu à des commentaires sur la Bible différents de l'interprétation admise dans l'Église. Il présenta au parlement une requête afin que tout au moins « défenses fussent faites à maîtres P. Danès, Fr. Vatable, Paul Paradis, Agathie Guidacier et à tous autres en général, d'entreprendre à lire et interpréter publiquement la sainte Écriture, » sans permission préalable de la faculté de théologie[2].

[1] « Diceres esse Gothorum, Wandalorumque reliquias, quæ in romanam rempublicam arma parare, resarcire, suisque barbarismis togatum sermonem corrumpere velint... Quod si suis ineptiis contenti viverent, neque ceteros hominum eodem cuperent sordere luto, essent quidem ridendi, non tamen tanto odio habendi. Verum (quod omnium multo turpissimum), quum nullo non verbo solœcissent, indignanter ferunt non omnes eadem infantia, iisdemque barbarismis juvenari et ineptire. Et (quod magis rideas) sacras literas eo esse fato arbitrantur, ut cum his stare nequeat *regina rerum* eloquentia... Quiescite, quiescite, *philosophastri*, nostræ omnium aures vestris jam deliciis callent, » etc. (*Epistola* XXXVIII.)

[2] Extrait des registres du parlement, dans Du Boullay, *Hist. Univ. Parisiensis*, in-folio, p. 239.

Dans son zèle ardent, sincère, mais excessif et inconsidéré, Noël Béda s'en prenait justement aux trois objets des meilleures complaisances de François Ier : sa sœur, Érasme[1] et son collége royal. Il devait être vaincu. Il alla mourir, en 1536, dans sa petite ville d'Avranches. Mais auparavant il avait eu à subir mille attaques, et des plus violentes. Dès 1521, étant syndic de la faculté de théologie, il avait été *blasonné*, c'est-à-dire joué personnellement, au collége du Plessis. Malgré les plaintes qu'il en fit à l'université assemblée, malgré l'avis des trois facultés supérieures tendant à la suppression radicale de ces jeux satiriques, il fut, dix ans plus tard, traduit de nouveau sur la scène. Cette fois, quoiqu'il ne fût point nommé, il était si clairement désigné que personne ne pouvait s'y méprendre. Crevier[2] soupçonne, je ne sais d'après quels indices, que cette pièce était l'œuvre de quelque luthérien caché. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne ménageait pas à Béda les injures. Nous savons qu'on le qualifiait de *monstre*. Cette épithète peut donner une idée du reste. C'était le langage usité dans les batailles littéraires de ce temps. Étienne Dolet, avec lequel on ne devait pas s'en tenir aux gros mots, disait, en parlant de Béda : « Je m'étonne et je m'indigne que cette bête farouche et pernicieuse, que cette peste abominable ait été rappelée de l'exil. Le bruit a couru que, pour d'autres entreprises scélérates, il a été emprisonné : je désire que le fait soit vrai, et, par Hercule, je fais des vœux ardents pour qu'il soit puni, comme il le mérite, de ses forfaits et de son esprit rétrograde[3]. »

Étienne Dolet pourrait bien être le « luthérien caché » qui avait « blasonné, » au collége du Plessis, l'inflexible et hargneux théologien et son esprit rétrograde. Pour punir Béda de ce crime, il fallait au moins, selon Dolet, l'exil ou la prison. Hélas ! la violence appelle la violence. Le moment n'était pas loin où le libre penseur si impitoyable envers les esprits arriérés serait condamné au feu pour ses opinions trop avancées ou trop aventureuses.

[1] « Rex motus Erasmi litteris, quem virum *plurimi semper fecerat et amabat.* » (Du Boullay, *Hist. Univ. Parisiensis*, p. 200.)

[2] *Hist. de l'Université de Paris*, in-12, t. V, p. 147 et 258-259. — Crevier ne fait guère que traduire Du Boullay, auquel il se réfère à chaque page.

[3] Lettre à Jacques Bording, dans Du Boullay, *op. cit.*, p. 256.

Les excès des deux partis eurent leur effet ordinaire : ils tuèrent la liberté, dont chacun d'eux ne voulait que pour soi. Quant au théâtre en général, et à celui des colléges en particulier, la liberté y déplaisait autant et plus peut-être aux protestants qu'aux catholiques. Issue du libre examen, la Réforme avait de bonne heure, en religion du moins, renié son principe. De persécutés, luthériens et calvinistes devenaient aisément persécuteurs. Leurs ministres blâmèrent aussi sévèrement que les prêtres orthodoxes la comédie satirique appliquée aux choses saintes. Théodore de Bèze et quelques autres protestants pensaient encore qu'on pouvait se servir de la liberté du théâtre pour la propagation des saines idées. A l'exemple de la reine de Navarre, qui avait tiré de l'Écriture quelques *comédies*, comme elle les intitule[1], il emprunta à la Genèse le sujet de son *Abraham sacrifiant*, « tragédie » qu'il fit représenter en 1551 par les étudiants de Lausanne[2]. L'élément satirique n'y manque pas; Satan, qui y figure, tente d'ébranler la foi du patriarche, et naturellement il paraît sur la scène habillé en moine. La reine de Navarre laissait les acteurs, qu'elle faisait venir d'Italie pour jouer ses pièces, libres d'y introduire des détails comiques. C'étaient, s'il faut en croire un historien catholique, « des rondeaux, des virelais sur le sujet des ecclésiastiques. Toujours, ajoute-t-il, quelque pauvre moine ou religieux avait part à la comédie ou à la farce[3]. »

Comme sa mère, Jeanne d'Albret, qui, bien plus qu'elle, s'était donnée aux nouvelles opinions, permit de jouer devant elle et son mari, à la Rochelle, en 1558, une comédie où l'on représentait les abus de la papauté et les remèdes qu'y pouvait apporter l'Écriture. Malgré ces exemples illustres, le rigorisme gagna de plus en plus parmi les réformés. Ils censurèrent aigrement les livres de Rabelais, qui avaient tant contribué à répandre l'esprit

[1] Et qui ne fit pas, comme le prétend Florimond de Rémond, « de presque tout le *Nouveau Testament* une traduction tragi-comique. » (*Histoire de la naissance et des progrès de l'hérésie*, t. I, l. VII, fol. 153 verso; Paris, 1605, in-4°.)

[2] Malgré son titre de *tragédie* cette pièce est tout à la fois dans la forme et dans le style de nos anciens *mystères*.

[3] Florimond de Rémond, *loco citato*

nouveau[1]. Certes on ne saurait leur faire un crime d'avoir porté bien haut le sentiment de la dignité chrétienne; mais on peut trouver dans cette sévérité extrême une des causes qui empêchèrent la Réforme de s'étendre en France et d'y devenir populaire. La religion ainsi faite n'allait pas au caractère national.

Pour toutes les causes que nous avons indiquées, le théâtre cessa de plus en plus de s'occuper des affaires publiques et surtout des questions religieuses : les deux partis s'entendirent en quelque sorte *pour chasser ces docteurs prêchant sans mission.* Dans les pays tout protestants de l'Allemagne on fut même plus rigide qu'en France. En 1552, un professeur d'Heidelberg, Ant. Schorr, fit jouer par ses élèves, dans sa propre maison et devant un petit nombre de spectateurs, une comédie satirique, mais sans attaques personnelles. La Religion demandait aux grands un asile; tous lui fermaient la porte; enfin elle s'adressait à des gens du peuple, et elle en était reçue à bras ouverts. Cette pièce, assez inoffensive, représentée presque à huis clos, ne laissa pas de causer quelque émoi. L'Empereur s'alarma : il donna ordre à l'électeur palatin Frédéric II de ne pas laisser ce *crime* impuni. Schorr se sauva : quelques-uns des écoliers furent mis en prison. « Que pensera-t-on des grands, avait dit Charles-Quint, s'il est une fois permis de les décrier sur le théâtre comme des persécuteurs de la religion[2]?

Malgré toutes les précautions et les rigueurs les plus cruelles, en dépit des arrêts des cours, des édits des princes, des châtiments et des supplices de toutes sortes, le protestantisme grandit. Bientôt il fut assez fort pour soutenir une lutte ouverte, et dès lors, aux deux partis toutes armes furent bonnes : il y eut une nouvelle ère de

[1] *Estat de France sous Charles IX*, t. I, in-8°, Meidelbourg (*sic*), M. D. LXXVIII, fol. 505 v. *Response de François Portus Candiot aux lettres diffamatoires de Pierre Carpentier, advocat* (pamphlet protestant) :

« Mais comment es-tu si eshonté de luy mettre sus qu'il prend plaisir en la lecture des poëtes lascifs, et entre autres de Rabelais, veu que tu n'ignores pas *qu'on tient pour crime en ceste escole et condamne-t-on ceux qui vendent ou achètent tels livres remplis de profane gaudisserie et impiété manifeste? Quant à Rabelais, lequel on dit estre un moqueur détestable, en tous et partout, chacun sait que M. Calvin l'a condamné publiquement de vive voix et par escrit.* »

[2] Hubert de Liége.

A la même époque, au temps du bon Rollin, on représentait des tragédies, mais non des comédies, dans quelques colléges de l'université de Paris; mais le sage recteur blâmait encore cet usage ainsi restreint des jeux scéniques [1], qui n'étaient plus pourtant qu'un pâle reflet des théâtres de la ville, quelque chose comme les pauvres drames de Campistron habillés en élégant latin.

Que, de bonne heure, la politique ait été bannie, et bannie sans retour, des drames scolaires, on ne peut guère sans doute le regretter. Rien n'est bien que ce qui est à sa place. Mais au temps où *les jeunes gens,* comme disait Louis XII, pouvaient faire entendre la vérité aux rois, l'usage qu'on fit de ce droit prouva que la France ne voulait plus être mineure; qu'à ses yeux assez longue, assez dure avait été la tutelle où l'avaient retenue des princes qui, pour être, selon les termes de la vieille loi française, les *époux* de la nation, en étaient par trop devenus les seigneurs et maîtres. Elle se crut désormais capable de regarder elle-même à ses affaires et de dire ce qu'elle voulait. On a pu, dans le siècle qui a suivi, l'empêcher d'en prendre l'habitude, lui interdire même ce soin : l'esprit nouveau, c'est-à-dire le souci des intérêts communs, était né; il pouvait sommeiller quelque temps, il ne pouvait plus mourir.

C'est cette force vivace, l'opinion publique, que nous avons essayé de peindre dans l'une de ses plus humbles, mais aussi, si nous ne nous trompons, dans l'une de ses premières et de ses plus significatives manifestations.

exercitandæ aliquando utile ducerem, *a nomine tantum inauspicato abstinerem*, hæcque exercitia *minime comœdias, sed studiosorum colloquia* appellarem. » (*Dissert. de logomachiis eruditor.* c. VII, p. 179. Amstelod. 1702, in-8°.)

[1] *Traité des études*, l. VI, 2e partie, c. II, art. 2, § 2.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE. — 1868.

UEBER DIE

QUELLEN DES ROMAN DE ROU.

INAUGURALDISSERTATION

VON

GUSTAV KOERTING

LEIPZIG 1867.
FUES'S VERLAG (L. W. REISLAND).

Die normannischen Historiker sind nach Duchesne's „Historiae Normannorum scriptores antiqui“ (Lutetiae Parisiorum 1619) citirt worden.

Die ohne nähere Bestimmung gelassenen Verscitate beziehen sich sämmtlich auf den Roman de Rou.

Wenn wir die Frage aufstellen und zu beantworten suchen werden: „Welches sind die Quellen des Roman de Rou?“, so gehen wir von der Voraussetzung aus, dass der Verfasser des Roman de Rou, der unter König Heinrich II. von England lebende Trouvère Wace*) diese Chronique rimée auf Grundlage älterer Geschichtswerke abgefasst haben müsse: eine Voraussetzung, deren Statthaftigkeit, ja Nothwendigkeit kaum noch eines Beweises bedarf.

Jeder Dichter, der sich ein historisches Sujet zur Behandlung wählt, muss ja, eben weil er durch diese Wahl sich an etwas Gegebenes und Positives bindet und dem Rechte der eigenen freien Erfindung theilweise wenigstens entsagt, in grösserer oder geringerer Abhängigkeit von den betreffenden geschichtlichen Quellen stehen, es sei denn, dass er die Ereignisse seiner eigenen Zeit besingt, bei denen er selbst thätig mitwirkte und die er also aus unmittelbarster und eigenster Anschauung kennen lernte: in diesem Falle vertritt sein treues Gedächtniss die Stelle eines Quellenschriftstellers und es ist daher die Ausnahme doch nur eine scheinbare. Wenn sich nun der logischen Nothwendigkeit, bei der Behandlung historischer Stoffe in Abhängigkeit von den Quellen zu stehen, selbst ein Tasso und ein Schiller nicht entziehen konnten, die in der Composition des Stoffes doch so frei geschaltet haben, wie viel weniger musste es da ein Wace vermögen, der ja offenbar im Roman de Rou

*) Die von du Méril in Zweifel gezogene Autorschaft Wace's für alle drei Theile des Romans gedenken wir an einem andern Orte nächstens nachzuweisen.

eine Geschichte der Normandie geben wollte, und der, in diesem Werke wenigstens, einen fast gänzlichen Mangel an dichterischer Phantasie und an Compositionstalent verräth! Es kommt hinzu, dass Wace nicht Ereignisse seiner Zeit, die er selbst mit Bewusstsein durchlebt hätte, erzählt, denn als die Schlacht von Tinchebray geschlagen wurde, war er aller Wahrscheinlichkeit nach den Knabenjahren noch nicht entwachsen. Uebrigens fehlt es uns im Roman selbst keineswegs an Stellen, wo ausdrücklich von einer Uebersetzung und Benutzung quellenmässiger Werke die Rede ist, man vgl. z. B. VV. 2102—104, V. 10440, V. 11570 und die Betheuerung „jo en escript ai trové" ist dem Verfasser ziemlich geläufig. Indessen möchten wir gerade diesem Umstande keine allzu grosse Beweiskraft beilegen. Denn es ist ja bekannt, wie die mittelalterlichen Epiker die Sitte oder vielmehr die Unsitte haben, sich auch da, wo sie wirklich einmal productiv und originell gewesen sind, fingirter Weise auf irgend welche Quellen zu berufen, sei es um ihre Erzählungen glaubwürdiger zu machen, oder um sich den Schein der Gelehrsamkeit zu geben. So führen z. B. die Dichter der Rolandssage den Turpin auch bei solchen Ereignissen als Zeugen an, die er gar nicht berichtet. So ist auch unser Wace im Roman ded Brut nicht der blosse Uebersetzer der Chronik des Gottfried von Monmouth, für welchen er sich im Anfange des Roman's ausgibt, (V. 8. vgl. die Bemerkungen von le Roux de Lincy tom. I p. 3. f. u. tom. II p. 31 ff). Wichtiger, als diese ausdrückliche Berufung auf andere Geschichtsschreiber, deren Wahrheit übrigens in einzelnen Fällen gar nicht zu bezweifeln ist, erscheint uns die Thatsache, dass solche Ereignisse, welche Wace durch ein vorausgeschicktes „plusors (pluséors) distrent" als der mündlichen Tradition entnommen bezeichnet (vgl. z. B. V. 1693), von den lateinischen (Quellen-)Schriftstellern nicht erwähnt werden.

Wenn somit als bewiesen gelten darf, dass Wace bei Auffassung des Roman de Rou Quellenschriften benutzt hat, so hat die oben gestellte Frage, welche Quellen dies gewesen seien, ihre vollständige Berechtigung. Sehr nahe liegt nun die Annahme, dass die beiden hauptsächlichsten normannischen Geschichtsschreiber, deren Werke uns erhalten sind, Dudo von St. Quentin (Dudo Quintinus) und Wilhelm von Jumièges (Guillelmus Gemmeticensis), auch die Hauptquellen des Wace gewesen sind. Zuerst wurde diese Ansicht aufgestellt von Bréquigni im 5. Bande (p. 21—78) der von der Académie des In-

scriptions in den Jahren 1787—1813 herausgegebenen „Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi“ und sie blieb bis auf die neueste Zeit ohne jede Anfechtung. Erst du Méril hat in seiner Abhandlung „La vie et les ouvrages de Wace“ (in Ebert's Jahrbüchern für rom. und engl. Lit. Bd. I. p. 1. wieder abgedruckt in den „Études sur quelques points d'Archéologie et d'histoire litéraire“ (Paris und Leipzig 1862 p. 214—272) diese von Bréquigni begründete und seitdem festgewurzelte Ansicht, die er eine „leichtfertig vorgebrachte (légèrement avancée)“ nennt, zu erschüttern versucht, aber, wie es uns wenigstens scheint, mit sehr unzureichenden Gründen. Das freilich geben wir gern zu, dass Bréquigni jene Behauptung etwas leichtfertig aufgestellt hat, und dass namentlich seine Vergleichung des Roman's mit den Quellenschriftstellern keine sehr gründliche gewesen ist. Denn sonst hätte er nicht behauptet, dass Wace den Dudo und Guillelmus „oft übersetzt“ habe (p. 28). Aber dadurch, dass eine an sich sehr wahrscheinliche Annahme noch nicht genügend bewiesen ist, verliert sie doch ihre Wahrscheinlichkeit durchaus nicht, und auch du Méril kann, nach seinem ganzen Raisonnement zu schliessen, keine genaue Vergleichung des Roman de Rou mit den Geschichtswerken des Dudo und Guillelmus vorgenommen haben; du Méril hat somit seine Meinung noch leichtfertiger vorgebracht, als Bréquigni, denn dieser hatte wenigstens die Wahrscheinlichkeit für sich.

Du Méril verzweifelt von vorn herein an der Möglichkeit, dass sich die Quellen des Wace überhaupt nachweisen lassen. Es erfordere dies, sagt er, eine sehr heikle (délicate) Untersuchung und, welches Resultat sich auch dabei ergäbe, es könne sich doch immer nur auf Vermuthungen stützen und müsse eine Hypothese bleiben. Von einer Uebersetzung freilich, selbst wenn diese stark verändert sei, lasse sich doch das Original leicht an den characteristischen Wendungen und wörtlich übereinstimmenden Ausdrücken erkennen, aber bei dem Roman de Rou, wo es sich um thatsächliche Ereignisse handele, sei die Ermittelung von Quellen nicht so leicht zu bewirken und man müsse, bevor man aus der unvermeidlichen Aehnlichkeit in der einfachen und ungeschminkten Erzählung derselben Thatsachen irgend etwas schlösse, wenigstens alle dem Roman de Ron vorangegangenen Chroniken zu seiner Verfügung haben und ihn mit diesen successiv vergleichen. Diese unerlässliche Bedingung sei aber

nicht mehr zu erfüllen, denn man wisse, dass mehrere Chroniken verloren gegangen seien und zwar vermuthlich gerade die wichtigsten, weil die Geschichtsschreiber von Beruf eben diese verlornen Werke mit Vorliebe zu citiren pflegten. Folglich — denn dieser Schluss ergibt sich aus dem Angeführten, wenn ihn auch du Méril selbst nicht zieht — lassen sich die Quellen des Roman de Rou gar nicht mehr mit Bestimmtheit ermitteln. Nach dieser mehr indirecten und negirenden Argumentation glaubt du Méril einen unwiderleglichen positiven Beweis gegen Bréquigni's Behauptung dadurch zu führen, dass er eine Anzahl von Abweichungen angibt, welche zwischen Wace einerseits und Dudo und Guillelmus andererseits wirklich vorhanden sind. Endlich sieht du Méril auch in der Stellung des Wace einen Grund, der diesem, wenigstens in den späteren Parthien des Romans, eine Benutzung schriftlicher Quellen geradezu verboten habe. „Der bei weitem wichtigste Theil der Geschichte des Wace" sagt er, „lag übrigens seiner Zeit zu nahe, als dass er, ein geistlicher Würdenträger (ein Trouvère) von so anerkannter Geschicklichkeit, nicht aus den Erinnerungen noch lebender Personen schätzbare und völlig unveröffentlichte (inédits) Zeugnisse hätte sammeln sollen." Am Schlusse der ganzen Erörterung bekundet du Méril die Wichtigkeit, welche er der ganzen Frage beilegt, durch den Ausspruch, es sei dies „une question d'un très-mince intérêt" und ihre richtige Beantwortung würde die „Neugier" doch sehr unbefriedigt lassen, denn Wace's Quellen sei eben die „ganze Welt" gewesen; das letztere heisst mit andern Worten, dass Wace den Stoff des ganzen Romans nur aus der mündlichen Ueberlieferung und aus Hörensagen geschöpft habe.

Geben wir nun die Antwort auf du Méril's herausfordernde Behauptungen.

Dass die Untersuchung über die Quellen des Roman de Rou etwas „heiklich" und schwierig ist, kann gewiss nicht geleugnet werden, aber dadurch wird doch die Möglichkeit einer solchen Untersuchung noch nicht in Frage gestellt, sondern vielmehr Jeder, welcher derartige Fragen nicht für so interesselos hält, wie du Méril, desto mehr zu ihrer Lösung angeregt. Denn, dass es nicht nur bei einem reproducirendem Gedichte, wo es allerdings viel leichter ist, sondern auch bei einem Geschichtswerke möglich ist, die Quellen nachzuweisen, dieses hat namentlich die classische Philologie schon zu wiederholten Malen mit den günstigsten Erfolgen bewiesen. Freilich ist es wahr,

dass alle Geschichtsschreiber, welche die Geschichte derselben Zeit oder desselben Volkes behandeln, auf ein bestimmtes Quantum thatsächlicher Ereignisse beschränkt sind, und dass also, wenn zwei von ihnen dieselbe Thatsache erwähnen, durchaus noch nicht auf Abhängigkeit des einen von dem andern geschlossen werden darf. Aber trotzdem fehlt es doch der historischen Kritik keineswegs an Mitteln, da, wo aus chronologischen Gründen eine Abhängigkeit von Quellen statuirt werden muss, diese Quellen auch ganz evident nachzuweisen, vorausgesetzt natürlich, dass sie uns wenigstens in grösseren Fragmenten erhalten sind. So ist es beweisend für die Abhängigkeit eines jüngeren Geschichtsschreibers (welcher Quellen benutzt haben muss) von einem älteren, wenn beide genau dieselben Thatsachen berichten, d. h. der eine nicht (wesentlich) mehr und nicht weniger als der andere, wobei ein dritter Geschichtsschreiber zu vergleichen ist; wenn ferner beide dieselben Thatsachen auch in derselben Reihenfolge erzählen, denn, obwol die Reihenfolge der Hauptsache nach schon durch die Chronologie bedingt wird, so bleibt doch, namentlich bei der Erzählung gleichzeitiger Ereignisse, wie auch in der Anordnung des ganzen Stoffes, dem Historiker immer noch ein gewisser Spielraum frei; und wenn endlich der jüngere Geschichtsschreiber selbst in den Details, wo sonst immer die grösste Divergenz zu herrschen pflegt, mit dem älteren übereinstimmt und auch durch einzelne sprachliche Wendungen, durch Parallelstellen und, wo dies möglich ist, durch das Colorit des Styles an diesen erinnert. Wenn hiermit als bewiesen gelten darf, dass, wenn Dudo und Guillelmus wirklich die Quellen des Wace gewesen sind, sich dies auch recht gut nachweisen lässt, so entsteht nur noch die Frage, ob du Méril's verneinendes Urtheil die Frucht einer genauen Vergleichung des Roman de Rou mit Dudo und Guillelmus ist. Wir müssen dies, wie wir schon einmal (p. 3) gethan haben, entschieden verneinen. Denn nur dem flüchtigen Vergleicher konnte es entgehen, dass Wace im Ganzen und Grossen (denn hiervon kann, wie wir bald zeigen werden, allein die Rede sein) mit Dudo und Guillelmus sowol in den Thatsachen selbst, als auch in der Reihenfolge ihrer Erzählung übereinstimmte und dass auch Parallelstellen und Detailübereinstimmungen durchaus nicht selten sind. Den Beweis für diese Behauptung wird weiter unten unsere eigene Vergleichung hoffentlich genügend führen. Hatte aber du Méril die Werke des Dudo und Guillelmus, in denen man doch gewiss zunächst die Quellen des Roman

de Rou vermuthen muss, nicht genau mit diesem verglichen und folglich kein genaues und bestimmtes Resultat erlangt, so besass er auch keine Berechtigung zu der Forderung, man müsse, um die Quellenfrage entscheiden zu können, alle dem Roman vorangegangenen Chroniken zur Verfügung haben, namentlich die jetzt verlorenen, durch welche Forderung die Lösung der Frage so ziemlich *ad graecas Calendas* vertagt wird. Was übrigens die Behauptung angeht, die verlornen Chroniken seien gerade die wichtigsten gewesen, so müssen wir ihr mit Entschiedenheit widersprechen und dies um so mehr, als die beigefügte Begründung, dass diese Chroniken von den „Geschichtsschreibern von Beruf" mit Vorliebe citirt würden, für uns gar keine Bedeutung haben kann, weil wir weder wissen, wer jene Geschichtsschreiber sind, noch, welche Bewandtniss es mit den Citaten selbst hat. Einmal ist es schon an sich sehr unwahrscheinlich, dass gerade die wichtigsten Geschichtswerke verloren gegangen sein sollten, da eben diese am häufigsten gelesen, am sorgfältigsten aufbewahrt zu werden pflegen. Sind uns doch auch aus dem Bereiche der weit älteren griechischen und lateinischen Literatur die wichtigsten und besten Historiker fast sämmtlich erhalten und nur minder bedeutende, wenn auch von diesen zahlreiche, verloren gegangen. Dann aber sprechen auch positive Gründe gegen diese Ansicht. Der gelehrte Ordericus Vitalis von St Évroul, der zur Abfassung seiner grossen Historia Ecclesiastica sich den eingehendsten Quellenstudien unterzog, erwähnt ausdrücklich den Dudo und Guillelmus als die einzigen umfassenden Quellen für normannische Geschichte (prol. ad lib. III, p. 450 A), wobei besonders zu beachten ist, dass Vitalis ein Zeitgenosse des Wace war. Auch Benoît folgte in seiner voluminösen „Chronique des ducs de Normandie" nächst seinem unmittelbaren Vorgänger Wace jenen Historikern *), welche er also doch wohl für die bedeutendsten hielt.

Die Abweichungen des Wace von Dudo und Guillelmus, welche du Méril für einen so untrüglichen Beweis seiner Ansicht hält, bestehen allerdings und es lässt sich ihre Anzahl sogar noch beträchtlich vermehren. Aber bei der so grossen innern Wahrscheinlichkeit, mit welcher sich eine Benutzung jener Historiker durch Wace annehmen

*) Wir können den Beweis für diese Thatsache hier nicht führen, da dies eine besondere ausführliche Darstellung erfordern würde, werden aber gelegentliche Andeutungen zu geben nicht unterlassen.

lässt, und bei der grossen Zahl von Einzelargumenten, welche eine solche Benutzung auf eine zwingende Art beweisen, wäre es doch äusserst unmethodisch, nur jener Abweichungen wegen ein Urtheil im Sinne du Méril's abgeben zu wollen. Denn, abgesehen davon, dass einzelne dieser Abweichungen wohl nur durch Schuld der Abschreiber in den Text gekommen, andere wieder als offenbare Gedächtnissfehler des Autors selbst zu betrachten sind, werden wir bei sonstiger durchgehender Uebereinstimmung durch alle Abweichungen zu keinem anderen Schlusse berechtigt, als dass Wace ausser Dudo und Guillelmus noch andere Quellen benutzt haben müsse. Und diesen Schluss, zu welchem uns auch noch manches Andere hindrängt, dürfen wir um so leichter ziehen, als wir ja nie behauptet haben, dass Dudo und Guillelmus die einzigen, sondern nur, dass sie die Hauptquellen des Wace gewesen seien. Wie wenig es mit manchen Abweichungen auf sich hat, beweist der Umstand, dass Wace zuweilen an kurz aufeinanderfolgenden Stellen dieselbe Person verschieden benennt. So gibt er z. B. dem zweiten Sohne des Herzogs Gottfried von der Bretagne und Hedwigs (der Tochter Richards I.) V. 5424 den Namen Iwun, während er ihn V. 6585 Johan nennt. *) Die dritte Behauptung du Méril's endlich, dass Wace das Material zu dem wichtigsten Theile seiner Geschichte aus den Erinnerungen noch lebender Personen habe sammeln können und, wie aus dem folgenden „les sources de Wace c'était un peu tout le monde" hervorgeht, auch wirklich gesammelt habe — diese wahrhaft leichtfertige Behauptung verdient kaum noch eine Widerlegung. Denn, setzen wir auch die Abfassung des Roman de Rou möglichst früh an, also in das Jahr 1162, ein Jahr nach der im Roman (V. 7405—410) selbst erwähnten Translation der Gebeine Richards II. und Richards III., so stand doch auch schon in diesem Jahre ein Mann, der als zwanzigjähriger Jüngling die Schlacht bei Tinchepray mitgekämpft hatte, bereits in einem Alter von 70 Jahren, war also dem gewöhnlichen Laufe der Natur nach wenig mehr geeignet, „schätzbare und noch nicht veröffentlichte Zeugnisse" abzulegen. Es kommt hinzu, dass Wace gewiss beabsichtigte, eine glaubwürdige Geschichte der Normandie zu schreiben, es erhellt dies nicht nur aus den Versen 2100—110, die für du Méril, welcher den zweiten

*) Freilich könnte man hier auch an einen blossen Schreibfehler denken.

Theil für unächt hält, ohnehin keine Beweiskraft haben würden, sondern auch aus der ganzen Anlage und Haltung des Romans, dem ja eine historische Autorität auch gar nicht abzusprechen ist. Wer aber glaubwürdige Geschichte schreiben will, der sammelt sein Material nicht aus der Tradition, nicht aus dem Munde des Volkes, welcher wohl Sagen und Anekdoten, nicht aber eigentliche Geschichte aufbewahrt, sondern er sammelt es aus schriftlichen Quellen. Und so hat denn auch Wace handeln müssen und hat so gehandelt: die Grundlage seines Werkes bildeten durchaus die älteren Geschichtsschreiber, der mündlichen Tradition entlehnte er nur sagen- und anekdotenhafte Erzählungen, welche die Einförmigkeit des geschichtlichen Berichtes angenehm unterbrechen und zum Theil ausdrücklich als der Volksüberlieferung entstammend bezeichnet werden (vgl. V. 1639. V. 5498 ff.).

Durch das eben Erörterte ist, wie wir hoffen, nicht nur bewiesen, dass du Méril's Behauptungen in keiner Weise stichhaltig sind, sondern auch gezeigt worden, dass die Annahme, Dudo und Guillelmus seien Wace's Hauptquellen gewesen, eine logisch nothwendige ist. Denn wenn Dudo und Guillelmus zur Zeit Wace's die bedeutendsten normannischen Geschichtsschreiber waren, so dass ihre Werke den Werken des Ordericus Vitalis und des Benoît zur Grundlage dienten, so wäre es ja widersinnig gewesen, wenn nicht auch Wace hauptsächlich aus i h n e n geschöpft hätte.

Indessen, wir betonen es noch einmal, Dudo und Guillelmus waren für Wace nur die Hauptquellen, nicht die einzigen Quellen, und deshalb kann auch nur im Grossen und Ganzen von einer Uebereinstimmung zwischen Wace und jenen beiden die Rede sein (vgl. p. 5). Es finden sich im Roman de Rou Thatsachen erzählt, deren weder Dudo noch Guillelmus gedenkt, und welche daher, da sie auch der mündlichen Tradition nicht entnommen sein können, unbedingt auf andere Quellen hinweisen, und auch in der Erzählung von Ereignissen, welche Dudo und Guillelmus ebenfalls berichten, weicht doch Wace nicht selten so bedeutend von diesen ab, dass die Benutzung anderer Quellen ebenso unzweifelhaft wird. Gleichwohl lässt sich die Frage, welche Quellen Wace ausser Dudo und Guillelmus benutzt habe, nur vermuthungsweise beantworten, da die Quellen für die normannische Geschichte — trotz der werthvollen Duchesneschen Sammlung — noch nicht in der wünschenswerthen Vollständigkeit veröffentlicht, ja nicht einmal bekannt sind und sich überdies

nicht bezweifeln lässt, dass gar manche der von Wace benutzten Werke nicht bis auf unsere Tage gekommen sind. Jedenfalls benutzte Wace die vorhandenen Chroniken grösserer Städte und Klöster, wie von Rouen, Bayeux, Caen, Fécamp u. a. [vgl. V. 2103 *)], für die im Roman behandelten Parthieen der englischen Geschichte gewiss auch englische Geschichtsswerke in lateinischer und angelsächsischer Sprache, deren letzteren er ohne Zweifel kundig war (vgl. V. 5223, 10658 f., 12473 ff.); ausserdem standen Wace vermöge seiner Stellung als Hoftrouvère gewiss auch alle Archive mit ihren Urkundenschätzen zur Benutzung offen.

Von den uns noch erhaltenen und bekannten eigentlichen Geschichtsschreibern kommen bei der Quellenfrage ausser Dudo und Guillelmus nur noch Wilhelm von Poitiers (Guillelmus Pictaviensis) und Ordericus Vitalis in Betracht. Dass der erstere von Wace in der Biographie Wilhelms des Eroberers benutzt worden ist — und in dieser allein war es ja möglich — lässt sich aus zwei Stellen, die wir an ihrem Orte besprechen werden, mit ziemlicher Evidenz constatiren. Schwieriger ist es, das Verhältniss Wace's zu seinem älteren Zeitgenossen Ordericus Vitalis von St. Évroul festzustellen. Chronologisch steht kein Hinderniss im Wege, eine Benutzung des Ordericus durch Wace als möglich anzunehmen, denn der erstere beendete das dreizehnte Buch seiner historia ecclesiastica im Jahre 1141 (vgl. den Schluss des 13. Buches p. 924 D), und der Roman de Rou kann, wie schon oben (p. 7) gezeigt, vor dem Jahre 1162 nicht verfasst worden sein; in den dazwischen liegenden zwanzig Jahren hatte also des Ordericus' Werk genügend Zeit, um auch „ausserhalb des Umkreises von St. Évroul" bekannt zu werden, und es ist somit das chronologische Bedenken le Prevost's (Anmerkung z. V. 14465, Bd. II. p. 304) gegen die Bekanntschaft Wace's mit Ordericus' Geschichtswerke ungerechtfertigt. Hinweisen könnte nun auf eine Benutzung des Ordericus durch Wace namentlich die Uebereinstimmung beider Schriftsteller in den Details bezüglich des Todes und der Bestattung Wilhelms des Eroberers. Indessen ziehen wir es doch vor, diese Uebereinstimmung

*) Testimuigne m'en pot cil de Fescam porter.

Die Meinung le Prevost's, unter „cil" seien die Einwohner Fécamps im Allgemeinen zu verstehen, ist wegen des Singulars pot unstatthaft.

durch le Prevost's Hypothese zu erklären, wonach Wace und Ordericus aus einer gemeinschaftlichen Quelle geschöpft hätten. Denn da Ordericus für Wace kein Quellenschriftsteller sein konnte, so sieht man nicht recht ein, warum dieser nicht auch in diesen Details die Quellen selbst aufgesucht und ausgebeutet haben sollte. Es kommt hinzu, dass die weitschichtige und übrigens sehr interessante historia ecclesiastica des Ordericus, eben weil sie eine historia ecclesiastica ist, für Jeden, der sie in profangeschichtlicher Beziehung benutzen will, nur sehr unbequem zu benutzen ist. Benoît allerdings hat in der entsprechenden Parthie seiner Chronique den Ordericus ohne Zweifel benutzt, wie uns aus einer Vergleichung von VV. 39699—719 mit Ordericus lib. VII. p. 661 B unwiderleglich hervorzugehen scheint. Immerhin möglich also, dass auch Wace ein Gleiches gethan, aber, wie gesagt, nicht recht wahrscheinlich.

Wäre somit die Frage „welche Quellen der Verfasser des Roman de Rou benutzt habe" wenigstens andeutungsweise beantwortet, so ist nun noch die andere Frage zu erledigen, „in welcher Weise der Verfasser seine Quellen benutzt habe". Es wird die Antwort auf diese Frage hauptsächlich in einer Vergleichung des Roman de Rou mit den Geschichtswerken des Dudo und Guillelmus als den Hauptquellen bestehen, durch welche Vergleichung zugleich auch der specielle Nachweis für die bis jetzt doch mehr allgemein logisch, als detaillirt kritisch bewiesene Behauptung gegeben wird, dass Dudo und Guillelmus wirklich die Hauptquellen des Roman de Rou gewesen sind. Von welchen Gesichtspunkten aus eine solche Vergleichung vorgenommen werden muss, haben wir bereits oben (p. 4 u. 5) angedeutet und wüssten wir nichts Wesentliches hinzuzufügen. Wir bemerken deshalb nur, dass wir auf die Detailübereinstimmungen und Parallelstellen ein ganz besonderes Gewicht legen werden. Denn bei Geschichtsschreibern einer so unkritischen Zeit, wie das Mittelalter war, ist es in der That mehr als Zufall, wenn zwei von ihnen auch in der Angabe von Kleinigkeiten (wie z. B. in Zahlen, in Namen von minder wichtigen Personen, in untergeordneten Daten etc.) häufig übereinstimmen. Uebrigens werden wir uns in der ganzen Vergleichung der möglichsten Genauigkeit bestreben, damit, auch wenn unsere Folgerungen nicht gebilligt werden könnten, doch das zu Grunde zu legende und nicht gerade leicht zu beschaffende Material einmal vollständig zusammengestellt worden ist.

Die Inhaltsvergleichung, welche wir vornehmen wollen, beruht auf einer Voraussetzung, die mit wenigen Worten begründet sein will. Der Roman de Rou ist nicht, wie Bréquigni gemeint hat, eine Uebersetzung der Chroniken des Dudo und Guillelmus; wäre dies der Fall, so müsste ja der Inhalt völlig identisch sein. Dass aber eine solche Identität nicht vorhanden ist, haben wir bereits im Vorhergehenden wenn nicht strict bewiesen, so doch angedeutet. Aber auch ganz abgesehen davon, wird jene Annahme Bréquigni's durch zwei Gründe völlig widerlegt. Denn einmal müsste, wäre die Annahme richtig, ein grosser Theil des Roman's die Uebersetzung zweier Geschichtswerke, des Dudo und Guillelmus, zugleich sein, was natürlich unmöglich ist. Dann aber ist es ja auch hinlänglich erwiesen, dass Uebersetzungen in unserem Sinne dem Mittelalter völlig fremd waren. Ebenso wenig wie die ächte und eigentliche Productivität, die originale und selbständige Werke schafft, kannte das Mittelalter auch die eigentliche und ächte Reproductivität, welche Originale treu und doch nicht sklavisch wiedergibt. Die „Uebersetzungen" des Mittelalters sind entweder steife, praktischen Zwecken dienende Interlinearversionen, oder freie Umarbeitungen, welche das Original nicht nur in die Sprache, sondern auch in den Geist und in die Kultur des betreffenden Volkes übertragen. Der Roman de Rou ist daher keineswegs als eine Uebersetzung, sondern höchstens als eine mit anderweitigen Zusätzen verquickte Umarbeitung oder Nachdichtung — doch ist der letztere Ausdruck schon fast zu kühn — der Chroniken des Dudo und Guillelmus zu bezeichnen und es ist daher eine Vergleichung durchaus zulässig.

Ehe wir nun aber zu dieser Vergleichung selbst schreiten, müssen wir einige Bemerkungen über das Leben und die Werke des Dudo und Guillelmus vorausschicken.

Dudo, dessen Lebenszeit ungefähr in die letzte Hälfte des 10ten und in die ersten Jahrzehende des 11ten Jahrhunderts fällt, gehörte dem Kloster von St. Quentin an, in welchem er anfangs einfacher Geistlicher, später Kanonikus und endlich Dekan war. Zur historischen Schriftstellerei wurde Dudo, falls seinen Worten in der „epistola panegerica" an den Bischof Adalbert von Laon (p. 56 B) zu trauen ist, fast wider seinen Willen veranlasst. Der Herzog Richard I. nämlich, an den er von dem Grafen Albert von Vermandois in einer diplomatischen Mission gesandt worden war (f. p. 155 D), forderte ihn auf, eine Geschichte der Normannen, insbesondere seines (des Herzogs)

Grossvaters*) Rollo zu schreiben und liess nicht eher ab, in ihn zu dringen, als bis er die Forderung zugestanden erhalten hatte. So begann Dudo denn sein Geschichtswerk, aber der bald darauf erfolgte Tod seines Gönners Richard's I. versetzte ihn in eine solche Niedergeschlagenheit, dass er das kaum begonnene Werk nicht weiter führen wollte und nur durch die dringendsten Bitten Richards II. und des Grafen Rudolfs von Evreux, des Sohnes und Bruders Richards I., zu dessen Fortsetzung und Vollendung bewogen werden konnte.

Dudo's normannische Geschichte führt den Titel „de moribus et actis Normannorum", ein Titel, welcher mehr verspricht, als im Werke selbst erfüllt wird, denn eigentliche Sittenschilderungen oder auch nur eine Rücksichtnahme auf die Culturgeschichte sucht man vergeblich darin**), und es gewährt in dieser Beziehung die Kirchengeschichte des Ordericus eine weit reichere Ausbeute. Das Werk Dudo's ist in drei Bücher getheilt, von denen das erste als eine Art Einleitung die Geschichte der Normannen vor Rollo, das zweite die Geschichte Rollo's selbst, das dritte und umfangreichste die Geschichte Wilhelms I. und Richards I. behandelt. Die Sprache und Darstellung Dudo's sind ganz eigenthümlich und verdienten, einmal zum Gegenstand einer eigenen Untersuchung gemacht zu werden; ihre hervorstechenden Characterzüge sind Schwülstigkeit und Manierirtheit, so liebt er es, Synonyma zu häufen, unnöthige Umschreibungen anzuwenden und denselben Gedanken in verschiedenen Formen zu wiederholen, so findet er auch grosses Gefallen an veralteten, seltenen und poetischen Wörtern und an seltsamen neuen Wortbildungen: allem Anscheine nach hat Dudo seinen Styl an den Kirchenvätern gebildet oder vielmehr verbildet. Einige kleine Proben der Dudo'schen Schreibweise seien als Belege für das Gesagte hier angeführt. Als einmal von dem Knaben Richard I. die Rede ist, werden innerhalb zweier Seiten (p. 117 B — 119 B) dem Worte „puer" folgende nähere Bestimmungen zugefügt: (puer) summae celebritatis, immeritae coptionis, memorialis scientiae, tantae dulcedinis (p. 117 B); tanti desiderii, tanti decoris, conspicuae formae, inaestimabilis incrementationis (!), tantae custodiae, tantae diligentiae, tanti amoris; dem Manne Richard I. werden p. 136 B nicht weniger als 43 ehrende Prädicate, zum Theil

*) Dudo spricht merkwürdiger Weise von einem „proavus".
**) Anderer Ansicht ist Waitz (Mon. Germ. S. IV. p. 94).

sehr poetischer Art ertheilt, wie: melliflua dulcedo fortum, baculus orborum, palma desperantium, dulce caput Consulum etc.; die einfache Zahl „novem“ wird p. 151 B künstlich durch „ter tres“ umschrieben und in demselben Satze findet sich das Wort „Richardidae“ an der Stelle von Normanni.

Eine besondere Eigenthümlichkeit Dudo's ist es, dass er die einzelnen Bücher seiner Geschichte mit längeren, überaus schwülstigen Gedichten einleitet und schliesst und auch in den Text selbst sogenannte „Apostrophen“, d. h. kürzere an die gerade besprochenen Personen gerichtete Gedichte verwebt; diese Apostrophen sind, je nach den persönlichen Sympathien des Verfassers, von den übertriebensten Lobeserhebungen oder eben so übertriebenen Schmähungen erfüllt [vgl. z. B. die Apostrophen auf p. 138 u. 139]*) Trotz aller dieser Ueberschwenglichkeiten und Mängel aber ist doch Dudo's Darstellung ein gewisses poetisches Colorit, ein höherer Schwung gar nicht abzusprechen, und die Lectüre des Werkes hat ein hohes, wenn auch für den Verfasser nicht überall schmeichelhaftes, Interesse. Ein treffendes Urtheil über Dudo gibt Ordericus Vitalis ab, wenn er sagt (prol. ad lib. III, p. 458 A): „Bellicos siquidem actus trium ducum Dudo Vermandensis Decanus eloquenter enarravit: affluensque multiplicibus verbis et metris Panigiricum super illis edidit et Ricardo Gunnoridae gratiam ejus captans transmisit“ (f. p. 618 D).

Was die Glaubwürdigkeit Dudo's anlangt, so ist es Sitte geworden, dieselbe auf's äusserste zu verdächtigen. Der Verfasser des Artikels in der Histoire littéraire (tom. VII p. 236—239) nennt ihn nach dem Vorgange von Pithou und Vossius geradezu einen „Romancier“ und spricht seinen Erzählungen ebenso alle historische Glaubwürdigkeit ab, wie der Theogonie des Hesiod und der Ilias des Homer; selbst der gründliche Potthast characterisirt in seinem „Wegweiser durch die Geschichtsquellen des Mittelalters“ Dudo mit den Worten „mehr romantisch als historisch“. Wir können diese Urtheile nicht für begründet halten und möchten das Prädicat „romantisch“ höchstens der Darstellungsweise ertheilt wissen.**) Denn, ob-

*) Vielleicht wird ein Theil dieser Gedichte dem Dudo nur irrthümlich beigelegt, da sie nur in dem einen der beiden von Duchesne benutzten Codices sich finden (vgl. Duchesne, praefatio p. 2).

**) Derselben Ansicht ist Waitz (l. c) und, wie wir nachträglich erfahren haben, auch Jules Lair, welcher im 23. Bande der Mémoires de

wol Dudo ebensowenig historische Kritik geübt hat, als die meisten andern mittelalterlichen Geschichtsschreiber, und sich gewiss manche Uebertreibungen und Entstellungen zu Schulden kommen lassen, so liegt doch unseres Erachtens kein Grund vor, an der Glaubwürdigkeit seiner Geschichte im Allgemeinen zu zweifeln, da er, abgesehen von einigen Legenden, die sich leicht als solche erkennen lassen (wie die Vision Rollo's p. 72), nichts geradezu Unwahrscheinliches erzählt, und seine Berichte mit denen anderer Historiker im Wesentlichen übereinstimmen. (Dagegen möchten wir auf das Zeugniss des Guillelmus Gemmeticensis, der Dudo p. 215 B einen „peritus vir" nennt, kein grosses Gewicht legen.) Was die Quellen Dudo's betrifft, so erfahren wir von ihm selbst hierüber Nichts, nach Guillelmus Gemmeticensis (p. 215 B vgl. lib. IV. c. 20. p. 248 D) hat er Vieles der mündlichen Mitthcilung des Grafen Rudolf, eines Bruders Richards I, verdankt, welcher über die Regierung seines Bruders und seines Vaters (Wilhelms I) natürlich gut unterrichtet sein musste. Es hat also in dieser Beziehung wenigstens der grössere Theil des Dudo'schen Werkes guten Anspruch auf Glaubwürdigkeit. Ein hässlicher Characterzug Dudo's ist seine kriechende Schmeichelei gegen die Grossen, welche sich oft in wahrhaft widerwärtiger Weise Ausdruck verschafft, man lese z. B. nur den Widmungsbrief an den Bischof von Laon. Dudo ist in dieser Beziehung der würdige Vorgänger der Reimchronisten und Hoftrouvères Wace und Benoît. — Die Literatur über Dudo findet man verzeichnet von Michel in der Introduction (p. IV) zur Ausgabe des Benoît.

Guillelmus (wir behalten absichtlich die lateinische Namensform bei) mit dem Beinamen Calculus, gewöhnlich aber nach der Abtei Jumièges, welcher er als Mönch angehörte, Gemmeticeesis genannt, lebte unter den Regierungen Richards III, Roberts I und Wilhelm des Eroberers (etwa von 1010--1080) beweisend hierfür ist das 1. Kap. des 6. Buches (p. 257 D), in welchem er mit Richard III (1026 — 1028) beginnend, die Geschichte der Herzöge zu erzählen verspricht, die zu seiner Zeit „geblüht" hatten und deren Thaten er, zum Theil wenigstens, mit eigenen Augen gesehen habe (vergl. p. 215 B „certissimo judice proprio visu didici"). Bis zu dem Tode Richards I ist das Werk des

---

la Société des Antiquaires de Normandie (September 1865) eine neue Ausgabe des Dudo veranstaltet hat

Guillelmus (abgesehen vom ersten Buche) ein blosser Auszug aus Dudo's Werke, (f. p. 215 B), jedoch mit manchen Berichtigungen und — namentlich das Kloster Jumièges betreffenden — Zusätzen; vom Tode Richards I an setzte Guillelmus seine Geschichte bis zur Schlacht bei Hastings selbständig fort, und widmete das vollendete Werk dem Könige Wilhelm dem Eroberer. Es wird dies nicht nur durch den noch erhaltenen Widmungsbrief an den König Wilhelm, sondern auch zwei bestimmte Aussagen des Ordericus Vitalis bewiesen, die erste derselben findet sich in dem schon mehrfach citirtem Prologe zum 3. Buche (p. 458 A) und lautet: „Quem (sc. Dudonem) Guillelmus cognomento Calculus Gemmeticensis Coenabita secutus eleganter abbreviavit et de quattuor ducibus (das sind Richard II, Richard III, Robert I und König Wilhelm I), qui successerunt breviter et diserte res propalavit;“ die zweite, noch bestimmtere, ist im 6. Buche (p. 618 D) enthalten und lautet: „Guillelmus quoque cognomento, Calculus Gemmeticensis, Monachus Dudonis materiam subtiliter replicavit, facete abbreviavit et successorum actus usque ad subjectionem Angliae adjecit, post certamen Senlaceium narrationem suam consummavit Guillelmoque Regi subtilissimo suae gentis obtulit.“ Das Geschichtswerk des Guillelmus, welches den Titel „Historiae Normannorum“ führt, zerfiel in seiner ursprünglichen Gestalt nur in 7 Bücher, von denen das erste die Geschichte der Normannen vor Rollo, die übrigen sechs die Regierung je eines Herzogs (die kurzen Regierungen Richards III und Roberts I als eine gerechnet) erzählen.

Wir sagten „in seiner ursprünglichen Gestalt“, denn, wie uns das Werk jetzt vorliegt, zählt es 8 Bücher, von denen das 8. die englisch-normannische Geschichte vom Tode Wilhelms des Eroberers (1087) bis zum Tode Heinrichs I. (1135) fortführt, und ausserdem von Kapitel 34 — 42 eine Reihe genealogischer Untersuchungen, die normannische Geschichte im Allgemeinen betreffend, enthält. Es leuchtet ein, dass Guillelmus der Verfasser dieses Buches nicht sein kann, hätte er, der ca. 1010 Geborene, doch beim Tode Heinrichs I mindestens 120 Jahre zählen müssen (ein Alter, welches ihm, wie der weitaus grössten Mehrzahl seiner Mitmenschen, gewiss nicht beschieden war), ja es ist selbst sehr fraglich, ob Guillelmus auch beim Tode Wilhelms, falls er diesen erlebte, ein Greis von etwa 80 Jahren, die nöthige Geistesfrische besass, um literarisch thätig sein zu können. Es ist somit ganz unzweifelhaft, dass das ganze 8. Buch und, namentlich der

mit Rücksicht auf das wiederholte Zeugniss des Ordericus, auch der Schluss des 7. Buches, etwa von Capitel 38 an, als die Fortsetzung eines Späteren zu betrachten sind. Aber bei diesem Resultate kann die Kritik noch nicht stehen bleiben. Es findet sich nämlich auch im 6. und 7. Buche (soweit das letzere überhaupt von Guillelmus verfasst ist) eine Anzahl von Capiteln, deren auf die speciellste Geschichte einzelner Klöster, namentlich des von Bec, und einzelner ed'ler Geschlechter bezüglicher Inhalt beweist, dass sie erst später (und wahrscheinlich im Kloster zu Bec selbst) eingeschoben oder doch mit Zusätzen versehen worden sind. Der Verfasser des Artikels über Guillelmus in der Histoire littéraire (tom. VIII p. 169 sqq.) erklärte daher — und gewiss mit Recht — folgende Parthien für unächt: vom 6. Buche das 9. Capitel (die Lebensgeschichte Anselms, der 1109 starb), vom 7. Buche einen Theil des 12. Capitels, den Schluss des 21. und den Schluss des 22. Capitel (vielleicht das ganze 22. Capitel), das 23., das 43. und 44. Capitel*); für interpolirt hielt er die Capitel 25., 26. und 32.

Wir glauben sogar das Verdict der Unächtheit über noch grössere Theile des 7. und 8. Buches aussprechen zu müssen, über das letztere natürlich nur insofern, als wir behaupten, dass die eigentliche, in diesem Buche gegebene Fortsetzung des Guillelmus später noch eine Erweiterung erfahren habe, wobei fest zu halten ist, dass der Fortsetzer und der Erweiterer jedenfalls ganz verschiedene, räumlich und zeitlich getrennte Personen waren. Der Grund zu unserer ganzen Hypothese ist folgender. Benoît, der Reimchronist, schliesst sich in der Geschichte Wilhelms des Eroberers (mit Ausnahme der Ereignisse von der Schlacht bei Hastings bis zum Tode Wilhelms) und in der seiner Söhne, namentlich Heinrichs I., vorzugsweise eng an Guillelmus und dessen Fortsetzer an, so dass er stellenweise nur eine Paraphrase gibt, er übergeht bei dieser Nachdichtung aber im VI. Buche das 9. Cap.; vom VII. Buche die Cap. 10—15, einen Theil von Cap. 17, und die Cap. 22 und 23; vom VIII. Buche Cap. 5, einen Theil von Cap. 10, den Schluss von Cap. 17, die Cap. 19, 20 (von denen im Guillelmus nur die Ueberschriften enthalten sind), 24, 27, 28 und und einen Theil von Cap. 32. Man sieht nicht ein, warum Benoît,

*) Die beiden letzteren unter der Voraussetzung, dass Guillelmus das 7. Buch bis zum Schlusse fortgesetzt habe.

der sonst gar kein Freund von Auslassungen ist, sondern nach möglichster Vollständigkeit strebt, gerade diese Parthien übergangen haben sollte, wenn sie in seinem Text des Guillelmus gestanden hätten: sie werden also aller Wahrscheinlichkeit nach nicht darin gestanden haben, sondern erst später hinzugefügt worden sein. Da man nun sieht, dass die Benoît'schen Auslassungen oder richtiger die erst nach Benoît entstandenen Zusätze mit den in der Histoire littéraire als solche nachgewiesenen Einschiebungen fast gar nicht zusammenfallen, so muss man eine doppelte Erweiterung der letzten Bücher des Guillelmus annehmen, und hat darnach zu unterscheiden*) 1) die eigentliche Fortsetzung, die bald nach dem Tode Heinrichs I. verfasst sein muss. Jedenfalls ist der Verfasser der Fortsetzung mit dem Verfasser der „additamenta ad historiam Normannorum", welche dem Guillelmus beigefügt sind (p. 315 — 317) identisch, denn die additamenta knüpfen unmittelbar (durch ihren ersten Satz) an das 8. Buch an. Nun aber ist es wegen der am Schlusse der additamenta von Richard II. erzählten, auf die Klöster von Fécamp und Jumiéges bezüglichen Anecdoten sehr wahrscheinlich, dass der Schreiber der additamenta Mönch in einem der beiden Klöster war, wo dann die grössere Wahrscheinlichkeit wohl für Jumiéges sprechen würde. Es wäre also dann der Fortsetzer des Guillelmus ein Mönch zu Jumiéges gewesen, der zu ihm vielleicht noch in persönlichen Beziehungen gestanden hatte, vielleicht sein Schüler gewesen war. 2) Die erste Erweiterung, durch welche die von Benoît mit bearbeiteten, also vor Benoît in den Text eingeschobenen Zusätze entstanden sind. 3) Die zweite Erweiterung, welcher wir alle übrigen, von Benoît nicht berücksichtigten, also wohl auch erst nach Benoît verfassten Zusätze zu verdanken haben. Beide Erweiterungen sind zum grossen Theile wenigstens — denn von mehreren Zusätzen ist es allerdings sehr zweifelhaft — in dem berühmten Kloster zu Bec, der Wirkungsstätte Lanfranc's und Anselms vorgenommen worden.

Die Darstellung des Guillemus ist im Vergleich zu derjenigen des Dudo schon in Folge des Verhältnisses, in welchem der erstere zu dem letzteren steht, um vieles knapper und präciser, wie auch die oben (p. 15) citirten Urtheile des Ordericus beweisen, obwol auch

*) Eine eingehendere und detaillirtere Kritik der letzten Bücher des Guill. behält sich der Verf. an einem anderen Orte zu geben vor.

sein Styl nicht selten an Schwulst und Ueberladung leidet; es scheint sich Guillelmus im Gegensatze zu Dudo mehr die lateinischen Historiker, wie Sallust und Cäsar, zu Vorbildern gewählt zu haben. Das Geschichtswerk des Guillelmus hat vor dem des Dudo den Vorzug einer grösseren Uebersichtlichkeit voraus und eignet sich deshalb mehr als jenes zur Benutzung bei historischen Studien. — Von dem Vorwurfe einer unwürdigen Schmeichelei muss auch Guillelmus betroffen werden, wenn gleich nicht in dem Maasse, wie sein Vorgänger Dudo oder seine reimenden Nachfolger. — Die Literatur über Guillelmus Gemmeticensis findet man ebenfalls von Michel am bereits (p. 14) citirten Orte p. VI. verzeichnet. Ueber den dritten hier allenfalls in Betracht kommenden normannischen Geschichtsschreiber Guillelmus Pictaviensis (Wilhelm v. Poitiers), den Biographen und Kaplan Wilhelms des Eroberers, enthalten wir uns hier jeder Notiz, sondern verweisen auf die ihn betreffenden und völlig ausreichenden Stellen bei Ordericus Vitalis, lib. III, extr. (p. 503 D) und lib. IV, Jahr 1070 (p. 521 C) und bei Guillelmus Gemmeticensis (oder vielmehr dessen Fortsetzer) lib. VII, cap. 44 (p. 291 D). — Ebenso würde es uns zu weit führen, das Leben und das Geschichtswerk des Ordericus Vitalis auch nur kurz besprechen zu wollen (vgl. über ihn Michel a. a. O. p. VIII — X).

Wenn wir nun endlich zu unserer Vergleichung selbst kommen, so wird es sich hierbei empfehlen, den Stoff nach den einzelnen Büchern des Guillelmus oder, was dasselbe ist, nach den Regierungen der einzelnen Fürsten anzuordnen. Bis zum Tode Richards I. mit welchem Dudo sein Werk abbricht, werden wir übrigens nicht nur den Wace mit dem Dudo und Guillelmus, sondern auch den Guillelmus mit dem Dudo vergleichen müssen, um in den einzelnen Fällen entscheiden zu können, welchem von beiden Wace vorzugsweise gefolgt ist, abgesehen davon, dass diese Vergleichung auch an sich von Interesse ist, da ja Guillelmus, wie wir schon oben (p. 15) erwähnten, die Berichte des Dudo zuweilen verbessert und vervollständigt hat.

I. Geschichte der Normannen vor Rollo.

1. Vergleichung zwischen Guillelmus (lib. I) und Dudo (lib. I, p. 62—67).

Im ersten Cap. gibt Guillelmus eine Einleitung zu dem ganzen Werke und speciell zu dem ersten Buche, in welcher er in schwülstiger Sprache den blühenden Zustand der Kirche — denn man vergesse nie, dass der Autor ein Geistlicher ist! — unter den Frankenkönigen schildert. „Unter jenen Fürsten", sagt er, „trug der Weinberg Christi, üppig sprossend, unzählige Zweige der Gläubigen, und aus ihm zogen zahllose Heerden (ovilia) der Mönche aus, wie Bienen aus ihren Körben, und trugen aus den verschiedenen Veilchen (sic!) der Welt den Honigseim in die himmlischen Sitze." (p. 216 C).

Nur die Bruderkriege der Söhne Karls d. G. fährt der Verfasser nach dieser emphatischen Schilderung sehr richtig fort, haben Frankreich schwach gemacht und zum Einfalle der Barbaren günstige Gelegenheit geboten. Zu dieser Zeit hätten denn auch die Heiden unter Bier Eisenseite, dem Sohne des Königs Lothroc, und Hasting, „dem verruchtesten aller Heiden", die Küsten verwüstet, Städte zerstört und Abteien verbrannt. Ehe nun Guillelmus nach dieser Einleitung, die ihm ganz eigenthümlich ist und gewiss nur Ehre macht, zur Geschichte dieses normannischen Einfalles übergeht, gibt er in den folgenden Capiteln (2, 3 u. 4) einen kurzen Abriss der Geographie, soweit sie die Insel Scanza und Dacien, die Heimathsländer der Normannen betrifft, und einen eben solchen von der Urgeschichte der Dacier (denn so werden die Normannen ihrer angeblichen Abstammung wegen bei Guillelmus und Dudo oft genannt). Die geographischen, sehr an Unklarheit leidenden Notizen sind aus Dudo p. 62 B — C entnommen (original ist nur das Citat aus Augustin. de civit. Dei XVI), dagegen ist die in Capp. 3 u. 4 erzählte Urgeschichte der Normannen von der bei Dudo (p. 62 C u. D) gegebenen beträchtlich verschieden. So erfahren wir nur von Guillelmus die Abstammung der Gothen von Japheths Sohne Magog (aus dessen zweiter Namenssylbe der Name Gothi entstand) und die Genesis des Amazonenreiches (Cap. 3); nur Guillelmus erwähnt ferner die Auswanderung eines gothischen Stammes aus der Insel Scanza, seine Niederlassung in Dänemark, die hohe Entwickelung der gothischen Cultur (omnibus barbaris Gothi semper

extiterunt sapientiores Graecisque ferme consimiles p. 218 B) und die Abstammung der Trojaner von den Gothen; durch die letztere Annahme werden die Normannen, die ja auch nach Dudo (p. 88 B) ursprünglich nach Europa übergesiedelte Trojaner unter der Herrschaft Antenors und Danaus' waren, in eine bei Dudo fehlende (oder wenigstens nur unklar angenommene) Verbindung mit den Gothen gebracht. Die ganze Darstellung dieser fabelhaften Vorzeit ist bei Guillelmus weit lichtvoller, als bei Dudo. Eine nur scheinbare Abweichung zwischen beiden Schriftstellern ist es wohl, wenn Dudo (p. 62 D) die Gothen den Gott Thur, Guillelmus (p. 218 B) den Gott Mars durch Menschenopfer verehren lässt. Im fünften Capitel beginnt nun Guillelmus die Geschichte des ersten grossen Normanneneinfalles in Frankreich und er gibt diese ausführlicher als Dudo, zum Theil auch in abweichender Weise. Im 5. Cap. selbst wird berichtet, wie Bier, der Sohn des Königs Lothroc, wegen Uebervölkerung des Landes aus dem Reiche vertrieben, mit seinem Lehrer (paedagogus), dem wilden Hasting, auf Abenteuer ausziehen muss. Dudo kennt den Bier gar nicht und betrachtet (p. 63 B) Hasting selbst als Führer der Normannen, was er der That nach auch bei Guillelmus ist. In den Capp. 6 — 8 werden nun die einzelnen Raubzüge der Normannen unter Hasting in den französischen Küstenländern erzählt, und hier ist Guillelmus viel vollständiger als Dudo, denn, während der letztere (p. 63 C — 64 A init.) nur die Zerstörung des Klosters von St. Quentin und der Kirchen in Vermandois überhaupt und die Ermordung des Bischofs Enno berichtet, erzählt der erstere noch die Normannenzüge nach Rouen, Orleans, Paris, Nantes, Poitou, Anjou, Auvergne, Saintonge, Angoulême etc. Die Capp. 9 u. 10 — beide von sehr mässiger Länge — haben die abenteuerliche Eroberung der italienischen Stadt Luna zum Gegenstande; hier steht Guillelmus entschieden gegen Dudo zurück, welcher dieselbe Begebenheit weit detaillirter und anschaulicher erzählt (p. 64 A — 65 C extr.) Im 11. und letzten Capitel des ersten Buches endlich wird der Tod Biers und die feste Ansiedelung der Normannen unter Hasting in Frankreich berichtet. Die erstere Begebenheit kann Dudo, da er den Bier überhaupt nicht kennt, natürlich nicht erwähnen, über das zweite Ereigniss erstattet er etwas ausführlicher Bericht (p. 66 B — D extr.) Wie wir gesehen haben, spielt Guillelmus in diesem ersten Buche (wenn man von Cap. 2 absieht) durchaus nicht die Rolle eines Excerpisten, sondern hat den ihm mit

Dudo gemeinschaftlichen Stoff in sehr selbständiger Weise behandelt und auch vieles Neue hinzugefügt — ein Beweis, dass gerade für diesen Theil der normannischen Geschichte zu Guillelmus' Zeit eine reichlicher fliessende Quelle*), vorhanden war.

2. Vergleichung des Wace mit Dudo und Guillelmus.

Dem ersten Buche bei Dudo und Guillelmus entspricht im Roman de Rou der erste, 750 Achtsylbler zählende Theil, welcher eine Einleitung zu dem ganzen Werke bildet. Nimmt der erste Theil schon hierdurch im Vergleich mit den übrigen beiden eine eigenthümliche Stellung ein, so wird diese Sonderstellung noch vermehrt durch das Verhältniss, in welchem er zu den sonstigen Hauptquellen des Roman de Rou sich befindet. Wace bewegt sich nämlich in diesem Theile mit grosser, sonst ungewohnter Selbständigkeit und Originalität, wenn sich auch nachweisen lässt, dass er den Guillelmus benutzt hat. Die ersten 94 Verse bilden einen Prolog, in welchem sich der Dichter in wirklich recht poetischer Weise über den Werth der Geschichtsschreibung verbreitet: es ist dies ohne Frage die ästhetisch schätzbarste Parthie des ganzen umfangreichen Gedichtes. Sodann folgt von V. 94—154 eine Art vorläufiger Inhaltsangabe, ein Summarium des im Folgenden ausführlicher Erzählten. Die in VV. 95—113 aufgestellte Etymologie des Namens „Normannen" stimmt mit der von Guillelmus (lib. I. c. 4 p. 218 B) gegebenen überein, doch lag sie für jeden des Englischen Kundigen — und ein solcher war Wace (vgl. p. 9) — so nahe, dass sie Wace auch selbständig gefunden haben kann. Auffallend ist in V. 123 die Erwähnung des Volkes der Ortenoiz, da unseres Wissens kein anderer Historiker desselben gedenkt. Die VV. 157—207 berichten die Abstammung der Dänen (Danaër) von den Trojanern, die geographische Lage des Dänenreiches und der benachbarten Länder, und die dem Gott „Tur" dargebrachten Menschenopfer, sie entsprechen somit den Capp. 2 u. 4 bei Guillelmus, während der Inhalt des 3ten Cap. nicht reproducirt erscheint. Die geographischen Notizen (V. 171—189) sind, soweit es die Dunkelheit der Darstellung zu beurtheilen erlaubt, mit denen des Dudo (p. 62 C) und Guillelmus (Cap. 2) identisch, müssen also wohl auch auf diese als die ursprünglicheren zurückgehen. Den Bericht von den Menschen-

*) Sollten wir vielleicht an eine alte epische Dichtung denken?

opfern (V. 190 — 207) gibt Wace mit grosser Selbständigkeit und ziemlicher Ausführlichkeit, sollte er doch von einer seiner Hauptquellen ausgegangen sein, so würde der Göttername Tur auf Dudo (p. 62 D) hinweisen. Mit V. 208 beginnt nun die eigentliche Geschichte und hiermit auch ein engerer Anschluss an Guillelmus. In den VV. 208 bis 459 werden die Auswanderung der Normannen unter Bier und Hasting aus Dänemark und ihre Raubzüge in Frankreich erzählt, entsprechend den Capp. 5 — 8 bei Guillelmus; eingeschoben ist in diese Erzählung eine kurze Darlegung der französischen Geschichte von der Theilung des Reiches durch Ludwig den Frommen bis zur Schlacht bei Fontenaille (V. 284 — 317), womit das 1te Capitel bei Guillelmus zu vergleichen ist. Die Erzählung von der Auswanderung der Normannen (V. 208 — 266) stimmt völlig mit der des Guillelmus (Schluss des Cap. 4 u. Cap. 5) überein und ist derselben augenscheinlich nachgebildet. Dagegen berichtet Wace die Raubzüge der Normannen (V. 267 — 283, 318 — 457) weit detaillirter, als Guillelmus (Capp. 6—8). Um dies zu beweisen, geben wir hier ein Verzeichniss der Landschaften, Städte und Oertlichkeiten, welche die Normannen nach Guillelmus' und Wace's Berichten auf ihren Zügen verwüsteten oder doch berührten. Nach Guillelmus waren dies folgende:

Portus Virmandensis, Monasterium St. Quintini (Noviomensis episcopus Emmo trucidatur), Sequanica ora, Gemmeticum, Sequanae alveus, Rotomagum, Neustria pertingens a Genabensi urbe Lutetiam usque Parisiorum, Coenobium St. Florentii, urbs Nannetica, Andegavensis regio, Pictavorum regio et urbs, Turonum civitas, urbs Aurelianensis, Parisii, Belvagus, Noviomagum, Arvernum, Pictavis, Sanctonum, Engolisma, Petragoricum, Lemovicas, Avaricum.

Von Wace hingegen werden folgende Städte etc. namhaft gemacht, von denen wir zur leichteren geographischen Orientirung so weit als möglich die neufranzösische Namensform geben: Ufer der Somme, Ponthieu, Vimeu und Amiénois, Klöster der Vermandois, die Kirchen von St. Quentin, St. Medardus und St. Martin, Noyon (Mord des Bischofs Emmo), Abtei zu Fécamp, Abtei zu Jumiéges, Rouen, Umgegend von Paris, Normandie und Bretagne, Cotentin, Abtei von Ham, Abtei von St. Marcof, Nantes, Revonminic (jetzt unbekannt), Abillant (vielleicht Barfleur), Schloss von Garillant (von ungewisser Lage), Abtei von Visaire (jetzt Licornet bei Barfleur), Méliant, Latolette und St. André (zwei jetzt unbekannte Orte in Cotentin), Brus-

champort, Paillart (jetzt unbekannt), Montebourg, Schloss von Cherbourg, die Inseln Aurigny, Guernesey und Cers oder Sark, Erin (unbekannter Ort), die Insel Jersey und das gegenüberliegende Ufer der Bretagne, die Bretagne, St. Florent, Tourraine, Tours, Orléans, Anjou, Auvergne und Poitou.

Vergleicht man diese beiden Verzeichnisse, so sieht man leicht, dass Wace in seinen Angaben weit genauer ist, als Guillelmus und die Normannen Schritt für Schritt auf ihren Zügen verfolgt.

Aber trotzdem hat Wace auch hier den Guillelmus nicht unbenutzt gelassen: dies beweist der Umstand, dass er, als er die Zerstörung von Jumiéges berichtet, auch die Gründung dieser Abtei durch den heil. Philibert und die Königin Bathilde erzählt (V. 334 — 349), ganz wie es Guillelmus gethan hatte (p. 219 A u. B), denn welchen Grund sollte Wace, für den Jumiéges kein weiteres Interesse haben konnte, zu dieser Abschweifung sonst gehabt haben, als den Vorgang des Guillelmus?

In der Eroberung von Luna, deren Erzählung nun folgt und die VV. 458—730 einnimmt, ist Wace sowohl von Guillelmus als auch von Dudo unabhängig, denn der erstere berichtet das merkwürdige Ereigniss nur kurz und in summarischer Weise (Capp. 9 u. 10), und der letztere gibt davon zwar (p. 64 A — 65 D) eine sehr ausführliche und anschauliche, aber in mehreren Punkten von der Wace'schen abweichende Erzählung. So wird die Prophezeihung des Chorknaben in Luna nur von Wace berichtet (V. 498—521), während hinwiederum die Rede, welche Dudo den Gesandten Hasting's vor dem Grafen und Bischof von Luna halten lässt (p. 64 B), bei Wace sich nicht findet. In den hierauf folgenden Schlussversen des ersten Theiles (V. 731 bis 750) wird die Rückkehr der Normannen nach Frankreich, das fernere Schicksal Bier's und die Ansiedelung Hasting's in Chartres berichtet; dieselben Ereignisse also, wie im 11. Cap. des Guillelmus und nur mit der Abweichung, dass Wace den Bier nach Scythien (Scire) oder Ungarn ziehen lässt (V. 738), während er dem Guillelmus zufolge nach Friesland zog und dort umkam.

Fragen wir nun, wie sich die bemerkte grössere Unabhängigkeit des Wace von Dudo und Guillelmus in diesem ersten Theile erklären lasse, so müssen wir darauf antworten, dass Wace hier allerdings auch noch andere Quellen benutzt zu haben scheint — namentlich muss dies bei den Details über die Raubzüge der Normannen der Fall ge-

wesen sein —, dass er aber auch gerade hier der mündlichen Tradition viel zu verdanken gehabt hat. Man zeihe uns, wenn wir diese Meinung aufstellen, nicht der Inkonsequenz, denn der Widerspruch mit dem p. 8 von uns Gesagten ist nur ein scheinbarer und wir behaupten hier noch eben so entschieden, wie an jener Stelle, dass sich eine Geschichte nicht nach mündlicher Tradition schreiben lässt.*)

Aber die Ereignisse, welche uns Wace im ersten Theile erzählt, gehören nur zur kleineren Hälfte der Geschichte, zur weitaus grösseren der Sage an. Es ist dies eine Thatsache, welche bewiesen werden kann, welche aber hier zu beweisen uns allzu weit führen würde (vgl. le Prevost, Anm. zu V. 235 und 283); wir begnügen uns, daran zu erinnern, dass uns kein Zeugniss eines zeitgenössischen Geschichtsschreiber's über die Raubzüge Hasting's vorliegt, denn der dem Abte Odon († 942) zugeschriebene „tractatus de reversione B. Martini a Burgundia", auf den man sich sonst zu berufen pflegte, ist in seiner Unächtheit längst nachgewiesen (vgl. le Prevost zu V. 208) Wace hat nun die Unsicherheit der geschichtlichen Grundlage, auf welcher er in diesem Theil fusste, gewiss empfunden, und um so weniger Bedenken getragen, hier einiges aus der über die graue Vorzeit stets am reichlichsten strömenden Quelle der Tradition und Sage zu schöpfen, als seine Vorgänger Dudo und Guillelmus offenbar das Gleiche gethan hatten und thun mussten. Dass Wace übrigens die Tradition doch nur sehr mässig ausgebeutet hat, wird die Vergleichung mit den Quellen gezeigt haben, und es ist dies eine Enthaltsamkeit, welche der Freund der Sagengeschichte und Volkspoesie nur beklagen kann.

Wo Wace nicht der mündlichen Tradition gefolgt ist, waren seine Hauptquelle die Historiae des Guillelmus; es wird dies schon durch das Auftreten Bier's (den Dudo ja gar nicht kennt) hinlänglich bewiesen (vgl. auch p. 23). Dagegen lässt sich für diesen Theil eine Benutzung des Dudo gar nicht nachweisen, man müsste denn die Erwähnung des Götternamens Tur als Beweis dafür gelten lassen (V. 193).

*) Eine merkwürdige Ausnahme von dieser Regel bilden allerdings die nordischen Saga's.

II. Geschichte des Herzogs Rollo [Robert] (reg. 911—931).

1. Vergleichung zwischen Guillelmus (lib. II.) und Dudo (lib. II. p. 69 C—86 C).

Die ersten acht Capitel im zweiten Buche des Guillelmus sind — seltsam genug — eine wörtliche Copie des entsprechenden Theiles von Dudo's zweitem Buche (p. 70 A — 75 C) mit einziger Auslassung der einleitenden Paragraphen (p. 69 C u. D), der Apostrophen und hier und da, besonders in den Reden, einzelner Sätze. Eigenthümlich ist dem Guillelmus in diesem ganzen langen Abschnitte nur der erste Satz des ersten Capitels (p. 221C). Vom 9. Capitel an bis zum Schlusse (Cap. 22) gibt uns Guillelmus einen Auszug aus Dudo, indem er die ausführlichen Erzählungen desselben summarisch zusammenfasst, namentlich die langen Reden, welche Dudo (nach dem Beispiele der römischen Historiker) mit Vorliebe anzubringen pflegt, entweder ganz streicht oder doch äusserst kürzt. Um ein Bild von der Verfahrungsweise des Guillelmus zu erhalten, vergleiche man z. B. Cap. 13 (Zug Rollo's nach England zur Unterstützung des Königs Athelstan) mit Dudo p. 78 A — 79 B, oder Cap. 17 (Friedensabschluss zwischen Rollo und dem Könige Karl) mit Dudo p. 81 D — 84 B, oder auch Cap. 16 mit Dudo p. 81A—D. Dass wir es trotzdem hier mit einem Auszuge aus Dudo, nicht etwa mit einer selbständigen, nur kürzer gefassten Erzählung zu thun haben, beweisen zahlreiche bei beiden Schriftstellern völlig identische Sätze. So wird z. B. der Satz Dudo's (p. 77 B): Rotlandus signifer Ragnoldi cum acie quam praeibat exercituum violenter per aditum mirae prolixitatis amplum super eos inruit et debellare eos coepit. Daci vero exsurgentes etc. wörtlich von Guillelmus Cap. 10 p. 228 C wiederholt. — Unabhängig von Dudo erzählt Guillelmus nur folgende Ereignisse: 1. Die plötzliche Abreise Hasting's aus Frankreich (Cap. 11). 2. Die Anecdote von den goldnen Armbändern, welche Rollo am See Mara aufhing, um die Ehrlichkeit der Bevölkerung zu prüfen (Cap. 20) und 3. die Wiedervermählung Rollo's mit der Popa (Cap. 22). Nur von Guillelmus erwähnt wird auch eine Tochter Rollo's von der Popa, Namens Gerloc (Cap. 12 vgl. Dudo p. 77 D). — Die einzelnen Capitel bei Guillelmus entsprechen folgenden (Seiten)abschnitten bei Dudo:

Guillelmus,	cap.	9 =	Dudo p.	75 C extr. — 76 C init.
„	„	10 =	„	- 76 C init. — 77 B extr.
„	„	11 ist ohne Entsprechung bei Dudo.		
„	„	12 =	Dudo p.	77 B extr. — D extr.
„	„	13 =	„	- 78 A — 79 B extr.
„	„	14 =	„	- 79 B extr. — D extr.
„	„	15 =	„	- 80 A — D init.
„	„	16 =	„	- 81 A — D.
„	„	17 =	„	- 81 D — 84 A extr.
„	„	18 =	„	- 84 A extr. — 85 A extr.
„	„	19 =	„	- 85 A extr. — B med.
„	„	20 =	„	- 85 B med. — 86 A init.
„	„	21 =	„	- 86 A init. — B med.
„	„	22 =	„	- 86 B med. — C.

2. Vergleichung des Wace mit Dudo (V. 751—2061) und Guillelmus.

Es kann die Frage sein, ob Wace in der Geschichte Rollo's, mit welcher für ihn das Gebiet der positiven Geschichte beginnt (vgl. V. 752: là comence l'estoire), mehr dem Dudo oder dem Guillelmus gefolgt sei.*) Die grössere Wahrscheinlichkeit spricht unbedingt für Dudo, da er sowohl seiner grösseren Ausführlichkeit als auch seines höheren Alters wegen einen bedeutenden Vorzug vor Guillelmus besitzt. Um diese Wahrscheinlichkeit zur bewiesenen Gewissheit erheben zu können, wird man eine Anzahl von Thatsachen zusammenstellen müssen, welche nur von Dudo und Wace erwähnt, von Guillelmus dagegen übergangen werden, folglich von Wace (wenn er überhaupt den Dudo und Guillelmus als Quellen benutzt hat, was wir als bewiesen voraussetzen) nur dem Dudo entlehnt sein können.

Wir haben folgende derartige Thatsachen gefunden: 1) Die Aufforderung der normannischen Barone an Rollo, in Rouen zu bleiben (V. 1200—208 vgl. mit Dudo p. 76 B u. C). Guillelmus gibt hiervon nur eine kurze Andeutung (Schluss des 9. Cap.). 2) Die Unterredung zwischen Reinault, Hasting und Roland (V. 1264—73 übersetzt aus

*) Natürlich kann hier nur der Inhalt der Cap. 9—22 des Guillelmus in Betracht kommen.

Dudo p. 77A). 3) Die Ansprache Rollo's an sein Heer (V. 1301 bis 1304 vgl. Dudo p. 77B). 4) Das Misslingen der ersten normannischen Belagerung von Bayeux, indem der Normannengraf Botho gefangen genommen wurde und für seine Befreiung von Rollo ein einjähriger Waffenstillstand bewilligt werden musste (V. 1334—338 vgl. mit Dudo p. 77D). Nach Guillelmus wurde Bayeux sogleich beim ersten Sturme erobert (Cap. 12). 5) Die Aufforderung Rollo's an die Pariser zur Uebergabe vor seinem Abzuge nach England (V. 1368—79 vgl. mit Dudo p. 78B). 6) Die Besiegung der englischen Rebellen durch Rollo (V. 1370—1425 vgl. mit Dudo p. 78B med.—79B extr.). Guillelmus berichtet dies Ereigniss zwar gleichfalls, aber mit der grössten Kürze in sieben Zeilen des 13ten Capitels. Dagegen stimmt Wace hier mit Dudo auch in den Einzelheiten überein. So erzählen beide an derselben Stelle, dass Rollo ein Schwert besessen habe, dessen Griff golden und zwölf Pfund schwer gewesen sei.*) (V. 1412-414 vgl. mit Dudo p. 79A extr.); so sind ferner die Verse 1417—19:

S'il a en vostre terre nul hom combatant
Ki voil à mei venir, mielx ke il n'a quérant
Otréiez k' il vienge

eine deutliche Uebertragung von Dudo's Worten p. 79B: tantum te deprecor, ut qui me sequi maluerint non prohibeas eis. 7) Der Aufstand des Landvolkes gegen Rollo (V. 1505—563 vgl. mit Dudo p. 79D extr.—80A). Allerdings ist Wace hier weit ausführlicher, als Dudo, aber seine Zusätze enthalten kein neues Factum, sondern spinnen nur Dudo's Angaben weiter aus und fügen Reflexionen hinzu, man lese z. B. V. 1536—40. Dass der Dudo als Original vorgelegen hat, beweisen mehrere Parallelstellen, wie V. 1516:

Rou esgarde trez li, si vit la pudre lever,

zu vergl. mit Dudo p. 80 init.:

Rollo autem respiciens vidit aerem pulverulentum.

Auch die VV. 1522—25:

Nostre gelde è nos homes fetes avant haster,
(E la preie cachier è li somiers mener)
Cels ki sont a cheval fetes avant monter, (d. i. promptement monter)
El feréiz saron nos bien lequel est ber.

sind, obwohl V. 1523 ein selbständiger Zusatz ist, doch wohl nur die

*) Das „dis livres" in V.1413 ist gewiss in „douze livres" zu emendiren.

Nachdichtung von Dudo's Worten (p. 80 A): pedites nostri celeriter viam petant, equites nobiscum remaneant, ut videamus, cujus fortitudinis sint, qui nos perdere volunt. 8) Die Einschliessung der Normannen durch die Franzosen auf einer Anhöhe bei Chartres, ihr nächtlicher Ausfall und ihre Verschanzung mittelst der Leichen geschlachteter Thiere (V. 1687—1804 vgl. mit Dudo p. 81A—D). Auch Guillelmus erzählt zwar diese Ereignisse in Cap. 16, aber so kurz, dass Wace ihm nicht gefolgt sein kann.

Durch die angeführten Thatsachen wird, wie wir glauben, bewiesen, dass in diesem Theile des Roman's (dem eigentlichen Roman de Rou) Dudo und nicht Guillelmus die Hauptquelle für Wace gewesen ist.

Trotzdem hat aber Wace neben Dudo auch den Guillelmus benutzt, denn er erzählt die schnelle Abreise Hasting's (V. 1276) und die Wiedervermählung Rollo's mit der Popa (V. 2037) — Ereignisse, deren, wie wir oben (p. 25) sagen, nur Guillelmus gedenkt. Vielleicht ist auch die Anecdote von dem Landmanne zu Long-Paon (V. 1984 bis 2035) nach Guillelmus (Cap. 20) und nicht nach Dudo (p. 85 B bis D extr.) gedichtet, wenigstens entspricht der Ausspruch Rollo's bei Wace (V. 2027):

De la buche meisme as jugié la lei

ganz den Worten bei Guillelmus (p. 232 C): tuum os te condemnat.*) Ausserdem deutet noch manches Andere, wie z. B. das Nichterwähntwerden des Erzbischofs Franko auf eine Mitbenutzung des Guillelmus durch Wace hin.

Durch das eben Erörterte dürfte, wenigstens was diesen Theil des Roman's anlangt, auch der oben (p. 10) versprochene speciale Beweis dafür gegeben sein, dass Dudo und Guillelmus wirklich die Hauptquellen des Wace gewesen sind. Es wird aber dieser Beweis durch zwei Umstände noch unwiderleglicher gemacht. Nicht genug nämlich, dass Wace nur die von Dudo und Guillelmus berichteten Thatsachen erzählt und ihnen, mit wenigen und sehr unwesentlichen Ausnahmen, keine einzige neue hinzufügt, so erzählt er diese Thatsachen auch genau in der von Dudo — denn Guillelmus kommt als Excerpist hierbei gar nicht in Betracht — aufgestellten Ordnung, ein Verfahren, dessen Wichtigkeit für die Kritik wir p. 5 her-

*) In den additamentis zu Guillelmus wird dieselbe Anecdote noch einmal erzählt, aber in die Zeit Richards II. verlegt (p. 316 C).

vorgehoben haben. Nur zweimal wird diese Ordnung unterbrochen, einmal nach V. 1275, wo Wace aus Guillelmus (Cap 11) die Erzählung von der Abreise Hasting's einschiebt (füglicher wäre dies nach V. 1309 geschehen), und das zweite Mal am Schlusse dieses Abschnitts, wo zuerst die Hinrichtung der beiden französischen Ritter, welche heimlich bei der Gisela verweilten, und darauf erst die Anecdote von dem betrügerischen Ehepaare zu Long-Paon erzählt wird, während Dudo die umgekehrte Reihenfolge beobachtet. Der zweite wohl nicht weniger beweiskräftige Umstand besteht darin, dass sich bei Wace nur dieselben beiden Jahresangaben wie bei Dudo [und Guillelmus] finden: die Angabe des Jahres 876 als das der Ankunft Rollo's in die Normandie (V. 1143, im Texte steht seisante sis, es ist aber dafür offenbar settante sis zu schreiben, vgl. le Prevost's Anmerkung) [cf. Dudo p. 75 C extr.], und die Angabe des Jahres 912 als das Jahr der Taufe Rollo's (V. 1919 vgl. Dudo p. 84 C).

Aber freilich, wenn Wace auch sich streng an die von Dudo gegebene Ordnung der Erzählung bindet und seinem Vorgänger Schritt auf Schritt folgt, so muss doch zugegeben werden, dass er sich innerhalb der durch einen Inhaltsabschnitt gebildeten Schranken sehr frei bewegt, wie dies ja die Gewohnheit fast aller mittelalterlichen Bearbeiter eines Originalwerkes ist (vgl. p. 11). So legt denn Wace die Berichte seines Gewährsmannes förmlich in ein Prokrustesbett, indem er an ihnen bald die Operation des Erweiterns, bald die des Kürzens vornimmt, meist jedoch die erstere. Interessant ist es hierbei zu beobachten, wie einzelne Sätze, ja Worte Dudo's von Wace einen ganzen Commentar erhalten. Wir geben hiervon, da wir ohnehin im Anfange dieser Vergleichung ausführlicher sein wollen, einige Beispiele. Nachdem Dudo die Niederlage von Chartres berichtet hat, erzählt er weiter (p. 81 D): „Rollo vero ita exagitatus, furiis bacchatus coepit totam terram vastare et delere atque incendio concremare. Ilico omnis salus conclamatur fiduciaque vivendi non reperitur, publica res adnihilatur Ecclesiaeque desertae habentur.“ Wace führt dies nun (V. 1801 bis 814) folgendermassen aus:

Dez ke Rou out ensemle tuit sis homs recoilliz
E il out li malades è li nafrez gariz,
De guerre a li Francheiz durement envaïz
E li Normannz od li, ki mult les ont haïz.
Li plainz païz wasterent de Bleiz trez k'à Sainliz,
Li homes ont ocis è li aveirs raviz;

N'i remaint borc à fraindre, ki tant fust bien garniz,
Se il ne fust bien cloz de murz u de paliz.
Des homes véissiez merveillos tueiz;
N'en ont nule pitié plus ke leu de berbiz,
Tuent joenes è viez, tuent granz è petiz:
Veuves font li moilliers orfelinz font li fiz
E porgiesent li Dames joste lor mariz.

Unmittelbar hierauf berichtet Dudo, dass die „Franken" dies Landeselend nicht länger ertragen könnten und ihren König um Abhilfe gebeten hätten. Dem Wace war dieses „Franci" zu allgemein gehalten und er detaillirt es daher (V. 1815 u. 16) durch:

Li Eveskes de France è li bon ordené
Li Baron è li Conte, li viel è li poiz né.

Als Beispiele einer eigentlichen, mehr sachlichen Erweiterung führen wir an: den Kampf Rollo's mit dem aufständischen Landvolk (V. 1505—563 vgl. mit Dudo p. 79 D extr.—80 A) und die Niederlage der Normannen bei Chartres (V. 1572—1651 vgl. mit Dudo p. 80 B). Eine Kürzung des Dudo'schen Berichtes erlaubt sich Wace, wie schon bemerkt, viel seltner, aber er erlaubt sie sich doch. So wird der Rath der normannischen Barone, Rollo möge die Friedensanerbietungen des französischen Königs annehmen, von Dudo in einer längeren Rede entwickelt (p. 82 C u. D), von Wace dagegen nur mit dem Verse (1894) angedeutet:

(Rou) par conseil de sis homs li triefves li acorda.

Abweichungen zwischen Wace und Dudo finden sich folgende:

1) Nach Wace war es der Körper des heil. Arnulf (V. 1152), nach Dudo der Körper der heil. Ameltrude (p. 75 D), den Rollo der Kapelle St. Vedastus zu Jumiéges weihte. Vielleicht erklärt sich dieser Widerspruch dadurch, dass die genannte Kapelle die Leiber beider Heiligen (wenigstens angeblich) besass und die Tradition nicht bestimmt angab, welcher von beiden von Rollo geschenkt worden sei. Da übrigens Guillelmus, der als Mönch von Jumiéges hierüber am besten unterrichtet sein musste, mit Dudo übereinstimmt (Kapitel 9), so dürfen wir dessen Angabe auch für die richtige halten. 2) Nach Wace (V. 1173) landete Rollo zu Rouen mit seiner Flotte im Hafen von St. Morin, nach Dudo (p. 76 A) am Thore bei der Kirche des heil. Martin (vgl. le Prevost zu dieser Stelle). 3) Wace nennt den Bischof von Evreux, welcher vor den Normannen entfloh „Isembart" (V. 1354),

Dudo dagegen „Sebar“ (p. 77 D). Wahrscheinlich ist Sebar nur eine Verstümmelung des altnordischen Namens Isembart. 4) Wace erzählt (V. 1106—142) die Loskaufung des Grafen Raignier durch seine Gemahlin auf eine etwas andere, für Rollo günstigere Weise, als Dudo (p. 75 A—C). 5) Nach Wace (V. 1900—905) war es Rollo selbst, der den König beim Fusskusse rückwärts zu Boden warf nach Dudo (p. 84 A) beging ein Soldat, der Rollo's Stelle vertreten sollte, diese Rohheit.

Auf dass Unwesentliche dieser Abweichungen brauchen wir nicht erst hinzuweisen.

Als Zusätze des Wace sind folgende von ihm erzählte Begebenheiten und Angaben zu bezeichnen: 1) Die Wahl Rollo's zum Führer (Herzog) der Normannen (V. 1174—179), die er an dieser Stelle höchst unpassender Weise berichtet; indessen macht es dieser Umstand erklärlich, dass bei der später folgenden Unterredung zwischen Hasting und Rollo (V. 1230—1251) die schöne Stelle des Dudo, worin sich die Normannen als unter einander gleichmächtige Männer bezeichnen („aequalis potestatis sumus“ p. 76 D) unübersetzt gelassen wird. 2) Die Recognoscirung von Evreux und Lisieux durch die Normannen (V. 1319). 3) Die Angabe des Verlustes der Normannen in der Schlacht von Chartres (V. 1693). 4) Die Erblindung Rollo's auf der Flucht (V. 1693), ein Ereigniss, welches durch ein „pluséors distrent“ ausdrücklich als sagenhaft bezeichnet wird (vgl. p. 2). 5) Die Angabe der Begräbnissstätte Rollo's (V. 2058).

Seltsam ist es, dass Wace nichts von dem Seesturme erzählt, den Rollo auf der Fahrt von England nach Walchern erlitten und durch ein Gebet beschwichtigt haben soll (Dudo p. 73 D extr.—74 B, Guillelmus Kap. 7, die Erzählung wäre nach V. 1050 einzuschieben); noch seltsamer aber, dass Wace als ein Geistlicher nichts von den reichen Schenkungen berichtet, welche der Katechumene Rollo der normannischen Kirche machte (Dudo p. 84 D — 85 A extr. Guill. Kap. 18). Man möchte bei diesen Auslassungen fast an Lücken unserer Handschriften glauben. In merkwürdiger Abweichung befindet sich der Inhalt der Verse 1814—1900 von dem Berichte des Dudo: bei Dudo (p. 82 A) bitten die französischen Barone den König um Abtretung der Normandie und Verheirathung der Princessin Gisela an Rollo, bei Wace theilt der König selbst den Baronen — allerdings auf ihr Drängen — diese Massregeln vorschlagsweise mit.

(V. 1845 — 861); nach Dudo ferner spielen noch nach dem Abschlusse eines vorläufigen dreimonatlichen Waffenstillstandes längere Verhandlungen zwischen Rollo einerseits und dem Erzbischofe Franko und dem Herzoge Robert von Isle de France (dux Francorum) andererseits (p. 82 D extr. — 83 C), Wace deutet dieselben nur mit dem Verse (1900) an:

Tant fut li plet mené ke la chose fina.

Als das Resultat unserer ganzen Untersuchung über diesen Theil des Roman's ergiebt sich, dass die Hauptquelle Wace's Dudo, die Nebenquelle, um so zu sagen, Guillelmus gewesen ist, und dass die Abweichungen, Zusätze und Auslassungen Wace's gering und, wenigstens im Allgemeinen, unwesentlich sind.

III. Geschichte des Herzogs Wilhelm.

(reg. 926 od. 931 — 943 vgl. le Prevost zu V. 2049.)

1. Vergleichung zwischen Guillelmus (lib. III.) und Dudo

(lib. III. p. 98 D — 106 A.)

Guillelmus gibt in diesem dritten Buche einen gedrängteren und weniger wörtlichen Auszug aus Dudo, als in der sonst analogen zweiten Hälfte des vorhergegangenen Buches. In welch' hohem Grade Guillelmus die Berichte des Dudo über die Thaten Wilhelms I. kürzte und zusammenzog, kann eine Vergleichung der einzelnen Capitel des ersteren mit den entsprechenden Abschnitte des letzteren veranschaulichen, es ergiebt sich hieraus folgende Nebeneinanderstellung:

Guillelmus, cap.	1.	= Dudo p.	89 D — 93 C
„ „	2.	= „ -	94 A — 97 A
„ „	3.	= „ -	97 A — C
„ „	4.	= „ -	97 D — 98 A
„ „	5.	= „ -	98 A — 100 B
„ „	6.	= „ -	100 B — 101 C
„ „	7.	ohne Entsprechung	
„ „	8.	= Dudo p.	101 C — 102 C
„ „	9.	ohne Entsprechung.	
„ „	10.	= Dudo p.	102 D — 103 D extr.
„ „	11.	= „ -	104 A — 105 A
„ „	12.	= „ -	105 A — 106 A.

Bei dieser Tabelle ist in Betracht zu ziehen, dass die Capitel des

Guillelmus je das Drittel einer Folioseite einnehmen; entspricht also, wie es öfters vorkommt, ein Capitel bei Guillelmus mehreren Folioseiten bei Dudo, so ist die Kürzung eine sehr starke. Indessen, da die Darstellungsweise des Dudo eine sehr weitschweifige ist, hat Guillelmus trotz seiner starken Kürzungen doch keines der von Dudo erzählten Ereignisse übergangen, ausgenommen die Verhandlungen der normannischen Barone mit Rollo wegen dessen Abdankung (Dudo p. 90 D — 91 C), deren Erzählung ohnehin passender in der Biographie gegeben worden wäre. In interessanter Weise lässt sich das Kürzungsverfahren des Guillelmus an einer Anzahl Sätze nachweisen, welche offenbar aus grösseren des Dudo zusammengezogen sind. Man vergleiche z. B. den Schluss des 3. Capitel (b. Guill.): Quam (sc. die Tochter Herberts v. Vermandois) a paterno domo sublatam cum innumera militum manu idem Normannorum dux Rothomagensibus intulit arcibus mit Dudo p. 97 C: Quam (sc. Leudegardis) Willelmus mirabilibus fescenninis apparatibus inauditisque inedicibilis honoris et dignitatis ornatibus comptius suffultus inaestimabiliumque equitum multitudine undique secus constipatus conduxit magnifice Rothomagensis urbis arcibus. Ein anderes schönes Beispiel bietet der Schluss des 4. Capitels verglichen mit Dudo p. 98 A. Es sind derartige Parallelstellen zugleich auch Beweise für die allerdings ohnehin schwerlich zu bezweifelnde Thatsache, dass Guillelmus nur einen Auszug aus Dudo, nicht eine selbständige Darstellung gibt.

Abweichungen von Dudo hat sich Guillelmus in diesem Abschnitte nirgends erlaubt. Die Verschiedenheit in der Angabe des Todestages Wilhelms I. — Guillelmus gibt den XVI, Dudo den XIII Kal. Januarii des Jahres 943 als solchen an — beruht jedenfalls auf einem Fehler der Abschreiber von dem sich freilich schwer entscheiden lässt, ob er im Texte des Dudo oder des Guillelmus begangen worden ist.

Zusatzweise werden von Guillemus folgende Ereignisse berichtet: 1) Die Wiederherstellung des Klosters von Jumiégcs und seine Besetzung durch Mönche aus Poitou (Cap. 7 und 8 init.). Dudo gedenkt dieses Ereignisses sehr ungenau und kurz mit dem einem Satze (p. 101 C): tunc construxit (Willelmus) Gimegias mirabile dictu mirique scematis templum. Uebrigens erklärt sich die grössere Ausführlichkeit des Guillelmus leicht aus seinem Stande. 2) die Flucht des von seinem Sohne Swen vertriebenen Dänenkönigs Harold nach

der Normandie (Cap. 9), ein Factum, welches Guillelmus aus anderweitigen Quellen geschöpft haben muss. 3) Die Uebersiedelung des Prinzen Richard nach Bayeux, um dort die dänische (dacische) Sprache zu erlernen (Cap. 8 am Schlusse, wird aber von Dudo in der Biographie Richards I. p. 112 C und D erzählt). 4) Der Tod des Erzbischofs Franko (Kap. 10 am Schl.) — Auch nennt Guillelmus den Namen (Sprota) der ersten (dänisehen) Gemahlin Wilhelms I. (Cap. 2 am Schlusse).

2. Vergleichung des Wace (V. 2062—2763) mit Dudo und Guillelmus.

Die Annahme, dass Dudo die Hauptquelle des Wace gewesen sei, hat für diesen Abschnitt dieselben Wahrscheinlichkeitsgründe für sich, wie für den vorhergehenden (vgl. p. 28), kann aber hier nicht so streng, wie dort bewiesen werden, denn, da Guillelmus keine der von Dudo berichteten Thatsachen übergangen hat (vgl. p. 33), so lassen sich keine von Dudo und Wace allein erzählten und folglich die specielle Abhängigkeit des letzteren von dem ersteren bezeugenden Ereignisse auffinden. Indessen dürfte bei der grossen Wahrscheinlichkeit, welche die Sache an sich besitzt, wohl schon der Umstand als genügender Beweis gelten, dass Wace und Dudo die Regierungsgeschichte Wilhelms I. in annähernd gleicher Ausführlichkeit erzählen, während ja Guillelmus, wie wir sahen, nur eine sehr kurze Darstellung gegeben hat. Es war also auch hier das Werk Dudo's und nicht das des Guillelmus das dem Roman de Rou zu Grunde liegende Original.

Wace's Biographie Wilhelms I. zerfällt in Bezug auf ihr Verhältniss zu der von Dudo gegebenen in zwei wesentlich verschiedene Theile, deren Grenzscheide V. 2335 bildet. Im ersten dieser Theile (V. 2062—2335) nimmt Wace dem Dudo gegenüber eine unabhängigere, selbständigere Stellung ein, indem er sich vielfache Auslassungen und Abweichungeu erlaubt. So erwähnt Wace z. B. gar nicht die erste Gemahlin (Sprota) Wilhelms I., vielmehr gewinnt es nach seinem Berichte ganz den Anschein, als sei Leudegardis, die Tochter des Grafen Herbert von Senlis*), die erste und einzige Gemahlin Wilhelms I.

*) Auch dies ist eine Abweichung von Dudo, denn nach diesem war Herbert Graf von Vermandois (vgl. le Prevost zu V. 2072).

gewesen, indem die Vermählung mit derselben sogleich am Eingange der ganzen Biographie erzählt wird (V. 2073), und hiernach wäre denn auch Richard I. der Leudegardis Sohn (vgl. V. 2251); hiergegen streitet nun Dudo's Bericht; zwar nennt dieser nie die Sprota ausdrücklich, allein, wenn in Uebereinstimmung mit Wace erzählt wird, dass Wilhelm bei seiner Rückkehr aus der siegreichen Schlacht die Nachricht von der Geburt eines Sohnes (und zwar „ex conjuge dilectissima natus") erhalten habe (p. 97A init.) und doch seine Vermählung mit Leudegardis erst in dem folgenden Paragraphen (p. 97C) berichtet wird, so kann unmöglich die Leudegardis die Mutter dieses Sohnes sein, sondern es ist eine frühere Ehe (oder wenigstens ein Concubinat) Wilhelms mit einer andern Dame anzunehmen. Eine andere Abweichung Wace's von Dudo ist es, dass er (V. 2173—2216) Wilhelm I. vor der Schlacht auf dem pré de la bataille sich mit Boton und Bernart unterreden lässt, denn bei Dudo (p. 95 D—96 B) tritt Boton bei dieser Gelegenheit gar nicht auf. Endlich setzt Wace (V. 2273—94) die Thronbesteigung Ludwigs des Ueberseeischeu vor den Vermählungsfestlichkeiten zu Lions-la-Forêt an, Dudo dagegen (p. 97 D) erst nach denselben. Ausgelassen und übergangen hat Wace im Vergleich zu Dudo namentlich die Verhandlungen der normannischen Barone mit Rollo wegen seiner Abdankung (b. Dudo p. 90 D—91 C), die Gehorsamsaufkündigung der Bretonen (p. 92 B) und die Begnadigung des rebellischen Alans (p. 98 A). Manche Parthien der Dudo'schen Biographie Wilhelms I. hat Wace wieder bedeutend gekürzt, wie z. B. die Geschichte des Krieges Wilhelms I. gegen die Bretonen (V. 2080 bis 94 vgl. mit Dudo p. 93 B—D) nud der Aufwiegelung der normannischen Barone durch Riulf (V. 2120—146 vgl. mit Dudo p. 94 B bis 95 A).

Indessen ist trotz aller in diesem ersten Theile vorhandenen, mehr oder minder bedeutenden Differenzen doch die Benutzung des Dudo durch Wace entschieden anznerkennen. Wahrscheinlich wird eine solche — abgesehen von den allgemeinen Gründen — schon durch den Umstand gemacht, dass Wace durchaus kein neues, dem Dudo unbekanntes Factum berichtet. Beweisend sind aber hierfür eine Anzahl Detailübereinstimmungen und Parallelstellen. Es ist gewiss mehr als zufällig, wenn sowohl nach Wace (V. 2159) als nach Dudo (p. 96B) die Zahl der dem Herzoge Wilhelm I. im Kampfe gegen Riulf treu gebliebenen Krieger gerade 300 beträgt, wenn nach beiden

Riulf auf der Flucht „verschwindet“ (V. 2238 p. 96 D), und nach beiden Wilhelm I. bei der Meldung von der Geburt eines Sohnes gerade den Bischof Heinrich von Bayeux und einen Ritter Boto zur Taufe nach Fécamp absendet*): wie sehr pflegen in derartigen Detailangaben verschiedene Schriftsteller von einander abzuweichen! Als Parallelstellen führen wir an V. 2195:

Quant nous n'avons Seignor, en Danemarche iron,

zu vergleichen mit Dudo (p. 96 A):

Navigio Daciam nostrae nativitatis terram repetemus, quia duce et advocato caremus;

und V. 2318 und 2319:

Amiz, dist il, seron dez orez en avant;
Une seror avez, à moillier la demant,

zu vergleichen mit Dudo p. 97 B:

Ut des sororem tuam uxorem mihi veni (utque connectamur invicem foedere involubilis amicitia et dilectionis).

Zu alledem kommt hinzu, dass die vorhandenen Abweichungen mehr aus Ungenauigkeit und Nachlässigkeit in der Benutzung des Dudo, als aus der Herbeiziehung noch anderer Quellenschriftsteller (abgesehen von Guillelmus) entstanden zu sein scheinen.

Der zweite Theil unseres Abschnittes ist, wie schon erwähnt (p. 34) in weit engerem Anschlusse an Dudo verfasst und steht zu diesem fast in dem Verhältnisse einer freien Uebersetzung. Daher sind denn auch die Parallelstellen hier besonders zahlreich; die wichtigste und längste derselben ist V. 2491—591 vergl. mit Dudo p. 102 A u. B, eine zweite führen wir, da sie kürzer ist, hier an. V. 2627—632:

Li dus a Herloin mult bien asséuré,
Monsteroil a bien clos, enforchié è fermé
De pel à hérichon, de mur è de fossé.
Poiz l'a d'homes garni è d'armes è de blé,
A joie è à desduit a lungement esté,
Poiz s'en est reperriez à Roem sa cité.

vergl. man mit Dudo p. 103 D: Castro vero firmiter remunito frumenti vinique atque tergorum suum affluentia cumulatius repleto, quinetiam militibus praemaximis sufficienter honestato Willelmus celeri equitatu cum suis reversus ad moenia urbis Rothomagensis. Dagegen kann

*) V. 2253—58, p. 97 A.

die Uebereinstimmung von V. 2568: El Duc chaï as pies mit Dudo p. 103 A: ad pedes ejus (ac. Willelmi) procidit zufällig sein.

Abweichungen des Wace von Dudo sind in diesem Theile nur zwei zu erwähnen. Die erste besteht darin, dass Wace als den vierten Mörder Wilhelms I. (neben Heinrich, Riulf und Robert) nicht, wie Dudo (p. 105B), „Balzo", sondern „Fauces", einen Neffen Riulfs, nennt (V. 2672 u. 75). Die zweite ist in der Angabe des Todesjahres Wilhelms I. enthalten, indem Wace (V. 2759) das Jahr 966, Dudo dagegen (p. 106A) das Jahr 943 angibt. Da indessen diese Abweichung Wace's so sehr bedeutend und ganz unerklärlich ist, so darf hier wohl unbedenklich ein Fehler der handschriftlichen Ueberlieferung angenommen werden, zumal da der Emendation des „seisante anz è sis" in „quarante anz è treiz" metrisch nichts im Wege steht.

Dass Guillelmus auch hier (in dieser ganzen Biographie) von Wace benutzt wurde, wenn gleich nur als „Nebenquelle", lässt sich aus mehrfacher Uebereinstimmung beweisen. Nur Wace und Guillelmus erzählen die Flucht des Dänenkönigs Harold in die Normandie (V. 2523 bis 537 vgl. mit Guill. c. 9), nur sie berichten die Bestattung Wilhelms I. in der Marienkirche zu Rouen (V. 2760 vgl. mit p. 238 D). Die Schilderung der äusseren Erscheinung Wilhelms I. (V. 2062—71) hat Wace augenscheinlich nach Guillelmus gedichtet, man vergleiche z. B. 2070 f.:

Fors fu come Jehanz è hardiz sans mesure,
Ki son colp atendi de sa vie n'out cure

mit Guillelmus Cap. 1 p. 233 D: erat ut gigas fortis in proeliis. — Eine Abweichung Wace's von Guillelmus ist es, wenn er die Schwester Wilhelms nicht Gerloc, wie dieser (Cap. 3 p. 235A), sondern Elbore nennt (V. 2331); es können indessen diese Namen in einem bestimmten Verhältnisse zu einander stehen, da sie offenbar verschiedenen Sprachen angehören. Dudo verschweigt den Namen dieser Prinzessin.

IV. Geschichte des Herzogs Richard I. (reg. 943—996).

1. Vergleichung zwischen Dudo (lib. III. p. 110C—158B) und Guillelmus (lib. IV.)

Das Leben Richards I. behandelt Dudo mit einer ganz besonderen Ausführlichkeit: widmet er doch seiner Darstellung nahezu an funfzig

Folioseiten. Es mag Dudo zu dieser Verfahrungsweise nicht allein durch sein persönliches Verhältniss zu Richard I. und dessen Sohn, sondern auch durch innere Gründe veranlasst worden sein. Die Schicksale des dritten Normannenherzogs waren so wechselvoll und abenteuerlich, seine Regierung so lang und ereignissreich, seine Persönlichkeit so inhaltsvoll und vielseitig, dass dem zeitgenössischen Biographen ein reiches, zur Ausführlichkeit verlockendes Material vorliegen musste. Ist doch Richard I., „der Graf ohne Furcht", noch mehr als König Wilhelm der gefeierte Held der normannischen Volkssage geworden.

Guillelmus hat sich, wie dies bei der Ausführlichkeit Dudo's nicht anders möglich war, in seinem Auszuge die bedeutendsten Kürzungen erlaubt. Man vergleiche z. B. das erste einleitende Capitel bei Guillelmus mit der langen Einleitung bei Dudo p. 110 C—113 C. Von den langen Reden, welche die auftretenden Personen bei Dudo zu halten pflegen, gibt Guillelmus meist nur kurze Referate, zuweilen begnügt er sich auch mit dem Berichte der durch diese Reden herbeigeführten Thatsachen (man vgl. den Schluss des 17. Cap. mit Dudo p. 148A—152A). Vollständige Streichungen nimmt Guillelmus ebenfalls nicht selten vor, so sind die bei Dudo häufigen Lobpreisungen Richards fast sämmtlich ausgelassen worden (z. B. p. 135 C—136 C, p. 139 C—140 C). Das Verhältniss der Capitel des Guillelmus zu den Seitenabschnitten des Dudo ist, um auch hier eine Uebersicht davon zu geben, folgendes:

Guillelmus,	cap. 1	=	Dudo	p. 113 C—114 A.
„	- 2	=	„	- 114 B—116 A.
„	- 3	=	„	- 116 A—117 B med.
„	- 4	=	„	- 117 B med.—119 B init.
„	- 5	=	„	- 119 B init.—121 B med.
„	- 6	=	„	- 121 B med.—122 C med.
„	- 7	=	„	- 122 C - —125 C -
„	- 8	=	„	- 125 C - —126 C -
„	- 9	=	„	- 126 C - —128 B -
„	- 10	=	„	- 128 B - —132 A extr.
„	- 11	=	„	- 132 A—135 C.
„	- 12	=	„	- 136 C—137 B.
„	- 13	=	„	- 137 B—139 B.
„	- 14	=	„	- 140 C—142 A.
„	- 15	=	„	- 142 C—144 B.

Guillelmus, cap. 16 = Dudo p. 144 C—145 A init.
„ - 17 = „ - 145 A—152 A.
„ - 18 = „ - 152 B—153 A med.
„ - 19 = „ - 153 A med.—156 B.
„ - 20 = „ - 156 D—158 B.

Die Abweichungen des Guillelmus von Dudo sind folgende: 1) Nach Guillelmus (Cap. 3) räth Arnulf dem Könige Ludwig die Verstümmelung des jungen Richard an, bei Dudo dagegen (p. 116 C) nur dessen Gefangenhaltung (vgl. p. 117 B). 2) nach Guillelmus ertheilt der Däne Bernart dem Könige seinen hinterlistigen Rath bei Tafel, als dieser schon voll Weines ist (Cap. 6 p. 241 C), bei Dudo geschieht dies erst am folgenden Tage in der Morgenfrühe (p. 141B). 3) Nach Guillelmus stiess ein einzelner Krieger den Grafen Herloin nieder (Cap. 7), nach Dudo wurde die That von den Normannen insgesammt verübt (p. 123 D). 4) Nach Guillelmus (Cap. 14) fiel Evreux durch den Verrath des Gislebert Machel in die Hände Lothars, nach Dudo (p. 142 D) wurde die Stadt mit Sturm (repentino conflictu) genommen. 5) Nach Guillelmus fällt die Verwendung Richards für den Grafen Arnulf, seinen früheren Feind, unter die Regierung Hugo Capets (Cap. 19), nach Dudo fand sie noch unter Lothar statt (p. 155 C). 6) Nach Guillelmus (p. 249 A) starb Richard I. im Jahre 996 (wie auch anderweitig bestätigt wird), nach Dudo (p. 158 B) erst im Jahre 1002. Jedoch beruht hier, wie sich mit Gewissheit behaupten lässt, die falsche Angabe Dudo's auf einem Fehler der Handschriften, denn Dudo muss das Todesjahr seines Gönners und Zeitgenossen Richard I. genau gewusst haben. — Nach anderen Quellen als Dudo hat Guillelmus folgende Ereignisse zusatzweise erzählt:

1) Die Einsetzung des Rudolf Torta als Statthalter König Ludwigs in der Normandie und die Verwüstung des Klosters Jumiéges durch denselben (Cap. 6 p. 242 A): ein Zusatz, der bei einem Mönche von Jumiéges sehr erklärlich ist. 2) Die Rückkehr des Königs Harold nach Dänemark und seine Versöhnung mit Sven (p. 243 D. Cap. 9 am Schlusse). 3) Den Tod des Königs Ludwig und den des Erzbischofs Gunard von Rouen (Cap. 11 am Schlusse). 4) Den Tod des Königs Hugo Capet und die Thronbesteigung Roberts (Cap. 19). Ferner nennt nur Guillelmus den Namen der Stadt (Laon), in welcher die Friedenssynode der französischen Bischöfe abgehalten wurde (Cap. 17 vgl. Dudo p. 145 A). Ebenso erfahren wir nur aus Guillelmus den

Namen (Gunnor) der zweiten Gemahlin Richards I. und diejenigen ihrer Kinder (Cap. 18).

2. Vergleichung des Wace (V. 2764—5164 u. 5368—5929) mit Dudo und Guillelmus.

Da der zweite Theil des Romans de Rou schliesst, ehe die Geschichte Richards I. bis zu Ende geführt worden ist, und der dritte Theil daher (nach der Einleitung) den noch fehlenden Schluss hinzufügen muss, so zerfällt die Wace'sche Biographie Richards I. in zwei sehr ungleiche Theile, welche überdies wegen der zwischen dem zweiten und dritten Theile des Romans obwaltenden Verschiedenheit bezüglich des Metrums und der Darstellungsweise nicht unbeträchtlich von einander abweichen. Wir betrachten zunächst den ersten Theil unserer Biographie, welcher uns bis zu der Verabschiedung der dänischen Hülfstruppen durch Richard I. führt, einer Begebenheit, welche von Dudo auf p. 152 A, von Guillelmus im 17. Capitel erzählt wird und, wie aus diesen Citaten ersehen werden kann, bereits der späteren Regierungszeit Richards I. angehört.

Dass Wace auch in der Biographie Richards I. sich den Dudo zum Führer gewählt habe, ist, abgesehen von allen andern oben besprochenen Gründen, schon um deswillen wahrscheinlich, weil Dudo an Ausführlichkeit schwerlich von einem andern Biographen — falls es einen solchen gab — übertroffen werden mochte. Indem wir also auch für diesen Theil des Romans die Abhängigkeit von Dudo annehmen, eine Annahme, welche wir weiter unten durch Detailbeweise näher begründen werden, verzeichnen wir zunächst die wichtigeren Abweichungen Wace's von Dudo; es sind dies folgende: 1) Nach Wace werden die bösen Pläne des Königs Ludwig gegen den Knaben Richard von dem Erzieher Osmont errathen und dem Bernart mitgetheilt, der sie dann wiederum zur Kenntniss der Bürger von Rouen bringt (V. 2817—820); nach Dudo, welcher übrigens den „nutritor" Osmont hier (p. 114) noch gar nicht mit Namen nennt, sondern dies erst p. 117 B thut; fassen die Bürger, ohne eine Beeinflussung erfahren zu haben, Argwohn gegen Ludwig. 2) Den Bürgeraufstand zu Rouen und die darauf erfolgte Befreiung Richards erzählt Wace (V. 2823—873) mit etwas anderen Details als Dudo (p. 115), auf welche hier speciell einzugehen allzuweit führen würde. 3) Nach

Wace (V. 3659) vermittelt Bernart die Zusammenkunft zwischen den Königen Ludwig von Frankreich und Harold von Dänemark, nach Dudo's Bericht machte Harold selbst in arglistiger Absicht den Vorschlag (p. 123 A). 4) Nach Wace fand die Unterredung zwischen Ludwig und Richard bei Gerberoi (in der Picardie) statt (V. 3773), nach Dudo an dem Flusse Epte (p. 126 C). 5) Nach Wace (V. 3997) tödtet Richard selbst den Neffen des Kaisers Otto im Kampfe, nach Dudo (p. 132 A) wird dieser von nicht näher bestimmter Hand auf der Brücke der porta Beluacensis im Kampfgewühle getödtet; ferner findet bei Wace (V. 4046) König Otto selbst den Leichnam seines Neffen, während bei Dudo (p. 132 A) ihm dessen Tod nur gemeldet wird. 6) Nach Wace vermählt Graf Hugo der Grosse seine Tochter noch selbst — obwol kurz vor seinem Tode — mit Richard (V. 4305), nach Dudo findet die Vermählung erst nach Hugo's Tode statt (p. 137 B), was historisch richtiger ist (vgl. le Prevost zu V. 4305). Ueberdies nennt Wace diese erste Gemahlin Richards „Baut" d. i Bathilde, während Dudo nnd andere Geschichtsschreiber ihr den Namen Emma geben. 7) Nach Wace schlägt der Erzbischof Bruno von Köln Richard I. eine Zusammenkunft in Beauvoisis vor (V. 4347), nach Dudo sollte sie vielmehr im Gebiete von Amiens stattfinden (p. 138 D). Diese Abweichung Wace's erklärt sich vielleicht daraus, dass Richard seine Reise zu dieser Unterredung nur bis Beauvoisis fortsetzte (p. 139 A). 8) Nach Wace schenkte Richard dem einen der Krieger, welche ihn mit so gutem Grunde vor der Weiterreise warnten, ein Schwert, welches fünf Mark werth war, dem andern aber ein gutes Schild (V. 4371—73), nach Dudo (p. 139 A) bestanden die Geschenke in einem Schwerte, dessen Griff aus vier Pfund Gold bestand und in einem Armbande von demselben Gewichte.

Man sieht leicht, dass die Abweichungen Wace's, wenn auch ziemlich zahlreich, so doch inhaltlich sehr unbedeutend sind.

Uebergegangen hat Wace in seiner Bearbeitung des Dudo ausser der langen Einleitung noch die Verhandlungen zwischen Bernart v. Senlis und Hugo dem Grossen*) (p. 125 B u. C, würden nach V. 3728 zu berichten sein) und ebenso diejenigen Verhandlungen zwischen Ludwig und Arnulf, deren Ergebniss die Herbeirufung des Königs

*) Nach der Besiegung Ludwigs.

Otto ist (p. 129 B — 130 A extr.); die letzteren werden indess wenigstens durch den einen Vers (3891) angedeutet:

Asez ont dit ensemle ço ki lor fut avis.

Bedeutend gekürzt hat Wace die Verhandlungen zwischen Bernart von Senlis und Hugo dem Grossen unmittelbar nach der Befreiung Richards (V. 3194 — 99 vgl. mit Dudo p. 118 C u. D) und noch weit bedeutender die Unterhandlungen Richards mit seinen dänischen Hülfsvölkern, um sie zum Abzuge aus Frankreich oder doch zur Taufe zu bewegen (V. 5124 — 158 vgl. mit Dudo p. 148 A — 152A).

Dagegen hat Wace den Berichten des Dudo folgende Zusätze oder doch weitere Ausführungen und nähere Bestimmungen hinzugefügt: 1) Wenn Dudo ganz allgemein sagt (p. 116 B), Arnulf habe Gesandte „cum maximis muneribus" an den König Ludwig geschickt, so berichtet Wace (V. 2921) speciell, dem Könige seien zehn Pfund Gold geschenkt worden. 2) Die ausweichende Antwort, welche Ludwig jenen Gesandten nach Wace (V. 2954 — 58) anfangs ertheilte, wird von Dudo gar nicht erwähnt. 3) Wace erzählt, die Königin Gerberga habe den Knaben Richard gehasst, weil er schöner gewesen sei, als ihr eigener Sohn (V. 3017 u. 3018), Dudo kennt diese sehr naive Motivirung, welche dem Volksmunde entlehnt worden zu sein scheint, nicht, obwohl auch er die Königin zur Denunciantin Richards macht (p. 117 B, vgl. V. 3025). 4) Das lange Gespräch zwischen Osmont, Ludwig und Richard (V. 3036 — 3081) wird nur von Wace berichtet. 5) Die Erzählung von der fingirten Krankheit Richards hat Wace, wenn er auch ihren historischen Kern dem Dudo (p. 117 D bis 118 A) entnahm, so doch unabhängig von diesem weiter ausgeführt (V. 3126 — 159). 6) Nur bei Wace findet sich (V. 3886) eine genauere Angabe über die Dauer (drei Jahre) des Friedens zwischen Ludwig und Richard. 7) Ebenso berichtet nur Wace, dass die Normannen in der Schlacht gegen den Neffen des Königs Otto gerade zwölf der tapfersten Deutschen gefangen genommen hätten (V. 4027), Dudo spricht ohne eine Zahl zu nennen nur von „sehr vielen Gefangenen" (p. 142 A). 8) Nur von Wace erfahren wir die — vielfach interessanten — Kriegsrufe der verschiedenen Heere in der Schlacht an der Dieppe (V. 4665 — 67). Ueberhaupt ist Wace in der Beschreibung dieser Schlacht, namentlich was die Episode der Befreiung Walters des Jägers durch Richard betrifft, weit ausführlicher als Dudo

(p. 141 D — 142 A). 9) Nur Wace berichtet von einer durch den König Lothar zusammenberufenen Versammlung der französischen Barone zu Melun (V. 4727); Dudo sagt an der entsprechenden Stelle (p. 142 C) nur: Rex misit ad omnes suos fideles, quatinus venirent ad se hostili congressu. 10) Die lobende Characteristik Richards und der Bericht von seinen Kämpfen mit den benachbarten Landesherren (den Grafen von Anjou, Perche etc.) ist, wenigstens an dieser Stelle (V. 4864 — 89), nur bei Wace zu finden.

Es sind also, wie aus der gegebenen Uebersicht erhellt, die Abweichungen, Auslassungen und Zusätze Wace's von oder zu Dudo wenigstens der Zahl nach beträchtlich genug, sie lassen sich aber in der Biographie eines Fürsten, welcher eine Lieblingsgestalt der Volkssage, der Held einer halb-mythischen Geschichte geworden war, leicht erklären, denn Wace war allem Anscheine nach nicht der Mann, um, wenn ihm eine unlautere Quelle anscheinend historische, aber von Dudo übergegangene Thatsachen berichtete, dieselben mit scharfer Kritik zu prüfen und in ihrer Unwahrheit zu erklären; man denke z. B. an jene Notablenversammlung zu Melun (V. 4727), die jedenfalls niemals abgehalten wurde, sondern ihre Existenz bei Wace lediglich einer groben Verwechselung verdankt (vgl. le Prevost zu V. 4727).

Wir haben noch den Beweis zu führen, dass Wace auch in diesem Theile dem Dudo als Hauptquelle gefolgt ist. Einmal ergibt sich dies schon darans, dass Wace in der Reihenfolge der Erzählung sich streng an Dudo bindet, wie dies namentlich bei den Uebergängen von einem Factum zum andern deutlich beobachtet werden kann. Dann ist aber auch eine beträchtliche Anzahl von Detailübereinstimmungen und Parallelstellen vorhanden, welche unmöglich zufällig sein können. Wir geben zunächst von den ersteren einige Beispiele: 1) Sowol nach Wace (V. 3578 und 3857 und 58) als auch nach Dudo (p. 128 A am Schlusse) war der Sohn des Rudolf Torta Bischof von Paris, während doch Guillelmus, obwol er von diesem Torta mehr als Dudo erzählt, gerade dieses Umstandes nicht gedenkt. 2) Beide, Wace (V. 3833) und Dudo (p. 127 C), geben 18 Denare als die Summe an, auf welche Torta die Besoldung der herzoglichen Hausbeamten herabsetzte, Guillelmus dagegen spricht (Cap. 9) von nur zwölf Denaren, ein Beweis, wie sehr derartige Angaben zu schwanken pflegen. 3) Beide Sehriftsteller erzählen ferner übereinstimmend, dass Richard die Hausdienerschaft seines Vaters auch in seinen Diensten behielt (V. 2788 u. 89; Dudo

p. 114 A init.) 4) Beide geben ferner an, dass in dem Kampfe, der in Folge der Zusammenkunft Ludwig's und Harold's stattfand, 18 französische Grafen fielen (V. 3698; Dudo p. 123D letzte Zeile); und beide endlich stimmen 5) darin überein, dass Bruno von Köln einen Bischof als Gesandten an Richard schickte (V. 4347; Dudo p. 138 D), während anderwärts nur von einem Mönche die Rede ist. — Von den Parallelstellen führen wir an, V. 2958 und 959:

Aprez li Roi parla Baron è Chevalier,
Ki du Conte de Flandres orent mult grant loier

vergl. mit Dudo p. 116 B: Tunc regis consiliarii muneribus excaecati dixerunt ei etc. — Ferner V. 2980:

Ne vos poez mie toz li ociz vengier

vergl. mit Dudo p. 116 C: Omnes qui occidentur (sic!) non tibi jus est vindicare — Endlich V. 4858 - 861:

Querre fist li ociz par boiz è par fossez:
Tost furent en mostiers franchement enterrez,
Li nafrez à mieres et à serjanz livrez,
Tant k'il furent gariz les a toz conréez

vergl. mit Dudo p. 144 A extr. Praeterea lucos paludesque exquirere fecit multosque mortuos et plagatos reperit, quibus eadem pietate obsequium praestitit (sc. sanare et sepelire fecit, wie aus dem vorhergehenden Satze ergänzt werden muss). Eigenthümlich verhält es sich mit dem letzten Verse dieses ganzen Theiles, V. 5158:

Ne sai ke poi devindreut ne jo saveir ne quier,

er ist augenscheinlich eine Uebersetzung des Satzes, mit welchem Dudo (p. 152 A) den entsprechenden Abschnitt schliesst: Quod amplius propalare non curamus, aber, während Wace mit der Erzählung von der Einnahme der 18 spanischen Städte endet, berichtet Dudo noch einen Sieg der Normannen über die Spanier (p. 151 D) und das „quod" des citirten Satzes bezieht sich nicht, wie Wace es aufgefasst oder wenigstens nachgebildet hat (ne sai ke poi devindrent), auf die ferneren Schicksale der Normannen, sondern auf die unmittelbar vorher besprochene seltsame Erscheinung in der Hautfarbe der Aethioper (d. i. Araber).

Haben wir somit die Benutzung des Dudo auch hier durch Wace wohl ausser Frage gestellt, so fügen wir noch einige Umstände hinzu, durch welche auch die Benutzung des Guillelmus (in der gewöhnlichen

Weise als Nebenquelle) bewiesen werden dürfte. Die Einsetzung des Rudolf Torta zum Statthalter der Normandie wird nur von Guillelmus (Cap. 6) berichtet (vgl. p. 39), kann also auch von Wace (unter der Voraussetzung, dass er, wo es möglich war, Dudo und Guillelmus als einzige Quellen benutzte) nur nach dem letzteren erzählt worden sein (V. 3581 ff.). Dasselbe gilt von der Erwähnung Lamberts, eines Bruders des Herloin, dessen Ermordung er zu rächen suchte (V. 3690 vgl. mit Guill. Cap. 7, p. 242 C), und von der Angabe, der König Ludwig sei aus Gram über den unglücklichen Ausgang des Feldzuges gegen die Normannen gestorben (V. 4292—94. Guill. Cap. 11 extr.).

Wir wenden uns zur Betrachtung des zweiten Theiles der Biographie Richards I., welcher beträchtlich kürzer und — als zum dritten Haupttheile des Romans gehörig — in Achtsylblern abgefasst ist. Schon durch den hier eingetretenen Wechsel des Metrums wird eine etwas andere Art der Darstellung bedingt, denn jene Gleichmässigkeit und gewisse Schwerfälligkeit, welche den Alexandrinerdichtungen eigenthümlich ist und bei phantasielosen Dichtern leicht in die ermüdendste Monotonie ausartet, muss in den kürzeren cäsurlosen Achtsylblern wenigstens einer verhältnissmässigen Lebhaftigkeit und Leichtigkeit der Darstellung Platz machen. Auffälliger indess, als diese mehr formale oder doch durch die Form bedingte Verschiedenheit ist die Differenz, welche hinsichtlich des behandelten Stoffes, des Inhalts, zwischen dem zweiten und ersten Theile der Biographie Richards I. (und zwischen dem dritten und zweiten Haupttheile des Romans überhaupt) besteht. Während nämlich Wace im zweiten Theile des Romans sich darauf beschränkt hat, nur historische oder doch von ihm für historisch gehaltene Ereignisse zu erzählen, verwebt er in dem dritten Theile eine beträchtliche Anzahl von Sagen und Anekdoten, die offenbar der mündlichen Tradition entnommen sind und den Stempel der Volksdichtung an der Stirn tragen, in die historische Erzählung, und man kann nicht läugnen, dass der Roman gerade hierdurch einen eigenthümlichen Reiz erhält und viel von seiner sonstigen Trockenheit verliert. Der Rest der Biographie Richards I. ist besonders reich an derartigen anekdotenhaften Zusätzen, was sich aus der hervorragenden Stellung, welche dieser Fürst in der normannischen Volkssage einnahm, leicht erklären lässt. So werden uns denn innerhalb der V. 5430 — 766 die Begegnung Richards mit dem Teufel in einer Kirche — uns Deutschen aus Uhlands Nachdichtung bekannt —, die

Geschichte von dem verliebten Mönche zu St. Ouen, das Abenteuer Richards mit dem geheimnissvollen Ritter im Walde von Lions und das Begegniss des herzoglichen Jägers mit einem Zauberweibe erzählt, Sagen, welche für die Geschichte der normannischen Cultur von grossem Interesse sind, indem sich in ihnen noch Anklänge an die altskandinavisch-germanische Mythologie finden. Von der dritten dieser Sagen bemerkt der Erzähler ausdrücklich (V. 5716):

Ne fud ceo pas mis en escrit,
Mez li peres le unt as filz dit

und wir haben guten Grund, dasselbe auch bei den übrigen anzunehmen. Ebenfalls dem Volksmunde nacherzählt ist, allem Anschein nach, die pointelose Anecdote von Richards Brautnacht mit der Gunnor (V. 5767 — 806).

Darf man nun annehmen, dass Wace diese Sagen und Anecdoten der mündlichen Tradition entlehnte,*) so werden wir durch nichts zu der Vermuthung veranlasst, dass Wace ausser Dudo und Guillelmus noch andere Quellen benutzt habe, denn seine Abweichungen von diesen beiden Historikern sind gering. Die bedeutenste derselben ist, dass er die Söhne Richards von der Gunnor vor der förmlichen Vermählung geboren werden lässt — wenigstens muss man dies aus den Ausdrücken s'amie und druerie in V. 5402 und 403, sowie aus dem Umstande schliessen, dass der Trauung überhaupt erst in V. 5775 gedacht wird, — während doch bei Dudo (p. 152 D) der Hauptgrund, weshalb die normannischen Barone ihrem Fürsten die Eingehung dieser Ehe anrathen, die Kinderlosigkeit desselben ist, denn man würde irren, wollte man hier bloss an die Abwesenheit ehelicher Kinder denken, weil uneheliche Geburt, wie das Beispiel Wilhelms des Eroberers zeigt, wohl anstössig, aber doch kein absolutes Hinderniss bei der Thronfolge war. Auffällig ist es dann auch, dass Wace die von wirklichen Concubinen gebornen Söhne Richards gar nicht erwähnt, während doch sowol Dudo (p. 152 C) als Guillel-

*) Unterstützt wird diese Annahme namentlich auch dadurch, dass sich die erwähnten Sagen ausser bei Wace nur noch bei Benoît (die Sagen vom verliebten Mönche ausserdem auch noch in einer selbständigen, aber jedenfalls späteren Dichtung) erzählt finden, so dass Wace der erste gewesen zu sein scheint, der sie schriftlich fixirte; den normannischen Historikern sind sie — meines Wissens wenigstens — sämmtlich unbekannt.

mus (cap. 18, p. 247 D) ihrer gedenken, der erstere sogar über ihre Nachkommenschaft berichtet. Von weit weniger Bedeutung ist es, wenn Wace unerwähnt lässt, (V. 5385), dass Richard I. nach dem Tode seiner ersten Gemahlin Emma sich von deren Bruder, dem Herzoge (später Könige) Hugo Capet, einen Curator ihres hinterlassenen Vermögens senden lassen wollte (vgl. dagegen Dudo p. 152 B u. C). Noch sei angeführt, dass Wace in Betreff des Kriegszuges des französischen Königs gegen den Grafen Arnulf zwar insofern mit Guillelmus übereinstimmt, als auch er diesen König Hugo Capet und nicht, wie Dudo (p. 195 C), noch Lothar sein lässt, aber darin von ihm abweicht, dass nach ihm die Stadt Arras von Hugo nur belagert, nach Guillelmus aber auch erobert wird (V. 5838 — 40) vgl. mit Guillelmus Cap. 19).

Wir werden um so weniger zweifeln, dass Wace auch hier dem Dudo (und Guillelmus) gefolgt ist, als sich auch in diesem Abschnitte überraschende Parallelstellen und Detailübereinstimmungen finden. So erinnert die Schilderung der Tugenden Gunnors bei Wace (V. 5393 — 401) sehr an diejenigen bei Dudo (p. 152 C) man vgl. z. B. V. 5400 u. 401:

d'ovraigne de feme saveit,
Kanke feme saveit poeit

mit Dudo's Worten „feminei artificii edocta ingenio" (wenn hier nicht artificium in übertragener Bedeutung als geistige Eigenschaft „Schlauheit" zu fassen ist). In der Aufzählung der Söhne, Töchter und Schwiegersöhne Richards stimmt Wace (V. 5403 — 429) genau mit Guillelmus (Cap. 18) überein. Mehr als zufällig ist es wohl endlich auch, wenn Wace (V. 5887) und Dudo (p. 156 D) letzte Zeile) die Geldsumme, welche Richard bei der allwöchentlichen Kornvertheilung aus seinem Sarkophage jedem einzelnen Armen reichen liess, übereinstimmend als 5 Solidi angeben.

Geschichte des Herzogs Richard II.

(reg. 996 — 1020.)

Vergleichung zwischen Wace (V. 5930 — 7410) und Guillelmus (lib. V.).

Das Geschichtswerk des Dudo schliesst, wie wir gehörigen Ortes (p. 31) erwähnt haben, mit dem Tode Richards I. ab und wir haben daher nur noch das Verhältniss zu untersuchen, in welchem Wace bezüglich der übrigen Theile des Romans zu Guillelmus steht. Bei der geringen Ausführlichkeit des Guillelmus, dessen Werk auch in den selbständig abgefassten Theilen doch immer einen auszugartigen Character beibehält, wird es uns nicht wundernehmen dürfen, wenn Wace sich nicht sehr eng an Guillelmus angeschlossen, sondern dessen Berichte vielfach ergänzt, erweitert und theilweise allerdings auch entstellt hat. Es ist dies um so erklärlicher, als von den Zeiten Richards II. an, in denen der Culturzustand der Normandie sich bedeutend hob, Wace ein reichlicheres historisches Material zur Verfügung stehen mochte und er also weit weniger zu einem engen Anschluss an einen Quellenschriftsteller veranlasst war. Wir haben ja auch nie behauptet, das Dudo und Guillelmus die einzigen, sondern nur, dass sie die hauptsächlichsten Quellen des Wace gewesen sind und an dem letzten Theile dieser Behauptung halten wir, soweit sie den Guillelmus betrifft, auch jetzt noch fest, denn es lässt sich unseres Erachtens nicht verkennen, dass vom Tode Richards I. bis zur Geschichte Wilhelms des Eroberers das Werk des Guillelmus die Grundlage des Roman de Rou bildete, wenn auch die Ausführung theilweise auf andere Quellen hinweist.

In der folgenden Vergleichung der Wace'schen Geschichte Richard's II. mit der von Guillelmus gegebenen, stellen wir, da hier nicht mehr die gleiche Ausführlichkeit, wie in den vorhergehenden Abschnitten, wo die Vergleichung eine doppelte war, erfordert wird, das ganze Material tabellarisch unter fünf Rubriken (*a.* Zusätze; *b.* Erweiterungen; *c.* Lücken und Auslassungen; *d.* Einzelne Abweichungen, und *e.* Uebereinstimmungen) geordnet zusammen, um dann nach diesen Vorlagen ein Urtheil über den ganzen Abschnitt abgeben zu können.

a. Zusätze. Nur von Wace, nicht zugleich auch von Guillelmus wird erzählt:

1) Die Gründung der Abtei zu Fécamp (V. 5953—56). 2) Die prachtvolle Hofhaltung Richards II. (V, 5957—974), 3) Die zweite Vermählung Richards mit der Papia (V. 7014—22). 4) Die Anecdote von dem Ritter, der einen silbernen Löffel stahl*) (V. 7023—7140), und 5) die Anecdote von Bernard dem Lombarden, der durch eine List den ihm verweigerten Zutritt zum Herzoge zu erlangen wusste (V. 7141—291).

b. Erweiterungen. Weiter ausgeführt hat Wace die auch von Guillelmus erzählte Geschichte des Bauernaufstandes im Beginne der Regierung Richards (V. 5975—6118 vgl. mit Guill. Cap. 2) und die Geschichte der Zwistigkeiten zwischen Richard und seinem Schwager Odo von Chartres bis zur Herbeirufung der skandinaivschen Könige von Seiten des ersteren (V. 6588—862 vgl. mit Guill. Cap. 10). Namentlich ist es hier der Kampf bei Tillières, den Wace ausführlich schildert (V. 6652—792), während Guillelmus seine Beschreibung mit sieben Zeilen abthut.

c. Lücken und Auslassungen. 1) Wace erwähnt nichts von dem Freundschaftsvertrage, den Kanut mit Richard schloss (Guill. Cap. 7, p. 252 B, der Bericht würde bei Wace nach V. 6409 einzuschieben sein). 2) Wace lässt unbestimmt, an welchem Orte der durch König Robert von Frankreich vermittelte Frieden zwischen Richard und Odo geschlossen wurde (V. 6957), Guillelmus dagegen bemerkt ausdrücklich (p. 254 D): Coldras convenire mandavit. 3) Wace berichtet nichts von der Hülfe, welche (nach Guillelmus Cap. 14) Richard im Verein mit dem Könige Robert dem Grafen Burckhardt von Meulan zur Wiedererlangung seines von Odo geraubten Schlosses leistete, und ebenso lässt 4) Wace unerwähnt die Mitwirkung Richards bei der Erorberung von Burgund durch den König Robert nach dem Tode des Herzogs Heinrich (vgl. dagegen Guill. Cap 14, wäre bei Wace nach V. 7291 einzuschieben).

d) Einzelne Abweichungen. 1) Wace setzt die Vermählung Gottfrieds von der Bretagne mit Richards Schwester Hedwig erst nach dem Kriege mit Aethelred, Guillelmus dagegen schon vor dem Kriege an (V. 6566 vgl. mit Guill. Cap. 5). Vielleicht hat diese Abweichung darin ihren Grund, dass Wace die Vermählung beider

*) Es ist dies eine gradezu absurde Erzählung, welche Benoît, der sonst dem Wace getreu gefolgt ist mit gutem Takte ausgelassen hat.

Schwestern Richards im Zusammenhange erzählen wollte. 2) Wace gibt dem zweiten Sohne des Grafen Wilhelm von Oixmes, natürlichen Bruders Richards, den Namen Jehan (V. 6211), während Guillelmus ihn Hugo nennt, ihn auch erst an letzter Stelle unter den drei Söhnen erwähnt (Cap. 3, am Schlusse). 3) Wace nennt von den skandinavischen Königen, welche Richard im Kampfe mit Odo zu Hülfe rief, den einen (den König von Norwegen) Colan, den andern (den König von Schweden) Coman (V. 6850), während sie bei Guillelmus (Cap. 11) Olaf und Lacman heissen. Da indess in V. 6870 der Codex Duchesne den Namen Laman für Coman und in V. 6980 den Namen Olef für Colan bietet, welche letztere Variante Pluquet in den Text aufgenommen hat, so ist in V. 6866 wohl Olan für Colan und V. 6980 Laman für Coman zu schreiben, womit die sonst unerklärliche Abweichung beseitigt wäre. Allerdings sollte man für Olan die Form Olaf erwarten, aber da das Wort am Versrede steht und mit Laman reimt, so ist eine Correctur nicht möglich, es lässt sich auch die anstössige Form um so eher ertragen, als eine Umformung der Worte für den Reim bei Wace sich zuweilen findet. — 4) Der Inkonsequenz, dass Wace den Sohn Gottfrieds von der Bretagne das eine Mal (V. 6585) „Jehan", das andere Mal (V. 5424) „Iwun" nennt, haben wir bereits oben (p. 7) gedacht; bei Guillelmus heisst dieser Knabe Eudo (Cap. 5 am Schlusse).

e. Uebereinstimmungen. Uebereinstimmungen auch in Details des Wace mit Guillelmus zeigen sich besonders: 1) in der Erzählung des Kriegs zwischen Aethelred und Richard (V. 6216—351, Guill. Cap. 4), man vgl. z. B. V. 6286 — 69 mit Guillelmus p. 251 A (zweiter Satz). 2) In der Schilderung des Dänenmordes (V. 6352 bis 396, Guill. Cap. 6, p. 251 D), man vgl. besonders V. 6380 — 89 mit Guillelmus's Worten: „(Eldredus) jussit mulieres alvotenus esse defossas et ferocissimis canibus concitatis mamillas ab earum pectoribus crudeliter ertorqueri, lactentes vero pueros ad domorum postes allisos excerebrari." 3) In dem Berichte von dem ersten Auftreten der von Richard herbeigerufenen Scandinavier in der Bretagne und der Normandie (V. 6882 — 932, Guill. Cap. 11), man vgl. namentlich V. 6893 — 912 mit Guillelmus p. 254 B extr. 4) In der Aufzählung der Nachkommenschaft Richards aus erster Ehe (V. 6997 — 7006 Cap. 13).

VI. Geschichte der Herzöge Richard III. (reg. 1026—1028) und Robert II.*) (reg. 1028—1035.)

Vergleichung zwischen Wace (V. 7411—452, 7453—8398) und Guillelmus (lib. VI.)

Das Verhältniss zwischen Wace und Guillelmus ist in diesem Abschnitte, der die kurzen Regierungen der beiden Söhne Richards II. umfasst, ebenso, wie es im vorhergehenden war; nur sind hier die Zusätze Wace's beträchtlicher. Wir geben nach den oben festgestellten Rubriken folgende Uebersicht.

a. Zusätze. Nur von Wace werden erzählt: 1) Die Gründung der Abtei zu Cerisy (V. 7465—472). 2) Die Anecdoten von dem Ritter, der keine Gaben auf dem Altare niederlegt (V. 7473—498), von dem Geistlichen (clerc), der vor Freude stirbt (V. 7498—548) und von dem Messerschmiedte, welcher dem Herzoge zwei Messer schenkt und dafür reichlich belohnt wird (V. 7549—59). 3) Die Länderschenkungen, mit denen Hönig Heinrich den Beistand des Normannenherzogs belohnt (V. 7721 und 7745—752). Die Liebe Roberts zu Harlette (V. 7991—8058): eine sehr schöne Episode bildet in diesem Abschnitte der Traum Harlette's, welcher ihr die Geburt des grossen Wilhelm symbolisch ankündet (V. 8021—8032)**). 5) Die Prophezeihung des Wilhelm von Talvas beim Anblicke des jungen Wilhelm (V. 8059—8076). 6) Die Einsetzung des Herzogs Alan von der Bretagne zum Statthalter der Normandie und dessen Tod (V. 8131—140). 7) Die Details über die Pilgerfahrt des Herzogs Robert nach Jerusalem und seinen dortigen Aufenthalt (V. 8142—370); es befinden sich hierunter einzelne recht ansprechende Erzählungen, wie z. B. die von dem Abenteuer des Herzogs mit dem unhöflichen Pförtner (V. 8150—192). — Nicht unerwähnt sei gelassen, dass Benoît zwar die unter 2) genannten Anecdoten nach Wace wiedererzählt, die Details der Pilgerreise dagegen übergeht.

---

*) Robert II., wenn Rollo als Robert I. mitgezählt wird, sonst Robert I.

**) Der Traum Harlette' erinnert sehr an denjenigen der Medierin Mandane bezüglich des Cyros (Herodot. I, cap. 108). Vielleicht ist diese Uebereinstimmung mehr als eine bloss zufällige.

b. Erweiterungen. Als von Wace im Vergleich zu dem Bericht des Guillelmus beträchtlich erweitert ist nur die Geschichte des Krieges zwischen Robert und Alan aufzuführen (V. 7755 — 896 vgl. mit Guill. Cap. 8), besonders ausführlich ist Wace in der Schilderung der Entscheidungsschlacht (V. 7841 -- 894 vgl. mit Guillelmus p. 261 A).

c. Lücken und Auslassungen. Wace übergeht folgende von Guillelmus berichteten Ereignisse; 1) Die Zwistigkeiten des Erzbischofs Robert v. Evreux mit dem Herzoge Robert (b. Guill. Cap. 3). 2) Den Kampf des Herzogs Robert mit dem Bischofe Hugo von Bayeux 3) Die Gesandtschaft Kanuts an Robert, durch welche er den Söhnen Äthelreds, den Vettern Roberts, die Hälfte des väterlichen Reiches anbieten lässt (b. Guill. Cap. 12, wäre bei Wace nach V. 8066 einzuschieben). 4) Die Wiedereinsetzung des Grafen Balduin von Flandern durch Robert (b. Guill. Cap. 6).

Dass Wace von der Geschichte der Abtei zu Bec, welche bei Guillelmus in einem langen Capitel (p. 261B — 265B) erzählt wird, nichts berichtet, bedarf nach der p. 16 ff. gegebenen Erörterung keiner weiteren Erklärung.

d. Einzelne Abweichungen. Wir haben in dieser Rubrik nur folgende zwei Punkte zu verzeichnen: 1) Wace erzählt das Schicksal der Nachkommen Wilhelms von Bellême gleich nachdem er dessen Tod berichtet hat (V. 7665 — 684), Guillelmus erstattet uns, was chronologisch genauer ist, erst nach der Thronbesteigung Heinrichs von Frankreich davon Bericht (Cap. 7 p. 260 C u. D). 2) Wace nennt den Anführer der normannischen Flotte im zweiten Kriege gegen die Bretagne Tavel (V. 7953), Guillelmus dagegen gibt ihm den Namen Rabellus (Cap. 11). Jedenfalls ist hier aber bei Wace mit einer leichten Buchstabenvertauschung Ravel für Tavel zu schreiben.

e. Detailübereinstimmungen. Die grösste Detailübereinstimmung zwischen Wace und Guillelmus zeigt sich innerhalb dieses Abschnittes in der Geschichte des Kampfes zwischen Robert und Wilhelm von Bellême und dessen Söhnen (V. 7591—664); man vgl. z. B. V. 7629 — 636:

Gohier, un mult boen chevalie
E ki mult esteit à preisier
E ki ert un de ses amis,
A Garin sudéement ocis,

Si k'li uel avait defic
Ne de heïr semblant munstré;
E deables tuit errament
L'estrangla, tut veiant sa gent'

mit Guillelmus p. 259 A: Warinus igitur postquam Gunherium de Belismo militem bonum et amabilem, qui nihil mali suspicabatur, sed potius ei ridens ut amico congratulabatur sine caussa capite crudeliter privaverat mox a daemonio arreptus est et videntibus sociis qui aderant strangulatus est. Man vergleiche ausserdem noch V. 7657—61 mit dem Schlusse des 4. Cap. bei Guillelmus.

Bemerkenswerth ist noch, dass in der Nomenclatur, abgesehen von dem Namen des normannischen Admirals, Wace in diesem, wie auch im vorhergehenden Abschnitte, durchgängig mit Guillelmus übereinstimmt.

Geben wir nun über das Verhältniss, in welchem Wace in diesem und dem vorangehenden Abschnitte zu Guillelmus steht, ein zusammenfassendes Urtheil ab, so wird dies wohl dahin lauten müssen, dass jenes Verhältniss trotz aller bestehenden Differenzen immer noch ein wohl erkennbares und in einzelnen Parthien sogar ein enges ist. Denn die Abweichungen Wace's sind gering und tragen theilweise den Character von Ungenauigkeiten, die Zusätze sind nicht allzu beträchtlich nnd zum grossen Theile, namentlich was die Anecdoten betrifft, offenbar der mündlichen Tradition entnommen, die Auslassungen betreffen meist unwesentliche Gegenstände, und die Erweiterungen endlich sind nicht zahlreicher und nicht bedeutender, als sie in den früheren Abschnitten waren. Folglich finden wir, wenn auch eine Benutzung anderer Quellen und eine reiche Ausbeutung der mündlichen Tradition nicht geleugnet werden kann noch soll, den oben (p. 48) ausgesprochenen Satz bestätigt, dass das Geschichtswerk des Guillelmus für diese Abschnitte die Hauptquelle und die Grundlage des Roman de Rou gewesen ist.

VII. Geschichte des Herzogs Wilhelm II. oder des Königs Wilhelm I. des Eroberers (reg. 1025—1087).

Vergleichung zwischen Wace (V. 8399—14465) und Guillelmus (lib. VII.).

Die Geschichte des Eroberers Wilhelm, der die Herzogskrone mit der königlichen vertauschte und ohne Zweifel der bedeutendste der Normannenfürsten war, erzählt uns Wace mit der grössten Ausführlichkeit und setzt sich schon hierdurch in einen Gegensatz zu dem kürzeren Guillelmus. Aber es besteht auch noch ein Gegensatz anderer Art. Guillelmus nämlich, welcher in dieser Biographie (auch wenn man von den nachweis später eingeschobenen oder interpolirten Kapiteln absieht) der Kirchengeschichte eine besondere Aufmerksamkeit schenkt, eilte über die Geschichte der inneren und äusseren Kämpfe, welche Wilhelm zu bestehen hatte, kurz und flüchtig hinweg, während Wace gerade diese mit besonderer Vorliebe und mit fast gänzlicher Uebergehung des kirchengeschichtlichen Elementes erzählt. So ist denn sehr erklärlich, dass, wenn wir Wace und Guillelmus auch hier miteinander vergleichen, wir bei dem ersteren sowohl Zusätze und Auslassungen in grosser Zahl antreffen. Gilt doch Wace für einige Parthien der Geschichte Wilhelms, wie für die Adelsempörung, die Vorbereitungen zu dem Zuge nach England u. a., als einzige oder doch hauptsächlichste Quelle, so dass z. B. Lappenberg in der Erzählung dieser Ereignisse ganz dem Roman de Rou gefolgt ist. Die Frage, aus welchen Quellen Wace seine zahlreichen und umfänglichen Zusätze zu Guillelmus geschöpft habe, lässt sich nur im Allgemeinen beantworten. Der mündlichen Tradition können nur einzelne Episoden, wie etwa die abenteuerliche Flucht Wilhelms vor den aufständischen Baronen (V. 8822—896), entnommen sein, denn eigentlich geschichtliche Facta, wie sie uns Wace in einem grossen Theile seiner Zusätze unleugbar berichtet, bewahrt die Tradition nicht. Es ist demnach mit Gewissheit anzunehmen, dass Wace ausser dem Guillelmus noch andere uns entweder verlorene oder noch unbekannte Quellenschriftsteller zur Geschichte Wilhelms benutzt hat, wie er denn auch selbst an einer Stelle (V. 10741 f.) darauf hindeutet, dass ihm mehrere von einander abweichende Quellen zur Verfügung standen (vgl. auch V. 11564 u. 65 mit 11570). Wir werden weiter unten auf diese Quellenfrage noch einmal zurückkommen.

So unzweifelhaft es aber ist, dass Wace ausser dem Guillelmus noch andere Quellen in bedeutendem Umfange benutzt hat, ebenso unzweifelhaft ist es auch, dass er neben diesen anderen Quellen auch den Guillelmus benutzte und wir geben deshalb auch für diesen Abschnitt eine specielle Vergleichung mit den gewöhnlichen Rubriken, wobei wir jedoch den überreichen Stoff in zwei Theile zerlegen, von denen der eine die Ereignisse vor der Eroberung Englands, der andere die Eroberung selbst und die Begebenheiten nach der Eroberung behandeln soll.

A. Die Geschichte Wilhelms I. bis zur Eroberung Englands (1066),

(Wace: V. 8399—11587. Guillelmus: lib. VII. Cap. 1—34 p. 267 C—286 D).

a. Zusätze. Nur von Wace werden folgende Begebenheiten berichtet: 1) Der schnelle Ritt Wilhelms von Valognes nach Arques (V. 8069—708). 2) Der Eintritt Alfreds des Riesen in das Kloster von Cérisy (V. 8717—743). 3) Die Gefangenschaft und der Tod Grimalds von Plessis (V. 9344 — 367). 4) Der Umgang des früheren Erzbischofs Mauger mit einem bösen Geiste und sein eigenthümlicher Tod (V. 9699—758). 5) Die Belagerung von Ambrières durch Gottfried Martel (V. 10137—188). 6. Die Einführung des Gottesfriedens und die Errichtung der sogenannten Friedens- oder Allerheiligenkirche zu Rouen (V. 10485—538). 7) Die (Besuchs-) Reise Wilhelms nach England (V. 10539—556). 8) Die Uebergabe der von Godwin dem Könige Eduard gestellten Geiseln an Wilhelm und der Tod Godwins (V. 10557—600). 9) Die projectirte Pilgerfahrt König Eduards nach Rom und die Gründung der Westminster-Abtei (V. 10661—686). 10) Der Plan König Eduards, Wilhelm zu seinem Erben einzusetzen (V. 10687—708). 11) Die abgedrungene Einwilligung des sterbenden Eduard zur Thronbesteigung Harolds (V. 10880—970). 12) Die sämmtlichen Ereignisse vom Tode Eduards bis zur Abfahrt der normannischen Flotte nach England (Wilhelm erhält die Nachricht vom Tode Eduards; der Rath, den der Seneschall Wilhelm von Breteuil ertheilt; Gesandtschaften zwischen Wilhelm und Harold [diese auch bei Guillelmus Cap. 31 erwähnt]; Vertreibung der in England ansässigen Normannen durch Harold; Versammlung der normannischen Barone, ihre Berathungen, List Wilhelms von Breteuil; Wilhelm geht den französischen König Philipp, den Grafen von Flandern und den

Papst um Beistand an; Ausrüstung der Flotte und des Heeres; Aufenthalt im Hafen von St. Valery). (V. 10982—11587.)

b. Erweiterungen. Weit ausführlicher, als Guillelmus erzählt Wace: 1) Den Adelsaufstand gegen Wilhelm im Anfange seiner Regierung, besonders detaillirt wird die Schlacht von Val des Dunes beschrieben (V. 8996—9298 vgl. Guill. Cap. 17 p. 257 D). Die Erzählung von der Flucht Wilhelms aus Valognes nach Falaise (V. 8822 bis 896) gehört Wace ganz eigenthümlich an. 2) Die Hinrichtung der Gefährten Alfreds, des Prätendenten von England gegen Harold, durch doppelte Decimation (V. 9841—9854 vgl. Guill. Cap. 9 p. 271C). 3) Den Sieg der Normannen über die Franzosen bei Mortemer (V. 9990 bis 9854 vgl. Guill. Cap. 24 p. 281C). 4) Den Aufenthalt Harold's in der Normandie (V. 10732—10867. Guill. Cap, 31).

c. Lücken und Auslassungen. Sehen wir von den später eingeschobenen und interpolirten Capiteln ab, so hat Wace folgende von Guillelmus erzählten Ereeignisse übergangen: 1) Die Mordthaten und Fehden der normannischen Barone während der Unmündigkeit Wilhelms (b. Guill. Cap. 2 u. 3). 2) Die Gründung der Abtei zu Praelles durch den Grafen Roger von Belmont und die Vermählung dieses Grafen (b. Guill. Cap. 3). 3) Das Exil des Grafen Wilhelm von Tallon bei dem Grafen Eustach von Boulogne (Cap. 7 am Schlusse, wäre bei Wace nach V. 8716 einzuschalten). 4) Die in Cap. 19 und 20 von Guillelmus berichteten, die innere Geschichte der Normandie betreffenden Thatsachen. 5) Die Erbauung des Schlosses Bréteuil und die Uebergabe desselben an Wilhelm, den Sohn Osborns (Cap. 25). 6) Den Tod des Grafen Kuman von der Bretagne (Cap. 33). 7) Die Verbannung mehrerer Barone und des Abtes Robert von St. Ouen aus der Normandie (Cap. 29). 8) Die Niederlassung der Normannen in Apulien (Cap. 30).

d. Einzelne Abweichungen. In folgenden Details weicht Wace von Guillelmus ab: 1) Nachdem Wace die Besiegung und Verbannung des rebellischen Toustain Goz, Grafen von Exmes, berichtet hat, schliesst er (V. 8555 f.):

Ne sai, se il puiz repaira
Ne se il puiz se racorda,

gesteht also seine Unkenntniss in Bezug auf die ferneren Schicksale des Grafen ein; Guillelmus dagegen erzählt (Cap. 6 p. 270 B) ausdrücklich: „Post haec Richardus Turstini filius optime Duci servivit

et sic patrem suum Duci reconciliavit et ipse multo majora, quam pater perdiderat acquisivit." Es scheint demnach Wace in einer unbegreiflichen Nachlässigkeit das Capitel des Guillelmus nicht bis zu Ende gelescn zu haben. Indessen darf man vielleicht das „reconciliavit" des Guillelmus nicht so wörtlich als ein „wieder versöhnen" auffassen, wo wir dann doch wohl eine, durch nichts bezeugte, Rückkehr des älteren Toustain nach der Normandie annehmen müssten, sondern es bedeutet dies „reconciliavit" wohl nur: „er brachte seinen wahrscheinlich schon gestorbenen) Vater wieder ein in gutes Andenken (bei dem Herzoge, beschwichtigte den Hass des Herzogs gegen ihn"; es wird um so glaublicher, als aus dem Schlusse des Capitels: „(Richardus) ipse multo majora quam pater perdiderat acquisivit" hervorzugehen scheint, dass der ältere Toustain nie wieder in die Normandie zurückgekehrt ist, wenigstens seine Grafschaft nicht wieder übernommen hat. Wenn dem so ist, und wenn namentlich auch über das Schicksal Toustains im Auslande nichts Sicheres bekannt war, so konnte Wace recht gut in solcher zweifelnder Weise sprechen und mindestens ist sein offenes Geständniss dann nicht so „humiliant", als wie le Prevost (zu V. 8556) es bezeichnet hat. 2) Wace erwähnt, als er die Kinder Wilhelms aufzählt (V. 9649—658) nur drei Söhne (Robert, Wilhelm und Heinrich) und zwei Töchter (Adele und Cäcilie), während Guillelmus (Cap. 21 p. 278 A) vier Söhne (ausser den eben genannten noch Richard „qui juvenis decessit") und vier Töchter angibt, eine Angabe, welche von andern Geschichtsschreibern bestätigt wird. 3) Wace erzählt den Tod Kanuts, die unglückliche Unternehmuug der Kronprätendenten Eduard und Alfred und die spätere Thronbesteigung Eduards erst nach der Vermählung Wilhelms (V. 9759—896), lässt also diese Ereignisse erst nach dem Jahre 1047 stattfinden, denn in diess Jahr fällt die kurz vor der Vermählung Wilhelms geschlagene Schlacht von Val des Dunes; Guillelmus dagegen setzt alle diese Begebenheiten der englischen Geschichte weit früher, vor der Schlacht bei Val des Dunes, an, und es ist dies auch historisch richtiger, da Kanut schon den 12. November 1035 starb. 4) Wace's Angabe zufolge wurde Herzog Wilhelm von dem Grafen Herbert von Mans zum Erben eingesetzt, konnte aber erst nach längeren Kämpfen mit dem Prätendenten Gottfried von Mayenne sich in den Besitz dieser Landschaft setzen (V. 10192—256); Guillelmus weiss weder von einer letztwilligen Verfügung des Grafen Herbert, noch von diesem Grafen

überhaupt, noch von einem Gottfried von Mayenne auch nur das Geringste, sondern berichtet (Cap. 27 p. 283), dass Wilhelm, um einen vom Grafen Gottfried ihm zugefügten Schimpf zu rächen, die Grafschaft Mans mit Krieg überzogen und erobert habe, dass ihm aber auf dem Schlosse Meduanum ein „opulentus miles Goiffredus" langen und hartnäckigen Widerstand geleistet habe. Uebereinstimmender mit dem Berichte Wace's über diese nicht unwichtige Begebenheit ist derjenige des Ordericus Vitalis (lib. III. p. 487C — 488 B), indessen finden sich auch hier beträchtliche Abweichungen. 5) Wace berichtet zwar in Uebereinstimmung mit Guillelmus, dass Harold seinem Nebenbuhler um die Krone, Wilhelm, geloben musste, dessen Tochter Adele zu heirathen, kennt aber nicht, wie Guillelmus (Cap. 31 p. 281C) das Versprechen Wilhelms, Harold im Falle der Nachgiebigkeit die Hälfte von England abtreten zu wollen.

e. Detailübereinstimmungen. Grosse Uebereinstimmung in den Details zwischen Wace und Guillelmus zeigt sich vorzugsweise in zwei Parthien dieses Abschnittes: 1) in der Geschichte des ersten Krieges zwischen Wilhelm und Gottfried von Anjou (V. 9368 — 658 vgl. mit Guill. Cap. 18), man vergl. z. B. V. 9368—373:

Giffrei Martel, un quens d'Anjou,
Cels de Teroigne è de Poitou
E si veizins de plusurs parz
Par ses engienz è par ses arz
Out moult domagiez è destreiz,
Homes raens, chastels toleiz

mit Guillelmus Cap. 18 p. 276 B: Andegavorum quoque comes Goiffredus, cognomine Martellus, vir per omnia versutus quosdam cladibus diversis et intolerabilibus pressuris in vicino degentes frequenter afflixit. 2) In der Geschichte des zweiten Einfalles des französischen Königs Heinrich in die Normandie (V. 9897—10137 vgl. mit Guill. Cap. 24), man vgl. z. B. V. 9897—908 mit Guill. p. 281B.

In den Eigennamen, selbst in den unwesentlicheren, stimmen beide Schriftseller ausnahmslos überein — ein gewiss sehr wichtiger Umstand. So sind z. B. die Namen zweier nur einmal erwähnter und durchaus unbedeutender Grafen bei beiden identisch (V. 8652 — 54 vgl. mit Guill. Cap. 7 p. 270 C). — Noch ein anderer, mehr indirecter Beweis lässt sich dafür beibringen, dass Wace, wenn er hier auch dem Guillelmns nicht ausschliesslich gefolgt ist, so doch ihn benutzt

und mit andern Quellenschriftstellern verglichen hat: er besteht in folgender Combination. Nachdem Wace als den Grund von Harold's Reise nach der Normandie, den er „aufgeschrieben" gefunden habe (V. 10741), angegeben hat, dass Harold die vom Vater Godwin an Eduard gestellten und von diesem an Wilhelm ausgelieferten Geiseln habe befreien wollen (V. 10730 vgl. V. 10586), fügt er hinzu (V. 10742), ein „anderes Buch" berichte, dass Harold diese Reise im Auftrage König Eduards unternommen habe, um den Herzog Wilhelm der Thronfolge zu versichern. Nun ist es aber Guillelmus, der diese an sich sehr unwahrscheinliche Vermuthung aufstellt, indem er sagt (p. 285 B): „(Eduardus) Heraldum destinavit, ut ei (sc. Guillelmo) de corona sua fidelitatem faceret ac Christiano more firmaret", und es besitzt daher die Annahme, dass jenes „altre livre" eben das Werk des Guillelmus gewesen sei, sehr grosse Wahrscheinlichkeit, wenn nicht völlige Gewissheit. Aehnlich verhält es sich an einer andern Stelle. Die Zahl der Schiffe, aus denen die Eroberungsflotte Wilhelms bestand, gibt Wace, der Aussage seines Vaters folgend, zuerst als 696 [set cenz quatre meins] an (V. 11564), setzt aber dann hinzu, er habe geschrieben gefunden, wisse jedoch nicht, ob es wahr sei (V. 11570 f.) dass die Flotte 3000 Schiffe gezählt habe. Wiederum ist es Guillelmus, bei dem sich diese gewiss sehr übertriebene Angabe findet (Cap. 34; classem ad tria milia construi jussit).

B. Die Geschichte Wilhelms I. während und nach der Eroberung Englands (1066—1087).

(Wace V. 11588—14465. Guillelmus lib. VII, Cap. 34—44.)

In diesem Theile der Biographie Wilhelms I. besteht zwischen Wace einerseits und Guillelmus und dessen von Capitel 38 an eintretenden Fortsetzer andererseits eine sehr grosse, fast möchte man sagen diametrale Verschiedenheit. Denn, während Guillelmus die der Schlacht bei Hastings zunächst vorangehenden Ereignisse und diese Schlacht selbst in zwei kurzen Capiteln (35 und 36) von zusammen nur 40 Zeilen erzählt, gibt Wace gerade von diesen Ereignissen und von dem Kampfe bei Hastings eine sehr detaillirte und eben deshalb auch sehr ansprechende und anschauliche Schilderung (V. 11588—14008), welche von keiner anderen übertroffen wird;

und während wiederum der Fortsetzer des Guillelmus die Ereignisse nach der Eroberung Englands bis zu Wilhelms Tode etwas ausführlicher behandelt (Cap. 37—43), eilt Wace ziemlich flüchtig über sie hinweg, ja mehrere, wie z. B. den Angriff des Grafen Eustach v. Boulogne auf Dover (b. Guill. Cap. 39), die Besiegung der Söhne Haross (Cap. 41), lässt er ganz unerwähnt. Diese allgemeinen Andeutungen werden genügen, um das zwischen beiden Schriftstellern bestehende Verhältniss zu characterisiren. Wace hat eben für diesen Theil den Guillelmus gar nicht, wenigstens nicht nachweisbar, benutzt und es kann diese Vernachlässigung des gewohnten Führers um so weniger befremden, als ja das Werk des Guillelmus ohnehin mit dem 37. Cap. abschloss und die demnach allein noch übrig bleibenden drei Capitel (35, 36 u. 37) nur ein äusserst kärgliches Material darboten. Wir werden daher hier auch nicht, wie in den früheren Abschnitten, eine specielle Vergleichung des Wace mit Guillelmus vornehmen können, denn diese Vergleichungen hatten ja stets die Annahme eines bestimmten Verhältnisses zwischen den betreffenden beiden Schriftstellern zur Voraussetzung und wurden nur angestellt, um dieses Verhältniss näher festzustellen und nachzuweisen.

Fragen wir nun, aus welcher Quelle Wace hier geschöpft habe, wo Guillelmus ihm nicht mehr Führer sein konnte, so ist es sehr schwer, wenn nicht unmöglich, irgend welche bestimmte Antwort zu ertheilen. Zunächst würde die Vermuthung nahe liegen, dass Guillelmus Pictavensis und Ordericus Vitalis, die bedeutendsten der uns bekannten normannischen Historiker für diese Periode, Wace's Quellen gewesen seien. Aber dass diese Vermuthung wenigstens bei Guillelmus Pictavensis trügt, kann schon eine Vergleichung seiner Schilderung des Sieges von Hastings mit derjenigen Wace's zur Genüge beweisen, denn, während Wace, wie wir sahen, dies wichtige Ereigniss mit der grössten und detaillirtesten Ausführlichkeit erzählt, widmet Pictavensis ihm nur den verhältnissmässig kargen Raum von drei Folioseiten (p. 201A med.—204B). Ueberdies weicht Wace auch in den Einzelheiten beträchtlich von Pictavensis ab, wie z. B. in dem Kataloge der normannischen Barone, welche bei Hastings kämpften (V. 13550—570 und V. 13582—684, vgl. mit Guill. Pict. p. 202D) und in dem Berichte von der Bestattung Harolds (V. 14093—97, vgl. mit Guill. Pict. p. 204A). Diese Differenzen, welche ja gerade den wichtigsten Punct betreffen, müssen uns zu dem Schlusse veranlassen, dass irgend ein

näheres Verhältniss zwischen Wace und Guillelmus Pictavensis nicht bestehen kann, so sehr man auch ein solches erwarten sollte.

Ueber die Möglichkeit einer Benutzung des Ordericus Vitalis durch Wace haben wir bereits oben (p. 9 f.) gesprochen und sind dabei wenigstens mit ziemlicher Wahrscheinlichkeit zu einem verneinenden Urtheile gelangt, welches zu widerrufen wir keinen Anlass haben. Wie wenig Ordericus Vitalis für Wace eigentlicher Quellenschriftsteller sein konnte, beweist recht deutlich seine Schilderung der Schlacht von Hastings (p. 501 lib. III.), die sichtlich theils nach Guillelmus Pictavensis (man vgl. p. 501 C mit p. 202 D) theils nach Guillelmus Gemmeticensis gearbeitet ist, dem letzteren ist sogar eine Stelle wörtlich entlehnt (lib. III. p. 501 D — 502 A - Guill. lib. VII. Cap. 36. p. 287 C und D). Warum sollte es Wace da nicht vorgezogen haben unmittelbar aus den Quellen zu schöpfen? Es wäre auch, wenn ein näheres Verhältniss zwischen Wace und Ordericus bestände, sehr auffallend, dass, während der letztere die Ereignisse von dem Siege bei Hastings bis zum Tode Wilhelms in 4 umfänglichen Büchern (p. 505—663) sehr ausführlich berichtet,*) der erstere ihrer nur sehr flüchtig und unvollständig gedenkt. Was die Aehnlichkeit anlangt, welche bezüglich des Todes und der Bestattung Wilhelms zwischen den Berichten des Ordericus (lib. VII. p. 656 D — 662 C) und des Wace (V. 14223—14465) unleugbar vorhanden ist, so verweisen wir ebenfalls auf das p. 9 f. Gesagte und fügen nur noch hinzu, dass es auch in diesen Berichten an Abweichungen zwischen den beiden Schriftstellern durchaus nicht fehlt, so übergeht z. B. Wace die lange Rede, welche Wilhelm bei Ordericus (p. 656 D — 659 B) noch auf dem Todtenbette hält.

Da sich hiernach die zunächst liegende Vermuthung über die Quellen Wace's als unhaltbar erwiesen hat, sei es erlaubt, eine andere Hypothese aufzustellen, welche vielleicht nicht aller Wahrscheinlichkeit entbehren dürfte. Ordericus Vitalis gibt am Schlusse des 3. Buches (p. 504 A — C) als die Hauptquellen für die Geschichte Wilhelms ausser Guillelmus Pictavensis noch an: ein episches Gedicht über den

*) Auffallend ist es, dass die Rebellion Roberts, des Sohnes Wilhelms, gegen seinen Vater zwar verschiedene Male, wie z. B. p. 647A erwähnt, aber nie ausführlicher erzählt wird, obwohl gewiss das Ereigniss einer grösseren Ausführlichkeit werth gewesen wäre.

und währen
nach der E
licher beha
hinweg, ja
logne auf I
(Cap. 41)
werden g
Verhältn
Guillelm
kann di
befrem
abschl
(35, 3
werde
speci
denn
stim
zur
näh

wo
sch
e
n
k
g

Guido (vgl.
ausführliche Fort-
Jannes Vigornensis,
— Namens Engel-
— einen recht guten
möglich, dass die ge-
so auch unserem Wace
— wozu guter Grund vor-
in seiner Quellenangabe
auch die einzigen waren,
erhoben.
Benoît in der Erzählung der
dem Tode Wilhelms spielenden
wohl von dem Fortsetzer des
Wace unabhängige Stellung einnimmt, während
vor Hastings den Guillelmus, in der Beschreibung
theils dem Picaravensis theils auch, wie in der
vor Taillefer, dem Wace gefolgt war. (Uebrigens ist
Beschreibung der Schlacht V. 37286—37638 im Vergleich
Wace sehr, ziemlich kurz. Der Bericht Benoît's von Wil-
Tod und Bestattung erinnert wieder sehr an den von Wace und
Ordericus gegebenen und Benoît scheint allerdings aus dem Ordericus
geschöpft zu haben, denn die über den Tod Wilhelms angestellte und
sehr poetische Reflexion V. 39699—719) ist eine fast wörtliche Ueber-
tragung aus Ordericus p. 681 B.

VIII. Geschichte der Söhne Wilhelms des Eroberers [König Wilhelm II., Heinrich I.] bis zur Schlacht von Tinchebray (1087—1106).

Mit derselben Entschiedenheit wie für den vorangehenden Abschnitt ist für den jetzt zu besprechenden, den letzten des ganzen Romans überhaupt, die Annahme zurückzuweisen, dass die Fortsetzung des Guillelmus oder das Geschichtswerk des Ordericus Vitalis eine von Wace vorzugsweise benutzte Quelle sei; es zeigt vielmehr eine Vergleichung des Wace mit einem der beiden genannten Historiker

auf das deutlichste, dass irgendwelches Abhängigkeitsverhältniss durchaus nicht besteht. Wir wollen zum Beweise der eben ausgesprochenen Behauptung die Zwistigkeiten zwischen den Brüdern Robert und Heinrich nach dem Berichte des Wace, des Fortsetzers des Guillelmuss und des Ordericus Vitalis erzählen und zweifeln nicht, dass die Vergleichung dieser drei Berichte den angestrebten Beweis ergeben wird.

Nach Wace raubt Robert seinem Bruder Heinrich die früher an ihn verpfändete Landschaft Cotentin (V. 14577), Heinrich zieht sich hierauf „um sich zu rächen" auf den befestigten Berg St. Michel zurück (V. 14588 und 14646), wird dort von Robert und dem Könige Wilhelm II., (ohne dass jedoch für das feindliche Auftreten des letzteren irgend ein Grund angegeben worden wäre) belagert und muss endlich mit den Belagerern einen, allerdings nicht unbilligen Vergleich eingehen. (V. 14739 ff.) Nach solcher Beendigung der Fehde entlässt Heinrich seine Söldner (V. 14750) und folgt seinem Bruder Robert nach Rouen (V. 14753), wird aber dort von diesem, ohne dass Wace die Ursache anzugeben wüsste, plötzlich gefangen genommen (V. 14756) und in den „Thurm" geworfen. Heinrich entokmmt indessen bald aus der Gefangenschaft — auf welche Weise erfahren wir nicht — und flieht zum Könige von Frankreich (V. 14758). Nicht lange darauf gelangt Heinrich in Besitz der festen Stadt Domfront (V. 14761), wird aber von Robert auch aus diesem Asyle wieder vertrieben (V. 14773).

Nach dem weit kürzeren und unvollständigeren Berichte des Fortsetzers des Guillelmus überzogen König Wilhelm II. und Herzog Robert III. ihren Bruder Heinrich aus ungerechter Ländergier mit Krieg und hielten ihn einmal (quadam vice) mit seinem Heere auf dem St. Michaelisberge eingeschlossen, Heinrich wusste jedoch freien Abzug zu erlangen und setzte sich mit Hülfe der Verschlagenheit eines Einwohners in den Besitz von Domfront, welche Stadt er während seines ganzen Lebens behauptete. (Guill. lib. VIII. Cap. 3 p. 294 A und B).

Nach Ordericus endlich wurde Heinrich bei der Rückkehr von einer Besuchsreise nach England in die Normandie von Robert, welcher ein Bündniss zwischen Wilhelm und Heinrich befürchtete, gefangen genommen (p. 672 D), jedoch bald wieder in Freiheit gesetzt. Heinrich zog sich nun in seine Grafschaft Cotentin zurück und regierte hier in

sehr thatkräftiger Weise; sein Verhältniss zu Robert und Wilhelm war ein sehr unbrüderliches, denn dem ersteren grollte er wegen der erlittenen ungerechten Haft, und dem letzteren wegen der Confiscation der ihm (Heinrich) gehörigen mütterlichen Güter (p. 689 C). Indessen erfolgte, als Wilhelm die Normandie mit Krieg überzog, eine Versöhnung zwischen Robert und Heinrich (p. 689 D) und Heinrich leistete seinem Bruder die besten und erfolgreichsten Dienste, namentlich bei dem gefährlichen Aufstande von Rouen (p. 690). Da jedoch bei dem Friedensschlusse weder Robert noch Wilhelm ihrem Bruder irgend welche Gebiete von dem grossen väterlichen Reiche einräumen wollten, so wurde Heinrich bald wieder der Feind beider, versammelte normannische und bretonische Heerschaaren, befestigte seine Städte und begann mit allen Kräften den Krieg (p. 697 A), aber von den ihm anfangs beistehenden Baronen verlassen, sah er sich bald auf die Bergfeste St. Michael zurückgedrängt und hier von seinen Brüdern fünfzehn Tage lang heftig belagert. Um sich für bessere Zeiten zu erhalten, capitulirte er unter der Bedingung des freien Abzuges und begab sich nach Frankreich (p. 697 B). Zwei Jahre musste er hier in der Verbannung und unter dem Drucke der Dürftigkeit zubringen, aber es wurden ihm diese zwei Jahre des Elends eine gute Vorschule für seinen späteren königlichen Beruf. Erst im Jahre 1092 besserte sich seine Lage, indem ihm die Stadt Domfront, nachdem sie das Joch des Tyrannen Robert von Bellême abgeschüttelt hatte, zu ihrem Herrn erwählte und durch den Abgesandten Harcherius — eine Persönlichkeit, die auch bei Wace (V. 14767) auftritt — herbeirufen liess (p. 698 C vgl. p. 788 B extr.) Einmal im Besitze dieses festen Punktes, gewann Heinrich bald einen grossen Theil der Normandie hinzu, ohne dass er seinem Bruder Robert, dem nominellen Herzoge, mehr, als er selbst es für gut befand, Gehorsam leistete (p. 722 D).

Vergleicht man diese drei Berichte mit einander, von denen übrigens der des Ordericus von le Prevost (in der Anm. z. V. 14587) mit gutem Grunde als der historisch getreueste angesehen wird, so erkennt man leicht, dass sie allzu abweichend sind, als dass sie in irgend einem Verhältnisse zu einander stehen könnten, wenn auch immerhin Wace mit Ordericus mehr übereinstimmen mag, als mit dem Fortsetzer des Guillelmus. Auch lassen sich noch manche andere, nicht minder starke Differenzen zwischen den drei hier in Betracht kommenden Geschichtssreibern anführen. So erwähnt z. B. Wace

einen Kriegszug Roberts gegen Wilhelm II. nach England bald nach dessen Thronbesteigung und einen zwischen beiden Brüdern in Folge dessen geschlossenen Vergleich. (V. 14551—571). Weder der Fortsetzter des Guillelmus noch Ordericus wissen etwas von diesen Ereignissen, die doch jedenfalls sehr wichtig gewesen wären, sie erzählen im Gegentheile ausdrücklich, dass Robert die ihm ergebenen Barone Eustach von Boulogne, Odo von Bayeux und Robert von Bellême, die sich in Rochester gegen Wilhelm zu vertheidigen suchten, treulos und feig im Stiche liess. (Guill. lib. VIII. Cap. 3. p. 293 D — Ord. Vit. p. 667 B vgl. Benoît V. 40049—40061). In ganz eigenthümlicher Weise weit ausgeführt ist von Wace auch die Geschichte des Krieges, den Wilhelm II. gegen Hélie de la Flèche von Maine führte (V. 14912—15151) im Vergleiche mit dem gedrängten Berichte, den der Fortsetzer des Guillelmus hierüber gibt (Cap. 8. p. 296).

Wenn, wie wir überzeugt sind, durch die angeführten Details die oben aufgestellte Behauptung bewiesen wird, dass weder die Fortsetzung des Guillelmus noch die historia ecclesiastica des Ordericus von Wace als Quellen benutzt worden sind, so würde nach dieser negativen Entscheidung der Quellenfrage dieses Theiles noch eine positive Beantwortung zu geben sein, aber wir gestehen, dass wir eine solche zu geben nicht vermögen und es dürfte wohl auch die Lösung dieser Aufgabe erst dann ermöglicht sein, wenn die normannisch-englischen Geschichtsquellen in weiterem Umfange, als bis jetzt geschehen, zugänglich gemacht sein werden, denn die werthvolle Duchesne'sche Sammlung besteht nur aus einem Bande, statt, wie es beabsichtigt war, aus dreien und enthält demnach ungefähr nur ein Drittel des vorhandenen Materials.

Der mündlichen Tradition entnommen hat Wace allem Anscheine nach die sich auch in diesem Abschnitte zahlreich findenden anekdotenhaften Erzählungen, wie z. B. die Erzählung von den obscoenen Flüssen. (V. 14998—15013) und von der Prophezeihung, durch welche Heinrich auf der Jagd der Tod seines Bruders Wilhelm verkündet wird (V. 15194—217).

Dass Benoît in seiner Geschichte der Söhne Wilhelms des Eroberers sich eng an den Fortsetzer des Guillelmus anschliesst, haben wir bereits oben (p. 6) bemerkt.

Wir stehen hiermit am Ende unserer speciellen Vergleichung und dürfen wohl glauben, durch sie zu einem positiven Ergebniss über

die Quellenfrage des Roman de Rou gelangt zu sein. Es besteht dieses Ergebniss in dem Beweise, dass Wace dem Dudo und Guillelmus als seinen Hauptquellen in verhältnissmässig engem Anschlusse gefolgt ist, soweit ein solcher Anschluss überhaupt möglich war, denn über den Tod Richards I. einerseits und die Schlacht bei Hasting andererseits hinaus war, wie wir gesehen haben, diese Möglichkeit nicht vorhanden. Ist aber dieser Beweis gegeben worden, so hat dadurch Bréquigni's scharfsinnige, wenn auch etwas leichtfertig aufgestellte Behauptung ihre Bestätigung erhalten, während die gegentheilige Behauptung du Mérils in ihrer Nichtigkeit und Unhaltbarkeit nachgewiesen worden ist. *)

Unsere Antwort auf die p. 1 gestellte Frage wird hiernach folgendermassen lauten:

„Der Verfasser des Roman de Rou hat nachweisbar bis zur Geschichte der Eroberuug Englands die Werke des Dudo Quintinus und des Guillelmus Gemmeticensis als Hauptquellen benutzt; die Nebenquellen lassen sich nicht näher bezeichnen, nur bezüglich der Geschichte Wilhelms des Eroberers kann mit einiger Wahrscheinlichkeit vermuthet werden, dass die von Ordericus Vitalis angegebenen Werke (p. 504 A — C) als Quellen gedient haben. Aus der mündlichen Tradition hat der Verfasser nur sagen- und anekdotenhafte Erzählungen in den Roman anfgenommen. Die Weise, in welcher der Verfasser seine Hauptquellen benutzt hat, ist, wie dies überhaupt in dem Character der mittelalterlichen Histeriographie lag und ausserdem noch durch die Verschiedenheit der Sprache und der Darstellung bedingt wurde, eine ziemlich freie und willkürliche gewesen und bedarf für jeden einzelnen Abschnitt des Romans der besonderen Feststellung."

Wir können unsere Abhandlung nicht schliessen, ohne, wenn auch nur mit wenigen Worten, eines Punctes zu gedenken, den wir im Laufe unserer Specialuntersuchung absichtlich unberührt gelassen

*) Sehr an gründlicher Prüfung der betreffenden Frage hat es Paul Meyer fehlen lassen, wenn er in seiner Recension des du Méril'schen Aufsatzes sagt; „M. du Méril me semble aussi avoir demontré de la façon la plus complète, que Wace a eu d'autres sources que les ouvrages de Guillaume de Jumiéges et de Dudon de Saint-Quentin."

haben. Es ist dies die Frage, wie weit den Berichten des Wace und der übrigen von uns in Betracht gezogenen normannischen Geschichtsschreibern historische Glaubwürdigkeit beizulegen sei. Denn, dass es mit dieser Glaubwürdigkeit nicht überall zum besten bestellt sei, ist ein von der historischen Kritik längst bewiesenes und anerkanntes Factum, und wenn wir oben (p. 13) eine Vertheidigung der historischen Treue Dudo's unternahmen, so war dieselbe lediglich gegen die übertriebenen Verdächtigungen von Pithou, Vossius und der Histoire littéraire gerichtet und schloss, wie wir auch bemerkt haben, keineswegs aus, dass Dudo sich zahlreiche Entstellungen, namentlich Uebertreibungen im normannischen Sinne habe zu Schulden kommen lassen. Es muss daher die Benutzung der normannischen Geschichtswerke mit grosser Vorsicht und mit steter Vergleichung anderweitiger Quellen geschehen, will man auch in den Details das Thatsächliche oder doch das Wahrscheinlichste ermitteln. Für uns lag nun, namentlich in denjenigen Fällen, wo Wace von seinen gewöhnlichen Führern abweicht, die Versuchung sehr nahe, derartige Ermittelungen vorzunehmen, indessen haben wir doch davon abgesehen, da dies Unternehmen die Grenzen unserer Abhandlung allzuweit überschritten haben würde. Man nehme daher keinen Anstoss daran, wenn wir Ereignisse oder Umstände, welche Wace entweder allein oder in Uebereinstimmung mit seinen Hauptquellen als historisch anführt, ohne dass sie dies in Wahrheit wären, mit keinen kritischen Bemerkungen begleitet haben, unsere Aufgabe war eben nur, die Uebereinstimmung der Berichte des Wace, Dudo und Guillelmus soweit als möglich nachzuweisen, die dann zunächst liegende Frage aber nach der historischen Wahrheit der übereinstimmenden oder nicht übereinstimmenden Berichte mussten wir, um die gezogenen Grenzen zu wahren, ganz unberührt lassen.

Druck von A. M. Colditz in Leipzig.